COMPRENDRE ET GUÉRIR

Origines et analyses des abus dans la famille Saint-Jean

Commission interdisciplinaire
des Frères de Saint-Jean

Juin 2023

SOMMAIRE

PREMIER VOLET :
ÉTUDE HISTORIQUE
chapitres 1-17

1re PARTIE : MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE AVANT 1975

2e PARTIE : LES ABUS DANS LA FAMILLE SAINT-JEAN DEPUIS 1975

1re section : M.-D. Philippe après la fondation de la communauté Saint-Jean (1975-2006)

2e section : Les abus sexuels dans la famille Saint-Jean

1975-1990 : Un problème présent aux origines

1990-2006 : L'extension des abus

2006-2022 : Révélations des abus sexuels et assainissement de la communauté

DEUXIÈME VOLET :
ÉTUDE THÉOLOGIQUE
chapitres 18-20

Racines théologiques

Théologie morale et abus

Questions ecclésiologiques

TROISIÈME VOLET :
ÉTUDE PSYCHOLOGIQUE ET SYSTÉMIQUE
chapitres 21-28

1re PARTIE : COMMENT LES ABUS SONT-ILS DEVENUS SYSTÉMIQUES ?

2e PARTIE : COMPRENDRE LE COMPORTEMENT DE M.-D. PHILIPPE ?

TABLE DES SIGLES

Sigles par lesquels nous désignons les fonds d'archives auxquels nous avons eu accès totalement ou en partie. Ces fonds ne sont pas accessibles au grand public[1].

AAI :	Archives de L'Arche internationale*
AAL :	Archives de l'abbaye de Lérins
ACASJ :	Archives de la commission SOS abus des frères de Saint-Jean, Rimont
ACDF :	Archives de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Rome*
ADA :	Archives du diocèse d'Autun
ADPF :	Archives dominicaines de la province de France, Paris*
AGCSJ :	Archives généralices de la Congrégation des frères de Saint-Jean, Rimont
AGOP :	Archives généralices de l'Ordre des Prêcheurs, Sainte-Sabine, Rome*
AMDP :	Archives personnelles du père M.-D. Philippe, Rimont*
APJV :	Archives personnelles de Jean Vanier, Trosly et Paris*
ASAP :	Archives des sœurs apostoliques de Saint-Jean, Semur-en-Brionnais
ASC :	Archives des sœurs contemplatives de Saint-Jean, Troussures
NFA :	Archives dites "Not for all"*

[1] Pour une description précise des fonds marqués d'un * voir N. JEAMMET, B. GRANGER, A. MOURGES, F. MICHEL, C. VINCENT-MORY, G. RIMBAUT, *Emprise et Abus, enquête sur Thomas Philippe, Jean Vanier et L'Arche,* Châteauneuf-sur-Charente, Frémur, 2023, p. 867-879.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Depuis les premières révélations en 2013 sur les abus sexuels[1] de leur fondateur – le père Marie-Dominique Philippe - et grâce aux paroles courageuses de personnes victimes, les frères et sœurs de la famille Saint-Jean[2] ont entrepris une relecture profonde de leur histoire, de leur formation et de leur culture interne. La découverte progressive, lors des dix dernières années, d'un nombre important d'abus commis par des frères, a encore manifesté la nécessité de ce travail.

Cette nécessité, comme celle du rapport qui suit, peut se prendre sur quatre plans :

- Nécessité de rendre compte, par un récit historique circonstancié, de ce qui s'est passé avant et après la fondation de la famille Saint-Jean.
- Nécessité d'un diagnostic mettant à jour les racines des abus, grâce aux apports des disciplines historique, théologique et psychologique.
- Nécessité encore de contribuer au travail en cours, entrepris par les frères et sœurs de Saint-Jean, pour supprimer ce qui a pu favoriser les abus constatés dans leur famille religieuse et réformer ce qui doit l'être.
- Nécessité enfin et surtout de faire droit aux demandes des victimes qui légitimement demandent que les abus ne puissent plus se reproduire. Cela passe par la reconnaissance de ces abus et des processus qui y ont conduit.

1. Origine de la commission

En 2019, le premier rapport de la commission SOS abus[3], diffusé lors de la session de printemps du chapitre général des frères, a montré l'aspect structurel des abus dans leur institut, en lien avec le père M.-D. Philippe.

---

[1] « Le concept d'abus sexuel repose sur l'idée que l'asymétrie de la relation et l'exploitation d'une vulnérabilité par une personne contre une autre constituent un obstacle intrinsèque à l'expression d'un consentement libre et éclairé ; il peut être appliqué à toute relation où une personne – même majeure –, placée sous l'autorité de fait ou de droit d'une autre, subit des violences sexuelles. Il permet également de penser des gestes à caractère sexuel commis sans violence, contrainte, menace ou surprise. ». *Rapport de la CIASE*, octobre 2021, 536 pages., p. 83, paragraphe 0133.

[2] La famille Saint-Jean comporte 3 instituts religieux indépendants :

- Les Frères de Saint Jean (422), fondés en 1975.
- Les Sœurs contemplatives de Saint Jean (53), fondées en 1982.
- Les Sœurs apostoliques de Saint Jean (175), fondées en 1984.

La famille Saint Jean compte aussi des oblats séculiers (environ 800).
Seuls les 3 instituts religieux font l'objet de ce rapport.

[3] En 2015, les Frères de Saint-Jean ont créé une commission afin d'accueillir tout témoignage mettant en cause un frère de Saint-Jean et de discerner les mesures à prendre. Au début cette commission était composée d'une psychologue, d'un juriste et de frères. Depuis 2019, elle est composée d'une psychologue, de deux juristes, dont l'un est le président de la commission, laïcs indépendants de la communauté, d'une autre laïque et de deux frères dont l'un est thérapeute ; ces deux frères

Durant les mois qui suivirent cette session, quelques frères ont étudié de nombreux documents issus d'archives dominicaines, celles de la province de France et celles de la curie généralice de l'Ordre à Rome, qui étaient fermées jusque-là. Sur la base de ces documents fut exposée, lors de la session d'automne de ce chapitre général, l'implication du père Marie-Dominique dans l'affaire de l'Eau vive[1]. Était alors révélée pour la première fois sa condamnation par Rome en 1957. Il apparaissait dès lors, plus ou moins distinctement, que les nombreux cas d'abus sexuels commis par des frères avaient probablement des racines anciennes dans l'histoire personnelle et familiale du père Marie-Dominique Philippe. En vue d'une élucidation aussi complète que possible, le chapitre général de 2019 a demandé au Prieur général de :

> […] mettre en œuvre une commission interdisciplinaire afin d'établir précisément le lien entre ce que révèle l'affaire de l'Eau Vive et les abus sexuels commis par le fondateur de la Famille Saint-Jean et par certains de ses membres[2].

2. Le but de ce travail

Dans son message final, le même chapitre général des frères de Saint-Jean en 2019 précisait :

> Ce travail historique, théologique et psychologique, qui devra impliquer des experts, semble être une condition nécessaire pour que soit mis un terme à une dérive d'au moins 70 ans, qui outre les souffrances indicibles et les graves scandales qu'elle a provoqués, a aussi causé un obscurcissement de la foi chez nombre de victimes, trahies par des représentants du Christ[3].

À ces décisions du chapitre général des frères de 2019 ont fait écho d'autres prises de position analogues par les sœurs apostoliques lors de leur chapitre général de novembre 2021 et par les sœurs contemplatives lors de leur chapitre général de février 2022.

Comme cela sera montré plus loin, la famille Saint-Jean a été contaminée dès son origine par une sorte de « virus », qui était déjà malfaisant au moins depuis des dizaines d'années auparavant et dont l'effet le plus grave est la propagation d'abus sexuels accompagnés de justifications. Le but de ce rapport est d'apporter une contribution au travail déjà réalisé depuis une dizaine d'années en vue de la guérison et de la prévention de ce mal[4], pour correspondre ainsi à ce que Dom Dysmas de Lassus écrit dans son ouvrage *En Sortir* :

> De toute évidence, il faut absolument remonter aux premières causes, traiter les problèmes à la racine […] cela donnera de l'espoir à ceux et celles qui sont prêts à assumer les conséquences douloureuses des évènements, pourvu que tout revienne non pas comme avant, mais dans la droiture et la vérité[5].

Ainsi, ce travail historique, doctrinal et psychologique a-t-il été écrit premièrement pour les frères et les sœurs de la famille Saint-Jean comme un service pour soutenir leur marche, leur « exode », vers une terre libre de toute servitude et abus.

Nous pensons qu'une telle étude peut aussi servir aux oblats laïcs de la famille Saint-Jean, à celles et ceux qui ont un lien avec elle et plus généralement à tous ceux qui ont été meurtris ou scandalisés par les abus eux-mêmes ou par leur révélation.

---

n'appartiennent pas au gouvernement de la Congrégation. On trouvera dans les annexes générales les rapports d'activité de cette commission, dénommée SOS abus, diffusés en 2019 et 2022.
Pour saisir la commission sur un cas d'abus sexuel : sos.abus@stjean.com

[1] L'Eau vive désigne ici un centre de formation fondé en 1946 par le père Thomas Philippe. Celui-ci a été lourdement condamné par l'Église en 1956 en raison de nombreux abus sexuels accompagnés de justifications. Cette affaire, à laquelle fut mêlé le p. Marie-Dominique Philippe, est exposée au chapitre 2 : « L'affaire de l'Eau vive (1952-1959) ».

[2] Message final de la deuxième session du chapitre général des Frères de Saint-Jean de 2019, AGCSJ.

[3] *Ibid*.

[4] On a un aperçu de ce travail réalisé chez les frères au chapitre 26, III : « Revue des principales initiatives prises par les frères pour répondre à la situation des abus et ouvrir des chemins de vie ».

[5] *Risques et dérives de la vie religieuse, Tome 2 – En sortir,* Version 0.6b (février 2021), p. 8. (http://risques2.org ; consulté le 4 avril 2023).

Les pages qui suivent pourront être lues en complément des rapports commandés par la province de France des dominicains[1] et L'Arche internationale[2]. Les trois rapports concernent souvent les mêmes réalités, même si elles sont abordées dans des perspectives différentes.

3. Le contexte de ce travail

La révélation des abus commis par leur fondateur a déclenché pour les frères et les sœurs un ébranlement fondamental. Comment concevoir que le père Marie-Dominique Philippe, qu'ils aimaient et dont ils avaient reçu la plus grande part de leur formation intellectuelle et religieuse, ait porté en lui une part aussi sombre et porteuse de destruction ? À ce traumatisme s'est ajouté le choc de la découverte progressive des nombreux cas d'abus sexuels commis par des frères (et aussi par des sœurs dans une bien moindre mesure). Comment est-il possible que tel et tel frère, souvent un exemple, un aîné, un formateur, un prieur, un apôtre zélé, ait pu se conduire ainsi et blesser des personnes si gravement ?

Outre les cas particulièrement odieux d'abus sexuel commis sur des mineurs, le nombre élevé d'abus sexuels, accompagnés de justifications, à l'égard des personnes majeures révélait un grave problème spécifique[3]. Dès les premières prises de conscience en interne, un processus de réformes a été engagé. Il est accompagné par les autorités de l'Église et est toujours en cours.

S'il est vrai que de graves abus sexuels et spirituels, causant des blessures irrémédiables, ont été commis par des membres de la famille Saint-Jean depuis son origine, il est aussi vrai que la grande majorité des frères et des sœurs ont vécu leur consécration religieuse honnêtement et ont découvert avec stupéfaction l'ampleur comme la gravité du problème et des dysfonctionnements communautaires dont ils n'avaient pas conscience.

Dans la honte ressentie et l'appauvrissement, conduite à un examen de conscience et à des réformes radicales, la famille Saint-Jean a été encouragée dans ce travail par nombre de familles, de religieux et religieuses, de prêtres et d'évêques jusqu'aux autorités romaines. Ceux-ci ont pu témoigner de leur effarement, mais aussi observer que l'ivraie n'a pas étouffé le bon grain[4]. L'histoire des frères de Saint-Jean ne se réduit pas à l'histoire des abus sexuels[5]. Mais, aujourd'hui, afin que de tels méfaits ne reproduisent plus, il fallait tenter d'écrire le récit douloureux des faits et de les étudier dans leurs racines.

En commandant le présent rapport à travers leur chapitre général, les frères de Saint-Jean ont choisi de regarder en vérité la part la plus sombre de leur histoire pour construire leur avenir sur des fondations justes et évangéliques. Accueillant la certitude que leur institut a un charisme reçu de

[1] T. CAVALIN, *L'affaire, les dominicains face au scandale des frères Philippe*, Paris, Cerf, février 2023.

[2] N. JEAMMET, B. GRANGER, A. MOURGES, F. MICHEL, C. VINCENT-MORY, G. RIMBAUT, *Emprise et Abus, enquête sur Thomas Philippe, Jean Vanier et L'Arche*, Châteauneuf-sur-Charente, Frémur, 2023.

[3] 73% des cas d'abus commis par des frères concernent des personnes majeures et 27% des personnes de moins de 18 ans. Voir dans les annexes générales : « Statistiques sur les abus sexuels commis par des frères de Saint-Jean ».

[4] Sur ce point nous pouvons ici citer les propos d'un article de Jean Duchesne sur les frères Philippe et Jean Vanier : « dans la mesure où, d'une part, aucune incohérence ni culpabilité n'était ressentie et où, d'autre part, du bien était parallèlement fait et ne reste pas entièrement vain, il faut prendre acte d'une paradoxale sincérité, ou du moins d'un service, certes ambigu et limité, mais finalement réel, de la Vérité. C'est ce qui pourrait expliquer que L'Arche et la communauté Saint-Jean, contraints à des révisions sans complaisance, demeurent vivaces (de même que les Légionnaires du Christ) ». *Quand il faut imaginer Tartuffe sincère*, Aleteia, 7 février 2023. https://fr.aleteia.org/2023/02/07/quand-il-faut-imaginer-tartuffe-sincere/

[5] Le Chapitre général des Frères de 2022 a demandé que soit missionné un historien extérieur à la communauté pour écrire son histoire, de façon plus large et pas uniquement sous l'angle des abus, comme c'est le cas ici.

Jésus-Christ[1], ils sont convaincus que, à condition d'un sincère chemin de conversion, malgré l'abondance de désordres graves, la grâce du Christ peut l'emporter[2].

C'est dans ce même esprit que des frères, des sœurs et des experts extérieurs ont collaboré depuis 2019 pour rédiger ce rapport. Leurs travaux les ont confrontés à une réalité humaine et communautaire complexe, où le bien et le mal, la vérité et le mensonge, les ténèbres et la lumière se côtoyaient et même s'entremêlaient constamment. Travail éprouvant, parce que les faits, quels que soient le degré de gravité des gestes posés et leur éloignement dans le temps, sont toujours odieux et révoltants et surtout parce que la souffrance des personnes victimes bouleverse, même après des années d'écoute et de lecture de terribles récits. C'est en ayant constamment devant les yeux ces personnes blessées d'une part et en pensant aux générations à venir d'autre part que les rédacteurs de ce rapport ont cherché à comprendre comment une telle catastrophe a pu se produire.

Cet effort de compréhension réclamait d'étudier ce qui s'est passé selon les diverses perspectives de trois disciplines principales : l'histoire, la théologie et la psychologie, en s'efforçant de distinguer ce qui est de l'ordre du certain, du probable et de l'hypothèse.

4. Étude historique

Sur le plan historique, il fallait tout d'abord chercher à retracer les déviances du père Marie-Dominique Philippe avant la fondation de la communauté Saint-Jean en 1975. C'est l'objet de la première partie du volet historique. L'affaire de l'Eau vive y est notamment relatée en concentrant le regard sur le père Marie-Dominique Philippe.

La seconde partie du volet historique traite des abus sexuels dans la famille Saint-Jean depuis ses débuts. Établir ce récit s'est révélé fort complexe et délicat. Les faits d'abus évoqués remontent en effet à une période récente. Presque toutes les personnes concernées sont encore vivantes. Les victimes ont été vivement atteintes dans leur intimité spirituelle, psychologique et corporelle et en sont ressorties intensément meurtries. Des procédures judiciaires civiles et ecclésiastiques sont toujours en cours. Pour toutes ces raisons, il fallait traiter le sujet en s'efforçant d'exprimer les choses clairement tout en gardant au maximum la discrétion requise, afin d'éviter de susciter de nouvelles blessures. Nous espérons avoir pu atteindre au mieux cet objectif de concilier la recherche historique et le respect des personnes.

Si ce travail historique relate ce qui s'est passé dans la famille Saint-Jean pour en comprendre les causes et les racines, il ne s'agit nullement d'une instruction judiciaire ou d'un procès, qui chercherait à évaluer des responsabilités et des culpabilités personnelles. Il ne relevait ni de notre compétence ni de notre objectif de compréhension d'un problème communautaire grave, en vue d'une reconstruction, de rendre publics les noms des auteurs d'abus sexuels[3], même s'ils sont déjà connus par les membres de la famille Saint-Jean ou par le grand public[4].

---

[1] « Le socle commun de vos trois instituts, votre charisme de fondation, tel que vous l'exprimez dans vos textes et que vous vous efforcez avec générosité de le vivre, est un patrimoine spirituel fécond pour chacun de vous et pour l'Église. Le patronage commun de l'Apôtre Saint Jean et de la Vierge Marie marque d'une belle façon la suite du Christ que vous vous proposez de vivre. L'insistance sur l'oraison personnelle, la vie fraternelle et communautaire, le souci de l'annonce de l'Évangile et l'importance donnée à l'étude dans la recherche de la vérité, sont des exigences qui rejoignent positivement les conditions de la foi aujourd'hui » (lettre à la famille Saint Jean du Cardinal João Braz de Aviz, Préfet de la Congrégation pour les Instituts de Vie consacrée et les Sociétés de Vie apostolique, 22 juin 2016, AGCSJ).

[2] Cf. Rm 5, 20.

[3] Mis à part Marie-Dominique Philippe et Alix Parmentier étant donné leurs rôles dans la fondation de la famille Saint-Jean et dans la propagation des abus.

[4] Outre que beaucoup de noms ont été rendus publics par les médias, les religieux et religieuses de la famille Saint-Jean sont informés directement par leurs responsables des condamnations ecclésiastiques et civiles imposées à des frères ayant commis des abus sexuels.

5. Étude doctrinale

Une étude doctrinale s'imposait car les abus sexuels, qui avaient principalement eu lieu dans le cadre d'une relation d'accompagnement spirituel, ont été justifiés par des raisonnements ou l'utilisation de références spirituelles, théologiques et philosophiques, en lien plus ou moins direct avec la formation donnée par le père Marie-Dominique Philippe et dont il était déjà porteur dès les années cinquante au plus tard. Ces explications fausses, données par des personnes ayant une autorité spirituelle, ont déformé la conscience morale des victimes, les conduisant progressivement à voir un bien là où il n'y avait qu'un mal grave aux lourdes conséquences. Il fallait donc étudier de près les diverses justifications utilisées dans diverses formes d'abus et analyser leurs liens éventuels avec des points de l'enseignement du père M.-D. Philippe.

Ce travail, qui est l'objet du deuxième grand volet de ce rapport, demandait une triple connaissance. Premièrement il fallait connaître les justifications utilisées, évoquées dans de nombreux récits de victimes ou d'auteurs d'abus ou dans des lettres d'époque. Deuxièmement, il fallait connaître de façon approfondie et ample l'enseignement mystique, théologique et philosophique du père Marie-Dominique Philippe. Troisièmement et enfin, il fallait pouvoir recourir à la Tradition de la théologie catholique et à l'enseignement du magistère de l'Église, notamment en matière morale.

6. Étude psychologique et systémique

La compréhension des abus sexuels dans la famille Saint-Jean ne pouvait se limiter aux seules études historiques et doctrinales. Il fallait aussi, et c'est l'objet du troisième volet de ce rapport, une étude psychologique et systémique[1]. Celle-ci donne à comprendre non seulement les mécanismes d'emprise et d'abus, mais aussi les dysfonctionnements communautaires qui ont favorisé ces agissements. L'étude porte sur le passé, mais aussi sur le présent et sur l'avenir de la famille Saint-Jean. En effet, les experts chargés de cette étude ont voulu contribuer à la guérison du corps communautaire. Leur analyse fait ressortir, jusque dans leurs origines anciennes, les courants mortifères qui ont affecté la famille Saint-Jean, mais aussi les forces de vie qui l'habitent et constituent des ressources pour sa guérison.

7. Experts extérieurs

Afin de disposer de tout le recul et de la compétence nécessaires pour de telles recherches historiques, doctrinales et psychologiques, il fallait faire appel à des d'experts extérieurs à la communauté Saint-Jean. Ceux-ci ont apporté leurs analyses et leurs regards croisés à travers des échanges, des réunions de travail, des partages de textes (documents d'archives, notes de travail, etc.), la rédaction de chapitres du rapport, puis des relectures commentées de celui-ci. Au total nous avons procédé à des dizaines d'heures d'échanges et des centaines d'heures de rédaction et de relecture, de 2020 à 2023.

Le volet historique des travaux a bénéficié des compétences de M. Florian Michel et de M. Antoine Mourges, eux-mêmes engagés dans la commission mandatée par L'Arche Internationale[2].

Pour l'étude doctrinale, sœur Geneviève Médevielle, s.a., théologienne, a donné beaucoup de son temps pour l'analyse des justifications et la relecture du volet doctrinal. En outre, la collaboration

---

[1] La systémique analyse l'ensemble du système auquel appartient un individu, les interactions et les relations au sein de ce système. Elle s'intéresse à la santé et à la maladie des groupes et a donné naissance aux thérapies familiales et aux thérapies institutionnelles.

[2] Cf. N. JEAMMET, B. GRANGER, A. MOURGES, F. MICHEL, C. VINCENT-MORY, G. RIMBAUT, *Emprise et Abus, enquête sur Thomas Philippe, Jean Vanier et L'Arche*, Châteauneuf-sur-Charente, Frémur, 2023.

Emprise et abus, enquête sur Thomas Philippe, Jean Vanier et L'Arche, *op. cit.*

Nous avons aussi bénéficié d'échanges avec l'historien Tangi Cavalin, chargé de la commission historique de la province de France des dominicains. Cf. *L'affaire. Les dominicains face au scandale des frères Philippe*, *op.cit.*

fraternelle des théologiens dominicains Gilles Berceville, Thierry-Marie Hamonic et Emmanuel Perrier a été particulièrement éclairante.

L'étude psychologique et systémique a été conduite par le Dr Dominique Struyf en collaboration étroite avec Mme Julie Saint Bris et M. Yves Dagrégorio. Outre leurs compétences reconnues, ces trois spécialistes étaient particulièrement qualifiés pour ce travail, en raison de leur accompagnement thérapeutique sur des années de nombreuses victimes et d'auteurs d'abus commis dans le cadre de la famille Saint-Jean.

En outre, un comité de relecture a été constitué afin d'accompagner le travail de rédaction du rapport en veillant plus particulièrement à la rigueur de l'exposition et de la démonstration. Les nombreuses relectures engagées des membres de ce comité ont beaucoup apporté. Ses membres sont sœur Noëlle Hausman, s.c.m., (théologienne), M. Paul Airiau (historien) et le Dr Chantal Van Cutsem (psychiatre formée à la systémique).

Les frères de Saint-Jean engagés dans ce travail sont les frères Renaud-Marie Desplanques et Jean-Eudes Pasquet, plus particulièrement pour l'étude historique[1] ; les frères Alain-Marie de Lassus et Martin Sabathé pour l'étude doctrinale et frère Gabriel Hibon pour le volet psychologique.

Sœur Claire-Théophane Cesbron des sœurs apostoliques de Saint-Jean et sœur Johanna Vorstman, des sœurs contemplatives de Saint-Jean, avaient été mandatées par leurs prieures générales respectives pour être associées aux travaux de la commission.

Il va de soi que seuls les rédacteurs du rapport, dont les noms sont précisés dans le paragraphe suivant, sont responsables de son contenu.

8. Le travail de rédaction

Outre le travail collaboratif de recherche et d'analyse en amont, la rédaction des textes du rapport a été aussi le fruit de nombreux échanges, entre la plupart des personnes nommées précédemment.

Sept des experts extérieurs ont relu la première partie du volet historique, rédigée par le frère Renaud-Marie Desplanques (chapitres 1, 2 et 4) et M. Florian Michel (chapitre 3). La seconde partie du volet historique, écrite par le frère Jean-Eudes Pasquet, a été relue par six des experts, dont trois ayant accompagné en thérapie de nombreux membres de la famille Saint-Jean, victimes ou auteurs d'abus.

La partie doctrinale, rédigée par les frères Alain-Marie de Lassus et Martin Sabathé, a été relue par sept des experts.

Les chapitres du volet psychologique et systémique, dont six ont été rédigés par le Dr Dominique Struyf, Julie Saint Bris et Yves Dagrégorio et deux autres par le frère Gabriel Hibon, ont été relus par les uns et les autres, ainsi que par trois autres experts.

Ainsi, la commission a travaillé de façon mixte, dans une recherche unissant d'une part des experts qui apportaient compétences spécifiques et regards extérieurs et d'autre part des membres de la famille Saint-Jean. Ayant vécu en son sein de longues années d'engagement religieux, ceux-ci apportaient leur expérience propre et leurs ressources.

Les supérieurs majeurs des instituts des frères et des sœurs apostoliques et contemplatives de Saint-Jean ont été informés de l'avancée des recherches et de la rédaction. Ils ont soutenu le travail de la commission, sans la contraindre d'une quelconque manière.

[1] Fr. Renaud-Marie Desplanques était aussi en charge de l'organisation des travaux de la commission.

9. Les sources et leur usage

Le travail de la commission interdisciplinaire s'est fait à partir d'une quantité importante d'informations : documents d'archives anciens et récents provenant de nombreuses sources diverses, écoutes de victimes et d'auteurs d'abus, entretiens avec des frères et des sœurs, enquêtes, notes d'études, rapports de commissions de frères et de sœurs, etc.

Afin de protéger l'identité des victimes, les documents les plus confidentiels étaient partagés entre les membres de la commission de façon anonymisée. En outre, toutes les personnes concernées par le travail de la commission se sont engagées par écrit à respecter un protocole de confidentialité.

Il est à souligner que les principaux auteurs du rapport ont eu des entretiens directs et confidentiels avec des victimes ou auteurs d'abus commis dans le cadre de la famille Saint-Jean ; pour la plupart, il s'agit de dizaines voire de centaines d'heures de rencontres.

Le rapport contient de nombreuses citations de victimes, toutefois celles-ci ne représentent qu'une faible partie des documents confidentiels, dont les témoignages de ces victimes, sur lesquels la commission s'est appuyée pour ses recherches. Le nombre limité de citations s'explique d'une part par le souci d'éviter que les victimes soient reconnues et d'autre part parce que les citations de propos de victimes recueillis dans un cadre confidentiel réclamaient leur accord préalable, à moins que ces propos ne soient déjà publics ou bien qu'ils n'aient aucun caractère personnel et exclusif. Il nous paraît que les citations présentes dans le rapport aideront de façon suffisante à la compréhension des exposés.

Par ailleurs, nous avons veillé à ce que les propos cités, notamment les paroles de victimes, ne soient pas uniques, mais se retrouvent de façon semblable dans d'autres témoignages et documents d'archives. Nous avons donc écarté des témoignages qui ne nous paraissaient pas suffisamment fiables ou dont le contenu ne se retrouve pas ailleurs.

10. Conclusion

Nos différents exposés s'ajoutent aux travaux remarquables des commissions de L'Arche Internationale et de la province de France des dominicains. Ces deux études apportent de précieux éclairages complémentaires pour mieux comprendre les déviances constatées chez le père Marie-Dominique Philippe et dans les instituts religieux qu'il a fondés.

La commission n'a pas la prétention de donner une parole exhaustive, définitive et close sur un sujet aussi vaste et complexe. Consciente que son rapport est certainement perfectible à bien des égards, la commission estime néanmoins que ses travaux constituent une avancée significative pour la compréhension de la tragédie des abus sexuels dans la Famille Saint-Jean et qu'ils peuvent contribuer à sa guérison.

Les rédacteurs du rapport

PREMIER VOLET :

ÉTUDE HISTORIQUE

INTRODUCTION DU VOLET HISTORIQUE

On ne trouvera pas ici une biographie du père Marie-Dominique Philippe, ni une histoire de la communauté Saint-Jean. Cela n'entrait pas dans le cadre de ce travail. Ce qui sera exposé n'est évidemment pas sans importance du double point de vue de la biographie du père Philippe et de l'histoire de la famille Saint-Jean, mais il appartiendra à des travaux ultérieurs de replacer dans un cadre plus large ce qui fait l'objet du présent rapport.

1. Problématique

Lors du chapitre général de 2019, l'exposé sur l'affaire de l'Eau vive (dans les années 1950) a beaucoup frappé les frères de Saint-Jean. Ils étaient surpris des similitudes assez troublantes avec ce qu'ils constataient dans leur propre communauté (le rapport de la commission SOS abus venait de leur être présenté, faisant état de nombreux abus commis par des frères). Pour une bonne part, les caractéristiques des abus commis dans la famille Saint-Jean semblaient déjà présentes dans l'affaire de l'Eau vive. D'où la demande qu'une commission enquête sur « le lien entre ce que révèle l'affaire de l'Eau vive et les abus sexuels commis par le fondateur de la Famille Saint-Jean et par certains de ses membres ».

Sans qu'il soit nommé, le père Marie-Dominique Philippe était de fait placé au centre de notre enquête par la problématique confiée à la commission. En effet, la plupart des membres de la famille Saint-Jean, fondée en 1975, n'étaient pas nés lors de l'affaire de l'Eau vive, et elle leur était pratiquement inconnue jusque récemment. Même les rares personnes qui en avaient vaguement entendu parler ne la connaissaient que de manière très approximative. Le père M.-D. Philippe est le seul acteur commun à ces deux « affaires »[1], qui n'en font qu'une si l'on en croit le titre choisi pour le rapport de la commission mandatée par les dominicains[2]. Ce que l'on sait de lui, notamment par le livre de T. Cavalin, permet de penser qu'il existe une forme de continuité entre ce qui s'est passé dans les années 1950 (et même un peu avant), et ce qui s'est produit ensuite dans la famille Saint-Jean, mais il restait à établir plus précisément la nature de cette continuité.

Aussi fallait-il d'abord retracer l'affaire de l'Eau vive dans ses grandes lignes, en nous attachant spécialement à établir le rôle qu'y a joué le père Marie-Dominique Philippe, son attitude dans cette histoire et ses relations avec les différents acteurs, et en essayant de comprendre les motifs pour lesquels il avait été condamné en 1957, puis réhabilité deux ans plus tard. Il fallait aussi chercher à

[1] On aurait pu penser aussi à Alix Parmentier, présente de manière marginale dans les dossiers concernant l'Eau vive. Elle est cependant manifestement en dépendance du père Marie-Dominique Philippe.

[2] Le livre de Tangi Cavalin s'intitule « L'affaire », en référence à la lettre de mission reçue par sa commission, qui était de « faire toute la lumière sur ce que l'on appelle l'affaire Thomas Philippe ». Cette lettre de mission réunit apparemment en une seule « affaire » une histoire partant des origines du père Dehau jusqu'à la famille Saint-Jean et couvrant donc plus d'un siècle. Voir T. CAVALIN, *L'affaire. Les dominicains face au scandale des frères Philippe*, Paris, Cerf, 2023, p. 7.

comprendre, autant que possible, dans quelle mesure les mœurs, la pensée (en théologie morale et spirituelle notamment) et la prudence pastorale du père M.-D. Philippe avaient été mises en cause à l'occasion de l'affaire de l'Eau vive, et plus généralement avant la fondation de Saint-Jean en 1975. La première partie de cette étude historique, qui concerne l'affaire de l'Eau vive et la vie du père M.-D. Philippe jusqu'en 1975, tente de faire le point sur ces différentes questions.

Quelle que puisse être l'impression produite par les révélations de ces dix dernières années, l'histoire de la communauté Saint-Jean ne se réduit pas à celle des abus spirituels et sexuels en son sein. Il fallait cependant, dans une deuxième partie regarder cette histoire à partir du point de vue particulier et évidemment réducteur des abus sexuels, en essayant de comprendre dans quelle mesure les ressorts de l'affaire de l'Eau vive avaient pu se trouver de nouveau mis en œuvre, à 30 ans de distance, dans un nouveau contexte. Les témoignages des victimes d'abus sexuels commis par le père M.-D. Philippe et par d'autres membres de la famille Saint-Jean étaient pour cela essentiels. Cependant, il est vite apparu que les abus sexuels ne pouvaient pas être isolés de problématiques plus larges dans lesquelles ils trouvaient non seulement leur contexte mais aussi, dans une large mesure, l'explication de leur fonctionnement : manières d'exercer l'accompagnement spirituel ou l'autorité religieuse, conceptions philosophiques et théologiques qui posent parfois problème, phénomènes de groupes, etc. La manière dont les abus sexuels sont venus à la connaissance des différentes autorités, et dont celles-ci ont accueilli les témoignages et traité les affaires dont elles ont eu connaissance, devait aussi être considérée : elle est un élément important du milieu dans lequel les abus sont commis, et elle a une influence sur les abus sexuels eux-mêmes. Selon les données actuelles, l'évolution dans le traitement des plaintes et dans la compréhension de ce qu'est un abus sexuel est allée de pair avec l'évolution du nombre de plaintes et avec la diminution du nombre de nouveaux abus.

De plus, les abus sexuels ne peuvent être abordés indépendamment des autres types d'abus : abus d'autorité, abus de conscience, abus spirituels. Dans tous les cas, c'est la question de l'emprise qui se pose. Elle sera au cœur de la deuxième partie, qui regardera d'abord le père Marie-Dominique Philippe lui-même, de 1975 à 2006, et évoquera ensuite l'histoire de la famille Saint-Jean du point de vue des abus.

La partie sur la famille Saint-Jean est beaucoup plus développée que celle sur l'Eau vive. Cela tient à la complexité de la matière, qui s'étend sur un plus grand nombre d'années, implique un plus grand nombre d'abus sexuels, et donc de victimes, mais aussi de personnes ayant commis des abus. Surtout, la plus grande ampleur accordée à la partie sur la famille Saint-Jean manifeste que c'est bien elle qui est au cœur de cette étude : il ne s'agissait pas de faire une simple comparaison entre les deux affaires, mais de contribuer à la compréhension des abus sexuels commis dans la famille Saint-Jean, en s'aidant de la connaissance de l'affaire de l'Eau vive dans la mesure où celle-ci était éclairante. Le risque était bien sûr de projeter artificiellement sur l'histoire de Saint-Jean des problématiques issues de la première affaire : il fallait essayer de se garder de comparaisons qui auraient pu trop orienter la pensée, et étudier la communauté Saint-Jean pour elle-même, en faisant droit à sa propre complexité.

Même si l'exposé suit dans l'ensemble un plan chronologique, en réalité la démarche a commencé par la fin : c'est en constatant les abus sexuels commis à l'intérieur de la famille Saint-Jean, et en comprenant progressivement le rôle central qu'y a joué le père M.-D. Philippe, que la question d'une origine plus ancienne est apparue. Elle s'est posée avec plus d'acuité quand l'affaire de l'Eau vive a commencé à être mieux connue, à l'occasion de la révélation des abus sexuels commis par le père Thomas Philippe et par Jean Vanier. La possibilité d'une origine commune des abus commis par les deux frères venait naturellement à l'esprit.

Cependant, la question de l'origine n'est pas la seule, ni même sans doute la plus importante, et y répondre ne suffit certainement pas à comprendre ce qui s'est passé à Saint-Jean. L'histoire de cette communauté nouvelle ne saurait être ramenée à la simple répétition d'un épisode antérieur, comme si la connaissance de l'Eau vive aurait pu permettre de prédire en 1975 ce qui se passerait à Saint-Jean. Il fallait chercher à comprendre les évolutions et les différences entre les deux affaires, et même à l'intérieur des quarante-cinq ans d'histoire de la famille Saint-Jean, émaillée d'abus sexuels

qui ont parfois des caractéristiques communes, mais aussi des singularités. Une différence importante, par exemple, dont il faudra tenter de rendre compte, est le nombre significatif d'abus sexuels sur des mineurs commis par des frères de Saint-Jean, alors qu'aucun abus sexuel sur mineur n'a été dénoncé dans le contexte de l'Eau vive. Autre différence qui saute aux yeux : les abus ont été dénoncés relativement rapidement à l'Eau vive[1], alors que les plaintes ont mis plus de temps à émerger à Saint-Jean[2]. Ces différences appelaient à la prudence dans les comparaisons, et à respecter la singularité de chaque situation.

2. Sources

Cette enquête a bénéficié d'une abondance de sources, qu'on peut classer en trois grandes catégories : les sources publiées, les archives de différentes institutions, et les témoignages personnels.

Les sources publiées sont les moins nombreuses, ce qui n'est guère étonnant, s'agissant d'abus sexuels et de faits relativement récents et non étudiés jusqu'ici. La seule biographie disponible du père Marie-Dominique Philippe, fruit d'une enquête minutieuse, a été rédigée avant la révélation de ses abus sexuels, et dans un esprit quelque peu hagiographique[3]. Elle est d'une aide précieuse, mais ne dispense pas d'un travail sur les sources, d'autant plus que son auteur n'avait pas eu accès à de nombreuses archives aujourd'hui disponibles.

Deux livres touchent plus particulièrement notre sujet : les deux rapports publiés par les commissions mandatées par l'Arche et par les dominicains[4]. Ils éclairent singulièrement, chacun à sa manière, à la fois l'affaire de l'Eau vive et certains points de la biographie du père Marie-Dominique Philippe. Malheureusement, ces rapports n'ayant été publiés qu'à la fin de notre travail, il n'a pas été possible d'en bénéficier pleinement. Le lecteur pourra s'y reporter et tirera profit de ces travaux qui complètent la présente étude. Il faut toutefois mentionner que notre travail a grandement bénéficié de l'aide directe ou indirecte des historiens impliqués dans ces deux rapports, dont l'un, Florian Michel, a même rédigé un chapitre de notre étude.

Enfin, quelques témoignages de victimes d'abus du père Philippe ou de membres de la famille Saint-Jean ont été publiés. Les plus significatifs sont sans doute ceux de Michèle-France Pesneau[5], de Marie-Laure Janssens[6] et de Sophie Ducrey[7], qui ont été publiés sous forme de livres. D'autres ont été publiés sur des sites internet.

Nous avons également recouru aux informations publiquement accessibles sur les procédures judiciaires relatives aux auteurs d'abus.

La littérature sur les abus sexuels, même en se limitant à ce qui concerne l'Eglise catholique, est désormais surabondante et n'a pu être suffisamment mise à profit.

Le type de sources qui a été ici privilégié est celui des archives institutionnelles. Pour une bonne part, il s'agit des mêmes archives que celles utilisées par les rapports de l'Arche et des dominicains, à savoir les archives dominicaines, les archives de l'abbaye de Lérins et du diocèse d'Autun, ainsi que le rapport d'archives que le Dicastère pour la Doctrine de la Foi a communiqué à nos différentes commissions.

---

[1] L'Eau vive a été fondée en 1945 et le premier témoignage date de 1951. Thomas Philippe a été écarté dès 1952.

[2] La communauté a été fondée en 1975 et les premières plaintes datent des années 1990.

[3] M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe. Au cœur de l'Eglise du XX^e siècle*, Paris, Desclée de Brouwer, 2015.

[4] T. CAVALIN, *L'affaire. Les dominicains face au scandale des frères Philippe*, Paris, Cerf, 2023.
N. JEAMMET, B. GRANGER, A. MOURGES, F. MICHEL, C. VINCENT-MORY, G. RIMBAUT, *Emprise et Abus, enquête sur Thomas Philippe, Jean Vanier et L'Arche*, Châteauneuf-sur-Charente, Frémur, 2023.

[5] M.-F. PESNEAU, *L'emprise. Vingt années d'emprise spirituelle et sexuelle. Un chemin de libération*, Villeurbanne, Golias, 2020.

[6] M.-L. JANSSENS, *Le silence de la Vierge. Abus spirituels, dérives sectaires : une ancienne religieuse témoigne*, Paris, Bayard, 2017.

[7] S. DUCREY, Etouffée. *Récit d'un abus spirituel et sexuel*, Paris, Tallandier, 2019.

Néanmoins, les fonds d'archives qui ont été le plus exploités sont ceux propres à la communauté Saint-Jean. Les archives de la commission SOS abus, fondée en 2015, et qui a reçu un grand nombre de témoignages d'abus sexuels, constituent la base première de cette étude. Plus de 150 entretiens personnels ont été réalisés dans ce cadre (personnes victimes, auteurs d'abus, ou témoins). Leur utilisation réclamait toutefois de nombreuses précautions en raison du cadre confidentiel dans lequel ces témoignages ont été recueillis, auquel ils demeurent soumis. Quand cela s'est avéré nécessaire, les citations extraites de certains témoignages ont été autorisées par les victimes. Les archives de la Congrégation des Frères de Saint-Jean ont aussi été particulièrement mises à contribution, et d'une manière seconde mais significative, celles des sœurs apostoliques de Saint-Jean. Les archives des sœurs contemplatives n'ont pas pu être consultées directement, pour différentes raisons. Elles semblent surtout être assez peu abondantes, du fait de la crise que cette communauté a connue depuis la fin des années 2000, et qui a entraîné la destruction ou la perte de nombreux documents. Néanmoins, les sœurs nous ont communiqué certaines pièces qui ont été fort utiles.

Le troisième type de sources utilisé pour notre étude est celui des entretiens personnels. Compte tenu du nombre de personnes impliquées et du délai imposé à notre travail, il n'a cependant été possible d'interroger qu'un nombre limité de personnes : victimes d'abus sexuels, et dans une moindre mesure auteurs d'abus, ainsi qu'évêques, supérieurs ou anciens supérieurs, frères et sœurs de Saint-Jean, laïcs liés à la communauté. Une trentaine de personnes ont ainsi été entendues dans le cadre du travail de notre commission. Beaucoup d'autres auraient pu et même dû être sollicités. Même parmi ceux qui ont été entendus, certains, tout en signalant des désaccords de perspective, n'ont pas disposé d'un temps suffisant pour donner leur version. C'est une limite de cette étude. Les auteurs assument donc le fait que leur texte puisse contenir des erreurs factuelles qui ne leur auraient pas été signalées.

Il faut aussi mentionner comme un apport précieux les échanges, souvent informels, à l'intérieur de la commission, avec les spécialistes des autres disciplines, psychologie et théologie, mais aussi avec les autres commissions travaillant sur le même sujet, et avec d'autres qui se reconnaîtront. Enfin, ce travail a bénéficié de la relecture attentive des membres de notre commission ou du comité de relecture, et de quelques frères et sœurs de Saint-Jean. Qu'ils en soient tous remerciés, ainsi que toutes les personnes qui, à un titre ou un autre, ont contribué à cette étude, et à un titre tout spécial les personnes victimes d'abus sexuels.

3. Difficultés

Parmi les difficultés rencontrées, on peut distinguer celles qui tiennent à la qualité des rédacteurs, à la nature du sujet, et à la disparité de la documentation.

a. Les rédacteurs

Ce volet historique a été rédigé par des hommes, ce que l'on peut regretter pour une histoire dans laquelle les femmes occupent une place importante, notamment parce que les victimes sont majoritairement des femmes. Nous espérons que les contributions et les relectures de femmes auront compensé en partie ce défaut.

De plus, les deux rédacteurs principaux sont pris eux-mêmes dans cette histoire, en tant que frères de Saint-Jean, et même en tant qu'ancien vicaire général et ancien secrétaire de la commission SOS abus. Cette implication personnelle a pu rendre des personnes réticentes à apporter leur témoignage (en particulier des sœurs, étant donné l'histoire des relations entre frères et sœurs dans la famille Saint-Jean), mais elle a aussi probablement facilité la compréhension de certaines nuances. Il reste que les rédacteurs ne peuvent prétendre à une totale impartialité, même s'ils se sont efforcés de prendre du recul pour gagner en objectivité et en neutralité. De surcroît, n'étant pas spécialistes de l'histoire religieuse contemporaine, ni des abus sexuels, leur interprétation pourra parfois sembler naïve et manquant de recul. Des personnes dotées d'autres compétences auraient pu proposer des analyses plus pertinentes. Quoi qu'il en soit, cette étude ne prétend pas avoir une portée définitive, elle se présente plutôt comme une première approche d'un sujet complexe. Il reviendra à d'autres

personnes d'en évaluer la valeur et les limites. En interne, ce texte est destiné à donner un point de départ à un échange communautaire sur l'histoire de la famille Saint-Jean, en rappelant un certain nombre de faits importants et en proposant une ligne d'interprétation, qui pourra faire l'objet d'un débat critique.

b. La nature du sujet

L'objectif poursuivi par le présent rapport est de comprendre un système et des fonctionnements communautaires qui ont pu contribuer à l'émergence d'abus ou retarder leur dénonciation, et non pas de s'attacher à la caractérisation de tel ou tel cas particulier.

Quant à la nature du sujet, elle touche évidemment à l'intime et ne se laisse appréhender que dans la mesure où des personnes acceptent de livrer des confidences qu'elles réservent habituellement à des personnes proches en qui elles ont particulièrement confiance. Ceci est peut-être d'autant plus vrai dans la vie religieuse, où la pudeur et la honte peuvent particulièrement retenir de témoigner sur un tel sujet. D'où la nécessité de respecter un cadre strict de confidentialité, à l'intérieur de la commission comme à l'extérieur.

Nous sommes tenus de respecter le secret inhérent à la procédure canonique et à certaines archives, ainsi que les procédures en cours.

En ce qui concerne la famille Saint-Jean, la plupart des acteurs sont encore vivants, et parfois les faits eux-mêmes sont assez récents. Les blessures sont souvent vives, pour tout le monde. Des enquêtes ont eu lieu, des jugements ont été prononcés, mais certaines procédures sont encore en cours, que ce soit au niveau étatique ou au niveau ecclésiastique. Dans certains cas mentionnés ici, il n'a pas été possible de connaître le point de vue des deux parties, et il a fallu se baser uniquement sur la parole de la personne victime, ou parfois sur les aveux d'un frère. D'autres cas ne sont connus qu'à travers des notes allusives contenues dans les archives. Etant donné qu'il ne relevait pas de notre commission d'interroger les personnes pour établir des responsabilités personnelles, il a fallu se contenter des éléments qui transparaissaient dans la documentation.

C'est donc à dessein que les citations donnent le moins possible d'indications biographiques afin d'empêcher toute identification de personnes, qu'elles soient victimes ou auteurs d'abus, dont beaucoup sont encore vivantes. C'est une perte quant à la compréhension des parcours personnels des uns ou des autres mais ceux-ci, pour intéressants qu'ils soient, ne sont pas l'objet du rapport. A l'exception de quelques rares personnes dont il n'était pas possible de taire l'identité sans perdre des éléments importants de compréhension (notamment le père M.-D. Philippe et Alix Parmentier), le texte préserve donc strictement l'anonymat des différents acteurs, ce qui complique parfois l'exposé et alourdit la lecture.

C'est également délibérément que le rapport recourt à la notion d'abus sexuel, qui n'est pas une notion juridique. Elle est prise dans un sens large, et désigne une relation comprenant une forme d'asymétrie susceptible de causer un préjudice. Ce vocable unique sera utilisé pour regrouper des actes de nature diverse : attouchements génitaux, gestes sensuels, baisers, gestes ambigus, paroles inappropriées, sans distinction selon leur gravité, leur fréquence, leur durée, le ressenti immédiat ou postérieur d'un trouble par la victime, l'existence d'un rapport d'autorité ou d'une justification (théologique, mystique ou invoquant l'amitié) donnée par leur auteur. Consécutivement, les notions d'auteur d'abus et de victime sont employées dans un sens large, indépendamment de toute qualification en lien avec un statut et en particulier de celle qu'un tribunal pourrait attribuer. Il n'est pas toujours facile d'estimer où est la limite de l'abus, de distinguer ce qui est abus et ce qui ne l'est pas. Nous pensons toutefois que cette vision large de la notion d'abus sexuel est plus utile à la compréhension du système.

Les actes répertoriés sous la catégorie « abus » dans ce rapport n'ont pas tous fait l'objet d'une enquête précise[1]. Cela rend d'autant plus délicat d'oser une parole, même en s'efforçant de respecter

[1] Des signalements ont été faits par les supérieurs pour les cas qui le demandaient.

au maximum les personnes et de ne pas porter de jugement. C'est la raison pour laquelle nous soulignons que l'emploi du terme d'abus ne signifie pas nécessairement qu'un tribunal qualifierait pénalement les faits mentionnés.

Enfin ce travail connaît les difficultés de toute histoire très contemporaine, à savoir le manque de recul et de mise en perspective, notamment pour les toutes dernières années.

c. Disparités dans la documentation

Le dernier type de difficultés rencontrées provient des disparités importantes dans la documentation, à trois niveaux :

- entre les différentes branches de la famille Saint-Jean ;
- entre les victimes et les personnes qui ont commis des abus ;
- entre les années les plus anciennes, celles de l'affaire de l'Eau vive, et les années plus récentes concernant la famille Saint-Jean.

Il était impossible de traiter des abus commis par des frères de Saint-Jean, de leurs racines et de leurs conséquences, sans s'intéresser à la famille Saint-Jean dans ses différentes composantes, comme si les frères et les sœurs (et les oblats) avaient évolué dans des univers différents. Comprendre un système supposait d'en regarder tous les éléments. Cependant, l'objectif de traiter de la famille Saint-Jean dans son ensemble, comme formant un même système, s'est heurté à certaines limites. Les archives des frères de Saint-Jean sont volumineuses, et elles étaient assez familières aux rédacteurs de ce rapport, qui y ont un accès aisé. Celles qui concernent les sœurs sont à la fois moins fournies et plus difficiles d'accès, surtout en ce qui concerne les sœurs contemplatives, pour les raisons déjà mentionnées. De plus, certaines affaires internes aux sœurs n'avaient pas forcément à être portées à la connaissance de notre commission, ou ne pouvaient pas l'être pour différentes raisons (de confidentialité, par exemple). Alors que certaines sœurs ont spontanément apporté leur témoignage, d'autres sœurs ont pu éprouver des réticences à s'adresser à nous. Les anciennes sœurs qui ont quitté la communauté témoignent peut-être plus facilement, alors que celles qui sont restées dans la communauté peuvent désirer davantage ne pas être identifiées. Les affaires d'abus sexuels commis par des sœurs sur des sœurs (voire sur d'autres personnes) sont peu présentes dans notre récit, faute de documentation suffisamment assurée, alors que nous avons assez d'indices pour estimer qu'ils ont été plus nombreux que ceux que nous avons identifiés. Parmi les cas connus, certains relèvent des mêmes logiques que ceux concernant les frères, avec notamment des justifications basées sur l'amitié.

Cette différence d'accès aux archives et aux témoignages induit une différence de traitement entre les différentes branches de la famille Saint-Jean, et accentue peut-être la part accordée aux frères dans ce rapport. Cependant, il ne faudrait pas oublier que celle-ci est d'abord due au beaucoup plus grand nombre d'abus commis par des frères, et sans doute aussi en partie au rôle central longtemps joué dans la famille Saint-Jean par la communauté des frères[1]. De plus, ce rapport a été demandé par le chapitre général des frères, et il appartient aux communautés des sœurs d'envisager, le cas échéant, l'intérêt d'un travail sur leur histoire propre.

Une autre disparité dans la documentation est à prendre en compte. Le point de vue des victimes, du moins de celles qui se sont exprimées, est davantage représenté que celui des auteurs d'abus. C'est peut-être normal, mais cette différence quantitative ne facilite pas la compréhension de ce qui s'est passé du côté de ceux qui ont commis des abus et de la manière dont ils ont été entraînés dans ces dérives. De plus, il peut y avoir aussi un effet de disproportion entre les différents auteurs d'abus, dans la mesure où les victimes de certaines personnes parlent plus facilement. Certains auteurs d'abus suscitent manifestement davantage de craintes de la part de leurs victimes, qui n'osent pas

[1] Il y a à cela aussi une raison numérique : les frères sont plus nombreux que les sœurs. Actuellement, la famille Saint-Jean compte 422 frères (dont 255 prêtres), 175 sœurs apostoliques et 53 sœurs contemplatives.

témoigner ouvertement ou témoignent en refusant que leur témoignage soit utilisé de quelque manière que ce soit.

Enfin, une dernière disparité doit être signalée, celle entre la documentation sur l'affaire de l'Eau vive et celle qui concerne la communauté Saint-Jean. Il ne s'agit pas seulement d'une disproportion dans l'abondance des sources, mais aussi de leur nature. La partie la moins documentée, pour nous, de l'affaire de l'Eau vive est celle qui concerne les communautés religieuses féminines touchées par les dérives sexuelles. Cette partie de l'affaire ne nous est pratiquement connue que par le rapport d'archives de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi (CDF)[1]. Or c'est peut-être cet aspect qui aurait permis les comparaisons les plus pertinentes avec la diffusion des abus sexuels dans les instituts religieux de la famille Saint-Jean, en particulier les deux communautés de sœurs. Alors qu'à Saint-Jean il a été possible d'interroger certains des protagonistes, cela n'a pas été possible pour les années 1950, où nous devons nous contenter des pièces de la procédure canonique telles que le rapport d'archives de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi en rend compte. A notre connaissance, les personnes qui ont témoigné à l'époque dans le cadre de l'enquête ne sont pas revenues sur cette histoire à d'autres occasions et n'ont pas laissé d'autres récits qui auraient permis de mieux comprendre les circonstances dans lesquels les abus ont été commis, en particulier la doctrine et l'implication du père Dehau. La documentation qui nous est parvenue, même si elle nous oblige parfois à nous contenter de faire des hypothèses, nous permet toutefois de nous faire une idée assez précise de la situation dans certaines de ces communautés religieuses (en particulier le carmel de Nogent et le monastère de Bouvines).

[1] De plus, les archives des communautés concernées, si elles existent, n'ont pas été consultées faute de temps. Il y aurait là, peut-être, une enquête à poursuivre.

1re PARTIE :

MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE AVANT 1975

Par Renaud-Marie Desplanques et Florian Michel

INTRODUCTION DE LA 1re PARTIE DU VOLET HISTORIQUE

Par Renaud-Marie Desplanques

Jacques Maritain écrivait en 1952 à propos de l'affaire de l'Eau vive qui venait d'éclater : « Le diable est déchaîné dans cette affaire inouïe. »[1]. Soixante-dix ans plus tard et après l'étude d'archives longtemps gardées inaccessibles, on mesure davantage qu'il s'agit effectivement d'une « affaire inouïe ». Elle l'est par bien des aspects et son caractère familial n'est pas le moindre de ceux-ci. En 1956-1957, quatre membres de la parenté Dehau-Philippe sont sanctionnés par le Saint-Office[2] : Thomas Philippe, Cécile Philippe, Pierre Dehau et Marie-Dominique Philippe. Si chacun a été reconnu coupable à des titres divers, toutefois l'instance romaine a constaté chez tous une même conviction : il n'est pas impossible qu'une personne engagée dans le célibat consacré ait des pratiques sexuelles.

Dès lors, comment ne pas s'interroger sur le lien entre ces événements anciens et les nombreux abus sexuels commis des années plus tard par le père Marie-Dominique et des membres de la famille religieuse qu'il a fondée ? Cette autre « affaire inouïe » n'a-t-elle pas son origine dans la conviction secrète des trois enfants Philippe et de leur oncle Dehau ?

La première partie du volet historique cherche à apporter des éclaircissements sur ce sujet, en exposant des éléments de l'histoire personnelle du père Marie-Dominique Philippe jusqu'en 1975, année de la fondation de la communauté Saint-Jean[3]. Pour comprendre ces aspects, il nous faut aussi parler d'autres personnes.

En premier lieu, pour la période précédant 1951, nous présenterons : le père Pierre-Thomas Dehau, le père Thomas Philippe et le père Marie-Dominique Philippe.

En second lieu, nous exposerons l'affaire de l'Eau vive, l'implication du père Marie-Dominique et sa condamnation en 1957.

---

[1] J. MARITAIN, *Carnet de notes*, à la date du 19 juin 1952. Archives Maritain.

[2] Ellipse pour « Sacrée Congrégation du Saint-Office », dont le nom deviendra en 1965 « Congrégation pour la Doctrine de la Foi ».

[3] La deuxième partie du volet historique de ce rapport traite la période de 1975 à nos jours. Elle concerne les abus sexuels du père Marie-Dominique et ceux commis par des membres de la famille Saint-Jean.

En troisième lieu, seront présentés les liens entre Marie-Dominique et les plus proches de Thomas Philippe [1].

La quatrième partie traitera des relations entre Marie-Dominique Philippe et trois femmes : Nicole B.[2], Alix Parmentier[3] et Michèle-France Pesneau.

[1] Chapitre 3, rédigé par Florian Michel.
[2] Il s'agit d'un pseudonyme.
[3] Pour la période 1954-1968. La deuxième partie du volet historique traitera des années postérieures à cette première période.

Chapitre 1 :

PIERRE-THOMAS DEHAU, THOMAS ET MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE (1870-1951)

Par Renaud-Marie Desplanques

I. PIERRE-THOMAS DEHAU DE 1870 À 1945

Marie-Dominique Philippe[1] est né le 8 septembre 1912 dans le nord de la France à Cysoing[2]. Il est le huitième d'une famille de 12 enfants, dont 8 deviendront religieux. Il a pour parrain de baptême son frère Jean (1905-1993), qui deviendra en religion le père Thomas. Son père, Henri Philippe (1875-1959), est notaire. Durant la guerre 1914-1918 celui-ci est mobilisé dans les services de santé. Son épouse Élisabeth (1878-1968) est la fille de Félix Dehau, riche notable et longtemps maire de Bouvines. Elle a un frère aîné, Pierre (Thomas en religion ; 1870-1956), qui tient une place majeure dans la famille Philippe. Il convient de le présenter en premier lieu, étant donné la place qu'il tient dans la vie du père Marie-Dominique Philippe et de sa responsabilité dans les graves dérives de ses neveux.

Ordonné à 23 ans comme prêtre diocésain, Pierre Dehau[3] rejoint l'Ordre dominicain deux ans plus tard en 1896. Dès lors, ses très bonnes études, malgré une mauvaise vue, le destinent sûrement à l'enseignement. Il a comme compagnon dans l'Ordre le père Garrigou-Lagrange (1877-1964), à qui

[1] Henri Philippe à l'état civil.

[2] Pour une biographie de M.-D. Philippe :

- M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe, Au cœur de l'Église du XXe siècle*, Paris, DDB, 2015.
- É. FOUILLOUX, « PHILIPPE Marie-Dominique », *Dictionnaire biographique des frères prêcheurs* [En ligne], Notices biographiques, P, mis en ligne le 25 mars 2019, consulté le 24 janvier 2023. URL : http://journals.openedition.org/dominicains/3861

[3] Pour connaître le père Dehau :

- R. PELON, *Invitation à la contemplation*, Paris, Cerf, 2006.
- A. MOURGES, *Des « sages et des savants » aux « tout petits ». Aux origines des communautés de L'Arche*, 1945-1965. Mémoire de master 1 d'histoire religieuse, Montpellier, 2009, p. 29-37.
- T. CAVALIN, *L'affaire, les dominicains face au scandale des frères Philippe*, Paris, Cerf, 2023, p. 221-233.

il dévoile la pertinence et la profondeur de l'enseignement de Thomas d'Aquin[1]. Durant leur formation les deux dominicains se forment auprès de leur aîné le père Ambroise Gardeil[2] (1859-1931). Ils puisent chez lui une vision de la mystique structurée par la théologie des dons du Saint-Esprit selon l'Aquinate et son commentateur Jean de Saint Thomas. À l'instar de leur formateur, Dehau, d'une façon discrète, et Garrigou-Lagrange, d'une façon publique, joueront un rôle important dans le contexte du renouveau de la mystique (1890-1940), où la « théologie des dons du Saint-Esprit devient le pivot doctrinal de l'étude de la mystique chez les prêcheurs. »[3]. Dehau sera aussi considéré comme un pionnier du renouveau thomiste caractéristique de son époque[4]. En outre, son influence sur le monde universitaire catholique sera significative.

Bien que le dominicain ait dû renoncer à une carrière professorale à cause de sa mauvaise vue, il donnera de nombreuses prédications. À partir de 1902 sa vie est totalement consacrée à cet apostolat, pour lequel il est très apprécié. Il prêche des retraites dans de nombreux couvents de France et à l'étranger, notamment dans des carmels et des monastères de dominicaines. Sa prédication aux accents poétiques est imprégnée de sa connaissance de l'Écriture, de saint Thomas et de sa culture artistique. Il cherche à être un instrument de l'Esprit Saint, comptant davantage sur l'inspiration de Celui-ci que sur sa méditation et sa préparation personnelles. Il lui importe avant tout de laisser l'Esprit libre de susciter des paroles et des développements imprévus[5].

Certaines de ses prédications sont publiées à partir de 1941. Son premier livre a pour titre *Des fleuves d'eau vive*[6]. Il sera suivi d'une douzaine d'ouvrages[7].

La prédication du père Dehau, fondée sur l'enseignement de Thomas d'Aquin et de ses grands commentateurs scolastiques, s'inspire aussi de sa relation avec Hélène Claeys Boùùaert (1888-1959). Issue d'une famille belge renommée, elle rencontra le père Dehau à l'âge de 12 ans alors qu'il donnait une retraite dans son pensionnat à Gravensgracht. Convaincue d'avoir une relation privilégiée avec Jésus et s'en étant ouverte au dominicain, elle en devint la dirigée tout en exerçant sur lui une influence spirituelle déterminante : « C'est cette rencontre qui décida le prêtre à s'orienter vers la recherche incessante de la contemplation, direction qui n'était pas forcément son penchant initial »[8]. Pour autant, le père Dehau resta toujours très discret sur cette relation.

Marquée par un handicap physique[9], Hélène vécut seule, notamment dans un béguinage à Gand, comme laïque consacrée. Ses « visions » et sa « spiritualité » influencèrent non seulement le père Dehau, mais plus tard aussi le père Thomas Philippe. Dans sa vieillesse, l'oncle confiera la direction spirituelle d'Hélène à ce neveu[10], qu'il tenait pour son successeur spirituel. Elle aura ainsi une influence sur le père Thomas et notamment sur la création du centre de formation de l'Eau vive[11].

Bien que le père Dehau ait eu un rythme de vie particulier et soit resté en marge de son Ordre, au point que l'on peut parler de clivage[12], il maintint néanmoins des liens avec nombre de dominicains.

---

[1] Cf. R. PELON, *Invitation à la contemplation*, *op. cit.*, p. 35.

[2] A. MOURGES, *Des « sages et des savants » aux « tout petits ». Aux origines des communautés de L'Arche*, 1945-1965, op. cit., p. 29-37.

[3] B. MINVIELLE, *Qui est mystique ?,* Paris, CLD, 2017, p. 76.

[4] R. PELON, *Invitation à la contemplation*, *op. cit.,* p. 34.

[5] Cf. *ibid., op. cit.,* p. 48-50, où on trouve par exemple cette citation du père Dehau : « L'Esprit-Saint parle par le prédicateur et profère, par son intermédiaire, des paroles qu'il ne connaissait pas lui-même. »

[6] *Des Fleuves d'eau vive*, Lyon, Ed. de l'Abeille, 1941, 222 p.

[7] Pour une bibliographie complète du père Dehau, cf. R. PELON, *Invitation à la contemplation, op. cit.*, p. 253.

[8] Cf. *ibid.,* p. 47.

[9] Atteinte par la poliomyélite, elle avait un bras paralysé.

[10] A. MOURGES, *Des « sages et des savants » aux « tout petits ». Aux origines des communautés de L'Arche, 1945-1965, op. cit.*, p. 65.

[11] Sur Hélène Claeys cf. T. CAVALIN*, L'affaire, op. cit.,* p. 279-314.

[12] *«* Rien sur la proposition, que Philippe aurait déclinée, d'un biennium en Allemagne pour étudier la phénoménologie, à laquelle la Société thomiste consacre une journée d'études, au Saulchoir en septembre 1932. J'espère que vous ne serez pas comme votre oncle. » (Carnets Maritain, 25 avril 1948), aurait déduit Lemonnyer de l'incident, signalant un clivage ancien dans la province de France qui ne va pas faciliter sa gestion de la descendance Dehau : Thomas et ses trois frères, qui y entrent

Plusieurs d'entre eux ont témoigné de ses qualités de théologien et de mystique, notamment les pères Garrigou-Lagrange, Pie Duployé (1906-1990), Marie-Dominique Molinié (1918-2002), Jean de Menasce (1902-1973), Ambroise-Marie Carré (1908-2004), Bernard Bro (1925-2018), Gebhard-Maria Behler (1908-1994), etc[1].

Le père Dehau jouissait en outre d'une grande aura à l'extérieur de l'Ordre. En particulier chez les époux Maritain[2], dont il fut le guide spirituel, et par qui il participa aux « cercles thomistes » et au « groupe de Meudon »[3]. Il fut aussi estimé par d'autres personnalités : Stanislas Fumet (1896-1983), Pierre Van der Meer (1880-1970), Olivier Lacombe (1904-2001), Julien Green (1900-1998), André Frossard (1915-1995), etc.

Marie-Dominique Philippe a témoigné souvent de son attachement à son oncle et de l'influence profonde que celui-ci a exercée sur lui dès sa jeunesse, notamment comme père spirituel. Chaque été le père Dehau passait un temps parmi les enfants Philippe. À cause de sa mauvaise vue, ceux-ci lui lisaient divers ouvrages, notamment théologiques. Une relation forte se noue donc dès l'enfance entre le père Dehau et ses neveux Philippe et plus particulièrement avec Henri (Marie-Dominique), Jean (Thomas) et Cécile. Au point que selon Marie-Dominique Philippe, l'oncle avait une place plus importante chez les neveux que leur père[4]. Le grand nombre de vocations dominicaines parmi ses neveux et nièces donne une idée certaine de son influence sur ceux-ci[5]. Cette influence et les liens seront renforcés par l'appartenance au même Ordre religieux. On en trouve une illustration dans le fait qu'à partir de 1945 le père Dehau vivra dans un couvent de dominicaines dont sa nièce Cécile est la supérieure et qu'elle a fondé à Bouvines dans une ancienne propriété familiale où lui-même était né.

II. THOMAS PHILIPPE DE 1923 À 1946

Parrain de baptême et de sept ans l'aîné de son frère Henri (Marie-Dominique en religion), Jean Philippe entre dans l'Ordre dominicain en 1923. Il y reçoit le nom de Thomas, comme le père Dehau. Celui-ci est son père spirituel et le restera toute sa vie. On peut d'ailleurs parler d'une relation privilégiée entre lui et son oncle, comme en témoignent ces propos de Jacques Maritain : « Quand il était tout petit le père Dehau le désignait comme son héritier spirituel »[6].

Frère Thomas fait sa profession solennelle en 1927. Il est ordonné prêtre en 1929 et termine ses études en juillet 1931 par une thèse de lectorat[7].

à sa suite, ou leurs cousins André et Jourdain Bonduelle, deux des quatorze enfants de Marie-Madeleine Dehau, vouent au père Dehau une obéissance filiale qui peut nuire à l'autorité de leurs supérieurs. » (É. FOUILLOUX, « PHILIPPE Thomas », *Dictionnaire biographique des frères prêcheurs* [En ligne], Notices biographiques, P, mis en ligne le 25 mars 2019, consulté le 18 juin 2022. URL : http://journals.openedition.org/dominicains/1475).

[1] Cf. R. PELON, *Invitation à la contemplation, op. cit.*, p. 80-82 et p. 235-237.

[2] Jacques Maritain disait de lui : « […] il m'a été d'une aide incomparable pour entrer plus avant dans les richesses de la métaphysique et de la théologie de saint Thomas » (cité par R. PELON, *op. cit.,* p. 54).

[3] Cf. R. PELON, *Invitation à la contemplation*, *op. cit.*, p. 68-70.

[4] « Il considère 'héroïque' et 'magnanime', 'très beau', que son père ait accepté que ce beau-frère exerce une forte influence sur ses enfants, lui-même pouvant de ce fait, passer après… Henri trouve chez ce vieil oncle la compréhension et l'amour d'un père. Profonds. Authentiques. Exprimés. Aussi peut-on penser qu'il se construira dans cette figure paternelle. » (M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe, op. cit*., p. 106).

[5] « Toutes ces vocations dans la famille viennent du père Dehau, cela est bien évident. Quand il est mort, il avait treize de ses neveux dominicains hommes ou femmes… Une postérité, une fécondité finalement… très cachée… » (M.-D. Philippe, Entretiens avec Élisabeth Comte, cité dans M.-C. LAFON*, Marie-Dominique Philippe, op. cit*., p. 105).

[6] Carnets personnels de Jacques Maritain, 25 avril 1948, AJRM (Archives du cercle d'études Jacques et Raïssa Maritain de Kolbsheim).

[7] Le lectorat est un grade propre aux dominicains. Il équivaut au doctorat et donne accès au professorat dans les *studia* de l'Ordre et dans les facultés ecclésiastiques. Il implique la rédaction d'une thèse et la réussite d'un grand oral devant un jury de plusieurs professeurs.

De 1931 à 1936, il enseigne au Saulchoir de Kain en Belgique la psychologie, la logique et la métaphysique[1]. Durant cette période, il est assistant du maître des profès (1932-1934)[2] et a donc sous sa responsabilité ses frères de sang Réginald (Evrard, 1911-1940) et Marie-Dominique. Concernant son enseignement, le filleul rapportera plus tard :

> La Philosophie était enseignée par le Père Thomas dans une perspective scolastique très saine et très grande, celle de Jean de Saint-Thomas. […] Jean de Saint-Thomas représente tout de même dans la scolastique thomiste ce qu'il y a de plus grand et le Père Thomas l'enseignait avec beaucoup d'ardeur, d'une manière extrêmement vivante[3].

Le père Yves Congar (1904-1995), de la même promotion que le père Thomas et professeur avec lui, lui reconnaissait « une sève intellectuelle et spirituelle puissante », tout en lui reprochant un certain dilettantisme[4].

Parallèlement à son enseignement et à l'instar du père Dehau, Thomas Philippe donne des prédications dans divers couvents féminins.

En 1936, il est promu professeur de théologie à l'Université Pontificale romaine de l'*Angelicum*, dirigée par les dominicains. Une telle promotion, à seulement 31 ans, montre la grande confiance qui lui est faite en haut lieu. Il rejoint parmi les autres professeurs le père Garrigou-Lagrange[5] et le père Paul Philippe (sans lien de parenté)[6]. Ce dernier, de la même veine thomiste, a pris le père Thomas Philippe comme père spirituel[7]. En tant que commissaire du Saint-Office, il jouera pourtant un rôle majeur dans l'affaire de l'Eau vive et la condamnation du père Thomas. Le recteur de l'*Angelicum* est alors le père Michael Browne (1887-1971), maître général de l'Ordre de 1955 à 1963 et futur cardinal (1962). Comme maître de l'Ordre, il s'impliquera particulièrement dans le procès et la levée des sanctions du père Marie-Dominique.

Thomas Philippe a relaté qu'au cours de son séjour romain, il reçut en 1938 de la Vierge Marie des « grâces mystiques », notamment devant le tableau dit *Mater admirabilis* situé au couvent de La Trinité des Monts à Rome. Ces expériences « mystiques » joueront un rôle capital dans sa spiritualité et dans les justifications de ses abus sexuels. Il s'agissait pour lui de révélations sur la sexualité en tant qu'elle peut conduire à une union mystique avec la Vierge Marie, elle-même ayant vécu avec son fils une relation mystico-sexuelle. Dès lors le père Thomas se considère comme dépositaire d'un secret exceptionnel[8], à partir duquel il repense d'une façon nouvelle le mystère de Marie ainsi que l'économie de la révélation et le mystère de l'Église. Si le contenu des « grâces » reçues à Rome reste caché, cependant :

---

[1] « Son cours polycopié de psychologie, dépourvu d'exemple concret, n'a pas grand-chose de commun avec ce qu'on appelle psychologie dans l'Université au même moment. C'est un traité sur la nature humaine sous la dépendance de Dieu, dans la grande tradition scolastique. » Cf. É. FOUILLOUX, « PHILIPPE Thomas », *op. cit.*

[2] En 1934 il est nommé maître spirituel des jeunes pères. Cf. A. MOURGES, *Des « sages et des savants » aux « tout petits ». Aux origines des communautés de L'Arche, 1945-1965, op. cit.*, p. 43.

[3] M.-D. PHILIPPE, *Les Trois Sagesses,* Paris, Fayard, 1994, p. 215.

[4] Cf. É. FOUILLOUX « PHILIPPE Thomas », *op. cit.*

[5] Le père Garrigou-Lagrange a joué un rôle dans sa venue à Rome. Cf. É. FOUILLOUX, *Le père Congar au Saint-Office* (1939-1955), *Revue des Sciences philosophiques et théologiques* (RSPT), 2021/4 Tome 105, p. 728.

[6] Paul Philippe (1905-1984) :

- 1926 : entrée dans l'Ordre dominicain pour la Province de France.
- 1935-1955 : professeur à l'Université St Thomas de Rome (Angelicum).
- 1942 : professeur au Saulchoir et père maître des étudiants (suite à la visite de Thomas Philippe).
- 1952 : consulteur du Saint-Office.
- 1954 : premier compagnon (*socius*) du commissaire du Saint-Office (nommé le 20 octobre 1954).
- 1955-1959 : commissaire du Saint-Office (nommé le 30 mai 1955).
- 1959-1967 : secrétaire de la Congrégation des Religieux.
- 1967-1973 : secrétaire de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi.
- 1973 : créé cardinal.
- 1973-1980 : préfet de la Congrégation pour les Églises Orientales.

[7] Cf. A. MOURGES, *op.cit.*, p. 234.

[8] Nous reviendrons sur cet épisode fondamental de sa vie quand nous parlerons des justifications de ses abus.

> […] sa piété mariale déjà notoire, envahit alors l'ensemble de sa vie spirituelle et de sa prédication, d'une manière où l'affectivité prend nettement le pas sur la réflexion, au risque de lui faire franchir les limites communément admises. Ses rares publications et d'assez nombreux textes inédits prouvent qu'il est devenu un maximaliste en matière de mariologie[1].

Après sa démobilisation à la suite de la défaite militaire de 1940, Thomas Philippe s'installe à Paris, où « il vit alors, sans nouvelle assignation, de prédications où il teste, auprès de publics religieux féminins, ses nouvelles convictions mariales »[2].

Afin de comprendre la suite du parcours du père Thomas Philippe, il convient maintenant d'évoquer brièvement le contexte théologique qui a marqué les dominicains de France durant les décennies 1930-1960.

Dans la période précédant la guerre, a émergé parmi les dominicains français un courant prônant des évolutions théologiques, pastorales et œcuméniques. Il proposait notamment un renouvellement de la lecture de Thomas d'Aquin à l'aide des sciences humaines, en particulier l'histoire. Les acteurs de ce mouvement novateur sont les pères Marie-Dominique Chenu (1895-1990), Yves Congar (1904-1995), Henri-Marie Féret (1904-1992), Pie-Raymond Régamey (1900-1996), Albert-Marie Avril (1897-1978), etc.[3] Ils font face à d'autres frères prêcheurs attachés à une approche traditionnelle de Saint Thomas, dans la ligne de celle de ses grands commentateurs, en particulier Cajetan et Jean de Saint-Thomas. On trouve dans ce courant opposé les pères Garrigou-Lagrange (1877-1964), Thomas Deman (1899-1954), Louis-Bertrand Guérard des Lauriers (1898-1988), Marie-Rosaire Gagnebet (1904-1983), Thomas Philippe, Paul Philippe, Marie-Dominique Philippe, etc. Ils estiment que les nouveautés promues par leurs frères dominicains constituent un risque de contamination de la doctrine catholique par des erreurs modernes. Leur point de vue est partagé à Rome, notamment au Saint-Office et à la Curie généralice de l'Ordre dominicain.

Il nous faut évoquer ici un épisode marquant de ces années de tensions doctrinales et dans lequel le père Thomas Philippe a joué un rôle de premier plan : ce qu'il est désormais convenu d'appeler « l'affaire Chenu ». Nous l'évoquons non seulement pour mieux comprendre le contexte intellectuel de l'époque, mais aussi parce que Marie-Dominique Philippe et d'autres proches du père Thomas réduiront l'affaire de l'Eau vive à une vengeance consécutive à l'affaire Chenu.

En 1942 l'ouvrage du père Chenu *Une école de théologie : le Saulchoir*[4] est mis à l'index[5] par le Saint-Office. Rome nomme ensuite Thomas Philippe visiteur apostolique du couvent d'études et

---

[1] É. FOUILLOUX, « PHILIPPE Thomas », *op. cit.* En 1951, Jacques Maritain écrira à l'abbé Charles Journet au sujet de la mariologie du père Thomas : « Entre nous, le rapport du Père Thomas Philippe au Congrès marial (qu'ils veulent publier en anglais, et pour lequel on m'a demandé un " chapeau " sur l'auteur) m'a mis extrêmement mal à l'aise. Est-ce là de la sagesse théologique ? La sagesse est *sapida scientia*. Et cette manière de vouloir faire de la Sainte Vierge l'épouse de son Fils (comme s'il ne suffisait pas de sa Maternité, comme si tout n'était pas dans sa Maternité !) m'exaspère et me scandalise. » (lettre de Maritain à Journet, 24 juillet 1951, Ch. JOURNET Charles – J. MARITAIN, *Correspondance*, Vol. 4, Saint-Maurice, Editions Saint-Augustin, 1998, p. 140.)

[2] Cf. É. FOUILLOUX, « PHILIPPE Thomas », *op. cit.*

[3] Cf. É. FOUILLOUX, *Le père Congar au Saint-Office (1939-1955)*, *op. cit*., p. 728.

[4] Ouvrage publié « hors commerce » en 1937 à propos duquel Étienne Fouilloux écrit : « [L'auteur] y subordonne clairement la philosophie à la théologie et n'accorde à celle-ci qu'un rôle modeste, nettement distingué du dogme dont elle procure des formulations réformables. Il y plaide aussi pour une démarche inductive à partir de l'histoire personnelle des hommes (une théologie digne de ce nom, c'est « une spiritualité qui a trouvé les instruments rationnels adéquats à son expérience religieuse ») ou de leur histoire collective (la théologie comme repérage des « lieux théologiques en acte » fournis par l'actualité). […] Un tel discours de la méthode prend délibérément le contre-pied d'une définition classique de la théologie scolastique, à caractère spéculatif et déductif. Dès sa parution, *Une école de théologie* est fortement contestée au sein de l'Ordre, notamment parmi les professeurs de l'Angelicum qui craignent que le modèle proposé fasse école et qui accusent Chenu de subjectivisme ou de relativisme » (É. FOUILLOUX « CHENU Marie-Dominique », *Dictionnaire biographique des frères prêcheurs* [En ligne], Notices biographiques, C, mis en ligne le 25 avril 2015, consulté le 3 septembre 2022. URL : http://journals.openedition.org/dominicains/85).

[5] É. Fouilloux résume ainsi le grief de Rome à l'égard de CHENU : « En prenant ses distances avec la théologie spéculative qui a servi de rempart contre le modernisme, la méthode historique et inductive pratiquée au Saulchoir sous la houlette du père Chenu, dont les premiers volumes de la collection « Unam Sanctam » fournissent une bonne illustration, ne risque-t-elle pas de ramener à un néo-modernisme inadmissible ? » (É. FOUILLOUX, *L'affaire Chenu (1937-1943)*, RSPT, 2014/2 Tome 98, p. 351).

régent par intérim à la place du père Chenu. Il était prévu au départ que la visite soit confiée au père Garrigou-Lagrange. Mais il fallut y renoncer car il résidait alors dans la zone sud de la France occupée et il lui fut impossible d'obtenir les documents nécessaires pour franchir la ligne de démarcation et rejoindre Étiolles[1]. Le choix s'est donc porté sur le père Thomas. Celui-ci mènera toutefois sa mission en étroite dépendance du père Garrigou-Lagrange, dont il est le subdélégué.

En 1943, à la suite du rapport du visiteur[2] et par décision du Saint-Office, le père Chenu est officiellement remplacé comme régent par le père Thomas[3], qui à cette fin est promu au grade de maître en théologie[4]. Mais « la visite laisse un Saulchoir profondément divisé où le régent ne parvient pas à établir son autorité »[5].

Trois ans plus tard, dans son article « La nouvelle théologie où va-t-elle ? »[6], le père Garrigou-Lagrange dénonce avec force le courant novateur. Sa position critique et défensive sera confirmée en 1950 par Pie XII dans l'encyclique *Humani generis*.

En 1948, le père Thomas est remplacé dans sa charge de régent, qui lui fut éprouvante en raison des oppositions qu'il rencontra de la part de ceux qui voyaient en lui « l'exécuteur du père Chenu »[7]. Déchargé, le dominicain va se consacrer alors entièrement au projet de l'Eau vive.

Quelques années plus tard survient en France la crise des prêtres ouvriers, où une quinzaine de dominicains sont directement impliqués. Rome craint en effet que ce ministère inédit conduise des prêtres à dénaturer le sacerdoce et à verser dans le communisme. Pour avoir soutenu leurs frères engagés dans ce nouvel apostolat, les pères Chenu et Congar écopent de mesures sévères touchant leur enseignement. Quant au trois provinciaux de France, ils sont démissionnés par le maître général qui désigne lui-même leurs successeurs bien qu'il s'agisse normalement d'une charge élective.

III. MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE DE 1930 À 1951

Le père Marie-Dominique Philippe a souvent raconté le rôle déterminant du père Dehau dans son choix de rejoindre l'Ordre dominicain[8]. Alors qu'il a 18 ans et qu'il souhaite faire des études de mathématiques avant d'entrer dans la vie religieuse, son oncle lui fait part de son désaccord et lui annonce qu'il ne pourra plus l'accompagner spirituellement s'il ne rentre pas aussitôt chez les dominicains. Le jeune Philippe suit alors sans réserve la direction indiquée :

> Ce moment-là a été décisif. Je venais d'avoir 18 ans et j'ai dit au père Dehau, en me jetant à son cou : "C'est bien évident, je ferai ce que vous me direz de faire". À ce moment-là, le père Dehau m'a regardé et m'a dit : "Je crois bien que le Bon Dieu demande et réclame que tu entres le plus vite possible chez les Dominicains". Et c'est ce que j'ai fait[9].

Il entre donc au noviciat des dominicains à Amiens, le 11 novembre 1930. Il reçoit aussitôt l'habit blanc et le nom de *Marie-Dominique*. Un an plus tard, il prononce ses premiers vœux et suit dès lors le cursus d'études de philosophie puis celui de théologie au couvent du Saulchoir, encore situé à Kain en Belgique. Il obtient la licence de philosophie en 1934 et prononce ses vœux solennels le 19 mars 1935. Son ordination sacerdotale est célébrée le 14 juillet 1936.

---

[1] En 1938, le *Studium* du Saulchoir de Kain en Belgique a été transféré à Étiolles dans l'Essonne.

[2] Le père Paul Philippe transmit au Saint-Office le rapport, qu'il qualifiait « absolument admirable ». Cf É. FOUILLOUX, *L'affaire Chenu (1937-1943)*, *op. cit.,* p. 330.

[3] Paul Philippe est alors nommé père maître des étudiants.

[4] Grade le plus élevé en théologie.

[5] É. FOUILLOUX, « PHILIPPE Thomas », *Dictionnaire biographique des frères prêcheurs* [En ligne], *op. cit*.
Voir aussi É. FOUILLOUX, *L'affaire Chenu 1937-1943*, op. cit., p. 327 et 328.

[6] Article publié en décembre 1946 dans la revue *Angelicum*, n°23, 3/4, p. 126-145.

[7] Cf. É. FOUILLOUX, « PHILIPPE Thomas », *op. cit.*

[8] Cf. M.-D. PHILIPPE, *Les trois sagesses*, *op.cit*., p 204.

[9] M.-D. Philippe, conférence donnée à l'occasion de son 70e anniversaire de sacerdoce, Ars, 30 juin 2006, AGCSJ.

À la rentrée académique de 1936, le père Marie-Dominique a été nommé assistant du père maître pour les frères convers. À ce titre il est chargé du for externe des novices convers et de leur donner des conférences spirituelles.

En 1938, lors du départ de la Belgique et l'installation de la maison d'études du Saulchoir à Étiolles dans la banlieue sud de Paris, il devient père-maître des étudiants. Cette même année il obtient son lectorat en théologie, avec une thèse sur « La sagesse selon Aristote ».

Après une période de mobilisation d'avril à septembre 1940 et après avoir réussi à éviter la captivité, le père Marie-Dominique revient au Saulchoir où il est nommé professeur de théologie. Il enseigne principalement la théologie fondamentale et la théologie morale, ainsi que quelques cours spécifiques, par exemple « Questions de mariologie ».

En juin 1944, il reçoit le grade de docteur en théologie[1] avec une thèse intitulée : « La notion de théologie chez Durand de Saint-Pourçain[2] ».

L'année suivante, il est envoyé en Suisse pour être professeur de philosophie à la faculté de théologie de l'Université de Fribourg, dont les dominicains ont la charge. Il y retrouve son confrère dominicain et ami le père Pierre de Menasce. Il se lie en outre avec le dominicain espagnol Santiago Ramirez (1891-1967), philosophe néo-thomiste renommé.

En 1951, Marie-Dominique est diplômé de l'École Pratique des Hautes Études à Paris, avec un mémoire ayant pour objet la théologie de Durand de Saint-Pourçain, comme sa thèse doctorale. La même année, il revient enseigner au Saulchoir, en renfort du pôle « conservateur » du *Studium*. Il est cependant décidé l'année suivante qu'il y enseignera seulement le semestre d'automne et d'hiver et qu'il enseignera à Fribourg le semestre de printemps et d'été[3].

Lors des congés des étudiants ou durant la Semaine sainte, le père Marie-Dominique prêche des retraites, principalement dans des couvents féminins[4], dont les portes lui sont facilement ouvertes car il est le neveu du père Dehau.

En 1949, il publie son premier livre *Le mystère de l'amitié divine*. Suivront de nombreux ouvrages de théologie spirituelle, de philosophie et de pédagogie familiale[5].

Dans le contexte dominicain et théologique de l'époque, évoqué brièvement plus haut, Marie-Dominique Philippe représente pour des frères de son Ordre et pour d'autres intellectuels catholiques[6] une valeur sûre au plan doctrinal, notamment par son thomisme solide. C'est ce qui lui valut son retour au Saulchoir en 1951 par décision du père Emmanuel Suarez, maître général des dominicains (1946-1954)[7]. Son successeur, le père Michael Browne (1955-1963), aura également une grande estime pour l'enseignement du père M.-D. Philippe et le considérera comme un élément très utile

[1] Ce grade lui donnera la possibilité d'enseigner à l'Université de Fribourg.

[2] Guillaume Durand de Saint-Pourçain, né vers 1270 et mort en 1332 ou 1334, est un dominicain français, philosophe et théologien, connu surtout pour son rejet de certaines thèses philosophiques de Thomas d'Aquin.

[3] Cette double nomination durera jusqu'en 1962, année à partir de laquelle il enseigne uniquement à Fribourg.

[4] Dominicaines de Paray-le-Monial ; Dominicaines de Béthanie dans le canton de Fribourg ; Dames de Sion à Saint-Omer ; Trappistines près d'Angers ; Bénédictines du Calvaire à Vendôme ; aux Carmels de Cognac, Figeac, Boulogne ou Montgeron (Seine-et-Marne) ; etc.

[5] Pour une liste complète des ouvrages de M.-D. Philippe, cf. M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe, op. cit.*, p. 827-829. Le père M.-D. Philippe est aussi l'auteur de nombreux articles, notamment de théologie et de philosophie. Pour une liste complète de ces articles, cf. *Les trois sagesses*, *op. cit*., p. 579-585.

[6] Par exemple, l'abbé Journet et Jacques Maritain, cf. É. FOUILLOUX, « PHILIPPE Marie-Dominique », *op. cit.*

[7] Ainsi l'abbé Journet écrit à Jacques Maritain au sujet du retour de M.-D. Philippe au Saulchoir en 1951 : « C'est le père Général qui après avoir passé au Saulchoir et avoir entendu des jeunes réclamer un enseignement solide de S. Thomas, a proposé au père Marie-Dominique de revenir là-bas » (Ch. JOURNET Charles – J. MARITAIN, *Correspondance*, *op. cit.,* p. 144).

pour contrecarrer la « nouvelle théologie ». Cette réputation de grande fiabilité intellectuelle du père Marie-Dominique jouera en sa faveur pour la levée de ses sanctions, comme nous le verrons[1].

[1] Cette réputation jouera aussi par la suite et explique le soutien et la confiance du pape Jean-Paul II et de son secrétaire Mgr Stanisław Dziwisz. On ne retrouve pas une telle estime dans la Province de France. É. Fouilloux remarque à ce sujet : « Aucun de ses ouvrages, fait remarquable, n'est publié par les Éditions dominicaines du Cerf. Dans une province où la ligne d'ouverture apostolique amorcée sous l'autorité du père Chenu demeure vivace, le métaphysicien Marie-Dominique Philippe fait figure d'ovni. » (É. FOUILLOUX, « PHILIPPE Marie-Dominique », *op. cit.).*

Chapitre 2 :

L'AFFAIRE DE L'EAU VIVE (1952-1959)

Par Renaud-Marie Desplanques

I. L'ŒUVRE DE L'EAU VIVE

Au début des années 50, le père Thomas Philippe présentait ainsi l'Eau vive :

> Centre international de formation spirituelle et doctrinale fondé en 1948[1], et ouvert aux étudiants de tous pays et toutes cultures, désireux d'entrer en contact profond avec les trois sagesses contemplative, théologique et philosophique, telles que l'Église les propose par Saint Thomas et ses saints[2].

L'œuvre est située à Soisy-sur-Seine, à 500 mètres du Saulchoir, dans une propriété dotée de trois grandes maisons acquises en 1945 par la fondation Félix Dehau. Placée en 1949 sous le « patronage spécial » du maître général des dominicains, c'est une *domus formata* confiée à la direction du père Thomas. L'œuvre échappe ainsi à l'autorité du provincial. En conséquence, les relations avec la province sont tendues, en raison aussi de la proximité géographique entre l'Eau vive et le Saulchoir. En outre, par son orientation résolument thomiste, l'Eau vive se situe en contre-point des innovations théologiques en cours dans la Province de France et pour lesquelles le père Chenu a été sanctionné.

Les 13 étudiants de l'Eau vive en 1948 sont 60 à 70 en 1952. À cette époque, en tenant compte des visiteurs temporaires et des permanents, le centre de formation rassemble environ 130 personnes. La population étudiante y était mixte et une vingtaine de nationalités représentées. Le père Marie-Dominique Philippe[3], le père Antoine Braun (1893-1980), le père de Menasce, le père Gebhard-Maria Behler (1908-1994) et d'autres dominicains y enseignent régulièrement, ainsi que d'éminents

[1] En fait, l'Eau vive a commencé en 1945.

[2] Note écrite par le père Thomas Philippe et publiée en 1951, citée dans *Rapport de Xavier le Pichon sur la place du Père Thomas Philippe dans la fondation de L'Arche,* 10 mai 2016, p. 10. https://docplayer.fr/169960951-Rapport-de-xavier-le-pichon-sur-la-place-du-pere-thomas-philippe-dans-la-fondation-de-l-arche-sommaire.html

[3] Suite à son retour au Saulchoir en septembre 1951, le père Marie-Dominique enseigne régulièrement à l'Eau vive. Il y était déjà intervenu durant des sessions d'été, donnant notamment des conférences sur « Les Béatitudes dans l'âme du Christ » et la « Croissance de la Charité en Marie. », cf. A. MOURGES, *Des « sages et des savants » aux « tout petits ». Aux origines des communautés de L'Arche, 1945-1965, op. cit.*, p. 124 et 214.

intellectuels tels que Jacques Maritain[1] et l'abbé Charles Journet (1891-1975 – cardinal en 1965). Le nonce à Paris, Mgr Angelo Roncalli (1944-1953) - futur pape Jean XXIII - s'y rend deux fois.

La qualité des enseignants, la renommée de certains d'entre eux, l'originalité de la formule, la fidélité à la tradition thomiste et un important réseau de relations, font que l'Eau vive connaît un grand rayonnement. Le pape Pie XII est intéressé par ce projet, de même que Mgr Giovanni Battista Montini, alors substitut à la Secrétairerie d'État et futur Paul VI.

L'appellation l'Eau vive est une référence au livre *Des fleuves d'Eau vive* du père Dehau[2]. Elle reflète l'influence discrète, mais essentielle du « patriarche caché[3] » sur cette œuvre, à laquelle il a donné son approbation. Cette influence passe par son autorité spirituelle à l'égard du père Thomas, mais aussi par son aura auprès d'autres personnes qui jouent un rôle actif dans l'œuvre[4].

L'Eau vive a non seulement le soutien du père Dehau, mais aussi celui d'Hélène Claeys Boùùaert avec qui il est lié depuis cinquante ans. Celle-ci est en relation étroite avec le père Thomas depuis plusieurs années, comme en atteste une correspondance soutenue au cours de la période 1932-1950[5]. Comme déjà mentionné, vers 1945 et dès lors qu'il ne pouvait plus se déplacer, le père Dehau a confié la direction spirituelle d'Hélène à son neveu. Dès lors, comme c'était le cas vis-à-vis de son ancien directeur, Hélène exerce aussi une influence sur le père Thomas[6]. À tel point qu'elle apparaît comme l'âme cachée de l'Eau vive selon ces notes personnelles de Maritain :

> Le Père [Thomas Philippe] m'a parlé longuement du Père Dehau et de l'âme secrète de l'Eau vive, révélation de l'âme contemplative que le Père Dehau admire tellement […]. Père Thomas Philippe envoyé à Rome par Dehau et cette âme contemplative : elle lui avait dit alors de parler au maître général, de lui dire que près du Saulchoir une œuvre de Dieu surgirait qui serait plus importante que celle de Catherine de Sienne. […] Le Père Dehau m'avait parlé de cette grande œuvre, de cette floraison intellectuelle et spirituelle qui aurait lieu "au prix de fleur de sang". Cette âme parlait d'une œuvre d'Église (non de l'ordre), d'une espèce de congrégation ou d'ordre de la Sainte Vierge, sans forme extérieure ni constitution visible mais où il y aurait son esprit dans la liberté. C'est tout cet ensemble de lumière qui a fortifié le Père Thomas Philippe et l'a poussé à fonder l'Eau vive[7].

En 1950, Jean Vanier (1928-2019) intègre l'Eau vive, après avoir quitté la marine militaire canadienne. Son père Georges Vanier (1888-1967) est ambassadeur du Canada à Paris (1945-1953) et sa mère Pauline (1898-1991) est la dirigée du père Thomas, avec qui elle est en relation depuis 1947. Devenus des grands soutiens de l'Eau vive, les époux Vanier ont orienté leur fils vers le dominicain. Le jeune homme devient rapidement son fils spirituel, son confident et son assistant dévoué[8]. En février 1952, Charles Journet écrit à son sujet :

---

[1] Maritain a été très impliqué dans l'œuvre. En 1948 une maison est achetée pour l'accueillir avec Raïssa et Vera. Les meubles de leur maison de Meudon y sont transférés. Cette maison est toujours dénommée *Pavillon Maritain*. A. MOURGES, *Des « sages et des savants » aux « tout petits ». Aux origines des communautés de L'Arche, 1945-1965, op. cit.,* p. 77.

[2] Cf. A. MOURGES, *ibid.*, p. 65.

[3] L'expression est de Jean Vanier. Cf. A. MOURGES, *ibid.*

[4] Notamment le père Marie-Dominique Philippe, Jacques Maritain, Marguerite TOURNOUX, pilier central de l'Eau vive, et Lucie Denis. Celles-ci avaient été membres de 1926 à 1938 d'un groupe parisien de jeunes filles étudiantes *« les Petites Sœurs de Saint Thomas »* dont le père Dehau avait eu l'initiative. Cf. A. MOURGES, *ibid.*, p. 115.

[5] On retrouve dans cette correspondance de nombreuses notions présentes chez le père Dehau, Thomas et Marie-Dominique Philippe : la notion récurrente d'instrument, le rôle éminent de la Vierge Marie qui « inspire et dirige tout », ... On y lit notamment que, selon Hélène, le Seigneur unit d'une manière spéciale son âme à celles des pères Dehau et Thomas Philippe (APJV). Cf. T. CAVALIN, *L'affaire, op. cit.,* p. 282-291 et p. 297-301.

[6] « Le Père Thomas avait été profondément influencée par une mystique, Hélène Claeys (1888-1959). Celle-ci insistait beaucoup pour que l'on ne "bouge" pas tant que l'Esprit-Saint n'a pas indiqué la voie, dans la crainte de faire quelque chose qui n'est pas voulu par Dieu. » (*Rapport de X. Le Pichon sur la place du père T. Philippe dans la fondation de L'Arche*, *op. cit.*, p. 3).

[7] Carnets personnels de Maritain inédit, 30 août 1949, AJRM. Extrait cité par A. MOURGES, *Des « sages et des savants » aux « tout petits ». Aux origines des communautés de L'Arche, 1945-1965, op. cit.*, p. 66.

[8] Sur les liens entre Jean Vanier et l'Eau vive voir N. JEAMMET, B. GRANGER, A. MOURGES, F. MICHEL, C. VINCENT-MORY, G. RIMBAUT, *Emprise et Abus, enquête sur Thomas Philippe, Jean Vanier et L'Arche,* Châteauneuf-sur-Charente, Frémur, 2023, p. 43-95.

> Parmi les jeunes il s'en trouve un de 28 ans[1], qui a paraît-il d'admirables qualités administratives, et à qui le P. Marie-Dominique pense que le P. Thomas pourrait céder la main. Tous ces renseignements me viennent du P. Marie-Dominique[2]...

Le père Marie-Dominique a fait connaissance de Jean Vanier à l'Eau vive. Ils entretiendront une relation étroite, notamment quand le dominicain conseillera et accompagnera le jeune homme après le départ forcé du père Thomas en 1952[3].

Malgré la présence à ses côtés de l'ancien marin, le père Thomas pilote son œuvre d'une façon problématique. En attestent ces mots d'un étudiant à sa mère :

> Je me demande si je t'ai mentionné une des particularités de l'Eau vive : des choses que l'on estimerait devoir être planifiées avec prudence sont ici laissées à l'action de l'Esprit Saint. Cela me parut très étrange et même dangereux quand je le découvris. Nous, catholiques américains, avons tendance à préférer la plupart du temps à l'inspiration de l'Esprit Saint une solide prudence (qui peut vouloir dire n'importe quoi depuis le sens commun jusqu'à l'astuce d'un homme d'affaire sans scrupule...). Nous sommes des rationalistes et préférons la prudence. Mais ici il n'y a guère de souci pour les vertus naturelles de justice et prudence parce qu'il y a avant tout un souci pour la vertu de charité et pour tous les dons de l'Esprit Saint. J'en ai plein d'exemples[4].

Quant à Maritain, il s'émeut particulièrement du manque de discernement dans l'accueil des étudiants :

> L'Eau vive doit s'interdire d'accepter parmi ses membres toute personne dont le seul titre à être reçu serait le secours dont elle a besoin, qu'il s'agisse de maladie physique, de déficience mentale ou de trouble psychique, de détresse matérielle ou spirituelle, de situation constituant un cas moralement ou juridiquement exceptionnel et difficile à résoudre. L'Eau vive n'est ni un hospice, ni un hôpital, ni un asile, ni une maison de retraite spirituelle, ni un centre d'accueil pour personnes déplacées. Elle doit spécialement se tenir en garde vis-à-vis des déséquilibrés et des gyrovagues. Du fait même que les activités charitables mentionnées ci-dessus sont excellentes en elles-mêmes et plus nécessaires que jamais à notre époque de misère générale, une vue particulièrement claire des exigences essentielles de l'œuvre et une fermeté particulièrement rigoureuse sont requises de ceux qui sont en charge de l'admission des nouveaux membres[5]. [6]

À partir de 1952, l'histoire de l'Eau vive va prendre un tournant dramatique dont elle ne se remettra pas, avec la découverte de graves déviances chez son fondateur.

---

[1] Il a en fait 24 ans.

[2] Lettre de Charles Journet à Jacques Maritain, 6 février 1952. Ch. JOURNET – J. MARITAIN Correspondance, op. cit., p. 186.

[3] Sur les rapports entre M.-D. Philippe et le cercle proche du père Thomas, voir chapitre 3 : « Dominique Philippe et le groupe des « tout-petits ».

[4] Lettre de Michael Meaney à sa mère, début 1951, citée dans Rapport de Xavier le Pichon sur la place du Père Thomas Philippe dans la fondation de L'Arche, op. cit., p 11. Sur l'inorganisation de Thomas Philippe, voir aussi A. MOURGES, Des « sages et des savants » aux « tout petits ». Aux origines des communautés de L'Arche, 1945-1965, op. cit., p. 96.

[5] J. MARITAIN, « Au sujet de l'Eau vive », juin 1949, AJRM.

[6] On peut voir un parallèle entre la gouvernance de Thomas Philippe sur l'Eau vive et les reproches qui seront faits plus tard à son frère Marie-Dominique quant à sa manière de gouverner la communauté Saint-Jean, notamment quant à la relativisation de la prudence politique et de la justice et le manque de discernement des candidats. Cf. par exemple la monition canonique de Mgr Raymond Séguy, Évêque d'Autun, adressée aux Frères profès perpétuels de la communauté Saint-Jean, 28 juin 2000.

II. DÉRIVES DU PÈRE THOMAS PHILIPPE

A. Premiers témoignages, premières mesures

Au début de l'année 1952, le père Albert-Marie Avril, supérieur de la Province dominicaine de France (1947-1954) a connaissance de témoignages de deux femmes adultes, qui font état de pratiques sexuelles du père Thomas accompagnées de justifications mystiques. D'après leurs récits, les faits se sont passés à l'Eau vive et au monastère de dominicaines de La Croix, situé à proximité, alors que mère Cécile Philippe y était supérieure. Le père Avril en informe le père Emmanuel Suarez, maître général de l'Ordre, qui envoie son *socius* de langue française mener une première enquête. Au cours de sa visite, celui-ci informe ainsi son supérieur : « […] l'affaire est certainement d'une extrême gravité, elle se situe dans le domaine de la morale, elle se complique de déviation mystique et elle s'étend au-delà de la maison[1] ».

Au *socius* le père Thomas a « avoué spontanément » qu'il avait fait ce qu'il appelle « les petites choses » (« attirer sur son cœur des personnes de l'autre sexe ») et « les grandes choses » (« se mettre nu sur ces personnes nues »). Il ne reconnaît avoir fait « les grandes choses » qu'avec deux de ses dénonciatrices. En ce qui concerne les motifs, il affirme « sa non-culpabilité […] par l'abstention de tout sentiment mauvais et de mouvement charnel dont il se dit préservé pendant ces actes ! (Certaines accusations ne concordent pas avec cela)[2] ».

À la suite de ces premières investigations, en avril 1952, le père Thomas est sommé de quitter l'Eau vive et de se rendre à Rome pour une convocation chez le maître général. Au cours de celle-ci il reconnaît de façon partielle les faits dénoncés. Il lui est alors notifié l'interdiction de confesser et de diriger spirituellement des femmes[3]. Dès lors, le dominicain qui ne reviendra jamais à l'Eau vive, séjourne dans différents lieux jusqu'à son procès en 1956 : diverses abbayes ; le Hameau-École de Longueil-Annel ; le couvent dominicain de Corbara[4] (décembre 1953-septembre 1954) ; Rome, etc.

Chez les fidèles du père Thomas, la période des dénonciations et de son départ de l'Eau vive est marquée par un « climat apocalyptique » :

> [Avant de quitter les lieux le père Thomas] prédit les malédictions de la T. S. Vierge sur les personnes qui avaient douté de lui […]. Après le départ du Père, quand tout allait trop mal, [T8] et [T2] [5] annonçaient la fin du monde et je sais que le père M. Dominique le disait aussi. […] Il [Thomas Philippe] a donné à [T2] au moment du départ une sorte de testament spirituel (= instructions) avec des adresses pour qu'elle s'occupe de tout avec le P. M. Dominique[6].

[1] Lettre d'André-Marie Géraud au père Emmanuel Suarez, 29 mars 1952, citée dans *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Thomas Philippe, O.P.,* Prot. n. 214/52, p. 6, ACDF.

[2] Relazione del P. Giraud al Rev.mo P. Suarez, 16 juin 1952, *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Thomas Philippe, O.P.*, Prot. n. 214/52, p. 7, ACDF.

[3] Cf. Lettre du père Paul Philippe au père Albert-Marie Avril, 19 juillet 1952, III O 59, Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.

[4] A l'époque ce couvent était conçu comme pouvant servir de lieu pénitentiel pour des membres de l'Ordre.

[5] Noms anonymisés.

[6] Extrait d'une déposition sous serment d'une des victimes du père Thomas, faite à Paris le 4 janvier 1956 et complétée le 16 février 1956, *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Thomas Philippe, O.P.*, Prot. n. 214/52, p. 12, ACDF. Une plaignante rapporte au sujet du père Thomas : « Il m'a dit qu'il était un prêtre choisi pour les derniers temps avec une mission spéciale pour ces choses » (*Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Thomas Philippe, O.P.,* Prot. n. 214/52, p. 11, ACDF). Sur la dimension eschatologique de l'Eau vive cf. A. MOURGES, *Des « sages et des savants » aux « tout petits ». Aux origines des communautés de L'Arche, 1945-1965, op. cit.,* p. 66.

B. Attitude de Marie-Dominique Philippe en 1952

Le père Marie-Dominique est directement impacté par cette crise. Le père de Menasce écrit à Journet : « Le pauvre P. Marie-Dominique est fou de douleur. Les indiscrétions [sur L'Eau vive] ont terriblement envenimé sa situation au Saulchoir[1] ».

Pour comprendre comment le dominicain vit les débuts de l'affaire, il nous semble opportun de citer cinq extraits d'archives. Le premier extrait est tiré d'une lettre qu'il écrit au maître général de l'Ordre en mars 1952 :

> Une conversation avec le P. Régent, ce soir même, me montrait bien qu'il était décidé de retirer le Père Thomas de l'Eau vive et de son enseignement du Saulchoir… Sans vouloir juger de la gravité des faits dénoncés et de la manière d'agir du R.P. Prieur (sans vouloir considérer ma souffrance personnelle) mais en essayant de voir les choses objectivement, il me semble qu'on va occasionner, en agissant de cette manière, un terrible scandale, une perte terrible[2] pour l'enseignement doctrinal du Saulchoir… et la fin quasi assurée de l'Eau vive… Or il n'y a pas eu de scandale public (même s'il y avait eu imprudence, erreur… de la part du père Thomas…) et, depuis six mois, je puis vous assurer que ce qu'on avait pu lui reprocher n'avait plus lieu. Le père Thomas avait été parfaitement docile à ce qu'on a exigé de lui. En me plaçant uniquement dans la perspective du bien commun de l'Ordre, de la Province, il me semble qu'on pourrait éviter un tel scandale et une telle perte. C'est pourquoi je me suis permis, Révérendissime Père, de vous écrire en toute confiance filiale, pour ce qui semble être le bien de l'Ordre… Permettez-moi aussi, comme frère du père Thomas, de venir me mettre à genoux, comme je fais auprès de saint Dominique, et de vous demander votre miséricorde de Père. Vous pouvez encore sauver le père Thomas… Vous savez tout ce que le P. Thomas représente pour beaucoup de jeunes Pères… et pour moi aussi. Vous savez que profondément il est toujours le même et qu'on peut encore avoir confiance en lui[3].

Dans sa supplique, le père Marie-Dominique concède que le père Thomas a eu des comportements répréhensibles, mais il les minimise en parlant d'« imprudence[4] » et d'« erreur ». On ne peut lui concéder qu'il ignorait ou qu'il connaissait mal ce que faisait son frère. Il ne connaissait peut-être pas tous les faits, mais les archives attestent que depuis novembre 1950, il avait été directement informé de faits graves par une des dénonciatrices de son frère[5].

Le deuxième extrait provient d'une lettre de septembre 1952 du père Marie-Dominique au père Paul Philippe :

> Je lui demande [à la Vierge] de vous faire comprendre ce que je crois qu'Elle m'a fait comprendre dès le point de départ de cette histoire : j'ai pensé aux fils de Noé. Celui-ci s'étant enivré, l'un regarda avec curiosité, l'autre se voila devant la nudité de son père. Alors j'ai compris que je ne devais regarder qu'Elle [la Vierge], me taire et défendre la doctrine de mon frère[6].

Cette comparaison entre l'affaire de son frère et la scène de l'ivresse de Noé[7] où des fils couvrent la nudité de leur père sera récurrente chez le père Marie-Dominique. Il concluait de cet épisode biblique qu'on ne devait jamais révéler la faute d'autrui, mais au contraire la cacher par miséricorde. Autrement dit, les abus de son frère auraient dû être voilés et non pas dénoncés. Dans cette

---

[1] Lettre du père de Menasce à l'abbé Journet, citée dans une lettre de Journet à Maritain, 12 avril 1952. Cf. Ch. JOURNET – J. MARITAIN, *Correspondance*, *op. cit.*, p. 204-205.

[2] Mots soulignés dans l'original.

[3] Lettre du père M.-D. Philippe au père Suarez, 26 mars 1952, III.31402, Prov. Franciae, MDP, AGOP. On retrouve dans cet extrait des façons de penser qui se retrouveront plus tard dans la famille Saint-Jean : refus de juger les faits, éviter avant tout le scandale, maintenir l'enseignement d'une doctrine « sûre » plutôt que de sanctionner l'auteur de faits répréhensibles, mise en avant de la miséricorde au détriment de la justice vis-à-vis des victimes et du risque de récidive, abus et dérives sexuelles qualifiées d'imprudences, …

[4] Expression que le père Dehau utilisera aussi pour parler des comportements du père Thomas Philippe.

[5] Cf. témoignage de Madeleine Guéroult, 22 juin 1952, p. 4 III O 59 Eau vive 2, « l'Affaire », ADPF.

[6] Lettre du père M.-D. Philippe au père Paul Philippe, 15 septembre 1952 (doc. 9), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.,* Prot. n. 513/55, p. 6, ACDF.

[7] Gn 9, 20-27.

perspective, ni le fait que Noé n'avait pas péché, ni les personnes blessées, le risque de la récidive, la justice comme le bien commun ne sont pris en compte[1].

La troisième citation est extraite d'une lettre du père provincial au père Suarez, d'octobre 1952 :

> Le Père Prieur et le Père Régent m'ont expressément demandé l'un et l'autre de dire un mot à toute la communauté de l'Affaire de l'Eau vive : il y avait en effet du trouble dans les esprits, des idées erronées commençant à se répandre, et beaucoup de questions restant sans réponse et engendrant de l'inquiétude. J'ai donc réuni tous les Pères et Frères (à l'exception des Frères convers). Sans entrer dans les détails, et en leur recommandant la plus grande discrétion envers les gens de l'extérieur, je leur ai dit la nature de la crise qu'ils constataient par eux-mêmes : à savoir des déviations graves dans la doctrine spirituelle, et en conséquence des désordres dans les mœurs. […] Le Père Marie-Dominique Philippe, qui était présent, a cru devoir protester publiquement contre mes paroles. J'ai dû le prier de garder le silence. La réunion a été évidemment assez pénible. Mais je crois qu'en remettant les choses au clair elle a contribué à ramener le calme dans la communauté. À ce propos, je me permets de vous signaler, Révérendissime Père, que l'action du Père Marie-Dominique, en toute cette affaire, n'a pas été à mon avis bienfaisante. Il est intervenu auprès des membres de sa famille (propriétaires de deux maisons, au titre de la Fondation Félix Dehau) pour contrecarrer mes tentatives d'arrangements[2], et je sais qu'il a mené une campagne de dénigrement contre moi[3].

Le quatrième extrait est tiré d'une lettre du père Marie-Dominique au père Paul Philippe, et dans laquelle il donne sa version de l'évènement relaté dans l'extrait précédent :

> Avant-hier, le jour du Rosaire fut une journée terrible – vous comprenez dans quel sens très dur. La veille le P. Prieur avait annoncé à la communauté que le T.R.P. Provincial viendrait dans l'après-midi du 5 octobre. Et qu'il réunirait à son arrivée toute la communauté pour parler de la question de l'Eau vive. De fait c'est ce qui s'est passé le 5 oct. À 7h avant le repas. Le T.R. Provincial devant toute la communauté (sauf les frères convers) dit qu'il était obligé de parler de l'affaire de l'E.V. parce que certains se posaient certaines questions. Il dit que le P. Thomas avait basé l'Eau vive sur une fausse spiritualité [souligné dans l'original] dès le point de départ, que le pauvre Père avait un enseignement spécial [souligné dans l'original] à certains initiés et qu'enfin il y avait des fautes contre la chasteté déviations sexuelles graves – que par conséquent l'Eau vive tel qu'elle existait était un lieu corrompu et que plus l'ordre serait séparé de l'Eau vive mieux cela vaudrait. En gros c'est cela que cela voulait dire très nettement. Le soir au "Coetus[4]" - à propos de l'interdiction globale et totale aux étudiants de l'Eau vive d'assister au cours du Saulchoir -, il a déclaré que les affaires de l'Eau vive étaient d'une gravité telle qu'il ne se passait pas de telles [sic] scandales une fois par siècle, que l'Eau vive telle qu'elle existait actuellement était un lieu condamnable et corrompu, que l'Eau vive du reste n'avait jamais voulu traiter avec lui et avait voulu traiter directement avec le P. Général et que cela il ne le tolérerait jamais, qu'il aimait mieux donner sa démission que d'accepter cela.
>
> J'avais un peu prévu ces "sorties", et j'avais demandé conseil au T.R.P. Guérard sur l'attitude à prendre. À la réunion du soir, devant tous les étudiants et les pères, quand il commença à parler du P. Thomas je me suis permis de lui ~~adresser~~ [barré dans l'original] couper la parole en lui demandant très calmement : "Mon Père, avez-vous le droit de communiquer de cette manière des dénonciations privées ?". Il me répondit que vu les circonstances il jugeait de son devoir de le faire. J'insistais 2 fois encore – et comme il commençait à s'énerver je lui demandais : "Mon Père, vous m'ordonnez alors de me taire." Il me dit "oui." Et je restais assis dans le silence, priant, en le regardant. J'avais hésité de quitter la salle – d'autres m'auraient suivi – mais je ne voulais pas prendre une attitude qui aurait pu être traduite comme une révolte… Le soir au "Coetus" après l'exposé qu'il donna de la situation à l'E.V. je lui demandai de prendre la parole et lui rappelai certains faits modifiant un peu ce qu'il avait dit et je lui fis remarquer que la version qu'il donnait n'était pas celle que j'avais entendue par d'autres témoignages. Il maintint son point de vue en s'irritant. (Je crois que

[1] Cette interprétation pour le moins discutable se retrouvera dans les critiques adressées au prieur général des frères de Saint-Jean, à la suite de sa démarche de 2013 faisant état de mœurs déviées chez le fondateur, estimant nécessaire de ne pas les cacher étant donné la place centrale de celui-ci dans l'histoire de la communauté.

[2] La puissance financière des Dehau-Philippe leur donne depuis l'entrée de l'oncle Dehau dans l'Ordre une capacité de négocier en position de force avec celui-ci.

[3] Lettre du père Albert-Marie Avril au maître général de l'Ordre, 7 octobre 1952, III.31402, Prov. Franciae, MDP, AGOP.

[4] Terme qui signifie « réunion ».

> je devais faire ces deux interventions (au coetus, le P. Pat[foort Albert] et Guérard ont aussi parlé du reste, pour dire leur étonnement et leur indignation) [1].

Le cinquième extrait d'archive rapporte les propos de mère Marie-Renée Seuillot fondatrice des Dominicaines de Sainte-Marie :

> Pour ce qui est du père Marie-Dominique, son attitude n'a pas été celle qu'on attendait il s'est braqué contre tout le monde avant de quitter le Saulchoir (pour la Suisse) ; il a accusé hautement de calomnies et rattache toute cette aventure aux oppositions anciennes faites à son frère au point de vue doctrinal[2].

Ainsi, le père Marie-Dominique, pourtant informé du fond de l'affaire, utilise les amertumes et les rancunes[3] liées au remplacement du père Chenu par le père Thomas en 1942, les tensions et les rivalités entre le Saulchoir et l'Eau vive, le positionnement négatif du provincial vis-à-vis de l'œuvre, les indiscrétions et aussi le bien fait dans l'œuvre pour développer et répandre l'idée fausse - mais efficace - que l'affaire de l'Eau vive relève d'une revanche contre le père Thomas et d'un complot visant à reprendre le contrôle de l'œuvre. Le père Pierre Philippe[4], frère utérin des pères Marie-Dominique et Thomas, écrira plus tard :

> J'ai peine à pardonner à Marie-Dominique qui a, me semble-t-il, enraciné le mythe de la calomnie et de la malveillance, ce qui ferme les esprits maintenant[5].

À l'instar de son frère, le père Thomas évoquera pour sa défense les relations tendues entre le Saulchoir et l'Eau vive lors de son procès au Saint-Office :

> Il y avait une jalousie certaine des Pères du Saulchoir et de la Province vis-à-vis de l'Eau vive. […] Cette jalousie venait du succès de l'Eau vive en dépit de son intransigeance doctrinale, succès auprès des personnalités officielles (ministres, ambassadeurs) et surtout auprès de non-catholiques[6].

Cet argument de la revanche et de la malveillance ne tient pas car des proches du père Thomas et des soutiens de l'Eau vive ont jugé que les faits étaient graves et avérés : Charles Journet, Jacques Maritain, les dominicains Jean de Menasce, André Bonduelle (cousin germain des frères Philippe), Paul Philippe, Pierre Philippe, Louis-Bertrand Guérard des Lauriers, etc. Dans une lettre du 2 avril 1952, le père Vincent Ducatillon (1898-1957), suppléant du provincial momentanément absent et favorable à l'Eau vive, écrit au maître général :

> Vous n'avez certainement pas manqué déjà de vous rendre compte, Révérendissime Père, que cette affaire est tout à fait indépendante en elle-même de la rivalité latente qui pouvait exister entre l'Eau vive et le Saulchoir. L'interpréter sous cet angle serait certainement la déformer complètement[7].

L'idée, défendue notamment par le père Marie-Dominique, que son frère a été la victime de la vindicte de ses frères dominicains, restera vivace chez certains, même des années plus tard. Elle sera propagée à L'Arche et dans la communauté Saint-Jean.

---

[1] Lettre du père M.-D. Philippe au père P. Philippe, 7 octobre 1952, *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.,* Prot. n. 513/55, p. 8, ACDF.

[2] Propos de mère Marie-Renée Seuillot fondatrice des *Dominicaines de Sainte-Marie*, au père Paul Philippe qu'il rapporte au père Suarez. Cf. Lettre du père Paul Philippe au père Suarez, 9 mai 1952, III.31402, Prov. Franciae, MDP, AGOP.

[3] « Il y a eu à l'Eau vive un affolement général en raison de certaines indiscrétions très regrettables qui ont servi de vieilles rancunes, comme vous pouvez le penser » (lettre du père de Menasce à l'abbé Journet, citée dans un courrier de Journet à Maritain, 29 mars 1952. Cf. Ch. JOURNET Charles – J. MARITAIN, *Correspondance, op. cit.,* p. 204-205).

[4] Pierre Philippe (1913-2002). Entré chez les dominicains en 1933, il prononce ses vœux définitifs en octobre 1939 et est ordonné prêtre cinq mois plus tard. Il quitte l'Ordre et le sacerdoce en 1964 après avoir été aumônier des étudiants de l'Université de Lille, où il a laissé chez beaucoup un souvenir inoubliable. Il se marie l'année suivante. Lors de l'affaire de l'Eau vive il coopéra avec les autorités ecclésiastiques et porta un regard critique sur ses frères et sa sœur.

[5] Lettre du père Pierre Philippe au père Paul Philippe, 3 juillet 1956 (doc. 17), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.,* Prot. n. 513/55, p. 9, ACDF.

[6] Procès-verbal de l'interrogatoire du père Thomas janvier 1956 (doc. 37), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Thomas Philippe, O.P.,* Prot. n. 214/52, p. 20, ACDF.

[7] Lettre de Vincent Ducatillon à Emmanuel Suarez, 2 avril 1952, III O 59, Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.

Pour conclure sur l'attitude de Marie-Dominique durant la première phase de la crise de l'Eau vive, nous pouvons évoquer ces mots de Maritain écrits en 1952 :

> Le Père Thomas reconnaît les faits et déclare qu'il a raison et que S. Thomas et la Sainte Vierge sont avec lui. Il est fou, à mon avis. Le Père Marie-Dominique connaît les faits, et déclare que son frère étant un saint tout est bien ainsi. Un autre fou[1].

C. Enquête sur Thomas Philippe

En 1955, le père Paul Philippe est nommé commissaire du Saint-Office. Habituellement confié à un dominicain, le rôle de commissaire constitue une fonction importante au sein du dicastère romain. Elle consiste notamment à superviser le travail quotidien, à préparer les délibérations et les décisions des cardinaux membres du Saint-Office[2]. À ce titre, le père Paul Philippe se retrouve chargé du dossier Thomas Philippe, dont il était déjà bien informé depuis 1952. Bien qu'il ait pour celui qui fut son père spirituel une affectueuse bienveillance et une réelle proximité intellectuelle[3], il conduira ses investigations sans se départir d'un jugement perspicace et lucide.

Au cours de l'enquête menée en 1955 et 1956[4], Paul Philippe recueille des dépositions formelles, des témoignages et des éléments de preuve (lettres et billets). Au total, il repère une trentaine de victimes du père Thomas, dont un grand nombre sont des sœurs, notamment trois supérieures majeures de communautés religieuses. Les pratiques sexuelles relatées datent pour les plus anciennes de 1942. Elles ont eu lieu dans des couvents de dominicaines, dans des carmels et à l'Eau vive. Il s'agit de baisers, de caresses intimes, de fellations, d'union sexuelle complète, de pratiques avec plusieurs femmes, etc. De plus, il apparaît que Thomas Philippe a entretenu une relation incestueuse avec sa sœur Cécile[5] et qu'il a organisé l'avortement de l'enfant qu'il avait fait à une de ses victimes, avec la complicité de deux autres victimes (une supérieure d'un carmel et une femme médecin).

D. Justifications de Thomas Philippe

Au cours de son enquête, le Saint-Office a été aussi confronté aux raisonnements pseudos-spirituels par lesquels le père Thomas justifiait les pratiques sexuelles que nous venons d'évoquer. Bien que le frère du père Marie-Dominique ne soit pas l'objet principal de ce rapport, il nous semble cependant utile de nous attarder sur ses justifications, car certaines d'entre elles se retrouvent dans des témoignages d'abus concernant la famille Saint-Jean et son fondateur.

Comme Thomas Philippe l'a expliqué lui-même à plusieurs reprises, ses pratiques sexuelles étaient essentiellement fondées sur des grâces mystiques reçues de la Vierge Marie à Rome en 1938. Selon ses propres mots :

---

[1] Carnet personnel de Jacques Maritain, 19 juin 1952, AJRM.

[2] À partir de 1956, Paul Philippe sera le bras droit du cardinal Ottaviani, prosecrétaire du Saint-Office, celui-ci n'ayant plus d'assesseur pour adjoint.

[3] Cf. A. MOURGES, *Des « sages et des savants » aux « tout petits ». Aux origines des communautés de L'Arche, 1945-1965*, *op. cit.*, p 234.

[4] Sur le père Thomas Philippe face au Saint-Office à cette période cf. T. CAVALIN, *L'affaire, op. cit.,* p. 441-476.

[5] « Les faits dénoncés comprennent aussi des actes incestueux, des scènes d'homosexualité, des violations de clôture monastique, etc. », (*Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Thomas Philippe, O.P.,* Prot. n. 214/52, p. 10, ACDF. Cf. N. JEAMMET, B. GRANGER, A. MOURGES, F. MICHEL, C. VINCENT-MORY, G. RIMBAUT, *Emprise et Abus, op. cit.,* p. 81). « Depuis 1946, toutes les 8 novices à la Croix et dirigées par mère Cécile vers le père Thomas. Elle-même a pratiqué les rites avec le Père. Tendresse entre mère Cécile et ses filles comme au Carmel de … (homosexualité).» (« Monographie », 1956, III O 59 2, Eau vive 2, « l'Affaire », ADPF).

> [ces grâces] impliquaient une emprise divine du corps, nettement localisée dans la région des organes sexuels et rayonnant de là, comme de l'intérieur, sur tout le corps et sur l'esprit[1].

Il s'agit pour lui d'unions mystiques avec la Vierge Marie, qui lui font entrevoir qu'elle aurait eu des relations intimes avec son fils, qui se poursuivent au ciel et qu'il est donné à certains de revivre ce « mystère caché »[2]. Ces révélations représentent pour lui un grand secret réservé à certaines âmes et qu'il ne pourrait confier qu'au pape[3]. À partir de là, il élabore un schéma de pensée au nom duquel il justifiera toute sorte de comportements sexuels.

Un raisonnement tient une place essentielle dans ce schéma : l'Esprit Saint, en tant que Dieu et Créateur, est au-delà des commandements ; il peut donc pousser certaines âmes à faire des choses que la morale commune réprouve. À une victime qui tentait de réfuter cet argument fallacieux, le père Thomas Philippe répond : « la volonté de Dieu est au-dessus des commandements de Dieu »[4].

Il a développé ce thème dans une lettre adressée en 1963 au pape Jean XXIII où il évoque son procès :

> J'ai cru de mon devoir de tenter l'unique chance qui m'était offerte de défendre ceux qui avaient eu confiance en moi, en montrant bien que je n'avais pas agi sous l'impulsion de la passion, ou en vertu d'une doctrine erronée ; comme personne privée certes et non pas en vertu de mon mandat reçu par l'Église, mais comme une personne privée prenant consciemment et délibérément ses responsabilités, parce qu'elle croyait sincèrement à une volonté exceptionnelle de Dieu, qui ne lui apparaissait pas certes en harmonie avec la doctrine commune de l'Église, mais qui pouvait peut être ne pas être absolument impossible à cause d'exemples analogues dans l'ancien testament, retenus par St Augustin et St Thomas[5] comme ayant toujours valeur en théologie spéculative, non à titre d'enseignement commun, mais d'exception, que Dieu se réserve absolument comme Auteur de la nature elle-même, et comme Moteur propre d'une vie nouvelle selon les vertus théologales et les dons du St Esprit, au-dessus de la nature elle-même[6].

Le corollaire du raisonnement du père Thomas est qu'il n'y a plus de péché là où communément la morale discerne une faute. À ce propos une de ses victimes relate qu'il lui expliquait :

> […] qu'il ne voudrait pas me mettre en état de mauvaise conscience en continuant ces choses avec moi, du moment que ma conscience n'arrivait pas à se mettre en harmonie avec elle. C'est-à-dire que selon lui, il eût fallu que la conscience n'ait plus de réactions. Ces réactions étaient des marques de ma faiblesse, et le signe que je n'étais pas arrivée à la liberté de l'amour parfait. Car dans cet état, tout geste, regard ou toucher devient indifférent, puisqu'il n'y a plus de péché, que tout est également pur[7].

---

[1] *Pro memoria* de Thomas Philippe du 1er mars 1956 (doc. 44), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Thomas Philippe, O.P.,* Prot. n. 214/52, p. 3, ACDF. Jean Vanier a confié à Antoine Mourges : « Le père Thomas me parlait des grâces qu'il a vécues en 1938 dans la petite chapelle « Mater amabilis » [Mater admirabilis], dans l'église de la Trinité del Monte…. C'était des grâces d'union à Marie qui prenaient tout son être. J'ai vu des notes du père Thomas écrites pour son père spirituel, le père Dehau, où il parle des heures d'oraison (souvent 5-6 heures à la file), qu'il faisait en communion intérieure avec d'autres personnes à qui Dieu l'avait uni. Ces notes pour le père Dehau révèlent que le père Thomas vivait des choses profondes et intimes avec Marie. C'est comme si Marie formait son cœur et tout son être. Marie n'est pas apparue au père Thomas, mais vivait avec lui et en lui d'une façon mystique. Il faisait tout pour obéir au bon plaisir de Marie. Il ne faisait rien sans lui demander son conseil. J'ose dire qu'il vivait comme des épousailles avec elle. Et il voulait que tout ce qu'il vivait intérieurement soit supervisé par le père Dehau. » (A. MOURGES, *Des « sages et des savants » aux « tout petits ». Aux origines des communautés de L'Arche, 1945-1965, op. cit.*, p. 99).

[2] Une victime du p. Thomas de la fin des années 40 témoigne : « Il a toujours expliqué ces faits comme des grâces insignes de N.S. qui voulait renouveler en son prêtre et sa petite épouse le mystère d'intimité ayant existé entre Jésus et Marie […]. Il laissait d'ailleurs sous-entendre que ces rapports avaient existé entre Jésus et Marie. », (témoignage de Madeleine Brunet, rapport n°2, p 1, III O Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF). « Il apparait que le p. Thomas Philippe devenait pour ses dirigées celui autour de qui toute leur vie gravitait. Il parvenait à leurs yeux à s'identifier à Notre Seigneur lui-même : après un moment de recueillement au cours de la confession par exemple, il leur parlait en les tutoyant et en les appelant 'ses petites épouses' comme s'il avait été le Christ. Elles tenaient elles-mêmes à s'identifier à la Sainte Vierge, épouse de notre Seigneur tout autant que Mère » (lettre du père Vincent Ducatillon au père Paul Philippe, 16 juin 1956, III O 59, Eau vive 2 « L'Affaire », ADPF).

[3] Lettre du père Paul Philippe au maître général, 9 juin 1952, III.31402, Prov. Franciae, MDP, AGOP.

[4] Témoignage de Madeleine Guéroult, 22 juin 1952, p. 7, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.

[5] Il s'agit par exemple de ce passage de la *Somme de théologie* : I-II q. 100 a. 8.

[6] Supplique du père Thomas Philippe au Saint-Père de janvier 1963, p 10, APDF.

[7] Témoignage de Madeleine Guéroult, 22 juin 1952, p. 7, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.

Ceci explique pourquoi les autorités ecclésiastiques constatent chez lui une absence de repentir sincère, alors même qu'il a reconnu les faits qui lui sont reprochés[1]. Pour lui, ce ne sont pas des péchés et ils ne peuvent être jugés de l'extérieur. Ces actes relèvent seulement du for interne, de la conscience face à Dieu :

> Il [T.P.] prétend que son cas est uniquement intérieur et de l'ordre de ses rapports avec Dieu […] tout est intérieur et ne peut être jugé que par cette assurance divine. Il m'a assuré que c'est pour n'être point entré dans cette manière de voir, la seule décisive, que ni vous, ni le père Gagnebet, ni personne n'avaient [sic] pu rien comprendre[2].

En outre, le père Thomas est persuadé qu'il est un « instrument de Dieu » vis-à-vis des femmes qu'il abuse, comme le rapporte une victime :

> Alors il a commencé des théories, pour essayer de me convaincre, celles que j'ai déjà rapportées : la femme perdue d'Osée, le sacrifice d'Abraham, les mystères glorieux, la transcendance de la mission prophétique (de sa mission) par rapport aux normes de la morale. Il m'a demandé avec la persuasion la plus insistante, de me lier à lui par un acte de foi absolue en cette mission et en lui-même. J'ai répondu que je ne pouvais faire d'acte de foi qu'en Dieu seul, et ne me fier aux créatures que dans la mesure où elles étaient instrument de Dieu pour moi, que, dans la mesure où elles ne l'étaient pas, je m'en écartais. Il m'expliquait que ce n'était pas à moi de faire cette discrimination, qu'il était instrument de Dieu, donc actuellement et directement mû par Dieu, que c'était donc à Dieu même que je me refusais, par le barrage de mon intelligence humaine[3].

Pour le dominicain, seules des âmes « petites » et « pauvres »[4] peuvent vivre du secret qu'il a reçu de la Vierge Marie à Rome. Car il faut pour cela une docilité humble et plénière à l'Esprit Saint et à ses instruments. C'est donc seulement à certaines âmes que le père Thomas partageait sa doctrine cachée. Ce que le père Paul Philippe avait compris dès 1952 :

> Je crois qu'il faut distinguer dans l'enseignement du Père [Thomas], trois aspects différents : la doctrine qu'il enseigne dans ses conférences, la direction qu'il donne à la plupart des âmes qui se confient à lui, et enfin ce qu'il réserve à un petit groupe d'initiées.
>
> La doctrine spirituelle que l'on peut lire dans les conférences polycopiées qu'il a prêchées aux moniales dominicaines de la Croix est surtout mariale et, dans son aspect positif, est très belle et orthodoxe. Elle a révélé à des quantités d'âmes la vie intérieure et l'intimité avec Notre-Seigneur et la Sainte Vierge. Il est juste, cependant, d'ajouter qu'il y a même ici, des omissions regrettables : jamais le Père ne parle de la mortification, de l'effort moral, de l'examen de conscience. Quand il prêche une retraite à des moniales et qu'il traite de chacun des trois vœux, il ne parle que de la pauvreté spirituelle de la Sainte Vierge par rapport aux biens de l'intelligence et d'obéissance que nous devons à la Sainte Vierge : pas un mot sur l'obéissance aux Supérieures.
>
> Dans la direction qu'il donne généralement aux âmes, il invite trop vite à la passivité dans l'oraison. Il conseille de consacrer tout le temps possible à l'oraison, même le temps qu'il faudrait donner, selon le règlement et le bon sens, à une lecture spirituelle nourrissante, surtout quand il s'agit de débutants. Il a

---

[1] « [le repentir] est tout à fait en dehors de ses schèmes mentaux » (lettre du père Paul Philippe au père Vincent Ducatillon, 29 mai 1956, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF).

[2] Lettre du père Vincent Ducatillon au père Paul Philippe, 29 juillet 1956, III O 59, Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.

[3] Témoignage de Madeleine Guéroult, 22.06.1952, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.

[4] Pour comprendre ces notions de petitesse et de pauvreté chez le père Thomas il convient de citer ce passage de *La vie caché de Marie*, extrait d'un paragraphe sur « L'amour virginal de Marie et le mystère de la matière » *: «* Marie a le pressentiment que cette matière [le corps] est comme un mystère d'obscurité absolument impénétrable à l'intelligence créée… Marie pressent d'autre part que cette matière contient en même temps, dans son obscurité même, à cause d'elle et de tout ce qui l'accompagne, comme un mystère d'humilité et de passivité par rapport à l'amour infini : cette matière se laisse pénétrer par lui avec infiniment plus de souplesse et de docilité que notre raison et que notre imagination. Cette matière semble avoir comme une affinité de pauvreté et de petitesse avec l'Amour infini. Elle semble être comme cet infiniment petit qui, par sa petitesse même, peut offrir une capacité, créée certes, mais infinie en sa potentialité, une pure matière, une matière vierge, où l'amour peut se signifier et se révéler sous les vestiges les plus humbles qui se rattachent au sens du toucher, qui est le sens le plus pauvre au point de vue de la détermination, mais le plus substantiel au point de vue de l'existence. L'Amour infini ne se révèle-t-il pas, dans ses touchers divins, comme un souffle, un esprit, une respiration, une eau vive, comme un rafraîchissement, comme une chaleur, comme un feu très doux et très ardent, comme une onction ? » (cité dans A. MOURGES, *Des « sages et des savants » aux « tout petits ». Aux origines des communautés de L'Arche, 1945-1965, op. cit.*, p. 341).

> enseigné plusieurs fois qu'on pouvait faire oraison la nuit, malgré le règlement qui l'interdisait, et qu'il était préférable de ne pas s'ouvrir de son âme à ses Supérieures, le domaine du for interne étant réservé au directeur.
>
> Cependant, il serait injuste de méconnaître tout le bien que le Père a fait à une grande quantité de prêtres, de religieux et de religieuses, sans parler d'hommes et de femmes du monde. La plupart d'entre eux corrigeaient d'instinct les omissions regrettables du Père et ne retenaient que ses conseils positifs sur la nécessité de faire oraison pour avancer dans la vie intérieure et sur les fruits de la confiance en la Sainte Vierge, selon la doctrine de Saint Grignon de Montfort.
>
> Mais personne ne se serait douté que le Père réservait une autre doctrine à certaines initiées, victimes de ses aberrations. Moi-même, qui le connaissais si intimement et qui avais remarqué les déficiences regrettables de sa doctrine et de sa direction que j'ai signalées plus haut, j'ose déclarer que, si le Père n'avait pas avoué avoir commis les faits qui ont été dénoncés et la doctrine par laquelle il les justifiait, j'aurais cru à une machination diabolique de ses ennemis[1].

Puisque les pratiques sexuelles de Thomas Philippe sont des moments de prières[2] inspirées par Dieu, il peut sans scrupule mentir, manipuler, désobéir vis-à-vis d'une quelconque autorité qui s'y opposerait, comme en attestent de nombreux documents d'archives[3].

Persuadé d'être dans la vérité, le dominicain n'a donc pas hésité à exposer au Saint-Office les raisons qui, comme il le dit lui-même, lui « ont fait croire à une non-impossibilité de poser ces actes »[4].

Le père Marie-Dominique n'était pas d'accord avec son frère sur l'attitude à tenir face au Dicastère romain, comme le note ici Antoine Mourges :

> Pour Marie-Dominique Philippe, pourtant convaincu que son frère a raison, le choix de cette ligne de défense fut une grave erreur stratégique qui est selon lui pour une large partie la cause de la dureté des sanctions qui frappèrent son frère[5].

Plus tard, il confiera à un frère de Saint-Jean à propos de la condamnation du père Thomas par Rome : « la seule chose que je reproche à mon frère, c'est de s'être justifié.[6] »

E. Condamnation

Le procès du père Thomas a suivi les étapes classiques d'une procédure pénale au Saint-Office. Une fois le tribunal saisi de l'affaire et l'instruction achevée, les fautes reprochées sont qualifiées. Puis le promoteur de justice et l'avocat de la défense donnent leurs avis. Ensuite, les cardinaux membres de la congrégation décident du jugement à porter. *In fine* la décision est transmise au pape pour approbation et accord pour la publication de la sentence.

Le 2 mai 1956, les cardinaux du Saint-Office condamnent le père Thomas et lui imposent la déposition. Celle-ci lui interdit de célébrer les sacrements et tout autre exercice du ministère sacerdotal. Pour autant, le condamné n'est pas démis de l'état clérical, ni exclu des dominicains. Les cardinaux ont en outre stipulé :

> Il appartiendra aux supérieurs majeurs de l'Ordre de placer le père Thomas Philippe dans une clinique psychiatrique en France ou ailleurs, ou dans un couvent dominicain ou non, en dehors de France, et de

---

[1] Lettre du père Paul Philippe au maître général, 9 juin 1952, AGOP.

[2] Par exemple « Il m'avait dit aussi que dans "ce mode de prière" (l'étreinte corporelle avec lui), on pouvait alors tout obtenir de Dieu. » (témoignage de Madeleine Guéroult, 22.06.1952, p. 7, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF).

[3] Comme l'illustre par exemple cette citation d'une lettre du père Provincial : « Il [Dr Larrivé] a été aussi frappé par la puissance du mensonge du pauvre Père, au point d'être tenté de ne plus rien croire de ce que lui dit celui-ci » (lettre du père Vincent Ducatillon au père Paul Philippe, 29.07.1956, III O 59 Eau vive 2, « l'Affaire », ADPF).

[4] Pro Memoria de Thomas Philippe (doc. 44), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Thomas Philippe, O.P.*, Prot. n. 214/52, p. 22, ACDF.

[5] A. MOURGES, *Des « sages et des savants » aux « tout petits ». Aux origines des communautés de L'Arche, 1945-1965, op. cit.*, p. 328.

[6] Audition du 16.06.2019, ACASJ.

> veiller à ce qu'il ne puisse exercer aucune influence, directement ou indirectement, sur des femmes, religieuses ou non, surtout sous la forme d'une direction spirituelle même privée[1].

Le pape Pie XII confirme la sentence *omnia et singula* le 19 mai et deux jours plus tard celle-ci est communiquée au coupable, par le père Raimondo Verardo[2], premier *socius* du père Paul Philippe. Celui-ci, sur la base du compte rendu de son *socius*, écrit au provincial de la province de France :

> Il [T.P.] l'a reçue avec beaucoup d'émotion et, contre ma crainte, il a signé l'acte de rétractation de ses erreurs sans aucune difficulté. Il a fait, sans aucun doute, un acte d'obéissance. Est-il convaincu ? Je ne le crois pas. […] [le repentir] est encore tout à fait en dehors de ses schèmes mentaux[3].

Conjointement avec la déposition du père Thomas, les cardinaux du Saint-Office ont pris des mesures disciplinaires à l'encontre du père Dehau, de mère Cécile Philippe, de Jean Vanier et du père Marie-Dominique Philippe[4].

III. IMPLICATION DU PÈRE DEHAU

Le père Thomas Philippe a relaté lui-même, notamment devant le Saint-Office, qu'il avait parlé au père Dehau des « grâces mystiques » reçues à Rome en 1938. Au lieu de l'aider à se libérer d'idées aberrantes, le patriarche l'aurait plutôt confirmé en lui confiant, selon le récit d'une victime : « Oh ! Avec la sainte Vierge tu sais[5]… » et en lui faisant comprendre que lui-même n'était pas ignorant de ce genre de choses[6]. Le père Thomas Philippe a aussi confié qu'ils ont cherché ensemble à comprendre les relations possibles entre sexualité et mystique[7].

Toutefois, le père de Menasce fait état de désaccords entre l'oncle et le neveu comme en atteste ce courrier de mai 1952 :

> Jamais il [T. Philippe] n'a eu le contrôle efficace d'un autre qu'il estimait plus que lui. Vous me direz que cela est contredit par l'influence du P. Dehau. C'est vrai jusqu'à un certain point. Celui-ci était, depuis l'Eau vive, devenu très discret. Il ne voulait rien juger, n'y comprenant rien, mais sentant que c'était un autre Thomas qui se développait. Thomas sentait bien qu'au fond il désapprouvait, mais, en en souffrant, il se

---

[1] Lettre du cardinal Pizzardo (secrétaire du Saint-Office de 1951 à 1959) au père Vincent Ducatillon, 28 mai 1956, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.

[2] Dominicain né en 1913 et décédé en 1999, il succédera au père Paul Philippe comme commissaire du Saint-Office en décembre 1959.

[3] Lettre du père Paul Philippe au père Vincent Ducatillon, 29 mai 1956, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.

[4] Pour la suite de la vie du père Thomas Philippe voir T. CAVALIN, *L'affaire, op. cit.,* p. 559-605. Nous rappelons seulement qu'une enquête canonique a été diligentée en décembre 2014 par Mgr d'Ornellas, à la suite de témoignages de femmes relatant des abus sexuels postérieurs à la fondation de *L'Arche* (1964). Cette enquête a conclu en mars 2015 : « Il ressort de ces témoignages concordants et sincères ceci : le père Thomas Philippe a eu des agissements sexuels sur des femmes majeures, par lesquels il disait rechercher et communiquer une expérience mystique ; ils sont pourtant gravement contraires aux vœux religieux qu'il avait prononcés ainsi qu'à la discipline et à la morale enseignées par l'Église ; ils attestent une emprise psychologique et spirituelle sur ces femmes auxquelles il demandait le silence car, selon lui, cela correspondait à des « grâces particulières » que personne ne pouvait comprendre.» (*Lettre des Responsables de L'Arche Internationale* du 24 mars 2015).

[5] Michèle-France Pesneau rapporte dans son livre ce que le père Thomas lui a confié à ce sujet : « Le père Thomas a alors, me dit-il, la grâce de vivre de vivre avec elle [la Vierge Marie] « une véritable nuit de noces ». Il en est encore tout rempli en m'en parlant. Ces noces spirituelles sont également charnelles, si bien qu'il me dit n'avoir pas osé s'y abandonner avant de consulter son oncle dominicain le Père Dehau, lequel semble avoir tenu auprès de ses neveux ni plus ni moins que la place de Dieu. Il a décidé, me dit-il, que, sauf si le Père Dehau était d'un avis absolument contraire, il s'abandonnerait à « ces grâces ». Or le Père Dehau lui dit seulement : « Oh ! Avec la Sainte Vierge tu sais… » tout en ajoutant que le Père Thomas allait sûrement connaître de grandes épreuves. Et de fait, me disait le Père Thomas, « c'est cela qui m'a valu mes épreuves. » (M.-F. PESNEAU, *L'emprise. Vingt années d'emprise spirituelle et sexuelle. Un chemin de libération*, Villeurbanne, Golias, 2020, p. 103).

[6] *Pro-memoria* du père Thomas Philippe, 1er mars 1956 (doc. 44), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Thomas Philippe, O.P.,* Prot. n. 214/52, p. 3, ACDF.

[7] « Le père Thomas m'avait confié qu'ils avaient cherché ensemble chez les mystiques des indications concernant la place de la sexualité dans la vie mystique. » (Lettre de N à J. Vanier, 5 décembre 2016, dossier « Suites des révélations sur le père Thomas, 2014-2018 », APJV).

> croyait tout de même dans la voie qui lui était dictée. Désormais, il ne pouvait plus se conduire que seul, comme le premier ange. Des propos répétés par ses disciples indiquent qu'il se croyait dépositaire de secrets de la sainte Vierge que l'on ne pouvait dire même au P. Dehau[1].

Dans le même sens, le père Paul Philippe écrit un peu plus tard au maître général : « J'ai la preuve que le Père n'était pas clair dans ses explications à son oncle et directeur le RP Dehau, et qu'au fond, celui-ci le désapprouvait depuis quelques années. »[2].

Une victime du père Thomas rapporte néanmoins que celui-ci l'encouragea à s'ouvrir à son oncle de ce qu'elle vivait avec lui et qu'elle en reviendrait « toute pacifiée »[3]. Elle rapporte aussi que deux victimes sont revenues de leur rencontre avec le père Dehau « éclairées » et toujours autant attachées au père Thomas. Elle écrit en outre au sujet d'une autre victime :

> […] le père Thomas n'a pas craint d'abuser aussi d'elle, tout en sachant qu'elle retournerait vers le père Dehau et Mère Cécile ; il fallait donc qu'il se sente bien à couvert de ce côté ?? [4]...

Elle rapporte toutefois que le père Dehau a confirmé à une victime qu'elle peut rester à l'Eau vive comme avant « moins les choses peccamineuses »[5]. L'interprétation de cette incise dépend bien entendu de la conception qu'avait le père Dehau des « choses peccamineuses ».

En 1956, père Paul Philippe revoit son point de vue de 1952 et considère désormais que la responsabilité du père Dehau est grande dans les déviances de son neveu. Il note que l'oncle :

> [exerce] une puissante fascination et une profonde action sur l'esprit du P. Thomas et de tous ceux qui l'ont fréquenté […] Comme le père Thomas l'a dit lui-même, c'est le père Dehau qui lui a appris à cesser tout raisonnement devant l'inspiration du Saint-Esprit, autrement dit à donner la primauté au "charisme prophétique" sur la prudence. Il suffisait qu'une pieuse âme dise au P. Dehau qu'elle "sentait" que Dieu ou la Sainte Vierge demandait quelque chose pour qu'il dise d'être "très fidèle" à cette inspiration, sans même se demander si cette chose pouvait être moralement bonne »[6].

Le commissaire a en outre reçu la déposition d'une religieuse qui évoque des pratiques sexuelles du père Dehau avec trois supérieures de couvents féminins. Elle rapporte aussi que le père Thomas aurait eu ensuite les mêmes comportements avec deux d'entre elles[7]. Par la suite, lorsque ce dernier expliquera à ses juges ses expériences mystico-sexuelles avec le Vierge Marie, il précisera que son oncle « ne semblait pas ignorer totalement ces choses »[8].

Dans le procès de Thomas Philippe et sur la base des éléments recueillis lors de l'instruction, le promoteur de justice[9] a estimé que l'oncle, qu'il appelle « démon maléfique », devait être tenu comme « le premier responsable de cette tragédie » et que les supérieurs ont le grave devoir de veiller à ce qu'il ne soit plus nuisible[10]. En conformité avec cet avis, le 16 mai 1956, les cardinaux du Saint-Office décrètent que :

---

[1] Lettre du père de Menasce au père Paul Philippe, 21 mai 1952, III.31402, Prov. Franciae, MDP, AGOP.
[2] Lettre du père Paul Philippe au maître général, 9 juin 1952, III.31402, Prov. Franciae, MDP, AGOP.
[3] Lettre de Madeleine Guéroult au père Vincent Ducatillon, 15 mars 1952, III 0-59 EV partie 2, APDF.
[4] *Ibid*.
[5] *Ibid*.
[6] Notes du commissaire, 16 avril 1956 (doc. 53), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Thomas Philippe, O.P.,* Prot. n. 214/52, p. 24, ACDF.
[7] Deposizione di [R1], 19 février 1956 (doc. 34), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Thomas Philippe, O.P.,* Prot. n. 214/52, p. 15, ACDF. « Une dénonciatrice fait allusion à de véritables relations sexuelles eues par le vieux religieux » (cf. *Relazione* de la CDF sur Jean Vanier d'avril 1977 (doc. 300) p. 2, ACDF).
[8] *Pro-memoria* du père Thomas Philippe, 1er mars 1956 (doc. 44), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Thomas Philippe, O.P.,* Prot. n. 214/52, p. 3., ACDF. Le père Paul Philippe écrit en note du texte : « Le RP Dehau a fait, paraît-il, les mêmes choses avec des personnes ! ».
[9] Équivalent du procureur dans la justice civile.
[10] Parere del promotore di giustizia, 19 avril 1956 (doc. 57), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Thomas Philippe, O.P.,* Prot. n. 214/52, p. 25, ACDF.

> Malgré sa grande responsabilité dans les désordres du père Thomas Philippe et en raison de son âge et de ses infirmités[1], le R.P. Thomas Dehau, O.P., n'est l'objet que d'une monition de la part du Saint-Office, mais il est placé sous la stricte vigilance de ses supérieurs[2].

La décision est annoncée au vieux dominicain par le père Ducatillon qui s'est rendu à Bouvines et qui a relaté ensuite ce moment au commissaire :

> "Je n'y comprends rien", me répéta-t-il à plusieurs reprises. Je vis par la suite qu'il était au courant de bien des choses et qu'il n'ignorait pas ce qui motivait l'intervention du St Siège. […] Comme je lui demandais s'il était au courant des tendances et du comportement du p TP, il me répondit que "bien sûr il n'avait pas tout approuvé." Il me répéta le lendemain matin : "je n'étais pas du tout de son avis sur ses imprudences, mais il allait un peu à travers tout. " […] Il ajoute "Je ne sais pas. Je n'ai pas de jugement sur tout cela". […] Le monitum surtout sembla le surprendre et il déclara ne pas comprendre comment il avait pu contribuer à orienter le père Thomas Philippe sur des voies dangereuses. Comme je lui disais qu'il avait pu l'encourager à cesser tout raisonnement suivant l'inspiration et la grâce mystique : "je suis bon théologien" me répéta-t-il alors[3].

Plus tard, le père Paul Philippe rapportera que quelque temps après l'entrevue avec le provincial, le père Dehau lui avait avoué « que dans le passé, il avait vécu des « choses très mystérieuses » avec certaines religieuses, mais [il m'a dit] que son neveu, le père Thomas Philippe, avait « peut-être manqué de prudence en l'imitant ! »[4]. Il confirmait ainsi les témoignages reçus à son sujet au Saint-Office et qui rapportaient des comportements sexuels avec des religieuses.

Le père Dehau décède le 21 octobre 1956. C'est le père Ducatillon qui célèbre ses obsèques au terme desquelles le défunt est inhumé dans le jardin du monastère de Bouvines.

IV. DÉRIVES DE MÈRE CÉCILE PHILIPPE

En 1926, Cécile Philippe, sœur des pères Thomas et Marie-Dominique, entre à 20 ans au monastère des dominicaines contemplatives (cloîtrées) de La Croix[5]. Fondé à Paris au XVII^e^ siècle, le couvent a été contraint d'émigrer au début du XX^e^ siècle. Il s'est installé en Belgique, à proximité du couvent des dominicains du Saulchoir de Kain. Cécile y prononce ses premiers vœux en 1928. En 1941, le couvent revient en France à Soisy-sur-Seine, non loin du couvent d'études des dominicains du Saulchoir, installé à Étiolles quelques années plus tôt. Mère Cécile est alors maîtresse des novices. En mai 1942, elle cumule cette charge avec celle de prieure, contrairement aux règles en vigueur. Durant son priorat, les vocations affluent au monastère. Le père Thomas, alors régent des études au Saulchoir, est le prédicateur attitré du monastère. Il y donne une dizaine de conférences par an et dirige spirituellement plusieurs novices et professes. Le couvent entretient des liens étroits avec l'Eau vive, dont le terrain est mitoyen. Le père Marie-Dominique y vient aussi fréquemment.

Durant ces années de guerre, la famille Dehau fait don aux dominicaines de l'ancienne maison de Félix Dehau située à Bouvines[6], afin qu'elles y fondent un monastère. En 1945 une quinzaine de sœurs quittent le monastère de La Croix pour s'installer dans la maison, qui s'appelle désormais :

---

[1] Ayant reçu de mauvaises nouvelles de la santé du père Dehau, le père Paul Philippe a signalé le 13 avril 1956 « ce serait le tuer sur le coup de le frapper d'une censure », *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Thomas Philippe, O.P.,* Prot. n. 214/52, (doc. 53) p. 25, ACDF.

[2] Lettre du cardinal Pizzardo au père Ducatillon, 28 mai 1956, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.

[3] Lettre du père Paul Philippe au père Vincent Ducatillon, 20 juin 1956, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.

[4] Doc. 299B : Voto del card. Paul Philippe sul caso Vanier (9 mar. 1977), ACDF.

[5] Le 15 septembre 1941 sera ajouté le vocable « de la compassion de Notre-Dame ». Sur le monastère de la Croix d'Étiolles cf. T. CAVALIN, *L'affaire, op. cit*., p. 623-624.

[6] *«* Pendant la Seconde Guerre mondiale, la maison est réquisitionnée par les Allemands et Louise Dehau (1881-1948), l'une des filles de Félix, est chassée dans la maison du jardinier. Elle fait alors le vœu que si Dieu préserve la population bouvinoise des massacres, elle mettra la bâtisse au service de communautés religieuses. La Fondation Félix Dehau, constituée par des descendants de ce dernier, la met ainsi à la disposition des sœurs dominicaines en 1945. *»* (https://fr.wikipedia.org/wiki/Monast%C3%A8re_de_Bouvines, consulté le 12 septembre 2022.) Sur le monastère du Cœur immaculé de Marie à Bouvines cf. T. CAVALIN, *L'affaire, op. cit*., p. 631.

« monastère du cœur immaculé de Marie ». Mère Cécile est supérieure des deux couvents jusqu'en mai 1948. L'année suivante, elle quitte le monastère de la Croix pour Bouvines, où à nouveau elle cumule les charges de prieure et de maîtresse des novices.

À l'arrivée des sœurs à Bouvines, le père Dehau a emménagé dans le nouveau monastère, ancienne maison de son père où lui-même était né. Un an plus tard, il est devenu officiellement le chapelain du monastère avec pour charge de donner des conférences spirituelles aux moniales. Comme c'était le cas pour le monastère de la Croix, la parenté Philippe a eu une forte influence sur le monastère de Bouvines. Outre la présence et les charges officielles de Cécile et de son oncle, les pères Thomas, Marie-Dominique et Pierre Philippe y viennent régulièrement. Nombre de novices y sont d'ailleurs envoyées par les pères Thomas et Marie-Dominique. De plus, les parents Philippe habitent en face du monastère et rendent visite à leur fille tous les quinze jours.

À cette époque, mère Cécile est en relation avec Hélène Claeys Boùùaert. Celle-ci, qui viendra la visiter à Bouvines, l'inspire et la conseille[1].

Au début des années 1950, la communauté de Bouvines compte une trentaine de religieuses. Personnalité charismatique, prieure et maîtresse des novices, donnant des enseignements spirituels à la communauté au cours de ses chapitres, mère Cécile tient une place centrale dans le monastère et entretient une relation forte avec chacune des sœurs.

À partir de 1955, le Saint-Office est informé de choses graves qui se sont passées au monastère de la Croix sous le priorat de mère Cécile. Des religieuses y ont eu des pratiques sexuelles entre elles et avec le père Thomas de façon individuelle ou à plusieurs. Les faits étaient couverts par mère Cécile, prieure et maîtresse des novices[2]. Elle dirigeait celles-ci vers son frère et leur permettait de longs parloirs nocturnes avec lui[3]. Mère Cécile avait elle-même des relations incestueuses avec le père Thomas et des relations homosexuelles avec des sœurs. Le Saint-Office est aussi informé de comportements semblables à Bouvines.

En 1956, le père Guérard des Lauriers, confesseur extraordinaire du monastère de la Croix depuis 4 ans, écrit au commissaire du Saint-Office :

> Les ravages du "régime" Cécile demeurent. J'avais bien repéré les sujets sans me douter de la profondeur de la cause en gravité. Des rapports anormaux avec la Mère Cécile et le Père Thomas étaient aisément décelables, mais la nature de ces rapports ! Jamais ce monastère ne pourra se clarifier, être ce qu'il doit être, sans des mesures énergiques. Plusieurs sujets, qui ont reçu en même temps, in eodem actu le meilleur et le pire restent faussés pour la vie[4].

Saisis de ces informations les cardinaux du Saint-Office décrètent le 16 mai 1956 :

> La Mère Cécile de Jésus, O.P., est déposée de sa charge de prieure du Monastère des Dominicaines de Bouvines et privée de voix active et de voix passive "ad nutum S. Officii". Elle devra être transférée dans un autre monastère de son Ordre[5].

Le père Ducatillon relate ici la communication de la sentence à la religieuse quelques semaines plus tard :

> C'est accompagné par M. le Chanoine Huyghe[6] que je me rendis à Bouvines. Nous demandâmes au parloir la Mère Prieure et la Mère sous-prieure. Je leur communiquai les décisions du St Office concernant le P. Thomas Philippe, d'abord, et celles concernant la Mère Cécile ensuite. Je déclarai alors à celle-ci qu'elle avait cessé d'être prieure et que la mère Sous-prieure devenait "in capite". Mère Cécile accepta ces notifications

[1] « [Hélène C.-B.] reste l'inspiratrice et la conseillère du père Dehau, mère Cécile. » (« Monographie », 1956, III O 59 2, Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF).
[2] Lettre du père Paul Philippe, au père Vincent Ducatillon, 20 juin 1956, III O 59 Eau vive 2, « l'Affaire », ADPF.
[3] Cf. Lettre de J. Prouvost à Jean Vanier, 6 juillet 1952, III.31402, Prov. Franciae, MDP, AGOP.
[4] Père Louis-Bertrand Guérard des Lauriers au père Paul Philippe, 24 juin 1956 (doc. 96), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Thomas Philippe, O.P.,*, Prot. n. 214/52, p. 31, ACDF. Les mots sont soulignés dans le texte original.
[5] Lettre du cardinal Pizzardo au père Ducatillon, 28 mai 1956. III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.
[6] Gerard Huyghe (1909-2001), prêtre du diocèse de Lille et futur évêque d'Arras. Il est alors en charge des problèmes du monastère de Bouvines. Proche du cardinal Liénart, il sera ensuite évêque d'Arras de 1962 à 1984.

> avec beaucoup de sérénité et presque comme si la chose allait de soi. La Mère Sous-Prieure paraissait beaucoup plus affectée par ces nouvelles. J'ai appris depuis, par le P. Pierre Philippe, qu'étant allé à Bouvines la veille, il avait été surpris de l'attitude de la Mère Cécile et qu'il avait eu l'impression de quelque chose d'anormal. Ni Mr le Chanoine ni moi ne pouvons nous défendre de l'impression qu'elle attendait quelque chose à quoi elle s'était préparée. La Mère Cécile fit aussitôt la venia[1] et signa sans difficulté la déclaration que je vous envoie ci-jointe. […] Il avait été entendu avec son Éminence le cardinal Liénart que, pour éviter des scènes pénibles entre la mère et les sœurs qui lui sont le plus attachées, pour éviter même que des mots d'ordre puissent être donnés, il valait mieux faire en sorte que la Mère Cécile quitta le monastère aussitôt. […] Son départ s'est ainsi effectué très rapidement pendant que la communauté chantait les Vêpres et sans que personne ne soupçonnât rien de ce qui se passait[2].

Une ancienne dominicaine de Bouvines[3] raconte ici le même événement :

> En 1956, quand Mère Cécile a dû partir, cela s'est fait de manière précipitée. Elle a eu une demi-heure pour préparer ses bagages. La sous-prieure a réuni la communauté et annoncé la décision. Chaque sœur devait aller au parloir rencontrer le chanoine Huyghe et le supérieur des dominicains. J'ai été déçue par cette rencontre, on n'a pas expliqué les raisons du départ de Mère Cécile[4].

Le père Ducatillon relate ainsi la suite des événements au père Paul Philippe :

> [le lendemain de l'annonce de la sanction] M. Huyghe s'est rendu auprès de la Mère Cécile à qui il déclara qu'il était au courant de tout et qu'il ne demandait qu'à l'aider. Celle-ci était déjà toute transformée. Elle se rendit, avoua ses erreurs, fit connaître celles des sœurs du Monastère qui en avait été victimes. Parmi elles il s'en trouve qui ne nous avaient pas été signalées jusqu'ici. Elle donna même à M. Huyghe une lettre qu'il pourrait montrer aux sœurs qu'elle avait ainsi désignées. Elle y déclarait qu'elles avaient été dans l'erreur et les conjurait de se soumettre pleinement aux directives de l'Église. […] En sortant du parloir où je lui avais notifié les décisions du St Siège, la Mère Cécile avait dit : "c'est une très grande grâce qui m'est faite". Il apparaît donc que la sanction de l'Église porte déjà des fruits salutaires. M. Huyghe a, les jours suivants, vu les sœurs qui lui avaient été signalées. […] Il a été impressionné par la profondeur des ravages causés chez certaines, - non seulement par les actes tout à fait répréhensibles auxquels elles ont pu être entraînées, - mais chez celles-là mêmes qui ne furent pas à proprement parler complices, - par la nature de la direction spirituelle qui leur avait été donnée par le père Thomas Philippe. […] Après ma visite de lundi dernier (11 juin), celles qui avaient eu ainsi des affinités spéciales avec le père Thomas Philippe avaient été cacher au grenier toutes sortes d'écrits de lui parmi lesquels de très nombreuses lettres. M. Le Chanoine a exigé qu'on les rassemblât et les lui remit. J'avais moi-même demandé à la Mère sous-prieure de rassembler tout ce qu'elle aurait pu trouver de cette sorte dans la cellule de Mère Cécile[5].

Les pères Thomas et Marie-Dominique sont affligés. Pour le père Thomas « en éloignant Mère Cécile, on a détruit l'unique foyer de vie contemplative qui restait dans la Province.[6]» Quant au père Marie-Dominique, pourtant « au courant de tout ce qui concerne Bouvines [7]», il écrit au père Ducatillon :

> Ce départ de Mère Cécile de Bouvines, à cause de mes vieux parents, de mon oncle Pierre Dehau, est particulièrement dur. Je reçois ce matin un mot de ma Mère !... C'est terrible de voir ces vieillards souffrir si profondément. Et puis on devine toute la souffrance de ces pauvres petites religieuses !... Je m'excuse de vous dire cela ! Mais vous m'avez dit que je pouvais vous écrire en toute confiance, comme à un Père. C'est donc au Père que je dis cette souffrance[8].

Si, comme on l'a vu, Mère Cécile manifeste aussitôt sa soumission et coopère avec les autorités ecclésiastiques, en reconnaissant des faits et en désignant des victimes que ces mêmes autorités ignoraient, toutefois le provincial écrit au commissaire :

---

[1] La *venia* est un acte pénitentiel monastique de demande de pardon, qui consiste à s'allonger sur le sol ou à s'agenouiller.
[2] Lettre du père Vincent Ducatillon au père Paul Philippe, 13 juin 1956, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.
[3] Elle ne compte pas parmi les victimes du père Thomas Philippe ou de mère Cécile.
[4] Témoignage, ACASJ.
[5] Lettre du père Vincent Ducatillon au père Paul Philippe, 16 juin 1956, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.
[6] Lettre du père Paul Philippe au père Vincent Ducatillon, 2 juillet 1956, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.
[7] Lettre du père Vincent Ducatillon au père Paul Philippe, 16 juin 1956, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.
[8] Lettre du père Marie-Dominique Philippe au père Vincent Ducatillon, 18 juin 1956, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.

> […] [L]'impression qui ressort de ces premières démarches au nom du Saint-Office – elle est partagée par Son Excellence Mgr Renard[1] et par M. le Chanoine Huyghe – est que nous nous trouvons devant des âmes qui sont prêtes à toutes les soumissions extérieures, sans la moindre hésitation ni la moindre résistance, mais qu'il sera très difficile de convaincre intérieurement. Il semble qu'elles se réfugient dans une zone de retranchement inaccessible. Si elles n'offrent aucune résistance extérieure, rien ne paraît non plus indiquer qu'elles reconnaissent vraiment ni qu'elles regrettent leurs torts. Elles demeurent dans une sérénité et une certitude étranges[2].

Le père Paul Philippe lui répond *:*

> Comme vous je reste déconcerté par la réaction des disciples intimes du père Thomas. Devant chaque nom, vous êtes obligé de noter presque invariablement : "Elle reconnaît sans difficulté le bien fondé des décisions, elle n'a pas voulu d'explication", etc. Cette attitude est tellement semblable à celle que le père Thomas a adoptée que je tremble à la pensée que ces pauvres filles restent peut-être intérieurement accrochées à lui[3].

Dans la période qui suivra le départ de la prieure, une douzaine de sœurs quitteront le monastère, considérant que les décisions à l'égard de mère Cécile et du père Thomas relèvent d'une persécution contre la famille Philippe. Le monastère, qui connaîtra d'autres épreuves, ne retrouvera jamais autant de sœurs qu'à ses débuts. Les dernières sœurs partiront en 2003. Depuis lors, c'est la communauté du Chemin Neuf qui occupe les lieux.

À la suite de son départ de Bouvines, mère Cécile reste quelques semaines au monastère de la Visitation de Roubaix, puis elle gagne le monastère de Langeac (Haute-Loire)[4]. Elle y prend le nom de sœur Marie de Nazareth. Elle a interdiction de correspondre avec le monastère de Bouvines, avec le père Thomas et ses victimes et avec le père Marie-Dominique. Les deux dominicains n'ont pas le droit de visiter leur sœur.

Mère Cécile deviendra canoniquement membre de la communauté de Langeac en 1960. La privation de sa voix passive[5] est maintenue par le Saint-Office. Par contre, le cardinal Ottaviani[6] obtient du pape Jean XXIII qu'elle retrouve la voix active.

Bien que ne pouvant pas être élue à des charges de gouvernement, la présence de Cécile Philippe a beaucoup marqué le couvent de Langeac. Elle y eut une grande influence sur plusieurs sœurs. Dans les années 1970-1980 des dirigées du père Thomas y étaient envoyées et certaines d'entre elles entraient au noviciat. Lui-même venait au monastère y rencontrer sa sœur et d'autres membres du monastère.

Pour mieux comprendre Cécile Philippe et sa relation avec ses frères Thomas et Marie-Dominique et avec son oncle Dehau, il nous paraît utile de citer des extraits d'une lettre qu'elle a écrite à Marie-Dominique en 1983 :

> […] Tout cela est difficile à dire mais je pense avec naïveté peut-être ?, mais certitude, que le père Dehau avait une prédilection pour moi !!! […] cette prédilection du père Dehau – pure grâce !- avait pour lui des racines très profondes par "Hélène[7]"… je ne me souviens plus si tu l'as rencontrée ? connue ?? mais le P. Dehau, son père spirituel, qui avait toutes les confidences des relations si fréquentes d' "H" avec Jésus, m'avait raconté qu'il avait été très ému lorsque nos parents étaient venus le voir à Froyennes avec leurs enfants de voir Hélène nous prendre "Jean[8] et moi" encore tout petits, de façon toute particulière qui lui avait fait penser à Jésus avec les enfants, laissant entendre au P. Dehau que Jésus avait des desseins particuliers sur "Jean et Cécile"… Le P. Dehau m'avait même dit qu'à un moment donné il s'était dit : "non, elle s'est trompée, c'est Jean et Marie", mais Hélène avait repris "c'est Jean et Cécile"… […] Je me rappelle

[1] Alexandre Renard (1906-1983) est évêque du diocèse de Versailles (1953-1967), dans lequel se trouve le Saulchoir et l'Eau vive. Il deviendra ensuite archevêque de Lyon (1967-1981) et cardinal (1967).
[2] Lettre du père Vincent Ducatillon au père Paul Philippe, 13 juin 1956, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.
[3] Lettre du père Paul Philippe au père Vincent Ducatillon, 2 juillet 1956, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.
[4] Sur le monastère de Langeac cf. T. CAVALIN, *L'affaire, op. cit.,* p. 639.
[5] La voix passive signifie qu'on est éligible à une fonction. La voix active signifie qu'on peut voter.
[6] Alors secrétaire du Saint-Office.
[7] Hélène Claeys Boùùaert.
[8] Prénom de baptême de Thomas Philippe.

> encore une chose importante. Un jour, quand j'étais encore jeune religieuse, le P. Dehau m'a dit : "il est presque certain que tu auras beaucoup d'influence, plus que tu ne penses. Il faut l'accepter d'avance ce n'est pas drôle" et moi de lui répondre : "Comment voulez-vous ? Je n'ai rien étudié, si peu lu !! " - "Oh ! Tu rattraperas cela si vite !!". Je repense à mon silence – un peu étonnant à ton égard, à toi qui m'as toujours été si proche… et je me rappelle les consignes très strictes du P. Dehau à cet égard : "Notre Seigneur compte sur ta fidélité et ta discrétion[1] pour t'accorder beaucoup de grâces… Il faut que personne ici, ne connaisse la couleur de tes pensées" J'ai souvent pensé que cela aurait empêché que je devienne maîtresse des novices à 30 ans, puis prieure à 36 ans, jusqu'à 50 ans… !! Où Mère Cécile est devenue Marie de Nazareth par une volonté d'amour de Dieu !! Très vite le père Dehau me transmettait ses consignes par le père Thomas qui lui était si particulièrement proche, de la façon la plus profonde, et ensuite comme confiée à lui, me disant de tout dire au P. Thomas[2].

Il y aurait beaucoup de choses à dire à propos de cet écrit. Nous en relevons seulement quelques aspects :

- À propos de la consigne du père Dehau de ne pas montrer la couleur de ses pensées, elle est consciente que si on avait connu ses pensées elle n'aurait pas eu les responsabilités de prieure et de maîtresse des novices. C'est probablement en vertu de cette même consigne qu'elle s'est montrée soumise et coopérante avec les autorités lors de sa condamnation en 1956.

- Après tant d'années et malgré de lourdes sanctions, il n'apparaît pas ici de remise en question ou des regrets. Elle évoque sa sanction comme « une volonté d'amour de Dieu ». En outre, le père Dehau, pourtant responsable pour une part de ses déviances passées, est toujours l'objet d'une grande vénération.

- Elle se réjouit toujours de son lien privilégié avec le père Thomas, alors qu'il y a eu entre eux des pratiques sexuelles incestueuses. En 1983 elle paraît évoluer encore dans le même monde intérieur qui lui faisait déclarer à son frère en 1956 : « *Je suis tout à toi* »[3].

Trois ans plus tard, Cécile Philippe décédera d'un cancer. Les pères Marie-Dominique et Thomas seront présents aux obsèques célébrées à Langeac. Le second y prononcera l'homélie.

V. MESURES À L'ENCONTRE DE JEAN VANIER

En mai 1956, Jean Vanier est touché lui aussi par les décisions du Saint-Office, où il est vu comme un disciple aveugle et fanatique[4]. Directeur de l'Eau vive depuis le départ de son mentor en 1952, il est sommé par les cardinaux du dicastère de quitter l'Eau vive dans les plus brefs délais ; il lui est interdit d'exercer une quelconque activité liée à l'Eau vive ou dans une de ses éventuelles fondations. Il lui est aussi signifié qu'il ne pourra pas être ordonné prêtre avant d'avoir passé plusieurs années dans un séminaire[5]. Il est précisé au père Ducatillon :

> Les complices du Père Thomas Philippe qui résident encore à "L'Eau vive" [suivent les noms de 4 femmes, dont Jacqueline d'Halluin], ainsi que Monsieur Jean Vanier devront quitter ce Centre dans le plus bref délai possible. […] Toutes les complices laïques du Père Thomas Philippe, en particulier [suivent les noms de 9 femmes, dont Anne de Rosanbo et à nouveau Jacqueline d'Halluin] ainsi que Monsieur Jean Vanier, devront être éclairées par vos soins sur la condamnation par l'Église de la conduite et de la doctrine "mystique" du Père Thomas Philippe, ainsi que de sa rétractation sur ces deux points[6].

---

[1] Souligné dans le texte original.
[2] Lettre de mère Cécile Philippe à Marie-Dominique Philippe, 16 juin 1983, AMDP.
[3] Extrait d'une lettre de mère Cécile Philippe, 25 janvier 1956, *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Thomas Philippe, O.P.,* Prot. n. 214/52, p. 15, ACDF.
[4] Relazione pro Secreta Eminentissimorum. (aprile 1977) p. 3, ACDF.
[5] Lettre du père Paul Philippe au père Vincent Ducatillon, 29 mai 1956, III O 59 Eau vive 2 « L'Affaire », ADPF.
[6] Lettre du cardinal Pizzardo au père Ducatillon, 28 mai 1956, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.

Par ailleurs, le Saint-Office informe de ces décisions l'archevêque de Québec Mgr Maurice Roy, en lui précisant ce qui est reproché à Jean Vanier :

> […] absence totale de jugement dans l'appréciation morale d'une personne dont il connaissait les égarements et qu'il a défendue au-delà des limites de vraie charité en le faisant passer autour de lui comme un saint méconnu[1].

Après le départ de Jean Vanier, le Centre de l'Eau vive sera définitivement fermé. Terrain et bâtiments seront vendus en 1958 au profit des dominicains de la Province de France[2].

VI. ENQUÊTE SUR HÉLÈNE CLAEYS BOÙÙAERT

Dans les dépositions faites au Saint-Office lors de l'enquête sur Thomas Philippe, une de ses victimes bien informée et considérée comme fiable a témoigné de la dimension sectaire du groupe des initiés du père Thomas et qu'Hélène Claeys « était à l'origine de tout ». La victime rapporte que son influence était « dans l'ombre » car beaucoup ne la connaissaient pas. Elle précise aussi que ceux qui la connaissaient ne devaient pas tout lui dire[3]. Le dicastère a été informé par ailleurs qu'Hélène Claeys « fut consultée sur tout, même sur la naissance de l'enfant[4] »[5]. En outre, une religieuse a dit qu'Hélène Claeys avait elle-même des pratiques sexuelles avec le Thomas Philippe[6]. Mais celui-ci, alors qu'il était interrogé sur ses relations avec Hélène Claeys, affirma qu'elle ignorait les faits qui lui sont reprochés et qu'elle n'y avait joué aucun rôle.

Doutant de la véracité de ces dénégations, le Saint-Office décide de lancer une enquête sur la mystique belge[7] et demande à Mgr Charles-Justin Calewaert, évêque de Gand, de l'interroger, sans manquer de la questionner sur ses liens éventuels avec le père Marie-Dominique Philippe. Lors de l'interrogatoire, qui a lieu en août 1956, Hélène nie avoir été au courant de dérives sexuelles du père Thomas et de l'avortement. Au contraire, elle manifeste plutôt une certaine distance vis-à-vis du dominicain, disant notamment qu'il allait trop loin et qu'elle le trouvait déséquilibré. Mais au terme de la rencontre, l'évêque n'est pas convaincu de sa sincérité :

> Je ne peux me défaire de l'impression qu'Hélène Claeys Boùùaert n'a pas été tout à fait sincère. D'une part elle n'a jamais compris qu'il s'agissait de manifestations charnelles d'amour et d'autre part elle n'a jamais approuvé le père Thomas Philippe mais elle a toujours tâché de l'arrêter parce qu'elle était persuadée qu'il allait trop loin[8].

Sur ses relations avec le père Marie-Dominique Philippe, Hélène Claeys a répondu à Mgr Calewaert qu'elle n'avait « jamais causé avec lui » et qu'elle le connaît beaucoup moins que mère Cécile. De fait, Hélène Claeys a écrit parfois au père Thomas qu'elle prie pour Marie-Dominique, mais rien n'indique qu'elle ait rencontré celui-ci ou lui ait écrit. Dans le cas où elle n'aurait pas eu d'influence directe sur M.-D. Philippe, son influence fut néanmoins indirecte via le père Dehau, lui-même ayant

---

[1] Relazione pro Secreta Eminentissimorum. (aprile 1977) p. 2, ACDF.

[2] « Le lieu et le vocable de l'Eau vive, connurent eux une certaine postérité, puisque les bâtiments furent rachetés par un hôpital du XIII[e] arrondissement de Paris, qui y ouvrit une antenne de psychiatrie, conservant le nom de l'Eau vive (et celui du "Pavillon Maritain") et toujours en fonction aujourd'hui. » (A. MOURGES, *Des « sages et des savants » aux « tout petits ». Aux origines des communautés de L'Arche, 1945-1965, op. cit*., p. 333).

[3] Lettre de [T3] au père Commissaire, 22 février 1956, *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Thomas Philippe, O.P.,* Prot. n. 214/52, p. 14, ACDF.

[4] Il s'agit de l'enfant avorté du père Thomas.

[5] « Monographie », 1956, III O 59 2, Eau vive 2, « L'Affaire » (dossier Saint-Office), p. 3, ADPF.

[6] Déposition de [R1], 19 février 1956, *Rapport d'archives de la CDF sur le cas du père Thomas Philippe*, Prot. n. 214/52, p. 15. Dans les archives portées à notre connaissance, aucun autre élément ne permet de corroborer cette affirmation.

[7] Le père Ducatillon fait allusion à cette enquête dans le récit de sa rencontre avec le père Dehau à Bouvines en juin 1956 : « J'ai été sur le point de prononcer le nom d'Hélène Claeys Boùùaert, mais je ne voulus pas par crainte de nuire peut-être à l'enquête qui n'a pas encore été commencée au sujet de cette personne » (lettre du p. Vincent Ducatillon au p. Paul Philippe, 13 juin 1956, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF).

[8] Procès-verbal de l'interrogatoire du témoin par Mgr Calewaert à Gand, 23 août 1956 (doc. 123), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. T. PHILIPPE, O.P.*, Prot. n. 214/52, p. 35, ACDF.

été inspiré par elle, notamment sur l'importance de l'oraison et de la docilité à l'Esprit Saint. Concernant la « vision » d'Hélène Claeys au sujet de l'Eau vive, il est difficile d'imaginer que M.-D. Philippe l'ignore, alors que Maritain la connaissait. On peut donc se demander si cette vision, où il est question de la naissance « d'une espèce de congrégation ou d'ordre de la Sainte Vierge[1] », n'aurait pas joué un rôle chez M.-D. Philippe en tant que fondateur de la Congrégation des Frères de Saint-Jean particulièrement dédiée à la Sainte Vierge. Est-ce que cette nouvelle communauté, à la croissance étonnante à une époque de crise des vocations et qui reprenait bien des caractéristiques du Centre de formation fondé par son frère[2], ne lui apparaissait pas comme l'œuvre voulue par Dieu et annoncée jadis par Hélène et dont la première réalisation sous la forme de l'Eau vive avait été supprimée en 1956 par les autorités dominicaines et romaines ?

Quant à la responsabilité d'Hélène vis-à-vis des dérives du père Dehau, de ses deux neveux et de sa nièce, il est difficile de la préciser aujourd'hui sur la base de ce qui est connu. Il semble bien qu'elle savait certaines choses. Ne dit-elle pas à l'évêque de Gand : « Il [T. Philippe] demandait mon avis mais je ne l'ai jamais approuvé parce que je ne comprenais pas toujours bien ce qu'il voulait dire, mais j'avais l'impression que cela allait trop loin et pour cela j'ai toujours tâché de l'arrêter »[3] ? Bien plus tard un confident du père Thomas écrira à Jean Vanier : « Je pense également qu'Hélène Claeys était au courant [des pratiques du père Thomas] d'après la teneur de certaines de ses lettres.[4] ». Il estime toutefois que la mystique belge s'était montrée réticente et avait conseillé la prudence.

D'après les archives, après l'interrogatoire de Mgr Calewaert, l'enquête à l'encontre d'Hélène Claeys n'a pas été plus loin. Hélène est décédée en 1959.

VII. ENQUÊTE ET CONDAMNATION DE MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE

A. Enquête (juin-décembre 1956)

Le père Marie-Dominique a vécu douloureusement les décisions disciplinaires prises par le Saint-Office à l'encontre de son frère, de sa sœur et de son oncle. On en trouve l'illustration dans cet extrait d'une lettre à son provincial :

> Je m'excuse si samedi matin – ce 16 juin [1956] – j'ai été envers vous très froid. Je souffrais de trop et tout en moi était comme raidi – et même insensibilisé. Vous devinez combien c'est rude, et combien il faut faire tout le temps des actes volontaires de foi et d'amour pour ne pas se révolter. Alors on tombe facilement dans une attitude stoïcienne – on se raidit – et ce samedi matin – sachant bien ce que vous me direz – tout en moi était dans cette attitude tout en lui offrant tout, en lui donnant tout volontairement[5].

De plus, il est inquiet pour lui-même, comme l'évoque ici Alix Parmentier[6] à Cécile Philippe :

> Pour ce qui est des faits précis, le père Marie-Dominique n'est pas sûr d'être atteint lui-même directement cette fois-ci. Mais si ce n'est pas cette fois ça sera la prochaine[7].

Effectivement le père Marie-Dominique est peu atteint en mai 1956. Le Saint-Office exige seulement que lui soit retirée la permission de participer aux sessions d'été de l'Eau vive[8]. Mais ceci n'est qu'une

---

[1] Carnets personnels de Maritain, 30 août 1949, AJRM.
[2] Formation doctrinale traditionnelle selon les trois sagesses, accueil très large des candidats, dimension internationale, gouvernance « sous le souffle de l'Esprit » et où règles et lois sont relatives, grande importance donnée à la miséricorde, etc.
[3] Procès-verbal de l'interrogatoire du témoin par Mgr Charles-Justin Calewaert à Gand, 23 août 1956 (doc. 123), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Thomas Philippe, O.P.,* Prot. n. 214/52, p. 35, ACDF.
[4] Malheureusement nous n'avons pas accès aux lettres d'Hélène C. dont il est parlé ici. Elles apporteraient certainement des éclairages, notamment sur ce que savait Hélène C. Lettre de N à J. Vanier, 5 décembre 2016, dossier "Suites des révélations sur le père Thomas, 2014-2018". APJV.
[5] Lettre du p. M.-D. Philippe au père V. Ducatillon, 16 juin 1956, MDP, APDF.
[6] Voir chapitre 4, II : « Alix Parmentier (période 1954-1968) ».
[7] Lettre d'Alix Parmentier à mère Cécile Philippe, 11 juin 1956, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.
[8] Cf. Lettre du père Paul Philippe au père Vincent Ducatillon, 29 mai 1956, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.

première mesure dans l'attente de clarifications et d'éventuelles sanctions. Il a été en effet décidé d'ouvrir une enquête à son encontre[1], comme on le voit dans cette lettre datée du 20 juin 1956 du père Paul Philippe au provincial :

> Je vous avoue que je serais presque plus porté à juger sévèrement les disciples que le maître : celui-ci est, en partie certainement, irresponsable. Mais un Jean Vanier, une Mère Cécile ? Un père Marie-Dominique ? Ils savaient et ils ont voulu tout couvrir, "ne pas juger"… Cela me fait mal, pour eux, pour les pauvres victimes moins éclairées qu'eux qui ont continué à croire à la sainteté du Père. […] En ce qui concerne le père Marie-Dominique, je dois maintenant vous demander officiellement et "sub secreto" de bien vouloir m'envoyer tous les renseignements que vous possédez sur lui, sur son comportement dans le cas de son frère, sur son ministère féminin, sur son enseignement mystique etc. […] En attendant je crois qu'il ne vaut mieux pas prendre de décision concernant le ministère du père Marie-Dominique, car cela risquerait de l'alerter[2].

Cette décision d'ouvrir une enquête sur le père Marie-Dominique s'explique par le fait que, depuis 1952, le Saint-Office a recueilli nombre d'informations inquiétantes le concernant. Il s'agit de témoignages et de lettres, se rapportant à sa direction spirituelle, à son attitude face aux abus sexuels de son frère, à sa conduite morale et à des troubles qu'il a causés dans des couvents féminins. Nous commençons par exposer ce qui a été rapporté par six témoins.

Madeleine Guéroult

Le premier témoin est Madeleine Guéroult[3], une victime du père Thomas qui était dirigée par le père Marie-Dominique Philippe. Elle reproche à ce dernier sa direction spirituelle alors qu'elle lui avait parlé des agissements de son frère. Voici des extraits de son long témoignage de 1952[4] :

> [M.-D. Philippe] a complètement desserré les prohibitions du P. Bonduelle[5], se demandant dans quelle mesure ces choses n'étaient pas d'ordre charismatique. Il acceptait que je prie sur le cœur du P. Thomas, comme celui-ci n'avait cessé de le redemander, et même sur sa poitrine nue, mais là pas d'une façon habituelle. D'autre part, il disait que le P. Thomas pouvait avoir la sensibilité désaxée, avoir besoin de tendresse maternelle, qu'il fallait la lui donner, parce qu'autrement, il irait la chercher auprès d'autres, avec qui cela pourrait dérailler. Donc ne pas m'y refuser, mais, dans son expression, m'en tenir aux seules marques de la tendresse maternelle ou filiale, sans rien de la tendresse conjugale […].
>
> Je lui [M.-D. Philippe] disais ma peur de me mettre (dans une situation aussi périlleuse) à aimer humainement le P. Thomas. Mais le P. M. Do. me rassurait "il n'y a aucun danger, puisque vous êtes dans l'obéissance et la pauvreté spirituelle". Il disait aussi : "c'est très intéressant de marcher sur le bord d'un précipice, en sachant tout juste où on peut se casser le cou". De fait il m'a instruite, car je ne l'étais pas "afin que je ne sois pas prise par surprise". Il a acquiescé au baiser sur les lèvres. J'avais dit : "Quand le P. Thomas a essayé, je l'ai repoussé. Aurait-il fallu me laisser faire, est-ce un péché grave ?" "Non, il est permis entre fiancés". Mais je ne suis pas fiancé au P. Thomas moi ! Alors si ces choses ne sont pas de Dieu, elles sont illicites, il s'agirait de savoir une bonne fois ! Mais le P. M. Do. pensait au Cantique des Cantiques, et

---

[1] Sur la procédure du Saint-Office à l'encontre de Marie-Dominique Philippe à cette période voir T. CAVALIN, *, L'affaire, op. cit.,* p. 479-491.

[2] Lettre du p. Paul Philippe au p. Vincent Ducatillon, 20 juin 1956, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.

[3] Témoignage de Madeleine Guéroult, 22.06.1952, p. 4, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF. Ce témoin d'importance a été considéré comme fiable par les autorités dominicaines et romaines. D'une part, parce que le père Thomas a avoué l'essentiel de ce que cette femme relate à son sujet et, d'autre part, parce que ses propos concordent avec ce que rapportent d'autres dénonciatrices. Cf. Lettre du père Paul Philippe au père Emmanuel Suarez, 5 octobre 1952, III.31402, Prov. Franciae, MDP, AGOP. Le maître général Michael Browne reconnaîtra que cette femme n'est pas capable de calomnier après avoir prêté serment. Sur Madeleine Guéroult, cf. T. CAVALIN*, L'affaire, op. cit*., p. 31-41.

[4] Elle témoignera à nouveau en 1955.

[5] Dans ce même témoignage, Madeleine Guéroult avait relaté précédemment : « Je suis allée trouver le P. Bonduelle, alors au Saulchoir, parce que, outre ses garanties personnelles il était cousin du P. T. Sa ligne de conduite a été sage, ferme et précise, en sorte que durant 4 ou 5 semaines où je suis restée sous son obéissance, il n'y avait rien eu de nouveau, puisqu'il avait tout interdit – (c'était la période d'attente du retour du P. M-Do parti au Canada, et à qui je ne pouvais confier ces choses épistolairement). Le P. Bonduelle est venu à l'Eau Vive interroger le P. T., qui lui a donné sa parole d'honneur qu'il n'avait jamais rien fait de semblable avec personne d'autre » (témoignage de Madeleine Guéroult, p. 3, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF).

> que cela pourrait quand même venir de Dieu. Il [MDP] a acquiescé à ce que le P. Thomas me voit dévêtue […][1].

Les gestes du père Thomas iront ensuite beaucoup plus loin, ce dont elle informera le père Marie-Dominique. Elle lui confiera aussi qu'elle n'est pas la seule victime des agissements de son frère. Elle rapporte ici la réaction qu'elle reçut en réponse :

> "Dites que l'expérience est négative pour vous, qu'à vous elle ne donne pas Dieu. Mais ne présumez pas des autres : occupez-vous de votre conscience à vous, pas de celle du père Thomas ni des autres". Et je disais : " mais ça fait partie de ma conscience, de savoir que le mal se fait à ma porte, et de ne pouvoir y rester insensible". Alors il m'a quittée avec brusquerie, et en colère, disant : " si vous avez le pouvoir de faire une visite canonique, faites-la vous-mêmes ; pour moi, je ne juge pas !"[2].

Par la suite elle l'interrogea au sujet de la confession *:*

> "Serait-ce valide de me confesser de ces choses au P. Thomas ?" Et il [MDP] a dit oui. Et je l'ai fait un mois plus tard, environ, et j'ai su ensuite, par Mgr Journet que j'avais mis le père Thomas en état d'excommunication[3].

Madeleine Guéroult témoigne aussi que :

> Le P.M. Do. me disait "s'il s'agissait de tout autre prêtre, je trouverais cela crapuleux, et je vous ferais quitter l'Eau vive séance tenante, mais comme il s'agit du P. Thomas !.." Et il [M.-D. Philippe] continuait à penser qu'il pouvait y avoir mélange de grâce, de charisme, de démons, qu'il ne fallait pas trancher si vite, et condamner ainsi, une question d'une telle complexité. Il ajoutait qu'après tout il ne serait pas impossible qu'il puisse y avoir dans la turpitude du monde actuel, et par compensation, des phénomènes de ce genre, entre des êtres particulièrement purs[4].

Dans son témoignage elle affirme : « Je dois à la vérité que <u>rien</u> ne s'est fait, en dehors de la connaissance et de l'assentiment du père M. Do. […][5] ». Précédemment elle avait écrit au père Ducatillon : « Je n'aurais rien voulu faire de cela, si je ne m'étais trouvée entre les mains d'un directeur qui savait et suivait tout cela (le p M. Do. Ph) »[6].

Le Saint-Office est renforcé dans ses soupçons par des lettres que le père Marie-Dominique a envoyées à Madeleine Guéroult. Il y a par exemple, ce qu'il lui écrit ici, alors qu'elle l'a déjà informé des agissements du père Thomas :

> Ma chère enfant, Merci de votre lettre du 20 nov. Reçue hier 22 jour de Ste Cécile. Tout ce que vous me dites est clair. Vous comprenez qu'il est difficile de répondre d'une manière catégorique par lettre. Ce que je puis vous demander c'est un abandon total et une confiance absolue en la T.S. Vierge. Lui remettre tout, lui être très docile, la supplier de ne faire et de n'agir que comme Elle le veut, lui demandant d'être mise sous la mouvance du don de crainte pour qu'il n'y ait que des initiatives divines dans une totale passivité à son Action à Lui… En vous livrant de cette façon en totale docilité et obéissance – je crois qu'il faut alors être très docile non pas à ce que "lui" peut vous demander, mais à ce qu'Elle peut réclamer – et toujours vous référant à Elle. Comme cela il n'y a pas de danger de demeurer dans une obéissance littérale, trop matérielle, – et il n'y a pas de danger d'imprudence, si c'est Elle qui est là, et qui est présente très fort.
>
> Donc une plus grande docilité intérieure, une plus grande souplesse divine à ce qu'elle veut – mais ne rien désiré [sic] par curiosité (vous voyez ce que je veux dire : uniquement pour l'expérience), mais uniquement pour l'aimer et lui obéir – évidemment en excluant tout ce qui peut être peccamineux ou sensuel. Je suis

---

[1] Témoignage de Madeleine Guéroult T, p. 4-6, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.
[2] *Ibid.,* p. 9.
[3] *Ibid.,* p. 9.
[4] *Ibid.,* p. 7.
[5] *Ibid.,* p. 5.
[6] Lettre de Madeleine Guéroult au père Vincent Ducatillon, 30 mars 1952, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF. Les propos du père Marie-Dominique, rapportés ici par cette victime du père Thomas résonnent avec ses paroles prononcées avec irritation une quarantaine d'année plus tard à une personne qui se plaignait auprès de lui d'abus sexuels de son frère : « Vous n'êtes pas dans la conscience de père Thomas*.* » ; « Vous n'allez pas cracher sur la tombe du père Thomas. » ; « Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre. » ; « Les fils de Noé ont couvert la nudité de leur père » ; « Il y en a qui ont parlé » ; *«* Recommencez une nouvelle vie et ne pensez plus à tout ça. ». Comme cette personne souhaitait parler de ce qui s'était passé à son confesseur, le père Philippe lui dit de parler seulement d'une « aventure avec le père Thomas*.* », AGCSJ.

> tout à fait d'accord – je le dis dans le mystère de l'amitié divine – que la charité possède les tendresses de l'amour maternel et d'épouse. Mais dans son extériorisation, dans sa manifestation sensible, extérieure, charismatique, il faut que ce soit totalement selon Son Bon Plaisir. […] Tout "cela" doit être ordonné à cette contemplation silencieuse et intime du mystère d'Amour Trinitaire. Il ne faut pas l'oublier. Mais, je comprends très bien, qu'il peut réclamer certain geste, certaine parole, mais tout doit être selon son Bon Plaisir. […] Vous savez combien je vous garde en son Amour. Combien je donne à Elle et veille très fort sur vous divinement pour que pas le moindre faux pas ne se fasse. Agissez en son Nom, avec sa force et sa tendresse. Agissez auprès de "Lui" avec tout son Cœur de Mère, et laissez-vous prendre très fort. […]
>
> P.S. Si vous avez la moindre inquiétude ou hésitation, vous savez que vous pouvez toujours m'écrire. Ne signez pas. Je connais votre écriture, et appelez le "lui", je comprends[1].

Au sujet de ce genre de courriers pour le moins ambigus et confus adressés par le père Marie-Dominique à sa dirigée, le provincial écrit au maître général en juin 1952 :

> J'avoue ne pas être rassuré après avoir lu ses lettres, sur la qualité de sa direction spirituelle à l'égard des religieuses ou des femmes en général. Faut-il le laisser libre, ou bien apporter quelques restrictions à son ministère[2] ?

Mère Marie-Renée Seuillot

Le deuxième témoin est mère Marie-Renée Seuillot, fondatrice et supérieure des sœurs de Sainte-Marie. Elle avait écrit au père Paul Philippe en 1952 :

> Pour ce qui est du père Marie-Dominique son attitude n'a pas été celle qu'on attendait : il s'est braqué un peu contre tout le monde avant de quitter le Saulchoir (pour la Suisse) ; il a accusé hautement de calomnies et rattache toute cette aventure aux oppositions anciennes faites à son frère au point de vue doctrinal. Devant moi, il n'a pas eu la même attitude, car il sait bien que je l'ai averti depuis longtemps et l'ai mis en garde pour lui-même… Je reste inquiète pour l'avenir à son sujet. Il participe certainement aux mêmes erreurs. Deux faits récents à Paris – dont un depuis l'affaire de l'Eau vive – ne permettent guère d'illusions. […] Ne pensez-vous pas que le refus de se faire contrôler ou simplement de confronter ses propres positions avec telles autres n'est pas ce qui caractérise les deux frères ? […] En outre l'un et l'autre gardent volontiers auprès d'eux des filles qui pourraient faire de bonnes religieuses ailleurs, afin de les mener plus sûrement à la contemplation à deux, dont ils sont friands[3].

Ce témoin rapporte aussi dans cette même lettre que le père Marie-Dominique passait de longs moments de prière avec ses filles spirituelles, la tête appuyée sur sa poitrine.

Le père Paul Philippe ajoute au témoignage de la religieuse le commentaire suivant :

> Je dois bien avouer que la plupart des faits qu'elle relève sont exacts […]. Ce qui me paraît le plus grave c'est de faire passer l'inspiration intérieure avant le contrôle des Supérieurs et même du directeur ou du confesseur. C'est cela qui a mené le Père Thomas, à mon avis, (le déséquilibre, dû à un épuisement nerveux aidant) à commettre des actes innommables en se croyant poussé par la Très Sainte Vierge. Il est très possible qu'il ait agi sous l'impulsion d'une aberration <u>mentale</u>[4], mais il y était malheureusement préparé par cette doctrine spirituelle, vécue depuis bien des années sans doute et enseignée autour de lui, en particulier à son frère. […] Le fait que le père Marie-Dominique s'est, d'après mère Marie-Renée, conduit en grande partie comme son frère (elle parle même dans sa lettre d'un événement arrivé à Paris depuis l'affaire de l'Eau vive), devrait être lui aussi tiré au clair au plus tôt, étant donné le grand nombre de filles spirituelles du Père. Est-il vraiment exact, comme il en a été accusé par la personne qui a déposé par écrit au TRP Giraud, qu'il a dit en confession à cette personne qu'elle pouvait continuer les actes "de sexto" avec le père Thomas sans se troubler[5] ??

---

[1] Lettre du père M.-D. Philippe à M. Guéroult, 23 novembre 1950, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.

[2] Lettre du père Albert-Marie Avril au père Emmanuel Suarez, 28 juin 1952. *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.,* Prot. n. 513/55, p. 2.

[3] Lettre du père Paul Philippe au père Emmanuel Suarez du 9 mai 1952 (AGOP), dans laquelle il cite des passages d'une lettre de cette religieuse.

[4] Souligné dans l'original.

[5] Lettre du père Paul Philippe au père Emmanuel Suarez, 9 mai 1952, AGOP.

Myriam Tannhof

Le troisième témoin est Myriam Tannhof, victime du père Thomas alors qu'elle était mariée[1]. Elle a déposé au Saint-Office. Voici un extrait de sa déposition :

> Au sujet du P. Marie-Dominique je confirme naturellement ce que j'ai mis dans le rapport. Comme je le disais là, je n'ai aucune preuve qu'il ait été "initié" et soit ainsi en mesure de "continuer" son frère ; mais cependant j'indiquais pourquoi j'en avais des craintes, en particulier à la suite d'une conversation avec le père Dehau. J'aurai peu de choses à ajouter. Cependant ces craintes n'ont fait que grandir : en raison des conseils qu'il m'a donnés par la suite, de ne pas dire la vérité au P. Avril, si celui-ci faisait une visite et d'avertir X [victime du père Thomas] de faire de même. […] en raison surtout de son attitude en général avant la condamnation et même depuis, car il continue à répéter à ce qu'on nous a dit, que son frère est un saint. Je me souviens encore d'une phrase de sa jeune sœur : Jeanne Bour[2] "Sans le P. M.-D. le P. T. serait converti depuis longtemps"[3].

Le commissaire du Saint-Office, qui s'interroge « dans quelle mesure le P. Marie-Dominique a-t-il été initié ? », note que Myriam Tannhof :

> […] prétend que le P. Dehau lui confia en 1950, que le P. Marie-Dominique "avait reçu de grandes grâces et qu'il semblait entrer de plus en plus dans l'œuvre" et que "Y (= moniale de Bouvines, qui soignait le P. Dehau, aumônier du monastère, grâce à un indult de sortie de clôture) avait senti des choses mystérieuses de la Sainte Vierge à son sujet." [Le témoin] ajouta dans sa déposition que d'après le contexte, elle crut alors que Y avait commencé à "initier" le P. Marie-Dominique aux actes.

Le commissaire poursuit :

> Tout cela est d'autant plus dommage que le P. Marie-Dominique est à peu près l'unique Père capable de garder les étudiants du Saulchoir dans l'amour de la scolastique bien comprise et d'exercer une influence intellectuelle vraiment formatrice sur eux. Mais comment ne pas craindre qu'il ne continue l'"Œuvre"[4] ?

Norbert Tannhof

Ce quatrième témoin est Norbert Tannhof, époux du témoin précédent. Informé par son épouse des agissements sexuels du père Thomas à son encontre, il écrit au père Paul Philippe en septembre 1956 :

> […] 1) que le père Thomas nous a adressé de Corbara une lettre dans laquelle il préférait "notre silence" et nous conseillait de nous adresser au besoin au Père Marie-Do. 2) tout en étant parfaitement informé par Y [victime du père Thomas], le Père Marie-Do soutenait devant la présidente de l'Eau vive, la Comtesse de Comté Brissac, que toutes les charges contre son frère n'étaient que des calomnies d'une fille hystérique. 3) Quand, déjà éclairé, j'attendais le Père Thomas à Compiègne (on venait de lui assigner la veille sa résidence à Corbara) j'y rencontrais le Père Marie-Do qui me croyait alors encore en parfaite intelligence avec l'Eau vive. Il me disait (d'autres étudiants affluaient aussi vers son frère) : "Si le père Avril (provincial à ce moment-là) voyait cela, il ne serait pas content." (non sans ironie). 4) Lorsque l'affaire de son frère Thomas a été connue, le Père Geiger me rapportait du Père Marie-Do la locution suivante : "Les supérieurs ne comprennent rien au Saint-Esprit". 5) Après la condamnation du Père Thomas, le Père Guérard me disait : "Il me semble que le Père Marie-Do continue à "proclamer" la sainteté de son frère Thomas"[5].

Madeleine Brunet

Un cinquième témoin, Madeleine Brunet, victime du père Thomas, a mis en cause le père Marie-Dominique, qu'elle avait informé des agissements de son frère. Nous le savons par les études

---

[1] Le père Thomas Philippe l'a mariée à Norbert Tannhof en 1951. Tous deux étaient dirigées par lui. Cf. N. JEAMMET, B. GRANGER, A. MOURGES, F. MICHEL, C. VINCENT-MORY, G. RIMBAUT, *Emprise et Abus*, *op. cit.,* p. 102.

[2] Jeanne Philippe (1920-1999), plus jeune sœurs des frères Philippe, mariée à Pierre Bour, psychiatre, en 1950.

[3] T3 au père Paul Philippe, 29 septembre 1956, *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.*, Prot. n. 513/55, p. 10, ACDF.

[4] Notes du p. Commissaire, 16 avril 1956 (doc. 53), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Thomas Philippe, O.P.,* Prot. n. 214/52, p. 24, ACDF.

[5] T4 au p. Paul Philippe, 30 septembre 1956 (doc. 27), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.,* Prot. n. 513/55, p. 10, ACDF.

d'archives réalisées par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, mais malheureusement ces études ne rapportent pas le contenu de sa mise en cause.

Témoin Y

Il s'agit d'une travailleuse familiale, dont nous ignorons le nom et qui a témoigné à un prêtre d'une relation entre une mère de famille et « un Révérend Père Philippe », identifié par le prêtre comme étant le père Marie-Dominique[1]. Le témoin a rapporté que le père Philippe avait passé huit jours dans la famille en août 1954, qu'il était « entré dans la chambre de la maîtresse de maison laissant le lit en désordre », et que « les enfants lui avaient parlé de la conduite de leur mère ». Le témoin a précisé qu'il ne s'agissait pas d'un unique épisode[2].

Outre les informations fournies par ces six témoins, le Saint-Office disposait d'autres renseignements sur le père Marie-Dominique, notamment par des courriers reçus du provincial dominicain de la Province de France et dont voici des extraits :

Lettre du 13 juin 1956 :

> Monsieur le chanoine Huyghe veut lui [MDP] interdire l'accès au monastère de Bouvines et je le comprends. Les plus jeunes qui ont conservé pour le père Thomas Philippe le plus fort attachement y ont été envoyées par ses soins. Je ne pense pas que son ministère auprès d'elles puisse être bienfaisant. Certains (le père Pierre Philippe et aussi le père Duchêne que je voyais ce matin) sont fort sévères pour lui. Je me demande si, plus généralement, son ministère auprès des religieuses est souhaitable[3].

Lettre du 16 juin 1956 :

> Quant au père MDP, M. Huyghe m'a appris qu'il était au courant de tout ce qui concerne Bouvines mais qu'il avait toujours donné le conseil de se taire en fondant ce mot d'ordre sur l'argument suivant : "Quand on est seul en cause, on doit parler, mais quand on risque de mettre d'autres en cause, on doit se taire". […] Il m'inquiète et je continue à me demander s'il ne sera pas prudent de lui interdire tout ministère auprès des religieuses[4] ?

Lettre du 18 juin 1956 :

> Ma conversation avec le P. Marie-Dominique Philippe m'a laissé encore incertain et perplexe en ce qui le concerne. Il m'a déclaré être pleinement soumis à la décision de l'Église et a accepté sans difficulté les explications que je lui ai données sur les erreurs mystiques du p. Thomas Philippe. Il m'a nié avoir été mis au courant des aberrations du père Thomas Philippe autrement que par [Madeleine Guéroult], bien qu'il m'ait cependant laissé entendre qu'il en savait plus par le secret de son ministère et qu'il avait donné sa direction et fait ses instructions en en tenant compte. Comme je lui disais qu'on lui reprochait de ne pas avoir été assez net pour condamner certaines choses répréhensibles et qu'il avait pu couvrir le père Thomas et continuer à favoriser son influence, il me dit qu'en effet peut-être il en avait été ainsi. "J'ai toujours déclaré, me dit-il, dépassez cela et remettez-vous en au jugement de l'Église" ; et pour le p. Thomas : "J'ai eu l'impression que je devais être auprès de lui le représentant de la miséricorde". Il a ajouté que depuis près de 10 ans, il y avait une coupure presque complète entre le père Thomas d'une part et d'autre part le P. Dehau et lui-même[5].

---

[1] Le prêtre qui a rapporté ce témoignage au père Paul Philippe ajoute : « Ce ne peut être, à mon avis, que le père Marie-Dominique. » (*Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.,* Prot. n. 513/55, p. 9, ACDF).

[2] *Ibid*.

[3] Lettre du p. Vincent Ducatillon au p. Paul Philippe, 13 juin 1956. III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.

[4] Lettre du p. Vincent Ducatillon au p. Paul Philippe, 16 juin 1956, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.

[5] Lettre du p. Vincent Ducatillon au p. Paul Philippe, 18 juin 1956, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF. L'assertion selon laquelle il y avait une coupure presque complète entre le père Marie-Dominique et le père Thomas semble être contredite par le fait qu'il enseignait à l'Eau vive et par ces mots écrits à Madeleine Guéroult en janvier 51 : « Il y a une "nouvelle petite" qui serait très bien pour la vie solitaire… Parlez au P. Th. de la baraque. » (lettre de M.-D. Philippe à Madeleine Guéroult, 27 janvier 1951, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF). En outre l'affection et la vénération qu'il lui porte et sa connivence avec ses pratiques sexuelles attestée en 1950 permet difficilement de croire qu'il y ait eu une telle coupure entre les deux frères.

En outre, la congrégation romaine a connaissance de problèmes causés par le père Marie-Dominique dans des couvents féminins[1]. Ils sont rapportés par trois personnes.

Par mère Marie-Renée Seuillot (déjà évoquée plus haut) :

> Vous savez que le père Marie-Dominique n'a plus les pouvoirs ici (à Chenôve, diocèse de Dijon) depuis trois ans, parce qu'il détournait les Sœurs de M. Maître (= le confesseur ordinaire, professeur de droit canonique et directeur spirituel au grand séminaire de Dijon, excellent prêtre) et parce qu'il avait incité une Sœur à lui écrire en cachette de moi[2].

Par le père Paul Philippe :

> Le P. commissaire lui-même, dans son ministère de prédication auprès des communautés religieuses françaises, a souvent rencontré des supérieurs contrariés par l'enseignement spirituel donné par le P. Marie-Dominique dans leur monastère : la primauté de l'inspiration interne sur l'obéissance aux supérieurs, la primauté de l'oraison mentale (considérée comme silence passif) sur l'observance des Constitutions et des devoirs quotidiens, la conception du directeur comme seul juge et instrument de l'Esprit Saint, ou plutôt identifié à Jésus lui-même, autorisant ainsi les filles spirituelles à ramener leur amour pour le Seigneur à sa personne, un amour conçu à tous égards comme celui de la mariée pour son époux[3].

Par le père Ducatillon :

> J'ai entendu parler du Père Marie-Dominique Philippe par la Maîtresse des novices qui vient d'Estavayer[4]. Elle m'a dit que l'action du père dans ce couvent avait jeté le trouble et la division[5].

Malgré toutes ces informations sur le père Marie-Dominique fournies au Saint-Office, le père Michael Browne, maître général des dominicains et à ce titre membre de droit de cette instance romaine, le considère innocent et se positionne en sa faveur. À la demande du Saint-Office, il a procédé en février 1956 à son interrogatoire. Au cours de celui-ci, le père M.-D. Philippe a contesté les accusations portées contre lui et protesté de son ignorance des faits dont le père Thomas était accusé. À l'inverse du témoignage de Madeleine Guéroult évoqué plus haut, il certifia qu'il n'avait jamais basé sa direction ou des permissions sur des principes de fausse mystique. Il expliqua en outre, d'une façon embarrassée, que ce témoin n'a pas compris le sens de ses réponses et que ses paroles à lui n'ont pas été bien rapportées. Il affirma également :

> Je ne veux pas juger le père Thomas, mais je ne suis pas dans la même ligne. Je crois qu'il y a manque de précision. Profondément je crois avoir agi dans le sens de la miséricorde[6].

Quant aux relations entre le père Thomas et son oncle, le père de Menasce évoque ici une distance entre les deux : « jamais il n'a eu le contrôle efficace d'un autre qu'il estimait plus que lui. Vous me direz que cela est contredit par l'influence du P. Dehau. C'est vrai jusqu'à un certain point. Celui-ci était, depuis l'Eau vive, devenu très discret. Il ne voulait rien juger, n'y comprenant rien, mais sentant que c'était un autre T. qui se développait. T. sentait bien qu'au fond il désapprouvait, mais, en en souffrant, il se croyait tout de même dans la voie qui lui était dictée » (lettre du père de Menasce au père Paul Philippe, 21 mai 1952, AGOP). Néanmoins, le père Thomas venait à Bouvines où résidait le père Dehau et n'hésitait pas à lui envoyer des femmes qu'il abusait.

[1] Cf. compléments, II : « Ingérences dans le carmel de Cognac ».

[2] Lettre du père Paul Philippe au père Emmanuel Suarez, 9 mai 1952, AGOP, dans laquelle il cite des passages d'une lettre de mère Marie-Renée Seuillot. Au cours de l'enquête du Saint-Office sur le père M.-D. Philippe le commissaire interrogera l'évêque de Dijon sur cette affaire. Celui-ci précisera alors : « Sans porter une suspense proprement dite, j'avais il me semble, dit [à la supérieure] de lui signifier elle-même qu'il valait mieux qu'il ne fut plus leur confesseur […] sans lui dire que ça venait de moi. Les motifs [avancés par la supérieure] pourraient être un peu exagérés, mais ils existaient cependant : autant que je m'en souviens : excitation des sœurs contre la Mère et l'obéissance, éloignement de M. Maître [le confesseur ordinaire] et aussi sensibilité exagérée à l'égard de certaines sœurs : rien de grave mais des témoignages déplacés d'affection. » (Mgr Guillaume Sembel au père Paul Philippe, 26 août 1956, *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.,* Prot. n. 513/55, p. 5, ACDF).

[3] Relazione del père Commissario, nov. 1955-Janvier 1956, *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.,* Prot. n. 513/55, p. 3., ACDF.

[4] Il s'agit des dominicaines d'Estavayer-le-Lac, en Suisse.

[5] Lettre du père Vincent Ducatillon au p. Paul Philippe, 18 juillet 1956, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.

[6] Interrogation père M.-D. Philippe *sub iuramento de veritate dicenda*, père Michael Browne, 4 février 1956, Paris. (doc. 7), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.,* Prot. n. 513/55, p. 4, ACDF.
Sur l'interrogatoire du père M.-D. Philippe par le père M. Browne cf. T. CAVALIN, *L'affaire, op. cit.,* p. 483-485.

À la suite de l'interrogatoire, le père Browne exprima son opinion au Saint-Office :

> Il [M.-D. Philippe] admet de sa part une certaine affectivité un peu exagérée envers quelque personne troublée et agitée en priant avec elle. Pourtant dans ce qu'il m'a décrit il n'y avait rien d'impur, ni même d'impudique à proprement parler. De même pour les conseils aux dirigées, ou à une seule dirigée plutôt pour leur comportement avec le directeur en direction chez lui. Il n'a jamais basé aucune direction ou aucune permission par rapport au comportement en direction sur un principe de fausse mystique. […] Je n'ai pu me former une persuasion de la culpabilité de X [MDP]. Je suis beaucoup plus de l'opinion de son innocence en tout ce qu'il y a de grave dans cette tragédie. Il rejette les aberrations mystiques avec la même décision que moi-même. Il a souffert beaucoup dans les temps récents et dans l'interrogatoire, et j'ai souffert beaucoup moi-même à le voir souffrant et humilié. […] À la fin je lui ai donné une admonestation paternelle et je l'ai renvoyé au Saulchoir […].

Le maître général ajoute plus loin :

> Il est mon espoir que le Saint-Office ne presse plus le cas contre X [MDP]. Il est humilié jusqu'à la poussière, et à la fin de tout mon ancienne affection pour lui et aussi, je pense pouvoir le dire, ma confiance pour l'avenir reste encore. Il est un élément très important pour le redressement doctrinal. Ceci est un aspect duquel nous devons aussi tenir compte[1].

Constatant son positionnement favorable en faveur du père Marie-Dominique, le Saint-Office décidera en juin 1956 que si ce dernier devait être encore interrogé, il serait mieux que ce ne soit pas par le maître général. De fait, comme nous le verrons plus loin, le père Browne sera toujours un avocat de poids en faveur du père Marie-Dominique, durant son procès et par la suite[2].

B. Procès (janvier–février 1957)

Le procès mené par le Saint-Office à l'encontre du père Marie-Dominique a lieu de janvier à février 1957. Il se base essentiellement sur le rapport d'enquête du commissaire (*relatio*), où sont notamment présentés les éléments exposés précédemment. Ce document est complété par l'avis du promoteur de justice (équivalent du procureur) et par l'argumentaire de la défense.

Le promoteur de justice argumente ainsi :

> Il [M.-D. P.] aurait dit qu'il est bon de marcher au bord de l'abîme, et de ne pas y tomber ; que certains actes lascifs auraient été péchés avec d'autres, mais pas avec le père Thomas, qui a des charismes spéciaux... et des besoins spéciaux ; que tout cela se passe dans le mystère de l'autorité divine ; mais il avertit que par certaines attitudes obscènes le père Thomas a un peu exagéré ! Confronté par le Révérend père Général, il a cherché à s'excuser en disant qu'au début il ne connaissait pas les faits, et que par conséquent, en raison de l'estime dans laquelle il tenait son frère, il approuvait ses actions a priori. La grande bonté du Père Général voudrait accepter cette justification comme valide. Le soussigné ne se sent pas capable de partager cet optimisme car :
>
> a) même le plaignant le plus discrédité est considéré comme incapable de calomnier ;
>
> b) le commissaire du Saint-Office, qui connaît très bien le dossier, est beaucoup moins optimiste que le Père Général ;
>
> c) Les supérieurs des frères et les évêques sont alarmés par les idées et la pratique du Père Marie-Dominique en matière de direction spirituelle ;

---

[1] Père Michael Browne au père Paul Philippe, 10 février 1956 (doc. 6), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.,* Prot. n. 513/55, p. 4, ACDF.

[2] Cf. *Rapport d'archives de la CDF sur le cas du père Marie-Dominique Philippe, O.P.,* Prot. n. 513/55, p. 12-13, ACDF.
En outre, le père Browne a montré aussi une grande indulgence vis-à-vis du père Thomas. Lors de son procès, alors que le droit canon prévoyait la peine de déposition pour l'avortement, le maître général a plutôt préconisé qu'il soit seulement confiné dans un couvent (cf. *Rapport d'archives. Le cas du père Thomas Philippe, O.P.,* Prot. n. 214/52, p. 25, ACDF). De plus, il intercédera auprès du Saint-Office, dès 1957, pour que le père Thomas puisse de nouveau célébrer la messe, en demandant à l'Abbé de Frattochie (lieu de résidence du condamné) d'appuyer sa démarche. Par la suite, le père Browne renouvellera les démarches afin que le père Thomas puisse célébrer la messe (cf. *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Thomas Philippe*, *O.P.,* Prot. n. 214/52, p. 37-38, 40-43, ACDF).

> d) Le même coupable dans l'interrogatoire (qui a été fait de manière très douce) s'est montré gêné dans ses réponses, il fait quelques concessions assez compromettantes, comme quand il admet d'avoir dit que (face à certains actes licencieux) la position du Père Thomas était plus complexe que celle des autres ; ou que l'acte très grave de l'*irrumatio* [fellation] a été un peu fort (bien qu'après il aurait cherché à mieux expliquer ce genre de phrases dans la confrontation).
>
> Le général espère que le Saint-Office n'aura pas la main trop lourde sur le P. Marie-Dominique « un élément très important pour le redressement doctrinal ». Je crois que le Saint-Office est obligé de maintenir une attitude de défiance face à ce sujet qui, dans la plus optimiste des hypothèses, s'est montré un confesseur et un directeur spirituel très imprudent [imprudentissimo]. Considérant, mais sans le concéder, qu'il ignorait les faits graves de son frère, comment aurait-il pu chercher à apaiser a priori les consciences troublées des pénitents ? Un minimum de prudence aurait suffi à lui ouvrir les yeux. Je pense donc qu'il est indispensable de conclure en proposant : "*Dimittatur cum suspensione ab audiendis fidelium sacramentabilus confessionibus et a quavis directione spirituali ad nutum S. Officii* [qu'il soit frappé d'une suspension de la capacité d'entendre les confessions sacramentelles des fidèles et de toute direction spirituelle, au gré du Saint-Office "[1].

Le promoteur de justice ajoute :

> […] Sans lui enlever son enseignement, il serait opportun de mettre en garde ses supérieurs pour qu'ils lui fassent enseigner des matières sans rapport avec la spiritualité (comme on dit aujourd'hui)[2].

L'avocat de la défense argumente d'abord en discréditant les dénonciatrices :

> La première conclusion qui s'impose est la suivante : soit les plaignants n'ont pas compris, soit le père Marie-Dominique ne s'est pas toujours bien expliqué. Et par charité ne crions pas au scandale juste pour ça ! Ceux qui ont une certaine pratique de la confession ou de la direction spirituelle savent très bien que les femmes, surtout certaines, dont j'ai été obligé de faire… le panégyrique en d'autres occasions, comprennent de travers [capiscono fischi per fiaschi], prennent des lucioles pour des lanternes[3].

Puis l'avocat met en avant la confiance que le maître général accorde à l'accusé, sa bonne connaissance de ce dernier et qu'il est moralement impossible qu'il ait été trompé par le père Marie-Dominique. Il ajoute que, si des supérieurs et des évêques ont eu connaissance de choses alarmantes concernant les idées et les pratiques du père Marie-Dominique, cela ne concerne pas les cas dénoncés ici. L'avocat conteste aussi qu'il soit reproché à l'accusé son embarras lors de l'interrogatoire du maître général, invoquant la difficulté de parler d'entretiens qui avaient eu lieu plusieurs années auparavant. Il conclut qu'un avertissement (*monitum*) de son supérieur général suffirait à l'inviter à la prudence[4].

Alors que les cardinaux ne se sont pas encore prononcés, anticipant un jugement sévère le père Browne écrit au cardinal Ottaviani[5] pour tenter de sauver le père Marie-Dominique et sa carrière intellectuelle[6]. Il propose de le faire venir enseigner à l'*Angelicum* où lui serait confié un enseignement de philosophie ou « de parties de la théologie qui ne touchent pas à la direction

---

[1] « *Ad nutum* » est une locution adverbiale, signifiant en droit une décision prise de façon instantanée et usant d'un pouvoir absolu et discrétionnaire.

[2] Parere del Promotore di giustizia, G. Graneris, 9 janvier 1957 (doc. 32), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.,* Prot. n. 513/55, p. 11-12, ACDF.

[3] Difesa, Mgr Virgilio Caselli, Avvocato dei Rei, 14 janvier 1957 (doc. 31), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.,* Prot. n. 513/55, p. 12, ACDF.

[4] *Ibid*.

[5] Prosecrétaire du Saint-Office. Jusqu'en 1965, le pape était préfet *de jure* du Saint-Office, lui-même présidé par un cardinal secrétaire, lui-même assisté d'un prosecrétaire. Alors que le cardinal Pizzardo (1877-1970) est secrétaire, le cardinal Ottaviani (1890-1979) est prosecrétaire de 1953 à 1959, année où il devient lui-même secrétaire. Il le sera jusqu'en 1966, où il est nommé préfet, alors que le Saint-Office est devenu la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Il quittera cette charge en 1968.

[6] Le père Michael Browne était déjà intervenu fortement en janvier 1957 pour mettre en cause Madeleine Guéroult, la principale dénonciatrice du père Marie-Dominique. Il avait toutefois reconnu que cette femme n'était pas capable de calomnier après avoir prêté serment. Cf. *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.,* Prot. n. 513/55, p. 11, ACDF. En juin 1956, le Saint-Office avait décidé que si le père Marie-Dominique devait être interrogé à Rome, il valait mieux que ce soit par le dicastère plutôt que par le maître général. Cf. *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.*, Prot. n. 513/55, p. 11.

spirituelle » et « de lui enlever tout ministère ou direction spirituelle » sauf la confession à des dominicains qui pourraient éventuellement avoir recours à lui. Le maître général avance trois raisons :

> 1) Le désir de pouvoir encore utiliser ses grands talents et sa sécurité en matière de doctrine spéculative de la meilleure façon possible pour le bien de l'Ordre et de la situation doctrinale générale ;
>
> 2) Sauver autant que possible sa réputation dans la communauté ;
>
> 3) Ensuite, il me semble juste de prendre en compte non seulement les doutes sur sa culpabilité mais aussi le fait qu'il n'est pas tombé lui-même dans la culpabilité imputée à son frère mais que, mû par une affection naturelle, il a essayé de le défendre contre les accusations portées contre lui[1].

Le 6 février 1957, faisant siennes les réquisitions du Promoteur de justice, le Saint-Office condamne le père Marie-Dominique Philippe à ne plus pouvoir écouter les fidèles en confession, ni exercer une quelconque direction spirituelle. La peine, dont la durée est indéterminée, ne pourra éventuellement être levée que par décision du Saint-Office. En outre, il lui est interdit d'enseigner des matières touchant à la spiritualité[2].

Le maître général Browne est chargé de transmettre la sentence. Il informe le cardinal Ottaviani qu'il convoquera le père Philippe et lui précise :

> Je verrai comment l'utiliser. Il est de la plus haute qualité intellectuelle, de doctrine sûre, dévoué au Saint-Siège, un pilier de ses directives dans l'Ordre, en France et en dehors[3].

Courant février, à la suite de sa convocation à Rome, le père Marie-Dominique est informé par le maître général de sa condamnation et des sanctions infligées. À celles-ci s'est ajoutée l'interdiction de séjourner dans des monastères[4].

C. La période des sanctions (février 1957- juin 1959)

De retour de sa convocation à Rome, le père Marie-Dominique écrit au père Paul Philippe[5] :

> Très cher père Paul, Merci de tout ce que vous avez fait pour moi – durant ces quelques jours passés à Rome. Merci surtout de m'avoir conduit voir le cher père Thomas. Ici j'essaie d'être le plus fidèle possible à ce "nouveau genre de vie". On a l'impression d'être amputé de ce qui est le plus vital… et il faut tout le temps prévenir les braves gens !... Enfin fiat ! J'aimerais vous poser quelques questions pour que vous me disiez ce qu'on a trouvé. Je vous les pose à titre amical – dans la soumission totale.
>
> 1) Sur le moment même je n'ai pas demandé si je pouvais savoir les motifs propres qui motivaient ces mesures !!! 2) S'il était utile de vouloir se justifier (je pense autant à ce que j'ai pu savoir sur la manière dont le P. Prov. avait agi à Bouvines – auprès du P. Supérieur…) ~~Car je sais~~ Depuis deux ans le P. Prov. a dit à certains frères certaines choses assez violentes contre moi qui étaient du reste inexactes et je sais qu'il y a deux ans il a ~~voulu~~ demandé que je quitte - chaque fois que je lui ai demandé s'il avait quelque chose à me reprocher il m'a dit "Non"… 3) Au sujet de Fribourg ? Ce sera très délicat – surtout à cause du cours de théologie ascétique et mystique. N'y a-t-il pas moyen de soumettre mon cours à Rome à une censure préalable pour que ce cours puisse être donné. [En marge : On pose la question en toute docilité – étant donné que le cours est déjà annoncé dans le programme imprimé] Je pensais parler du mystère de la Croix. Le Christ crucifié modèle de notre vie chrétienne. Je ne dis pas cela pour moi mais pour éviter qu'on parle. Vous le savez. Si je ne puis donner ce cours il serait peut-être mieux d'essayer d'obtenir de M. Python que

---

[1] Lettre du père Browne au cardinal Ottaviani, 28 janvier 1957 (doc. 34), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.,* Prot. n. 513/55, p. 12-13.

[2] Cf. Lettre du cardinal Pizzardo au père Michael Browne, 7 février 1957. XIII.31402 Prov. Franciae MDP, AGOP :
« P. Dominicus Philippe, OP, dimittatur cum suspensione ab audiendis sacramentalibus confessionibus fidelium et a quavis directione spirituali ad nutum S. Officii, et ad mentem. Mens est : al P. Philippe non deve essere affidato l'insegnamento di materie attinenti alla spiritualità. »

[3] Lettre du père Michael Browne au cardinal Giuseppe Pizzardo, 13 février 1957, (doc. 37), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.,* Prot. n. 513/55, p. 13, ACDF.

[4] Lettre du père Joseph Kopf au chanoine Ghesquières, 13 octobre 1960, dossier M.-D. Philippe, APDF.

[5] Les mots soulignés et barrés sont dans l'original.

> pour raison de travail urgent et de santé, cette année je n'aille pas à Frib. 4) Au sujet de la prédication de Carême à un groupe de 40 à 50 étudiants, et d'étudiantes, un sermon dans une chapelle à Paris – tous les 8 jours – c'est le groupe la MVE. C'est très difficile de me faire remplacer… Vous savez très bien que si je vous pose ces questions c'est d'une part pour rester ici au "Saulchoir" et d'autre part à cause du point de vue apostolique – on n'est pas seul en cause - vous voyez ce que je veux dire ! Mais croyez bien que profondément tout est très paisible, près de Lui et d'Elle. Vraiment c'est très simple, beaucoup plus que j'aurais pu le penser ! – Priez pour que je demeure très pauvre, très petit, que je vive très à fond cette grâce de dépouillement. Près de Lui et d'Elle je ne vous oublie pas. Vous le savez. Merci encore de tout et croyez à ma profonde union – en Son Amour crucifié[1].

Le père Paul Philippe lui répond :

> Je suis extrêmement embarrassé par vos questions. Vous me posez, en effet, des questions auxquelles je ne peux répondre qu'à titre officiel et avec la permission de mes Supérieurs hiérarchiques. De plus je ne comprends pas que vous me les posiez maintenant, alors que nous les avions abordées, et, du moins je le croyais, résolues, au cours de nos deux longs entretiens si cordiaux[2].

Peu de temps après ces mêmes entretiens, le père Paul Philippe avait reçu le courrier d'une religieuse dominicaine lui demandant la permission de conserver le père Marie-Dominique comme directeur spirituel malgré les sanctions. Cette demande était accompagnée d'une lettre de sa supérieure et qui soutenait sa démarche. Le père Paul Philippe aborde ce sujet dans sa lettre au père Marie-Dominique :

> […] permettez-moi de vous le dire affectueusement mais très franchement : je suis atterré de ce que vous avez fait là. Ne saviez-vous donc pas que vous n'aviez pas le droit de dire ce que le Maître Général vous avait communiqué ? […] Je vous avoue que je suis désorienté par ces deux lettres. Il m'est difficile de penser qu'elles m'ont écrit sans vous avoir consulté. Mais enfin, laissons ce dernier point. […] Il m'est impossible de répondre à [X] et [Y] : ce serait leur dire des choses qu'elles n'ont pas à savoir. Veuillez m'excuser auprès d'elles[3].

Par ailleurs, le père Paul Philippe reçoit des informations d'une des victimes[4] du père Thomas qui avait aussi mis en cause le père Marie-Dominique. Dans une lettre du 20 février, elle rapporte au commissaire que les sanctions contre ce dernier sont tenues par le cercle des fidèles des deux frères comme « extraordinaires, incroyables, incompréhensibles » et que le père Marie-Dominique « doit rassurer les consciences (qui pourraient enfin à juste titre être troublées) par son sacerdoce et continue de rassembler autour de sa prédication les "fidèles"[5] ». Le 27 mars la même victime l'informe que le père Marie-Dominique donne tous les quinze jours une conférence chez les bénédictines de la rue Lhomond à Paris et d'autres conférences ou récollections chez les Dames du Cénacle, rue Lamarck à Paris et à Tigery, ainsi que chez d'autres bénédictines en banlieue et à Notre-Dame de Sion à Paris[6].

D'autre part, une note d'avril 1957 signée du père Duchêne, délégué du provincial pour le monastère de Bouvines, témoigne de la méfiance qui perdure alors au sujet du père Marie-Dominique :

> La responsabilité du P. Marie-Dominique est immense après la découverte des fautes de son frère en 1952 : même s'il n'a pas fait les mêmes choses que le P. Thomas (rien ne le prouve), il n'a rien fait pour se

---

[1] Lettre du père Marie-Dominique Philippe au père Paul Philippe, 27 février 1957 (doc. 38), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.,* Prot. n. 513/55, p. 13-14, ACDF.

[2] Lettre du père Paul Philippe au père Marie-Dominique Philippe, 11 mars 1957, (doc. 41), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.,* Prot. n. 513/55, p. 14. ACDF. Mots soulignés dans le texte original.

[3] *Ibid.*

[4] Myriam Tannhof.

[5] Cf. *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.,* Prot. n. 513/55 (doc. 42), p. 14. ACDF.

[6] Cf. *Ibid.* Néanmoins, autant qu'on puisse en juger sur la base des éléments connus, il semble que le père Marie-Dominique Philippe ait globalement (en raison des permissions données par le maître général et qui seront détaillées plus loin) observé sa peine, ce qui était dans son intérêt vu les risques d'être dénoncé à Rome et d'empêcher sa réhabilitation. Un religieux dirigé par le père Marie-Dominique à cette époque a rapporté que le père Philippe l'avait informé qu'il ne pouvait plus le diriger car ses autorités lui demandaient de se consacrer à ses études sur Aristote (ACASJ). Une ancienne religieuse a rapporté qu'entre 1957 et 1959, elle rencontrait le père M.-D. Philippe pour la direction spirituelle, mais qu'il ne la confessait pas. Elle savait qu'il ne pouvait confesser mais ignorait qu'il n'avait pas le droit de diriger spirituellement (ACASJ).

> désolidariser de son frère, en déclarant franchement que les actions de celui-ci étaient mauvaises. Il a prétendu que, comme les fils de Noé, il devait couvrir les fautes de son frère, qu'il suspendait son jugement. Ces excuses ne sont pas valables : Noé n'était pas coupable. Suspendre son jugement, c'était trop peu, puisqu'on allait à lui pour lui demander ce qu'il fallait en penser il aurait dû se prononcer carrément contre. En réalité, il est même allé plus loin : en ne disant pas aux âmes victimes du Père que ce qu'elles avaient fait avec lui était mal, il les a laissé croire que c'était justifiable (comme le Père Thomas le leur disait). Le seul fait de ne pas dire que c'était mal, dans le cas présent, était très gravement coupable. En effet, il était le seul en qui les victimes avaient confiance, le seul qui aurait pu les retirer du mal. Tout pouvait être sauvé par lui. Au lieu de les sauver, il les a enfoncées dans l'erreur, dans le péché. Il faudrait lui demander : "Avez-vous positivement dénoncé les erreurs du Père Thomas auprès des âmes qui ont péché avec lui, pour les tirer de l'illusion et donc les sauver ? Et de cela, quelles preuves pouvez-vous donner ?"[1].

Dans les archives de la Curie généralice de l'Ordre des Frères Prêcheurs, on trouve huit lettres du père Marie-Dominique au maître général Browne. Datées de mars 1957 à juin 1959, elles correspondent à la période où le religieux est sous le coup des sanctions du Saint-Office. Il y rend compte à son supérieur de ce qu'il fait et demande des permissions pour donner des prédications, des retraites[2], des cours de théologie ou de philosophie à des religieuses, pour se mettre en congé de l'université de Fribourg[3] et pour visiter le père Thomas[4] qui est en Italie. On apprend notamment dans ces courriers que le père Philippe explique autour de lui qu'il ne peut pas donner des retraites ni diriger spirituellement[5], en raison d'un travail que le maître général lui a confié[6].

Invoquant cette même raison il demande un congé complet de l'Université de Fribourg pour le semestre printemps-été de 1957. Le vrai motif de sa demande est qu'avait été officiellement annoncé avant sa condamnation que parmi ses divers enseignements il donnerait le cours d'ascétique durant le prochain semestre, ce qui lui est désormais interdit. Or, Marie-Dominique considère que donner ses autres cours et pas celui-ci attirera l'attention et suscitera des interrogations à propos de la validité de son enseignement en spiritualité. Ce qu'il veut éviter. Il demande donc ce congé au maître général qui le lui accorde, au grand dam du directeur de l'université, qui ignore tout des sanctions[7]. Ce congé se prolongera jusqu'à la levée de ses sanctions en 1959.

Par contre, le père Marie-Dominique enseigne toujours la philosophie et la théologie au Saulchoir, durant les semestres d'automne-hiver. D'ailleurs, en mars 1958, 13 mois après sa condamnation, le Saint-Office lui concède le *non obstare* pour sa nomination comme professeur à la faculté de

---

[1] Appunto du père Duchêne, avril 1957 (doc. 45), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.*, Prot. n. 513/55, p. 15, ACDF.

[2] Lettre du père M.-D. Philippe au père M. Browne, 18 novembre 1958, XIII.31402, Prov. Franciae, MDP, AGOP. Permission non accordée.

[3] Cf. Lettre du père M.-D. Philippe au père M. Browne, 20 mars 1957, XIII.31402, Prov. Franciae, MDP, AGOP. Voir aussi lettre du père M.-D. Philippe au père M. Browne, 9 avril 1957, XIII.31402, Prov. Franciae, MDP, AGOP. Permissions qui seront accordées par le père Browne.

[4] Permission accordée. Cf. Lettre du père M.-D. Philippe au père M. Browne, 18 novembre 1958, XIII.31402_Prov. Franciae, MDP, AGOP.

[5] Cf. Lettre du père M.-D. Philippe au père M. Browne, 20 mars 1957, XIII.31402, Prov. Franciae, MDP, AGOP.
Cf. Lettre du Dr A. Jung au père M. Browne, 8 mai 1957, XIII.31402, Prov. Franciae, MDP, AGOP. Voir aussi la lettre du père M.-D. Philippe au père M. Browne, 17 juillet 1957, XIII.31402, Prov. Franciae, MDP, AGOP et la lettre du père M.-D. Philippe au père M. Browne, 18 novembre 1958, XIII.31402, Prov. Franciae, MDP, AGOP.

[6] Cf. T. CAVALIN, *L'affaire, op. cit.,* p. 614.

[7] « J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le père Marie-Dominique Philippe est venu me voir le 5 du mois courant. Il m'a fait part de vos intentions qui sont, d'une part, de lui donner un le temps nécessaire à l'achèvement d'un travail et, d'autre part, de l'appeler à enseigner à l'Angélique. Cette nouvelle situation m'a vivement contrarié parce que vous n'ignorez pas le prix que j'attache à la collaboration plus étroite du père Philippe avec Fribourg, ceci non seulement pour l'intérêt général de notre Université, mais plus particulièrement pour rayonnement de la philosophie thomiste en Europe occidentale, rayonnement qui, je le sais, vous tient tout particulièrement à cœur » (lettre du directeur de l'université de Fribourg au père M. Browne, 12 avril 1957, III.31402, Prov. Franciae, MDP, AGOP).

philosophie du Saulchoir, où sa condamnation est largement ignorée et où il est estimé par le père Jérôme Hamer, régent des études (1956-1962)[1].

Le père Marie-Dominique était aussi très apprécié au séminaire de la Mission de France, à Pontigny, où il donnait des sessions[2]. Le cardinal Achille Liénart, archevêque de Lille et prélat de la Mission de France, voulait qu'il y soit nommé professeur[3]. Dans le contexte de la crise des prêtres ouvriers, le cardinal voulait disposer d'un professeur donnant une doctrine sûre et qui soit apprécié des séminaristes[4]. La nomination d'un professeur au séminaire nécessitait alors l'agrément du Saint-Office[5]. À cette fin, le cardinal français s'est directement adressé à Pie XII qui a refusé la nomination, selon ce courrier adressé par Mgr Domenico Tardini (en fonction à la Secrétairerie d'État) à l'un des deux cardinaux en charge du Saint-Office :

> Ce matin, à mon retour de l'audience, j'ai appelé le Très Révérend Père Général des Dominicains et lui ai remis la note ci-jointe. Votre très révérendissime Éminence comprendra - encore mieux que moi - de quoi il s'agit. Sa Sainteté a appris que le Père MD Philippe est non seulement très occupé à enseigner au Saulchoir puis à Fribourg, mais - ce qui est pire - il est tombé sous les sanctions du S.O[6]. - Il ne peut donc en aucun cas être attribué à Pontigny. Il faut au contraire y affecter un dominicain compétent et fiable, qui ne donnera pas occasionnellement mais régulièrement ses leçons de philosophie scolastique. Cette mesure a été ordonnée par Sa Sainteté après avoir reçu une lettre de Son Éminence le Cardinal Archevêque de Lille[7].

Bien qu'interdit d'enseigner la spiritualité, le père Philippe obtient les permissions nécessaires pour publier en 1958 quatre ouvrages de spiritualité : *Un seul Dieu tu adoreras*[8] et *Mystère de Marie*[9]*,* ainsi que les deux premiers volumes de *Mystères de Miséricorde*[10] : *L'Immaculée Conception* et *La Présentation de Marie*[11]*.*

Début 1959, le chanoine Huyghe, toujours chargé d'accompagner les dominicaines de Bouvines, anticipe le problème que poserait la venue des pères Thomas et Marie-Dominique au monastère en

---

[1] Jean Jérôme Hamer (1916-1996), dominicain belge, futur cardinal. En décembre 1956, quelques mois avant les sanctions, le père Hamer avait écrit au père Gobert : « Quant au père Philippe, nous gardons l'espoir de le garder selon le régime actuel (ou même en l'incorporant tout à fait) pendant de nombreuses années encore. Il est l'un des meilleurs professeurs. Pour le Saulchoir, son rôle est tout à fait irremplaçable dans les conditions actuelles. Il parvient à éveiller dans l'esprit des jeunes qui entrent en philosophie, qui pour la plupart ont reçu la formation des universités françaises, un grand intérêt – qui parfois même est un enthousiasme – pour la pensée aristotélicienne et thomiste. On ne renonce pas volontiers à la collaboration d'un homme de cette valeur. D'autant plus qu'il a été envoyé au Saulchoir dans ce but bien précis par le Rme Suarez » (lettre du père Hamer au père Gobert, 24 décembre 1956, dossier Gobert socius France, AGOP). Préfet de la Congrégation des Religieux de 1984 à 1992, le cardinal Hamer exprimera plusieurs fois des réserves sur l'aptitude du père Marie-Dominique à gouverner la communauté Saint Jean.

[2] Fondé en 1941, le séminaire de *la Mission de France* forme des prêtres désireux d'œuvrer dans les milieux ouvriers.

[3] Ce projet de l'archevêque de Lille étonne. Il avait nommé le chanoine Huyghe, dont il était proche, pour accompagner le monastère de Bouvines. Or, ce prêtre l'avait informé de ce qui s'y était passé et du rôle néfaste du père Marie-Dominique. Par ailleurs, l'archevêque avait été directement informé par Rome des décrets de 1956 à l'encontre de Thomas Philippe, Thomas Dehau et Cécile Philippe. Il interdira d'ailleurs au père M.-D. Philippe de venir au monastère de Bouvines en 1960.

[4] Le séminaire de *la Mission de France* avait dû fermer momentanément en 1953, à la suite des décisions romaines relatives aux prêtres ouvriers.

[5] Lettre du cardinal Liénart au père Kopf, 10 octobre 1957, Dossier M.-D. Philippe, APDF. En octobre, le père Kopf a été élu provincial, le père Ducatillon étant décédé accidentellement en juin.

[6] Il apparaît donc que le pape, pourtant préfet du Saint-Office, n'avait pas été informé en 1957 des sanctions à l'encontre du père Marie-Dominique. Contrairement à la déposition de son frère, confirmée par Pie XII.

[7] Mgr Domenico Tardini au cardinal [Ottaviani ou Pizzardo], 31 octobre 1957, (doc. 46), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.,* Prot. n. 513/55, p. 15.

[8] Coll. *Je sais, je crois* (16) Arthème Fayard, Paris, 1958.

[9] Éditions, La Colombe, Paris, 1958.

[10] Éditions Saint-Paul, Fribourg, 1958. Le troisième mystère *L'Annonciation* sera publié par la même maison d'édition en 1960. Sur le conseil du maître général, le père Philippe lui enverra le texte de l'ouvrage *l'Immaculée conception*. A cette occasion il lui envoie aussi son cours sur *Marie modèle de la Croissance*, qui est à l'origine du livre *Mystère de Marie*.

[11] Ouvrage réalisé à partir de conférences données au monastère de Bouvines en 1954.

cas de décès de leur père, dont l'inhumation est prévue dans le cimetière du monastère, à côté de la tombe du père Dehau. Le chanoine interroge le père Paul Philippe sur ce sujet :

> Récemment, M. Philippe-Dehau a été très malade[1] : son grand âge rendait le pronostic très sombre. Aussi ses fils Dominicains furent-ils autorisés à venir le voir, et les RR.PP Thomas et Marie-Dominique passèrent quelques jours à Bouvines, jusqu'à ce que leur Père fût hors de danger. La R. M. Prieure du Monastère fut avertie par Mme Philippe-Dehau, et mit sagement dans la confidence Mère Sous-Prieure et la Sœur externe de façon à leur clore les lèvres si elles apprenaient la présence des Pères à Bouvines. […] Le problème est le suivant : il y a tout lieu de craindre la mort de M. Philippe-Dehau, à une échéance plus ou moins rapide. Si les fils Dominicains (je pense au R.P. Thomas et R.P. M.-Dominique et non au R.P. Pierre) obtiennent l'autorisation de revenir à l'occasion de la dernière maladie et de la mort de leur Père, ils assisteront aux funérailles, et, même s'ils ne pénètrent pas dans la clôture, ils iront au moins jusqu'à la porte où ils seront vus des moniales. La R.M. Prieure craint beaucoup cette éventualité. Je partage cette crainte. La R.M. Prieure me disait que pour certaines têtes la vue du R.P. Thomas serait plus nuisible qu'un retour éventuel de Mère Cécile (qui n'est pas envisagé, bien entendu). Que faire ? J'ai mauvaise conscience en posant une question qui risque d'empêcher des fils d'assister aux derniers moments de leur Père. Et j'aurais mauvaise conscience si je ne posais pas cette question[2].

Le Saint-Office répond en accordant au père Thomas d'assister aux funérailles, même si elles ont lieu dans la chapelle du monastère, sans permettre cependant qu'il entre en clôture ni s'entretienne avec des religieuses. Il est remis au père Browne d'accorder ou pas l'extension de cette même permission au père Marie-Dominique. Par ailleurs, il est prévu que seul le curé de la paroisse de Bouvines (ou son délégué) pourra franchir la clôture pour l'inhumation, à laquelle les deux frères ne pourront donc pas assister.

En conclusion, on peut souligner que le secret de la condamnation du père Marie-Dominique fut très bien gardé[3]. Dans l'Ordre dominicain seuls quelques-uns sont au courant et gardent la confidentialité[4]. Le père Philippe adressait directement ses demandes au père Browne, qui a tout fait pour préserver sa réputation. En outre, son statut officiel de professeur au Saulchoir et à Fribourg, comme ses publications dûment autorisées, ne permettaient pas de soupçonner qu'il était sous le coup de sanctions du Saint-Office.

Ce n'est qu'en 2019, après l'ouverture des archives des dominicains de la province de France aux frères de Saint-Jean, que la condamnation du père Marie-Dominique Philippe a été rendue publique. Jusque-là, pour ce qui concerne la famille Saint-Jean, un petit nombre savait vaguement que le fondateur avait eu des restrictions temporaires dans son ministère à la fin des années 1950, en lien avec des sanctions imposées à son frère. Le père Philippe gardait un secret total sur le sujet, même vis-à-vis de frères proches. Au frère Marie-Alain d'Avout qui l'interrogeait pour demander des précisions sur ce sujet, il lui répondit seulement qu'on lui avait reproché d'avoir défendu son frère, en ajoutant : « un frère doit défendre son frère »[5].

D. La levée des sanctions (mai-juin 1959)

Dans sa correspondance au maître général durant la période des sanctions, le père Marie-Dominique a mentionné à plusieurs reprises le projet d'arrêter son enseignement. Ainsi, en octobre

---

[1] Il décédera le 12 juillet 1959.

[2] Chanoine Gérard Huyghe au père Paul Philippe, 7 février 1959, (doc. 158), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Thomas Philippe*, O.P., Prot. n. 214/52, p. p. 40, ACDF.

[3] Cf. T. CAVALIN*, L'affaire, op. cit.,* p. 613-618.

[4] Nous ignorons à ce jour et après l'avoir interrogée si la Congrégation des religieux, qui devra une vingtaine d'années plus tard accompagner la naissance de la communauté des frères de Saint-Jean, avait été informée de la condamnation du père Marie-Dominique Philippe en 1957.

[5] Le père Philippe répétera souvent ces mots, hors du contexte de l'affaire de l'Eau vive. Ils deviendront parmi les frères de Saint-Jean un principe d'action néfaste, notamment dans le traitement des cas de mœurs.

1957, il évoque sa tentation d'aller « dans le désert »[1] ; en novembre 1958 il écrit à son supérieur : « Je me demande si cette situation doit durer. Si je ne dois pas me cacher dans un trou ! Cela s'impose au plus intime de mon âme »[2]. En mai 1959, il lui redit de vive voix que si les choses ne changeaient pas, il se retirerait dans un monastère contemplatif pour prier. Cette « menace[3] » agit sur le père Browne qui ne souhaite pas perdre un professeur brillant et sûr doctrinalement. Le maître général intervient aussitôt auprès du cardinal Pizzardo, secrétaire du Saint-Office, pour obtenir une levée des sanctions :

> Deux ans ont maintenant passé. Le Père Philippe Professeur jusqu'à présent au Saulchoir et à Fribourg est dans un très grand embarras. Il pense à demander à se retirer dans un monastère bénédictin. En même temps, il est un professeur de philosophie extrêmement précieux. Dans l'inquiétude que j'éprouve pour l'état dans lequel il se trouve, je l'ai appelé auprès de moi, et je lui ai fait répondre solennellement et in scriptis[4] à la demande que je joins à Votre Éminence[5].

Un billet du père Browne est joint à la lettre :

> Cher Père Marie-Dominique, Est-ce que vous me donnez l'assurance que, pour le cas que votre faculté de confesser vous soit restituée, votre direction des âmes sera toujours selon les directives du Saint-Office et de votre Père Général ?

En réponse, le père Philippe a écrit :

> Avec le secours et la grâce de Dieu je vous promets mon Révérendissime Père de me conformer absolument aux directives du S. Office et de vous-même dans ce qui regarde la direction des âmes et la confession[6].

De façon étonnante, le père Paul Philippe, toujours commissaire du Saint-Office, soutient la demande du maître général et argumente à l'inverse de la position qu'il tenait deux ans auparavant[7] : le père Marie-Dominique n'a été dénoncé par aucune femme pour des actes contre le 6e commandement ; en tant que professeur jouissant d'un grand rayonnement auprès des étudiants, il se retrouve dans une situation difficile du fait de l'interdiction de confesser ; il est convaincu de sa sincérité quand il affirme n'avoir jamais approuvé les dérives du père Thomas et qu'il a toujours essayé d'éclairer ses victimes. En conclusion, il est favorable à ce que soit levée l'interdiction d'enseigner la spiritualité et que soit redonnée la faculté de confesser, mais en précisant toutefois que cela doit être seulement pour les hommes[8].

Le 27 mai 1959, quatre jours seulement après la demande du maître général au cardinal Pizzardo, les cardinaux du Saint-Office permettent une réhabilitation complète du père Marie-Dominique, allant donc plus loin que l'avis du commissaire qui était de continuer à interdire la confession des femmes :

---

[1] « J'envoie aussi le cours sur Marie Modèle de la croissance. Ce sera plus sûr. Et je ne désire imprimer et dire que ce qui est conforme à la pensée de l'Église, vous le savez bien – autrement je n'aurai plus qu'à aller dans le désert, ce dont j'ai de temps en temps la tentation. Ce serait peut-être beaucoup mieux pour moi ! et pour sa gloire ! » (lettre du père M.-D. Philippe au père M. Browne, 30 octobre 1957, XIII.31402, Prov. Franciae, MDP, AGOP).

[2] Lettre du père M.-D. Philippe au père M. Browne, 18 novembre 1958, XIII.31402, Prov. Franciae, MDP, AGOP.

[3] L'expression est de Jacquelin d'Halluin (voir plus bas). L'étude d'archives de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi parle de pressions exercées par le père Philippe sur le maître général. Cf. *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.,* Prot. n. 513/55, p. 15, ACDF.

[4] Souligné dans le texte.

[5] Père Browne au cardinal Pizzardo, 23 mai 1959 (doc. 49), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.,* Prot. n. 513/55, p. 15, ACDF.

[6] Billet du père Browne complété par le père Marie-Dominique Philippe, 23 mai 1959 (doc. 49), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.,* Prot. n. 513/55, p. 16, ACDF. A l'époque où le père M.-D. Philippe fait cette déclaration, il entretient une relation qui implique des pratiques sexuelles avec Jacqueline d'Halluin, (voir chapitre 3 : « Marie-Dominique Philippe et le groupe des "tout-petits" ») et avec Nicole B. (voir chapitre 4 : « Nicole B. »).

[7] Cf. T. CAVALIN, *L'affaire*, *op. cit.,* p. 620.

[8] Appunto del père Commissario, 23 mai 1950 (doc. 50), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.,* Prot. n. 513/55, p. 16, ACDF.

> Pro gratia, qua remittitur conscientiae et prudentiae Magistri Gen.lis OP plena rehabilitatio Patris Mariae Dominici Philippe, O.P.[1].

La levée des sanctions est donc remise à la conscience et à la prudence du maître général. *« Plena rehabilitatio »* signifie ici que le religieux n'est plus soumis à des interdictions dans son ministère et non pas qu'il est reconnu innocent des faits pour lesquels il a été condamné.

Le maître général lève aussitôt les sanctions et annonce au provincial de France :

> J'ai le grand plaisir de vous annoncer que le RP Marie Dominique Philippe a été pleinement réhabilité dans ses pouvoirs sacerdotaux par le St Siège[2].

Le père Browne annonce directement la nouvelle au père Marie-Dominique, qui lui répond immédiatement :

> J'ai reçu ce matin votre lettre du 12. Vous savez combien je vous remercie profondément de tout ce que vous avez fait pour moi et de toute votre bonté durant ces années si dures. Vous savez que c'est dans la prière avant tout que je veux vous remercier, et aussi dans mon travail quotidien et dans tout mon ministère sacerdotal. Demandant très fort à notre Seigneur et à sa Mère que ce travail et ce ministère soient totalement à Eux et selon leur volonté. Que rien ne soit en dehors de leur volonté[3].

Informée par le père M.-D. Philippe, Jacqueline d'Halluin écrit à Jean Vanier :

> Vite un petit mot. Je viens de recevoir la petite visite de Did [M.-D. Philippe] et je ne veux pas tarder à t'annoncer la nouvelle… : on lui a rendu son ministère. Il a été voir le Général à Rome et à cette occasion lui a dit que si cette situation durait pour lui il préférait se retirer dans une trappe pour prier… La menace a eu de bons résultats puisque 8 jours après le Général lui a écrit pour lui dire qu'on lui rendait toute permission. Il n'a pas encore les papiers officiels, mais la chose est faite. Il faut remercier M. [Marie] de cette grâce[4].

Ainsi, à cause de sa crainte que le père Marie-Dominique Philippe se retire de l'enseignement, le père Browne a obtenu rapidement la levée de ses sanctions. Tangi Cavalin observe à ce sujet :

> Il est difficile d'interpréter cette soudaine résolution du dossier Marie-Dominique Philippe. L'intervention du maître de l'Ordre est certes décisive. Faut-il la placer en vis-à-vis du cas de son frère en faveur duquel, au même moment, s'exercent de puissantes pressions ? Faut-il imputer la soudaine clémence du Saint-Office aux effets apaisants du nouveau pontificat de Jean XXIII comme pourrait le suggérer la levée en juillet 1959 de mesures pesant sur un autre dominicain condamné pour tout autres raisons : le père Chenu ? On se gardera de conclure de manière péremptoire, dans l'attente d'un accès complet à la documentation romaine.[5]

Une fois les sanctions levées, le père Marie-Dominique Philippe reste l'objet d'une certaine méfiance. En octobre 1959, le père Chevignard, dominicain chargé d'accompagner la fondation des sœurs de Bethléem, interdit à sœur Marie Dupont-Caillard[6] de le faire venir dans sa communauté à Méry-sur-Oise[7]. Par ailleurs, en 1960 le diocèse de Lille lui interdira de se rendre au monastère de Bouvines et d'y célébrer la messe, pour éviter de créer des dissensions dans le monastère[8].

---

[1] Que l'on peut traduire ainsi *: La grâce de la pleine réhabilitation du père Marie-Dominique Philippe est remise à la conscience et à la prudence du Maître Général de l'Ordre des Prêcheurs.* Lettre du cardinal Pizzardo au père Browne, 9 juin 1959, III.31402, Prov. Franciae, MDP, AGOP.

[2] Lettre du père M. Browne au père J. Kopf, 12 juin 1959, dossier M.-D. Philippe, APDF.

[3] Lettre du père M.-D. Philippe au père M. Browne, 17 juin 1959, XIII.31402, Prov. Franciae, MDP, AGOP.

[4] Lettre de Jacqueline d'Halluin à Jean Vanier, sans date, un dimanche de juin 1959, le 14, le 21 ou le 28 juin, « NFA », APJV.

[5] T. CAVALIN, *L'affaire, op. cit.,* p. 620-621.

[6] Sœur Marie (Odile) Dupont-Caillard (1922-1999), fondatrice des sœurs de Bethléem. Le père Marie-Dominique a été son père spirituel pendant un temps. Elle lui a écrit en 1968 qu'il a joué un rôle décisif à des moments clefs de son existence.

[7] Commune située non loin du Saulchoir dans laquelle la nouvelle communauté des sœurs de Bethléem s'est installée en 1954.

[8] Lettre du chanoine Ghesquières au père Kopf, 6 novembre 1960, dossier M.-D. Philippe, ADPF. Cette interdiction durera au moins jusqu'en 1968, année durant laquelle Jacques de Monléon, qui avait deux filles au monastère, s'en plaint auprès de la Curie généralice de l'Ordre dominicain. Cf. lettre de Jacques de Monléon, 16.03.1968, AGOP.

Chapitre 3 :

MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE ET LE GROUPE DES « TOUT-PETITS »

Par Florian Michel

Comme nous l'avons vu, le père Thomas Philippe a initié un certain nombre de personnes à ses pratiques mystico-sexuelles en les persuadant qu'elles étaient de l'ordre de la grâce divine. Le noyau de ce cercle d'initiés, qui a les caractéristiques de la « secte mystique »[1], peut être dénommé groupe des « tout-petits », selon l'expression que ses membres eux-mêmes utilisent pour se désigner. Si, avec le temps, des initiés par le père Thomas se sont libérés de son emprise, ont retrouvé une conscience droite et ont même témoigné contre lui lors de l'enquête le concernant, d'autres lui sont restés très liés, en particulier Jean Vanier, Jacqueline d'Halluin[2] et Anne de Rosanbo[3]. Malgré les interdictions, ce noyau du groupe des « tout-petits » n'a cessé d'entretenir une correspondance avec le dominicain, utilisant des stratagèmes et des noms de codes[4]. Ils l'ont aussi rencontré en cachette et pu ainsi continuer des pratiques sexuelles et même initier d'autres personnes.

Afin de mieux comprendre le lien entre Marie-Dominique Philippe et les pratiques de son frère, il nous paraît particulièrement opportun d'essayer de préciser historiquement les rapports de Marie-Dominique Philippe avec le noyau du groupe des « tout-petits »[5].

I. MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE ET JEAN VANIER

Les deux hommes se rencontrent à maintes reprises à partir de 1950, dans le contexte de l'Eau vive pour l'essentiel. Jean Vanier suit également avec attention les retraites que M.-D. Philippe

[1] Cf. N. JEAMMET, B. GRANGER, A. MOURGES, F. MICHEL, C. VINCENT-MORY, G. RIMBAUT, *Emprise et Abus, op. cit.,* p. 195-283.
[2] 1926-2009. Ancienne membre de l'Eau vive, elle occupera une place très importante dans la fondation de L'Arche.
[3] 1921-2004. Ancienne novice de mère Cécile au monastère de la Croix, elle est ensuite à l'Eau vive. Elle s'installera à Trosly suite à la fondation de L'Arche. Le 18 février 1981 à Rimont, elle est parmi les premiers laïcs à devenir oblats de saint Jean.
[4] « N » (Étienne, premier martyr) : Thomas Philippe. « Jer » (Jérémie, prophète) : Jean Vanier. « Pi » (Pierre, pilier de l'Église) : Anne de Rosanbo. « Pa » (Paul, autre pilier de l'Église) : Jacqueline d'Halluin. « Papi » : Paul Philippe. « Did » ou « Didier » : Marie-Dominique Philippe.
[5] Cette partie rédigée par Florian Michel est également présente de façon plus complète dans l'ouvrage de N. JEAMMET, B. GRANGER, A. MOURGES, F. MICHEL, C. VINCENT-MORY, G. RIMBAUT, *Emprise et Abus, op. cit.,* chapitre 9, p. 323.

donne ici et là. Ainsi à la Trappe de Bellefontaine en septembre 1955[1] ; en septembre 1956 à Paray-le-Monial[2] ; en octobre 1956 à Bouvines ; en décembre 1956 à Bellefontaine encore[3] ; et quelques années plus tard, encore au Carmel de Cognac en août 1959[4], etc. M.-D. Philippe, après l'éloignement de Thomas Philippe et comme en substitution, joue un rôle de conseiller pour Jean Vanier en 1955-1956. Ainsi dans une lettre de J. Vanier à ses parents, au mois de décembre 1955, on lit :

> Bien sûr je ferais ce que Monseigneur Roy désire. P. M.-Do. pense que peut-être je pourrais aller au Canada à Pâques, et puis là, faire trois mois de retraite au Séminaire ou ailleurs… et puis être ordonné fin juin ou juillet […]. Marie-Do. pense que ce serait mieux que je puisse avoir trois mois de retraite et de repos avant l'ordination – 3 mois d'ailleurs permettra [sic] de donner sous-diaconat et diaconat à des intervalles espacés[5].

Lors de la fermeture de l'Eau vive, les deux hommes se rencontrent à Paris au mois de juin 1956, alors qu'ils apparaissent comme les deux figures masculines dans le viseur des décisions du Saint-Office sans qu'ils en aient du reste la pleine conscience :

> Le P. Marie-Dominique est très paisible. Je l'ai vu à Paris hier [le 11 juin 1956]. Il venait d'apprendre les mesures qui ont été prises contre chère Mère Cécile à Bouvines. Il n'y a aucune mesure prise contre P. Marie-Do. Nous sommes si heureux pour cela. La Très Sainte Vierge l'a épargné[6].

De manière évidente, ils sont cependant tous les deux associés par le Saint-Office et rapprochés par ce temps de crise. Après la dispersion forcée de l'été 1956, Jean Vanier reste très proche de M.-D. Philippe. Les deux hommes se rencontrent très régulièrement et échangent encore sur la question vocationnelle[7]. En 1957, Jean Vanier lit avec attention les ouvrages de M.-D. Philippe, et notamment *Le Mystère de l'amitié divine*[8]. C'est Jean Vanier qui conduit M.-D. Philippe au chevet du père Dehau en octobre 1956 à Bouvines[9], partageant alors l'intimité du milieu des Philippe et rapportant à ses parents les *ultima verba* du père Dehau. C'est avec M.-D. Philippe que l'argumentaire pour Mgr Roy est mis au point, au sujet de l'ordination sacerdotale[10]. C'est à la suite d'échanges avec M.-D. Philippe que le projet de construction d'une maison à Fatima est envisagé[11]. Les échanges portent également sur des questions de santé[12] et sur l'orientation scolaire de Michel Vanier[13], inscrit dans un lycée de Fribourg en 1957[14]. En mars 1960, Jean Vanier conduit à nouveau M.-D. Philippe à Bouvines pour

---

[1] Voir la lettre de Jean Vanier à ses parents, 31 juillet 1955, ainsi que la lettre suivante (sans date – fin septembre 1955), APJV : « Father Abbot at B. [Bellefontaine] was very good to me. I listened to P. M.-Do with the Trappists – and even sung complies with them. »

[2] Lettre de Jean Vanier à ses parents, 25 septembre 1956, APJV.

[3] Lettre de Jean Vanier à ses parents, 29 décembre 1956, APJV.

[4] Lettre de Jean Vanier à ses parents, 7 septembre 1959, APJV : « J'ai passé une très bonne petite retraite au Carmel de Cognac avec le père Marie-Dominique Philippe. C'est un petit Carmel très jeune, qui vient d'être fondé avec une mère prieure également très jeune. »

[5] Lettre de Jean Vanier à ses parents, 8 décembre 1955, APJV.

[6] Lettre de Jean Vanier à ses parents, 12 juin 1956, APJV.

[7] Voir par exemple la lettre de Jean Vanier à ses parents, 25 septembre 1956, APJV : « Pour ce qu'il faut dire à Mgr Roy, je vous l'enverrai à la fin de la semaine car je veux en parler au père Marie-Do que je dois voir vendredi. »

[8] Lettre de Jean Vanier à ses parents, 6 novembre 1957, APJV.

[9] Lettre de Jean Vanier à ses parents, 21 octobre 1956, APJV : « I was so pleased to render service to père Marie-Do who was pleased to pray near père Dehau. »

[10] Lettre de Jean Vanier à ses parents, 21 octobre 1956, APJV : « I enclose a paper – shown to M.-Do- about what could be said to Mgr Roy. »

[11] Lettre de Jean Vanier à ses parents, 29 décembre 1956, APJV : « Père Marie-Dominique est ici actuellement. C'est très bon de l'avoir pendant quelques jours. Il a voulu être ici pour la fête de la Saint-Jean. Je suis très touché de sa bonté et de son affection. Nous avons parlé de l'avenir immédiat. J'ai une grande envie – qui je crois est de Dieu – d'aller à Fatima. »

[12] Lettre de Jean Vanier à ses parents, 4 mars 1957, APJV.

[13] Frère de Jean Vanier, né en 1941.

[14] Lettre de Jean Vanier à ses parents, 4 mars 1957, APJV : « Pour Michel – ne vous inquiétez pas – suivez un peu le conseil du P. Marie-Do pour le lycée cantonal. », Lettre de Jean Vanier à ses parents, 22 mars 1957, APJV : « Père M.-Do pense que pour Michel ce sera très bien d'aller à Fribourg – donc je pense que tu peux avoir assurance et confiance. »

voir sa mère[1]. En avril 1961, M.-D. Philippe prêche lors du mariage (discret) de Bernard Vanier[2] – « sermon très touchant, ou plutôt quelques petites paroles très touchantes par leur simplicité »[3].

La correspondance entre Jean Vanier et Marie-Dominique Philippe comprend cependant seulement trois lettres. Deux lettres sont contenues dans le dossier « NFA[4] » (1958, 1959) ; la troisième lettre, en date de septembre 1976, conservée dans un dossier « sacerdoce », a été envoyée (ironie de l'histoire) depuis le chalet de « L'Eau vive », à Briançon[5].

La première lettre de M.-D. Philippe à Jean Vanier est écrite le jour même de l'élection du pape Jean XXIII, le 28 octobre 1958. Pie XII étant mort le 9 octobre 1958, le Conclave élit le cardinal Roncalli qui, à la surprise générale, prend le nom de Jean XXIII. La nouvelle est bien accueillie dans le milieu des anciens de l'Eau vive, puisque Roncalli, quand il était nonce à Paris, avait visité l'institution. Dans cette lettre de M.-D. Philippe, Thomas Philippe est désigné par la formule Jean le « solitaire » - « Jean » étant son prénom de baptême. Jean Vanier est probablement désigné par les mots « Jean de Paris ». Les « papiers » évoqués sont des brouillons de la thèse doctorale que M.-D. Philippe encadre de loin[6]. Ce dernier est alors sur la route entre Fribourg, Paris et la communauté des dominicaines de Langeac. Au sujet du télégramme que M.-D. Philippe attend, on observe un procédé de cryptage sur la signature : « J » ou « Marie ». Le procédé, analogue aux codes NFA, incline à considérer que M.-D. Philippe, sans être membre du groupe des « tout-petits », gravite à sa frontière immédiate et partage certains traits de sa communication. M.-D. Philippe donne des nouvelles des « amis », sans qu'il soit possible de reconnaître chacune des personnes désignées. Nous donnons le texte intégral :

> 28 oct.
>
> Très cher,
>
> Merci de votre mot et de vos prières.
> Reposez-vous bien, très fort…

[1] Lettre de Jean Vanier à ses parents, 5 mars 1960, p. 4, APJV.

[2] Frère de Jean Vanier, né en 1927.

[3] Lettre de Jean Vanier à ses parents, 7 avril 1961, APJV.

[4] « Le dossier, intitulé "NFA", contient, en vrac, des documents, des notes et des lettres anciennes reçues par J. Vanier dans les années 1950-1960. Ce dernier aurait exprimé oralement, à une personne, le souhait que ces documents soient détruits après sa mort. Selon cette personne, il lui avait confié la réalisation de cette tâche qu'elle n'a pu accomplir. Les responsables de *L'Arche* ont alors récupéré le dossier chez J. Vanier. […] "NFA" signifie "Not For All", "pas pour tous". Au sein des proches de T. Philippe, c'est là un fait connu, une convention et un euphémisme pour signifier la restriction de la diffusion. Le sigle "NFA" a une histoire : il était apposé par J. Vanier, dans les années 1950, sur les textes théologiques que T. Philippe rédigeait et qu'il faisait transcrire à ses fidèles disciples. On en trouve mention dans l'inventaire des papiers de T. Philippe à son décès. C'est dans la période des années 1950 que s'origine cette formule emblématique de la culture du secret qui entoure le groupe des "tout-petits". "NFA" recouvre en ce sens non seulement la diffusion très restreinte des documents eux-mêmes, mais également la doctrine elle-même, qui serait réservée à des "happy few". » (N. JEAMMET, B. GRANGER, A. MOURGES, F. MICHEL, C. VINCENT-MORY, G. RIMBAUT, *Emprise et Abus, op. cit.*, p. 210).

[5] L'« Eau vive » dont il est sujet ici n'a pas de liens avec le centre de formation fondée par le père Thomas Philippe. C'est une œuvre d'éducation chrétienne, longtemps animée par le père de Monteynard (1927-2018).

[6] La thèse sera publiée en février 1965 aux éditions Desclée de Brouwer sous le titre : *Le bonheur principe et fin de la morale aristotélicienne*. Dans l'avant-propos, Jean Vanier écrit : « Cet ouvrage a été présenté en juin 1962 comme thèse en vue d'obtenir le grade de docteur en philosophie de l'Institut catholique de Paris. À la suite des suggestions faites alors par le jury, présidé par M. le chanoine Châtillon, nous avons revu le texte et nous espérons l'avoir amélioré. Nous voulons d'abord remercier M. le chanoine Lallement et M. de Monléon qui nous ont conseillé et guidé pendant de longues années et qui nous ont aidé à mieux connaître Aristote. Nous avons aussi une dette de reconnaissance envers le R.P. M.-D. Philippe, o.p., qui nous a toujours encouragé et soutenu dans notre étude de la pensée aristotélicienne. Nous tenons à exprimer notre gratitude à Mgr Mansion et à M. Étienne Gilson, de l'Académie française, d'avoir bien voulu lire notre thèse. Leurs suggestions nous ont permis de modifier et de nuancer notre travail. » Jean Vanier cite dans sa thèse des écrits du père Marie-Dominique et les répertorie dans la bibliographie finale. En 1959, le père Marie-Dominique avait proposé à Jean Vanier de publier ses premières conclusions dans la *Revue thomiste* (lettre de Jean Vanier à l'abbé Lallement, 4 décembre 1959, Archives de l'Institut catholique de Paris). Sur la thèse doctorale de Jean Vanier, voir N. JEAMMET, B. GRANGER, A. MOURGES, F. MICHEL, C. VINCENT-MORY, G. RIMBAUT, *Emprise et Abus, op. cit.*, p. 149-174.

Il faut beaucoup prier pour Jean XXIII… c'est curieux ! Que la T. S. Vierge l'éclaire et l'aide. Cela touchera beaucoup l'autre "Jean", Jean le solitaire. Quant à celui de Paris il doit jubiler ! Et votre père sera heureux !

Je n'ai pas encore eu le temps de lire vos papiers. Je suis en retard car j'ai eu trop de travail pressé. Mais je vais tâcher d'avoir un peu de temps.

Je quitte normalement Paris pour Langeac le 31 octobre soir. Je serais le 1er et le 2 jusque midi sans doute à Langeac… pour rentrer à Paris le 3 nov. Matin (6h30). Vous ne deviez pas revenir à Paris ?... Si vous revenez le 2 faites moi signe… je puis vous retrouver sur la route … à Valence … ou à Lyon. Mais il faut que je sois le 3 à 10h ici… Ce n'est peut-être pas très commode !!! Il faudrait envoyer un télégramme à Langeac (monastère Ste Catherine) ou à Paris vendredi soir je serais jusqu'à 10h du soir chez le Dr Vidal. Signez uniquement J. c'est suffisant – ou "Marie".

Priez pour moi. Vous avez un peu de temps ! Ici rien de bien nouveau. Je suis toujours sur l'âme c'est très riche et très beau ! Du moins pour moi, car cela m'explique toutes les grandes confusions qui se nouent autour de ce problème.
À bientôt. Croyez à toute mon affection [mot illisible]. Vivez très fort de son amour. Fidèlement et avec ferveur.

PMD

PS : je suis heureux que vous ayez vu André. Le Bon Mario doit être à Frib. actuellement avec Valéry – je crois. Soyez prudent avec Jean-Noël D. et en même temps très gentil car il doit souffrir…
H. Mac Donald vient de rentrer.
Il serait heureux de vous revoir.

La deuxième lettre date du 11 juin 1959. Jean Vanier est alors installé dans sa maison de Fatima, au Portugal. On observe une nouvelle fois les enjeux liés à la thèse : la volonté chez Aristote, la publication d'articles issus des travaux de recherche. M.-D. Philippe semble avoir peu de temps pour commenter par écrit les travaux de Jean Vanier. Une nouvelle fois encore, il faut noter un procédé de cryptage et de dissimulation en lien avec le père Dehau, dont les œuvres circulent sous le manteau. Au sujet d'un article du père Dehau [« P. D. » dans la lettre], M.-D. Philippe écrit : « je suis censé ne pas le connaître », « ne dites pas que vous me l'avez montré ». M.-D. Philippe n'est pas encore informé – à la date du 11 juin – que le Saint-Office a en fait déjà levé sa condamnation. Il ne reçoit la nouvelle de sa réhabilitation que le 17 juin[1]. Fin mai, à Rome, M.-D. Philippe a également rencontré son frère, qu'il désigne sans le code « N » propre au groupe des « tout-petits ». Il y a là un marqueur : M.-D. Philippe est très proche de la « secte » des « NFA » ; il en partage bien des traits ; et sans en être, s'en trouve à la frontière immédiate.

Très cher Jean,

Merci de vos prières, de tout ce que vous me dîtes. Je suis heureux qu'enfin vous puissiez être "chez vous" dans ce lieu béni [Fatima]… Je ne sais pas quand je pourrais venir !... Il faudrait que vous demandiez la permission au Rime [Révérendissime] Père Général que je puisse bénir votre "demeure", votre solitude… Est-ce bien de lui demander cela maintenant ? Voyez avec auprès [sic] de Marie – pour associer la prudence et l'audace à l'espérance ! Je confie à Marie ce que vous me dites de votre père – qu'Elle l'éclaire. Comme Gouv. Gén., a-t-il le droit d'avoir un aumônier particulier ?

Pour l'article du P. D., je suis censé ne pas le connaître officiellement car je ne sais si à Rome le P. Paul [Paul Philippe du Saint-Office] serait tellement d'accord que cela paraisse… Je ne sais d'où cela vient – surtout ne dites pas que vous me l'avez montré.

Les [Gounaud] [nom peu lisible] ont été très touchés du chèque – arrivé de Fatima. Les braves, c'est dur. Le Dr Elivy de Bern s'occupe de l'enfant… Il espère un peu mais il ne me cache pas la gravité… J'aime mieux que le Dr Elivy s'en occupe car il est là – tout près.

[1] Lettre de M.-D. Philippe au maître général, 17 juin 1959, AGOP.

> Pour le travail sur βούλησις [la volonté] – très bien. Je pourrais le revoir ici avec Jean-Noël et le faire paraître – on verra sous quel nom il vaut mieux. La RT [*Revue thomiste*] ou la RSPT [*Revue des sciences philosophiques et théologiques*] publieraient sûrement de tels articles !
>
> Mais je crois que c'est très bien d'en faire pour éclairer un peu.
>
> Il faudrait montrer aussi que l'union de l'âme et du corps prise "speculative" et puis "pratice" (Éthique) permettent d'expliquer ces fausses oppositions entre *De Anima* et Éthique.
>
> Le 22 juin la petite Colette Pathyn se marie à Paris. J'irai dire la messe. Il y a un oncle de "l'autre côté" qui bénira le mariage. Confiez-la à la T.S. Vierge.
>
> Je quitterai sans doute Frib. le 3 juillet – et vous quand quittez-vous Fatima ? Mario aimerait aller avec Valéry [Valérie] à Fatima – et chez Marthe R. [Robin]. Quand y repartez-vous ? Toutes deux [sic] vont bien. Priez pour eux. Que ce soit un petit foyer très à Elle [sens exact ? difficultés de lecture] – ce sont les deux intentions [mot incertain] de leur cœur. Christophe, frère de Mario, se marie le 21[1].
>
> Vous savez combien je vous suis uni en son Amour.
>
> PMD
>
> PS/ J'ai été à Rome le 22 mai. J'ai vu le P. Th. [Thomas] qui m'a dit de vous dire son union de prières. J'espère que bientôt vous pourrez le voir !! J'ai vu longuement le P. P. [Paul Philippe sans doute] heureux, de + en + influent.

La troisième lettre de M.-D. Philippe à Jean Vanier conservée dans les archives est en date du 9 septembre 1976. Le contexte est alors celui du refus par la Congrégation de la Doctrine de la Foi de l'ordination sacerdotale de Jean Vanier. Les deux hommes se sont rencontrés à l'aéroport de Paris, juste avant la rédaction de cette longue lettre de huit pages. Par écrit, M.-D. Philippe revient alors sur l'échange qui a eu lieu et sur le sujet de fond. Il approuve « la réaction si évangélique » de l'évêque de Beauvais, Mgr Stéphane Desmazières. Il « n'arrive pas à comprendre » la position de la congrégation romaine qui « juge une situation actuelle en faisant pratiquement exclusivement état d'un décret établi il y a maintenant plus de vingt ans ! Mais je ne veux pas juger. Je remets tout à Jésus et à Marie. » La lettre est l'occasion de relire le chemin parcouru :

> Quand en décembre 1956, après que le Saint-Office vous avait demandé de quitter l'Eau vive et que vous étiez allé à Bellefontaine, je me souviens de notre entrevue où nous avons essayé de discerner ce que l'Esprit Saint réclamait de vous. Il semblait alors très net, en considérant les circonstances extérieures et plus profondément selon les appels intérieurs que vous ne deviez pas vous incardiner dans le diocèse de Québec comme prévu, mais rester libre dans l'attente, pour faire ce que Jésus vous demanderait.

Le passage est capital et confirme ce que l'on a aperçu : c'est avec M.-D. Philippe que Jean Vanier discerne donc l'exigence commune, rappelée en 1956 par le Saint-Office, de passer par un séminaire avant l'ordination. C'eût été pour Jean Vanier une porte de sortie, et peut-être une forme de libération. C'est avec M.-D. Philippe que la décision est prise de ne pas suivre cette voie.

> Petit à petit, poursuit M.-D. Philippe, l'œuvre à laquelle Jésus vous destinait s'est précisée. L'Arche me semble bien en être comme une réalisation, et avec l'Arche, tout le rayonnement qu'Il vous a donné… retraites, contacts personnels. Ce que vous avez fait et faites, est l'œuvre de miséricorde à l'égard des plus pauvres et des plus petits de notre monde. C'est bien ce que l'Esprit Saint demande à son Église aujourd'hui : être l'Église des pauvres, être proche des plus pauvres. Vous avez fait cela dans une grande pureté évangélique, sans compromis politique. Les laïcs sont peut-être plus capables que les prêtres à réaliser une telle œuvre.

[1] Il s'agit pour les trois derniers noms de trois amis de M.-D. Philippe : Mario von Ledebur-Wicheln, aristocrate autrichien qui suivit les cours de philosophie à Fribourg, son épouse Valérie de Altenbourg – le mariage a lieu le 20 juillet 1959. Son frère est Christophe von Ledebur-Wicheln.

La relecture de la création de L'Arche – œuvre de miséricorde, « œuvre à laquelle Jésus vous destinait », motion de l'Esprit Saint, Église des pauvres, etc. – est à resituer ici dans la double perspective de la décléricalisation de l'Église et de la complémentarité clercs / laïcs. M.-D. Philippe recommande *in fine* à Jean Vanier de rester laïc, de renoncer à son désir sacerdotal, de ne pas abandonner L'Arche, de ne pas « vouloir se défendre auprès de Rome » :

> Pour moi, cela me paraît net. Il faut que vous restiez fidèle à votre première vocation. Vous ne pouvez abandonner l'Arche. Devenir prêtre en abandonnant complètement l'Arche me semble une erreur. […] Pour le moment restez ce que vous êtes, en développant cette œuvre de Dieu dans le sens de la plus grande miséricorde évangélique. C'est tellement ce témoignage que notre monde moderne a besoin. Cela me paraît capital, mon cher Jean. Aussi vous le dis-je nettement.

La conclusion et le *Nota bene* final de la lettre sont extrêmement signifiants :

> C'est toujours rude d'être blessé intérieurement par Sa Mère, la Sainte Église, par ses instruments. Mais c'est par là que l'Esprit Saint nous donne à son égard un amour plus divin. Priez pour moi. Merci. P. M.-D. Philippe
>
> N.B. Je m'excuse de la longueur de cette lettre… Mais je crois que c'est nécessaire que tout soit au point. Et puis, il y a aussi le P. Th. Il ne faut surtout pas qu'on revienne sur son état actuel – où il peut vivre sa vie apostolique si utile à l'Église d'aujourd'hui – il me semble.

Ce *Nota bene* indique prudemment sans doute, et inconsciemment peut-être, la ligne d'argumentation de M.-D. Philippe. La stabilité désormais obtenue pour Thomas Philippe grâce à Jean Vanier et grâce à l'œuvre de L'Arche ne doit pas être compromise par des remous liés au questionnement sacerdotal de Jean Vanier, qui pourrait peut-être réveiller quelques interrogations romaines. Autant que possible, il s'agit de rester sous certains radars.

II. « DIDIER », LE « NOYAU » DU GROUPE SECTAIRE ?

Comment M.-D. Philippe apparaît-il dans les lettres échangées entre Anne de Rosanbo, Jacqueline d'Halluin et Thomas Philippe ? Quel est son positionnement vis-à-vis du groupe des « tout-petits » ? Dans les correspondances « NFA », M.-D. Philippe est souvent désigné sous le pseudonyme de « Didier », ou tout simplement, sous le nom de « Did », sans que l'on en connaisse la raison exacte. Est-ce à cause de la vague assonance entre « Did » et « Marie-Do » ? Ou est-ce une allusion précise à un fait de la vie de saint Didier, ou à un lieu qui porterait le nom de Saint-Didier ? On ne sait pas. Quoi qu'il en soit, un code est exigé, puisque l'on tient, dans les milieux hostiles à l'Eau vive, M.-D. Philippe pour le « noyau » du groupe[1].

A. « Un nouveau partage » entre les deux frères Philippe ?

Les relations entre les deux frères Philippe ne sont pas simples à appréhender. Entre 1952 et 1963, naturellement, les deux hommes échangent des lettres et se rencontrent. M.-D. Philippe se rend à plusieurs reprises en Italie pour retrouver son frère aîné qui est aussi son parrain. On observe une proximité, un souci familial, certes, et une défense le plus souvent obstinée de Thomas Philippe par M.-D. Philippe[2] au nom des liens de famille. Mais on observe également, dans les lettres de

[1] Lettre de Jacqueline d'Halluin à Jean Vanier, p. 2, sans date [entre juillet 1956 et juillet 1959], APJV : « Il a vu Mimi [Marise?] qui lui a raconté sa dernière entrevue avec Norb. [Norbert Tanhof]. Il est sûr que ce que le Père Ducat disait (ils ne sont pas soumis parce qu'ils se st trop bien soumis) vient de Norb. qui a assuré à Mimi que Did était 'le noyau'. »

[2] Sur ce point, il faut citer la lettre du père Pierre Philippe adressée au commissaire du Saint-Office, le 3 juillet 1956 : « J'ai peine à pardonner à M.-D. qui a, me semble-t-il, enraciné le mythe de la calomnie et de la malveillance, ce qui ferme les esprits maintenant. », document 17, 513/55, ACDF. Le document 268, 214 / 52 (ACDF) : une femme témoin « pense aussi que le père M.- Dominique croit à ce qui est la réalité et qu'il a fait plus de mal que de bien à son frère en le défendant coûte que coûte. »

Thomas Philippe à Jean Vanier, une invitation paradoxale à la confiance et à la prudence à l'égard de M.-D. Philippe.

Pour Thomas Philippe, il s'agit – telle est notre interprétation – de dessiner un deuxième cercle, qui à strictement parler n'est pas celui des « initiés », mais des « proches », des « amis », des soutiens. Cercle de confiance, à qui l'on parle cependant sans tout dire. Pour les premiers, c'est la « vie cachée » ; pour les seconds, c'est la « vie publique » et apostolique, dans une forme de « partage » des tâches désiré par Thomas Philippe. Que pensait M.-D. Philippe de ce « partage » ? Consentait-il à cette répartition ? Nous n'avons pas la réponse. Il n'est pas improbable qu'il s'agisse seulement d'une représentation mentale de T. Philippe. Nous voudrions citer quelques fragments des lettres de Thomas Philippe à Jean Vanier, que nous introduirons *a minima*.

Dans une lettre de 1958, il semblerait que pour Jean Vanier l'obligation de discrétion (dont l'objet exact n'est pas ici défini) ne concerne pas M.-D. Philippe, ni les parents Vanier :

> Il ft. être strictement discret sauf indication du Bon Dieu et circonstance tt. à ft. providentielle… avec ceux que l'Esprit S. n'introduit pas lui-même ds. cette vie tte cachée… Evidemment tt. ceci ne concerne pas Did., à qui vous pouvez, je crois, faire du bien. De même c'est tt. différent avec vos parents, pour eux ces précisions peuvent être très utiles à l'occasion[1]…

Quelques mois plus tard, à l'été 1959, Thomas Philippe demande à Jean Vanier de ne pas tenir « Did » dans la confidence pour ne pas éveiller ses questions, à moins que cela ne semble « nécessaire » :

> Je crois que vous pouvez dire (sous le sceau du secret) à Marise et à Marg. que vous espérez pouvoir me rencontrer et leur proposer d'emporter leur courrier, je crois que ce serait bien, vous pourriez déjà dire à Marise votre intention, pour qu'elle puisse écrire d'avance si le Bon Dieu l'inspire. Je crois qu'il est préférable de ne pas en parler à d'autres… même pr. Did, pour ne pas lui poser de questions, à moins que cela ne paraisse manifestement nécessaire ou mieux[2].

Au printemps 1960, Thomas Philippe (« N ») semble avoir une intuition précise du rôle de chacun, Jean Vanier tenant un rôle médian (et fort vague – il faut bien le dire) entre les deux frères. Il apparaît dans un statut hybride, à la fois du côté de la « vie cachée » et de la « vie publique », avec un rôle de rabatteur :

> C'est ds le [désir] du Père que deux frères pourront connaître une telle [petitesse] et une telle [humilité], avec une telle intimité – Je l'ai senti très fort pour Did., et il me semble que c'est comme une confirmation. Je l'ai dit à Did. qu'il y avait, comme un [nouveau] partage, à lui davantage ds la vie publique, et moi davantage encore ds. la vie cachée ; et je lui disais que vous étiez entre les deux, ms. je pense l'attitude du P. Gen, est une indication que pour nos relations effectives, restent + du domaine de la vie cachée. Je crois qu'il faudra que Did. s'en [mot illisible] ms. sans connaître la fréquence, ni les modalités. Ms Jésus désire peut-être - et comme p. mieux cacher cette vie cachée – une [aut.] vie publique, qui ne semble avoir aucun rapport avec moi… soit apostolat intellectuel et doctrinal, soit apostolat + direct, l'un pouvant servir d'instrument pour l'autre… et Jésus voudra peut-être se servir de vous pour mener des âmes à N. en très petit nbr ; [mot illisible] – d'une façon tt. à ft exceptionnelle, comme des [pauvres pécheurs] très aimés de Jésus, ou comme ds. ts. Petits[3].

Les lettres de Thomas Philippe à Jean Vanier laissent apparaître également que Thomas Philippe, malgré son éloignement et sa solitude, dirige et conseille, avec son frère M.-D. Philippe, un certain nombre de personnes :

[1] Lettre de Thomas Philippe à Jean Vanier, sans date [première moitié de 1958], « NFA », APJV.
[2] Lettre de Thomas Philippe à Jean Vanier, sans date [fin juin ou début juillet 1959], « NFA », APJV.
[3] Lettre de Thomas Philippe à Jean Vanier, sans date [printemps 1960], « NFA », APJV.

> Je n'ajoute qu'un petit mot à la lettre que je vous avais écrit. J'ai écrit une longue lettre à Did, hier, et je viens de l'envoyer à Bouvines, au sujet de la petite Alix[1] [ou Alex]. Il me semblait aussi qu'il ne fallait pas laisser cette petite dans cet état, je ne savais pas qu'elle était ds. un état de détresse, ms. je pensais bien qu'elle était appelée à suivre Jésus ds. sa vie cachée… Et c'est ds. ce sens que j'ai écrit à Did… Je ne sais s'il est à Bouvines en ce moment, ms ma mère, j'espère, lui fera suivre… Il est peut-être bon que vous le sachiez[2]…

Jean Vanier apparaît comme le dirigé, l'étudiant, mais aussi comme le « facteur » de Thomas Philippe, c'est-à-dire en un sens comme le pivot du groupe des correspondants de Thomas Philippe. Sont évoqués dans ce fragment des lettres pour « Did », et des entretiens avec « Did » :

> Un tt. petit mot pour vous confier les lettres à Did, Marg., Pi. et pour vous dire combien je demeure avec vous. Je vous remercie encore de tt. ce que vous faites pour les ts. petits de Jésus et de Marie, pour Pi et Pa spécialement, ms. aussi pour la petite Ger.[Gerry] et pour les autres… Je confie bien votre thèse, et ts. les entretiens que vous aurez à cette [mot illisible] avec Did., le chanoine L. , de Monl. Il faut y aller tjr. comme le petit envoyé de Jésus, très humble, ms. tt. simple qd. Jésus aime se servir de lui pour donner un peu des vérités d'amour, qu'Il lui a enseignées ds. le secret[3].

Au sujet de l'entretien de la fin mai 1959 entre M.-D. Philippe et le maître général, qui correspond aussi à un passage à Rome de Jacqueline d'Halluin (« Pa ») et Anne de Rosanbo (« Pi »), on peut lire une tentative de définition du « rôle d'intermédiaire » de Jean Vanier :

> Un tt. petit mot pour vous dire combien je vous suis unis. Je sens qu'il ft. bcp. prier pour que tt. soit bien selon le bon plaisir de Marie. Pi et Pa vous donneront des petites nouvelles sur la visite de Did. – Je crois que tt. s'est bien passé selon le dessein de Dieu.
>
> Je crois que Did. a senti encore bcp. + fort votre rôle providentiel entre lui et N., et que ce fut un des grands bienfaits de cette visite. Le P. Gen, lui a demandé de s'orienter de + en + vers la théologie (je crois en raison du Concile). Et j'ai dit très nettement à Did que le Bon Dieu me demandait de + en + le sacrifice d'une vie de théologien, et en m. temps m'éclairait de + en + … et qu'Il voulait de ns. 2 des [mots illisibles] sacrifice et d' [mots illisibles] pour accepter pratiquement deux vies extérieurement très différentes, ms. qui doivent + que jamais être unies. Et je lui ai dit que vous seriez pour bcp. de choses l'intermédiaire entre ns., pr. faire taper des notes, les classer, et les lui donner… Je crois que, pr. d'autres choses aussi, vous serez appelés à être l'intermédiaire. Pr. le moment, prions bcp. afin de discerner ce que le Bon Dieu peut désirer… Je crois qu'avec le P. Gen. il ft. être très prudent, peut-être lui dire que vous avez bcp. travaillé avec Did, pour le comm. d'Aristote, et que vous comptez maintenant faire l'étude + approfondie de S. Thomas et de la théologie de l'Église… Le P. Gén. a demandé à Did de lui faire une note sur la théologie spéculative en vue du concile. Et Did. m'a demandé de lui donner qlq. notes… Pouvez vous prendre ds. la note tapée par Pi tt. ce qui peut s'y rattacher[4]…

On retrouve là, dans les dernières lignes, le schème de fonctionnement de toute la chaîne dans le contexte préconciliaire : le maître général, en commande / M.-D. Philippe, sollicité pour ses compétences théologiques / Thomas Philippe, le créatif, sollicité par son frère / Jean Vanier, en intermédiaire / Anne de Rosanbo, au secrétariat des « petites notes ».

B. « Did » dans les lettres de « Pi » et « Pa »

Dans les lettres d'Anne de Rosanbo (« Pi ») à Jean Vanier, « Did » apparaît très peu. On n'en trouve que trois mentions discrètes et assez peu signifiantes dans les 35 lettres échangées.

> M.b.c. pet. min. [Mon bien cher petit minou], Je reçois auj. votre bonne lettre, avec celle de Did. Je suis bien touchée que vous me l'ayez envoyée aussi directement ! Je vais la renvoyer à Pa [Jacqueline d'Halluin] par ce m. [même] courrier[5].

[1] Il ne s'agit pas ici d'Alix Parmentier.
[2] Lettre de Thomas Philippe à Jean Vanier, sans date [mi-août 1961], « NFA », APJV.
[3] Lettre de Thomas Philippe à Jean Vanier, sans date [un carême entre 1960-1962], « NFA », APJV.
[4] Lettre de Thomas Philippe à Jean Vanier, sans date [probablement fin mai ou juin 1959], « NFA », APJV.
[5] Lettre d'Anne de Rosanbo à Jean Vanier, sans date [6 juillet 1959], « NFA », APJV.

Quelques jours plus tard, Anne de Rosanbo écrit encore :

> Pa m'a montré une petite Marie de La Salette qu'on lui a donnée. Et elle compte y aller bientôt paraît-il. (Peut-être que Did. sera ds la région ?)[1].

La dernière occurrence lie, dans la prière du pape, « Did » à toute sa famille :

> Bien ch. pet. min. Jr. [Bien cher petit minou Jérémie)], le Card. Ot. [Ottaviani] étant en Amér. c'est Papi [Paul Philippe] qui voit J. [Jean] XXIII chaque jeudi. Papi a dit à N [Thomas Philippe] que J. XXIII semble le connaître à fond, qu'il (le pape) lui a promis ses prières (à N) et lui (N) demande de prier pr lui et qu'il a béni avec bp d'affection "N, Did., ses parents et ts ses fr. et srs [frères et sœurs] ds les Ordres"[2].

De ces trois occurrences, on ne peut presque rien conclure, sinon que de la correspondance (non-retrouvée) circule entre Anne de Rosanbo et M.-D. Philippe ; que Jacqueline d'Halluin désire retrouver M.-D. Philippe ; et que Jean XXIII associe fortement les deux frères, Thomas et Marie-Dominique Philippe.

Les lettres de Jacqueline d'Halluin (« Pa ») à Jean Vanier sont en revanche autrement plus complexes et plus explicites quant aux rencontres de « Pa » avec « Did ». Les liens sont fréquents et intimes ; les relations – à lire les lettres – sont sexuelles. Sur ce point précis, sans buter sur le double écueil du matériau épistolaire et de la psychologie de celui –celle en l'occurrence – qui écrit la lettre, il faut mobiliser d'autres témoignages[3].

Il apparaît nettement que M.-D. Philippe joue, dans les lettres de Jacqueline d'Halluin, un rôle de conseiller du groupe constitué autour de Thomas Philippe, sans en être, au sens propre, le « noyau », puisque le groupe, en Italie notamment, semble agir en cachette de M.-D. Philippe. La chronologie fine de la relation est difficile à établir –sauf pour la séquence 1958/1959. M.-D. Philippe passe souvent au domicile de Jacqueline d'Halluin, qui sert de secrétaire pour M.-D. Philippe et lui tape des « petites notes ». Jacqueline d'Halluin connaît Alix Parmentier. À nouveau, nous citerons –sans trop de commentaires – quelques fragments des lettres de Jacqueline d'Halluin à Jean Vanier relatifs à « Did ».

Ainsi d'une lettre de 1954 :

> À la suite de votre lettre nous avons pu rejoindre Did (de passage à Paris dimanche soir entre 8h et 11h il venait de [Vernon ?] et repartait sur Grenoble). Nous avons pu lui parler. Il a téléphoné à Charles [personne non-identifiée. Serait-ce le Dr Thompson ?] (il l'avait vu 2 jours avant et Charles lui avait parlé d'Étienne [= N = Thomas Philippe] de lui-même, disant qu'il serait bien qu'il fasse un séjour chez ses parents puisqu'il n'avait pas été chez eux depuis 3 ans…) il a donc téléphoné pour hâter ce projet. […] Ns avons parlé avec Did. du retour de N = que vous pourriez revenir avec N en auto [de Corbara où Thomas Philippe se trouve alors]. Il l'a vivement déconseillé (cela peut faire encore un rapprochement avec les événements actuels de l'E.V. et être très critiqué. Peut-être qu'il vaut mieux que vous reveniez seul (avec les autres de l'E.V.) et vous montrer avant le retour de N. Peut-être que B. Lax pourrait rester tt près de N. jusqu'aux jours de son départ afin que N ne soit pas seul, pour le conduire à l'avion. […] Did sera Vendredi, Sam, Dim à Verneuil (Abbaye St Nicolas, Verneuil s/Havre, près de Dreux, Eure)[4].

D'une lettre de 1958, où l'on mesure à nouveau que « Bouvines » est la place forte de la famille Philippe :

> J'ai reçu un petit mot de Did disant qu'il allait à Bouv. [Bouvines] et repasserait à P. [Paris] le 15… Il ne me disait pas s'il venait jusqu'ici ! J'ai envoyé un tout petit mot à Bouv. pour l'y inviter. Que tout soit dans le b. p. [bon plaisir] de Marie. J'ai pas mal avancé son travail au commencement de cette semaine,

[1] Lettre d'Anne de Rosanbo à Jean Vanier, sans date [jeudi 9 juillet 1959 ?], « NFA », APJV.
[2] Lettre d'Anne de Rosanbo à Jean Vanier, sans date [31 juillet ou 7 août 1959], « NFA », APJV.
[3] Sur le rôle de Jacqueline d'Halluin, voir Michèle France PESNEAU, *L'emprise, op. cit.*, p. 102 : « À cette époque, j'ai renoué avec le Père Marie-Dominique que je revois à Paris environ une fois par mois, sauf pendant l'été, dans un appartement parisien qui appartient à Jacqueline, la responsable de la Ferme. Cet appartement sert de lieu de rendez-vous au Père Thomas. Il me sert à moi pour rencontrer le Père Marie-Dominique. »
[4] Lettre de Jacqueline d'Halluin à Jean Vanier, sans date, [1954 ?], « NFA », APJV.

> suffisamment pour qu'il vienne le chercher ! Mais j'en laisse aussi car sans cela il va m'en redonner à nouveau[1].
>
> Malheureusement je suis prise les 21 et 22 [décembre 1958], c'est-à-dire dimanche et lundi car Did, de passage à Paris, viendra sans doute me faire une petite visite pour me donner des nouvelles de R[2].

Jacqueline d'Halluin et Anne de Rosanbo sont à Rome, fin mai 1959 ; M.-D. Philippe est également présent, sans concertation préalable avec les deux femmes, avec lesquelles il semble échanger toutefois ; M.-D. Philippe rencontre le Maître général de l'Ordre, sollicitant sa réhabilitation ; il rencontre également son frère Thomas Philippe à la trappe de Frattocchie. À lire la lettre, il semble apparaître que les « tout-petits » entendent agir en cachette de M.-D. Philippe.

> Vendredi dernier [22 mai 1959], jour où nous avons vu N, Did est venu le voir de Fribourg. Heureusement N était de retour dans sa chambre depuis 5 minutes M. [Marie] veille vraiment sur tout. *Deo gratias* ! Did avait quelques ennuis à l'Albertinum avec certains Pères et le Gal [maître général] l'a appelé. C'est plutôt bon signe[3].
>
> Aucune nouvelle de Did. Ça me fait croire qu'il a dû me voir avec Mam Pi sur la route de Frat. [Frattocchie]. Il a dû arriver par le car quand nous descendions sur la grande route prendre le nôtre. Les heures correspondaient à quelques minutes près[4]…
>
> Pas de nouvelles de Did. Sans doute m'a-t-il écrit à Fat. [Fatima] des nouvelles de R. [Rome]. Si tu en as, elles me feront bien plaisir car le Bon Dieu unit [sic] bien fort à mes petits minous étrangers (italien, suisse et mon petit minou portugais) et les petites nouvelles me font du bien[5].
>
> Ce matin, j'ai reçu un petit mot de Did qui revient à Paris pour marier sa nièce le 22 [juin 1959[6]]. Il passera sans doute me voir le 23. Il me parle de son voyage à Rome. *Deo gratias !*

Le 21 juin, Did et « Pa » se rencontrent. Jacqueline d'Halluin est parfaitement informée des censures qui pèsent sur « Did » et « Jer » (Jean Vanier), comme en témoigne ce passage déjà cité à la fin du chapitre 2 :

> Vite un petit mot. Je viens de recevoir la petite visite de Did et je ne veux pas tarder à t'annoncer la nouvelle… : on lui a rendu son ministère. Il a été voir le Gal [maître général] à Rome et à cette occasion lui a dit que si cette situation durait pour lui il préférait se retirer dans une trappe pour prier… La menace a eu de bons résultats puisque 8 jours après le Gal lui a écrit pour lui dire qu'on lui rendait toute permission. Il n'a pas encore les papiers officiels, mais la chose est faite. Il faut tant remercier M. [Marie] de cette grâce. Il pense aussi que pour toi cela va aussi se débloquer sans trop tarder, les deux choses allant un peu ensemble[7]…

Le petit groupe vit dans l'attente et l'espérance d'un « déblocage » de la situation de Jean Vanier sur un plan canonique. La nouvelle, transmise par Jacqueline d'Halluin, est aussi secrète que l'avait été la condamnation :

> Et voilà que vers 15h30 deux petits coups de sonnettes qui me disent quelque chose. C'était Did qui venait me faire une petite visite. Il avait fait passer des examens au Saulchoir et il avait un petit moment avant d'aller voir de Monl. [Monléon] J'étais bien contente ! il venait comme ça ! sans prévenir… […] Oui, tu peux dire à Did que je t'ai dit qu'il avait de nouveau les pouvoirs. Tu peux ajouter : "elle m'a dit de ne le dire à personne, mais je pense qu'avec nous ça n'ira pas plus loin"[8].

---

[1] Lettre de Jacqueline d'Halluin à Jean Vanier, sans date, [1958 ?], « NFA », APJV. La lettre commence ainsi : « Mercredi, B. C. J., je viens de recevoir votre lettre portée hier et je vous salue par "un saint baiser" ».
[2] Lettre de Jacqueline d'Halluin à Anne de Rosanbo, 15 décembre 1958, « NFA », APJV.
[3] Lettre de Jacqueline d'Halluin à Jean Vanier, 24 mai 1959, « NFA », APJV.
[4] Lettre de Jacqueline d'Halluin à Jean Vanier, sans date, même période que la lettre précédente, « NFA », APJV.
[5] Lettre de Jacqueline d'Halluin à Jean Vanier, 31 mai 1959, « NFA », APJV.
[6] Voir plus haut la lettre citée de M.-D. Philippe à Jean Vanier, 11 juin 1959 : il s'agit du mariage de Colette Patyn.
[7] Lettre de Jacqueline d'Halluin à Jean Vanier, sans date, un dimanche de juin 1959, le 14, le 21, ou le 28 juin, « NFA », APJV.
[8] Lettre de Jacqueline d'Halluin à Jean Vanier, sans date [29 juin 1959], « NFA », APJV.

Jacqueline d'Halluin continue de travailler pour M.-D. Philippe : « Did m'a redonné du travail[1] » ; et reçoit souvent des nouvelles : « J'ai reçu une bonne petite lettre de Did, envoyée le mardi 10 [novembre 1959] et qui est toute gentille. Alors ça me fait du bien.[2] » Les relations entre M.-D. Philippe et Jacqueline d'Halluin ne sont pas simples pour autant. On observe une forme de fatigue et d'insatisfaction (existentielle, sentimentale et sexuelle) chez elle :

> Je voudrais bien que tu sois là de temps en temps pour une petite visite. Mais voilà justement que c'est Did qui va venir. Je n'ai jamais le bon !... Enfin j'éteindrai la lumière et peut-être en y voyant rien ça sera pareil[3]…

Elle voudrait davantage de relations intimes avec « Jer ». « Did » semble parfois s'y refuser :

> La petite Pa elle est pas faite pour se débattre dans cette vie, mais seulement à rester dans le petit lit du soir au matin et du matin au soir, et qu'elle a besoin d'un petit frère pour rester dans l'Amour et s'amuser avec pour rire beaucoup, le jour et la nuit sans s'arrêter, et que le petit Did il veut plus s'amuser avec moi, il est tout frigide alors comment faire pour aimer beaucoup, comme ça, et que… Au revoir, mon petit minou[4].

Dans une lettre de 1961, Jacqueline d'Halluin explique qu'elle n'arrive pas à dormir ; elle enchaîne les nuits blanches et les insomnies ; elle prend des somnifères, mais cela ne suffit pas. Elle écrit :

> La vraie solution était bien celle que je pensais, qu'un petit minou vienne faire dodo avec moi ! J'ai reçu hier soir la petite visite de Did, jusqu'à 9h30 (arrivé à 8h30), et après avoir un peu prié, je me suis endormie bien sagement comme une toute petite enfant à minuit[5].

Mais « Did » ne vient jamais assez souvent :

> J'ai reçu samedi un petit coup de téléphone d'Alix[6]. […] Did est là. […] J'ai reçu ce soir une petite visite de Did. Et cela était bon. Il part ce soir avec Alix à Figeac. C'était tout gentil de me le dire et ça me touche toujours bp. Depuis 7 mois, c'est la troisième fois qu'on le voit. C'est pas bp[7] !

III. CONCLUSION

Il apparaît que les liens entre Jean Vanier et Marie-Dominique Philippe sont extrêmement étroits dès le commencement des années 1950, que ces liens incluent la famille Vanier et la famille Philippe au sens large et qu'ils se renforcent au moment précis de la condamnation de Thomas Philippe et de la dispersion de l'Eau vive.

Ces liens sont de l'ordre de la direction spirituelle et intellectuelle et concernent un « misérable petit tas de secrets » (André Malraux) que l'on aperçoit dans la documentation : Thomas Philippe, Thomas Dehau, les sanctions canoniques, les femmes de l'Eau vive qui passent ensuite à L'Arche, etc. 1956 est l'année où l'alliance, pour ainsi dire, est scellée : l'année de la condamnation de Thomas Philippe est aussi celle où Jean Vanier assiste aux derniers moments du père Dehau et rencontre à Bouvines les parents des frères Philippe. C'est également l'année où les parents Vanier rencontrent M.-D. Philippe. 1976 est l'année de la dernière lettre retrouvée de M.-D. Philippe à Jean Vanier : ce n'est certes pas la fin de l'histoire, mais il est manifeste qu'après 1975, année de la fondation des frères

---

[1] Lettre de Jacqueline d'Halluin à Jean Vanier, sans date [1er juillet 1959], « NFA », APJV.

[2] Lettre de Jacqueline d'Halluin à Jean Vanier, sans date [25 novembre 1959], « NFA », APJV.

[3] Lettre de Jacqueline d'Halluin à Jean Vanier, sans date, « NFA », APJV. La lettre commence par « mon bien cher petit minou », tapé à la machine.

[4] Lettre de Jacqueline d'Halluin à Jean Vanier, sans date [7 décembre 1959], « NFA », APJV. Que signifie ici exactement le terme « frigide » ? Faut-il le relier ce témoignage de Michèle-France Pesneau : « Avec Marie-Dominique, les choses se passent un peu différemment. Cela ne va pas aussi loin. Il s'applique de toute évidence à ne pas provoquer en moi de plaisir sexuel – il me laisse au bord, ce qui est d'ailleurs douloureux – et il attend que je lui en donne, mais pas trop… Je saisis mal sa "pensée" à ce sujet. » (*L'emprise, op. cit.*, p. 102) ?

[5] Lettre de Jacqueline d'Halluin à Jean Vanier, sans date [vendredi, avril 1961], « NFA », APJV.

[6] Il s'agit ici d'Alix Parmentier.

[7] Lettre de Jacqueline d'Halluin à Jean Vanier, sans date [30 octobre 1961], « NFA », APJV.

de Saint-Jean, les liens – sans distension apparente – perdent en proximité et deviennent plus institutionnels entre L'Arche et les frères de Saint-Jean.

Au sujet de la direction spirituelle, il apparaît que par deux fois au moins, en 1956 et en 1976, M.-D. Philippe assigne (inconsciemment ?) à Jean Vanier la tâche de rester auprès de Thomas Philippe : pas d'incardination dans le diocèse de Québec, pas de formation durable dans un séminaire afin de demeurer à L'Arche.

Les documents, qui sont tout à la fois les plus complexes et les plus précis, sont les lettres de Jacqueline d'Halluin, qui, à la lire, partage sa couche avec ses trois « petits minous ». Il y a plusieurs mentions de ce fait dans les lettres de Jacqueline d'Halluin à Jean Vanier. Les correspondances entre les hommes sont silencieuses sur ce point.

Cela donne d'apercevoir aussi la multiplicité de ces « tas » de secrets : les parents Vanier ne savent rien (en l'état actuel des connaissances historiques) des éléments pénaux des procès canoniques ; M.-D. Philippe ne sait pas tout des relations entre les « tout-petits ». Il faut se déprendre d'une vision simple (secret / connaissance) et considérer aussi qu'il y a plusieurs demeures dans la maison du secret.

Chapitre 4 :

MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE ET TROIS FEMMES

Par Renaud-Marie Desplanques

I. NICOLE B.

Issue d'une famille catholique, Nicole B.[1] avait 18 ans quand elle rencontra pour la première fois le père M.-D. Philippe. C'était en 1950, à l'occasion d'une retraite qu'il prêchait dans un monastère. Un soir, à la fin des complies, elle s'est trouvée enfermée dans la chapelle avec le dominicain. Connaissant un moyen de sortir par la sacristie, elle lui a montré le chemin, et c'est ainsi qu'eut lieu leur première rencontre. Lors de celle-ci, il lui a parlé de façon affective de l'amour de Dieu, et cela l'a beaucoup touchée. C'était une grande découverte, car dans sa famille Dieu était vu plutôt comme un juge. En lui parlant le dominicain lui caressait la main, le bras, posait ses mains sur ses épaules. Il devint dès lors son directeur spirituel. Ils s'écrivaient et se voyaient à Paris ou ici et là dans des monastères. Nicole B. découvre aussi l'Eau vive où elle assiste à des conférences du père Thomas et rencontre Jean Vanier.

Peu de temps après la première rencontre, elle avait assisté à une conférence du père Marie-Dominique, où il était possible de s'inscrire pour ceux qui voudraient ensuite lui parler. Elle ne l'avait pas fait, ne voyant pas quoi lui dire ce jour-là. Mais le dominicain avait remarqué sa présence et, ne trouvant pas son nom sur la liste, la fit appeler. En colère et avec dureté, il lui reprocha de ne pas s'être inscrite. Elle en fut culpabilisée et se disait : « moi qui ne suis rien du tout, quelqu'un d'extraordinaire s'intéresse à moi, et je ne demande pas à le voir. [2] » Des années plus tard elle a réalisé que, dès le début, il avait eu une emprise sur elle, qu'elle ne se sentait pas libre et qu'il faisait d'elle ce qu'il voulait.

Au fil des rencontres et de façon très progressive, le père Philippe a posé des gestes qui allaient de plus en plus loin : il prenait sa tête et la mettait sur son cœur, il y avait des étreintes, des baisers,

[1] Le récit de cette victime du père M.-D. Philippe, anonymisée ici par un pseudonyme, est basé sur son témoignage direct et précis.
[2] Témoignage de Nicole B., ACASJ.

des caresses intimes. Plusieurs fois cela s'est produit dans la chambre de Nicole B. où il venait la retrouver.

Il lui expliquait que c'était « le secret du roi[1] » et qu'on ne doit pas « jeter les perles aux pourceaux[2] ». Ce qui était une manière de lui intimer le silence. Il était clair qu'elle ne devait parler à quiconque de ce qui se passait. Il répéta ces intimations au secret jusqu'à ce qu'il soit certain qu'elle avait bien compris et qu'elle ne parlerait pas et ne le trahirait pas.

Un jour qu'elle l'accompagnait à la chapelle de la rue du Bac pour sa messe, elle lui dit qu'elle ne communiera pas car elle était gênée vu ce qui s'était passé entre eux la veille au soir. Il fut alors très dur et avec une « colère froide[3] » lui reprocha qu'elle n'avait pas confiance en lui et qu'elle remettait en question son autorité. Il lui fit alors comprendre que ce qui se passait était tout à fait normal.

Après quelques années, Nicole B. entra au monastère de Bouvines alors que mère Cécile était encore prieure et maîtresse des novices.

Durant ces années, elle fit la connaissance d'Alix Parmentier.

Elle quitta Bouvines en 1956 après la destitution et le départ forcé de mère Cécile, événement qui causa alors le départ d'une douzaine de sœurs. Il s'ensuivit une période de grande précarité matérielle. Mais elle fut aidée par Jacqueline d'Halluin qui lui trouva un logement, et aussi par le père Marie-Dominique qui la mit en relation avec une religieuse qui l'aida financièrement et lui trouva un emploi.

Entre 1957 et 1959, alors que le père Marie-Dominique était toujours sous le coup des sanctions du Saint-Office, elle continua à le rencontrer pour la direction spirituelle. Elle ignorait que cela lui était interdit. Par contre, elle savait qu'il ne pouvait pas confesser et cela n'eut pas lieu pendant cette période. À propos de ses confessions avec le père Philippe, Nicole B. relate qu'elle n'avait pas le temps de dire grand-chose, car il lui donnait l'absolution tout de suite, avec un *Magnificat* comme pénitence. C'est pourquoi elle se confessait aussi à d'autres prêtres « pour avoir de vraies confessions[4] ».

Plus tard, à la fin des années soixante, il venait la voir chaque mois dans un lieu où il avait sa chambre réservée, avec ses affaires (pyjama, rasoir…). Cette chambre faisait face à celle de Nicole B. et, le soir, il la faisait venir chez lui. Il n'est jamais arrivé qu'elle restât toute la nuit avec lui, mais elle passait un moment au début de la nuit. Il est arrivé une fois qu'il la fasse venir dans son lit. Quand elle venait, elle était en habit de nuit, et le père Philippe était souvent en pyjama. Il y avait alors des « caresses intimes[5] ».

Les trois fois où elle chercha à lui parler des gestes en évoquant sa gêne, elle s'était fait rembarrer. La troisième fois, il lui dit très en colère : « Si c'est comme ça, tu n'as qu'à partir ». Ce qui voulait dire que c'était fini entre eux, « il savait très bien que je n'allais pas le quitter, que je ne pouvais pas le quitter[6] ».

---

[1] Allusion probable à l'interprétation que sainte Thérèse de Lisieux fait ici d'un verset biblique du livre de Tobie : « Sœur chérie, que nous sommes heureuses de comprendre les intimes secrets de notre époux, ah ! si vous vouliez écrire tout ce que vous en connaissez, nous aurions de belles pages à lire, mais je le sais, vous aimez mieux garder au fond de votre cœur "Les secrets du Roi", à moi vous dites "Qu'il est honorable de publier les œuvres du Très-Haut.". » (THERESE DE L'ENFANT JÉSUS ET DE LA SAINTE-FACE, *Histoire d'une âme. Manuscrits autobiographique*, Paris, Cerf, 1972, Manuscrit B, Folio 1 Verso, p. 215). Le verset est celui-ci : « Il convient de garder le secret du roi, tandis qu'il convient de révéler et de publier les œuvres de Dieu. » (Tb 12, 7).

[2] « Ne donnez pas les choses saintes aux chiens, et ne jetez pas vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent aux pieds, ne se retournent et ne vous déchirent. » (Mt 7, 6).

[3] Témoignage de Nicole B., ACASJ.

[4] *Ibid*.

[5] *Ibid*.

[6] *Ibid*.

La direction spirituelle, très affective, consistait à passer beaucoup de temps dans des étreintes et autres gestes sans rien dire et il lui donnait très peu de conseils.

Nicole B. relate qu'il y avait une grande confusion entre l'humain et le spirituel. Elle vivait cela comme des moments de prière, d'intimité avec le Seigneur. Elle était en présence du Seigneur et en communion avec lui par la médiation du père Philippe, car lui-même se présentait explicitement comme un médiateur. Il « était Dieu pour elle[1] » et elle prenait ce qu'il disait comme venant de Jésus.

Elle pensait à l'époque que le père Philippe vivait tout ça de manière très pure, très spirituelle, alors qu'elle-même culpabilisait des « réactions de la nature » et de « l'appel de la nature[2] » qu'elle ressentait dans son corps. Mais elle avait l'impression que du côté du père Philippe tout allait bien et qu'il était au-dessus de tout ça.

Elle savait qu'il faisait les mêmes choses avec d'autres femmes. Au lieu de susciter de la jalousie, ça la rassurait, ça lui indiquait que ce qu'ils faisaient était normal. Il lui parlait beaucoup de la jalousie et elle avait l'impression qu'il essayait de la rendre jalouse, mais elle n'était pas très portée à la jalousie.

Plusieurs fois, Nicole B. a cherché à parler à d'autres prêtres de ce qu'elle vivait avec son directeur spirituel. Mais lorsqu'elle commençait à parler des gestes ceux-ci ne la laissaient pas finir. L'un lui a dit : « Non, vous vous trompez, le père Philippe est un ami de Jean-Paul II, ce n'est pas possible[3] ». Un autre prêtre à qui elle voulait faire une confession générale ne l'a pas laissé parler. De même, un chanoine ne lui pas montré l'ouverture nécessaire pour qu'elle puisse vraiment déposer ce qu'elle portait. Jamais elle n'a pu vraiment parler et trouver un éclairage extérieur.

Un événement l'a particulièrement marquée et lui a permis de se rendre compte du caractère anormal de ces gestes et de l'emprise qu'avait sur elle le père Philippe. Un jour, en 1986, il lui a demandé une fellation. Jusque-là, dit-elle, il pouvait tout lui demander, elle avait une confiance absolue en lui, elle dépendait totalement de lui, « J'étais sa chose, il faisait de moi ce qu'il voulait[4] ». Les doutes qui pouvaient surgir sur la moralité de leurs comportements étaient balayés par cette idée : « Le père ne peut pas se tromper, il ne peut pas m'entraîner au péché[5] ». Mais, cette fois-ci, c'était allé trop loin. Le lendemain, elle décida de prendre une certaine distance à l'égard du religieux. Quelque chose s'était cassé dans la confiance qu'elle avait en lui. Ce qu'il a aussitôt senti. Peu après, lors d'un repas qu'il prenait avec des prêtres du secteur où elle habitait, il dit du mal de Nicole B. pour la première fois. L'un des prêtres le lui rapporta, en précisant que le père Philippe semblait lui en vouloir beaucoup et qu'il avait été très dur à son égard. Elle interprète cela ainsi : « En voyant ma réaction il a eu peur que je le dénonce et a cherché à se protéger en détruisant ma réputation[6] ».

Nicole B. a confié que ce qui l'a « réveillée[7] », c'est qu'il s'agissait d'un acte contre nature. S'il lui avait demandé une union sexuelle, elle aurait trouvé ça plus normal. Mais elle savait qu'il ne lui demanderait pas cela. Par contre, elle n'aurait jamais imaginé qu'il lui demanderait une fellation.

Sa défiance est restée vis-à-vis de lui, même si leur relation s'est normalisée après qu'il a vu qu'elle n'avait pas parlé. Il y eut encore quelques gestes affectifs, mais qui allaient moins loin qu'avant.

Bien plus tard, après avoir pris pleinement conscience que tout cela n'était pas normal et faux, Nicole B. a cherché à comprendre sa propre responsabilité et sa culpabilité : comment a-t-elle fait pour ne pas se libérer de cette emprise, pour ne pas comprendre que c'était mauvais et accepter cela ? Elle

[1] *Ibid*.
[2] *Ibid*.
[3] *Ibid*.
[4] *Ibid*.
[5] *Ibid*.
[6] *Ibid*.
[7] *Ibid*.

reconnaît qu'elle y trouvait quelque chose : « être aimée[1] », et qu'elle aurait pu chercher davantage à éclairer sa conscience.

Quand il fut demandé à Nicole B. ce que le père Philippe attendait d'elle dans cette relation, elle répondit sans hésiter : « ma soumission[2] ». Elle pense avoir rappelé au père Marie-Dominique sa propre mère, qui était d'après elle quelqu'un de très soumis. Pour Nicole B., la femme selon le père Philippe c'est « un être soumis[3] ».

II. ALIX PARMENTIER (PÉRIODE 1954-1968)

Alix Parmentier est née le 12 juillet 1933 à Vez non loin de Beauvais. Elle perd sa mère alors qu'elle était encore une jeune enfant. En 1952, elle fait deux ans d'études d'anglais à Cambridge. Dans sa 21e année, en 1954, elle rencontre pour la première fois le père Marie-Dominique et devient sa dirigée.

Deux ans plus tard, après avoir rompu des fiançailles avec un officier de la marine marchande[4] afin d'entrer en religion[5], Alix se destine à entrer au monastère de Bouvines. Le 11 juin 1956, alors que son entrée est prévue à la fin du mois[6] pour la fête du précieux sang[7], elle envoie un courrier à mère Cécile :

> Ma chère Mère, Merci beaucoup de votre lettre du 5. Je prie spécialement pour le Monastère, pour vous. Et voilà qu'il arrive autre chose, que vous avez peut-être déjà appris : de nouveau, attaque contre l'EAU VIVE…[8] qui devra avoir disparu pour le 30 juin… Le père Marie-Dominique est arrivé hier matin de Fribourg pour apprendre cela de Jean Vanier qui venait lui-même de recevoir le coup. Coïncidence, c'est le moins qu'on puisse dire. Je suis allée hier après-midi retrouver le Père au Carmel de Boulogne, et c'est là qu'il m'a dit cela, sous le sceau du secret total (sauf pour vous ma mère). Le père Marie-Dominique s'attend à ce que tout cela lui retombe sur le dos. Je ne peux pas vous dire à quel point je ressens ce coup ; et la façon dont le Père, et Jean VANIER, que j'ai vu hier soir, réagissent, m'a profondément frappée.
>
> Lundi matin : j'ai dû m'interrompre hier soir et reprends ce matin, rapidement faute de temps. Tout cela est grave est mystérieux. Et en même temps profondément lumineux. J'ai vu de nouveau le Père dimanche matin (récollection rue Lhomond) après la messe ; c'est extraordinaire comme immédiatement un coup comme celui-là enfonce dans l'amour en faisant comme une libération de tout ce que n'est pas la Fin unique, en faisant entrer dans une profondeur de joie totalement pure, totalement dépouillée, dans un abandon total, dans un silence qui nous cache plus à tout ce qui n'est pas Lui.
>
> On sent fort la Très Ste Vierge dans tout cela, jusque dans le fait que cela coïncide avec le moment où il faut lui remettre ce qui était un don de Son Cœur et qui était un peu le mystère de Nazareth, pour que par Elle tout soit consumé dans l'amour, tout soit transformé en Jésus.
>
> Elle fait entrer dans son mystère de compassion. On est bien indigne de tout cela, mais puisque tout est à Elle, il n'y a pas à s'inquiéter du moment qu'on la laisse faire. Pour ce qui est des faits précis, le père Marie-Dominique n'est pas sûr d'être atteint lui-même directement cette fois-ci. Mais si ce n'est pas cette fois ci ce sera la prochaine.
>
> Je ne dis pas un mot de cela à âme qui vive excepté vous, ma Mère. Ce qui est intérieur est le secret de la Ste Vierge et les faits extérieurs se sauront en temps utile.[…]

---

[1] *Ibid*.
[2] *Ibid*.
[3] *Ibid*.
[4] Tangi CAVALIN, *L'affaire, op. cit*., p. 55.
[5] Lettre du chanoine G. Huyghe au père V. Ducatillon, 22 juin 1956, III O 59-2, Eau vive 2, « l'Affaire », ADPF.
[6] *Ibid*.
[7] Lettre d'Alix Parmentier à sœur Marie Dupont-Caillard, 24 juin 1956, archives des sœurs de Bethléem.
[8] Il ne semble pas qu'Alix Parmentier ait eu des contacts avec le père Thomas à cette époque. Celui-ci est relégué à Corbara, quand elle rencontre le père Marie-Dominique. Des témoins rapportent qu'elle ne l'appréciait pas, ni ses écrits.

> Madeleine Portman que j'ai vue à Fribourg m'a dit de vous dire qu'elle remettait l'argent des Conférences soit au Père Marie-Dominique soit à Rose.
>
> Encore une chose pratique : un de mes frères voudrait me faire un cadeau personnel et déjà tous les objets dont on a besoin m'ont été donnés ; il m'a demandé s'il pouvait me donner le Rosaire, à ma prise d'habit. Je ne suis pas du tout sûre que ce soit possible ? Si c'est non, ce que je crois, je lui demanderai un livre qui pourra servir à la Communauté. Mais il ne faut pas vous donner la peine de me répondre pour cela ; Mère Joanna peut peut-être faire la commission. À bientôt ma chère Mère. Je suis avec vous déjà. (s) A[1].

Cette lettre est intéressante à plus d'un titre. On y voit notamment que la jeune femme, deux ans après sa première rencontre avec le père Marie-Dominique, est déjà imprégnée de sa spiritualité, dont on retrouve des traits caractéristiques : la place centrale de la Vierge Marie, le mystère de la compassion de Marie à la Croix, le fait de « sentir » ce que veut la Vierge et de s'en remettre à Elle, la référence vie cachée à Nazareth, le silence, un langage absolutisant (« joie *totalement* pure, *totalement* dépouillée, abandon *total*, que *tout* soit consumé, que *tout* soit transformé »), l'importance de la notion de secret dans la vie mystique, etc.

On constate aussi une grande proximité entre la jeune femme de 22 ans et le dominicain de 44 ans, qui sort du cadre normal de l'accompagnement spirituel, par exemple quand il lui fait des confidences personnelles par rapport à l'affaire de l'Eau vive. Alix ressent profondément le risque qu'il soit frappé par des mesures disciplinaires et cela montre à quel point elle lui est déjà attachée, comme d'ailleurs le fait qu'elle se rendait à Fribourg pour le retrouver.

Enfin, cette lettre montre la relation étroite et confiante qui lie Alix Parmentier à mère Cécile.

Cette lettre est arrivée à Bouvines après le départ de mère Cécile et fut ouverte par le chanoine Huyghe[2], qui écrit au père Ducatillon le 22 juin :

> Je vous envoie deux lettres arrivées au Monastère de Bouvines à l'adresse de Mère Cécile. La première lettre est d'Alix Parmentier qui devait rentrer à Bouvines dans quelques jours, et à l'entrée de laquelle je m'opposerai. Elle est dirigée par le p. MDP. Elle a rompu des fiançailles pour entrer en religion. Le ton de sa lettre me déplaît vous en comprendrez la raison. […]. Il est vrai que le départ de Mère Cécile et l'interdiction faite au Monastère de correspondre avec le père MDP suffiront sans doute à détourner Alix Parmentier de son projet[3].

Le 24 juin 1956, Alix Parmentier écrit à sœur Marie Dupont-Caillard, fondatrice et supérieure des sœurs de Bethléem, pour l'informer qu'elle n'a pu entrer au monastère de Bouvines. « Le Seigneur en a décidé autrement », écrit-elle[4]. Elle lui annonce aussi que son frère la conduira dans quelques jours auprès d'elle à Méry-sur-Oise. Là, Alix vit parmi les sœurs de Bethléem jusqu'à l'été 1957[5]. Alix dira plus tard que sa mauvaise santé permanente était la conséquence d'un virus qui circula dans la communauté pendant son séjour. Il semble que sœur Marie aurait souhaité qu'Alix reste dans la communauté, mais malgré la séparation, un lien demeurera entre les deux[6].

Alix Parmentier a quitté Méry-sur-Oise pour entrer au Carmel de Boulogne (Hauts-de-Seine). Le 26 octobre 1957, elle y reçoit l'habit et le nom d'Anne de la Vierge[7]. Ce Carmel entretenait depuis 1942 des liens étroits avec le père Marie-Dominique, qui venait régulièrement donner des prédications et des directions spirituelles[8]. Mais quand Alix fait son entrée au Carmel, le dominicain est sous le coup

---

[1] Lettre d'Alix Parmentier à mère Cécile Philippe, 27 juin 1956, III O 59-2, Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF. Les majuscules sont dans le document original.

[2] Délégué du cardinal A. Liénart pour gérer les problèmes du monastère de Bouvines.

[3] Lettre du chanoine G. Huygue au père V. Ducatillon, 22 juin 1956, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.

[4] Lettre d'Alix Parmentier à sœur Marie Dupont-Caillard, 24 juin 1956, archives des sœurs de Bethléem.

[5] Sans en prendre l'habit.

[6] Alix Parmentier a envoyé 13 lettres entre l'été 1957 et l'été 1961 à sœur Marie Dupont-Caillard. Celle-ci viendra la visiter après son opération de l'appendicite en 1960. Par la suite, sœur Marie continuera à écrire, au moins pour Noël, une petite lettre personnelle à Alix Parmentier qui en sera toujours touchée.

[7] Cf. Lettre d'Alix Parmentier à sœur Marie Dupont-Caillard, 11 octobre 1957, archives des sœurs de Bethléem.

[8] Cf. Lettre de sœur Marie de la Croix au père J. Kopf, 1er novembre 1957, MDP, ADPF. Le père V. Ducatillon étant décédé accidentellement en juin 1957, il a été remplacé par le père Joseph Kopf, élu provincial en octobre 1957.

des sanctions du Saint-Office et ne peut donc y venir. Néanmoins, quelques jours après la vêture d'Alix, la prieure tente d'obtenir du provincial des dominicains que le père Philippe puisse visiter le monastère :

> Permettez-moi de vous présenter une requête. Depuis quatorze ans le RP Marie-Dominique Philippe se dévoue pour notre Carmel, conférences et direction spirituelle. Je ne sais si c'est l'intention du TR Père général ni la vôtre qu'il reprenne son ministère : mais pourriez-vous lui permettre de temps à autre – par exemple lorsqu'il traverse Paris – de l'inviter à venir dire sa messe au Carmel et à voir deux ou trois sœurs ensuite ? Ce qui ne lui prendrait guère de temps. Nous ne lui demanderions pas de prédications. C'est à vous de juger, mon Très Révérend Père. Notre Supérieur ecclésiastique S. Exc. Mgr Brot[1] de son côté nous permet de recourir ainsi… modestement et sans éclat au ministère du père Marie-Dominique[2].

Le provincial écrit alors à Mgr Brot :

> Excellence, le Carmel de Boulogne qui est soumis à votre juridiction me demande d'autoriser le père Marie-Dominique Philippe, quand ce dernier est de passage à Paris, à célébrer la Sainte Messe en son église, "et de voir ensuite deux ou trois sœurs". On ne lui demanderait aucune prédication. À la suite de cette demande, je me suis enquis auprès de notre Maître général de la conduite à tenir, et la réponse fut celle-ci : "J'ai défendu au père Marie-Dominique Philippe tout ministère de confession et de direction spirituelle, comme aussi tout enseignement de matière qui regarde la spiritualité". On m'a transmis cette réponse comme très confidentielle[3]. La supérieure ayant invoqué une autorisation possible de votre part, je crois de mon devoir de vous mettre au courant, Excellence, et de vous prier d'informer cette supérieure des volontés du Rme Père Général[4].

Un an plus tard, le 27 octobre 1958, Alix Parmentier fait profession simple pour trois ans. À cette occasion, elle prend un nouveau nom de religion : d'Alix de la Vierge[5].

En 1961, alors que s'achève son temps de profession simple et qu'approche l'échéance des vœux perpétuels, Alix quitte le monastère[6]. D'après elle, ce départ a été causé par son impossibilité d'observer les rigueurs ascétiques du Carmel, à cause d'une santé fragilisée par le virus contracté chez les sœurs de Bethléem.

Le père Marie-Dominique quitte définitivement le Saulchoir en juin 1962 pour la faculté de théologie de l'université de Fribourg, où il est nommé professeur ordinaire et titulaire de la chaire de théodicée, critique et histoire de la philosophie classique[7]. Alix Parmentier s'installe alors également à Fribourg et deviendra son assistante[8]. En parallèle, elle fait une licence de philosophie à la Sorbonne (1963-1964). Puis elle s'inscrit à l'université de lettres de Nanterre où elle est doctorante, sous la direction de Paul Ricœur. Sa thèse porte sur la question de Dieu chez Alfred Whitehead. Elle sera publiée chez Beauchesne en 1968[9].

Comme le montrera la seconde partie du volet historique de ce rapport, la relation entre M.-D. Philippe et Alix Parmentier n'était pas seulement professionnelle ou de l'ordre de la direction spirituelle. Elle était aussi affective et gravement désordonnée. Plusieurs témoignages convergents indiquent, en effet, que leur relation impliquait une intimité sexuelle. Étant donné ce que nous savons par ailleurs des attitudes et des comportements du père Philippe dès les années cinquante, tout conduit à penser qu'il abusait sexuellement sa jeune dirigée durant - si ce n'est avant - les années soixante.

---

[1] Pierre Brot (1892-1971) fut nommé évêque auxiliaire du diocèse de Paris en 1952. A l'époque, la ville de Boulogne faisait partie du diocèse de Paris. Il était intervenu comme vicaire général du diocèse de Paris en 1950 pour interdire la venue du père Thomas Philippe au Carmel de Nogent-sur-Marne et lui retirer les pouvoirs sacerdotaux pour ce monastère.

[2] Lettre de sœur Marie de la Croix au père Kopf, 1er novembre 1957, MDP, ADPF.

[3] Souligné dans le texte original.

[4] Lettre du père J. Kopf à Mgr P. Brot, 18 novembre 1957, MDP, ADPF.

[5] Cf. Lettre d'Alix Parmentier à sœur Marie Dupont-Caillard, 20 avril 1960, archives des sœurs de Bethléem.

[6] D'après les archives du Carmel de Boulogne qui se trouvent au Carmel de la Fontaine Olive (Ardennes), le départ d'Alix Parmentier fut à l'instigation du père M.-D. Philippe.

[7] Par la suite, il deviendra titulaire de la chaire de métaphysique. Cf. M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit*., p. 327.

[8] Cf. *Ibid.,* p. 575.

[9] Alix PARMENTIER, *La philosophie de Whitehead et le problème de Dieu*, Paris, Beauchesne, 1968.

III. MICHÈLE-FRANCE PESNEAU

Née en 1945, Michèle-France Pesneau[1] entre au carmel de Boulogne-Billancourt à 21 ans. En 1971, malgré son état dépressif, ses autorités la persuadent de prononcer ses vœux solennels. La dépression ayant ensuite empiré, sa supérieure lui propose de se faire accompagner spirituellement par le père Marie-Dominique. Depuis 1942, il donne à la communauté des conférences spirituelles sur l'Évangile selon saint Jean trois ou quatre fois par an et, à ces occasions, il rencontre individuellement des sœurs. Michèle-France accepte la proposition et les premiers rendez-vous se passent bien. Elle ressent de l'écoute et de la compréhension de la part du religieux et cela lui fait du bien.

Un jour, après quelques rencontres, le père Marie-Dominique lui demande de lui donner sa main à travers la grille du parloir[2]. Bien que surprise, elle accepte, n'ayant aucune raison de douter de la probité du prêtre, qui jouit au couvent d'une réputation de sainteté. Celui-ci embrasse alors sa main en disant vouloir lui faire sentir l'amour de Jésus pour elle[3]. Comme il lui avait dit auparavant qu'elle ne devait surtout pas essayer d'analyser ce qui se passe dans sa vie spirituelle, la capacité de raisonner de la jeune femme est comme mise en silence.

Dans la rencontre suivante le dominicain couvre son visage de baisers et de caresses et essaye de l'embrasser sur la bouche, mais elle ne veut pas. Devant son recul, le père Philippe lui dit :

> "Ta bouche je l'embrasse avec mon cœur […]. Je t'aime dans le cœur de Jésus. Tu n'as pas à t'inquiéter : je prends tout mais je ne garde rien : tout est pour Lui". Et il ajoute une intimation au secret : "Si tu as des doutes, tu m'en parles à moi en premier lieu… et en unique lieu"[4].

Au fil des rencontres, le père Philippe l'entraîne à des gestes qui vont de plus en plus loin : mains sous les habits, caresses intimes, etc. Michèle-France a confusément conscience que ces gestes sont transgressifs, mais le dominicain lui affirme avec autorité qu'elle ne doit pas s'inquiéter.

En 1974, souffrant toujours de dépression, Michèle-France quitte définitivement le carmel. Elle trouve pour logement une chambre de bonne dans un immeuble parisien où le dominicain vient régulièrement la retrouver tard le soir. Les gestes vont encore plus loin, avec notamment des fellations. Toutefois il n'y a pas de rapport sexuel complet. Le prêtre argue en effet qu'il a très grand respect pour sa virginité[5]. Il se présente à elle comme « le petit instrument de Jésus » et nomme ces moments « temps de prière ». Michèle-France fait confiance au religieux, dont elle est très dépendante. Sans lui, elle n'aurait plus aucun soutien. Néanmoins, elle souffre de ses attitudes désinvoltes : rendez-vous où il ne vient pas, décisions prises seulement en fonction de ce qui lui convient à lui, etc.

À l'été 1975, sur la suggestion du père Marie-Dominique, elle s'installe à Azé en Saône-et-Loire, dans le prieuré d'une communauté de bénédictines fondée par une des sœurs du religieux, mère Winfrida Philippe[6]. Michèle-France y rencontre le père Thomas Philippe à l'occasion d'un de ses passages. Elle lui parle alors de sa relation avec le père Marie-Dominique. Ce dernier lui avait demandé de le faire, en expliquant à propos de son frère : « C'est un homme qui a beaucoup souffert, et il peut comprendre qu'il existe des choses comme celle-là. ». Le père Thomas dit à la jeune femme que son

---

[1] Le récit des abus sexuels des frères Marie-Dominique et Thomas Philippe à l'égard de Michèle-France Pesneau est relaté dans son ouvrage *L'emprise, op. cit.,* auquel nous renvoyons.
Cf. aussi T. CAVALIN, *L'affaire, op. cit.,* p. 67-78.

[2] A cette époque les grilles du carmel ont été allégées et permettent un certain contact physique.

[3] M.-F. PESNEAU, *L'emprise*, *op. cit*., p. 67.

[4] *Golias Hebdo*, n°562, semaine du 7 au 13 février 2019, p. 4.

[5] M.-F. PESNEAU, *L'emprise*, *op. cit*., p. 80.

[6] Henriette Philippe (Winfrida en religion) 1915-2005. Entrée à l'abbaye bénédictine de Wisques en 1935, elle est envoyée à Jérusalem en 1961, pour soutenir un couvent situé sur le Mont des Oliviers. En 1970, elle revient en France et fonde une communauté bénédictine où l'on donne une grande importance à l'oraison silencieuse.

frère lui en avait aussi parlé. Il la rassure et l'encourage en lui expliquant que la sexualité est un grand mystère dont Dieu peut se servir pour donner ses grâces.

Un an plus tard, à nouveau de passage à Azé, le père Thomas, profitant de son ascendant spirituel et psychologique sur elle, l'abuse sexuellement en allant encore plus loin que son frère dans les pratiques sexuelles. Il demande d'ailleurs à Michèle-France de ne pas en parler à son frère, qui « risquerait de penser que le père Thomas va un peu trop loin[1] ». Le dominicain lui écrira par la suite : « Tu es la petite victime de tes prêtres, de leur messe[2] ».

En 1977, sur la suggestion du père Marie-Dominique, Michèle-France s'installe à Trosly (Oise) auprès de L'Arche et du père Thomas, qui l'a aidée à trouver un logement. Dès lors elle est régulièrement abusée par celui-ci, qui lui dira : « Jésus est si content de ta simplicité et de ton humilité ». Simultanément, les abus sexuels du père Marie-Dominique se poursuivent. Elle se confesse régulièrement aux deux frères, ignorant qu'ils encourent l'excommunication *latae sententiae,* pour cause d'absolution du « complice ».

Au fil des années, une certaine distance s'installera vis-à-vis du père Marie-Dominique. À la fin des années 1990 elle lui écrira qu'elle ne souhaite plus le voir.

Michèle-France Pesneau a raconté sa vie et ce qu'elle a subi des frères Philippe dans *L'emprise,* ouvrage qui aide à comprendre de façon significative le mécanisme de l'emprise. La détresse psychologique, son isolement et sa précarité matérielle, l'absence durant son enfance d'une présence paternelle[3], la séduction opérée par les deux frères, leurs autorités intellectuelles et spirituelles, leurs réputations de sainteté, leurs arguments cherchant à la convaincre que les pratiques sexuelles étaient un bien pour elle, leurs enfermements dans le silence,… tout cela a créé les conditions propices à ce qu'elle soit abusée spirituellement et sexuellement par les deux dominicains. Elle dira plus tard à propos de l'emprise de Marie-Dominique qu'elle était comme « une petite mouche prise dans la toile d'une grosse araignée qui attend le moment propice pour la déguster tout entière. En attendant il lui injecte un venin qui la paralyse[4] ».

Le père Thomas Joachim, prieur général des frères de Saint-Jean écrira à Michèle-France en février 2019, après la parution de son témoignage dans Golias Hebdo :

> Je ne sais comment vous exprimer combien je suis bouleversé et dans la désolation à la lecture de ce nouveau récit. Pardon pour les réactions de déni que vous avez pu rencontrer de la part de certains d'entre nous et qui vous ont certainement fait souffrir. Pardon également pour l'idéalisation avec laquelle la Communauté a considéré le père Marie-Dominique pendant de longues années et qui a dû contribuer à alourdir la chape de plomb de cette relation d'emprise. Il m'a fallu du temps, à moi aussi, même après avoir parlé du père Marie-Dominique en 2013, pour commencer à mieux percevoir l'immensité de la souffrance qui a pu être la vôtre et celles des autres victimes du père Marie-Dominique et d'autres frères. Je vous demande Pardon au nom de la Communauté Saint-Jean, au nom de l'Église, et tout simplement aussi en tant que simple baptisé[5].

Le frère François-Xavier Cazali, successeur du frère Thomas Joachim, rencontrera longuement Michèle-France à Trosly en juillet 2019. Il lui demandera aussi pardon et la remerciera d'avoir eu le courage de parler.

---

[1] M.-F. PESNEAU, *L'emprise*, *op. cit*., p. 91.
[2] *Golias Hebdo*, n°562, semaine du 7 au 13 février 2019*,* p. 6.
[3] Son père est décédé quand elle n'avait pas encore 9 ans. *Ibid.,* p. 21.
[4] *Ibid.,* p. 5.
[5] M.-F. PESNEAU, *L'emprise*, *op. cit*., p. 12.

CONCLUSION DE LA 1re PARTIE DU VOLET HISTORIQUE

Par Renaud-Marie Desplanques

Au terme de cette première partie du volet historique, nous pouvons mentionner quelques acquis significatifs concernant les agissements et les croyances de Marie-Dominique Philippe, pour la période qui précède la fondation de la communauté Saint-Jean, tout en reconnaissant que des éléments nous échappent et que des questions demeurent sans réponses.

Si, dans les années cinquante le Saint-Office avait de quoi soupçonner le père Marie-Dominique Philippe de comportements déviants sur le plan sexuel, il ne disposait pas pour autant d'éléments suffisants pour en faire un motif de condamnation. Aujourd'hui, la découverte récente de lettres de Jacqueline d'Halluin à Jean Vanier et le témoignage de Nicole B. révèlent qu'il posait déjà des actes inacceptables au moins dès les années cinquante. Le témoignage de Michèle-France Pesneau est dans la continuité des deux cas précédents et montre que dans les années soixante-dix le religieux dominicain ne s'était pas remis en cause et poursuivait les mêmes agissements. En outre, au vu de ces trois cas – particulièrement celui de Nicole B. – et en raison de ce que nous connaissons aujourd'hui de ses relations avec Alix Parmentier[1], il est vraisemblable qu'il ait abusé cette dernière dès les années cinquante.

Les diverses archives révèlent aussi qu'à cette époque le père Marie-Dominique avait en commun avec son frère Thomas des croyances secrètes au nom desquelles ils justifiaient leurs abus. Certes, Thomas a caché certaines choses à son frère par crainte qu'il les désapprouve et rien n'indique que Marie-Dominique Philippe adhérait à toutes les justifications de son frère[2]. Néanmoins, ils étaient tous les deux convaincus que leurs pratiques sexuelles n'étaient pas peccamineuses et relevaient plutôt de grâces d'exceptions[3]. Une conviction également partagée par mère Cécile Philippe.

Le Saint-Office a estimé que le père Dehau avait joué un rôle majeur dans les dérives de ses deux neveux et de sa nièce. L'auteur de *Des Fleuves d'eau vive* a lui-même reconnu en 1956 qu'il avait eu des pratiques sexuelles avec des religieuses, confirmant ainsi un des témoignages déposés au Saint-Office. Par la caution spirituelle et l'exemple de son oncle, le père Thomas a été confirmé et

[1] Cf. chapitre 5, I, A, 1 : « Alix Parmentier », dans la 2e partie du volet historique.
[2] Par exemple, celles qui se réfèrent aux relations incestueuses entre Jésus et sa mère.
[3] Sur la proximité entre M.-D. et T. Philippe nous renvoyons dans les annexes générales à : « Similitudes et divergences entre Thomas et Marie-Dominique Philippe ».

renforcé dans ses convictions déviantes, au point qu'il est parti dans des excès que n'aurait pas approuvés le père Dehau.

Nous ignorons à ce jour comment le père Dehau s'était construit un système de croyances pouvant justifier des pratiques sexuelles, hors de la morale commune de l'Église. Nous ne savons pas non plus précisément comment et à partir de quand Marie-Dominique Philippe a commencé ses dérives sexuelles. À ce sujet nous savons seulement que Myriam Tannhof a exprimé au Saint-Office sa crainte que le père Marie-Dominique ait été initié par une religieuse de Bouvines en 1950, initiation que le père Dehau aurait vue comme de « grandes grâces »[1]. Quoi qu'il en soit, étant donné sa vénération pour son oncle et l'autorité excessivement grande qu'il lui accordait, il est difficile d'imaginer que le père Marie-Dominique Philippe ait pu s'affranchir consciemment de la morale catholique sans une approbation argumentée du père Dehau, à l'instar de ce qui s'était passé pour le père Thomas[2].

Nous savions que le père Dehau avait profondément influencé le père Marie-Dominique, qu'il avait été comme un père pour lui, un mentor à partir duquel il s'était construit. Il apparaît aujourd'hui que l'oncle a très probablement joué un rôle déterminant dans les comportements sexuels de son neveu. Étant donné, comme le montre la partie historique suivante, la responsabilité du père Marie-Dominique Philippe vis-à-vis des abus commis par des membres de la famille Saint-Jean, le père Dehau peut donc être vu comme - selon les mots du Saint-Office en 1956 - *« il primo responsibile de questa tragedia »*[3].

[1] Notes du père Commissaire, 16 avril 1956 (doc. 53), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Thomas Philippe, O.P.,* Prot. n. 214/52, p. 24, ACDF.
[2] Sur l'influence du père Th. Dehau sur le père M.-D. Philippe cf. chapitre 28 : « Marie-Dominique Philippe et sa famille ».
[3] Parere del promotore di giustizia, 19 avril 1956 (doc. 57), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Thomas Philippe, O.P.,* Prot. n. 214/52, p. 25, ACDF.

COMPLÉMENTS

Par Renaud-Marie Desplanques

I. JEANNE RIANDEY

Il nous semble opportun d'évoquer un fait qui s'est produit en 1956 et dans lequel la direction spirituelle du père Marie-Dominique Philippe a joué un rôle de premier plan et qui eut des conséquences tragiques dans la vie de plusieurs personnes[1].

En février 1957, le père Ducatillon, provincial, écrit à la prieure de Bouvines à propos de Jeanne Riandey[2], jeune femme dirigée par le père Marie-Dominique et que celui-ci a orientée vers le monastère des dominicaines :

> Il y a eu l'an dernier dans le monastère de Bouvines, à titre de postulante, ou même de novice, Mademoiselle Janine [sic] Riandey, dirigée par le R.P. M-D. Philippe. Récemment convertie, elle avait eu une petite fille hors mariage. Elle a dû quitter le monastère au printemps dernier. Sa famille ignore complètement où elle se trouve, et même où se trouve l'enfant. Mademoiselle Riandey aurait fait adopter ce dernier par des étrangers après l'avoir sans ménagement enlevé à sa mère qui s'en était jusqu'alors occupé. Le R.P. M-D. Philippe n'a jamais répondu aux questions qui lui ont été posées à ce sujet. Je vous serais très reconnaissant, ma Mère, si vous pouviez me donner quelque indication sur cette affaire qui me paraît assez étrange[3].

Jeanne Riandey avait une trentaine d'année et était mère célibataire d'une petite fille de deux ans quand elle rencontra pour la première fois le père Marie-Dominique, en décembre 1955. Originaire d'un milieu non croyant et désireuse d'adopter la religion catholique, elle cherchait quelqu'un pour répondre à ses questions. Dès leur première rencontre, le dominicain prit sur la jeune femme « un prodigieux ascendant », selon ses propres mots[4]. Après trois rencontres le religieux lui proposa de recevoir le baptême. Elle accepta et fut baptisée et reçut sa première communion à Étiolles le 2 février 1956[5].

---

[1] Les problématiques liées à la direction spirituelle du père M.-D. Philippe sont traitées *infra* au chapitre 6 : « Le père M.-D. Philippe et l'accompagnement des personnes ».

[2] Sur Jeanne Riandey voir N. JEAMMET, B. GRANGER, A. MOURGES, F. MICHEL, C. VINCENT-MORY, G. RIMBAUT, *Emprise et Abus, op. cit.*, p. 271-272.

[3] Lettre du père Vincent Ducatillon à la supérieure de Bouvines, 21 février 1957, MDP, APDF.

[4] « Il y a six mois environ, ma fille, désireuse d'adopter la religion catholique, suivit quelques cours à l'Institut de la rue de Vaugirard, et par l'intermédiaire de M. Daujat, entra en relations avec le père Philippe attaché au couvent du Saulchoir. Dès la première entrevue, ce religieux prit sur ma fille, du propre aveu de celle-ci, un prodigieux ascendant, qu'elle attribua, entre autres raisons, à une similitude de visions » (lettre de Mme Bâton [mère de J. Riandey] au père Vincent Ducatillon, 8 mai 1956, MDP, APDF).

[5] *Ibid.*

Elle confia ensuite au père Marie-Dominique qu'elle deviendrait religieuse si elle n'avait pas sa petite fille. Celui-ci lui répondit que ce n'était pas impossible et lui conseilla de faire adopter l'enfant. À la suite de quoi, la jeune femme s'installe à l'Eau vive fin février et confie sa petite fille à une institution catholique dédiée à l'adoption, dont la dirigeante est une cousine du dominicain. Puis elle entre au monastère de Bouvines, sans attendre le jugement nécessaire pour la libérer de son autorité parentale et permettre une adoption de l'enfant. Une fois ce jugement prononcé, la petite fille est rapidement adoptée, en mars ou avril. Après le départ de Bouvines de mère Cécile en juin, la jeune femme quitte le monastère, où elle ne sera restée que quelques mois. Elle ne revit jamais son enfant[1].

Ce fait tragique manifeste chez le père Marie-Dominique Philippe (et aussi chez Cécile Philippe qui a accueilli la jeune femme) d'une part une tendance à absolutiser la vie religieuse contemplative, au prix ici du droit naturel d'un jeune enfant à être élevé par sa mère, et, d'autre part, une tendance à un discernement spirituel et vocationnel hâtif. Ces tendances se retrouveront plus tard sous des formes analogues dans la famille Saint-Jean, causant de nombreux problèmes personnels et communautaires.

Jeanne Riandey souffrira toute sa vie des conséquences de son acte irréversible. À cette douleur s'ajoutait le fait qu'en 1963, alors qu'elle était temporairement au service de Madame Philippe très âgée, elle fut abusée sexuellement par le père Thomas, qui avait eu la permission de séjourner chez sa mère. Dès lors elle fut entraînée par le dominicain dans une relation d'emprise et d'abus sexuels de plusieurs années. En 1969 ou 1970 elle s'installe à Trosly auprès de lui et de L'Arche et lui demande de cesser ses pratiques sexuelles. Elle restera toutefois dépendante de lui au plan affectif et de sa vie spirituelle. Après des années marquées par des problèmes de santé récurrents, elle décède en 1996. « *Je me demande parfois si je me suis convertie au christianisme ou au philippisme* »[2] avait-elle confié à Michèle-France Pesneau[3].

En 2020, le père François-Xavier Cazali, prieur général des frères de Saint-Jean, a rencontré la fille de Jeanne Riandey, qui avait été adoptée en 1956. Il lui a donné des informations qu'elle ignorait sur sa mère et les circonstances de son adoption. Il lui a surtout exprimé une demande de pardon au nom de l'Église et de la communauté Saint-Jean, en tant que fondée par le père Marie-Dominique, pour le mal grave commis à son encontre.

Hélas, nous avons connaissance d'un autre cas où le père Marie-Dominique a conseillé à une religieuse enceinte d'abandonner son enfant à la naissance pour qu'elle puisse rester dans la vie consacrée[4].

II. INGÉRENCES DANS LE CARMEL DE COGNAC

Après la levée des sanctions en 1959, le père Marie-Dominique reprit ses prédications dans les couvents féminins, notamment dans des carmels (Cognac, Limoges, Boulogne-Billancourt, Figeac, etc.).

En 1970 à Rome, la Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers a reçu des plaintes concernant des ingérences du père Marie-Dominique dans le Carmel de Cognac, qui sont similaires aux perturbations causées par le prêtre dans des couvents et dont le Saint-Office avait été informé

[1], Michèle-France Pesneau raconte ces faits dans *L'emprise* (*op. cit*., p. 147-154), en donnant à J. Riandey le pseudonyme d'Anne.
[2] Cf. *ibid., op. cit*., p. 151.
[3] J. Riandey a précisé à Michèle-France Pesneau qu'il n'y avait pas eu d'éléments sexuels dans sa relation avec le père Marie-Dominique Philippe. Cf. *ibid.,* p. 152.
[4] La mère de la religieuse s'est catégoriquement opposée à ce projet, disant que sa fille devait élever son enfant. Grâce à quoi, il ne fut pas abandonné à la naissance.

dans les années cinquante[1]. La congrégation s'adresse alors aux autorités carmes concernées. Le père Élisée, carme et assistant fédéral de nombreux carmels, écrit sur ce sujet au provincial de France :

> [M.-D. Philippe] exerce sur ce carmel une influence exclusive, un mode de gouvernement avec la prieure, qui a fait éliminer les moniales qui ne suivaient pas ce mouvement. D'où les plaintes et un Rapport circonstancié à la Congrégation des Religieux. […] Il faut éviter de traumatiser les moniales et de faire du tort au père. J'ai l'impression que si on ne fait rien, que si l'évêque que j'alerterai ne veut rien faire, Rome finira par envoyer un visiteur apostolique, qui risquerait comme ce fut souvent le cas, de traiter l'affaire sous un aspect purement juridique[2].

Le père Ambroise-Marie Carré, alors Vicaire provincial, relate ainsi la réaction du père Marie-Dominique quand il lui rapporta ces plaintes :

> J'ai rencontré le P. M. D. Philippe, à qui j'ai parlé très franchement. Il s'est vigoureusement défendu, me disant qu'il allait rarement à Cognac[3], et seulement sur le désir de la Prieure (qu'il a mise en garde, me dit-il, contre des visites plus fréquentes). Il prétend que la démarche du Père Élisée vient de ce que les Carmes, supplantés dans pas mal de Carmel par l'autorité diocésaine, veulent "récupérer" tout ce qu'ils peuvent. Cette interprétation est plausible, puisque le P. Élisée m'a écrit en même temps que la Prieure de Cognac était soutenue par l'évêque d'Angoulême, mais que le général des Carmes était prêt à demander un Visiteur Apostolique, si les choses ne s'amélioraient pas. J'ai conseillé au P. Philippe une grande discrétion. Et puisque le P. Élisée (dans la lettre à laquelle je viens de faire allusion) souhaite que celui-ci "se prête à un arrangement", je réponds au P. Élisée en l'invitant à préciser ce qu'il entend par là. Je communiquerai alors au P. Philippe ses propositions[4].

Nous ignorons la suite donnée à cette affaire. En tout cas, le père Marie-Dominique continua de prêcher aux carmélites de Cognac jusqu'aux années 2000. La prieure était mère Myriam de la Trinité[5], qui exerça son priorat durant 53 ans de 1964 à 2017. Elle fut non seulement proche du père Marie-Dominique, mais surtout aussi de Jean Vanier, avec qui elle a entretenu une relation intime comme il ressort de leur correspondance[6]. Nous ignorons si le père Marie-Dominique était informé de cette relation amoureuse entre la carmélite et Jean Vanier. Quoi qu'il en soit, cette relation concordait avec ses propres désordres intérieurs[7].

---

[1] Voir chapitre 2, VII : « Enquête et condamnation de Marie-Dominique Philippe ».

[2] Lettre du père Élisée de la Nativité au père Ambroise-Marie Carré, 12 avril 1970, MDP, ADPF.

[3] De 1959 à 1975, le père Philippe y a donné jusqu'à 4 retraites par an.

[4] Lettre du père Ambroise-Marie Carré, 20 juillet 1970, MDP, ADPF.

[5] Jeanne Ducimetière-Monod (1925-2017). Cf. aussi N. JEAMMET, B. GRANGER, A. MOURGES, F. MICHEL, C. VINCENT-MORY, G. RIMBAUT, *Emprise et Abus, op. cit.,* p. 306-309 ; p. 316-318.

[6] Par exemple : « Mon tendre amour, mon unique amour. J'ai si soif de te faire reposer comme mon tt pt roi d'amour sur mon cœur d'épouse : source de vie puisée dans le cœur de l'Époux. Viens je t'aime ! M. » (lettre 2 de mère Myriam à Jean Vanier, 2 pages, sans date exacte, 23 juillet, après 1964 puisqu'il est fait mention de L'Arche. *Ibid.,* p. 308).

[7] En 1992, à la demande de mère Myriam et du diocèse d'Angoulême, le père Marie-Dominique a fondé à Cognac un prieuré de frères de Saint-Jean. Ceux-ci deviennent alors les aumôniers du carmel et y célèbrent la messe plusieurs fois par semaine, jusqu'à la fermeture du prieuré en juillet 2021.

2e PARTIE :

LES ABUS DANS LA FAMILLE SAINT-JEAN DEPUIS 1975

Par Jean-Eudes Pasquet

INTRODUCTION DE LA 2e PARTIE DU VOLET HISTORIQUE

La vie du père Marie-Dominique Philippe a connu un bouleversement à partir de 1975. Il avait alors 63 ans, et était encore enseignant à l'Université de Fribourg, quand des étudiants se sont regroupés pour fonder autour de lui ce qui allait devenir la Congrégation des Frères de Saint-Jean, qui a connu un développement rapide. Par la suite (en 1983 et 1984), deux communautés féminines (les Sœurs contemplatives et les Sœurs apostoliques) allaient s'adjoindre aux frères, ainsi que la branche laïque des Oblats de Saint-Jean (en 1981). L'ensemble forme ce que l'on appelle la famille Saint-Jean.

Cette deuxième partie du volet historique aborde la question des abus dans la famille Saint-Jean (abus sexuels, mais aussi abus de pouvoir et abus spirituels, car tout est lié) en deux sections. La première porte sur le père M.-D. Philippe, les abus qu'il a commis personnellement, et son rôle dans les autres abus commis dans la famille Saint-Jean. La deuxième est un essai d'analyse chronologique des abus commis dans la famille Saint-Jean. S'agissant d'histoire contemporaine, la période couverte allant jusqu'à ces dernières années, il est évident qu'il ne peut s'agir que d'un essai, tributaire de l'aspect lacunaire de la documentation rassemblée et du manque de recul inhérent à un tel travail, accompli par un membre de la communauté.

Le point de vue adopté étant celui des abus, on ne trouvera pas ici une histoire de la famille Saint-Jean. Il s'agit cependant de faire autant que possible œuvre d'historien, en s'efforçant de présenter des faits, de les remettre dans leur contexte, de citer des sources, et non de produire un réquisitoire. L'ambition de ce travail est de constituer un premier essai d'analyse, sachant que celle-ci sera discutée, affinée et remise en cause par la suite, en fonction de nouvelles découvertes et de nouvelles lectures des archives. Du moins les nombreuses citations de documents, dont un grand nombre sont inédits, permettront-elles à chacun de se faire une idée plus précise de la nature des abus commis dans la famille Saint-Jean et particulièrement par le père M.-D. Philippe. Cependant, pour des raisons évidentes de respect de la confidentialité, et parce qu'une bonne partie des personnes concernées sont encore vivantes, en dehors de quelques noms déjà rendus publics, l'anonymat des personnes sera préservé

1re SECTION :

MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE
APRÈS LA FONDATION
DE LA COMMUNAUTÉ SAINT-JEAN
(1975-2006)

Cette étude n'a pas pour objet d'établir une biographie du père Marie-Dominique Philippe après 1975[1], mais de traiter des abus qu'il a commis ou favorisés dans une mesure qu'il faudra essayer de circonscrire. Le point de vue est donc partiel par principe, et il ne peut pas montrer le père Philippe sous son meilleur jour. Il a paru nécessaire, pour rendre compte de cette problématique des abus dans sa dimension systémique, d'élargir le champ d'investigation à la place que le père M.-D. Philippe occupait dans la famille Saint-Jean.

La question des abus commis personnellement par le père M.-D. Philippe sera traitée en trois parties : 1) Ses abus sexuels (chapitre 5) ; 2) Ses pratiques d'accompagnement qui ont favorisé les abus (chapitre 6) ; 3) Son rôle dans la famille Saint-Jean, qui a aussi son importance par rapport aux abus sexuels (chapitre 7).

[1] Le lecteur est invité à se reporter à M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe. Au cœur de l'Église du XX^e siècle*, Paris, Desclée de Brouwer, 2015 et à la notice d'Étienne Fouilloux dans le *Dictionnaire biographique des frères prêcheurs* : https://journals.openedition.org/dominicains/3861. Les rapports publiés récemment par les commissions de L'Arche et des dominicains pourront aussi être utiles : N. JEAMMET, B. GRANGER, A. MOURGES, F. MICHEL, C. VINCENT-MORY, G. RIMBAUT, *Emprise et Abus, enquête sur Thomas Philippe, Jean Vanier et L'Arche*, Châteauneuf-sur-Charente, Frémur, 2023 et T. CAVALIN, *L'affaire. Les dominicains face au scandale des frères Philippe*, Paris, Cerf, 2023.

Chapitre 5 :

LES ABUS SEXUELS DU PÈRE MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE

I. SES ABUS SEXUELS (ET SPIRITUELS) À L'ÉGARD DE FEMMES

A. Essai de quantification et de chronologie

Le fait que le père Marie-Dominique Philippe ait commis des abus sexuels à l'égard de femmes qu'il accompagnait est connu. Outre les déclarations du chapitre général des frères de Saint-Jean et de frère Thomas, prieur général, en 2013, il a été reconnu officiellement par l'Église, notamment dans la lettre du 22 juin 2016 adressée aux membres de la famille Saint-Jean par le cardinal Braz de Aviz et Mgr Carballo, respectivement préfet et secrétaire de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique :

> […] Dans ce contexte, quelques mois après la mort du Père Marie Dominique en 2006, plusieurs témoignages sont remontés auprès d'autorités ecclésiales sur des déviances dans sa vie affective et sexuelle, concernant des conduites graves initiées puis menées dans la durée auprès de jeunes femmes sous son autorité. Il a fallu vérifier la crédibilité de ceux et de celles qui les portaient. Ce fut fait avec sérieux. D'autres témoignages, moins nombreux concernaient Sœur Alix, première Supérieure générale des Sœurs Contemplatives.
>
> Tout en tenant compte du fait que ces deux personnes sont maintenant décédées et ne peuvent pas exercer un légitime droit à la défense, il relève de la compétence et de la responsabilité de ce Dicastère d'opérer un discernement sur leurs attitudes et leurs actes, qu'en raison du rôle qu'ils ont eu dans la fondation et le développement de la Famille Saint Jean, en soulignant le dynamisme religieux qui est passé par eux, mais aussi en acceptant la possibilité d'ombres éventuelles. Dans ce registre nous devons constater que l'Église a été saisie de plusieurs témoignages, fiables, clairs et convergents, qui mettent en cause, à tel ou tel moment de leur vie, l'exercice de la vertu de chasteté, avec une réelle gravité. Il serait contraire à la vérité de le nier ou de le passer sous silence. Les membres de la Famille Saint Jean doivent intégrer cela à leur histoire avec humilité et confiance. Ils ont un Fondateur et une première Supérieure générale des Sœurs Contemplatives auxquels ils donnent une reconnaissance authentique pour l'intuition charismatique que le Seigneur a mise en eux et la passion généreuse avec laquelle ils ont cherché à la développer et à la partager. Une reconnaissance aussi pour de nombreux aspects et la qualité de leur enseignement, ainsi que pour la mise en forme de la vie communautaire et apostolique. Mais il ne faut pas les idéaliser, tant dans leur manière d'exercer l'accueil et le discernement des vocations, où il y a eu beaucoup d'imprudences, que dans tel ou tel mode d'exercice très personnel de l'autorité. Il ne faut pas mettre en avant leur exemplarité dans

> le domaine de la chasteté. L'admiration sans réserve dont ils ont toujours été l'objet a probablement été nuisible, pour la Famille Saint Jean comme pour eux-mêmes[1].

Certains aspects pointés dans cette lettre (discernement des vocations, exercice de l'autorité, rôle de sr Alix dans la famille Saint-Jean…) seront abordés plus loin. Il nous faut en premier lieu traiter des abus sexuels commis par le père Philippe sur des femmes, qui sont clairement reconnus par le Dicastère. À ce propos, une question se pose tout d'abord par rapport à sœur Alix Parmentier, qui est ici nommée comme ayant manqué à la chasteté : peut-elle être considérée comme une victime d'abus sexuels du père Marie-Dominique Philippe ? Différents témoignages et documents vont clairement en ce sens.

1. Alix Parmentier

a. Des témoignages convergents

Il est difficile d'avoir une preuve dans ce domaine. Pourtant, plusieurs témoignages inclinent très fortement à penser que la relation entre le père Marie-Dominique Philippe et Alix Parmentier impliquait une dimension sexuelle. Comme cela a été dit dans la partie précédente, Alix Parmentier a rejoint le père Marie-Dominique Philippe à Fribourg, et elle est devenue sa secrétaire. Cependant, leur relation n'était pas seulement une relation de travail. Le père Philippe avait la clef de son appartement, où il pouvait entrer librement et sans frapper. De plus, selon divers témoignages, Alix accompagnait souvent le père M.-D. Philippe lorsqu'il prêchait des retraites dans des monastères[2], ce qui arrivait régulièrement[3]. À cette occasion, ils logeaient tous les deux à l'hôtellerie. Un témoin qui logeait dans la chambre voisine de celle du père Philippe lors d'une retraite dans un carmel raconte avoir entendu clairement à travers la cloison des bruits à caractère sexuel, bien qu'Alix l'ait nié le lendemain. Lors d'un pèlerinage en Terre Sainte en 1985, où il y avait des sœurs de Saint-Jean et des frères et sœurs de Bethléem, une sœur de Bethléem s'est rendu compte que le père M.-D. Philippe et sœur Alix partageaient la même chambre d'hôtel. Enfin, le témoignage d'une des principales victimes du père M.-D. Philippe mentionne que sr Alix avait dit à cette sœur victime, dont elle cherchait à susciter les confidences sur son intimité sexuelle avec le père M.-D. Philippe, que celui-ci « avait été très loin dans ce domaine avec elle ».

b. L'apport de la correspondance

Ces témoignages de tierces personnes, pris séparément, peuvent paraître assez peu probants, mais leur convergence est significative[4]. Ils sont aussi corroborés par des courriers adressés par Alix au père M.-D. Philippe et retrouvés dans les papiers de ce dernier. Sur ces dix lettres, deux portent une date complète, elles sont de 1988 et 1993. Par divers recoupements, l'ensemble de ces lettres peut être daté, avec une faible marge d'erreur, de la décennie 1985-1995, c'est-à-dire d'une période où Alix était à Saint-Jodard, à la tête des sœurs contemplatives qui venaient d'être fondées par le père M.-D. Philippe[5].

---

[1] Cardinal Braz de Aviz et Mgr Carballo, lettre du 22 juin 2016, p. 5-6, dossier CIVCSVA, AGCSJ. Le document est consultable en ligne sur le site de la Congrégation Saint-Jean.

[2] « Parfois, durant les vacances universitaires, l'assistante accompagne le professeur dans ses prédications, afin de travailler avec lui lors des temps libres » (M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.*, p. 563).

[3] Selon M.-C. Lafon, « dans les années 1960, le prêcheur donne, en moyenne, une douzaine de retraites et une quinzaine de récollections par an » (*Marie-Dominique Philippe, op. cit.,* p. 352). Quant aux différents monastères où il prêchait, M.-C. Lafon donne plusieurs noms de carmel, p. 366-368, et mentionne aussi d'autres communautés dans les pages suivantes.

[4] Il est possible qu'il en existe d'autres. Mgr Carballo, secrétaire de la Congrégation pour la Vie consacrée a déclaré à sr Paul-Marie Moulin, prieure générale des sœurs contemplatives de Saint-Jean, le 5 juillet 2019 : « J'ai reçu des preuves que la relation entre sœur Alix le père Marie-Dominique Philippe n'était pas saine » (Lettre aux sœurs, le 29 juillet 2019, dossier sœurs contemplatives, AGCSJ).

[5] Alix Parmentier est arrivée à Rimont à l'automne 1982, et la consécration de jeunes filles à Marie le 8 décembre 1982 est considérée comme l'acte de naissance des sœurs de Saint-Jean. Dès septembre 1983, sœur Alix et les sœurs contemplatives

Ces lettres montrent qu'Alix avait peur que sa correspondance soit lue un jour par d'autres personnes : « Vous savez que je n'aime plus écrire et que j'appréhende de laisser des lettres qui pourraient être lues par d'autres que vous… »[1]. Elle prend d'ailleurs souvent la précaution de demander au père M.-D. Philippe de déchirer sa lettre. Les lettres ne sont presque jamais signées, et quand elles le sont, c'est par un simple : « votre A. ». La plupart du temps, les lettres se terminent juste par une petite croix.

Quant à la manière dont sr Alix s'adresse au père M.-D. Philippe, elle est toujours la même : les lettres commencent toutes par « Père ». Quand elle s'adresse à un autre prêtre, elle écrit plutôt : « Père Untel ». Le père M.-D. Philippe est pour elle son père spirituel, à qui elle ouvre son cœur, et le fondateur de la communauté qu'elle dirige. Elle le considère comme quelqu'un qui lui accorde des permissions. Il connaît visiblement sa famille, puisqu'elle lui parle de son frère et de sa nièce. Dans cette correspondance, elle se veut effacée : « J'aurais eu du profond à vous dire mais je crains de me raconter. »[2] Elle se considère comme une débitrice et prend aussi la position d'une personne qui a manqué de fidélité à l'égard d'un bienfaiteur, une personne indigne de l'amour que l'autre lui accorde : « Vraiment je ne sais pas comment vous remercier de la confiance que vous me manifestez alors que je vous ai été si peu fidèle. [3] » « MERCI de tout et PARDON de tout. [4] » « Père, c'est seulement un immense pardon pour 34 ans d'infidélité, pour tant d'amour si mal reçu, tant de grâce de Dieu gâchée, et un immense merci. [5] » « Je voudrais enfin vous aimer comme Jésus le veut, au-delà de toutes mes limites, si étroites. Il y a 40 ans que je vous ai rencontré, et j'ai si peu su aimer, et j'ai perdu tant de temps. Je ne pourrai jamais le rattraper, mais je voudrais qu'au moins ces dernières années qui restent à vivre soient brûlées. [6] » L'aspect oblatif de l'amour qui lie Alix à Marie-Dominique Philippe[7] est visible dans cette dernière citation, et il s'en dégage l'impression qu'elle ne vit que pour lui[8]. Tout cela met en évidence, s'il en était besoin, le caractère asymétrique de cette relation, que manifeste aussi la différence d'âge (20 ans), ainsi que l'autorité sacerdotale et intellectuelle du père M.-D. Philippe.

Toutefois, la soumission de sr Alix au père M.-D. Philippe n'était peut-être pas si absolue qu'on pourrait le penser, comme en témoigne une lettre dans laquelle elle critique son choix concernant le type de chant liturgique de la famille Saint-Jean. Elle n'a pas hésité à mettre en doute un propos rapporté par le père M.-D. Philippe, au point d'aller le vérifier et d'oser rapporter au père M.-D. Philippe le résultat de sa recherche. Sans aller jusqu'à l'accuser de mensonge, elle met en évidence le caractère erroné de ce qu'il lui a affirmé[9]. Cependant, tout en faisant pression et en exprimant son

---

s'installent à Saint-Jodard, où les frères fondent leur noviciat et leur *studium* de philosophie (cf. M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.*, p. 612-614). En réalité, les sœurs contemplatives faisaient plutôt remonter leur fondation au 2 février 1983, jour des premières prises d'habit et professions.

[1] Lettre 9 (non datée, mais qui doit être de 1994 environ), dossier MDP, ACASJ. La numérotation des lettres ne suit pas un ordre chronologique.

[2] Lettre 2, dossier MDP, ACASJ.

[3] Lettre 4, dossier MDP, ACASJ.

[4] Lettre 4, dossier MDP, ACASJ.

[5] Lettre 5, 20 janvier 1988, dossier MDP, ACASJ.

[6] Lettre 9, dossier MDP, ACASJ.

[7] Immédiatement après, la lettre se poursuit d'ailleurs par une réflexion sur le martyre sanglant : « Ce que vous nous dites du martyre, et en particulier une homélie (celle du 4 fév.) me marquent extrêmement. Le martyre sanglant est ce dont j'ai le plus peur, mais maintenant je demande à Jésus de m'en donner la force, et cela change tout, et cela "informe" en qq. sorte tout ce qu'on fait » (lettre 9, dossier MDP, ACASJ).

[8] Certains parlent même à ce propos de « négation de soi ». Sr Alix aurait dit à une sœur que le père Philippe ne l'avait jamais remerciée, malgré tout ce qu'elle a fait pour lui.

[9] « Comme j'étais très étonnée par ce que vous m'aviez dit (= que le Prof. Tomatis approuvait Magdalith et disait seulement qu'il fallait "compléter" par autre chose) et comme, d'autre part, j'étais obligée de téléphoner à sa secrétaire (une personne très bien) au sujet des deux sœurs, je lui ai demandé ce que Tomatis pensait de la manière de chanter de Magdalith. Comme elle ne savait pas (ce qui montre que la réponse ci-dessous ne peut pas avoir été influencée par elle), elle est allée le lui demander et il l'a chargée de me dire ceci : "le Dr Tomatis pense que c'est très mauvais et il pense même qu'il peut y avoir là quelque chose de diabolique." Je cite mot pour mot. Cela a été pour moi comme un grand soulagement, une paix, puisque 1° vous estimez Tomatis (donc son jugement peut vous intéresser ?) 2° je suis très profondément persuadée que cette manière

point de vue avec force, elle ne remet pas en question l'autorité du père M.-D. Philippe. Il n'est peut-être pas indifférent que ce soit à propos d'un choix esthétique qu'elle ose exprimer cette divergence, et non pas sur le plan doctrinal.

Ses courriers n'évoquent pas des relations sexuelles directement, mais ils témoignent d'une relation très affective et de l'attachement très fort d'Alix pour le père Marie-Dominique : « Père, je vous aime tellement et je ne sais pas comment vous dire merci[1] » ; « Gardez-moi très fort, j'ai un tel désir de l'unité avec vous[2] ». Ce qui se dégage surtout de ces lettres, c'est la certitude qu'à cette période, Alix éprouve une vive jalousie pour les jeunes sœurs qu'elle voit proches du père M.-D. Philippe.

> Quand je suis à Béthanie c'est un peu difficile le soir, car je peux voir si le petit bureau est éclairé ou non. J'ai opté (j'espère que ce n'est pas une fuite) pour ne jamais regarder : dans la salle de bains qui n'a pas de volets, je me déplace les yeux fermés ou à reculons, pour ne pas voir – et j'appelle très fort saint Joseph, sa magnanimité (je préfère dans ces cas-là me mettre du côté de st Joseph, c'est moins glorieux que de se prendre pour la Ste Vierge !) J'aime mieux me mettre de son côté, et laisser aux autres la place de la Ste Vierge[3].

Le petit bureau dont il est question correspond au parloir dans lequel le père M.-D. Philippe recevait les personnes extérieures à la communauté des frères, et donc notamment les sœurs[4]. Il est clair qu'Alix interprète la lumière dans cette pièce le soir comme le signe que le père M.-D. Philippe est avec une femme et qu'elle imagine ce qui est en train de se passer, ce qui est très douloureux pour elle. La marche les yeux fermés ou à reculons reflète la vive sensibilité et la souffrance psychologique d'Alix. On pourrait y voir aussi une exagération destinée, consciemment ou non, à attirer désespérément l'attention du père M.-D. Philippe. La manière dont elle explique son attitude spirituelle est intéressante. La « place de la Sainte Vierge » semble signifier la place qu'Alix abandonne à d'autres, c'est-à-dire celle qu'elle avait autrefois, une place qu'elle qualifie de glorieuse, et qu'elle regrette, implicitement, tout en s'en considérant indigne. La place qu'elle dit vouloir prendre désormais est plutôt celle de Joseph, modèle de magnanimité car il lui en faut pour supporter cette situation. S. Joseph semble être considéré par elle comme celui qui accepte de s'effacer devant un mystère qui le dépasse, à savoir la relation entre Jésus et Marie[5]. Joseph vivait dans une moins grande intimité que Marie avec Jésus, tout en étant témoin de cette intimité. Elle l'invoque car elle voudrait accepter avec magnanimité, comme lui, un effacement qui lui est imposé (sous-entendu : par le père M.-D. Philippe lui-même, ce qui est une manière de lui rappeler que c'est par lui qu'elle endure cette humiliation).

Que peut signifier concrètement occuper la « place de la Sainte Vierge » dans ce contexte ? Il est peu probable que cela signifie seulement avoir un entretien spirituel avec le père M.-D. Philippe ou passer du temps avec lui, car à cette époque, Alix passait encore beaucoup de temps avec lui : deux après-midi par semaine. De plus, on s'expliquerait mal cette jalousie, alors que le père Philippe a fait de l'accompagnement spirituel toute sa vie. L'attitude d'Alix semble indiquer qu'elle pense plutôt à une intimité qu'elle ne connaît plus, ou moins qu'auparavant, avec le père M.-D. Philippe. Outre les éléments déjà cités, le fait qu'ils aient eu tous les deux des relations à caractère sexuel avec d'autres personnes, comme nous le verrons plus loin, laisse peu de doute sur la nature de la relation qui les unit et va donc dans le sens d'une telle interprétation. Ces lettres semblent indiquer toutefois une

---

de chanter est mauvaise, pour plusieurs raisons que vous savez peut-être » (lettre 6, dossier MDP, ACASJ). Magdalith est le nom d'artiste de Madeleine Lipszyc (1932-2013), juive convertie, qui a passé 40 ans près des sœurs de Notre-Dame de Sion à Évry et a composé pour elles une liturgie en français d'inspiration grégorienne. Quelques années après la fondation, les frères de Saint-Jean ont aussi demandé à Magdalith de travailler avec eux leur liturgie.

[1] Lettre 1, non datée, dossier MDP, ACASJ.

[2] Lettre 2, dossier MDP, ACASJ.

[3] Lettre 4, dossier MDP, ACASJ.

[4] Pour ceux qui connaissent les lieux, Alix était alors logée à Saint-Jodard dans le bâtiment appelé « Béthanie ». Elle pouvait donc voir la fenêtre du parloir où le père Philippe recevait. D'autre part, cette lettre contient des éléments (des noms de personnes) qui permettent de dire que cela se passe à Saint-Jodard et non à Rimont.

[5] Cette idée est exprimée dans la règle de vie des sœurs contemplatives : « Les sœurs vivront ainsi de l'effacement réciproque de Marie face à Jean et de Jean face à Marie, comme du reste de l'effacement si radical, et tout autre, de Joseph face à Marie » (n°11, version de 1997).

évolution quant à l'aspect charnel de cette relation entre le père M.-D. Philippe et Alix Parmentier, sans qu'il soit possible d'en déduire davantage[1].

Comme nous l'avons déjà noté, dès 1956, alors qu'elle était âgée de 23 ans, Alix Parmentier, dans une lettre à mère Cécile, pensait que des gestes pourraient être reprochés au père Marie-Dominique Philippe, tout comme au père Thomas[2]. D'après la formulation de la lettre, elle rapportait les craintes du père M.-D. Philippe, mais comment se fait-il qu'il ait fait part de ses craintes d'être lui aussi mis en cause à une jeune femme de 23 ans ? L'aurait-il fait s'il n'y avait eu aucun geste entre eux ? D'ailleurs, une autre personne qui a connu le père M.-D. Philippe dans ces années-là confirme que, dès les années 1950, le père M.-D. Philippe avait des gestes sensuels avec des personnes qu'il accompagnait. Il est donc assez vraisemblable que la relation entre le père M.-D. Philippe et Alix Parmentier ait pris une tournure affective et sexuelle bien longtemps avant la fondation de la Congrégation Saint-Jean.

La manière dont Alix a nié les accusations à propos des mœurs du père M.-D. Philippe est d'ailleurs assez étonnante quand on connaît les témoignages accablants des victimes du père M.-D. Philippe :

> […] l'ayant connu à 21 ans et l'ayant beaucoup suivi parce qu'il me demandait de l'aider dans ses travaux, je peux témoigner qu'il était pur comme un ange[3].

c. La jalousie de sr Alix

À l'époque où sr Alix écrit les lettres retrouvées chez le père M.-D. Philippe, c'est-à-dire vraisemblablement dans les années 1985-1995, elle se sent probablement écartée et cherche à donner un sens nouveau à sa présence auprès du père M.-D. Philippe, dans un contexte qui a beaucoup évolué depuis Fribourg. Les lettres expriment sa tentation de se considérer comme la première, à défaut d'être l'unique, parmi les femmes liées au père M.-D. Philippe.

> J'ai dit (= écrit) à sr Marthe[4] que, un jour (c'était vers 1976, après m'être battue pendant tant d'années contre le désir d'être la plus proche de vous) je vous avais demandé si je pouvais désirer être celle qui vous servirait le plus, et que vous avez dit oui.
>
> Mais (et je l'ai dit à sr Marthe) maintenant je n'oserais même plus vous demander cela. Le seul "maxime" que je puisse désirer c'est dans l'ordre de laisser les autres passer devant. Mais au fond, même là on ne doit pas désirer être cela "plus que les autres". On doit désirer DIEU et mourir pour Lui. J'aime tellement ce mot de l'Apocalypse : "et non dilexerunt animam suam usque ad mortem" "ils ont méprisé l'amour d'eux-mêmes jusqu'à en mourir"[5].

Outre son désir de Dieu, cette lettre montre que, en réalité, à Fribourg déjà, elle savait qu'elle n'était pas la seule et éprouvait de la jalousie. Son combat sur ce point à Saint-Jodard, évoqué précédemment, n'était donc pas tout à fait nouveau. Ce qui était nouveau, en revanche, c'est la responsabilité qu'elle avait sur d'autres femmes. Sa jalousie envers des sœurs dont elle était la supérieure compliquait son exercice de l'autorité, comme on le voit dans ce passage d'une lettre :

---

[1] On pourrait penser qu'il s'est détourné d'elle pour se tourner vers des victimes plus jeunes, ce qui reflète certainement une part de vérité. Cependant, un témoignage indirect laisse penser que la relation a pu continuer à comporter une dimension sexuelle.

[2] « Pour ce qui est des faits précis, le P. Marie-Dominique n'est pas sûr d'être atteint lui-même directement cette fois-ci. Mais si ce n'est pas cette fois ça sera la prochaine » (Lettre d'Alix Parmentier à mère Cécile Philippe du 11 juin 1956, III O 59 Eau Vive 2 « L'affaire », ADPF). Voir la première partie du volet historique.

[3] Lettre de sr Alix, 5 février 2010, ACASJ. Sur cette lettre et son contexte, voir ci-dessous, dans la partie II C sur la révélation des abus sexuels. Peut-être faut-il comprendre qu'Alix était convaincue que les actes du père Philippe n'avaient rien de sexuel mais se situaient dans un autre registre, spirituel.

[4] Sr Marthe (Louise Hubac) est entrée chez les sœurs contemplatives en 1984 et a fait profession perpétuelle en 1989. Elle a rapidement occupé des responsabilités importantes (maîtresse des novices, conseillère, responsable des études…). Le pape François ayant jugé qu'elle avait gravement désobéi aux autorités ecclésiales à partir de 2009, il l'a exclue de la vie religieuse en 2014.

[5] Lettre 1, dossier MDP, ACASJ.

> Pardon de ne pas être arrivée à m'exprimer au sujet de sr X. Il y a une grosse fatigue, je n'arrivais pas à trouver les mots. Pardon. C'est peut-être aussi parce que je sais que vous l'aimez énormément, alors c'est délicat, on a peur d'être en dehors de la lumière de Dieu en ayant des difficultés avec elle[1].

Cette lettre permet d'entrevoir les conséquences qu'ont pu avoir les mœurs désordonnées du père Philippe sur la communauté des sœurs contemplatives dès leur fondation. Ce qui frappe ici, c'est aussi le mélange de jalousie et de crainte religieuse que suscite chez sr Alix l'amour du père M.-D. Philippe pour une autre sœur. On trouve des témoignages de la jalousie d'Alix jusque dans les dernières années. Une sœur se souvient d'avoir entendu sr Alix, peu avant la mort du père M.-D. Philippe, exprimer publiquement son dépit que le père M.-D. Philippe lui préfère une autre qu'elle et en donner une lecture « mystique » : Marie, pendant la Passion, devait supporter que Jésus se tourne vers les saintes femmes…

d. Marthe Robin prise comme modèle

Dans cette dernière lettre, Alix mentionne aussi sa « grosse fatigue ». Quand des personnes qui l'ont connue au moment de la fondation des sœurs de Saint-Jean, puis à Saint-Jodard, évoquent la personnalité de sr Alix, elles font souvent référence à son état de santé, qui l'obligeait à se tenir dans une large mesure à l'écart de la vie commune. Ses yeux ne supportaient pas le soleil, et elle s'astreignait à un régime rigoureux à cause de difficultés de digestion. À certaines périodes, elle passait beaucoup de temps dans son lit et devait même être transportée sur une litière, comme c'était le cas avant son séjour à Arosa (Suisse), au début de l'année 1989. Elle imputait parfois ces épreuves physiques à un virus qui avait circulé chez les sœurs de Bethléem lors du séjour qu'elle y avait fait en 1956-1957. Le but de son séjour à Arosa était de faire un jeûne intégral d'un mois sous surveillance d'un médecin renommé pour être désintoxiquée de ce virus. En rentrant, elle se disait guérie, « ressuscitée ». Pourtant, certaines pathologies sont revenues par la suite.

Dans une autre lettre, Alix attribue sa fragilité nerveuse au manque de travail intellectuel et à la vie commune, c'est-à-dire à deux changements par rapport à la période fribourgeoise, tout en reconnaissant qu'à Fribourg déjà elle était fragile[2].

Un grand nombre de personnes ont compris ces difficultés de santé comme une forme de souffrance qu'elle offrait pour le père M.-D. Philippe et pour la communauté Saint-Jean. Plusieurs pensaient même qu'il y avait un certain héroïsme à porter la fondation d'une communauté dans de telles conditions. Des sœurs ont remarqué notamment le jeûne rigoureux auquel elle se soumettait[3].

---

[1] Lettre 7, dossier MDP, ACASJ.

[2] « Ce travail avec vous cet après-midi, c'était un grand cadeau. Je n'ose pas vous dire à quel point cela me coûte de ne plus faire travailler l'intelligence. Je n'ai aucune illusion sur ce que vous avez dit tout à l'heure, je sais bien que j'ai une intelligence très moyenne, mais en même temps elle a une telle soif. Et depuis cinq ans que je m'occupe (bien mal) des sœurs, cette soif est perpétuellement étouffée… Je crois que c'est, avec la vie commune, une des choses qui font que je craque nerveusement. Mais avant (à Fribourg) non plus, je n'étais pas solide nerveusement. Alors pardon d'avoir dit cela » (lettre 5, 20 janvier 1988, dossier MDP, ACASJ).

[3] Cette exigence envers elle-même réclamait souvent des autres un grand dévouement car il fallait trouver des produits coûteux et les préparer exactement comme elle le souhaitait.

Cependant, d'autres ont vu dans ces problèmes de santé, qu'ils aient été réels ou imaginaires[1], l'occasion d'une certaine mise en scène[2].

Parfois, en évoquant son état de santé, elle le présente comme l'occasion d'une offrande mystique, à l'image de Marthe Robin, qui semble avoir été un modèle à qui elle souhaitait s'identifier, comme plusieurs personnes l'ont fait remarquer[3].

> Pardon de m'être plainte d'être réduite à presque rien. C'est dur surtout à cause des sœurs : pour moi ce n'est pas dur car, après un temps de luttes très violentes jusqu'au 11 (le 11, ça a été terrible), il y a en ce moment une présence de Jésus très forte – dans la foi toute nue, mais son attraction est tellement forte. Je n'ai aucune expérience de Lui, il y a surtout cette attraction tellement forte qui me plonge dans le silence et qui me brûle[4].

Une autre lettre montre qu'Alix relate au père M.-D. Philippe ce qui lui apparaît comme une « expérience » mystique, en s'identifiant à la fois à Marthe Robin et à la Sainte Vierge. Cependant, là encore, la problématique sous-jacente semble être la place d'Alix près du père M.-D. Philippe, par comparaison à celle qu'occupent d'autres sœurs. Alix se débat visiblement avec la jalousie et elle est tentée de s'attribuer une certaine « primauté » dans le cœur du père M.-D. Philippe. Elle aurait même souhaité qu'il la lui reconnaisse, mais il ne le fait pas, ce qui oblige Alix à complexifier sa lecture « mystique » de la situation :

> Père, pardon : j'ai besoin de vous en dire encore un peu…
> À Arosa, quand il y a eu cette présence si personnelle de Jésus dans la sainte communion, c'était comme s'il me faisait comprendre qu'il voulait m'aimer comme il a aimé Marie, c. à d. comme Il aime le Père. Et ce que je n'ai pas osé vous dire, c'est que (pardon !) j'ai cru ressentir cela comme quelque chose d'unique (il y avait ce mot "unique" dans le cœur, car je n'ai entendu aucune parole) comme (pardon !) quand le Christ a dit à Marthe qu'après la TSt Vierge personne n'avait, autant qu'elle, eu part à sa passion.
> Pardon d'avoir pu penser cela. Ce qui a été extraordinairement fort dans la seconde grâce ("Elle passe devant parce qu'elle est plus aimée que tous"), c'est que je ne pouvais m'attribuer à moi-même aucune

[1] En l'absence de source médicale, nous ne pouvons pas dire de quelle maladie souffrait Alix. Certains ont parlé d'anorexie, ou d'une forme de tuberculose non pulmonaire. Une sœur qui a eu pour fonction, à un moment donné, de s'occuper des soins de sr Alix met en doute la réalité des maladies de sr Alix : « Bien que sr Alix ne m'avait rien dit et je n'ai pas eu beaucoup de contact avec elle dans cette charge j'ai commencé bientôt à me dire que cela ne pouvait pas être normal pour "une sainte" dans la vie contemplative qu'elle passe tout son temps pour les RDV médicaux alors qu'on ne savait jamais une maladie concrète qui expliquerait cela. Une voiture était réservée pour cela et sr Agnès Marie la conduisait. »« […] sœur Alix faisait tout le temps des RDV médicaux avec des nouveaux médecins parce qu'elle voulait qu'on trouve une maladie mais il n'y avait aucune maladie qui expliquerait son état et les médecins ont toujours essayé de se débarrasser d'elle le plus rapidement possible... (En général, ils ne voulaient pas lui donner un deuxième RDV). » Le même témoin raconte que sr Alix lui a menti sur le traitement prescrit par un médecin, demandant une dose plus élevée que celle qui était prescrite. Une autre sœur rapporte avoir assisté à une scène où sr Alix, devant un médecin, a nié qu'elle avait utilisé un produit alors que c'était évident qu'elle l'avait fait (ACASJ).

[2] « Il y avait toute une mise en scène : sa santé, son alimentation, etc. […] Elle était mentalement déséquilibrée. À une époque, elle ne mangeait que des herbes aromatiques, c'était à la limite de l'anorexie. » « Quand sœur Alix était présente aux messes de Rimont, elle était à moitié couchée devant et Tünde Szentes était à moitié couchée derrière elle. Toutes les deux semblaient mourantes, à l'agonie. Et le père Philippe, ostensiblement, pour montrer à tous qu'il était de tout cœur avec elles, apportait d'abord, tout d'abord, en tout premier lieu la communion à sœur Alix. Et ensuite à Tünde derrière » (ACASJ). Autre témoignage : « Mais tout cela, tout comme ses absences aux offices, ses plateaux repas, je le mettais sur le compte de sa maladie. Tout le monde (les frères, les oblats) parlait d'elle comme d'une deuxième Marthe Robin ce dont elle se défendait mollement. Quelle ne fut pas notre surprise quand lors d'un pèlerinage en Terre Sainte elle mordait à pleine dents dans des kebabs achetée dans la rue, elle monta dans la citadelle du désert à pied par 40° à l'ombre, elle semblait ressuscitée. […] À un pèlerinage à Rome, comme elle semblait ne pas pouvoir gravir les escaliers, des gardes suisses se précipitèrent à son secours avec une chaise à porteur et l'ont hissée ainsi jusqu'à la Chapelle du Pape ; nous étions aussi morts de rire que de honte -et je crois, elle aussi - de son cinéma » (ACASJ).

[3] « Pour les jeunes sœurs que nous étions au début de la Communauté, sœur Alix incarnait cette soif de sainteté et de mystique que nous recherchions. Elle s'est toujours tenue en retrait de la vie commune et sa santé fragile semblait le justifier. Dans les premières années, elle se présentait comme implicitement identifiée à Marthe Robin, sa maladie lui donnant l'apparence de certaines ressemblances dans les souffrances de son corps » (ACASJ). Une sœur entrée dans les années 2000 s'en est fait aussi la remarque : « Une fois sr Agnès Marie m'avait demandé de venir la nuit dans la cellule de sr Alix et quand je voyais son lit je me suis dit : elle imite Marthe Robin… » (ACASJ).

[4] Lettre 4, dossier MDP, ACASJ.

> primauté, puisque cette vie que je sentais en moi (sensiblement mais très en profondeur) c'était la sienne, à Elle.
> Certes, c'était comme si tous mes désirs d'être unique pour quelqu'un trouvaient leur achèvement et leur vérité. Mais justement, leur vérité : c'est-à-dire que être l'unique, la plus aimée (à travers qui tous les autres sont aimés), n'est vrai que d'Elle. Mais par une gratuité folle d'amour Dieu permet qu'on puisse le vivre !
> J'ai ressenti cela comme une libération totale.
> J'étais si bouleversée que j'ai demandé à la petite Thérèse de m'aider. J'ai ouvert son livre au hasard (en priant) et suis tombée sur ceci : "Il a voulu que je SACHE combien il m'avait aimée, pour que je l'aime à la folie"
> Quand je vous ai dit que je ne voulais jamais plus jamais penser à être "première" pour vous, ce n'est pas que je n'en ai plus le désir ! C'est que je ne veux plus y penser.
> Au fond j'attendais un peu que vous me disiez : "mais si, vous avez une place unique".
> Mais vous ne l'avez pas dit et je vous en remercie car je ne veux plus vivre que pour MARIE. Je ne veux plus vivre pour moi, seulement pour Elle.
> Mais si je peux croire qu'Elle me donne personnellement ce qu'Elle vit, sa vie (et donc que je sois aimée "comme" Elle est aimée, et que j'aime "comme" Elle aime), alors, c'est fou de bonheur[1] ?

Ce désir d'être « unique » dans le cœur du père M.-D. Philippe ne doit pas être compris comme le désir d'être la seule, car elle semble y avoir renoncé depuis longtemps, mais plutôt d'avoir « une place unique », d'être « la plus aimée » parmi toutes. D'ailleurs, elle-même avait d'autres partenaires sexuels que le père M.-D. Philippe, et cela au moins depuis le milieu des années 70. Il le savait et encourageait ces relations avec d'autres hommes[2].

Dans la vie spirituelle d'Alix, le père M.-D. Philippe tient manifestement une place très importante, et même centrale. Ce qu'elle décrit est une « mystique » de l'anéantissement devant Dieu et devant le père M.-D. Philippe, les deux n'étant pas tellement distingués, comme on le voit dans une autre lettre où le père M.-D. Philippe est quasiment un objet de quête mystique :

> […] depuis le 6 février[3] il y a un très grand désir d'être plus uni à Marthe et vous (inséparablement).
> Cela vient "marquer" le désir si fort qui me porte vers Jésus et le Père.
> Je pars pour Arosa (où je suis vraiment en très grande solitude – c'est merveilleux) avec le désir que Jésus arrache tout (m'arrache à lui, si j'ose dire), qu'il n'y ait plus rien de moi. Je crois que c'est cela qui me consolera de ne pas avoir le Saint-Sacrement. Ne pas l'avoir sera comme une exigence de "ne vivre que Jésus" dans tout mon être, âme et corps.
> Enfin : ce qui m'appelle si fort, au-dedans, à aller en Chine[4], ce n'est aucunement le désir de faire du bien. Le Bon Dieu me fait la grande grâce de me montrer que je suis réellement incapable. Ce qui m'attire, m'entraîne à partir, c'est uniquement le désir dévorant de n'avoir plus que Jésus et le Père, de tout perdre pour eux.
> L'appréhension que j'ai de partir pour Arosa (la peur de ne pas vous revoir ! on ne sait ce qui peut arriver), je veux la vivre dans cette lumière = de tout perdre pour Jésus et pour vous.
> Si on pouvait encore demander pardon dans l'éternité, je la passerais (si j'ose dire !) à vous demander pardon de vous avoir si mal aimé.
> J'arrête car il n'y a plus qu'un cri vers Dieu et vous[5].

Cette lettre manifeste une emprise du père Marie-Dominique Philippe sur Alix Parmentier, emprise qui est d'abord d'ordre spirituel et qui s'exprime dans une confusion : son lien avec le père M.-D.

---

[1] Lettre 8, dossier MDP, ACASJ.

[2] « Il [le père Philippe] me libéra une fois pour toutes de ce qui aurait pu être une bonne occasion de faire la vérité, en me disant qu'il faisait pleine confiance à Alix qui d'ailleurs lui disait tout ce qui se passait entre elle et moi » (ACASJ). Un deuxième témoin affirme que le père Philippe connaissait et approuvait ce qu'Alix vivait avec lui : « Troublé [par les actes d'Alix] je retournais auprès du père Marie-Do qui me dit que cette grâce allait me purifier et que c'était un secret… » (ACASJ).

[3] Jour anniversaire de la mort de Marthe Robin.

[4] Alix avait un amour particulier pour la Chine, où elle a fait plusieurs séjours à partir des années 1990. Elle avait dans son bureau des photos d'évêques de l'Église clandestine, des prêtres… Elle y allait pour rencontrer des séminaristes de l'Église clandestine, pour leur parler du P. Philippe et leur transmettre le « trésor » qu'elle recevait de lui, pour les initier à l'oraison. Plusieurs Chinoises sont entrées chez les sœurs contemplatives de Saint-Jean après avoir rencontré Alix en Chine.

[5] Lettre 9, dossier MDP, ACASJ.

Philippe est mis quasiment sur le même plan que son lien avec Dieu le Père ou avec Jésus[1]. La souffrance d'Alix est aussi perceptible[2], tout comme dans une autre lettre où elle s'exprime encore plus clairement sur sa vie « mystique » :

> Père,
> si je vous ai peiné (si vous avez senti que j'étais tendue) je vous demande pardon. Je suis tellement à bout de forces et au-dedans c'est tellement dur. Mais "dur" n'est peut-être pas le terme juste. En fait c'est difficile à exprimer. Si je vous écris ces lignes, c'est par crainte que mon silence vous peine et qu'il y ait de l'orgueil de ma part.
> Jésus crucifié m'attire tellement fort que ce n'est pas exprimable. Tout ce que je peux dire, c'est que je suis complètement broyée et que Jésus m'attire follement. Et en même temps il y a une lutte violente, et par moments c'est le feu intérieur (de Dieu) qui l'emporte, et par moments il y a une violence qui vient du malin, je crois, et qui fait affreusement souffrir.
> Pardon, parce que vous allez penser que je vous dis toujours la même chose. Mais si j'écris, c'est pour ne pas m'enfermer dans une solitude où il y aurait de l'orgueil (si je m'écoutais je n'écrirais pas… et je crois que ce ne serait pas bien).
> Jésus m'attire Tellement[sic] que j'ai eu peur que ce soit imaginaire, que je "fuie" parce que les créatures font trop souffrir. Alors, pour être en paix (= être sûre que cette attraction folle n'est pas imaginaire), je lui dis sans cesse que ce que je veux, c'est sa volonté, qu'il peut faire de moi n'importe quoi, que je n'ai aucun autre désir que de l'aimer à en mourir et de mourir pour les autres (parce que, concrètement, c'est bien un peu cela).
> Pardon d'avoir écrit, si je vous fais perdre du temps[3].

Sr Alix se disait aussi « tourmentée par le Malin », et avait recours à un exorciste. Il lui est arrivé de déposer sur le répondeur d'un frère le message suivant :

> Mon père, c'est sœur Alix. Je crois qu'une sœur vous a déjà laissé un message pour moi. C'est parce que je suis tourmentée par le Malin. C'était hier, la nuit dernière, j'ai été atrocement, mais atrocement... je n'ai presque pas dormi. C'est une attaque contre la paternité de Dieu qui est pour moi quelque chose de vital. C'était horrible, horrible. Si vous pouvez faire une petite prière pour moi, mon père, s'il vous plaît. Merci beaucoup, merci beaucoup. Je n'oublie pas de prier pour vous[4].

Sr Alix se voyait comme une mystique souffrante et en butte à des attaques démoniaques, ce qui est certainement un autre élément d'identification à Marthe Robin. À propos des attaques qu'elle subissait, sr Alix a dit à un frère : « Être au pied de la Croix avec Marie. C'est le moment de sauter de joie. »

À la lecture de ses lettres, le comportement de sr Alix par rapport à sa santé s'explique mieux : en prenant la posture d'une mystique souffrante, elle cherchait vraisemblablement à attirer l'attention, celle du père M.-D. Philippe en premier lieu et celle des autres personnes ensuite ; mais elle cherchait peut-être surtout à donner un sens à sa vie et à sa souffrance, qui était sans doute très réelle. Reconnaître une part de mise en scène dans sa maladie ne signifie pas que la souffrance d'Alix et sa vie spirituelle aient été totalement dépourvues d'authenticité[5].

Nous n'avons pas les réponses du père M.-D. Philippe aux lettres d'Alix, qui ont probablement été données majoritairement à l'oral, s'il y en a eu. En revanche, nous savons que le père M.-D. Philippe a encouragé publiquement l'identification d'Alix à Marthe Robin, et ce dès la fondation des sœurs

---

[1] À la lecture de ces lettres, on peut se demander, comme l'a fait remarquer une sœur, si Alix n'était pas plus donnée au père Philippe qu'au Christ. Une autre sœur se demande d'ailleurs si Alix ne projetait pas sur le père Philippe la doctrine chrétienne de l'Incarnation.

[2] Alix évoque une souffrance dans une autre lettre, sans qu'il soit possible de dire de quelle souffrance il s'agit ; le contexte semble indiquer qu'il ne s'agit pas de problèmes de santé : « Je suis rongée (par cette souffrance) » (lettre 7, dossier MDP, ACASJ).

[3] Lettre 10, dossier MDP, ACASJ.

[4] Message laissé par erreur le 9 mai 2010 sur le répondeur d'un frère dont le numéro différait seulement d'un chiffre de celui du père X, un frère exorciste. Quand le frère qui avait reçu le message sur son répondeur a rappelé sr Alix pour lui faire part de son erreur, elle a donné cette précision : « J'ai hurlé, j'ai appelé la Sainte Vierge. Malheureusement les sœurs ont entendu, et elles ont appelé le père X le lendemain » (ACASJ).

[5] Outre ceux déjà cités, d'autres passages témoignent de sa recherche de Dieu, par exemple cette question : « Quand va-t-on voir Dieu ? » (lettre 5, dossier MDP, ACASJ).

contemplatives : « La mission a été confiée à sœur Alix, de représenter Marthe à leurs côtés [c'est-à-dire aux côtés des sœurs], pour qu'elles soient vraiment offertes dans le cœur douloureux et immaculé de Marie. [1] » Cette parole montre que le père M.-D. Philippe, s'il n'est peut-être pas lui-même à l'origine de cette identification, a encouragé Alix dans cette voie et lui en a fait comme une mission, à laquelle elle a certainement cherché à répondre. Selon certains témoins, cette parole du père M.-D. Philippe peut aussi être comprise comme indiquant la manière dont sr Alix devait accomplir sa mission auprès des sœurs, à savoir d'une manière cachée, effacée, dans l'offrande d'elle-même, comme une inspiratrice et non une organisatrice, un peu comme Marthe l'avait fait pour les Foyers de charité où elle n'assumait pas un rôle de gouvernement[2]. Le fait de situer Alix « à leurs côtés » et non « à leur tête » confirme cette interprétation. Du reste, au-delà de la personne de sr Alix, Marthe Robin (telle qu'il la comprenait) était le modèle que le père M.-D. Philippe donnait aux sœurs contemplatives[3].

Dans cette identification d'Alix à Marthe Robin, il y avait certainement aussi le désir d'apparaître comme la mystique liée inséparablement au père M.-D. Philippe, à la manière dont S. Jeanne de Chantal est inséparable de S. François de Sales, ou S. Claire de S. François. Alix voyait sa vie comme totalement liée à celle du père M.-D. Philippe, au point de croire qu'elle allait mourir juste après lui[4]. C'est peut-être à entretenir dans son entourage la pensée de ce lien privilégié avec le père M.-D. Philippe que servait d'abord son identification à Marthe Robin. Elle considérait le père Philippe comme un saint et souhaitait être associée à sa sainteté.

Une autre parole du père M.-D. Philippe a été retenue comme caractérisant la mission de sr Alix : « elle n'a plus qu'à mourir sans gloire[5] ». Elle a été prononcée le jour où les trois premières sœurs de Saint-Jean (Alix Parmentier, Anne-Marie Dugelay et Agnès Godemel) ont reçu l'habit dans la chambre de Marthe et où les deux premières ont fait leurs vœux perpétuels[6] devant le lit de Marthe. Après cette cérémonie, elles sont revenues à Rimont où elles étaient attendues par le père M.-D. Philippe et les frères au chapitre. C'est à ce moment que le père Philippe leur a adressé quelques mots, dont cette phrase qui a été retenue. Elle s'est étendue par la suite, selon la transmission orale, à toute la communauté des sœurs contemplatives, dont la vocation aurait été de « mourir sans gloire ».

---

[1] Homélie du 6 janvier 1984. Cf. « Vous êtes bénies, bénies de Dieu ». Recueil de textes du père Marie-Dominique Philippe concernant les Sœurs de Saint-Jean », p. 9.

[2] « Représenter Marthe veut dire, je crois, représenter le mystère de Marthe tel que Marie-Dominique Philippe le comprenait. Donc une vie d'offrande, d'anéantissement, de non-efficacité, d'obscurité contemplative, de pauvreté, d'enfouissement, etc. Une existence enfouie dans l'obscurité du Sépulcre pour une vie de foi, d'espérance et d'amour au plus pur. Quand le P. Philippe nous disait qu'Alix devait représenter Marthe auprès de nous, c'est qu'il ne lui demandait pas d'être une Prieure générale avec les qualités et les compétences que le rôle institutionnel pouvait requérir, mais de vivre le mystère de la vocation des sœurs pour qu'elles en vivent elles aussi. Comme Marthe, elle aussi n'a apporté à la fondation des Foyers que l'offrande de sa vie à Châteauneuf, au Sépulcre de sa petite chambre obscure, privée de la lumière. […] Je me souviens que sœur Alix nous faisait entendre qu'elle vivait un mystère d'identification avec Marthe. L'expression "mystère d'identification" vient de moi. Mais je l'ai entendu dire à des moments d'accablement : ce n'est pas facile de vivre les souffrances de Marthe ou bien les souffrances de la Vierge Marie » (témoignage d'une sœur).

[3] « Elles doivent être pour nous le silence de la Vierge Marie ; de plus en plus j'en suis convaincu. C'est le mystère de Marthe qui continue, à travers elles, pour nous. C'est donc le mystère de la Compassion, l'Agonie, la Croix, le Sépulcre. Et c'est leur fonction, c'est leur rôle, c'est leur vocation. […] Mais celles-là doivent être dans la ligne de Marthe. Ce n'est pas pour rien qu'elles ont pris l'habit dans la petite maison de Marthe » (Retraite de communauté à Saint-Jodard, le 7 septembre 1983 ; cf. « Vous êtes bénies, bénies de Dieu », p. 7).

[4] « […] tout de suite après la mort du père Philippe quand sr Alix voulait mourir tout de suite aussi (sr Alix ne m'avait rien dit, mais sr Marthe m'avait raconté que sr Alix avait rangé sa cellule et fait son dernier chapitre aux sœurs professes perpétuelles et ensuite elle attendait la mort mais qui n'est pas venue. C'était dans cette attitude comme on le dit parfois des couples très unis : quand l'un meurt, bientôt meurt l'autre.) » (ACASJ).

[5] « […] et sœur Alix : on ne va pas lui demander de nous dire quelque chose. Elle n'a plus qu'à mourir sans gloire » (2 février 1983, lors d'un chapitre des frères où les premières sœurs étaient accueillies à leur retour de Châteauneuf-de-Galaure ; cf. « Vous êtes bénies, bénies de Dieu, p. 4).

[6] Il s'agissait encore de vœux privés, la communauté n'étant pas encore reconnue comme institut religieux.

Les expressions « mystère de Marthe », « mourir sans gloire » pouvaient faire référence au mystère de la compassion de Marie au pied de la croix et au sépulcre.

e. L'emprise du père M.-D. Philippe sur Alix Parmentier

Il ne paraît pas exagéré de parler d'emprise du père Marie-Dominique Philippe sur Alix Parmentier, étant donné l'importance qu'il avait dans sa vie. Il ne s'agit pas seulement d'un lien d'accompagnement ou d'amitié spirituelle : toute la vie d'Alix, y compris sa vie spirituelle, semble avoir tourné autour du père M.-D. Philippe. Non seulement c'est pour lui qu'elle est allée vivre à Fribourg, puis à Saint-Jodard, passant une bonne partie de son temps à travailler aux publications du père M.-D. Philippe, mais c'est aussi pour garder une place auprès de lui qu'elle a accepté de prendre la responsabilité des sœurs de Saint-Jean, tâche pour laquelle elle n'avait apparemment ni attirance ni compétence[1]. Elle semble avoir vécu dans une grande dépendance affective à son égard[2], comme le montrent ses quelques lettres conservées au père M.-D. Philippe. Même son lien avec Dieu semble, dans une certaine mesure, avoir été envahi par lui.

Est-il possible de parler d'abus sexuel et d'abus spirituel ? Cette question est délicate dans la mesure où nous avons peu d'éléments sur les débuts de leur relation, mais le caractère sexuel de cette relation, et son aspect asymétrique, ainsi que la fragilité psychique d'Alix[3], suffisent certainement à parler d'abus sexuel et spirituel, puisqu'objectivement le père M.-D. Philippe avait une autorité spirituelle sur Alix, et ce depuis le début de leur relation.

De plus, selon deux témoins, Alix a par la suite écrit à un frère dont elle a abusé des lettres qui comportaient des justifications spirituelles et théologiques des gestes sexuels, basées sur des citations de l'Écriture, de saint Thomas et du père M.-D. Philippe. Il ne s'agissait pas forcément de justifications reçues directement du père Philippe, mais peut-être plutôt de sa recherche de compréhension de ce qu'elle vivait avec lui. Il est impossible de savoir dans quelle mesure ses arguments reflétaient l'enseignement du père Philippe[4] ou sa propre recherche, mais le fait qu'elle ait réfléchi à ce point témoigne peut-être de la résistance de sa conscience et de la nécessité de se convaincre, autant que le frère, du bien-fondé de ce qu'elle vivait. Étant donné sa certitude d'être approuvée par le père M.-D. Philippe dans les abus qu'elle-même a commis, il est vraisemblable qu'elle parlait de cette recherche avec lui et qu'il approuvait au moins dans les grandes lignes ce qu'elle lui disait.

Avec l'ampleur de l'emprise que manifeste la correspondance, ces justifications tendent à montrer que l'abus subi par Alix était d'abord d'ordre spirituel. Cependant, Alix ne semble pas avoir pris conscience de cet abus, et il est probable que le père M.-D. Philippe non plus. La notion d'abus telle qu'on l'entend aujourd'hui n'était d'ailleurs pas courante avant les années 2000.

2. Les abus sexuels commis sur d'autres femmes

Les plus anciens abus commis par le père Marie-Dominique Philippe sur des femmes à partir de la fondation de la communauté Saint-Jean (1975) datent de la période de Fribourg (1975-1982). Parmi

---

[1] Elle l'a fait, semble-t-il, par obéissance au père Philippe.

[2] « Il faut cependant également reconnaître aussi qu'Alix a sans doute, pour sa part, été victime, […] de sa très grande dépendance affective du P. Philippe » (lettre du cardinal Braz de Aviz et de Mgr Carballo aux sœurs apostoliques et contemplatives de Saint-Jean, le 19 mars 2021, AGCSJ). Le fait que cette dépendance affective ait été mise en scène, théâtralisée, ne remet pas en question la réalité de cette dépendance. Cependant, contrairement aux autres victimes, dont la relation au père Philippe n'avait pas de caractère public, Alix trouvait dans sa relation au père Philippe un statut particulier, qu'elle cherchait probablement à entretenir en lui donnant cette dimension théâtrale. Alix semble avoir été plus libre que d'autres dans son lien affectif au père Philippe. Sa place particulière en tant que secrétaire quasiment indispensable et comme supérieure des sœurs la mettait peut-être à l'abri d'un rejet, contre lequel les autres victimes n'avaient aucune protection.

[3] On peut se demander dans quelle mesure cette fragilité était antérieure à leur relation ou dans quelle mesure elle a été induite par les comportements du père Philippe.

[4] La ressemblance avec les arguments donnés par Thomas Philippe à ses victimes tend à montrer que le père Marie-Dominique est bien à l'origine de certaines des justifications données par Alix.

les jeunes femmes qui ont formé un petit groupe à côté des frères à partir de 1976, l'une a témoigné de gestes sexuels du père M.-D. Philippe à son égard datant de l'époque de Fribourg. Pour une deuxième femme de ce groupe, les abus du père M.-D. Philippe ont eu lieu plus tard, après l'installation à Rimont. Pour une troisième, les faits ne sont pas datés avec précision et pourraient avoir commencé à Fribourg.

Après l'installation des frères à Rimont, près de Chalon-sur-Saône, en 1982, puis à Saint-Jodard, près de Roanne, en 1983, où les sœurs contemplatives ont placé leur maison mère, les abus ont souvent eu lieu dans ces deux maisons de formation, auxquelles il faut ajouter Semur-en-Brionnais où les sœurs apostoliques se sont installées en 1992. Les sœurs contemplatives faisaient leur noviciat et leurs premières années de formation à Saint-Jodard, tandis que la formation des sœurs apostoliques avait lieu d'abord totalement à Rimont, puis, à partir de 1992, à Semur et à Rimont. Dans chacun de ces trois lieux, en dehors des heures de cours, le père M.-D. Philippe recevait beaucoup pour des confessions ou des entretiens personnels, jusque tard dans la nuit. La majorité des abus qui ont été dénoncés auprès de la Commission SOS abus ont eu lieu dans ces trois maisons de formation. Cependant, des abus sexuels commis ont aussi été perpétrés par le père M.-D. Philippe dans d'autres lieux.

Chaque semaine de l'année académique, le père M.-D. Philippe partageait son temps entre Saint-Jodard et Rimont (et Semur à partir de 1992) pour donner ses cours, mais les week-ends et les périodes de vacances étaient disponibles pour des déplacements dans d'autres lieux. Ceci explique que certains abus aient eu lieu à Paris après des conférences spirituelles, ou lors d'une retraite dans un foyer de charité, ou encore dans des logements privés[1] (notamment rue Vaneau[2], à Paris) ou dans divers prieurés de la famille Saint-Jean[3]. Les déplacements du père M.-D. Philippe (pèlerinages, retraites, conférences spirituelles, apostolats divers), étaient propices aux abus car il y recevait de nombreuses personnes pour des entretiens spirituels ou des confessions.

Une ancienne sœur raconte par exemple ceci d'un pèlerinage sur les pas de saint Paul en 1984 : « Tous les soirs le père Philippe confessait dans sa chambre d'hôtel, où toutes les sœurs contemplatives en chemise de nuit allaient les unes après les autres. Un soir j'y allais moi aussi. Et là tout à coup, le père Philippe a commencé à respirer d'une drôle de façon et à essayer d'ouvrir mes vêtements. [4] » Il faut peut-être faire la part de l'exagération (« tous les soirs », « toutes les sœurs »), mais ce témoignage est crédible et corroboré par d'autres.

La majorité des abus du père M.-D. Philippe qui ont fait l'objet d'une plainte concernent des sœurs de Saint-Jean, contemplatives ou apostoliques. Les sœurs de Saint-Jean ont été fondées fin 1982 (première prise d'habit le 2 février 1983), et ont pris un peu plus tard une orientation exclusivement contemplative. Les sœurs apostoliques sont nées le 8 septembre 1984. Le père M.-D. Philippe, qui avait déjà 70 ans à l'époque de la fondation des communautés de sœurs, se trouvait ainsi entouré de jeunes femmes, qui pour la plupart avaient environ 50 ans de moins que lui.

Parmi les sœurs entrées dans les trois premières années (1983-1985), six ont subi des abus sexuels du père Marie-Dominique Philippe de manière certaine, à cette époque ou plus tard. Par la suite, il y a eu des victimes à chaque génération de sœurs.

---

[1] Michèle-France Pesneau parle de son propre logement : « Les week-ends où il est à Paris, il vient me voir, tard le soir, dans la chambre de bonne que j'occupe au 7e étage d'un immeuble parisien, proche de l'endroit où il loge alors – car il ne loge jamais dans un couvent dominicain, sauf quand il est à Fribourg je suppose » (M.-F. PESNEAU, *L'emprise. Vingt années d'emprise spirituelle et sexuelle. Un chemin de libération*, Villeurbanne, Golias, 2020, p. 80). Elle évoque aussi l'appartement de Jacqueline d'Halluin à Paris, où elle rencontre le P. Marie-Dominique Philippe dans les années 80 (*idem.*, p. 102). D'autres lieux sont mentionnés dans différents témoignages.

[2] M.-C. Lafon confirme que le père Philippe logeait habituellement rue Vaneau, et en donne l'interprétation suivante : « […] rue Vaneau, où une chambre et un bureau sont mis à sa disposition par des amis. Quand il est à Paris, une à deux fois par mois, il loge très rarement chez ses frères prêcheurs, car il ne préfère pas y passer en coup de vent, ce à quoi son intense vie apostolique le contraindrait » (*Marie-Dominique Philippe*, *op. cit*. p. 437).

[3] Troussures, Saint-Quentin-sur-Indrois, Laredo.

[4] Dossier MDP, ACASJ.

Parmi les sœurs contemplatives (ou anciennes sœurs contemplatives), 5 se sont adressées à la commission SOS abus ou aux autorités de la congrégation pour dénoncer des abus du père Marie-Dominique Philippe. Deux autres, sans compter Alix Parmentier, ont été identifiées par des courriers retrouvés dans les archives du père M.-D. Philippe. La plupart de ces abus ont eu lieu à Saint-Jodard, et ils s'étendent des années 1980 jusqu'aux années 2000. Deux plaintes, qui concernent les faits les plus récents, rapportent un acte unique, où le père M.-D. Philippe prend la main de sa victime pour la placer entre ses jambes jusqu'à lui faire toucher son sexe, par-dessus les vêtements. D'autres plaintes concernent des étreintes, des baisers, des caresses, le geste de prendre la tête de la sœur pour la mettre sur son propre sexe par-dessus l'habit, ou encore de prendre la main de la sœur pour la glisser sous son habit, directement sur son sexe. Dans deux situations au moins, les gestes sont allés beaucoup plus loin (attouchements sexuels, masturbations, fellations) et se sont répétés, parfois pendant des mois ou des années (jusqu'à une dizaine d'années).

9 sœurs apostoliques (ou anciennes sœurs apostoliques) ont rapporté des abus du père Marie-Dominique Philippe, et une autre a été identifiée par d'autres sources. Il s'agit de baisers sur le visage ou sur la bouche, d'attouchements sur les seins à travers les vêtements, ou encore du geste de prendre les mains de la sœur pour les attirer sur son sexe par-dessus l'habit. Dans deux cas, il est très probable que ce soit allé plus loin (masturbation…). La période des agressions s'étend des années 1980 jusqu'à 2005, et la plupart ont eu lieu à Rimont ou à Semur-en-Brionnais.

Les sœurs contemplatives et apostoliques de Saint-Jean représentent une grande partie des victimes du père M.-D. Philippe qui ont témoigné à la commission SOS abus, mais elles ne sont pas les seules. Des religieuses d'autres communautés font partie des victimes, comme l'a montré le témoignage de Michèle-France Pesneau, ancienne carmélite du carmel de Boulogne[1]. Un autre témoignage émane d'une ancienne dominicaine. Des laïques ont aussi été agressées par lui. Une femme mariée a ainsi rapporté à la commission SOS abus un abus du père M.-D. Philippe ayant eu lieu dans un prieuré de frères à la fin des années 80. Ce témoignage a ceci de particulier que cette personne ne connaissait pas le père M.-D. Philippe, et que c'est lui qui a insisté pour avoir un entretien seul à seul avec elle, ce qu'elle comprend aujourd'hui comme une préméditation. Elle aurait voulu venir à cet entretien avec son mari, mais le père M.-D. Philippe a fermement repoussé cette possibilité. Au cours de l'entretien, il a pris les mains de cette personne et les a placées sur son habit dominicain, puis entre ses jambes. Au moment où elle a senti son sexe en érection, cette dame est partie. Ce geste est d'autant plus choquant à ses yeux qu'elle était enceinte et donc particulièrement vulnérable.

Un autre témoignage concerne un abus commis sur une jeune (mineure de 16 ou 17 ans) lors d'un Festival Saint-Jean à Saint-Quentin-sur-Indrois en 2003 ou 2004. Dans ce cas, le fait que le père M.-D. Philippe jouissait d'une réputation de sainteté dans la famille de cette jeune a facilité l'abus en ce sens qu'elle a eu le désir d'aller le rencontrer pour lui demander de lui apprendre à prier. Là encore, le père Philippe a pris les mains de cette personne et les a placées dans son entrejambe, ce qui a mis cette jeune très mal à l'aise, sans qu'elle puisse s'autoriser à douter de la sainteté du père M.-D. Philippe[2].

---

[1] M.-F.PESNEAU, *L'emprise. op.cit*. L'abus sur sa personne a commencé en 1972, peu avant la fondation de la communauté Saint-Jean et a duré plus de 20 ans.

[2] « Le p. Philippe était assis au centre, une chaise libre près de lui. Je me suis assise et lui ai dit que je voulais qu'il m'apprenne à prier. Il m'a alors pris la main, et l'a posée à son entrejambe, très naturellement. Je me suis laissé faire, comme hébétée. Je me souviens avoir ressenti un très grand malaise, et un grand froid intérieur, comme si mon corps était glacé –il faisait pourtant très chaud sous la tente qui était fermée, et je sentais la sueur sur mon visage. Dans ma tête les choses se bousculaient : je me disais que ce geste ne pouvait pas avoir la signification que je lui donnais, que j'étais folle, obsédée, que j'imaginais des choses, que c'était un saint, que son geste ne posait aucun problème ; en même temps je sentais ses cuisses sous ma main et avais une peur folle de sentir son sexe. Je me parlais intérieurement, essayant d'extraire toutes sensations de ma main, de lui interdire de sentir quelque chose. Pendant ce temps le p. Philippe priait à voix haute, répétant le nom de Jésus. Il semblait entièrement pris par sa prière, sa voix était forte, il fermait les yeux et semblait avoir oublié ma présence. J'étais fascinée par cette intensité dans la prière, je me disais qu'il était réellement en présence de Dieu, au-delà du temps et du lieu. J'ai fermé les yeux et ai essayé de le suivre dans cette prière, de "me concentrer" uniquement sur Jésus. Je ne suis pas restée longtemps, quelques minutes. En sortant je me souviens d'une sensation de délivrance : l'air frais qui contrastait

Une laïque, oblate de Saint-Jean, a témoigné que lors d'une retraite à Troussures, le père M.-D. Philippe l'a prise dans ses bras de manière insistante, alors qu'elle résistait :

> Je lui parlais de mes difficultés d'enseignante et il m'a prise dans ses bras comme un amoureux prend son épouse dans ses bras. J'ai essayé de résister, mais il m'a dit "je suis le grand-père qui prend sa petite-fille dans ses bras" et il a insisté assez longtemps. Ce qui m'avait choquée[1].

Ces témoignages montrent que le père M.-D. Philippe ne s'attaquait pas seulement à des personnes qu'il connaissait bien et sur lesquelles il exerçait une emprise, mais aussi à des personnes qu'il voyait pour la première fois. Il pouvait être insistant dans ses gestes, et ne tenait pas forcément compte des résistances des personnes ou de leur gêne.

Par ailleurs, un témoignage indirect concerne une jeune femme qui s'est plainte à une autre personne d'avoir subi les assauts du père M.-D. Philippe lors de sa préparation au mariage[2]. De plus, une autre femme a dit à son mari qu'à un moment donné, peut-être en partie avant son mariage, elle avait été très proche affectivement du père M.-D. Philippe, se considérant comme « élue » et que cela lui avait fait du bien même si elle avait conscience que ce n'était pas juste. D'après des témoignages indirects, il semble que cette relation ait comporté des gestes à caractère sexuel. Les archives du père Marie-Dominique Philippe permettent aussi d'identifier une autre victime laïque, qui a été également victime du père Thomas Philippe.

Au total, le nombre de femmes victimes identifiées s'élève à 24. Cela peut sembler relativement peu, étant donné le nombre de femmes que le père M.-D. Philippe a rencontrées en privé. On peut craindre que ce nombre soit largement inférieur à la réalité. En effet, certains témoignages indirects n'ont pas permis d'identifier les personnes[3]. De plus, nous savons que certaines victimes n'ont pas souhaité se manifester jusqu'à présent[4]. Il se peut que des personnes n'aient pas pris conscience du caractère abusif des actes subis, ou qu'elles demeurent en quelque sorte sous l'emprise du père M.-D. Philippe. On peut par exemple s'étonner qu'à ce jour aucune personne appartenant à l'association Maria Stella Matutina[5] n'ait témoigné d'abus du père Marie-Dominique Philippe. Il est probable aussi que les abus commis dans d'autres familles religieuses n'aient pas concerné seulement deux personnes[6]. Enfin, des victimes ont pu décéder avant d'avoir eu la possibilité de témoigner.

D'autre part, bien que les faits ne soient pas toujours faciles à dater précisément, il est clair que le père M.-D. Philippe a entretenu des relations d'ordre sexuel dans la durée avec plusieurs personnes en même temps. À la fin des années 80, il est établi qu'il menait en parallèle au moins quatre relations impliquant des pratiques sexuelles. Certaines personnes concernées en avaient parfaitement conscience, comme on le verra plus loin. De plus, au moins deux personnes ont été abusées à la fois par le père Thomas et par le père Marie-Dominique Philippe, et dans ces deux cas, les actes ont été explicitement sexuels.

---

avec l'atmosphère suffocante de l'intérieur de la tente, et le fait de ne plus être collée au p Philippe, ma jambe contre la sienne – je sentais le drap de son habit–, et ma main bloquée dans la sienne entre ses jambes » (dossier MDP, ACASJ).

[1] Dossier MDP, ACASJ.

[2] Dossier MDP, ACASJ.

[3] Des témoins ont vu des femmes sur les genoux du père Philippe, ou dans des positions équivoques. Un soir, alors qu'il était tard, un frère a remarqué qu'une religieuse se trouvait dans la cellule du père Philippe avec lui.

[4] De plus, les victimes du père Philippe ne s'adressent pas toutes à la Congrégation Saint-Jean. La Commission Reconnaissance et Réparation mise en place après le rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église a reçu une victime du père Philippe qui a souhaité être dédommagée par les dominicains plutôt que par les frères de Saint-Jean.

[5] Cette association publique de fidèles a été formée en 2014 par d'anciennes sœurs contemplatives de Saint-Jean qui ont refusé de se soumettre aux décisions prises par le cardinal Barbarin et par le Saint-Siège à partir de 2009. Les sœurs de « Marie Étoile du Matin » continuent de se référer au père Marie-Dominique Philippe et à Alix Parmentier.

[6] Dans la correspondance du père Philippe, il y a des lettres de personnes pas toujours identifiées, qui révèlent des relations très affectives, et pourraient faire penser à des relations non ajustées. Une religieuse lui écrit par exemple : « Le désir de mon cœur pour te rencontrer est immense. […] Je t'embrasse très, très fort, d'un saint baiser, parce que je t'aime, parce que j'aime mon Dieu » (dossier MDP, ACASJ). Une autre : « Mon Père chéri, comme j'aime à te dire et te redire que je t'aime mon Père, combien tu es attendu chez nous toujours, je n'aime que toi mon Père, et je ne veux aimer que toi » (dossier MDP, ACASJ).

En ce qui concerne les relations régulières, qui représentent plus de la moitié des cas, la fréquence des pratiques sexuelles est variable selon les personnes. Pour certaines, la régularité dépendait des occasions : certaines personnes rencontraient le père M.-D. Philippe chaque semaine, à l'occasion de sa venue à Saint-Jodard, à Rimont ou à Semur, d'autres personnes une fois par mois, par exemple lors d'un séjour à Paris[1], d'autres moins fréquemment.

B. Manière de faire et justifications

Les agressions du père Marie-Dominique Philippe ont eu lieu pendant des entretiens privés, souvent dans le cadre de la confession ou de l'accompagnement spirituel.

Une des premières victimes au sein de la famille Saint-Jean décrit ainsi le contexte qui a permis que le père M.-D. Philippe abuse d'elle sans protestation de sa part : l'immense admiration pour la personne et l'enseignement du père M.-D. Philippe que le groupe éprouvait, et qu'elle éprouvait elle-même, a faussé son discernement, ce qui a ouvert la voie à des abus physiques[2]. C'est probablement ce qui s'est passé dans de nombreux cas. Le climat d'admiration et même de vénération à l'égard du père Marie-Dominique Philippe entretenu dans la communauté Saint-Jean, a favorisé les abus, en empêchant les victimes de se rendre compte du caractère abusif des actes qu'il posait. « On nous disait que le père Philippe est un saint », déclare une des victimes, sœur contemplative.

Certaines victimes témoignent que leurs blessures familiales ont certainement joué un rôle dans la place démesurée qu'elles ont accordé au père M.-D. Philippe dans leur vie et dans l'acceptation de ces actes[3].

La majorité des témoignages montrent que le père M.-D. Philippe ne donnait pas beaucoup de justifications aux gestes qu'il faisait. Il se contentait souvent de poser des actes, d'une manière suffisamment ambiguë pour que la personne ne sache pas interpréter ces gestes et demeure dans le doute sur le sens qu'elle devait leur donner[4]. L'une d'elles écrit :

> Sans que je m'en rende compte, il avait rapproché mes mains plus vers lui et j'ai senti sous mes mains qu'il a eu une érection. Il n'avait pas lâché mes mains, je me sentais prisonnière de ses mains, et pourtant, il ne me donnait aucune indication qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas. Je ne pouvais pas accepter ce que mon intelligence voulait juger comme réalité. Voyant sa ceinture qui pendait à côté de lui, je me suis dit que c'était cela que mes mains sentaient. […] Sur le coup, je me suis doutée [elle veut dire : "j'ai douté"] ;

---

[1] C'est le cas de Michèle-France Pesneau : « À cette époque, j'ai renoué avec le Père Marie-Dominique que je revois à Paris environ une fois par mois, sauf pendant l'été » (*L'emprise, op. cit.*, p. 102).

[2] « Je fus très impressionnée par la personne du Père. Son autorité, ses colères pendant les cours, il ne supportait aucun aparté entre les étudiants. Son enseignement sur la métaphysique à la suite d'Aristote et de St Thomas était extraordinaire, je buvais ses paroles. Il était vraiment très, très haut dans mon estime, et dans l'estime de nous tous, aussi n'ai-je pas réagi quand au cours de la confession il commença à me prendre les mains si tendrement. Je n'avais pas connu mon père, mort lorsque j'avais entre 2 et 3 ans, mais j'ai pensé que le bon Dieu m'envoyait enfin l'affection d'un père qui m'avait tellement manqué. Petit à petit il commença à me serrer sur son cœur, je n'osais plus bouger, il semblait dormir, puis me donnait l'absolution sans un mot. Parfois je ne savais plus rien dire et la confession n'était qu'une longue étreinte suivie d'une absolution et il quittait déjà le parloir pour une autre. Il me prenait comme "sa petite enfant" disait-il et cela me redonnait confiance en moi d'avoir une relation si intime avec lui. Mais déjà je n'attendais plus que ces confessions, j'étais comblée par ce lien, profondément valorisée. Enfin j'étais quelqu'un, j'étais appréciée, j'avais de la valeur. Je goûtais la bonté de Dieu, il était devenu le centre de ma vie, mais je n'avais reçu aucune direction spirituelle, aucun discernement sur ma vie intérieure. Juste l'intuition du Père fondateur que ma place était auprès des frères de St Jean » (dossier MDP, ACASJ).

[3] Cf. le témoignage précédent. Un autre témoin s'interroge : « Une ligne de vie marquée par des attouchements sexuels de la part d'un prêtre diocésain quand j'étais enfant et de 2 viols d'un cousin lorsque j'étais adolescente en serait-elle la cause ? » Une autre victime écrit : « Je n'avais pas connu mon père, mort lorsque j'avais entre 2 et 3 ans, mais j'ai pensé que le bon Dieu m'envoyait enfin l'affection d'un père qui m'avait tellement manqué » (dossier MDP, ACASJ).

[4] « Plusieurs fois pendant une confession, le père Philippe avait, à mon égard, ou pour le dire autrement, contre mon gré et contre moi, des gestes déplacés d'ordre sexuel. Il prenait ma main et la mettait sur ses parties génitales. Il me touchait les seins. D'autres gestes encore tout aussi déplacés. […], je voyais bien, déjà à l'époque, que cela n'était pas bien. Il abusait de la situation. Il abusait de mon innocence et le faisait petit à petit, sans que je m'en rende compte – ou plutôt sans que je sache exactement à quel moment la ligne rouge avait été franchie. C'était insidieux, d'une perversité progressive » (dossier MDP, ACASJ).

> je ne pouvais pas faire confiance dans ma capacité de juger. Dans ma tête, ce n'était pas possible parce que c'était un prêtre, c'était celui qu'on m'avait appris à appeler "le père" sans question, c'était celui qui nous était présenté comme étant "tout" pour nous. Je ne pouvais même pas donner un nom à la crainte et l'horreur qui ont été mes premières réactions. Inconsciemment j'ai dû avoir su que je ne serai jamais crue ; j'avais du mal à me croire[1].

La connotation très affective qu'il donnait aux rencontres a sans doute participé à la confusion chez ses interlocutrices. Souvent, il a commencé par faire des gestes qui peuvent sembler assez anodins et n'éveillent pas forcément une grande méfiance, comme tenir la main d'une personne ou lui caresser la main, ou encore la prendre dans ses bras, ce que certaines personnes n'ont pas mal pris[2] alors que d'autres en ont été gênées. Certaines personnes, surprises par ce qui se passait, l'acceptaient néanmoins à cause de la fragilité affective dans laquelle elles se trouvaient[3]. Des gestes devenaient ainsi habituels et ouvraient la voie à d'autres gestes, plus intrusifs.

> […] le père Philippe me "consolait" toujours, de façon affective, en me serrant sur son cœur, me caressant la main ;un jour il a pris ma main et l'a mise sur son cœur entre son habit et son tricot de corps. J'étais sidérée. Il m'a dit : "Cela te donnera une nouvelle force." […] Chaque fois, le geste allait un peu plus loin. Il passait la main dans mon chemisier. Il m'embrassait le visage. Puis les lèvres, longuement ; jusqu'au jour où cela a été un vrai baiser[4].

Des religieuses ont ainsi pu se trouver sur les genoux du père M.-D. Philippe, sans se rendre compte du caractère inconvenant de la situation. C'est le cas d'une ancienne sœur apostolique, qui a raconté avoir passé des heures sur les genoux du père M.-D. Philippe, lequel prétendait ainsi la consoler. Il lui caressait le visage et embrassait ses yeux mouillés de larmes, comme si elle était une petite fille, alors qu'elle avait une vingtaine d'années. Des années plus tard, quand elle en parle, elle évoque d'ailleurs une infantilisation qui l'a empêchée de mûrir. D'autres témoignages indirects ont rapporté avoir surpris le père M.-D. Philippe dans la même position avec une femme qu'il confessait.

La surdité du père M.-D. Philippe pouvait servir de prétexte à une grande proximité physique. Il invitait la personne à se placer très près de lui, au point parfois de le toucher. Il pouvait aussi s'endormir sur les personnes :

> Le père Philippe m'accueillait chaleureusement en me prenant les mains et en les serrant. Je me rappelle qu'il les gardait entre les siennes et les plaçait au niveau de son sexe (au-dessus de son habit). Je me

---

[1] Dossier MDP, ACASJ.

[2] Une lectrice de *Famille Chrétienne* a témoigné ainsi : « Je n'avais pas encore 20 ans. Mon mari et moi étions sur le point de nous marier et c'est alors qu'il a fait "irruption" dans notre vie… et ne nous a plus quittés. Il est devenu très vite mon Père spirituel. Il a exercé sa paternité de manière extrêmement forte et légère à la fois, dans une grande tendresse, une réelle affection, une miséricorde et un infini respect de ma liberté. Il venait très régulièrement dormir à la maison lors de ses passages dans notre ville (jamais assez à notre goût, car c'était toujours une immense joie qui nous irradiait familialement pour longtemps). J'en profitais alors pour le voir et recevoir le sacrement de réconciliation. Immanquablement, une fois l'absolution donnée (et je ne saurais dire comment cela s'est fait) je me retrouvais dans ses bras pendant une ou deux minutes. C'était un moment de grande paix, comme dans ce tableau de Rembrandt sur l'Enfant prodigue. Jamais je n'ai perçu dans ce geste (certes audacieux) l'ombre ou l'espace d'une ambiguïté. Voilà ! je tenais à le dire car ce même geste a peut-être pu blesser ou prêter à interprétation par d'autres ? Si c'est cela qu'on vient mettre en lumière aujourd'hui, c'est comme "frapper une mouche avec un marteau", ouvrir une boîte de Pandore qui laisse place à toutes les suppositions les plus odieuses… Je ne vous fais pas de dessin. Pour moi, de cette fenêtre où je vous parle, ces "atteintes" me semblent impensables et inimaginables. Qui osera parler pour cet homme qui n'est plus là pour se défendre ? Est-on seulement certain à 100% de la véracité des accusations qui sont portées contre lui ? » (*Famille Chrétienne* n°1846, 1er juin 2013).

[3] C'est par exemple ce que raconte M.-F. Pesneau : « Ce jour-là, le Père Marie-Do me demande d'emblée : "Vous permettez que je prenne votre main ?" Je suis un peu étonnée, mais je n'attache pas d'importance à ma main, et je la lui donne. Il la serre dans les siennes, et se met à embrasser l'un après l'autre chacun de mes doigts, avec ce qui ressemble à de la tendresse, pour, dit-il, "me faire sentir l'amour de Jésus pour moi". Il garde ma main dans les siennes pendant tout notre entretien. "Je vous aime de plus en plus", me dit-il aussi. Cela me surprend : je ne me croyais pas digne d'être aimée. Cela me fait du bien aussi. Cette marque de tendresse vient combler le vide laissé en moi par la disparition de mon père. Je ne me pose pas de question. Pourquoi m'en poserais-je ? Le Père Marie-Dominique a largement l'âge d'être mon père – j'ai découvert qu'il était né la même année que ma mère, en 1912. Il a donc 33 ans de plus que moi. Et puis, toute la communauté le considère comme un très saint homme. Il est particulièrement proche de Sœur Marie de la Trinité, une ancienne prieure que j'aime beaucoup pour son intelligence spirituelle et son humour » (*L'emprise*, *op. cit.*, p. 68).

[4] Dossier MDP, ACASJ.

> souviens - au moins une fois - avoir essayé de les retirer délicatement pendant la confession en pensant que le père Philippe ne se rendait pas compte de ce qu'il faisait. Il est arrivé aussi qu'il s'endorme pendant la confession en appuyant sa tête contre mon épaule ou au niveau de ma poitrine, tout son corps pesant alors sur moi[1].

Il en résultait souvent un certain trouble chez les personnes, qui pouvait engendrer de la culpabilité :

> Des sentiments confus m'habitaient pendant ces moments : gêne, embarras, culpabilité de ne pas me sentir à l'aise avec cette proximité. Je me disais qu'il ne se rendait pas compte, qu'il était vieux et qu'il voulait juste me montrer son affection. Je pensais aussi que mon malaise était dû à mon esprit mal tourné[2].

Certains témoignages rapportent que c'est au moment où la personne s'est ouverte d'une difficulté que les gestes du père M.-D. Philippe sont allés plus loin, comme si l'expression de la vulnérabilité était l'occasion de l'abus. Une sœur écrit ainsi :

> Une fois, pendant un entretien, je partageais au père Philippe une difficulté et j'étais émue. Le père Philippe a alors approché son visage tout contre le mien et a commencé à l'embrasser partout sauf sur ma bouche. Il le faisait délicatement. Gênée et surprise, je ne savais pas trop comment réagir. Mais je n'avais pas peur. Je me rappelle que j'ai quand même essayé de reculer doucement. Le père Philippe l'a senti et m'a demandé si cela me gênait. Embarrassée, je lui ai répondu non parce que je ne voulais pas le blesser ou lui faire de la peine en me disant que son intention était de me consoler. Alors le père Philippe a continué encore un peu[3].

Un autre témoignage très similaire, datant des années 2000 comme le précédent, montre un même mode opératoire : la sœur s'ouvre d'une difficulté, et le père M.-D. Philippe en profite pour poser des actes, sans aucune parole de justification.

> J'avais une difficulté qui me faisait honte et que je n'osais avouer à personne.
> "Vous pouvez tout me dire" m'a t'il encouragée. […]
> Le Père PHILIPPE est resté en silence puis s'est approché de moi et a caressé longtemps mon visage, passant ses mains sur mes yeux, mes joues, ma bouche, dans mon cou.
> Je me suis laissé faire.
> Puis il a avancé son visage et m'a embrassée sur la bouche.
> Je me suis laissé faire.
> Il s'est reculé, m'a demandé si cela ne me gênait pas.
> J'ai répondu "non".
> 17 ans après, écrire ces phrases "je me suis laissé faire" et "j'ai répondu Non" est encore vraiment douloureux pour moi. […]
> Le Père M.-D. PHILIPPE m'a embrassée une deuxième fois
> Puis une troisième.
> En sortant de l'entretien, j'étais prise entre deux sentiments contradictoires.
> - **sidérée et écœurée** qu'il ait pu m'embrasser de "baisers conjugaux" et de m'être laissé faire.
> - et comme "**séduite**" : un tel geste du fondateur, considéré par beaucoup comme un saint, à l'égard de quelqu'un comme moi "une rien du tout" me donnait l'impression d'être unique et d'avoir de la valeur à ses yeux, moi qui n'en avais pas aux miens[4].

Certains gestes posés lorsqu'une personne s'ouvrait d'une difficulté ou se mettait à pleurer pouvaient être interprétés sur le moment comme des gestes de compassion, de consolation. Cependant, l'expression de la vulnérabilité a pu être l'occasion pour le père M.-D. Philippe de prendre les mains de la personne pour les placer de force sur son sexe, à travers l'habit, geste qu'on ne peut interpréter comme une consolation :

> J'ai commencé à pleurer. Surtout que j'étais fatiguée, cela me pesait. Je ne sais pas s'il m'a dit encore quelque chose. À la fin, je lui ai donné mes mains pour dire au revoir, il ne les a pas lâchées, mais a

[1] Une autre femme dit aussi :« Ça m'est arrivé aussi qu'il prenne mes mains et les mette sur son entrejambe, une fois aussi il s'est endormi sur ma poitrine » (dossier MDP, ACASJ).
[2] Dossier MDP, ACASJ.
[3] Dossier MDP, ACASJ.
[4] Dossier MDP, ACASJ. Mots en gras dans l'original.

> commencé à les tirer. J'étais surprise, je n'ai rien compris, j'essayais de retirer mes mains. Et il a touché ses organes sexuels[1].

Plusieurs témoignages déjà cités montrent qu'il est arrivé au père M.-D. Philippe d'interroger la personne sur sa gêne, et que celle-ci n'ose pas dire non. Une autre personne explique :

> Le lendemain, il est venu vers moi en me demandant si tout allait bien. J'ai répondu que j'étais en paix. Je pense que je ne savais pas ce qu'était la paix. Je la confondais avec l'incompréhension totale de ce que j'étais en train de vivre, ne connaissant rien à la vie spirituelle. Je faisais confiance en son expérience comme envoyé de Dieu et j'avais une sorte de vénération pour sa personne. J'étais comme isolée dans une bulle où je n'avais pas de référence sur laquelle m'appuyer et dans laquelle il exerçait un abus de confiance et d'autorité religieuse. Puis, chaque fois que je le voyais et que la chose[2] se reproduisait, il me demandait si j'étais en paix, en reprenant le mot que j'avais utilisé, et je répondais que oui[3].

Aurait-il arrêté si la personne avait exprimé une gêne ? Ce n'est pas certain, alors même qu'il semble avoir fait partie de sa doctrine qu'il fallait éviter de faire porter à quelqu'un davantage qu'il ne pouvait porter[4]. En effet, quand des personnes ont résisté physiquement à ses gestes, il lui est arrivé de continuer sans tenir compte de leur résistance, en ayant même parfois une parole de justification.

Dans ces témoignages, on trouve très peu de mentions de justifications. Quand une jeune femme proteste « Mais, mon père, vous êtes mon père ! », il répond : « Je suis aussi ton ami[5] ».Ces paroles entretiennent la confusion sur la nature de la relation et par conséquent sur la nature des gestes posés. Il est arrivé aussi que le père M.-D. Philippe justifie les gestes par un besoin de la personne, comme si ces gestes avaient une valeur thérapeutique, comme dans cet exemple :

> J'étais tellement épuisée, fragilisée et dans la confusion (ne sachant plus où était la vérité) dans cette affaire que j'ai pleurée souvent quand je venais le voir. Il me mettait dans ses bras longuement (facilement 20 à 30 minutes). Petit à petit les gestes de caresses s'y ajoutaient sur certaines parties du corps. Il mettait mes mains entre ses jambes et parfois il s'endormait avec la tête entre mes jambes. Quand il se réveillait il riait. Parfois aussi, quand je pleurais, il me mettait tout contre lui, en descendant ma tête lentement vers le bas, entre ses jambes.
>
> Il me disait toujours que "j'avais besoin de cela". J'étais dans la confusion et sans force de réagir et je me suis déconnectée avec la réalité.
>
> Il me disait souvent que "j'étais fait pour être prieure" ou même en rigolant "supérieure générale". Je n'arrivais pas émotionnellement à suivre les changements dans les rencontres : rire, pleurs, gestes d'affection et des paroles sérieuses[6].

Peu de personnes rapportent que le père M.-D. Philippe leur ait demandé pardon, et celles qui le font mettent en doute la sincérité de ce pardon, qui leur apparaît surtout comme une manœuvre pour obtenir leur silence :

> Quelques jours après, il m'a demandé pardon s'il m'avait blessée. Je lui ai demandé si je pouvais en parler au frère X, mais il m'a dit : "Non, non, non, surtout pas, c'est un secret entre nous." Et il ne fallait surtout pas parler à qui que ce soit. Cette demande de pardon qu'il avait faite à sa manière, impliquait que c'était au fond un peu de ma faute, car je n'avais pas pu comprendre… Lui apparemment n'avait aucun problème avec ça, il avait la conscience tranquille. Mais il ne voulait quand même pas que cela devienne public, car "les gens sont trop bêtes pour comprendre", disait-il ; et le pire pour lui c'était le scandale[7]…

Une autre victime rapporte que le père M.-D. Philippe lui a demandé pardon juste avant qu'elle ne rencontre l'évêque d'Autun pour dénoncer le comportement du père M.-D. Philippe :

---

[1] Dossier MDP, ACASJ.
[2] Il s'agit ici d'une fellation.
[3] Dossier MDP, ACASJ.
[4] Voir le volet théologique du rapport.
[5] Dossier MDP, ACASJ.
[6] Dossier MDP, ACASJ
[7] Dossier MDP, ACASJ.

> À la fin de cette année je suis revenue à Rimont pour un entretien avec le père Philippe et l'évêque. Le père m'a conseillé de ne pas tout dire à Mgr Séguy parce que, disait-il, il ne pourrait pas comprendre tout. Ensuite il s'est mis à genoux devant moi, ce qui était terrible pour moi, et il m'a dit qu'il me demandait pardon s'il avait fait des choses que je n'avais pas bien comprises. Ce qui me renvoyait de nouveau à ma culpabilité : si je n'avais pas compris, c'était parce que j'étais incapable de comprendre sa sainteté[1] !

La même idée revient plusieurs fois : au fond, le père M.-D. Philippe semble demander pardon parce qu'il a manqué de prudence en ne discernant pas que la personne n'était pas capable de comprendre ses pratiques. Selon cette manière de voir, c'est donc avant tout la victime qui est en tort et qui n'a pas été à la hauteur des attentes qu'il avait sur elle. Comme le dit la personne que nous venons de citer, la parole du père Philippe est en fait très culpabilisante et rejette les torts sur autrui, lui-même ne reconnaissant qu'une erreur d'appréciation sur les capacités de l'autre[2].

La question du secret est mentionnée dans plusieurs témoignages. Une personne rapporte que le père M.-D. Philippe lui a dit :« N'en dites jamais rien, même si un jour l'Église vous le demande. Il ne faut rien dire[3] ». D'autre part, une lettre mentionne la promesse faite au père M.-D. Philippe de ne jamais parler de ce qui s'était passé, ainsi que les conséquences que ces révélations pourraient avoir pour la famille Saint-Jean. Cependant, une autre personne écrit dans une lettre au père M.-D. Philippe qu'elle ne « parle à personne » de leur relation, en paraissant s'être imposé spontanément cette ligne de conduite à elle-même, indépendamment de toute consigne de silence[4].

Sur cette question du secret, l'attitude du père M.-D. Philippe peut sembler paradoxale. Les lettres retrouvées dans ses archives attestent de la peur qu'avaient certaines correspondantes que quelqu'un d'autre lise leurs lettres. Plusieurs lui demandent de détruire ces lettres après les avoir lues, ce qu'il n'a pas fait, bien qu'il ait pu détruire d'autres lettres. Marie-Dominique Philippe était donc à la fois conscient du danger que constituerait la révélation de ses pratiques, dont il disait qu'elles ne pouvaient être comprises par des personnes extérieures, tout en n'ayant cependant pas une attitude de destruction systématique des preuves, du moins à cette période de sa vie[5].

Le mode opératoire déployé lors de ces abus peut donc être caractérisé par les mots suivants : confusion, trouble, climat affectif, gestes ambigus au début, puis de plus en plus explicites. Peu de paroles de justifications sont prononcées. En revanche, le statut du père M.-D. Philippe et sa réputation de sainteté ont joué un grand rôle dans beaucoup d'abus.

C. Les cas de plus forte emprise

Alors que la majorité des victimes se sont rendu compte assez vite du caractère malsain ou au moins anormal des gestes posés, quelques personnes sont devenues, au moins dans un premier temps, profondément dépendantes de ces actes et du père Marie-Dominique Philippe[6], avec la conviction de vivre quelque chose d'exceptionnel, de l'ordre de la grâce, une forme de privilège, pour

[1] Dossier MDP, ACASJ.

[2] Une personne écrit au père Philippe : « Jamais une parole pour rectifier votre comportement défectueux – c'est toujours les autres qui ont tort, ont mal compris, TOUJOURS. C'est lamentable pour moi » (dossier MDP, ACASJ).

[3] Dossier MDP, ACASJ.

[4] « Et puis ne je parle à personne, même pas à sœur Alix (et je ne le ferai que si vous me le demandiez). Je pense que ce qu'il y a entre nous est un très grand secret quelque chose de très fort au niveau intérieur et de vraiment mystérieux » (dossier MDP, ACASJ). Les cours d'éthique sur l'amitié, où le père Philippe insistait sur le fait que les amis sont liés par un secret, pourraient avoir induit cette conviction qu'il ne fallait parler à personne de ce qu'elle vivait avec lui.

[5] On peut en effet s'interroger sur le peu de documents à propos du père Marie-Dominique Philippe dans les archives dominicaines. Par exemple, il est apparemment le seul professeur de Fribourg qui n'ait pas de dossier aux archives de la curie généralice.

[6] « Ce n'est point vos gestes, le fait de m'avoir "pris" qui cause le désespoir. Cela m'a donné l'amour de Dieu, le seul que j'ai pu accueillir. Cela nous a unis terriblement. Cela m'a rendu très vulnérable et sensible par rapport à vous. Cela m'a fait avoir profondément besoin de vous. Vous l'avez dit vous-même » (dossier MDP, ACASJ).

lequel elles le remerciaient[1]. Le père M.-D. Philippe a alors donné un caractère plus clairement sexuel à la relation, et ce dans la durée (de quelques mois à quelques années). Ces cas sont ceux où les gestes sont allés le plus loin : caresses intimes, masturbation, fellation, pénétration avec le doigt, un cas de cunnilingus… Des personnes mentionnent que le père M.-D. Philippe les a totalement déshabillées (parfois elles l'ont fait elles-mêmes) et qu'il s'est lui-même dévêtu totalement.

Mais ce ne sont sans doute pas les actes sexuels qui sont la plus grande caractéristique de ces relations. Ce qui ressort de la lecture des lettres de victimes, c'est que ces personnes, religieuses ou laïques, ont été à un moment donné sous une forte emprise du père Philippe. Le père Philippe étant l'accompagnateur spirituel de toutes ces personnes, ces relations étaient clairement asymétriques.

1. Caractère spirituel et affectif de cette emprise

Certaines de ces personnes lui écrivaient des lettres qui ressemblent à des lettres d'amoureuses[2], et qui peuvent être lues ainsi du point de vue psychologique, mais ces personnes ne les auraient certainement pas qualifiées de cette manière. En effet, à part une qui s'adresse une fois à lui en écrivant « mon bien-aimé[3] », elles ne se considéraient pas comme les amantes du père M.-D. Philippe, mais plutôt comme ses filles spirituelles. Il était pour elles le « père bien-aimé », le « père très aimé », le « très, très cher père », ou le « père tant aimé ». Même les actes les plus sexuels pouvaient être interprétés comme paternels. Parfois, elles parlaient d'amitié pour qualifier leur relation au père Philippe. Il était surtout, en tant que directeur spirituel, le représentant de Dieu pour elles[4]. Il semble avoir totalement envahi ces personnes[5] : pour elles, il était tout, elles voulaient être totalement à lui[6], offertes pour lui, etc. Pour désigner les pratiques sexuelles, il leur arrive d'employer le verbe « prendre » : « vous m'avez prise », ou encore l'expression « tout donner ».

[1] « Je vous remercie de tout, de me permettre d'être si proche de vous, si libre avec vous… ».« Et puis je vous remercie beaucoup de tout, beaucoup, de toute votre confiance, de toute votre tendresse, si fort. […] C'est vrai c'est une immense joie d'être si proche de vous » (dossier MDP, ACASJ).On peut se demander dans quelle mesure le sentiment d'être privilégiée, d'avoir été choisie parmi beaucoup d'autres, n'a pas joué un grand rôle dans ces abus, les actes sexuels étant une manière d'être « encore plus proche » du père Philippe. Le thème de la proximité revient souvent dans les lettres. D'autre part, le fait que les victimes le remercient, qu'elles aient l'impression qu'il leur fait du bien, a pu renforcer chez le père Philippe le sentiment qu'il leur faisait du bien.

[2] « […] je vous aime à la folie ».« Je veux être l'épouse de votre cœur et avec vous aller jusqu'au bout de l'amour. […] Je vous aime, je veux vous aimer à la folie ! ». « C'est vrai que je vous aime "immensément". C'est même bien plus profond que je ne peux le dire. Peut-être vous voyez on ne saura cela qu'au ciel. Combien les liens qui sont entre nous sur la terre sont déjà si forts, si intenses. Enfin c'est assez mystérieux. ». « Je vous aime tellement. Terriblement fort. ». « Je voudrais vous dire que je vous aime "terriblement fort" (et c'est vrai !). » « Je vous écris pour vous dire que je vous aime tellement » (dossier MDP, ACASJ).

[3] Il s'agit d'une personne qui a connu le père Philippe en dehors de la famille Saint-Jean et a eu une relation avec lui dans la durée. À vrai dire, une seule lettre commence ainsi, les deux autres commencent abruptement par le texte, sans même son prénom. Elle le tutoie et lui écrit par exemple : « Merci de ton petit mot. C'est bon d'avoir un signe de temps en temps, qui me rappelle que tu es toujours là – que ton amour est toujours là. » Ou encore : « Si l'amour est une prière, alors je prie pour toi sans cesse, douloureusement, mais avec des petits éclairs de joie parfois. Tu es présent très intensément dès que je suis seule – surtout le soir, la nuit, le matin » (dossier MDP, ACASJ). Cependant, pour cette personne également, la relation a eu lieu dans le cadre d'un accompagnement spirituel et le père Philippe a d'abord représenté une figure paternelle.

[4] « Mais du coup, je vais tomber totalement à la merci du Père Marie-Dominique, qui est resté, dans mon esprit, le représentant de Dieu pour moi. Je sais bien que cela peut paraître illogique, que c'est illogique, mais c'est ainsi. Cela fait partie de l'emprise, de la fascination qu'il exerce sur moi – et sur beaucoup d'autres hommes et femmes puisqu'il est en train de commencer à fonder la Congrégation St Jean » (M.-F. PESNEAU, *L'emprise. op. cit.*, p. 79-80).

[5] « Vous êtes intimement présent à chaque instant avec une telle force et une telle douceur que ce n'est pas toujours facile à vivre. Cela me projette complètement hors de moi-même. » « […] pour être toute tournée vers vous sans aucun retour sur moi ».« Je pense à vous très fort. […] Oui, vous demeurez vraiment tout proche, dans mon cœur. » « Je vous aime. C'est tout. Et c'est très fort. C'est un secret qui prend tout mon cœur et toutes mes forces, je le sens bien » (dossier MDP, ACASJ).

[6] « […] cette soif de vous être totalement donnée dans le cœur de Jésus ». « […] ce que je souhaite, c'est me perdre en vous ». « Je sens tellement fort que moins j'ai de droit, plus je peux être proche de vous, plus je peux n'être qu'à vous » (dossier MDP, ACASJ).

Elles disaient vivre par lui, de lui[1], … Toute leur vie spirituelle semble avoir tourné autour de la personne du père M.-D. Philippe[2] à cette période de leur vie. Leur relation avec lui était presque confondue avec leur relation à Jésus ou à Marie[3], à tel point qu'elles expriment une forme de consécration à sa personne, lui faisant une confiance totale[4] et souhaitant être totalement connues de lui pour être vraiment « dans la lumière[5] ». Il semble que ces personnes, ou au moins certaines d'entre elles, aient pensé que dans ce qu'elles vivaient physiquement avec le père M.-D. Philippe il leur était donné de vivre davantage du mystère de la Vierge Marie[6], qui se donnait à elles de manière spéciale grâce à la médiation du père M.-D. Philippe[7]. L'expression « en Marie » (ou « en Elle ») revient souvent dans la correspondance. Elle était courante dans la famille Saint-Jean, mais pour ces personnes, dans cette situation, elle prenait sans doute un sens particulier : c'est « en Marie » qu'elles pensaient pouvoir se donner au père M.-D. Philippe[8]. Elles pensaient que Marie, ou l'Esprit

[1] Par exemple : « Mon père, je vous aime très fort, et je voudrais vous aimer "jusqu'à la fin". Je ne sais pas si je vais arriver à bien vous dire, mais je voudrais exprimer à quel point je vous aime de plus en plus. C'est comme si je vivais par vous ; et si je sortais de votre cœur, je crois que j'étoufferais. Je crois que je ne pourrais plus vivre en dehors de votre cœur, parce que la Sainte Vierge me le donne de plus en plus fort. C'est comme si je vivais de vous. Je me demande comment je ne vous ai pas encore complètement épuisé parce que je trouve toutes mes forces en vous. Tout ce qui est dur, je le fais avec vous, pour vous, et je trouve la force en m'appuyant sur vos souffrances à vous. C'est mystérieux et je ne comprends pas bien, mais cela est ainsi. Je crois que la Sainte Vierge m'a beaucoup donné, qu'elle m'a donné un grand secret ; c'est un grand mystère qui me donne tant de joie et qui me fait comprendre un peu de quel amour je suis aimée de la Sainte Vierge » (dossier MDP, ACASJ).

[2] Il faut noter que cette dépendance excessive à l'égard du père Philippe n'est pas propre à ses victimes d'abus sexuel. D'autres personnes ont pu y participer, et pas seulement des femmes, comme nous le verrons plus loin.

[3] « Mon père, un soir, pendant un long temps de prière, inhabituel, après avoir "demandé à Marie d'être là" comme vous m'aviez dit de lui demander, c'est comme si elle m'avait dit, et même expliqué, un secret par rapport à vous. J'ai compris (je pourrais presque dire "vu" ou "touché") que tout ce que vous lui donnez de vous, elle me le donne. C'est parce que rien en vous n'est à vous, mais que tout est à elle qu'elle peut me le donner. Vous comprenez ? Elle me le donne parce que c'est à elle. Ce n'est pas vous qui me donnez quelque chose de vous. Vous ne pourriez pas. Vous ne vous appartenez pas ; un homme de Dieu est à Dieu. Mais vous êtes consacré à elle. Et elle me donne tout ce qui est à elle. Je ne pourrais rien prendre de vous, si cela n'était donné d'en haut. Médiatrice de toute grâce. C'est si merveilleux de comprendre qu'elle donne. Mon père, vous le voyez aussi ? Oh, je rends grâce. Je vous retrouve. » « Je voudrais que vous m'offriez très fort à la Vierge Marie et à Jésus pendant la retraite. […] J'ai le désir d'aller très loin, mais comme la Vierge Marie le veut et pour être vraiment toute à Elle. Je ne veux pas m'arrêter à moitié, parce que cela ne me plaît pas. Vous savez que je vous aime follement, je n'arrive pas à le dire comme il faut, et que pour moi c'est le plus important. J'aimerais beaucoup aller plus loin après la retraite, être plus donnée, être plus pauvre, pour être vraiment consacrée à Elle. Je lui demande toujours qu'Elle m'apprenne à vous aimer comme Elle le ferait. C'est vrai, c'est mon plus grand désir » (dossier MDP, ACASJ).

[4] « Et je sais que je peux tout vous dire. ». « …je sais que vous comprenez tout, et aussi que je peux tout vous dire » (dossier MDP, ACASJ).

[5] « Je désire tellement fort être dans une très grande simplicité et une très grande limpidité avec vous. C'est le désir le plus profond de mon cœur. […] C'est pour cela que je préfère tout vous dire, même les tentations qui ne sont pas faciles à dire. » « […] je désire le vivre [le carême] dans la lumière très profondément. […] Mais surtout ce que j'aimerai c'est d'être encore plus dans une très grande limpidité par rapport à vous, avec vous, car on peut toujours l'être plus ? et c'est mon plus grand désir. Être dans une très grande simplicité et une très grande pureté du cœur, auprès de vous. Je vous le demande très fort pour que vous puissiez m'aider, si vous êtes d'accord, à ne jamais cacher quelque chose, à toujours tout dire, à être très simple. » « Vous savez aussi que je désire tout vous dire alors il faut toujours m'aider pour cela. Je n'aimerai pas vous cacher la moindre petite chose, et ainsi n'être pas vraiment dans la lumière » (dossier MDP, ACASJ).

[6] « Je sais que d'une manière totalement mystérieuse je vais vivre dans le silence de vos gestes d'intimité, qu'ils vont creuser en moi un amour plus grand, un désir de contempler le Père et d'être toujours plus à l'image de la Sainte Vierge »(dossier MDP, ACASJ). On ne peut pas dire cependant que cette identification de la femme à Marie implique forcément une identification du père Philippe à Jésus comme l'a théorisé son frère Thomas Philippe, mais cela affleure quand, par exemple, elles cherchent à aimer le père Philippe sans l'accaparer, « comme Marie » (sous-entendu : dans son amour pour Jésus).

[7] « Je sais que c'est la Sainte Vierge à travers vous. » « Je demande à la Sainte Vierge pour le don du corps… Je ne peux pas être sûre qu'elle le désire. Mais ce dont je suis sûre c'est que je La reçois à travers cette intimité » (dossier MDP, ACASJ).

[8] « C'est vrai je désire me donner à vous dans un très grand don et une très grande simplicité de plus en plus. Mais je le fais, je ne peux le faire qu'en Marie, cela il faut en être sûr. » « J'ai soif d'être très proche de la Vierge Marie et en Elle d'être très proche de vous, comme une petite enfant, très petite. » « Je vous aime aussi si intensément, c'est vraiment en Elle, pour Elle, par Elle. Et votre amour, par Son Amour, et vous, par Elle me soutenez, en cette vallée de larmes. » « Je vous aime très intensément en Elle » (dossier MDP, ACASJ).

Saint, guidait totalement cette relation[1], que Marie avait appris au père Philippe comment aimer. Elles demandaient à Marie comment vivre cette relation au père M.-D. Philippe[2] et disaient leur volonté de se conformer à la volonté de Marie[3]. Le ressenti a beaucoup d'importance dans ces relations, et il est souvent attribué à l'intervention de la Vierge Marie. Parfois, le père Philippe semble plutôt représenter le Père céleste[4]. Il ressort de ces lettres que le père M.-D. Philippe a pris dans la vie de ces personnes une place qui en réalité ne peut appartenir qu'à Dieu[5]. À de nombreuses reprises, c'est le vocabulaire religieux, et même celui de l'adoration, qui sert à décrire la relation de ces personnes au père Philippe. Cela donne l'impression que la profonde recherche spirituelle de ces personnes a été captée par le père M.-D. Philippe.

Quant aux lettres du père M.-D. Philippe[6], si l'on en juge par les quelques exemples qui nous sont parvenus, elles ont également une grande tonalité affective[7] : « Merci des dernières lettres. Merci surtout des prières… de tout ce que tu veux me donner en te donnant totalement à Lui. Oui, je veux te garder très fort pour t'offrir totalement à Lui, à Elle. » « Je vous aime très fort en Son Amour. Je vous garde en Son Amour. [8] » « Ma petite bien aimée, Merci de ton petit mot. Oui, c'est vrai c'est long ! Mais je suis là – je t'aime et je te garde, je t'offre à Jésus par Elle. Cache-toi en Son Cœur, et demande à Son Esprit d'être là. […] Courage en Elle. Je te bénis et t'aime fort.[9] » Michèle-France Pesneau rapporte aussi des paroles très affectives du père M.-D. Philippe à son égard[10].

---

[1] « Je vous remercie de vous donner si fortement. Je crois très profondément que la Ste Vierge le permet. » « C'est vrai, la Vierge Marie permet que sois si proche de vous dans ma sensibilité et elle fait une unité si grande qui passe par le corps. […] Et je crois que la Vierge Marie désire que je sois très simple avec vous et de plus en plus. […] Elle demande que je dise tout, n'est-ce pas ? […] C'est vrai Elle fait comprendre qu'il faut toujours rester pauvre, n'avoir aucun droit, toujours lui demander ce qu'Elle veut. Mais en même temps elle donne cela comme quelque chose de très secret et de très grand. » « …Mais peut-être que la Vierge Marie fait cela pour que je sois plus pauvre, et plus donnée, et c'est ce que je veux. J'ai soif d'aller très loin, très loin, c'est très fort dans mon cœur Je veux vous le dire pour que vous m'aidiez à aller aussi loin qu'Elle le veut, à tout donner, et à vous aimer toujours plus fort, si vous êtes d'accord. » « Je suis heureuse parce que je sais que le lien qu'il y a entre nous est très fort, et que c'est un secret que la Vierge Marie garde. Un très grand secret. Ce soir vous nous avez dit que nous referions la consécration à Marie. J'aimerai beaucoup la refaire avec vous, mais peut-être que c'est mieux de la faire tous ensemble seulement. Je demande qu'Elle vous garde et aussi je le demande à Marthe [c'est-à-dire Marthe Robin] » (dossier MDP, ACASJ).

[2] « Qu'Elle vous garde fort. Je lui demande qu'elle sache toujours m'apprendre à rester comme Elle veut que je sois avec vous » (dossier MDP, ACASJ).

[3] « Je désire vous aimer comme la Vierge Marie le veut. Je désire être le plus proche possible de vous comme la Vierge Marie le veut. » « C'est vrai, j'ai ce très grand souci d'être très proche de vous, très proche. Comme la Vierge Marie le veut et si Elle le veut » (dossier MDP, ACASJ).

[4] « Depuis que vous m'avez prise tout contre votre cœur, tout contre votre poitrine, la phrase "dans le sein du Père" a pris une signification profonde, intense pour moi. Et quand c'est vous qui la prononcez, il y a un grand silence qui se fait dans mon cœur, dans tout mon être. Le Père est là présent, toujours plus, avec une profonde douceur et aussi une grande force. C'est ce mystère de l'amour du Fils pour le Père et du Père pour le Fils qui s'impose de plus en plus et qui prend toute la place » (dossier MDP, ACASJ).

[5] « Je désire être très fort dans une très grande limpidité avec vous. J'aime bien aussi vous le dire – pour que vous m'aidiez et parce que j'ai le désir d'aller très loin dans un très grand absolu et de vous aimer toujours plus profondément et divinement (comme Elle le veut) » (dossier MDP, ACASJ). Ce qui est particulièrement frappant dans cet extrait, c'est le lien entre la « limpidité », l'absolu, le « toujours plus profondément », l'aspect divin, la volonté de Marie… à propos du père Philippe.

[6] Il leur écrivait aussi, bien qu'il soit difficile d'estimer la fréquence de ses lettres. Il arrive qu'elles le remercient pour un mot ou une lettre (Par exemple : « Je viens de recevoir votre petit mot. C'est une immense joie. », dossier MDP, ACASJ).Les lettres du père Philippe ne sont jamais compromettantes, elles disent très peu de choses, même quand elles sont assez longues.

[7] Les lettres du père Philippe que nous avons pu consulter appelleraient des remarques très proches de celles faites par Tangi Cavalin à propos de la correspondance du père Thomas Philippe avec une carmélite (T. CAVALIN, *L'affaire. Les dominicains face au scandale des frères Philippe*, Paris, Cerf, 2023, p. 418-437 : « Les lettres de Thomas Philippe à une carmélite : écrire « comme » un mystique »). Ces lettres sont très peu personnalisées, assez brèves en général, très affectives et « mystiques » et ne font référence à aucun acte transgressif.

[8] Dossier MDP, ACASJ.

[9] Dossier MDP, ACASJ. Quand il s'agit d'« Elle » sans plus de précision, il s'agit toujours de la Vierge Marie.

[10] « Je t'ai épousée dans le cœur de Jésus, je ne t'abandonnerai jamais. » Une autre fois, un peu plus tard, il a murmuré : « Chérie, bien-aimée... » (témoignage sous le nom d'Anne-Claire Fournier, Avref, 2016, p. 2).

Sans savoir jusqu'où le père M.-D. Philippe allait avec les autres, chacune se rendait compte qu'elle n'était pas l'unique[1], et souvent elle prétendait l'accepter, au moins théoriquement, comme cela ressort de la correspondance[2]. Pourtant, la jalousie transparaît régulièrement[3], et elle est exprimée comme faisant l'objet d'un véritable combat spirituel[4], dans la recherche d'une « pauvreté[5] », d'une « offrande », pour « ne rien garder pour soi », « n'avoir aucun droit », « ne pas accaparer » le père Philippe, etc., le modèle de cet amour non accaparant étant la Vierge Marie. Il arrive qu'une victime demande pardon au père M.-D. Philippe pour la jalousie qu'elle éprouve à l'égard d'autres personnes proches de lui[6]. La jalousie entre ces personnes était parfois de notoriété publique.

2. Une dépendance qui cause de grandes souffrances

Dans la période où avaient lieu les abus sexuels, ou au moins au début, les victimes disaient être dans une grande paix, une grande joie[7]. Elles tiraient leur force de cette relation. Pourtant, les lettres conservées par le père M.-D. Philippe attestent que certaines de ces personnes se sont trouvées, au bout d'un certain temps, dans une situation de grande souffrance et de grand mal-être[8], que cela provienne des abus eux-mêmes[9], ou d'un changement d'attitude du père M.-D. Philippe à leur égard. Plusieurs exprimaient leur souffrance de se sentir délaissées par lui, repoussées, trahies[10], abandonnées[11]. Elles vivaient alors un grand combat intérieur, un déchirement entre leur amour pour le père M.-D. Philippe et le comportement qu'il avait à leur égard et qui ne

[1] C'est le cas, par exemple, de M.-F. Pesneau : « Il a peut-être du mal à tout gérer en même temps, car des aventures mystico-sexuelles, je suis sûre qu'il en vit aussi avec (Mère) Alix, sans doute avec T., et peut-être avec d'autres aussi » (*L'emprise, op.cit.*, p. 102).

[2] « Je comprends bien que c'est normal que vous soyez très fort uni à plusieurs d'entre nous, et que cela permet d'être plus pauvre, plus donnée, que cela permet de ne pas vous accaparer. »« D'autres vous prennent presque tout votre temps – je dis cela sans méchanceté, je crois, car il y a longtemps que j'accepte de ne pas comprendre, et même ce n'est pas seulement accepter, je prie pour vous et je vous offre au Père, en suppliant l'Esprit Saint que vous ne vous égariez pas, tout en voulant la volonté de Dieu. » L'une d'elles va jusqu'à écrire : « Les dernières fois que vous m'avez tenue c'était merveilleux. J'étais LIBRE et je n'aurais pas bronché si vous aviez fait de même avec plusieurs autres devant moi – j'en aurais été heureuse, car c'est l'amour de Dieu » (dossier MDP, ACASJ).

[3] Un exemple parmi beaucoup d'autres : « Pourquoi doit-elle toujours avoir priorité ? Pourquoi me délaissez-vous toujours pour elle ? » (dossier MDP, ACASJ).

[4] « Je ne désire pas avoir de tentations contre les sœurs qui sont proches de vous, et profondément je les aime beaucoup. Je comprends bien que c'est normal que vous soyez très fort uni à plusieurs d'entre nous, et que cela permet d'être plus pauvre, plus donnée, que cela permet de ne pas vous accaparer. Mais parfois c'est difficile, et je vous demande pardon pour si je vous fais de la peine, si je ne vais pas assez vite pour tout dépasser, tout offrir. Je vous demande pardon pour tout » (dossier MDP, ACASJ).

[5] « Et c'est vrai aussi que je désire vous offrir très fort, c'est-à-dire être très pauvre. De plus en plus. Je sais que je n'ai aucun droit, que je ne dois pas vous garder en vous possédant mais en vous offrant toujours plus. Parce que la pauvreté est gardienne de l'amour parce que le véritable amour n'accapare pas ! Je sens tellement fort que moins j'ai de droit, plus je peux être proche de vous, plus je peux n'être qu'à vous » (dossier MDP, ACASJ).

[6] « Je vous écris pour vous demander tellement fort pardon pour tout, pour avoir eu de la tristesse, pour toutes les fois où je ne sais pas tout donner, (spécialement par rapport aux sœurs qui sont le plus proches de vous). C'est vrai, je vous demande pardon très profondément. Vous savez comme je ne veux pas vous faire de peine, ni manquer de délicatesse » (dossier MDP, ACASJ). Cette personne demande souvent pardon au père Philippe (de le déranger, de manquer d'avoir eu telle attitude, etc.).

[7] « Je suis au-delà de la joie. Il n'y a que la paix. » « Après vous avoir vu […], j'ai passé la soirée au-delà de tout sentiment, un peu comme sous l'effet d'un choc mais dans une très grande paix » (dossier MDP, ACASJ).

[8] « Qui entendra que je ne me sens pas bien corps et âme ? » « […] j'essaie d'offrir à chaque instant mais à certains moments il y a des assauts de douleur et je m'écroule » (dossier MDP, ACASJ).

[9] L'une d'elles montre certainement une grande lucidité quand elle écrit : « J'avais voulu vous dire que je crois que je mélange les expériences contemplatives avec la sexualité, et c'est cela qui cause beaucoup d'angoisse » (dossier MDP, ACASJ).

[10] « J'offre votre éloignement, mon père, je l'accepte profondément, de mieux en mieux peut-être – et pourtant… il me blesse de plus en plus. Dire que votre absence me déchire le cœur, ce n'est pas assez, car, pour les choses de Dieu, je suis tout entière en vous » (dossier MDP, ACASJ).

[11] « Si vous ne répondez pas au secours et vous m'abandonnez davantage je pense que je suis foutue. » « Vous vous permettez de me fuir, m'abandonner » (dossier MDP, ACASJ).

correspondait pas à ce qu'elles projetaient sur lui[1]. C'est toute leur vie spirituelle qui était alors ébranlée, puisque Dieu était censé se donner à elles par la médiation du père M.-D. Philippe.

Son éloignement, réel ou ressenti, était vécu comme un éloignement de Dieu. Pour plusieurs, la messe était devenue une épreuve[2]. L'une d'elles écrit : « Vous savez que tout cela m'a mise en grande difficulté par rapport à Dieu depuis un bon moment. [3] » Ou encore : « Je ne prie plus, j'ai horreur de Jésus et de l'Église. [4] » Il est arrivé qu'une de ces personnes menace le père M.-D. Philippe de prévenir la police ou l'évêque, mais sa vraie requête était de le rencontrer, qu'il lui accorde du temps et de l'attention, et qu'il lui montre de la compassion. Leur réponse à ce délaissement du père M.-D. Philippe est souvent de vouloir redoubler d'amour à son égard, malgré leur douleur et leur désarroi[5]. Quant à lui, il a cherché, au moins dans certains cas, à se défaire de ces personnes au moment où elles allaient mal, en leur disant qu'il ne pouvait plus les accompagner[6]. Était-ce parce qu'elles souffraient, et qu'elles lui renvoyaient une image négative de lui-même qu'il a cherché à prendre de la distance ? Ou parce qu'étant complètement conquises, elles ne représentaient plus un enjeu pour lui[7] ? Toujours est-il que cela a suscité chez elles de l'incompréhension et une grande détresse. Leur attente à son égard en a été décuplée : elles recherchaient sa présence pour calmer leur angoisse et lui adressaient de véritables appels au secours[8].

Dans leurs lettres, certaines disaient ressentir une grande indifférence du père M.-D. Philippe à elles-mêmes et à leur souffrance, ce qui aggravait celle-ci. Elles lui reprochaient d'être injuste, de manquer de compassion[9], d'être fuyant, de bloquer son téléphone ou de raccrocher brutalement, de ne pas

---

[1] « Il y a la souffrance mais je ne veux pas qu'elle m'étouffe. Il faut que je donne tout même si cela m'arrache et atteint ce qui est le plus fragile. Et je ne veux pas m'arrêter à la pensée que vous me repoussez, que vous me refusez ; ce serait trop humain. » Sans aller jusqu'à des états aussi extrêmes, une personne a témoigné combien le rejet qu'elle a ressenti de la part du père Philippe a été destructeur pour elle : « L'entretien suivant, […] j'avais un grand trouble intérieur. J'avais eu l'idée de lui dire quelque chose, que j'ai oublié, mais je me souviens que j'étais dans un état extrêmement agité. Il l'a très mal pris, il s'est raidi, bloqué, et il a coupé l'entretien. Dans le cours d'après, il y avait un message adressé à moi : "on ne peut plus être ami avec quelqu'un qui ne cherche plus la vérité". Je me suis effondrée, j'ai perdu un équilibre intérieur. À partir de ce moment, je n'étais plus capable d'avoir un sentiment de ce que je veux. J'ai eu l'impression de ne plus pouvoir décider moi-même » (dossier MDP, ACASJ).

[2] « Je ne peux plus aller dans une chapelle. Je ne peux plus aller à la messe. Je ne sais pas qui c'est Jésus » (dossier MDP, ACASJ).

[3] Dossier MDP, ACASJ.

[4] Dans une autre lettre, elle écrit aussi : « Je ne comprends pas pourquoi j'ai une telle horreur de Jésus, mais c'est un fait » (dossier MDP, ACASJ).

[5] « Je me battrai pour garder cette volonté de vous aimer au-delà de tous les signes et de toutes les déchirures » (dossier MDP, ACASJ).

[6] Il semble avoir dit au moins à une personne explicitement qu'il ne voulait plus s'occuper d'elle : « Vous m'avez dit de réfléchir parce que vous ne voulez plus vous occuper de moi. » À une autre, il a suggéré la même chose, suscitant incompréhension et angoisse : « Ce que vous m'avez dit : que, peut-être, il faut dire que vous ne vous occupez plus de moi, cela me blesse et me fait mourir […]. Ne plus vous occuper de moi, cela veut dire ne plus être mon père ? ça me paraît impossible ça ne peut pas être en ce sens. Mais le simple fait que vous ayez pu dire cette phrase m'étonne avec une souffrance si grande. Cela me montre que je n'ai rien compris au lien qu'il y a ou qu'il y avait avec vous. Et j'ai agi alors contre la volonté de Dieu. Oh mon père, mon père. Pardon de tant pleurer – mais si l'amour de mon cœur est faux, je ne sais plus quoi devenir » (dossier MDP, ACASJ).

[7] D'un point de vue psychologique, on pourrait penser que c'est plutôt parce qu'une personne complètement conquise n'a plus d'intérêt pour lui qu'il cherche à la mettre à distance. Etant donné qu'elle ne représente plus une personne à séduire, il n'y a plus d'enjeu. On aurait pu penser qu'il se séparait d'une personne parce qu'il avait peur qu'elle finisse par le dénoncer ou parce qu'elle manquait de discrétion. Pourtant, le contraire semble plus probable : il cherchait à maintenir la relation avec certaines de peur qu'elles ne le dénoncent. C'est en tout cas ce qu'on peut soupçonner dans son comportement vis-à-vis d'une personne, et cette idée est venue aussi à l'esprit de M.-F. Pesneau : « Continue-t-il à me voir parce qu'il a peur que je parle s'il "m'abandonnait" ? Je ne sais pas » (*L'emprise*, *op. cit*., p. 102).

[8] De ce point de vue, ce passage est significatif : « J'ai peur. Mon père, je ne sais pas ce qu'il y a. Je ne peux plus rien. […] il n'y a plus que mon père en qui je peux un tout petit peu vivre, en pensant aux gestes si doux et si bons de mon père. Il faut demander à Marie, à Dieu le Père ce qu'il veut que je fasse. […] Je voudrais vous toucher, pour qu'il n'y ait plus cette angoisse. Je vous en prie, faites quelque chose. Ne me laissez pas toute seule » (dossier MDP, ACASJ).

[9] Sur le manque de compassion du père Philippe et le sentiment d'abandon d'une victime, voir M.-F. PESNEAU, *L'emprise*, *op.cit*., p. 88-89.

tenir ses promesses, de manquer de franchise, de partir sans prévenir alors qu'elles l'attendaient[1], de ne leur accorder que quelques instants, à force d'insistance, et elles pensaient alors avec amertume à celles à qui il accordait son temps désormais. Plusieurs lui reprochaient aussi de leur mentir[2]. L'une d'entre elles lui reproche sa violence, physique et verbale, son égocentrisme, son intellectualisme qui le rend incapable d'aimer, et sa propension à rejeter toujours la faute sur les autres. Pourtant, elles continuent à l'appeler leur « père », et à attendre de lui leur soulagement. La dépendance n'était donc pas terminée, mais elle se vivait sur un tout autre mode qu'au début de la relation, un mode douloureux, qui pouvait durer des années. Du vivant du père M.-D. Philippe, aucune des personnes ayant vécu un abus spirituel et sexuel de cette gravité ne l'a dénoncé à un tiers[3]. Aujourd'hui encore, certaines semblent n'avoir pas pris conscience de l'abus qu'elles ont subi.

La lecture de ces lettres donne l'impression que le père M.-D. Philippe se montrait incapable d'avoir une authentique compassion pour ces personnes, et leur manifestait une grande indifférence, alors que de leur côté elles étaient sous son emprise, totalement dépendantes de lui[4].

3. De fausses croyances qui invitent à rechercher une impossible « pureté »

Il n'est pas possible de dire dans quelle mesure le père M.-D. Philippe a participé activement à la construction de cette fausse croyance en sa propre médiation dans la vie spirituelle de ces personnes. Les lettres semblent indiquer qu'il a plutôt favorisé cette idée ou en tout cas qu'il n'a rien fait pour la décourager, et même si cela affleure dans certaines lettres, il n'y a pas de preuve qu'il l'ait enseignée formellement[5]. Les lettres des victimes font parfois allusion à des paroles du père M.-D. Philippe, mais elles expriment surtout la manière dont ces personnes les ont intégrées à leurs propres conceptions[6]. Il n'est pas possible de savoir s'il a répondu aux lettres dans lesquelles ses correspondantes exprimaient cette idée, en tout cas aucune réponse de sa part ne nous est parvenue. Dans une lettre destinée à une des victimes, qu'il a écrite mais n'a pas envoyée, on peut lire ceci : « Tu sais que je te garde fort dans mon pauvre cœur. Oui, je t'aime avec Marie et lui demande de t'aimer comme Elle t'aime. C'est cela que tu souhaites ! et ton désir je le prends dans mon cœur. » La lettre est signée « Ton père qui t'aime si fort en Elle. » Mais il pouvait écrire à une personne : « Tu sais combien je t'aime de tout l'Amour du Père pour toi, combien je te donne tout Son Amour. » Dans une autre lettre non envoyée adressée à une sœur contemplative non identifiée, il écrivait :

> Très chère petite sœur, […] Oui, je comprends bien que tout est très lourd, je veux vous aider le plus que je peux – en vous prenant dans ma pauvre prière ! comme la petite brebis blessée – oui vous prendre

[1] M.-F. Pesneau témoigne de cela : « Il faut dire pourtant qu'il me traite avec une grande désinvolture : il faut que je sois à sa disposition quand ça l'arrange, mais je passe en dernier, après beaucoup d'autres occupations qu'il juge plus importantes. Quand il me donne rendez-vous, je ne sais jamais s'il viendra. Au moins une fois sur trois il me fait faux bond, ce qui est chaque fois douloureux » (*L'emprise, op. cit.,* p. 81).

[2] « J'écoute avez soin ce que vous dites maintenant, car constamment vous niez après. C'est trop facile, c'est trop lâche de tordre les paroles autrement après coup. On dirait que vous n'êtes pas conscient de ce que vous dites ou que vous n'avez pas de contrôle sur ce que vous dites, car régulièrement vous affirmez des choses fausses, et en plus vous dites que c'est de ma faute, c'est moi que vous culpabilisez. Non, je ne peux pas avoir confiance quand vous faites ainsi. […] Vous me mentez très facilement » (dossier MDP, ACASJ).

[3] Et ce, alors même qu'une prise de conscience pouvait avoir commencé : « C'est seulement vers 1991 que j'ai commencé à entrevoir qu'il y avait quelque chose d'anormal dans ce que le Père Marie-Dominique et à sa suite le père Thomas, me faisaient vivre » (M.-F. PESNEAU, *L'emprise, op. cit.,* p. 72).

[4] Voir la partie psychologique pour un essai de compréhension de la personnalité du père Philippe.

[5] L'enseignement du père Philippe sur l'ami comme moyen pour aller vers Dieu a sûrement joué un rôle dans certains abus, ainsi que les exhortations au don de soi.

[6] Cependant, le témoignage de M.-F. Pesneau implique des paroles plus explicites : « Et il m'explique que ses gestes à mon égard sont destinés à "me faire sentir l'amour de Jésus pour moi". D'ailleurs il ajoute parfois "je prends tout, mais je ne garde rien. Tout est pour Lui." Et aussi "On est Son petit instrument" … car il dit le plus souvent "on" à la place de "je", et "elle" à la place de "tu", ce qui me laisse perplexe » (*L'emprise*, *op. cit.,* p. 69). Faut-il y voir l'indice d'une évolution dans la pratique du père Philippe, qui se serait fait plus discret avec le temps sur sa doctrine, et en particulier sur son rôle de médiateur, préférant en rester à de l'implicite ? Au vu de la documentation, il n'est pas possible de trancher.

> comme le bon Pasteur sur son cœur pour vous aider. Croyez que Jésus vous aime, qu'il est là tout proche, qu'il entend sa petite brebis qui pleure et souffre. [etc.] [1].

De telles formules, qui résonnaient certainement d'une manière particulière pour ces personnes, ont pu favoriser l'idée d'une médiation du père M.-D. Philippe. Plusieurs personnes ont témoigné avoir eu cette conviction que le père Philippe était l'instrument de Dieu pour elle, y compris dans ses actes sensuels, bien que peu aient rapporté des paroles explicites de sa part sur ce point. L'une d'elles, pourtant, témoigne que le père M.-D. Philippe lui aurait dit : « mes gestes te consacrent[2] » (il s'agissait de fellations). Pour d'autres, l'idée de la médiation du père M.-D. Philippe était sans doute plus implicite, mais il semble bien qu'il se présentait comme médiateur. La notion d'instrumentalité était d'ailleurs bien présente chez lui[3]. Nous ne pouvons pas affirmer que Marie-Dominique Philippe soit allé aussi loin que son frère Thomas dans la théorisation de sa médiation, mais il a quand même induit et approuvé au moins implicitement par son silence la manière dont les victimes vivaient cette prétendue « médiation[4] ».

En revanche, il semble qu'il ait prétendu aimer sans concupiscence[5], et que « ce n'était pas sexuel pour un pouce[6] ». Il avait apparemment une grande capacité à faire croire qu'il n'avait pas de concupiscence sexuelle, mais seulement de la tendresse[7]. Ainsi, plusieurs de ces personnes affirment que les gestes ne sont pas sexuels, ou qu'elles luttent pour qu'il n'y ait rien de sexuel là-dedans. Elles veulent aimer le père M.-D. Philippe avec une grande « pureté de cœur », et elles font allusion à des propos du père Philippe les encourageant à vivre ces gestes de manière plus pure, limpide, selon l'esprit de virginité, ce qui pourrait même impliquer une certaine ascèse et une abstinence[8]. Ces lettres, mais aussi d'autres documents, témoignent de la croyance qu'on pourrait donner son corps à quelqu'un, avec des caresses et des actes impliquant notamment les organes sexuels sans que cela n'ait rien à voir avec le domaine de la sexualité. Cette croyance semble avoir des liens avec l'enseignement du père Marie-Dominique Philippe, comme le montre la partie doctrinale du présent rapport. Elle a mis en tout cas certaines personnes dans une grande difficulté, en leur faisant rechercher quelque chose d'impossible. Les actes du père M.-D. Philippe ont stimulé leur instinct sexuel, marqué leur mémoire, pollué leur imagination.

Michèle-France Pesneau a témoigné de l'ambiguïté du père M.-D. Philippe par rapport au plaisir :

> Il s'applique de toute évidence à ne pas provoquer en moi de plaisir sexuel – il me laisse au bord, ce qui est d'ailleurs douloureux – et il attend que je lui en donne, mais pas trop… Je saisis mal sa "pensée" à ce sujet ; y a-t-il d'ailleurs une pensée[9] ?

Tout en allant très loin dans ses demandes sexuelles, le père M.-D. Philippe prétend « respecter la virginité » de ces femmes, c'est-à-dire qu'il ne pratique pas la pénétration vaginale, réservée aux

---

[1] Dossier MDP, ACASJ. Dans cette lettre, il propose même de prier sa propre mère, Élisabeth Philippe : « Je demande à ma mère qui est près de Marie de vous garder, elle s'appelait Élisabeth. Priez-la. Elle vous gardera. »

[2] Dossier MDP, ACASJ.

[3] Il pouvait se présenter comme instrument de Dieu en tant que fondateur, comme nous le verrons plus loin. De plus, sa conception de l'accompagnement spirituel impliquait sans doute qu'il se sente instrument de Dieu pour ces personnes. D'après un témoin, la théologie de l'instrument de Dieu est une notion clef chez le père Philippe et elle était très présente à Fribourg. Voir le volet théologique.

[4] De plus, d'après deux témoins, le père Thomas était le seul auquel le père Marie-Dominique pensait pouvoir s'ouvrir de ce qu'il vivait avec ces femmes.

[5] « Vous m'avez dit aussi que vous ne croyez pas que vous m'aimiez avec concupiscence. Je le sais. Je ne vous supporterais pas autrement… » (dossier MDP, ACASJ).

[6] Dossier MDP, ACASJ.

[7] Une personne témoigne ainsi : « Dans sa manière d'être avec moi, à ce moment-là, je voyais un homme qui n'avait aucune concupiscence, je ne ressentais aucun regard sur moi dans ce domaine-là. Il a commencé à avoir certains gestes de tendresse, caresses sur les bras, mais je ne le prenais pas comme quelque chose de sexuel, mais comme de la tendresse paternelle. Je suis entrée dans une confiance vis-à-vis de lui, en tant que philosophe, père spirituel » (dossier MDP, ACASJ).

[8] « […] apprendre à vous aimer, à vous toucher de façon virginale » (dossier MDP, ACASJ).

[9] M.-F. PESNEAU, *L'emprise, op. cit.,* p. 102.

époux[1]. Cette manière de pratiquer des actes sensuels et sexuels en essayant toutefois de ne pas aller jusqu'à l'orgasme a certainement contribué à entretenir chez certaines personnes la pensée qu'il fallait éviter le plaisir sexuel à proprement parler, tout en échangeant de la « tendresse ».

Le père M.-D. Philippe, lui, est considéré par ces personnes comme parfaitement chaste[2]. Même quand il est allé trop vite pour elle dans ses gestes, une victime préfère affirmer sa confiance et penser que ce n'était pas sexuel (elle écrit : « extérieur », par opposition à l'intériorité qui est le véritable plan sur lequel se situe selon elle la relation et où elle veut être proche de lui)[3]. Au fond, pour elle, les gestes ne comptent pas vraiment, ils sont seulement un moyen d'être plus proche, intérieurement, du père M.-D. Philippe, à condition qu'ils soient vécus en dépendance de la Vierge Marie[4]. Le mot « plaisir » n'est jamais employé à propos des actes sensuels, mais il se devine en creux à travers le thème de l'offrande : il faut « offrir » ces gestes, « ne rien garder[5] », c'est-à-dire que le plaisir reçu est théoriquement donné immédiatement à Dieu sans qu'on s'y arrête, comme on le comprend dans ce témoignage de Michèle-France Pesneau qui rapporte des paroles semblables : « Je prends tout mais je ne garde rien. Tout est pour Lui. [6] ».

Non seulement le père M.-D. Philippe est censé être pur, capable d'accomplir les gestes les plus sensuels sans qu'il s'y mêle quoi que ce soit de sexuel, mais, selon Alix Parmentier, il aurait une « chair sanctifiée ». Alix a transmis aux sœurs contemplatives une véritable dévotion sensible envers le père M.-D. Philippe, qui a certainement joué un rôle dans certains abus. Dans la famille Saint-Jean, le père M.-D. Philippe, déjà de son vivant, était souvent considéré comme un saint. Certains allaient même jusqu'à attribuer à son corps un rôle instrumental de sanctification. Parmi ses victimes, certaines ont partagé ces convictions. Ses gestes étaient vus comme des signes efficaces de l'amour

[1] « Je suis totalement sous son emprise, et il peut obtenir de moi ce qu'il veut. Mais il a toujours, comme il disait "respecté ma virginité". Il m'embrasse sur la bouche, m'explore de ses doigts, me serre dans ses bras, avec une telle force que je dois parfois lui demander de desserrer son étreinte pour me permettre de respirer. Il me fait penser alors à un naufragé qui s'accroche désespérément à une planche pour ne pas sombrer. De plus en plus souvent, et avec de plus en plus d'insistance, il presse mon visage contre son sexe. Je commence à comprendre qu'il souhaite que je le prenne dans ma bouche. Je dois dire que cela me dégoûte un peu, mais un jour je m'exécute. De toute évidence c'est ce qu'il attend. Bien sûr, cela ne me procure aucun plaisir d'aucune sorte » (M.-F. PESNEAU, *L'emprise, op. cit.,* p. 80).

[2] « Et je sens bien que vos gestes à vous sont parfaitement chastes » (Dossier MDP, ACASJ).

[3] « Jamais je ne pense que c'est quelque chose d'extérieur. Le jour de NOËL quand nous nous sommes vus rapidement, je n'ai pas du tout pensé à cela. Quand parfois il n'y a pas beaucoup de temps et si vous me prenez très fort, cela n'a pas du tout d'importance. La confiance va bien plus loin que cela, heureusement. »« Pour moi, les gestes qu'il y a entre nous, sont toujours comme si c'était intérieur, comme si j'étais très proche, très proche de vous intérieurement. C'est pour cela que cela ne me fait jamais peur » (dossier MDP, ACASJ).

[4] « Pour les gestes, vous savez, je ne garde rien. Je n'ai jamais d'inquiétude pour cela, mais je lui donne tout. J'aime beaucoup être proche de vous dans une si grande confiance et une si grande simplicité – mais à cause d'Elle – (et l'important c'est d'être très unie avec vous) » (dossier MDP, ACASJ). Cependant, le fait même qu'elle parle d'inquiétude pourrait être interprété comme un aveu qu'elle n'est pas si tranquille qu'elle l'affirme, de même que la prétention à « ne rien garder », qu'on peut comprendre comme « ne pas être affectée sexuellement », « ne pas rechercher le plaisir », pourrait trahir un combat à ce niveau. Le recours spiritualisant à Marie servirait alors à rendre supportable ce qui sans cela serait cause de tourment.

[5] M.-F. Pesneau témoigne aussi de cette expression : « Il m'a volée à Dieu, en quelque sorte, tout en prétendant se faire l'instrument de Dieu, m'offrir à Dieu : "Je prends tout, mais je ne garde rien : tout est pour Lui. " » (M.-F. PESNEAU, *L'emprise*, *op. cit.,* p. 72).

[6] « Ce jour-là et bien d'autres fois par la suite, il m'a affirmé : "L'amour humain ne fait pas nombre avec l'amour divin." » (M.-F. Pesneau, témoignage sous le nom d'Anne-Claire Fournier, Avref, 2016, p. 2).

de Dieu[1], comme une « incarnation de la charité[2] ». Les mots employés sont parfois d'ordre sacramentel, à partir d'une comparaison avec le corps humain du Christ[3].

Même sans aller jusqu'à une instrumentalité spirituelle propre au corps du père M.-D. Philippe, certaines victimes ont manifestement été convaincues que le don des corps permettait à l'amour d'aller plus loin, sans voir que ce qui est propre à l'amour conjugal ne pouvait s'appliquer à leur relation avec le père M.-D. Philippe[4]. La proximité physique est parfois vue comme un moyen de devenir plus simple dans la relation[5].

Le don des corps est interprété comme un don total de la personne, comme si les pratiques sexuelles et une union affective étaient en eux-mêmes suffisants pour constituer ce don total. Cette conception exclut ce qui est caractéristique du don de toute la personne dans le mariage : la fidélité (il n'y a aucun engagement dans la durée), l'unicité (puisqu'il est admis que le père M.-D. Philippe puisse vivre ces gestes avec plusieurs personnes), la fécondité (puisqu'on évite d'aller jusqu'à l'union féconde), l'indissolubilité (puisque le père Philippe peut mettre fin à la relation sans avoir de comptes à rendre). Contrairement au mariage, la relation est par nature cachée aux yeux des autres et les personnes tremblent qu'elle soit mise au jour. De plus, il n'y a pas la vie commune du mariage : ce qui est mis en commun dans ces unions, ce n'est pas « toute la vie[6] », mais seulement des moments de sensualité (de « tendresse ») et de sentimentalité amoureuse. La dimension « spirituelle » n'y change rien, puisqu'elle est totalement empreinte de confusion. Certaines personnes en souffraient, d'ailleurs, et auraient voulu partager davantage la vie du père M.-D. Philippe[7]. En réalité, ces personnes étaient très loin de vivre objectivement le « don total » qu'elles s'imaginaient vivre avec lui.

Les victimes cherchent à comprendre ce qu'elles vivent avec le père M.-D. Philippe, et elles font parfois allusion dans leurs lettres à ses cours ou à ses conférences spirituelles, en faisant le lien avec

---

[1] « Pour les signes de notre unité de cœur et d'âme : c'est complètement offert. Et s'ils aident à mieux saisir la profondeur du lien que Jésus a donné, à mieux vivre la folie du Cœur de Feu du Très-Haut sur nous, ils sont si pauvres, si pauvres. L'amour est tellement plus puissant ! Il prend tout » (dossier MDP, ACASJ). Il semble bien que les « signes » d'unité désignent ici les gestes sexuels, que cette personne interprète comme signes de son unité avec le père Philippe, mais aussi, ultimement, comme signes de l'amour de Dieu pour elle, et comme aides pour mieux vivre de cet amour. On trouve ici les deux dimensions des sacrements selon saint Thomas d'Aquin : signification et efficacité.

[2] « [Les fellations] expriment :

- "L'incarnation de la charité", à l'image du Fils de Dieu fait chair dans le corps de Marie, de l'amour de Jésus et de Marie, de l'amour de Marie et de Jean à partir de Jn 19, 26-27.
- "La manifestation de l'amour jaloux de Dieu sur moi".
- "Ses gestes me consacrent." » (dossier MDP, ACASJ).

[3] « Recevoir votre corps, l'aimer, c'est inséparable de tout ce qu'il peut y avoir de vie intérieure en moi. Et c'est aussi un peu comme si cela en était la source. Quand vous parlez de l'Eucharistie comme nourriture, pour moi c'est terriblement parlant par rapport à votre corps. » « […] par le don de son Corps, Jésus peut se donner de façon absolue. Et vous, vous me donnez tout !! Et par votre corps c'est comme si vous laissiez passer dans mon cœur la Très Sainte Trinité » (dossier MDP, ACASJ).

[4] « C'est vrai, la Vierge Marie permet que je sois si proche de vous dans ma sensibilité et elle fait une unité si grande qui passe par le corps. Je pense qu'elle aurait peut-être pu faire la même chose sans cette intimité sensible mais elle donne ce moyen pour aller plus vite. Quand je dis "plus vite" je veux dire "plus profondément tout de suite" – vous voyez je parle dans l'ordre de la connaissance à l'intérieur de l'amour. J'ai l'impression que je vous connais bien plus et que vous me connaissez bien plus parce qu'il y a un très grand don dans la sensibilité. Et puis je trouve que si le don du corps apporte la joie et est source d'un plus grand repos intérieur, c'est aussi un moyen très pauvre. Parce que c'est vrai notre corps est pauvre en lui-même. Et puis la pauvreté est très forte puisque nous nous gardons très fort » (dossier MDP, ACASJ).

[5] « Et je crois que la Vierge Marie désire que je sois très simple avec vous et de plus en plus. Et d'être si proche, cela simplifie complètement » (dossier MDP, ACASJ).

[6] Le rituel du mariage dit que les époux établissent entre eux « une communauté de toute la vie » (n°143).

[7] « C'est difficile de dépasser le fait que je ne puisse pas avoir de vie commune avec vous. […] Je ne saurai jamais ce que c'est que de partager des choses simples avec vous, comme marcher, travailler, manger à la même table, regarder quelque chose ensemble… Je ne vous vois que du fond de la salle Saint-Jean ou de la chapelle ou bien dans un parloir. Vous ne venez jamais dans ma cellule et je ne vais jamais dans les lieux où vous vivez. […] Je me bats pour ne pas penser à tout cela, mais ce sont tout de même des désirs légitimes, non ? » (dossier MDP, ACASJ).

leur relation[1] et avec les actes sensuels[2]. Une sœur dit qu'au bout de quelques semaines, les pratiques sexuelles, devenues habituelles et accomplies rapidement sans grand échange de paroles, ne nécessitaient plus d'explications, mais que les explications étaient données pendant les cours, dans lesquels elle pouvait percevoir un double sens. Ce qui est enseigné publiquement sert alors pour ces personnes victimes de clef d'interprétation de ce qui est vécu dans les parloirs, et entretient la dépendance[3]. Cependant, cette quête de compréhension est parfois vécue douloureusement. Certaines sont écartelées entre les convictions qu'elles ont acquises par l'enseignement et les pratiques du père M.-D. Philippe, et ce que leur disent leur expérience et leur conscience[4]. Selon certains témoignages, il leur demande alors de ne parler qu'à lui seul de leurs doutes, et surtout de lui faire confiance et de « faire le sacrifice de leur intelligence[5] », expression qu'il utilisait aussi à propos de l'acte de foi de la Vierge Marie devant son Fils crucifié.

Signalons pour terminer un extrait de lettre d'une victime qui semble être allée très loin dans l'appropriation d'une pensée mystico-sexuelle. À propos des actes sexuels, elle parle des « mystères », de « l'emprise divine » et écrit, par exemple :« Quand tu me touches cela me donne Marie, qui est ma seule vie. Je suis haletante tout le temps. Ce soir je t'appelle comme un mendiant pour me donner Marie. Aide-moi à m'abandonner définitivement à Elle. Elle a voulu ainsi : qu'en te prenant par moi, Elle vienne demeurer en moi. Elle ne peut te prendre pleinement que par un fort éveil, mais À SON HEURE, sans présomption ni imprudence. [6] »

Sans aller forcément jusqu'à ce degré de confusion entre mystique et sexualité, la relation avec le père M.-D. Philippe est vécue par certaines victimes comme une quête spirituelle, où s'exprime leur soif d'absolu, leur désir d'aller toujours « plus loin » dans le don d'elles-mêmes, et le père M.-D. Philippe semble être devenu l'objet même de cette quête dans une large mesure.

4. Conclusion

Dans la correspondance du père M.-D. Philippe avec ses victimes, l'abus spirituel est encore plus flagrant que l'abus sexuel. Ces femmes qui se sont confiées au père M.-D. Philippe, et qui avaient

---

[1] « Je veux vous remercier pour les conférences "sur le corps". Je les ai beaucoup aimées (je les ai même réécoutées). Cela m'aide beaucoup, et saisir ce que l'on vit dans l'amour, en y réfléchissant plus profondément avec toute son intelligence, cela apporte beaucoup de force et de joie. Et aussi pour vous c'est important ? » (dossier MDP, ACASJ).

[2] « Et à cause de ce que vous nous dites sur la sensibilité glorifiée de Marie c'est encore plus important pour moi de pouvoir vivre un don au niveau des corps. Cela ne me suffit pas de vivre cela à l'intérieur ; j'ai besoin de le réaliser concrètement. De plus en plus » (dossier MDP, ACASJ).

[3] Une personne a témoigné avoir compris, à travers les cours du père Philippe, qu'il était amoureux d'elle et qu'il l'encourageait à faire un pas vers lui. « Apparemment, il est tombé amoureux de moi. Il ne l'a pas dit directement, mais il l'a montré. Il avait une manière de parler personnellement à travers ses cours. Il faisait passer le message comme quoi lui il attendait quelque chose de moi : il était le père, le prêtre, plus âgé, mais il attendait quelque chose de moi. Cela m'a mise mal à l'aise, car je n'avais pas l'intention de faire ce pas. Est-ce que j'aime le père Philippe ? Oui, mais je ne suis pas amoureuse. Je me suis dit : il est mon père spirituel. Avec tous ces cours d'éthique, je me suis dit : il faut que je lui dise. Je lui ai dit qu'il y avait un amour. Il avait mes mains dans les siennes, et il m'encourageait, il m'a confirmée : "moi aussi, et je vous porte très fort dans ma prière". Je me souviens de cette réponse. Il y avait cette idée que l'amitié dans la vie religieuse est pure, liée à la prière, chaste. […] Après cet entretien, j'ai été troublée intérieurement. J'avais une espèce d'intuition, je sentais que je n'étais pas libre, qu'il y avait quelque chose de pas juste, que ce n'était pas vraiment ce que je voulais d'entrer dans cette sorte de relation. Mais aussi j'avoue une certaine satisfaction : je suis la petite jeune de 20 ans que le père Philippe regarde au milieu de tout le monde. Je me souviens aussi d'un très grand trouble car je n'avais pas expérience de l'amour. Je me suis dit : je ne sais pas comment le vivre, donc c'est lui qui va me montrer, puisqu'il a déjà commencé » (dossier MDP, ACASJ). Pour elle, ce qu'a fait le père Philippe a perturbé son chemin vocationnel, en l'arrachant à Jésus.

[4] « Je n'y comprends rien, mais je ne cherche plus à comprendre… » « Je prie pour vous et je vous offre au Père, en suppliant l'Esprit Saint que vous ne vous égariez pas, tout en voulant la volonté de Dieu » (dossier MDP, ACASJ). Voir le volet théologique.

[5] « À maintes reprises il me répète que, si j'ai des doutes, je dois lui en parler à lui "en premier lieu… et en unique lieu. " Il décourage aussi toute réflexion sur ce que je vis : je dois, selon lui, faire le sacrifice de mon intelligence. Je crois le Père Marie-Dominique. Je suis persuadée que si je cessais de lui faire confiance, j'en mourrais. Je n'aurais plus personne… » (M.-F. PESNEAU, *L'emprise, op. cit.,* p. 80) « Il pose pour moi, comme une exigence de vie spirituelle, un interdit de penser : « Il ne faut surtout pas essayer d'analyser », me dit-il » (*idem*, p. 72)

[6] Dossier MDP, ACASJ.

pour la plupart 50 ou 60 ans de moins que lui, voulaient se donner à Jésus. Certaines étaient religieuses ou souhaitaient l'être. Le père M.-D. Philippe leur apparaissait comme un maître spirituel, en qui elles pouvaient avoir toute confiance[1]. Elles se sont pourtant trouvées enfermées dans une relation délétère, qui a absorbé leurs forces vitales et les a éloignées de Dieu. Leur relation au Père des cieux, au Christ, à l'Esprit Saint et à la Vierge Marie a été faussée, détournée, au profit d'un homme qui a abusé d'elles et les a ensuite abandonnées. Elles se sont données à lui totalement, avec leur âme et leur corps, et il semble avoir pris pour lui tout ce qu'elles lui donnaient, sans tenir compte des conséquences. Il ne semble pas les avoir détrompées lorsqu'elles en sont venues à penser et à écrire des choses qui sont manifestement contraires à la foi catholique, par exemple en prétendant se consacrer à lui comme on se consacre à Dieu. Finalement, certaines en ont perdu la foi, se sont éloignées de l'Église et de toute pratique religieuse. La plupart ont eu ou ont encore des problèmes psychologiques ou psychiatriques, parfois au point d'être tentées de se mutiler ou de se suicider. Une personne semble avoir dû être hospitalisée. Certaines ont été tourmentées dans leur sexualité, ou ont eu de graves problèmes relationnels. Plusieurs ont quitté la vie religieuse.

D. Conclusions sur les abus sexuels commis par le père M.-D. Philippe sur des femmes

1. Différents degrés d'abus

Le point commun à tous les témoignages est que la relation était toujours asymétrique, à plusieurs titres : de par la différence d'âge, de par le sacerdoce, de par le statut de maître qui était attribué au père M.-D. Philippe, de par son statut de fondateur, il se trouvait en situation d'autorité sur la personne.

Toutefois, les abus sexuels commis par le père M.-D. Philippe ne sont pas tous du même degré, à la fois dans les actes eux-mêmes, qui peuvent aller de gestes ambigus jusqu'à des fellations, et dans l'emprise spirituelle que ces actes ont présupposée, qui va de la simple confiance dans le père M.-D. Philippe sur la base de sa réputation de sainteté ou de la qualité de son enseignement jusqu'à une emprise spirituelle presque absolue.

On peut remarquer aussi une différence quant à la dimension violente de l'abus. Certaines personnes ont apparemment coopéré aux actes, et les ont désirés et parfois demandés ou suggérés, alors que d'autres ont été forcées physiquement (il prend leurs mains et les serre très fort, il les prend contre lui par surprise, etc.) ou moralement (il profite d'une situation de faiblesse, ou de la sidération de la personne, pour poser des actes). Cependant, même dans les cas où on peut avoir l'impression que ce sont elles qui réclament les gestes, cette demande repose sur la dépendance qui s'est mise en place. S'il n'est pas responsable de tous les actes de ces personnes, le père M.-D. Philippe est certainement responsable du climat de confusion qui les a fortement influencées. De plus, en permettant que les premières limites soient franchies, il a suggéré que les suivantes pouvaient l'être également.

Au niveau des justifications doctrinales, les documents et les témoignages qui nous sont parvenus semblent indiquer que, notamment dans le cadre de la famille Saint-Jean, le père Marie-Dominique Philippe n'a pas explicitement enseigné la doctrine de son frère Thomas Philippe. Il n'a pas fait référence, en particulier, à une union sexuelle entre Marie et Jésus. Cependant, à propos de thèmes moins explicites mais pourtant très liés aux abus sexuels (instrumentalité, possibilité d'exceptions à la loi morale sous la conduite de l'Esprit Saint[2], etc.), la proximité entre les deux frères semble

[1] « Et puis le Père Marie-Do est "un saint homme", unanimement vénéré. Il a prononcé les mêmes vœux que moi. Il connaît la théologie, beaucoup mieux que moi. Comment ne pas lui faire confiance ? Cet homme a réussi à faire de moi la prisonnière de son désir. Il s'est emparé de ma volonté sans tenir aucun compte du chemin sur lequel j'étais engagée » (M.-F. PESNEAU, *L'emprise, op. cit.*, p. 72).

[2] Une victime du père Philippe a reconnu avoir pensé que l'Esprit Saint pouvait permettre de faire des choses qui sont contraires à la morale, dans certains cas. Voir le volet théologique.

profonde[1]. D'ailleurs, la confusion entre spiritualité et sexualité se retrouve chez les victimes du père Marie-Dominique. Tout en partageant dans une certaine mesure les convictions et les pratiques sexuelles de son frère, il est néanmoins resté en retrait par rapport au discours de Thomas Philippe, qu'il s'agisse de « prudence » tactique, ou d'un sens théologique plus sûr qui le retenait face à ce qu'il considérait comme des excès.

Les cas d'emprise les plus graves, du moins ceux qui sont connus, datent des années 80 et 90. La fin de la vie du père M.-D. Philippe est davantage marquée par des abus qui sont allés moins loin au niveau des actes et de l'emprise.

2. Conséquences sur les victimes

Les conséquences aussi sont différentes selon les personnes, même si parmi les personnes sur qui l'emprise du père M.-D. Philippe a été moins forte, certaines ont subi également de graves conséquences : problèmes psychologiques et psychiatriques, perte de l'estime de soi, grande difficulté à avoir confiance en Dieu et en d'autres personnes, etc. Un acte unique et qui peut apparaître comme moins grave que d'autres peut tout de même conduire une personne à recourir à des traitements psychiatriques pendant des années. Quelques personnes, surtout parmi celles qui n'ont subi qu'un seul acte abusif, ont eu peu de conséquences dans la durée.

Enfin, six témoignages (deux chez les sœurs contemplatives et quatre chez les sœurs apostoliques) montrent que parmi les victimes du père M.-D. Philippe, certaines ont été abusées en même temps ou après par d'autres auteurs d'abus sexuels dans la famille Saint-Jean. Des sœurs victimes du père M.-D. Philippe ont elles-mêmes commis par la suite de graves abus spirituels et sexuels.

3. Responsabilité du père M.-D. Philippe

Au terme de cette analyse des abus commis par le père M.-D. Philippe sur des femmes, nous ne pouvons que constater que nous ne savons pas comment lui-même vivait ces actes et ce qu'il comprenait du drame que vivaient ses victimes, puisqu'il ne s'est pas exprimé sur la question. Nous ne pouvons faire que des hypothèses, qui relèvent davantage du psychologue que de l'historien[2]. Sa responsabilité objective dans les abus est évidente, sans qu'on puisse dire dans quelle mesure il en était conscient. Toujours est-il que nous n'avons aucune trace de repentance sincère à propos de ces fautes.

II. LES ABUS SEXUELS DU PÈRE M.-D. PHILIPPE A L'ÉGARD DE FRÈRES

Trois actes d'abus sexuels commis par le père Marie-Dominique Philippe sur des frères ont été rapportés. Ces actes sont de deux types : un baiser sur la bouche et deux gestes où il attire les mains de l'autre sur son propre sexe par-dessus son habit dominicain.

Le baiser sur la bouche a eu lieu dans un contexte très particulier, où un jeune frère venait dénoncer auprès du père M.-D. Philippe, qui était alors prieur général, les actes sexuels qu'il subissait de la part d'un formateur :

> Un jour, en guise de réponse à mes questions insistantes, le père Philippe a pris ma tête entre ses mains et m'a embrassé brièvement sur la bouche. Je me souviens, il était énervé que je vienne lui redemander encore d'arrêter ces gestes [c'est-à-dire ceux de l'autre formateur]. Après m'avoir embrassé, il a ri, mais je ne me souviens plus ce qu'il a rajouté. Je suis resté sidéré. Je n'ai pas compris ce geste sur le moment et n'en ai parlé à personne. Avec le temps j'ai réalisé avec certitude la signification de ce baiser imposé : il voulait me faire admettre que les gestes que je subissais n'étaient pas si graves, qu'ils pouvaient exister, puisque lui-même m'embrassait de la sorte. Lui, ce prêtre catholique de plus de 80 ans, fondateur d'une famille religieuse approuvée par Rome qui comptait alors 800 membres, me faisait comprendre par ce baiser que

[1] Voir dans les annexes générales : « Similitudes et divergences entre Thomas et Marie-Dominique Philippe ».
[2] Voir dans ce Rapport, « 3e volet, Etude psychologique ».

> l'agression sexuelle était normale, que ma résistance était vaine ; j'étais trahi et je ne serai pas aidé. Ce baiser me fait penser à un autre baiser[1]…

Cet acte, tel qu'il est ici rapporté et interprété avec vraisemblance, relève donc d'abord de l'abus spirituel et d'une tentative de manipulation, pour couvrir un scandale[2].

Il n'en va pas de même des deux autres témoignages. Le premier est anonyme et a été déposé sur le site de l'AVREF[3] depuis des années.

> Le premier incident s'est produit à la veille de la Fête de l'Ascension, vers 22h ; je ne suis pas sûr si c'était en… ou en… En tant que directeur spirituel, le P. Philippe était assis près de moi, de sorte que nos genoux se touchaient, comme c'était souvent le cas. À cette occasion, il a commencé à caresser ma main pendant plusieurs minutes. Sur le moment, j'ai trouvé cela déconcertant, puisque c'était clairement un comportement approprié à une relation romantique plutôt qu'à la direction spirituelle. Je dis cela en raison de la nature sensuelle du contact (promenant son doigt sur la paume de ma main quelques minutes, alors que je continuais à parler de questions de théologie ou de vie spirituelle).
>
> Je ne me rappelle pas la date du deuxième incident ; peut-être une année plus tard environ. Il était autour de 22h ou 23h du soir. Je faisais ma confession au P. Philippe ; il tenait ma main dans la sienne entre ses genoux, la caressant de temps en temps. Il a progressivement attiré ma main plus près entre ses jambes jusqu'à toucher ses organes génitaux. Embarrassé et plutôt dégoûté, j'ai retiré ma main. Il m'a alors donné l'absolution comme si de rien n'était[4].

L'auteur de ce témoignage ne dit pas quel âge il avait quand c'est arrivé, mais le cadre est celui de la direction spirituelle et de la confession. Il parle d'« abus sexuel » pour de tels faits, et il a raison. Le père M.-D. Philippe était en effet en situation d'autorité sur ce jeune religieux, d'autant plus qu'il était aussi prieur général, puisque l'auteur ajoute que c'est précisément le statut du père M.-D. Philippe qui l'a empêché de dénoncer ce qui est arrivé :

> Si un frère de rang inférieur dans la Congrégation avait fait de telles choses, je me serais immédiatement plaint ; mais je ne l'ai pas fait parce que le P. Philippe était lui-même l'autorité la plus haute à laquelle j'aurais pu me plaindre.

Le second témoignage émane d'un frère entré dans la communauté à la fin des années 80 :

> J'étais novice. C'était au cours d'une confession ou d'un entretien. Comme d'habitude il nous tenait les mains sur ses genoux, de façon d'ailleurs paternelle (aujourd'hui on pourrait se poser la question de la justesse de ce geste) mais en tout cas il est sûr que ce geste n'était en rien sensuel.
>
> Ce soir-là au cours de cet entretien (j'incline fortement à penser qu'il s'agissait d'une confession) il tire doucement et progressivement mes mains vers lui et les fait remonter jusqu'à faire effleurer, par l'une de mes mains, son sexe en érection.
>
> Il a aussitôt retiré ses mains des miennes. Je pense aujourd'hui qu'il a retiré ses mains parce qu'il n'a perçu de ma part aucune réaction ou émotion, sensuelle ou plus simplement qu'il a perçu une certaine gêne de ma part. Je crois me souvenir qu'il m'a alors donné l'absolution, mais je n'en suis pas sûr.

---

[1] Témoignage d'un ancien frère dans *L'ombre de l'Aigle, le livre noir de la Communauté Saint-Jean*, p. 70 (www.avref.fr, consulté le 13 janvier 2021). Ce frère a également fait connaître son témoignage à la commission SOS abus.

[2] Cette interprétation est d'autant plus vraisemblable qu'une ancienne sœur a raconté exactement la même chose : venant se plaindre auprès du père Philippe des abus commis par un frère, il l'a aussitôt embrassée sur la bouche.

[3] Association Vie Religieuse Et Famille, fondée en 1998.

[4] https://www.avref.fr/temoin-anonyme-dun-ancien-de-saint-jean.html (Consulté le 9 avril 2022). L'auteur donne ensuite son interprétation de ce qui est arrivé : « À l'époque, j'ai oublié cet incident, le considérant comme une sorte d'erreur de la part du Fr. Philippe ; je pense maintenant que n'est pas le cas. Tandis que, sur l'échelle des abus sexuels, ce cas n'est pas le plus flagrant, il est cependant à qualifier d'abus sexuel s'il était intentionnel de la part du P. Philippe, ce que je pense. Pour comprendre que c'était abusif, il suffit d'imaginer la même chose se produisant en public entre une personne consentante et une personne non-consentante, ou entre un adulte et un enfant. En effet, le P. Philippe peut avoir pensé que j'aurais réagi différemment (c'est-à-dire positivement) à un tel comportement suggestif. Je pense que ces deux cas reflètent une initiation à ces comportements ouvertement sexuels dont le P. Philippe a été accusé. Le deuxième cas est sexuellement abusif par nature, et je le considère comme un abus d'autorité flagrant de la part du P. Philippe, en tant qu'homme plus âgé, professeur, prêtre et le fondateur d'un ordre religieux ».

> Je me souviens de le sentir gêné (ça, j'en suis sûr). Je n'ai pas été scandalisé parce que je ne comprenais pas ce qui arrivait... Jamais je n'aurais soupçonné une tentative de masturbation.
>
> Cela m'a gêné dans le reste de la soirée, et la journée suivante, ou peut-être deux ou trois jours. En fait j'étais surtout 1) étonné de ce que je considérais comme une telle maladresse 2) de ce que le père Marie-Dominique puisse avoir un sexe en érection 3) j'éprouvais un certain malaise. Je pense que ce malaise provenait 1) de mon incompréhension 2) de la nature sexuelle de ce geste, bien que moi-même n'ai éprouvé aucune émotion sexuelle. Quand je dis nature sexuelle de ce geste j'entends matériellement (effleurer un sexe en érection), puisque je ne pouvais concevoir une intention sexuelle.
>
> Je peux dire ne pas avoir été traumatisé, essentiellement parce que je n'ai perçu aucune tentative ou invitation sexuelle, mais simplement une énorme maladresse de la part du P. Marie-Dominique, et que de mon côté je suis resté au niveau de l'incompréhension ou d'une gêne. Peut-être des psychologues me diraient aujourd'hui que j'ai été effectivement traumatisé d'une façon relativement inconsciente. Pourquoi pas !
>
> Ce geste en fait s'est complètement enfoui dans ma mémoire jusqu'il y a une année. Jusque-là, je m'étais refusé de lire les témoignages à l'encontre du P. Marie-Dominique sur internet (tout en acceptant sans réserve la véracité des révélations de Frère Thomas en 2013). Ce jour-là je suis allé lire le témoignage d'un ancien frère de Saint Jean. Il raconte l'invitation ouverte et franche que le P. Marie-Dominique lui a faite de le masturber, en posant directement ses mains sur son sexe en érection. Il raconte par la suite qu'il ne pouvait faire de recours à aucune autre autorité puisqu'ultimement tout remontait au P. Marie-Dominique. Je note par ailleurs que le ton de sa dénonciation est sans agressivité, et avec un sain recul.
>
> C'est pendant cette lecture sur internet que ce souvenir de noviciat m'est étonnamment et doucement remonté à la mémoire. Aujourd'hui la relecture de cet événement ainsi que la convergence des faits (je tiens pour fiable le témoignage de cet ancien frère), m'amènent à penser que le geste du P. Marie-Dominique était une tentative pour éprouver ma sensibilité ou mon inclination à poser un tel geste. […]
>
> J'ai bien conscience de la fragilité de ce type de témoignage qui repose sur un souvenir qui remonte à la surface 30 ans plus tard à l'occasion de la lecture d'un autre témoignage analogue.
>
> Je ne garde aucune amertume à l'égard du P. Marie-Dominique. Je me garde de juger la malice de l'intention de cet acte en raison de ce que j'ai entendu de sa personnalité clivée[1].

Étant donné le nombre de frères que le père M.-D. Philippe a rencontrés pour l'accompagnement spirituel ou la confession, ces deux témoignages pourraient apparaître comme peu vraisemblables et impliquant une grande part d'interprétation subjective et de reconstruction. Cependant, le fait que ces témoignages rapportent des gestes tout à fait semblables à d'autres qui proviennent de femmes va dans le sens de leur crédibilité, surtout si l'on ajoute que le premier d'entre eux a été publié sur internet avant que des femmes ne rapportent ces gestes. Il faut toutefois remarquer une différence entre les hommes et les femmes quant aux conséquences sur les personnes : les femmes qui ont subi des actes identiques en ont été généralement plus affectées que ces deux hommes. Quant à l'interprétation qu'il faut donner à ces gestes, elle n'est pas évidente. Le père M.-D. Philippe ne les a en tout cas pas justifiés par des paroles, laissant ses interlocuteurs dans l'ambiguïté et la gêne.

Pour conclure, les abus commis par le père M.-D. Philippe sur des hommes représentent une très faible part des témoignages parvenus à la congrégation, et concernent des actes qui sans être anodins sont d'une gravité inférieure à la plupart des abus commis sur des femmes. Ces actes ont tous été commis « par surprise ».

[1] Dossier MDP, ACASJ.

III. L'ACCUEIL DES PAROLES DES VICTIMES DU VIVANT DU PÈRE M.-D. PHILIPPE

A. Un faux secret très bien gardé

Aussi incroyable – tout en étant révélateur du climat d'emprise – que cela puisse paraître, en raison du nombre de personnes ayant eu à souffrir des comportements du père Marie-Dominique Philippe, ceux-ci n'ont pas été révélés publiquement avant sa mort. Cela signifie-t-il pour autant que personne, en dehors des victimes elles-mêmes, n'ait été au courant ? En l'état actuel de la documentation, ce problème est difficile à cerner exactement. Certains éléments sont toutefois assurés.

1. Le père Thomas Philippe

Il est sûr que le père Thomas Philippe connaissait les mœurs de son frère, comme cela ressort du témoignage de Michèle-France Pesneau[1]. Déjà auparavant, il est probable que le père Thomas ait connu la relation de son frère avec Jacqueline d'Halluin[2]. C'est aussi ce que semblent indiquer des lettres retrouvées dans la correspondance du père Marie-Dominique. Certaines lettres pourraient avoir été écrites par une visitandine, à moins qu'il s'agisse d'une laïque liée à un monastère de la Visitation. Elle écrit au père M.-D. Philippe : « Cela ne regarde personne sauf le Père Thomas ce qui a pu se passer entre nous et l'état de mon cœur actuellement ne regarde que vous & lui. [3] » Les lettres ne permettent pas de préciser ce qui s'est exactement passé entre le père M.-D. Philippe et cette personne, mais elles évoquent souvent la sexualité. Cette correspondante demande d'ailleurs elle aussi que ses lettres soient déchirées, et une seule lettre est signée.

Le témoignage de Michèle-France Pesneau montre que le père Marie-Dominique, qui recommandait habituellement le silence sur ses actes sexuels, pouvait faire une exception pour le père Thomas, car « il pouvait comprendre ces choses » :

> Passant au prieuré peu après mon arrivée, le Père Marie-Do m'a annoncé que le Père Thomas, son frère aîné, dominicain lui aussi, allait venir à Azé, et il souhaite que je le rencontre pour lui parler de la relation qui existe entre lui-même et moi. Jusqu'alors, la consigne était de ne pas parler. Il veut maintenant que je parle au Père Thomas dont il me dit seulement que "c'est un homme qui a beaucoup souffert, et il peut comprendre qu'il existe des choses comme celle-là." Je sais par ailleurs que le Père Thomas est son parrain de baptême, et qu'il est aumônier de la communauté de l'Arche, fondée par un certain Jean Vanier pour accueillir des personnes atteintes de handicaps intellectuels. Je me demande seulement vaguement pourquoi, si le Père Marie-Do veut parler au Père Thomas, il a besoin de mon intermédiaire.
>
> Je ne m'interroge pas trop… à quoi bon, puisque je n'aurai pas de réponse – le Père Marie-Dominique ne répond qu'aux questions qui ne le dérangent pas. Je pense maintenant que son objectif est beaucoup plus tordu que je ne peux l'imaginer. Mais alors je vois les choses plus naïvement : le Père Marie-Do veut que je parle au Père Thomas ; je parlerai au Père Thomas, quoi qu'il m'en coûte[4].

Cette citation montre que le père Marie-Dominique ne cherchait pas forcément à livrer Michèle-France à son frère, mais plutôt à la rassurer, à faire taire ses doutes, en lui faisant rencontrer quelqu'un dont elle connaissait la réputation et qui puisse approuver la nature de leur relation. Son objectif a été atteint, puisque Michèle-France écrit :

---

[1] M.-F. PESNEAU, *L'emprise, op. cit.*. Voir par exemple p. 58, et surtout p. 85-87.

[2] Étant donné le degré d'intimité entre Jacqueline d'Halluin, Anne de Rosanbo, Jean Vanier et le père Thomas, il semble peu probable que ce dernier ait ignoré l'existence de cette relation et sa nature sexuelle, bien qu'il n'y en ait pas de preuve dans la correspondance de Jacqueline avec Jean Vanier, par laquelle nous connaissons cette relation (Cf. N. JEAMMET, B. GRANGER, A. MOURGES, F. MICHEL, C. VINCENT-MORY, G. RIMBAUT, *Emprise et Abus, enquête sur Thomas Philippe, Jean Vanier et L'Arche*, Châteauneuf-sur-Charente, Frémur, 2023, p. 342-351). Voir aussi le chapitre 3 du présent rapport : « Marie-Dominique Philippe et le groupe des "tout-petits" ».

[3] Dossier MDP, ACASJ.

[4] *L'emprise*, *op. cit.*, p. 85.

> Donc il ne désapprouve pas. Il m'encourage. Et même il m'invite à prier avec lui un moment. […] C'est vraiment très bizarre. Mais il m'a rassurée sur ma relation avec le Père Marie-Dominique, ce qui m'apporte une certaine paix[1].

Le père Marie-Dominique n'avait peut-être pas prévu que le père Thomas profiterait de la situation pour avoir des gestes sexuels avec elle. D'ailleurs celui-ci prendra soin de dire à sa victime de ne pas en parler à Marie-Dominique, qui ne pourrait pas comprendre[2]… Le père Thomas a gardé pour lui les confidences du père Marie-Dominique et des victimes qui se sont confiées à lui. Il n'avait évidemment aucun intérêt à dénoncer son frère, ni même à éclairer ces personnes, à supposer qu'il ait été capable de se rendre compte du caractère anormal de ce que faisait le père Marie-Dominique.

2. Une rumeur persistante

Dans les années 50, l'enquête du Saint-Office a recueilli quelques témoignages indirects mettant en cause les mœurs personnelles du père Marie-Dominique Philippe (cf. la première partie du volet historique de ce rapport). Cependant, il semble que l'enquête ne soit pas parvenue à une conclusion ferme sur ce point, faute de témoignage direct. Peut-être aussi l'enquête n'a-t-elle pas été menée jusqu'au bout. En tout état de cause, cette enquête n'a été connue que d'un très petit nombre de personnes. Les sanctions ayant frappé le père M.-D. Philippe en 1957-59 ont été davantage connues, mais dans un cercle malgré tout restreint de personnes chargées d'en assurer l'application (supérieurs dominicains, supérieures de couvents, etc.).

Cet aspect confidentiel de la connaissance des sanctions contraste avec la réputation du père Marie-Dominique Philippe telle qu'elle est ressortie, par exemple, d'un audit externe réalisé en 2011-2012[3]. Cet audit a mis en lumière la mauvaise réputation de la communauté Saint-Jean à l'extérieur. Parmi les raisons nommées, il y avait entre autres, la référence trop prégnante à la personne et à l'enseignement du père Marie-Dominique Philippe. Mais surtout, cet audit réalisé auprès de personnes bienveillantes envers les frères de Saint-Jean a révélé que des bruits couraient au sujet d'abus commis par le père M.-D. Philippe[4]. Les sources de ces rumeurs sont certainement plurielles et n'ont pas pu être identifiées avec certitude : traces laissées par l'affaire de l'Eau vive, paroles de victimes, allusions de personnes liées par un secret, accusations de l'AVREF[5]… Avant même les révélations publiques de 2013, l'image du père M.-D. Philippe était donc entachée d'un soupçon par rapport à ses mœurs. Cependant, peut-on écrire qu'avant 2013 « beaucoup savaient ou soupçonnaient », comme le fait le frère Philippe Lefebvre ?

> Dans mon propre ordre dominicain, tel religieux qui lui-même fonda une congrégation nouvelle, fut célébré comme un savant et un saint, avant que ne se dise publiquement ce que beaucoup savaient ou soupçonnaient : les enseignements de ce vénérable maître portaient en germe les élucubrations mystico-détraquées selon lesquelles il se donnait le droit d'abuser de sœurs en toute impunité[6].

---

[1] *L'emprise*, *op. cit.*, p. 87.

[2] « Il me demande aussi de ne pas parler au Père Marie-Do de ce qui vient de se passer, car "le Père Marie-Dominique risquerait de penser que le père Thomas va un peu trop loin…" Me voilà donc enfermée dans un double silence » (*L'emprise, op. cit.,* p. 91). Il s'agissait d'un acte particulier (le cunnilingus), dont le père Thomas semble penser qu'il susciterait la réprobation de son frère. Il est cependant attesté que celui-ci l'a pratiqué plus tard au moins avec une personne.

[3] Cet audit a été réalisé par Mme Pauline Barth, conseil indépendant en marketing et stratégie de communication.

[4] « Il y a des bruits qui circulent au sujet de sa fin de vie et d'abus. » « Aujourd'hui j'entends des trucs très ennuyeux pour leur image (encore il y a huit jours des échos de problèmes de mœurs sur la personne du père MDP). » « …je m'interroge beaucoup sur la personne du père Philippe, il y a beaucoup d'histoires un peu troubles sur les deux frères [Philippe]. » « À Lourdes, j'ai entendu un évêque sérieux rapporter des rumeurs sur des tendances homosexuelles du père MDP et sur la folie de la sœur supérieure des contemplatives. » « On les sent inquiets, pas très détendus par rapport à certains qui pourraient sortir des affaires négatives sur le Père MDP. » « Le père était un prédateur très grave. La Cté le savait et couvrait des trucs totalement pervers » (document de présentation de la synthèse de l'audit, dans la partie « image du père Philippe », AGCSJ).

[5] L'AVREF a mis en cause la communauté Saint-Jean depuis sa création, pour des problèmes de discernement des vocations et de dérives sectaires, ainsi que pour des problèmes de mœurs. Ce faisant, elle dénonçait aussi le père Philippe, mais il s'agissait d'abord de problèmes de gouvernement. Ce n'est que progressivement qu'elle en est venue à mettre en cause les mœurs du père Philippe, sans toutefois fonder ses accusations sur des faits précis.

[6] Philippe Lefebvre, *Comment tuer Jésus ? Abus, violences et emprises dans la Bible*, Paris, Cerf, 2021, p. 32.

Cet extrait, qui vise probablement le père M.-D. Philippe, suggère qu'à l'intérieur de l'ordre dominicain, sans doute plus qu'ailleurs, circulaient des rumeurs. Apparemment, certains, dans les cercles dominicains, savaient, ou du moins pressentaient, mieux que d'autres, ce qu'il en était concernant les mœurs de Marie-Dominique Philippe. Un frère de Saint-Jean se souvient d'ailleurs des allusions que lui avait faites un dominicain, qui s'était soudainement arrêté, comme s'il craignait d'en dire davantage.

En novembre 2005, dans le dossier d'une quarantaine de pages consacré par la revue *Golias* à « La face cachée des "Petits-Gris" », il y a une seule allusion aux mœurs du père M.-D. Philippe. Le « Père L. » affirme : « Je sais que le père Philippe assiste à des séances de sadisme, de perversion sexuelle sous toutes ses formes. [1] » Ce propos n'est pas repris dans le reste du dossier. En 2012 encore, *Golias* consacre plusieurs articles à la communauté Saint-Jean et évoque des frères mis en cause pour abus sexuels, mais il ne fait qu'une seule allusion aux mœurs du père M.-D. Philippe, en évoquant « des sœurs victimes des inévitables dérapages de la "théorie d'amour" d'amitié prônée et mise en pratique par le fondateur lui-même et certains frères parfois haut placés[2] ». Ce n'est qu'en mai 2013, à l'issue du chapitre général des frères de Saint-Jean où furent révélés pour la première fois les abus sexuels du père M.-D. Philippe, que la presse communiquera à ce sujet.

3. Ce qui se savait dans la famille Saint-Jean

Malgré le grand nombre de victimes dans la famille Saint-Jean, il semble que peu de personnes, en dehors des victimes elles-mêmes[3], aient été au courant des agressions sexuelles commises par le père M.-D. Philippe. Il faut ici distinguer entre les personnes qui ont reçu des confidences de victimes, par exemple dans l'accompagnement spirituel, et celles qui ont découvert quelque chose par hasard.

Il est possible que des victimes se soient confiées à des accompagnateurs spirituels ou à des supérieures au sujet de ce qui leur était arrivé, cependant la documentation est très pauvre sur ce point. Ceux qui auraient reçu de telles confidences se seraient probablement sentis tenus au secret, et les victimes peuvent avoir des réticences à rapporter les réactions inadéquates de personnes qui leur ont fait du bien. Une sœur a toutefois raconté avoir parlé des gestes du père M.-D. Philippe (des baisers sur la bouche) à son père spirituel, un frère de Saint-Jean, en lui faisant part de son étonnement par rapport à ces gestes, tout en lui disant y avoir vu une « consolation de Dieu ». Selon elle, son accompagnateur spirituel aurait approuvé les actes du père M.-D. Philippe, y voyant un moyen qu'il avait trouvé de montrer à cette religieuse l'amour de Dieu pour elle, tout en lui recommandant la discrétion[4].

Une autre victime a fait état des gestes du père M.-D. Philippe à son égard devant sa maîtresse des novices et d'autres novices. Elle aussi a présenté ces gestes de manière positive :

> En sortie novices, la maîtresse des novices a proposé pendant le repas que nous puissions partager chacune une « fioretti » vécue avec le père Philippe. Lorsque ce fut mon tour, j'ai raconté ce dernier geste du père Philippe. C'était un peu osé de ma part, je le sentais bien parce que je partageais quelque chose qui relevait de mon intimité. Tout en n'étant pas très à l'aise avec ce souvenir, je l'ai présenté comme un moment positif mais intérieurement j'avais envie de savoir comment les sœurs réagiraient à cela. C'était comme un test pour savoir où il fallait que je range ce souvenir en moi. Je me souviens alors très bien qu'une novice a réagi tout de suite en me disant : « Cela m'aurait beaucoup gênée, moi ! ». Sa réaction m'avait soulagée quelque part. La maîtresse des novices m'a attrapée à la fin de la sortie en me disant qu'il valait mieux ne pas trop parler de ces choses-là devant tout le monde[5]...

Ces deux témoignages, qui portent sur des faits des années 2000, montrent à la fois la difficulté pour les victimes de dire leur malaise par rapport à des gestes du père Marie-Dominique Philippe, et même

---

[1] *Golias* n°105, novembre-décembre 2005, p. 57.
[2] *Golias Hebdo* n°266, 6 décembre 2012, p. 14.
[3] Un grand nombre parmi elles n'avaient d'ailleurs pas pris conscience qu'il s'agissait d'abus.
[4] Dossier MDP, ACASJ.
[5] Dossier MDP, ACASJ.

de se l'exprimer à elles-mêmes. Ils montrent aussi combien il pouvait être difficile, dans la famille Saint-Jean, d'avoir un recul critique sur les comportements du père M.-D. Philippe. La présentation positive que ces victimes ont faite de ce qui s'était passé a évidemment favorisé l'absence de réaction de la part des personnes à qui elles se confiaient, mis à part une recommandation de discrétion.

D'autres cas analogues seront peut-être révélés à l'avenir. Étant donné l'état d'esprit qui régnait dans la famille Saint-Jean et la réputation dont jouissait le père Marie-Dominique Philippe, il est peu surprenant que les personnes ayant reçu de telles confidences aient eu du mal à les entendre jusqu'au bout et à en tirer toutes les conséquences. Ces actes paraissaient sans doute impensables à la plupart. Ce manque d'écoute a certainement retardé des prises de conscience et empêché des personnes de parler.

Quant à ceux qui ont découvert quelque chose par hasard, ils sont apparemment très peu nombreux. Un frère a surpris le père M.-D. Philippe avec une femme sur ses genoux à l'hôtellerie de Saint-Jodard au milieu des années 90[1], mais il n'en a parlé à personne, bien qu'il en ait été troublé sur le moment[2]. Il est arrivé que d'autres personnes remarquent qu'il était seul avec une femme dans sa chambre, ou soient témoins d'une situation choquante. Cependant, ces témoins semblent n'en avoir parlé à personne à l'époque, en dehors du père M.-D. Philippe lui-même.

À l'intérieur de la famille Saint-Jean, les rumeurs sur les mœurs du père M.-D. Philippe étaient interprétées comme des calomnies provenant de personnes malveillantes et destinées à salir la communauté. C'était par exemple ce que l'on disait des publications de l'AVREF, ou des articles de *Golias*[3].

Il était de notoriété publique dans la communauté que des personnes (surtout des femmes laïques) avaient un attachement trop fort au père M.-D. Philippe. Les frères cherchaient à « protéger » le père M.-D. Philippe de ces personnes considérées comme importunes qui « lui couraient après[4] ». Quand l'une d'elles appelait au téléphone, le frère qui était de permanence au standard avait pour consigne de ne pas lui passer le père M.-D. Philippe, ce qui revenait souvent à invoquer de faux prétextes. Parmi ces personnes, il pouvait y avoir des personnes victimes d'abus sexuels, mais les frères ignoraient la véritable nature de la relation et mettaient les difficultés au compte du déséquilibre psychologique de ces personnes, ce qui a souvent causé de l'incompréhension et rajouté à la souffrance de certaines personnes.

L'immense majorité des frères et des sœurs de Saint-Jean, ainsi que des laïcs qui leur étaient liés, n'a rien su des déviances morales du père M.-D. Philippe jusqu'en 2013. Parmi les rares qui avaient vu quelque chose, aucun n'en a parlé, que ce soit par complicité, ou par impossibilité de comprendre ce qui s'était passé[5]. Finalement, étant donné le nombre de victimes, il est très étonnant que ce « secret » ait été aussi bien gardé. Parmi les divers facteurs qui peuvent l'expliquer, deux semblent plus pertinents : d'une part, la lenteur de la prise de conscience des victimes et, d'autre part, la réputation de sainteté du père M.-D. Philippe (dans la famille Saint-Jean) qui a à la fois dissuadé des

[1] « Je revenais à pied dans le couvent et en passant devant Cana, la fenêtre du salon au rez-de-chaussée étant ouverte, j'ai vu une femme assise sur les jambes du père Philippe. Il n'y a pas eu de gestes déplacés car je m'en serais souvenu, juste la position non normale de cette femme sur les genoux du père Philippe » (dossier MDP, ACASJ).

[2] « Cela m'a troublé pendant 24h puis je me suis dit : "Qui suis-je pour porter un jugement sur le père Philippe !" et j'ai retrouvé la paix. Je n'ai pas senti le besoin d'en parler avec le père Philippe » (dossier MDP, ACASJ).

[3] Il faut remarquer que l'AVREF, au milieu de choses vraies, a publié des « informations » non vérifiées qui étaient erronées et parfois calomnieuses, ce qui n'a pas aidé à la prise en compte des plaintes qui étaient fondées. Il en va de même, dans une moindre mesure, pour *Golias*.

[4] Lui-même encourageait d'ailleurs ce type d'interprétation, en se présentant comme victime de ces personnes, mais il pouvait aussi demander aux frères de ne pas faire un barrage trop efficace : « Si on ne la laisse pas venir… cela va retomber sur moi » (dossier MDP, ACASJ).

[5] Parmi eux pouvaient se trouver des victimes n'ayant pas pris conscience du caractère anormal de ce qu'elles avaient vécu, ou des auteurs d'abus couverts par le père Philippe, ou encore des personnes sur qui il avait une grande emprise. Certains indices et témoignages prouvent que quelques frères, parmi les plus proches du père Philippe, s'étaient rendu compte d'actes à caractère sexuel commis par le père Philippe. L'un d'eux a reconnu avoir été au courant de la nature de la relation entre le père Philippe et Alix Parmentier, et un autre a avoué ne pas être surpris par les révélations faites en 2013.

victimes de parler et empêché d'autres d'écouter ce qu'elles essayaient parfois de dire. Finalement, c'est l'emprise du père M.-D. Philippe sur la famille Saint-Jean qui explique ce silence : dans un tel contexte, il était quasiment impossible de dire, et même de penser, que ce que faisait le père M.-D. Philippe était mal.

B. Premier témoignage auprès de Mgr Séguy en 1996

Très peu de victimes ont osé témoigner du vivant du père M.-D. Philippe. Les archives de l'évêché d'Autun sont muettes à ce sujet. Il semble que seulement trois ou quatre personnes se soient manifestées auprès d'autorités ecclésiales. La première affirme l'avoir fait juste avant de quitter les sœurs apostoliques, en 1996[1]. Elle raconte qu'elle est alors allée trouver Mgr Raymond Séguy, évêque d'Autun[2], à qui elle a parlé des gestes du père M.-D. Philippe :

> Je suis partie une année à Paris pour étudier et réfléchir. À la fin de cette année je suis revenue à Rimont pour un entretien avec le père Philippe et l'évêque. Le père m'a conseillé de ne pas tout dire à Mgr Séguy parce que, disait-il, il ne pourrait pas comprendre tout. Ensuite il s'est mis à genoux devant moi, ce qui était terrible pour moi, et il m'a dit qu'il me demandait pardon s'il avait fait des choses que je n'avais pas bien comprises. Ce qui me renvoyait de nouveau à ma culpabilité : si je n'avais pas compris, c'était parce que j'étais incapable de comprendre sa sainteté ! J'ai tout dit à Mgr Séguy (parce que j'avais prononcé des vœux perpétuels et pour une fois je voulais obéir vraiment), en détail et avec les noms ; il m'a donné sa bénédiction et m'a conseillé de quitter la vie religieuse, d'autant que j'étais assez malade physiquement, épuisée par des années d'anorexie et vomissements provoqués quasi quotidiens. Il m'a aussi dit avec son charmant accent du Rouergue qu'il aimait tant : « Oh ces Frères de Saint-Jean, avec leur amour d'amitié ! Et moi je dois lire des rapports dégueulasses ! » Voilà tout ce que cela lui faisait[3] !

Bien qu'elle affirme avoir « tout dit » à Mgr Séguy, il est difficile de savoir exactement dans quels termes car ses souvenirs sont imprécis : « j'ai fait un témoignage complet oral à Mgr Séguy en 1996 en lui disant les noms et tout ce que je savais, mais évidemment avec l'interprétation que j'en avais à cette époque tout à fait empreinte par l'enseignement du père Philippe. » Elle se souvient toutefois que l'évêque avait l'air très ennuyé et lui a conseillé de se marier, en lui laissant entendre que ses vœux étaient nuls.

La supérieure de l'époque se souvient que l'évêque lui avait demandé : « Avez-vous constaté des choses entre le père Philippe et cette sœur ? », ce qui était une manière de lui tendre une perche pour voir ce qu'elle savait sans lui dévoiler le contenu du témoignage. Étant donné que la victime ne lui avait pas parlé, elle ignorait ce qui s'était passé. La sœur victime, bien qu'ayant confiance en sa supérieure, ne lui avait jamais parlé des actes du père M.-D. Philippe, car celui-ci lui avait expliqué que la supérieure ne pouvait pas comprendre. La sœur victime n'en parlait d'ailleurs à personne, malgré les liens de confiance qu'elle avait avec des membres de la communauté. Elle se trouvait même dans l'incapacité de penser à ce qu'elle vivait[4]. Quand elle a pris la décision de partir, elle n'a

---

[1] Cette rencontre de 1996 a été suivie d'une seconde, le 2 février 1997 (Cf. Indult de sécularisation du 18 février 1997, archives des sœurs apostoliques de Saint-Jean).

[2] Mgr Raymond Séguy (1929-2022) a été évêque de Gap (1981-1987), puis d'Autun (1987-2006). En tant qu'évêque d'Autun, il était l'ordinaire, c'est-à-dire l'autorité ecclésiastique, de la Congrégation Saint-Jean et de la Congrégation des Sœurs apostoliques de Saint-Jean.

[3] Dossier MDP, ACASJ. Il n'a pas été possible de savoir à quels « rapports dégueulasses » Mgr Séguy a pu faire allusion dès 1996. À cette date, assez peu d'affaires d'abus sexuels à proprement parler étaient connues. Mais si ce propos, rapporté longtemps après, est exact, cela signifie que Mgr Séguy avait déjà identifié que la doctrine de l'amour d'amitié était liée à des problèmes de mœurs chez les frères. Quatre ans plus tard, en juin 2000, il le mentionnera d'ailleurs clairement dans sa monition aux frères de Saint-Jean (voir chapitre 12, VII : « La monition de Mgr Séguy et sa difficile réception »).

[4] « Par ailleurs il y avait beaucoup de gens qui m'entouraient qui, eux, étaient merveilleux. Je pense à sœur X ou sœur Y. À beaucoup d'autres aussi qui par leur vraie gentillesse et leur bienveillance m'ont fait beaucoup de bien. Malheureusement je n'ai jamais pu me confier à elles. Pourquoi ? J'étais dans l'incapacité de parler de ce que je vivais. Allons plus loin, je n'étais même pas capable d'y penser – de peur de me faire peur et de trouver la situation tellement « dingue » qu'elle m'aurait obligée à vouloir me détruire. Il y avait aussi beaucoup de frères normaux et sympathiques pour lesquels je remercie encore aujourd'hui le Bon Dieu qui par leur affection vraie et leur vie exemplaire m'ont beaucoup aidée sans le savoir » (ACASJ). Elle évoque aussi la confusion dans laquelle elle était : « C'est vrai, regardé de l'extérieur, j'aurais dû partir au plus vite. Mais à

pas donné les vraies raisons à sa supérieure[1]. Sa demande officielle de sortie évoque les difficultés liées à la période de fondation de la communauté où « aucune structure n'était encore bien précisée » et surtout ses « problèmes de santé » récurrents[2].

L'Évêque d'Autun, devant cette plainte unique, en tenant compte du fait que l'attitude de la supérieure avait été rassurante, n'a finalement pas lancé d'enquête canonique, alors qu'il avait l'autorité sur le père M.-D. Philippe en tant qu'ordinaire de la Congrégation Saint-Jean. Sa propre admiration pour le fondateur[3] et sa peur du scandale ont certainement joué un rôle dans cette décision. Il n'a pas été possible d'en apprendre davantage sur ce qu'il avait demandé de faire à son canoniste. De plus, la question d'une plainte devant la justice étatique n'a pas été posée à ce moment-là, ni par la victime, ni par l'évêque[4].

Au moment du départ de cette sœur, qui connaissait plusieurs affaires de mœurs impliquant des membres de la communauté, le père M.-D. Philippe a cherché à faire pression sur elle pour qu'elle ne parle pas à l'évêque, en la suppliant comme nous l'avons vu, mais aussi en essayant de la culpabiliser à travers une conférence spirituelle où il la visait sans la nommer[5]. C'était aussi, semble-t-il, un moyen de décrédibiliser cette sœur aux yeux de certains frères et des sœurs. Tout le monde n'a certainement pas compris de qui il parlait exactement, mais chacun aura pu être renforcé dans son sentiment que la communauté faisait l'objet d'attaques injustes et antiévangéliques.

Interrogé le 9 juin 2021, Mgr Séguy a reconnu avoir reçu deux témoignages[6], l'un direct et l'autre indirect, à propos des mœurs du père M.-D. Philippe :

> C'est vrai qu'on m'a rapporté ce fait. […] J'en avais parlé à la supérieure générale à l'époque. Parce que je me disais : « qu'est-ce que tu dois faire ? » La Prieure générale m'a dit que pour le cas de cette [sœur] et un autre aussi, c'était plutôt une manifestation de compassion de vieillard vis-à-vis d'une jeune personne éprouvée au plan spirituel. Elle m'a mis l'attention sur ces aspects-là, plus que sur une volonté délibérée. Ayant ces un ou deux cas dont on m'avait parlé directement ou indirectement, je n'ai pas cru devoir faire une intervention canonique à l'encontre de Marie-Dominique Philippe. Compte tenu que je n'avais pas d'autres cas, et pas de choses précises, c'était surtout de la rumeur. Dans un cas, la personne était venue me parler, dans l'autre non. Finalement, j'ai pris mes dispositions en parlant à la supérieure de ces sœurs. Voyant qu'elle ne dramatisait pas tellement, je me suis dit : « tu ne vas pas lancer une affaire qui va faire du bruit ». Je ne suis pas intervenu, mais indirectement, j'ai demandé à un canoniste d'intervenir, qui connaissait bien le père Marie-Do, pour rectifier. Le canoniste est mort très rapidement après[7].

L'histoire donne évidemment tort rétrospectivement à sa crainte de « faire du bruit ».

---

cette époque-là j'étais déjà tellement confuse que je ne savais plus rien et que j'obéissais bêtement à ceux qui étaient mes supérieurs. »

[1] « Et je ne pensais plus qu'une chose : partir d'ici au plus vite ! J'ai pris la décision de quitter Rimont et je l'ai annoncé à [la supérieure], sans donner les vraies raisons, et elle a été très bonne et compréhensive avec moi ! Elle m'a soutenue et aidée financièrement ! » (ACASJ).

[2] ASAP.

[3] Dans l'entretien du 9 juin 2021, Mgr Séguy dit qu'il le considérait « comme un grand homme, suscitant des vocations » (Dossier MDP, ACASJ). Dans un autre texte remis le même jour, il parlait de « réelle admiration » et « d'estime ».

[4] Le rapport de l'EPHE en annexe 28 du rapport de la CIASE permet de replacer l'attitude de Mgr Séguy dans le contexte plus large de l'action des évêques face aux dénonciations d'abus sexuels depuis 1950 (cf. par exemple p. 538-539). La dénonciation dont nous parlons se situe au moment où l'épiscopat français commence à se saisir de la question des agressions sexuelles commises par des prêtres sur des mineurs (cf. p. 381). Les procédures pénales canoniques étaient rares à cette époque.

[5] « J'en ai ensuite parlé au père Philippe qui est entré dans une rage très forte et qui m'a jetée du parloir en me disant que je murmurais et que je fouillais dans les affaires des autres. Cette conversation s'était passée juste avant la conférence mystique du soir, et lors de cette conférence il s'est lâché sur tous ces horribles personnes qui murmuraient et qui traînaient le péché des autres sur la place publique et qui sont les ennemis de la Communauté. Mais bizarrement, autant les rages du père Philippe avant me faisaient trembler et me rendaient malades, là cela ne me faisait plus rien. C'était comme si je m'étais réveillée d'une anesthésie qui avait duré 14 ans » (ACASJ).

[6] Il n'a pas été possible d'identifier avec certitude la deuxième personne dont parle Mgr Séguy, ni la date de ce témoignage indirect, qui n'était de toute façon pas une plainte.

[7] Entretien avec Mgr Raymond Séguy le 9 juin 2021 à Rodez, dossier MDP, ACASJ.

C. Témoignages auprès du cardinal Schönborn en 2006

Une ancienne sœur, qui connaissait le cardinal Schönborn, archevêque de Vienne, lui a donné son témoignage en 2006, et deux autres anciennes sœurs avec qui elle avait gardé contact[1] ont alors écrit au cardinal, à sa demande, en avril 2006, et ont rapporté les abus sexuels du père M.-D. Philippe à leur égard ainsi que d'autres abus. Apparemment, il ne s'agissait pas formellement de plaintes (c'est souvent le cas quand des personnes parlent pour la première fois à une autorité de l'Église, ce qui ne signifie pas que les personnes n'ont aucune attente pour autant). Le cardinal Schönborn a pris au sérieux les dépositions de ces personnes, qui lui rappelaient les abus sexuels commis par son prédécesseur, le cardinal Groër, caractérisés par un mélange entre érotisme et mysticisme, sans rapport sexuel complet.

Ces témoignages sont intervenus quelques mois avant la mort du père M.-D. Philippe. D'après un tiers à qui il s'était confié, le cardinal Schönborn avait pris rendez-vous avec le père M.-D. Philippe, mais ce rendez-vous a été reporté, et n'a finalement pas pu avoir lieu du fait de la mort du père Philippe, le 26 août 2006.

Le père M.-D. Philippe étant mort, il n'était plus possible de l'interroger et de connaître sa version des faits, ni d'ouvrir une procédure pénale canonique à son encontre (ce qui n'avait d'ailleurs pas été envisagé). Il restait cependant possible de prendre en compte la parole des victimes, de leur venir en aide et d'essayer de faire la lumière sur les abus commis dans la famille Saint-Jean par son fondateur, par sr Alix, et par des frères mis en cause dans les mêmes témoignages. Cela ne relevait cependant pas de l'archevêque de Vienne, mais de l'archevêque de Lyon (dont dépendaient les sœurs contemplatives) et de l'évêque d'Autun (responsable des frères et des sœurs apostoliques), ainsi que de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique, à Rome.

Le cardinal Schönborn a transmis le dossier de son enquête à cette Congrégation. Il en a aussi informé l'évêque d'Autun, Mgr Rivière[2], successeur de Mgr Séguy, à une date qu'il n'a pas été possible de préciser. Il semble que cette information ait eu lieu d'abord de manière orale. Sans que la teneur exacte du dossier lui soit révélée, le prieur général des frères de Saint-Jean a également été mis au courant par le cardinal Schönborn, de manière orale, de l'existence de témoignages mettant en cause les mœurs du père M.-D. Philippe.

Le dossier contenait aussi le témoignage d'un ancien frère de Saint-Jean rapportant un abus sexuel de sr Alix à son encontre, ainsi qu'un autre témoignage, indirect, la mettant aussi en cause ; cependant le cardinal Philippe Barbarin, ordinaire des sœurs contemplatives, n'a pas été mis au courant en 2006[3].

À l'époque, ce dossier constitué par le cardinal Schönborn n'a pas suscité d'enquête plus approfondie, ni aucune procédure canonique. Il semble que personne n'ait mesuré la gravité des faits, ni la souffrance des victimes, ni l'importance pour la famille Saint-Jean de faire la vérité sur ce qui s'était passé[4].

[1] Parmi elles se trouvait la sœur qui avait témoigné en 1996 auprès de Mgr Séguy.
[2] Mgr Benoît Rivière, né en 1954, est évêque d'Autun depuis 2006, après avoir été évêque auxiliaire de Marseille (2001-2006).
[3] Il ne le sera que fin août 2009.
[4] En 2013 à l'occasion du Chapitre général des frères de Saint-Jean, le frère Thomas, prieur général, a décidé d'informer les frères de désordres moraux dans la vie du fondateur, comme nous le verrons plus loin.

Chapitre 6 :

LE PÈRE M.-D. PHILIPPE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

Les abus sexuels ne peuvent pas être détachés de leur contexte. Pour la majorité de ceux commis par le père M.-D. Philippe, ce contexte immédiat est celui de l'accompagnement des personnes. C'est pourquoi il est nécessaire d'analyser l'exercice du sacrement de pénitence et de l'accompagnement spirituel par le père Marie-Dominique Philippe, en essayant de comprendre en quoi les abus y trouvaient un terrain favorable.

I. CONFUSIONS DANS L'EXERCICE DU SACREMENT DE PÉNITENCE

Il ne s'agit pas de jeter le discrédit sur l'ensemble du ministère de confesseur du père Marie-Dominique Philippe. De nombreuses personnes ont témoigné des bienfaits de son ministère dans ce domaine. C'est le cas, par exemple, du père Bernard Bro, dominicain, qui se félicite de s'être « bien souvent confessé à lui[1] » à Fribourg. La manière dont le père M.-D. Philippe célébrait le sacrement de pénitence a pu aider des personnes à ne pas se sentir condamnées et à repartir dans l'espérance. L'exemple que prend Marie-Christine Lafon peut certainement être considéré comme caractéristique de la manière dont se passait une confession au père M.-D. Philippe :

> Le postulant préfère s'agenouiller pour recevoir le sacrement de réconciliation. Le prêtre se recueille alors tout en se penchant vers son pénitent, il ponctue la confession d'un chuchotement entendu. Puis il lui adresse quelques paroles stimulantes et pleines d'espérance, et conclut : "Confiez tout à Marie ! Prenez-la dans votre cœur, de plus en plus. Pour votre pénitence, vous direz le Magnificat"[2].

Les confessions pouvaient être très rapides, ce qui, selon les personnes, pouvait être satisfaisant ou au contraire être ressenti comme un manque d'écoute et d'intérêt :

> Et bien souvent il m'est arrivé en me confessant avec lui, qu'à peine ouvert la bouche, il me disait de tout dire à la Vierge Marie et me donnait l'absolution. Mais je pense qu'il agissait ainsi avec tout le monde[3].

---

[1] Bernard BRO, *La libellule ou… le haricot*. *Confessions sur le siècle*, Paris, Presses de la Renaissance, 2003, p. 42. Cité par M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.*, p. 289.
[2] M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.*, p. 664.
[3] Témoignage d'une religieuse.

Cependant, il ressort des témoignages d'abus sexuels que le ministère sacerdotal et en particulier le ministère de la confession a joué un rôle non négligeable dans l'emprise du père M.-D. Philippe sur ses victimes.

D'après les témoignages de nombreuses victimes, le père M.-D. Philippe a confessé et absous de manière récurrente des personnes qu'il avait abusées. Si ces personnes l'avaient dénoncé, il aurait pu être accusé du délit que le droit canonique appelle, d'une manière qui ne convient pas à ces situations, « absolution du complice[1] ». Le prêtre qui a abusé sexuellement d'une personne ne peut prétendre représenter le Christ dans le sacrement de pénitence pour cette personne. Or le père M.-D. Philippe était souvent le confesseur ordinaire des personnes dont il abusait. Il confessait régulièrement les frères, les sœurs contemplatives et les sœurs apostoliques de Saint-Jean, et des laïcs proches de la communauté. Certaines victimes ont fait part du mal-être qu'elles ressentaient au moment de devoir dire leurs péchés[2].

Comme nous l'avons vu dans plusieurs témoignages, la confession a servi parfois de cadre à des gestes sensuels, ce qui constitue un autre délit canonique (la « sollicitation en confession[3] »). Ces deux délits[4] sont considérés comme particulièrement graves, puisqu'ils sont réservés à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi[5]. Le prêtre, en un moment où il agit en tant que ministre de Dieu, ne peut commettre de tels actes qui contredisent manifestement la loi divine sans engendrer de grandes confusions dans l'esprit et le cœur du pénitent. C'est ce que l'on constate par exemple dans ce témoignage :

> Il était vraiment très, très haut dans mon estime, et dans l'estime de nous tous, aussi n'ai-je pas réagi quand au cours de la confession il commença à me prendre les mains si tendrement. Je n'avais pas connu mon père, mort lorsque j'avais entre 2 et 3 ans, mais j'ai pensé que le bon Dieu m'envoyait enfin l'affection d'un père qui m'avait tellement manqué.
>
> Petit à petit il commença à me serrer sur son cœur, je n'osais plus bouger, il semblait dormir, puis me donnait l'absolution sans un mot. Parfois je ne savais plus rien dire et la confession n'était qu'une longue étreinte suivie d'une absolution et il quittait déjà le parloir pour une autre. Il me prenait comme « sa petite enfant » disait-il et cela me redonnait confiance en moi d'avoir une relation si intime avec lui. Mais déjà je n'attendais plus que ces confessions, j'étais comblée par ce lien, profondément valorisée. Enfin j'étais quelqu'un, j'étais appréciée, j'avais de la valeur. Je goûtais la bonté de Dieu, il était devenu le centre de ma vie, mais je n'avais reçu aucune direction spirituelle, aucun discernement sur ma vie intérieure. Juste l'intuition du Père fondateur que ma place était auprès des Frères de St Jean[6].

Le ministère de confesseur a pu être utilisé par le père M.-D. Philippe pour tester la résistance des personnes, comme on le voit dans ce témoignage d'une sœur contemplative :

---

[1] Le terme « complice » ne convient pas aux cas dont nous parlons car il semble induire une complicité et donc une condamnation des personnes abusées. Cf. Rapport de la CIASE, §0923-0924. Le code de droit canonique précise qu'une telle absolution est invalide : « En dehors du cas de danger de mort, l'absolution du complice d'un péché contre le sixième commandement du Décalogue est invalide » (c. 977). De plus, le prêtre qui donne cette absolution encourt l'excommunication : « Le prêtre qui agit à l'encontre des dispositions du c. 977 encourt l'excommunication *latae sententiae* réservée au Siège Apostolique » (c. 1378 §1).

[2] « Je me confesse à lui – et uniquement à lui ("en premier lieu et en unique lieu…"). Mais que lui dire ? Il me semble que, si ce que nous faisons était mal, il ne le ferait pas, lui, ce saint homme, qui célèbre la messe avec une ferveur quasi théâtrale, ce brillant philosophe et théologien toujours escorté d'une pléiade d'admirateurs, et surtout d'admiratrices. […] Donc pendant les confessions, où nous sommes le plus souvent assis côte à côte sur le bord du lit – rhabillés toutefois – je reste muette : il y a cette énorme chose qu'il me fait vivre et dont je ne peux pas parler. Il supplée en me suggérant de demander pardon de mes manques de foi, d'espérance et d'amour… d'accord ! Et il me donne sans broncher l'absolution assortie d'une pénitence, toujours la même : "Tu diras une fois le magnificat" » (*L'emprise*, *op. cit.,* p. 81).

[3] « Le prêtre qui, dans l'acte ou à l'occasion ou sous le prétexte de la confession, sollicite le pénitent au péché contre le sixième commandement du Décalogue sera puni, selon la gravité du délit, de suspense, d'interdictions, de privations, et dans les cas les plus graves, sera renvoyé de l'état clérical » (CIC 1983, c. 1387).

[4] Le père Philippe ne pouvait ignorer ces canons, qui existaient déjà lors de sa formation sacerdotale (cf. les canons 884, 904 et 2368 du Code de droit canonique de 1917).

[5] C'est le cas au moins depuis le motu proprio *Sacramentorum sanctitatis tutela* de Jean Paul II le 30 avril 2001.

[6] Dossier MDP, ACASJ. On peut se demander dans quelle mesure le père Philippe ne considère pas son propre corps comme un sacramental, un vecteur de la grâce.

> Une fois, le père voulait me faire un gros câlin après une confession. Je me suis dégagée. Il a dû essayer… Si la sœur était réceptive aux gestes de tendresse, ça pouvait déraper. Si on ne l'était pas, on pouvait s'en sortir[1].

D'autre part, des personnes ont témoigné que le père M.-D. Philippe leur avait enjoint de ne se confesser qu'à lui, au moins en ce qui concerne les péchés contre la chasteté, ce qui va évidemment contre la liberté de ces personnes. Ce n'était pas forcément des victimes du père M.-D. Philippe lui-même, comme le montre l'exemple de cette sœur, victime d'une autre personne, que le père Philippe cherche manifestement à protéger :

> Quelque temps après, le P. MDP me demande de ne me confesser qu'à lui en ce qui concerne les manquements à la chasteté. Je lui réponds que cela m'ennuie beaucoup parce qu'il est longuement absent pendant les vacances, notamment l'été ; que cela me posera problème pour communier quand ma conscience se sentira trop lourde - Le P. MDP me dit de communier toujours mais d'attendre de le voir pour se confesser de ce type de péché. Je redis que cela va me peser beaucoup, il me répond, en faisant un geste de la main comme s'il portait quelque chose de lourd dans la paume : « c'est une bonne chose que vous sentiez le poids de ces fautes ». Étant donné que c'est mon père spirituel, qu'il a quasi une réputation de saint, je lui fais confiance et pense qu'il me demande cela pour m'aider à tomber moins souvent sachant que je ne pourrai pas m'en confesser. Je pense aussi que c'est vraiment une méthode forte, presque une « punition », mais je pense que je le mérite et que cela doit être bon. En l'absence du P. MDP, je continue donc à me confesser toutes les semaines mais en réservant l'aveu des fautes contre la chasteté au P. MDP. Je crois qu'elles me sont pardonnées par avance puisque c'est dans l'obéissance à mon père spirituel que je ne m'en confesse pas à d'autres prêtres[2].

L'usage du sacrement de pénitence est ainsi perverti pour dissimuler des abus sexuels. Son usage est détourné de son sens et a comme conséquence d'obscurcir la conscience de la pénitente et abîmer son lien avec Dieu.

Cette personne n'est pas la seule à qui le père M.-D. Philippe ait conseillé de ne se confesser qu'à lui de certains péchés. Une autre religieuse a raconté qu'au moment de quitter la France, elle a demandé au père M.-D. Philippe comment poursuivre la pratique de la confession :

> Pendant 5 ans je m'étais confessée exclusivement à lui et s'il m'était rarement arrivé de lui demander conseil, je faisais tout de même l'effort de lui dire tous mes péchés. Il m'a dit que je pouvais m'en tenir à confesser des généralités avec les confesseurs sur place, et garder les péchés plus intimes pour les occasions de confession avec lui. Or, je partais pour des années à l'autre bout du monde[3] !

Une autre sœur a encore rapporté que le père M.-D. Philippe l'avait un jour forcée à se confesser à lui, par ses paroles et en exerçant une pression physique pour la retenir.

Au sujet de la pratique de la confession, il faut aussi remarquer que le cadre dans lequel le père M.-D. Philippe exerçait la plupart du temps ce ministère favorisait les abus. En effet, il ne confessait pas dans un confessionnal, mais la plupart du temps dans un parloir, ou dans son bureau, assis sur une chaise ou un fauteuil, le pénitent étant à genoux ou assis devant lui, mais toujours très proche de lui physiquement[4]. Une ancienne sœur parle même de confession dans les cellules[5]. D'autre part, les horaires de confessions étaient parfois tardifs, voire même très tardifs. Il n'était pas rare, à Semur ou à Saint-Jodard, que les confessions proposées aux sœurs soient le soir après le dîner, et cela pouvait durer jusqu'à 22h ou même plus tard. Un témoignage, crédible malgré une part d'exagération, dans la mesure où le témoin généralise à partir de son cas personnel, relate même un lever de nuit pour se confesser, ce qui n'a pu être qu'exceptionnel :

---

[1] Dossier MDP, ACASJ.

[2] Dossier MDP, ACASJ. C'est aussi ce que semble impliquer M.-F. Pesneau dans le passage cité : « Je me confesse à lui – et uniquement à lui ("en premier lieu et en unique lieu…") » (*L'emprise*, *op. cit.,* p. 81).

[3] Témoignage d'une sœur.

[4] Nous avons vu que selon certains témoignages il est arrivé que le père Philippe prenne une personne sur ses genoux pendant une confession.

[5] « […] le Père Marie-Dominique, qui nous confessait toujours avec empressement, dans nos propres cellules ! » (dossier MDP, ACASJ).

> Une fois même on nous réveilla à 23h30, nous devions descendre en habit de nuit dans la Chapelle car le Père venait pour les confessions et devait repartir dès le lendemain ! Comme s'il n'y avait que lui pour nous confesser ! Il s'en est donné à cœur joie pour nous tripoter alors que nous étions si peu vêtues[1].

Même sans parler des abus sexuels, ce flou sur le cadre du sacrement engendrait beaucoup de confusion. En outre, une sœur a rapporté qu'elle a été encouragée, pendant son noviciat, à se confesser au père M.-D. Philippe comme s'il y avait une grâce particulière à recevoir le sacrement par lui alors qu'elle aurait souhaité se confesser à quelqu'un d'autre.

II. CONFUSIONS DANS L'ACCOMPAGNEMENT SPIRITUEL

Il ressort aussi des témoignages d'abus sexuels que le père M.-D. Philippe a entretenu ses victimes dans une grande confusion sur la nature de l'accompagnement spirituel. Il n'y avait absolument pas de cadre : ni dans la régularité, ni dans les lieux, ni dans le positionnement puisque le père M.-D. Philippe assumait plusieurs rôles à la fois (fondateur, prieur général des frères de Saint-Jean, accompagnateur spirituel, confesseur, professeur…). Plusieurs personnes ont témoigné que le père M.-D. Philippe n'honorait pas tous ses rendez-vous[2] ou qu'il donnait rendez-vous à plusieurs au même horaire[3]. Mais surtout, souvent, le contenu même de l'accompagnement était flou et se traduisait surtout par une dépendance affective. Si l'on prend en compte les témoignages de victimes d'abus sexuels du père M.-D. Philippe, on ne peut que constater qu'est vrai aussi à son propos ce que le cardinal Braz de Aviz écrivait en 2016 à propos de certains frères de Saint-Jean : « Il est arrivé que la direction spirituelle perde son sens en étant confondue avec une amitié affective[4] ». Plusieurs femmes ont témoigné que les entretiens spirituels consistaient souvent en de longues étreintes, parfois sans parole. Il n'y avait même pas vraiment de limites claires entre les actes les plus sexuels et l'accompagnement spirituel, comme en témoigne Michèle-France Pesneau : quand le père M.-D. Philippe lui demandait des actes sexuels, il s'agissait de « prier ensemble[5] ».

Étant donné la place qu'a occupée l'accompagnement spirituel (il parlait plutôt de « paternité spirituelle ») dans la vie du père Marie-Dominique Philippe[6], il a semblé important d'évoquer ici, même brièvement, la manière dont il exerçait ce ministère. Ce sujet demanderait une étude approfondie, qui dépasse largement le cadre de ce rapport, mais il est impossible de ne pas en parler quand on parle de la diffusion des abus spirituels et sexuels dans la famille Saint-Jean, étant donné que le père Marie-Dominique a été le père spirituel de beaucoup de frères et de sœurs, et qu'il a ainsi été le modèle auquel beaucoup ont cherché à se conformer dans leur pratique de ce ministère.

---

[1] Dossier MDP, ACASJ.

[2] Une personne qu'il accompagnait depuis au moins vingt ans lui en fait le reproche, à l'époque de Fribourg.

[3] « Il faisait le malheur du portier de l'Albertinum, il pouvait avoir pris trois rendez-vous en même temps » (propos d'une personne laïque, Chronique de la communauté, AGCSJ).

[4] Cardinal Braz de Aviz et Mgr Carballo, lettre, 22 juin 2016, p. 5, dossier CIVCSVA, AGCSJ. Le document est consultable en ligne sur le site de la Congrégation Saint-Jean.

[5] « Nous revenons à Boulogne pour Noël, pour Pâques… et à chaque fois, avec la bénédiction de Marie de la Croix, je peux aller voir le Père Marie-Do dans l'appartement où il loge quand il est à Paris – car il ne fréquente guère les couvents de ses frères dominicains, ce qui m'étonne un peu, mais on ne pose pas de questions au Père Marie-Dominique. C'est dans la chambre qui lui est réservée dans cet appartement que nous allons, pour la première fois, selon son expression codée, "prier ensemble étendus" (mais pour le moment habillés). C'est là aussi qu'une fois suivante, quelques mois plus tard, il guidera ma main dans l'exploration plus intime de son corps. Lui m'explore de la même manière. Il appelle toujours cela "prier ensemble", formule que je retrouverai par la suite, avec un emploi semblable, dans la bouche du Père Thomas » (*L'emprise*, *op. cit.,* p. 72).

[6] Cf. par exemple ce qu'en dit M.-C. Lafon : « Une sensibilité, une intelligence et des qualités de cœur permettant de vibrer avec l'autre, une vie mystique profonde associée à une solide théologie et une grande finesse, font de lui un directeur spirituel et un confesseur attirant nombre de personnes. On stationne des heures devant sa porte. Des personnes… qui lui ressemblent un peu : hors-cadre, passionnées, ingérables, ferventes, etc. Une foule bigarrée, mélange de savants, d'illettrés, de philosophes, d'angoissés pathologiques, de parents équilibrés, de fous gentils, d'athées, de vénérables moniales ou des novices fougueux, etc. Lui étant souvent très attachés » (*Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.,* p. 683)

Il faut bien sûr faire la différence entre la pratique réelle du père M.-D. Philippe et les conceptions souvent idéalisées que les frères et les sœurs s'en faisaient.

Les lignes qui suivent ne prétendent pas rendre compte de tous les aspects de l'accompagnement spirituel du père M.-D. Philippe, mais seulement de quelques caractéristiques en lien avec la problématique des abus. De nombreuses personnes pourraient témoigner de ce qu'elles ont reçu de positif à travers l'accompagnement du père Philippe, qui ne peut se réduire aux aspects problématiques que nous regardons ici. Le cardinal Barbarin, dans l'homélie des funérailles du père M-D. Philippe, a souligné, par exemple, sa grande disponibilité, que beaucoup ont remarquée : « Entièrement donné à sa mission, il était toujours accueillant à ceux qui s'adressaient à lui, patient à les écouter. [1] »

A. Non-respect de l'autonomie des personnes

Ce point étonnera sans doute les personnes, nombreuses, qui se sont senties très libres dans l'accompagnement du père M.-D. Philippe à leur égard. Il est vrai que celui-ci n'était pas dirigiste dans sa manière d'accompagner, et ne cherchait pas à contrôler tous les aspects de la vie des personnes[2]. Marie-Christine Lafon écrit que « dans son accompagnement des personnes, il préférera pécher par discrétion que par omniprésence[3] ». Cependant, il avait tendance à lier les personnes affectivement à lui[4], ce qui a rendu certaines d'entre elles excessivement dépendantes de lui, et cela ne vaut pas seulement pour les victimes d'abus sexuels.

Cette dépendance se traduisait notamment par une grande attente, qui pour certaines personnes pouvait tourner à l'angoisse : rencontrer le père M.-D. Philippe pouvait devenir leur préoccupation principale. C'était parfois l'unique remède qu'elles identifiaient pour calmer leur angoisse. Cela se manifestait par exemple dans les files de personnes qui attendaient pendant des heures devant la porte du père M.-D. Philippe[5]. Il n'était pas rare que quelqu'un explique : « j'ai absolument besoin de voir le père ». Le père M.-D. Philippe a parfois suscité une infantilisation et une démission des personnes, l'attachement à sa personne risquant de devenir le seul contenu de l'accompagnement, ce qui a pu se traduire dans de longues étreintes avec très peu de paroles. La relation affective avec

[1] Lettre aux amis de la famille Saint-Jean, Hors-série n°2, octobre 2006, p. 18.

[2] Cf. par exemple le témoignage de Marc Jeanson : « Il ne me disait pas ce que je devais faire, jamais. Il m'aidait à voir le fond de mon expérience, de mon cœur, au-delà des difficultés, craintes, etc. » (M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.,* p. 428).

[3] M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.,* p. 101. Lors d'un conseil du prieur général, le père Philippe a parlé ainsi du rôle du père spirituel : « La paternité spirituelle joue au niveau des dons du Saint Esprit : ce que vous portez vient de Dieu ou vient de votre imaginaire. Le dirigé ne voit pas toujours aussi bien. C'est toujours très délicat : ne pas désarmer trop vite les gens, ne pas les dépouiller tout de suite de leur imagination. La paternité spirituelle doit être très discrète, mais à certains moments doit être très précise : quand quelqu'un n'arrive pas à se déterminer tout seul, a besoin d'un soutien. C'est la coopération *active* du directeur avec l'Esprit Saint : quand on prend nous-mêmes la décision. C'est exceptionnel. La coopération *passive* : soutien, aide ; c'est plus facile, plus net. Vous laissez le dirigé prendre ses décisions. Le directeur reste quelqu'un qui est un aide, pas qui remplace l'Esprit Saint ! Bien distinguer *directeur spirituel* (instrument de l'Esprit Saint) et *éducateur* (cause seconde). Pour les jeunes, les deux sont très liés ; pour les personnes plus âgées, distinguer les deux. Il y a des pères spirituels qui sont beaucoup plus éducateurs, et qui risquent de prendre la place du Saint Esprit. Le directeur spirituel est *témoin* du Saint Esprit, il a moins d'initiatives que l'éducateur. Chacun d'entre nous est plus témoin ou plus initiateur, il faut le savoir. Le rôle du père spirituel est de purifier les intentions par l'intérieur, par la finalité. L'Esprit Saint purifie les intentions, il nous fait agir comme enfant de Dieu en vue de la sainteté. On rappelle la finalité et la docilité à l'Esprit Saint. On ne cherche pas tout de suite les *moyens*. Les moyens doivent être donnés par le prieur (l'éducateur). Quand on est éducateur, on doit être cause seconde, donc on prend des responsabilités nettes. En tant qu'éducateur, on porte avec ceux qu'on éduque et on est responsable. En tant que père spirituel, on est responsable de rappeler les exigences du Christ, de l'Esprit Saint. Le prieur est éducateur de la prudence ; le père spirituel est directeur de la sainteté » (conseil de novembre 2002, AGCSJ).

[4] Selon une dépêche journalistique, c'est un des griefs faits au père Philippe : « […] le père Philippe se voyant reprocher de recruter sans discernement, de créer un lien trop affectif envers sa personne et finalement d'être trop traditionnaliste » (Agence APIC France, 27 août 2006, cité dans M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.,* p. 18).

[5] Cf. M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.,* p. 663-665. C'était déjà le cas avant la fondation des frères de Saint-Jean, cf. p. 453.

lui risquait alors de prendre le pas sur l'accompagnement de la croissance des personnes dans l'autonomie, ce qui n'est certainement pas le but de l'accompagnement spirituel, et peut fausser la relation avec Dieu.

Bien que, dans l'ensemble, le père M.-D. Philippe n'ait pas été dirigiste, il est arrivé que, contrairement à la déontologie, il demande à une religieuse de le prendre lui-même comme père spirituel, alors même que la sœur était déjà accompagnée par quelqu'un d'autre :

> Le père Marie-Dominique Philippe […] me demande de le prendre comme père spirituel. Je lui dis que j'ai déjà un père spirituel. Le père MDP insiste. Je lui redis que j'ai déjà un père spirituel et précise que c'est le père Z. Le père MDP me dit : « oh alors, vous pouvez lui dire, il comprendra ». Dès que je vois le père Z, je lui dis : « mon père, le père me demande de le prendre comme père spirituel. Il m'a dit que vous comprendriez ». Je suis très gênée de lui dire cela, et me demande s'il va me croire étant donné que c'est contraire à ce que le père MDP enseigne aux frères de faire. Mais le père Z répond : « Oh ma sœur, si le Père vous a dit cela, c'est qu'il a une très forte paternité sur vous. Bien sûr. Profitez-en. C'est une grande grâce ». De toute façon, voyant le père MDP très souvent, je ne voyais plus le père Z[1].

Cette volonté d'accompagner cette personne s'explique par le contexte : il s'agissait en l'occurrence de s'assurer que cette religieuse, victime d'une personne très liée au père M.-D. Philippe, garde le silence. L'expression « père spirituel » est alors manifestement dévoyée, puisqu'elle sert à couvrir des abus.

Le père M.-D. Philippe a pu être catégorique avec une sœur novice, prétendant connaître mieux qu'elle sa vocation :

> Une semaine après la prise d'habit, j'ai dit au père Philippe que ce n'était pas pour moi, ma vocation était dans le monde. Il m'a répondu : « Le chrétien est toujours étranger au monde, vous restez. » Après la prise d'habit, j'ai eu une allergie au voile et une de mes oreilles a gonflé le triple de sa taille normale. J'enlevais ce voile dès que je pouvais[2].

Une autre sœur raconte ainsi comment s'est fait son discernement vocationnel :

> J'attendais d'avoir une évidence de ma vocation, d'ordre presque tangible. J'avais peur de me tromper. J'en avais parlé à Alix Parmentier qui m'avait dit de demander la lumière au père Philippe […]. Il m'a répondu que ma vocation « était bien évidente. » J'ai longuement pleuré dans ma cellule, résolue donc à suivre le cours des évènements. Je suis entrée en communauté [quelques semaines plus tard][3].

Une ancienne sœur de Saint-Jean raconte ainsi la manière dont le père M.-D. Philippe l'a accompagnée alors qu'elle pensait à quitter la communauté où elle venait juste d'entrer en novembre 1983 :

> On était toutes très jeunes, très inexpérimentées. Je voulais me mettre dans le moule. Je n'avais qu'un but : être à Jésus par cette communauté. Tout était à faire. J'ai été très bien accueillie. Mais tout de suite je ne me sentais pas bien, je pleurais tout le temps. Le père MDP me disait que c'était des tentations. Je voulais toujours partir, et au fond de moi je voulais rester. J'ai quand même pris l'habit à la Pentecôte 84 à Paray. […]
>
> Très vite, je ne sais plus combien de mois après, la branche apostolique est née. Comme cela n'allait pas du tout, le père MDP me dit : « j'ai bien réfléchi, vous seriez mieux chez les apostoliques ». Je suis partie à Rimont peu après ma prise d'habit, et j'ai fait profession chez les sœurs apostoliques à la Pentecôte 85.
>
> Cela allait beaucoup mieux chez les sœurs de Rimont, mais c'était difficile. On pouvait parler, il y avait des personnalités vraiment libres. […] Cela n'allait quand même pas super bien. J'étais couverte d'eczéma des pieds à la tête. Sœur Agnès m'a proposé d'aller à Montmorin faire une retraite et me faire soigner par une sœur qui soignait par des plantes. J'y suis allée et de fait, cela allait beaucoup mieux. J'ai eu une grosse discussion avec père Emmanuel. Il m'a dit : « ce ne sont pas des tentations, vous devez partir ». […]

[1] Dossier MDP, ACASJ.
[2] Dossier MDP, ACASJ.
[3] Dossier MDP, ACASJ.

> En mai ou juin 1986, de retour de Montmorin, je dis à sr Agnès ce que m'avait dit le père Emmanuel. Elle m'a dit : « je le savais ». Je suis partie contre l'avis du père MDP, en m'accrochant à la parole du père Emmanuel. […]
>
> À Saint-Jean, j'ai perdu toute confiance en moi, je ne savais plus où étaient le bien et le mal. Je me suis battue pour rester à Saint-Jean, et finalement je suis dehors. Le père MDP n'était pas content. […]
>
> J'ai une énorme suspicion en moi pour l'Église, pour les prêtres, la communauté Saint-Jean en particulier… C'est la croix et la bannière pour être accompagnée spirituellement. Le problème, c'est le contact avec le prêtre. Et les relents du père MDP : tu lui donnes ton âme, ta vie, et il t'emmène dans le désespoir. Il m'a dit que je me trompais. Lui qui est la sommité… On avait le sentiment qu'on était les héros, qui allaient sauver l'Église. Quand on sort de là, à quatre pattes, on n'a confiance en personne. En qui tu peux avoir confiance, si ton père spirituel t'a … On se confessait à lui chaque semaine. Je ne sais plus où était la vérité. Je suis sortie, je ne savais plus ce qui était vrai. […]
>
> MDP n'a jamais porté la main sur moi, mais il m'aurait dit… J'aurais fait pareil qu'elles [les victimes d'abus sexuels]. J'étais soumise. J'avais donné toute ma confiance à MDP ou sœur Alix. Il m'aurait dit que ce stylo noir était rouge, je l'aurais cru.
>
> Il y avait toujours ce for interne qui était écrasé, qui n'en pouvait plus. Il me disait que c'était « un mauvais esprit qui te travaille, moi je sais que tu es bien ici ». Il m'a prise la tête contre son cœur. J'étais vraiment pure, il me consolait comme un père. Quand je suis partie, je ne lui ai même pas dit au revoir car il ne voulait pas[1].

Ce témoignage montre que les personnes accompagnées par le père M.-D. Philippe ne se sont pas toutes senties libres. Pour certaines, on peut parler d'une emprise, qui ne s'est pas forcément traduite par des abus sexuels. Rétrospectivement, une victime voit dans l'accompagnement spirituel une première étape qui a permis les abus sexuels : elle dit avoir été manipulée « au nom de l'amour de Dieu », être tombée sous l'emprise du père M.-D. Philippe. Celui-ci a parfois prétendu savoir mieux que la personne ce qui était bon pour elle et ce que Dieu attendait d'elle, sans prêter attention à ce qu'elle ressentait et à sa situation psychologique. La personne qui témoigne ci-dessus fait le lien entre des difficultés encore actuelles et ce qu'elle a vécu avec le père Philippe trente ans auparavant.

Dans toute relation, les deux personnes doivent être prises en compte. Avec du recul, plusieurs personnes ont remarqué que si leur relation avec le père M.-D. Philippe a été aussi destructrice pour elles, c'est aussi à cause des attentes qui étaient les leurs (par exemple, parce qu'elles recherchaient un père et qu'elles ont projeté sur lui ce besoin). C'est ce que dit, par exemple, cet ancien frère, selon qui le père M.-D. Philippe avait « un gros problème du côté de la paternité » : « J'arrivais déjà complètement détruit intérieurement, et c'est devenu fusionnel dès que je suis arrivé à Fribourg, j'avais besoin d'un père. » Selon lui, ce sont les frères les plus blessés du côté de la paternité, pour lesquels il a pris la place du père, que le père M.-D. Philippe « a fait dégringoler le plus »[2].

Selon plusieurs personnes, le père M.-D. Philippe, malgré les apparences, n'était pas vraiment paternel. C'est ce que dit par exemple ce frère :

> Je pense qu'on touchait quelque chose, mais on ne savait pas l'intégrer dans notre vie. Il n'a jamais été capable de cheminer avec nous, d'écouter nos problèmes. Ce n'est pas quelqu'un qui avait un dialogue. […] La paternité ce n'est pas l'enseignement, c'est plus que ça. Justement, il n'était pas père, pas capable de cheminer avec nous, on ne pouvait pas parler, donc on n'intégrait pas. Après quand on a été seuls il a fallu donner et on s'est approprié les choses. J'ai intégré après, mais avant, je pensais que je savais et que les autres étaient des imbéciles[3] !

Selon un témoignage, il est arrivé qu'une religieuse d'une autre communauté reproche au père M.-D. Philippe de ne pas respecter la conscience d'une sœur. Le père Philippe s'est mis en colère et s'est montré incapable d'accueillir cette correction.

---

[1] ACASJ.
[2] Dossier MDP, ACASJ.
[3] ACASJ.

B. Manque d'invitation à la conversion et de critères objectifs de discernement, ce qui suscite la dépendance

Plusieurs personnes se sont plaintes, rétrospectivement, que l'accompagnement du père M.-D. Philippe ne les ait pas fait entrer dans une réelle espérance par rapport à la lutte contre le péché. D'après elles, la miséricorde telle que le père M.-D. Philippe la concevait les a conduites à relativiser le péché et à négliger l'importance du combat spirituel. Pour certains, le refus de moyens concrets comme la psychothérapie a eu des conséquences.

Dans une lettre au père M.-D. Philippe, un frère lui reprochait « […] les limites de [son] enseignement qui n'aident pas à résoudre nos problèmes de maturité humaine, d'où des réveils brutaux[1] ».

Un ancien frère témoigne : « Une fois, j'en avais par-dessus la tête, je le lui dis : "vous n'avez que des bonnes paroles, mais rien ne change dans ma vie". Dans ce cas-là, il te reconduisait à la porte sans parole. Si tu lui disais que tu confiais tout à la sainte Vierge, il était content. [2] »

Le père M.-D. Philippe conseillait souvent de tout confier à la Sainte Vierge, et d'avoir confiance en elle[3]. Selon un autre frère, « la "direction spirituelle" était réduite à : "confiez tout à la Vierge Marie, elle vous purifiera"… » Ce conseil de confiance en la Vierge Marie était présent dès les années 1950. Il tenait parfois lieu d'unique point de discernement alors même que des situations objectives de péché lui étaient exposées, comme dans cette lettre de 1950 où Marie-Dominique Philippe répond à une victime du père Thomas qui lui expose ce qu'elle vit avec son frère :

> Ma chère enfant […] Tout ce que vous me dites est clair. Vous comprenez qu'il est très difficile de répondre d'une manière catégorique par lettre. Ce que je puis vous demander c'est un abandon total et une confiance absolue en la T. S. Vierge. Lui remettre tout, lui être très docile, la supplier de ne faire et de n'agir que comme elle le veut, lui demandant d'être mise sous la mouvance du don de crainte pour qu'il n'y ait que des initiatives divines dans une totale passivité à son Action à Lui… En vous livrant de cette façon en totale docilité et obéissance – je crois qu'il faut alors être très docile non pas à ce que "lui" peut vous demander, mais à ce qu'Elle peut réclamer – et toujours vous référant à Elle. Comme cela il n'y a pas de danger de demeurer dans une obéissance littérale, trop matérielle, – et il n'y a pas de danger d'imprudence, si c'est Elle qui est là, et qui est présente très fort[4].

La suite de la lettre montre qu'il n'y a pas de critère moral objectif de discernement, mais uniquement une exigence de docilité à l'égard de la Vierge Marie, dont l'inspiration est censée guider la personne. Cette doctrine, que le père M.-D. Philippe a continué de professer par la suite, a conduit des personnes dans une démission par rapport au combat contre le péché, parce qu'elle n'ouvrait aucun chemin concret en vue de la conversion[5]. Paradoxalement, un discours dans lequel la confiance et la miséricorde avaient une grande place a pu conduire certaines personnes au désespoir : « Avec le père Philippe, tu essayais de t'en sortir, et en fait tu étais enfermé. [6] »

De plus, en ne donnant aucun critère à la personne pour l'aider à discerner si les inspirations viennent bien de la Mère de Dieu ou de l'Esprit Saint, le père M.-D. Philippe ne permet pas à celle-ci d'acquérir une juste autonomie. Elle risque de s'en remettre toujours davantage au jugement du père Philippe lui-même, ou bien à sa propre spontanéité, sans avoir les moyens de discerner ce qui se passe dans sa vie spirituelle.

---

[1] Dossier MDP, ACASJ.

[2] ACASJ.

[3] Cf. cet exemple d'exhortation à la fin d'une confession : « Confiez tout à Marie ! Prenez-la dans votre cœur, de plus en plus. Pour votre pénitence, vous direz le Magnificat » (M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, p. 664).

[4] Lettre du père M.-D. Philippe à M. Guéroult, 23 novembre 1950, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF. Elle est citée intégralement dans la première partie du volet historique.

[5] Un frère relie cette absence d'objectivité en morale au besoin du père Philippe de se sentir considéré comme miséricordieux : « La manière de faire du père Philippe nous a faussé radicalement la relation d'aide spirituelle. Je crois qu'il n'a jamais pu vraiment aider un frère, il n'a jamais pu clairement dire où était le bien, ou le mal. Il fallait qu'il soit d'accord avec tous, qu'on lui reconnaisse qu'il était miséricorde. C'était maladif chez lui » (ACASJ).

[6] ACASJ.

Le courrier que nous venons de citer s'adresse à une victime d'abus sexuels, mais les mêmes conseils ont pu être donnés dans d'autres circonstances, et notamment à des auteurs d'abus sexuels, dont la conscience n'a pas davantage été éclairée.

Chacun a reçu l'accompagnement du père M.-D. Philippe à sa manière, en fonction de ce qu'il était, de ses tentations, de ses désirs, ce qui explique que des personnes que le père Philippe a accompagnées n'aient jamais pensé qu'il pouvait approuver ce qu'elles considéraient comme des péchés, notamment dans l'ordre affectif et sexuel. Certains, déjà bien structurés, ne sont pas tombés dans des dérives sexuelles, bien que sur d'autres plans leur conscience ait pu être faussée[1]. Connaissant l'enseignement de l'Église et s'y référant, ils ont reçu ses conseils dans ce cadre et lui-même n'a pas cherché à les entraîner sur un autre chemin. Ils ont même pu se sentir affermis dans leur combat contre le péché[2].

Pour d'autres, leurs fragilités les ont amenés à poser au père M.-D. Philippe des questions liées à leurs tentations sexuelles qui rejoignaient ses propres fragilités et tentations. Ses conseils manquant de limites claires et les invitant uniquement à suivre les inspirations de l'Esprit Saint ou à tout remettre à la Vierge Marie ont affaibli leur conscience et ont pu les entraîner dans des actes dont ils devenaient incapables de percevoir la gravité. Le père M.-D. Philippe ne pouvait sans doute pas poser ces limites sans se remettre en question lui-même, comme le dit un frère : « Il m'avait complètement faussé dans mon cheminement parce que lui-même vivait quelque chose de faussé[3] ».

On voit chez certains des limites plus restrictives, mais la seule limite clairement perçue par la plupart des auteurs d'abus de la congrégation Saint-Jean était la pénétration, considérée comme un acte strictement conjugal qu'il leur fallait par conséquent éviter[4]. L'éjaculation, quant à elle, a été perçue par la plupart comme un échec humiliant, une preuve qu'ils n'étaient pas encore parvenus au stade de maîtrise et de pureté qu'ils prétendaient atteindre, avec la grâce de Dieu et une faiblesse à remettre à la miséricorde de Dieu.

L'accompagnement du père M.-D. Philippe a ainsi mis un certain nombre de personnes dans des situations impossibles, où des actes sensuels étaient vus comme des moyens d'incarner l'amitié, et comme des lieux de croissance dans la chasteté, alors même qu'ils étaient pratiqués par des personnes consacrées engagées à la continence « pour le Royaume ». La même inconscience de l'objectivité des situations se retrouve dans les abus commis par certaines personnes accompagnées par le père M.-D. Philippe. La responsabilité particulière qu'entraîne l'asymétrie dans une relation n'était pas perçue, qu'il s'agisse de l'autorité dans la vie religieuse ou de l'autorité que confèrent le ministère sacerdotal ou l'accompagnement spirituel, car le père M.-D. Philippe voyait dans toute relation une forme d'amitié[5].

Dans au moins un cas, le père M.-D. Philippe a béni une relation particulière entre deux personnes, ce qui était une manière de faire taire leurs scrupules et de les encourager dans cette voie pourtant contraire à leur état de vie, en brouillant une fois de plus les repères.

« Le père Philippe dit qu'il ne faut pas éveiller l'instinct sexuel ». Cette parole, qui pourrait sembler affirmer une limite, a été prononcée par un frère alors qu'il était nu avec une femme, ce qui semble caractéristique de cette absence d'objectivité induite par l'accompagnement du père M.-D. Philippe et de cette recherche de quelque chose d'impossible. Au moment où il a prononcé cette phrase, le frère a quitté la femme, car il a eu peur d'avoir franchi une limite… De même, cette remarque faite par un frère accompagné par le père M.-D. Philippe, semble pouvoir s'appliquer à de nombreuses

[1] Voir chapitre 19, II : « Conscience morale, syndérèse et loi naturelle ».

[2] Un frère a ainsi confié : « À quelles aides ai-je recouru ? À mon père spirituel, le père Marie-Dominique Philippe, qui m'encourageait à rester chaste, et dont je n'ai jamais entendu de justification d'actes contraires à la chasteté » (ACASJ).

[3] ACASJ.

[4] Poser cette limite était sans doute une manière d'entretenir chez les victimes et pour eux-mêmes l'idée que ce qu'ils faisaient n'était pas d'ordre sexuel. Il est difficile de dire dans quelle mesure le père Philippe est directement à l'origine de cette limite, qui pouvait être déduite à partir de certaines paroles sur l'instinct sexuel. Cependant, tous les abuseurs n'ont pas respecté cette limite. Certains, d'ailleurs, n'ont pas justifié leurs pratiques sexuelles de manière doctrinale.

[5] Voir le volet théologique du rapport.

situations : « Je ne me reconnaissais pas, le sexe prenait presque tout dans nos rencontres. [1] » La place des actes sensuels et sexuels a été hypertrophiée : faute de les identifier comme sexuels, et de les situer dans le cadre bien défini du mariage, ces actes « de tendresse » devenaient l'essentiel de la relation[2] ; de plus, il était possible de les pratiquer avec plusieurs personnes en prétendant se laisser guider par l'Esprit Saint.

Il ne s'agit pas d'attribuer au père M.-D. Philippe tous les abus commis par des personnes qu'il accompagnait, chacune conservant sa responsabilité et sa liberté. Pourtant, certaines caractéristiques de l'accompagnement spirituel du père M.-D. Philippe (dimension affective, prétention de connaître la volonté de Dieu sur la personne, manque d'attention à l'objectivité des actes et des situations, « miséricorde » inconditionnelle, etc.) ont certainement affaibli les consciences et favorisé les abus.

Enfin, un autre problème doit être mentionné : celui du non-respect de la confidentialité par le père M.-D. Philippe. Une sœur rapporte, par exemple, que le père M.-D. Philippe a fait allusion devant d'autres personnes à quelque chose dont il avait eu connaissance dans un cadre confidentiel, et cela l'a profondément humiliée. Une autre affirme que le père M.-D. Philippe lui avait révélé les confidences d'un frère qui avait une tendance pédophile et qui s'en était ouvert à lui. Il lui avait aussi confié que tel frère avait eu un enfant en Afrique, et qu'il ne pouvait pas le renier tellement il lui ressemblait. Il paraissait s'en amuser. D'autres personnes ont fait aussi allusion à ce manque de respect du secret.

Il est possible que certaines personnes ne reconnaissent pas du tout l'accompagnement qu'elles ont reçu du père M.-D. Philippe dans cette description orientée par les témoignages d'abus sexuels. Une des raisons est peut-être que l'accompagnement différait largement selon les personnes. Le père M.-D. Philippe pouvait donner de bons conseils, y compris sur le plan de la chasteté, selon certains témoignages. Toutefois, on ne peut exclure qu'il ait adapté ses conseils en fonction du danger que les uns et les autres puissent « parler » et le trahir, volontairement ou non… Selon la manière dont il percevait la personne et son degré d'emprise sur elle, les conseils ont ainsi pu être assez différents et plus ou moins conformes à l'enseignement moral de l'Église.

III. FAIBLE PRISE EN COMPTE DES PROBLÈMES RÉELS DANS LE DISCERNEMENT DES VOCATIONS

Le manque de discernement des vocations est un reproche qui a été fait plusieurs fois aux frères de Saint-Jean et au père M.-D. Philippe. Comme l'écrit Marie-Christine Lafon : « Un des sujets les plus controversés du priorat de Marie-Dominique Philippe est celui du discernement des vocations[3] ». En 1982, presque 7 ans après la fondation de la Congrégation Saint-Jean, Dom Bernard de Terris, abbé de l'abbaye de Notre-Dame de Lérins, chargé d'accompagner les frères de Saint-Jean, faisait déjà part de ses inquiétudes à propos du recrutement :

---

[1] ACASJ.

[2] Michel Rondet raconte quelque chose de similaire d'un prêtre et d'une religieuse qui vivaient des relations intimes : « D'abord *une question sur la qualité spirituelle de leur relation*. Avait-elle progressé depuis qu'ils étaient allés jusqu'à une intimité de type conjugal. Ils ont commencé par dire "oui", puis honnêtement ils se sont repris. Ils n'avaient pas beaucoup l'occasion de se voir seuls et, même s'il leur arrivait encore d'en profiter pour prier ensemble, ils devaient reconnaître que le plaisir partagé prenait entre eux une place de plus en plus grande. À partir de là nous avons réfléchi ensemble sur la place et la signification du plaisir. Dans un couple il est affronté à l'épreuve de la durée, de la vie quotidienne et de ses heurts, des responsabilités familiales. Il est situé dans un ensemble où il prend sens. Dans leur vie à eux, même s'ils avaient pu penser un instant que ce plaisir les avait aidés à porter plus allègrement leurs responsabilités, ils devaient reconnaître qu'il ne les aidait pas dans ce qu'ils voulaient être leur chemin vers Dieu. » (« Comment aider à grandir spirituellement dans les crises », *Le Supplément. Revue d'éthique et de théologie morale* 166, septembre 1988, p. 63).

[3] *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.,* p. 641. Le sujet est traité p. 641-644.

> Je crains qu'il ne soit fait parfois à la légère. Il y a vraiment des frères trop jeunes, manquant de maturité humaine, et qu'il est impossible de suivre de près et donc de les aider, dans leur cheminement personnel. Certains sont de vrais enfants.
>
> Le fait des quarante entrées en deux ans pose question quand on voit le manque de maturité de certains. D'autant plus que l'accent très fort mis dès le début sur la formation intellectuelle fait passer au second plan la formation proprement spirituelle[1]. Je crois qu'un an de vrai noviciat religieux serait indispensable (c'est d'ailleurs ce que demandait le Document Romain sur la formation) en même temps que la formation humaine ; il y a un équilibre à trouver sur ce plan.
>
> Je crois aussi qu'il faut faire attention quant aux frères qu'on reçoit, à leur état psychique ; c'est sûr que la jeunesse actuelle est beaucoup plus fragile qu'autrefois ; il y a eu déjà deux cas d'"accident[2]", il faut être prudent[3].

Neuf mois plus tard, Dom Bernard écrivait au père M.-D. Philippe :

> En ce qui concerne les frères, je crains vraiment que le recrutement soit trop rapide, une sélection pas assez prudente et nette dans le choix des vocations, un manque de maturité trop fort pour plusieurs. Je crains vraiment que tout cela amène de grosses difficultés plus tard, au détriment de la paix et de l'unité de la communauté.
>
> La formation spirituelle et la formation intellectuelle. Deux formations qui se complètent l'une l'autre, mais la seconde est subordonnée à la première. Je me demande s'il ne faudra pas envisager nettement la formation spirituelle en priorité. Durant les deux ou trois premières années, il est indispensable que le Père Maître suive de très près chacun des frères. Là-dessus, les 42 entrées de l'an dernier me font problème. Vous avez des sujets d'élite, mais je ne vois pas comment certains pourront obtenir cette maturité suffisante, ou bien ce sera très long. […] Les cours de métaphysique et de philosophie ne suffiront pas pour les rééquilibrer ; c'est là qu'il est nécessaire d'avoir un bon Maître Spirituel très disponible[4].

Comme on le voit, Dom Bernard était inquiet de la manière dont le père M.-D. Philippe s'y prenait pour discerner les vocations et accompagner les jeunes frères. Dans sa réponse, le père M.-D. Philippe élude la question des critères concrets du discernement et de la prudence, pour se placer uniquement sur le plan de l'accueil des « jeunes d'aujourd'hui » avec leurs fragilités. De plus, il se positionne comme si c'était Dom Bernard de Terris qui avait une difficulté :

> Ainsi, c'est la croissance de la Communauté Saint Jean qui est lourde à porter. Cela devient lourd car elle a grandi vite, trop vite à vos yeux de père ! Comme c'est difficile, de faire ce discernement ! Je demande à la Vierge Marie de m'aider. Il est vrai que ce n'est pas facile et je suis le premier à le reconnaître. Mais les jeunes d'aujourd'hui sont si souvent blessés. Peut-on les laisser, en fermant nos portes ? J'entends toujours Marthe [Robin] me dire : "Mais, père, si vous les refusez, où iront-ils ?" À Fribourg, on nous disait : vous ne recevez qu'une seule catégorie : des étudiants… À Rimont on dit : vous ouvrez trop[5] !

---

[1] Cette priorité de l'intelligence dans la formation a été explicitée de cette manière par le père Philippe lors d'un conseil du prieur général où il était question de la formation : « D'ailleurs seules les vertus théologales peuvent accomplir une véritable éducation chrétienne qui puisse saisir toute la personne. Le problème est celui de l'enracinement des vertus théologales dans la pâte humaine, en particulier celui de la foi dans l'intelligence. L'intelligence est la racine de toute l'éducation, et l'amour, qui vient après, ne peut être modifié que par l'intelligence. Il faut donc regarder les premiers plis de l'intelligence : tant qu'on reste dans l'imaginaire, sans éveil de l'intelligence, tout le reste glisse. Dans une intelligence formée à Kant, le naturel est faussé par le conventionnel : c'est comme une seconde nature » (9 décembre 1998, AGCSJ). Le souci de former à la vie théologale est perturbé par une certaine conception de la relation entre intelligence et amour, qui risque d'aboutir à une réduction de la formation religieuse à la dimension intellectuelle.

[2] Il n'a pas été possible de savoir à quoi cela fait référence exactement.

[3] Rapport sur la Communauté Saint Jean, 2 septembre 1982. Ce rapport a été lu au P. Philippe et à deux autres frères par le père abbé. Dossier Lérins, AGCSJ.

[4] Lettre du P. Bernard de Terris au père MDP, le 1er juillet 1983, dossier Lérins, AGCSJ. Dom Bernard écrivait aussi au préfet de la Congrégation pour les Religieux : « La communauté est jeune et il y a bien des sujets de grande valeur mais trop jeunes et sans expérience humaine éprouvée de la vie. S'il y a une formation intellectuelle solide, le manque de formation humaine alors qu'il y a des vocations nombreuses mais très jeunes parfois, risque de poser problème un jour. » (lettre du 7 novembre 1985, dossier « correspondance avec la SCRIS », AAL).

[5] Lettre du père M.-D. Philippe au père B. de Terris, le 16 juillet 1983, dossier Lérins, AGCSJ.

Dans ses courriers, Dom Bernard insistait beaucoup sur la formation humaine des frères, qui lui semblait trop faible :

> La question de la formation humaine : j'en ai souvent parlé, mais pour moi c'est capital pour l'avenir de la Communauté. Les frères qui entrent, sont souvent très jeunes ; cela a un grand avantage pour les former : c'est plus souple ! Mais en même temps il faut qu'ils aient bien conscience du monde dans lequel ils auront à annoncer l'Évangile. Là-dessus, je crois qu'on peut appuyer davantage[1].

Cependant, il n'a pas été entendu jusqu'au bout, car il ne se heurtait pas seulement à des manques de prudence dans des situations singulières et à de l'inexpérience dans la formation des jeunes religieux, mais, pour une part, à des principes consciemment mis en œuvre, dont le père M.-D. Philippe s'est expliqué plusieurs fois[2], par exemple en opposant « un discernement à la manière de Marthe [Robin] », « dans une lumière divine », à un discernement « à la manière des psychanalystes ». Quand on lui demande : « Quel est pour vous le critère du discernement d'une vocation religieuse ? », il répond :

> Le critère est intérieur. Tout critère psychologique demeure extrinsèque au mystère profond de la vocation. Le critère psychologique peut évidemment montrer que quelqu'un, selon ses dispositions psychologiques, aura beaucoup de peine à vivre la vie commune, ou au contraire la vivra facilement ; mais ce sont des conséquences, rien de plus. Il faut remonter à la source[3].

Pourtant, le père M.-D. Philippe ne récuse pas totalement les critères « extérieurs » :

> Toutefois, il est évident que, parce qu'il y a communauté, on ne peut pas toujours faire miséricorde : il y a des surcroîts de miséricorde qu'on peut porter individuellement, mais qu'une communauté ne peut pas porter[4].

Bien que le point de vue du père M.-D. Philippe sur le discernement soit ainsi nuancé en théorie, dans la pratique, l'opposition entre humain et divin[5] semble avoir surtout conduit à minimiser l'importance de l'aspect humain[6]. Un frère, piqué par la lettre de Dom Bernard au père M.-D. Philippe, a d'ailleurs tenu à lui répondre personnellement :

> Dès que les critères humains – équilibre, maturité, jugement – sont mesure de l'accueil dans une communauté, je suis sûr que cette communauté est condamnée car elle est immédiatement réduite à une œuvre humaine qui ne peut que passer. Tout l'évangile nous montre la prédilection de Jésus pour les pauvres[7].

Marie-Christine Lafon a résumé ainsi la doctrine du père M.-D. Philippe sur le discernement des vocations : « Le fondateur n'a qu'un principe : accueillir très largement. [8]» Cet accueil large, que le père M.-D. Philippe justifie par une parole de Marthe Robin, n'exclut pas une œuvre de discernement, mais celui-ci se fait avant tout par l'exercice de la vie commune, qui éprouve la capacité du candidat à mener la vie religieuse. Le travail de discernement est d'ailleurs largement remis au candidat lui-même :

---

[1] Lettre au père M.-D. Philippe, le 12 juin 1986, dossier Lérins, AGCSJ. L'abbé de Lérins a d'ailleurs demandé à être davantage informé à propos du discernement pour les vœux et les appels aux ordres, et a exigé que la durée de formation demandée soit respectée. Il insiste sur ce point dans sa lettre au père M.-D. Philippe le 12 décembre 1983, où il demande d'être davantage informé sur les admissions, il demande qu'on rajoute des points aux fiches personnelles des frères (caractère-tempérament, comportement-discipline, régularité, obéissance, santé physique et psychique…). Il rapporte aussi ceci : « Au sujet du recrutement et de la formation, Mgr Mayer insiste beaucoup sur le discernement prudent à l'admission » (dossier Lérins, AGCSJ).

[2] Voir notamment M.-D. PHILIPPE, *Les trois sagesses*, Paris, Fayard, 1994, p. 372-386.

[3] *Ibid.,* p. 374.

[4] *Ibid.*, p. 373.

[5] Une victime du père Philippe a pu écrire : « Le père Philippe qui devait être notre guide, n'avait aucun discernement, car avec son mépris profond pour tout ce qui était de l'ordre psychologique, il ne pouvait pas nous aider » (dossier MDP, ACASJ).

[6] « Il y a sur tous ces points une véritable solution de continuité avec le monde dominicain des années 1930-1960, qui avait une véritable exigence humaine et spirituelle, et a développé des évaluations psychologiques comme aide au discernement des supérieures (Albert Plé) » (note de Paul Airiau).

[7] Lettre à Dom Bernard, 1er août 1983, dossier Lérins, AGCSJ.

[8] M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.*, p. 641.

> Car il est bien difficile de discerner une vocation sans voir vivre quelqu'un, et je préfère toujours que ce soit l'intéressé qui, lui-même, s'aperçoive qu'il est incapable de mener ce genre de vie. Je préfère cela plutôt que de lui refuser d'essayer ; car, en général, ceux qui ont demandé à entrer ne peuvent pas comprendre qu'on le leur refuse ; et refuser en leur disant le motif, donc en leur disant ce qu'on a discerné en eux, c'est ajouter à leur blessure plutôt que de les aider. La vie religieuse n'est-elle pas la réalisation la plus merveilleuse de la miséricorde divine du cœur de Jésus ? La vie religieuse n'est pas une école réservée à une élite qui se sait élite, ce n'est pas une école de surdoués ! Ce serait tout à fait contraire à l'Évangile : « Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs. [1]»

Davantage qu'une vraie mise en lumière de la responsabilité du candidat dans le discernement de sa vocation, on pourrait voir là un aveu de la difficulté pour le formateur, en l'occurrence le père Marie-Dominique, d'accompagner quelqu'un vers la sortie de l'institut, au risque de devoir lui dire quelque chose qui lui déplaira[2]. Du point de vue pratique, l'application de ces principes pose question : comment faire, par exemple, quand l'intéressé tient mordicus à sa « vocation » alors que les formateurs et les membres de la communauté se posent des questions, si ces questions ne doivent pas être abordées avec le candidat pour ne pas le blesser ? Comment dire à quelqu'un à qui on s'est abstenu jusque-là de dire les raisons qui font douter de sa place dans la communauté, qu'il n'est finalement pas admis ? Il y a aussi un risque de faire perdre beaucoup de temps à des personnes, dans l'attente qu'elles découvrent par elles-mêmes que leur place n'est pas là. La pratique du père M.-D. Philippe était en rupture avec la tradition du discernement dans les communautés religieuses et on peut sans doute y voir aussi une manifestation de sa difficulté avec les institutions en général.

Toujours est-il que ces principes ont été clairement assumés par le père M.-D. Philippe, y compris devant les autorités de l'Église. Il écrivait ainsi le 13 février 1997 au cardinal Martinez Somalo, préfet de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique :

> Vous nous l'avez dit, on nous reproche parfois d'être trop souples dans le discernement et l'accueil des vocations. Mais il me semble que c'est en voyant vivre avec nous les jeunes qui se présentent qu'on peut le mieux discerner les vraies vocations. Aussi, souvent, nous préférons être assez souples pour l'entrée au postulat ; si certains trouvent que notre vie est trop dure, ils sortent d'eux-mêmes. Cela nous semble plus évangélique que de les refuser au point de départ : ils comprendraient difficilement ce refus a priori et partiraient blessés et de mauvaise humeur. Cela explique qu'entre l'entrée au postulat et la prise d'habit[3], il y ait un certain nombre de départs. C'est par charité et miséricorde pour ces jeunes que nous faisons cela, afin que ceux pour qui cette vie est trop rude le comprennent par eux-mêmes[4].

La mise en œuvre de ces principes n'a certainement pas fait que du mal, mais des personnes ont été mises dans des situations extrêmement difficiles. Plusieurs ont témoigné de la manière dont le père M.-D. Philippe a discerné leur vocation. Pour la plupart, le discernement pour l'entrée en communauté s'est fait très rapidement.

> Je fis un court séjour à Fribourg à l'invitation du père X pour rencontrer le père Marie-Do. Cette rencontre fut assez rapide, celui-ci ne doutant pas de ma vocation puisque je venais par la Sainte Vierge[5]…

Une fois dans la communauté, certains jeunes ont été encouragés à rester, alors même qu'ils s'ouvraient de difficultés objectives, notamment dans le domaine de la chasteté, comme ce frère qui a été condamné plus tard pour des agressions sur des mineurs :

> Dès que je suis entré dans la congrégation, ce fut difficile pour moi, j'avais différents problèmes et je voulais partir. J'avais mis au courant, avant ma rentrée, le père Marie Dominique Philippe ainsi que le père X de mes difficultés tant intellectuelles que relationnelles et affectives, mais ils me répondaient que celles-ci disparaîtraient, ce qui comptait, c'était mon désir de consécration à Dieu et qu'ils m'aideraient pour que cela aille mieux.

---

[1] M.-D. PHILIPPE, *Les trois sagesses*, *op. cit.*, p. 373.

[2] De nombreuses personnes ont mis en doute la capacité du père Philippe à se positionner comme éducateur.

[3] La prise d'habit avait lieu à peu près au milieu du noviciat.

[4] Dossier MDP, AGCSJ.

[5] ACASJ. Il arrivait de San Damiano, lieu de pèlerinage marial en Italie.

> Mes difficultés ont toujours existé, avec des périodes plus ou moins difficiles et plusieurs fois avant la profession perpétuelle, j'ai voulu quitter, mais je n'ai jamais eu la force de le faire, puisque sans cesse on me répétait que ça allait passer et que ce qui comptait, c'était mon désir de consécration à Dieu[1].

Il serait toutefois caricatural de dire qu'aucun accompagnement n'était fait, et que les difficultés étaient totalement négligées. Le même frère affirme avoir pu consulter un psychologue pendant six mois lors de sa deuxième année de noviciat, puis de nouveau après sa profession perpétuelle, et on peut supposer que c'était avec l'accord du père Marie-Dominique Philippe. Cependant, il était rare qu'une difficulté soit considérée comme un obstacle à la vie religieuse, notamment sur le plan de la chasteté[2], comme le montre cet autre témoignage d'un frère qui vivait une relation amoureuse et s'était ouvert de ses difficultés affectives :

> Je ne voyais que de loin en loin le père X et seulement le père Marie-Do pour toutes ces choses intimes. Il me dit que tout cela se purifierait avec la grâce de la profession et de l'ordination[3]…

Ceci est loin d'être un cas isolé, plusieurs frères ayant témoigné de la même chose :

> Avant d'être ordonné diacre, je m'étais continuellement confessé au père Philippe en disant que je ne pouvais pas vivre la chasteté. Il me disait que c'était la croix des curés, qu'il fallait tout confier à la sainte Vierge : « pour vous, il n'y a pas d'autre femme ». […] C'est vrai que j'avais le désir d'être prêtre. J'avais l'impression que j'allais contre la volonté de Dieu si je n'y allais pas. J'étais comme confirmé sans rien résoudre.
>
> […] Cela recommence en 1986. Je suis à Rimont. À 10h du matin, le père X arrive dans ma cellule, me dit que Rome nous demande de faire nos vœux dans la Congrégation, et on sera incardinés dans la Congrégation. Je dis à X : « je veux parler au père Philippe, je ne peux pas faire mes vœux comme ça, j'ai besoin de parler, ça ne va pas ». Il me dit : « tu verras avec le père Philippe, mais les vœux auront lieu avant le repas ». Le père Philippe est sorti de la messe, il est monté à l'oratoire. Je suis venu vers lui, j'ai voulu lui dire, mais il me prend les mains et me dit : « vous, ça ne pose aucun problème ». On ne résout rien, et on va t'enfermer encore plus. On n'aurait jamais pu entrer dans un séminaire, on ne pouvait pas vivre au milieu du clergé, on refait des vœux… Je répète la formule qu'il faut. Ce n'est pas anodin, des actes comme ça. Cela va me conduire à dégringoler. […]
>
> Tu fais faire des vœux à ceux qui ne peuvent pas les vivre, et après tu les ordonnes.

Ce frère, qui a eu des relations avec plusieurs femmes, poursuit son récit :

> J'ai présenté la première au père Philippe. Il l'a prise contre lui. Il a fait une homélie à la messe à midi sur les pauvres qu'on ne choisit pas, etc. Donc je suis reparti avec elle… Après le père Philippe m'a dit : « vous voyez, je n'ai pas été méchant avec vous, j'ai essayé de vous comprendre. »

À propos de l'accompagnement du père M.-D. Philippe, ce frère résume : « C'est moi qui ai péché, pas le père Philippe, mais il y a des circonstances qui poussent. [4]»

À la fin des années 2000, un autre frère pouvait écrire :

> […] depuis toujours, j'ai consciemment et inconsciemment manifesté de profondes hésitations et doutes quant à ma vocation religieuse. […] Cette hésitation et ce doute se sont aussi manifestés au moment de prononcer des vœux perpétuels. J'en ai alors longuement parlé au Père Marie-Dominique Philippe, mon directeur spirituel ; puis au Père X. Tous deux, reconnaissant mes efforts, m'ont rassuré qu'ils croyaient en ma vocation religieuse au sein de la Congrégation, et m'ont conseillé de faire confiance à la miséricorde de Dieu. De mon côté, je percevais aussi un certain progrès, au niveau de l'intégration formelle des données liées aux Constitutions. Mais la compréhension même des enjeux majeurs de la vie consacrée demeurait

---

[1] AGCSJ.

[2] Dans *Les trois sagesses*, le père Philippe affirme que la capacité à mener une vie chaste n'est pas le premier critère d'une vocation religieuse, qui est plutôt « la foi dans le Christ, et l'amour du Christ, et que le Christ soit pour nous une personne vivante » (p. 382). La place de la capacité à vivre de la chasteté dans le discernement vocationnel n'est pas mise en lumière, et concrètement, elle semble assez minime, comme le montrent les exemples cités. Un frère a d'ailleurs témoigné du peu d'importance accordé à la chasteté par le père Philippe dans une autre circonstance : « Dans la règle de vie, on ne parlait pas de la chasteté. C'est moi qui ai posé la question au père Philippe : il m'a dit : "Ce n'est pas la peine ; on peut mettre quelque chose sur la charité si vous voulez" » (ACASJ).

[3] ACASJ.

[4] ACASJ.

> toujours floue. Espérant qu'avec le temps, ma vocation se ferait plus manifeste, j'ai alors fait le pari de la confiance. À l'aube des vœux perpétuels, malgré mon acte de confiance, j'ai dû passer plusieurs nuits d'insomnie, conséquence de terrible anxiété et angoisse violente[1].

Finalement, la confiance en la « miséricorde de Dieu » semble avoir parfois tenu lieu de critère principal de discernement, indépendamment des aptitudes concrètes des personnes à vivre la vie religieuse[2] et au risque de les mettre en grande difficulté. Les mises en garde de personnes extérieures n'ont pas arrêté le père M.-D. Philippe dans son désir d'ordonner des frères qui avaient des difficultés, notamment par rapport à la chasteté :

> En voiture, je dis au père Philippe à propos de frère X : « le père Y [un prêtre diocésain] vous dit qu'on ne peut pas faire faire des vœux aux gens qui touchent aux femmes ». Le père Philippe me répond : « ne me dites pas qu'il n'a pas la vocation ». Je réponds : « ce n'est pas une question de vocation, mais de conversion, il faut attendre pour l'ordonner ». Le père Philippe me dit : « il a fait des vœux, il sera ordonné, ça l'obligera à se convertir ». Il faisait ça pour beaucoup. Et si on n'y arrive pas à se convertir[3]…

La difficulté du père M.-D. Philippe à prendre en compte les difficultés concrètes dans le discernement des vocations se voit aussi dans un courrier où il écrit à un ancien postulant que les frères avaient écarté à cause de sa maladie psychiatrique :

> Merci de me dire ta situation. Oui, il faut sauver ta vocation. Demande d'être familier, ce ne sera pas refusé mais accepté, je crois. Vivre dans le couvent en vivant sa vie religieuse, tout simplement avec Marie, dans le silence. Dans deux ou trois ans, tu demanderas d'être frère[4].

Cela donne l'impression que la « vocation » est un fait indiscutable, d'ordre divin, auquel chacun peut avoir accès directement, intérieurement, sans qu'intervienne aucun discernement de tiers[5], en dehors du « père spirituel » dont la parole est considérée comme inspirée et infaillible. Il faut alors tout mettre en œuvre pour « sauver » cette vocation, quitte à mettre la personne dans une situation bancale, voire dramatique. Le père M.-D. Philippe a pu aussi, sans s'en rendre compte, satisfaire un besoin d'ordre narcissique, en se rendant indispensable comme seul avocat de la miséricorde.

Quant au père spirituel, il est censé connaître, parfois mieux que l'intéressé, la volonté de Dieu sur celui-ci, ce qui revient souvent, dans la pratique, à choisir à sa place. Dans le cas du père M.-D. Philippe, cette manière de se positionner est ancienne, comme le montre une lettre d'un ancien dominicain, entré dans l'Ordre en 1941, dans laquelle on retrouve aussi le manque de prise en

---

[1] AGCSJ.

[2] L'argument principal donné par le père Philippe pour l'intégration des sœurs mariales dans la famille Saint-Jean en 1995 est d'ailleurs significatif de ce point de vue : « Après un essai de vie religieuse, certaines jeunes filles ne peuvent pas continuer, et il faut qu'elles puissent être accueillies comme religieuses quelque part dans la miséricorde » (compte rendu du chapitre général 1995, AGCSJ, p. 70,). Autrement dit, il faut que les personnes refusées dans d'autres communautés puissent trouver une communauté religieuse qui les accueille. À partir du moment où quelqu'un ressent l'appel à la vie religieuse, rien ne doit y faire obstacle.

[3] ACASJ.

[4] Dossier MDP, AGCSJ.

[5] La position du père Philippe pourrait être rapprochée de la position sulpicienne des années 1880-1910 sur la vocation comme sentiment intérieur et motion divine, sur laquelle l'Église n'a rien à dire. Cependant, au moins en théorie, le père Philippe maintenait la nécessité d'un discernement venant de la communauté. Il faisait souvent référence, lors des chapitres où étaient votées les admissions à la profession religieuse, à cet adage : « Si nos mœurs vous agréent, si vos mœurs nous agréent. »

compte de la vie concrète et de l'aspect psychologique[1]. Il est vrai que M.-D. Philippe lui-même avait vécu cela avec son oncle, le père Dehau[2].

Parmi les victimes d'abus sexuels du père M.-D. Philippe, une ancienne sœur a témoigné avoir subi des pressions du père M.-D. Philippe pour entrer dans la communauté, notamment un jour qu'elle pleurait auprès de lui : « il me prit le visage entre ses mains, et m'embrassa longuement sur les deux yeux. Et tout le visage. Disant de revenir à Rimont et d'entrer au plus vite chez les sœurs. » Le père M.-D. Philippe lui aurait dit aussi : « tu n'as que moi, tu ne peux aller nulle part [3]». Dans ce cas, la prétention à connaître la vocation de la personne est peut-être liée à la volonté d'abuser d'elle, ou de l'empêcher de dénoncer les abus déjà commis.

Ces exemples, que l'on pourrait multiplier, expliquent pourquoi, lors de l'homélie des funérailles du père Marie-Dominique Philippe, le cardinal Philippe Barbarin a abordé la question de son discernement de cette manière :

> Sa compassion était pour lui source d'une immense espérance, parfois excessive. Il était convaincu que, quelle que soit sa misère, un homme est attendu par la miséricorde de Dieu. De toute blessure, il pourra être guéri, se relever, renaître. Parfois ce cœur de père a fait confiance, trop confiance, à des êtres encore fragiles qu'il aurait fallu accompagner de près et peut-être éprouver, des frères qu'il aurait fallu écouter davantage, pour un discernement plus juste[4].

Le pape Benoît XVI, lors du pèlerinage de la famille Saint-Jean à Rome en février 2006, avait d'ailleurs exhorté les frères et les sœurs de Saint-Jean à « vérifier ce qui a été vécu pour en tirer tous les enseignements et pour opérer un discernement toujours plus profond des vocations (etc.) [5]». Ces paroles prononcées en présence du père Marie-Dominique Philippe témoignent de la continuité de l'inquiétude des autorités ecclésiales sur ce point. En 2016, la Congrégation pour les Instituts de Vie consacrée jugeait à propos du père M.-D. Philippe que dans sa « manière d'exercer l'accueil et le discernement des vocations, […] il y a eu beaucoup d'imprudences [6]».

Paradoxalement, ce manque de discernement a pu dissuader des jeunes d'entrer dans la communauté. Un frère témoigne ainsi avoir hésité à entrer au postulat parce qu'il connaissait d'autres jeunes qui seraient avec lui et ne trouvait pas en eux les signes d'une vocation religieuse. Les frères de Saint-Jean ont progressivement corrigé leur manière d'accompagner les vocations et pris les moyens d'un discernement plus ajusté, ce qui a impliqué de s'écarter de certaines habitudes héritées du père M.-D. Philippe.

---

[1] « Les six mois qui ont précédé mon entrée chez les dominicains ont été bien étranges. C'aurait dû être une période exploratoire et d'étude objective d'une réalité que j'ignorais totalement, en fait sous l'influence du Père M. D. Philippe c'est devenu une aventure mystique à base de Tauler et de néoplatonisme qu'on m'affirmait être surnaturelle et signe de vocation alors qu'elle était naturelle et névrotique. Longtemps après j'ai pu reproduire ces états à volonté et ils sont assez voisins de ceux décrits par les drogués actuels. Cette aventure augmenta mon attirance pour un genre de vie qui m'ouvrait la voie à de tels états mais curieusement ma foi ne fit aucun progrès et la question fondamentale de savoir si je pouvais adhérer avec mon esprit à l'Église resta totalement sans réponse et je restai toujours aussi méfiant et anticlérical. Si bien qu'au bout de quelques mois, toujours pris entre une attirance de ce que je croyais être la vie religieuse et une répulsion de la vie sociale je n'avais pas avancé d'un pas pour trouver des motivations raisonnables à un choix qui psychiquement était engagé. C'est devant cette incapacité totale à me décider que je demandais au père M. D Philippe ce que je devais faire et qu'il me dit que j'avais la vocation et que je devais me faire dominicain. Puisque j'étais incapable de choix j'ai suivi le conseil en pensant que l'Ordre avait l'expérience et la raison pour lui » (lettre au provincial, Saint-Louis du Sénégal, 2 octobre 1970, ADPF III M 6).

[2] Cf. M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit*., p. 112 et M.-D. PHILIPPE, *Les trois sagesses*, *op. cit*., p. 195-204.

[3] Dossier MDP, ACASJ.

[4] *Lettre aux Amis de la Famille Saint-Jean*, hors-série n°2, octobre 2006, p. 18-19.

[5] Benoît XVI, transcription des paroles prononcées lors de l'audience (cf. la lettre de fr. Jean-Pierre-Marie aux frères de Saint-Jean, 19 février 2006).

[6] Cardinal Braz de Aviz et Mgr Carballo, lettre, 22 juin 2016, p. 6, dossier CIVCSVA, AGCSJ. Le document est consultable en ligne sur le site de la Congrégation Saint-Jean.

IV. CONCLUSION

Les témoignages ci-dessus permettent de comprendre que certaines personnes se sont retrouvées sous une emprise du père Marie-Dominique Philippe, celui-ci prenant trop de place dans leur vie et ne respectant pas suffisamment l'autonomie de la personne et son dialogue personnel avec Dieu. C'est peut-être à ce genre de situations que faisait allusion l'abbé de Lérins quand il écrivait que « la personnalité très forte du Père Marie Dominique crée dans certains jeunes une motivation pas assez personnelle ; elle n'est plus une réponse à Dieu, mais une réponse aveugle à un conseil [1]». La mise en dépendance qui en résultait a certainement favorisé les abus sexuels, qui n'en sont finalement qu'une forme particulière, vécue par une partie seulement des personnes que le père M.-D. Philippe accompagnait.

De plus, l'emprise et l'abus spirituel peuvent avoir des conséquences graves, sans qu'il soit question d'abus sexuels, et souvent les personnes abusées sexuellement souffrent souvent davantage des conséquences de l'abus spirituel que de l'abus proprement sexuel. Alors que le père M.-D. Philippe a conduit de nombreuses personnes à donner leur vie à Dieu avec un grand enthousiasme, certaines personnes qu'il accompagnait ont été mises dans des situations qu'elles ne pouvaient pas assumer. Parfois, elles se sont senties poussées au désespoir et leur relation avec Dieu en a été profondément abîmée.

[1] Rapport sur la Communauté Saint Jean, 2 septembre 1982, dossier Lérins, AGCSJ.

Chapitre 7 :

LE PÈRE M.-D. PHILIPPE DANS LA FAMILLE SAINT-JEAN

À partir de 1975, la majeure partie des abus du père M.-D. Philippe ont été commis dans le cadre de la famille Saint-Jean, bien qu'il existe quelques exceptions. Sa place de fondateur et de prieur général des frères, ainsi que son rôle de professeur et de formateur, ont évidemment joué un rôle important dans les abus qu'il a commis, comme nous l'avons vu à travers plusieurs exemples, mais aussi dans ceux que d'autres ont commis, comme nous le verrons plus loin.

I. SA PLACE UNIQUE COMME MAÎTRE, FONDATEUR, ET PRIEUR GENERAL

A. Le père M.-D. Philippe comme maître : l'idéalisation de son enseignement

1. Un fondateur qui est avant tout un enseignant et un maître spirituel

La congrégation Saint-Jean a été fondée en 1975 par des étudiants du père Marie-Dominique Philippe, à Fribourg, où il enseignait la philosophie. Ces jeunes, qui désiraient être prêtres, se sont retrouvés autour de l'enseignement et de la prédication du père M.-D. Philippe, qui constituait leur première raison de se regrouper : « Nous ne voulons qu'une seule chose : travailler avec vous la philo et la théologie mystique sur l'Évangile de Jean, la Vierge Marie… [1]».

Au début, il n'était pas vraiment question de fonder une communauté religieuse[2], mais plutôt de se regrouper pour recevoir au maximum l'enseignement du père M.-D. Philippe, qui apparaissait lumineux à ces jeunes qui voulaient donner leur vie au Christ. Alors que l'Église vivait une profonde

[1] M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.*, p. 484.

[2] « Je crois qu'aucun d'entre nous ne pensait alors que nous pourrions devenir une communauté religieuse : nous n'avions choisi cette vie commune que pour faciliter notre vie d'étudiants et nous entraider dans la réponse à notre vocation » (fr. Marie-Alain d'Avout, *in Lettre aux amis des Frères et Sœurs de Saint-Jean* n°39, décembre 1995, p. 17, cité *in* M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.,* p. 489).

remise en question, l'enseignement du père M.-D. Philippe paraissait à la fois neuf et enraciné dans la tradition de l'Église, il suscitait un grand enthousiasme[1].

En 1982, quand le père M.-D. Philippe a cessé son enseignement à l'Université de Fribourg, à l'âge de 70 ans, il a continué d'enseigner et de prêcher, comme il l'avait fait toute sa vie. De 1982 à 2006, tout en continuant à enseigner et à prêcher aussi dans d'autres communautés religieuses et pour des groupes de laïcs, il a assuré un enseignement régulier de philosophie et de théologie dans les maisons de formation des frères et des sœurs de Saint-Jean où il était le principal professeur. Chaque semaine de l'année scolaire, il donnait ainsi une vingtaine d'heures de cours répartis entre les maisons de formation (Rimont, Saint-Jodard et Semur-en-Brionnais). Il prêchait aussi des retraites et des récollections, accompagnait des pèlerinages, faisait des conférences sur des sujets variés.

Ses enseignements et homélies étaient presque tous enregistrés sur des cassettes, puis des CD, que les frères et les sœurs diffusaient dans la communauté et à l'extérieur[2].

Une équipe de sœurs contemplatives, sous la direction de sr Alix, était chargée de transcrire certains enseignements, qui pourraient, après relecture par le père M.-D. Philippe lui-même, faire l'objet d'une publication. Les livres publiés par le père M.-D. Philippe après la fondation de la communauté Saint-Jean ont presque tous été rédigés de cette manière. D'autres personnes, souvent des frères et sœurs, assuraient des traductions en différentes langues[3], afin de mettre à la disposition d'un maximum de personnes les enseignements du père M.-D. Philippe[4]. « L'École Saint-Jean », expression qui désignait les formations proposées par les frères et sœurs de Saint-Jean dans leurs prieurés, était d'ailleurs conçue par beaucoup comme un lieu de diffusion de la pensée du père M.-D. Philippe. De manière significative, les constitutions des frères de Saint-Jean y voyaient « l'œuvre propre de la congrégation », c'est-à-dire la marque caractéristique de leur apostolat[5].

Un texte voté par le chapitre général des frères en 1997 et intitulé « Notre fondateur » manifeste bien que le père M.-D. Philippe était d'abord considéré comme un enseignant[6], un prédicateur, et finalement un « maître qui forme l'intelligence, le cœur et toute la vie » :

> Les premiers frères ont commencé par être les étudiants du Père M.-D. Philippe à Fribourg (Suisse).

---

[1] « Nous n'avions d'autre intention que celle de recueillir au maximum le trésor de lumière que nous avions tous découvert dans l'enseignement du père Marie-Dominique. Nous ne voulions rien d'autre que d'y consacrer tout notre temps et toutes nos énergies, et même toute notre vie, tant cette lumière nous comblait de joie… au milieu des tristesses de l'enseignement habituel. Cette vie ensemble pour permettre une vraie recherche philosophique et théologique demandait – nous l'avions assez vite compris – un intense travail intellectuel, et aussi le silence et la prière, et même le partage de nos biens. Mais, à vrai dire, nous ne pensions guère à "évangéliser"… » (fr. Philippe-Marie MOSSU, *in Lettre aux amis des Frères et Sœurs de Saint-Jean* n°39, décembre 1995, p. 19).

[2] La base de données recense 2140 séries de cours du père Philippe, représentant 23 658 heures. À cela il faudrait ajouter les homélies, les chapitres et d'autres interventions qui ont été enregistrées.

[3] Une lettre de 2008 évoque des traductions en « plus de 13 langues », avec chacune un « comité de traduction » (lettre de fr. Samuel, maître des études, 1er octobre 2008, AGCSJ).

[4] « Découvrir et développer la manière dont l'enseignement et le témoignage du père Philippe peuvent être reçus, approfondis, communiqués et "mis à disposition" de tous (frères, sœurs, oblats, amis…l'Église…et au-delà). Nous avons reçu gratuitement… comment allons-nous donner ? » (lettre de fr. Samuel, maître des études, 14 septembre 2007, AGCSJ).

[5] « §1. L'École Saint Jean est l'œuvre propre de la Congrégation. §2. Sous la responsabilité du Prieur Général, assisté de son Conseil, elle a pour but de faciliter, coordonner, soutenir et susciter les cours, conférences et initiatives diverses destinées à la formation des fidèles et des membres de la Congrégation dans l'esprit de l'Institut » (Constitutions 1997, n°90, AGCSJ). « Les sœurs participent à l'École Saint-Jean, œuvre propre de la Congrégation des Frères de Saint-Jean, placée sous l'autorité du Prieur général et confiée à la responsabilité du maître des études qui en est de droit le Recteur » (Constitutions des sœurs apostoliques, 4. 11, version de mars 2006). Les sœurs apostoliques avaient également dans leur directoire : « L'École Saint Jean est une œuvre commune impliquant la coopération des frères et des sœurs dans la recherche de la vérité. Elle est aussi le moyen privilégié par lequel les frères et les sœurs communiquent leur amour de la lumière » (Directoire des sœurs apostoliques, D. 4.11, version de mars 2006).

[6] Ceci est tellement vrai que certains frères étaient plus des étudiants attirés par son enseignement que des religieux consacrés à Dieu. Mgr Séguy a pu écrire : « Bien des frères ont suivi ce maître de vie intellectuelle comme des disciples… sans suffisamment mesurer l'importance de la vie religieuse » (lettre du mois de juin 1996, au cardinal Martinez Somalo, ADA).

> Ce qui nous a attirés chez lui, c'est en premier lieu la lumière qu'il nous donnait et comme professeur de philosophie et comme prédicateur de la Parole de Dieu, une lumière telle que nous faisions de plus en plus l'expérience de devenir disciples d'un véritable maître qui forme l'intelligence, le cœur et toute la vie.
>
> Cette expérience première doit rester actuelle dans la vie d'un frère de Saint Jean. Notre vie en effet ne peut se dispenser d'un retour constant à l'école de sagesse philosophique et théologique que le Père M.-D. Philippe a ouverte pour nous. Il ne s'agit pas seulement d'une étape à franchir dans la formation d'un frère ; il s'agit beaucoup plus d'une discipline constante et personnelle[1].

Il n'est pas exagéré de dire que la famille Saint-Jean s'est formée autour de l'enseignement du père M.-D. Philippe, et que cet enseignement a constitué le cœur de la vie communautaire au moins jusqu'à sa mort en 2006. Les intuitions du père M.-D. Philippe et les nouveaux développements de sa pensée étaient diffusés dans la communauté et les frères et sœurs étaient invités à les travailler. En effet, sa manière d'enseigner était vivante, il était toujours en recherche et savait donner à ses étudiants le désir de participer à cette recherche. Il n'était pas rare que les frères qui avaient quitté les maisons de formation interrogent les plus jeunes sur ce que le père M.-D. Philippe disait en cours, à la recherche d'idées nouvelles qui pourraient nourrir leur propre travail intellectuel.

2. Idéalisation de l'enseignement du père M.-D. Philippe

Le même texte voté en 1997 par le chapitre général montre que les frères n'en sont pas restés à l'admiration pour l'enseignement lumineux d'un professeur de philosophie et de théologie, ni même d'un maître ou d'un sage comme on l'entend habituellement. L'idéalisation du père M.-D. Philippe est allée plus loin, jusqu'à voir en lui une source de vie quasiment inséparable de saint Jean et finalement de Jésus lui-même.

> Aujourd'hui, sans aucun doute, tout frère reconnaît que le Père M.-D. Philippe est le fondateur de sa communauté, même s'il ne réalise pas très bien ce que cela signifie concrètement.
>
> Le Père M.-D. Philippe lui-même reconnaît cette grâce qui lui est faite dans l'Église, mais il a une manière toute spéciale d'exercer sa charge de fondateur : il s'efface constamment, et de plus en plus, devant Saint Jean. Il nous conduit à lui et veut nous faire découvrir sa paternité sur nous.
>
> Il fait cela en recevant pour lui-même cette paternité de Saint Jean, comme si toute sa recherche philosophique et son expérience spirituelle se reconnaissaient dans l'expérience du disciple bien-aimé. C'est donc à sa propre recherche qu'il nous associe.
>
> Mais plus il nous fait découvrir Saint Jean comme étant notre véritable père, plus nous nous apercevons que Saint Jean lui-même s'efface devant son maître à lui, celui dont il est le disciple bien-aimé. Et finalement, c'est auprès du mystère du Verbe devenu chair que nous sommes conduits comme à la source de notre vie consacrée et de notre communauté.
>
> Ceci ne devrait pas d'ailleurs nous étonner : n'est-ce pas le lot de tout fondateur de ne pas faire nombre et d'être nécessairement un avec l'unique Fondateur de l'Église ? Nous-mêmes, si nous sommes un peu lucides, nous faisons l'expérience que plus nous sommes disciples et fils du Père M.-D. Philippe, plus nous sommes disciples et fils de Saint Jean ; et plus nous sommes disciples et fils de Saint Jean, plus nous sommes en présence du Seigneur.
>
> Cette pauvreté d'effacement du Père M.-D. Philippe fait partie de sa grâce de fondateur. Il ne cherche pas à faire son œuvre ni à faire école. Et pourtant n'est-ce pas grâce à cette pauvreté que toute sa fécondité peut s'exercer ? En effet il ne veut nous conduire que vers des sources, et finalement, vers la Source unique de toutes les sources. Son métier de philosophe lui a appris à être docile à la réalité, sans a priori ni système, et à ne jamais s'arrêter à lui-même. Il nous invite à le suivre dans cette pauvreté, à ne jamais cesser de chercher la vérité, à brûler nos systèmes, à ne jamais nous arrêter à nous-mêmes.
>
> Et c'est justement cette pauvreté du Père M.-D. Philippe qui donne à l'originalité unique de son enseignement d'être en pleine conformité avec la Tradition de l'Église et en toute obéissance avec son magistère actuel. Son amour du Saint-Père et de son enseignement est source de grande confiance pour nous dans son

[1] Chapitre général 1997, « Notre fondateur », AGCSJ.

> autorité de fondateur : il nous relie à la Source, qui est le Christ, et nous insère dans l'Église qui est son Corps.
>
> Cette pauvreté du Père M.-D. Philippe fait bien partie de l'esprit qu'il veut nous transmettre : nous l'entendons souvent nous rappeler le testament de Saint Dominique, maudissant ses frères qui ne vivraient pas de cet esprit de pauvreté[1].

Cet « effacement » et cette « pauvreté » du père M.-D. Philippe font que son apport propre est à la fois minimisé en théorie (comme celui d'un canal qui donne accès aux sources), et survalorisé dans la pratique : son enseignement est plus ou moins mis au niveau de celui de Jean et donc de Jésus[2]. La vocation d'un frère de Saint-Jean sera donc de recevoir au maximum l'enseignement du père M.-D. Philippe, que la communauté (et finalement la Providence) lui désigne comme son maître pour tous les aspects de sa vie. De plus, la présentation en cascade (Jésus, Jean, M.-D. Philippe) a donné l'impression à certains qu'il n'y avait qu'à suivre l'enseignement du père M.-D. Philippe pour être disciple de Jésus et que la relation à Jésus était médiatisée par le père Philippe[3].

À la vérité, il est difficile de savoir dans quelle mesure ce texte du chapitre général de 1997 a été diffusé et dans quelle mesure les frères se le sont approprié. Tous ne partageaient certainement pas cette manière de comprendre le rôle du père M.-D. Philippe comme maître. Cependant, ce texte représente très certainement l'opinion majoritaire et celle des autorités de la communauté, car il a été adopté à l'unanimité par le chapitre général[4]. D'autre part, ce texte, avec tous les actes du chapitre, a été soumis au dicastère compétent, qui n'a fait aucune remarque[5]. Les frères pouvaient donc croire, de bonne foi, que cette manière de présenter l'enseignement du père Philippe ne posait pas problème.

Le chapitre général de 2001[6], tout en restant en retrait par rapport à ce texte de 1997[7], notamment sur le lien entre Marie-Dominique Philippe et saint Jean, a cependant poursuivi dans la voie de cette idéalisation, en exigeant des frères une « attitude filiale » portant sur l'enseignement du père M.-D. Philippe, au risque d'introduire dans la formation intellectuelle des considérations de piété filiale qui relèvent d'un autre domaine :

> Afin de répondre pleinement à leur vocation johannique, les frères reçoivent le père Marie-Dominique Philippe comme celui qui leur communique l'esprit de leur formation, dans la Tradition de l'Église, pour leur vie religieuse apostolique. Cela implique de leur part une attitude filiale dans l'accueil et la transmission de cette formation. Ils se souviennent que les premiers d'entre eux, dans leur désir de suivre le Christ, ont choisi le père Marie-Dominique comme enseignant, découvrant la liberté intérieure qu'il suscitait par sa recherche de vérité. En reconnaissant dans ce choix un dessein providentiel de Dieu, les frères sont invités

---

[1] Chapitre général 1997, « Notre fondateur », AGCSJ.

[2] Dans un document sur le noviciat, non daté mais qui se trouve dans un dossier des années 1988-1991, dans les archives des sœurs apostoliques de Saint-Jean, parmi les trois moyens proposés pour « découvrir la paternité de saint Jean », il y a « la découverte de la paternité du Père Marie Dominique Philippe ».

[3] Il y a là dans cette dimension proprement intellectuelle, une originalité de la communauté Saint-Jean dans son rapport au fondateur, qui ne se retrouve pas dans toutes les communautés nouvelles.

[4] « Après avoir été travaillé en commission, amendé à plusieurs reprises et discuté en séance plénière, le texte est soumis au vote de l'assemblée : sur 32 membres votants, 30 suffrages exprimés (deux membres sont excusés et ne prennent pas part au vote), 30 oui. Le texte est adopté par le chapitre général » (AGCSJ).

[5] Le cardinal Martinez Somalo « n'a fait aucune remarque sur les actes du chapitre général de 1997 que nous lui avions fait parvenir à sa demande » (fr. Martin au cardinal Schönborn, le 22 janvier 1998, dossier CIVCSVA, AGCSJ). Il serait intéressant de connaître plus précisément la réception romaine de ce texte. A-t-il été lu ? Et si oui, a-t-il été annoté ? L'absence de remarque est-elle le résultat d'un choix conscient, ou le signe que le texte n'a pas été lu ? Rappelons qu'il n'a pas été possible de consulter les archives du dicastère.

[6] Ce chapitre a souhaité exprimer la place du père Marie-Dominique Philippe dans la communauté, au moment où il quittait la charge de prieur général, en particulier en ce qui concerne la formation intellectuelle des frères : « Pour répondre aux questions qui se sont posées à eux, les frères réunis en chapitre ont voulu préciser la place du père Marie-Dominique Philippe dans leur formation philosophique et théologique, sans reprendre ce qui est déjà exprimé de l'esprit de la formation dans la *Charte de Formation*. »

[7] Il ne s'y réfère même pas, ce qui est peut-être le signe d'un malaise par rapport à ce texte de 1997 d'une partie des frères capitulants.

> à leur tour à le choisir comme maître, en philosophie et en théologie, conscients de l'importance de cette recherche de vérité pour eux, pour l'Église et pour le monde d'aujourd'hui[1].

À rebours de l'intention affichée, une telle requête d'« attitude filiale », énoncée au nom d'une interprétation de la Providence, prenait le risque de limiter la liberté intérieure et de corrompre l'esprit d'une authentique recherche intellectuelle en culpabilisant celui qui n'adhérerait pas totalement à la doctrine du père M.-D. Philippe, ou qui simplement se poserait des questions[2].

Les rédacteurs du texte avaient bien perçu le danger et avaient cherché à le limiter en reconnaissant, par exemple, la légitimité d'une diversité d'approche :

> Leur intention [celle des frères réunis en chapitre] est de favoriser la confiance et le dialogue, dans le respect de la diversité des formes d'intelligence des uns et des autres, en veillant à l'unité de la formation philosophique, théologique et spirituelle.
>
> […] Chargés de servir leurs frères, les formateurs comprennent qu'ils sont appelés, dans leur diversité, à entrer de manière particulière dans l'intelligence filiale de cette coopération avec leur fondateur. Ils sont attentifs à instaurer un véritable dialogue entre eux et à faire grandir une coopération fraternelle toujours plus profonde, nécessaire à la fécondité de leur mission.

Le texte ne se contentait d'ailleurs pas de reconnaître la diversité des formes d'intelligence, il admettait même, implicitement, la légitimité d'une certaine diversité dans le contenu de l'enseignement, pourvu que certains points, à vrai dire peu nombreux si on s'en tient à la lettre du texte, soient considérés comme hors de discussion. Le texte distingue la philosophie et la théologie :

> Les frères veulent se mettre à l'école du père Marie-Dominique comme maître en philosophie, ayant développé une approche philosophique réaliste qui va jusqu'à la sagesse. Cette approche renouvelle l'effort qui fut celui de saint Thomas revenant à Aristote. Elle engage les frères dans une recherche qui met en pleine lumière la finalité (grâce à la découverte de l'acte en métaphysique), qui permet un regard métaphysique sur Dieu et la personne humaine, et est essentielle pour le dialogue avec le monde contemporain.
>
> En philosophie, cette recherche ne peut se développer que dans un vrai dialogue de disciple à maître. […]
>
> En théologie, l'enseignement du père Marie-Dominique, en lien permanent avec sa prédication, a un statut différent, avant tout parce que la théologie, science subalternée (Ia Q.1 a.2), ne peut se développer que dans l'accueil de la Parole de Dieu et la docilité au Magistère.
>
> Aussi, c'est selon ce mode propre que les frères reçoivent le père Marie-Dominique comme maître pour leur formation théologique, qu'il éclaire en particulier sur les points suivants :
>
> - l'amour et l'intelligence qu'il leur donne des écrits johanniques
> - la place de saint Thomas, qu'il leur apprend à lire, et qui est à la base de leur formation théologique
> - le caractère indispensable de la recherche d'une philosophie réaliste qui soit sagesse pour un renouveau de la théologie (cf. Fides et Ratio)
> - la nécessité de la théologie mystique pour la plénitude du développement théologique et, dès les premières années de la formation, son importance dans l'éducation à l'écoute contemplative de la Parole de Dieu.
>
> Pour l'intelligence de leur coopération avec l'enseignement du père Marie-Dominique en théologie, il leur faut distinguer les points fondamentaux de sa recherche, comme ceux qui viennent d'être précisés, et les pistes qu'il propose à leur réflexion, en particulier :
>
> - l'analogie en théologie
> - la distinction des « parties » de la théologie, en particulier pour aider au développement d'une théologie de l'Église et d'une théologie de l'économie divine

[1] Chapitre général 2001, « À propos de la place du père Marie-Dominique dans la formation philosophique et théologique », AGCSJ.

[2] L'histoire intellectuelle du père Marie-Dominique montre que le cheminement de l'intelligence en quête de vérité peut difficilement rester dans les limites de la pensée d'un autre, fût-il un maître, et même un génie comme saint Thomas d'Aquin. Son choix de revenir à Aristote par-delà la tradition thomiste qu'on lui enseignait au Saulchoir, est une bonne illustration de la priorité de la recherche de la vérité sur tout argument d'autorité et toute requête d'« esprit filial » dans une recherche intellectuelle. Cf. M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.,* p. 171-185.

- la place de la personne dans la théologie, en particulier par rapport au mystère de la grâce.

Ce texte reflète des débats internes à la communauté, particulièrement parmi les professeurs. Certains, en effet, surtout en théologie, avaient été conduits à prendre de la distance par rapport à la formation reçue du père M.-D. Philippe, dont les limites en théologie leur apparaissaient davantage à mesure que croissait leur propre compétence[1]. Malgré la volonté de reconnaître une certaine liberté de penser, la pointe du texte est bien dans la requête d'une « attitude filiale » à l'égard du père M.-D. Philippe en tant qu'enseignant[2]. Cette attitude implique comme une nécessité « un vrai dialogue de disciple à maître », la pensée du père M.-D. Philippe étant considérée comme la pensée de référence à partir de laquelle un frère de Saint-Jean doit se former intellectuellement en priorité, et quasiment en exclusivité s'il cherche la « sagesse » :

> Les responsables et les formateurs auront à cœur de susciter chez les frères le désir de puiser à son enseignement comme à celui par lequel ils se laissent former selon les trois sagesses.

Une telle insistance sur la pensée du père M.-D. Philippe risquait d'en faire l'unique référence intellectuelle des frères et sœurs de Saint-Jean, et de générer chez les étudiants une peur de recevoir un enseignement qui ne soit pas tout à fait celui du père M.-D. Philippe, jetant ainsi un soupçon sur toute autre approche. Un frère enseignant écrivait au maître des études, en juin 2001 :

> […] je dois constater avec inquiétude la défiance et même la fermeture de beaucoup de frères à tout enseignement autre que les cours du père Marie-Dominique Philippe, o.p. Cette défiance provient du fait que, pratiquement, les frères vivent tout enseignement qui n'est pas la répétition des cours reçus du père Philippe comme une relativisation insupportable de cet enseignement. Et cela, même lorsqu'il s'agit de cours de théologie donnés à partir de la Somme de saint Thomas par un frère enseignant formé au sein de la Congrégation Saint-Jean. En fait, les frères en viennent parfois à donner à la parole du père Marie-Dominique Philippe une adhésion qui devrait être réservée à la Parole de Dieu sainement comprise par l'Église, et donc à ne plus pouvoir se laisser former à la réception intelligente de la Parole de Dieu au cœur de l'Église par la Tradition[3].

Dans la pratique, le texte du chapitre général favorisait des distinctions dans la communauté entre ceux qui étaient vraiment « fils du père » et ceux dont l'attitude n'aurait pas été suffisamment filiale, instituant ainsi comme une « hiérarchie » intellectuelle en fonction du degré de proximité avec la doctrine philippienne[4]. D'autant plus que cette « attitude filiale » était exigée aussi bien des étudiants

---

[1] Cf. M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.*, p. 749-760.

[2] C'est d'ailleurs ainsi que ce texte a été mis en œuvre. Mgr Séguy rapporte ces propos d'un professeur en 2002 : « Un enseignement théologique en dehors de cette perspective [du père Philippe] n'est pas pensable actuellement. Un prieur important nous disait, dans le conseil Europe 2002 : "il faut étudier les Pères (de l'Église) par le père Philippe. Pour nous, le père est plus que les Pères. Il éclaire ce que eux portaient. Même St Thomas, on ne peut le comprendre que par ce que le père donne. C'est la source. On reçoit tout à travers ce que le père donne : la réflexion actuelle vient de ce que le père donne" » (Mgr Séguy à M.-C. Lafon, le 18 février 2011, texte transmis à la communauté Saint-Jean par Mgr Séguy le 9 juin 2021).

[3] Lettre de fr. Joseph du Saint-Esprit à fr. Martin, maître des études, le 1er juin 2000, ADA.

[4] Certains frères ont souffert d'être écartés des maisons de formation parce qu'on leur faisait en quelque sorte un « procès en orthodoxie ». Le débat sur ce point avait déjà été discuté au conseil du prieur général en mars 2001, sous le titre de « tensions à Rimont au sujet de la formation ». Il était question de la « fidélité à ce que le père nous donne », mais la perspective se voulait ouverte et irénique, malgré le constat de crise : « Certains disent que le Père ne peut plus donner ce qu'il désire donner à Rimont, et que des professeurs ont pris position contre le Père. Au point que les sœurs contemplatives ne veulent plus assister aux cours ou à la messe des autres professeurs. Des frères professeurs n'ont pas voulu suivre la retraite de cté prêchée par le Père à Rimont la semaine dernière, alors qu'ils étaient dans la maison. Des jeunes frères, blessés par cela, ont cherché à parler avec les professeurs concernés, qui ont répondu qu'ils ont un grand désir de coopération mais que les relations sont difficiles. Ils ont l'impression qu'on ne leur fait pas confiance. Ils sont las de cette tension. Le Père a fait un chapitre à tous les frères de Rimont, où il a réaffirmé sa confiance dans les professeurs et demandé aux frères de leur faire confiance. Et il a dit combien il appréciait leur don d'eux-mêmes dans le travail de recherche de vérité. Si on ne commence pas à se dire les choses *maintenant*, le débat sur la fidélité au Père va nous suivre pendant 50 ans (à moins qu'on s'autodétruise avant) ! Ne pas faire une guerre de tranchées, en sortir par le haut ! Nécessité de se parler, dans la confiance. Les frères ont tous le désir d'être fidèles au Père. On veut vraiment le suivre, mais on est dans le devenir, et maladroits dans notre recherche ; un frère va être accusé immédiatement d'infidélité sous prétexte qu'il a dit quelque chose sans suffisamment de nuances. La formation théologique à Rimont est à construire avec le Père. C'est une tâche du fondateur qui

que des professeurs, et de ceux-ci avec une particulière insistance[1]. Une bonne partie des professeurs de théologie a alors quitté la congrégation, considérant qu'il n'était pas possible pour eux d'adhérer aux décisions du chapitre de 2001.

Voici, à titre d'exemple comment s'exprimait l'un de ces frères au moment de quitter la congrégation, en s'adressant à l'évêque d'Autun :

> La personne du P. Philippe m'apparaît comme la cause première du drame que vit aujourd'hui la communauté Saint Jean. La référence à lui – référence signifie ici relativité – est devenue l'unique critère d'appartenance à la communauté. Aux frères qui demandent à prononcer leurs vœux perpétuels, on demande aujourd'hui s'ils sont entrés pour le P. Philippe, s'ils le choisissent comme « père »… Sa parole est la règle et la mesure de toute question rencontrée et ceci vaut pour la transmission de la Révélation et de la Tradition, dont le P. Philippe est, de fait, le premier organe magistériel. Il s'agit de lire l'Écriture comme lui, d'étudier Aristote et Saint Thomas à son école, d'enseigner non seulement selon la lettre mais dans l'esprit du « Père » etc… D'où ce titre de « Maître » en théologie et philosophie que le préambule au statut du fondateur lui reconnaît. Cette référence univoque s'exprime par le concept de « filialité » : le frère de saint Jean doit être « filial » et, s'il ne l'est pas, c'est « qu'il est avec nous mais qu'il n'était pas des nôtres » (sic.) Aujourd'hui, il n'est pas excessif de dire que la raison formelle de la communauté Saint Jean est la relativité de ses membres au P. Philippe, avec toutes les conséquences positives et négatives que cela entraîne. Le charisme de la communauté ne saurait être distingué de celui de son fondateur[2].

De son côté, Mgr Séguy a réagi à une première version du texte sur le fondateur élaboré par le chapitre de 2001, en demandant des corrections, comme nous le verrons plus loin.

Plus tard, en 2003, la Congrégation pour l'Éducation catholique, responsable des études dans les séminaires, a demandé que le père M.-D. Philippe ne soit plus professeur ordinaire[3] : les cours qu'il

---

n'est pas achevée. Il faut qu'il y ait un travail de réflexion approfondi. Nous devons trouver le moyen de réfléchir sur la répartition de la matière théologique que le Père nous a donnée (théologie scientifique, mystique, etc.) En quoi le Père est-il maître pour nous en théologie ? ou source ? Quelle place propre doit-on donner dans notre recherche théologique au Père, au Magistère, à St Thomas... ? Quelle est la place de son enseignement théologique dans ce que le Père a donné à l'Église ? » Le père Philippe avait alors exprimé sa position de cette manière : « Je suis d'accord : je n'ai peut-être pas assez de contacts avec les professeurs de théologie. C'est par respect pour eux, et non par méfiance. Mon souci à Saint-Jodard, c'est d'éveiller les intelligences, qui sont complètement endormies. À Rimont, on doit éveiller à la théologie, on doit former à une pensée théologique. Les conclusions, ça ne forme pas. La scholastique ne remontait jamais à la source, elle prenait les conclusions. La philosophie doit nous aider à dépasser la scholastique : revenir à la source, à la Parole de Dieu. "Fides & Ratio" : seule une philosophie sapientielle peut aider à une théologie. La théologie s'est fermée sur elle-même. Alors que la théologie mystique peut rallier les Orthodoxes, avec saint Jean. Je les aime beaucoup, depuis toujours. J'ai pris saint Jean car j'avais dans mon cœur ce désir d'unité avec les Orthodoxes. Pour eux, saint Jean "le théologien", ça veut dire le théologien de théologie mystique. Avec une théologie mystique, tout l'aspect symbolique de l'Écriture est repris, alors qu'il tombe avec une théologie scientifique. Je comprends très bien qu'au début de la formation théologique, les jeunes frères doivent s'intéresser à l'aspect scientifique, mais cet aspect doit être ordonné à la sagesse : dans la sagesse, il y a union de l'intelligence et du cœur. Qu'il y ait toujours ce souci sapientiel dans l'enseignement. La Parole de Dieu est une parole de sagesse. » Il avait alors été décidé qu'une session des frères lecteurs, c'est-à-dire responsables des études, approfondirait la question en octobre 2001 (conseil de mars 2001, AGCSJ).

[1] Peut-on exiger d'un professeur une « attitude filiale dans l'accueil et la transmission » de la formation reçue du père Philippe, comme si un professeur n'était qu'une courroie de transmission ?

[2] Frère anonyme, ADA.

[3] « Un point très sensible est la situation du P. Marie-Dominique Philippe. Selon les informations du dossier, il est considéré comme professeur ordinaire résidant dans les deux *Studiums*. Il assure de très nombreuses heures de cours dans des disciplines fort diverses (philosophie, théologie, Écriture Sainte). S'il est déjà inacceptable qu'un même professeur assure autant d'heures de cours et, de plus, dans des disciplines aussi diverses, il est encore moins possible que l'on ait dans un séminaire, quel qu'il soit, un professeur ordinaire de plus de 90 ans. Selon les frères, le P. Philippe accepterait par obéissance de ne plus enseigner si la demande lui en était faite, mais ils ont du mal à envisager une telle perspective : selon eux, il serait toujours capable d'enseigner, serait en pleine possession de ses moyens intellectuels, et les frères étudiants auraient soif de l'enseignement de leur fondateur. Les raisons ci-dessus et la parole même des frères nous invitent à vous demander de manière très claire que le P. Philippe ne soit plus professeur ordinaire au sein des *Studiums.* […] Le P. Marie-Dominique Philippe est très profondément lié aux origines de la Congrégation Saint-Jean, à son histoire, à son développement rapide. Il est donc bien évident que les responsables actuels de la Congrégation peuvent toujours faire appel à lui s'ils le jugent souhaitable, par exemple pour des conférences spirituelles dans lesquelles il pourrait continuer à transmettre aux frères en formation le charisme fondateur. Cependant, il doit être bien clair que de telles conférences spirituelles ne rentrent pas dans

assurait devaient être confiés à d'autres pour pouvoir être validés dans le cadre de la formation au sacerdoce. Il avait alors 91 ans[1]. Le père M.-D. Philippe[2] et les frères ont obéi à cet ordre venu de Rome, et des professeurs ont été nommés pour les différentes matières. Toutefois, considérant que l'enseignement du père Philippe faisait partie du charisme de la congrégation, et qu'ils avaient la responsabilité devant Dieu de « ne rien perdre de ce qu'il peut donner encore [3]», les frères ont demandé au père M.-D. Philippe de continuer à enseigner. Les autres professeurs assuraient leurs cours, mais les cours principaux étaient doublés par des cours du père Philippe, ce qui alourdissait d'autant la charge de travail des étudiants… Le père M.-D. Philippe est ainsi resté professeur, *de facto*, jusqu'à la dernière année de sa vie[4], même si ses cours ne comptaient plus pour la *ratio studiorum*. Son enseignement était considéré par beaucoup comme un trésor, le principal héritage que la famille Saint-Jean avait reçu en partage.

3. Lien entre les abus et l'enseignement

La place du père M.-D. Philippe dans la famille Saint-Jean était donc avant tout celle d'un enseignant et d'un prédicateur, considéré comme un maître, et pour beaucoup comme le maître par excellence qui leur était donné par la Providence et dont l'enseignement était indiscutable.

La réputation de sûreté doctrinale du père M.-D. Philippe dépassait largement le cadre de la communauté Saint-Jean et a même précédé sa fondation[5]. Cependant, à l'intérieur de la communauté, certains frères et sœurs en position d'autorité ont largement contribué à forger cette image du père M.-D. Philippe comme génie intellectuel, comme le montre, par exemple, ce propos de sr Alix : « Le père Philippe connaît ce qui est dans les livres avant de les avoir lus [6]». Une personne fascinée par le père M.-D. Philippe, victime d'abus spirituels et sexuels, pouvait ainsi participer à l'extension de l'emprise du père M.-D. Philippe, particulièrement lorsqu'elle se trouvait en situation d'autorité.

Les frères et les sœurs doivent-ils être considérés comme les seuls responsables de l'idéalisation de l'enseignement du père M.-D. Philippe, ou y avait-il dans son enseignement lui-même et dans son attitude des éléments qui ont favorisé cette idéalisation ?

Sur cette question, les opinions sont contrastées. Selon Marie-Christine Lafon,

> Marie-Dominique Philippe sait que son enseignement doit être complété, explicité et même, tout simplement, compris. En revanche, il n'a pas vu ou n'a pas su gérer l'excessif sentiment – d'attachement ou d'aversion – nourri parfois à son égard. Au point où quelques-uns ont absolutisé son enseignement ou, au contraire, se sont sentis liés, blessés[7].

---

le cursus de formation philosophique et théologique des futurs prêtres » (lettre du cardinal Grocholewski, Préfet de la Congrégation pour l'Éducation catholique à Mgr Séguy, le 31 mars 2003, AGCSJ). Cependant, pour les frères du conseil du prieur général, le charisme du fondateur était lié à son enseignement : « Nous souhaitons que les frères puissent avoir un contact direct avec le père dans son enseignement pour toucher la qualité de son travail. […] à travers son enseignement, c'est sa place même de fondateur qui est en jeu » (conseil d'avril 2003, AGCSJ).

[1] Le texte de la lettre où il exprimait à Mgr Séguy sa soumission à cette décision se trouve dans M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.,* p. 767.

[2] Le père Philippe était surpris qu'on lui demande de ne plus enseigner : « Personne ne m'a jamais fait de critiques ouvertes sur le contenu de mon enseignement » (conseil du prieur général, le 15 décembre 2003, AGCSJ).

[3] Lettre de Mgr Séguy à Mgr Brincard, le 27 mai 2002, ADA. Le prieur général écrivait aux frères le 21 juin 2003 à ce propos : « La présence du père est pour nous un don de Dieu et c'est une miséricorde que d'en bénéficier encore » (AGCSJ).

[4] Pendant les dernières années, bien qu'il ait encore eu l'esprit vif, il lui arrivait souvent de s'endormir en cours, et pendant certains cours il ne faisait que lire la Bible ou S. Thomas, en se trompant parfois de page. Il était rare que quelqu'un intervienne pour lui indiquer la bonne page.

[5] Une de ses victimes les plus anciennes écrit d'ailleurs : « À l'époque, sa sûreté doctrinale faisait référence. […] Une photo de lui dans les bras du Saint-Père, qui circulait beaucoup dans ce milieu à l'époque, offrait une image rassurante de sa place dans l'Église. Je pensais avoir trouvé un guide sûr en sa personne » (ACASJ).

[6] Cité dans « Chronique de la Communauté », AGCSJ.

[7] M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.*, p. 756.

Cependant, le même auteur décrit bien certaines caractéristiques de la manière d'enseigner du père M.-D. Philippe qui ont favorisé son idéalisation. Professeur passionné, qui « pense devant ses étudiants », il suscite souvent de l'enthousiasme car ses cours sont vivants et il « développe une pensée personnelle, originale et inédite [1]». Pourtant, il est aussi capable de s'emporter de manière démesurée[2], et est très sensible à son auditoire :

> Si le fond de ses emportements s'avère juste, leur forme, le degré d'énervement est excessif, il revêt toute l'émotion d'une blessure.
>
> Ces colères révèlent sa vulnérabilité, et son hyperémotivité plus que sa susceptibilité. D'abord, le frère Marie-Dominique est très irritable dans la recherche – car il cherche, il ne professe pas. Ensuite, s'engageant totalement dans son discours, il est extrêmement sensible à l'auditoire, il attend de lui qu'il soit tout autant mobilisé. Tandis que l'inattention l'irrite et que l'hostilité l'inhibe, l'écoute attentive lui permet de donner le meilleur de lui-même[3].

Marie-Christine Lafon note aussi sa difficulté à débattre :

> Ce trait de caractère explique encore sa difficulté à débattre publiquement. S'il contribue au débat, c'est souvent en décalé, rendant parfois ses interventions atypiques et ardues. Lors d'une table ronde, par exemple, il ne sait pas prendre position. Il est légèrement sur la défensive. Et son tempérament suscite la combativité de son interlocuteur.
>
> Au fond, il supporte mal l'inimitié – sous-jacente ou ouverte. Il réagit très maladroitement à l'objection. Il s'emporte si, d'aventure, l'interrogation a une pointe de contradiction, pire, d'hostilité. Il ne l'intègre à sa recherche que si elle la fait avancer. Dès que toute ombre de malice ou de polémique est effacée, la discussion est fructueuse.
>
> Le professeur a même besoin de s'appuyer sur des personnes auprès de qui il se sente accueilli, tel Marc Balmès, son assistant à la fin des années 70 ou l'étudiant Henri Brincard. Il leur suffit, par exemple, de changer d'expression pour qu'il reformule autrement.
>
> Avec Marie-Dominique Philippe, le clivage peut donc être fort. Certains estiment qu'en cas de désaccord, rien ne sert de discuter puisqu'il ne laisse pas sa chance à un avis contraire… Sur la forme, c'est vrai : il paraît intransigeant. Sur le fond, c'est faux : il est ouvert, il s'intéresse à des penseurs très différents de lui, comme en témoignent les volumineuses topiques de ses ouvrages philosophiques dans lesquelles il dégage les intuitions de nombreux philosophes qu'il respecte.
>
> Sa passion dans le dialogue provient donc aussi de son irascibilité dans sa recherche. […]
>
> Cette difficulté à débattre, cette « magistralité » – loin de l'inflexibilité ou de l'intransigeance – correspond également au développement de sa propre pensée, à sa recherche fondamentale et, de ce fait, à son mode d'enseignement, magistral. Il est un maître plutôt qu'un débatteur[4].

Ce besoin de se sentir accueilli et approuvé, cette difficulté à débattre, cette irritabilité, ce positionnement magistral, étaient ressentis par les étudiants. Certains étaient fascinés, alors que d'autres pouvaient être rebutés, voire blessés. Il est compréhensible que dans le cadre particulier de la famille Saint-Jean, où le père M.-D. Philippe n'était pas seulement un professeur, mais le fondateur et le maître spirituel, ces traits psychologiques aient suscité chez beaucoup un désir de correspondre aux attentes du « père »[5], et soient entrés en résonance avec le besoin d'être rassurés par un guide

---

[1] Cf. *Ibid.,* p. 336-341. L'auteur écrivait déjà p. 231 : « Donnant la priorité à la recherche et à l'auditoire, le professeur a une espèce de souplesse dans son mode d'enseignement ; il est intellectuellement rigoureux, mais il n'est pas magistralement méticuleux. Il ne structure pas toujours ses cours au cordeau, il ne lisse pas parfaitement son discours. Étant vraiment doué, ayant une vie intellectuelle très féconde, très vivante et une grande faculté d'improvisation, il n'entraîne pas ses étudiants dans des sillons tout tracés. Inventeur, heureux dans les trouvailles, il apparaît comme un éveilleur spirituel et intellectuel. Cette forme de génie et de vie intellectuelle, déroutante pour les plus scrupuleux, est stimulante pour la plupart. »

[2] « Il donnait des cours lumineux, mais il avait un caractère très fort. Il se mettait en colère pendant un quart d'heure quand un jeune n'écoutait pas » (propos de sr Alix rapporté dans « Chronique de la communauté », AGCSJ).

[3] M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.*, p. 342.

[4] *Ibid.*, p. 342-343.

[5] « C'est Jeannine Guindon (IFHIM à Montréal) lorsqu'elle est venue à Rimont qui pour la première fois m'a rendu attentif à une dimension de la personnalité psychologique du p. Philippe, en me montrant comment inconsciemment il sollicitait de

ou un maître qui indique avec autorité ce qu'il faut penser. L'idéalisation du père M.-D. Philippe et l'absolutisation qui l'accompagne sont probablement le produit d'une interaction entre la psychologie du père Philippe et celle de ses étudiants et disciples. Il faut sans doute aussi faire la part de la jeunesse de beaucoup de frères. Entrés trop jeunes et sans grande expérience de la vie, avec souvent peu de culture intellectuelle, ils ont beaucoup investi sur M.-D. Philippe. Des frères qui avaient plus de maturité personnelle et intellectuelle ont su garder une certaine autonomie et ouverture, sans être non plus dans une opposition frontale au père Philippe.

Cette fascination exercée sur les étudiants et ce désir de correspondre à l'attente du père M.-D. Philippe, ont certainement favorisé les abus[1]. Chez certaines personnes, cela s'est traduit par une grande dépendance envers les enseignements du père M.-D. Philippe, qui est devenu pour certains leur seule référence intellectuelle et spirituelle[2], au point que l'autorité du père M.-D. Philippe devienne la mesure de la vérité. Un professeur faisait ce constat en 2001 dans une lettre adressée au maître des études :

> […] les frères arrivent à Rimont avec une attitude dogmatique en philosophie. Ils ne peuvent restituer de l'enseignement du Père Marie-Dominique Philippe o.p., que quelques conclusions schématisées. Ces conclusions sont toujours introduites par la même formule : « le 'Père' dit bien que… ». Ces affirmations se présentent de fait sous un mode assertorique qui exclut toute argumentation, la conviction semblant prendre la place de la démonstration[3].

L'effet de groupe avait bien sûr sa part dans cette absolutisation qui pouvait se traduire parfois par une imperméabilité à toute autre influence : on constatait facilement une surenchère dans les louanges sur l'enseignement du « père », chacun cherchant à montrer qu'il avait compris, qu'il avait été touché, qu'il se sentait éclairé, stimulé intellectuellement, affermi spirituellement[4]…

Face à quelqu'un dont la parole est idéalisée et dont l'autorité spirituelle ne peut pas être mise en doute, les victimes d'abus avaient peu de défense. De plus, des paroles prononcées dans ce contexte ont une force particulière, et peuvent retentir dans les personnes bien au-delà de ce que feraient habituellement les paroles d'un professeur. Certaines personnes ont été très blessées par des paroles ou des attitudes en cours, par lesquelles elles se sentaient visées, à tort ou à raison. Selon certains témoignages, les homélies ou les conférences étaient parfois les moyens de faire passer des messages[5]. Un frère écrivait ainsi en 2002 :

> […] la parole du P. MDP peut être aussi nocive pour d'autres ; en effet, de façon plus ou moins consciente, il vise sans cesse les comportements de ses « ennemis » à travers ses prédications, ses cours, ou même certains écrits de circonstance (cf. son interview dans France catholique n° 2813, 7 déc. 2001, p. 15)[6].

---

nous une image valorisante de lui-même. Cette attente, qui était perçue par beaucoup, les obligeait, même sans véritable conviction, à y répondre largement, ce qui, inévitablement, faussait toute relation avec lui. Jeannine avait même ajouté "cela ne fera qu'empirer avec l'âge" » (AGCSJ).

[1] Cf. ce témoignage d'une victime d'abus sexuel :« Je fus très impressionnée par la personne du Père. Son autorité, ses colères pendant les cours, il ne supportait aucun aparté entre les étudiants. Son enseignement sur la métaphysique à la suite d'Aristote et de St Thomas était extraordinaire, je buvais ses paroles. Il était vraiment très, très haut dans mon estime, et dans l'estime de nous tous… » (dossier MDP, ACASJ).

[2] Un frère a pu dire un jour : « Il n'y a plus que le père qui me nourrit. » Il entendait par là qu'il ne trouvait plus sa nourriture spirituelle que dans l'enseignement du père Philippe. Même l'Évangile ou les écrits de S. Thérèse de l'Enfant-Jésus ne lui parlaient plus. Il s'agit certes d'un cas limite, et la plupart des frères ne se seraient pas reconnus dans cette phrase, mais le fait qu'un frère en formation ait pu en arriver là illustre bien l'idéalisation de l'enseignement du père Philippe à Saint-Jodard au début des années 2000 et la profondeur de la dépendance qui pouvait en résulter.

[3] ADA.

[4] Cependant, lors des dernières années surtout, tous ne partageaient pas cette fascination, comme le notait Mgr Séguy : « Je ne suis pas sûr, leur ai-je dit, qu'il soit sage de faire appel à un vieillard de 90 ans pour toutes les retraites spirituelles, pour la philosophie, la théologie, la mystique… ce que je constate, c'est que de plus en plus fréquemment des frères et sœurs demandent à être dispensés de ses cours, de ses entretiens, de ses retraites : certains et certaines ne le "supportent plus". Alors que beaucoup "par respect naturel de l'autorité du fondateur" n'en perdent pas une miette et le trouvent même de plus en plus "formidable" » (Lettre à Mgr Brincard, le 27 mai 2002, ADA).

[5] Voir l'exemple donné ci-dessus, dans le chapitre 5, III : « L'accueil des paroles des victimes du vivant du père M.-D. Philippe ».

[6] ADA.

L'enseignement du père M.-D. Philippe, nonobstant ses réelles qualités intellectuelles, avait une forte tonalité affective, et il impliquait, sans doute inconsciemment, une grande recherche de reconnaissance et d'approbation[1]. À l'Université de Fribourg, où le père M.-D. Philippe était un professeur parmi d'autres, cela n'a sans doute pas eu d'énormes conséquences. Dans la famille Saint-Jean, où le père Philippe n'avait aucune limite étant donné la place qui était la sienne, cela a pu se traduire par une idéalisation, une absolutisation, et parfois une soumission intellectuelle beaucoup plus profonde, accentuée par l'effet de groupe. Ceci constitue un facteur non négligeable de l'emprise du père M.-D. Philippe et des abus spirituels et sexuels qu'il a commis.

Enfin, quant au lien du contenu lui-même de son enseignement avec les abus, la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée, après avoir reconnu les qualités de l'enseignement du père M.-D. Philippe, écrivait en 2016 :

> […] Mais des limites sont apparues. D'abord, le Père Marie Dominique Philippe est resté très (trop) longtemps quasiment le seul enseignant, et ceci en toutes disciplines, jusqu'à devenir même le « Maître » de la pensée. Ensuite, il a privilégié la philosophie (et d'une manière quasi exclusive, celle d'Aristote et de Saint Thomas) de telle façon que les autres disciplines – théologie, exégèse, histoire de l'Église, Conciles, spiritualité – n'avaient pas la place nécessaire et suffisante. On peut noter aussi une grande réticence à l'apport des sciences humaines. Et enfin ce déroulement du cursus n'était pas forcément la porte d'entrée et de formation correspondant à la personnalité de tous les jeunes.
>
> Ces limites sont particulièrement manifestes par la place donnée dès le début et pendant des années à l'enseignement de l'Amour d'Amitié. Le choix de ce qui était et reste une expérience humaine féconde pour fonder une réflexion philosophique solide a dépassé le cadre de cette réflexion. Cela n'a pas aidé à la maturité intellectuelle et affective des jeunes et des profès et a pu conduire à une certaine confusion, sans prudence et sans discernement. Cela a même évolué chez certains vers une justification, plus ou moins affirmée, de conduites douteuses dans le domaine de la chasteté, l'amour d'amitié devenant alors une théorie sinon une idéologie. À partir de cette ambiance s'est répandue à l'extérieur de la Famille Saint Jean une image négative laissant soupçonner un enseignement caché[2].

B. Fondateur : l'idéalisation de sa personne

Bien que le père M.-D. Philippe ait été vu d'abord comme un maître dans la recherche intellectuelle, il était aussi considéré comme un maître spirituel, et dans la famille Saint-Jean, comme un fondateur de communauté ayant ouvert une nouvelle voie pour suivre le Christ selon les conseils évangéliques.

1. Le rôle du fondateur

Le père Marie-Dominique Philippe est reconnu comme fondateur par les trois instituts de la famille Saint-Jean depuis leurs origines. En 2001, au moment où il a élu un successeur au père M.-D. Philippe en tant que prieur général, le chapitre général des frères a voté, à la demande de Mgr Séguy[3], un texte destiné à être intégré aux constitutions :

> Le père Marie-Dominique Philippe est le fondateur de la Congrégation Saint-Jean. C'est pourquoi, tout en étant Frère Prêcheur :
>
> - la Congrégation l'accueille au même titre que l'un de ses membres et prend en charge tous les besoins de sa vie quotidienne
> - il peut s'adresser librement par écrit ou oralement à toute instance et à tout membre de la Congrégation et rendre visite à tous les Couvents
> - chacun des frères doit pouvoir avoir avec lui un lien personnel

[1] « Après une homélie, il fallait lui dire qu'il avait bien prêché. Sinon il reprochait : il n'y a aucun écho de ce qu'on fait, etc. Jeannine Guindon m'avait dit : "il va vous le demander de plus en plus" » (ACASJ).

[2] Cardinal Braz de Aviz et Mgr Carballo, lettre, 22 juin 2016, p. 3, dossier CIVCSVA, AGCSJ.

[3] Cf. par exemple ce que Mgr Séguy écrivait à Mgr Brincard, évêque du Puy-en-Velay, le 27 mai 2002 : « À la suite de l'élection du prieur général, j'avais comme "président" exceptionnel de ce chapitre électif, demandé que l'on veuille bien préciser pour l'avenir, la situation du fondateur, le R.P. Marie-Dominique Philippe, OP » (ADA).

- il est membre de droit du Chapitre général
- il est membre des Chapitres de formation et des Chapitres d'appel, avec voix délibérative
- tant qu'il enseigne, il dispose de tous les droits des professeurs ordinaires membres de la Congrégation
- le Prieur général et le Maître des Études l'invitent volontiers dans les instances de gouvernement qu'ils président[1].

Ce texte donne un cadre à la nouvelle forme de présence du père M.-D. Philippe dans la Congrégation des Frères de Saint-Jean. Tout en n'ayant plus la responsabilité du gouvernement et donc en ne prenant plus les décisions, il reste membre de plusieurs instances (notamment celles qui concernent l'admission dans la congrégation et les appels aux ordres), et sa présence est souhaitée dans le Conseil du prieur général et le Conseil des Études. D'autre part, il est libre de s'adresser à tous. Il garde donc une large possibilité d'influencer le gouvernement de la congrégation.

Dans le compte rendu du chapitre général, ce texte est présenté ainsi :

> Les frères reçoivent le père Marie-Dominique Philippe, o.p. comme fondateur de leur communauté, qui reçoit de lui son charisme pour l'Église, qui l'authentifie. Présent au milieu de ses frères, il est leur père et le premier interprète de leur vocation johannique. Chacun cherche à entrer dans un lien personnel avec lui, pour mieux vivre de cette vocation du disciple bien-aimé[2].

En tant que fondateur, il est donc considéré comme le dépositaire du charisme de l'institut : c'est par lui que les frères peuvent savoir à quoi Dieu les appelle. Ce texte de 2001 est un peu en retrait par rapport à celui de 1997 qui disait :

> Nous recevons ainsi notre fondateur dans la foi : il nous est donné par le Christ lui-même dans son Église. Le Christ nous le donne en premier lieu comme un disciple de Jean dont nous devons devenir nous-mêmes les disciples. Il nous le donne ensuite comme un père qui nous enfante à notre vie consacrée et nous apprend à la vivre, avec une attention unique à chaque personne, reflet de la miséricorde infinie du Père des cieux. Enfin il nous le donne comme un frère tout proche, auprès de qui nous savons que nous sommes toujours reçus[3].

Le texte de 2001 ne reprend pas la mention de la *foi*, dans laquelle il faudrait recevoir le fondateur, et il n'affirme pas que le fondateur soit *donné par le Christ*[4]. Cette différence semble être davantage un signe de tensions parmi les membres du chapitre de 2001, que d'un mûrissement théologique de

---

[1] Constitutions 2001, n°26§2, AGCSJ. Les sœurs apostoliques ont voté un texte analogue en 2005 (n°25§2) :
« Le père Marie-Dominique Philippe, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, est le fondateur de la Congrégation des Sœurs Apostoliques de Saint-Jean. C'est pourquoi :

- pour vivre de son esprit et de sa paternité, les sœurs aiment se référer à lui afin qu'il les aide à discerner et à incarner la grâce propre à la communauté et à chacune, restant sauves l'autorité de la Prieure générale et de l'Évêque, telles qu'elles sont prévues par ces Constitutions (cf. can. 578) ;
- chacune des sœurs a la possibilité de le rencontrer personnellement si elle le souhaite ;
- il peut s'adresser librement par écrit ou oralement à toute instance et à tout membre de la Congrégation et rendre visite à tous les couvents ;
- les sœurs ont à cœur de recevoir son enseignement et sa prédication ;
- chaque fois que cela est possible, il préside ou est présent aux engagements des sœurs aux différentes étapes de leur vie religieuse ;
- la Prieure générale et la maîtresse des études l'invitent volontiers au Chapitre général et dans les instances de gouvernement qu'elles président. »

Le père Philippe n'est pas nommé dans les constitutions des sœurs contemplatives.

[2] Actes du chapitre général 2001, AGCSJ.

[3] Chapitre général 1997, « Notre fondateur », AGCSJ.

[4] Le texte allait même encore plus loin en rendant compte de la fondation de la Congrégation de cette façon : « Du fait de la reconnaissance de l'Église, on peut dire que la grâce du Père M.-D. Philippe est d'être reconnu parmi ceux qui ont reçu cette intention du Christ sur saint Jean et d'en avoir fait la raison d'être d'une communauté religieuse. Pour nous l'Église ne fait pas qu'intégrer dans le bien commun une nouvelle fondation ; elle fait aussi un acte de foi en une intention du Seigneur qui la concerne tout entière. Si la vocation de Jean lui est donnée comme au tout début de son histoire, et aussi à travers une tradition spirituelle illustrée par de grandes figures de sainteté, ne lui est-elle pas cependant donnée d'une manière nouvelle, dans une congrégation religieuse qui fait profession publique de suivre l'exemple du disciple bien-aimé ? »

la communauté sur ces questions, puisque cette idée de recevoir le fondateur dans un acte de foi sera reprise par la suite par des frères exerçant l'autorité.

Le rôle d'interprète de la vocation johannique attribué au père M.-D. Philippe explique la volonté que chaque frère ait un lien personnel avec lui. Pour certains frères, ce qui caractérisait la communauté Saint-Jean, c'était que chacun ait un lien avec le père M.-D. Philippe. C'était pour eux la meilleure définition du charisme. Il est possible que le père M.-D. Philippe soit lui-même à l'origine de cette idée, puisqu'il aurait dit à un frère : « Le lien à moi, c'est ce qui fait la communauté Saint-Jean. Les frères sont dans la communauté Saint-Jean dans la mesure où ils ont un lien avec moi. » Le père M.-D. Philippe a peut-être seulement approuvé les propos du frère en question, ce qui serait de toute façon une coopération à cette façon de se représenter la communauté.

En revanche, il est certain que lorsqu'on demandait au père M.-D. Philippe ce qu'était le charisme de la Congrégation Saint-Jean, il racontait l'histoire de la fondation, et il ne pouvait qu'être au centre de cette histoire. Mgr Séguy en a fait la remarque :

> Quand on interrogeait MDPH sur ce sujet, il répondait invariablement, d'une manière passionnante du reste, sur le charisme du fondateur avec l'historique de la fondation. Lors du dernier chapitre électif, le père Dortel-Claudot s.j. qui m'assistait comme conseiller canonique, a, pendant une veillée avec tous les capitulants, demandé au père de dire le charisme de l'institut. Celui-ci, comme d'habitude, a répondu longuement en racontant le charisme du fondateur. Fort intéressant ! Le lendemain, à la reprise, je lui dis :« Mais, mon Père, lors de votre passionnante intervention, vous nous avez précisé le charisme du fondateur, pas celui de l'institut ! » Il me répond malicieusement : « Mais, Monseigneur, le charisme de l'institut, c'est celui du fondateur ! » Sourires dans la salle. Voilà. C'est tout. J'ai souvent sollicité des précisions à ce sujet, ne serait-ce que pour honorer la demande de la SC des Religieux, je n'ai pas vu venir grand-chose. Peut-être est-ce moi qui ne suis pas assez intelligent pour bien comprendre [1]!

2. L'idéalisation de sa personne

Que le père M.-D. Philippe, et pas seulement son enseignement, ait été idéalisé dans la famille Saint-Jean ne fait aucun doute. Les textes déjà cités le montrent amplement. Il était considéré par beaucoup comme un saint[2]. En témoigne par exemple ce paragraphe du texte du chapitre de 1997 sur le fondateur :

> Le Père M.-D. Philippe est pour nous un exemple constant de cet abandon à l'Esprit Saint, qui déroute parfois nos points de vue humains. Il nous oblige à adopter un autre regard que celui de la seule prudence humaine, de la sagesse du monde. Nous nous sentons auprès de lui, même pour des affaires très matérielles, constamment rectifiés par une autre sagesse et une autre justice. En particulier son désir immense d'être miséricordieux est peut-être ce qui nous parle le plus de Marie[3].

Beaucoup pensaient que le père M.-D. Philippe serait un jour canonisé, et se considéraient comme privilégiés de côtoyer un saint. Après sa mort, le désir de faire sans tarder les démarches pour obtenir sa canonisation était fort dans la famille Saint-Jean[4]. À l'occasion du premier anniversaire de sa mort, le 26 août 2007, une prière a été composée, approuvée par Mgr Rivière, évêque d'Autun, et imprimée au dos d'une photo du père M.-D. Philippe. Cette prière ne demandait pas la béatification du père

---

[1] Mgr Raymond Séguy, texte adressé à M.-C. Lafon le 18 février 2011 et communiqué aux frères de Saint-Jean le 9 juin 2021, AGCSJ.

[2] Cependant, parmi les personnes qui l'ont bien connu, toutes ne le considéraient pas comme un saint. Une de ses correspondantes lui a ainsi écrit ironiquement : « Ce qui m'inquiète aussi : tout récemment, l'Église a institué un nouveau mode de canonisation. Il est donc possible que je sois encore en vie lorsque cette procédure sera introduite pour vous et qu'on viendra m'interroger. À côté du bien que je peux dire sur vous, je serai alors obligée aussi de dire pas mal de mal… » (dossier MDP, ACASJ).

[3] Chapitre général 1997, « Notre fondateur », AGCSJ.

[4] Quelques jours après la mort du père Philippe, le conseil du prieur général évoquait les questions de l'invocation du père Philippe dans la prière, de pèlerinage sur sa tombe et de la collecte de témoignages. Le mot de béatification n'est pas prononcé, mais il est clair que certains y pensaient : « il faut penser au recueil des grâces obtenues par l'intercession du père (rédiger une neuvaine, une prière pour demander une grâce…) » (CPG de septembre 2006, AGCSJ).

M.-D. Philippe[1], ni même son intercession, mais exprimait une action de grâce[2]. Une journée de prière et d'action de grâces[3] a eu lieu à Rimont, où le père M.-D. Philippe est enterré, et les frères et sœurs des autres prieurés étaient invités à s'y associer. Cette journée du 26 août a été célébrée pendant plusieurs années et a été abandonnée à la suite des révélations sur les mœurs du père M.-D. Philippe.

Cependant, alors qu'il était demandé d'observer une certaine sobriété dans la révérence publique envers le père M.-D. Philippe, certains n'hésitèrent pas à promouvoir d'ores et déjà un culte, en demandant publiquement son intercession. Il est même arrivé en quelques lieux qu'il soit invoqué de manière habituelle dans une sorte de litanie des saints, parmi des saints canonisés[4].

Déjà du vivant du père M.-D. Philippe, de nombreuses photos de lui étaient affichées dans les prieurés, sans compter toutes les photos dans les publications. Après sa mort, des photos ont été proposées officiellement à tous les prieurés des frères et des sœurs[5]. Dans certains prieurés, sa photo était dans toutes les pièces, et il n'était pas rare qu'on trouve plusieurs photos de lui dans la même pièce. À l'intérieur de la famille Saint-Jean, la plupart y étaient habitués, mais les personnes extérieures se rendaient davantage compte de l'anormalité de cette pratique. Certains parlaient de « culte de la personnalité [6]».

Le père M.-D. Philippe a-t-il coopéré activement à ce « culte » ? En tout cas, il semble n'avoir rien fait pour l'empêcher. À propos des textes votés par le chapitre général de 2001, Marie-Christine Lafon écrit :

> Comment l'intéressé réagit-il à ces travaux ?
> Initialement, il n'est pas sûr de leur nécessité parce que, au fond, il estime que le lien de chacun avec lui, comme fondateur, est d'abord personnel, unique, dans la charité. Il trouve ce procédé délicat et craint que, par ces textes, certains ne se sentent contraints.
> Simultanément, il comprend l'enjeu, il constate un point de discorde. Pour l'avenir et l'unité des frères, il finit par accepter ce projet. Il ne demande alors qu'une seule chose : les frères doivent aimer Thomas d'Aquin.
> À ce moment-là, il ne pose pas d'acte fondateur. Étant lui-même mis en cause, il laisse ses frères avancer, en priant pour eux. Il ne peut être juge et partie.
> Toutefois, il n'a pas de fausse humilité : il est fondateur. Il n'a pas à s'imposer comme tel. Il l'est. Il ne peut pas se démettre de cette responsabilité que Dieu lui a confiée. C'est pour lui un combat, qu'il mène ardemment. Car s'il suivait son tempérament réservé, le vieil homme, voyant qu'il est cause de conflits, s'effacerait. Non. Il ne se dérobe pas. Il reste. Par obéissance à l'Église lui enjoignant de continuer à donner tout ce qu'il a à transmettre comme fondateur. Le Christ lui demande de le suivre en enseignant, en portant fidèlement des enfants turbulents, en Église, au milieu des luttes.

Cette interprétation paraît manquer de lucidité sur le narcissisme de M.-D. Philippe. Sa position était alors délicate. Toutefois, il aurait pu intervenir pour demander aux frères de ne pas voter ces textes qui faisaient de sa personne et de son enseignement le centre de la communauté. Il ne l'a pas fait.

---

[1] Mgr Rivière avait demandé des modifications à la prière qui lui avait été initialement présentée, afin qu'elle ne soit pas considérée comme une démarche en vue de la béatification du père Philippe, ce qui aurait été prématuré à ses yeux : la réputation de sainteté du père Philippe n'était pas si nette, notamment parmi les évêques.

[2] Père très Bon, toi qui es la Lumière et l'Amour, nous te rendons grâce de nous avoir donné le père Marie-Dominique comme fondateur de la famille Saint-Jean. Par sa recherche incessante de la Vérité, il nous a donné soif de nous mettre à l'école du Christ dans l'esprit du disciple bien-aimé et de son enseignement de vérité et de compassion. Qu'avec saint Jean, nous apprenions à vivre dans la confiance en ton cœur, en ta miséricorde et en ta sagesse de Père. Qu'avec l'apôtre présent à la Croix, nous choisissions la Vierge Marie pour Mère et qu'auprès d'elle, nous aimions nos frères comme Jésus nous a aimés, afin de goûter dès cette terre à la gloire éternelle de ton Amour. Par Jésus le Christ Notre Seigneur, Amen.

[3] Dans le courrier où il invitait les frères et sœurs à cette journée, le prieur général évoquait la mort du père Philippe en ces termes mesurés : « Voilà maintenant un an que nous remettions à la miséricorde de Dieu notre père Marie-Dominique » (« prière pour le père », AGCSJ).

[4] Après sa mort, la maîtresse des novices à Semur avait proposé aux novices au cours d'une récréation que chacune partage "les fioretti" vécus avec le père Philippe. Il était aussi invoqué à la fin de certaines prières.

[5] Cf. la lettre de fr. Jean-Pierre-Marie, prieur général, aux frères et aux sœurs, 26 mars 2007, AGCSJ.

[6] Voir par exemple Henri Tincq dans *Le Monde*, le 30 août 2006. Mgr Séguy parle d'une « puissante admiration sinon une sorte de culte » (lettre à M.-C. Lafon, 18 février 2011, AGCSJ).

Il a donc tacitement approuvé ces textes, tout comme, apparemment, celui de 1997. De même, il ne semble pas avoir protesté en voyant toutes les photos de lui dans les prieurés et les publications de la famille Saint-Jean.

Peut-on identifier des coopérations plus actives à la construction de sa réputation de sainteté ? Parmi les témoignages de ses victimes, quelques-uns évoquent la manière dont il célébrait la messe. Une personne qui a été victime du père M.-D. Philippe dit, par exemple, que le père Philippe célébrait la messe de manière théâtrale, en détachant chaque mot des paroles de la consécration. À l'époque, elle y voyait une manifestation de sa sainteté. Quand elle y repense aujourd'hui, elle trouve que cette manière de célébrer était affective, et y détecte une manière de se mettre en avant. Selon elle, le prêtre prenait trop de place, de façon humaine. Cependant, cette manière affective de célébrer la messe a laissé à d'autres une impression de ferveur, et pas seulement parmi les disciples du père M.-D. Philippe, comme le montrent ces paroles d'une bénédictine de Wisques :

> Très occupé, le père Marie-Do vint très peu à Wisques. Nous avons cependant gardé le souvenir très édifiant d'une messe célébrée : célébration très lente, surtout au moment de l'élévation, on sentait le Père complètement pris par l'action liturgique et comme saisi par le Seigneur présent dans l'hostie[1].

Mgr Séguy lui-même a pu écrire :

> Il était particulièrement touchant de le voir célébrer dignement et pieusement le Saint Sacrifice de la Messe, avec le canon romain qu'il préférait ou adorer le Saint Sacrement, durant de longues minutes, à genoux à 93 ans sur le pavé ou le plancher de la chapelle[2].

De leur côté, les frères connaissaient les reproches que suscitait leur lien à leur fondateur. Le chapitre général de 1997 a même abordé le problème, en parlant non pas d'une idéalisation mais d'un reproche d'« influence exagérée [3]» de la part du père M.-D. Philippe. Mais l'angle sous lequel le problème est traité renforce en réalité l'idéalisation, puisque la responsabilité est rejetée sur le comportement immature des frères dans leur manière de se référer au père M.-D. Philippe :

> Mais, alors que nous voyons le Père M.-D. Philippe tellement pauvre au milieu de nous, d'où vient le reproche d'une influence exagérée de sa part qui empêcherait une véritable responsabilité personnelle des frères ?
>
> Il faut bien le reconnaître : cela vient en partie de nous qui, peut-être, ne recevons pas assez notre fondateur en premier lieu comme un appel à la conversion de notre vie personnelle au Christ. N'y a-t-il pas parfois la tentation de nous servir de son autorité pour appuyer nos propres paroles et nos propres œuvres et par là, le risque de donner une leçon aux autres ou même de les corriger. Sans avoir chaque fois la prudence nécessaire d'adapter l'autorité de ce que nous donne le Père M.-D. Philippe aux circonstances et aux personnes, sommes-nous encore fidèles à l'esprit du fondateur ?
>
> Le Chapitre Général invite les frères à prendre conscience de la responsabilité que chacun a dans ce qui pourrait être un contre-témoignage et à y remédier[4].

---

[1] Cité par M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.,* p. 369. Voir aussi le témoignage d'Henri Burin des Roziers, p. 456.

[2] Mgr Raymond Séguy, texte adressé à M.-C. Lafon, le 18 février 2011 et communiqué aux frères de Saint-Jean le 9 juin 2021, AGCSJ.

[3] Les frères reprenaient l'expression du cardinal Martinez Somalo dans sa lettre à Mgr Séguy le 16 avril 1996. Ce texte était en effet une réponse aux critiques reçues de la part de Rome et des évêques, dont les frères ont voulu tenir compte, comme le montre l'introduction par laquelle le chapitre général présentait ce texte et ceux qui l'accompagnaient : « nous avons cherché à recevoir les corrections qui nous sont faites par nos évêques et l'autorité suprême de l'Église. Ces corrections sont des corrections paternelles, et nous avons à les recevoir dans la lumière du Père qui taille sa vigne pour qu'elle porte plus de fruit. Les évêques comptent sur notre Congrégation, et leurs corrections manifestent leur désir qu'elle soit pleinement docile à l'Esprit Saint pour le service de l'Église. Elles nous rappellent que nous avons toujours à nous convertir. Il a semblé au chapitre général que nous devions répondre à ces remarques en manifestant notre amour et notre respect envers l'Église et en nous en servant divinement dans ce qu'elles ont de positif, en nous demandant comment saint Jean regarde ces remarques et comment il veut que nous les écoutions pour être davantage fils de Dieu et ses enfants bien-aimés, pour aller plus loin dans la recherche de la vérité et la charité fraternelle » (AGCSJ). L'absence de réaction de l'autorité a pu entretenir les frères dans la croyance que ce qu'ils avaient écrit ne posait pas de difficulté.

[4] Chapitre général 1997, « Notre fondateur », AGCSJ.

Selon ce point de vue, il n'y aurait pas de problème du côté du positionnement du père M.-D. Philippe, mais le problème viendrait des disciples, qui feraient preuve de vanité et de zèle intempestif et qui utiliseraient l'autorité du père M.-D. Philippe à leur profit. Il y a dans ce texte une forme d'humilité de la part des frères, mais également une ingénuité et un idéalisme sur le fondateur. On peut y lire aussi une tentative dont le caractère gauche trahirait le malaise inconscient.

L'idéalisation de la personne du père M.-D. Philippe n'a pas été le seul fait des frères de Saint-Jean, on en trouve des exemples chez les sœurs, bien que celles-ci n'aient pas écrit de textes équivalents à ceux des frères. Sr Alix, par exemple, renvoyait sans cesse les sœurs contemplatives au père M.-D. Philippe[1]. Une sœur contemplative victime du père Philippe écrit : « Comme on nous disait que le père Philippe est un saint, qu'on peut tout lui dire, je lui confiais mes plus lourdes intentions [2]», et ceci a été l'occasion d'un abus. Une des premières sœurs apostoliques a témoigné dans le même sens :

> C'est vrai que le père Philippe jouait un rôle capital dans la vie de cette communauté. C'est très difficile de transmettre par écrit le rôle que jouait le père Philippe dans notre vie. En tout cas moi j'avais l'impression qu'après le Bon Dieu c'était lui et d'ailleurs ce qu'il nous disait relevait directement de ce que Dieu voulait pour nous. Donc si on avait un problème il suffisait d'en parler au père Philippe et tout était solutionné. Aussi c'était un honneur sans pareil de pouvoir avoir des longs parloirs avec lui ou même de pouvoir le conduire ou faire un voyage avec lui[3].

Il semble donc que le père M.-D. Philippe ait été considéré par certains comme un instrument par lequel on pouvait connaître avec assurance la volonté de Dieu, une forme d'oracle ou de sacrement de la présence de Dieu[4]. Il n'était pas rare d'entendre cette réflexion : « quand le père est dans la maison, ça se sent, tout est différent. [5]» C'était, en un sens, vrai, puisque tout tournait autour de lui. De même, quand un frère n'allait pas bien, le premier remède envisagé pouvait être une rencontre avec le père M.-D. Philippe[6]. Cette idéalisation du père M.-D. Philippe s'est traduite chez certaines personnes, et pas seulement ses victimes d'abus sexuels, par une grande dépendance. Voici par exemple ce qu'un frère lui écrivait :

> Mon Père, Un tout petit mot pour vous dire, pauvrement, combien votre présence ici "transfigure" tout. Merci d'être là mon père. Vraiment je crois que Jésus met en mon cœur un amour de + en + grand pour vous. Je vous aime de toute mon âme mon père. Et c'est tout. Je voudrais que Jésus, par vous, puisse tout me demander. Puis-je donner toute ma vie à Jésus pour vous ? Je reçois tout de vous[7].

---

[1] Dans une lettre, elle n'hésite pas à lui attribuer le bon déroulement d'un chapitre général, comme s'il en était l'unique cause : « Père, je veux juste vous remercier parce que ce qui se fait pendant ce chapitre est magnifique. Je suis émerveillée devant l'unité et la coopération entre les sœurs. Et tout cela, bien sûr, c'est de vous. Quelque chose de nouveau commence, c'est grand » (lettre 7, dossier MDP, ACASJ).

[2] ACASJ.

[3] ACASJ.

[4] Cette croyance a été particulièrement entretenue par plusieurs frères proches du père Philippe, mais le texte du chapitre général de 1997 intitulé « notre fondateur » cité ci-dessus atteste qu'elle était largement partagée dans la communauté.

[5] Cette croyance dans le père Philippe comme « sauveur » qui par sa simple présence pouvait régler les problèmes, était largement partagée. On en trouve des échos dans les comptes rendus du conseil, comme le montre cet exemple, où la visite du père Philippe dans un prieuré est rapportée ainsi : « Le Père est arrivé dans une situation extrêmement difficile où les frères étaient au fond très divisés. Il fallait retrouver absolument une unité. Fr. X et fr. Y ont constaté que la présence du Père avait beaucoup apaisé, réconforté et encouragé les frères à repartir avec un nouvel élan » (AGCSJ). Dans ce cas précis, les problèmes ne semblent pas avoir été traités en profondeur, puisque les divisions du prieuré sont de nouveau mentionnées quelques mois plus tard. La visite du père Philippe, l'attachement à sa personne, et sa capacité à créer une dynamique et à générer de l'enthousiasme ont pu faire illusion, mais pas pour très longtemps.

[6] C'est ce qui transparaît à la lecture des comptes rendus du conseil du prieur général. Par exemple, à propos d'un frère qui « ne va pas très bien », le remède proposé est : « Le Père essaiera de lui donner plus de temps lors de ses passages » (AGCSJ). On lit un reflet de cette idéalisation dans la manière dont M.-C. Lafon rapporte une rencontre entre un frère venu de loin et le père Philippe : « Cette fois, c'est un prêtre missionnaire en Afrique, en repos en France, qui vient voir son père spirituel. Entré avec un sac de nœuds, il ressort vingt minutes après, ayant oublié ses questions mais remis sur ses forces » (*Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.,* p. 665).

[7] Dossier MDP, ACASJ.

Cette confiance absolue dans le père M.-D. Philippe et dans son jugement a joué un rôle non négligeable dans les abus[1] :

> Il avait toujours des gestes très affectueux pour moi, il me prenait les mains ou me serrait très fort dans ses bras. Même si je sentais souvent une gêne et que je ne savais pas tellement comment réagir je jouais le jeu puisque tout le monde à Rimont disait, dès qu'il y avait le moindre problème qu'il fallait en parler au père Philippe et je me disais que si je n'en tirais aucune consolation le problème devait être chez moi[2].

3. La fidélité au « père » : l'adhésion à sa personne

Dans la famille Saint-Jean, le père M.-D. Philippe était « le père ». Cette expression de piété filiale pouvait susciter l'étonnement et parfois un certain malaise chez les personnes extérieures[3]. Comme on l'a vu, la position paternelle du père M.-D. Philippe par rapport aux frères de Saint-Jean a été renforcée par le chapitre général de 2001, qui réclamait des frères une « attitude filiale » et faisait finalement dépendre de sa personne le charisme de l'institut.

Certains avaient tendance à faire des distinctions entre ceux qui étaient « vraiment » les « fils du père » et les autres, parfois considérés comme « infidèles au père »[4]. Ce genre de distinction entre les frères était du reste pratiqué depuis longtemps par sr Alix, qui avait ses favoris parmi les frères. Chez certains, l'attachement affectif à la personne du père M.-D. Philippe semblait parfois être la mesure de la fidélité à l'esprit de Saint-Jean et finalement de l'appartenance à la congrégation.

D'autres, et c'est une des raisons des tensions du chapitre général de 2001, exprimaient leur désaccord avec cette focalisation sur le père M.-D. Philippe, ce qui leur valait une hostilité de la part des premiers. Parmi eux, plusieurs sont allés se plaindre auprès de Mgr Séguy, ou du moins lui ont fait part de leurs désaccords avec les orientations prises par la congrégation, tels ces deux frères, qui lui écrivaient en 2002 :

> Depuis le dernier Chapitre général d'avril et octobre 2001, notre Congrégation est entrée dans une nouvelle phase de son histoire avec l'élection d'un nouveau Prieur Général qui n'est plus le fondateur. Deux principes semblent gouverner les décisions et la vie de la Congrégation aujourd'hui :
>
> - Une adhésion inconditionnelle aux intuitions intellectuelles du Père Philippe, qui deviennent le point de départ obligé de toute réflexion philosophique ou théologique. On précise aujourd'hui que cette adhésion a toujours été présente depuis le début de la Congrégation comme son charisme et que le dernier Chapitre général n'a fait que l'expliciter.
>
> - La transposition absolue du charisme du fondateur sur le charisme de l'Institut, le charisme de l'Institut étant le charisme du fondateur en tant qu'il est enseignant. L'adhésion affective personnelle et inconditionnelle au Père Philippe devient la raison formelle de l'appartenance à la Congrégation, de telle sorte qu'il n'y a pas de place pour des frères désirant intégrer dans leur pensée d'autres perspectives théologiques ou ecclésiales.
>
> Ces deux principes s'appellent mutuellement de telle sorte qu'ils deviennent autorégulateurs de toute la vie de la Congrégation : notre Congrégation vit dans ses valeurs et ses structures dans une autarcie intellectuelle et ecclésiale qui se renforce[5].

---

[1] Quand quelqu'un s'interrogeait sur des comportements du père Philippe, certains frères pouvaient dire : « le père sait ce qu'il fait, et il faut lui faire confiance » (ADA). Une autre personne, victime d'un comportement du père Philippe qui peut être qualifié d'abus spirituel et de maltraitance, a raconté : « Après j'ai choisi un frère comme père spirituel, c'est la seule personne à qui j'ai raconté ce qui s'était passé et ce que ça avait fait en moi, mais à aucun moment je n'ai donné tort au père Philippe. C'était forcément moi qui avais mal agi, mal compris » (ACASJ).

[2] ACASJ.

[3] « J'avais dit que ça n'allait pas de l'appeler "le père" comme s'il était le Père céleste » (Mgr Séguy, entretien du 9 juin 2021, AGCSJ).

[4] Une enquête plus poussée permettrait peut-être d'établir s'il y a ou non une dimension générationnelle dans ces distinctions.

[5] Lettre à Mgr Séguy, le 27 mai 2002, ADA.

Le père M.-D. Philippe lui-même a certainement favorisé cette focalisation sur sa personne, comme ces deux frères l'écrivaient, en dénonçant particulièrement la manière dont, selon eux, la paternité du père Philippe sur les frères et sur la communauté était comprise et vécue :

> Le point le plus grave est le mode hypnotique et prophétique de la prédication et de l'enseignement du Père Philippe : celui-ci interprète à ses frères au nom du Christ et de la part du Christ ce qu'ils portent dans leur cœur, de telle sorte que de nombreux frères ne peuvent plus découvrir la lumière pour leur propre vie que dans cette dépendance actuelle au Père Philippe, qui devient comme une « caricature » de la paternité de Dieu. De nombreuses allusions dans les conférences[1] donnent l'impression que le Père Philippe est pour ses frères la voix directe de Dieu et induisent des comportements de vénération (de dulie) à son égard qui ne sont plus en prise avec le réel[2].

Un autre frère, écrivant lui aussi à Mgr Séguy en 2002, évoquait « certains travers graves de la personnalité du P. M.-D. Philippe » :

> Le P. MDP a une générosité extrême envers les personnes, mais elle porte la contrepartie d'attendre et de susciter la dépendance. Cela produit un asservissement des intelligences et des affectivités, de telle sorte que prendre une autonomie à son égard déclenche un dénigrement et une rancune de sa part[3].

Ce mécanisme jouait évidemment aussi bien chez les sœurs que chez les frères :

> […] dès qu'un frère ou une sœur manifeste une certaine autonomie, il est rejeté. Celui qui a su nourrir l'affectivité du père, ou abonder dans son sens, se voit attirer toutes ses bonnes grâces, et peut donc en obtenir tout ce qu'il veut[4].

La question de la paternité du père M.-D. Philippe et de l'attitude filiale demandée aux frères a divisé la communauté, au point qu'une quinzaine de frères, dont la majorité des professeurs de théologie, aient décidé de la quitter, en 2002, la plupart d'entre eux ayant choisi d'entrer dans l'Ordre des Prêcheurs[5]. D'autres sont restés, tout en demeurant en retrait par rapport aux orientations majoritaires qui insistaient sur la fidélité nécessaire au « père » et à « l'héritage du père » pour garder le charisme. Finalement, le chapitre général de 2001 a eu pour effet de resserrer les rangs autour de la personne du père M.-D. Philippe, la crise a renforcé les justifications intellectuelles de l'adhésion à sa personne comme marqueur principal de l'identité de la congrégation. L'anxiété par rapport à la manière dont la congrégation évoluerait avec un changement de prieur général et plus tard quand le père M.-D. Philippe ne serait plus là, la menace ressentie du fait de l'intervention de Mgr Séguy et de l'autorité romaine, ont sans doute eu leur part dans ce durcissement, ainsi que l'influence de certains frères déterminés à institutionnaliser la focalisation de la congrégation et de la famille Saint-Jean sur le père M.-D. Philippe. En 2011 encore, un frère pouvait écrire, dans une lettre qui a inquiété la Congrégation pour la Doctrine de la Foi : « Nous ne sommes pas entrés dans la vie religieuse pour la vie religieuse, mais pour vivre et garder la grâce du père Philippe. [6]»

Certains n'ont pas hésité à parler d'idolâtrie à propos du père M.-D. Philippe :

> Aujourd'hui, je sais que j'étais entré dans une secte. Nous étions quasi tous sous emprise, et le père Philippe nous avait placés dans une forme d'idolâtrie à son égard. C'est pour moi la chose la plus grave et terrible

---

[1] Les auteurs ajoutent en note : « Conférence du Père Philippe le samedi 18 Mai 2002 à Souvigny : "Quand je regarde la conduite du Saint Père dans le monde d'aujourd'hui, beaucoup disent : Il faudrait qu'il se retire. Mais ce n'est peut-être pas du tout ce que Dieu veut. Le Saint Père le dit lui-même : Dieu veut qu'il reste…". Le jeudi 23 Mai à Saint-Jodard aux capitulants du Chapitre vicarial Europe : "La vocation est individuelle pour chacun, la conduite de Dieu est paternelle.". Dans la même monition : "Pour nous le gouvernement de Dieu est paternel et direct. " Dans de telles expressions qui en elles-mêmes peuvent ne pas être dangereuses, à cause du charisme et de l'attraction affective de celui qui parle, l'identification du Père Philippe à un instrument direct de Dieu dans sa paternité est incontournable et quasi-contraignante, d'où notre terme de "mode hypnotique". »

[2] Lettre à Mgr Séguy, le 27 mai 2002, ADA.

[3] ADA.

[4] Rapport du Service Accueil Médiation de la Conférence des évêques de France, en 2002, p. 2, ADPF.

[5] Leur départ a été parfois interprété comme un « signe de non vocation à Saint-Jean », comme l'écrit Mgr Séguy (Lettre à Mgr Brincard, le 27 mai 2002, ADA).

[6] AGCSJ.

qu'il ait faite : en créant une quasi-équivalence entre foi en Dieu et attachement à lui, il nous coupait du vrai Dieu et en prenait la place[1].

4. Le prestige de l'Ordre de S. Dominique

Parmi les éléments qui ont contribué à l'admiration des membres de la famille Saint-Jean pour M.-D. Philippe, son statut de dominicain, avec le prestige qui en découle, n'était pas le moindre.

Le père M.-D. Philippe n'a jamais remis en question son appartenance dominicaine, qui lui paraissait aller de soi. Il n'a jamais souhaité devenir frère de Saint-Jean. Il a constamment montré son attachement à l'Ordre de S. Dominique et entretenu l'admiration pour l'Ordre dans la communauté Saint-Jean[2].

De leur côté, les dominicains, malgré les interrogations que certains ont exprimées au moment de la nomination du père M.-D. Philippe comme prieur général des frères de Saint-Jean, en 1986, n'ont pas vraiment contesté son appartenance à l'Ordre[3]. C'est d'ailleurs un dominicain, le père Jérôme Hamer, préfet de la Congrégation pour les religieux, qui a accordé à M.-D. Philippe de rester dans l'Ordre tout en étant supérieur d'un autre institut religieux, ce qui était, semble-t-il, contraire à la pratique dominicaine récente[4]. Dans l'état de notre documentation, bien qu'ils aient demandé des clarifications, les dominicains semblent avoir accepté cette décision sans protester auprès du Saint-Siège[5]. Malgré quelques tensions, le père M.-D. Philippe a été considéré comme fidèle à sa vocation dominicaine, et ses supérieurs lui ont donné une assignation et un statut dans l'Ordre, bien qu'il ait vécu concrètement avec les frères de Saint-Jean.

En 2001, quand le père M.-D. Philippe a cessé d'être prieur général, la question de son statut s'est posée de manière nouvelle. À cette occasion, une convention a été établie entre la congrégation Saint-Jean et la province de France de l'Ordre des Prêcheurs. Les deux premiers points montrent que son appartenance à l'Ordre est pleinement reconnue, et que c'est avec l'autorisation de son supérieur qu'il reste auprès des frères de Saint-Jean pour les soutenir :

> 1. Comme fils de la Province de France de l'Ordre des Prêcheurs, le Père Marie-Dominique Philippe conserve ses droits et obligations au sein de sa Province : il est assigné dans un couvent de la Province, avec le statut d'extra conventum [hors couvent] ; il a droit de vote dans la Province de France (voix active et voix passive) selon le droit de l'Ordre, en particulier pour les élections en vue du Chapitre provincial.
>
> 2. Étant fondateur de la Congrégation Saint-Jean et ayant été le premier Prieur général de cette Congrégation, il est autorisé, par le Prieur provincial de la Province de France, à demeurer à la disposition de la Congrégation Saint-Jean pour continuer à apporter aux Frères, sous l'autorité du Prieur général et du Chapitre général, le soutien dont ils ont besoin pour le développement de celle-ci, ainsi que pour y enseigner[6].

---

[1] Témoignage d'un ancien frère dans *L'ombre de l'Aigle, le livre noir de la Communauté Saint-Jean*, p. 64 (www.avref.fr, consulté le 13 janvier 2021).

[2] Pour ne prendre qu'un exemple, la lettre de remerciement qu'il a écrite au Maître général, quand celui-ci a permis à un dominicain d'entamer une procédure d'entrée dans la communauté Saint-Jean, témoigne de sa propre admiration pour l'Ordre des prêcheurs et de sa sensibilité à ce qu'il ressent comme une marque de confiance à son égard (lettre non datée, mais qui est de 2002 ou 2003, au T.R.P. Carlos A. Azpiroz Costa, AGCSJ).

[3] La question a été posée de nouveau lors de l'enquête du Service Accueil Médiation en 2002, mais sans être reprise par les supérieurs dominicains (ADPF). Voir T. CAVALIN, *L'affaire*, *op. cit.*, p. 162.

[4] Voir T. CAVALIN, *L'affaire*, *op. cit.*, p. 145-157. Si l'exemple du père Epagneul et du père Loew avait été suivi, M.-D. Philippe aurait dû quitter l'Ordre pour être supérieur général de sa fondation.

[5] En 1989, lorsque le père Philippe a été élu prieur général pour un deuxième mandat, le Maître de l'Ordre a donné son accord au père Philippe en ces termes : « Toute dispense ayant été accordée par l'autorité compétente en fonction de votre situation particulière comme Prieur général d'une congrégation que vous avez fondée mais dont vous n'êtes pas membre, je vous donne mon accord pour que vous exerciez cette charge au service de l'Église et de la Congrégation des frères de Saint Jean » (lettre du père Damian Byrne au père M.-D. Philippe, 16 avril 1989, AGCSJ).

[6] Convention du 16 novembre 2001, AGCSJ. Les numéros suivants règlent des aspects plus pratiques (résidence, prise en charge, cotisations sociales, maladie, décès, etc.). Le n°6 précisait : « Le Prieur général de la Congrégation Saint-Jean est tenu

Malgré la situation particulière du père M.-D. Philippe, qui le rendait dépendant des frères de Saint-Jean pour sa vie concrète, ses supérieurs dominicains se considéraient comme toujours responsables de lui et de ses activités[1]. À aucun moment, à l'occasion de la préparation de cette convention, ou lors de leurs visites à Rimont ou à Saint-Jodard, les supérieurs dominicains n'ont mis en garde le prieur général ou ses conseillers à propos des mœurs du père M.-D. Philippe ou de sa doctrine spirituelle, ce qui aurait pu alerter ceux-ci et leur permettre de détecter plus tôt des éléments faussés dans leur culture communautaire. L'affaire de l'Eau vive n'a jamais été évoquée, alors même que la presse se faisait l'écho d'accusations de dérives sectaires à l'encontre du père M.-D. Philippe. À l'intérieur de l'Ordre, il était possible de faire référence à cette affaire ancienne et aux inquiétudes que le comportement du père M.-D. Philippe suscitait, quitte à préciser qu'il s'agissait davantage « d'une sorte de pressentiment fondé sur la crainte du passé et une certaine rumeur locale plutôt que de faits avérés [2]». Depuis les origines de la communauté, les frères de Saint-Jean semblent avoir été laissés dans l'ignorance de ce qui s'était passé dans les années 1950. Ce non-dit, quelles qu'en aient été les raisons, n'a pas été sans conséquences[3].

Le recul critique par rapport au père M.-D. Philippe, qui pouvait s'exprimer dans l'Ordre des Prêcheurs, n'a pas été répercuté chez les frères de Saint-Jean. Au contraire, à plusieurs reprises, de manière peut-être inconsciente, l'attitude des supérieurs dominicains a encouragé les frères dans leur admiration excessive pour leur fondateur. La lettre envoyée par le père Bruno Cadoré, en tant que prieur provincial, à l'occasion de la mort du père Philippe, est à cet égard significative. Elle a été lue en son absence lors des funérailles à la primatiale Saint-Jean de Lyon, le 2 septembre 2006 :

> La mort du frère Marie-Dominique Philippe et son passage au Père, au-delà de la peine, nous réunit dans l'action de grâce pour toute la vie qu'il a donnée, si généreusement et avec sa fougue toute personnelle, au service de l'Évangile. L'Ordre des Prêcheurs dont il était resté fils tient à s'associer à la famille de Saint Jean, dont il fut le fondateur, en ce moment de prière.
>
> Le frère Marie-Dominique était un frère prêcheur, né dans une famille dont Saint Dominique était un familier. Il aimait à faire mémoire de son oncle, le frère Dehau, qui a joué une place tellement importante dans l'éveil de sa vocation, comme ce fut le cas aussi pour son frère Thomas Philippe. Sa famille a été pour lui une source essentielle et, avec lui, nous pouvons lui exprimer encore une grande gratitude ainsi que notre amitié fraternelle.
>
> Entré dans l'Ordre en 1931, le frère Marie-Dominique y a été ordonné prêtre il y a maintenant soixante-dix ans. Il n'est sans doute pas possible de définir d'un seul trait ce que fut cette longue vie apostolique. On peut dire, bien sûr, que le frère a été de très longues années professeur, et je crois savoir qu'il a beaucoup aimé cette mission. Non pas pour l'amour des cadres académiques d'une carrière d'enseignant, mais bien plutôt parce qu'il avait à cœur d'ouvrir à l'intelligence du cœur. C'est probablement animé par les mêmes raisons que le frère Marie-Dominique a beaucoup écrit, tant dans le domaine de la philosophie, que de la théologie et de la spiritualité, inscrivant ainsi sa conviction qu'il est bon d'enraciner la vie chrétienne dans les trois sagesses, du philosophe, de Thomas d'Aquin et de Saint Jean. Il m'écrivait un jour : "En réfléchissant sur l'itinéraire de ma vie, du point de vue du travail intellectuel, il me semble que ce que j'ai essayé de faire depuis le point de départ, surtout grâce au père Dehau, et ensuite avec ce que j'ai reçu du père Chenu au Saulchoir, c'est de découvrir une lecture sapientiale de saint Thomas, dans la lumière des trois sagesses. C'est vraiment cela qui a été mon effort dans l'Ordre, en cherchant à revenir à la source et

---

d'informer le Prieur provincial de la Province de France de l'Ordre des Prêcheurs des changements importants qui pourraient intervenir dans la vie, la situation et les activités principales du Père Marie-Dominique Philippe, et de le consulter en cas de décisions importantes à prendre en ce qui le concerne. ».

[1] La convention prévoyait d'ailleurs au n°9 : « Pour sa part, le Père Marie-Dominique Philippe entrera en contact avec le Prieur provincial de la Province de France de l'Ordre des Prêcheurs une fois par an pour faire le point sur sa situation et ses activités » (Convention du 16 novembre 2001, AGCSJ).

[2] Voir la lettre du père Raffin au cardinal Hamer, le 22 septembre 1986 (ADPF). L'auteur se réfère à des propos du père Jourdain Bonduelle, dominicain et cousin germain du père M.-D. Philippe.

[3] Il en va de même en ce qui concerne la manière dont le père M.-D. Philippe vivait de son vœu d'obéissance. Le dossier conservé dans les archives de la Province dominicaine de France, et dont certaines pièces figurent également dans les archives personnelles du père Philippe, témoigne de quelques échanges assez vifs avec ses supérieurs à ce sujet. En revanche, cela ne ressort en rien dans le dossier conservé aux archives des frères de Saint-Jean. Dans leurs échanges avec les frères de Saint-Jean, les provinciaux ne semblent pas avoir fait état de difficultés au sujet de l'obéissance.

> à approfondir toujours, en le continuant, l'effort de saint Thomas et en le renouvelant de l'intérieur. Et cela m'a toujours semblé être une des grandes attentes, un des grands besoins du monde d'aujourd'hui".
>
> Cette conviction était en effet apostolique, ancrée, je crois, dans l'esprit de l'Évangile de Jean, et animée de la passion que jaillisse la lumière dans ce monde. C'est d'ailleurs cette même passion qui a fait de lui un infatigable prédicateur de retraites et d'innombrables sessions, un accompagnateur et même un père spirituel pour beaucoup. Prêcheur, il avait en effet comme passion de rencontrer les gens sur le chemin de leur quête humaine et spirituelle, de les écouter, d'apprendre avec eux à lire l'œuvre de l'Esprit dans leur vie, de les soutenir dans leur contemplation de la vérité manifestée en Jésus. Nul doute que ces rencontres et ce labeur pour l'Évangile animaient sa prière, à l'école du Seigneur intercédant pour ceux qui lui avaient été confiés.
>
> C'est comme prêcheur que, après un long temps d'enseignement au Saulchoir, il devint enseignant à l'Université de Fribourg, de 1945 à 1982. Beaucoup ici n'ont sans doute pas assisté à ces cours, mais tous ont entendu parler des auditoires si nombreux, passionnés par une parole qui éveillait précisément en eux le goût de la quête inlassable de la vérité. Et c'est donc comme prêcheur et, il aimait à le redire, comme enseignant qu'il s'est trouvé comme pressé d'accueillir des jeunes qui voulaient donner forme apostolique à l'appel que cette quête éveillait en eux. Il a longtemps hésité, je crois, à répondre à cet appel. Mais la force de la générosité apostolique qu'il constatait chez ces jeunes, son intense souci de servir l'Église en un temps difficile, le sentiment sans doute qu'il fallait inventer une nouvelle forme de vie apostolique consacrée, l'ont conduit finalement à choisir de devenir fondateur d'une congrégation nouvelle, choisissant pour cela le statut d'extra conventum de notre Ordre
>
> La famille de Saint Jean était devenue sa nouvelle famille, et il en portait les joies et les projets, les initiatives des commencements et des fondations comme l'exigence de la consolidation. Il disait volontiers que sa tâche au service de la Communauté Saint-Jean a donné un nouvel approfondissement à son enseignement. L'Ordre des Prêcheurs était néanmoins resté aussi pour lui son Ordre, le lieu de ses racines, de sa fidélité, de son enracinement contemplatif et intellectuel. Lors de chacune de nos rencontres, il insistait pour me dire combien il vivait cela dans l'élan d'une même fidélité. Et c'est tout naturellement que, à la fin de sa charge de prieur général, et en accord avec ses supérieurs de l'Ordre, il a voulu rester au milieu de ses sœurs et frères de Saint-Jean qui lui ont donné tant de joie au long de ses dernières années.
>
> Une vie donnée, pour l'Église et pour le monde ! La veille de sa mort, c'est en participant à l'eucharistie qu'il aura pu, une fois encore, recevoir cette vie qu'il donnait. Au moment de sa mort, s'est élevé sans doute le chant du Salve, par lequel la tradition de l'Ordre confie à l'intercession de Marie ce temps du passage, où s'accomplit en vérité le don[1].

En une telle circonstance, il aurait sans doute été malvenu d'évoquer la part d'ombre du père M.-D. Philippe. Cependant, une reconnaissance aussi élogieuse de son identité dominicaine et de sa fidélité à sa vocation, dont il serait possible de donner d'autres exemples[2], a contribué à entretenir son aura dans la famille Saint-Jean.

Il ne s'agit pas ici de pointer des responsabilités personnelles, d'autant plus que nous ne savons pas ce que savaient les uns ou les autres de l'affaire de l'Eau vive. La bonne foi des supérieurs n'est pas en cause, mais plutôt un dysfonctionnement institutionnel. Si, comme le dit T. Cavalin, « la responsabilité des autorités hiérarchiques s'évalue à l'aune des effets de confiance qu'elles produisent [3]», les autorités dominicaines ne peuvent être totalement exonérées vis-à-vis de ce qui s'est produit dans la communauté Saint-Jean, autour du père M.-D. Philippe, en qui l'Ordre des Prêcheurs a toujours reconnu un de ses membres. Consciemment ou non, les dominicains ont laissé

---

[1] Lettre du père Bruno Cadoré, prieur provincial de France, au père Jean-Pierre-Marie, à l'occasion du décès du père M.-D. Philippe, 1er septembre 2006, AGCSJ. Deux représentants de la province de France étaient présents et l'un d'eux a lu la lettre du provincial.

[2] Les différentes visites du père Éric de Clermont-Tonnerre, prieur provincial de France (1992-2001), à Saint-Jodard et à Rimont dans les années 1990 et 2000 ont donné lieu à des paroles élogieuses à l'égard du père M.-D. Philippe et ont eu pour effet de contribuer à son prestige dans la famille Saint-Jean. Les frères en retiraient l'impression que leur fondateur était parfaitement en phase avec ses supérieurs et qu'il avait leur estime.

[3] T. CAVALIN, *L'affaire*, *op. cit.*, p. 17. Quelques pages plus loin, l'auteur fait remarquer que la mobilisation de ceux qui ont alerté sur le père M.-D. Philippe depuis les années 1980, « parce qu'elle a peiné à être entendue en dépit des signaux d'alerte multiples qu'elle envoyait, […] offre un autre éclairage sur la responsabilité des instances ecclésiales, dont la province dominicaine de France » (p. 21).

le père M.-D. Philippe jouir du prestige qui leur est propre[1]. Les frères et sœurs de Saint-Jean ont fait confiance aux supérieurs du père M.-D. Philippe et à la réputation de l'Ordre, de même qu'ils ont fait confiance à l'autorité ecclésiastique qui avait reconnu leur institut.

5. La réaction de l'autorité par rapport à l'idéalisation du père M.-D. Philippe

Les autorités ecclésiales ont identifié assez tôt la question de la place du père M.-D. Philippe dans la Congrégation Saint-Jean comme un point qui pourrait poser problème. Déjà, en 1985, Dom Bernard de Terris, abbé de Lérins, écrivait au cardinal Hamer, préfet de la Sacrée Congrégation des Religieux :

> Au sujet des constitutions je constate que tout est centralisé autour du Prieur Général. Cela peut être dû au Père Philippe, mais surtout à son entourage le plus proche, qui marche presque aveuglément sur les ordres et conseils du Fondateur[2].

Le 16 avril 1996, le cardinal Martinez Somalo, préfet de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée, écrivait à Mgr Séguy : « sept autres évêques ont exprimé, comme vous, des doutes sérieux sur des points importants ». Le premier point énoncé est « la forte personnalité du Fondateur, son influence exagérée sur la vie des membres et, par conséquent, le manque de Religieux capables de gouverner l'Institut au plan universel quand le P. Philippe ne sera plus là [3]». Aiguillonnés par cette lettre qui leur semblait mettre en cause leur fondateur, les frères ont rédigé le texte du chapitre général de 1997 que nous avons cité et qui n'a fait l'objet d'aucune réaction de la Congrégation pour la Vie consacrée à qui il a pourtant été envoyé.

Dans sa réponse au cardinal Martinez Somalo, Mgr Séguy, en juin 1996, renchérissait : « Il serait sain que les frères et les sœurs ne soient pas en adulation devant "le Père" considéré un peu par certains comme la seule voix dans l'Église. [4]»

Il faut remarquer cependant que l'attitude du cardinal Martinez Somalo semble avoir comporté des ambiguïtés. Dépendant d'une source non identifiée, Marie-Christine Lafon relate une rencontre du père M.-D. Philippe avec le cardinal au printemps 1999, où celui-ci se serait mis à genoux devant le père M.-D. Philippe et lui aurait dit pour l'encourager à parler :

> Mon père, je voudrais vous dire ceci : vous êtes fondateur de la Communauté Saint-Jean. Le Saint-Père m'a encore parlé de vous hier quand je lui ai dit que j'allais vous voir. Un fondateur est un envoyé de l'Esprit Saint pour nous. L'Église est à l'écoute de l'Esprit Saint. Je vous écoute. L'Église n'est pas la mesure de la grâce d'un fondateur ; je n'ai rien à imposer. C'est vous qui avez la grâce pour dire ce dont votre communauté a besoin. Je vous écoute[5].

Même s'il faut prendre en compte une possible accentuation des paroles du cardinal dans le récit qui en a été fait, une telle déférence ne pouvait que conforter les frères dans leur vision du père M.-D.

---

[1] « Tout au long de cette histoire, de manière récurrente, l'Ordre dominicain s'est révélé incapable de prendre la mesure des déviances des frères Philippe. Certes, il n'a pas été le seul à s'illusionner à leur propos, mais l'appartenance maintenue de ces religieux aux frères prêcheurs, dont ils ont toujours voulu porter l'habit, relevait à coup sûr de la responsabilité des supérieurs. L'appartenance à l'Ordre de leur oncle Thomas Dehau et de leur sœur, Cécile de Jésus, confirme l'ancrage dominicain de cette entreprise subversive qui s'est déployée sur des terrains successifs, montrant une impressionnante capacité d'adaptation. La reconnaissance dont ils ont bénéficié dans les années 1930 et 1940, dans les institutions d'enseignement de l'Ordre parmi les plus prestigieuses, au Saulchoir, à l'Angelicum, à Fribourg, et les titres de maître en théologie qui leur ont été conférés, ne permettent guère de décliner cette part de responsabilité. L'Ordre dominicain, en tant qu'institution, les a promus et leur a permis d'asseoir leur influence en leur conférant le prestige qui est le sien. Il a soutenu, quoi qu'il en soit des péripéties internes, la fondation de l'Eau vive comme il a autorisé Marie-Dominique Philippe à devenir supérieur général d'une congrégation à laquelle il n'appartenait pas, conservant les avantages symboliques de son identification à l'Ordre » (T. CAVALIN, *L'affaire*, *op. cit.*, p. 687-688).

[2] Lettre du 7 novembre 1985, dossier « correspondance avec la SCRIS », AAL.

[3] ADA. La lettre était une réponse à la demande que la Congrégation Saint-Jean change de statut et obtienne le « droit pontifical ». Elle n'aurait plus dépendu de l'évêque d'Autun mais directement du Saint-Siège. Cette demande a été rejetée. En 2023, la Congrégation est toujours de droit diocésain.

[4] La lettre n'est pas datée précisément et comporte des erreurs de dates, mais « juin 1996 » a été rajouté à la main (ADA).

[5] M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, op. cit., p. 648.

Philippe comme instrument de l'Esprit Saint, et comme tel quelque peu au-dessus de l'autorité ecclésiale. Les manifestations d'estime de la part de Jean Paul II, sans manifester une telle déférence, produisaient un effet analogue. En 1996, il écrivait :

> Au Père Marie-Dominique Philippe, o.p.,
>
> je dédie ce souvenir du soixantième anniversaire de son ordination sacerdotale. Je rends grâce avec lui pour sa vie de prêtre et pour l'inlassable dynamisme apostolique dont il a fait preuve comme maître spirituel et intellectuel, et spécialement comme fondateur de la Congrégation Saint-Jean.
>
> Invoquant la Mère du Seigneur à son intention et appelant sur lui la grâce du Seigneur, je lui accorde de tout cœur la Bénédiction apostolique ainsi qu'aux Frères, aux Sœurs de Saint-Jean et à tous ses proches[1].

Par la suite, inquiet de certaines évolutions de la congrégation Saint-Jean, Mgr Séguy a adressé à tous les frères une « lettre sous forme de monition canonique et pastorale » le 28 juin 2000, dans laquelle, tout en reconnaissant les bases solides et les bons fruits de la Congrégation Saint-Jean, il constatait « des signes graves d'un certain essoufflement » et recensait les problèmes qu'il avait alors identifiés, concernant tous les aspects de la vie religieuse. La relation des frères au père M.-D. Philippe n'était pas particulièrement visée dans le texte[2], si ce n'est dans ce passage :

> Le religieux ne fait pas à sa congrégation le même type de remise inconditionnelle de lui-même que celle qu'il fait à Dieu. Pouvez-vous éviter, à l'avenir, toute accusation de confusion à cet égard ? Des discours ou attitudes d'obéissance aveugle et absolue à l'autorité comme si c'était au Seigneur lui-même ("le Seigneur lui-même le demande", "c'est le père qui le dit et qui le demande"... etc.) peuvent être extrêmement dangereux de nos jours pour l'authentique sens de l'obéissance religieuse[3].

Une fois de plus, les frères se sont sentis menacés dans leur lien avec leur fondateur, d'autant plus qu'il leur était demandé d'élire un autre prieur général. Nous avons vu quel texte le chapitre général de 2001 a rédigé pour répondre à la demande de Mgr Séguy d'insérer des précisions sur le rôle du fondateur dans les constitutions. Le chapitre général s'était déroulé en deux sessions (avril et octobre), en présence d'un canoniste jésuite spécialiste de la vie religieuse, le père Michel Dortel-Claudot. Une première version du texte a pu être soumise à Mgr Séguy au terme de la première session, ainsi qu'au cardinal Martinez Somalo, qui l'avait approuvé oralement[4]. Dans sa réponse, datée du 30 mai 2001, l'évêque d'Autun écrivait au nouveau prieur général, le frère Jean-Pierre-Marie :

> J'ai pris connaissance de votre projet d'article provisoire pour vos Constitutions, concernant le statut de votre fondateur dans la Congrégation des Frères de Saint Jean. Plusieurs points du projet me posent question. Ils tournent tous autour de la manière dont vous exprimez ce que doit être la relation d'un Frère de Saint Jean au fondateur de son institut. En effet, plusieurs évêques concernés par votre institut, la Sacrée Congrégation de Vita Consecrata elle-même dans sa lettre d'avril 1996 (droit pontifical) ainsi qu'un certain nombre de vos propres frères ont exprimé leur inquiétude quant au fait que beaucoup de frères de Saint Jean semblent vivre leur relation personnelle avec le Père Philippe à la manière de celle qu'on aurait avec un "gourou", c'est-à-dire d'une manière fusionnelle et inconditionnelle. Cela me rend très réticent quant à

---

[1] AGCSJ. La lettre est datée du 26 juin 1996.

[2] Mais elle l'était bien dans l'intention de Mgr Séguy, comme il l'explique dans cette lettre adressée à d'autres évêques le 25 avril 2001 : « Cette monition (CIC n°1339 § 1) a été le fruit de mes propres observations, de multiples rencontres avec des frères, des prieurs, les autorités de la congrégation, de la gestion de beaucoup de cas difficiles, et aussi des avis et remarques reçus de plusieurs évêques, archevêques, cardinaux Français ou étrangers que je remercie vivement. Cela m'a demandé beaucoup de temps et d'énergie, surtout depuis deux ans. J'avais observé un certain essoufflement de ce jeune institut plein de promesses pour l'Église Catholique. J'avais aussi détecté, comme cause des difficultés, une certaine carence et inadéquation du gouvernement, trop enfermé dans la "bulle psycho affective du Père". Un frère m'a résumé humoristiquement le danger : "sentire cum Philippo plus que sentire cum Ecclesia" ! Voilà résumée la raison de mon intervention » (ADA).

[3] Mgr Séguy, lettre sous forme de monition canonique et pastorale, 28 juin 2000 (AGCSJ).

[4] « Le Cardinal Martinez Somalo a écrit une lettre datée du 5 juillet à Mgr Séguy, dans laquelle il ne prend pas parti sur les corrections théologiques et lui demande d'aider le nouveau prieur général dans la difficulté de gouvernement actuelle. Lors de l'entrevue du 31 mai avec le Père et fr. Jean-Pierre-Marie, le Cardinal avait verbalement approuvé les éléments du texte sur le fondateur, en présence de Mgr Nesti » (conseil de septembre 2001, AGCSJ).

> l'opportunité pastorale de confirmer ce projet de statut du fondateur, en raison de certaines de ses formulations qui me semblent, par leur ambiguïté doctrinale, prêter le flanc à ces critiques.
>
> Ce texte n'est pas bon. En l'état, il pourrait donner lieu, de la part de certains, à des accusations de "dérives sectaires"[1]. En vue d'une confirmation de ma part, je vous demande de réviser les formulations suivantes et je fais des propositions pour le rendre recevable sans le dénaturer puisqu'il a été voté par le chapitre[2].

Suit la liste des modifications demandées, qui portent, rappelons-le, sur un texte provisoire. On y lit par exemple ces remarques :

> Dire que "le père Marie-Dominique Philippe, o.p., est l'instrument de Dieu" peut être dangereux. […]
>
> "Chacun, pour mieux entrer dans sa vocation à l'école du disciple bien-aimé, cherche à avoir avec lui un lien privilégié". Cette formulation faisant à chaque frère une obligation morale de "chercher à avoir" avec le fondateur un "lien privilégié", ne peut que confirmer les inquiétudes dont j'ai parlé plus haut. Elle risque fort, de plus, d'introduire entre vous une tentation de compétitivité au plan subjectif de votre relation au Père Philippe alors que la qualité de la vie religieuse se prend de la perfection de la charité en fidélité au charisme de l'institut, reçu certes à travers le fondateur, mais tel qu'il est authentifié par l'Église dans la Règle et les Constitutions. C'est, souvenez-vous, un des points importants de ma monition canonique. Par ailleurs, "à l'école du disciple bien-aimé" me semble, pour les raisons que j'ai exposées plus haut, donner au Père Philippe, de manière téméraire, un rôle de porte-parole mystique du disciple bien-aimé. Je suggère donc que cela devienne : "Chacun, pour mieux entrer dans la vocation de l'institut, qui se réfère à saint Jean (ou "qui veut suivre le disciple bien-aimé"), doit pouvoir librement le rencontrer personnellement". […]
>
> "…comme à celui du Maître de leur formation selon les "trois sagesses" et comme à une source vitale". Tout d'abord, je fais la même remarque pour la majuscule de "Maître" que j'ai faite pour celle de "Père". "Vous n'avez qu'un seul Maître, le Christ", dit Jésus. Par ailleurs cette formulation semble étendre l'authentification par l'Église du charisme de vie religieuse, qu'un fondateur transmet à un institut, à son enseignement personnel comme tel. En doctrine catholique, cette extension est fausse et illégitime, car elle reviendrait à faire du fondateur un organe du Magistère de l'Église pour l'institut, ou alors à lier le sort de l'institut qu'il a fondé au jugement ultérieur que le Magistère pourrait porter sur tel ou tel point de sa doctrine personnelle. Tel n'est pas le cas comme le montre l'exemple du Père Antonio Rosmini, dont quarante propositions doctrinales furent condamnées par le Saint-Office en 1887 (cf. Denzinger n°3201 ss.), sans que les deux instituts de rosminiens, qu'il avait fondés en 1828, soient pour autant mis en question au niveau de leur charisme religieux. C'est pourquoi je suggère à la place : "…comme à celui du maître de leur formation à leur vie religieuse 'structurée par les trois sagesses' (Constitutions n°3)". Enfin, "comme à une source vitale" me semble impropre. Je vous rappelle que, selon la doctrine catholique, dans l'ordre de la grâce Dieu seul, et le Christ en tant que Dieu fait homme, est source de la grâce en tant que seul Il la cause. Or, le charisme d'un institut appartient à l'ordre vital de la grâce dans lequel seul Dieu est source. Le fondateur n'est qu'instrument dans la communication de ce don gratuit qui vient de Dieu lui-même. La formule "et comme à une source vitale" est donc à supprimer.

[1] La publication du livre *Les naufragés de l'Esprit*, qui met en cause des tendances sectaires dans des communautés catholiques, date de 1996, ce qui pourrait être une des raisons de la sensibilisation de l'épiscopat à cette thématique.

[2] ADA et AGCSJ. En septembre 2001, le conseil s'était alors demandé : « Pour préserver l'unité, doit-on garder simplement ce texte en archives et ne voter qu'un texte qui se limite à exprimer la *place* du fondateur sans dire *ce qu'il est* ? (N.B. : Le P. Dortel-Claudot nous encourageait, pour l'Église, à essayer d'exprimer *ce qu'est* le fondateur pour nous, son rôle, son lien avec les frères.) La question de la formation est beaucoup trop complexe et passionnée pour être traitée au chapitre général. Il faut la travailler d'abord. Qu'il y ait un vrai débat, que chaque frère qui a quelque chose à dire puisse le dire. Le cœur du débat, c'est en quoi le Père a-t-il un rôle à jouer pour nous en théologie ? Certains mots doivent être éclaircis : "source", "maître", etc. Mais, dans la situation actuelle, peut-on réellement débattre ? Au chapitre général, quelques frères n'étaient pas d'accord avec le texte mais n'ont pas voulu s'exprimer et ont voté pour !! Dans quel lieu pouvons-nous leur permettre de parler librement ? » (conseil de septembre 2001, AGCSJ).

L'évêque concluait :

> Plus généralement, puis-je enfin vous conseiller, lorsque vous ferez la toilette finale de ce projet, d'éviter le style et les métaphores hyperboliques renforcées par des majuscules, qui conviennent plus au style d'un panégyrique qu'à celui d'un texte constitutionnel, sobre et précis ?
>
> Toutes ces questions, que soulève en moi la lecture de votre projet, tant au plan doctrinal que pastoral, me poussent à vous demander de l'amender dans le sens que je vous indique. Par ailleurs, si besoin, je me réserve d'avoir recours à la possibilité, qui est prévue par le droit général (CIC n°595 §1), de saisir la Congrégation *De Vita consecrata* sur ce point précis de vos Constitutions, en lui communiquant les raisons pour lesquelles je n'ai pu approuver ce projet en l'état et en lui demandant de procéder elle-même à sa confirmation[1].

Comme le lecteur a pu le constater, bien que les remarques de Mgr Raymond Séguy aient été prises en compte sur la forme (les majuscules ont disparu), et un peu sur le fond (« lien privilégié » a été remplacé par « lien personnel » et la mention de la « source vitale » a été supprimée), le sens du texte n'a pas été modifié et a peut-être même été renforcé. Les frères ont sans doute estimé que leur évêque n'avait pas saisi ce qui pour eux était un élément essentiel du charisme de leur institut[2]. Ils pouvaient se dire que s'il y avait eu un véritable problème, le cardinal Martinez Somalo n'aurait pas approuvé à l'oral les grandes lignes du texte. Mgr Séguy avait pourtant identifié et nommé le problème clairement, mais la majeure partie des frères de Saint-Jean n'étaient sans doute pas capables de l'entendre à l'époque.

En ce qui concerne la place du père M.-D. Philippe dans les études, la Congrégation pour l'Éducation catholique, en charge de l'enseignement dans les séminaires, est intervenue à partir de la fin de l'année 2002, et a demandé que le père Philippe ne soit plus professeur ordinaire. Elle a aussi remis en question la manière dont le chapitre général de 2001 avait présenté le rôle du père Philippe dans la formation, comme on le voit dans une lettre à Mgr Séguy de mars 2003 :

> Le dossier reçu incluait l'extrait des Actes du Chapitre général de 2001 "à propos de la place du père Marie-Dominique dans la formation philosophique et théologique", invitant les frères "à le choisir comme maître en philosophie et en théologie". Dans le dossier le maître des études essaie de justifier cette décision du chapitre (p. 19-20). Nous n'avons pu que brièvement évoquer ce statut particulier du P. Philippe avec les frères. Sa remise en cause leur semble toucher en profondeur ce qui fait leur charisme propre, la raison de l'existence et du développement rapide de leur Institut, suscité par l'Esprit et qui a porté de nombreux fruits apostoliques. Pourtant, la formulation du Chapitre est pour le moins ambiguë et devrait être retirée. Il ne s'agit pas de remettre en cause le charisme fondateur, l'originalité de la Congrégation Saint-Jean, mais une telle place accordée au fondateur dans les études ne permet pas une véritable liberté des professeurs et des étudiants : la pensée du fondateur risque d'apparaître comme normative en philosophie, en théologie et en mystique ; la réception de l'enseignement du P. Philippe risque d'apparaître aux religieux de l'Institut et notamment aux étudiants comme prioritaire par rapport à la réception de l'enseignement de l'Église ; un frère qui n'accepterait pas tel ou tel point de l'enseignement du P. Philippe aurait-il, de fait, la possibilité de rester dans l'Institut [3]?

---

[1] ADA. Cette lettre adressée au prieur général a été communiquée aux capitulants par fr. Jean-Pierre-Marie le 5 octobre 2001, en même temps qu'une lettre du 6 juillet 2001, par laquelle Mgr Séguy s'adressait directement aux capitulants, demandant que ses propositions et remarques soient prises en compte à la deuxième session du chapitre (AGCSJ). Fr. Jean-Pierre-Marie, dans le même courrier, cite une autre lettre (du 20 août) où Mgr Séguy insiste de cette manière : « Je persiste à vous demander de revoir le texte du "statut du fondateur", tant dans la ligne de fond que dans la formulation, non pour cause d'hérésie, mais parce qu'il sera mal reçu et mal compris par les gens qui vous suspectent de considérer le "père" comme une sorte de gourou et parce qu'il risque de vous mettre vous-même et les enseignants de votre institut en situation délicate. » En s'adressant à Mgr Brincard, évêque du Puy-en-Velay, Mgr Séguy résumait ainsi son attitude à propos du texte qui lui était présenté : « Les capitulants, malgré les remarques très fortes de ma monition canonique sur ce point de la liberté de conscience, m'ont présenté un texte que je n'ai pas accepté parce que dangereux pour leur image de marque » (lettre, 27 mai 2002, ADA).

[2] Dans son rapport pour la 2e session du chapitre général, fr. Jean-Pierre-Marie écrivait à propos des corrections proposées par Mgr Séguy : « Après discussion, ces corrections nous ont semblé, au conseil et à moi, dénaturer le texte » (AGCSJ).

[3] Lettre du cardinal Grocholewski, Préfet de la Congrégation pour l'Éducation catholique, à Mgr Séguy, le 31 mars 2003, AGCSJ. Pourtant, deux semaines auparavant, les frères n'avaient pas noté qu'on leur ait fait des remarques au sujet du texte

Cependant, cette demande de retirer la formule « le choisir comme maître en philosophie et théologie » a dû paraître trop contraire à leur conviction et pas assez impérative pour que les frères se sentent tenus de la suivre à la lettre[1]. Ils ne se sentaient sans doute pas menacés par les dangers exprimés par le dicastère.

Relisant ces événements en 2011, Mgr Séguy écrivait :

> […] D'où cette place première, prééminente et omniprésente du "Père". Presque le père éternel ! Au moins jusqu'en 2001 et même après, il fonde, il gouverne, il enseigne tout à Rimont, St Jodard et ailleurs, assume tous les exercices spirituels de ses communautés, il parle partout, est entendu partout (cassettes etc.), est lu partout (articles, livres), confesse abondamment tous les frères et sœurs qui se précipitent vers lui, dirige sans toujours distinguer suffisamment le for interne et le for externe, préside et gouverne en monarque absolu, mais, dit-il, "en obéissance au Pape". " Le Pape m'a dit... ", "J'ai rencontré le Pape qui demande" etc. Ces refrains ont été entendus tellement souvent que certains ont été surpris et ont déchanté lorsque sont venues de plus grandes difficultés après 1996. Humblement quelques-uns ont alors commencé à comprendre qu'à St Jean, on n'était pas nécessairement, en tous points, les meilleurs des meilleurs "apôtres des derniers temps".
>
> […] D'où cet enseignement monocolore, selon "l'esprit de St Jean", dans le sillage du Père qui peut hélas conduire à un certain "enfermement" regrettable et regretté par plusieurs membres des instituts. On est, affirment des membres des divers instituts, dans "l'inconditionnalité Philippienne" … "la volonté ou la parole du "père" tend à s'imposer soit comme le principe, soit comme la conclusion de toute discussion". Et si l'on n'est pas d'accord, on n'a qu'à partir. C'est sans doute cette piété filiale excessive et adolescente qui a conduit le successeur de MDPH à passer une nouvelle "couche Philippienne" (cf. ses premiers actes), en réponse à ma demande de préciser, après le chapitre électif, le statut nouveau du fondateur qui n'était plus prieur.
>
> L'Évêque comprend bien la piété filiale normale, même si elle paraît un tantinet mythique et exagérée, de fils et de filles qui vénèrent leur fondateur que Dieu leur laisse jusqu'à un grand âge. Il comprend fort bien que l'on donne une certaine priorité aux interprétations philosophiques Aristotélo-Thomistico-Philippiennes, mais il ne peut pas ne pas constater quelques importants dégâts et c'est cela qu'a voulu sanctionner la SC *De Vita Consecrata* en 1996 et plus tard, après 2001 et la crise au studium de Rimont, la SC de l'Éducation Catholique qui demanda, avec moi-même, **un audit sur la formation des ministres**[2] ordonnés à St Jean pour remettre la barque d'aplomb.
>
> Cette emprise religioso-psycho-affective, tellement fusionnelle, quelquefois un peu délirante, conduit à une espèce de "Philippomanie", comme le disent en plaisantant nombre de frères ou sœurs sans irrespect d'ailleurs pour leur fondateur qu'ils aiment tous ; d'autres ont parlé même de "philippolâtrie" ; d'autres de "gourou". Cela a fait du mal.
>
> Cela a causé le départ d'une bonne quinzaine de frères, enseignants de qualité, pour la plupart, et aussi de sœurs parfois parmi les plus vives d'esprit. Ils refusaient ce système de pensée unique et ont fait valoir une sorte d'objection de conscience. […]
>
> Cela en exaspère un certain nombre d'autres qui, me disaient-ils à l'époque, ont du mal à supporter cette "Philippomanie". Ils y voient comme un risque d'asservissement des intelligences et des affectivités chez des sujets soumis aux fragilités de l'actuelle génération moderne. J'avais constaté que ces réactions étaient le fait de personnes généralement très intelligentes et qui ne remettaient nullement en cause ni l'institut ni son fondateur.

---

sur le père Philippe comme maître : « Ils n'ont fait aucune remarque sur le texte du chapitre général 2001 sur le père comme maître, ni sur la formation philosophique qui commence dès le noviciat, ni sur la division de la philosophie et la division de la théologie données par le père » (conseil d'avril 2003, AGCSJ).

[1] La question a été débattue au conseil en mars 2004. Les frères étaient conscients des reproches faits à ce texte : « Parmi les objections soulevées, on trouve : un "blocage" supposé entre le fondateur et le maître, la "canonisation" de la pensée du père, qui préjuge de l'avis de l'Église, une manipulation par un "parti" qui se sert du père pour dominer et la peur que l'interprétation "gentille" donnée aujourd'hui par le maître des études et le prieur général ne corresponde pas à celle de beaucoup de frères, supposée être plus restrictive et dure. » Il fut alors décidé en conseil de ne pas mettre ce texte à l'ordre du jour du chapitre général, afin de ne pas paraître « forcer une tendance » (conseil de mars 2004, AGCSJ).

[2] Passage en gras dans l'original.

> Beaucoup parmi les membres ou amis de St Jean déplorent "cette sorte de culte qui lui est rendu". Les discours entendus à Paray lors de l'anniversaire du père, prononcés par des frères, par ailleurs doués et intelligents, frisent un peu le ridicule !
>
> Parmi celles ou ceux qui sont partis, il en est qui, s'étant mis jadis allègrement dans cette bulle psycho-affective du père, en sortent soudainement avec fracas, distillant leurs rancœurs et leurs accusations de "dérives sectaires" qui ont alimenté divers médias, après 2001 et qui ont contribué à ce tintamarre médiatique excessif et souvent injuste que nous avons connu en France et contre lequel j'ai dû m'élever avec vigueur pour défendre St Jean. […]
>
> Tout ceci pour souligner le caractère quelque peu déroutant de cette personnalité et d'en mieux évaluer les conséquences sur son œuvre. J'écrivais en 2005 : "Il serait important que les principaux responsables actuels parviennent à se libérer et à se dégager de cette ambiance fusionnelle qui, me semble-t-il, n'est pas normale"[1].

Les courriers de Mgr Séguy à la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée ainsi que divers articles de presse défavorables à Saint-Jean, n'ont pas empêché le cardinal Rodé[2] de dire au prieur général en mars 2006 « qu'il trouvait tout à fait normale la vénération » des frères pour leur fondateur[3] et d'être très élogieux à l'égard du père M.-D. Philippe à l'occasion de la célébration d'ordinations de frères de Saint-Jean, le 1er juillet 2006 :

> Je veux remercier le père Marie-Dominique Philippe pour les mots qu'il m'a adressés, et surtout pour les prières promises. Je tiens à le remercier, devant vous, pour ce qu'il a fait pour l'Église ; de son cœur totalement donné au Seigneur et de son intelligence ouverte à la vérité, à l'Esprit Saint, est née une nouvelle communauté dans l'Église, dans sa vigueur, dans sa jeunesse, dans sa fraîcheur, qui porte la parole de l'Évangile à travers le monde. Père Philippe, l'Église vous est profondément reconnaissante pour ce qu'elle vous doit et elle vous doit beaucoup. Voyez, cher père Philippe, l'affection qui vous entoure. C'est un peu la manifestation de l'amour que le Père éternel vous porte. Accompagnez avec le même amour, la même affection, cette famille qui est née du cœur de Dieu et de votre cœur pour qu'elle suive le chemin que vous lui avez tracé avec une main de maître. Merci encore[4].

De telles paroles, prononcées par le préfet de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée, ne pouvaient qu'entretenir la famille Saint-Jean dans l'idéalisation du père M.-D. Philippe[5]. On peut en dire autant du message de condoléances envoyé au prieur général par le cardinal Sodano au nom de Benoît XVI :

> Le Saint-Père demande au Seigneur d'accueillir dans son Royaume celui qui, durant de longues années, guida et forma de nombreuses personnes à l'école du Christ, dans l'esprit du "disciple bien-aimé", les enracinant dans un amour profond de l'Église et dans la fidélité au successeur de Pierre. Sa Sainteté rend grâce pour la vie du Père Marie-Dominique, entièrement donnée au Seigneur et à ses frères, enracinée dans la méditation de la Parole de Dieu, dans la recherche et dans la contemplation passionnée de la vérité.

---

[1] Lettre du 18 février 2011 à M.-C. Lafon, transmise aux frères de Saint-Jean le 9 juin 2021. Dans un rapport officiel de 2005, Mgr Séguy parlait, à propos d'un supérieur, d'une « sorte d'idéologie d'inconditionnalité Philippienne qui surprend » (Rapport de l'évêque d'Autun au sujet de l'Institut des Frères de Saint-Jean à Rimont (1987-2005), p. 2, ADA).

[2] Le cardinal slovène Franc Rodé, né en 1934, a été Préfet de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique de 2004 à 2011.

[3] Compte rendu du conseil de mars 2006, AGCSJ. Le Cardinal Rodé, recevant le prieur général et le maître des études, a abordé avec eux certains points du rapport de Mgr Séguy, et notamment cette phrase : « Les frères reçoivent la parole du père, comme d'un oracle (un gourou) ». Les frères rapportent au conseil que « Mgr Rodé a dit qu'il trouvait tout à fait normale la vénération que nous avions pour notre fondateur. »

[4] *Lettre aux Amis de la Famille Saint-Jean* n°80, décembre 2006, p. 27. Le père Philippe est revenu sur ces paroles au conseil du prieur général : « Quand j'ai écouté ce qu'il disait, je me demandais si je rêvais, et si c'était juste. […] Rien ne pouvait me faire plus de plaisir que ce qui est arrivé pour fêter mes 70 ans de fidélité. […] On a toujours travaillé dans ce sens-là ; en faisant quelque chose qui soit d'Église et, en même temps, quelque chose de nouveau, par rapport à la cause finale. Et il ne pouvait pas l'exprimer mieux. » De leur côté, les frères ont témoigné : « Ce qui était net pour le Cardinal : c'est qu'il y avait eu une injustice, qui faisait qu'on avait peur. Et il est venu pour réparer cette injustice, pour vous réhabiliter, pour que nous ayons de l'audace. Il nous l'a dit […]. » « Le Prieur général a cependant fait remarquer à propos de l'éventuelle diffusion des paroles du cardinal Rodé : « c'est un texte à recevoir comme un "secret", que nous ne pouvons pas nous approprier pour en tirer gloire. Il ne faudrait pas le communiquer sans le situer dans son contexte » (conseil de juillet 2006, AGCSJ).

[5] À cette date, le cardinal Rodé n'avait probablement pas encore connaissance du dossier constitué par le cardinal Schönborn à propos des mœurs du père M.-D. Philippe.

> Puisse son témoignage donner à tous ceux qu'il a guidés l'élan nécessaire afin que l'Évangile du Christ soit toujours annoncé, accueilli et vécu [1]!

6. Conclusion

L'histoire de la place occupée par le père M.-D. Philippe dans la communauté Saint-Jean demanderait une analyse plus développée. Parmi les frères les plus anciens, certains soutiennent que le père M.-D. Philippe n'était pas autant au centre au début de la communauté, et que c'est la constitution des maisons de formation de Rimont et de Saint-Jodard, avec le père M.-D. Philippe comme professeur prédominant et unique prédicateur, qui a favorisé cette évolution. D'autres facteurs ont pu jouer aussi qu'il faudrait identifier.

Par ailleurs, cette focalisation sur le père M.-D. Philippe n'était pas unanime. Les textes de 1997 et 2001 sur le fondateur illustrent le paroxysme de cette idéalisation mais ils sont en réalité le reflet d'une crise, suscitée à la fois par des résistances internes et par les inquiétudes de l'autorité ecclésiastique. Cette forme d'idéalisation a aussi pu être renforcée par l'attitude ambiguë des autorités romaines, qui après avoir exprimé leur inquiétude, manifestaient surtout leur confiance[2]. Cette crise a été résolue dans un premier temps dans le sens d'un durcissement de la référence au père M.-D. Philippe, mais ce positionnement n'a pas tenu face à la révélation des abus sexuels, qui ont permis une prise de distance par rapport au fondateur[3]. En 2016, la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée a demandé explicitement aux frères et sœurs de Saint-Jean de ne pas idéaliser le père M.-D. Philippe[4].

C. Marie-Dominique Philippe et sa charge de prieur général

Le père M.-D. Philippe ne semblait pas très attaché au pouvoir. Comme on l'a vu, le chapitre général de 1997 se déclarait impressionné par la « pauvreté » du père M.-D. Philippe et par son « abandon à l'Esprit Saint »[5]. Cependant, plusieurs faits semblent suggérer que la réalité n'était pas aussi simple. La question de son élection comme prieur général en est un bon exemple.

Le premier statut canonique de la communauté, celui d'oblats de l'abbaye de Notre-Dame de Lérins, octroyé en 1978, prévoyait que le père abbé de Lérins soit le supérieur de la communauté. Celui-ci avait néanmoins délégué au père Marie-Dominique Philippe le gouvernement ordinaire. Le père abbé exerçait son autorité de manière plus lointaine, à travers ses visites annuelles et certaines décisions qui lui revenaient en propre. En 1985, les frères capitulants étaient soucieux que le père M.-D. Philippe, qui restait dominicain, puisse demeurer leur supérieur malgré le passage au statut d'institut religieux.

---

[1] *Lettre aux Amis de la Famille Saint-Jean*, hors-série n°2, octobre 2006, p. 8.

[2] Alors qu'en 1996, le cardinal Martinez Somalo plaçait comme premier point d'inquiétude « l'influence exagérée » du fondateur sur les membres de la Congrégation Saint-Jean (lettre du 16 avril 1996 à Mgr Séguy, AGCSJ), il a ensuite plutôt encouragé cette influence. Pour ne citer qu'un exemple, fr. Jean-Pierre-Marie, lors de sa première visite à Rome comme prieur général peu après son élection, accompagné du père M.-D. Philippe, a été très impressionné par l'attitude du cardinal Martinez Somalo : « en entrant, il m'a écarté et a embrassé le père en disant "C'est lui le fondateur ! " Je comprenais le message ! Les premières questions qu'il m'a posées : "Et vous, est-ce que vous l'aimez, est-ce que vous le respectez ? " Je me suis dit : "Le ton est donné ! " Il a été très chaleureux, très délicat, très bon » (relaté lors de l'ouverture de la 2e session du chapitre général en octobre 2001, AGCSJ).

[3] Voir la conclusion de cette partie.

[4] À propos de M.-D. Philippe et d'Alix Parmentier, le cardinal Braz de Aviz et Mgr Carballo écrivaient : « il ne faut pas les idéaliser […]. L'admiration sans réserve dont ils ont toujours été l'objet a probablement été nuisible, pour la Famille Saint-Jean comme pour eux-mêmes » (lettre, 22 juin 2016, dossier CIVCSVA, AGCSJ).

[5] Chapitre général 1997, « Notre fondateur », AGCSJ.

1. 1986 : le passage au droit diocésain et le premier mandat

Le premier mandat du père M.-D. Philippe comme prieur général date de la reconnaissance de la Congrégation Saint-Jean comme institut religieux de droit diocésain, le 16 juillet 1986[1]. Il n'y eut cependant pas d'élection en 1986[2]. Le père M.-D. Philippe devint le premier prieur général parce que la Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers accéda à la demande du chapitre général de septembre 1985, qu'avec le passage au statut d'institut religieux de droit diocésain le père M.-D. Philippe reste prieur général[3].

C'est donc le texte adopté par le chapitre général de septembre 1985 et son acceptation par le Saint-Siège qui tint lieu d'élection. Bien que certains frères aient alors hésité[4], le père M.-D. Philippe a été ainsi élu à l'unanimité. Le compte rendu du chapitre rapporte son acceptation en ces termes :

> Le Père M.-D. Philippe rappelle qu'il ne tient pas à être Prieur général. Il accepte cependant, suite au conseil du Cardinal Mayer et au regard de ce que le Saint-Père lui avait demandé quand la Communauté s'était installée à Rimont. En même temps, il souligne que son rôle par rapport à la Communauté est avant tout spirituel, par l'enseignement notamment[5].

D'après Mgr Huot, canoniste qui a accompagné la communauté dans ses premières années, le père M.-D. Philippe n'avait pas souhaité devenir prieur général, invoquant le fait qu'il était dominicain, comme le raconte Marie-Christine Lafon[6].

Il semble donc que le père M.-D. Philippe ait éprouvé des réticences quant à son élection comme supérieur des frères de Saint-Jean, et que ce soient les conseils de diverses personnes ayant une autorité dans l'Église, parmi lesquelles le pape lui-même, qui l'aient convaincu d'accepter cette mission. C'est en tout cas ce qui ressort des archives, quel qu'ait été le débat intérieur du père M.-D. Philippe à ce sujet.

Après l'acceptation du passage au statut d'institut religieux de droit diocésain et la nomination du père M.-D. Philippe comme premier prieur général, le P. Bernard de Terris, abbé de Lérins, écrivit à celui-ci :

> Je crois, vu ce que je connais de la Communauté, qu'il serait bon que vous prépariez quelqu'un pour prendre votre place dans trois ans, afin que cela se fasse, bien sûr dans l'Esprit Saint, mais aussi sans trop de difficultés et dans la plus grande unité possible. Cela, de plus facilitera le travail de celui qui vous succédera : à la fois la confiance dans l'assistance divine et la prudence sainte [7]!

Le père M.-D. Philippe sera par la suite réélu en 1989 (pour 6 ans), 1995 et 1998, à chaque fois à l'unanimité ou à la quasi-unanimité. Il exercera la charge de prieur général jusqu'à l'élection de son successeur, en 2001.

2. Les inquiétudes des autorités

Dès le début, comme on le voit dans la lettre du père abbé de Lérins qui vient d'être citée, les autorités de l'Église, soucieuses de l'avenir de la congrégation, ont encouragé le père M.-D. Philippe à préparer l'élection d'un successeur. Ce qui motivait ce souhait était d'abord l'âge du père M.-D. Philippe (en 1989, il avait 77 ans), et des problèmes de santé, mais aussi des doutes sur son

---

[1] Décret d'érection de la Congrégation Saint-Jean en institut religieux de droit diocésain par Mgr Le Bourgeois, AGCSJ.

[2] Contrairement à ce qu'a supposé M.-C. Lafon, en donnant d'ailleurs une date erronée pour le *Nihil obstat* de la SCRIS, qui ne date pas du 27 avril mais du 28 mai 1986 (cf. *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.,* p. 627).

[3] Lettre du cardinal Hamer, préfet de la Congrégation pour les Religieux, à Mgr Le Bourgeois, 28 mai 1986, ADA.

[4] Cette hésitation semble avoir porté sur le fait qu'étant le père spirituel de plusieurs frères, le père Philippe risquerait de ne pas être suffisamment libre dans son gouvernement.

[5] Session du 24 septembre 1985, AGCSJ.

[6] M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.*, p. 626-627.

[7] Lettre du 12 juin 1986, dossier Lérins, AGCSJ.

aptitude au gouvernement, qui ont été plusieurs fois exprimés, par le cardinal Jérôme Hamer[1] et par Mgr Raymond Séguy.

Ces doutes étaient suffisamment forts pour aboutir à la décision de demander la démission du père M.-D. Philippe. D'après Mgr Séguy, le cardinal Hamer lui a demandé dès 1992 que le père M.-D. Philippe ne soit plus prieur général :

> Il convient de se souvenir […] que, dès ma visite ad limina de 1992, M. le cardinal Hamer, alors préfet de la Congrégation pour les religieux, dominicain, collègue et ami du père Philippe, m'avait convoqué spécialement en son dicastère, pour me demander lui-même de faire en sorte qu'il se retire le plus tôt possible de son gouvernement de l'Institut. Ayant grande admiration pour lui en tant que professeur et fondateur, il le jugeait "actuellement inapte" à assurer le gouvernement de ce qui était devenu une trop grande affaire pour lui. À la suite, il m'adressait une lettre pour réitérer par écrit cette demande[2].

Cependant, rien n'a été décidé à ce moment-là. C'est surtout en 1996 qu'une décision forte a été prise, par le successeur du cardinal Hamer, le cardinal Martinez Somalo. Dans une lettre du 16 avril 1996, expliquant à Mgr Séguy la décision de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée de ne pas accéder à la demande du père M.-D. Philippe d'ériger la Congrégation Saint-Jean en institut de droit pontifical, après en avoir exposé les raisons, le cardinal lui faisait part de décisions radicales. Après avoir consulté tous les évêques qui avaient un prieuré de frères de Saint-Jean dans leurs diocèses, le Préfet du dicastère écrivait :

> Étant donné la gravité des remarques indiquées plus haut, notre Dicastère est d'avis de ne pas accorder la reconnaissance pontificale à la Congrégation Saint-Jean tant que cet Institut ne soit arrivé à une plus grande maturité.
>
> Pour remédier à cette situation, notre Congrégation croit nécessaire ce qui suit :
>
> a) demander au P. Marie-Dominique Philippe de présenter à Votre Excellence, le plus vite possible, sa démission comme Prieur général ;
>
> b) quand cela sera fait, vous avez la faculté de nommer, par un décret et pour un temps bien déterminé, un des membres en qui vous avez confiance comme Prieur général ainsi qu'un Conseil général capable de l'aider dans sa charge ;
>
> c) en outre, il serait bon de nommer, également par un décret, un Assistant religieux pour suivre de près la vie de l'Institut, lui donnant toutes les facultés que vous croyez nécessaires pour surmonter les difficultés indiquées par les évêques mentionnés plus haut, avec l'obligation de vous tenir au courant, périodiquement, comme vous l'indiquerez dans le décret de nomination, sur la vie de l'Institut. Parmi les facultés à accorder à l'Assistant il serait bon de mentionner celle de pouvoir participer au Conseil général quand il y a des décisions importantes à prendre ou quand il le juge nécessaire.
>
> Nous sommes conscients de la gravité des mesures à prendre mais nous croyons qu'elles sont indispensables pour le bien de l'Institut et de ses nombreux membres.
>
> Étant donné l'âge avancé du P. Philippe, sa santé qui s'affaiblit, et son enthousiasme pour les diverses fondations, vous saurez certainement aborder ce problème avec délicatesse, cherchant à convaincre le Père que le seul but des mesures prises est que la Congrégation Saint-Jean puisse continuer dans l'avenir à donner précisément le fruit pour lequel elle a été fondée.

[1] Voir la lettre du cardinal Hamer à Mgr Séguy, le 23 février 1989 (ADA). Le cardinal Hamer, qui le connaissait bien et l'estimait, l'avait d'ailleurs dit au père Philippe dès 1986, lors d'une visite à Saint-Jodard, comme celui-ci le rapportait parfois : « Je n'ai aucun doute sur vos compétences doctrinales et votre direction spirituelle, en revanche, sur celles de votre gouvernement, je n'en sais rien… » (M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.,* p. 628).

[2] M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.,* p. 736. Mgr Séguy écrit aussi : « C'est aussi à la même époque, que le Cardinal Hamer, collègue dominicain et ami personnel du père me demandait par écrit, de faire en sorte que celui-ci se retire de son mandat de prieur général car s'il "avait de grands mérites de fondateur, il n'était pas un bon gouverneur de ces instituts devenant plus nombreux... il n'était pas fait pour cela" » (lettre du 18 février 2011 à M.-C. Lafon, AGCSJ).

> Nous avons écrit au Père Philippe la lettre ci-jointe, que nous vous prions de bien vouloir lui remettre, l'informant des décisions du Dicastère. Vous les lui indiquerez personnellement, nous lui avons demandé de les accepter avec humilité et docilité[1].

Pourtant, en 1996, Mgr Séguy n'a pas demandé la démission du père M.-D. Philippe, mais il lui a demandé l'assurance qu'il ne se représenterait pas à l'élection de 1998. Il lui a aussi demandé de tenir compte des différentes difficultés identifiées par le dicastère. Cette intervention romaine a suscité chez les conseillers du père M.-D. Philippe une incompréhension et un sentiment de disproportion.

Le père M.-D. Philippe s'était incliné devant l'évêque d'Autun. Il envisageait de quitter sa charge à la fin de son mandat. Cependant, il avait déjà écrit au pape, en tant que recours.

Le compte rendu du conseil de juin 1996 conserve la trace de différentes démarches effectuées par les conseillers, auprès du cardinal Martinez Somalo et du pape lui-même. La réponse du pape est venue par son secrétaire, Mgr Stanislas Dziwisz, qui a conseillé aux frères d'aller rencontrer le cardinal Martinez Somalo. Les frères du conseil ont noté un revirement du secrétaire du cardinal Martinez Somalo : dans un premier temps, il n'avait pas accueilli favorablement leur demande de rendez-vous, mais il a changé d'attitude par la suite, peut-être sur intervention du pape ou de son secrétaire[2]. Finalement, les frères du conseil ont rencontré le cardinal Martinez Somalo le 5 juillet 1996. Voici comment celui-ci a rapporté cette rencontre à Mgr Séguy quelques jours plus tard :

> Excellence,
>
> Comme je vous avais dit par téléphone le 4 juillet dernier, les Vicaires du Prieur général de la Congrégation Saint Jean sont venus ici le lendemain, 5 juillet, pour avoir un entretien avec moi au sujet des motifs de ce qui vous a été communiqué, par notre lettre du 16 avril dernier, concernant la suspension momentanée de la demande d'érection en Institut de droit pontifical de leur Congrégation et la démission du P. Philippe comme Prieur général.
>
> Pendant cet entretien familier j'ai pu constater leur fidélité à l'Église et à leur charisme, leur admiration pour le P. Philippe, leur formation religieuse et, surtout, leur sincérité.
>
> Je leur ai redit combien le Dicastère, vous-même et d'autres évêques de diocèses où elle est implantée, estiment la Congrégation Saint Jean.
>
> Ils m'ont assuré que c'était toujours les membres de la Congrégation qui désiraient que le P. Philippe continue comme Prieur général, à cause de sa crédibilité et de sa fidélité à l'Église. Ils m'ont dit que le P. Philippe, malgré sa grande disponibilité, a bien des fois exprimé sa volonté de se mettre de côté et qu'à chaque Chapitre général les capitulants étaient libres de choisir leur Prieur général.
>
> J'ai ajouté qu'ils sont toujours libres d'accepter ou non la démission du P. Philippe, s'il la donne volontairement et librement au prochain Chapitre général. De toute façon, que le P. Philippe reste ou non, il est nécessaire de nommer ou d'élire, dès que possible, un Vicaire général de la Congrégation, comme c'est le cas dans tous les Instituts religieux. Le Vicaire général doit être un religieux en qui le P. Philippe a confiance.
>
> Il serait bon, en outre, que les Supérieurs de la Congrégation Saint Jean tiennent présent [sic] quelques remarques faites dans notre lettre du 16 avril dernier par rapport à leur Congrégation, afin de pouvoir l'améliorer là où c'est nécessaire.
>
> Je vous prie de bien vouloir communiquer cette nouvelle disposition au P. Philippe.

---

[1] Lettre du cardinal Martinez Somalo à Mgr Séguy, le 16 avril 1996, ADA.

[2] « Le Père informe le Conseil qu'il a écrit au Saint-Père et au Cardinal Somalo, suite à la décision de la Congrégation pour les Religieux en leur disant qu'il n'a qu'un seul désir, c'est d'être dans une parfaite obéissance à l'Église. Fr. Marie-Dominique au nom du Conseil a écrit au Saint-Père par l'intermédiaire de Mgr Stanislas [Dziwisz]. Notre frère a reçu une réponse de Stanislas qui lui a téléphoné à Saint-Jodard, nous conseillant de rencontrer le Cardinal Somalo pour lui donner notre témoignage sur la Congrégation. Fr. Marie-Dominique a donc tenté de prendre rendez-vous avec le Cardinal en téléphonant à son secrétaire qui a été dans un premier temps extrêmement distant, ne considérant absolument pas sa demande ; puis, nouveau coup de téléphone de la Congrégation pour les Religieux, cette fois-ci extrêmement chaleureux, le même secrétaire nous demandant de venir rencontrer le Cardinal dès que possible » (compte rendu du 26 juin 1996, AGCSJ).

> Je profite aussi de cette occasion pour vous demander, Excellence, de continuer à suivre cet Institut et de l'aider pour que son charisme et son utilité soient toujours bien compris dans les diocèses où il se trouve[1].

Comme on le voit, le cardinal est revenu sur toutes les décisions annoncées en avril, à commencer par la démission du père M.-D. Philippe[2]. Il a même tellement changé de perspective qu'il envisage sa réélection comme possible. Qu'il s'agisse de Mgr Séguy ou du cardinal Martinez Somalo, l'autorité a donc renoncé à appliquer les mesures décidées par le dicastère. Celles-ci ont semblé à Mgr Séguy trop difficiles à recevoir par le père M.-D. Philippe, et par les frères de Saint-Jean. Du côté du cardinal Martinez Somalo, il semble que l'intervention de Mgr Dziwisz au nom de Jean Paul II ait joué un rôle important dans la modification de ses décisions[3].

Le père M.-D. Philippe a ensuite rencontré lui-même le cardinal Martinez Somalo, en février 1997 :

> Avec frère Martin et frère Marie-Dominique, je suis moi-même allé à Rome rencontrer le cardinal Somalo le 10 février 1997. Après la maladie de l'été 1996, je voulais connaître les intentions profondes de l'Église. Devrais-je donner ma démission ou continuer en tenant compte des remarques faites ? Le Cardinal a été extrêmement bon pour nous ; quant à ma question, il a précisé que si le fondateur demeure, le Prieur Général peut changer ; toutefois, le fondateur peut rester prieur général s'il le juge bon en conscience. Il m'a semblé bon d'aller jusqu'au bout de mon mandat - et Mgr Séguy lui-même m'avait conseillé de ne pas donner ma démission immédiatement[4].

Au début de l'année 1997, Mgr Séguy a rendu compte au cardinal Martinez Somalo de ce qu'il avait fait. Il écrivit notamment ceci :

> En février 1997, le Vicaire Général a été délégué par le Père Marie-Dominique Philippe, après leur visite à votre dicastère, pour me demander s'il fallait qu'il donne sa démission… "Il voulait être rassuré". Je m'en suis tenu à ce que nous avions déjà dit maintes fois : "Vu son âge, il valait mieux laisser le gouvernement à un autre, plus jeune… lui continuant à exercer son charisme de fondateur"[5].

---

[1] Cardinal Martinez Somalo à Mgr Séguy, le 11 juillet 1996, ADA. De son côté, le père Philippe a rendu compte de cette rencontre au chapitre général de 1997 de cette manière : « À ces remarques transmises par Mgr Séguy, les frères du Conseil ont jugé bon d'apporter une réponse, envoyée directement au cardinal Somalo. Celui-ci a accepté de rencontrer les frères du Conseil, le 5 juillet 1996. Le Cardinal a été très heureux d'avoir reçu cette réponse et de pouvoir rencontrer les membres du Conseil. Il nous a invités à respecter le charisme du fondateur et il nous a demandé de réfléchir sur notre vie afin d'y apporter les améliorations que nous jugerions nécessaires, dans un dialogue avec les autorités de l'Église » (Rapport du prieur général au Chapitre général 1997, AGCSJ). Le père Philippe avait demandé aux frères de ne pas rendre compte de leur rencontre avec le cardinal Martinez Somalo : « Le Père pense qu'il ne faut pas écrire à Mgr Séguy pour lui donner des nouvelles de notre visite à Rome. Il est préférable que le Cardinal Somalo lui écrive directement » (conseil du 22 août 1996, AGCSJ).

[2] Le revirement du cardinal Martinez Somalo pourrait s'expliquer par l'intervention de Mgr Stanislas Dziwisz, alors secrétaire de Jean Paul II.

[3] Les archives du dicastère permettraient certainement de préciser ce point, que l'on a déduit ici du témoignage d'un frère alors membre du conseil du prieur général et d'une allusion dans un compte rendu de conseil.

[4] Rapport du prieur général au Chapitre général 1997, AGCSJ. Au conseil du prieur général, il est rendu compte de cette visite ainsi : « Le 10 février, le Père s'est rendu à Rome accompagné de fr. Martin et de fr. Marie-Dominique pour rencontrer le Cardinal Somalo. Substantiellement, le Cardinal a redit tout ce qu'il avait transmis aux membres du Conseil au début du mois de juillet. Il a insisté sur la place du fondateur, disant notamment que si celui-ci voulait rester Prieur général, il devait le décider en conscience. Sachant que nous avions un Chapitre général prochainement, le Cardinal a souhaité en recevoir le compte-rendu. Face à cette demande, le Conseil juge extrêmement important de préparer attentivement ce Chapitre. On a un peu l'impression que Rome attend ces derniers documents pour nous donner le droit pontifical » (3 mars 1997, AGCSJ).

[5] Lettre non datée de Mgr Séguy au cardinal Martinez Somalo, ADA. Avant de parler des différents points problématiques désignés par la lettre du 16 avril 1996, il écrit notamment ceci :
« Suite à votre lettre du 16 avril 1996 :

- Je n'ai pas demandé la démission au Père Marie-Dominique Philippe.
- J'ai, avec délicatesse, attiré son attention sur les points qui pourraient être améliorés dans le gouvernement de la Congrégation.
- Il m'a assuré qu'au prochain chapitre (17 avril 1997), il offrirait sa démission.

Les vicaires surpris et même quelque peu affolés ont demandé à me voir (c'était la première fois !). Je les ai rassurés et leur ai demandé de prendre en compte les points d'attention demandés dans votre lettre.

- Ensuite, après votre rencontre du 5 juillet 1996 avec les vicaires du Prieur Général, il a été procédé à l'institution d'un Vicaire Général en la personne du Frère Martin, Prieur à RIMONT » (Passages en gras dans l'original).

En l'occurrence, la position de l'évêque d'Autun ne semble pas avoir été tout à fait la même que celle du dicastère, ce qui n'a pas été sans conséquence. Cependant, les frères n'ont pas négligé les remarques de Mgr Séguy. Les archives du conseil témoignent que les frères ont effectivement travaillé les points soulignés par Mgr Séguy et les ont mis à l'ordre du jour du chapitre général[1].

En 1998, malgré une intervention forte de Mgr Séguy au début du chapitre général[2], le père M.-D. Philippe a été réélu à la quasi-unanimité. Les frères ont pu procéder à cette réélection de bonne foi, en pensant que Rome n'y voyait pas d'objection et leur en donnait l'autorisation. Mgr Séguy a demandé au cardinal Martinez Somalo ce qu'il convenait de faire, et celui-ci lui a répondu en l'encourageant à confirmer l'élection. Le père M.-D. Philippe était donc réélu pour trois ans.

Le 23 mars 2000, c'est-à-dire un an avant la fin du mandat du père M.-D. Philippe, Mgr Séguy lui écrivit une lettre[3] dans laquelle, sans donner d'ordre formel, il se faisait plus pressant pour que le père M.-D. Philippe annonce sa décision de refuser une prochaine postulation. Quelques mois plus tard, Mgr Séguy demanda au père Philippe d'annoncer qu'il ne se représenterait pas[4]. Fin décembre 2000, la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée informa Mgr Séguy qu'en cas de nouvelle postulation du père M.-D. Philippe, il lui appartiendrait, en tant qu'ordinaire de la Congrégation, d'accepter ou de refuser la postulation[5]. Dès lors, les frères savaient que Mgr Séguy n'accepterait pas la postulation (c'est-à-dire la réélection) du père M.-D. Philippe.

Finalement, le père M.-D. Philippe ayant signifié qu'il ne pouvait pas continuer, c'est le père Jean-Pierre-Marie qui fut élu prieur général à une forte majorité du chapitre le 23 avril 2001.

---

[1] Conseil du 3 mars 1997, AGCSJ. Ce compte rendu montre que Mgr Séguy a été très direct et a abordé les différents points qui faisaient problème à ses yeux, notamment la réélection du père Philippe malgré les avertissements du cardinal Hamer.

[2] Mgr Séguy avait écrit au père Philippe juste avant le chapitre : « Après la lettre sévère de la S. C., en avril 1996, je vous avais proposé de m'éviter un acte d'autorité épiscopale conseillé par M. le Cardinal M. Somalo. Nous avions convenu que le plus sage et le plus ecclésial était que vous renonciez vous-même à la suite de votre charge devant le chapitre d'élection de 1998. Depuis, mes conversations avec le Cardinal préfet et le secrétaire, avec tel ou tel de vos frères, avec divers ordinaires de vos prieurés ou maisons, parmi ceux qui veulent du bien à la Congrégation St Jean de Rimont… il est clair pour l'évêque d'Autun comme pour les instances Romaines compétentes, que la solution la plus sage et la plus utile pour l'avenir est que vous demandiez clairement à vos frères de ne pas vous reconduire dans votre charge, devenue maintenant trop lourde pour un homme de votre âge. Le moment est venu pour une nouvelle étape qui distinguera mieux charisme fondateur et gouvernement. Il faut, un jour, savoir mettre fin à ses mandats en passant le relai comme l'avait fait récemment Mère Térésa, malgré les sollicitations contraires qui ne manquent jamais. Si, comme vous le demande l'Église, vous prenez cette disposition, vous aurez une voie de liberté au cœur de vos fils et, l'Esprit-Saint aidant, ils vous trouveront un successeur pour une étape nouvelle. Je pense que ce sera, entre autres, un gage de cette maturité requise, d'après les termes de la lettre de Monsieur le Cardinal, pour l'accession future au droit pontifical. » (lettre de Mgr Séguy au père Philippe, le 16 avril 1998, dossier MDP, AGCSJ).

[3] Lettre de Mgr Séguy au père Marie-Dominique Philippe, le 23 mars 2000, ADA.

[4] Conseil de septembre 2000, AGCSJ.

[5] Lettre de Mgr Nesti, Secrétaire de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique, à Mgr Séguy, le 30 décembre 2000, ADA : « Vous nous avez adressé une lettre le 29 novembre dernier dans laquelle vous demandez quelques éclaircissements sur les facultés de l'Évêque diocésain, spécialement en ce qui regarde le prochain Chapitre général électif de la *"Communauté Saint Jean"*.
Voici les indications que je peux vous donner : […] 2. Dans le cas d'une nouvelle candidature du R. P. M. Dominique Philippe, il s'agirait d'une postulation. La validité de la postulation requiert au moins les deux tiers des suffrages au premier ou au second scrutin. Il revient à l'Évêque diocésain d'admettre ou non la postulation s'il y a des motifs suffisants (cf. can. 182). Il en est de même pour la confirmation ou non de l'élection d'un autre candidat (cf. can. 179, §2). 3. […] Les fondateurs n'ont pas le droit d'indiquer les noms de leurs successeurs. S'ils venaient à le faire, les capitulants restent toujours libres d'élire la personne qu'ils estiment convenir » (Cette dernière phrase du secrétaire du dicastère contredit les propos du préfet de ce même dicastère tels qu'ils sont rapportés par M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.*, p. 740 : « Mon père, vous devez continuer à transmettre ce que vous jugez devoir transmettre ; vous devez être aux côtés du nouveau prieur général élu ; et vous avez tout à fait le droit d'émettre votre avis sur celui que vous souhaitez comme successeur à la charge de prieur général »).

3. L'attitude du père M.-D. Philippe vis-à-vis des élections

En janvier 1989[1], Mgr Séguy fut surpris par l'unanimité de la réélection du père M.-D. Philippe[2] et le nota dans l'acte officiel : « Témoin de ce résultat unanime, qui nous a surpris, nous avons confirmé l'élection. [3]» La surprise de l'évêque provenait peut-être du fait que des frères, en privé, lui avaient fait part de leur volonté d'élire quelqu'un d'autre. Il semble en effet que la question ait été soulevée par plusieurs frères, et que certains aient manqué de liberté et de force pour soutenir cette opinion devant le chapitre. Un frère a témoigné qu'ayant eu le courage de donner son avis, cela a eu des conséquences sur sa relation avec le père M.-D. Philippe pendant des années[4].

L'attitude du père M.-D. Philippe lors des chapitres électifs et des conseils où il est question de l'élection du prieur général est en effet ambiguë : il exprime régulièrement sa volonté de « se mettre de côté », tout en ne faisant rien pour quitter sa charge et pour que les frères élisent quelqu'un d'autre.

Deux éléments semblent importants pour lui : son rôle particulier en tant que fondateur, et l'attitude de Jean Paul II. Il considère pendant longtemps (jusqu'en 2000, semble-t-il) qu'être prieur général fait partie de sa mission de fondateur. Voici par exemple comment il a expliqué devant le chapitre de 1995 son acceptation de l'élection :

> Ce chapitre était particulièrement important parce qu'il était électif. J'ai cru devoir accepter de reprendre encore la charge de Prieur Général en tant que fondateur. Autrement j'aurais refusé : c'est la raison que j'avais d'accepter. J'ai accepté aussi parce que je suis très aidé, et que, de plus en plus, je compte sur ceux qui font partie du Conseil du Prieur Général parce que je sens bien que du point de vue des forces physiques on n'a plus la même agilité, la même souplesse, la même rapidité à mon âge que quand on a quarante ans. Le Père Hamer me disait qu'il fallait, du point de vue de la prudence, bien considérer cela. Alors j'ai montré sa lettre à plusieurs d'entre vous ; ils ont tous dit : "Le Père Hamer ne voit pas ce que nous vivons" [5].

Au chapitre général de 1998, il posait cette question :

> Peut-on séparer l'autorité chrétienne d'un père, d'un fondateur, et l'autorité de gouvernement ? On ne peut que le faire dans l'obéissance[6].

Il pouvait aussi estimer que sa place de fondateur lui permettait de mieux gouverner qu'un autre :

> Le Fondateur voit mieux la lumière par rapport aux personnes, comme Père. On agit plus par mode de conseil que par mode d'imperium[7].

Le deuxième élément auquel il semble attacher de l'importance est la position du pape. En janvier 1998, voici comment il parle de son éventuelle réélection :

> Le Père Philippe nous a redit qu'il ne voulait en rien s'imposer par rapport à la Congrégation, mais qu'il restait disponible si les frères le lui demandaient. Il tentera de rencontrer le Saint-Père avant le Chapitre général pour recevoir de lui son intention[8].

Et au chapitre général de 1998, il expliquait :

> Aucune autorité de Dieu ne m'a demandé de démissionner, sauf cette lettre d'avril 1996. J'ai d'ailleurs écrit immédiatement en donnant ma démission, et j'ai demandé à connaître ma faute ; puis, j'ai écrit au Saint-Père pour demander ce que je devais faire (être aumônier d'une petite communauté contemplative ou

---

[1] Cette élection a été avancée de six mois, puisque le chapitre général a eu lieu en janvier 1989, alors que le mandat du père Philippe allait jusqu'en juillet 1989.
[2] En réalité, un suffrage s'était porté sur un autre frère (AGCSJ).
[3] Acte du 14 avril 1989, confirmant l'élection du 16 janvier 1989, ADA.
[4] « Quand je lui ai dit que je ne voulais pas qu'il soit Prieur général, il a coupé avec moi. Il avait besoin qu'on lui renvoie une image de l'homme génial. […] Quand il m'a demandé s'il devait être Prieur général ou non, je lui ai dit "non, parce que je veux un Prieur général libre dans son gouvernement" » (ACASJ).
[5] Compte rendu du chapitre général de 1995, p. 59, AGCSJ.
[6] Actes du Chapitre général 1998, AGCSJ.
[7] Conseil d'avril 2000, AGCSJ.
[8] Conseil du 27 janvier 1998, AGCSJ.

> retourner chez les Dominicains ; il y avait sans doute faute grave, puisqu'on demandait ma démission immédiate ; donc je devais partir de la Communauté). À partir de ce moment, j'ai donné ma démission profondément. Mais l'Église m'a demandé de continuer. Le Cardinal-Préfet m'a dit d'agir en conscience ; depuis, je prie[1].

Au conseil d'avril 2000, après avoir reçu la lettre où Mgr Séguy le presse de déclarer qu'il n'acceptera pas d'être réélu, il s'exprime ainsi :

> Si Rome me demande de rester, je reste. Sinon je partirai. Moi personnellement, je resterais, mais je désire que vous soyez libres. […]
>
> Cette lettre [de Mgr Séguy] va dans le sens du mouvement général d'une administration croissante de l'Église. On voit le Pape se séparer de [échapper à] l'administration. C'est pour cela que, la dernière fois, j'ai agi en demandant au St Père ce que je devais faire.
>
> […] Notre structure vient d'en-haut, ce qui permet à notre vocation de demeurer. Nous n'avons pas le soutien des évêques ni du pouvoir temporel, ce qui est pour nous une pauvreté et une exigence de souplesse à garder. Il faut entrer dans le rouage de Rome, sans perdre notre esprit[2].

Dans ces paroles s'exprime à la fois sa volonté de suivre l'intention du pape, et sa méfiance envers l'aspect institutionnel du Saint-Siège et de l'Église, considérés comme manquant de souplesse. Cet aspect se manifeste d'une autre manière dans ses paroles au conseil du prieur général du mois de juin 2000 :

> Le Père : "[…] je sens aussi qu'actuellement je dois me retirer. Pour les prochains chapitres vicariaux, je dirai que c'est le dernier chapitre auquel j'assiste comme Prieur général".
>
> À la question "Que pensez-vous vraiment par rapport à cette charge de Prieur général ?", le Père a répondu : "Certains ne supportent pas ce que je suis, étant donné les luttes que j'ai dû mener. Alors c'est mon devoir par rapport à l'Église de me retirer pour ne pas entrer dans une situation conflictuelle. On se trouve devant des impasses parfois, et pour moi ce sont des petits signes de Dieu. Nous vivons dans un climat auquel nous devons être attentifs. Je fais attention à Mgr Séguy, même si Mgr Séguy voit cela de l'extérieur. Par rapport à l'Église, il vaut mieux avoir une attitude filiale que de la raideur. Par contre, à l'intérieur, nous devons garder la même liberté".

Il acceptait donc de se retirer, mais en même temps, il montrait qu'il le faisait en quelque sorte contraint et forcé, et se présentait comme victime d'un rejet. Son attitude montrait peu de capacité à se remettre en question et à tenir compte des remarques. Il semble aussi avoir appréhendé cette question dans une approche affective : il y a des gens qui nous connaissent et nous aiment et d'autres qui nous regardent de l'extérieur et ne nous aiment pas. Au conseil de septembre 2000, le père M.-D. Philippe, qui avait alors 88 ans, demanda qu'un mot soit transmis aux frères de sa part :

> Mgr Séguy m'a demandé de ne pas me représenter à l'élection du Prieur général lors du prochain chapitre général et j'accepte sa demande. Donc je ne me présenterai pas à cette élection et vous devez choisir un nouveau Prieur général[3].

4. Conclusion

À de multiples reprises, depuis 1986, l'autorité (abbatiale, épiscopale et romaine) a invité le père M.-D. Philippe à préparer sa succession, et à se retirer au plus tôt du gouvernement de l'institut, étant bien entendu qu'il pourrait continuer à assumer son rôle de fondateur jusqu'à sa mort[4]. Les autorités n'ont cependant pas donné d'ordre formel interdisant aux frères de Saint-Jean d'élire le père M.-D. Philippe comme prieur général. Elles semblent plutôt avoir voulu respecter leur droit

[1] Actes du Chapitre général 1998, AGCSJ.
[2] Conseil d'avril 2000, AGCSJ.
[3] Conseil de septembre 2000, AGCSJ.
[4] « Les premières réserves qui furent exprimées au Dicastère le furent en 1985 à l'occasion de la grande vénération dont a été entouré le P. Philippe. Il fut encouragé, pendant plusieurs années, avec bienveillance mais néanmoins avec une insistance de plus en plus nette, à accepter que le gouvernement de l'Institut passe à un autre » (lettre de Mgr Carballo à fr. François-Xavier Cazali, du 15 octobre 2020, AGCSJ).

d'élire qui ils voulaient, tout en comptant sur la capacité du père M.-D. Philippe à se retirer. Elles semblent aussi avoir hésité à intervenir, de peur d'empêcher le père M.-D. Philippe d'accomplir jusqu'au bout sa mission de fondateur. Certains indices montrent qu'elles avaient sans doute une vision idéalisée de ce qu'est un fondateur d'une communauté religieuse, et une telle idéalisation de la figure du fondateur a joué aussi par rapport au père M.-D. Philippe[1].

Lui-même ne semble pas avoir vraiment envisagé de passer la main avant de s'y être résigné en 2001. Que les raisons en soient intellectuelles (conception de son rôle de fondateur, de la paternité, de l'instrumentalité, de la conduite de l'Esprit Saint[2]), ou psychologiques (peur d'avoir à obéir à un autre, besoin narcissique de rester au centre de la vie communautaire et de se sentir indispensable[3], besoin de garder le contrôle, etc.), et même s'il n'en a pas été lucide, les faits conduisent à la conclusion qu'il s'est comporté en général de manière suffisamment ambiguë pour finalement rester prieur général. L'attitude de la majorité des frères, qui semblent avoir été eux aussi incapables d'envisager un changement de prieur général, n'a pu que le conforter dans cette posture.

On ne peut que constater en cette question, chez le père M.-D. Philippe, mais sans doute aussi chez ses disciples, une difficulté à écouter vraiment la hiérarchie ecclésiale quand elle n'allait pas dans le sens désiré. Il a sans doute considéré que les signes de soutien du pape[4] étaient plus importants que les points de vue de l'évêque d'Autun et du dicastère pour la vie consacrée, qui pourtant étaient basés sur une connaissance plus concrète de la communauté.

Cela a eu pour conséquence, du point de vue des abus, de laisser longtemps au père M.-D. Philippe la possibilité d'étouffer des plaintes, comme nous le verrons plus loin, et de garder le plus possible le contrôle de la gestion des affaires de mœurs. Sous cet aspect, le fait que le père M.-D. Philippe soit resté prieur général, malgré l'insistance de Mgr Séguy, a eu de graves conséquences.

Pour conclure, le père Marie-Dominique Philippe s'est trouvé au centre de la famille Saint-Jean d'une manière assez absolue, en étant à la fois maître dans l'ordre intellectuel, fondateur et prieur général des frères pendant de nombreuses années. Il n'a objectivement rien fait pour changer quelque chose à cet état de fait. Étant considéré par beaucoup comme un saint, il n'était pratiquement confronté à aucune limite à l'intérieur de la famille Saint-Jean[5]. Cette situation où il avait tous les leviers en main a favorisé les abus.

II. SON EXERCICE DU GOUVERNEMENT EN TANT QUE PRIEUR GÉNÉRAL DES FRÈRES DE SAINT-JEAN

Le père Marie-Dominique Philippe a été prieur général des frères de Saint-Jean pendant 15 ans, de 1986 jusqu'en 2001, sans compter que, déjà, avant 1986, le Père Abbé de Lérins lui déléguait le gouvernement de la communauté. Il a donc exercé pendant près de 25 ans une importante charge de gouvernement, à laquelle sa vie de professeur et de prédicateur à Fribourg, en marge de sa

[1] Voici ce qu'ont retenu des frères du conseil d'une rencontre avec le cardinal Martinez Somalo : « Le Cardinal a employé les termes suivants pour spécifier la place du Père Philippe au milieu de nous : "Sa place doit être première, principale et permanente" » (conseil du 27 janvier 1998, AGCSJ). Sur l'idéalisation du fondateur, voir plus loin, dans la partie sur la famille Saint-Jean.

[2] Voir le volet théologique du rapport.

[3] Un frère témoigne : « Il faisait référence toujours au père Dehau qui lui disait de ne pas accepter d'avoir l'autorité. Je le lui rappelais : "Pourquoi vous nous avez toujours dit ça, et avez-vous accepté l'autorité ?" Pour lui, ne pas avoir l'autorité, c'est comme si on le déconsidérait » (ACASJ).

[4] Ces signes de soutien ne signifient pas que Jean Paul II ait encouragé directement le père Philippe à rester prieur général. Le père Philippe semble avoir considéré pendant longtemps que tant que le pape ne lui demandait pas de quitter sa charge, c'est qu'il devait la garder.

[5] Mgr Séguy parle d'une « place première, prééminente et omniprésente du "Père" » (lettre à M.-C. Lafon, 18 février 2011, AGCSJ).

province dominicaine puisqu'il vivait dans un couvent dépendant directement du maître de l'Ordre, ne l'avait pas préparé.

Nous avons vu que plusieurs personnes doutaient de ses capacités de gouvernement, à commencer par le père Dehau, son père spirituel, qui lui avait dit qu'il n'était pas fait pour gouverner, comme il le racontait lui-même[1], mais aussi le cardinal Jérôme Hamer, qui en tant que préfet de la Congrégation pour les Religieux a cherché à ce que le père M.-D. Philippe ne soit pas reconduit dans sa fonction de prieur général[2]. À l'intérieur même de la communauté, certains auraient préféré qu'il ne soit pas prieur général.

Sa manière de gouverner, qui pouvait paraître « prophétique » sous bien des aspects (priorité accordée à la miséricorde sur la justice, et à la dimension personnelle sur la dimension communautaire, etc.), a engendré aussi de nombreuses blessures. C'est sous cet angle, lié aux abus sexuels, que nous allons maintenant envisager le gouvernement du père M.-D. Philippe en tant que prieur général. Une fois encore, il est évident que cette approche est partielle et ne saurait rendre compte du gouvernement du père M.-D. Philippe dans son ensemble, ce qui dépasserait largement le cadre de ce rapport. Marie-Christine Lafon a tenté de rendre compte de la complexité du père M.-D. Philippe dans son rapport au gouvernement[3]. Nous n'aborderons ici cette question que sous ces trois aspects :

- La difficulté à respecter les institutions, tant à l'intérieur de la communauté qu'à l'extérieur.
- Les blessures infligées à certaines personnes.
- La gestion désastreuse de cas de mœurs.

A. Le manque de respect des institutions, tant en interne qu'en externe

1. Un rapport complexe à l'obéissance

En tant que religieux dominicain, le père M.-D. Philippe dépendait, comme on l'a vu, du maître de l'Ordre et du provincial de France. En tant que supérieur de la Congrégation Saint-Jean, son autorité directe était l'évêque d'Autun, et il dépendait aussi du Saint-Siège, à travers la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée.

D'autres ont analysé avec plus de détails son rapport à l'Ordre dominicain[4]. Il suffit de mentionner ici qu'il n'a pas pensé à prévenir son supérieur lors de son élection comme prieur général en 1986[5]. À l'occasion de sa réélection, le cardinal Hamer écrivit à Mgr Séguy, le 23 février 1989 :

> Je suppose que le père Philippe a mis au courant son provincial dominicain et qu'il s'est assuré de son agrément. C'est une recommandation que je lui ai faite quand il est passé à Rome avant le chapitre[6].

Pourtant, c'est seulement le 23 mars que le père M.-D. Philippe écrira au père Marneffe son provincial, apparemment à la demande de Mgr Séguy.

---

[1] « Tu n'as pas la grâce pour gouverner ou fonder une communauté, ce n'est pas ton boulot » (M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.*, p. 484).

[2] Cf. M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe, op. cit.*, p. 628 : « Certains penseront qu'il n'est pas doué pour gouverner. D'autres affirmeront l'inverse. Lui-même, comme pour s'excuser, rappelle parfois ce que déclara le cardinal Hamer lors d'une visite à Saint-Jodard en 1986 : "Je n'ai aucun doute sur vos compétences doctrinales et votre direction spirituelle, en revanche, sur celles de votre gouvernement, je n'en sais rien…" ».

[3] M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.*, p. 628-639.

[4] Voir T. CAVALIN, *L'affaire, op. cit.*

[5] Le père Jean-René Bouchet, provincial de France, lui écrit le 5 novembre 1986 : « C'est par la presse que j'ai appris l'érection de la communauté Saint-Jean en congrégation de droit diocésain et votre nomination comme Supérieur général de la nouvelle Congrégation. Ni le maître de l'Ordre, ni le Prieur de Dijon, ni moi-même n'avons été informés directement par vos soins de cette mutation importante dans l'œuvre que vous avez fondée : pensez-vous que cette manière de faire soit normale de la part d'un religieux ? » (ADPF). Voir T. CAVALIN, *L'affaire*, *op. cit.*, p. 146-150.

[6] ADA.

De même, plus tard, quand il ne sera plus prieur général, il aura tendance à mettre son provincial devant le fait accompli, alors qu'il était censé dépendre de lui pour ses apostolats extérieurs à la famille Saint-Jean[1].

Quant à son obéissance à la hiérarchie ecclésiastique, le père M.-D. Philippe parlait souvent de son lien avec Jean Paul II, et il ne faisait aucune difficulté à admettre en principe l'autorité du Saint-Siège et de l'évêque d'Autun et des évêques en général[2]. Cependant, son attitude concrète faisait preuve d'une grande autonomie, voire d'une certaine difficulté à obéir quand ce qu'on lui demandait lui déplaisait. Dans un tel cas, il pouvait lui arriver de faire obstacle aux interventions de l'autorité légitime, comme le raconte Mgr Séguy à propos de sa monition adressée à la communauté Saint-Jean en l'an 2000 :

> J'avais adressé une monition canonique, précise et forte, à tous les profès voilà bientôt deux ans. Celle-ci n'a pas été bien reçue, venant d'un "évêque qui ne voit rien" (dixit Marie-Dominique Philippe), "qui ne connaît pas la vie religieuse", qui a été "manœuvré par une poignée de murmurateurs"… Cette monition est pratiquement aujourd'hui sans conséquences. L'Évêque, malgré de bonnes paroles, ne semble pas, dans les faits, bénéficier d'une réelle considération. Mes discours comme Président exceptionnel du chapitre électif, n'ont pas malgré ma demande explicite, été inclus dans les actes du Chapitre[3]. Afin de "ne pas perturber les frères fragiles" on pratique habituellement le verrouillage de l'information. De fait les profès de la congrégation Saint Jean ne savent rien, directement, de ce que leur a dit l'Évêque ordinaire sur l'état de la congrégation.
>
> La dernière argumentation qui court dans les instances de gouvernement est que "tout ce qui arrive est la faute de l'Évêque qui n'avait pas l'autorité requise pour demander qu'on précise le statut du fondateur"… "Cette demande est illégitime" ! (dixit Marie-Dominique Philippe devant les frères) [4].

De manière plus générale, il semble que le père M.-D. Philippe n'ait pas vraiment tenu compte des différentes remarques faites par le P. Bernard de Terris, abbé de Lérins et supérieur de la communauté à ses débuts, ni des remarques faites par les évêques, ni même de celles émanant du Saint-Siège, bien que cela soit sans doute moins vrai. Il faut sans doute y voir davantage une faiblesse dans ses capacités de gouvernement qu'une volonté délibérée de ne pas suivre les recommandations de l'autorité. Peut-être s'agissait-il parfois d'une trop grande confiance en son propre discernement, comme on l'a vu à propos du discernement des vocations, mais cela pourrait se vérifier aussi sur d'autres sujets. Mgr Séguy recommandait déjà en 1989 que les prieurés soient

---

[1] Cf. la correspondance avec les provinciaux dans les années 2000, ADPF.

[2] Au niveau de la coopération avec les évêques, le père Philippe écrivait à Dom Bernard le 16 juillet 1983 : « Je n'ai jamais voulu échapper aux évêques […]. Je n'ai jamais voulu obliger les évêques à faire ce que je désire. Si vraiment vous pensez cela de moi, il vaut mieux que je me retire, car c'est très grave et, comme vous le dites vous-même, ce n'est pas "une attitude normale en Église" ! […] Je ne crois pas qu'il y ait un désir d'indépendance envers la hiérarchie de l'Église parmi les pères et les frères de la Communauté Saint Jean. Enfin, je n'ai jamais mis en doute la bonne intention des évêques à l'égard de la Communauté ; mais lorsque telle ou telle opinion fausse circule, je pense que mon devoir est de la rectifier » (AGCSJ) Cependant, le père Bernard de Terris est revenu sur cette question du respect de l'autorité des évêques dans une lettre du 1er mai 1984 à Marie-Dominique Philippe, où il donne l'exemple de la chapelle de Montmorin construite sans que Mgr Séguy, alors évêque de Gap, soit au courant (et on lui demande après de la bénir !) (AGCSJ).

[3] La manière dont Mgr Séguy rapporte ce fait semble partiale, si l'on prend en compte la lettre que lui avait écrite fr. Jean-Pierre-Marie le 29 juin 2002 : « Enfin, par deux fois, auprès de frère Martin et de moi-même, vous m'avez reproché de ne pas avoir inséré dans les actes du dernier Chapitre général, comme vous l'aviez demandé, les deux discours que vous aviez prononcés. Je voudrais vous redire que j'ai pris cette décision en concertation avec vous, et après que vous m'en avez donné la permission, par oral j'en conviens. Vous aviez donné cette permission à deux conditions : que les actes mentionnent l'existence de vos discours et en donnent un résumé, et que les textes complets soient consultables par tout profès perpétuel. Ceci a été fait. Je vous avoue m'être cependant interrogé sur la légitimité de votre demande, car je trouvais surprenant de transmettre à tous les frères profès des interventions qui appartenaient au Chapitre dans sa célébration, chaque capitulant ayant promis le secret sur les délibérations et discussions. Le Chapitre avait sur le moment la grâce pour les recevoir, mais elles n'exprimaient pas le fruit de son travail. Ce même Chapitre s'est saisi des questions que vous lui posiez et a produit un certain nombre de textes pour y répondre, textes qui figurent dans les actes. J'ai interrogé le père Michel Dortel-Claudot à ce sujet. Il m'a affirmé que les discours de l'évêque de la maison du siège principal, fût-il président du Chapitre général, ne font pas à proprement parler partie des actes. À son avis, ce que j'ai publié est suffisant » (AGCSJ).

[4] Mgr Séguy, lettre à Mgr Brincard, 27 mai 2002, ADA (passages soulignés dans l'original).

consolidés ou que la distinction entre for interne et for externe soit bien tenue[1]. Le 16 avril 1998, il faisait encore des recommandations à propos des fondations de prieurés ou de la décentralisation des responsabilités :

> Ne dispersez pas vos forces trop rapidement à travers le vaste monde. Continuez à prévoir un temps de consolidation des prieurés et maisons existants avant d'en susciter de nouveaux.
>
> Veillez à la décentralisation des responsabilités en faisant en sorte que ceux qui les exercent ne soient pas trop éloignés du terrain et qu'ils puissent entendre l'avis des uns et des autres[2].

Il ne semble pas que le père M.-D. Philippe ait vraiment tenu compte de ces recommandations récurrentes.

Marie-Christine Lafon parle avec raison d'« apparents paradoxes » à propos de l'obéissance du père M.-D. Philippe : il veut obéir, et il « perd ses moyens devant l'autorité », mais il a aussi la réputation de « n'en faire qu'à sa tête »[3]. Le Service Accueil Médiation de la Conférence des évêques de France écrivait, en 2002 : « Le P. MDP nous semble incontrôlable, même par l'autorité actuelle de l'institut. [4]» Cette difficulté à respecter l'autorité est peut-être surtout une difficulté avec l'institution en général, car il en va de même en interne[5].

2. Le non-respect de l'institution en interne

En 1983 déjà, Dom Bernard de Terris s'étonnait du caractère très personnel du gouvernement du père M.-D. Philippe :

> Un point qui me contrarie beaucoup, c'est ce qui concerne votre conseil à trois. Les deux fois que j'y ai participé m'ont été extrêmement pénibles. Ce n'est pas un vrai conseil, avec une vraie participation de chacun, collaboration positive. Il est vrai qu'il est de cinq maintenant[6].

Le père M.-D. Philippe lui répondit :

> L'allusion que vous faites au "conseil des trois", et maintenant des cinq, me peine beaucoup. Je ne vois pas très bien quels sont les deux conseils auxquels vous faites allusion, qui pour vous n'étaient pas de véritables conseils. Car, en conscience, je ne crois pas m'imposer aux deux autres, ou aux quatre autres. Mais je leur demanderai s'il en est ainsi, car on peut le faire sans s'en apercevoir [7]!

Fr. Marie-Alain répondit aussi à Dom Bernard de Terris, en expliquant le fonctionnement du conseil :

> Quant à ce que vous dites de notre "conseil", j'avoue, comme le père Philippe, ne pas comprendre. Nous avons un conseil autant de fois qu'il est nécessaire ; il n'a certes pas le caractère d'assemblée comme il peut l'avoir à Lérins ; il est plutôt un conseil permanent. La Règle dit ceci : "Dans l'exercice de cette autorité, il (le Prieur) s'associera de façon particulière deux membres de la communauté, dont il fera ses conseillers permanents"[8].

Le conseil semble donc assez informel à cette date, et très dépendant du père M.-D. Philippe[9]. La centralisation du pouvoir dans les constitutions a été remarquée aussi bien par le père abbé de Lérins que par Mgr Séguy ou par les autorités romaines[10]. Plus tard, le conseil a été étoffé, et à la demande des autorités, des vicaires du prieur général ont été institués, dont l'autorité était étroitement

---

[1] Cf. la lettre du 29 janvier 1989 de Mgr Séguy au père Philippe, qui comprenait déjà beaucoup de recommandations (ADA).
[2] Dossier MDP, AGCSJ.
[3] M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit*., p. 639.
[4] Rapport du Service Accueil-Médiation pour la vie religieuse et communautaire sur le père Marie-Dominique Philippe, p. 5, ADPF.
[5] Déjà après les sanctions romaines des années 1950, Marie-Dominique Philippe se proclamait soumis mais en même temps essayait d'obtenir ce qu'il voulait. Voir la première partie du volet historique.
[6] Lettre, 1er juillet 1983, au père Marie-Dominique Philippe, AGCSJ.
[7] Lettre, 16 juillet 1983, AGCSJ.
[8] Lettre, 1er août 1983, AGCSJ.
[9] Selon les souvenirs de fr. Marie-Alain, il n'y avait pas de conseil avant l'arrivée à Rimont.
[10] Outre les documents déjà cités, cf. par exemple la lettre du 20 mai 1985 (à Mgr Le Bourgeois ?), où le Père Abbé de Lérins trouvait le texte de la première mouture des constitutions, « vraiment très "centralisateur" » (AAL).

dépendante du prieur général. Les frères avaient sans doute du mal à percevoir cette centralisation, du fait de leur idéalisation du père M.-D. Philippe[1]. Cette centralisation a eu pour effet que le père M.-D. Philippe avait un large contrôle sur la vie de la communauté.

Il a pu ainsi imposer ses choix d'autant plus facilement, dans des domaines aussi divers, par exemple, que la liturgie (les compositions de Magdalith[2]), ou l'intégration des sœurs mariales dans la famille Saint-Jean, ou encore les discernements pour les vœux ou les ordinations[3]. Certains frères n'ont dû

---

[1] Cependant, à propos d'un frère quittant la communauté, il est noté dans un compte rendu de conseil du prieur général : « Il n'a pas d'autonomie dans sa vie religieuse, et le lien très fort qu'il avait avec le Père lui a permis de télescoper toutes les autres autorités. »

[2] D'après un frère chantre ayant participé à ce discernement, le père Philippe au point de départ n'a pas imposé le choix de Magdalith, il l'a seulement suggéré aux frères chantres. De fait, au chapitre général de 1988, le père Philippe a dit à propos de la liturgie des sœurs de Sion composée par Magdalith : « ce n'est qu'une réalisation parmi d'autres et pas un absolu qui s'impose par lui-même » (protocole du chapitre général 1988, p. 53, AGCSJ). Cependant, au témoignage de plusieurs frères, il semble bien qu'il ait imposé ce choix à la communauté sans possibilité de débat. Un frère témoigne par exemple : « Je pense que j'étais le seul à lui dire ce que je pensais vraiment. En Chapitre général, j'ai dit à propos de Magdalith : "je n'aime pas du tout. Je ne me sens pas bien". [Le père Philippe] s'est mis en colère devant tous les frères. J'ai répondu : "Je croyais que vous vouliez mon avis…" Il s'est levé, il est parti. Après, il m'a demandé pardon. Je lui ai dit : "vous demandez notre avis, mais vous ne voulez pas l'entendre" » (ACASJ).

[3] À la fin de sa vie, les frères du conseil ont abordé avec lui la question du discernement lors d'un conseil du prieur général, en janvier 2006. Fr. Jean-Pierre-Marie, en tant que prieur général, a introduit la discussion, qui portait sur l'appel aux ordres, en disant : « l'attitude du père nous interroge. On sait son désir, et aussi son audace, pour donner des prêtres à l'Église. Il disait : "quand j'aurai donné 200 prêtres à l'Église, je pourrai dire *nunc dimittis*". Il ne faut pas craindre de voir avec lui les divergences entre notre discernement et le sien pour des cas concrets et difficiles. […] le père me disait ce matin que pour nous, il y a un discernement supplémentaire qui est celui de notre vie religieuse (avoir choisi notre vie contemplative). Je lui ai dit que c'est quelque chose dont nous tenons compte en CPG, et que pourtant il s'est trouvé parfois en décalage avec ce que nous avions discerné. C'est que l'on est mû par l'Esprit Saint m'affirmait-il. […] en parler avec le père est nécessaire, nous serions imprudents de chercher à discerner sans écouter le fondateur. En même temps, l'Esprit Saint ne veut pas forcément que nous disions comme le père dans chacun des cas. » Le père Philippe s'est exprimé plus tard en ces termes : « N'ayant aucune responsabilité directe, je suis là pour l'esprit. Il y a toujours un décalage entre l'esprit et la réalisation. Il est normal. La réalité présente des tas de difficultés qui sont propres à la réalisation. Il y a deux regards :

- regard d'en haut, la vocation du point de vue de l'esprit
- regard d'en bas : la vocation du point de vue de la prudence

Ces deux regards ne peuvent pas s'identifier, sinon en Dieu. Notre réalisme ne peut pas aller jusqu'au bout. C'est peut-être bon d'en parler de temps en temps, parce qu'on pourrait rester enfermer dans une vision. » Ensuite a lieu un échange avec le père Philippe, d'abord à propos du discernement de l'ordination d'un frère qui ne montre pas beaucoup de solidité dans sa vie religieuse. Le père Philippe recourt à la figure de Judas : « - On ne sait pas qu'il va nous quitter. Et Judas veut dire quelque chose. Jésus savait qui était Judas, et il a accepté Judas.
- fr. JPM : Là, c'est le cas d'un frère chez qui on discerne un manque d'enracinement dans la vie religieuse et à qui on donne sa chance. Mais quand on discerne un manque de science, de prudence, de discernement, de maturité dans le rapport avec l'autre… est-ce que l'analogie avec Judas joue aussi ? Car cela peut être de faire porter à quelqu'un quelque chose de trop lourd pour lui. C'est autre que Judas.
- Cela, c'est très difficile à juger, car nous n'avons pas la connaissance du devenir. Si on discerne ce manque, on peut avertir le frère, en lui disant qu'il doit faire attention.
- Mais il faut un minimum de prudence pour que le frère puisse comprendre cela ?
- Oui.
- Pourquoi faut-il que ce frère soit prêtre ?
- Parce que c'est une grande grâce du Seigneur, pour celui qui la reçoit et pour les autres. Il manque de prêtres. Alors, il faut aller le plus loin possible. On dit au frère : tu vois que tu as cette fragilité ; il faut que tu en sois conscient et que tu t'appuies toujours sur quelqu'un, la charité fraternelle. Être prêtre est une très grande grâce pour celui qui la reçoit. Vous n'êtes plus serviteurs, mais amis ; le Seigneur nous confie ses brebis.
- fr. JPM : Mais quand le prêtre blesse les brebis. Ce n'est pas un problème d'intelligence, mais souvent d'orgueil. Quand le prêtre va se servir de son sacerdoce comme d'un pouvoir, comme d'un moyen de valorisation.
- Il y a toujours quelque chose de difficile. On ne peut pas discerner sans prier. Dans la prière, Dieu éclaire très fortement. On ne sait pas pourquoi, mais quelquefois, l'Esprit vous pousse et on ne sait pas le justifier. Je sais que la vie divine ne peut pas se ramener à la prudence. Mais alors, j'en porte les conséquences. […]
- Comment discerner si ce qu'on ressent vient de Dieu, ou d'une sympathie ?
- Dans la prière, on discerne facilement ce qui relève du point de vue passionnel.
- Le fond du problème n'est-il pas que nous nous disons : "on peut se tromper", alors que vous vous situez à un autre niveau ?

leur admission dans la communauté qu'à l'intervention déterminante du père M.-D. Philippe, qui est parfois allé à l'encontre de l'avis des frères, alors même que ceux-ci connaissaient mieux le candidat et se rendaient mieux compte des difficultés pratiques dans la vie commune (notamment des problèmes psychologiques). La « miséricorde » a été souvent invoquée comme clef de lecture de ces décisions du père M.-D. Philippe[1], mais celles-ci ont parfois eu de graves conséquences, par exemple quand il a fait admettre à la profession ou à l'ordination un frère qui avait une tendance pédophile connue de lui (mais pas de tous les formateurs), ou des frères ayant de graves difficultés à vivre le vœu de chasteté. Ces décisions ne faisaient pas l'unanimité dans la communauté[2], mais il était difficile de les critiquer sans être accusé de manquer de miséricorde. Peu de frères étaient d'ailleurs au courant des problèmes : les chapitres ou conseils étaient censés se prononcer sur des engagements sans avoir les moyens de poser un discernement éclairé. Il est pourtant arrivé qu'un chapitre refuse une profession perpétuelle contre son avis. Dans un cas, le père M.-D. Philippe aurait alors fait prononcer des vœux privés au candidat écarté par la communauté. De plus, les discernements étaient souvent posés de manière affective. À propos de l'ordination sacerdotale d'un frère qui a ensuite commis des abus, le père M.-D. Philippe s'est exprimé ainsi :

> […] le report a été dur pour lui. Ce geste vis-à-vis de lui fera qu'il se sentira plus chez lui. Je ne redoute pas qu'il se dissipe dans l'apostolat. C'est un homme à qui on peut faire confiance. On peut tout lui demander si on lui fait confiance[3].

Même la manière dont le père M.-D. Philippe traitait les problèmes que les frères faisaient remonter à travers les différents chapitres pouvait être assez désinvolte, montrant un manque de prise en compte des difficultés réelles, comme on le voit par exemple dans ce compte rendu d'un conseil :

> Fr. X donne quelques échos de la rencontre qu'il a eue avec les supérieurs du Vicariat Nord. Tous ont redit la situation limite dans laquelle ils se trouvent par rapport à la charge apostolique énorme qu'on leur demande de porter avec trop peu de frères pour assurer une régularité pour la vie commune.

- Le Christ me fait une confiance extraordinaire en me demandant de voter. Je lui dis que je suis incapable, je lui rends cette confiance, c'est Lui qui sait ; et je lui demande de m'éclairer.
- Certains frères ont été reportés par rapport à la présentation à l'ordination, et vous leur avez dit que vous n'étiez pas d'accord.
- Je l'ai dit très rarement, pour un ou deux cas.
- Est-ce que cela signifiait que la décision prise relevait trop d'une prudence humaine ? Il y a une décision de prudence, tenant compte des capacités, à un niveau humain, et en même temps, il peut y avoir un dépassement, dans la prière.
- Sûrement. Il faut avoir les deux. Dieu me demande de poser cet acte, et je ne peux faire cet acte qu'en connaissant le bonhomme, du point de vue psychologique, et je ne peux le poser aussi que dans la lumière du Christ. Les dons du Saint-Esprit ne sont-ils pas donnés pour cela ? […]
- Il y a aussi un facteur important ; l'expérience nous montre que dans certaines situations des frères sont allés dans le décor et ont quitté le ministère. Devons-nous en tenir compte ?
- Tout à fait. Mais je n'ai jamais une certitude absolue, comme on peut l'avoir en philosophie. On est dans le point de vue pratique. C'est un équilibre très difficile. C'est une présomption…
- Je distinguerais les deux cas que nous avons évoqués : les fragilités humaines et les frères qui risquent de vouloir s'envoler. Dans le premier cas, n'est-ce pas difficile de dire que la grâce du sacerdoce va guérir.
- On n'est pas assez magnanime et on n'a pas assez prié pour avoir le regard de Dieu. Il nous demande de poser un acte qui, humainement, est impossible ; il nous donne donc la grâce pour cela. […] [Avec la vocation], on touche le mystère : on a une certitude morale, mais on n'a pas une évidence.
- *La difficulté, père, c'est quand vous et moi avons chacun une certitude morale, et que ce n'est pas la même.* » Dans ce dialogue, on voit combien le père Philippe oppose un discernement basé sur la prudence à un discernement qui est censé être de l'ordre de l'inspiration divine, mais qui en fait est plutôt une absence de discernement avec pour but d'ordonner le plus de frères possible. La seule concession à la prudence est la mise en garde du frère ordinand contre ses fragilités, et le conseil de s'en ouvrir à quelqu'un. Sur cet extrait de compte rendu du conseil, voir le volet théologique du rapport.

[1] La miséricorde était souvent vue comme une caractéristique du gouvernement du père Philippe. Les risques que cela comportait pour la communauté n'étaient pas forcément occultés. « Cette miséricorde prend dans nos prieurés des formes extrêmement variées et elle nous met parfois en situation limite quant aux forces, personnelles et communautaires, et aux moyens donnés (lieux, conditions d'exercice, fragilités humaines très grandes aujourd'hui) » (fr. Jean-Pierre-Marie, lettre aux frères, 23 avril 2004, AGCSJ).

[2] M.-C. Lafon parle à ce sujet d'« incompréhension » et de « désaccord agacé » (Cf. *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.*, p. 685).

[3] AGCSJ.

> Le Père profite de cette remarque pour redire que cette situation lui semble normale, eu égard à la situation de toute l'Église aujourd'hui[1].

Ce peu d'attention donnée à ce qui semble être un problème généralisé de respect des exigences de la vie religieuse, qui arrive à la connaissance du prieur général par une voie institutionnelle, témoigne certainement d'une difficulté (ou d'une peur ?) à envisager les problèmes concrets pour en rester à des considérations théoriques dans lesquelles il se sent plus à l'aise et où son autorité ne risque pas d'être remise en question. On peut y voir aussi une volonté d'éduquer à la pauvreté et au don de soi, au risque d'ériger la situation limite en normalité et de transmettre une défiance envers toute recherche d'équilibre et de repos, ce qui ne sera pas sans conséquence[2].

Ce manque de respect du droit et de l'aspect institutionnel[3] se retrouve aussi dans le manque de distinction entre for interne et for externe, et dans le fait de confesser les frères de manière habituelle alors qu'il avait sur eux une autorité, ce qui est prohibé par le Code de droit canonique[4].

B. Une gouvernance blessante pour certaines personnes

Si le père M.-D. Philippe avait du mal à prendre en compte la loi et l'institution, il concevait en revanche son gouvernement comme devant être particulièrement attentif aux personnes[5]. Marie-Christine Lafon dit ainsi que son gouvernement était « très personnel », « dans le sens de finalisé par le bien des *personnes* »[6]. Il ne fait pas de doute que beaucoup de frères soient reconnaissants au père M.-D. Philippe de les avoir accueillis dans la communauté, ou aidés dans des moments d'épreuve, ou encore de leur avoir fait confiance. Ils ont senti chez lui un regard bienveillant et paternel, qui contrastait parfois avec d'autres expériences de l'autorité qu'ils avaient vécues. Pour le père M.-D. Philippe, le gouvernement devait être « paternel », ce qui impliquait pour lui un amour des personnes de la part de celui qui exerce l'autorité, mais aussi une capacité à se faire aimer par elles en retour[7]. L'idéal du gouvernement selon Marie-Dominique Philippe est peut-être exprimé dans cet article des constitutions de la Congrégation Saint-Jean :

---

[1] Conseil du prieur général, le 2 juillet 1997, AGCSJ.

[2] Le père Philippe avait coutume de dire que « nous nous reposerons au ciel ». Ce propos a pu passer pour édifiant, mais il a une dimension culpabilisante qui a certainement empêché des frères et sœurs de prendre en compte avec prudence leurs limites.

[3] Quand le père Philippe n'a plus été prieur général, il a apparemment eu parfois du mal à respecter pleinement l'autorité de son successeur, et certains ont pu en jouer, en prétendant continuer à lui obéir à lui en tant que fondateur. Un prieur local qui rechignait à tenir compte des orientations de ses supérieurs a ainsi écrit au prieur général une lettre disant que le lien entre le « gouvernement » et son prieuré se faisait « par le Fondateur et que les orientations pratiques du prieuré ont été soumises au père » (conseil du 27 juin 2005, AGCSJ). Le père Philippe a ensuite accepté de signer une lettre, sans doute rédigée par des frères, où il semblait se démarquer du prieur général : « En effet, je demeure fondateur, donc responsable de la Communauté Saint-Jean en face de Dieu. […] Aussi, je crois de mon devoir de dire publiquement, par le Prieur général, ce que, en face de Dieu et de Marie, je pense devoir rectifier et dire » (voir le conseil de février 2006, AGCSJ).

[4] Le père Philippe était conscient de cela, mais il pensait que son rôle de fondateur le plaçait au-dessus du droit commun et que « Rome » faisait une exception pour lui : « C'est en tant que fondateur que, même étant Prieur Général des frères, je peux confesser tous les frères qui le veulent. C'est une permission de Rome. Car normalement, le Prieur Général ne peut en même temps être confesseur habituel des frères. » (Chapitre général des sœurs apostoliques, septembre 1989, ASAP) Il n'a pas été possible de trouver un document qui attesterait de cette permission. Il est possible que le père Philippe ait pensé avoir reçu cette permission dans une conversation orale.

[5] Il lui est arrivé d'interpréter les faiblesses que les autres remarquaient dans son gouvernement comme une conséquence de son attention aux personnes, comme on le voit dans sa demande de pardon au début du chapitre général de 1987 : « Les manques de netteté sont plutôt le résultat d'un respect à l'égard de chaque frère » (rapport oral du Prieur général, AGCSJ).

[6] *Marie-Dominique Philippe*, p. 628.

[7] Dans sa lettre aux frères du 16 octobre 2005, fr. Jean-Pierre-Marie revient sur le mode de gouvernement et insiste sur la liberté intérieure personnelle. Il rapporte une parole du père Philippe : « Et le père nous a rappelé si souvent à ce sujet cet adage qu'il applique à celui qui reçoit une responsabilité sur des personnes : "Il vaut mieux être aimé qu'être craint" » (AGCSJ). Le père Philippe a dit aussi lors d'un chapitre que le gouvernement doit se vivre dans la lumière de la charité fraternelle. « Le Prieur doit susciter la confiance et faire confiance » (Au chapitre du Vicariat France Centre, selon ce que rapporte le conseil du 7 février 1997, AGCSJ). À la fin de sa vie, il distinguait encore au conseil du prieur général entre un gouvernement familial

> La responsabilité principale du Prieur Général, des membres de son Conseil et des différents Chapitres de Formation, dans les domaines qui leur sont propres, sera de discerner l'action de Dieu ; d'accompagner leurs frères sur la route tracée par Dieu ; de nourrir leur vie spirituelle par un enseignement doctrinal solide et la pratique de la prière ; de les aider à découvrir les exigences de la Charité fraternelle telles qu'elles sont exprimées dans la Ière Lettre de St-Jean[1].

Cette insistance sur la recherche du bien des personnes, qui ne doivent pas être réduites à des numéros[2], a été bénéfique à certains égards. Un ancien frère affirme à ce propos : « Le père avait des bons conseils parfois : "vous êtes prieurs, c'est pour chercher le service de vos frères, ce qu'il y a de meilleur pour eux sous le regard de Dieu". [3]»

Cependant, on peut se demander si derrière cette insistance sur la miséricorde et l'attention à la personne ne se cachait pas une certaine faiblesse[4]. S'il était difficile au père M.-D. Philippe d'aborder avec un postulant, un novice ou un frère en formation[5], les problèmes qui se posaient, il lui était sans doute d'autant plus difficile de le faire avec un profès…

> Non seulement la confusion entre les fors interne et externe rendait très difficile un accompagnement spirituel véritable, mais le p. Philippe ne gouvernait pas véritablement. Par exemple il était incapable de nous dire lui-même les reproches qu'il avait à notre endroit. Pour ce faire, il passait par les autres frères, compliquant de ce fait les relations entre nous. Sans cesse les décisions difficiles prises en Conseil étaient annulées à plus ou moins court terme, du fait qu'il n'était pas capable de les imposer aux frères concernés. Si vous étiez prieur il vous fallait sans cesse lui demander de retirer les dispenses que les frères obtenaient de lui facilement. Ceux qui ont eu à coopérer avec lui dans le gouvernement ne me contrediront pas si je dis que tous ont eu à souffrir du pouvoir qu'avaient sur le père Philippe les quelques frères qui avaient su s'imposer à lui[6].

Plusieurs frères ont remarqué que le père M.-D. Philippe était impressionnable et que certains frères avaient une influence sur lui. Il n'était pas rare que ce qui avait été décidé en conseil soit finalement annulé lors d'un entretien personnel, ce qui rendait son gouvernement difficile à suivre[7]. Il pouvait facilement désavouer un prieur quand un frère venait se plaindre. Il avait du mal à dire non à certaines personnes, et cela avait des conséquences sur le gouvernement de la communauté[8]. D'autre part, il avait aussi tendance à approuver ce que lui disait son interlocuteur, même s'il avait

---

attentif à la personne et un gouvernement politique, fondé sur la nature humaine : « Le point de vue de la famille doit nous aider à comprendre ce que nous devons être. Une grande famille religieuse, sainte, toute ordonnée vers la vision béatifique. Celle-ci doit constamment nous montrer ce qui est juste. Le bien commun de la vie religieuse n'est pas du tout comme celui de la cité. L'analogie de la cité ne va pas ; au contraire, l'analogie de la famille. La grande différence : la cité a sa propre finalité, mais pas la famille ; elle respecte la finalité des membres, en acceptant qu'elle est au-delà de la famille. Nous devons dépasser la famille pour être des hommes consacrés à Dieu. Mais ce dépassement n'est pas pour entrer dans la politique » (monition du père Philippe au conseil, le 13 janvier 2006, AGCSJ).

[1] Constitutions 1997, n°63§2.

[2] Le père Philippe pouvait s'exprimer ainsi : « Dieu a sûrement une volonté spéciale sur la Communauté St Jean. Il faut la découvrir, à travers la manière dont Dieu nous éduque personnellement et à travers la manière dont il veut que nous nous aimions les uns les autres, en vue d'être dans une docilité toujours plus grande vis à vis de la conduite personnelle de Dieu sur nous, qui ne peut pas se séparer de notre amour à l'égard de nos frères. Et c'est là où on doit respecter le point de vue personnel, qui est toujours ultime. L'aspect communautaire n'est pas ultime ; il ne peut jamais l'être. Il est essentiel, mais pas ultime » (monition du 3 mai 2002, AGCSJ).

[3] ACASJ.

[4] « […] nos chapitres généraux ont été longtemps pollués par la question du "gouvernement paternel", qui était simplement un essai de rationalisation par certains de ce qui, en fait, n'était qu'une incapacité native du père Philippe à gouverner vraiment » (AGCSJ).

[5] Voir chapitre 6, III : « Faible prise en compte des problèmes réels dans le discernement des vocations ».

[6] ACASJ.

[7] « Les conseillers étaient désignés par le chapitre général, mais les décisions ne se prenaient pas au conseil, tout changeait après, quand le père Philippe était face au frère. Face au groupe, il écoute, on note les décisions. Mais après, il modifie la décision avec le frère » (ACASJ).

[8] « Le père Philippe ne savait pas ce que c'est que l'autorité. Avec lui, il fallait que ce soit affectif » (ACASJ).

dit le contraire à quelqu'un d'autre[1]. Des frères pouvaient ainsi se réclamer sincèrement de lui pour soutenir des positions opposées.

Certains frères ont vécu des situations comparables à celles de certaines victimes d'abus sexuels : après avoir été en faveur auprès du père M.-D. Philippe, et avoir reçu de lui des marques de confiance importantes, ils se sont parfois retrouvés écartés sans ménagement et sans que les raisons de cette disgrâce leur soient données. Cette indifférence ou cette hostilité du père M.-D. Philippe a généré de grandes blessures, difficiles à concilier avec les discours sur l'attention aux personnes et sur la miséricorde. De même, l'appel au don de soi et à la générosité, au nom d'une pauvreté « divine » a pu conduire des personnes au-delà des limites raisonnables, comme le père M.-D. Philippe le reconnaissait lui-même :

> On nous appauvrit, c'est très vrai. Ce n'est pas commode d'être appauvri : on accapare si vite ! Il faut qu'on accepte cet appauvrissement dans la joie, la joie d'être des pauvres. Et qu'on demande à Jésus de nous aider plus, d'être encore plus auprès de nous, pour que tous les frères comprennent cet effort de très grande générosité. Au fond on leur demande quelquefois des choses qui, selon la prudence humaine, ne seraient pas tout à fait raisonnables, mais on est comme acculés à ces solutions-là. Et je crois qu'il faut que tous participent un peu à cet effort de la congrégation, et qu'on le leur fasse comprendre[2].

Certains frères ont été blessés par une forme de violence du père M.-D. Philippe[3], ou par le manque de possibilité d'avoir une pensée différente de celle du supérieur :

> Tu n'as pas le droit de ne pas être d'accord avec l'autorité dans notre communauté. […], l'autorité, c'est Dieu. On dirait que dans la communauté, l'autorité doit rassembler, c'est tout. Il y a quelque chose de malsain. Je suis sûr que ça vient de la manière d'être du père Philippe. Tu ne pouvais pas penser différemment[4].

Parmi les plaintes reçues récemment par le prieur général, certaines ne relèvent pas des abus sexuels, mais plutôt du gouvernement du père M.-D. Philippe. C'est le cas par exemple de la plainte d'une femme dont le père a passé trois ans dans la Congrégation Saint-Jean. Cet homme, qui était médecin, est entré dans la communauté quatre ans après le suicide de sa femme. Il avait 49 ans et était père de trois filles, dont la plus âgée avait 19 ans et la plus jeune 12 ans. Ses filles ont vécu cela comme un deuxième abandon, après le suicide de leur mère. Pendant ces trois années, les filles sont venues à Saint-Jodard en vacances, et leur père est allé plusieurs fois les visiter à Paris. C'est parce que la plus jeune allait très mal et avait besoin de lui, qu'il est finalement sorti de la communauté, sur les instances de sa fille aînée. Celle-ci s'en est sortie malgré la détresse qu'elle a vécue à l'époque, mais ses deux sœurs ont beaucoup souffert et se sont éloignées définitivement de l'Église. L'une d'elles s'est suicidée en 1998. À l'âge de 17 ans, elle était entrée chez les sœurs contemplatives avec les encouragements du père M.-D. Philippe et en était ressortie rapidement.

Sa sœur aînée en veut encore au père M.-D. Philippe, estimant que le plus grave est la distorsion du discours, et le fait qu'il ait utilisé la gloire de cet homme et son sens de Dieu pour sa propre gloire. Pour elle, son père a été victime d'abus de la part du père M.-D. Philippe. C'était un amoureux de Dieu et un vrai spirituel, il a été bouleversé par la mort de sa femme en 1980. Selon elle, le père M.-D. Philippe a été flatté qu'un homme brillant, chef de service à l'hôpital d'Avignon, veuille entrer dans sa communauté, il a utilisé cela pour ses propres buts et a détourné l'amour de Dieu que son père pouvait avoir. C'était d'autant plus dramatique pour elle qu'elle entendait les conférences du père M.-D. Philippe sur la famille. Du haut de ses 19 ans, elle trouvait cela insupportable. Quant à elle,

---

[1] « Il me contredisait devant le frère, mais après, j'allais le voir et il me disait le contraire. Pourquoi tous les vicaires généraux ont pété les plombs ? À cause de ça. On arrivait au conseil, les décisions étaient prises » (ACASJ).

[2] Monition du 10 mai 2003 au conseil, AGCSJ. Le père Philippe n'était plus prieur général, et il se référait à un contexte difficile du fait du départ de certains frères.

[3] « L'autre point important, c'est la violence du père Philippe. Comme si la violence ne se gérait pas. C'est la colère, mais il n'est pas capable de prendre sur soi pour dire : "j'ai un travail à faire de non-violence". Il ne nous a jamais mis en garde sur ces choses-là. [Une laïque] a dit aux frères : "vous n'êtes pas capables de gérer la violence dans la communauté". [Dans mon prieuré], les frères ont reconnu que c'était vrai. Le Chapitre général, de mon temps, comme c'était violent ! Tu sortais du chapitre mort. J'arrivais à m'en sortir parce que je tapais plus fort. C'est exactement les mœurs transmis par le père » (ACASJ).

[4] ACASJ.

elle a pu traverser cette épreuve et elle est restée dans l'Église, mais estime que ses deux sœurs ont été détruites. Elle ne pense pas que son père ait pris conscience de « s'être fait avoir », il n'a pas mesuré ce que signifiait pour elle d'être chargée de famille et d'apprendre le rôle de parent (de mère célibataire) à 19 ans.

Le père M.-D. Philippe a encouragé cet homme à entrer dans la vie religieuse et à faire des vœux sans tenir compte de ses responsabilités parentales et des droits de ses enfants[1]. En l'occurrence, l'attention aux personnes n'a pas joué en faveur des enfants, et le bien personnel de cet homme a été envisagé seulement en lien avec sa « vocation » à Saint-Jean. De plus, le noviciat semble avoir été adapté pour que cet homme puisse voir un minimum ses enfants. La prétention à avoir un gouvernement paternel, qui considère avant tout le bien de la personne n'a donc pas empêché de négliger le bien des enfants, et de relativiser les exigences de la vie religieuse, pour mettre cet homme dans une situation injuste, qui tentait de concilier l'inconciliable.

Le père M.-D. Philippe est le premier responsable de cette situation, mais des frères y ont coopéré sans se rendre compte de la souffrance infligée à ces enfants. Aux protestations de cette jeune fille de 19 ans, ils ont répondu par des justifications spirituelles. D'après les souvenirs de cette femme, ils trouvaient formidable de faire ainsi passer la gloire de Dieu avant ses enfants. Cependant, il semble qu'au moins un frère ait désapprouvé l'entrée au noviciat de ce père de famille, sans être entendu.

Parmi les personnes qui ont souffert des actes de gouvernement du père M.-D. Philippe, un ancien frère a communiqué une lettre qu'il avait reçue du père M.-D. Philippe, dans laquelle on lit ceci :

> Demander à un évêque ce que vous devez faire, c'est encore en dehors de votre vœu d'obéissance. Je puis être quelqu'un qui ne vous comprend pas, mais je suis votre supérieur. Alors la lumière ne peut être donnée que par l'obéissance.
>
> Je sais que c'est dur, mais je dois vous dire cela, c'est mon devoir car je vous aime comme un Père, et je désire être le Père de l'enfant prodigue. Oui, je vous aime bien plus que vous ne pensez, c'est pourquoi je suis dans une telle souffrance à votre égard. Car vous n'obéissez pas avec assez d'amour, alors que Marie vous aime tant.
>
> Oui, écoutez-La, Elle. Elle vous comprend et vous aime. Je vous bénis de sa part et vous redis toute mon affection. Soyez fidèle à Elle[2].

Outre le fait de considérer le recours à un évêque comme un acte de désobéissance, ce courrier montre la manière très affective avec laquelle le père M.-D. Philippe pouvait exiger l'obéissance. Il n'est pas question du bien personnel du frère, mais de la soumission que le père M.-D. Philippe réclame de lui, qui est presque confondue avec la fidélité à la Vierge Marie. Ce frère témoigne : « Le père Philippe m'a menacé : "Vous m'attaquez dans la paternité, je peux devenir méchant." » À un autre frère, qui avait quitté la communauté[3], le père M.-D. Philippe a d'ailleurs écrit une lettre qui se termine par cet avertissement : « En face de Marie, qui aime ses enfants, faites attention ! »

À un autre frère, qui demandait à quitter la communauté, le père M.-D. Philippe, sans aborder la question des aspirations de ce frère à une vie apostolique différente, se place uniquement sur le plan de la fidélité aux vœux qu'il a prononcés. Là aussi, le ton est affectif, spiritualisant, et culpabilisant :

> Vous comprenez combien je suis désolé de votre décision, et je ne puis en conscience comme responsable en face de Dieu, accepter une telle décision.
>
> Comme j'ai toujours été très loyal avec vous je veux l'être jusqu'au bout – même si cela est dur et peut vous blesser ! –

[1] Le Code de droit canonique, exprimant la loi naturelle, fait obligation aux parents d'éduquer leurs enfants : « Ayant donné la vie à des enfants, les parents sont tenus par la très grave obligation de les éduquer et jouissent du droit de le faire » (c. 226 § 2).

[2] ACASJ.

[3] Le père Philippe écrit plutôt « vous m'avez quitté » (AGCSJ).

> Avez-vous lu "l'exhortation apostolique post-synodale de Sa Sainteté Jean Paul II sur la Vita Consecrata" ? – Cette exhortation montre l'importance des vœux ! Peut-on demander d'en être dispensé pour avoir une autonomie plus grande pour se donner à une vie apostolique ? – Ce qu'on a donné à Dieu, on ne peut le reprendre, sauf pour des raisons graves et objectives (la santé, par exemple). L'efficacité de notre vie apostolique ne vient pas de nous, mais de notre union avec Jésus. En vous "libérant" de vos vœux n'allez-vous pas devenir un"sarment" qui se coupe de sa source, et perdra toute sa fécondité (Jn. ch. 15) – Vous savez bien cela et j'en ai très peur, car je vous aime ! –
>
> De plus, n'y a-t-il pas une grave infidélité à l'égard de vos promesses faites à Jésus et à Marie – et à la communauté ! […] J'ai très peur pour vous sur ce point qui vous tient si à cœur !
>
> N'oubliez pas la correction de l'Église d'Éphèse, dans l'Apocalypse ! – Il s'agit de l'Église de Jean. Jésus lui demande de garder "la ferveur de son premier Amour" ! – Alors…
>
> Voilà ce que je porte dans mon cœur avec une telle force. Le Seigneur vous a donné beaucoup de dons. Il faut en user divinement "en pauvre". Autrement vous ne pourrez plus regarder Jésus avec le même regard d'amour – comme le jeune homme riche. Il s'en alla triste !
>
> Je ne peux pas garder tout cela pour moi, je vous aime de trop ! J'ai peur que vous preniez une fausse route qui scandalisera beaucoup de jeunes !
>
> […] Je vous reste très proche dans les cœurs aimants de Jésus et de Marie.

« Dans le cas où un frère, une sœur décide de quitter l'institut, écrit le Service Accueil-Médiation en 2002, il nous a été rapporté que le suivi accordé pouvait rester très insuffisant, comme si l'intéressé – par son geste de rupture – avait choisi le mal. [1]»

Il semble que le père M.-D. Philippe ait pris ainsi beaucoup de choses de manière personnelle dans son gouvernement, transformant de nombreux problèmes en une question d'adhésion ou de rejet de sa personne. Dans *Les trois sagesses*, il aborde ainsi la question des frères qui quittaient la communauté :

> Si, ayant fait profession perpétuelle, le frère s'en va sans demander l'avis de ceux entre les mains desquels il s'est engagé, il y a une rupture. On garde le même regard surnaturel sur lui, parce que le Christ continue de l'aimer ; mais on ne peut pas aimer la décision qu'il a prise comme si c'était la volonté de Dieu sur lui[2].

Or c'était entre ses mains à lui que les frères s'engageaient. Selon lui, un frère devrait donc lui demander son avis avant de partir. D'ailleurs, la rupture dont il parle semble être avant tout une rupture par rapport à lui-même. Lors de la crise de 2001, un frère a pu écrire à l'évêque d'Autun que le père M.-D. Philippe a « diabolisé » les opposants[3]. Un frère a témoigné des difficultés que cet aspect de la personnalité du père M.-D. Philippe pouvait causer dans le gouvernement de la communauté en ces termes :

> Depuis ce jour-là j'ai mieux perçu combien j'étais, moi-même et à partir de ce moment malgré moi, du nombre de ceux qui pour le satisfaire savaient lui prodiguer éloges et félicitations. Il était aisé de remarquer en même temps qu'il se montrait très sensible à tous ceux qui savaient l'encenser et qu'il perdait envers eux toute objectivité. C'était grave de la part de l'autorité : imaginez le désordre que cela pouvait susciter dans la communauté ! De même, il ne supportait pas la contradiction, et tout ce qui pouvait lui en donner l'apparence. Il ne pouvait plus avoir de relation normale avec ceux qui avaient pu la lui manifester et la conséquence évidente est que rares étaient les frères qui pouvaient lui dire ce qu'ils pensaient vraiment, même au sein du Conseil[4].

Mgr Séguy a peut-être vu juste en rattachant des actes du père M.-D. Philippe en lesquels il voit une manifestation d'autoritarisme à cet aspect narcissique de son gouvernement :

> La personnalité du père MDPH est déroutante par son **autoritarisme**. Si vous n'êtes pas d'accord sur un point, vous êtes impitoyablement écarté ou exclu. De nombreux frères m'ont donné témoignage de ce comportement. J'en ai fait moi-même l'expérience surtout après la monition canonique de 2000. Il s'est

[1] Rapport du Service Accueil-Médiation, 2002, p. 4, ADPF.
[2] M.-D. PHILIPPE, *Les trois sagesses*, *op. cit*., p. 380.
[3] ADA.
[4] AGCSJ.

> permis, devant des assemblées importantes, de prendre à parti l'Évêque d'Autun "qui n'y voit rien", "qui se laisse berner par quelques frères mécontents" et, comme les évêques de France "ne comprend pas la vie religieuse". Certains frères ou sœurs qui me rapportaient ces propos en étaient évidemment excédés[1].

Marie-Christine Lafon a essayé d'exprimer les difficultés que pouvait engendrer dans le gouvernement du père M.-D. Philippe cette dimension affective :

> Ensuite, s'il est lucide sur ses défauts, Marie-Dominique Philippe n'est pas maître de l'effet qu'il peut avoir sur les autres, par sa carrure, son âge, son irascible et sa nature – hypersensible, entière et passionnée. En outre, l'expérience des coups reçus naguère l'a rendu très réceptif à la manière dont on l'aime – sans trop prendre garde au phénomène de cour que ce trait peut engendrer – ; il gouverne en s'appuyant sur ceux en qui il a confiance – avec les limites et richesses que ceci peut impliquer.
>
> Enfin, il n'a pas appris à donner un ordre, une orientation et à se positionner politiquement de manière posée et progressive. Ce qui s'avère néfaste. Car alors, ses interlocuteurs – en l'occurrence, les membres de son Conseil – acceptent sans comprendre ou, attitude guère plus constructive, s'opposent vivement.
>
> Le fond du problème est que, s'il sait prendre de la hauteur pour avoir un regard de sagesse, s'il domine largement ses responsabilités, s'il identifie sa complexité affective ou celle des autres, il n'est pas doué pour se démêler de ses résonances.
>
> Ainsi, il peine à exercer l'autorité s'il est face à une hostilité. Car avant tout, il ne sait pas gérer le conflit affectif. Si un vent critique se lève subitement sur l'assemblée, il réagit trop vivement. Ou, au contraire, il s'efface et se tait.
>
> Ou encore, très à l'écoute, bon et miséricordieux, il peut être piégé par celui qui se présente à lui comme une victime en détresse… On peut alors lui faire dire ce que l'on veut entendre ou entendre ce qu'on veut lui faire dire[2].

L'auteur en conclut que « c'est donc aux autres d'ajuster la relation », ce qui n'est pas sans poser problème, s'agissant de quelqu'un qui est resté aussi longtemps au gouvernement d'une communauté.

Le Service Accueil-Médiation parle de gouvernement « paternaliste » à propos du père M.-D. Philippe, entendant par là un gouvernement où il est demandé à chacun de coopérer par son intelligence et avec son cœur, au désir du père (c'est-à-dire du supérieur)[3]. Le risque n'a pas toujours été évité de mélanger for interne et for externe, gouvernement et direction spirituelle, ce dont certaines personnes ont été profondément blessées.

Enfin, il faut remarquer que le père M.-D. Philippe avait une certaine conscience de ses limites dans l'ordre du gouvernement, et du fait qu'il pouvait avoir un comportement blessant. Lors du jubilé de l'an 2000, il a demandé pardon de cette manière :

> Tous ceux qui exercent l'autorité, qui ont des charges, doivent demander un pardon très spécial à Jésus pour rester vraiment les enfants de Dieu ; et puisque je dois exercer l'autorité de Prieur général et de fondateur (de Prieur général pour mes frères, de fondateur à l'égard de mes sœurs, et des oblats et amis de la Communauté), je tiens à demander un pardon spécial pour tous les manques d'amour, de charité envers vous. Parce qu'on est très pris, trop pris, parfois on oublie et cela fait mal, cela blesse[4].

---

[1] Lettre de Mgr Séguy à M.-C. Lafon, le 18 février 2011, AGCSJ. L'évêque voyait aussi dans les mauvais discernements du père Philippe concernant l'appel aux ordres une manifestation d'autoritarisme, en ce sens qu'il aurait fait passer en force son point de vue sans écouter les autres : « Cet autoritarisme excessif s'est manifesté aussi par un mauvais discernement pour l'admission aux Ordres du Diaconat et du Sacerdoce. Ne tenant pas bien compte des observations reçues, il a fait appeler des jeunes qu'il ne fallait pas appeler jusqu'à une déclaration de nullité d'ordination dont on disait à Rome que cela ne s'était pas vu depuis 130 ans, et à une quinzaine de demandes de dispenses des obligations cléricales et religieuses, ces dernières années. »

[2] *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit*., p. 633-634.

[3] Rapport du Service Accueil-Médiation, 2002, p. 3, ADPF.

[4] Homélie lors de la démarche jubilaire, 8 décembre 2000 à Paray-le-Monial (*Lettre aux amis des frères et des sœurs de Saint-Jean* n°60, mars 2001, p. 21, AGCSJ). Le même jour, revenant sur ses années de gouvernement de la communauté, il s'exprimait ainsi : « Le Jubilé est une action de grâces, et cette action de grâces est immense. Dieu ne s'est pas trompé : il a

C. Une gestion désastreuse des affaires de mœurs et des abus

En tant que prieur général, le père M.-D. Philippe a eu à traiter des plaintes pour des affaires de mœurs impliquant des frères. La manière dont il a géré les affaires que nous connaissons illustre bien ce que disait la lettre du cardinal Braz de Aviz et de Mgr Carballo en 2016 :

> Lorsque des fautes étaient connues, elles étaient traitées avec une indulgence suspecte et les conséquences graves que ces conduites avaient eues sur celles et ceux qui en avaient été victimes n'étaient absolument pas prises en compte[1].

1. Les confidences de frères

Le père M.-D. Philippe a reçu des confidences de frères par rapport à leurs difficultés concernant la chasteté. Le fait qu'il ait été à la fois fondateur, prieur général, et aussi père spirituel de nombreux frères, et qu'il ait continué à confesser les frères dont il était le supérieur a certainement été source de confusion. Même si l'on considère que les confidences reçues l'ont été dans l'accompagnement spirituel ou dans la confession et que le père M.-D. Philippe était par conséquent tenu au secret et ne pouvait pas prendre de décisions, on ne peut pas manquer de s'étonner de certains conseils donnés aux frères qui s'ouvraient à lui.

Une victime d'abus commis par un frère a ainsi rapporté que celui-ci lui avait dit un jour :

> "Voilà ! même si ce que l'on a fait ensemble est très beau et voulu par Dieu, cela reste très physique, et il y a des traces de péchés, tu as pris du plaisir avec mon corps, et moi avec le tien, donc il faut que l'on se confesse tous les deux. Moi, je suis allé voir le père Philippe, et il m'a confirmé qu'on avait très bien fait[2], mais je ne peux pas te confesser, car c'est un péché qu'on a commis ensemble."

Cette personne note ensuite :

> Je suis dans l'incompréhension de ce discours qui me semble incohérent, affirmant une chose et son contraire[3].

En effet, comment comprendre que des actes puissent être bons, voulus par Dieu, et qu'il faille pourtant s'en confesser ? Le frère, quant à lui, semble avoir surtout retenu l'approbation du père M.-D. Philippe, de quelque manière qu'elle ait été exprimée.

À un autre frère qui s'ouvrait de ce qu'il vivait avec des femmes et lui demandait ce qu'il en pensait, le père M.-D. Philippe a répondu : « Oui, si vous y trouvez votre repos et si cela peut être discret [4]». Il a également confirmé « un formateur qui embrassait un frère sur la bouche au motif que ce dernier avait besoin de tendresse [5]».

Que ces paroles aient été prononcées en tant que confesseur, accompagnateur spirituel ou en tant que prieur général a finalement assez peu d'importance. Il en ressort que le père M.-D. Philippe a

---

mis auprès de ces jeunes quelqu'un qui n'avait pas beaucoup d'expérience de l'autorité, pour que *Lui* puisse tout faire – il n'y avait qu'à se remettre entre ses mains. Le père Hamer, un dominicain devenu Cardinal qui nous a reçus à Rome, me disait : "Vos compétences en philosophie, vos compétences du point de vue de la direction spirituelle, très bien ; vos compétences de gouvernement, je n'en sais rien !". J'ai toujours gardé dans mon cœur cette parole : "Vos compétences de gouvernement, je n'en sais rien". Cela permet de recevoir toutes les observations ! » (conférence à Paray-le-Monial, 8 décembre 2000, *Lettre aux amis des frères et des sœurs de Saint-Jean* n°60, mars 2001, p. 8, AGCSJ).

[1] Cardinal Braz de Aviz et Mgr Carballo, lettre, 22 juin 2016, p. 5, dossier CIVCSVA, AGCSJ. Le document est consultable en ligne sur le site de la Congrégation Saint-Jean.

[2] Ce propos attribué au père Philippe, rapporté par une personne qui ne l'a pas entendu de lui, mais d'un frère qui avait intérêt à présenter les choses d'une certaine façon, ne peut évidemment qu'être pris avec circonspection. On ne peut pas savoir ce que le père Philippe avait dit à ce frère exactement, ni dans quelle mesure le frère n'a pas compris ce qu'il voulait entendre. Cependant, le père Philippe ne semble pas s'être positionné clairement dans le sens d'une désapprobation ferme de ce que le frère lui rapportait.

[3] ACASJ.

[4] Rapport de la Commission SOS abus, mai 2019.

[5] Rapport de la Commission SOS abus, mai 2019.

couvert de son autorité des abus sexuels ou des actes contraires à la chasteté commis par des frères, et que certains ont pu légitimement se sentir encouragés par lui.

De même que pour le discernement des vocations, le père M.-D. Philippe ne semble pas avoir considéré les problèmes de chasteté comme graves dans la vie religieuse. Quant à se rendre compte que dans certains cas il s'agissait d'abus, et que des personnes en souffraient, il ne semble pas en avoir été capable.

2. Les dénonciations par des victimes elles-mêmes

Dès l'époque de Fribourg, le père M.-D. Philippe était au courant que des frères entretenaient des relations non chastes avec des femmes, qui le lui rapportaient parfois sans que cela le fasse réagir. Une personne a raconté que quand elle avait parlé au père Marie-Dominique du comportement d'un frère qui contredisait son engagement à la chasteté, il n'avait pas réagi.

Une autre a fait ce témoignage :

> Un jour pendant cette année-là, j'ai voulu aller dans la chambre d'X pour récupérer quelque chose. J'ai frappé mais personne ne répondait ; alors je suis rentré et là, j'ai vu X à moitié dénudée avec le frère Y… J'étais très secouée par ce que j'avais vu. Par la suite, X s'est sentie obligée de m'expliquer ce que j'avais vu. Je ne me rappelle plus vraiment et je n'ai pas bien tout compris, mais […] elle m'a assurée que tout était vu avec le père Philippe : l'intimité entre Marie et Joseph, l'intimité entre Jean et Marie, les gestes d'intimité entre personnes vivant cette même spiritualité. Ce qui était clair, c'est qu'on pouvait aller très loin mais sans pénétration. Tout était toujours très vague et cela laissait une interprétation très libre. Tout était permis, tant qu'on pouvait "porter" ces gestes d'intimité. Le père Philippe ne disait jamais concrètement ce qu'on pouvait faire ou ne pas faire, et cela laissait la porte ouverte à n'importe quelles interprétations. On ne devait pas en parler, même pas avec lui. Sa seule réponse était : "C'est très bien, c'est très bien, mettez tout cela dans le cœur de la Vierge Marie"[1].

Une personne écrit à propos de sa relation avec un frère dans les années 80 :

> Tout était toujours vu avec le père Philippe… […]
>
> Au début et pendant tout le temps que j'étais dans la communauté, j'ai toujours tout raconté au père Philippe, mais plus tard quand j'ai quitté je ne lui racontais plus tout ; mais comme c'était toujours un peu la même chose, je ne me posais plus de questions. J'étais un peu comme dans une bulle, et comme c'était un secret il n'y avait pas beaucoup de moyens d'en sortir.
>
> Je pense que le grand principe du père Philippe était de rester toujours très vague sur tout, ce qui permettait une interprétation libre et très large de tous les préceptes moraux. Quand je lui avouais par exemple, ce que je vivais avec le frère X, et que je lui faisais part de mes doutes, il ne répondait jamais concrètement. Quand je lui disais que le frère X était resté avec moi toute la nuit, il me répondait juste : "Ne restez pas toute la nuit…" Cela voulait-il donc signifier que le reste était bon [2]?

À propos de gestes avec d'autres frères qui étaient allés moins loin :

> Comme d'habitude, je racontais toutes ces choses-là au père Philippe qui me conseillait, comme d'habitude, de le confier au cœur de la Vierge Marie[3].

De même, une jeune femme abusée à plusieurs reprises par un frère au début des années 90 est allée trouver le père M.-D. Philippe peu de temps après en tant que prieur général, ayant l'autorité pour faire cesser les abus et prendre les mesures nécessaires, y compris en ayant recours aux autorités judiciaires. Au lieu de cela, elle n'a pas eu droit à une véritable écoute et sa souffrance n'a pas été prise en compte. Le père M.-D. Philippe lui a enjoint plutôt d'aimer son agresseur, comme si c'était son attitude à elle qui posait problème, et comme si c'était à elle de faire quelque chose. Il n'a pas été possible de savoir s'il a donné une quelconque suite à cet entretien, mais il n'a en tout

[1] ACASJ.
[2] ACASJ.
[3] ACASJ.

cas pris aucune mesure quant à la vie apostolique du frère concerné, et encore moins envisagé de donner une suite judiciaire.

Cette attitude se retrouve dans différents témoignages de victimes. Parfois la victime n'avait pas encore compris qu'elle avait subi des abus, ou du moins elle n'exigeait pas des mesures. C'est le cas dans certains courriers reçus par le père M.-D. Philippe. Il ne semble pas en avoir tenu compte et les frères concernés ont poursuivi leur ministère comme s'il ne s'était rien passé[1]. C'est le cas aussi d'une autre victime qui s'est ouverte au père M.-D. Philippe de ce qu'elle subissait de la part d'un frère :

> Et puis, j'ai rencontré le Père Marie-Dominique Philippe à qui j'ai parlé de mon trouble (sans rentrer dans les détails) et qui m'a répondu de "faire confiance" et que "les câlins, c'est bon". Pendant l'un ou l'autre entretien avec lui, il m'avait d'ailleurs lui-même prise dans ses bras[2].

Dans cette dernière attitude, on peut voir la volonté de protéger le frère, en faussant la conscience de la victime : le frère fait comme le père M.-D. Philippe, donc ce qu'il fait ne doit pas être mauvais. Cela rappelle la situation où le père M.-D. Philippe a embrassé un frère sur la bouche alors qu'il venait dénoncer les abus d'un formateur[3].

Nous avons déjà vu une réaction de colère lorsqu'une de ses victimes a dénoncé auprès de lui les abus subis de la part d'un frère de Saint-Jean, et d'autres affaires de mœurs dont elle avait connaissance. En tant que prieur général, il aurait dû intervenir, mais il a préféré reprocher à cette personne de « fouiller dans les affaires des autres ».

Lorsque des frères en formation sont venus le voir pour se plaindre de frères formateurs ou essayer de comprendre si ce qui se passait était normal, sa réaction a pu aller de la plaisanterie sur le formateur qui n'avait pas bien compris son enseignement (« Mais c'est dans le mariage, ça vaut pour le mariage ! »)[4] au silence gêné et finalement à la demande au frère victime d'arrêter puisque cela ne le laisse pas en paix[5]. Dans un cas, après avoir reçu un mot d'appel à l'aide, le père M.-D. Philippe est intervenu auprès du frère mis en cause et l'a peut-être repris, mais outre que ceci n'était pas proportionné à la gravité des faits, c'est finalement le frère victime qui s'est trouvé pris à partie par son abuseur, sans avoir même pu parler de sa souffrance[6].

Comme nous le verrons plus loin, le père M.-D. Philippe a également approuvé les relations d'ordre sexuel que sr Alix avait initiées avec au moins deux frères. En tant que supérieur, il n'a pas protégé

---

[1] Par exemple, ce courrier d'une postulante aurait certainement alarmé quelqu'un d'autre : « Vous connaissez aussi mon lien avec le Père X, ce lien si fort, le plus fort qu'il m'ait été donné de vivre à ce jour. Pour moi je le considère comme le cadeau et la présence de Dieu dans ma vie ; un don réel. Mais vous savez aussi comment l'aspect passionnel peut venir se mêler dans un lieu où l'amour est fort. […] comment gérer cette difficulté ? J'en ai un peu peur ; le Père X a un tempérament très fort, je ne sais pas toujours lui tenir tête… et je l'aime » (dossier MDP, ACASJ). Cf. cet autre courrier : « J'ai demandé au Père Y de se mettre en pleine lumière par vous. Il m'est donné de constater que l'on s'acharne sur la chasteté des prêtres. Je crois qu'il faut vraiment prévenir ceux-ci du danger. Le père Y n'est pas le seul à se faire avoir, j'ai reçu la confidence d'une fille qui m'a parlé de son problème avec un autre de vos pères. Pourquoi à moi ? qui sans que cette fille s'en doute vivait le même combat ? Ceci est grave, car cette fille, comme moi-même ne voit pas sa culpabilité. En effet jamais nous n'aurions osé, ni même pensé un seul geste envers ces pères, s'ils ne l'avaient eux-mêmes fait. […] S'il y a une chose que l'on cherche auprès d'un prêtre, ce n'est certainement pas "la relation sexuelle" » (dossier MDP, ACASJ).

[2] ACASJ.

[3] Voir chapitre 5, II : « Les abus sexuels du père M.-D. Philippe à l'égard de frères ».

[4] ACASJ. Dans ce cas, le père Philippe a contribué à mettre fin aux comportements déviants en aidant les frères concernés à prendre conscience de leur erreur. Deux autres cas de ce type ont été rapportés. Le père Philippe connaissait la morale commune de l'Église et savait le manifester en certaines circonstances.

[5] « À un frère abusé qui réclame de l'aide et insiste en particulier pour que le père Philippe qualifie moralement les actes sexuels répétés d'un formateur à son égard, celui-ci n'a donné finalement que cette réponse rapportée par le frère : "J'étais décidé et lui ai dit que je ne sortirais pas avant d'avoir obtenu une réponse claire. Il m'a dit alors que cela ne faisait que du mal, que cela ne me laissait pas en paix ; alors il me demandait d'arrêter" » (rapport de la Commission SOS abus, mai 2019).

[6] « La seule réponse à un frère qui avait mis au père Philippe un mot de SOS est venue de l'abuseur lui-même, un formateur, qui a fait au frère une scène de colère, lui reprochant d'avoir parlé de ses actes au père Philippe » (rapport de la Commission SOS abus, mai 2019).

ces frères. Il les a plutôt encouragés et les a laissés s'égarer dans des relations qui étaient en contradiction avec leur vœu de chasteté.

Une mère de famille dont la fille avait été agressée sexuellement par un homme non membre de la congrégation plusieurs années auparavant dans un camp de Saint-Jean-Education a écrit par deux fois au père M.-D. Philippe en 2002 pour lui faire part de sa souffrance et de celle de sa fille, âgée de 12 ans à l'époque des faits. C'est surtout à cause de la manière dont cette affaire a été traitée par l'association qu'elle lui écrit : « Tout le monde a minimisé, dédramatisé, il ne fallait nuire à personne ; et puis maintenant nous constatons les séquelles. » À cette dame bouleversée, qui cherche à savoir ce qui s'est passé lors de ce camp et qui lui pose des questions sur la manière dont il avait été informé de cette affaire et sur la manière dont elle a été gérée, voici comment il a finalement répondu :

> Chère Madame,
>
> Merci de votre lettre, vous avez bien fait de m'écrire pour que je puisse prier avec vous et mes frères aussi. Je le fais avec une grande compassion pour votre fille. Je la prends fort dans ma prière.
>
> C'est terrible d'être "victime" comme cela – l'innocence au prise [sic] de la grossièreté du monde, dans un lieu qui devrait être un abri ! – Jusqu'où va le mal !
>
> Je comprends bien votre souffrance, confiez-la à Marie, elle peut seule vous soulager, car Elle seule peut transformer ce mal en bien par sa miséricorde. C'est ce que je lui demande très spécialement. Elle est Mère, et elle aime si tendrement votre fille.
>
> Croyez bien à ma pauvre prière pour votre fille et pour vous, chère Madame[1].

Le père M.-D. Philippe, qui n'était plus prieur général, aurait dû transmettre la lettre de cette dame afin que quelqu'un réponde aux questions posées, mais apparemment il n'en a rien fait, puisque la lettre est restée dans son bureau. Dans cette affaire, le coupable, bien que son identité n'ait pas été connue à l'époque, n'était pas un frère de Saint-Jean ni quelqu'un de lié à la communauté, le père M.-D. Philippe n'a donc pas cherché à protéger une personne précise. Cependant, cette lettre est symptomatique de l'habitude de ne traiter les affaires de mœurs qu'en cherchant à apaiser les personnes plaignantes sans faire la lumière sur ce qui s'est passé.

3. Le traitement des affaires qui faisaient scandale

En tant que prieur général, le père M.-D. Philippe a eu aussi à traiter des affaires qui faisaient scandale. La plupart du temps, selon une pratique qui était alors courante dans l'Église[2], il s'est contenté de déplacer le frère qui posait problème. C'est ce qu'on a pu constater lors du procès d'un frère condamné pour des actes pédocriminels, qui a été déplacé plusieurs fois, sans que ne soit fait aucun signalement à la justice civile ou canonique. À chaque changement de lieu, de nouveaux enfants étaient ainsi mis en danger, d'autant plus que par « discrétion », les prieurs locaux n'étaient pas mis au courant de la tendance pédophile de ce frère. Plusieurs petites filles ont été agressées par ce frère, qui a finalement été jugé en 2015. Condamné à une peine de prison, il a été poussé par les supérieurs à demander la dispense du ministère diaconal et de ses vœux et a quitté la communauté.

Des frères mis en cause pour des problèmes de mœurs, avérés ou supposés, sur des mineurs ou sur des majeurs, ont été renvoyés dans une maison de formation (Rimont ou Saint-Jodard) pour un temps plus ou moins long avec un apostolat réduit, après lequel ils ont parfois retrouvé du ministère sacerdotal. Certains ont été invités ou enjoints à faire une thérapie. Dans une lettre, un supérieur explique à un frère mis en cause pour des comportements avec des jeunes filles :

> Le père, à mon grand étonnement a été vraiment net : il veut que l'on mette tout en œuvre pour te sortir de là et que pour cela tu te fasses aider par ce médecin dont il sait que son jugement est pondéré et qu'il

[1] Lettre du père Philippe datée du 29 avril 2002, ACASJ.
[2] Cf. Rapport de la CIASE, §0672-673.

> connaît pour être sûr. Il veut que l'on mette tout en œuvre pour cela et c'est pourquoi il te demande de rentrer en France dans ce but. Avec le père X nous avons été étonnés du jugement si ferme du Père qui dans ces choses est rarement directif. Il est clair qu'il a une très grande estime pour toi et pour ta générosité apostolique et il sait quel sacrifice cette décision sera pour toi, cependant savoir qu'une année ou deux de soins pourraient t'aider à te sortir tout à fait de là est pour lui une raison suffisante pour tout mettre en œuvre dans ce sens. La bonne volonté ne suffit pas dans ces choses, il faut absolument une aide éclairée et même si tu crois pouvoir t'en sortir seul il faut te mettre au pied du mur et comprendre que ce n'est pas vrai[1].

Cependant, dans sa réponse, le frère mis en cause explique qu'après avoir rencontré le père M.-D. Philippe, et sous son conseil, il accepte de revenir deux ans en France mais refuse de revoir le médecin. Vraisemblablement, l'attitude ferme du père M.-D. Philippe n'a pas tenu face au frère concerné. Le supérieur conclut d'ailleurs dans son dernier courrier : « Si le Père ne peut te dire la vérité, c'est peut-être parce qu'il sent que tu ne veux pas l'entendre ? » Le supérieur est visiblement déçu par le revirement du père M.-D. Philippe. Finalement, le frère concerné consultera un psychologue pendant quelques mois.

Dans le cas d'une affaire qui faisait un grand scandale, le père M.-D. Philippe est allé rencontrer l'évêque local et il a aussi rencontré les victimes. D'après ce que dit l'une d'elles, il n'avait pas lu son témoignage, ce qui fait qu'elle ne s'était pas sentie prise au sérieux. Elle trouvait étrange qu'il puisse donner des cours, et qu'il invoque ses mauvais yeux pour ne pas lire son récit. Une femme qui a assisté à la rencontre en fait le récit suivant :

> La conversation que toi et X avez eue avec moi était en présence de P. Marie Dominique Philippe et P. Y. P. MDP vous a demandé d'être "miséricordieuses" et il a même dit que vous priveriez la paroisse d'un prêtre si vous ne le faisiez pas... nous devrions accorder quelque chose à un jeune prêtre... Puis je me suis terriblement mise en colère, lui disant combien vous étiez miséricordieuses en NE déposant PAS une plainte, et en demandant simplement la garantie que la répétition serait empêchée par la congrégation : ce qui s'était passé était, après tout, une infraction pénale, pour laquelle d'autres seraient simplement arrêtés par la police et mis en procédure judiciaire.
>
> P. Y comprit immédiatement que l'insistance n'avait plus de sens et exhorta le supérieur général à garder le silence. Il savait très bien qu'ils ne pouvaient plus contrôler eux-mêmes la situation et qu'ils ne pouvaient plus se couvrir[2].

Selon un autre témoin, le père M.-D. Philippe aurait dit à ces deux jeunes filles qu'il fallait qu'elles comprennent que le frère mis en cause « est un jeune frère et que les jeunes frères ont des passions. "Il faut être miséricordieux envers lui". Pas un mot de consolation ou de compassion envers les deux filles [3]».

Une oblate a aussi rapporté que, cherchant à alerter le père M.-D. Philippe à propos d'un frère qui était en difficulté au niveau affectif et risquait d'avoir un rapport sexuel avec une femme, elle avait profité d'un passage de sr Alix pour lui en parler. Sr Alix a interrogé le père M.-D. Philippe, qui a répondu en disant à sr Alix et à la femme qui l'avait prévenue qu'elles devaient garder le silence sur cette affaire. Le père M.-D. Philippe a ensuite reproché à cette femme d'avoir parlé à son évêque de ce problème et d'avoir ainsi « brisé l'unité des frères »[4], en agissant sous l'emprise du démon, alors même que la situation était grave et qu'elle avait fait cette démarche auprès de l'évêque en accord avec le frère qui s'était confié à elle.

Il est très difficile de savoir combien de plaintes pour des agressions sexuelles le père M.-D. Philippe a eu à gérer en tant que prieur général. Dans les archives de la Congrégation Saint-Jean, les documents sont inexistants ou rares sur ces cas datant de l'époque où le père Philippe était prieur général. Les dossiers étaient mal tenus, et c'était en partie volontaire, le père M.-D. Philippe n'ayant pas souhaité qu'il y ait des dossiers sur les frères, même s'il avait dû s'y résoudre, sur l'insistance

[1] ACASJ.
[2] ACASJ.
[3] ACASJ.
[4] ACASJ.

de l'abbé de Lérins. De plus, il n'était pas rare que les supérieurs conservent des documents et ne les versent pas dans les archives, même après avoir rendu leur charge[1].

Une recherche à partir du mot « pédophilie » n'a rien donné dans les comptes rendus des séances du Conseil du temps où le père M.-D. Philippe était prieur général. En revanche, immédiatement après qu'il n'est plus en charge de la communauté, le sujet est abordé, en juillet 2001, à propos d'une nouvelle législation qui faisait obligation de dénoncer les faits de pédophilie[2]. Dans la discussion du conseil, le père M.-D. Philippe intervient :

> Il faut bien se dire qu'aujourd'hui le passage à l'acte est de plus en plus facile, et sera de plus en plus fréquent, à cause de la suppression des tabous sociaux. Quand on sait qu'un frère est passé à l'acte, il faut lui faire comprendre qu'il y a un acte social de for externe qui doit être réparé. On doit demander aux frères cette réparation au niveau social[3].

Cette intervention en faveur de la responsabilité sociale et de la réparation étonne dans la mesure où elle paraît incohérente avec la manière dont le père M.-D. Philippe avait géré de telles affaires. Cela montre que le père Philippe pouvait transmettre des principes justes, alors même que lui-même agissait différemment[4]. Cela montre aussi qu'à cette date, la question pouvait être posée en conseil, et que les frères conseillers étaient capables de prendre en compte la responsabilité sociale de la communauté dans un cas de pédophilie. Un an plus tôt, alors que le père M.-D. Philippe était encore prieur général, le conseil avait dû faire face à une accusation de pédophilie concernant un frère. Le compte rendu du conseil fait apparaître comment une telle question pouvait être abordée :

> L'évêque de X a demandé un rapport à son sujet. Il est dans la nature depuis mars 1999 sans dispense, et ne se soigne pas. Notre responsabilité, morale et civile, est grave. Les [parents de la victime] nous demandent si nous faisons bien quelque chose.
>
> Décision : L'aider à prendre conscience de la gravité de sa situation et le mettre dans l'obéissance : être ferme, lui faire comprendre qu'on est responsable de lui, et lui imposer une thérapie. S'il n'écoute pas, lui imposer une exclaustration[5].

Il n'y a pas de minimisation de la gravité des faits, et il est question de « responsabilité morale et civile ». Cependant, les conséquences sur la victime ne sont pas évoquées, et les parents le sont seulement comme des aiguillons qui incitent à agir : ce sont eux qui ont demandé que le frère fasse une thérapie et qui pressent la communauté de faire quelque chose. La décision ne prévoit aucune enquête judiciaire ou canonique. D'autre part, si le père M.-D. Philippe était prieur général, il ne semble pas être intervenu lui-même dans cette affaire. Comme souvent, il a laissé à d'autres la responsabilité de s'en occuper. Finalement, le frère concerné a été renvoyé fin 2001[6].

Le traitement des affaires de mœurs par le père M.-D. Philippe ne semble pas très différent de la manière dont ces affaires étaient traitées en général dans l'Église, bien que certains traits soient

---

[1] Sur le traitement des affaires, voir chapitre 12 : « Le traitement des plaintes dans les années 1990 ».

[2] Il s'agit de l'article 434-3 du code pénal, dans sa rédaction issue de l'ordonnance 2000-916 du 19 septembre 2000 : « Le fait, pour quiconque ayant eu connaissance de privations, de mauvais traitements ou d'atteintes sexuelles infligés à un mineur de quinze ans ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ou d'un état de grossesse, de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Sauf lorsque la loi en dispose autrement, sont exceptées des dispositions qui précèdent les personnes astreintes au secret dans les conditions prévues par l'article 226-13 » (Version en vigueur du 01 janvier 2002 au 16 mars 2016).
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006418606/2002-01-01/

[3] Compte rendu du conseil du prieur général de juillet 2001, AGCSJ.

[4] En l'occurrence, le père Philippe a sans doute été aidé par le positionnement du nouveau prieur général et d'autres conseillers.

[5] Compte rendu du conseil du prieur général de novembre 2000, AGCSJ.

[6] Ce cas a été présenté ensuite à la justice.

sans doute accentués dans son cas. La CIASE[1] a résumé ainsi la manière dont l'Église de France a traité les affaires d'abus sexuels :

> Il serait inexact de dire que l'Église catholique n'a rien fait contre les violences sexuelles commises en son sein depuis les années 1950. En revanche, son action a été longtemps centrée sur le soutien aux clercs et religieux auteurs des violences et, à travers eux, à l'Église tout entière, avant de s'intéresser aux personnes victimes de ces violences. Elle s'est également longtemps caractérisée par un traitement purement interne à l'Église, ne faisant de surcroît appel, ni aux procédures judiciaires, ni aux procédures canoniques[2].

En aucun cas le père M.-D. Philippe n'a déclenché une procédure judiciaire ou canonique, mais il faut remarquer que quand des évêques ont été au courant, ils ne l'ont pas fait non plus. Nous n'avons pas non plus connaissance de cas où il ait cherché à faire la vérité sur ce qui s'était passé : les faits ne semblent pas l'avoir intéressé. Il avait de la difficulté à voir dans les actes incriminés autre chose que des faiblesses ou des péchés[3]. Son approche était centrée sur les frères mis en cause. C'est en leur faveur qu'il invoquait la miséricorde. On ne constate pas un tel souci de miséricorde envers les victimes. Il semble que le père M.-D. Philippe se soit même montré assez insensible à la souffrance des victimes et qu'il ne leur ait pas proposé son aide autrement que sous la forme d'une prière. Quant aux frères mis en cause, son approche est avant tout celle d'un confesseur qui absout ; même s'il pouvait mentionner aussi la responsabilité sociale, elle ne semble pas avoir orienté ses décisions. Il semble avoir plutôt eu pour principe qu'un frère (et donc aussi un supérieur) devait toujours prendre la défense de son frère[4]. En dehors de quelques cas où une thérapie a été proposée, il ne semble pas avoir proposé un réel chemin de conversion, de pénitence, de réparation et de guérison aux frères concernés. Encore faut-il remarquer que les cas où une thérapie a été proposée semblent concerner uniquement des situations qui ont provoqué un scandale public. Ces thérapies ont parfois été demandées par des évêques[5], par les parents d'une victime, ou favorisées par l'entourage du père M.-D. Philippe plus que par lui-même.

Un autre facteur a joué dans cette gestion des problèmes de mœurs : on voulait éviter à tout prix le scandale, qui pourrait entacher l'image de la communauté, ou du père M.-D. Philippe lui-même. Le déplacement de certains frères s'explique avant tout comme un moyen pour couper court aux rumeurs. Étant donné ses propres actes délictueux, le père M.-D. Philippe n'avait pas intérêt à attirer l'attention sur les abus sexuels commis par des frères.

Le fait d'être à la fois prieur général, fondateur, professeur, confesseur, souvent accompagnateur spirituel, a certainement joué un rôle important dans la manière dont ces affaires ont été gérées, entraînant de la confusion dans le positionnement vis-à-vis des personnes (les victimes aussi bien que les auteurs d'abus) et dans les décisions prises (le plus souvent, une grande inertie), qui relèvent parfois de la non-assistance à personne en danger ou même de la mise en danger d'autrui. Le père M.-D. Philippe a certainement eu du mal à aborder ces affaires d'un point de vue de gouvernement,

---

[1] La Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE) est une commission d'enquête française créée le 8 février 2019. Elle était chargée d'établir les faits sur les abus sexuels sur mineurs et sur les personnes vulnérables dans l'Église catholique en France depuis les années 1950. Elle a rendu son rapport le 5 octobre 2021.

[2] Rapport de la CIASE, §0646, p. 251.

[3] De ce point de vue, cet extrait d'entretien est significatif : « - Pour quelles fautes avez-vous le plus d'indulgence ? - Celles de la faiblesse. Les fautes dues à cette fragilité affective, qui éclate aujourd'hui, et qui sont une forme d'amour mal vécu. Ce sont les fautes qui appellent le plus le pardon, la miséricorde. Cette fragilité est la conséquence d'un stoïcisme répandu, notamment dans l'Église, qui a ramené l'amour à une maîtrise volontariste du corps et à la recherche des vertus. Ce perfectionnisme impossible a conduit à la faillite actuelle. On doit reprendre toute l'éthique sous la lumière de l'amour d'amitié » (Propos recueillis par Luc Adrian in *Famille Chrétienne* n°1775, 19 novembre 1992, cité par M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.*, p. 75).

[4] Cette insistance sur le devoir de « défendre son frère », qu'il pouvait exprimer en chapitre, faisait sans doute référence pour lui à ce qu'il avait vécu lors de l'affaire de l'Eau vive.

[5] En 2005, Mgr Séguy écrivait dans son rapport à la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée : « Le père MDPH, n'a pas grande confiance à la psychologie. Il préfère, pour soigner les fragilités relatives au de sexto, renvoyer à la prière, à la mystique ou au chapelet. J'ai, à plusieurs reprises, demandé qu'outre cette thérapeutique spirituelle, on utilise le travail des spécialistes en sciences humaines compétents pour aider les religieux à bien comprendre et vivre les exigences du célibat, comme don d'amour à Dieu et aux frères » (ADA).

qui agit au for externe, prend nécessairement en compte la justice, la responsabilité sociale et les institutions.

4. Conclusion sur le gouvernement du père M.-D. Philippe

La manière de gouverner du père M.-D. Philippe a fait l'objet d'une théorisation, et d'une idéalisation, de la même manière que son enseignement.

> Il faut certes garder à l'esprit que la grâce du fondateur est avant tout une paternité qui transcende son gouvernement. C'est par cette paternité qu'il est lié en premier lieu à la communauté dont il est la source : Dieu donne ainsi le père Philippe aux frères et aux sœurs comme instrument paternel de sa grâce et c'est d'abord à ce titre que la congrégation des frères et que les congrégations des sœurs accueillent sa présence. C'est dans la lumière de cette paternité qu'il paraît bon aux frères que leur fondateur puisse les gouverner, tant qu'il discerne dans cette charge un service de charité fraternelle que Dieu lui demande d'accomplir. En effet, la fondation d'une communauté est une période de germination où il convient bien que le fondateur puisse incarner sa paternité jusque dans le gouvernement.
>
> En outre, une communauté chrétienne doit toujours prophétiquement proclamer l'absolu de la personne humaine que le Christ aime et vient sauver. Une communauté religieuse doit manifester cela, y compris dans son gouvernement, selon la grâce qui est la sienne. Notre fondateur montre cela de manière forte, en nous gouvernant dans une attention première aux personnes et à la croissance de leur vie théologale. Encore ainsi, il paraît indéniable qu'il œuvre selon la grâce de fondation, dans un aspect primordial pour l'Église et pour le monde d'aujourd'hui[1].

Rétrospectivement, on peut se demander si cette insistance sur l'attention au bien personnel dans le gouvernement du père M.-D. Philippe n'est pas le pendant de la difficulté à prendre en compte la loi, l'institution et le bien commun. L'idéalisation du gouvernement du père M.-D. Philippe a été moindre que celle de son enseignement. Toutes ses décisions ne faisaient pas l'unanimité, et la manière dont elles étaient prises était parfois critiquée en interne, plus ou moins ouvertement[2]. Comme nous l'avons vu, des personnes ont été blessées. L'admiration du père M.-D. Philippe en tant que prieur général était donc moins unanime que par rapport à son enseignement. Cela n'a pas empêché la majorité des frères de préférer suivre le père M.-D. Philippe que de le remettre en question. Même un frère lucide sur les limites du père M.-D. Philippe en matière de gouvernement a pu dire : « Le Père nous emmène contre un mur, mais je ne vois pas comment ne pas le suivre ».

Quoi qu'il en soit, la mise en garde de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée en 2016 contre une idéalisation du père M.-D. Philippe dans sa manière d'exercer l'autorité[3] paraît fondée, au vu des données qui ont été présentées ici.

---

[1] Chapitre général de 1997, texte sur « Le rôle de notre fondateur dans le gouvernement de notre congrégation », AGCSJ. Cf. une lettre de fr. Jean-Pierre-Marie, prieur général, aux frères : « Attentif au bien de la personne chrétienne, johannique, notre fondateur nous a conduits sur une voie de gouvernement dont la miséricorde est la clef. Une miséricorde qui ne se comprend que dans la lumière de la conduite de Dieu sur les hommes : le Père a invité Marie à la Croix, à la blessure du Cœur, pour que, du Père et du Fils, elle reçoive le Paraclet et le communique, dans sa maternité, à Jean. Il n'est certes pas possible de gouverner comme Dieu, et nous comprenons combien nous gouvernons d'une manière qui n'est pas parfaite, mais il nous faut cependant nous référer sans cesse à son dessein paternel pour rester fidèles à notre vocation et donner au monde le témoignage de miséricorde qu'il attend (Jn 13,35). C'est le propre d'un gouvernement paternel que de susciter une recherche de vérité qui libère (Jn 8,32) et une coopération dans la quête de la finalité. Nos règles ou constitutions nous aident en cela. Par leur formalisation, elles doivent éviter l'arbitraire que nos faiblesses pourraient susciter, et garder la souplesse de l'esprit » (lettre aux frères, 8 mai 2002, AGCSJ). On perçoit dans cette lettre également la volonté de rééquilibrer certains défauts du gouvernement du père Philippe.

[2] Ces critiques pouvaient parfois susciter l'irritation du père Philippe. Il est noté, par exemple, dans le compte rendu d'un conseil : « Face aux critiques sur le gouvernement, le Père Marie Dominique décide de remettre au Conseil de Congrégation toute décision concernant frère X » (AGCSJ).

[3] La lettre s'exprimait ainsi, à propos du père Philippe et de sr Alix : « il ne faut pas les idéaliser, tant dans leur manière d'exercer l'accueil et le discernement des vocations, où il y a eu beaucoup d'imprudences, que dans tel ou tel mode d'exercice très personnel de l'autorité » (Cardinal Braz de Aviz et Mgr Carballo, lettre du 22 juin 2016, p. 6, AGCSJ).

III. SES INTERVENTIONS DANS LE GOUVERNEMENT ET LA VIE DES SŒURS

Comme on l'a vu, les sœurs contemplatives et apostoliques de Saint-Jean représentent une part importante des victimes du père M.-D. Philippe. 14 sœurs ou anciennes sœurs se sont plaintes à la Commission SOS abus. À cela, il faut ajouter des victimes identifiées par d'autres moyens. Le tableau de la place du père M.-D. Philippe dans la famille Saint-Jean serait donc incomplet s'il n'incluait pas une étude spécifique sur les communautés de sœurs. Il ne peut s'agir ici que d'une ébauche, qui devra être corrigée et complétée par des études ultérieures.

Le père M.-D. Philippe est considéré comme le fondateur des sœurs contemplatives et des sœurs apostoliques de Saint-Jean. Cependant, son rôle dans la fondation des sœurs n'est pas tout à fait le même que pour les frères, et il n'est d'ailleurs pas le même dans ces deux communautés. Il ne semble pas avoir désiré au point de départ que des femmes consacrent leur vie à Dieu dans la famille Saint-Jean[1]. De plus, l'existence des deux instituts de sœurs n'est pas la mise en œuvre d'un projet qu'il aurait conçu à l'avance[2]. Elle est le fruit d'un tâtonnement, qui a abouti à distinguer deux communautés[3]. Les interventions du père M.-D. Philippe dans cette histoire, notamment en ce qui concerne l'origine des sœurs apostoliques, ont causé des blessures qui sont encore vives chez certaines sœurs. S'il n'a pas imposé son idée, il est intervenu à de multiples reprises, à la demande de telle ou telle personne, causant de brusques changements d'orientation, ce qui a contribué à opposer des personnes les unes aux autres et a produit une certaine confusion. Certaines sœurs apostoliques ont ressenti un véritable mépris de sa part, notamment parce qu'il pouvait intervenir sans même leur en parler dans ce qui relevait théoriquement de leur responsabilité propre. Chez les sœurs contemplatives, cela s'est passé différemment. En raison de la médiation de sr Alix, une cohésion interne entre les sœurs – effet sans doute d'une forme d'emprise – s'est maintenue plus longtemps.

A. Le père M.-D. Philippe et les femmes

L'attitude du père M.-D. Philippe envers les femmes mériterait d'être étudiée plus profondément que nous ne pouvons le faire ici. L'enseignement du père M.-D. Philippe sur la femme était marqué par une certaine idéalisation[4], liée à sa dévotion mariale héritée du père Dehau. Quand il commentait la création de la femme en Gn 2, il disait que la femme était le sommet de la création. Pour lui, Marie, la Femme par excellence, était avant tout celle qui faisait la même œuvre rédemptrice que son Fils, dans la plus haute coopération d'une créature à l'œuvre de Dieu. Cette coopération de Marie était décrite avant tout comme un mystère d'accueil et d'abandon, de maternité, de compassion, de miséricorde, dans une dépendance totale à Jésus. Il ne s'agit pas de discuter ici de la pertinence de cette vision, mais simplement de faire remarquer qu'elle a pu avoir des

[1] « À Fribourg, quand la Communauté a commencé, j'avais bien décidé qu'il n'y aurait pas de religieuses, parce que c'est assez, les frères, c'est suffisant… Et puis la Providence en a décidé autrement… comme pour les frères, du reste : c'est vraiment le Seigneur qui a voulu cela, et pour moi c'est la meilleure des garanties que c'est bien de l'Esprit Saint » (homélie du 10 juin 1988, dans le recueil « Vous êtes bénies, bénies de Dieu » composé par le sœurs contemplatives, p. 5, AGCSJ).

[2] Mgr Rivière a demandé en 2006 au père Philippe si l'existence de deux congrégations féminines faisait partie de la grâce de fondation. Le père Philippe a répondu : « ce n'est absolument pas inscrit dans le marbre, c'est conjoncturel. Si ça se passe autrement, ce n'est pas lié à la grâce de fondation » (entretien du 9 novembre 2022 avec Mgr Rivière).

[3] « Il avance, un pas après l'autre, dans la ferveur de la prière et pense qu'à travers événements, réalité, idées et désirs des unes et des autres, apparaîtra la forme concrète de leur vie » (M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.*, p. 614) Dès Fribourg, un groupe de jeunes femmes souhaitait se consacrer à Dieu dans la vie religieuse. La chronologie des années 1982-1984, où s'est jouée la formation des deux communautés distinctes est particulièrement complexe et demanderait une étude approfondie.

[4] Le père Philippe pouvait dire aux frères : « il faut que nous soyons contemplatifs à part entière. Cependant, nous ne pouvons pas l'être d'une manière aussi limpide que nos sœurs » (conférence à Saint-Jodard, le 8 mai 1986).

conséquences sur sa manière de considérer les femmes et la manière dont les sœurs ont pu vivre leur féminité[1].

Quant à son attitude concrète envers les femmes, les témoignages sont assez contradictoires. Certaines se sont senties très respectées et écoutées. D'autres, au contraire, se sont senties méprisées. Une de ses victimes dit que, pour le père M.-D. Philippe, la femme est « un être soumis »[2]. Les abus sexuels eux-mêmes ainsi que le peu de considération qu'il a montré à ses victimes quand il les rejetait manifestent évidemment aussi une indifférence ou un certain mépris.

Il ne s'agit pas ici de trancher dans un sens ou dans un autre en généralisant, mais de faire état de cette ambivalence dans l'attitude du père M.-D. Philippe par rapport aux femmes en général : une grande idéalisation, des comportements respectueux, mais aussi des agissements qui ont causé de graves blessures et un sentiment d'être méprisées.

Il faudrait aussi se demander dans quelle mesure le père M.-D. Philippe a influencé les frères sur cet aspect. De ce point de vue, un extrait de compte rendu du conseil du prieur général est peut-être significatif. Après une visite du père M.-D. Philippe dans un prieuré, il est noté :

> Le Père souligne la très grande unité du couvent en constatant qu'il existe de la part de tous une très grande observance. […] La question la plus délicate reste le rapport avec nos sœurs. À ce propos, le Père suggère que l'on puisse aider nos sœurs à découvrir ce qu'elles veulent pour leur vie. Le Père fait remarquer que dans l'Église, les plus grands désordres viennent de la femme. Le démon attaque toujours par la femme. Il serait bon de découvrir avec nos sœurs toutes les erreurs qui proviennent de la femme et qui sont répandues dans l'Église. Le Père insiste pour dire que nos sœurs doivent, par leur vie, répondre à ces erreurs. Quel moyen le Conseil doit-il prendre pour communiquer cette réflexion aux sœurs ? Fr. X, fr. Y, fr. Z en portent le souci[3].

Malgré le désir d'aider les sœurs à découvrir « ce qu'elles veulent », de les associer à la réflexion en « découvrant avec elles » « toutes les erreurs qui proviennent de la femme », et de les voir « répondre », par leur vie, à ces erreurs, le propos ne peut qu'interroger sur la vision de la femme que le père M.-D. Philippe transmettait aux frères. Une telle manière d'aborder le sujet de la difficulté de la relation entre les frères et les sœurs, à partir de considérations discutables sur le rôle de la femme dans l'histoire du salut, ne favorisait pas chez les frères une remise en question de leurs propres responsabilités, puisque l'origine des problèmes était ainsi mise sur le compte des sœurs et des femmes en général. De plus, la solution proposée était de l'ordre du dialogue intellectuel, dans une position qui ne semble pas tout à fait symétrique, et en tout cas de manière culpabilisante. Cela ne disposait pas les frères de la meilleure façon pour un dialogue en vérité avec les sœurs sur leurs difficultés concrètes de coopération, et de manière plus générale avec les femmes.

Quant à savoir comment les conseillers ont réagi, l'expression « en portent le souci » à propos des trois frères désignés trahit peut-être un certain embarras, ou même une réticence à aborder le sujet avec les sœurs, tout en ne voulant pas contredire le père M.-D. Philippe.

B. Le père M.-D. Philippe et les sœurs contemplatives

Le père M.-D. Philippe ne semble pas être beaucoup intervenu dans le gouvernement des sœurs contemplatives, puisque sr Alix en avait pris la direction dès le début, en 1982[4]. Lui-même ne prétendait pas diriger une communauté féminine. Cette communauté s'est en réalité constituée

---

[1] Une sœur écrit par exemple : « Les conférences du père Philippe sur l'homme et la femme ont pu favoriser chez les sœurs une image contradictoire de leur identité féminine et religieuse. À la fois, la femme était présentée de manière sublimée à l'image de la Vierge Marie et en même temps comme une petite enfant toute relative à l'homme, ayant plutôt vocation à s'effacer et à s'offrir dans le silence. »

[2] ACASJ.

[3] Conseil du 11 décembre 1996, AGCSJ.

[4] Il n'a pas été possible de consulter les archives des sœurs, dont une partie a d'ailleurs été détruite. Cela aurait sans doute permis de mieux évaluer dans quelle mesure la participation du père Philippe à des chapitres généraux ou des conseils a pu être déterminante.

autant à partir de l'idée que sr Alix se faisait de la vie contemplative que de l'enseignement du père M.-D. Philippe. Quant au mode de vie concret, au moins au début, c'est sr Alix qui décidait, en concertation avec le père M.-D. Philippe et en se réclamant de son autorité[1]. Quelle qu'ait été la part exacte prise par lui dans les décisions de sr Alix, le père M.-D. Philippe avait de toute façon une grande influence : il donnait une orientation spirituelle à travers des chapitres et des conférences, qui véhiculaient sa propre conception de la vie religieuse féminine et contemplative. Ses enseignements ont certainement marqué les sœurs, comme en témoigne par exemple le recueil « Vous êtes bénies, bénies de Dieu »[2], où les sœurs ont rassemblé des interventions du père M.-D. Philippe en rapport avec leur vocation.

Ce qui ressort de cet enseignement, c'est que le père M.-D. Philippe a donné aux sœurs une mission de prière, d'offrande et de souffrance, fondée sur le « mystère de la Compassion », c'est-à-dire sur ce qu'a vécu la Vierge Marie lors de la Passion de Jésus. La vie des sœurs, cachée[3] et apparemment inutile aux yeux du monde, était vue comme mystérieusement féconde. Elles devaient porter, notamment, l'apostolat des frères de Saint-Jean[4]. Le modèle qui leur était donné était surtout la Vierge Marie, et parfois Marthe Robin :

> La première sœur contemplative de Saint-Jean, c'est la petite Marthe. Je crois qu'on a le droit, entre nous, de la revendiquer comme une sœur de Saint-Jean ; elle l'est, sœur de Saint-Jean, à beaucoup de titres et d'une manière très éminente. C'est elle qui a voulu la Communauté Saint-Jean… "voulu" parce que l'Esprit Saint lui faisait comprendre qu'il le fallait pour l'Église d'aujourd'hui. Alors s'il y a saint Jean il faut qu'il y ait Marie, il faut des sœurs qui soient tout proches du cœur de Marie pour rappeler constamment aux frères le silence de la contemplation, l'absolu de l'amour du cœur de Jésus, afin que, si la vie apostolique est trop lourde et côtoie de très grands dangers, il y ait un poids d'amour suffisant qui rappelle aux frères qu'il n'y a pas de vie apostolique johannique digne de saint Jean sans un don absolu à Dieu.
>
> Marie vous a fait comprendre que c'était cela, le trésor de son cœur, et qu'elle voulait vous le donner : son regard sur Jésus crucifié, son unité avec Jésus dans l'Agonie, avec Jésus crucifié, avec Jésus dans le Sépulcre. […] Et elle vous a fait comprendre aussi ce que Jésus a exigé d'elle : de prendre Jean dans sa prière et de prendre dans sa prière toute la paternité de saint Jean d'une manière très particulière, d'une manière très forte[5].

Lors de la retraite de communauté de septembre 1983, alors que les sœurs étaient en train de prendre leur orientation purement contemplative, le père M.-D. Philippe a parlé d'elles en ces termes :

---

[1] Il a également rédigé la règle de vie des sœurs avec sr Alix.

[2] Le sous-titre est « Recueil de textes du père Marie-Dominique Philippe concernant les Sœurs de Saint-Jean ». Ce recueil est daté de 2007.

[3] Le père Philippe a insisté sur cette dimension cachée de la vie des sœurs : « Il est très beau de voir qu'après les frères naissent les petites sœurs contemplatives. Eux seront connus, forcément, puisqu'ils sont apôtres. Elles, non ; elles resteront cachées, dans le silence, dans le très grand silence de Marie, dans le silence de Marthe, sources cachées, sources vives, pour leurs frères en premier lieu, bien sûr, mais aussi pour toute l'Église, comme le fut le cœur immaculé de Marie, le cœur douloureux et immaculé de Marie. Et "de son sein jailliront des fleuves d'eau vive" Tout part du silence et de la contemplation » (homélie du 6 janvier 1984, p. 9 dans le recueil). « Ce sont les petites sœurs contemplatives qui doivent porter le plus. Elles doivent quelquefois accepter d'avoir le cœur brisé pour que la Communauté Saint-Jean puisse être, dans le monde d'aujourd'hui, comme un arc-en-ciel dans un ciel d'orage. […] Une vie contemplative toute cachée. Difficile d'aller plus loin que Marthe dans la pauvreté, le don de tout elle-même… […] Elles doivent vivre le mystère du Sépulcre, cachées en Marie, avec Marthe, cachées en elle, et attendre et hâter le retour de Jésus – en ayant un accueil pour permettre aux autres de découvrir l'absolu de l'amour » (Mardi Saint 1984, p. 10 dans le recueil).

[4] « Ils croiront quelquefois que c'est grâce à l'éloquence de leurs paroles que se fait telle ou telle conversion, mais ce n'est pas du tout ce qui se passe ! C'est grâce à la prière de leurs sœurs contemplatives que leur parole pourra avoir cette efficacité divine. C'est toujours comme cela : ce n'est pas ceux qui sont les plus visibles qui sont les plus efficaces, c'est ceux qui sont les plus cachés dans le cœur de Jésus qui ont cette efficacité divine, cette efficacité divine de l'amour » (prédication du 22 novembre 1986 pour une profession temporaire, p. 38 dans le recueil).

[5] Homélie du 10 juin 1988, pour une profession temporaire, p. 6 dans le recueil.

> Elles doivent être pour nous le silence de la Vierge Marie ; de plus en plus j'en suis convaincu. C'est le mystère de Marthe qui continue, à travers elles, pour nous. C'est donc le mystère de la Compassion, l'Agonie, la Croix, le Sépulcre. Et c'est leur fonction, c'est leur rôle, c'est leur vocation[1].

Pour le père M.-D. Philippe, comme aussi pour certains frères, les sœurs contemplatives étaient censées être la partie la plus précieuse de la famille Saint-Jean.

Il y aurait bien sûr des nuances à apporter, car la prédication du père M.-D. Philippe ne peut se résumer en quelques lignes. Cependant, cette thématique et cette tonalité se retrouvent à de multiples reprises dans la prédication du père M.-D. Philippe à propos des sœurs contemplatives. On peut se demander si cela n'a pas conduit les sœurs dans une vision assez particulière de leur vocation, qui les a disposées à subir des abus spirituels, des abus d'autorité, et des abus sexuels. La vision « mystique » qui leur était proposée a certainement manqué d'équilibre, et ce d'autant plus qu'elle n'a pas été contrebalancée par l'influence de sr Alix. Celle-ci, au contraire, a accentué ce déséquilibre, par exemple en ne tenant pas suffisamment compte de la dimension humaine et naturelle de la vie religieuse, notamment de l'aspect communautaire[2]. La vie contemplative risquait ainsi d'être privée du terreau humain sans lequel elle ne peut s'enraciner et être authentique. Les sœurs risquaient d'être prises dans un système avec des tendances sectaires sous couvert de vie religieuse contemplative. L'invitation à être cachées, dans le silence, à s'offrir et à souffrir[3], a certainement empêché des sœurs de se plaindre et leur a parfois même fait envisager positivement ce qui objectivement les détruisait[4].

La place du père M.-D. Philippe chez les sœurs contemplatives ne se résume pas à ses propres interventions. Pour en prendre la mesure, il est nécessaire de comprendre que sr Alix a donné au père M.-D. Philippe une importance démesurée dans la vie des sœurs, au point que leur vie spirituelle ait parfois paru être centrée plutôt sur lui que sur Dieu[5]. C'est en tout cas ainsi que certaines l'ont vécu :

> Avec le désir incessant d'être davantage fidèle au p. M. D. Philippe je me culpabilisais de ne pas y arriver car j'étais incapable de faire comme mes sœurs, surtout mes aînées, répéter ses paroles littéralement et les transmettre aux autres. Sa parole avait la valeur de la parole de Dieu, elle était infaillible et réclamait la même foi, et je la lui donnais avec une confiance totale mais en ce temps "Jésus muet gisait à la porte dehors"[6].

Comme on le voit dans ce témoignage, la culpabilité a constitué un ressort puissant de l'emprise. Certains ressentaient un malaise, et l'attribuaient plus ou moins consciemment à leur incapacité à « y arriver », « à faire comme » les frères ou sœurs aînés, admirés. Le sentiment d'incapacité fait douter de soi, et c'est sans doute aussi pour cela que l'emprise suscite facilement la désespérance.

Alors qu'on ne leur donnait pas ou très peu de formation sur la Bible, les auteurs spirituels et les pères de l'Église, les sœurs étaient invitées à noter les paroles du père M.-D. Philippe et à s'en nourrir. Dans la communauté, les sœurs étaient priées de montrer extérieurement les signes de leur attente à l'égard du père M.-D. Philippe : « il fallait que nous trouvions très dur de manquer un seul de ces cours. Nous aurions dû le ressentir comme une privation douloureuse (sinon nous manquions de fidélité au P. Philippe !) »[7]. Une ancienne novice a confié : « à Saint Jean, il n'y a que le P. MDP et la Bible »[8].

---

[1] Conférence du 7 septembre 1983 à Saint-Jodard, p. 7 dans le recueil.

[2] Sur l'influence d'Alix Parmentier chez les sœurs contemplatives et dans la famille Saint-Jean, voir la partie suivante.

[3] Dans une conférence aux frères, le père Philippe parlait de s'offrir comme des victimes d'amour « avec nos petites sœurs contemplatives qui, elles, acceptent, d'être des petites colombes et des petits agneaux offerts à Dieu » (Conférence privée au noviciat, le 28 mai 1986).

[4] Une sœur écrit, à propos de cette culpabilisation : « Nous vivions sous la menace d'une infidélité. »

[5] Il était attendu de la sœur qui voulait faire profession perpétuelle qu'elle mentionne dans sa lettre la paternité du père Philippe comme un élément central de sa vocation.

[6] ACASJ.

[7] Témoignage d'une sœur.

[8] Rapport du Service Accueil Médiation, 13 mai 2002, p. 4, ADPF.

À la fin de la vie du père M.-D. Philippe, sa relation avec les sœurs contemplatives s'était fortement dégradée, pour des raisons complexes. Il semble que la principale ait été qu'il constatait une prise de distance des sœurs (c'est-à-dire en fait des supérieures) à son égard[1] quant au gouvernement de leur communauté, à laquelle elles donnaient des directions qui s'éloignaient de ses orientations originelles, tout en prétendant être plus fidèles au charisme que les autres branches de la famille Saint-Jean. Il ne s'agissait pas seulement d'une juste autonomie des sœurs par rapport aux frères ou au père M.-D. Philippe, ce que le père M.-D. Philippe aurait certainement admis.

C. Le père M.-D. Philippe et les sœurs apostoliques

L'histoire des interventions du père M.-D. Philippe chez les sœurs apostoliques est très différente. Au point de départ, il est beaucoup intervenu[2]. Il n'y avait pas chez elles de personne expérimentée dans la vie religieuse, comme sr Alix pouvait l'être, du moins en apparence, chez les sœurs contemplatives. De plus, le père M.-D. Philippe n'a jamais eu la même proximité avec les supérieures générales des sœurs apostoliques, qui le recevaient d'abord comme le fondateur de la communauté, « dans un regard de foi ».

Les archives des sœurs apostoliques montrent que le père M.-D. Philippe participait beaucoup aux conseils et aux chapitres généraux durant les premières années[3]. Il ne cherchait pas forcément à imposer ses idées, ne se sentant pas très compétent pour la vie religieuse féminine, mais il était évidemment difficile d'aller contre son avis quand il en exprimait un. Cependant, là aussi, il s'occupait plutôt des grandes orientations et de l'aspect spirituel, même s'il pouvait donner son avis pour des questions concrètes.

Les premières années ont été compliquées du point de vue du gouvernement, il y a eu de nombreux changements de supérieure. La crise était tellement grave qu'en septembre 1989, une partie des sœurs envisageait que le père M.-D. Philippe soit lui-même leur supérieur. Ses interventions au chapitre général montrent qu'il était assez opposé à cette idée, tout en ayant du mal à dire non de manière franche :

> C'est vous qui devez prendre en mains la communauté des Sœurs Apostoliques en face de Jésus. Je suis là pour vous aider, autant que le Seigneur le voudra. Mais je veux que ce soit vous qui vous preniez en main. C'est très important. […] Je ne souhaite pas, je ne veux pas être votre Prieur Général. Je ne l'accepterai que si l'évêque me le demande.
>
> À tous points de vue, je ne peux pas souhaiter être votre Prieur Général. […] Mon point de vue, c'est qu'étant donné tout le travail que j'ai, je ne peux pas avoir assez de temps pour vous. Mais je ne pourrai pas refuser si vous-mêmes, en face de Dieu, jugez que c'est la solution actuelle et me le demandez. Canoniquement cependant, il ne faut pas. Nous pouvons ensemble prendre une solution plus "familiale", plus amicale, plus selon la charité fraternelle. Par principe, je prends une attitude de discrétion. Je ne tiens pas à m'imposer et je tiens à ce que, si cela arrivait, vous soyez assez loyales pour me le dire. Le Père spirituel n'a pas d'autorité de for externe. Vous êtes libres au point de vue des confessions. Vous choisissez votre père spirituel, et le fondateur n'est pas nécessairement votre père spirituel. Il faut être absolument libre pour la paternité spirituelle.[…] La Prieure assume complètement la responsabilité de la communauté. On fait confiance à la Prieure Générale. Si vous me choisissez comme Prieur Général, ce serait mettre la congrégation dans une situation difficile, même si canoniquement on peut le demander. Il faut éviter cela. Le fondateur est là pour apporter son aide, donner son conseil[4].

---

[1] En 2006, les frères du conseil du prieur général constataient une prise de distance par rapport au père Philippe : « […] ce que dit sœur Alix fait depuis longtemps autorité chez les sœurs contemplatives pour interpréter le père ou trier dans ce qu'il a dit ("Ce n'est pas pour nous") » (conseil de novembre 2006, AGCSJ).

[2] Il est intervenu notamment dans les tâtonnements qui ont précédé la naissance de la communauté proprement dite en septembre 1984. On le voit par exemple dans ce témoignage : « À l'intérieur de notre groupe il y avait des divergences : les unes voulaient être religieuse et les autres voulaient un institut séculier. Le père Philippe alors a répondu : "Très bien, les deux avec un noviciat commun, et ensuite on sépare ces deux branches." » (ACASJ).

[3] Il n'était pas présent à toutes les délibérations, mais venait néanmoins régulièrement. Par la suite, sa participation n'a pas cessé, mais elle a été moins régulière.

[4] Chapitre général de septembre 1989, ASAP. Le père Philippe se considère avant tout comme père spirituel et fondateur.

Les sœurs ont finalement réélu leur supérieure, mais la crise n'en a pas été résolue pour autant. Les débats montrent qu'un certain nombre de sœurs attendaient de leur prieure générale qu'elle soit complètement relative au père M.-D. Philippe[1]. Aux yeux de plusieurs sœurs, seul le père M.-D. Philippe avait la légitimité pour gouverner leur communauté à cette période fondatrice. À tel point que l'évêque, Mgr Séguy, a cru bon de dire à la fin du chapitre :

> Il est sûr que, le Père Marie-Dominique, votre fondateur, étant vivant, la manière de gouverner de la Prieure Générale sera un peu particulière. Mais la Prieure Générale est nommée par le chapitre et elle n'est pas l'envoyée du Père Marie-Dominique. Il y a une grâce d'état de la Prieure Générale[2].

L'influence du père M.-D. Philippe chez les sœurs apostoliques se faisait non seulement par son enseignement et par sa participation aux instances de gouvernement, mais encore par les rencontres personnelles. Les premières sœurs avaient l'habitude de s'adresser directement au père M.-D. Philippe qui les accompagnait souvent depuis des années. Les supérieures ont eu du mal à trouver leur place, puisque les sœurs se réglaient davantage sur ce que leur disait le père M.-D. Philippe, et comme il avait tendance à s'adapter, cela a mis beaucoup de confusion dans la communauté au point de départ[3]. Il pouvait dire à une sœur que la prieure générale devrait démissionner, tout en se défendant ensuite de l'avoir dit. Il est arrivé plusieurs fois que le père M.-D. Philippe dise à une sœur de ne pas se confier à sa supérieure, notamment en ce qui concernait les abus sexuels, sous prétexte que la supérieure ne pouvait pas comprendre. Il a même répondu à des supérieures qui s'inquiétaient à propos de sœurs (victimes) qui leur étaient confiées et qui semblaient aller de plus en plus mal qu'il était au courant et qu'il s'occupait personnellement de ces sœurs[4]. Ces interférences ont empêché les supérieures de comprendre ce qui se passait. Une supérieure a raconté aussi que quand une victime a voulu quitter la communauté, le père M.-D. Philippe s'y est opposé en disant qu'il fallait qu'elle reste.

La question de la place du père M.-D. Philippe dans la communauté a été posée explicitement au chapitre général de novembre 1989[5] : les sœurs voulaient que soit précisé son rôle de fondateur[6]. En fin de compte, la place du père M.-D. Philippe était celle de fondateur, de professeur et de père spirituel[7] d'un bon nombre de sœurs[8]. En tant que fondateur, le père M.-D. Philippe a plusieurs fois

---

[1] On relève par exemple ces phrases, prononcées par des sœurs différentes : « Il faudrait qu'il y ait une grâce vraiment particulière pour pouvoir incarner ce que le Père nous donne. Il faudrait quelqu'un qui puisse laisser transparaître au maximum la personne du Père, son esprit et son enseignement, et cela pour toutes les sœurs. » « Nous nous sommes éloignées de la source et notre unité n'est pas ailleurs que dans le Père. » « Aucune d'entre nous ne peut prétendre être l'ombre de l'esprit du Père et n'est assez pauvre pour cela » (chapitre général de septembre 1989, ASAP).

[2] Chapitre général de septembre 1989, ASAP.

[3] « J'étais déjà assez mal à l'aise avec le père, parce qu'il me semblait qu'il ne me disait pas ce qu'il pensait, que j'étais incapable et trop bête pour avoir une relation vraie et filiale avec lui. Il me semblait qu'il donnait aux sœurs des conseils contraires à ceux que je donnais mais quand je lui en demandais la raison, il me répondait toujours : "je n'ai jamais dit cela…" » (Témoignage d'une ancienne supérieure, ACASJ). Voir aussi ce témoignage d'une ancienne sœur : « Sœur Alix avec les sœurs contemplatives sont assez vite parties à Saint-Jodard, et l'année scolaire suivante 1983-1984, nous avons commencé notre communauté avec Geneviève comme responsable. C'était une tâche compliquée pour elle, car tout le monde se confiait au père Philippe ou au père Marie-Alain qui était responsable de notre communauté. La pauvre Geneviève ne pouvait pas faire grand-chose, car tout le monde passait allégrement par-dessus sa tête quand elle voulait quelque chose, et le père Philippe disait à chacune un peu ce qu'elle voulait entendre » (ACASJ).

[4] « Elle me voyait effectivement d'aller de mal en pire...elle en avait averti MDPH qui lui a dit de ne pas s'inquiéter, il s'occupe de moi... De quoi à avoir froid au dos si on sait comment "il s'occupe de moi". Nous constatons de plus en plus comment MDPH a mis les sœurs les unes contre les autres afin que je fusse mis en solitude, sans recours pour parler à la prieure... Ces prises de conscience dans ces échanges nous font mal, certes, mais aussi cela nous éclaire mutuellement sur ce "système" dont nous étions tous victimes. » M.-F. Pesneau raconte une manipulation analogue de sa prieure lorsqu'elle était au carmel, où le père Philippe s'est servi de la relation qu'il avait avec sa supérieure pour augmenter son emprise (cf. *L'emprise*, *op. cit.*, p. 72-73).

[5] Le chapitre s'est réuni de nouveau face à la démission de la prieure générale.

[6] Chapitre général des 23-25 novembre 1989, ASAP.

[7] Dans les débuts, le père Philippe était le père spirituel de beaucoup de sœurs. Ce sera moins vrai ensuite.

[8] On trouve chez les sœurs apostoliques une idéalisation du père Philippe semblable à celle qu'on trouve chez les frères. Cf. par exemple le conseil du 24 mars 1988 : « Le Saint Esprit a donné au Père un charisme de conseil au grand sens du mot. Sa

cherché à exprimer la vocation des sœurs apostoliques, en la distinguant de celle des frères et de celle des sœurs contemplatives. Selon lui, les sœurs apostoliques devaient compléter les frères dans l'apostolat[1], par l'enseignement[2], mais surtout en donnant un témoignage de charité fraternelle et de miséricorde. Comme pour les sœurs contemplatives, le modèle principal qui leur était donné est celui de la Vierge Marie. Le père M.-D. Philippe insistait d'ailleurs sur la dimension contemplative de leur vie : le témoignage jaillit de la contemplation. La liturgie revenait souvent aussi, comme une dimension qui était particulièrement confiée aux sœurs apostoliques[3], alors que le père M.-D. Philippe n'encourageait pas les sœurs à poursuivre leur formation intellectuelle aussi loin que les frères[4]. On pourrait y voir le signe d'une certaine méfiance envers les religieuses « intellectuelles », qui fait peut-être écho à un épisode de sa vie dominicaine[5]. Il en est résulté une méfiance pour les études universitaires chez les sœurs[6]. Les sœurs avaient généralement une vision très humble de leur

place de fondateur est là. C'est sa grâce pour nous. On touche avec le Père quelque chose de très profond. Car avec lui, tout est vraiment enraciné dans la Foi. Chaque fois que l'on tente de demander au Père autre chose que cela, que ce conseil à la lumière de la Foi, on se "casse le nez"… […] Il est capital de garder par les cours ce contact privilégié avec le Père, surtout en prieuré apostolique. Qu'on s'y engage en consacrant chaque jour un temps à l'écoute de ces cours (1 heure). […] Quand le Père se rend compte qu'il a fait une erreur, il n'a pas à le dire, étant l'autorité » (ASAP). L'idée que l'autorité n'aurait pas à demander pardon semble s'être transmise chez les sœurs apostoliques.

[1] Cela ne signifiait pas pour le père Philippe que l'apostolat des sœurs devait être dans la dépendance de celui des frères. À plusieurs reprises, au contraire, il les a encouragées à prendre leur autonomie.

[2] « Vous pouvez très bien donner de petites conférences spirituelles, lire l'Évangile avec des groupes » (chapitre général de mars 1989, ASAP).

[3] « C'est leur fidélité à l'oraison qui permettra aux sœurs apostoliques d'avoir une vie liturgique toujours plus intense, et aussi se réalisant avec une certaine beauté, sans pour autant perdre son intériorité. Souvent les frères ne peuvent pas, en raison des exigences de leur vie apostolique, avoir une vie liturgique aussi belle qu'ils la voudraient. Les sœurs apostoliques, dans la mesure où elles le peuvent, doivent chercher à réaliser une vie liturgique qui puisse aider les fidèles à prier, à découvrir la présence de Marie priant au milieu d'elles et avec elles. Cela semble important, comme complémentarité de leur activité apostolique à l'égard de celle des frères. La vie liturgique de nos sœurs contemplatives demeure toujours très discrète, comme celle des carmélites : cela fait partie de leur charisme propre ; tandis que les sœurs apostoliques doivent mettre l'accent sur la vie liturgique, dans une réalisation qui restera toujours simple, dépouillée, mais belle. Cependant, cela ne doit pas nuire à la primauté de l'oraison qui demeure l'exigence fondamentale et première de toute la Communauté Saint-Jean. C'est du reste le primat de l'oraison qui imprimera à la vie liturgique de nos sœurs apostoliques cette note de simplicité et de grande intériorité » (Charte de charité). Cf. le chapitre du 4 mars 1991 où le père Philippe a commenté pour les sœurs la charte de charité : « La première formation est la formation liturgique. On vous demandera beaucoup pour cela. Votre formation liturgique doit être plus poussée que celle des frères. C'est nécessaire pour l'accueil dans les prieurés » (ASAP).

[4] « La formation doctrinale est relativisée à cause de cette formation liturgique. Ne pas pousser à l'extrême la formation doctrinale, ne pas devenir des "dominicaines savantes". Vous êtes au service de l'Église, et le critère intellectuel n'est pas ce qui détermine votre vocation. C'est l'oraison, la liturgie, le don de soi dans l'obéissance de la vie religieuse et la charité fraternelle. C'est cela, la vocation de sœurs de Saint Jean. Il faut bien sûr demander aux sœurs un minimum de formation, avec beaucoup de souplesse. Vous êtes des religieuses avant tout. L'élément intellectuel ne doit exclure aucune d'entre vous. Il faut un minimum d'études, la connaissance de l'Évangile et du catéchisme. Les textes du Concile aussi » (M.-D. Philippe aux sœurs apostoliques, chapitre général de mars 1989, ASAP).

[5] « La pauvreté des contemplatives, c'est la limpidité du cœur, cette attitude de petitesse : on reçoit tout ce qui peut nous aider à mieux comprendre la Parole de Dieu, mais on ne devient pas des femmes savantes. À un moment, chez les dominicaines, il y a eu cette tentation des femmes savantes. Les sœurs ont voulu avoir les mêmes études que les frères, les mêmes connaissances, ne plus être dépendantes des frères quant à la doctrine. Cela n'a pas duré, c'était une séduction. Au point de vue doctrinal, nécessairement les contemplatives sont dépendantes des frères pour maintenir une contemplation très pure, très dépouillée » (conseil du prieur général, le 5 janvier 2004, AGCSJ). Ce regard du père Philippe a influencé les frères, qui ont parfois repris cette expression de « femmes savantes » à propos d'une tentation qui pourrait guetter les sœurs. (Voir, par exemple, le conseil d'octobre 2006, AGCSJ).

[6] « Il y avait aussi une grande réticence du gouvernement à permettre aux sœurs de faire des études. Cela venait peut-être d'une peur de l'orgueil et cela était accordé à très peu de sœurs. On disait que cela coûtait trop cher mais je crois que ce n'était pas la vraie raison » (témoignage d'une sœur).

apostolat[1], l'enseignement et l'aspect doctrinal étant davantage pour les frères[2]. Cela a pu favoriser les abus en ce sens que les sœurs se sont mises plus facilement dans la dépendance du père M.-D. Philippe et des frères[3]. Certaines sœurs gardent l'impression que la parole du père M.-D. Philippe, comme chez les sœurs contemplatives, était presque mise sur le même plan que la parole de Dieu.

À un moment donné, difficile à dater précisément, le père M.-D. Philippe s'est éloigné des sœurs apostoliques[4]. Sans avoir rompu les liens avec elles, il venait moins à Semur. Cet éloignement était sans doute plutôt de nature affective et n'empêchait pas les sœurs de suivre ses enseignements, ni de garder un lien personnel avec lui. Revenant là-dessus en 2004, lors d'un conseil du prieur général, le père M.-D. Philippe a donné aux frères une explication assez surprenante.

> Pour les sœurs apostoliques, elles avancent plus péniblement ; elles ont beaucoup moins de vocations. La Prieure générale actuelle est sûrement quelqu'un de très bien et la Maîtresse des novices aussi. Cela se resserre et prend une tournure beaucoup plus nette. Elles savent mieux ce qu'elles font. Vous comprenez… Je vais vous raconter toute l'histoire. Les sœurs apostoliques avaient nommé une fois, très rapidement, comme maîtresse des novices, sœur X, qui est partie[5]. J'avais dit à la Prieure générale, "cela c'est une grosse bêtise". Elle a répété cela à l'Évêque, et il m'a dit : "vous n'avez pas à vous occuper des sœurs apostoliques. Je m'en occupe." Et c'est pour cela que je ne m'en suis pas occupé. Parce que tout était répété, et pas dans le sens exact de la chose puisque j'avais fait simplement une observation mais pas du tout pour dire "vous vous êtes trompé". Pendant très longtemps, je ne m'en suis pas occupé. Je ne pouvais pas. Alors elles-mêmes m'ont demandé en disant : "est-ce que vous venez ?" Je leur ai dit "ce n'est pas moi qui me suis écarté. C'est vous…" Cela a beaucoup changé depuis quelques temps. Il y avait toute cette partie première de leur formation qui était avec Mgr. Au fond, elles étaient diocésaines beaucoup plus que Saint-Jean. Maintenant, il n'y a plus d'ambiguïté[6].

Le lien des sœurs apostoliques avec l'évêque semble avoir été ressenti par le père M.-D. Philippe comme un manque de confiance à son égard. Ce qui est certain, c'est que pendant longtemps certaines sœurs apostoliques se sont senties mal aimées par le père M.-D. Philippe[7]. Beaucoup de sœurs en ont témoigné. Elles sentaient que les sœurs contemplatives étaient préférées par le père M.-D. Philippe :

---

[1] « Le fait que les sœurs aient eu une vie apostolique "humble" dans les débuts correspond aussi à la façon dont la femme était considérée dans l'Église et dans la société. Le p. Philippe était marqué par cela, les sœurs et les frères aussi. Ça a évolué mais il y a toujours un combat et cela ne vient pas seulement des difficultés à St Jean. Le p. Philippe a pu toutefois accentuer cela » (témoignage d'une sœur).

[2] « Le père Philippe a aussi favorisé et nourri chez les sœurs l'idée qu'elles étaient relatives à lui et aux frères dans la recherche de vérité. Cette idée a pu faciliter chez les sœurs une infantilisation et des complexes d'ordre intellectuel par rapport aux frères » (témoignage d'une sœur).

[3] « Le père Philippe a été longtemps perçu comme un génie intellectuel et il était entouré par des frères brillants qui étaient eux-mêmes fascinés par le père Philippe. Cet engouement pour leurs qualités intellectuelles et l'enseignement a façonné l'idéal communautaire des sœurs qui ont pu mettre sur un piédestal des personnalités brillantes et leur accorder toute leur confiance. Les homélies du père Philippe et de ces frères étaient systématiquement enregistrées et certaines sœurs prenaient des notes pendant les homélies pour ne rien perdre » (témoignage d'une sœur). Une autre sœur n'est pas sûre que les homélies de ces frères étaient systématiquement enregistrées.

[4] Cet éloignement était ressenti douloureusement. Les sœurs apostoliques cherchaient à se montrer fidèles au père Philippe. Elles avaient peur qu'il ne vienne plus chez elles. « Pour les novices et professes temporaires il n'y avait pas le choix d'aller voir le P. Philippe. "Tricher" pour ne pas le voir était considéré comme une désobéissance. En fait on avait l'impression de commettre un crime » (témoignage d'une sœur). Une ancienne sœur dit qu'elle avait été culpabilisée de ne pas aller voir le père : « On nous relançait pour remplir les listes d'entretien parce que les sœurs avaient peur qu'il ne vienne pas à Semur. » À leurs yeux, le père Philippe était « rempli de sagesse et de discernement : les sœurs recevaient ses conseils et suggestions comme la volonté de Dieu pour elles. Les frères encourageaient beaucoup le recours au père Philippe pour toutes les questions de discernement de vocation […]. Les supérieures n'hésitaient pas à citer largement le père Philippe pendant les chapitres de communauté et nous avions souvent lors de fêtes liturgiques des occasions de piocher des citations du père Philippe. Cela favorisait chez les sœurs la conviction forte que le père Philippe était un saint » (témoignage d'une sœur).

[5] Il est possible qu'il y ait là une confusion.

[6] CPG du 20 décembre 2004 (annexe), AGCSJ.

[7] « On a été méprisées publiquement : en retraite de communauté, il n'y en avait que pour les sœurs contemplatives. […] à la fin, il était un peu plus positif sur nous. Mais il nous a vraiment méprisées, c'était subtil, mais public » (témoignage d'une sœur).

> L'attitude du père Philippe à l'égard des sœurs apostoliques a été dès le début différente de l'attitude qu'il avait vis-à-vis des sœurs contemplatives (on disait qu'elles étaient vraiment "les filles du père", ce que l'on ne disait pas de la communauté sœurs apostoliques)[1].

Les sœurs apostoliques avaient pour Règle de vie depuis leur fondation en 1984, la Règle de vie des frères de Saint-Jean mise au féminin, dont avait seulement été retiré ce qui était lié au sacerdoce ministériel des frères. À l'approche de l'an 2000, la prieure générale de l'époque avait demandé au père M.-D. Philippe, en tant que fondateur de leur communauté, de revoir leur Règle de vie « pour elles » ; cela faisait maintenant quinze ans qu'elles existaient, avec des fondations dans différents diocèses et pays, et leur vocation se dessinait davantage. En fait, le père M.-D. Philippe a peu retouché la Règle de vie et il n'y a pas eu de grands changements : quelques phrases pour faire apparaître une complémentarité par rapport à la vocation des sœurs contemplatives, des détails venant de la Règle de vie des sœurs contemplatives et qui ont été ajoutés, avec des mentions de Marie ici et là (« en Marie », « par Marie », etc.) pour rendre la Règle de vie plus mariale. La prieure générale de l'époque reconnaît avoir été déçue par cette nouvelle version, qu'elle a cependant reçue dans la foi.

À la fin de sa vie, cependant, alors que sa relation avec les sœurs contemplatives s'était compliquée, le père M.-D. Philippe s'est rapproché des sœurs apostoliques. Il a enseigné à Semur jusqu'en 2006[2]. Sans doute se sentait-il mieux reçu comme fondateur. Elles ont gardé le souvenir de son homélie du 2 avril 2005, à La Chaise-Dieu, lors du Jubilé du Puy où elles fêtaient les 20 ans de leur fondation. Elles ont alors eu le sentiment d'être pleinement reconnues par lui[3].

D. Le père M.-D. Philippe et la relation entre les deux communautés de sœurs

La relation entre les sœurs contemplatives et les sœurs apostoliques a été marquée par la jalousie et parfois le mépris et le père M.-D. Philippe n'y est pas totalement étranger. En valorisant de manière privilégiée l'aspect contemplatif de la vocation féminine, le père M.-D. Philippe semblait donner une priorité aux sœurs contemplatives. Sr Alix jouait certainement de cela pour alimenter un certain mépris des sœurs contemplatives pour les sœurs apostoliques[4]. Même publiquement, une certaine primauté honorifique était souvent donnée aux sœurs contemplatives, par exemple dans les places données aux unes et aux autres à la messe : il semblait normal que les sœurs apostoliques soient souvent placées derrière les sœurs contemplatives[5]. Dans les événements et rassemblements de la famille Saint-Jean, les pèlerinages organisés, les sœurs apostoliques pouvaient sentir qu'elles n'étaient pas considérées de la même façon.

---

[1] Témoignage d'une sœur.

[2] À l'époque, il s'endormait régulièrement en cours. « Aujourd'hui, des sœurs osent avouer qu'elles s'ennuyaient pendant ces cours mais n'osaient pas l'exprimer de peur d'être mal jugées par leurs supérieures » (témoignage d'une sœur).

[3] Lui-même a été très heureux de ce pèlerinage au Puy avec les sœurs apostoliques : « Elles m'avaient demandé de pouvoir fêter avec elles leur anniversaire. Vous savez qu'elles ont toujours un aspect d'infériorité. Il faut les soutenir et les aider. Cela s'est très bien passé. […] J'ai essayé d'être le plus proche possible d'elles, pour leur montrer que nous étions très attentifs à elles. Sûrement, ce sont elles qui, du point de vue des vocations, sentent en premier lieu les difficultés. Il y a des vocations contemplatives ou actives, mais maintenir des vocations apostoliques, c'est très difficile. […] Il y a chez elles un très bon climat, avec un désir d'aller plus loin. […] J'ai essayé de profiter de ce qu'elles étaient de bonne condition, joyeuses (on ne trouvait pas souvent chez elles, cette note de la joie, et on la voit grandir actuellement), pour leur parler de leur vocation » (conseil de février 2005, AGCSJ).

[4] Cela ne signifie pas que toutes les sœurs contemplatives aient partagé ce mépris, qui n'était pas généralisé en réalité. Sur ce point, voir la 2e section de cette partie : « Les abus sexuels dans la famille Saint-Jean ».

[5] « Et que dire de la considération de la communauté des Frères et des Sœurs Contemplatives pour les Sœurs Apostoliques ? À toutes les cérémonies, par exemple, il fallait que les Sœurs Contemplatives soient devant et les Sœurs Apostoliques derrière. C'est comme si ces dernières étaient des parents pauvres. Les Sœurs Contemplatives (les préférées du père Philippe) ne nous invitaient jamais parmi elles. Et nous, sœurs de second rang, devions déjeuner seules ou avec les frères » (ACASJ).

CONCLUSION DE LA 1re SECTION

La deuxième section de cette étude, qui portera sur les abus sexuels commis dans la famille Saint-Jean, permettra d'approfondir l'analyse et de mieux comprendre le contexte dans lequel ont trouvé place les abus du père M.-D. Philippe. Cependant, au terme de cette première section, il est possible de présenter de premières conclusions. Il résulte de ce qui précède que le rôle absolument central que le père M.-D. Philippe jouait dans la famille Saint-Jean a favorisé les abus sexuels, qu'il s'agisse des siens ou de ceux des autres. Les abus sexuels ont été grandement facilités par l'idéalisation de la personne du père M.-D. Philippe et par la multiplicité des places qu'il occupait. En tant que fondateur, prieur général, enseignant principal, confesseur et père spirituel, le père M.-D. Philippe n'était confronté à pratiquement aucune limite dans la famille Saint-Jean. En particulier, la distinction entre for interne et for externe était inopérante dans son cas, comme il l'a dit lui-même :

> Le fondateur est là comme père et au-dessus de la distinction du for interne et du for externe. C'est en tant que fondateur que, même étant Prieur Général des Frères, je peux confesser tous les frères qui le veulent. C'est une permission de Rome[1]. Car normalement, le Prieur Général ne peut en même temps être confesseur habituel des frères. La paternité spirituelle est bien plus importante pour moi que le fait d'être Prieur Général[2].

Le fait d'être à la fois supérieur et accompagnateur spirituel de nombreux frères a perturbé aussi bien son gouvernement que son accompagnement spirituel. Bien souvent, son interlocuteur ne savait pas sur quel plan il se situait. La parole du père M.-D. Philippe était absolutisée par beaucoup de membres de la famille Saint-Jean. Certains traits de sa personnalité (besoin de se sentir approuvé et admiré, difficulté à dialoguer avec quelqu'un qui a une position différente ou à accepter une divergence de vues, difficulté à se situer face à une autorité et face à l'institution, etc.) ont eu de graves conséquences sur son discernement, sa capacité à gouverner une communauté et à accompagner les personnes. Par son accompagnement spirituel, le père M.-D. Philippe a faussé les consciences de nombreuses personnes, victimes ou auteurs d'abus sexuels, mais aussi formateurs, supérieurs, etc. Sa place de prieur général lui a aussi permis de couvrir un certain nombre d'abus.

Les abus sexuels commis dans la famille Saint-Jean ne peuvent pas être appréhendés dans toutes leurs dimensions si on les considère comme des actes isolés, sans lien les uns avec les autres, car ils sont pour une part liés aux dysfonctionnements de groupe. Ce ne sont pas des phénomènes périphériques advenus dans un organisme qui aurait été sain en lui-même, mais ils sont liés à un système dont l'emprise du père M.-D. Philippe est le centre. Sans cette emprise, qui a tourné chez certaines personnes à une abdication de la conscience, voire à une forme d'idolâtrie, le discernement des vocations, l'accompagnement des difficultés personnelles, la gestion des affaires de mœurs et

[1] Il n'a pas été possible de savoir à quelle permission le père Philippe se référait. Aucun document dans les archives de la congrégation ne permet d'étayer cette affirmation, dont c'est la seule attestation que nous ayons trouvée. Peut-être fait-il allusion à une conversation avec un préfet ou un secrétaire de dicastère.

[2] Chapitre général des sœurs apostoliques, septembre 1989, ASAP.

des abus en particulier, la coopération avec les autorités de l'Église, auraient pu être beaucoup plus sains, et de nombreux abus auraient pu être évités.

Une certaine idéalisation, générée par l'enthousiasme, est sans doute nécessaire à la naissance de toute communauté, et elle n'est jamais sans ambiguïté. Force est de constater que dans la famille Saint-Jean, cette idéalisation est allée loin et a duré longtemps, et que cela a eu de graves conséquences. Ceci est peut-être dû au fait que le père M.-D. Philippe était un enseignant, qui apportait un éclairage souvent pertinent, qui était libérateur à beaucoup d'égards. À une période de crise dans l'Église, où beaucoup doutaient de la valeur de la tradition catholique et où d'autres se cramponnaient à des certitudes immuables, le père M.-D. Philippe a su donner une vision rassurante, et transmettre de la confiance et de l'enthousiasme. Il a répondu à une attente, et suscité un élan spirituel et missionnaire, mais les jeunes qui se sont rassemblés autour de lui n'avaient sans doute pas la maturité nécessaire pour prendre du recul par rapport à son enseignement et à sa personne. Il était plus simple et plus tentant de faire du père M.-D. Philippe (et donc de la communauté Saint-Jean) un absolu et ce d'autant plus facilement que lui-même se positionnait en maître et favorisait les relations d'emprise par ses comportements et par son enseignement[1]. Quel que soit le partage des responsabilités par rapport à ce fait, il en est résulté un système marqué par l'emprise où il a eu accès à l'intimité de nombreuses personnes qui lui faisaient une confiance absolue, et où il a pu influencer non seulement ses victimes, mais toute la famille Saint-Jean.

Il faut constater aussi que les autorités de l'Église n'ont pas joué pleinement leur rôle. En n'étant pas assez attentives aux différents signaux qu'elles ont reçus, et en voulant être avant tout encourageantes, elles n'ont pas permis aux membres de la famille Saint-Jean de prendre du recul par rapport au père M.-D. Philippe et de grandir ainsi en maturité. Pour cela, il aurait fallu que les autorités soient plus perspicaces, plus exigeantes et plus fermes.

Depuis la révélation, en 2013, des abus sexuels commis par le père M.-D. Philippe, les frères de Saint-Jean ont reconnu publiquement avoir idéalisé leur fondateur. Au lendemain du chapitre général de 2013, le prieur général, le frère Thomas, écrivait aux laïcs proches de la communauté : « Nous avons ensuite approfondi la distinction entre le charisme du fondateur et sa personne. À cette occasion certains ont reconnu qu'ils n'avaient pas été indemnes d'une certaine idéalisation. [2]» Mais c'est surtout le chapitre général de 2019 qui a constitué un tournant de ce point de vue, avec une prise de distance très nette par rapport au père Marie-Dominique Philippe.

Le message final de la première session en parlait en ces termes :

> L'ensemble du Chapitre général condamne sans aucune ambiguïté les actes d'abus sexuels du P. Marie-Dominique Philippe et de certains frères.
>
> Nous sommes consternés de cette part de notre histoire. Le travail de vérité que nous avons engagé depuis plusieurs années concernait d'abord notre fondateur et son enseignement. Le Chapitre comprend qu'il faut prendre aussi en compte des lignes d'influence ayant favorisé l'emprise et des abus dans notre Communauté. Il faut considérer aussi que les abus sexuels ont souvent été accompagnés ou précédés d'abus de conscience et de pouvoir.

Mgr Carballo, Secrétaire de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée, les ayant invités à « distinguer le *charisme du fondateur* et le *charisme de l'institut* lui-même qui seul est approuvé par l'Église », les frères capitulants ont adopté avec une forte majorité une déclaration sans ambiguïté :

> Si le charisme est une vie selon l'Esprit Saint, le P. M.-D. Philippe, en raison des graves abus qu'il a commis, ne peut pas être un modèle de cette vie. En conséquence, les Frères ne se réfèrent plus à lui comme à une norme pour actualiser leur charisme aujourd'hui.
>
> Les Frères reconnaissent son rôle au service du désir exprimé par les premiers frères de former une communauté. Des éléments de notre patrimoine spirituel nous sont parvenus à travers lui, par exemple la

[1] Voir le volet théologique.

[2] Lettre de fr. Thomas aux oblats, amis et proches de la communauté, 13 mai 2013, AGCSJ.

> référence à saint Jean, la vie religieuse à la fois contemplative et apostolique, l'importance de la philosophie, et la théologie de saint Thomas d'Aquin.
>
> Les Frères veulent aujourd'hui opérer à son égard un décentrement et condamnent sans ambiguïté ses agissements abusifs (abus de conscience, de pouvoir et sexuels), ainsi que les dysfonctionnements engendrés. Dans la charité, nous prions pour lui. Et nous prions en premier lieu pour toutes les personnes qu'il a blessées.
>
> Il nous revient maintenant, comme l'exprime Mgr J. R. Carballo dans sa lettre, de "mieux exprimer [notre] identité charismatique, en [nous] fondant avant tout sur l'Évangile de Jean, tel que celui-ci est lu, médité et prié par l'Église, en particulier le Concile Vatican II et le Magistère récent de l'Église".
>
> Nous ne voulons plus faire du P. M.-D. Philippe le référent de notre formation. Le texte voté par le Chapitre général de 2001 sur sa place dans la formation philosophique et théologique des Frères n'est plus actuel. Nous ne pouvons plus le considérer comme un maître de vie spirituelle[1].

Le chapitre général de 2022 a poursuivi sur cette voie[2]. Les frères de Saint-Jean, sans renier ce qu'ils ont reçu de bon du père M.-D. Philippe, ont donc tourné le dos non seulement à la « piété filiale excessive et adolescente » dont parlait Mgr Séguy, mais aussi à une compréhension de leur charisme centrée sur la personne et l'enseignement du père Marie-Dominique Philippe. Ceci ne va pas, d'ailleurs, sans mettre en difficulté certains d'entre eux qui ne reconnaissent pas dans ces nouvelles orientations la communauté dans laquelle ils étaient entrés.

Les sœurs sont également engagées dans une relecture de leur histoire. Le chapitre général des sœurs apostoliques a reconnu les abus du père M.-D. Philippe et l'aspect systémique des abus (de différents types) dans l'histoire de leur congrégation[3] et a publié une déclaration sur le fondateur[4]. Pour leur part, les sœurs contemplatives ont aussi choisi de « prendre de la distance » vis-à-vis du père Marie-Dominique Philippe[5].

---

[1] Message final du chapitre général 2019, AGCSJ.

[2] Cf. le message final du chapitre général 2022, AGCSJ.

[3] « Le Chapitre Général de la Congrégation des Sœurs Apostoliques de Saint-Jean a commencé un travail de relecture de son histoire. Il prend acte qu'il y a eu, dès les origines de la fondation de la communauté et dans toute son histoire, des abus d'autorité, des abus de conscience, des abus spirituels qui ont conduit dans certains cas à des abus sexuels, commis par son fondateur, par des frères de Saint-Jean et par des sœurs apostoliques de Saint-Jean. Ces abus ont été et sont encore la cause de grandes souffrances pour les personnes victimes. Le Chapitre Général exprime sa consternation et sa honte devant la gravité de ces abus. Il constate d'une part, que la souffrance des victimes a été accrue en raison d'un manque d'écoute de leurs alertes et de leurs souffrances et d'autre part, que ces abus ont encore des conséquences aujourd'hui tant dans la vie des victimes que de la Congrégation elle-même. Le Chapitre Général reconnait la responsabilité institutionnelle de la Congrégation qui n'a pas su protéger ses membres et a laissé se perpétuer un contexte relationnel permettant que de tels abus se produisent » (communiqué du chapitre général de 2021).

[4] « La Congrégation des Sœurs Apostoliques de Saint-Jean, réunie en Chapitre général, condamne fermement les abus commis par le père Marie-Dominique Philippe. Encouragée et soutenue par les autorités de l'Église, elle prend acte que son fondateur historique ne peut être une référence charismatique ni par sa vie ni par ses écrits. Elle prend donc résolument de la distance par rapport à ce qu'il a transmis et s'engage dans un chemin de discernement de la grâce que Dieu fait aujourd'hui à la Congrégation. »
(https ://soeursapostoliquesdesaintjean.com/qui-sommes-nous/#charisme).

[5] « À la demande des autorités de l'Église en la personne de Monseigneur Jose Rodriguez Carballo, Archevêque-Secrétaire de la CIVCSVA, nous, Sœurs Contemplatives de Saint-Jean, choisissons de prendre de la distance vis-à-vis du père Marie-Dominique Philippe, fondateur historique de notre Congrégation : de suspendre, pour un certain temps, l'utilisation en public ou en usage communautaire de ses écrits, ses enseignements, la Règle de vie, ses prières et ses photos. Nous en rendrons compte à nos autorités ecclésiales. De plus, nous choisissons de ne plus nous référer à Alix Parmentier comme modèle de notre vie contemplative de Sœur de Saint-Jean » (communiqué du chapitre général de février 2022).

COMPLÉMENTS SUR LE PÈRE M.-D. PHILIPPE

A. Son rapport à l'argent

Plusieurs témoignages font état d'un rapport problématique à l'argent chez le père M.-D. Philippe. Quant à son train de vie, on ne peut pas dire qu'il était particulièrement dispendieux. La vie qu'il menait pouvait être considérée comme normale pour un religieux sous beaucoup d'aspects, et sa pauvreté était souvent donnée en exemple. Il pouvait être très généreux dans ses aumônes[1]. Son détachement par rapport à l'argent[2] est toutefois apparu à certains témoins comme une désinvolture, qui les a choqués. Il n'hésitait pas à solliciter les laïcs[3] et n'avait probablement pas conscience de ce que signifiaient pour ses donateurs les sommes qu'il recevait. Après sa mort, des chèques non encaissés et des enveloppes contenant des billets de banques (dont certaines n'avaient pas été ouvertes) ont été retrouvés dans sa cellule ou dans son bureau.

De nombreuses personnes font état de la relation étrange qu'entretenait le père M.-D. Philippe avec un homme de Fribourg. Celui-ci, qui était sous tutelle, était identifié par son tuteur comme un homme peu scrupuleux, et le père M.-D. Philippe le savait. Cet homme réclamait très régulièrement de l'argent au père M.-D. Philippe, qui s'empressait de satisfaire ses demandes. Beaucoup pensaient que le père M.-D. Philippe lui venait en aide par charité, cependant le montant des sommes engagées (des dizaines ou centaines de milliers de francs français ou de francs suisses) suggère qu'il ait pu y avoir une autre raison. Un frère raconte, par exemple :

> Le père Philippe venait souvent à Genève. Il y avait ce type qui venait chercher les sous. Je sais qu'un jour nous avons reçu un chèque de 10000 francs suisses. Je le dis au père Philippe, qui me dit de le lui donner. J'ai su ensuite que le père Philippe avait donné ce chèque à ce type. C'était un "chanteur", qui venait chercher le père Philippe chaque année, même à Rimont. Le père Philippe disait qu'il avait des besoins dans sa famille. […] Il envoyait ça [de l'argent] régulièrement. Il fallait ramasser ses sous toutes les semaines, sinon il les donnait. C'est Z. qui dit que c'était un chanteur, on n'a jamais su si c'était vrai. J'avais proposé de faire une enquête (pour savoir si c'était vrai qu'il avait besoin d'argent), mais le père Philippe a refusé[4].

---

[1] Un témoin raconte par exemple l'avoir vu donner un billet de 500 francs suisses à un pauvre.

[2] « Pour le père, l'argent c'était un peu du vent, il donnait » (ACASJ).

[3] Et cela y compris pour de grosses dépenses occasionnées par sa négligence, comme dans cet exemple : « Le père Philippe avait la même approche avec l'argent. Ce n'était qu'un instrument et puisqu'il était pauvre intérieurement, l'extérieur ne comptait pas. Un jour nous étions à Vienne pour des conférences. Moi j'étais venue comme souvent pour traduire. On habitait chez mes parents qui avaient offert le billet d'avion au père Philippe. Au moment du départ, une dame voulait le voir, de toute urgence. Il a pris son temps, et… a raté l'avion. Et comme il disait que tout cela n'avait pas d'importance, il a demandé à mes parents de lui racheter un autre billet. À l'époque, les billets qu'on prenait comme ça à l'aéroport en dernière minute étaient très chers – de l'ordre de 10 000 F. Ma mère a dit non. Je ne sais pas à la fin qui a payé mais il est reparti avec un autre billet ce même jour » (dossier MDP, ACASJ).

[4] ACASJ.

Des frères et des sœurs se souviennent d'avoir fait des versements à cet homme, avec l'argent de la communauté. Dans une lettre à un frère, datée du 5 mars 1999, sr Alix écrit :

> Je suis un peu troublée d'avoir dit au père, qui réclamait encore de l'argent pour X, que nous ne pourrions plus contribuer ainsi (j'ai accepté de donner encore 3000 F, mais en disant ce que je viens de vous dire). Chaque semaine (ou presque) le père nous demande des sommes, comme cela ou plus grandes, et en disant toujours que c'est la dernière fois. Je veux vraiment faire une confiance aveugle, dire oui à tout ce qui vient du père sans rien comprendre… mais là j'ai fait une objection.
>
> Si je l'ai blessé, dites-lui que je lui demande pardon[1]…

Le père M.-D. Philippe a donc employé pour un usage difficilement justifiable l'argent des communautés qu'il avait fondées, sans se soucier de l'intention des donateurs, qui étaient souvent les familles des frères et des sœurs.

Certaines sœurs ont même traversé la frontière entre la France et la Suisse avec de grosses sommes d'argent liquide, que le père M.-D. Philippe avait quêtées auprès de personnes qui lui faisaient confiance[2]. Ces personnes n'étaient pas toutes riches : il n'hésita pas à dépouiller une étudiante de tout l'argent qu'elle avait mis de côté[3].

Un frère s'étant trouvé dans le bureau du père M.-D. Philippe alors que celui-ci recevait un appel de cet homme, a compris qu'il y avait un problème d'argent et a proposé de demander à son père d'avancer de l'argent, ce que le père M.-D. Philippe a tout de suite accepté. Le frère a ainsi remis 20000 FF à ce monsieur, qui devait le rembourser dans les mois qui suivaient. Ne voyant rien venir, le frère est ensuite allé à Fribourg, où il l'a rencontré, mais il n'a pas pu récupérer l'argent. Enfin, le père M.-D. Philippe lui ayant dit qu'il avait l'argent dans une mallette dans son bureau, le frère est allé ouvrir cette mallette en compagnie d'un autre frère. Ils ont constaté que la mallette était « remplie de papier très fin, comme du carbone »… Le frère a ressenti une humiliation pour son propre père, qui était âgé et malade. À un moment donné, le père M.-D. Philippe a tout de même rendu un peu d'argent.

Dans la correspondance du père M.-D. Philippe se trouvent aussi trois lettres datant de 1988-1989 relatives à un « prêt » que le père M.-D. Philippe avait sollicité de sa correspondante[4] en faveur de cet homme. La transaction est assez complexe, impliquant différents comptes et versements. Dès la première lettre, alors même que la transaction vient d'avoir lieu, cette dame se pose des questions sur l'honnêteté de la personne à qui elle vient de faire ce prêt. Dans la lettre suivante, écrite moins d'un mois plus tard, elle se reproche sa naïveté et s'étonne que le père M.-D. Philippe « fraye avec des criminels [5]». En effet, n'ayant pas reçu le remboursement de son prêt à la date convenue, elle s'est renseignée auprès de la police et a appris que l'homme en question aurait été visé par les plaintes d'une cinquantaine de personnes et que le père M.-D. Philippe avait déjà été mis en garde par le tuteur général de Belfaux qui lui avait demandé « de ne plus faire extorquer de l'argent par X à d'autres personnes ». Elle dit que X lui doit 13521 francs suisses, soit environ 55000 francs français. Le père M.-D. Philippe lui a proposé de la rembourser progressivement, mais elle s'inquiète de savoir

---

[1] Dossier MDP, ACASJ.

[2] « Il y avait un Monsieur en Suisse qui le faisait chanter. Pourquoi ? Je ne sais pas. Mais, à chaque fois, il fallait trouver, pour lui, de grosses sommes d'argent – de l'ordre de 50 000 francs suisses. Et à chaque fois, c'était une question de vie ou de mort. Deux fois de suite j'ai assisté à ce genre de transaction. Une fois c'est mon amie X qui a payé et l'autre fois Marcelle Köstli de Genève une vieille amie richissime du père. Il nous faisait passer la douane avec d'énormes sommes d'argent sans problème. Tout cela était très déstabilisant parce qu'on était tous priés de trouver ça normal ! » (ACASJ).

[3] « Non seulement le père Philippe avait des idées "étranges" sur l'amour d'amitié, mais aussi en ce qui concernait les questions financières. Un jour il m'a demandé si j'avais de l'argent sur mon compte parce qu'il en avait besoin en urgence. Je lui ai donc donné une somme conséquente, qui était en fait tout ce que j'avais mis de côté. Il m'a demandé de l'accompagner en voiture chez un certain Monsieur X à Fribourg. Arrivés là-bas, il y avait donc ce monsieur, sa femme et quelques enfants. Ce monsieur et sa femme m'ont regardée d'une drôle de façon : ils ricanaient en fait et je me suis sentie très mal. Le père Philippe était paniqué devant ce monsieur et il n'y avait aucun doute qu'il lui faisait terriblement peur. En revanche cela ne lui causait aucun trouble de me prendre une telle somme d'argent » (dossier MDP, ACASJ).

[4] Cette personne est une fille spirituelle du père Philippe.

[5] Dossier MDP, ACASJ.

qui va rembourser (l'Ordre dominicain, la famille Philippe, la communauté Saint-Jean ?). Elle s'inquiète aussi pour les autres victimes de ces escroqueries et explique la situation délicate dans laquelle elle se trouve, en tant que célibataire, étrangère, convertie, et ayant une famille hostile au catholicisme. Elle conclut sa lettre de cette manière :

> Vous pardonner (ou pas) est une question tout à fait secondaire. Pour moi, c'est Tchernobyl : "Rien ne sera jamais plus comme avant !".
> Je vous prie de lire avec soin ce qui suit :
> Faire la charité sur le dos des autres, est profondément amoral. Si vous gaspillez votre propre argent auprès d'un criminel, cela vous regarde, mais personne n'a le droit de faire dépouiller une autre personne (qu'elle soit gagne-petit ou multimilliardaire !) par un criminel. – Or vous devez avoir su qui est ce X – au plus tard après avoir parlé avec son tuteur. – Mais il est inutile de spéculer sur ce qui aurait pu arriver (ou ne pas arriver) si vous m'aviez dit la vérité ou si vous aviez suivi les conseils du tuteur… Le mal est fait et il est irréparable…

Cela n'a pas empêché cette dame de rester en lien avec le père M.-D. Philippe. Le 21 juillet 1989, elle lui écrit encore : « Aucun remboursement et aucun signe de X ». Quant au père M.-D. Philippe, il n'a pas arrêté pour autant d'envoyer de l'argent à ce monsieur, au moins jusqu'à la fin des années 90.

Par ailleurs, un frère a aussi rapporté que pendant l'année 1993-1994, le père Marie-Dominique Philippe lui avait demandé d'intégrer à la comptabilité 100 000 FF en liquide. Il avait répondu que ce n'était pas possible, et le père M.-D. Philippe le lui avait demandé « au nom de l'obéissance », mais ce frère avait continué à argumenter. Le père M.-D. Philippe est alors entré dans une grande colère dont il s'est excusé par la suite.

Une sœur raconte qu'au moment de la construction du couvent de Rimont, les sœurs apostoliques avaient du mal à réunir la somme nécessaire pour financer les travaux.

> Les plans avaient été initialement prévus en fonction de l'argent que l'on avait. J'avais proposé que l'on fasse plutôt des travaux en fonction de nos besoins. Cela avait été accepté à la condition que je trouve le financement. J'étais angoissée à l'idée de ne pas trouver l'argent
> J'en ai parlé au père Philippe. Il me dit : "t'inquiète pas". Il revient le lendemain avec un sac de 100 000 FF en petites coupures. "T'inquiète pas ! "[1] Cela me semblait bizarre… Je n'étais pas tranquille. Du coup, j'ai quand même payé le carreleur, en petites coupures (15 000 FF !). Il m'a regardée bizarrement. Du coup, j'ai laissé l'argent restant dans le tiroir sans y toucher. Un jour, coup de fil de fr. Y qui me dit que le père veut me voir, j'y vais et le père MDP me dit : "j'ai besoin de 10 000 FF". Il a fait cela plusieurs fois. Un jour il a demandé 15000 mais il n'y avait plus rien dans le tiroir. J'ai refusé de donner l'argent des sœurs qui devait financer nos travaux. Il est reparti mécontent… mais il n'a pas eu l'argent[2].

Ce témoignage manifeste chez le père M.-D. Philippe de la générosité et un certain détachement par rapport à l'argent, mais aussi une manière assez cavalière de demander qu'on lui restitue l'argent qu'il a donné. Cela donne l'impression qu'il subissait une pression de la part de quelqu'un. Il pourrait s'agir de l'homme dont il a été question précédemment. D'après plusieurs témoins, cet homme, que certains appelaient « le brigand », faisait peur au père M.-D. Philippe. Finalement, cette enquête nous en dit peut-être autant sur la force de la passion de crainte dans sa personnalité que sur son rapport à l'argent.

[1] Le tutoiement, inhabituel, a été confirmé par le témoin.
[2] Dossier MDP, ACASJ.

B. Sa justification du mensonge

Une recherche sur le thème du mensonge chez Marie-Dominique Philippe serait certainement intéressante, car il a été pris plusieurs fois en flagrant délit de mensonge (ou en tout cas de déni de la vérité)[1], mais surtout, il semble bien qu'il ait justifié le mensonge[2].

Un ancien frère a témoigné que le père M.-D. Philippe lui avait dit : « Quand on nous attaque, il faut mentir. C'est pour vous accuser, ils ne cherchent pas la vérité, il faut mentir. » Un autre frère a témoigné de la même chose : « Le père Philippe conseillait même le mensonge quand celui qui vous interrogeait n'avait pas le droit à savoir la vérité.[3] »

Ce frère met en relation ce « droit au mensonge » avec d'autres dysfonctionnements de la communauté Saint-Jean : puisqu'il fallait paraître en accord avec le père M.-D. Philippe, les frères étaient incités à la dissimulation : « Le mensonge régnait, puisqu'on n'avait plus le droit d'être ce que nous étions et de penser ce que nous pensions devant lui. Il fallait donc paraître conformes même faussement.[4] »

C. Son rapport aux révélations privées

Il y aurait aussi une recherche à faire sur le rapport du père M.-D. Philippe aux révélations privées. Outre son lien avec Marthe Robin, qui est bien connu, il a été en relation avec Jeanne-Louise Ramonet, la voyante de Kerizinen (Bretagne), dont il aurait été le conseiller spirituel pendant quinze ans[5], ou encore avec Rosa Quattrini, la voyante de San Damiano (Italie)[6]. Il s'est rendu dans ces lieux d'apparitions (non reconnues par l'Église) plusieurs fois, et pour Kerizinen jusqu'à la fin de sa vie[7].

Pourquoi cet intérêt pour les révélations privées ? Peut-être avant tout parce qu'il y cherchait une confirmation qu'il était dans le bon chemin. C'est en tout cas ce qu'on pourrait induire de quelques lignes des *Trois sagesses*, qui concernent Marthe Robin :

> Mais si j'ai fait cela [la fondation de la Congrégation Saint-Jean], c'est uniquement parce que Marthe Robin m'a assuré qu'il fallait le faire, que c'était une œuvre de Dieu – autrement je ne me serais jamais engagé là-dedans[8].
>
> Et quand quelqu'un comme Marthe vous dit : "C'est du Saint-Esprit", il est très difficile de dire non ! Je ne me voyais pas disant à Marthe : "Vous vous trompez, c'est moi qui ai raison" ! En face de Marthe, on était tout petit[9]…

C'est peut-être parce qu'il avait conscience que l'Église ne pouvait pas approuver certains aspects de sa vie qu'il était à la recherche d'une approbation venant plus directement de l'Esprit Saint. Cette

---

[1] Plusieurs personnes ont témoigné que le père Philippe leur avait menti. Parfois, le père Philippe a prétendu ne pas se souvenir d'une série d'événements graves qui ont duré sur plusieurs années et qu'il a favorisés et couverts. « Le père Philippe nie totalement avoir été au courant. Quelque temps après, quand je le vois, il me dit qu'il ne se souvient pas, qu'il devait dormir quand je lui parlais. Je lui précise que je lui en parlais très souvent, qu'il ne dormait pas, qu'il répondait quand je lui parlais, et qu'il m'avait même posé une question et qu'il m'avait même posé une question pour que je précise un abus très grave » (ACASJ).

[2] Voir le volet théologique du rapport.

[3] ACASJ.

[4] ACASJ.

[5] « Le Père Philippe a été le conseiller spirituel de Jeanne-Louise [Ramonet] pendant les quinze dernières années de sa vie » (*Échos de Kerizinen*, n°120, avril-mai-juin 2006, p. 3). On pourrait voir dans cette affirmation une recherche de légitimation de la part des dévots de Kerizinen. Il n'a pas été possible d'en savoir davantage sur le lien du père Philippe avec Jeanne-Louise Ramonet et Kerizinen.

[6] Cependant, le père Philippe n'a pas accompagné Mamma Rosa, ni été son confesseur. Ils avaient besoin d'un interprète pour se parler.

[7] Le père Philippe a prêché à Kerizinen le 23 avril 2006.

[8] M.-D. Philippe, *Les trois sagesses, op. cit.* , 1994, p. 361.

[9] M.-D. Philippe, *Les trois sagesses*, *op. cit*., p. 515.

recherche d'approbation peut certainement être mise en relation avec le rôle joué par Hélène Claeys Boùùaert auprès du père Pierre-Thomas Dehau et du père Thomas Philippe.

Il ne faudrait pas en déduire que le père M.-D. Philippe a transmis aux frères de Saint-Jean une attitude de réception sans prudence des révélations privées. Au contraire, il les a plutôt mis en garde, comme on le voit par exemple dans ce compte rendu d'un conseil :

> Il semble clair que fr. X est entièrement sous la coupe de deux voyantes qui l'éloignent de toutes les exigences de sa vie religieuse. Le Père Philippe souhaite que fr. Martin lui écrive une lettre assez nette que l'on enverra également aux évêques concernés par ce problème.
>
> Le Père Philippe demande à chacun des vicaires de réfléchir sur la manière dont on pourrait mettre en garde les frères sur toutes ces questions de voyants, de charismes, messages … etc[1].

Peu de temps après, les frères ont décidé en conseil d'écrire à l'évêque de Mostar pour savoir comment se positionner par rapport à Medjugorje.

[1] AGCSJ.

2e SECTION :

LES ABUS SEXUELS
DANS LA FAMILLE SAINT-JEAN

1re PÉRIODE :

1975-1990
UN PROBLÈME PRÉSENT AUX ORIGINES

INTRODUCTION

Après les premières années à Fribourg (1975-1982), où la communauté se met en place autour du père M.-D. Philippe qui enseigne à l'Université, l'histoire de la communauté est marquée par la constitution des premières maisons de formation (Rimont en 1982, Saint-Jodard en 1983), la fondation des communautés des sœurs contemplatives (1983) et des sœurs apostoliques (1984), et les premières fondations de prieurés apostoliques des frères. Cette période des origines constitue toutefois une unité. Les éléments constitutifs de la famille Saint-Jean se mettent en place à ce moment-là (règles de vie, constitutions, reconnaissance comme institut religieux en 1986 pour les frères, reconnaissance comme associations publiques de fidèles en 1987 pour les sœurs contemplatives et apostoliques, etc.). Cette période est aussi marquée par une grande fécondité apostolique (camps de jeunes, apostolats pour les familles, pèlerinages, associations…). La perspective du présent rapport, centrée sur les abus, ne permet pas de rendre compte de ce dynamisme et de cette fécondité, qui constituent pourtant le contexte de l'histoire des abus.

Du point de vue spécifique des abus spirituels et sexuels, cette période comporte des éléments assez caractéristiques. Aucun abus sur mineurs n'a été rapporté, mais nous avons connaissance de 22 abus sur majeurs (sans compter deux cas où l'abus n'est pas clairement établi mais qui comportent des actes sexuels avec des justifications liées à la doctrine du père M.-D. Philippe). 5 sont des actes uniques, 17 des relations plus longues. Si l'on met à part 3 femmes laïques, les victimes sont des sœurs (10), et des frères (6).

Le nombre de personnes ayant commis des abus s'élève à 9, tous les cas n'ayant pas la même importance. En dehors du père Marie-Dominique Philippe, qui représente à lui seul plus de la moitié des victimes, et de sr Alix, les 7 autres sont des frères[1]. En tout, 4 personnes ayant autorité sont impliquées, et représentent la majorité des abus.

Les abus de cette période ont été commis majoritairement dans des lieux de formation : en plus du père M.-D. Philippe et de sr Alix, 3 abus de cette période ont été commis par 2 frères formateurs, 5 autres abus ont été commis par 3 frères en formation. Enfin, 2 autres ont été commis dans des prieurés apostoliques par 2 frères ayant fini leur formation. Alors qu'il y avait 5 prieurés apostoliques en 1985 et 18 en 1989, seuls 3 d'entre eux sont concernés dans cette période.

[1] Environ 270 frères sont entrés dans la communauté dans cette période, dont 214 ont fait profession. Cela représente donc 3,2% des frères ayant fait profession dans cette période, ce qui est en-dessous de la moyenne sur l'ensemble de l'histoire de la communauté (7,2%) si on se base sur les données de la commission SOS abus, qui sont nécessairement inférieurs à la réalité puisque certains abus ne sont pas connus de cette commission.

L’étude des abus sexuels commis à cette période dans la communauté fait ainsi ressortir trois grandes caractéristiques :

- le rôle central du père Marie-Dominique Philippe et le rôle second mais important de sr Alix (chapitre 8) ;
- des déficiences dans la formation (chapitre 9) ;
- les premiers signaux alarmants (chapitre 10).

Chapitre 8 :

LES RÔLES DU PÈRE MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE ET D'ALIX PARMENTIER

I. LE RÔLE CENTRAL DU PÈRE MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE

Parmi les abus connus de la période 1975-1990, ceux du père M.-D. Philippe tiennent la place principale. Sur 22 abus recensés dans cette période, 11 ont été commis par lui, dont un sur une femme mariée et un autre sur un frère novice. Ne sont pas comptées ici les relations commencées avant la naissance de la communauté et qui se poursuivaient dans les années 80, ce qui concerne au moins 3 personnes. Ces abus concernent principalement des sœurs, contemplatives (4) et apostoliques (5). La majorité de ces abus ont été commis dans les maisons de formation, à Rimont (à partir de 1982), puis à Saint-Jodard (à partir de 1983). Cependant, les plus anciens abus commis par le père Marie-Dominique Philippe sur des femmes à partir de la fondation de la communauté Saint-Jean (1975) datent de la période de Fribourg (1975-1982).

Pourtant, ce qui caractérise cette période, ce ne sont pas tant les abus commis par le père M.-D. Philippe lui-même que son rôle dans les abus commis par d'autres. Parmi les 11 abus commis par d'autres personnes, le père M.-D. Philippe en connaissait 10. Un cas, celui d'une tentative de viol sur une ancienne sœur, n'a pas été connu de lui. Dans 7 cas, à la fois l'auteur de l'abus et la victime lui en ont parlé. Dans les 3 autres, au moins un des deux. Le père M.-D. Philippe était donc au courant de presque tous les abus dont nous avons connaissance pour cette période. Dans 3 cas, il a abusé lui-même de la personne abusée par un autre frère[1]… En comptant sr Alix, cela fait 7 personnes sur 8 qui justifient leurs actes par des arguments tirés de l'enseignement du père M.-D. Philippe et de son autorité.

Quand on dit que le père M.-D. Philippe était au courant, il ne s'agissait pas seulement de vagues allusions, mais de paroles explicites, même si lui-même ne cherchait pas à connaître le détail des actes pratiqués et essayait de faire en sorte que les personnes lui en disent le moins possible, préférant ne pas s'étendre sur ce sujet.

Le père M.-D. Philippe n'a pas essayé de dissuader les auteurs, ni de protéger les victimes. Dans certains cas, il a seulement cherché à vérifier que l'intention était bonne, ce qui peut être considéré

[1] Au moins une fois, il a abusé d'une personne après qu'elle se fût ouverte de ce qu'elle subissait de la part d'un frère.

comme une forme subtile d'approbation, ou affirmé qu'il s'agissait d'une forme de thérapie. Dans plusieurs cas, il a encouragé les victimes à faire confiance à l'auteur de l'abus, ou il leur a affirmé que c'était « une grande grâce ». Sans forcément encourager les actes de manière très explicite, il a approuvé, il a fourni des justifications, donné des conseils plus qu'ambigus ou inappropriés, comme dans ce témoignage :

> Je pense que le grand principe du père Philippe était de rester toujours très vague sur tout, ce qui permettait une interprétation libre et très large de tous les préceptes moraux. Quand je lui avouais par exemple, ce que je vivais avec le frère, et que je lui faisais part de mes doutes, il ne répondait jamais concrètement. Quand je lui disais que le frère était resté avec moi toute la nuit, il me répondait juste : "Ne restez pas toute la nuit…" Cela voulait-il donc signifier que le reste était bon [1]?

Pour bien apprécier la portée des paroles prononcées par le père M.-D. Philippe dans l'accompagnement spirituel, il faut se souvenir de l'aura qui était la sienne dans la famille Saint-Jean : il était un maître intellectuel et spirituel, pour beaucoup il était un saint. Il exerçait en fait une véritable emprise, et ses paroles étaient absolutisées.

Ayant peur qu'une des victimes, qui avait du mal à adhérer aux justifications données par le frère, parle à une autre personne de ce qui se passait, le père M.-D. Philippe a tout de même déconseillé au frère de continuer, ce qui a troublé ce frère, qui s'est demandé si cela signifiait que ce qu'il faisait était mal.

> Je reconnais cependant qu'une fois j'ai été ébranlé dans cette confiance. Ce jour-là, je lui partageais que j'avais commencé à me lier de la même manière avec une autre sœur. Il me mit alors en garde car, disait-il, il n'avait pas confiance que cette sœur sache garder le secret. Je ne comprenais pas sa réaction. Pourquoi de telles relations n'étaient-elles bonnes qu'avec les personnes qui savaient garder le secret ? Je me souviens que j'avais alors été vraiment inquiet, me demandant si le père Philippe me guidait vraiment ou s'il supportait ces relations à cause de sa grande miséricorde. Je lui ai partagé mon inquiétude qu'il sut dissiper[2].

De son côté, quand cette sœur en parlait au père M.-D. Philippe, il a toujours cherché à la rassurer sur la légitimité de ce qu'elle vivait avec ce frère. Le père M.-D. Philippe a été rassuré quand cette personne s'est engagée par les vœux, car pour lui cela signifiait qu'elle garderait le silence.

Enfin, après qu'une prieure était intervenue auprès d'une sœur pour lui demander de voir moins souvent un frère, elle s'est aperçue au bout d'un certain temps que le frère et la sœur se voyaient de nouveau au même rythme et dans les mêmes conditions qu'auparavant. La sœur, avec qui elle avait pourtant eu un bon dialogue, et qui avait fait des efforts, a dit à sa prieure que le père M.-D. Philippe « désapprouvait la décision que nous avions prise ensemble, et qu'elle devait continuer à entretenir cette "amitié". »

Le père M.-D. Philippe est donc au centre des abus commis dans la famille Saint-Jean à cette époque, soit en tant qu'auteur d'abus, soit en tant qu'accompagnateur spirituel, confident, et il faut ajouter enseignant car des arguments sont tirés de ses cours.

II. LE RÔLE SECOND MAIS IMPORTANT D'ALIX PARMENTIER

La responsabilité première de la transmission des abus dans la famille Saint-Jean incombe au père M.-D. Philippe, comme nous venons de le rappeler. Cependant, Alix Parmentier a également joué un rôle important. Deux frères ont directement mis en cause les agissements sexuels d'Alix Parmentier à leur égard. Ce nombre peut paraître limité. Cependant, si l'on tient compte du fait que sr Alix ne voyait pas de problèmes à avoir des relations charnelles avec plusieurs hommes en même temps, et qu'elle a noué des relations étroites avec d'autres frères qui la voyaient très souvent, il est probable que d'autres frères aient subi les mêmes comportements de la part d'Alix. Il ne s'agit que

[1] ACASJ.
[2] ACASJ.

d'une hypothèse, appuyée sur des témoignages indirects, mais elle éclaire un certain nombre de données.

En particulier, le fait que les deux frères victimes de sr Alix aient reproduit ensuite avec d'autres femmes ce qu'ils avaient vécu avec elle, en utilisant les justifications qu'elle leur avait données, oblige à se demander si ce n'est pas le cas aussi pour d'autres frères ayant commis des abus et ayant utilisé des justifications analogues. Dans les deux cas attestés, il est question d'une véritable initiation, impliquant à la fois des actes et des justifications, et l'approbation du père M.-D. Philippe intervient dans un deuxième temps, quand le frère parle avec lui de ce qu'il vit avec Alix. Il ne semble pas que le père M.-D. Philippe ait cherché à provoquer lui-même une relation entre deux autres personnes. En revanche, il est clairement attesté que quand des personnes venaient lui soumettre dans l'accompagnement une relation désordonnée avec quelqu'un, il a parfois donné son approbation, avec des justifications. C'est le cas dans les deux témoignages impliquant sr Alix.

Ce mécanisme d'initiation par Alix, avec approbation du père M.-D. Philippe ensuite, pourrait expliquer d'autres abus sexuels commis par des frères. Il n'est évidemment pas le seul possible et n'explique pas tous les abus dans la famille Saint-Jean, mais c'est une hypothèse suffisamment fondée[1].

D'autre part, sr Alix a aussi influencé les sœurs contemplatives dans un sens qui a favorisé les abus sexuels du père M.-D. Philippe et de frères, et en général les relations manquant de chasteté.

A. Alix abuse d'un étudiant du père M.-D. Philippe à Fribourg

Un des premiers frères a raconté comment, avant même l'existence de la communauté Saint-Jean, il a été abusé sexuellement par Alix Parmentier, qui avait alors environ quarante ans et était la secrétaire du père M.-D. Philippe.

> C'est en servant la messe matinale du père Philippe que j'ai rencontré Alix Parmentier ainsi que plusieurs autres philothées (plus ou moins équilibrées) du père Philippe. Très vite elle fut pour moi l'objet de la même admiration que celle que j'avais pour le père Philippe tant tous les deux me paraissaient s'admirer mutuellement.

Aux yeux de cet étudiant, Alix était une sainte[2]. Tous les deux accompagnaient souvent le père M.-D. Philippe pour ses prédications dans des communautés contemplatives pendant les vacances universitaires.

> C'est au cours d'une de ces retraites que commencèrent les relations désordonnées que j'eus avec Alix. Certes, je le vois aujourd'hui, cela avait été longuement préparé. Alix souvent me demandait de prier avec elle et si je n'étais pas toujours à l'aise pour cela je n'ai jamais refusé. Chaque fois, il fallait être seuls et en cachette et parfois elle s'approchait étonnamment de moi... Donc c'était lors d'un de ces moments de prière dans une chambre d'hôtellerie qu'elle m'embrassa sur la bouche. Cela me dégoûta mais comme toujours je me suis laissé faire… Je réussis à m'échapper après lui avoir dit que je n'étais pas à l'aise. Elle chercha alors, lors de différents échanges ou par écrit à justifier son acte. L'autorité qu'elle avait sur moi, la sainteté dont elle me semblait revêtue et, il me semble aujourd'hui, le désir que j'avais d'avoir avec elle les mêmes relations que le père Philippe et sans doute bien d'autres raisons… firent qu'assez vite (je ne suis pas très sûr du moment) je suis même allé un soir dans son lit ! La suite est facile à deviner. Même si nos échanges n'étaient pas "complets" -- elle disait qu'il ne le fallait pas car cela n'aurait plus été de l'Esprit Saint – nos relations devinrent très charnelles et remplissaient imaginativement ma vie. Certes, je n'étais pas toujours à l'aise avec ma conscience, mais je compris, en me fiant à Alix -- qui souvent m'écrivait pour me rassurer en s'appuyant sur des paroles de l'Écriture, de Saint Thomas ou du père MDP -- qu'il me fallait l'éclairer pour ne pas résister à la liberté de l'Esprit Saint qui souffle où il veut et donc aussi sur des chemins inconnus, comme ceux-ci.

[1] De plus, d'autres femmes victimes du père Philippe ou de frères auraient pu aussi reproduire leurs gestes avec des frères ou d'autres personnes, si elles étaient convaincues du bien-fondé de ces pratiques.

[2] « Sr Alix pour moi, c'était tout pareil que le père Philippe, c'était la sainteté. Il ne fallait pas toucher à ça. Il y avait une admiration spéciale » (ACASJ).

> Par ailleurs, cette expérience me donnait l'impression de sortir de l'enfance car je pensais qu'elle m'aidait à m'approprier ma sexualité avec laquelle je n'étais pas très à l'aise et cela me paraissait fort utile à une plus grande maturité. Je vois bien aujourd'hui qu'il n'en était rien et qu'au contraire cela me fit au contraire un grand mal.
>
> Lorsque plus tard je demandais, par écrit ou même en tête à tête, à celle qui était alors devenue sr. Alix, de revenir sur ces faits, jamais je n'obtins d'elle qu'elle reconnaisse qu'elle s'était trompée[1].

Ce qui frappe dans ce récit, c'est l'aspect spirituel de cet abus, qui se voit d'abord dans le prétexte qui permet le premier acte posé par surprise : ce sont des moments de prière[2] qui servent à brouiller les repères et qui fournissent finalement l'occasion du premier baiser. La sainteté supposée d'Alix contribue aussi à ce brouillage des repères et permet d'envisager comme possible ce qui autrement serait écarté plus facilement[3]. Surtout, les actes sont justifiés avec des arguments spirituels et théologiques, pour vaincre les résistances de la victime. Alix développait cette argumentation dans des lettres.

Cette correspondance a malheureusement disparu, tout comme le carnet sur lequel le frère avait noté les argumentations[4], ce qui ne permet pas de connaître dans le détail les justifications employées. Il est cependant possible de s'en faire une idée à partir de ses souvenirs.

> Pendant cette période Alix m'écrivait de très belles lettres – elle écrit très bien – pour m'expliquer combien il était important de donner au sensible toute sa place pour la vie spirituelle. Elle citait beaucoup l'Écriture et Thomas d'Aquin. […] Je crois que cette justification spiritualisante et pseudo-mystique fit beaucoup pour me faire coopérer à ses attentes et cela ne m'aida pas à m'en sortir[5].
>
> Elle prenait dans saint Thomas la manuductio : le corps est manuductio de l'âme, pour montrer que le corps est au service de l'amour. Ce n'est pas faux, mais on ne respecte pas le vœu ! Elle se disait consacrée, même si elle n'était pas en habit à l'époque. Elle était comme une religieuse pour moi. Elle sortait du carmel[6].
>
> Ce que je garde comme justification, c'est l'interprétation de la relation privilégiée entre Marie et Jean. Je n'ai jamais eu l'idée de montrer par mes agissements l'amour de Dieu. Mais ces gestes étaient présentés comme une exigence de cet amour qui consiste à accueillir l'autre vraiment, y compris dans son corps, et par le corps qui est manuductio de l'âme, il conduit l'âme par la main. Le corps est au service du lien pour accueillir l'autre sous le regard de Jésus. C'était présenté comme une exigence profonde de la charité, que Dieu peut demander. Au fond, l'Esprit Saint est libre des lois, la liberté vient de l'Esprit. Il y a la loi de la chasteté, mais Dieu est libre, il peut demander autre chose, plus[7].

---

[1] ACASJ.

[2] Il s'agissait de prier en silence l'un à côté de l'autre pendant 10 ou 15 minutes. En réalité, le frère dit qu'il n'arrivait pas à prier, mais qu'il n'a jamais réussi à refuser. Il était mal à l'aise dans ces moments : « À chaque fois elle demandait de prier ensemble. Un jour, je l'ai sentie tellement proche ! En plus, c'était chez moi. Elle était venue à la maison, avant de partir elle avait demandé de prier, j'ai senti son souffle sur moi. J'étais mal. Bizarrement, chaque fois elle reprenait ça » (ACASJ).

[3] « Au début, j'ai accepté qu'elle m'embrasse. Pourquoi, alors que la première chose, c'était que j'étais mal et dégoûté. Elle ne m'attirait en rien du tout. C'est la confiance, j'avais confiance en elle » (ACASJ).

[4] Ce carnet a ensuite servi à ce frère pour tenter de convaincre une sœur de la légitimité des pratiques qu'il reproduisait avec elle : « […] j'ai demandé au père X de m'expliquer en vérité tout ce qui a pu l'amener à vivre son sacerdoce comme il le faisait. Il a alors reconnu qu'il lui était arrivé la même chose avec sœur Alix quand il était jeune frère, tout cela était béni par le père Philippe qui avait affirmé avoir une parfaite confiance dans sœur Alix et dans tout ce qu'elle faisait. Il m'a aussi confié tout ce que sœur Alix lui a dit pour justifier tout cela : elle a vécu la même chose avec le père Philippe, qui avait déjà quelqu'un avant elle […]. Le père X m'avait aussi donné toute une caisse remplie de lettres écrites pendant ses années passées à Fribourg, pour que je puisse me faire une idée moi-même sur tout. Les lettres de sœur Alix étaient terribles : des lettres d'amour puériles remplies de choses mystiques et de déclarations d'amour – c'était même difficile à lire parce qu'on avait honte pour elle. Quand j'ai quitté Rimont j'ai emmené une caisse de toute la paperasse que j'avais dans ma cellule, j'avais déjà oublié qu'il y avait tous ces écrits de sœur Alix… En déménageant ensuite à l'étranger après mon mariage je suis tombée dessus et j'ai malheureusement tout jeté, car à ce moment-là je voulais me défaire de tout cela » (ACASJ).

[5] ACASJ.

[6] ACASJ.

[7] ACASJ.

> Quand elle justifiait ses actes en se servant de saint Thomas, des saints, par des lettres, elle me le donnait comme une théorie. « L'Esprit Saint peut demander à certains des choses qui ne sont pas selon la loi. Pour certains, c'est un chemin de vie. » Elle citait le père Dehau[1].

La parenté de cette pensée avec les thèses du père Thomas Philippe est évidente. Or Alix a eu peu de liens avec Thomas Philippe, pour lequel elle n'avait pas une grande estime, semble-t-il. Elle a donc plus probablement reçu cela du père Marie-Dominique. L'idée, typique du père Thomas Philippe, qu'il est possible de faire certaines choses contraires à la loi quand on y est poussé par l'Esprit Saint a en tout cas marqué ce frère[2]. Bien qu'on ne la retrouve pas exprimée de manière aussi claire dans d'autres témoignages, le flou dans le rapport à la loi et l'idée qu'une action ne pourrait être jugée de l'extérieur ont certainement été courants dans la famille Saint-Jean[3].

Il a fallu du temps pour que les justifications viennent à bout des résistances de cet étudiant devenu l'un des premiers frères de Saint-Jean :

> Au carmel de Limoges, elle m'a embrassé sur la bouche, j'ai vraiment été choqué. C'est quelqu'un de très enveloppant, elle expliquait qu'il faut accepter ça. Comme si je n'étais pas très équilibré. C'est comme ça que je me suis retrouvé dans son lit. Chaque fois au début j'étais mal.
>
> Sur le moment, ça passait, bien que j'aie éclaté en sanglots plusieurs fois. Peu à peu j'ai télescopé tout ça. Ce qui m'a le plus frappé, c'est que quelque temps après je commençais à avoir des pensées malsaines que je n'avais jamais eues. Je me suis dit : ça ne peut pas être du bon Dieu. J'ai commencé par mettre des distances, et après c'était des va-et-vient : je foutais le camp, et je revenais. Elle m'écrivait des courriers, toujours dans cet esprit-là. Finalement, j'y trouvais du plaisir, je suis devenu amoureux, c'était presque enfantin et pitoyable. Elle a 15 ans de plus que moi je crois[4].

Alix s'est rendu compte du malaise du jeune homme, comme elle l'a reconnu en 2010 : « Le jour où vous avez fondu en sanglots dans mon studio, j'ai été très secouée et désolée d'avoir fait exploser le volcan. [5]» Lui-même dit qu'il ne savait « plus très bien où étaient le mal et le bien dans tout cela [6]».

Le père M.-D. Philippe a joué un rôle dans cette relation, qu'il a approuvée, et même bénie, dès le début, à la demande d'Alix :

> C'est sans doute parce qu'elle m'avait senti gêné qu'elle me demanda le lendemain de venir avec elle auprès du père Philippe. Celui-ci me dit à peu près ceci : "Venez, Alix voudrait que je vous bénisse tous les deux". C'est tout ce dont je me souviens mais j'étais fort mal à l'aise aussi[7].

Alix manipule ici deux personnes, et le père M.-D. Philippe, pris dans ses propres pratiques et justifications, ne peut pas lui refuser ce qu'elle demande. Quant au frère, il a cherché à s'ouvrir au père M.-D. Philippe de ce qu'il se passait, mais n'a pas pu le faire véritablement :

> Je n'ai jamais pu avoir avec le père MDP une réelle ouverture sur ces expériences avec lui. Il ne s'en inquiétait nullement et ne cherchait jamais à en savoir davantage. Il me libéra une fois pour toutes de ce qui aurait été une bonne occasion de faire la vérité, en me disant qu'il faisait pleine confiance à Alix qui d'ailleurs lui disait tout ce qui se passait entre elle et moi[8].

Dans ce cas, le père M.-D. Philippe n'a pas éclairé celui qu'il accompagnait, il semble même avoir cherché à éviter ses confidences. Pire, il l'a même enfoncé dans son mal en lui disant de faire confiance à une personne qui le trompait de manière si évidente.

---

[1] ACASJ.
[2] « Je me rappelle avoir dit […] : "je pense qu'il y a une gnose dans la communauté qui permet que certains actes soient possibles, parce que l'Esprit Saint est libre de la loi". C'est comme ça que je le comprenais, c'était la manière d'accepter ce que je faisais » (ACASJ).
[3] Voir le volet théologique du rapport.
[4] ACASJ.
[5] Lettre de sr Alix, ACASJ.
[6] ACASJ.
[7] ACASJ.
[8] ACASJ.

> Le père Philippe me disait de ne pas m'inquiéter. C'est ça pour moi le drame du père Philippe, il n'a jamais su dire la vérité en face à quelqu'un. Il veut te faire plaisir. Il t'accompagne dans ton mal. […] Le père effaçait les péchés et avançait. Publiquement, il ne disait pas de bêtise, mais individuellement, il n'était pas capable de dire : "tu fais une connerie".
>
> Je sais ce que je reçois du père Philippe, mais je sais où il m'a blessé : il ne m'a pas accompagné. Il n'était pas capable de gouverner, ni d'accompagner. C'est vrai qu'il était paternel, il nous relevait toujours. Je me confessais à lui. Pour lui, ce n'était pas un péché mes relations avec X ou Y[1].

Le père M.-D. Philippe a même dissuadé cet étudiant devenu frère de Saint-Jean de s'ouvrir à son supérieur[2] :

> Malheureusement le mal ne s'est pas arrêté là. Ces relations avec Alix continuèrent lorsque les futurs frères de saint Jean se rassemblèrent autour du p. Philippe-Marie au pensionnat du Père-Girard. Je me souviens avoir demandé au p. Philippe si je devais dire au p. Philippe-Marie que j'allais voir Alix de temps en temps. Il m'avait alors répondu que l'exercice de l'amitié relevait du for interne et n'était à ouvrir qu'à mon père spirituel[3].

Cette idée que l'amitié et même « l'exercice de l'amitié » relèvent du for interne, donc uniquement du père spirituel et non du supérieur, se retrouvera souvent par la suite dans la famille Saint-Jean et ne sera pas sans conséquences sur la pratique du vœu d'obéissance.

> Notre relation, c'est Alix elle-même qui y mit fin (en 1979 ?) lorsque je lui laissais entendre que j'étais devenu amoureux d'une des jeunes femmes qui faisaient partie du groupe des étudiants attirés à Fribourg par le p. Philippe. Alix n'accepta pas cela et rompit radicalement avec moi ce qui eut pour conséquence de me jeter dans les bras de cette jeune femme qui ne me manifesta aucune résistance, sinon prudentielle, et entra même dans cette vision des choses que m'avait transmise Alix. De plus j'avais la certitude que cette nouvelle relation avait la bénédiction du p. Philippe […][4].

À bien des égards, cette relation abusive entre Alix et l'un des premiers frères de Saint-Jean, qui a duré de 1974 à 1979, préfigure ce qui se reproduira bien des fois dans la famille Saint-Jean. On y trouve déjà l'abus spirituel et l'abus sexuel, avec les justifications théologiques, et un accompagnement spirituel défaillant. La victime perd ses repères et est entraînée dans des actes destructeurs.

B. Sr Alix abuse d'un novice à Saint-Jodard

Le deuxième témoignage concernant sr Alix est celui d'un ancien frère de Saint-Jean, entré au noviciat en 1982, à Rimont, à l'âge de 24 ans. C'est là qu'il fit la connaissance d'Alix, avec qui il commença à échanger des petits mots où il lui demandait notamment sa prière. Pendant son noviciat eut lieu la fondation de Saint-Jodard, où le noviciat s'installa, ainsi que les premières sœurs de Saint-Jean avec Alix, qui avait alors 50 ans.

> Un jour, je reçus un mot de Sr Alix comme une déclaration d'amour divin : que l'Esprit Saint lui avait fait jeter les yeux sur moi, que c'était une grâce immense, un enfantement, etc… Imaginez mon trouble, j'en parlais rapidement au père Marie-Do qui me dit que c'était une grande grâce et que je pouvais avoir toute confiance en elle. À partir de cet instant, mon statut changea : j'étais reçu quasiment quand je le voulais par Sr Alix, elle m'introduisit comme son fils. J'étais ravi (au sens propre et figuré), nous échangeâmes tous les propos qu'on peut échanger quand on fait connaissance et quand je lui parlais de mes tentations dans la chair, elle devint plus proche m'embrassant, m'enserrant ce qui ne manquait pas de déclencher des réactions physiologiques : érection, éjaculation. Elle disait offrir tout cela ! Troublé je retournais auprès du père Marie-Do qui me dit que cette grâce allait me purifier et que c'était un secret… (comment se constituent l'enfermement et l'emprise : par le secret). J'étais à la fois flatté d'être choisi, et certainement pas mécontent de jouir. […] Elle me parlait du Père, de sa relation d'amour qui ne lui avait pas permis de tenir

[1] ACASJ.
[2] Au début, on ne peut encore parler d'obéissance religieuse proprement dite, puisque les frères n'avaient pas encore fait de vœux.
[3] ACASJ. Le père Philippe l'a même encouragé à mentir et à dire qu'il allait voir Alix pour travailler à la traduction du commentaire de saint Thomas d'Aquin sur l'Évangile de Jean.
[4] ACASJ.

> au Carmel où elle avait essayé d'entrer. Elle m'emmena quelques jours à Fribourg (avec un autre frère qui était fragile psychiquement et que je sentais un peu jaloux de mon nouveau statut). Là nous étions logés dans des chambres contiguës : j'entrai dans sa chambre et nous avons fini nus sur le lit, sans aller plus loin que nous enlacer, caresser et nous embrasser (il me semblait que pour elle s'il n'y avait pas de pénétration, nous restions chastes) […] Toute la spiritualité consistait à stimuler ce fameux amour d'amitié charité [sic] le plus possible puis à l'offrir en holocauste (pour accéder à quoi ?) Tout cela ponctué, porté par les petits papiers… Pendant ce temps-là je vivais de plus en plus difficilement l'enseignement du Père. Sœur Alix me dit que c'était la tentation suprême, qu'elle l'avait ressentie autrefois…
>
> Cette deuxième année à Saint-Jodard fut très prenante car il fallait aménager la maison de sœurs contemplatives. Les relations avec sœur Alix tendaient à devenir celles d'une mère pour son fils, m'accompagnant dans mes progrès philosophiques et théologiques. La psychologie était bannie à Saint Jean (responsable selon le père d'avoir vidé les séminaires) et donc ne permettait pas de mettre en lumière les facettes incestueuses de cette relation… Nous priions ensemble tous les jours puisque frères et sœurs se retrouvaient ensemble à la chapelle. Il semble bien qu'étaient encouragées cette prière et cette offrande mutuelles entre frères et sœurs (celles-ci devant porter les frères dans leur prière et pour leur apostolat) on imagine facilement l'impact de jeunes sœurs sur une soixantaine de jeunes frères ! Mais je suis là pour parler de moi : je vivais mal ce mélange de relations affectives exacerbées puis de frustrations. […] Je sais que plusieurs frères qui n'allaient pas bien étaient envoyés à sœur Alix, mais je ne sais pas s'ils ont bénéficié des mêmes traitements[1].

À quelques années d'intervalle, les éléments du premier témoignage se retrouvent : admiration pour sr Alix, prétextes spirituels qui servent à donner un caractère charnel à la relation, justifications, accompagnement du père M.-D. Philippe qui encourage à la confiance absolue envers Alix. De plus, le père M.-D. Philippe déclare à ce frère qu'il s'agit d'une grâce, et que les gestes d'Alix vont le purifier. Là encore, l'abus spirituel de la part d'Alix et du père M.-D. Philippe est clair. C'est quand le frère s'ouvre de ses difficultés par rapport à la chasteté, cherchant une aide spirituelle, que sr Alix en profite pour poser les premiers gestes sexuels, selon un mécanisme qui se reproduira plusieurs fois et qui est caractéristique de l'abus. Autre chose qui se retrouvera dans plusieurs témoignages : Alix parlait de « tendresse » à propos des gestes sexuels.

> Les relations ne sont pas restées chastes, elle parlait de "tendresse", mais c'était de la tendresse sexuelle, sans pénétration mais avec des gestes de masturbation[2].

Il est remarquable que sr Alix ait déclaré avoir éprouvé elle-même une « tentation » consistant à avoir des doutes sur le père M.-D. Philippe et plus particulièrement sur son enseignement[3], dont ce témoignage montre qu'il joue un rôle-clé dans le mécanisme d'emprise. Elle a apparemment résolu cette crise intérieure en optant pour une fidélité sans faille au père M.-D. Philippe, au prix peut-être de sa liberté de conscience. C'est également quelque chose qui se retrouve chez d'autres personnes qui à un moment donné ont choisi de résoudre leurs problèmes de conscience en faisant une totale confiance au père M.-D. Philippe.

Par la suite, ce frère a lui aussi reproduit ce genre de relation désordonnée : « Quand on se fait prendre à ça, on est convaincu. Je reproduisais avec X le même genre de discours mystique...[4] ». Malgré l'incohérence de sa manière de vivre avec l'état religieux, incohérence qui était connue notamment du père M.-D. Philippe, alors prieur général, il a fait des vœux perpétuels et a été ordonné diacre[5]. Aux dires du père M.-D. Philippe, à qui il avait fait part de ses doutes avant d'être ordonné diacre, cette relation charnelle était « une grande grâce », et « le Bon Dieu purifiera, confiez à la Vierge Marie ». Cependant, il vivait très mal cette situation et, ayant constaté qu'il serait capable de reproduire le même type de relation avec d'autres personnes, il a finalement choisi de quitter la vie

---

[1] Témoignage d'un ancien frère, ACASJ.

[2] ACASJ.

[3] Un autre témoin a parlé de ces « tentations » d'Alix à l'égard du père Philippe : « Je me demande si au final elle ne se culpabilisait pas de ses prises de positions personnelles par rapport au P. Ph., si elle ne les considérait pas comme des tentations mal gérées à son égard. Souvent elle m'a parlé de ses terribles tentations vis-à-vis de lui, pour me prévenir en avance que moi aussi j'allais en avoir, que c'était inévitable et du démon et qu'il ne fallait pas y céder ».

[4] ACASJ.

[5] Il a été ordonné diacre de manière précipitée, à cause d'un besoin de la Congrégation, un mois après sa profession perpétuelle et cinq ans après son arrivée dans la communauté.

religieuse et de se marier. Il a été conforté dans ce choix par le père Emmanuel de Floris, vieux bénédictin d'En Calcat devenu ermite à Montmorin et finalement frère de Saint-Jean en 1985, qui l'a assuré que ses vœux et son ordination diaconale étaient nuls[1], étant donné les conditions dans lesquels il s'était engagé.

Au moment de partir, il a subi encore une certaine pression de la part de frères qui ne comprenaient pas sa décision[2]. Un frère lui a mis un petit mot : « tu déchires le cœur du père [3]». Surtout, un frère qui avait une fonction d'autorité lui a écrit une lettre[4] qui pose question sur le respect de la liberté de la personne dans ses engagements[5] :

> D'abord au sujet de ta liberté de faire profession et d'accéder au diaconat. Tu sais bien que c'est une grâce avant d'être une liberté, et que cette liberté est suscitée par la grâce. Seule la grâce peut inspirer la liberté de répondre à l'appel de Dieu. Et pour comprendre la nature de cette liberté si profonde, il ne faut pas que tu te serves de la conception de la liberté telle que le Droit Canon l'utilise à propos de la profession religieuse, celle-ci étant au niveau des conditionnements humains qui pourraient empêcher la validité d'une telle profession, mais non au niveau théologal de la véritable liberté des enfants de Dieu. Cette liberté de non-empêchement de la profession n'est pas cette liberté théologale, même si elle peut intervenir au point de rendre impossible un engagement de cette liberté théologale dans l'état de vie consacré. Cette liberté théologale est un fruit de la grâce de la profession elle-même – et non une condition – par laquelle je donne toute liberté à Jésus de prendre ma vie entière pour Lui et de lier toutes mes libertés à venir aux exigences concrètes de vie que son Église a prévues pour que soit gardé fidèlement ce droit absolu que Jésus a désormais acquis sur moi. La liberté de faire profession est donc une obéissance à répondre à l'appel du Christ selon les discernements de ceux qui ont reçu son pouvoir dans son Église. Oui tu as fait profession (et reçu le diaconat) dans l'obéissance à la volonté du Christ sur toi telle qu'elle t'a été signifiée par tes supérieurs.
>
> Tandis que la liberté canonique n'est qu'une condition à l'incarnation de la grâce de la profession, condition nécessaire certes, qui peut être cause – si elle n'est pas réalisée – de "raisons graves", "très graves" même dit le Droit Canon c. 691, mais elle n'est pas une condition suffisante. Ces conditions nécessaires ont été discernées sans problème à ton sujet. Même si tu envisageais la possibilité de te marier, et que psychologiquement cette possibilité ait envahi ta conscience, et perturbé ta sérénité, c'est dommage mais c'est normal, et même sain. Il n'y a là ni empêchement, ni invalidité, mais seulement tentation. Que tu en fasses maintenant une vraie intention que tu portais en toi, c'est en contradiction avec ces discernements qui ont été faits avec toi en temps voulu, en contradiction avec cette grâce que le Christ t'a donnée dès le commencement de Le suivre en quittant tout[6].

Ce manque de respect de la liberté est lié à une théologie de la vocation, et plus généralement de l'action de Dieu. La grâce est conçue comme quelque chose qui s'impose de l'extérieur, qui nous tombe dessus, et nous est signifié par le discernement des supérieurs (ceux qui ont le pouvoir du Christ). Le jeune ne peut que se plier devant ce qui lui est présenté comme « la volonté de Dieu ». Ce qu'il vit concrètement n'entre pas en ligne de compte, puisque ce n'est que du conditionnement et de la psychologie… Et s'il n'arrive pas à vivre sa « vocation », ce n'est pas un problème, du moment qu'il reste dans la communauté et ne remet pas en question publiquement son engagement.

Dans cette lettre, la relation avec sr Alix est évoquée et le comportement de celle-ci est justifié. Même la relation que le frère entretenait avec une jeune femme est interprétée comme pouvant s'intégrer positivement dans sa vie religieuse :

---

[1] Le Père de Monteynard était du même avis.

[2] Sr Alix a aussi écrit une lettre à un supérieur, afin de décrédibiliser la parole de ce frère.

[3] ACASJ.

[4] Cette lettre a été retrouvée dans le bureau du père Marie-Dominique Philippe, à qui elle avait été communiquée (c'est écrit dans la lettre elle-même). Il n'est pas sûr qu'elle ait été envoyée à son destinataire : le père Philippe aurait pu dissuader son auteur de l'envoyer, en considérant que cette lettre était compromettante.

[5] Dans sa demande d'exclaustration, le frère remettait en question à la fois le discernement quant à sa capacité à vivre de la chasteté et le respect de sa liberté : « Je fais cette demande en raison d'un grave défaut de discernement concernant ma capacité à assumer les obligations résultant de mes engagements et des circonstances extérieures qui m'ont poussé à prendre rapidement la décision des vœux perpétuels et de l'ordination » (lettre du 13 février 1988, AGCSJ).

[6] ACASJ.

> Le Christ s'est servi un instant de Sr Alix pour toi pour que tu entrevoies jusqu'où Il voulait être le seul responsable de ta misère, et tout porter, quelle qu'en soit ta culpabilité personnelle. Il t'a accueilli à travers elle pour te dire que sa miséricorde voulait être responsable de tout devant le Père des cieux, bousculant les limites d'une prudence humaine pour être, s'il le fallait, anathème pour toi, comme Paul le désirait pour ses frères de race, afin de t'aider à croire en l'amour plus fort que tout et victorieux de ta misère quelle qu'elle soit. Je te supplie de ne pas trahir ce secret d'une miséricorde qui est allée si loin et qui, comme toujours, est tellement unique à toi qu'elle en est incommunicable. Si tu en parles, tu salis le Christ qui s'est engagé avec toi en se faisant plus pauvre que toi, en allant plus bas que toi, comme le Bon Pasteur qui vient ramasser sa brebis perdue. Tu salis le cœur du Christ, et tu tues Sr Alix… Ce serait criminel de ta part.
>
> Et le Christ t'a donné X, justement pour te montrer sur une autre que toi la victoire de l'amour du Christ, qui pouvait réparer toutes les bêtises commises ensemble en attirant vers Lui celle que tu aimais. Et là tu touchais quelque chose de très grand de la fécondité de ta vocation sur elle. C'est une preuve pour moi de l'existence de cette vocation inouïe en toi.

Il est clair que l'auteur de la lettre craignait avant tout les conséquences que pourraient avoir sur sr Alix la révélation de ses comportements, que lui-même considère comme justifiés, tout en sachant que tout le monde ne serait pas de cet avis. Initier des actes sexuels avec une personne qui confie ses difficultés par rapport à la chasteté est considéré comme une manière d'exercer la miséricorde. La référence à Rm 9, 3 dans ce contexte est un contresens, car saint Paul ne justifie en aucune manière le péché quand il affirme qu'il souhaiterait être anathème pour ses frères. Le comportement sexuel de sr Alix est considéré comme un dépassement de la prudence humaine au nom de la miséricorde divine, comparable au mystère de la croix, et les actes sexuels dans une relation d'ordre spirituel avec une jeune femme sont seulement qualifiés de « bêtises ».

Apparemment, l'auteur de cette lettre pense sincèrement qu'il défend la position de l'Église, puisqu'il écrit :

> P.S. Merci de garder pour toi cette lettre, comme un secret entre nous que tu ne dois pas montrer, sauf au Père et à l'Évêque d'Autun. Je te fais confiance. Moi-même je l'ai donnée au Père et lui ai permis de la montrer à l'Évêque d'Autun.

Lors de sa rencontre avec l'évêque d'Autun, le frère a raconté non seulement ses difficultés personnelles et sa relation avec une jeune femme, mais aussi ce qui lui était arrivé avec sr Alix et les conséquences que cela avait eu sur lui. Il se souvient d'avoir été invité à la pénitence. Effectivement, dans le courrier qu'il recevra de l'évêque lorsqu'il sera relevé de ses vœux et des obligations liées au diaconat, il sera invité à s'attacher à la pénitence et à réparer le scandale causé[1]. L'évêque a cependant tout de suite discerné que le retour à l'état laïc était nécessaire, contrairement aux autorités de la Congrégation Saint-Jean qui souhaitaient que le frère prenne un temps plus long de discernement, en considérant que sa vocation était authentique[2]. Le compte rendu du conseil ayant délibéré sur la demande de sortie s'exprime en ces termes :

> Il est assez clair, d'abord, pour tous les membres du Conseil, que frère Y avait une véritable vocation de frère de Saint Jean dans notre Institut, vocation suffisamment nettement discernée au cours de son noviciat.
>
> Mais la période des vœux temporaires semble avoir été pour lui, un temps de luttes particulièrement fortes, aboutissant chez lui à un manque d'ouverture vis-à-vis de ses supérieurs, tel qu'il en arrivera à mener une double vie – on ne le saura qu'après – avec son amie X, rencontrée au cours d'un apostolat de jeunes, sous l'autorité du Père de Monteynard, à l'Eau Vive de Briançon. Le Père de Monteynard ne tarissant pas d'éloges à son sujet, notre frère Y lui-même ne permettant pas de déceler en lui autre chose qu'une certaine

[1] « Comme demandé [par le Saint-Siège], je me permets de vous exhorter à recevoir le sacrement de pénitence et d'eucharistie dignement et fréquemment, à témoigner aussi par des mœurs chrétiennes l'exemple de la vie selon l'Évangile. Restez discret, humble et amical vis-à-vis de la Congrégation St Jean et ses supérieurs. Attachez-vous par la pénitence et le zèle de vie chrétienne à réparer ici-bas le scandale que vous avez pu causer en traitant si légèrement les engagements à la vie consacrée et au ministère ordonné. À cet effet vous pourriez vous imposer, lorsque possible, un pèlerinage de réparation et de pénitence. Je prie le Seigneur de vous garder dans l'humilité de la Foi et la joie de l'Espérance » (lettre de Mgr Raymond Séguy, 7 octobre 1989, AGCSJ).

[2] Quant au père Philippe, il était heureux de constater qu'après avoir fait plusieurs retraites, le frère était « plus calme et paisible » et qu'il n'avait « plus d'opposition à l'égard de la Congrégation » (AGCSJ). Ce critère de ne pas avoir d'opposition semble important, il revient plusieurs fois à propos des frères qui sortent.

> autonomie, avec aussi un certain esprit critique pour ses frères, mais qui fut compris comme une conséquence de ses succès apostoliques exceptionnels, la profession perpétuelle et l'Ordination Diaconale se passèrent sans que rien n'apparaisse clairement[1]…

De la relation avec Alix, il n'est pas question dans ce compte rendu, alors qu'elle était connue au moins de certains membres du Conseil. La seule allusion pourrait être la mention de « grossières calomnies » à l'égard de la congrégation. De plus, soutenir que le frère ne s'est pas ouvert à ses supérieurs de ses difficultés est certainement vrai pour certains supérieurs, mais c'est faux si l'on considère que le père M.-D. Philippe était alors le prieur général et que le frère s'était ouvert à lui plusieurs fois. Il faut certainement en déduire que le père M.-D. Philippe n'avait pas informé ses conseillers. Il n'a d'ailleurs pas hésité à affirmer dans un courrier officiel que le frère ne lui avait jamais parlé de ses tentations :

> Je suis tout à fait d'accord avec le Conseil, car je crois profondément que frère Y, quand il a fait sa demande pour entrer dans la Congrégation Saint Jean, avait vraiment une vocation, en ce sens qu'il avait entendu l'appel de Jésus à une vie totalement à son service.
>
> N'ayant pas ouvert suffisamment son cœur, ni parlé de ses tentations, il a progressivement vécu comme une double vie. Au moment de sa profession perpétuelle et du Diaconat, il serait difficile de dire qu'il n'a pas agi d'une façon libre, plusieurs frères en sont témoins. Il est du reste parti pour le Cameroun avec le désir véritable de tout donner au Christ[2].

Le père M.-D. Philippe n'hésite pas à rejeter toute la responsabilité de la situation sur le frère lui-même. Il n'y a aucune remise en question de son côté. De façon assez commode, il semble avoir considéré que les confidences qu'il avait reçues relevaient du « for interne » et par conséquent ne le concernaient pas en tant que supérieur, pas plus que ses propres paroles considérées sans doute comme des conseils d'ordre spirituel. On voit ici la difficulté pour lui d'assumer la position de supérieur.

Mais il s'ajoute certainement à cela la volonté de protéger sr Alix des conséquences que pourrait avoir le témoignage du frère, et sans doute aussi la volonté de se protéger lui-même. Malgré ce témoignage, rien n'a été fait à l'époque pour assainir la communauté. Mgr Séguy, interrogé sur ce point en 2021, a reconnu avoir été mis au courant de cette histoire, mais ses souvenirs n'étaient pas précis. Il est clair en tout cas que le frère n'a pas été considéré comme victime d'Alix, et que ce qu'il a vécu avec elle n'a pas été pris en compte. Il n'est fait aucune mention de son histoire avec Alix dans les documents officiels, alors même que l'évêque et les autorités de la congrégation étaient au courant. On a manifestement cherché à protéger la réputation d'Alix, en considérant ce jeune frère comme unique responsable de la situation. Sr Alix n'a eu aucune sanction. Mgr Séguy n'était d'ailleurs pas son supérieur, puisqu'elle dépendait de l'archevêque de Lyon[3]. Il faut remarquer qu'à l'époque, le sujet de ce que nous appelons depuis les « abus sexuels » était encore peu connu.

En quittant la communauté en 1988, ce frère a fait une dépression. Il a pris ses distances avec l'Église.

C. L'influence de sœur Alix chez les sœurs contemplatives et dans la famille Saint-Jean

Alix Parmentier était secrétaire du père M.-D. Philippe lorsque celui-ci était professeur à l'université de Fribourg. Dès l'automne 1982, elle a rejoint le père M.-D. Philippe et les frères à Rimont afin de prendre la tête des futures sœurs de Saint-Jean, à la demande du père M.-D. Philippe et de plusieurs autres personnes[4]. En septembre 1983, elle s'installe à Saint-Jodard avec les

[1] AGCSJ.

[2] Lettre du 23 janvier 1989 à Mgr Séguy, AGCSJ.

[3] Les sœurs contemplatives de Saint-Jean ont été reconnues comme association publique de fidèles par l'archevêque de Lyon le 25 janvier 1987, puis comme institut religieux de droit diocésain dans le diocèse de Lyon le 25 mars 1994.

[4] Sur la fondation des sœurs et la part qu'y a prise Alix Parmentier, cf. M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.*, p. 611-615.

premières sœurs, auxquelles elle donne très vite une orientation purement contemplative, ce qui conduit au départ de quelques sœurs et à la fondation en septembre 1984 des sœurs apostoliques de Saint-Jean. La famille Saint-Jean comporte ainsi, huit ans après la fondation des frères, deux branches féminines qui considèrent le père M.-D. Philippe comme leur fondateur : les sœurs contemplatives dont la maison mère est à Saint-Jodard, dans le diocèse de Lyon, et les sœurs apostoliques dont la maison mère est dans un premier temps à Rimont, dans le diocèse d'Autun. Sr Alix est la première supérieure générale des sœurs contemplatives. Elle le restera jusqu'en 2009.

Comme on l'a vu dans les deux témoignages précédents, sr Alix était admirée dans la famille Saint-Jean. Outre son expérience de vie contemplative au Carmel, l'aura du père M.-D. Philippe rejaillissait sur celle qui avait été sa secrétaire pendant longtemps et qui était visiblement proche de lui[1]. Le père M.-D. Philippe n'hésitait pas à dire qu'il avait pleine confiance en elle. Beaucoup de sœurs considéraient que sr Alix incarnait leur soif de sainteté et de mystique et voyaient en elle un modèle pour leur vie contemplative.

> Sœur Alix à cause de son âge, ses capacités intellectuelles, sa proximité au père Philippe et l'autorité qu'il lui avait conférée en lui confiant la responsabilité sur notre communauté, était considérée par les sœurs comme une femme très respectable avec une grande maturité spirituelle. En plus de cela il était normal que nous la recevions comme étant l'instrument de Dieu pour nous. De ce fait elle exerçait sur la grande majorité des sœurs une autorité, non seulement de for externe du fait de sa charge de Prieure générale, mais aussi de for interne. Nous lui confiions nos secrets : nos luttes, nos tentations, nos péchés, nos affections, nos désirs, nos blessures et souffrances actuelles ou passées[2].

Pour beaucoup de gens, et notamment des frères, elle était une sainte, et suscitait un attachement affectif, comme on le voit dans des lettres qu'un frère écrivit au père M.-D. Philippe :

> Vous me manquez beaucoup. Sr Alix également[3].
>
> J'en ai profité pour faire un aller-retour à S^{t} Jodard, dire la messe pour sœur Alix […]. J'avais hâte de revoir sr Alix parce que l'éloignement est vraiment une rude épreuve. Je l'aime de plus en plus ; c'est la grâce du sacerdoce. J'aimerais tant vivre tout près d'elle[4].

Il y a, chez ce frère, une idéalisation de sr Alix et des sœurs contemplatives, qui semblent représenter pour lui la Vierge Marie. Dans cette lettre, écrite peu après son ordination, il se voit comme un prêtre tel que saint Jean l'était auprès de Marie : « Il faut vraiment que Marie m'apprenne à vivre comme un prêtre, comme S^{t} Jean fut prêtre auprès d'elle. » Une telle idée n'était sans doute pas particulièrement originale dans la famille Saint-Jean à l'époque, et Alix pouvait facilement apparaître comme l'exemple même de la sœur contemplative, tenant auprès du père M.-D. Philippe un rôle comparable à celui de Marie auprès de saint Jean.

Alix s'occupait d'ailleurs beaucoup des frères, selon le témoignage de plusieurs sœurs, qui trouvaient qu'elle se rendait plus facilement disponible pour les frères que pour les sœurs, celles-ci n'ayant que peu d'opportunités pour la voir[5], comme on le voit dans ce témoignage d'une des premières sœurs sur sr Alix :

---

[1] Cependant, il pouvait aussi montrer une certaine brusquerie par rapport à Alix. Un frère a témoigné, par exemple, d'avoir vu le père Philippe parler durement à sr Alix, à propos d'un texte dont elle assurait la publication.

[2] Cette ancienne sœur ajoute : « Pour certaines d'entre nous cette intimité avec elle a pris fin le jour où nous nous sommes rendues compte que sœur Alix ne pouvait pas garder ces confidences. Que non seulement elle était trop fragile pour les porter seule, mais qu'elle pouvait même s'en servir pour nous faire du mal, d'autant plus qu'elle avait un caractère jaloux. Elle pouvait par exemple parler avec du mépris à un tiers de ce qui lui avait été confié en toute confiance, ou parler de ce qui lui avait été remis de façon confidentielle pour confirmer une autre sœur dans sa difficulté vis-à-vis de cette personne etc. Si sr Alix parlait facilement des fragilités d'autres sœurs ou frères elle pouvait aussi lire en secret ou même devant des sœurs des mots cachetés qui ne lui étaient pas adressés » (ACASJ).

[3] Lettre non datée, ACASJ.

[4] ACASJ.

[5] Une autre sœur témoigne : « La rencontrer, c'était une récompense, l'entrée dans le "saint des saints". On la voyait peut-être une fois par mois. Je me souviens de ma réticence naturelle. Je me forçais. Je sentais une personne mielleuse. »

> Le fait est que Sr Alix n'avait jamais le temps pour nous qui étions novices. Sa journée se partageait entre : sa maladie mystérieuse qui faisait qu'elle ne participait jamais aux Laudes et rarement aux Vêpres et aux Complies, seulement à la Messe chez les Frères ; les visites de son médecin attitré, Fr. X, au moins 2 fois par jour ; son travail pour le Père ; la réception des nombreux Frères qui attendaient leur tour dans notre chapelle.
>
> Elle occupait, les premières années, un petit appartement vétuste mais de 3 pièces et salle de bain, au 2e étage à droite, qu'elle fermait à clef et au verrou en sortant, au-dessus de la chapelle alors que nos cellules se situaient au 2e à gauche. Cela lui permettait de sortir nuit et jour sans être remarquée et de recevoir également nuit et jour en toute discrétion.
>
> Elle n'avait jamais de temps pour nous, et ne communiquait avec nous qu'avec des petits mots glissés sous la porte de nos cellules la nuit, ou dans nos casiers au rez-de-chaussée durant la journée. Nous devions aussi lui parler par petits mots glissés sous la porte de son couloir privé[1].
>
> Elle n'apparaissait que vers 11h00 pour aller à la Messe chez les Frères, où elle se rendait en rasant les murs et le visage tourné vers le sol pour éviter d'être interpellée car nous étions plus d'une à attendre un entretien ou une réponse de sa part. On la revoyait le soir aux Vêpres chez les Frères à 17h30, puis elle disparaissait jusqu'au lendemain, mis à part le jour de Chapitre une fois par semaine. Une sœur était préposée à ses plateaux-repas sur lequel, à côté des légumes bouillis se trouvaient quelques douceurs, chocolats et biscuits que nos familles nous envoyaient. Ces délicatesses disparaissaient sur son plateau et nous n'avions droit à ce qui en restait qu'avec parcimonie le dimanche.
>
> Elle était pour moi Jésus-Christ, et je passais chaque jour devant sa porte qui me restait fermée. Je voyais pourtant tous ces Frères qui attendaient "leur tour" dans notre chapelle. Pour eux, elle avait le temps. Alors à qui confier mes interrogations ? J'avais beau me jeter dans la prière et les études, j'étais novice et elle ne voulait pas me recevoir, alors qu'elle se tenait visiblement à la disposition des Frères. C'était un mystère que nous n'avions pas le droit de percer. En récréation nous n'avions pas le droit de parler entre nous ni sur la vie commune ni sur nous en particulier. Nous étions comme juxtaposées les unes aux autres et chacune avait sa fonction définie par Sr Alix, parfois ses horaires particuliers, cela ne devait regarder aucune de nous ni gêner personne. Nous devions une confiance aveugle à Sr Alix qui gérait nos vies à coup de "petits mots". Elle gérait nos emplois du temps, mais ne voulait rien savoir de mon cheminement.
>
> Elle m'accordait un entretien une fois par mois environ. Dans sa chambre, elle s'asseyait sur un tabouret à ras du sol pour avoir les jambes étendues : je devais m'assoir également sur un prie-Dieu et elle parlait si bas qu'il fallait se pencher tout près de son visage, elle se mettait des onguents et sentait toujours le citron et la menthe, et elle prenait ma main de façon si sensuelle que je ne savais plus ce que je voulais dire. Je n'avais pas connu cela dans ma famille. À mes doutes, elle n'apportait que des explications affectives : "le Père vous aime tellement… vous êtes sa petite enfant préférée…".
>
> Le plus souvent, elle voulait aller marcher sur la route pour prendre l'air. Là elle me confiait les difficultés des autres sœurs ; cela me troublait beaucoup : pourquoi à moi ? Suis-je particulière ? ai-je moins de difficultés que les autres ? […]. Je n'avais pas pu exprimer mes questions et je sortais toujours frustrée de ces entretiens et même troublée de connaître les difficultés des autres. Mais personne à qui me confier, que le Père Marie-Dominique […][2].

D'après ce témoignage, sr Alix paraît très à part de la vie commune, et cela rejaillit sur la vie des sœurs dont elle est la supérieure, non seulement parce qu'elles la rencontrent difficilement, mais aussi parce que cela induit une manière de vivre qui les isole les unes des autres et les pousse à chercher ailleurs un lieu pour se confier. De plus, la manière affective et sensuelle qu'avait Alix d'entrer en relation avec cette sœur a rendu celle-ci plus vulnérable aux abus qu'elle a subis du père M.-D. Philippe.

Le même témoignage, dans lequel il faut peut-être faire la part d'une certaine relecture tendant à la généralisation, mais qui est cependant confirmé par d'autres dans ses grandes lignes, montre Alix mondaine et très préoccupée par les frères, sous prétexte de prier pour eux et de les porter dans leur sacerdoce. On y retrouve l'idée que les sœurs contemplatives représentent Marie auprès de Jean, représenté par le père M.-D. Philippe et les frères.

---

[1] Une autre sœur confirme ce point : « La majeure partie des contacts que nous avions avec elle était par écrit » (ACASJ).

[2] Témoignage d'une ancienne sœur, ACASJ.

> Nous avions Chapitre une fois par semaine, assises autour de Sr Alix qui était toujours assise au ras du sol pour étendre ses jambes. Elle nous parlait du P. MDP, ses voyages, ses conférences, car notre rôle était de prier pour lui, qu'il remplisse sa mission de Jean, et nous de Marie. Il faut dire que toutes les semaines nous devions écouter le Chapitre que le Père avait tenu aux Frères, qui avait été enregistré sur cassette et que nous nous passions de cellule en cellule (la K7 étant déposée devant la porte de la sœur suivante par ordre d'entrée dans la Communauté). Puis elle commentait le cas des frères ou des sœurs qui allaient arriver. Elle ne tarissait pas d'éloge sur les gens de bonne famille, riches de préférence. Avant même qu'elle n'arrive, nous savions que les parents de la nouvelle sœur lui avaient fait faire des robes simples par une couturière, car cela ne se portait pas dans leur milieu et l'avaient invitée (Sr Alix) à aller manger à St Étienne aux Trois gros ; que l'autre postulante avait eu son BAC à 16 ans et avait été reçue 1re à son concours de médecine et ses parents, médecins tous les deux, étaient fous de rage qu'elle rentre au couvent, etc. Que des futilités qui ne faisaient qu'influencer notre regard ; les sœurs de condition modeste, on ne les mentionnait même pas.
>
> Comme notre rôle était de nous offrir à Dieu pour que nos Frères, tout comme le Père, remplissent leur mission, elle passait en revue chacun des frères. Non seulement elle encensait ceux qui étaient brillants ou de bonne famille, mais elle ridiculisait les autres. D'un frère qui devait venir d'un milieu rural elle avait dit en plein Chapitre : "celui-là, on ne sait pas ce qu'il vient faire ici. Il aurait mieux fait de rester garder son troupeau de cochons".
>
> En récréation comme en Chapitre, tous les Frères étaient examinés et elle avait un jugement sur chacun d'eux. C'était à celle qui en connaissait le plus sur leur famille, leur condition sociale, leurs études. Elle était imbattable, trouvait des mots très humiliants pour ceux d'origine les plus humbles. Et cela chaque semaine ! Toujours sous prétexte de "vivre auprès de Jean, pour Jean, pour les aider à vivre pleinement leur vie sacerdotale", notre vie tournait autour d'eux.
>
> Ce qu'elle méprisait le plus au monde était la Communauté des Sœurs Apostoliques. Elle nous disait que le Père ne les avait jamais voulues, qu'elles s'étaient imposées, qu'elles ne faisaient que singer les Frères et n'avaient absolument rien compris au mystère de "Marie que Jean avait prise chez lui", mystère dont nous étions les seules à avoir la grâce de vivre en plénitude. Ainsi les Sr Apostoliques n'étaient pas autorisées à venir dans notre couvent et ne prenaient leur repas ni à notre table ni dans nos parloirs ou notre hôtellerie mais au parloir des Frères, n'avaient pas accès à notre chapelle ni à nos offices. Elles étaient à part pendant les cours et suivaient les offices chez les Frères.
>
> Sur les personnes handicapées également, elle portait un jugement étrange. J'évoquais une fois la vie difficile d'une famille dont un membre était handicapé et tout ce que Sr Alix répondit fut "et le pire c'est qu'ils vivent parfois très longtemps". Je restai sans voix, et commençais à comprendre qu'il ne fallait surtout plus réfléchir à mes impressions. Elle me tança aussi vertement d'avoir salué un Frère qui était resté frère car un peu simple d'esprit mais très dévoué à la Communauté et que je connaissais bien depuis Fribourg.
>
> Cette haine, ce mépris, ces critiques incessantes étaient terribles pour nous qui ne connaissions rien de la vie religieuse, et très destructeurs. Nos journées tournaient autour de la vénération du Père et de la moindre de ses paroles et notre attitude pleine de l'assurance d'être des âmes exceptionnelles appelées à vivre le mystère de la fin des temps que Dieu réserve Jean auprès de Marie. Mais dans une grande solitude, sans guide spirituel, sans joie, sans témoignage de charité fraternelle. Notre Supérieure qui était si faible, si malade, était un charisme, un miracle à elle seule. Nous étions priées d'être toutes d'accord sur ce point[1].

Cette ancienne sœur n'hésite pas à écrire que la vie des sœurs tournait autour du père M.-D. Philippe et des frères, et que cela était dû, notamment, à l'influence de sr Alix. Dans son témoignage, elle dit aussi combien sr Alix faisait acception des personnes, et elle raconte un fait qui illustre à quel point sr Alix était peu attentive à elle, mais sans doute aussi à d'autres sœurs.

> Nous avons changé de bâtiment et dans cet immeuble, toutes nos cellules sont à l'étage sauf la Chapelle, les appartements de Sr Alix, les parloirs et les pièces communautaires sont au rez-de-chaussée. Il se passa l'évènement suivant : une après-midi j'entendis des cris dans le couloir des cellules au 1er étage et un bruit de course. Je sors de ma cellule et rencontre un frère postulant qui était rentré par l'escalier de secours extérieur qui mène directement à l'étage dans le couloir et qui me dit "ma sœur, aidez-moi, il faut que vous m'aidiez" et il lève un livre qu'il tenait devant lui découvrant son pantalon ouvert d'où sortait son sexe dressé. Je l'ai sommé de sortir tout en reculant pour fermer la porte et éviter qu'il entre plus avant dans notre clôture et tout en le raisonnant j'ai frappé à la porte de la fameuse Sr. Z en lui disant d'avertir le maître des novices qu'un de ses frères était chez nous. Elle s'est enfuie en hurlant me laissant seule avec

[1] ACASJ.

> notre intrus qui commençait aussi à paniquer et qui entra dans une des cellules heureusement vides. Je me mis moi-même à l'abri derrière la porte vitrée de clôture qui séparait ce couloir en deux et priait de tout mon cœur que le frère reparte comme il était venu. Très vite j'aperçois le Père Philippe-Marie Mossu qui pousse le Frère - qui s'était ressaisi - dans l'escalier et le fait sortir à coups de pied. J'étais sous le choc, aucune sœur ne se montrait, je ramassais le livre "l'imitation de Jésus Christ" et je rentrais dans ma cellule.
>
> Je me rends aux Vêpres en fin d'après-midi et trouve un mot de Sr Alix dans mon casier "Ma petite sœur, j'espère que tout cela ne vous a pas trop choqué, c'est un pauvre garçon déséquilibré. Mais comment avez-vous pu vous permettre de lui adresser la parole !" Une fois de plus elle n'était pas venue me voir, elle ne m'avait pas adressé la parole, elle n'avait pas entendu mon témoignage, mais elle avait déjà retourné la situation. C'est moi qui étais fautive. Ce qu'on pensait bien faire, elle le jugeait mal. Qu'aurais-je dû faire d'autre, le laisser en violer une ? Le laisser entrer dans notre clôture ? Je ne le saurai jamais. Pour Alix l'affaire était close et je devais rester des années avec cette scène affreuse dans la tête et un sentiment de culpabilité[1].

Un déséquilibré entre dans la clôture des sœurs et la sœur qui a le sang-froid de l'empêcher de faire une bêtise, voire de commettre une agression[2], est réprimandée. Alix est apparemment incapable de permettre à cette sœur de lui raconter ce qui s'est passé, et au contraire elle la culpabilise sans l'avoir entendue. Il y a certainement une question de personnes là-dedans, puisque visiblement elle ne supportait pas cette sœur, mais on peut y voir aussi un manque d'empathie[3], et on peut se demander ce qu'elle aurait fait si la sœur avait été agressée. Alix ne semble pas capable de protéger ses sœurs, elle agit dans certaines situations en fonction de ses sympathies ou antipathies, comme le montre ce témoignage à de nombreuses reprises, par exemple dans ce passage :

> De même que je devais m'occuper du jardinage sous la tutelle de sr X. Après lui avoir demandé l'autorisation, qu'elle m'accorda, je fis des bordures de fleurs devant la maison et donc sous les fenêtres des parloirs. Sr Alix me fit enlever toutes les fleurs et m'accusa d'indiscrétion vis-à-vis des visites qui occuperaient les parloirs…
>
> Petit à petit je m'étais habituée à ne plus chercher à comprendre ; surtout ne plus réfléchir, accepter, sinon je n'éprouvais que de la révolte. Ainsi elle me dépouillait de tout jugement personnel, de toute conscience, uniquement pour survivre à sa dictature, à sa manière de penser vicieuse. Mais je finissais aussi par me détester autant que je la craignais. Elle me faisait sentir mon indignité, qui était réelle, et pourtant son attitude était troublante et mettait mal à l'aise[4].

Un tel comportement de la part de sa supérieure a pour effet de fragiliser la sœur, de lui faire perdre confiance en elle, et de la rendre encore plus vulnérable. Ce témoignage montre aussi la méfiance de sr Alix à l'égard de l'autorité épiscopale et sa manière de dissimuler à l'évêque une partie de ce qui se passe, et d'échapper ainsi à une remise en question. Ce comportement est peut-être en partie responsable de la non-dénonciation de certains abus sexuels, et de la difficulté des autorités à comprendre la situation de la communauté.

> Un jour Sr Alix nous annonça en Chapitre que nous allions avoir un audit, l'Évêque venait écouter chacune des sœurs. Elle se permit de nous dire "mes petites sœurs, dites-vous bien qu'il y a des secrets de famille, des choses que quelqu'un d'extérieur à la communauté, qui ne les vit pas, ne peut comprendre et que vous

---

[1] ACASJ.

[2] L'exhibitionnisme peut d'ailleurs être déjà considéré comme une forme particulière d'agression sexuelle, d'autant plus que dans ce cas les paroles peuvent être comprises comme une forme de sollicitation.

[3] Une autre situation n'est pas sans rappeler celle-là : « Un jour, j'étais prieure à Saint-Jodard, je reçois un colis qui m'est adressé personnellement. En l'ouvrant je trouve des photos et des desseins indécents d'organes sexuels. Avec une lettre dont je ne me souviens plus le contenu. J'ai seulement retenu le signataire qui m'était connu. Un jeune homme qui avait été postulant, peut-être novice chez les frères, et qui appelait souvent Alix P. et venait la voir de temps en temps. Immédiatement je suis allée au fond du jardin mettre le feu dans cette saleté. Quand j'en ai fait part à Alix, elle a su seulement me dire qu'il s'agissait d'un pauvre garçon. Pas un moment elle n'a exprimé de l'empathie pour moi alors que je me suis sentie profondément offensée par cette affaire et que je ne comprenais pas pourquoi j'avais été visée. Aujourd'hui cela m'étonne que je n'aie pas davantage réagi, que j'aie pu laisser passer cela sans en parler à personne. Cela dit quelque chose de l'ambiance qui régnait à l'époque. J'ai dû être à tel point dans la confusion et sous l'emprise de cette ambiance, que j'ai comme effacé aussitôt ce qui ne pouvait pas être dans ce cadre religieux, ce qui était en dissonance avec l'idéal de vie qu'on devait vivre. » (témoignage d'une sœur).

[4] ACASJ.

> n'avez pas à tout raconter."[1] Je fus choquée qu'une Supérieure nous engage à cacher des choses à un Évêque qui doit avoir l'habitude d'entendre toutes les choses les plus extravagantes qui peuvent se passer dans un couvent de femmes ! et je me faisais déjà une idée de ce que j'allais dire ; mais le jour venu elle m'envoya faire un "stage de chant" chez les Srs de Bethléem aux Monts Voiron avec Sr X. Nous ne fîmes absolument rien au cours de ce "stage" et je compris que Sr Alix avait simplement voulu m'éloigner de cet audit.
>
> Et cela se produisit 2 fois, je fus alors envoyée chez les Clarisses de Montbrison. Je n'ai jamais su pourquoi elle me craignait tant[2].

Le discours sur l'autorité qui ne peut pas comprendre ce qui se passe à l'intérieur, corroboré par d'autres témoignages, a pu être employé aussi chez le père M.-D. Philippe et dans la communauté des frères. Il se retrouvera plus tard dans l'histoire des sœurs contemplatives, de même que la méfiance envers des personnes qui risquent de trop parler et la volonté de contrôler la parole.

> Sans jamais aucune direction spirituelle, elle m'avait quand même dit que je ne ferais jamais de vœux perpétuels. Elle ne me voulait pas dans sa communauté et cependant elle me répétait chaque fois que j'avais des doutes : "si vous n'avez pas la vocation des Sœurs de Saint Jean, alors personne ne l'a ; le Père tient tellement à vous, il vous aime tant". Là encore que de l'affectif.

Le côté affectif est évident. Il est remarquable qu'il s'agisse en fait surtout de l'affection du père M.-D. Philippe. C'est le fait d'être aimée par le père Philippe qui semble ici tenir lieu de discernement de la vocation chez les sœurs contemplatives pour sr Alix. Mais dans ce maintien dans la communauté, sans lui donner un statut de professe perpétuelle, d'une sœur pour laquelle Alix a une forte antipathie, on pourrait voir aussi une manière de dissimuler les pratiques du père M.-D. Philippe et d'éviter qu'elle ne parle.

> Au fur et à mesure que Sr. Alix m'enlevait mes charges, je remarquais aussi le changement d'attitude des sœurs à mon égard, une sorte de distance, de gêne, et de la part de certaines sœurs cela me blessait beaucoup, mais il était trop tard ; Je voyais bien qu'il me fallait partir, malgré les phrases creuses du Père "où veux-tu aller, tu vois bien que tu ne peux rien faire ! il faut rester, on t'aime tellement". Un jour que je ne pouvais supporter une caresse plus intime du Père, il finit par m'envoyer dans un prieuré des Frères et me logea chez un couple de paysans à côté, très proches de la Communauté.
>
> Je dus partir sans dire au revoir à aucune des sœurs, alors que j'étais une des premières et avais vécu 5 ans à leurs côtés, comme bannie, comme un voleur, pendant qu'elles étaient toutes à la Messe. Je ne les ai jamais revues et personne ne m'a jamais fait signe. Lorsque j'ai écrit à Alix que je ne reviendrais pas, elle n'a rien répondu et m'a fait parvenir un carton avec le reste de mes livres.
>
> Ce ne sont que de petites séquences dont je me souviens, mais cette expérience de descente aux enfers a bouleversé mon caractère et ma vie entière.

Toutes les sœurs n'ont pas vécu une expérience aussi destructrice avec sr Alix, qui semble avoir eu une aversion particulière pour cette ancienne sœur. Un certain nombre de sœurs ont gardé une bonne opinion de sr Alix et l'ont admirée pendant longtemps, même si sa désobéissance aux autorités de l'Église à partir de 2009 a beaucoup nui à l'image qu'elles en avaient. Aujourd'hui, les sœurs contemplatives ne la considèrent plus comme une sainte. Certaines d'entre elles reconnaissent avoir vécu une emprise de sa part[3].

Sr Alix nouait souvent des liens très affectifs avec ses sœurs. Plusieurs sœurs ont rapporté que sr Alix leur avait dit : « Tu es ma préférée », ce qui leur donnait le sentiment d'être privilégiées. Ces sœurs se croyaient parfois dans une relation très intime avec elle, alors qu'Alix pouvait parler d'elles

[1] Une autre sœur se souvient qu'Alix leur avait demandé de ne pas accepter d'entretien personnel avec l'évêque s'il en faisait la proposition.
[2] ACASJ.
[3] Une ancienne sœur, ayant participé à la fondation de la communauté des sœurs contemplatives, parle par exemple d'une « emprise psychoaffective de sr Alix ».

de façon très péjorative dans leur dos. Alix pouvait créer une grande dépendance affective, et contribuer à éveiller la sensualité des sœurs par ses gestes d'affection.

Sr Alix se sentait concernée de manière très forte par tout ce qui touchait au père M.-D. Philippe et ce rapport particulier au père M.-D. Philippe a eu des conséquences sur les sœurs contemplatives[1], qui ont souvent reproduit le même type de relation fusionnelle et oblative à l'égard du père M.-D. Philippe, comme si le charisme des sœurs contemplatives consistait en cela.

> Sœur Alix a toujours manifesté une jalousie passionnée dans sa relation au père Philippe. Nous l'avons vue désirer être considérée première à ses côtés. Elle était d'un dévouement extrême à son égard. Il était difficile de témoigner un tant soit peu d'admiration pour quelqu'un d'autre sans qu'elle ne le considère comme une atteinte faite au mérite du père Philippe. Quand elle nous introduisait dans la paternité du père Philippe, elle nous imposait son vécu affectif, sa dévotion sensible envers sa personne et n'hésitait pas à nous corriger rudement quand on gardait quelque recul par rapport à l'engagement affectif et on se savait aussitôt un peu écartée. Étant donné qu'elle a connu le père de plus longue date que tous les frères et sœurs et qu'elle a été associée à sa mission de professeur et de prédicateur par son service de "secrétaire", elle s'est peu à peu donné le droit exclusif d'interpréter le père. Son travail de corrections sur les enseignements du père Philippe en vue des publications avait des répercussions sur nous, les sœurs. On avait souvent l'impression d'être accueillies par elle comme une "matière à corriger" plutôt que reçue avant tout comme une personne à écouter et à respecter. Une phrase significative affichée sur sa porte "Consacre-les dans la vérité" avait chez elle une note de correction implicite. De ceci elle n'était sans doute pas consciente. Son intention fut sans le moindre doute de nous aimer et de nous faire grandir en sainteté, mais sans le vouloir sa relation passionnelle au père la hantait et empêchait une relation paisible à notre égard. Pendant toute une époque elle ne pouvait pas admettre qu'une sœur se fasse accompagner par un père autre que le père Philippe. Alors que dans le cœur de la sœur il n'y avait aucune opposition, sœur Alix n'y voyait que rivalité.
>
> Elle a eu beaucoup de difficulté à accepter que le père Philippe qui, auparavant, lui était plus réservé, lui soit en quelque sorte enlevé par les frères. Elle avait certes de la joie de voir la fécondité merveilleuse à travers la communauté naissante, mais en même temps elle éprouvait de la jalousie. Pourvu qu'elle reste la première et, à travers sa communauté de sœurs contemplatives, la plus aimée… Les dernières années de la vie de notre père fondateur ont été une grande épreuve pour elle : le père venait moins la voir et manifestait plus d'attention pour d'autres personnes et d'autres communautés (notamment pour celle de nos sœurs apostoliques). Pour compenser cette souffrance, sœur Alix avait sans doute besoin d'être confirmée par ses sœurs dans sa relation privilégiée au père Philippe.
>
> Sa grande sensibilité quant à l'hommage rendu au père, comme à la place qui lui était conférée par rapport à lui, faisait qu'elle témoignait une affection particulière pour les frères et sœurs alignés sur les mêmes sentiments qu'elle. C'était extrêmement difficile pour les sœurs de garder leur liberté intérieure. Nous, jeunes femmes, renonçant à l'amour conjugal et à la maternité, nous avions un besoin d'affectivité et de valorisation à fleur de peau. Être aimée et appréciée par sœur Alix donnait une sécurité affective[2].

Plusieurs sœurs, comme l'auteur du témoignage ci-dessus, ont témoigné d'une forme de maltraitance de la part de sr Alix. L'une d'elles écrit même avoir été « torturée psychologiquement [3]» par elle pendant des années. Certaines sont des victimes du père M.-D. Philippe ou de frères liés à sr Alix, ce qui n'est peut-être pas dû au hasard. Même son aversion pour les sœurs apostoliques pourrait s'expliquer, d'après certaines personnes, par une forme de jalousie. Sans parler de maltraitance, d'autres sœurs ont parlé de la propension de sr Alix, dans son accompagnement spirituel, à voir les choses en fonction d'elle-même, ce qui a eu des conséquences sur leur vie spirituelle :

> Plusieurs sœurs m'ont précisé que, dans son accompagnement spirituel, elles avaient constaté que sœur Alix avait parfois une sorte de difficulté à transmettre l'objectivité de la foi, et non son vécu spirituel ou psychologique. Très impressionnante dans son désir de Dieu, de don total, et dans la radicalité absolue avec laquelle elle en parlait, elle conduisait cependant ensuite selon les moyens qui lui avaient semblé bons pour

[1] Sr Alix pouvait invoquer son don total et prioritaire au père Philippe pour justifier son manque de disponibilité pour les sœurs et leur demander des sacrifices.

[2] ACASJ.

[3] « Je crois pouvoir dire que j'ai été torturée psychologiquement par cette femme pendant [une vingtaine d'années] ; j'ai conscience du mot que j'emploie, mais je n'en vois pas d'autre. Je ne peux pas voir sa photo sans trembler et elle hante mes nuits encore aujourd'hui » (ACASJ).

> elle, et qui devenaient nécessairement bons pour les autres[1]. Cela a causé de grandes souffrances dans la vie théologale de certaines sœurs. De même, elle supportait mal que nous nous considérions comme étant les épouses du Christ. Nous ressentions chez elle une réticence ou une peur pour les épousailles - comme aussi pour la maternité -, source de réactions verbales violentes de sa part et provenant d'une crainte de nous voir ramener notre vie spirituelle avec Dieu à des notions trop humaines. Il s'ensuivait un climat de peur et d'exclusion, gênant une intégration sereine et ordonnée de tous les éléments de notre foi[2].

Sr Alix a été au courant de la nature affective et sexuelle des relations que le père M.-D. Philippe entretenait avec plusieurs sœurs[3]. Elle n'est pourtant pas intervenue pour protéger ses sœurs et les mettre en garde. Au contraire, elle a organisé des rendez-vous et couvert le père M.-D. Philippe[4]. Une victime a témoigné qu'Alix, ayant deviné ce que le père Philippe faisait avec elle, lui avait dit de garder le secret sur les agissements sexuels de celui-ci. Certaines lui en veulent beaucoup aujourd'hui de ne pas les avoir protégées.

Quelques témoignages, qui concernent une période plus récente, montrent qu'elle a aussi été informée que des frères avaient des comportements désordonnés vis-à-vis de sœurs contemplatives, et qu'elle s'est montrée incapable d'écouter, ou même qu'elle a pris la défense du frère :

> J'ai parlé avec sœur Alix de cette gêne que je ressentais. Elle me disait que ce n'était sûrement pas son intention, c'était un bon père, il faisait beaucoup de bien, etc. Je n'étais pas satisfaite. Au fond, elle ne m'écoutait pas[5].

Sr Alix était au courant du comportement de ce frère avec des sœurs, et elle l'a protégé et n'a rien fait pour mettre un terme à cette situation. Une sœur dit qu'elle pense même qu'elle a permis une idéalisation de ce frère, tout comme pour d'autres frères.

De même, quand une sœur abusée sexuellement par sa prieure a appelé à l'aide, sr Alix n'a pas été capable d'entendre la détresse de cette sœur et de la faire changer de prieuré pour la protéger. Elle n'a pris aucune mesure et par la suite, elle a refusé obstinément de voir cette sœur. Tout au plus lui a-t-elle conseillé par écrit de voir un médecin.

Une sœur raconte qu'elle a prévenu sr Alix des agressions qu'un frère commettait sur des postulantes, et que sr Alix a répondu à sa lettre en la culpabilisant :

> Je ne connaissais même pas le mot attouchement à l'époque. J'ai pris au sérieux ce qu'elles disaient, mais je n'imaginais pas ce qu'il y avait derrière. […] J'ai écrit une lettre à sr Alix, où j'ai dit les choses en reprenant leurs mots : "en confession, il a tendance à nous toucher sur le corps". La réponse est arrivée dans un courrier indigné : comment osais-je dire des choses pareilles d'un frère de Saint-Jean, d'un prêtre ! …etc. Je suis rentrée dans mon trou, je me suis écrasée. Il s'agissait de plusieurs postulantes et aspirantes[6].

L'influence de sr Alix s'est aussi exercée sur des sœurs et des frères dont elle recevait les confidences. En encourageant les relations entre frères et sœurs, en favorisant les rencontres au parloir, les correspondances, les déclarations d'amour et les gestes d'affection, en ne réagissant pas face à certaines confidences[7], elle a mis de jeunes religieux en contradiction avec leur vœu de chasteté, ce qui a parfois causé de grandes luttes intérieures.

> Il m'est arrivé que des frères me disent un "je vous aime" sur le pas d'une porte ou poétiquement dans une lettre et cela ne gênait pas AP (Alix Parmentier). Une déclaration d'amour m'est parvenue une fois par son intermédiaire. Quand un frère m'a un jour surprise en voulant m'embrasser, je l'ai repoussé. Choquée par l'incident, je l'ai raconté à AP, qui n'en faisait aucun cas. Je sais que plusieurs sœurs de ma génération

---

[1] C'est ce qu'elle semble avoir fait pour les relations affectives des sœurs, qu'elle a certainement lues à la lumière de ce qu'elle-même vivait et des justifications reçues du père Philippe.

[2] ACASJ.

[3] Voir chapitre 5, I, A, 1, où il est question de sr Alix comme victime du père Philippe.

[4] Une victime du père Philippe a témoigné, par exemple, qu'elle a cru devoir rester religieuse pour rester fidèle aux gestes du père Philippe qui étaient censés l'avoir consacrée, et que sr Alix l'a encouragée dans ce raisonnement.

[5] ACASJ.

[6] ACASJ.

[7] À une sœur qui lui disait avoir eu un geste non chaste avec un frère prêtre (qui a depuis quitté la communauté), sr Alix a répondu qu'il valait mieux que ce prêtre ait ce geste avec elle, plutôt qu'avec une femme laïque.

> vivaient une relation amoureuse avec un frère, qu'AP le savait et que cela ne lui posait aucune difficulté, à condition que le Seigneur demeure le premier servi. A priori, elle seule et MDP étaient dans les secrets (bien qu'elle divulguât facilement les confidences), mais il n'était pas difficile de s'en rendre compte.
>
> Dans un prieuré à l'étranger, je vivais avec une sœur très instable au plan psychologique. Elle souffrait de ne plus voir un frère qu'elle aimait beaucoup et qui prenait beaucoup de place dans ses pensées et son imaginaire. Un jour AP lui a dit qu'il valait mieux qu'elle revienne en France et parle avec le frère des sentiments amoureux qu'elle éprouvait pour lui. C'est ce que la sœur m'a dit[1].

Sr Alix pouvait aussi avoir une influence par ses paroles en chapitre, par exemple en interprétant des paroles de l'Évangile en fonction du père Marie-Dominique Philippe, comme le jour où elle a commenté Jn 17, 2 « que ton Fils te glorifie, selon le pouvoir que tu lui as donné sur toute chair » en faisant une allusion troublante au père M.-D. Philippe, où elle semblait l'assimiler à Jésus. La référence au père M.-D. Philippe était fréquente chez sr Alix. Dans ses chapitres, elle pouvait aborder la question des relations entre frères et sœurs, et alors elle insistait plutôt sur la non-exclusivité : pour être de Dieu l'amitié ne pouvait pas être exclusive. Un jour, elle a dit en privé à une sœur que dans une amitié entre un frère et une sœur, il y avait toujours une brèche, qu'il fallait que la sœur soit ouverte à la présence d'une tierce personne, en l'occurrence une autre femme. Cette absence d'exclusivité dans l'amitié, qui a des racines dans la tradition de la vie religieuse, mais qui reflétait aussi l'expérience personnelle de sr Alix et son combat intérieur contre sa jalousie à l'égard du père M.-D. Philippe, a pu, dans ce contexte, entretenir des sœurs dans l'idée qu'il était normal qu'un frère ait des gestes affectifs avec plusieurs sœurs, et qu'il fallait faire des efforts pour accepter cette « pauvreté ».

Au moment de la parution de l'encyclique *Veritatis Splendor* de Jean Paul II (1993), elle a déconseillé de la lire, au motif qu'avec l'enseignement du père M.-D. Philippe, les sœurs avaient beaucoup plus de lumière et que comparativement à cet enseignement l'encyclique était « inintelligible ». Or cette encyclique porte sur la théologie morale. Elle apparaissait sans doute à sr Alix, mais aussi à d'autres membres de la famille Saint-Jean et au père M.-D. Philippe lui-même[2], comme trop axée sur le respect de la loi morale et sur la valeur objective des actes moraux. Cette distance vis-à-vis de l'enseignement du pape a pu contribuer à abîmer le sens ecclésial des sœurs, mais aussi à les empêcher de se rendre compte que l'enseignement du père M.-D. Philippe n'était pas toujours aussi proche du magistère qu'on le leur disait, particulièrement dans le domaine moral, et que certaines situations considérées comme normales n'étaient pas en accord avec la morale chrétienne.

Tous ces aspects ajoutés les uns aux autres donnent certainement une image fortement négative de sr Alix et du rôle qu'elle a joué par rapport aux abus sexuels. Une enquête plus large sur sr Alix et son influence sur les sœurs et les frères de Saint-Jean aboutirait peut-être à une vision plus nuancée, mais une telle enquête dépasse largement le cadre du présent travail. Quoi qu'il en soit, reconnaître cette influence de sr Alix dans les désordres moraux, non seulement chez les sœurs contemplatives mais dans toute la famille Saint-Jean, ne signifie pas porter un jugement sur sa responsabilité morale. Sr Alix était avant tout une victime du père M.-D. Philippe qui avait une emprise sur elle depuis longtemps, et elle était, d'après plusieurs témoignages, dans un grand tourment intérieur, et un profond déséquilibre psychologique, qui affectait à la fois sa relation à elle-même et sa relation aux autres. Il en est résulté un manque de structure dans la vie religieuse personnelle des sœurs contemplatives et des dysfonctionnements dans leur vie communautaire. Ceci ne signifie pas qu'Alix n'ait pas aussi transmis de bonnes choses, notamment sa soif de contemplation, qui a marqué de nombreuses sœurs.

Elle-même avait d'ailleurs conscience de certaines de ses limites. Elle s'est souvent ouverte sur ce sentiment de ne pas être à sa place comme prieure générale, charge qu'elle pensait être incapable d'exercer et qu'elle n'avait pas acceptée d'emblée. Il arrivait que le père M.-D. Philippe tienne des propos qui allaient dans le sens de ces marques de lucidité et d'humilité. Au point de départ, il n'avait

[1] Témoignage d'une sœur.

[2] Il faut reconnaître que c'était aussi le cas de beaucoup d'autres théologiens, pour des raisons différentes.

d'ailleurs pas souhaité qu'elle prenne la tête de cette fondation, il avait fallu l'insistance de plusieurs personnes pour qu'il se laisse convaincre[1].

Dans leur lettre aux sœurs de Saint-Jean du 19 mars 2021, le cardinal Braz de Aviz et Mgr Carballo, préfet et secrétaire de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée ont parlé d'Alix Parmentier en ces termes :

> En ce qui concerne Alix Parmentier, on peut considérer comme établi à suffisance le fait qu'elle ait eu des relations désordonnées à connotation sexuelle avec des religieux et qu'elle les justifiait par des explications pseudo-spirituelles transmises par le P. Philippe. Elle a utilisé ces mêmes arguments pour les Religieuses qui s'ouvraient à elle de relations avec des Religieux, relations dont elles pressentaient pourtant l'incohérence.
>
> Par ailleurs, de nombreux témoignages nous sont également parvenus sur la façon problématique dont elle exerçait l'autorité, ainsi que sur sa propre difficulté à vivre une vie religieuse communautaire régulière. Enfin, notre Dicastère a eu à déplorer à plusieurs reprises son refus d'obéir à l'autorité ecclésiale légitime. Un tel comportement est grave et ne trouve aucune justification.
>
> Il faut cependant également reconnaître aussi qu'Alix a sans doute, pour sa part, été victime, non seulement de sa très grande dépendance affective du P. Philippe, mais également de l'adulation dont elle a fait l'objet en raison de sa proximité avec celui-ci. Enfin, il est très vraisemblable qu'au moins à partir de la mort du P. Philippe, elle ait été fortement manipulée par des sœurs de son entourage, que vous connaissez[2].

[1] Cf. M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.*, p. 611.

[2] Lettre du cardinal Braz de Aviz et de Mgr Carballo aux sœurs apostoliques et contemplatives de Saint-Jean, 19 mars 2021, AGCSJ.

Chapitre 9 :

DES DÉFICIENCES DANS LA FORMATION

I. ABUS PAR DES PERSONNES AYANT L'AUTORITÉ

Outre les abus du père M.-D. Philippe et de sr Alix sur des sœurs et des frères en formation, deux frères ayant l'autorité ont également commis des abus à cette époque (1975-1990) dans les maisons de formation, l'un sur deux frères novices et l'autre sur une jeune sœur. Leurs actes ne sont pas de la même nature, mais ont en commun d'avoir été justifiés à partir de la doctrine du père M.-D. Philippe, qui d'ailleurs était lui-même au courant de ces actes et n'a rien fait pour y mettre fin. Un frère explique ainsi la manière dont il avait compris que ses actes pouvaient se justifier :

> Par rapport à ma conscience qui ne cessait pas de m'interroger je crois pouvoir dire ici que l'attitude fondamentalement positive du p. Philippe et les nombreuses justifications données par Alix m'avaient fait élaborer tout un système justificatif qui ressemble fort à une sorte de gnose. Je pourrais le résumer ainsi : s'il était vrai que l'Église demandait la chasteté aux prêtres et aux religieux, il était vrai aussi que le Saint-Esprit restait libre de cette loi qui comme telle était instituée pour le grand nombre. L'Esprit Saint pouvait, par mode d'exception et pour un plus grand bien, inspirer à quelques-uns de suivre des voies particulières qui les transgressaient de fait. Ainsi bien que condamnées par l'Église et la conscience, ces voies particulières étaient cependant bonnes car voulues de Dieu.
>
> Je le redis ici, je n'ai jamais entendu un tel développement de la part du père Philippe, mais je peux témoigner ici que c'est cette manière de penser que j'ai fait mienne auprès de sœur Alix. Je peux dire aussi qu'alors que j'étais fort soucieux de savoir ce que pensait le p. Philippe, je n'ai rien entendu de lui qui puisse s'y opposer et qu'au contraire j'ai trouvé dans son enseignement bien des pistes qui m'ont semblé encourager cette manière de penser (par ex. quand il parlait du dépassement de la prudence humaine) [1].

Ces abus commis par des formateurs sur des personnes en formation et justifiés ont eu des conséquences particulières, car les consciences des jeunes religieux abusés ont été faussées, ainsi que leur conception de la vie religieuse, comme leur capacité à choisir cet état de vie librement et en toute lucidité.

[1] ACASJ.

II. AUTRES ABUS OU AGRESSIONS

Certains abus ont été commis par des frères en formation. À Rimont, en 1987, dans la chambre de l'hôtellerie où elle logeait, un frère étudiant en théologie a tenté de violer une ancienne sœur qui était venue à sa demande lui rendre visite. Elle a réussi à l'en empêcher. Ce frère ne s'est pas justifié par des théories mystiques ou philosophiques. Cet acte a eu des conséquences dans la vie de cette personne. Auparavant, le frère avait déjà fait une déclaration d'amour à cette sœur, le jour de sa profession temporaire. Elle en avait alors parlé au père M.-D. Philippe, qui lui avait dit qu'il en parlerait au frère. Quant à l'agression sexuelle, elle n'a pas été connue des autorités à l'époque, et le frère a finalement quitté la communauté.

À Fribourg déjà, un frère étudiant a eu des relations avec deux étudiantes, et elles étaient justifiées avec des idées analogues à celles que nous avons déjà rencontrées. L'une des deux étudiantes semble avoir été particulièrement convaincue, apparemment par le père M.-D. Philippe lui-même. Surprise par l'autre étudiante dans une situation délicate avec le frère, qui était alors novice, elle a cherché à lui donner des explications, et à la convaincre du bien-fondé de cette pratique, qui était approuvée par le père M.-D. Philippe à qui elle en avait parlé. La deuxième étudiante a été entraînée dans la même dérive peu après :

> [Le frère] s'est senti obligé donc de me convertir aussi à cette merveilleuse révélation, et un jour il m'a attendue sur le chemin de l'université, il m'a regardé tout droit dans les yeux et m'a dit "Je t'aime". Et pour me décoincer, il m'a entraînée dans cette relation spirituelle de gestes intimes à l'exemple de Marie et Jean ou Joseph ; beaucoup plus tard il m'a même parlé de mariage mystique devant Dieu pour qu'on soit unis à tout jamais. Si je me souviens bien, cela me dépassait un peu.
>
> Au début de la relation […], il s'agissait surtout d'explications au sujet de ces relations et gestes de tendresse, et que tout cela était important pour me "décoincer"… Ensuite cela a abouti à des gestes de plus en plus sexuels surtout plus tard à Rimont, et plus loin encore après mon départ de la communauté […][1].

On retrouve ici des justifications à la fois « mystiques » et « thérapeutiques », et le côté « non exclusif » de ces relations, qui peuvent se pratiquer avec plusieurs personnes. Là encore, le père M.-D. Philippe était au courant et n'a pas détrompé ces jeunes qui lui faisaient confiance. La victime raconte qu'elle s'est elle-même « sentie obligée d'échanger ce genre de tendresses avec d'autres », confirmée par l'accompagnement du père M.-D. Philippe qui lui conseillait de confier cela « au cœur de la Vierge Marie ». Quand cette femme a rencontré son futur mari, le frère qui l'avait abusée a voulu lui donner des conseils sur sa vie intime. Il s'imaginait peut-être que leur relation allait se poursuivre de la même manière malgré le mariage, mais cela a plutôt précipité la rupture.

Dans cette affaire, le père M.-D. Philippe a une grande responsabilité. Il était l'accompagnateur spirituel de ces femmes, il était aussi le supérieur de ce frère.

Deux autres cas d'abus sont connus à la fin de cette période (1988-1989), qui ont eu lieu dans des prieurés apostoliques. Le premier cas concerne un abus d'un frère prêtre sur un profès temporaire, dans une situation où il n'avait pas l'autorité de for externe mais était chargé d'accompagner le frère pour ses études. L'autre cas est celui d'un frère sur une jeune femme dans l'accompagnement spirituel. Dans ces deux cas, les justifications utilisaient l'enseignement du père M.-D. Philippe sur l'amour d'amitié et le père M.-D. Philippe a été mis au courant par les victimes mais n'a pas pris de mesures, même s'il a aidé les frères concernés par la première situation à mettre un terme aux actes homosexuels.

Enfin, à cette période, un frère avait la réputation de « courir après les filles », comme en ont témoigné des frères qui ont vécu avec lui. Cela ne l'a pas empêché de faire profession perpétuelle et d'être ordonné. Il a été rapporté aussi des inquiétudes sur le comportement de frères pendant des camps de jeunes dans les années 80, mais cela n'a pas fait l'objet de plaintes.

[1] ACASJ.

III. D'AUTRES RELATIONS NON CHASTES

Parmi les témoignages recueillis sur cette période des débuts de la famille Saint-Jean, certains ne portent pas sur des abus sexuels. Des frères et des sœurs ont vécu des relations d'amitié qui pouvaient comporter une dimension sentimentale et amoureuse, avec ou sans gestes intimes. Ces relations n'avaient pas lieu dans le cadre de l'accompagnement spirituel ni du sacrement de pénitence et ne comportaient pas d'asymétrie. D'ailleurs, à cette époque, la majorité des frères et des sœurs étaient accompagnés par le père M.-D. Philippe lui-même.

Si certains ont intégré l'enseignement du père M.-D. Philippe sur l'amitié sans y voir d'encouragement à entretenir des relations ambiguës, d'autres ont pensé mettre en pratique cet enseignement en initiant des relations où des paroles et des actes sortaient du cadre posé par le vœu de chasteté tel que l'Église le comprend, et ils y ont parfois été encouragés par l'accompagnement du père Philippe. L'enseignement du père M.-D. Philippe était jugé par certaines personnes comme « prophétique », impliquant un renouvellement de la doctrine catholique sur la chasteté dans la vie religieuse et sur les relations homme/femme en général. Très peu de frères et de sœurs ayant vécu de telles relations amoureuses ont éprouvé le besoin d'en parler à la commission SOS abus, puisqu'il ne s'agissait pas d'abus sexuel. Cependant, l'existence de telles relations, et surtout leur approbation par le père M.-D. Philippe, a constitué un terreau pour les abus sexuels, car elles ont contribué à brouiller dans les consciences certaines caractéristiques de la vie religieuse. Les mêmes justifications auraient pu être données que dans les abus[1] : « c'est une grande grâce », « cela va vous purifier », « vous aidez un frère à porter son sacerdoce », « votre relation est à l'image de celle de Marie et Jean », « l'amitié aide à découvrir Dieu », « l'amour spirituel assume l'amour sensible », etc.

Il faut donc se demander quels étaient les repères donnés sur l'exercice de la chasteté dans la famille Saint-Jean dans cette période de fondation et comment de telles relations ont été rendues possibles.

IV. MANQUE DE CADRE POUR LES RELATIONS HOMMES-FEMMES

À Fribourg, dès 1976, quelques étudiantes avaient rejoint les premiers frères, qui n'étaient encore qu'un groupe d'étudiants décidés à se former ensemble auprès du père Marie-Dominique Philippe.

> Depuis la rentrée universitaire 1976, à l'initiative d'Anne d'Avout, sœur d'Alain, des jeunes Françaises se sont regroupées. Elles ont en commun d'être venues à Fribourg afin d'y suivre l'enseignement du père Marie-Dominique Philippe. "Vous serez une petite communauté de travail et de prière", écrivait-il à Anne-Marie Dugelay, en juillet, en conclusion d'une lettre lui donnant des renseignements pratiques. D'autres les rejoignent dont trois sœurs d'étudiants du Père-Girard[2]. Anne tâche de les entraîner au labeur et à la ferveur.
>
> Leur vie quotidienne est naturellement mêlée à celle de la fraternité d'étudiants : cours, conférences, jobs pour gagner quelques sous destinés à payer gîte et études.
>
> Avec eux, elles profitent également de visites de leurs familles pour découvrir des merveilles du Canton, elles participent aux excursions en montagne, en forêt, à la patinoire, à de mémorables batailles de boules de neige sous les ponts de Fribourg, etc. Jusqu'au jour où l'abbé Mossu déclare : "Ça suffit, les week-ends avec les filles !… " Ils venaient de passer deux jours à courir la montagne et, au refuge, à chanter et danser au son de la guitare.
>
> Bientôt, les étudiantes vivront en écho l'expérience des locataires du Père-Girard. Avant les cours, elles les rejoindront pour la messe quotidienne, suivie d'un petit-déjeuner copieux et animé. Pendant les vacances, l'une ou l'autre d'entre elles seront de la caravane accompagnant parfois le prêcheur d'abbaye en carmel[3].

[1] Le manque de conscience de ce qu'implique l'asymétrie faisait que toute relation était regardée comme une amitié.
[2] Nom du lieu où les premiers frères habitaient à Fribourg.
[3] M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.*, p. 499-500.

À bien des égards, à en croire ce récit peut-être idéalisé, les relations entre ces jeunes hommes et jeunes femmes étaient donc celles qu'on peut trouver dans un groupe d'étudiants. Selon un témoin, « les filles faisaient tout avec les frères ». Il a fallu un peu de temps pour que les choses évoluent vers une séparation un peu plus nette entre hommes et femmes. Cela s'est fait très progressivement.

Le 2 septembre 1982, alors que les frères étaient en train de s'installer à Rimont, aussitôt suivis par le groupe des « filles »[1], le père abbé de Lérins consacra un paragraphe à ce qu'il appelle le « problème des "Saintes Filles" », dans un rapport où il signale des points qui font difficulté :

> Elles aident à la communauté et c'est bien.
> Il faut cependant un esprit de prudence.
> C'est aux supérieurs des maisons et non à n'importe quel frère de les voir, de les conseiller…
> La familiarité de bon aloi doit être évitée[2].

Cette note n'est pas alarmante, mais le sujet est abordé comme un point d'attention car la proximité pourrait poser problème à l'avenir. La situation se clarifiera quelques mois plus tard, lorsque les communautés des sœurs contemplatives et des sœurs apostoliques seront fondées. Cependant, la clarification de la situation canonique sera en partie perturbée par le manque de distinction des lieux de vie dans certains prieurés. À Saint-Jodard, les sœurs contemplatives s'installeront dans un bâtiment distinct de celui des frères[3], tout en participant à la liturgie (messe et vêpres) et en suivant les cours chez les frères[4]. Mais à Rimont, après avoir été logées dans un bâtiment distinct, « l'infirmerie », où elles furent assez vite à l'étroit, les sœurs apostoliques viendront s'installer dès septembre 1985 dans une partie du bâtiment des frères, séparée par des portes qui étaient habituellement verrouillées. Cette situation, considérée comme provisoire notamment par l'évêque qui l'avait autorisée, durera jusqu'en 1998, date à laquelle les sœurs déménageront dans leur nouveau prieuré à Rimont[5].

En 1989, le prieur de Rimont abordait cette question dans son rapport au chapitre général :

> La question de la proximité des sœurs apostoliques, évoquée de nouveau par Monseigneur Séguy, demande que soit rapidement pris en considération le besoin de trouver pour elles un nouveau lieu, plus distinct de celui des frères d'autant que les sœurs manquent nettement de place. **Bien que la construction envisagée d'un nouveau couvent ne relève pas directement de l'autorité du chapitre général, celui-ci peut-il émettre un avis sur le sujet ?** Il est bien évident que par le biais de l'association des amis les sœurs vivent encore actuellement des mêmes ressources que les frères. Le projet de construction ne risque-t-il pas de scandaliser ? Doit-on en tenir compte ? **Faut-il chercher une autre solution ? Laquelle** [6]**?**

Le compte rendu du chapitre général montre que les frères ont échangé sur cette question : « Le Chapitre a reçu avec joie et encourage le projet de construction d'un couvent par les sœurs à Rimont. [7]» De son côté, le père M.-D. Philippe encourageait lui aussi les sœurs à construire, considérant qu'elles ne pouvaient rester indéfiniment dans ce bâtiment. La situation n'était donc pas considérée comme normale et destinée à durer. Un premier projet de construction a alors été élaboré, qui fut abandonné avec le déménagement d'une partie des sœurs à Semur-en-Brionnais en 1992.

---

[1] « Quant aux demoiselles, elles ont pris leurs quartiers dans l'ancienne infirmerie, de l'autre côté de la rue » (M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.*, p. 584).

[2] Dom Bernard de Terris, « Rapport sur la Communauté Saint-Jean », 2 septembre 1982, AGCSJ.

[3] D'abord à l'hôtellerie, avant que le bâtiment « Sainte-Marthe » soit aménagé.

[4] Cela changera en 1990 quand, à cause de l'augmentation de leurs effectifs, les sœurs auront besoin d'une chapelle plus grande et utiliseront pour cela une partie du bâtiment des frères. La limite entre la clôture des frères et celle des sœurs sera alors un peu moins marquée.

[5] Entretemps, les sœurs ont fondé à Semur-en-Brionnais, le nombre de sœurs à Rimont a donc diminué.

[6] AGCSJ. Passages en gras dans l'original.

[7] Ce projet de construction suscitait chez les sœurs des réflexions et des inquiétudes, sans doute à cause de l'aspect financier. Les frères avaient proposé aux sœurs de les aider financièrement : « la construction de notre couvent et la pauvreté ? N'est-il pas gênant d'être propriétaires ? Il y a des signes qui nous encouragent cependant : les dons que nous avons reçus et le fait que les frères aient décidé, en chapitre général, de nous aider, étant bien entendu que c'est nous, sœurs qui, en chapitre général, devons ratifier cette décision » (chapitre général de mars 1989, ASAP).

Cette question de la proximité des lieux de vie a son importance du point de vue des abus sexuels. Deux anciennes sœurs ont témoigné avoir rejoint des frères dans leurs cellules à Rimont. Le fait de n'avoir qu'une porte intérieure à franchir a évidemment facilité cela, malgré le risque d'être découvertes dans la clôture des frères, qui les obligeait à prendre des précautions et leur causait de l'angoisse. Le problème de la proximité des logements des frères et des sœurs s'est parfois posé aussi dans des prieurés apostoliques.

Les témoignages de cette époque évoquent une proximité assez grande des frères et des sœurs, cependant cela n'était pas particulièrement encouragé par les autorités. Le père M.-D. Philippe, en chapitre, pouvait être assez net avec les frères, comme ce fut le cas peu après l'arrivée à Rimont :

> Il y a la grosse question, vous savez bien que c'est une question qui a été très discutée, parce que c'est vrai que c'est une question importante : l'organisation interne du couvent. C'est les frères qui ont pris en main toute l'organisation, c'était souhaitable. Quand c'était un chantier, les sœurs étaient là présentes. Maintenant que ce n'est plus un chantier… […] L'aide, ce sera une aide de secours, des sœurs, pour samedi, dimanche, et les jours de fête, seulement à la cuisine, parce que le reste, c'est les frères qui prennent tout, avec des responsables, de sorte que je crois que ça donne une cohésion plus grande. Ça permet aussi de respecter davantage la vocation de nos sœurs. Il faut bien comprendre que nos sœurs… il y a deux catégories d'oblates : les oblates séculières, et les oblates qui tendront à être régulières. Ce n'est pas encore fait, il n'y en a pas encore, mais des oblates qui tendront à être régulières. […] Les sœurs qui tendront à être régulières, il faut qu'elles puissent avoir leur autonomie de sœurs de Saint-Jean, c'est-à-dire qu'elles tendent à devenir de nouvelles petites communautés contemplatives, avec une ouverture et un accueil apostolique, pour former plus tard de petites communautés contemplatives apostoliques "au service". Mais quand je dis "au service" comprenez bien, cela veut dire quelque chose de parallèle à nos prieurés. Dans un prieuré, on peut avoir à côté 7-8 sœurs qui sont un petit noyau contemplatif et ça peut aider énormément, et puis ça donne quelque chose au point de vue apostolique. Quand je dis "au service", ce n'est pas au service matériel. Je crois beaucoup plus que nos oblates séculières pourront être au service des prieurés. […] Alors je crois que c'est bon de savoir que de fait, l'orientation des sœurs va commencer à prendre figure, dans une autonomie de vie contemplative et apostolique. Elles pourront être ici, on verra. Si on pouvait trouver un lieu où elles soient plus autonomes ce serait mieux, mais il faudrait qu'elles aient leur autonomie complète. C'est très important. C'est pour ça que je vous dis : il faut s'habituer à pouvoir les croiser sans leur parler. Il faut s'habituer à les croiser sans leur parler, c'est normal. Nous vivons proches, mais… faites un petit sourire, c'est très bien, mais ne leur parlez pas. Je crois que ça, c'est très net, exactement comme pour les sœurs du père Kolbe. Il ne faut pas leur parler, parce que nous n'avons pas à parler à des sœurs qui sont là, qui viennent suivre des cours et qui ont la permission de suivre des cours. La permission de suivre des cours n'est pas la permission de parler aux frères de la communauté. Jusqu'ici, on laissait, on ne disait trop rien, mais je dirais qu'à partir d'aujourd'hui, il faut à tout prix là-dessus faire un grand effort, parce que c'est normal et c'est nécessaire. Qu'on puisse vraiment se porter dans la prière, mais comprendre qu'on doit avoir cette liberté intérieure.
>
> Question d'un frère : Et si les sœurs viennent nous parler ?
>
> Père Philippe : Vous dites : "Ma sœur, avez-vous la permission ? (rires) Moi, j'obéis." L'obéissance est plus que la parole, et je vous affirme que si vous dites ça vous l'édifierez de façon prodigieuse. Elle va dire : "Mais ces frères de Saint-Jean, ils sont extraordinaires, ils sont merveilleux, le Saint-Esprit est passé." On n'a pas à leur parler. Il ne faut pas se dire : "on va la consoler, elle pleure". Laissez-la pleurer, et demandez aux anges de venir la consoler, c'est ce qu'ils ont fait pour Marie de Magdala. Je crois que c'est très important : on n'a pas mission auprès d'elles, directement. Vous êtes ici pour vous former, divinement, spirituellement. Il y a d'autres personnes qui viennent, très bien, ça ne vous regarde pas directement. Les seuls qui sont responsables, c'est le prieur, c'est le maître des études, c'est moi-même. […] Alors, s'ils vous poursuivent, venez me trouver, et puis alors je vous dirai : "vous me permettez de dire votre nom", et vous me direz oui, et alors je dirai [à cette personne] : "là, il y a quelque chose qui ne va pas, vous n'avez pas le droit de parler, et si vous continuez, on vous dira : 'Ne venez plus ici et ne venez plus suivre les cours' ". On n'a pas à profiter des cours pour se voir. À la sortie des cours, on garde le silence, et autant que possible, on laisse passer devant… Il faudra voir pour la sortie des cours, parce que moi, j'aimerais bien qu'il y ait deux sorties : une sortie des frères, et une sortie de ceux qui ne sont pas directement… parce qu'autrement, c'est encore une occasion. Il faut quand même comprendre que nous sommes faibles, alors on a besoin de s'aider. Il ne faut pas à la sortie des cours parler, il faut garder le silence, il faut s'habituer à ça. Il faut s'habituer à garder le silence. On prie. La prière perpétuelle, on prie, on égraine son chapelet, il y a une tenue comme ça, qui nous forge intérieurement et qui nous donne beaucoup de force. Si on n'a pas cette tenue-là, ça n'ira pas.
>
> Intervention du maître des novices : La récréation entre les cours, c'est au réfectoire.

> Père Philippe : La récréation entre les cours n'est pas avec les sœurs, n'est pas avec les personnes qui viennent suivre les cours. […]. Il n'y aura pas tous les jours récréation, non, c'est entre vous, et je demanderais que le trajet qui va jusque là-bas, on le fasse en silence. C'est dans le réfectoire seul qu'on parle, à ce moment-là, et dès qu'on quitte le réfectoire, on se tait[1].

Ce discours tenu en chapitre contraste assez fortement avec ce que nous avons vu des encouragements donnés à des relations personnelles, même très intimes, entre frères et sœurs. C'est sans doute ce qui explique que beaucoup soient passés complètement à côté de ce genre de relations particulières. À en croire certains témoignages, ces relations entre un frère et une sœur semblent avoir été assez courantes, mais il est difficile de savoir dans quelle proportion. La mémoire des personnes qui ont subi des abus sexuels peut grossir cet aspect qui prenait beaucoup de place dans leur vie personnelle. Le fait d'être pris dans de telles relations peut avoir déformé la perception de ce que vivaient les autres. De plus, les témoignages sont trop peu nombreux pour avoir une idée exacte de l'ambiance qui régnait à l'époque. Il semble que les personnes qui ont vécu des relations sentimentales, sans qu'il s'agisse d'abus, soient encore moins enclines à témoigner que celles qui ont vécu des abus, que ce soit par pudeur ou parce qu'elles ne voient pas d'intérêt à en parler alors qu'elles ont souvent dépassé cela depuis longtemps.

Cependant, il est certain que des relations particulières ont existé, dès Fribourg, qu'elles étaient parfois encouragées dans la direction spirituelle du père M.-D. Philippe[2], et que son enseignement sur l'amour d'amitié favorisait la recherche de l'âme sœur[3]. Ce thème de l'amour d'amitié était d'ailleurs aussi souvent repris par les frères dans leur apostolat, ce qui pouvait entraîner des relations sentimentales avec des laïques.

De même, la vocation des sœurs, conçue comme celle de porter les frères et leur apostolat dans la prière, a pu favoriser aussi, indirectement, des relations particulières entre frères et sœurs. Pour beaucoup, les sœurs étaient censées représenter la Vierge Marie, alors que les frères représentaient saint Jean. Cette idée provenait du père M.-D. Philippe, qui disait par exemple dans une homélie pour la profession temporaire d'une des premières sœurs contemplatives en 1984 :

> Aux côtés de leurs frères, comme Marie auprès de Jean, [les sœurs contemplatives] porteront leur sacerdoce contemplatif : elles les offriront comme Marie offrait le sacerdoce contemplatif de Jean, et eux les offriront comme Jean offrait Marie au Père. Elles seront toujours à leurs côtés pour leur rappeler leur vocation contemplative et les soutenir[4].

Ces idées sur Marie et Jean ont trouvé une expression dans les textes officiels : la règle de vie des sœurs contemplatives disait que leur « vie d'oraison sera toute centrée sur le mystère de l'Eucharistie, à l'exemple de Marie dans la dernière étape de sa vie sur la terre, lorsqu'elle vivait près de Jean. [5]» Selon cette règle, les sœurs désirent suivre Jésus « pour continuer et compléter avec Marie son œuvre sacerdotale jusqu'au don de tout lui-même à la Croix ». Marie est omniprésente

---

[1] Enregistrement CP8, n°2, AGCSJ.

[2] De plus, le père Philippe pouvait aussi dire à un frère qu'il n'avait pas besoin de soumettre à son supérieur ses rencontres avec une sœur, puisque l'amitié relevait, selon lui, du for interne, et donc du père spirituel.

[3] « La philosophie du père Philippe c'était un autre sujet. Déjà, quand il s'agit de vie religieuse, parler toujours d'amour et d'amitié et d'amour d'amitié me semble peu astucieux. Les frères, dans l'enseignement, parlaient d'éthique mais surtout d'amour d'amitié à toutes les sauces dans tous les apostolats. Je trouve que quand vous devez apprendre une vie toute donnée au Christ, renoncer à ce monde pour vous consacrer à Dieu, et que vous êtes à la perpétuelle recherche d'une âme sœur qui pourrait être votre amie pour vous finaliser, il y a quelque chose qui ne marche pas. Voici ce qu'on nous apprenait : "En effet, il n'y a pas de limites dans l'amour d'amitié, car nous aimons un bien spirituel qui nous attire, et ce bien spirituel est une personne humaine qui est un certain absolu, qui possède quelque chose d'infini. Cette intention de s'aimer de plus en plus permet qu'entre les amis il y ait une identité de vouloirs. Et pour que cette identité de vouloirs puisse être toujours plus parfaite, L'amour d'amitié réclame une vie commune et la réalisation d'une œuvre commune. Autrement, il risque de perdre son réalisme, de s'idéaliser." C'est très beau et juste pour des époux. Former de jeunes frères et sœurs à cette doctrine est de mon point de vue malhabile… » (ACASJ).

[4] Homélie du 6 janvier 1984, dans le recueil « Vous êtes bénies, bénies de Dieu », p. 9.

[5] Règle de vie des sœurs contemplatives, dans les versions de 1983-1984, 1984 et 1988, « Étude de l'évolution de la règle de vie des sœurs contemplatives de Saint-Jean ». Cette phrase a été un peu modifiée dans la version de 2004.

dans cette règle de vie, et elle est présentée comme le modèle des sœurs[1]. La vie des sœurs est donc mariale, et elle se vit auprès de Jean. Concrètement, elle est aussi définie en fonction des frères de Saint-Jean :

> […] les sœurs n'oublieront jamais qu'en s'offrant au Père avec Jésus Agneau, elles doivent également offrir leurs frères apôtres et, à travers eux, toute l'Église et tous les hommes. (n°2)
>
> En Marie et en union avec leurs frères, elles tendent à vivre de plus en plus du sacerdoce du Fils bien-aimé s'offrant lui-même en victime d'amour, en victime d'holocauste à l'amour du Père. (n°4)[2].

Ces idées, partagées au moins en partie par les sœurs apostoliques, auraient certainement eu moins de conséquences si les sœurs n'avaient pas habité aussi près des frères[3]. Elles ont pu conduire des sœurs à tourner leur vie intérieure vers les frères en général, et parfois tel frère en particulier[4], qu'elles voyaient chaque jour à la messe, en cours, et à différentes occasions. Les parloirs, les billets échangés régulièrement, souvent avec la permission des autorités, ont entretenu de jeunes frères et sœurs dans l'idée qu'ils vivaient une relation privilégiée, une « grâce », une amitié spirituelle, alors qu'ils étaient encore en formation et peu lucides sur leurs besoins affectifs. Même si les textes sont plus nuancés en réalité, ils pouvaient être tirés dans un sens exclusif, de telle manière qu'une sœur pouvait s'imaginer que sa vocation était de compléter l'œuvre apostolique et sacerdotale d'un frère en particulier[5], comme Marie l'avait fait pour Jésus ou plutôt pour Jean, et ce d'autant plus si l'on pense à l'insistance sur l'amour d'amitié dans l'enseignement du père M.-D. Philippe. Le sacerdoce des frères prêtres se voyait comparé au sacerdoce de Jean, volontiers vu comme exercé particulièrement auprès de Marie. Chaque sœur pouvait être tentée de donner à « Jean » une figure concrète, de même qu'un frère pouvait se figurer qu'une sœur représentait « Marie » pour lui. La règle de vie des sœurs contemplatives n'oubliait pas d'exhorter les sœurs à l'esprit de virginité[6], pour que l'amour de Dieu ne soit pas concurrencé dans leur cœur par un autre. Pourtant, si le lien avec

---

[1] « Leur vie est donc une vie d'adoration et de contemplation toute cachée en Marie » (n°2). « Marie doit être pour chacune des Sœurs de Saint-Jean le modèle de la foi contemplative et de l'espérance eschatologique étant celle qui les a vécues de la manière la plus parfaite » (n°21).

[2] Cf. aussi le n°8 : « les sœurs ne cesseront de supplier Jésus et le Père d'envoyer le Paraclet sur leurs frères, sur l'Église et toute l'humanité d'aujourd'hui ». Voir également les numéros 9, 17, 18.

[3] Mais c'était un choix explicite pour les sœurs contemplatives : « Les sœurs vivent généralement auprès d'un prieuré de frères. Les liens qui les unissent sont vécus dans le silence mais dans une profonde unité d'esprit » (Constitutions de 1997, 120 §1). « Il est souhaitable que les prieurés ou maisons soient situés à proximité d'un prieuré des Frères de Saint-Jean » (*idem*, 153).

[4] Un jour le père Philippe a pu dire en conseil qu'une ancienne novice des sœurs apostoliques continuait à « poursuivre » un frère après qu'elle soit sortie du noviciat.

[5] Voir par exemple le n°18 de la règle de vie des sœurs contemplatives : « Cette vie d'oraison, et de travail, cette vie commune fraternelle, tout entière vécue dans l'obéissance et la pauvreté, doit permettre à chacune des sœurs et à la communauté d'entrer toujours plus profondément dans le grand mystère du sacerdoce du Christ, à la suite de Marie qui, dans son mystère de Compassion, a vécu d'une manière si profonde, si intime et si personnelle le mystère du sacerdoce d'amour de son Fils bien-aimé. À la Croix, elle a achevé le sacerdoce royal de son Fils en offrant au Père, dans sa foi, son espérance et son amour, la source même de son autonomie — son intelligence — et les désirs les plus profonds de son cœur, et en offrant au Père la blessure du cœur de son Fils, les dernières gouttes d'eau et de sang du cadavre du Fils bien-aimé. Les Sœurs de Saint-Jean sont conviées par l'Esprit Saint à vivre de ce mystère de la manière la plus profonde et la plus divine, la plus intime et la plus silencieuse, pour l'Église et le monde d'aujourd'hui, en union avec leurs frères apôtres. Par là, elles rendront grâces à Dieu de les avoir jugées dignes d'avoir part au calice de son Christ. » Ou encore le n°20 : « Les Sœurs de Saint-Jean sont responsables (toutes cachées) devant Dieu, et d'une manière très particulière avec leurs frères ermites, de la vie apostolique de leurs frères et de leurs sœurs, car il ne peut y avoir de véritable fécondité apostolique sans la contemplation — "Sans moi vous ne pouvez rien faire" (Jn 15, 5) ».

[6] « Pour cela elles se consacrent totalement — esprit et corps — à la Très Sainte Trinité, par Jésus, en vivant toujours plus, avec Marie et en elle, de l'esprit de virginité. Elles demandent à Marie de purifier de plus en plus leur cœur, leur imagination, leur sensibilité, pour que tout en elles soit consacré au Père et qu'elles soient vraiment "le temple du Dieu vivant", "le temple du Saint-Esprit", faisant ainsi de toute leur personne une "hostie vivante, sainte et agréable à Dieu". L'esprit de virginité doit faire vivre les sœurs de la béatitude des cœurs purs : vivre avec Marie, la Vierge par excellence, de cette béatitude des cœurs purs, des cœurs qui n'aiment que l'amour du Fils bien-aimé pour son Père et qui s'écartent de tout autre amour de peur que leur cœur ne se ternisse et s'alourdisse. Et les sœurs n'oublient pas que c'est à la Croix que Jésus nous manifeste et nous communique de la manière la plus pure son amour de Fils bien-aimé pour le Père » (Règle de vie des sœurs de Saint-Jean, version de 1988, n°5 ; ce passage est resté identique dans la version de 2004).

un frère était considéré comme une grâce et approuvé dans l'accompagnement personnel, les sœurs pouvaient avoir du mal à s'y retrouver.

Plusieurs témoignages font état de parloirs prolongés, parfois le soir et jusque tard dans la nuit, entre un frère et une sœur, apostolique ou contemplative, avec parfois (mais peut-être pas toujours) l'accord ou le consentement tacite des autorités. Sans être officiellement et publiquement encouragées, les relations personnelles sentimentales entre les frères et les sœurs étaient possibles, et elles perturbaient parfois la vie communautaire[1]. De plus, il y avait sans doute un certain manque de clarté sur la manière de se comporter entre frères et sœurs. Un frère raconte qu'à son arrivée à Rimont à la fin des années 80, il avait été surpris de voir, lors d'un moment de travail dans un bureau, un frère avec les mains posées sur les épaules d'une sœur qui était assise sur une chaise devant lui. Cette familiarité ne lui avait pas semblé normale et c'est pourquoi il s'en souvient encore, mais le frère et la sœur n'avaient pas paru gênés.

La question de la relation entre les frères et les sœurs a été abordée par les frères au chapitre général de 1987. La présence des sœurs, tant contemplatives qu'apostoliques, auprès des frères, était considérée de manière très positive[2]. Le chapitre a adopté un « Directoire des prieurés et des maisons de la Congrégation Saint-Jean » dont le n°11 traite des « Relations des sœurs et des frères » :

> Le prieur des frères, en accord avec la prieure des sœurs, fixe les lieux et les temps où les frères et les sœurs peuvent se rencontrer, cela afin de mieux garder leur clôture mutuelle.
>
> Les problèmes concernant les activités apostoliques communes sont réglés ensemble par les autorités respectives[3].

À cette époque, la vocation des sœurs apostoliques est encore en train de se chercher, entre autres dans leur relation aux frères de Saint-Jean, et Genève en est un exemple très concret comme premier prieuré apostolique où frères et sœurs sont présents ensemble. À cette époque, les sœurs s'efforcent notamment de préciser le type d'apostolat qui est le leur[4]. Certaines se voient comme des « relais », chargés de conduire les gens aux prêtres et aux sacrements. D'autres préfèrent parler d'une « complémentarité » avec les frères, dans la différence, sachant qu'elles sont tout aussi capables qu'eux d'enseigner.

Les sœurs, dans leurs conseils ou chapitres, cherchaient à mettre davantage de cadre dans leurs relations avec les frères. C'est le cas notamment pour la confession et l'accompagnement spirituel[5] :

> Virginité du cœur avec les frères, dans la direction spirituelle et les confessions. Les jeunes prêtres qui viennent d'être ordonnés n'ont pas à diriger spirituellement des sœurs. Ils peuvent confesser occasionnellement les sœurs. Mais liberté absolue pour chaque sœur de s'adresser à tel ou tel père pour la confession, pourvu que ce soit remis dans l'obéissance.
>
> On demande aux sœurs d'aller voir le Père une fois par mois. Il faut que chacune puisse dire à sa prieure qui est son père spirituel. Qu'il y ait une stabilité. Et que le père spirituel sache lui aussi qu'il a été choisi par la sœur comme père spirituel[6].

---

[1] Une ancienne sœur apostolique en a témoigné ainsi : « On a eu des jeunes filles qui étaient amoureuses du père ou d'un frère. C'était compliqué de vivre une vie communautaire, parce qu'il fallait suivre le père ou le frère en tout » (ACASJ).

[2] « La présence des sœurs est très importante pour le noviciat, ainsi que leur reconnaissance officielle comme association de fidèles » (Rapport de Saint-Jodard) : « Les sœurs apportent une très grande aide par leur témoignage particulier dans le silence et l'accueil. Mais il y a une fragilité matérielle : elles n'ont pas de lieu pour vivre » (Rapport de Genève, à propos de la vie apostolique).

[3] Chapitre général de 1987, AGCSJ.

[4] C'est ce qu'on voit, par exemple, lors du conseil du 4 juin 1988, où est abordée la demande de Mgr Bagnard de reprendre une école dans le diocèse de Belley-Ars (ASAP).

[5] Mais cela touche d'autres domaines, et pas seulement à Genève. Par exemple, à propos des demandes de fondations : « les demandes de nos frères : il faut qu'elles soient officielles. Pour l'instant nous n'avons pas de demandes officielles. Nous leur demanderons, pour leur prochain conseil de congrégation, de faire leurs appels de manière explicite s'ils veulent que nous puissions répondre » (chapitre général de mars 1989, ASAP).

[6] Chapitre général du 6-8 décembre 1988, ASAP.

Cependant, les sœurs supérieures trouvent naturel que leurs sœurs soient accompagnées par des frères prêtres de la communauté :

> Dans la mesure du possible, s'assurer que les sœurs de chaque prieuré voient un Père de Saint Jean au **moins une fois tous les quinze jours**[1].

La place du père M.-D. Philippe et des frères, les prêtres en particulier, auprès des sœurs, revient plusieurs fois dans les débats des sœurs apostoliques, et la question semble être de préciser les rôles respectifs des différentes autorités[2], afin que les frères n'opposent pas les sœurs à leurs supérieures, comme on le voit dans cet extrait d'un conseil de la prieure générale en 1988, intitulé « Ce que l'on attend des frères prêtres qui suivent les sœurs » :

> Le point capital est de ne pas mélanger le for interne et le for externe. Les frères prêtres n'ont pas à diriger le for externe des sœurs. Ils ne doivent **pas créer d'opposition par rapport au Père [Philippe] ou aux autorités des sœurs**.
>
> Il est important de bien repréciser aux sœurs de quoi l'on parle avec son Père spirituel. Éduquer les novices à cela, dès le début.
>
> Que les frères prêtres n'aient pas peur, chaque fois que cela est nécessaire, de renvoyer les sœurs à leur prieure ou maîtresse des novices. "Je peux vous donner tel ou tel avis, mais soumettez tout cela à votre prieure". Que les frères prêtres acceptent ce très **grand effacement par rapport aux autorités des sœurs**. […]
>
> Veiller à ce que les sœurs n'aillent pas voir un père pour éviter de parler à leur supérieure ou au Père [Philippe] [3].

De son côté, le père M.-D. Philippe souligne alors l'aspect affectif qui peut intervenir dans les confessions :

> C'est vrai que les sœurs ont quelquefois tendance à s'arrêter aux frères… Il faut former les sœurs. Quand un père vient pour confesser, on se confesse, et c'est tout. Cela n'implique pas forcément une direction spirituelle. Il y a une question d'objectivité dans la vie religieuse. Ce n'est pas une question de sentiment. La vie religieuse nous prend entièrement[4].

Les relations entre les hommes et les femmes dans ces quinze premières années (mais aussi plus tard) ont donc manqué d'un cadre clair, qui aurait permis une vraie liberté et évité les abus. Bien que certains repères[5] aient été donnés, notamment dans des chapitres, la vie concrète était marquée par un certain flou dans ce domaine, et l'imaginaire communautaire alimenté par l'enseignement du père M.-D. Philippe portait les frères et les sœurs, ou du moins certains d'entre eux, à chercher des amitiés. Ce climat affectif a aussi favorisé la confusion entre les divers types de relations (notamment entre paternité spirituelle et amitié et entre autorité et amitié), et par conséquent les abus.

---

[1] Conseil du 4 juin 1988, ASAP. Passage en gras dans l'original.

[2] D'après une ancienne sœur apostolique, la clarification n'était pas superflue : « L'autorité chez les sœurs était très confuse et chacune obéissait comme elle pouvait à son père spirituel, au père Philippe ou à la prieure ou maîtresse de novices, et dans tout ça au fond chacun faisait ce qu'il voulait » (ACASJ).

[3] Conseil du 24 mars 1988, ASAP. Passages en gras dans l'original. Le sujet est abordé un an plus tard en ces termes : « Déterminations dans la place des autorités. Place de la prieure, de la maîtresse des novices, de la vicaire ; Place du Père, comme Père spirituel, comme conseil ; Place de nos frères prêtres auprès des sœurs. […] Déterminations dans une autonomie de structures et de vie. On essaie de vivre entre sœurs, tout en étant une famille de frères et de sœurs. On a beaucoup demandé que les Pères qui dirigent les sœurs ne reçoivent pas toute les " jérémiades" des sœurs sur la vie commune. On leur demande de plus en plus, lorsque les sœurs expriment des difficultés dans la vie commune, de leur dire d'en parler à qui de droit » (à propos de Rimont, où les sœurs sont alors 10 professes, 23 novices et 2 postulantes, au chapitre général des 5-8 mars 1989, ASAP).

[4] Conseil du 24 mars 1988, ASAP. Cette manière de parler est peut-être significative dans la mesure où la direction spirituelle, de manière certainement inconsciente, est placée du côté du sentiment. Si le père Philippe n'envisage pas ce qui se joue au niveau affectif du côté du prêtre, c'est sans doute parce qu'il s'adressait aux sœurs.

[5] Parmi ces repères, il faut compter le vouvoiement entre les frères et les sœurs, qui établit une certaine distance, mais il n'a pas forcément empêché une grande intimité. Il n'a pas toujours été respecté en privé. Selon un témoignage, le tutoiement a été invoqué par une maîtresse des novices comme permettant « plus de communion ».

Enfin, il faut remarquer que le père M.-D. Philippe parlait plus volontiers de « l'esprit de virginité » que de la chasteté. Le mot « chasteté » n'apparaît pas dans la règle de vie écrite par le père M.-D. Philippe. Si le thème y est évoqué, à travers la notion de virginité, c'est parce qu'un frère en a fait la demande au père M.-D. Philippe, car la première version de la règle de vie n'en parlait pas du tout[1], à la différence de la pauvreté et de l'obéissance. Le thème de la chasteté est finalement exprimé à travers la notion de consécration[2] et le moyen qui est préconisé pour grandir dans ce domaine est la prière adressée à la Vierge Marie[3]. Cela ne dit évidemment pas tout de la manière dont le père M.-D. Philippe abordait la question de la chasteté dans ses enseignements, mais il est certainement significatif qu'il n'y pense pas lors de la première mouture, et qu'il le fasse finalement d'une manière si peu concrète[4].

V. L'ORGUEIL COMMUNAUTAIRE

Enfin, à propos de l'ambiance de la communauté à cette période, des témoins notent, comme une des causes des abus sexuels, une forme d'orgueil communautaire :

> Il est sûr que cette vie était fascinante pour moi : les amis, les cours de philosophie… Nous étions ceux qui comprenions le mieux, nous étions dans la vérité, tous les autres étaient dans l'erreur. Nous avions Aristote, saint Thomas, le père Philippe et saint Jean, nous comprenions plus profondément que les autres les enjeux de la vie spirituelle et philosophique. Nous avions bien sûr aussi la Vierge Marie qui a été donnée à saint Jean le disciple bien-aimé ; donc nous aussi dans sa suite, étions les disciples bien-aimés, plus que les autres[5].

Le P. Joseph, de Lérins, délégué par le P. Abbé pour la visite de 1981, écrivait déjà aux frères en février 1981 :

> L'autre voie d'effort devrait porter sur l'humilité proprement dite. La Communauté Saint Jean est une fondation jeune, dynamique et fervente. Vous ne pouvez pas ne pas en être conscients. Votre élan y puise de la vigueur. Mais aussi des formes parfois subtiles d'orgueil collectif ou individuel peuvent germer comme l'ivraie dans cette bonne terre. Prenez-y garde. La certitude d'avoir un enseignement de valeur ne doit pas engendrer en vous des attitudes qui laisseraient croire que vous auriez un certain droit de propriété sur la vérité. Soyez humblement à l'écoute de tous ceux qui vous enseignent. Ne vous comportez pas à l'Université comme en pays conquis.
>
> Lorsqu'il s'agit non plus des études, mais de vos usages, de votre liturgie, de tout ce qui fait le tissu de votre vie, de votre personnalité communautaire, aimez-les, il le faut, mais en toute modestie et en restant ouverts à des formes différentes des vôtres, tout aussi légitimes que les vôtres. Pensez que dans votre vie apostolique vous devrez être tout à tous, et souvent vous adapter aux coutumes de ceux qui vous seront confiés, plutôt que de leur imposer les vôtres[6].

Dans son « rapport sur la communauté Saint-Jean » du 2 septembre 1982, le père abbé reprend ce point et parle d'un « danger de se sentir supérieur, un danger d'orgueil "de caste", qui est contraire à l'humilité évangélique [7]». Il y a là certainement une difficulté inhérente à l'enthousiasme d'une fondation marquée par une forte conscience de son originalité, mais cela n'a pas été sans conséquence. La prétention à être la meilleure communauté, la certitude d'être au-dessus des autres,

---

[1] Dossier 03A1, AGCSJ.

[2] « Pour cela, ils consacrent à Dieu, en plénitude, leur esprit et leur corps, vivant de plus en plus l'esprit de virginité et faisant ainsi de leur personne " une hostie vivante, sainte, agréable à Dieu". »

[3] « Ils demanderont à Marie de purifier de plus en plus leur cœur, leur imagination, leur sensibilité, pour que tout en eux soit vraiment consacré au Père et qu'ils soient ainsi "le temple du Dieu vivant", "le temple du Saint-Esprit" » (§19 dans la dernière version de 2019, AGCSJ).

[4] Le P. Abbé de Lérins faisait remarquer, en 1985, à propos de la première version des constitutions : « on pourrait dire un mot de la chasteté liée à la communion fraternelle. Au n°36, elle n'est abordée qu'au niveau rapide du vœu » (lettre du 20 mai 1985, probablement à Mgr Le Bourgeois, AGCSJ).

[5] ACASJ.

[6] AGCSJ.

[7] Dom Bernard de Terris, « Rapport sur la Communauté Saint-Jean », 2 septembre 1982, AGCSJ.

la pensée que le père M.-D. Philippe avait tout mieux compris que tous les autres, et que son enseignement avait réponse à tout, ont favorisé les abus, en empêchant les frères et les sœurs de garder une saine distance critique et d'être pleinement réceptifs à des remarques qui leur étaient faites par des personnes extérieures, y compris parfois par les autorités ecclésiales. La conscience morale ne peut plus jouer son rôle normalement dans un contexte où le maître et le groupe sont placés au-dessus de tout. La ferveur, la joie, le fait de vivre une aventure enthousiasmante, dont se souviennent aussi les personnes blessées, ont pu occulter des situations anormales et parfois des drames.

Le contexte de l'époque, marqué par de profondes remises en cause, peut également être un facteur explicatif de cette conviction de vivre quelque chose de nouveau et de supérieur à ce qui se faisait ailleurs. À l'origine de la communauté Saint-Jean, il y avait à la fois le besoin de repères dans un monde en évolution (la référence à Aristote et Thomas d'Aquin pouvait rassurer), mais aussi la recherche de nouveauté, d'un renouveau qui dépassât certaines étroitesses du passé.

La méfiance envers la psychologie trouve aussi une part d'explication dans ce contexte : la psychologie étant brandie par certaines personnes pour exiger des changements radicaux, elle ne pouvait qu'être mal vue de ceux qui refusaient ces remises en cause tous azimuts. Paradoxalement, ce peu d'intérêt envers la psychologie a certainement empêché la prise de conscience de travers étonnamment proches de l'esprit 68 que les frères critiquaient. La philosophie du père M.-D. Philippe étant pensée comme éclairant la totalité du réel, elle dispensait de s'intéresser à d'autres approches considérées avec condescendance.

VI. LES PROBLÈMES DE DISCERNEMENT DES VOCATIONS

Dès cette première période de la communauté, les départs ont été nombreux[1]. Les frères n'étaient pas sans les ressentir douloureusement, comme une forme d'échec communautaire, qui cadrait mal avec l'idée qu'ils se faisaient de leur communauté. Le sujet a été abordé au chapitre général de 1989, dès le rapport du prieur général, c'est-à-dire du père M.-D. Philippe, comme en témoigne le compte rendu :

> Si cette année 1988 a été dure pour la Congrégation (en témoigne le nombre de frères exclaustrés ou de départs), on a cependant tous senti un sens plus profond de la paternité de saint Jean sur chacun.
> Tous ces départs proviennent d'une foi pas suffisamment vivante, d'une espérance et d'une charité pas suffisamment vécues dans la filiation à l'égard de Jean.
> Le Père souligne la question de sa proximité à l'égard des frères, qui n'est pas aussi grande qu'il le souhaiterait en raison de son activité.
> À l'égard de tous ceux qui sont partis, il faut faire quelque chose. Il ne faut pas hésiter à faire le premier pas. Le Chapitre devra y penser : on ne peut les abandonner[2].

Dans la discussion qui a suivi, le père M.-D. Philippe a donné une interprétation de ces départs :

> La grande raison est un phénomène d'isolement. Les liens de charité ne sont pas suffisamment forts. Il y a un phénomène de destruction de la personne. Des gens très sincères au moment de leur profession le sont tout autant un an après en quittant la Congrégation. C'est la conséquence d'une fragilité affective. […] C'est un effort de charité fraternelle qu'il faut faire. […] Pour chaque frère correspondra une situation particulière. Certains ne supportent pas les grandes communautés. […] Le manque de lucidité provient de la fragilité.

[1] La base de données informatique, qui a été constituée bien plus tard, en recense une cinquantaine pour cette période 1975-1990, mais il y en a certainement eu davantage car les données des années anciennes sont lacunaires. En tout état de cause, les départs ne sont pas en soi des signes d'un mauvais discernement. L'interprétation donnée à ces départs, en revanche, pose question. Les comptes rendus des conseils du prieur général mentionnent certains départs, mais plutôt ceux des frères déjà engagés par la profession perpétuelle ou l'ordination, et les notices sont souvent succinctes et ne permettent pas toujours de se faire une idée des raisons pour lesquelles un frère quitte la communauté.

[2] Rapport du prieur général au chapitre général de 1989, AGCSJ.

Le problème diagnostiqué est celui de la charité fraternelle qui serait insuffisante, et la fragilité affective de ceux qui partent[1], mais il n'y a pas de remise en question du processus de discernement ni de la formation donnée par la congrégation. Or parmi les frères qui partaient, certains pointaient des limites dans l'accompagnement, ou même dans le respect de la liberté, tel ce frère qui écrivait au père M.-D. Philippe en 1988 :

> […] je vois que j'ai fait profession contre ma volonté, poussé par le Père X, et je me suis laissé faire, déprimé pendant mon noviciat j'étais une proie facile puisqu'indéterminé et trop influençable. […] Pourquoi ne pourrais-je pas trouver ma vie de sainteté ailleurs que dans la Communauté St Jean [2]?

Un frère témoigne aussi que la manière de s'occuper des frères qui étaient dans la difficulté le surprenait :

> Ce qui m'étonnait c'était la gestion des frères qui n'allaient pas bien : ils étaient envoyés en désert, ou dans un autre prieuré, avec… des cassettes [enseignements enregistrés du père Philippe]. Je sentais bien des frères en difficulté, j'en parlais parfois au père Marie-Do qui répondait que dans la vie civile, tel frère serait une loque et qu'il restait préférable qu'il reste en communauté [3]!

La méfiance envers la psychologie a sans doute aussi contribué à un manque de lucidité sur les problèmes humains. L'accompagnement personnel était compliqué par le grand nombre d'entrées chaque année (dans les années 80, 23 frères entraient chaque année au noviciat en moyenne). Tout cela pouvait favoriser une certaine spiritualisation, dans laquelle les problèmes n'étaient pas vraiment abordés, comme on le voit dans les propos du père M.-D. Philippe rapportés ci-dessus. Même quand les difficultés étaient abordées, elles étaient parfois négligées. La correspondance du père M.-D. Philippe montre qu'il pouvait présenter un frère à l'ordination tout en sachant qu'il était épris d'une femme et dans une grande lutte par rapport à la chasteté.

Si l'on tient compte de la rapidité étonnante avec laquelle certains frères étaient ordonnés[4], avec parfois des dérogations sur leur âge, ou sur le nombre d'années d'études[5], il y aurait eu des raisons de questionner davantage les pratiques de la communauté en termes de formation. Parmi les frères qui ont commis des abus, beaucoup ont eu une formation incomplète, y compris au niveau des études. Il n'était pas rare qu'un frère soit ordonné en ayant fait moins de deux ans de théologie. Certains ont dû interrompre une année d'étude pour renforcer un prieuré apostolique, sans que cela fasse obstacle à leur ordination. Paradoxalement, la confiance en la solidité de la formation donnée par le père Marie-Dominique Philippe a eu pour conséquence d'abréger la formation intellectuelle, et

---

[1] Ceci est sans doute une façon d'évoquer les frères qui partent en raison d'une liaison avec une femme. Plusieurs sont mentionnés dans les comptes rendus du conseil du prieur général à cette époque. C'est le cas, par exemple, d'un frère qui, un an après sa profession perpétuelle, sollicite un indult d'exclaustration. L'explication donnée est celle-ci : « A rencontré à Tainan une jeune Chinoise qui lui a fait prendre conscience que sa vie n'avait plus rien d'une vie religieuse » (AGCSJ). Peu après, le conseil constate le mariage civil d'un autre frère et le déclare renvoyé de la Congrégation par le fait même, conformément au droit canonique. Ce frère déclare avoir décidé de quitter la Congrégation trois mois après sa profession perpétuelle. Il avait rencontré sa femme avant sa profession temporaire, ne s'était jamais ouvert de ses rencontres avec elle, et dit avoir fait ses vœux en ayant l'intention de les rompre si nécessaire… Il est évident que les supérieurs ne peuvent être tenus pour responsables de la dissimulation des frères en formation, mais cela pose quand même question sur les moyens donnés à ce frère pour son discernement.

[2] ACASJ.

[3] ACASJ.

[4] Un frère entré au noviciat en mars 1984, ayant reçu l'habit en juin 1984, fait profession temporaire en mai 1985 et perpétuelle en mai 1988, a pu être ordonné diacre en août 1988, trois mois après ses vœux perpétuels, soit quatre ans et demi après son entrée au noviciat. Trois mois plus tard, il demandait une exclaustration pour trois mois afin de prendre du recul par rapport à sa vocation. Revenu en avril 1989, il demanda aussitôt à être ordonné prêtre. Il lui fut demandé d'attendre, mais il fut ordonné prêtre un an plus tard, en 1990, alors que manifestement d'autres problèmes se posaient.

[5] Un frère entré en 1985, par exemple, a fait seulement deux ans de noviciat et de philosophie à Saint-Jodard (1985-87), à peine deux ans d'études de théologie à Rimont (1987-avril 89), après quoi il a été envoyé définitivement en prieuré apostolique. Il a fait profession perpétuelle en octobre 1989, été ordonné diacre en 1990 et prêtre en 1991. Le dossier scolaire présenté à l'évêque comporte 7 notes en théologie (les prophètes, le prophète Osée, foi et intelligence, les sacrements, le Verbe incarné, la grâce, la foi), 2 notes en droit canonique (le peuple de Dieu, les sacrements), et une en histoire de l'Église (les chrétiens des premiers siècles). On ne sait pas si le frère a suivi un cours sur le Nouveau Testament, la Trinité, le péché, etc.

donc aussi religieuse et spirituelle de beaucoup de frères. Certains ont passé moins de quatre ans en maison de formation. Il faut toutefois remarquer que, pour ce qui est des ordinations, les frères ne sont pas les seuls responsables, puisque c'étaient le père abbé de Lérins puis l'évêque d'Autun qui appelaient les frères à l'ordination. Eux aussi étaient certainement confiants dans la formation intellectuelle dispensée par le père M.-D. Philippe. Cela ne vaut sans doute pas seulement pour la formation intellectuelle. Cette confiance excessive dans leur jugement et dans la qualité de la formation donnée a sans doute affaibli les capacités de discernement des formateurs, et leur a fait parfois négliger les remarques des lieux de formation où les jeunes étaient passés avant d'entrer dans la communauté.

Le déficit dans la formation avait forcément des conséquences sur la suite de la vie religieuse, comme en témoigne par exemple cette réflexion lors d'un conseil du prieur général, à propos des frères qui deviennent des poids dans les prieurés apostoliques : « Il ne faut pas les garder s'il n'y a pas un minimum. Les couvents ne doivent pas être un milieu de vie pour des personnes en difficulté. [1]» Aucun lien n'était fait cependant avec des déficiences du côté du discernement ou de la formation, et aucune réflexion n'était proposée sur l'origine des difficultés en question. Il semble qu'il n'était pas envisagé que la communauté puisse avoir certaines responsabilités, tout était mis sur le compte des personnes.

Quant au discernement des vocations chez les sœurs, il était très semblable à celui des frères. Des personnes psychologiquement fragiles ont été accueillies. Quand la supérieure des sœurs apostoliques souhaitait refuser quelqu'un, il est arrivé qu'elle se fasse reprocher de ne pas vouloir « accueillir les pauvres ». Une ancienne sœur peut ainsi résumer :

> On a accueilli des personnes qui n'étaient pas faites pour cette vie, ce qui a pu avoir des conséquences dramatiques sur leur santé mentale et leur vie. On recrutait n'importe comment. Tout le monde était fait pour rentrer à Saint-Jean[2].

VII. LE RÔLE DU PÈRE EMMANUEL DE FLORIS

Deux frères et une sœur qui sont partis dans des conditions douloureuses ont témoigné du rôle positif qu'a joué à un moment donné de leur cheminement le père Emmanuel de Floris (1909-1992), bénédictin de l'abbaye d'En Calcat, devenu ermite à Montmorin, et entré dans la Congrégation Saint-Jean à la fin de sa vie, dans les années 80. Ayant un certain bon sens et une expérience de la vie religieuse, il a aidé ces personnes à prendre du recul sur ce qu'elles vivaient du point de vue spirituel et à oser quitter la communauté Saint-Jean. Ces trois personnes estiment avoir reçu de mauvais conseils du père Marie-Dominique Philippe et avoir été sous son emprise. Pour eux, le père Emmanuel leur a donné la possibilité de se libérer de cette emprise. Selon l'un d'entre eux, l'intervention du père Emmanuel a valu à celui-ci l'hostilité de certains frères.

[1] Compte rendu du conseil du prieur général du 5 juillet 1988, AGCSJ.
[2] ACASJ.

Chapitre 10 :

PREMIERS SIGNAUX ALARMANTS

I. DES DÉPARTS DANS DES CONDITIONS DOULOUREUSES

La période 1975-1990 est celle de la fondation de la famille Saint-Jean. C'est aussi celle des premiers départs liés aux abus sexuels, qui sont surtout les départs de quatre sœurs ou postulantes victimes du père M.-D. Philippe et d'un frère. Les victimes ne semblent pas avoir dénoncé le père M.-D. Philippe à ce moment-là, ni même le frère. Il leur aurait fallu parler à l'évêque d'Autun, ou à l'archevêque de Lyon, alors qu'elles étaient surtout préoccupées par leur avenir immédiat. De plus, une telle démarche aurait supposé qu'elles aient pris conscience des abus qu'elles avaient subis, ce qui n'était pas forcément le cas. Rappelons qu'à l'époque bien peu en France dans l'Église (et même dans la société en général) ne parlent d'abus au sens aujourd'hui courant. Un frère a reconnu avoir prêté peu d'attention quand l'une de ces victimes a essayé de lui parler de problèmes de mœurs. La seule affaire qui semble être remontée à Mgr Séguy dans cette période est celle d'un frère victime de sr Alix que nous avons relatée plus haut, et nous avons vu que l'évêque n'avait pas réagi.

D'autres départs chez les sœurs apostoliques dans les années 80 sont liés à des fragilités psychologiques. Ainsi, une postulante s'est mutilée en se coupant la langue, geste qu'elle a interprété avec une parole de l'Évangile[1], et que certains aujourd'hui sont enclins à mettre en rapport avec des abus sexuels qu'elle aurait subis, mais il s'agit d'une supposition que rien ne permet d'étayer. Elle a été conduite à l'hôpital, et a ensuite quitté la communauté, où elle n'avait passé que quelques semaines. Une novice qui avait un traitement psychiatrique a dû être ramenée chez ses parents à cause de graves crises de délire.

Par ailleurs, une autre sœur, professe perpétuelle, quelques mois après son arrivée à Pellevoisin où l'association Saint-Jean-Espérance venait d'être fondée pour aider des jeunes toxicomanes à sortir de la drogue, a été agressée par un de ces jeunes et est tombée enceinte. Le père M.-D. Philippe lui a alors conseillé d'abandonner l'enfant à la naissance pour qu'elle puisse rester religieuse[2], mais elle a finalement choisi de quitter la communauté pour s'occuper de son enfant.

---

[1] Cf. Mc 9, 43-48 (« Si ta main est pour toi une occasion de péché, coupe-la, etc. »). C'est l'explication qu'elle a donnée à ses supérieures juste après ce geste dramatique, et elle a donné la même explication à des proches par la suite. D'après des membres de sa famille, elle était déjà fragile avant son entrée dans la communauté.

[2] Le père Philippe n'est pas le seul à avoir donné un mauvais conseil à cette occasion. Un prêtre diocésain a conseillé à cette religieuse d'avorter. Dans les années 50, le père Philippe avait déjà conseillé à une femme d'abandonner son enfant pour

Un point commun à ces histoires personnelles est qu'elles n'ont fait l'objet d'aucune parole officielle. Ces drames ont choqué les sœurs responsables, et elles ont sans doute préféré les garder pour elles pour éviter de choquer aussi les sœurs, ce qui avait l'inconvénient de ne pas mettre de mots sur une situation vécue. Elles se sentaient peut-être aussi tenues au secret. Ce choix de ne pas en parler était conforme à ce que le père M.-D. Philippe demandait aux supérieures. Au chapitre général de mars 1989, les sœurs, tout en préférant une grande discrétion, s'interrogeaient sur la nécessité de parler au moins en chapitre sur les départs des sœurs. La prieure générale faisait remarquer que « quand il y a trop de silence, ce n'est peut-être pas bon non plus ». Pourtant, le père M.-D. Philippe a été catégorique :

> Au chapitre, on ne parle pas des personnes. Cela est renvoyé au conseil de communauté.
>
> […] ne jamais parler des départs ni des frères ni des sœurs. Cela ne nous regarde pas. […] On a d'autres choses bien plus importantes à faire et plus urgentes. Il y a des problèmes de santé, mais aussi des manques d'attention[1].

Des histoires analogues, concernant des personnes fragiles, sont certainement arrivées aussi chez les frères. Le père abbé de Lérins y fait une allusion, mais il n'a pas été possible de savoir à quoi font référence les « deux cas d'accident » qu'il évoquait en 1982 à propos de la fragilité psychique des jeunes frères. Outre le frère victime de sr Alix, d'autres frères ont vécu des situations limites au niveau psychique, dont certains sont sortis et d'autres restés dans la communauté. Beaucoup de souffrances n'ont pas été vraiment accompagnées[2].

II. LA RELATION DU PÈRE M.-D. PHILIPPE AVEC TÜNDE SZENTES ET LES SŒURS MARIALES

La relation du père M.-D. Philippe avec Tünde Szentes[3] a été cause de scandale dans les années 1980. Née à Budapest en 1949, celle-ci est venue à Paris en 1968 pour étudier le piano au conservatoire. Elle a ensuite obtenu l'asile politique et la nationalité française. En 1973, elle a fait la connaissance du père Marie-Dominique Philippe et est allée étudier la philosophie à Fribourg. Là, elle a formé en 1979 une petite fraternité dans la spiritualité de S. Maximilien Kolbe.

Tünde Szentes fait partie des premiers oblats séculiers de la famille Saint-Jean[4], mais la relation entre sa communauté et la famille Saint-Jean a été assez compliquée. Elle s'est installée à Rimont en 1982, avec trois autres sœurs. En novembre 1982, au retour d'un pèlerinage en Terre Sainte qui l'a profondément bouleversée, sa mère lui a appris qu'elle était d'origine juive. Elle a alors pris le nom de « Mère Myriam » et a changé le nom de sa communauté en « Petites sœurs d'Israël »[5]. À partir de ce moment, elle a cherché à concilier judaïsme et christianisme dans sa vie personnelle[6], ce qui lui a valu une certaine renommée médiatique au début des années 1980, avec des articles dans des médias régionaux mais aussi nationaux[7].

---

entrer dans un monastère (cf. première partie du volet historique). Par la suite, il aura une attitude analogue quand il apprendra que des frères ont eu des enfants. Pour lui, la vie religieuse primait sur les obligations naturelles des parents envers les enfants.

[1] Marie-Dominique Philippe, chapitre général des sœurs apostoliques, 5-8 mars 1989, ASAP.

[2] Il y a assez peu d'indications sur les frères sortis à cette époque dans les comptes rendus des conseils. Il faudrait ouvrir les dossiers individuels.

[3] Sur l'histoire de Tünde Szentes, voir son livre : Mère Myriam, *Petite Sœur Juive de l'Immaculée. Propos recueilllis par Emmanuel Haymann*, Lausanne, Pierre-Marcel Favre, 1985.

[4] Elle a fait oblature le 18 septembre 1981 à Rimont.

[5] Le nom de la communauté a changé plusieurs fois : en 1982, elles s'appelaient d'abord les « Petites Sœurs de l'Immaculée Mère de l'Église, Médiatrice de toutes grâces » ; au retour du pèlerinage, le nom devient « Petites Sœurs d'Israël, Filles de l'Immaculée » ; plus tard, elles ont pris le nom de « Sœurs mariales d'Israël et de Saint-Jean ».

[6] La communauté a aussi adopté certaines pratiques juives : le shabbat, la nourriture casher, etc. (Voir par exemple l'interview de mère Myriam dans le *Nouvel Observateur* du 23 décembre 1983).

[7] Le *Nouvel Observateur* le 23 décembre 1983, *Le Progrès* le 11 octobre 1984, *La Croix-L'événement* le 2 juin 1985, etc.

Par la suite, des parents de sœurs ayant porté plainte contre mère Myriam auprès du cardinal Decourtray[1], une procédure ecclésiastique a été ouverte en juin 1986[2]. L'affaire a été largement couverte par la presse. Dans la sentence rendue en septembre 1987 (annulée en seconde instance en 1991[3]), l'accusation de violences n'a pas été retenue, mais mère Myriam aurait été reconnue coupable de « manipulations psychologiques de nature à porter atteinte à la liberté spirituelle de ses filles… L'étroite dépendance des filles à l'égard de leur mère est certaine et dûment établie. Son autorité est assez contraignante pour être considérée comme abusive [4]». Déclarée incompétente pour diriger une communauté religieuse, mère Myriam s'est retirée de sa responsabilité de supérieure et a choisi de vivre en dehors de la communauté. Protestant contre ce jugement dans un communiqué, les sœurs mariales ont alors accusé certains membres de l'Église catholique de « propos franchement antisémites » et parlé de persécutions contre mère Myriam « dont la violence l'avait menée aux portes de la mort ». Quant à mère Myriam, elle est allée jusqu'à faire une grève de la faim très médiatisée à Fourvière, devant l'archevêché de Lyon. Au bout de cinq jours (30 décembre 1987-3 janvier 1988), elle a obtenu que le cardinal Decourtray reconnaisse que sa communauté n'était pas une secte[5] et qu'il lui accorde l'accès aux pièces du procès ecclésiastique.

Il ne s'agit pas ici de faire l'histoire de mère Myriam et des sœurs mariales. Cette communauté ne faisait pas partie de la famille Saint-Jean à cette époque et n'en a jamais réellement fait partie[6].

Cependant, Mère Myriam considérait le père M.-D. Philippe comme son fondateur, et se réclamait publiquement de lui. Le scandale qui entourait cette communauté n'était pas sans rejaillir sur le père Philippe et sur la famille Saint-Jean. Mais c'est surtout l'attitude du père M.-D. Philippe qui a étonné,

---

[1] La communauté s'était en effet implantée à Saint-Jodard, puis dans le village de Mars, près de Roanne, et était donc présente dans le diocèse de Lyon.

[2] La procédure fut ouverte auprès de l'Officialité de Lyon le 22 juin 1986 à l'encontre de mère Myriam, pour « agissements et manipulations psychologiques qui permettent de douter de la nature et du bien-fondé de la Communauté » (selon un bulletin de l'A.D.F.I. non daté, AGCSJ). Auparavant, cinq familles avaient écrit à Mgr Le Bourgeois, évêque d'Autun, en lui faisant part de leurs inquiétudes sur plusieurs points, ce qui l'avait décidé à ne pas donner à la communauté la reconnaissance canonique qu'elle demandait. Parmi les griefs de ces familles, il y avait le fait que des jeunes femmes aient été intégrées à la communauté à la fin d'une retraite, sans même avoir prévenu leurs parents, une distanciation voire une rupture avec les familles, ou encore des pressions psychologiques.

[3] Mère Myriam a fait appel du jugement de 1987, qui a finalement été annulé en seconde instance en 1991. Nous n'avons pas eu accès aux actes du procès canonique.

[4] Citation tirée de *Libération* du 1er janvier 1988.

[5] Dans un communiqué du 5 janvier 1988, le cardinal Decourtray écrit que l'association des Petites Sœurs d'Israël « n'est pas une secte – le dialogue est engagé sur un plan pastoral et spirituel dans un climat de confiance mutuelle, de paix et de discrétion. Il est permis d'espérer que son évolution rendra caduc un jour tout appel aux tribunaux tant ecclésiastiques que civils. D'autre part, il faut que cesse toute campagne de dénigrement contre le fondateur et la fondatrice, laquelle a toujours été obéissante aux conseils qui lui ont été donnés. Ce communiqué, le seul qui soit officiel, est public avec l'accord de la fondatrice de l'Association des Petites Sœurs d'Israël » (publié dans *L'Essor* du 8 janvier 1988, AGCSJ).

[6] Le 30 août 1989, il a été question de la relation aux « sœurs de Mars » en ces termes au conseil du prieur général : « Lecture d'une lettre de sr Ruth Marie, demandant le temps pendant lequel elles peuvent compter sur le Père chaque semaine. Le Conseil estime qu'il s'agit là d'un apostolat personnel du Père, et que cette question est à voir directement avec Mgr Séguy. Néanmoins, il serait opportun qu'un membre du Conseil puisse dire à Mgr le temps de présence du Père qui est nécessaire à la Congrégation : cours, direction spirituelle des frères et visite des prieurés. » Le chapitre général des frères a voté en 1995 l'intégration des « Sœurs d'Israël » dans la famille Saint-Jean. Les sœurs contemplatives et les sœurs apostoliques, consultées, avaient donné leur accord. Le chapitre des frères, devant l'insistance du père Philippe, a voté la proposition suivante : « À la suite de la proposition du P. Marie-Dominique P., le Chapitre Général accepte d'accueillir les Sœurs d'Israël actuellement reconnues comme "Association privée de fidèles et désirant devenir un Institut religieux" à l'intérieur de la Famille Saint-Jean, comme nos sœurs » (40 oui, 7 abstentions et 1 non ; compte rendu du chapitre général de 1995, p. 70, AGCSJ). Les sœurs mariales ont pu à partir de ce moment être présentées dans la *Lettre aux Amis* ou dans une plaquette de présentation de la communauté Saint-Jean comme faisant partie de la famille Saint-Jean. Cependant, l'intégration de cette communauté dans la famille Saint-Jean n'a jamais été vraiment effective, pour diverses raisons. Mgr Séguy a demandé au chapitre général de 2001 de clarifier « la question de leur appartenance à la Famille Saint-Jean », mais le cardinal archevêque de Lyon avait demandé qu'aucune décision ne soit prise avant que lui-même ne se soit prononcé sur le statut de la communauté. En 2008, le prieur général des frères de Saint-Jean et la supérieure de la communauté ont échangé des courriers où ils convenaient que les sœurs mariales ne faisaient pas partie de la famille Saint-Jean, ce qui « n'empêche pas les liens de charité fraternelle et le respect mutuel » (AGCSJ).

causé de l'incompréhension et finalement du scandale aux membres de la famille Saint-Jean comme aux autorités de l'Église.

Un dominicain se souvient avoir été surpris, dès la période fribourgeoise, de la relation entre Tünde Szentes et le père Philippe. Un autre témoin parle aussi de « comportements anormaux » de Tünde à Fribourg. En 1981, le père de Monteynard[1] faisait part au père M.-D. Philippe de son inquiétude à propos de la manière dont Tünde recrutait des jeunes filles fragiles pour sa communauté. Il s'inquiétait des conséquences que cela pourrait avoir sur Saint-Jean et sur le renouveau qu'il appelait de ses vœux dans l'Église de France :

> Nous risquons d'aller à des catastrophes et je ne voudrais pas qu'on en profite pour vous faire du mal à vous-même. […]
> Cher Père, il nous faut être particulièrement vigilants en ce moment où le tournant d'un renouveau est possible, où il semble se prendre, mais où bien des résistances se manifestent et se manifesteront encore. Au moment où "Saint Jean" va revenir en France, il faut que tous vos amis, et j'en suis, se serrent les coudes pour tout faciliter et je voudrais qu'il n'y ait aucune histoire. Je crains bien qu'autour des affaires de Tundi [sic] nous ayons un jour ou l'autre quelques ennuis[2].

C'est surtout à partir de 1986, quand des parents de sœurs ont commencé à se plaindre auprès des autorités ecclésiales, que des amis du père M.-D. Philippe l'ont mis en garde contre le discrédit que lui attirerait sa relation avec mère Myriam et sa communauté. Certains membres de la famille Philippe ont également exprimé des inquiétudes[3]. À cette époque, Mgr Le Bourgeois, évêque d'Autun, puis son successeur Mgr Séguy[4], ont demandé au père M.-D. Philippe une prise de distance publique par rapport à mère Myriam et à sa communauté[5]. En 1986, le cardinal Hamer, préfet de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée lui a « vivement recommandé de cesser la direction spirituelle de Sœur Myriam ». Cependant, les autorités ecclésiales n'ont pas voulu donner un ordre formel au père M.-D. Philippe, de peur de le mettre dans une situation difficile (et peut-être de désobéissance) s'il se faisait un devoir de conscience d'aider mère Myriam. Outre des frères de Saint-Jean, plusieurs proches du père Philippe sont intervenus pour l'inviter à se conformer à cette demande des autorités de l'Église, tels sr Marie, fondatrice des Sœurs de Bethléem[6], ou Mgr Henri Brincard, évêque du Puy-en-Velay à partir de 1988[7].

---

[1] Le père Charles de Monteynard (1928-2018), prêtre du diocèse de Tours en ministère dans le diocèse de Paris, a dirigé l'œuvre d'éducation de l'Eau Vive de 1967 à 2007. Il connaissait le père Philippe, qu'il a invité à donner des sessions de formation à l'Eau Vive à partir de 1972. Cette œuvre n'a rien à voir avec l'Eau vive du père Thomas Philippe, malgré l'homonymie. Cf. M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.*, p. 418.

[2] Lettre du père de Monteynard au père M.-D. Philippe, le 5 décembre 1981, ACASJ.

[3] « Le Père Jourdain Bonduelle, cousin germain des Philippe, s'était rendu à Rimont en juillet dernier pour le jubilé sacerdotal du Père Marie-Do, il y a retrouvé la famille – frères et sœurs – du Père. Ceux-là, toujours blessés par les histoires pourtant anciennes de l'Eau Vive et redoutant que quelque chose d'équivalent se renouvelle, lui ont spontanément fait part de leurs inquiétudes sur les relations du Père Marie-Do avec la Mère Myriam, ils craignent qu'elles ne soient pas très saines. Mais, précise le Père Bonduelle, il s'agit là d'une sorte de pressentiment fondé sur la crainte du passé et une certaine rumeur locale plutôt que de faits avérés » (lettre du P. Raffin au cardinal Hamer, le 22 septembre 1986, ADPF).

[4] « […] je me permets de vous demander avec la plus ferme insistance de cesser dès maintenant l'assistance et les services que vous avez été conduit à accorder à M^lle^ Szintès et à son groupe » (lettre de Mgr Séguy au père Philippe, le 7 janvier 1988, AGCSJ). Mgr Séguy agissait en concertation avec le cardinal Hamer, préfet de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, qui n'a pas voulu intervenir personnellement et donner un ordre formel au père Philippe. Le cardinal préférait ne pas impliquer le Saint-Siège dans cette affaire. Aujourd'hui, cette réticence du cardinal Hamer interroge. Connaissant l'affaire de l'Eau vive, a-t-il craint que quelqu'un à Rome fasse le lien, et que cela attire des problèmes à Saint-Jean ? Ou s'agit-il plus simplement d'une volonté de respecter la subsidiarité et de ne pas faire intervenir le Saint-Siège dans une affaire qui ne relevait pas directement de lui ?

[5] À l'inverse, le cardinal Decourtray, à cause de la pression mise sur lui par la grève de la faim de mère Myriam, a écrit au père Philippe le 2 janvier 1988 pour lui demander d'être l'aumônier de la fraternité de mère Myriam une semaine sur deux pendant six mois. (La lettre ne comporte pas le nom du destinataire, mais il se déduit du contexte, AGCSJ).

[6] La lettre de sr Marie, datée du 5 octobre 1986, est une véritable supplique. Elle craignait que le scandale retombe sur Saint-Jean et sur Bethléem.

[7] La lettre de Mgr Brincard n'est pas datée : « Très cher et très vénéré Père, Excellent entretien avec le cardinal [sans doute Hamer], convaincu de l'importance de votre enseignement et de la mission que la Providence vous a confiée. Il est d'une

Ces personnes avaient en commun d'être bienveillantes envers le père M.-D. Philippe, et de penser que tout le problème venait de mère Myriam, dont il aurait été en quelque sorte la victime. C'était l'avis aussi du père Livragne, prêtre du diocèse d'Autun chargé de ce dossier par Mgr Le Bourgeois, qui pensait « que le Père [Philippe] est là, victime d'une véritable servitude dont il faut essayer de le délivrer [1]». C'est aussi ce que pensaient beaucoup de frères de Saint-Jean.

Cependant, à la lecture des archives, cette interprétation paraît minimiser la part de responsabilité du père M.-D. Philippe dans les difficultés des sœurs mariales. Son attitude dans cette affaire apparaît même comme assez problématique. Certains courriers suggèrent qu'il subissait une grande pression de la part des sœurs mariales. Cependant, en ne prenant pas de distance, comme le lui demandaient les autorités, et en refusant toute aide extérieure, il alimentait lui-même cette relation toxique. En se murant dans le silence et en laissant entendre qu'il était lié par des secrets de for interne et des questions de conscience, il favorisait en fait le scandale plutôt que de se retirer et de laisser la hiérarchie ecclésiale, pourtant bienveillante, accompagner cette situation difficile. Même après avoir manifesté sa soumission, dans les faits il faisait peu de cas de la demande qui lui était faite de ne plus s'occuper de mère Myriam et de sa communauté. Au contraire, après avoir cherché à éviter le procès ecclésiastique à l'encontre de Mère Myriam, puis demandé à un frère qui avait témoigné de se rétracter devant les autorités de l'Église, il a cherché à manipuler l'évêque d'Autun qui avait l'autorité sur lui en se servant d'un frère de Saint-Jean à qui il a demandé de jouer un rôle d'intermédiaire avec la communauté des sœurs, comme le montre cette lettre :

> Cher Père X, Cher fils bien aimé en Elle,
> Merci de votre visite à l'hôpital et de vos prières. Demandez à Marie de m'aider à profiter à fond de cette convalescence pour être plus proche du Cœur de Jésus.
> 1 - Allez d'abord à Mars pour voir les "petites sœurs" et après dites à Mgr Séguy ce que vous avez pu constater de leur prière, de leur ferveur et aussi de leurs désirs.
> 2 – Dites que vous y retournerez dans 1 mois – et que vous espérez beaucoup que le Père M. D. Phi. puisse y retourner de temps en temps – que cela serait bon pour les petites sœurs et le Père – cela supprimerait petit à petit cette tension qui a sûrement été à l'origine de cette "tumeur" que le Père a subi – (les médecins de l'hôpital reconnaissent que ce genre de tumeur provient de contrariété, de tension)
> 3 – Dites cela avec beaucoup de délicatesse, comme vous savez le faire, ceci peut aider à supprimer le "veto".
> 4 – Tâchez de faire cela pour le mieux – Ce qui est capital, c'est que vous captiez progressivement la confiance totale de Mgr Séguy. [note marginale : "Ce point est le principal. "]
>
> Donc voyez ce que vous pouvez dire – progressivement – Je confie cette visite à l'Esprit Saint et à Marie. Soyez très confiant en Elle.

---

grande bienveillance à votre égard, ainsi qu'à l'égard de Saint Jean. Il estime que vous avez une paternité particulière, – et donc un devoir spécial – par rapport à une communauté, née d'une grâce dont vous avez été l'instrument. Dans la conversation, le cardinal a été très clair sur les points suivants. 1. Il ne veut aucun contact avec Tunde, sa communauté et vous. 2. Il désire que l'évêque d'Autun – qu'il considère comme l'autorité dont vous relevez directement en tant que prieur général, soit très ferme. Il pense également que la miséricorde à l'égard de la pauvre Tunde, passe par cette fermeté, même, au risque d'incidents graves, car, dit-il, pour le moment, vous ne pouvez rien pour elle. Votre ministère ne constitue plus une sauvegarde pour son âme. 3. Il considère que votre tâche d'enseignement et de prédication est si importante pour l'Église qu'il faut éviter à tout prix des incidents qui provoqueraient le scandale et troubleraient les esprits. Il est prêt à vous demander un retrait de quelques mois – quatre m'a-t-il dit, si vous ne parvenez pas à réaliser son souhait formel de ne plus avoir de contacts avec Tunde. 4. Il ne prend pas du tout à la légère les risques de manipulation dont nous avons parlé ensemble. Ce que je lui ai dit au sujet de ce que vous savez l'a vivement préoccupé, tout en ne déterminant pas son jugement qui repose sur des données qui, à ses yeux, s'imposent maintenant d'elles-mêmes. Il m'a demandé de rendre compte de mes informations à l'évêque d'Autun. Voilà l'essentiel. Cher Père, je mesure un peu combien tout ce qui se passe depuis quelque temps et qui amène l'Église à intervenir, est douloureux pour vous. Votre cœur si paternel souffre. De plus, il y a beaucoup de choses que vous ne pouvez pas dire. Mais n'avons-nous pas la consolation de penser que cette petite brebis bien malade et auprès de laquelle votre ministère visible ne peut plus rien sera puissamment secourue par votre prière. Que de fois vous nous avez dit de manière si belle que le monde a été sauvé par l'Agneau du Père, à la croix ! Et la croix, ce sont des mains et des pieds cloués. C'est un Cœur transpercé qui manifeste la toute puissance de l'Amour. Très cher Père, veuillez me bénir. Puisque l'Église dit si fortement qu'Elle a besoin de vous, je demande à la TS Vierge de vous garder longtemps pour que beaucoup profitent de cette lumière qu'en vrai fils de S. Dominique vous donnez aux hommes d'aujourd'hui avec un cœur brûlant d'amour. Veuillez me bénir et recevoir ma profonde et très respectueuse affection. Henri » (AGCSJ).

[1] Lettre de Mgr Le Bourgeois, 4 décembre 1986, AGCSJ.

> Vous savez bien mon affection profonde pour vous. Vous êtes pour moi un vrai fils bien aimé – et j'ai toute confiance en vous. Gardez tout cela dans votre cœur comme un "Secret". Je vous bénis et vous garde. f. M. D. Philippe[1].

De leur côté, la majorité des frères de Saint-Jean, sans oser désavouer le père M.-D. Philippe, étaient inquiets des conséquences que tout cela pourrait avoir sur sa réputation. L'examen de la correspondance de cette époque montre qu'un frère en responsabilité craignait que mère Myriam révèle quelque chose sur le père M.-D. Philippe, sans qu'il soit possible de comprendre de quoi il s'agissait exactement. Une autre crainte était que la communauté Saint-Jean soit entraînée par le père M.-D. Philippe dans le mensonge et la désobéissance, sous prétexte de question de conscience. De plus, les frères constataient que le père M.-D. Philippe revenait parfois de chez les sœurs mariales avec des marques de coups, et que son emploi du temps était bouleversé par sa sollicitude auprès d'elles, au point parfois de passer la nuit entière chez les sœurs mariales[2]. Ils s'inquiétaient surtout de la capacité de leur prieur général à gouverner leur communauté et à assurer son enseignement, alors qu'il était accaparé par mère Myriam et par sa communauté. Cette crainte était aussi celle de l'évêque d'Autun et du cardinal Hamer. En février 1988, la question fut abordée au chapitre général, en l'absence du père M.-D. Philippe. Les frères allèrent jusqu'à se demander s'il fallait que le père Philippe abandonne sa charge de prieur général[3].

Finalement, l'année suivante, en 1989, ils réélurent le père M.-D. Philippe malgré ses incohérences.

Jusqu'à la mort du père M.-D. Philippe en 2006, les échanges de lettres entre les frères et les sœurs mariales, qui portaient essentiellement sur l'emploi du temps du père M.-D. Philippe[4], c'est-à-dire sur le temps qu'il accordait aux sœurs mariales et aux frères et sœurs de Saint-Jean, montrent que chacune des deux parties pensait (sincèrement, semble-t-il) que le père M.-D. Philippe était victime de l'autre, qui ne le laissait pas libre. Aussi peut-on faire l'hypothèse que lui-même jouait effectivement la victime auprès des deux côtés, se disant accaparé par les frères ou par les sœurs mariales, si bien que chaque côté pensait prendre sa défense. Les sœurs mariales, en exigeant qu'il vienne chez elles un certain nombre de jours par mois et parfois des semaines entières, et en n'hésitant pas à le retenir au-delà de ce qui était convenu, et les frères en exigeant que le programme établi avec le père M.-D. Philippe soit respecté et que le père M.-D. Philippe reste joignable. L'attitude victimaire du père M.-D. Philippe lui permettait d'être bien vu par les deux parties, tout en faisant en pratique ce qu'il voulait. Cependant, en faisant ainsi, il semait la division et accentuait le ressentiment des communautés l'une envers l'autre. De plus, en accordant autant de temps aux sœurs mariales, et en disparaissant parfois pendant plusieurs jours et même plusieurs semaines[5] au mépris des engagements qu'il avait pris et sans donner le moyen de le joindre, il n'assumait pas réellement ses responsabilités de prieur général ou de prédicateur[6].

---

[1] AGCSJ. Une autre lettre, adressée au père Bernard Dupuy, o.p. (dominicain qui a eu des responsabilités dans le dialogue judéo-chrétien au niveau national), montre qu'il n'hésitait pas non plus à tirer parti de la bienveillance de celui-ci envers les sœurs mariales pour essayer de faire en sorte que mère Myriam puisse revenir dans sa communauté.

[2] Un frère parle à plusieurs reprises dans la correspondance de « coups et blessures » reçus par le père Philippe, et de nuits passées chez les sœurs mariales. Il écrit par exemple dans une lettre au nonce apostolique datée du 16 avril 1986 : « Ce chantage exercé sur l'autorité du Père M.-D. Philippe peut aller jusqu'à la violence physique exercée contre la personne du Père : nuits passées à veiller chez Mère Myriam, séquestrations, coups et blessures constatés par tous, le Père M.-D. Philippe s'étant lui-même toujours tu sur l'origine de ces sévices corporels dont il est victime » (AGCSJ).

[3] « Le Père Philippe ayant dû s'absenter, le Chapitre se penche sur la question de savoir s'il faut que le Père quitte sa charge de Prieur général pour éviter que la Congrégation ne soit touchée par une nouvelle résurgence des difficultés de Mère Myriam » (compte rendu du chapitre général, 8 février 1988, p. 13, AGCSJ).

[4] Le 9 décembre 1998, par exemple, le compte rendu du conseil du prieur général évoque cette question ainsi : « Les Sœurs Mariales : comment obtenir une juste répartition du temps du Père entre nos maisons ? Les frères et les sœurs se plaignent de ne plus pouvoir voir le Père. Comment aider les sœurs mariales à coopérer ? » (AGCSJ).

[5] Ce fut le cas, en particulier, à l'été 1996, lorsqu'il disparut plusieurs semaines en Hongrie.

[6] De plus, il a continué à ignorer les mises en garde et les demandes des autorités ecclésiales, tout comme celles de ses supérieurs dominicains. Le p. Bruno Cadoré, provincial, écrivit au père Philippe le 4 juillet 2002 : « Concernant les activités hors de la Famille de Saint Jean, depuis de nombreuses années, vos activités et votre expérience de frère prêcheur vous ont conduit à établir des liens avec plusieurs autres congrégations ou familles religieuses. J'ai eu l'occasion de vous dire que j'avais

L'attitude du père M.-D. Philippe dans cette affaire n'est pas pleinement compréhensible, encore aujourd'hui, aussi ne s'agit-il pas de faire grief à ceux qui l'ont vécue de ne pas avoir compris ce qui se passait. Ce qui en revanche est important pour l'histoire de la famille Saint-Jean en relation avec les abus est que les frères et les sœurs ont été témoins de ces incohérences sans remettre en question leur admiration pour le père M.-D. Philippe et en ayant tendance à donner une interprétation spirituelle à des faits qui auraient dû les alerter et leur faire prendre du recul. En interprétant l'attitude du père M.-D. Philippe comme un « excès de miséricorde », ils s'habituaient, consciemment ou non, à considérer des comportements anormaux (mensonges, manipulations, refus d'obéir, manque de docilité aux autorités, refus d'assumer pleinement ses responsabilités, etc.) sinon comme normatifs et exemplaires, au moins comme les signes possibles d'une sagesse supérieure. Ils s'habituaient aussi à ne pas faire confiance à leur jugement, sous prétexte qu'on ne peut pas juger de l'extérieur. Certains documents montrent que les frères ont pu avoir peur d'être abandonnés par le père M.-D. Philippe.

Pour en revenir à la situation de la famille Saint-Jean à la fin des années 80, il est clair que les signaux d'alarme ne manquaient pas. Mis à part les abus sexuels à proprement parler, la plupart d'entre eux avaient d'ailleurs été bien identifiés par l'autorité directe des frères de Saint-Jean, comme on le voit dans ce compte rendu d'une rencontre qui a eu lieu à Autun le 6 décembre 1988 entre Mgr Raymond Séguy, évêque d'Autun, le père Marie-Dominique Philippe et ses conseillers :

> Ayant reçu plusieurs lettres de frères, de parents de frères ou de personnes en lien avec la Congrégation, Monseigneur souhaite attirer l'attention du Père Marie Dominique PHILIPPE, et des membres des Conseils de Congrégation et de Formation, sur quatre points :
> - l'appel à la vie religieuse ;
> - le départ des frères ;
> - la formation et le discernement ;
> - la liberté spirituelle.
>
> 1- L'appel à la vie religieuse.
> Comment procède-t-on aux appels pour la profession religieuse, pour les Ordres ? comment se fait le discernement ?
> Dans les moyens que l'on se donne y a-t-il toute la prudence nécessaire pour opérer cet appel ?
> Quelle est la place des conseils dans cet appel, et, en plus des Conseils qui donne son avis, aide au discernement ? : quelle place est donnée aux laïcs, aux "confrères" ?
> Lecture d'une lettre reçue le 14 août ?
> Remarque : ces lettres semblent manifester un appel à la profession temporaire un peu simple, et rapide. Un reproche est fait quant au trop d'importance donné à la profession temporaire.
>
> 2- Les départs de frères.
> Comment sont-ils annoncés, et vécus par l'ensemble ?
> Les lettres reçues font souvent ressortir qu'ils sont présentés comme l'œuvre du démon, qu'il s'agit d'un échec. D'où une culpabilisation pour les autres frères.
>
> 3- La formation et le discernement de la vocation.
> Plusieurs remarques sont faites à partir des lettres reçues :
> - elles reprochent la tendance à se prendre pour le nombril de l'Église, et pour les apôtres des derniers temps ;
> - pour le discernement des vocations il ressort qu'un grand désir de Dieu implique automatiquement une vocation religieuse ;
> - elles soulignent le luxe "extraordinaire" de la vie religieuse : il n'y a pas de souci d'argent, et la formation est inadaptée à la vie en prieuré plus tard.
> À partir de ces remarques, Monseigneur souligne quelques questions :

été informé de certaines questions qui étaient posées à ce propos. C'est la raison pour laquelle je vous ai conseillé de ne plus exercer d'activités de conseil auprès d'autres instituts religieux, vous réservant plutôt à la seule Congrégation. Dans cette perspective, je vous ai dit qu'il ne faudrait pas entreprendre le voyage prévu en Slovaquie avec sœur Myriam ». Le père Cadoré a finalement accepté que le père Philippe fasse ce voyage, à condition que Mère Myriam ne soit pas avec lui (AGCSJ).

- l'équilibre entre la Nature et la Grâce : y a-t-il une intégration suffisante des aspects psychologiques, des sciences humaines, dans la formation ?
Il semble que la prière soit présentée comme un remède à tout : continuez, cela s'arrangera...!
- la place de la miséricorde : il faut de la justesse dans le discernement d'une vocation, et ne pas uniquement tabler sur la miséricorde.
- le climat d'accueil assez large, et de mouvement fréquent à Rimont, n'est pas toujours propice à la vie religieuse.
- la proximité des Sœurs : il ne faut pas assimiler la relation frère/sœur dans le contexte familial, à celle qui peut exister dans la vie religieuse.
- le caractère trop désertique du noviciat.

4- La liberté spirituelle.
On constate le passage indu de l'appétit d'une doctrine solide et du désir de suivre un maître, à une vocation religieuse ;
Quelle est la part des sciences humaines dans la formation ?
La distinction entre for interne et for externe est-elle suffisamment explicite ?
Il est nécessaire qu'il y ait une pluralité de confesseurs.
Les frères doivent pouvoir s'exprimer librement[1].

[1] AGCSJ, parmi les comptes rendus des conseils du Prieur général.

CONCLUSION POUR LA PÉRIODE 1975-1990

L'étude de cette période fondatrice de l'histoire de la famille Saint-Jean (1975-1990) met en évidence que les abus sexuels étaient présents dès l'origine, bien qu'il y ait eu moins d'abus sexuels commis à cette période que dans les périodes qui ont suivi[1]. Cependant, ces abus ont une grande importance « systémique », à cause du rôle qu'y joue l'influence du père Marie-Dominique Philippe, qui est au centre des abus sexuels commis à cette période. La décision de confier la responsabilité des sœurs à Alix Parmentier a aggravé le problème. La participation aux abus de ces deux figures d'autorité et leur approbation ont conduit leurs victimes et les personnes qu'ils accompagnaient à reproduire certaines pratiques.

Cette étude montre aussi que dès les origines, la vie communautaire a été faussée par des conseils qui contredisaient la doctrine de l'Église sur la vie religieuse, par un exercice défaillant de l'autorité et par des confusions sur les rôles d'accompagnateur spirituel et de supérieur. Des principes erronés ont eu de graves conséquences et ont faussé les consciences. Le discernement des vocations, par exemple, s'est fait sans tenir compte de la capacité à vivre le célibat consacré. La méfiance envers la psychologie et la certitude de faire partie d'un groupe privilégié ont entravé certaines prises de conscience. Les frères et sœurs de Saint-Jean se sont habitués à des choses anormales, interprétées parfois à travers une spiritualisation erronée. La confiance absolue mise dans le père M.-D. Philippe, ou sr Alix, a joué un grand rôle dans les abus sexuels. Même des cours et des conférences du père M.-D. Philippe ont conforté des personnes dans les relations affectives et parfois sensuelles qu'elles entretenaient. En conclusion, les abus sexuels qui ont été commis par la suite ont leurs racines dans cette période des origines. Il serait toutefois erroné d'en déduire que tous les membres de la famille Saint-Jean étaient touchés par des problèmes de mœurs et ce dès les premières années : en réalité, ceux-ci n'ont concerné qu'une minorité, mais ils étaient le symptôme de problèmes plus généraux. De plus, ces problèmes n'ont pas empêché, en tout cas pas totalement, la fructification de tout ce qu'il y avait de bon dans la famille Saint-Jean, notamment au niveau apostolique, et dont il faudrait faire aussi l'histoire pour mieux mettre en perspective ces problèmes. De ce point de vue, cette première période a aussi été très féconde (fondations de prieurés et d'associations, camps de jeunes, sessions familiales, etc.).

[1] 3, 2% des frères sont concernés à cette période, contre 7, 2% entre 1975 et 2022, selon le rapport de la commission SOS abus.

2e PÉRIODE :

1990-2006
L'EXTENSION DES ABUS

INTRODUCTION

Une centaine d'abus sont recensés à cette période, qui a des caractéristiques assez différentes de la précédente du point de vue des abus sexuels : les maisons de formation continuent à être des lieux d'abus, mais les abus sexuels sont désormais plus nombreux dans les prieurés apostoliques que dans les maisons de formation, et un quart sont commis sur des mineurs.

Nous avons dénombré 39 frères qui ont commis des abus à cette période, ainsi que 2 sœurs apostoliques (une formatrice et une professe temporaire qui a abusé d'une novice), et une sœur contemplative (une prieure qui a abusé d'une sœur). Cependant, la part exacte des abus commis par des sœurs est difficile à estimer, à cause de la difficulté à dénoncer de tels abus et par manque d'information[1].

Les religieux (frères et sœurs) représentent 39% des victimes majeures des abus sexuels commis à cette période[2].

[1] Rappelons que notre information n'est pas équivalente du côté des frères et du côté des sœurs (voir l'introduction du volet historique). Alors que les archives de la commission SOS abus et celles des frères nous ont été totalement accessibles, il n'en va pas de même du côté des sœurs. De plus, il semble que les sœurs aient plus de difficulté, pour différentes raisons, à dénoncer des abus commis par une autre sœur que par un frère. Il est donc difficile de se faire une idée de la proportion représentée par les abus commis par des sœurs dans la famille Saint-Jean. Il a paru tout de même utile de mentionner ceux dont nous avons connaissance. Quoi qu'il en soit, il est certain que les abus commis par des frères sont beaucoup plus nombreux que ceux commis par des sœurs. Par ailleurs, pour les frères comme pour les sœurs, nous avons des raisons de penser que les nombres donnés ici sont inférieurs à la réalité, dans une proportion difficile à estimer.

[2] Sur 69 victimes majeures, 27 sont des religieux (18 sœurs et 9 frères) et 42 des laïcs (41 femmes et 1 homme).

Chapitre 11 :

LES ABUS SEXUELS COMMIS ENTRE 1990 ET 2006

I. AMPLIFICATION DES ABUS DANS LES MAISONS DE FORMATION

Sur les 110 abus sexuels recensés, pour cette quinzaine d'années, les maisons de formation en comptent 44, c'est-à-dire plus du tiers[1].

A. Le rôle du père Marie-Dominique Philippe

Nous avons connaissance de 13 victimes du père M.-D. Philippe à cette période[2]. Dans un cas, très grave, les actes sont explicitement sexuels, prolongés et répétés. Les autres sont des attouchements par-dessus les vêtements, des gestes de prendre la main et de la mettre sur son sexe par-dessus son habit, des baisers sur le visage, sur la bouche, des gestes de prendre la tête de la personne et de la diriger vers son sexe (par-dessus l'habit), parfois en la forçant alors qu'elle essaie de résister. 4 victimes sont des laïques, les autres sont des sœurs (5 apostoliques, 3 contemplatives) et un frère en formation. Ces abus ont tous été commis dans les maisons de formation (Saint-Jodard, Rimont et Semur), à part un qui a été commis à Saint-Quentin-sur-Indrois au Festival Saint-Jean[3].
La plupart des abus qu'il a commis à cette période l'ont été sur de jeunes sœurs en confession, comme on le voit dans ce témoignage :

> Le p. M. D. Philippe semblait très objectif comme enseignant, d'une objectivité abstraite et froide je [dois] dire, mais hyperaffectif au confessionnal, il n'écoutait pas, c'était tout de suite la miséricorde donnée, il me rassurait par des paroles très mystiques en faisant souvent appel à la Vierge Marie, sans lien direct avec ce que j'avais dit auparavant. Il aimait la Vierge Marie mais cela pouvait être compatible avec ses abus sexuels sur des femmes ? Et il penchait ma tête vers son ventre ou son sexe, qui sait ce qu'il cherchait ? Je prenais cela comme un geste d'amour sans me douter de rien. Une autre fois en confession je pleurais et pour me consoler il a séché mes larmes avec sa bouche, qui sait, peut-être un geste sexuel suivait, mais heureusement qu'une sœur a frappé à la porte et j'ai dû sortir[4].

[1] 20 à Saint-Jodard, 12 à Rimont, 8 à Semur, 3 à Saltillo, 1 à Princeville.
[2] Ce nombre ne tient pas compte des relations commencées à des périodes antérieures, ni d'un abus commis sur un ancien frère qui n'a pu être daté.
[3] À notre connaissance, il s'agit du seul abus du père Philippe sur une mineure, âgée de 16 ou 17 ans.
[4] ACASJ.

La proportion d'abus commis par d'autres et connus du père M.-D. Philippe diminue beaucoup à cette période : il a été au courant d'au moins une dizaine de situations d'abus, c'est-à-dire un peu plus d'un dixième des abus dont nous avons connaissance. Même en tenant compte du fait que ce nombre est un minimum et que d'autres situations lui ont certainement été connues, la proportion est de toute façon nettement moindre que dans la période précédente, où il était au courant de presque tous les abus. Dans 5 cas, ce sont les victimes qui dénoncent les faits auprès de lui ou cherchent à comprendre ce qui se passe, parfois à l'invitation de leur abuseur. Dans les situations qui nous ont été rapportées, il n'intervient jamais pour mettre fin aux abus. Dans un cas, il transmet même le billet reçu d'une victime à son abuseur, qui vient faire des reproches à la victime !

Le père M.-D. Philippe est donc moins directement impliqué dans les abus commis à cette période qu'il ne l'était à la période précédente. Il est certain qu'il n'était pas l'accompagnateur spirituel d'une part significative des auteurs d'abus, qui étaient plutôt accompagnés par certains de ses fils spirituels, souvent eux-mêmes auteurs d'abus approuvés par lui.

B. Les abus commis par des formateurs

Sans compter le père M.-D. Philippe, 8 formateurs sont concernés à cette période. Sept frères et une sœur apostolique ont commis des abus en situation d'autorité sur des jeunes frères et sœurs en formation (postulants, novices ou profès temporaires). Un formateur a aussi abusé d'une jeune laïque. À eux 8, ces formateurs totalisent 19 abus connus, mais il est certain que ce nombre est inférieur à la réalité car n'ont été prises en compte ici que des affaires bien documentées. Pour trois de ces huit formateurs, il a été question d'autres abus qui n'ont pas pu être vérifiés, alors que pour quatre d'entre eux, un seul abus est recensé. Sur ces 8 formateurs, un seul, qui a commis un abus moins grave, est encore dans la communauté actuellement.

La plupart des victimes sont des frères et sœurs en formation. En tout, si l'on ajoute les victimes du père M.-D. Philippe, 10 frères et 12 sœurs en formation ont été abusés par des formateurs à cette période. 5 d'entre eux ont même été abusés par 2 formateurs. Ces abus ont eu lieu à Saint-Jodard, Rimont, Semur et Saltillo (noviciat des frères au Mexique). Parmi ces formateurs, le père M.-D. Philippe en a nommé 6, et il a fait pression sur les sœurs apostoliques dans la nomination de la prieure qui a commis des abus. Le huitième a été nommé juste après que le père M.-D. Philippe a quitté sa fonction de prieur général, en 2001.

Certains de ces formateurs ont été victimes d'abus antérieurement. Bien que dans plusieurs cas les gestes soient allés moins loin[1], ces abus sont souvent des gestes explicitement sexuels (caresses intimes, masturbation, parfois fellation, et un cas de viol avec le doigt). L'acte sexuel proprement dit, considéré comme réservé aux époux, est exclu[2]. Même l'éjaculation et l'orgasme peuvent être considérés comme des échecs, dus à une trop grande « sensibilité »[3]. Théoriquement, les gestes posés sont compris comme des gestes de « tendresse ». La moitié de ces actes sont de nature homosexuelle. Plusieurs de ces formateurs ont abusé indifféremment d'hommes et de femmes. Les relations abusives ont pu durer plusieurs mois ou plusieurs années, même si dans certains cas, cela a duré moins longtemps.

Dans plusieurs cas, le formateur (ou la formatrice) est entré dans la cellule d'un frère ou d'une sœur en formation, parfois en pleine nuit[4].

---

[1] Deux formateurs n'ont pas fait d'actes au niveau génital, semble-t-il.

[2] « Pour entrer plus dans les détails, il n'avait pas, je le crois vraiment, l'intention de me pénétrer et c'était davantage de la tendresse qu'il attendait, notamment par la masturbation, et cela pas seulement dans son lit mais de nombreuses fois quand on se rencontrait, dans un parloir, en voiture même » (témoignage d'une sœur victime, ACASJ).

[3] « Il m'a toujours demandé pardon quand il avait éjaculé en me disant que c'était qu'il était trop sensible » (ACASJ).

[4] « J'ai vécu toutes ces années dans la terreur la plus absolue. Car il continuait de venir me voir quelquefois dans ma chambre la nuit, quand tout le monde dormait. J'étais terrorisé à l'idée qu'il vienne, qu'il m'impose de se coucher près de moi et me caresse. Sans compter les frères dans les chambres voisines qui auraient pu entendre ou nous surprendre. Que de nuits

> Pendant cette année ma prieure, […], venait de temps en temps les soirs, vers 23 heures, "me consoler" comme un enfant de 3 ans. Elle s'est mise sur mon lit où j'étais allongée et elle me caressait[1].

Un frère raconte quelque chose de semblable :

> Un soir, il était 22 heures passé, il fait irruption dans ma cellule, proche de l'infirmerie. J'étais couché, je vois quelqu'un, je veux me lever, je pense qu'il a dit : ne te lève pas. Il est entré dans mon lit, habillé. J'étais en t-shirt et en short. Il met sa main dans mon t-shirt, il descend jusqu'aux parties génitales, et à ce moment j'éjacule. Je lui ai dit : "qu'est-ce que tu fais ? Regarde, j'ai éjaculé" et il me répond que c'était normal, et ensuite il est parti et je n'ai pas pu dormir le reste de la nuit[2].

Il est arrivé aussi que des jeunes frères et sœurs en formation soient invités à passer un moment ou même toute la nuit dans la cellule d'un formateur. Certains n'ont pas accepté cette proposition, mais d'autres se sont laissé convaincre, parfois au terme d'un grand chantage affectif et d'une argumentation persuasive. Une sœur qui avait peur d'être surprise a interprété l'absence de frères dans les couloirs pendant ses allées et venues pour rejoindre un frère dans sa cellule comme une « confirmation que c'était bien une permission divine [3]».

La position de formateur, avec la confiance qu'elle entraîne, a joué évidemment un grand rôle dans ces abus, de même que la justification intellectuelle des gestes ou la confiance que le père M.-D. Philippe avait manifestement dans ces formateurs ainsi que la confiance qu'il recommandait aux victimes qui parfois s'interrogeaient sur la nature des actes posés. Les faits ont souvent eu lieu dans le bureau du formateur, dans le cadre de sa fonction de formation, ou dans un parloir, dans le cadre de l'accompagnement spirituel. L'asymétrie de la relation fausse le consentement, qui est parfois sollicité de manière subtile en donnant les apparences de la délicatesse et du respect de la liberté. Les victimes parlent souvent de la peur que leur inspirait leur abuseur, et qui les a fait accepter des actes qu'en réalité elles auraient voulu refuser.

D'après les témoignages, les justifications employées étaient plutôt basées sur la philosophie de l'amour d'amitié que sur des thèmes mystiques. Il s'agissait prétendument de gestes de « tendresse », qui étaient « purs » car sans pénétration[4]. « La tendresse, c'est une manière d'exprimer l'amour. La nudité, c'est le don ». « L'amour passe par les gestes »[5]. Ces gestes pouvaient aussi être suggérés comme des gestes de guérison intérieure. Dans certains cas, il y a eu de véritables déclarations d'amour, alors même que le frère pouvait vivre d'autres relations en même temps. Parfois, les justifications pouvaient être spirituelles. Un frère a ainsi fait une référence au retour du fils prodigue, que son père « couvre de baisers » (Lc 15, 20). À une sœur qui lui confiait être troublée par les désirs sexuels que suscitaient ses agissements, un frère a répondu que c'était peut-être la Sainte Vierge qui voulait cela et qu'il fallait prier. L'autorité du père M.-D. Philippe servait aussi parfois de justification[6].

---

d'angoisse où je n'ai pu dormir, ne sachant s'il allait venir ou non ! » (Témoignage d'un ancien frère dans *L'ombre de l'Aigle, le livre noir de la Communauté Saint-Jean*, p. 69 (www.avref.fr, consulté le 13 janvier 2021)).

[1] ACASJ.

[2] ACASJ.

[3] ACASJ.

[4] « Par la suite, j'ai compris que dans la "doctrine de l'amour d'amitié", seules la pénétration et l'éjaculation sont sexuelles, et représentent donc éventuellement un péché. Tout le reste, tout ce qui est "avant", tout ce que je subissais donc, n'est pas sexuel. Ce n'est ni un mal, ni un péché. Par ailleurs, le père Philippe enseignait que ce qui autorisait les "gestes de l'amitié", c'était ce que l'ami était capable de recevoir, de supporter : il n'y avait plus aucune morale objective, nous étions dans la pure subjectivité. En soi, ces actes sont donc une bonne chose » (Témoignage d'un ancien frère dans *L'ombre de l'Aigle, le livre noir de la Communauté Saint-Jean*, p. 67 (www.avref.fr, consulté le 13 janvier 2021)).

[5] Cf. Le témoignage d'une laïque abusée par un des formateurs, dans *L'ombre de l'aigle, le livre noir de la communauté Saint-Jean*, p. 62 (www.avref.fr, consulté le 13 janvier 2021). Le même témoignage montre bien la quête d'une victime pour essayer de comprendre ce qui se passe : « Je finis par ne chercher, dans les livres et transcriptions de conférences qu'il me donne, que des clés pour comprendre ce que nous vivions. »

[6] Un frère a communiqué par exemple à une victime la retranscription d'une conférence du père Philippe, dans le but de la convaincre du bien-fondé de ses pratiques. Cette conférence est retranscrite intégralement en annexe du volet psychologique.

> Une sœur raconte de cette manière ce qui lui est arrivé quand elle était novice, lors d'un rendez-vous qu'elle avait demandé à son père spirituel :
>
> Il m'a accueillie un après-midi dans le parloir que le p. M. D. Philippe utilisait d'habitude pour l'accompagnement à Saint-Jodard. Il a fermé la porte à clé, tiré les rideaux épais et mis sa chaise tout près de la mienne. Il m'a regardé avec amour-passion et en réponse je lui ai dit spontanément : "mon père" suivi d'une accolade restant un moment accrochée à son cou, ma tête sur son épaule droite. C'était un geste qu'un enfant biologique peut avoir pour son père biologique mais dans notre cas, c'était un faux geste de ma part s'agissant plutôt de paternité et filiation spirituelle entre adultes. Sans me dire ce qu'il allait faire, ni demander mon consentement, il a enlevé ma ceinture et introduit sa main gauche sous mon habit en caressant mon corps de bas en haut et de haut en bas en insistant sur les seins et le sexe. Trouvant un peu de plaisir quand il caressait mon sexe il m'a dit qu'il faut être prudents pour que l'instinct sexuel ne s'éveille pas, mais sans arrêter son geste. Ensuite il a commencé à baiser tout mon visage sans savoir qu'il voulait atteindre ma bouche. J'étais dégoûtée de ce baiser à la bouche dont je faisais pour la première fois l'expérience et de plus en vie religieuse. Et je suis devenue lucide en réalisant que ce geste était propre aux époux ou en vue d'une relation d'amour conjugale. C'était un faux geste dans une relation paternité-filiation spirituelle, mais je ne lui ai pas exprimé ma pensée si ce n'est 18 ans après[1].

Un frère a raconté comment dès son entrée dans la communauté, il s'est trouvé sous l'emprise d'un formateur, qui, progressivement, s'est traduite dans des gestes à caractère sexuel :

> Les gestes sont apparus au cours des rencontres pour les études dans son bureau : des gestes de tendresse, une caresse, un baiser sur la joue, une accolade prolongée… Au bout de quelques mois, six mois peut-être, il a commencé à me prendre dans ses bras longuement, à me serrer contre lui. Sont apparus progressivement les baisers sur la bouche et de longs moments d'enlacement, assis l'un à côté de l'autre, ou face à face. Au fur et à mesure, ses gestes se précisaient, et se faisaient plus insistants, plus oppressants.
>
> Je le rencontrais pour parler philo, mais il voulait vite arriver à la fin, c'est-à-dire au moment d'intimité, qui devenait systématique. J'étais coincé, puisque je devais le rencontrer. J'étais sidéré par ce responsable des études qui posait sur moi ces gestes que je ne comprenais pas. J'étais incapable de m'opposer.
>
> Toujours par souci de « discrétion », il m'a alors demandé de se rencontrer dans sa chambre. Il m'a conduit à nous allonger sur son lit « pour être plus à l'aise ». Ainsi les caresses se sont étendues à tout le haut du corps, se rapprochant des parties intimes. Il m'a ensuite amené à enlever l'habit religieux, toujours allongé auprès de lui. Dans ces moments-là il n'y avait plus de parole, il m'envahissait de ses gestes et de sa passion qu'il savait parfaitement gérer pour procéder par petites étapes.
>
> Enfin, il m'a contraint à me déshabiller complètement. C'était toujours parce qu'il voulait être plus proche de moi, qu'avec les habits ce n'était pas « commode » (c'était son mot), et qu'il voulait me sentir contre lui. Nus, il est aisé de comprendre que les choses se sont alors portées directement sur le sexe, en l'occurrence le mien. Je ne savais que faire, je restais pétrifié, même quand il prenait ma main pour caresser son corps et son sexe. Il me reprochait de n'être pas très coopératif.
>
> C'est à ce moment-là que j'ai commencé à avoir des doutes. J'ai réalisé qu'il ne voulait plus que cela : caresser mon sexe. La philosophie n'était plus qu'un prétexte. Jusque-là je ne voyais que de l'amitié, que de « l'amour d'amitié » (dont on ne cessait de nous parler, je reviendrai sur ce point important). Mais en fait, après nos rencontres qui étaient souvent tardives, car il me recevait après tous les autres frères, il lui « fallait » ce moment de sexualité dans son lit. Plus tard, quand je les lui refuserai, cela se passera mal.
>
> Il m'a masturbé, m'a obligé à le masturber. Il a pratiqué sur moi la fellation, mais je n'ai jamais pu la pratiquer moi-même sur lui. Je ne me souviens pas avoir éjaculé. Mais cela lui est arrivé à plusieurs reprises. Quand cela se produisait, il était très gêné et me mettait - me jetait - hors de son lit et de sa cellule immédiatement. C'était terrible pour moi de me faire mettre ainsi dehors, tout à coup sans explication.
>
> Je pensais alors que n'ayant pas réussi à se maîtriser, il était gêné que je le découvre ainsi ; de toute façon c'était moi qui avais provoqué cela, et j'en étais le coupable[2].

Au moins trois de ces formateurs avaient le sentiment d'être approuvés par le père M.-D. Philippe[3]. Ils avaient tous un lien personnel assez étroit avec lui et ils renvoyaient parfois à lui leurs victimes

[1] ACASJ.

[2] Témoignage d'un ancien frère dans *L'ombre de l'Aigle, le livre noir de la Communauté Saint-Jean*, p. 65-66 (www.avref.fr, consulté le 13 janvier 2021).

[3] Pour le quatrième, il n'y a pas de témoignage en ce sens, mais c'est probable.

quand elles avaient des doutes, comme cette sœur contemplative, victime de son père spirituel, le raconte :

> En terminant ses gestes il m'a dit que je pouvais en parler seulement au p. M. D. Philippe. […] 2 sœurs de ma communauté qui avaient autorité en ce temps-là me disaient qu'il était fidèle au p. M. D. Philippe. La fidélité envers lui était un élément essentiel pour faire partie de la communauté et être aimé, préféré par lui[1].

Une autre sœur raconte également ce qui s'est passé quand son père spirituel lui a déclaré son amour et qu'elle en a parlé à sr Alix et au père M.-D. Philippe :

> J'avoue avoir été terrifiée par cette révélation ! Je l'ai dit à sœur Alix, qui m'a juste dit de faire attention, puis plus tard au père Philippe, et j'ai demandé au père X de faire de même, mais tout ce que j'ai reçu comme réponse que c'était très bien et que je devais me laisser faire ! Ça m'a coûté un prix terrible de vivre cette contradiction, ce n'était même pas un péché ! et comme lui était mon confesseur, tout restait en famille ! Et en plus je ne me confessais pas de ça du tout ! Ils m'ont dit que ce n'était pas un péché ! On n'a pas couché ensemble ! On s'embrassait et il avait des gestes très intimes à mon égard, on avait des rendez-vous secrets dans les parloirs des frères. Une fois on a failli être découverts, mais heureusement on s'en est sortis ! Mais après un moment cette idylle a pris fin, sans explication, il m'a rejetée avec beaucoup de violence, comme je l'ai déjà mentionné, ça me serait jamais venu à la pensée qu'il pouvait avoir quelqu'un d'autre pour me remplacer ! Je l'idéalisais énormément, c'est aussi une autoprotection [2]!

L'autorité du père M.-D. Philippe et des supérieures ont ici favorisé l'emprise et l'abus sexuel, et c'est le cas dans de nombreux autres abus[3]. A contrario, un frère a témoigné d'une intimation du silence, même vis-à-vis du père M.-D. Philippe :

> Et puis c'était le régime du silence. Il m'interdisait que j'en parle, même au père Philippe, me disant que personne ne pouvait comprendre ce qui nous unissait, que personne de l'extérieur ne pouvait comprendre les gestes que nous avions, puisque ce qui autorisait ces gestes c'était l'amour qui nous unissait, et que personne ne pouvait comprendre cet amour.
>
> Personne ne devait être au courant. J'ai donc mis du temps avant d'en parler au père Philippe. […] Au début c'était de manière très allusive, à cause de l'interdiction, puis j'ai été de plus en plus précis dans ma description des faits, car j'avais vraiment besoin de parler de tout cela[4].

Le formateur, au moins dans ce cas, n'était donc pas certain d'être totalement approuvé par le père M.-D. Philippe[5]. Pourtant, quand le frère victime s'est ouvert au père M.-D. Philippe, celui-ci a couvert ces abus et n'a rien fait pour y mettre un terme.

> Les agressions sexuelles ont duré trois ans environ, en s'espaçant de plus en plus au fur et à mesure que le temps passait. En effet j'étais tellement mal que j'allais le voir de moins en moins souvent, même si cela me valait des reproches et de la culpabilisation. Je parlais de plus en plus précisément au père Philippe, pour comprendre et savoir si ces gestes étaient légitimes, si tout cela était bien normal. Au début je n'osais pas parler, c'était un "secret" ; j'étais très évasif, et donc ses réponses étaient évasives. Puis j'ai été plus précis et j'ai commencé à raconter explicitement ce qui se passait. Le père Philippe me disait alors qu'il ne fallait pas que cela me mette dans une situation difficile. Il me rappelait la grande règle de "l'amour d'amitié" : ce que chacun peut porter détermine les gestes que nous pouvons faire. Et donc qu'on ne doit pas faire porter à l'autre ce qu'il ne peut pas porter.

---

[1] ACASJ.

[2] ACASJ.

[3] À propos du père Philippe, une ancienne sœur a raconté, par exemple : « Par rapport à cette faveur d'amitié avec le père Philippe, j'en ai parlé à sr X [la maîtresse des novices] pour lui dire dans l'obéissance. Elle m'a dit : "je vais demander au père", puis ensuite : "oui, il y a quelque chose, je te confirme qu'il y a une amitié avec le père Philippe, mais attention, c'est arrivé à une autre sœur, elle n'a pas su le vivre, et à cause de cela elle a été obligée de quitter la communauté. Fais bien attention, je suis là pour t'aider à vivre cette relation, tu peux tout me dire." Ça m'a un peu gênée cette réponse. Après, je ne lui en ai plus jamais parlé. Je pensais que c'était entre moi et le père Philippe. […] Une fois, j'en ai parlé à sr Alix, qui a encouragé cette relation » (ACASJ).

[4] Témoignage d'un ancien frère dans *L'ombre de l'Aigle, le livre noir de la Communauté Saint-Jean*, p. 69 (www.avref.fr, consulté le 13 janvier 2021).

[5] À moins qu'il ait voulu cacher cela au père Philippe pour une autre raison qui nous échappe.

> Je posais mes questions au père Philippe en toute naïveté. Aujourd'hui nous savons qu'il faisait la même chose sur plusieurs de ses victimes, jeunes sœurs toutes pures et consacrées à Dieu. Voilà pourquoi il était incapable de me dire que c'était un mal monstrueux, et qu'il ne le condamnait pas. Il encourageait plutôt cela par son silence complice ! Et moi qui continuais naïvement à poser mes questions…
>
> Plusieurs fois je demandais au père Philippe de parler à X, et de lui dire d'arrêter. Il me répondait, pour justifier son inaction et la non-dénonciation de ce que lui-même faisait : "Vous comprenez, c'est difficile, puisqu'il ne vient pas lui-même m'en parler." [1].
>
> […] Un jour toutefois, étant à l'extrême limite, et bien décidé à mettre un terme à tout cela, je vais rencontrer le père Philippe. Je me souviens de ce moment comme hier : c'était après la messe, vers midi, son bureau était inondé de lumière. Je l'ai obligé à me dire si oui ou non, on pouvait continuer ainsi. J'étais déterminé, et je lui ai dit que je ne sortirai pas avant d'avoir obtenu une réponse claire. Il m'a répondu alors que comme cela ne me faisait que du mal, que cela ne me laissait pas en paix, il fallait que j'arrête. Oui, c'est à moi qu'il a demandé d'arrêter. À moi.
>
> Malgré cette réponse horrible par son ambiguïté, j'ai senti à ce moment-là comme une chape de plomb qui tombait de mes épaules, je me suis senti libéré, je me réveillais d'un cauchemar. On ne peut imaginer ce que j'ai ressenti à ce moment-là. J'ai presque couru pour rencontrer X et le lui dire.
>
> Nous nous rencontrons après le déjeuner dans sa cellule, et je lui dis que le père Philippe demande que nous arrêtions. Je le vois alors entrer dans une colère d'une violence inouïe contre le père Philippe, proférant des injures horribles contre lui ; il prend sa chaise et la fracasse en la jetant contre le mur, un sous-verre vole en éclat. "Pourquoi le père Philippe n'ose pas me le dire à moi ?" et d'autres hurlements. Là encore le réel le met en fureur, et c'est un autre, ici le père Philippe, qui est coupable[2].

Dans certains cas, une emprise très profonde s'est mise en place :

> Il était tout pour moi, frère, prêtre, maître, ami, "mari" presque et il en était très heureux quand je le lui disais...il m'a demandé plusieurs fois de dire cela à Sr Alix[3]…

Ceci ne se retrouve pas dans tous les témoignages mais seulement à propos de certains abuseurs. Dans ce cas précis, le frère pouvait dire à cette personne : « C'est moi ta seule lumière [4]» (c'était parfois une manière d'écarter la sœur de sa supérieure). Il se disait « l'envoyé de Dieu » pour elle, ou « l'instrument de Dieu ». Quand elle n'était pas tout à fait docile, c'est qu'elle gérait sa vie et ne se laissait plus conduire par l'Esprit Saint, qu'elle n'était pas suffisamment petite, qu'elle ne vivait plus « le mystère de Marie toute petite et cachée », que sa vie n'était plus entièrement remise au Christ. Cette sœur était d'autant plus isolée que son abuseur lui interdisait de parler à sa supérieure, ce qui montre qu'il ne pensait pas que celle-ci aurait pu approuver ce qu'il faisait et qu'il avait peur qu'elle le sache.

La position de formateur, en donnant un accès facile à des jeunes frères ou sœurs, a facilité les abus sexuels. La confiance normale qu'un jeune religieux en formation doit faire à ses formateurs était parfois complètement dévoyée, ce qui a engendré des blessures d'autant plus profondes que ces jeunes s'engageaient sincèrement sur la voie de la consécration religieuse et faisaient confiance à Dieu pour les guider. Dans ces abus, la bonne réputation et même l'admiration qui était accordée dans la communauté à ces formateurs a joué un grand rôle, et la confiance qui leur était faite manifestement a empêché un sain recul critique sur ce qui se passait. Certains formateurs ont pu penser qu'ils étaient au-dessus de la loi commune et qu'ils pouvaient tout se permettre.

C. Les abus commis en confession

Des frères qui n'étaient pas formateurs et qui n'avaient pas d'autorité sur les jeunes frères et sœurs ont pu aussi commettre des abus à travers le sacrement du pardon. Un cas en particulier

---

[1] Témoignage d'un ancien frère dans *L'ombre de l'Aigle, le livre noir de la Communauté Saint-Jean*, p. 70 (www.avref.fr, consulté le 13 janvier 2021).
[2] *Ibid*., p. 71.
[3] ACASJ.
[4] ACASJ.

a été dénoncé aux autorités. Il s'agit d'un frère qui était un confesseur régulier des sœurs, notamment novices, dans une maison de formation :

> Le p. X encourageait les sœurs à parler de leurs luttes sexuelles dans le confessionnal et ensuite les invitait à être plus explicites par rapport à leurs pensées ou péchés sexuels.
>
> Après la confession, le père X leur donnait l'absolution, ensuite il les attirait proche de lui, les serrait dans ses bras, les embrassait, et frottait son corps contre les leurs. Parfois les sœurs pleuraient à cause des émotions qu'elles avaient ressenties pendant leur confession. Parfois il demandait aux sœurs de s'asseoir sur ses genoux. Il leur disait que c'était simplement de l'affection qu'il leur montrait pour les réconforter. Il leur disait qu'il les réconfortait parce qu'il les aimait. Il les invitait à venir pour la direction spirituelle.
>
> […] Le supérieur local disait aux sœurs novices qu'elles devaient se confesser auprès d'un frère de St Jean. Les sœurs aimaient se confesser auprès du père X. […]
>
> Il avait l'habitude de toucher les parties sensibles du corps de la femme, mais il ne franchissait pas la ligne de poser des gestes explicitement sexuels. Sr Y n'a jamais entendu dire que le père X avait touché le corps d'une femme dans une partie plus intime que les cuisses. Sr Y l'a vu toucher les cuisses d'une femme en public. Mais ce qu'elle considère plus néfaste est la manière, rapportée par plusieurs femmes, avec laquelle il introduisait les femmes dans son intimité en les étreignant, en les embrassant et par des expressions verbales d'amour. Il savait se contrôler avant d'aller plus loin. À la connaissance de sr Y, il n'a jamais pénétré ou touché les organes génitaux d'une femme. Il embrassait les femmes sur la bouche et les joues. Cela s'est passé dans le confessionnal et en dehors du confessionnal. Ses avances étaient pour la plupart envers des femmes psychologiquement vulnérables, qui avaient été victimes d'abus sexuels ou qui avaient été de mœurs légères avant d'entrer chez les sœurs[1].

Ce témoignage laisse à penser que ce prêtre a commis le délit que le droit canonique appelle « sollicitation [2]» : les interrogations en confession outrepassent ce qui est considéré possible ; de plus, s'appuyant sur ce qu'il a appris en confession, il en profite pour obtenir des satisfactions sensuelles (et psychologiques). Cette pratique est prohibée dans le droit universel de l'Église depuis le XVII[e] siècle[3]. Ce cas montre combien le ministère de la confession est un lieu délicat et peut être instrumentalisé, en particulier dans une maison de formation, où les pénitents sont des jeunes sans expérience, avec une grande soif de Dieu et un manque de lucidité sur leurs attentes affectives. Ce n'est pas le seul cas de confesseur ayant posé problème dans une maison de formation, par des gestes ou plus souvent par des paroles.

D. Les abus commis par d'autres que des formateurs

13 abus ont été commis dans des maisons de formation par d'autres personnes que des formateurs, dont 7 par des frères en formation, et 1 par une sœur en formation. 3 cas relèvent de la pédophilie et 1 autre d'un abus sur une mineure de plus de 15 ans, ils seront abordés plus loin. Si l'on met à part les trois enfants et la mineure de plus de 15 ans, les victimes sont 5 sœurs, 3 autres femmes majeures, et 1 jeune homme majeur. Les maisons de formation concernées ne sont pas seulement en France, mais aussi aux États-Unis.

Dans la plupart des cas, les abus commis sur des majeurs sont des baisers et des caresses (ou une main sur la cuisse), mais dans 3 cas, les gestes ont eu un caractère génital. Dans deux cas l'abus a eu lieu dans le cadre d'un accompagnement spirituel.

---

[1] ACASJ.

[2] « Le prêtre qui, dans l'acte ou à l'occasion ou sous le prétexte de la confession, sollicite le pénitent au péché contre le sixième commandement du Décalogue sera puni, selon la gravité du délit, de suspense, d'interdictions, de privations, et dans les cas les plus graves, sera renvoyé de l'état clérical » (actuel canon 1385 ; avant la modification du 8 décembre 2021, il portait le n°1387).

[3] Voir la constitution *Universi Dominici Gregis* publiée par le pape Grégoire XV en 1622. Pour l'histoire de ce délit canonique, voir John ORTEGA UHINK, *De Delicto Sollicitationis : Evolutio Historica, Documenta, Commentarius*, Canon Law Studies 289, Washington D.C., The Catholic University Press, 1954. Voir aussi Agnès DESMAZIERES, « Le crime de sollicitation réinventé », *Archives de sciences sociales des religions* 193, janvier-mars 2021, p. 177-198.

Trois relations concernent des frères et sœurs en formation à Rimont, qui se voient régulièrement et en viennent à poser des actes sensuels. Dans deux cas, il s'agit d'un geste impulsif sans justification, que la sœur a réussi à repousser. Dans un autre cas, le frère a manipulé la sœur pour obtenir peu à peu son consentement à des attouchements sexuels. Il a profité d'une certaine naïveté de cette jeune sœur, et de ce qu'elle appelle aujourd'hui « sa fragilité affective », dont elle n'était pas consciente à l'époque. Au terme d'un parloir qui finit tard, la sœur, ayant oublié les clefs du couvent et craignant de réveiller ses sœurs, se laisse convaincre de rester dormir dans le parloir où elle se trouve. Le frère en question reste avec elle. C'est alors qu'il pose des actes d'attouchements qu'elle ne réussit pas à refuser malgré le malaise ressenti. Par la suite, d'autres actes similaires ont été posés à plusieurs reprises. Il l'a rassurée en disant avoir l'approbation de son père spirituel pour maintenir cette « amitié », et en donnant des justifications : « Dieu est beaucoup plus miséricordieux pour nos manquements à la chasteté parce qu'il connaît notre faiblesse », « il faut du temps pour qu'une amitié se purifie et cela se fait par étapes » [1], « cette amitié est un don de Dieu [2]».

Une sœur professe temporaire a entraîné une novice dans une relation à caractère sexuel. Pour justifier ses actes, cette sœur a prétendu que des sœurs aînées vivaient une telle relation, et elle a fait référence à des faits qui rendaient son affirmation vraisemblable. Quand elle s'est rendu compte que ces actes n'étaient pas conformes à la vie religieuse, la novice a eu le courage de dénoncer la sœur qui l'avait abusée. La prieure générale a alors fait en sorte que celle-ci quitte la communauté avant de prononcer des vœux perpétuels.

Lors d'un camp à Rimont, un frère a eu un coup de foudre pour une jeune femme. Il s'en est suivi une rencontre sentimentale qui a pris aussitôt un caractère sexuel, à l'initiative du frère.

À Saint-Jodard, un frère en formation a fait une déclaration d'amour à une femme laïque qui était alors dans une situation difficile. Il a invoqué l'enseignement du père M.-D. Philippe sur l'amour d'amitié pour la convaincre qu'il était normal de s'embrasser et d'avoir des gestes d'affection. Il s'est ensuite rendu compte que cela était mauvais et a cessé. Un frère prêtre a eu aussi un geste affectif envers une sœur.

Aux États-Unis, un frère prêtre a eu un comportement très affectif avec une jeune femme qui lui demandait une direction spirituelle à l'occasion d'une retraite, prenant la main de cette personne tout en marchant, lui faisant un baiser sur la main en la complimentant sur sa beauté, etc. Cette jeune femme, qui réfléchissait sur sa vocation, en a été troublée et s'est éloignée de la communauté Saint-Jean.

Enfin, un frère en formation a aussi attiré un jeune homme de 22 ans à Rimont, lui a fait boire de l'alcool dans sa chambre d'hôtellerie et a ensuite touché ses organes sexuels sous prétexte de lui faire un massage[3].

Un point commun à toutes ces histoires semble être l'immaturité affective des protagonistes et leur manque de lucidité sur ce qui se joue dans une relation. Plus de la moitié des cas sont liés à des conceptions ou des discours déviants sur l'amitié, sur la vie spirituelle ou sur la vie religieuse. Dans plusieurs cas, un accompagnement spirituel défaillant a joué un rôle dans l'affaiblissement des consciences, de même que la référence à l'enseignement du père M.-D. Philippe sur l'amour d'amitié.

Un fait doit enfin être rapporté concernant ces années, bien qu'il soit impossible d'en donner une interprétation assurée : un jour de 1994, le premier frère allant à la chapelle de Saint-Jodard pour l'oraison du matin a eu la surprise de trouver une femme complètement nue allongée dans le couloir, non loin de la porte du bureau du père M.-D. Philippe[4]. Il s'est avéré qu'il s'agissait d'une sœur

[1] Cette idée revient dans plusieurs témoignages. Il est pourtant assez surprenant qu'elle serve à convaincre des personnes réticentes plutôt qu'à renforcer leur choix de la chasteté, comme s'il fallait nécessairement commencer une relation par l'aspect sensible.

[2] ACASJ.

[3] Mis en cause pour des abus de mineurs, ce frère a ensuite été renvoyé de la Congrégation.

[4] Cf. Blandine de DINECHIN et Xavier LEGER, *Abus spirituels et dérives sectaires dans l'Église. Comment s'en prémunir ?*, Paris, Médiaspaul, 2019, p. 37-38.

contemplative. Il est impossible de déduire de ce fait une agression sexuelle, d'autres explications pouvant être avancées. À l'époque, cette histoire n'a pas attiré l'attention, la version officielle a mis cela sur le compte d'un problème psychique de cette femme. Aujourd'hui, nous pouvons nous demander ce qu'il en était réellement.

E. Le milieu des maisons de formation

Ce qui précède montre que le milieu de formation n'a pas été assaini par rapport à la période précédente. Le fait qu'une telle proportion des formateurs aient commis des abus, mais aussi des frères et sœurs en formation, manifeste que ce milieu avait quelque chose de malsain et que ce n'était pas lié à une ou deux personnalités seulement. De plus, les encouragements (reçus parfois dans l'accompagnement spirituel) à vivre des liens d'amitié et l'absence de réaction face à certaines confidences impliquant des actes sensuels ou même sexuels, montrent qu'il ne s'agit pas ici seulement d'actes isolés, mais que ces problèmes de chasteté et d'abus ont un caractère systémique. Cela ne signifie pas que les formateurs aient tout laissé faire : certains frères ont pu être renvoyés pour des questions de chasteté, quand des personnes se sont plaintes[1]. Cela n'empêche pas non plus qu'une majorité de frères et sœurs ait pu évoluer dans ce milieu sans se douter de ce qui se passait en coulisses, et ne peuvent rétrospectivement que se souvenir de signaux faibles.

Paradoxalement, la volonté d'avoir une formation poussée en philosophie s'est accompagnée d'un manque d'attention à la formation humaine. La psychologie, sans être complètement ignorée, était méprisée, comme traitant du « conditionnement », et ainsi largement disqualifiée[2] : souvent, les frères et les sœurs retenaient qu'ils n'avaient pas grand-chose à chercher de ce côté[3]. Au début des années 2000, la formation des frères comprenait toutefois un cours de 9 heures sur « complexité humaine et pastorale » qui présentait quelques notions de psychologie.

---

[1] Un frère en formation a ainsi été renvoyé pour avoir écrit deux « mots entreprenants à l'égard d'étudiantes de Saint-Jodard » (AGCSJ).

[2] Dans la *Charte de formation*, le point de vue psychologique était opposé à celui de la vie théologale. La psychologie était présentée comme devant être dépassée : « Dans l'ordre de la vérité pratique, nous devons apprendre à dépasser l'influence si forte de la psychologie qui nous fait confondre notre vécu, et donc notre sincérité, avec notre véritable intention de vie qui est la lumière pratique de toutes nos activités. C'est pourquoi, au-delà de notre conditionnement psychologique, nous devons apprendre à acquérir la vertu de *prudence* qui est, comme le dit saint Thomas, une sagesse pratique, parce qu'elle nous permet de nous connaître et d'agir à la lumière de la finalité » (AGCSJ).

[3] Pour nous limiter à un exemple tiré d'une œuvre publiée, il est significatif que la psychologie soit abordée dans le dernier ouvrage de métaphysique publié par le père Philippe parmi les obstacles à l'éveil de l'intelligence : « Le troisième grand obstacle que nous rencontrons aujourd'hui dans l'éveil de l'intelligence est le règne du point de vue psychologique. Ne sommes-nous pas à l'ère psychologique ? Certes la psychologie en elle-même n'est pas mauvaise. Elle est née en réaction contre les manques de réalisme d'un développement rationnel qui ne voyait plus l'influence qu'exerce sur nous le milieu dans lequel nous vivons. […] La psychologie essaie donc de dévoiler tous les obstacles rencontrés dans la croissance. Mais elle ne peut pas donner de solutions pour les dépasser, puisque ce milieu de notre jeunesse est passé : nous sommes maintenant dans un autre milieu. Si donc on essaie de se corriger en fonction de ce passé, on est en retard. On pourrait dire que la psychologie est toujours en retard, parce qu'elle ne voit pas la réalité actuelle. Elle exalte toujours un peu le rôle d'un milieu ennemi qui a étouffé une petite plante et devient responsable de tous les arrêts de la croissance. On met en évidence l'obstacle qui nous a arrêté et qu'il faut détruire, et non pas la véritable cause. Mais l'homme est un vivant qui, comme tout vivant, devrait normalement dépasser son milieu et se l'adapter : le milieu est *pour* le vivant, il lui est relatif. On devrait donc chercher la vraie cause, qui est intérieure, et se demander pourquoi ce vivant a courbé la tête devant ce milieu. […] Comprenons donc que la psychologie n'analyse pas les causes propres mais décrit une manière de vivre, relative au milieu, dans le cas des situations limites. […] Mais elle n'est pas une recherche des causes, une étiologie. Il n'y a donc pas de science psychologique mais des descriptions qu'on peut donner des différents milieux et des obstacles qui peuvent s'imposer à l'homme dans sa croissance. Mais là aussi, on voudrait très souvent que la psychologie soit la véritable et la seule connaissance de l'homme. Alors on ramène l'homme à la complexité de son conditionnement et de ses limites » (Marie-Dominique Philippe, *Retour à la source,* t. I *Pour une philosophie sapientiale*, Paris, Fayard, 2005, p. 21-23). Un tel discours est sans doute plus nuancé que ce que les frères et sœurs en ont retenu, mais il est facile de comprendre qu'il ait pu les détourner de la psychologie, et même donner à certains l'illusion que la philosophie allait obtenir des résultats qu'une aide psychologique ne pourrait leur apporter.

Contrairement à ce que demandaient les directives du Saint-Siège[1], la dimension affective et sexuelle était peu abordée dans la formation, si l'on met à part quelques heures de cours en lien avec la pastorale conjugale. Chacun était un peu laissé à lui-même sur ces sujets, qu'il pouvait bien sûr aborder dans l'accompagnement spirituel s'il en éprouvait le besoin. Dans la « charte de formation », le mot « chasteté » apparaît seulement deux fois, et seulement dans l'expression « vœu de chasteté »[2]. Le texte comprend une mise en garde contre la « fausse sincérité affective [3]». Dans ce document, qui se proposait de donner « l'esprit général de cette vie chrétienne vécue à saint Jean », les moyens concrets de la formation n'étaient pas abordés. De manière générale, la formation était conçue comme une formation essentiellement intellectuelle, consistant en des cours magistraux, même si des points pratiques pouvaient être abordés dans des chapitres, notamment au noviciat.

Ce déficit dans la formation humaine était aggravé plutôt que compensé par l'enseignement intellectuel. La focalisation de la philosophie du père M.-D. Philippe sur l'amitié pouvait susciter chez certains une forte attente affective, et la recherche d'une amitié idéalisée, comme on le voit par exemple dans ce témoignage d'une victime d'abus :

> Les cours du p. Marie Dominique Philippe m'ont obsédée par l'importance qu'il donnait à l'amitié et à la réciprocité dans l'amitié. C'était théorique et je voulais mettre en pratique cette théorie si idéale sans voir comment la réaliser dans une vie religieuse où je suis entrée pour le Christ, mon seul ami. Je n'ai jamais eu d'amitié avec un garçon, ni d'actes sensuels ou sexuels avec garçons ou filles[4].

L'enseignement du père M.-D. Philippe, qui avait tendance à appliquer à toute amitié ce qui est spécifique du mariage, a suscité dans un milieu de formation à la vie religieuse des désirs qui n'étaient pas compatibles avec la vie religieuse et entraîné beaucoup de confusions, favorisant les liens non chastes et même les abus sexuels, comme le dit cette autre victime :

> L'amour d'amitié était tellement primordial que nous étions quasiment sommés de trouver un ami, seul moyen de pouvoir accéder à la vie de l'authentique frère de Saint-Jean. Il ne pouvait y avoir ni vie morale ni vie chrétienne sans cette amitié ; la vivre était un vrai "cadeau" du ciel. […] Et dans le vase clos de ce noviciat johannique où on enseignait et cherchait à vivre la beauté de cet amour d'amitié, il régnait un tel climat affectif que tout cela paraissait "normal". L'anormal devenait normal, l'anormal était normalisé… Je n'avais aucun soupçon[5].

Une sœur apostolique a aussi témoigné de la place que pouvait prendre cette recherche de l'amitié et des conséquences que cela avait sur la vie religieuse et sur la communauté :

> Je dirais que les enseignements, les conférences, déjà, exacerbaient mon imaginaire à ce sujet. Il plaçait l'amour d'amitié au-dessus du lien conjugal, car "vertueux" et chaste (normalement), ne pouvant que conduire à la sainteté, car cela devait développer notre capacité d'aimer, donc d'atteindre Dieu. Mais dans

---

[1] Les « Directives sur la formation dans les instituts religieux » édictées le 2 février 1990 par la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique comportent plusieurs paragraphes sur le sujet, où l'on trouve par exemple cet extrait. « Aussi offrira-t-on aux futurs religieux la possibilité d'une réflexion sur la place de la sexualité dans le dessein divin de création et de salut. Dans ce contexte, on exposera et comprendra les raisons justifiant que soient écartés de la vie religieuse celles et ceux qui ne parviendraient pas à maîtriser des tendances homosexuelles ou qui prétendraient pouvoir adopter une troisième voie "vécue comme un état ambigu entre le célibat et le mariage" ». (https://www.vatican.va/roman_curia/congregations/ccscrlife/documents/rc_con_ccscrlife_doc_02021990_directives-on-formation_fr.html) Ce dernier point, s'il avait été clairement abordé, aurait pu éviter bien des problèmes, mais un tel discours était évidemment impossible à mettre en œuvre par des formateurs eux-mêmes marqués par une philosophie de « l'amour d'amitié » qui engendrait la confusion entre amitié et amour conjugal.

[2] « […] le vœu de chasteté est ce qui nous permet de lutter contre la concupiscence de la chair, pour que nous vivions *effectivement* de la limpidité de l'amour du Christ et que nous puissions en témoigner à travers tous nos gestes, nos paroles et nos actes » (*Charte de formation*, AGCSJ).

[3] « D'autre part, nous devons apprendre à dépasser, à travers nos liens fraternels, la fausse sincérité affective qui nous empêche de vivre d'une vraie fidélité à l'égard de ceux que le Seigneur nous demande d'aimer, c'est-à-dire en premier lieu nos frères et ceux qu'il met sur notre route dans notre vie apostolique. Au lieu de vivre du véritable amour du Christ à travers le don qu'il nous fait de nos frères, nous risquons alors de vouloir les accaparer en ramenant l'amour à la joie que nous avons de leur présence pour nous » (*Charte de formation*, AGCSJ).

[4] ACASJ.

[5] Témoignage d'un ancien frère dans *L'ombre de l'Aigle, le livre noir de la Communauté Saint-Jean*, p. 67 (www.avref.fr, consulté le 13 janvier 2021).

> ma tête et ma sensibilité de jeune femme célibataire (sœur), cela déclenchait plutôt une soif très forte de vivre une amitié de cette sorte. Comme cette soif était commune à tous les frères et sœurs en sortant des conférences, les fameux "parloirs" étaient devenus quelque chose de sacré. Mais démesurés, à la fois dans nos têtes, nos cœurs, et donc dans le temps ! Les parloirs me sont apparus comme quelque chose de nos jardins secrets, inviolables, à 2 (jamais +) et la limitation dans le temps par mes supérieures me frustrait beaucoup. Et surtout, nous n'étions pas mûrs pour ce truc-là.
>
> Pour la vie fraternelle communautaire, cela posait des problèmes, pour moi, au début (je me suis vite rendu compte de la déviance, et comme ça ne collait pas avec mon caractère, ni ma personnalité, j'ai laissé tomber pas mal d'amitiés "exclusives" qui me paraissaient ridicules) : de temps (lettres, petits mots, parloirs, parfois même trajet pour le parloir) pris sur ma vie religieuse communautaire (absences au repas, au temps de prière etc...), de jalousies entre sœurs, d'occupation de l'esprit (pas trop dispo pour écouter une autre sœur), de faux secrets ("ne le dis pas, un tel m'a dit que j'étais sa sœur préférée!"), qui engendraient des manques de confiance, des réticences à s'ouvrir à nos supérieures, surtout au sujet de nos amitiés. J'ai mis 4 ou 5 ans après le noviciat à conscientiser tout ça, donc c'est au moment de mes vœux perpétuels, que j'ai mis un terme à cette course folle, et cette obsession d'avoir des amis [1]!

Les liens sentimentaux entre frères et sœurs semblent avoir été assez courants à cette période, avec une confusion entre amitié spirituelle et relation amoureuse. Comme on le voit dans ce témoignage, la recherche de l'amitié était partagée par les frères et les sœurs. Quelques frères ont témoigné avoir été « approchés » par une sœur alors qu'ils ne l'avaient pas cherché. Une sœur écrit à propos du début des années 90 que c'était « une époque où nous vivions les amitiés entre frères et sœurs comme mystiques, images de Marie et Jean… [2]» Il est arrivé qu'une sœur fasse profession en pensant à un frère en particulier, pour qui elle voulait offrir sa vie à Jésus, et ceci avec l'approbation du père M.-D. Philippe. Quand elle en a parlé à ce dernier, celui-ci en était « tout heureux » et a dit que « c'est un cadeau qu'on ne reçoit qu'une fois dans une vie ».

La correspondance jouait souvent un grand rôle dans ces relations : des jeunes religieux se confiaient intimement l'un à l'autre, se faisaient des déclarations d'amour, en se considérant comme le ou la « bien-aimé(e) », mais tout en s'encourageant aussi mutuellement dans la vie religieuse, sans voir l'ambiguïté que cela impliquait. Ils ne se rendaient pas toujours compte que l'autre prenait dans leur cœur une place trop grande qui n'était pas conforme à leurs vœux et n'étaient pas forcément lucides sur la part d'attrait sexuel que comportait leur lien. Lorsque des rencontres étaient possibles, des gestes d'affection étaient parfois posés, avec le risque de susciter le désir d'aller de plus en plus loin. La recherche sur la manière de s'aimer mieux, de faire grandir leur amour, y compris en posant des gestes, n'impliquait pas forcément la conscience de mener une double vie. D'autant plus que leurs accompagnateurs spirituels, quand ils s'ouvraient à eux, n'avaient pas un discours très net, que ce soit sur les gestes, ou sur la dépendance affective qui risquait d'abîmer leur lien avec le Christ. Souvent, la spiritualisation semait davantage de confusion[3]. Ces liens impossibles ont engendré parfois une grande dépendance affective (qui n'était pas toujours mutuelle[4]), et donc aussi des souffrances. Certains ont finalement quitté la vie religieuse pour se marier.

---

[1] Témoignage d'une ancienne sœur apostolique.

[2] ACASJ.

[3] C'est ainsi qu'un frère prêtre a pu écrire à une sœur qui exprimait des doutes sur son lien avec un frère qui la faisait souffrir au point de penser mettre fin à ce lien qui la tourmentait : « Permettez-moi alors de vous répondre plus généralement sur la vie d'un apôtre. D'abord, il doit être tourné vers le Christ et de donner sa vie, son temps, ses préoccupations à ce que le Christ veut au niveau apostolique, et de plus en plus. Une personne avec qui il serait lié doit accepter cette pauvreté […], ce qui est rude pour un cœur de femme mais capital pour la liberté de l'apôtre. Ce n'est pas pour l'aimer moins mais autrement, en portant plus de l'intérieur et dans la souffrance sa vie apostolique. Il ne s'agit donc pas d'arrêter un lien d'amitié mais de l'exercer d'une manière autre, plus divine, où l'humain de ce lien permet d'incarner dans la chair cette pauvreté et cette coopération. Il est normal que vos attentes ne soient pas les mêmes que celles d'une part d'un homme et d'autre part d'un apôtre, et que cette pauvreté soit rude à porter pour votre cœur de femme, qu'elle vous broie le cœur. Mais n'y a-t-il pas là ce nouvel exercice de cette amitié, où unie à la Vierge Marie à la croix vous allez continuer d'aimer ce frère qui vous fait souffrir, même l'aimer plus, mais dans le silence et la souffrance offerte pour lui et sa vie apostolique. C'est très grand et très fécond ! La tentation est alors de se retirer pour moins souffrir…mais en aimant alors moins » (communiqué par une sœur).

[4] « Si cela te plaît ou pas, pour moi tu seras toujours le bien-aimé de mon cœur et tu me manqueras toujours ! » (ACASJ).

Ces relations privilégiées entre frères et sœurs ont parfois été encouragées, consciemment ou non, par les autorités, comme on le voit dans le témoignage de cette sœur apostolique, qui dès son noviciat a rencontré régulièrement un frère avec l'accord des supérieurs, qui n'ont pas vu ce qu'il y avait d'imprudent à favoriser de telles rencontres :

> Au bout de 9 mois, mes maîtresses des novices et des études de l'époque me permirent de travailler la philosophie avec un frère régulièrement (au moins une fois par mois, voire tous les 15 jours). Je crois me souvenir que l'idée venait de lui, mais cela a été validé par elles, parce que j'avais une grande soif intellectuelle et que mes responsables n'avaient pas trouvé de vis-à-vis intellectuel parmi les sœurs. Elles disaient que j'avais une intelligence masculine et que cela me ferait du bien de travailler avec un frère. Aujourd'hui je pense que c'était un grave manque de prudence, une erreur de jugement. Ma communauté n'a pas su protéger mon désir de consécration.
>
> Ma dernière année de noviciat, nous travaillions ensemble sur la différence entre l'homme et la femme au niveau philosophique. Ces discussions ont créé une confusion dans notre relation. Assez rapidement, je deviens affectivement dépendante de lui, de nos discussions. Cette relation était validée par la philosophie du père Philippe de l'amour d'amitié que vous connaissez autant que moi. Je me suis rapidement ouverte de cette dépendance affective à l'égard de ce frère à ma maîtresse des novices de l'époque. Mais ses conseils étaient pétris de notre doctrine de l'amour d'amitié. Je ne suis pas partie du noviciat sur des bases saines affectivement parlant. Dès le départ, il y a eu une sorte d'abus spirituel au sens où j'étais nourrie d'une spiritualité déviante[1].

La recherche d'une amitié forte a pu se vivre aussi entre frères, ou entre sœurs, et cela a parfois conduit à des relations homosexuelles consenties. Plusieurs histoires nous sont connues à cette période, notamment dans les maisons de formation, que ce soit chez les frères ou chez les sœurs. Chez les sœurs contemplatives, de telles amitiés particulières ont pu être encouragées consciemment par des supérieures[2].

La recherche de l'amitié, et d'une amitié très affective, concernait aussi l'accompagnement spirituel, comme l'explique cette religieuse :

> J'avais compris à St Jean que la relation à l'autorité ou à l'accompagnateur devait devenir une amitié pour qu'elle puisse fonctionner et aujourd'hui encore cette conception est active en moi, même si mes accompagnateurs actuels ne font pas partie de la Communauté St Jean, et j'ai du mal à quitter cette amitié qui n'est qu'une relation fusionnelle où j'attends tout d'une seule personne comme d'un Dieu, et comme un bébé attend tout de sa maman comme lorsqu'il était dans son sein. C'est aussi comme s'il n'existait de relation et de vraie relation que la relation d'amitié. Cela me demande un travail sur moi héroïque mais beau[3].

Cette personne fait explicitement le lien entre abus sexuel, hypertrophie de l'enseignement intellectuel dans la formation, et mode affectif des relations, notamment avec les autorités :

> L'abus sexuel a eu lieu parce que l'abus de pouvoir religieux a été en action tous les jours comme un lait empoisonné qu'on nous donnait à boire quotidiennement. C'était comme si j'étais droguée par l'enseignement excessif et la présence fusionnelle hyperaffective des différentes autorités alors qu'on était tous certains d'être très objectifs à St Jean, même pour ceux du dehors qui ne l'étaient pas. La subjectivité, la sincérité, l'affectivité étaient bannies dehors[4].

De nombreuses personnes ont ressenti une contradiction entre leur désir de se donner au Christ et le lien d'amitié, réel ou supposé, qu'elles vivaient. Des religieux ont ainsi vécu de grands tourments intérieurs, comme cette ancienne sœur qui témoigne de sa relation avec un frère formateur :

> Un lien d'amitié est né et très vite cela a beaucoup compté pour moi. Je le sentais aussi très attaché à moi. J'étais troublée parce qu'il semblait vouloir davantage une très grande intimité avec moi, me demandait par exemple de le tutoyer - et là j'ai mis du temps car il m'impressionnait beaucoup - et que je le sentais

[1] ACASJ.

[2] D'après un témoin, deux sœurs ayant une relation lesbienne connue par des supérieures auraient été assignées dans le même prieuré sous prétexte que l'amour spirituel pourrait peu à peu émerger de la dimension passionnelle et rectifier la relation. Les sœurs seraient sorties ensuite de la communauté pour vivre en concubinage.

[3] ACASJ.

[4] ACASJ.

> extrêmement sensible. Il ne comprenait pas pourquoi j'arrivais souvent en tremblant de tous mes membres, je lui ai écrit un jour que j'avais peur parce que j'avais donné mon cœur à Jésus et que je craignais que cette amitié abîme cette consécration. Il m'a rassurée en me disant que cela pouvait être un chemin et que l'envoyé de Dieu ne faisait pas nombre avec Lui[1].

La formation donnée contribuait à fragiliser la conscience des victimes d'abus sexuels. Le fait que les justifications données par les abuseurs entraient en résonance avec l'enseignement donné en cours, l'accompagnement spirituel, et parfois même les paroles des supérieurs a eu une grande importance, puisque les personnes se trouvaient isolées avec leurs problèmes de conscience et pouvaient avoir l'impression que tout le monde autour d'elles était du même avis.

Certaines en sont venues à renoncer à leur jugement propre[2], pour mettre fin à ce tourment et ne plus éprouver de culpabilité :

> En deuxième année de noviciat, j'ai réussi à retourner voir [ce formateur] et fini par accepter que ce pouvait être un chemin que Dieu me proposait et qu'il n'y avait là rien de mal à Ses yeux. Je ne sais pas si ce n'était pas aussi une abdication de mon jugement pour ne plus vivre dans la culpabilité ? Depuis ce moment je n'ai donc plus jamais culpabilisé et nous partagions des gestes de tendresse sans inquiétude de mon côté ; d'ailleurs jamais nous n'avons dialogué ensemble sur ce sujet[3].

Cette paix n'était pourtant que relative :

> Malgré tout, un doute subsistait dans mon cœur et je n'étais pas complètement en paix sans pouvoir en parler avec lui ; en effet, comme je le dirai plus tard, il est impossible de lui parler si on n'est pas d'accord avec lui et de répondre à l'avalanche d'arguments qu'il fournit avec souvent beaucoup d'assurance et, du fait de ses arguments, je pensais qu'effectivement personne d'autre que lui ne pouvait comprendre ce que nous vivions, et je m'efforçais donc de lui faire confiance sur ce chemin nouveau qu'il m'ouvrait, parce que je sentais son cœur très pur et son intention droite[4].

Une autre personne fait remarquer que le milieu dans lequel elle a vécu sa formation à la vie religieuse, loin de développer sa liberté intérieure, l'a plutôt infantilisée :

> Et malheureusement, la Communauté n'apprenait pas à ses membres ni la responsabilité ni la maturité, on n'était que des marionnettes dans les mains des autres qui nous manipulaient et s'assuraient d' "étouffer et détruire" toute sorte de rébellion. […] Mais on ne peut pas vivre une vie religieuse, surtout une vie contemplative si on n'est pas assez solide et indépendant intérieurement, si on n'est pas "entier" en soi-même, sinon l'obéissance devient infantile, devient moyen de manipulation et même de destruction ! Un contemplatif doit être en face de Dieu, seul, mais pour pouvoir le faire il faut qu'il acquière une maturité intérieure, ce qu'on n'a jamais pu acquérir dans la Communauté [5]!

Ce manque de respect pour la liberté des personnes a parfois vicié les engagements dans la vie religieuse, qui réclament un plein consentement et une liberté totale[6].

Chez les sœurs contemplatives, ces problèmes étaient accentués par un flou dans la situation canonique de certaines novices jugées « plus fragiles », dont le noviciat était prolongé au-delà de la normale, ou à qui on donnait un statut particulier de sœur « donnée », intermédiaire entre le noviciat et la profession simple, qui a contribué en fait à fragiliser davantage certaines personnes[7]. Parmi les frères qui étaient invités de manière privilégiée chez les sœurs contemplatives, plusieurs ont commis des abus. Les supérieures ne savaient sans doute pas tout, mais elles ont parfois couvert des abuseurs (cependant il est arrivé aussi qu'elles cherchent à écarter un frère à cause de son comportement déplacé envers des sœurs).

---

[1] ACASJ.

[2] Elles ont pu y être poussées par un enseignement spirituel qui insistait sur la confiance et la pauvreté de cœur, ce qui peut expliquer que les victimes se soient parfois forcées à faire confiance et à se défier de leur jugement propre.

[3] ACASJ.

[4] ACASJ.

[5] ACASJ.

[6] Une ancienne sœur apostolique a pu écrire : « Cette année a été pour moi difficile à cause de ma maîtresse des novices, j'ai pris l'habit contre mon gré… » (ACASJ).

[7] Ce statut avait été avalisé, semble-t-il, par un canoniste spécialisé dans le droit de la vie religieuse.

De plus, la place de plus en plus importante que sr Alix prenait en tant que « modèle » pour les sœurs a pu empêcher des prises de conscience. Une sœur a témoigné, par exemple, que dans les années 2000, alors qu'elle s'interrogeait sur des comportements de sr Alix, la maîtresse des novices lui avait rétorqué : « Sœur Alix, c'est une sainte. [1]». Selon certains témoignages, les comportements « toxiques » de sr Alix se sont propagés, à la fois par imitation et du fait de son influence, ce qui a favorisé les abus, notamment sexuels. Une sœur, par exemple, a témoigné de ce que sr Alix était au courant de son lien avec un frère, et qu'elle lui avait « confié » ce frère :

> […] depuis le début, je la tenais au courant de cette passion si lourde de ce père pour moi et elle m'avait soutenue comme une mère, me demandant en même temps d'être forte parce qu'il était très fragile. Elle me l'avait "confié" en quelque sorte, explicitement, alors que je lui disais justement qu'à chaque fois qu'il me voyait c'était la catastrophe …elle n'a retenu que sa fragilité à lui. Elle m'avait demandé de le "porter" et remercié de le faire[2].

Une supérieure « confiait » ainsi à une jeune sœur un frère formateur qui abusait d'elle, inversant ainsi la relation d'accompagnement. La responsable directe de cette sœur, elle aussi, connaissait son lien avec le frère en question, et elle savait que ce lien était la cause d'un grand mal-être chez cette jeune sœur, mais elle l'encourageait à garder ce lien, en lui disant « qu'il n'y avait pas de quoi s'inquiéter […] et que ce n'était pas un péché d'aimer quelqu'un ». Alors qu'un confesseur l'avait éclairée sur l'incompatibilité entre ce qu'elle lui disait et la vie consacrée, le frère abuseur a cherché à rassurer cette jeune sœur :

> Il m'a rassurée en me disant qu'il n'y avait là rien de mal, que ce lien était donné par Dieu et que je ne devais pas l'abîmer, que si je me prenais pour une "prostituée de bas étage", qu'est-ce que cela voulait dire de lui, et que le père qui m'avait confessée était extérieur à notre lien donc ne pouvait pas comprendre ; il m'avait aussi dit que tout était vu avec le père [Philippe] et que c'était une manière de vivre jusqu'au bout ce qu'il nous donnait, mais "qu'il préférait que je n'en parle pas avec sr Alix même si elle avait certainement bien deviné". Cette parole a été très rassurante pour moi et je croyais que Dieu donnait à chacun un grand secret d'amour comme ça, et que sûrement Sr Alix devait vivre cela avec le père[3].

Il ne faudrait pas déduire de ce qui précède que tous les frères et sœurs aient vécu de tels liens affectifs durant leurs années de formation. La plupart semblent en avoir été préservés, que ce soit par leur éducation familiale, leur formation chrétienne, leur maturité humaine ou encore parce qu'ils étaient bien accompagnés ou pour d'autres raisons. Il n'est pas possible d'estimer la proportion de personnes concernées. Autant les personnes engagées dans de tels liens ont tendance à imaginer que tous les autres vivent des choses semblables, autant ceux qui sont loin de cela sont incapables d'imaginer ce que vivent les premiers. Cependant, le milieu de formation était tel que, au lieu de donner les moyens de grandir de manière cohérente avec l'état de vie religieux et de rendre les personnes plus fortes devant les tentations, il les a souvent fragilisées en entretenant des ambiguïtés. De plus, ce n'était pas le seul problème qui se posait concernant la formation et le discernement des vocations. Le respect de la liberté des personnes, par exemple, a été plusieurs fois mis en question[4].

F. Les conséquences sur les victimes

Les conséquences des abus sexuels commis sur des jeunes en formation ont pu être dévastatrices, comme on le voit par exemple dans ce témoignage :

> Quand j'ai rencontré la Communauté saint Jean, j'avoue j'ai été fascinée, surtout par la philo, la beauté de la règle et la manière de vivre, aussi longtemps que j'étais à l'extérieur, une fois dedans j'ai commencé à être désenchantée très vite … J'ai passé 10 ans dans la Communauté, même si depuis le début je ne m'y sentais pas vraiment à ma place, mais dans mon désir intense d'aimer Dieu et de répondre à "son appel" j'ai été paralysée par la crainte, pas tellement de "le décevoir" que d'être victime de son terrible châtiment,

[1] ACASJ.
[2] ACASJ.
[3] ACASJ.
[4] C'est de ces années, par exemple, que date une ordination sacerdotale qui a finalement été reconnue comme nulle par l'Église. Le frère n'a jamais célébré la messe, étant parti juste après l'ordination.

> en laissant tomber ma vocation … j'ai vécu dans cette terreur 10 ans ! 10 ans d'abus, de graves problèmes de santé, de terribles luttes avec des pensées et désirs suicidaires, comportements autodestructifs, d'une extrême détresse psychologique, de honte et de culpabilité !
>
> Ça fait déjà [plus de 10] ans que je suis sortie et durant toutes ces années ce poids n'arrêtait pas de me tuer, à petit feu, intérieurement[1]…

Un seul geste peut susciter une très grande angoisse, ce qui ne veut pas dire que la personne sera ensuite capable de se défendre contre un autre abus, comme on le voit ici :

> En septembre, au cours d'une rencontre il m'a prise dans ses bras et m'a embrassée, il ne s'agissait pas d'un simple petit baiser sur la bouche et j'en suis ressortie complètement paniquée, me croyant damnée... au point que j'ai dû retourner […] chez mes parents, les sœurs ne comprenant pas mon état. Je n'ai parlé à personne de cette angoisse et suis revenue à Semur. J'ai pris mon courage à deux mains pour retourner le voir et lui ai expliqué que j'avais été quinze jours dans l'angoisse. "Parce que je t'ai embrassée ? - Oui !" Là il m'a expliqué qu'il avait prié et en avait parlé au père pour savoir s'il pouvait le faire. Qu'il n'y avait rien de contraire à l'amour dans ce geste... et il a recommencé. J'ai consenti parce que ses arguments me semblaient convaincants[2].

Cette personne s'est peu à peu enfoncée dans de grandes souffrances :

> Mais dès que je me retrouvais toute seule, je ne pouvais plus trouver la paix et je suis restée dans l'angoisse et la culpabilité toute cette année, presque jour et nuit ne voyant aucune solution pour retrouver la paix, ulcères, crises de panique, d'anorexie, idées suicidaires... personne ne pouvait m'aider puisque je ne disais rien. Me voyant dans cet état, il m'a dit un jour que "j'allais finir par tout lâcher aux sœurs" et je lui ai promis que non, que cela resterait toujours un grand secret, mais que pour l'instant je n'arrivais pas encore à le "vivre" à cause de l'angoisse ; j'étais persuadée que c'était moi qui avais un problème et ne pouvais pas entrer dans cette nouvelle voie de Dieu pour moi, que je ne savais pas aimer...

Sortir de l'emprise est un chemin long et exigeant, comme en témoigne ici une autre personne :

> […] c'est très difficile de sortir de l'emprise, c'est comme si j'étais encore sous emprise, comme si j'étais encore victime même si je ne suis plus en contact avec les auteurs. Pour sortir de cet état de victime il faut beaucoup de courage[3].

Plusieurs personnes sont restées des années dans la communauté, malgré leur mal-être, en ne trouvant pas la force d'en sortir. Parfois, elles ont dû prendre des antidépresseurs, comme plusieurs anciennes sœurs contemplatives en ont témoigné.

> Comme je n'avais ni la force de quitter la Communauté, peur d'être ridiculisée ou même rejetée encore plus par ma famille à cause de mon entrée, honte de reconnaître mon échec, sans aucune aide, c'était plus facile de rester dedans, alors j'ai commencé à somatiser à fond pour ne pas devenir folle ou me suicider. On m'a mis, et le bon Dieu le sait, je n'étais pas la seule ! sous les antidépresseurs, une solution, dommage que ce n'était pas la bonne ! mais au moins elle devait déculpabiliser mes responsables [4]!

G. Conclusion

Le milieu dans lequel les frères et les sœurs étaient formés était donc en partie malsain. Le dynamisme apparent des maisons de formation, avec la joie et l'enthousiasme de la jeunesse, cachait de grands malaises. Les départs furent d'ailleurs nombreux à cette époque[5], et certains étaient liés à des abus subis, sexuels ou non. Les premiers pas dans la vie religieuse ont parfois été complètement faussés par ces abus[6]. Il ne faudrait pas croire pour autant que tous les formateurs

[1] ACASJ.
[2] ACASJ.
[3] ACASJ.
[4] ACASJ.
[5] 159 profès ont quitté la communauté des frères de Saint-Jean entre 1990 et 2006.
[6] Une ancienne sœur rapporte ainsi son noviciat : « D'une manière extérieure, j'essayais de sauver les meubles en donnant une image de moi joyeuse, alors qu'à l'intérieur je sentais une cassure. Au début du noviciat, je m'étais dit : il faut que je fasse comme tout le monde, comme ça personne ne va me demander ce que j'ai » (ACASJ).

aient été malsains et aient coopéré consciemment à ces déviances. Certains ont même essayé d'améliorer les choses, mais un réel assainissement aurait supposé une prise de conscience de ce qui se passait réellement et de l'aspect systémique de problèmes qui étaient considérés comme des cas individuels.

II. PRÉGNANCE DES ABUS DANS LES PRIEURÉS APOSTOLIQUES

Presque les deux tiers des abus commis à cette période (1990-2006) l'ont été dans des prieurés apostoliques. 13 prieurés apostoliques sont concernés en France, 3 en Afrique, 6 en Europe, 3 en Amérique, 2 en Asie. Cela correspond à peu près à la répartition géographique de la communauté. La proportion est peut-être plus grande en France, mais cela peut s'expliquer au moins en partie par la difficulté de dénoncer des abus sexuels dans certaines cultures. À ces prieurés de frères, il faut ajouter deux prieurés de sœurs apostoliques, et un prieuré de sœurs contemplatives.

Les abus ont été commis presque uniquement par des frères qui avaient terminé leur formation, dont 24 étaient prêtres et 2 diacres. Certains lieux semblent avoir été particulièrement touchés, à cause de quelques frères qui ont fait beaucoup de victimes.

Nous regarderons dans un premier temps les abus commis sur des majeurs, puis les abus sur mineurs.

Le nombre connu de victimes majeures d'abus commis par des frères dans des prieurés apostoliques ou lors d'apostolats à cette époque est de 37. Parmi ces personnes, 2 étaient des sœurs apostoliques de Saint-Jean[1]. Les autres étaient toutes des femmes laïques et la plupart d'entre elles avaient entre 18 et 30 ans[2].

D'autre part, ces abus sur majeurs ont été commis par 16 frères (14 prêtres, 1 profès perpétuel, 1 profès temporaire). L'âge moyen du frère au premier abus est de 34 ans[3]. 4 d'entre eux avaient déjà commis des abus à la période précédente, les autres étaient sortis plus récemment des maisons de formation. 10 prêtres ont commis leur premier abus au cours des 10 premières années de sacerdoce[4]. Au moins 9 d'entre eux étaient accompagnés par le père M.-D. Philippe ou par deux frères formateurs ayant commis eux-mêmes des abus (l'accompagnateur spirituel des autres n'est pas connu). Au moins 4 avaient eux-mêmes été victimes d'abus sexuels (3 dans la communauté et 1 dans son enfance). 3 frères sont à eux seuls responsables de 23 abus, soit plus de la moitié, et cela dans quatre prieurés ayant un apostolat tourné vers les jeunes.

34 de ces 37 cas concernent une relation d'accompagnement. Dans les cas où des justifications ont été rapportées (24), elles sont principalement de deux types : l'amitié et le mystico-sexuel (Dieu se sert de ces gestes pour se donner)[5]. Un aspect de « guérison » a été invoqué aussi au moins deux

[1] À ces deux sœurs, on peut aussi ajouter le cas d'une sœur contemplative victime d'abus sexuels de sa prieure en dehors d'une maison de formation dans cette période.

[2] Les âges de toutes ces personnes ne sont pas connus, mais une seule semble avoir eu plus de 40 ans.

[3] Cet âge moyen est largement inférieur à ce que rapporte l'enquête de l'EPHE pour la CIASE. Pour la même période, l'âge moyen au premier abus est d'environ 48 ans (voir Philippe Portier (dir.), *Les violences sexuelles dans l'Église catholique en France (1950-2020). Une analyse sociohistorique*, Annexe 28 du rapport de la CIASE, p. 206). En revanche, le fait que la première agression ait lieu dans les 10 premières années de sacerdoce est conforme à ce qui est observé ailleurs : « le premier abus est en moyenne commis dans un délai d'une dizaine d'années après l'ordination » (idem, p. 207). Cette singularité de la communauté Saint-Jean pourrait donc s'expliquer d'une part par un âge moyen à l'ordination plus jeune qu'ailleurs, et d'autre part par les problèmes de formation évoqués plus haut.

[4] Et même 13 sur 15, si on tient compte de ceux qui avaient commis leur premier abus à la période précédente (1975-1990).

[5] L'un n'exclut pas l'autre, même s'il y a des dominantes, certains parlant plus d'amitié et de tendresse, d'autres davantage de l'action de Dieu à travers les gestes.

fois. L'autorité du père M.-D. Philippe et de son enseignement est aussi régulièrement mentionnée. Dans plusieurs cas, des actes ont eu lieu dans le cadre du sacrement de pénitence[1].

Les actes eux-mêmes sont une main sur la cuisse (1 cas), des enlacements sensuels et des caresses (10 cas), à quoi se sont ajoutés des baisers (13 cas), des actes génitaux comme la masturbation ou la fellation (10 cas), et des rapports sexuels complets (3 cas). Il ne s'agit pas d'actes isolés. Presque tous ces cas concernent des relations qui ont eu une certaine durée.

Il est impossible de relater toutes les histoires individuelles. Il faut relever d'ailleurs que beaucoup se ressemblent. Pour la plupart, il s'agit de très jeunes femmes avec une forte demande spirituelle, qui fréquentaient les prieurés des frères de Saint-Jean très régulièrement, dans le cadre d'une « école de vie » (année de formation chrétienne), ou pour des temps forts comme des camps ou des sessions de formation, ou encore dans le cadre paroissial. Leur attente spirituelle et la grande confiance qu'elles mettaient en la communauté Saint-Jean les ont rendues vulnérables à l'égard de religieux qui ont su les enthousiasmer pour le Christ et apporter des réponses à leurs questions. Dans de nombreux cas, une forte emprise s'est alors établie, qui a permis à ces frères de profiter de la situation pour poser des gestes, souvent de manière progressive, et avec des justifications intellectuelles auxquelles elles étaient d'autant plus sensibles que ces jeunes femmes avaient pu être réellement éclairées par ces frères sur certains points[2]. La confusion des sentiments, et parfois la sidération, qui en ont résulté les ont souvent rendues incapables de se défendre ou même de se rendre compte du caractère anormal de ce qu'elles vivaient. Un acte plus intrusif ou choquant leur a parfois ouvert les yeux, mais un certain nombre d'entre elles sont restées des années dans la confusion, entretenant une relation ambiguë avec le frère qui les avait abusées, même quand les gestes avaient cessé. Il est arrivé que ce frère les prépare au mariage, ou célèbre leur mariage, ce qui a encore ajouté à la confusion.

La dimension « systémique » de ces abus est sans doute moins visible par rapport à des personnes laïques que dans les maisons de formation, mais elle existe néanmoins dans la plupart des cas. Il ne s'agit pas seulement d'abus par des personnalités isolées. Ces frères bénéficiaient de l'aura de la communauté Saint-Jean, ils se servaient de l'enseignement du père M.-D. Philippe[3], ils étaient parfois approuvés par leurs pères spirituels[4]. Il est arrivé qu'un frère essaie de persuader la jeune femme dont il abusait qu'elle avait une vocation religieuse. Plusieurs ont envoyé une jeune femme qui exprimait des doutes vers un autre frère (parfois le propre père spirituel de ce frère) qui a confirmé la légitimité des pratiques du frère ou a donné l'absolution sans chercher à aller plus loin. Le père M.-D. Philippe a d'ailleurs lui-même eu des paroles d'approbation quand certaines personnes lui ont parlé de leur trouble, parfois à l'invitation du frère qui abusait d'elles. Ces abus sexuels sont finalement très semblables à ceux qui ont eu lieu à l'intérieur de la communauté. On y retrouve les mêmes justifications, la même défaillance de l'accompagnement spirituel et du ministère de confesseur, et les mêmes pratiques, à l'exception des quelques cas de rapports sexuels complets (qui ont peut-être paru possibles à certains dès lors que ces femmes n'étaient pas consacrées).

L'emprise qui s'est instaurée était de la même nature que celle qui a été constatée pour les abus commis par les formateurs à la vie religieuse. Une personne a d'ailleurs écrit, à propos d'un lieu de formation animé par des frères de Saint-Jean, que l'obéissance au père spirituel était « une

[1] Un frère prêtre a aussi célébré des messes au domicile de la personne, et fait la relation entre le don du Corps du Christ dans l'eucharistie et le « don des corps » dans les actes sexuels.

[2] Souvent, les gestes accompagnés de justification conduisent à une emprise dont la personne ne peut plus se libérer, comme on le voit dans ce témoignage : « Au fur et à mesure des confessions, c'est une prison affective qui s'est construite autour de moi, dont les barreaux étaient ses bras, ses mains sur ma taille, ses gestes de tendresse. Oui, j'étais très angoissée, j'étais alors mal dans ma peau ; je cherchais la lumière, le pardon mais pas ce soutien-là » (ACASJ).

[3] Voir, par exemple, Sophie DUCREY, *Étouffée. Récit d'un abus spirituel et sexuel*, Paris, Tallandier, 2019, p. 27. Ce livre est le seul témoignage publié sur ce type d'emprise dans la famille Saint-Jean.

[4] « Lui m'expliquait que son propre père spirituel validait et qu'il avait discerné avec lui qu'il avait une force spéciale qui lui permettait d'avoir ce lien avec une fille sans mettre en péril sa chasteté. D'ailleurs, il m'aimait "comme un père", il n'était pas amoureux de moi » (ACASJ). Un frère raconte que son père spirituel lui aurait dit : « Super, c'est très beau ce que tu vis avec cette personne, vas-y. » Le même rapporte ce dialogue : « "Mais vous croyez vraiment que je peux le faire ? " - "Mais oui !" » (ACASJ).

obéissance quasi religieuse », et que cela engendrait chez elle-même et d'autres jeunes femmes une attente qu'il dirige leur vie. Dans la même lettre, elle ajoutait, à propos d'un autre frère prêtre, que « les limites et le champ d'action de cette obéissance n'ont jamais été posés clairement » et n'hésitait pas à parler de « manipulation des consciences ». Quand elle en avait reparlé avec le prêtre en question, il avait dit qu'il avait seulement « donné des conseils », ce qu'elle avait interprété comme un manque de lucidité par rapport à son influence réelle. Elle expliquait aussi que cette attente que leur vie soit dirigée par leur père spirituel a continué par la suite, pouvant même s'étendre au domaine professionnel : « Cette forme d'obéissance très servile et enfantine reste ancrée très profondément en nous. »

Cette même personne était également lucide sur une autre confusion, qui rappelle également des choses qui ont pu se passer pour des religieux :

> Une autre prise de conscience vient accentuer ces remises en question : durant toute la durée de cette affaire, une grave confusion a perduré. Mon Père Spirituel, mon confesseur […], mon ancienne Prieure […] et mon thérapeute […], n'ont pas craint de mettre en commun, de divulguer et de se servir de ce que j'avais confié à chacun d'entre eux personnellement. Si je ne fais que commencer à pressentir les effets psychologiques désastreux de cette mise en commun de la vie personnelle de chacun (puisque moi-même j'ai eu des échos de détails intimes de la vie des autres filles […], elle me paraît déjà très grave. Je crois que cette déficience dans la confidentialité est aussi un point qu'il me paraît difficile d'accepter désormais[1].

Ce manque de respect de la confidentialité a été dénoncé par plusieurs personnes. En fait, de telles manipulations, avec une connivence entre plusieurs personnes ayant des rôles différents, se retrouvent à plusieurs reprises dans les abus commis dans la famille Saint-Jean. Une sœur a rapporté, par exemple, comment sa prieure et le frère qui abusait d'elle ont tenté de se servir du père M.-D. Philippe pour empêcher qu'elle soit assignée dans un autre prieuré. Ils lui ont fait appeler le père M.-D. Philippe au téléphone et auraient voulu qu'elle lui dise qu'elle ne désirait pas changer de prieuré, ce qui aurait permis que le père M.-D. Philippe intervienne en ce sens auprès de ses supérieures. Heureusement, la sœur a trouvé la force de répondre « oui » à la question « voulez-vous partir ? », ce qui a mis un terme à cette tentative d'instrumentaliser le père M.-D. Philippe[2].

Les conséquences de ces abus sur des personnes majeures ont été différentes selon les personnes. Au moins l'une d'entre elles pense avoir été à cause de cela détournée d'une vocation religieuse. Beaucoup ont éprouvé de la culpabilité[3]. Le traumatisme peut s'exprimer aussi sous la forme : « j'ai couché avec un prêtre ». Certaines ont réussi à se marier et à fonder des familles, mais d'autres sont demeurées célibataires et en souffrent, et elles font parfois le lien entre leur célibat et les abus subis. Beaucoup ont confié avoir des difficultés dans leur vie affective et sexuelle, à cause de ce qu'elles ont vécu[4]. Le rapport de la Commission SOS abus en 2019 décrivait ainsi les conséquences sur les victimes :

> Les conséquences pour les victimes ne se limitent pas aux blessures causées par les gestes. Les justifications, la relation paternelle ou d'autorité en général, le prestige intellectuel et spirituel des auteurs des abus, ont aussi des conséquences très néfastes pour la victime.

---

[1] ACASJ.

[2] ACASJ. Il n'a pas été possible de savoir dans quelle mesure la prieure était au courant de la nature exacte de la relation entre sa sœur et ce frère.

[3] « Toutes ces années j'étais torturée par ma mauvaise conscience, ayant l'impression qu'au fond tout était de ma faute » (ACASJ).

[4] L'une d'elles a écrit, par exemple : « Après tout ce temps, je comprends pourquoi pendant des années personne ne pouvait me toucher sans que j'aie un mouvement de recul. J'ai découvert qu'en 10 ans je n'avais rien pu bâtir et que malgré la connaissance de ma vocation au mariage et le désir d'aimer et d'être aimée, je m'étais rendue compte que depuis que le père X était entré dans ma vie, ma vie affective s'était arrêtée, que je n'avais plus jamais eu de relation amoureuse. Tous ces gestes posés ont créé un sentiment d'emprisonnement, un sentiment de ne pas être libre de vivre ma vie, d'être moi » (ACASJ). Une autre explique : « Grâce à Dieu, il n'y a jamais eu d'acte sexuel. Mais, malgré que cela n'ait jamais été l'intention, les câlins du père Y étaient matériellement des préliminaires à un acte conjugal. Pour un homme, cela n'a pas tant d'importance, mais pour une femme, les préliminaires sont fondamentaux. Pour moi, aujourd'hui, il y a un blocage à ce niveau-là. Pour le coup, rien d'autre dans mon histoire n'a pu entraîner ces conséquences » (ACASJ).

> Une conséquence fréquente que nous avons constatée est l'ambiguïté des sentiments dans laquelle la victime se trouve engluée, éprouvant à la fois de l'attachement pour son abuseur et une grande colère pour l'injustice qui lui a été faite.
> La psychologue de la Commission a relevé le parallélisme entre le traumatisme constaté dans les cas d'abus par un père spirituel et les ravages causés par un inceste. Mais aux conséquences physiques et psychologiques destructrices s'ajoute l'angoisse de la perte de repères au plan spirituel. C'est non seulement le corps et le psychisme qui sont endommagés, mais le noyau le plus intime de la personne et donc son identité tout entière[1].
> Les victimes portent le plus souvent un douloureux conflit de loyauté à l'égard du frère qui, par ailleurs a parfois fait du bien dans leur vie et peuvent se culpabiliser par rapport à ce qui s'est passé. La culpabilité induite est augmentée lorsque le comportement extérieur du frère était empreint de douceur et de respect, qu'il s'est efforcé de demander la permission de la personne pour aller plus loin, ou même qu'il a dit à la personne qu'il lui laissait l'initiative des gestes. Pour cette raison aussi, entreprendre une démarche pour parler de ce qui est arrivé est une épreuve considérable[2].

De nombreuses victimes ont dû suivre ou suivent encore une thérapie. Certaines sont devenues anorexiques, ont été hospitalisées dans un service de psychiatrie, ont été tentées par le suicide ou ont fait des tentatives de suicide. Les abus ont aussi engendré de graves difficultés spirituelles, comme le montre ce témoignage :

> Du point de vue spirituel, je ne peux plus faire oraison […], je ne peux plus aller à la Messe sans y penser (je me force à aller à la Messe le dimanche, mais c'est un calvaire auquel je suis ravie d'échapper quand ma santé ou une raison indépendante de ma volonté m'en empêche). Je ne suis pratiquement plus capable de me confesser[3].

Pour certaines personnes, cela a pu aller jusqu'à l'abandon de la foi. Enfin, il faut remarquer que dans certains contextes, il était extrêmement difficile à la victime de dénoncer son agresseur. Une jeune Camerounaise a ainsi expliqué dans une lettre adressée à son évêque :

> Pour moi, comme pour tout Africain, le prêtre est un homme pas comme les autres. J'avais 18 ans quand j'ai fait sa connaissance. En tant que père spirituel, il cherchait à me rencontrer le maximum de temps possible. Il envoyait les gens m'appeler lorsque je ne venais pas à la paroisse. Lorsque je venais tout ce qu'il savait faire c'est de me prendre dans ses bras avec ou sans mon consentement. J'avais peur, j'étais scandalisée. Je ne pouvais crier, de peur que les gens soient au courant. La scène s'est répétée plusieurs fois. Je souffrais, mais je n'avais jamais rien dit à personne. Il allait jusqu'au point de vouloir me voir nue mais par conséquent, il voulait profiter au maximum. Cependant, il avait compris que je ne le laisserai pas coucher avec moi. Je me battais toute seule contre lui, dans le silence. Les gens à un moment donné ont commencé par raconter que je sortais avec lui, parce qu'on se voyait un peu trop. Je ne disais rien à personne de peur de le salir. Et c'est ainsi que je subissais toutes ces saletés qu'on disait sur moi. Pour moi, il ne fallait pas dévoiler le prêtre de peur de diminuer la crédibilité de "son œuvre évangélisatrice" et sa personne de prêtre car on sait que le prêtre ne fait pas n'importe quoi. Bref je ne voulais pas ternir son image. Voilà pourquoi je me suis tue[4].

Cette brève étude des abus commis sur des personnes majeures permet de tirer plusieurs conclusions :

- C'est très majoritairement dans les maisons de formation que les religieux, hommes et femmes, ont subi des abus sexuels.
- Les victimes laïques majeures connues à cette période ont été presque exclusivement des femmes[5].

---

[1] « Mon arrivée à [telle ville] m'a donné l'occasion de rencontrer d'autres victimes du Père X, ce qui m'a également aidée à avancer. Mon mariage m'a ensuite ouvert les yeux sur les dégâts de ce que je vis aujourd'hui comme un inceste. Le Père X était un père pour moi ; et même si, d'un point de vue légal j'étais majeure, affectivement, je n'étais qu'une toute petite fille » (ACASJ).

[2] Rapport de la Commission SOS abus 2019.

[3] ACASJ.

[4] ACASJ.

[5] Rappelons qu'il y a une exception : un jeune homme a été agressé à Rimont en 2005. En outre, il peut y avoir des cas qui n'ont pas fait l'objet de dénonciations et qui ne sont pas connus.

- Leur situation a beaucoup de similitudes avec celle des jeunes religieux dans les maisons de formation.
- Les frères ayant commis des abus étaient presque tous des jeunes prêtres, ayant moins de 10 ans de sacerdoce.
- Une bonne proportion de ces frères ont connu un accompagnement spirituel défaillant, qui les a encouragés dans leurs pratiques déviantes.
- L'accompagnement spirituel est le principal moyen qui a permis une emprise sur ces jeunes femmes, avec des justifications basées sur l'amour d'amitié et des théories mystico-sexuelles élaborées à partir de l'enseignement du père M.-D. Philippe.

Indépendamment des abus, il faut ajouter que, à notre connaissance, quatre frères ont eu des enfants au Cameroun dans cette période. Cela n'a pas fait l'objet de plaintes, sans que l'on soit en mesure de déterminer la nature de ces relations.

III. PROPORTION IMPORTANTE D'ABUS SUR MINEURS

À cette période, les abus sur mineurs (moins de 18 ans) représentent une proportion importante, impliquant 13 frères[1] et un nombre de victimes difficile à préciser étant donné que certaines victimes n'ont pas été identifiées. Mais on peut les estimer à une trentaine, au minimum.

Il est possible de distinguer deux catégories parmi les mineurs, comme le fait la loi française, selon qu'ils ont plus ou moins de quinze ans.

A. Les mineurs de plus de quinze ans

Nous traiterons en premier des abus sur des personnes âgées de 15 à 17 ans, qui sont finalement assez semblables à ceux commis sur des jeunes majeurs, notamment du point de vue du mode opératoire et des justifications. 8 frères[2] ont commis des abus sur des mineurs de plus de quinze ans entre 1990 et 2006. Cela correspond à 12 victimes (9 filles et 3 garçons).

À l'exception d'un cas qui est mal connu[3], les faits concernant les filles ont eu lieu dans le cadre d'un accompagnement spirituel (incluant parfois le sacrement de pénitence) et ont souvent été justifiés[4]. Ces faits, qui ne sont pas toujours connus exactement, sont des étreintes, des caresses, des baisers, des attouchements (souvent par-dessus les vêtements et parfois en dessous), et au moins un cas où le frère s'est frotté tout habillé sur la personne en simulant des actes sexuels. Il ne s'agit pas d'actes uniques, mais d'actes qui s'inscrivent dans des relations qui ont duré plusieurs mois, voire plusieurs années, et au cours desquelles une véritable emprise s'est instaurée. Là aussi, il est arrivé qu'un frère ayant commis des abus fasse référence à son père spirituel ou au père Marie-Dominique Philippe comme à des autorités qui étaient au courant et approuvaient ce qu'il faisait. Les récits sont très semblables à ceux des jeunes femmes majeures, si ce n'est que leur jeune âge rendait les victimes sans doute encore plus vulnérables aux manipulations et aux chantages affectifs, ce qui ne signifie pas qu'elles n'aient jamais protesté.

[1] Dans un cas, l'agresseur n'a pas été identifié, l'enfant ne se souvenant pas de son nom.
[2] À ces 8 frères, il faut ajouter le père Marie-Dominique Philippe, qui a commis un abus sur une mineure âgée de 16 ou 17 ans au Festival Saint-Jean, à Saint-Quentin-sur-Indrois en 2002 ou 2003.
[3] L'une des filles concernées n'a pas déposé plainte et est décédée depuis. Son histoire n'est connue que par le témoignage d'un tiers et par les aveux du frère de Saint-Jean.
[4] Un frère a ainsi pu dire à une jeune fille, pour lui expliquer que les gestes posés étaient une aide pour son sacerdoce : « La femme est la gardienne de la chasteté » (ACASJ).

Ce texte écrit par une fille de 16 ans peut donner une idée de ce qu'ont vécu certaines jeunes filles :

> De mon côté, comme je vous l'ai dit, je rencontre tellement de déceptions non seulement par mon passé très douloureux mais surtout ce présent si blessant. J'ai eu cette chance que Dieu m'ait aidé à l'accepter dans mes souffrances ainsi que dans mes misères.
>
> Guidée par Jésus, je me suis dit qu'il me fallait un père spirituel qui devait m'aider à oublier ce passé si douloureux et à m'habituer au présent très amer. J'ai donc rencontré le père et je lui ai expliqué mon problème auquel il a été d'accord[1]. Un an après, j'ai commencé à découvrir en lui des manières anormales, malgré les efforts que je fournissais pour n'être en aucun jour un objet de chute de qui que ce soit, surtout les garçons (les prêtres). Il me donnait déjà des conseils que je ne comprenais pas où il voulait en venir. Un jour donc je suis allée le voir concernant mon emploi du temps des prières et certaines difficultés spirituelles. Comme il avait déjà l'habitude de me recevoir après les autres, j'ai attendu. Quand je suis entrée dans son bureau, il a tiré le rideau ainsi que la porte. Je lui ai posé une question et il a répondu. Puisque j'avais déjà une mauvaise idée de lui, je m'asseyais un peu loin pour qu'il ne me touche pas. Après un moment, il m'a donné sa main et finalement il m'a tiré vers lui où il s'est mis à me caresser les seins, à me serrer contre lui et à vouloir coller sa bouche à la mienne malgré que je le repoussais. Je ne pouvais pas crier de peur que les gens soient au courant de ce qui se passait et j'ai gardé ce secret une fois sortie mais j'ai beaucoup pleuré. C'est là que j'ai compris que tous ces conseils qu'il me donnait et que je n'arrivais pas à saisir signifiaient qu'il attendait autre chose de moi.
>
> Mon père, je suis très touchée non seulement à cause de mes blessures mais de voir ces filles qu'il manipule n'importe comment et qui se croient heureuses[2].

Pour les garçons, deux cas sont assez mal connus. L'un correspond apparemment à un acte isolé (un attouchement)[3], l'autre à plusieurs actes dans une relation affective d'un frère avec un servant de messe. Ces actes ne semblent pas avoir été justifiés intellectuellement. Le dernier cas est celui d'un postulant de 17 ans, abusé par le frère chargé de l'accompagner dans son discernement. On se trouve là aussi dans un cas de figure très semblable à celui de la plupart des jeunes filles mineures et des jeunes majeures : des justifications étaient données dans le cadre d'un accompagnement, pour des gestes de nature pourtant clairement sexuelle (masturbation) et évidemment contraires à la formation que ce frère était censé donner à ce postulant. C'est le seul cas connu d'abus d'un formateur sur un mineur en formation à la vie religieuse.

Pour autant qu'il soit possible d'en juger, car les témoignages sont moins nombreux, les conséquences de ces abus sont les mêmes que pour les personnes majeures, c'est pourquoi elles ne seront pas reprises ici. Finalement, tout en tenant compte de la gravité particulière des abus commis sur des mineurs, les situations des jeunes religieux, des jeunes laïques majeures, et des mineurs de plus de quinze ans sont assez semblables, si l'on met à part quelques spécificités propres à la vie religieuse (notamment à cause du vœu d'obéissance) et la vulnérabilité propre aux mineurs. Il n'en va pas de même pour la plupart des mineurs de moins de quinze ans, dont il sera question maintenant.

B. Les mineurs de moins de quinze ans

Entre 1990 et 2006, 7 frères ont commis des abus sur des moins de 15 ans, 3 sur des filles et 4 sur des garçons. Parmi eux, un frère a fait à lui seul 11 victimes connues, à divers endroits au gré de ses assignations. Un agresseur n'a pas été identifié[4]. Le nombre total de victimes identifiées s'élève à 20 (5 garçons et 15 filles). Cependant, il s'agit d'un minimum, non seulement parce qu'on peut estimer que des victimes ne se sont pas encore signalées, mais aussi parce que le nom et l'âge de certaines victimes dont des tiers ont parlé aux autorités n'ont pas pu être précisés. Ajoutons que

[1] C'est-à-dire qu'il a donné son accord pour l'accompagner.
[2] ACASJ.
[3] Ce serait un attouchement sur le sexe d'un jeune garçon par-dessus le caleçon.
[4] La jeune femme ne se souvient pas du nom de son agresseur et n'a pas pu le reconnaître sur les photos qui lui ont été montrées. Une enquête de police est en cours.

ces cas ont été soumis à la justice, et que les frères concernés ne sont plus dans la Congrégation Saint-Jean.

L'âge des victimes va de 7 à 14 ans. Dans plusieurs cas, les faits sont mal connus de la Congrégation Saint-Jean, soit parce que les victimes se sont adressées de préférence à la justice étatique, soit parce que les enquêtes sont en cours[1].

On peut distinguer deux cas de figure. Dans 15 cas, il s'agit d'un acte unique et les justifications sont alors soit inexistantes, soit réduites à quelques paroles. Les plus jeunes victimes relèvent de ce cas de figure. Il s'agit notamment des victimes d'un frère qui s'est attaqué à des petites filles âgées de 7 à 10 ans, lors de ses assignations successives dans les prieurés de La Chaise-Dieu, Bucarest, Châteaufort, Notre-Dame du Laus et Rimont. Les abus ont alors majoritairement consisté en un attouchement sur le sexe de l'enfant, par-dessus les vêtements ou en dessous (dans un cas, il s'agissait d'un viol)[2]. Un autre frère s'en est pris à deux garçons, dont il a touché le sexe par-dessus leurs vêtements. Il s'agissait de deux frères âgés de 7 et 8 ans venus passer un week-end pascal à Rimont en 1998[3]. Le frère les avait entraînés à l'écart. Une jeune femme a récemment dénoncé l'agression sexuelle qu'elle a subie à l'âge de 7 ans le jour de sa première communion de la part d'un frère qui n'a pas été identifié. Enfin, lors du séjour d'une famille dans un prieuré, un frère a proposé à un garçon de faire une cabane et a passé une partie de la nuit avec lui dans cette cabane. Il en aurait alors profité pour caresser le sexe de l'enfant[4]. Il est arrivé que l'agresseur intime le silence à l'enfant.

Les conséquences de ces abus, quand elles sont connues, ont été parfois dramatiques, comme le montre cet extrait d'un article de presse rapportant les paroles d'une victime lors d'un procès :

> Rassemblant toutes ses forces pour raconter l'impensable, Charlotte[5] exprime comment le doute et la culpabilité ne cesseront de la tarauder depuis ce jour "où la vie a basculé". "Je savais qu'il m'avait fait un truc mais je ne savais pas si c'était bien ou mal. Pour moi, un adulte, qui plus est religieux, ne pouvait commettre le mal, d'autant plus que je l'admirais, alors qu'un enfant fait forcément des bêtises."
>
> Elle garde alors le silence et s'emmure dans une souffrance indicible. La petite fille blagueuse n'a plus le goût de vivre : "J'avais d'autant plus honte de ce qui s'était passé que, sur le moment, j'avais éprouvé du plaisir."
>
> Au fil des ans, elle poursuit une lente entreprise de destruction d'elle-même. Des automutilations, des scarifications, des brûlures au deuxième degré avec un fer à repasser, quatre tentatives de suicide[6].

Ces agressions ont eu de graves conséquences sur toutes les victimes, bien qu'elles ne soient pas toujours identiques. Plusieurs ont rapporté de graves difficultés dans leur vie affective, leurs études et leur vie professionnelle dont elles attribuent l'origine à l'abus subi dans leur enfance. Certaines ont dû faire de longues thérapies et sont toujours dans une situation précaire aujourd'hui, psychologiquement et parfois financièrement. Ces abus sexuels ont eu aussi parfois de graves conséquences familiales.

Le deuxième cas de figure est celui d'abus qui ont eu lieu dans une relation de confiance, ayant duré plusieurs mois ou plusieurs années, et qui ont parfois comporté des justifications plus élaborées. Une femme se souvient ainsi d'avoir été agressée à l'âge de 13 ans par un frère prêtre qui lui a touché la poitrine lors d'un camp, alors qu'ils étaient couchés dans un dortoir. Sidérée, elle a tout de même trouvé la force d'arrêter sa main. Elle décrit la relation comme une relation d'emprise qui a dévasté sa vie et a toujours de graves conséquences pour elle. Une fille de 11 ans a subi des viols et des attouchements, en Roumanie, de la part d'un frère qui a été condamné ensuite aux assises pour ces

[1] De plus, une victime n'a pas souhaité porter plainte, et une autre n'a pas été retrouvée.
[2] Cet ancien frère a été condamné aux assises pour ces faits.
[3] L'enquête est encore en cours.
[4] Ce cas a fait l'objet d'un signalement et une enquête est encore en cours. Le frère a été renvoyé de la Congrégation peu après les faits.
[5] Il s'agit d'un pseudonyme.
[6] Site internet du journal *La Croix,* le 22 mai 2015.

faits. Contrairement aux autres agressions commises par cet ancien frère dont nous avons déjà parlé, il s'agit ici d'actes commis à plusieurs reprises sur le même enfant, dans une emprise d'autant plus forte que le frère apportait une aide matérielle à cette famille pauvre et voyait très régulièrement cette petite fille. Un autre frère a signalé plus tard auprès des supérieurs avoir commis des abus sur une adolescente de 14 ans au Cameroun[1]. Un garçon a rapporté des faits de harcèlement, d'exhibition et d'agression sexuelle de la part d'un frère, dans une relation qui a duré plusieurs années (il avait 11 ans quand cela a commencé). Cela a eu de graves conséquences sur sa vie, tout comme pour les autres victimes évoquées ici. Enfin, un témoin a rapporté qu'un autre garçon, dont l'âge n'est pas connu précisément, aurait été victime d'un frère prêtre en Afrique.

Tous ces cas d'abus sur mineurs de moins de quinze ans relèvent surtout de la problématique personnelle de leurs auteurs (tendance pédophile, attirance pour les jeunes adolescents). Ils sont assez différents de ce que nous avons vu jusqu'ici pour les mineurs de plus de quinze ans ou les majeurs, dans la mesure où la part des justifications doctrinale est faible ou inexistante. Ils ne sont pourtant pas tout à fait sans lien avec les problèmes systémiques de la famille Saint-Jean, notamment à cause de la déficience dans le discernement des vocations, la vigilance, le traitement des plaintes et l'accompagnement des agresseurs. Dans quelques cas, le père M.-D. Philippe ou d'autres autorités ont été au courant des problèmes d'un frère dès ses années de formation, soit par le frère lui-même qui s'en est ouvert, soit par une victime, soit parce que des problèmes sont apparus pendant la formation initiale.

[1] Les faits semblent particulièrement graves, bien qu'ils soient mal connus. Une enquête judiciaire est en cours. Les autres victimes de ce frère étaient âgées de plus de 15 ans.

Chapitre 12 :

LE TRAITEMENT DES PLAINTES DANS LES ANNEES 1990

Le point de vue adopté dans les deux derniers chapitres de cette période (1990-2006) sera celui du traitement des affaires de mœurs par les autorités de ces religieux. Les supérieurs sont loin d'avoir eu connaissance de tous les abus sexuels commis par des frères de Saint-Jean. Pourtant, dans les années 1990-2006, les supérieurs ont eu à traiter un certain nombre d'affaires de mœurs qui ont été portées à leur connaissance, comme en attestent notamment les comptes rendus du conseil du prieur général. De ce point de vue, deux périodes peuvent être distinguées : celle où le père M.-D. Philippe est encore prieur général, qui correspond aux années 1990-2001, et celle où il est remplacé par frère Jean-Pierre-Marie comme prieur général mais où il joue encore un rôle important en tant que fondateur (2001-2006). Ces deux périodes, assez différentes, seront traitées séparément (chapitres 12 et 13).

Dans l'histoire de la Congrégation Saint-Jean, les années 1990 donnent l'impression d'un grand dynamisme. Les archives gardent la trace de nombreuses fondations de prieurés, d'œuvres apostoliques, voire de communautés annexes, et de projets tout aussi nombreux. Le conseil du prieur général a passé beaucoup de temps sur ces sujets. Du point de vue institutionnel, c'est aussi une période où les frères étaient préoccupés par l'obtention de la reconnaissance comme institut de droit pontifical, qui semblait mieux correspondre à l'extension rapide de la congrégation dans de nombreux pays que le statut d'institut religieux de droit diocésain érigé dans le diocèse d'Autun. Au début des années 1990, ce projet semblait favorablement accueilli par le Saint-Siège, bien que l'évêque d'Autun, Mgr Séguy, paraisse avoir éprouvé quelques réticences à cause des limites qu'il constatait[1].

Les archives de la Congrégation Saint-Jean pour les années 1990 sont très lacunaires pour tout ce qui concerne les mœurs. Quelques pièces se trouvent néanmoins dans les dossiers personnels des frères, ainsi que quelques allusions dans les notes très succinctes du Conseil du prieur général (c'est-

[1] Lors du conseil du 4 mai 1990, le sujet du droit pontifical est abordé. Mgr Séguy en a parlé au père Philippe. Pour ce dernier, le critère est le nombre de diocèses dans lesquels la Congrégation est implantée. De plus, « le Père a entendu dire que le Saint Père s'était étonné que nous n'ayons pas fait le passage ». Le 17 avril 1991, le père Philippe rend compte de sa visite à Rome au cardinal Hamer, préfet de la Congrégation pour la Vie consacrée, et dit qu'il semble opportun de préparer le dossier pour le droit pontifical. Au conseil du 2 mai 1991, il est noté que Mgr Séguy compte en parler à Rome au cardinal Hamer (AGCSJ). Il est probable que l'évêque ait voulu faire part de ses préoccupations au cardinal.

à-dire, à cette époque, du père Marie-Dominique Philippe)[1]. En croisant les archives des frères de Saint-Jean, celles de la Commission SOS abus, les récits des victimes, les témoignages de plusieurs acteurs, il est tout de même possible d'avoir une idée de la manière dont les plaintes et, plus généralement, les affaires de mœurs impliquant des frères[2], ont été traitées.

Du point de vue méthodologique, la lecture des comptes rendus des réunions du conseil du prieur général suscite quelques questions, notamment quant au décalage possible entre l'écrit et l'oral, d'une part, et d'autre part, entre ce qui a été effectivement traité au conseil et ce qui aurait pu l'être entre deux conseils sans faire l'objet d'aucun rapport écrit. En effet, dans les années 90, les conseils duraient une journée, et avaient lieu une fois par mois. Au vu des comptes rendus, on se demande parfois comment l'ordre du jour a pu être abordé dans son intégralité en une journée et, s'il l'a été, de quelle manière. Il est vraisemblable que parmi les points abordés, certains faisaient l'objet d'une brève information au conseil mais étaient en réalité traités à un autre moment[3], par le père M.-D. Philippe, aidé éventuellement par des frères de son entourage proche, c'est-à-dire des frères de Rimont ou de Saint-Jodard[4]. Cela vaut peut-être en particulier pour les questions de mœurs, pour lesquelles il faut bien distinguer aussi entre le moment des faits, le moment où les faits sont connus des autorités, et le moment où une mention apparaît dans les comptes rendus du conseil. Quelles que soient ces difficultés, il est néanmoins possible d'essayer de tirer quelques conclusions et de faire des hypothèses. Le plan adopté sera ici chronologique.

I. UNE PERSPECTIVE D'ABORD THÉRAPEUTIQUE

La première impression qui se dégage de l'étude des conseils du prieur général des années 1990, à propos du traitement des abus sexuels ou des affaires de mœurs en général, est que l'angle principal sous lequel ces problèmes sont abordés est d'abord thérapeutique (en pensant aux frères concernés, et non aux victimes).

Dès le début des années 1990, le besoin d'une aide thérapeutique s'est exprimé. Le 8 novembre 1991, une demande du maître des novices a été abordée au conseil : « Le P. Maître demande au Père Marie Dominique une réflexion sur les moyens d'aider les frères ayant besoin d'un traitement médical d'ordre psychologique. [5]» Il ne s'agissait pas là de question d'abus, mais d'une aide pour les jeunes frères en difficulté. Lors du même conseil est annoncée une session de dix jours à Rimont, du 20 au 30 août 1992, avec Mme Jeannine Guindon[6] (1919-2002), professeur de psychologie à l'université de Montréal et fondatrice de l'École de psychoéducation de cette université[7]. Elle avait

[1] À ce problème concernant la constitution des dossiers d'archives s'ajoute dans certains cas le problème matériel de la mauvaise qualité du papier. De nombreuses correspondances avaient lieu par fax, et le papier s'est très mal conservé, jusqu'à devenir souvent illisible.

[2] L'étude des archives des sœurs apostoliques n'a pas fait apparaître de cas de mœurs traité par le conseil à cette époque ; quant aux sœurs contemplatives, leurs archives n'ont pas été étudiées.

[3] Un frère qui était membre du conseil à cette époque a témoigné : « on allait vite et on ne parlait pas de tout ».

[4] À partir de 1996, le père Philippe a été secondé par un vicaire général, mais il avait déjà auparavant eu un assistant, et d'autres conseillers avaient des postes dans les maisons de formation (maître des études, prieur, maître des novices, professeur…) et pouvaient être disponibles pour aider le père Philippe. D'autres questions se posent sur les rôles joués par les différents acteurs. On verra que le père Philippe ne semble pas s'être toujours positionné en gouvernant. Dans certains cas, il semble plutôt être un conseiller éminent que l'on interroge pour connaître ses intentions sur tel ou tel sujet qu'un supérieur qui organise les débats, répartit les rôles, prend les décisions et en assume la mise en œuvre. À partir de 1995-1996, des vicariats ont été mis en place, dont des frères conseillers étaient responsables. Le père Philippe était donc moins directement en contact avec les frères concernés, bien que les décisions aient toujours relevé de lui.

[5] Conseil du 8 novembre 1991, AGCSJ.

[6] Jeannine Guindon (1919-2002) est l'auteur de plusieurs ouvrages, notamment *Les étapes de rééducation - des jeunes délinquants et des autres*, nouvelle édition revue et augmentée, Éditions Science et Culture, Montréal, 1995 et *Vers l'autonomie psychique de la naissance à la mort*, 2e édition, Éditions Science et Culture, Montréal, 2001.

[7] Jeannine Guindon, qui à l'origine s'occupait plutôt d'enfants en grave difficulté, avait, à la demande de l'Église, fait une étude sur des religieux condamnés pour des actes pédocriminels.

aussi fondé en 1976 l'Institut de Formation Humaine Intégrale de Montréal (IFHIM), où se formaient notamment de nombreux religieux[1].

Le contact avec Jeannine Guindon s'était fait quelques années auparavant. À l'occasion d'un séjour en France, elle avait voulu rencontrer la communauté Saint-Jean, dont quelqu'un lui avait parlé. Elle s'était alors rendue à Saint-Jodard, où elle avait rencontré le père M.-D. Philippe et un frère qui se souvient d'avoir reçu d'elle ce jour-là de bons conseils pour l'accompagnement des frères, ce qui lui a donné le désir de recevoir une formation plus approfondie. Jeannine Guindon lui a proposé de suivre une session au Canada, ce qu'il a fait en début d'été, et il y est retourné l'année suivante avec un autre frère. Il a alors pensé que cette formation, où l'on apprenait notamment à respecter son corps et à se positionner dans le rapport à l'autre, pouvait apporter un utile complément à la formation intellectuelle donnée par le père M.-D. Philippe[2].

La session projetée pour l'été 1992 serait destinée exclusivement aux frères (« les frères de Rimont et ceux qui participent à l'éducation des jeunes »). D'après le compte rendu, le conseil adhère à ce projet. Cependant, le point de vue du père M.-D. Philippe n'est pas mentionné[3], et un frère qui y a participé se souvient que plusieurs frères du conseil ont résisté. En même temps que ce projet de session, il est décidé que trois frères (formateurs et supérieurs) iront suivre une session au Canada à l'été 1992.

Au début de l'année 1992, avant même que la session à Rimont ait eu lieu, il a été question au conseil d'envoyer d'autres frères au Canada pour une formation plus longue (une année). C'est à ce moment qu'apparut l'idée d'envoyer auprès de Jeannine Guindon non seulement des frères en responsabilité ou des éducateurs, mais aussi des frères ayant des problèmes affectifs et sexuels. La session de Rimont, a duré trois ou quatre jours et a comporté quelques exercices concrets et pas seulement des enseignements. Elle a abordé clairement le sujet de la pédophilie, et l'homosexualité. Elle a été bien reçue par une partie des frères, mais elle a suscité aussi de fortes critiques, notamment de la part du père M.-D. Philippe qui n'avait pourtant pas assisté à cette session[4]. La psychologie était souvent critiquée par le père M.-D. Philippe, imité en cela par d'autres formateurs. On peut faire l'hypothèse que le père M.-D. Philippe et d'autres frères pris eux-mêmes dans des pratiques abusives ont senti un danger dans la présence de Jeannine Guindon et dans la psychologie de manière générale et ont cherché à les discréditer auprès des frères[5].

---

[1] La formation humaine intégrale est définie ainsi sur le site de l'IFHIM : « La formation humaine intégrale met l'accent sur les forces vitales humaines de la personne à partir d'expériences vécues en vue de l'acquisition d'une autonomie accrue et d'une plus grande ouverture à l'entourage et aux autres. La force vitale de l'amour permet de regarder les personnes comme des personnes au-delà des différences. C'est ainsi que la croissance personnelle faite à partir d'un travail en profondeur sur soi-même, en interaction avec d'autres, contribue à une transformation sociale. Les étapes de formation permettent ce processus évolutif. La personne en formation prend conscience de ses forces vitales humaines et de sa façon de les actualiser dans des décisions prises malgré les obstacles rencontrés. La personne est aidée à découvrir ce sur quoi elle peut s'appuyer pour prendre des décisions plus libres, responsables, en ouverture à elle-même, à l'entourage et aux autres. La formation humaine intégrale vise aussi à former des personnes multiplicatrices qui pourront aider d'autres personnes par l'actualisation de leurs forces vitales humaines. Selon l'étape de sa formation, la personne peut également cheminer en regard de ce qui peut la paralyser dans la prise de certaines décisions et dans son ouverture à soi et à l'autre. La formation humaine est intégrale, car elle prend en compte la personne dans toutes ses dimensions : corporelle, affective, cognitive, spirituelle. Elle l'aide à vivre les défis qui correspondent à sa phase de vie et à grandir en autonomie, en vue d'une qualité de relations et d'engagement » (https://www.ifhim.ca/d%C3%A9couvrir-l-ifhim, consulté le 5 janvier 2023).

[2] « J'ai découvert que nous étions dans le savoir, pas dans le vivre et dans la vraie maturité humaine. […] Jeannine nous aidait à ne pas écouter que le rationnel, elle apprenait à accueillir le corps, etc. » (Témoignage d'un frère en vue du présent rapport).

[3] Selon un témoin, il n'a pas pris position.

[4] Après la session, une journée d'études a été organisée : « Une journée d'études sur la session de Mme Jeannine Guindon est proposée à Rimont le mardi 29 septembre » (conseil du 12 septembre 1992, AGCSJ). L'objectif était peut-être de relativiser la formation donnée par Jeannine Guindon.

[5] Ils ne se trompaient pas, puisque Jeannine Guindon avait repéré certains problèmes de comportement du père Philippe, qui ne concernaient pas la sexualité mais son attitude affective, fusionnelle et autoréférencée et sa recherche de reconnaissance. Elle a pu conseiller à un frère de prendre du recul par rapport à lui : « Sur le père Philippe, elle m'a dit : "sa situation ne s'arrangera pas, ça va être de pire en pire". Elle voulait m'ouvrir les yeux, m'aider à garder la distance. Elle voyait qu'il avait

Cependant, ces critiques n'ont pas empêché qu'une certaine collaboration se poursuive, puisque jusqu'à l'an 2000, plusieurs frères iront effectivement se former auprès de Jeanine Guidon (pour des durées allant d'un mois à deux ans), parmi lesquels des frères ayant commis des abus sexuels. Ce recours à la thérapie était plutôt par défaut, faute de savoir quoi faire. Il sera aussi fait appel à d'autres thérapeutes pendant les années 90 pour accompagner des frères ayant commis des abus ou ayant des difficultés en lien avec la sexualité. Les comptes rendus du conseil parlent plutôt de « médecins », faisant penser à des problèmes de santé, ce qui était à la fois une manière de considérer les frères comme des malades, et de passer sous silence la nature exacte du problème. Manifestement, il y a des choses qui ne devaient pas être écrites, et qui n'étaient vraisemblablement abordées, même à l'oral, qu'à travers des euphémismes, que tous les conseillers ne déchiffraient pas forcément.

Pendant cette décennie, ces frères sont perçus avant tout comme des malades qui ont besoin d'être soignés. C'est sur eux que l'attention du conseil est focalisée, pour les soigner, ou éventuellement pour les défendre (surtout dans le cas d'un frère attaqué en justice). Il n'est pas prêté attention aux victimes ni aux conséquences des actes qu'elles ont subis, même quand il s'agit de mineurs[1]. Aucun frère ne fait l'objet d'une enquête canonique à cette époque, y compris quand un évêque est au courant de l'affaire. Quant à faire un signalement à la justice étatique, cela ne semble pas concevable. Dans un cas, on cherche même explicitement à éviter toute enquête de police.

En fait, ce sont surtout les frères ayant commis des agressions sur des mineurs qu'on cherche à soigner, sans doute parce que la gravité des faits et leur caractère anormal n'échappent pas tout à fait au père M.-D. Philippe et à son conseil. Ceci dit, les comptes rendus évoquent surtout des « imprudences », des « problèmes », et disent que le frère « doit quitter » tel endroit, apparemment pour éviter un scandale. Pendant le temps de la thérapie, le frère est plutôt placé dans une maison de formation ou un prieuré de désert, et ainsi éloigné de la vie apostolique (mais pas forcément totalement sans apostolat). Une fois que le frère est censé être « guéri » ou a donné des signes de prise de conscience, on le remet dans la vie apostolique, en lui donnant de nouveau des responsabilités, et parfois même auprès d'enfants… Même en faisant la part de la pression que le frère concerné a pu mettre sur le père M.-D. Philippe en réclamant sa miséricorde et en se plaignant qu'on ne lui fasse pas confiance[2], ces décisions montrent une méconnaissance de ce qu'est la pédocriminalité et une grande légèreté. D'autant plus que, sans doute par souci de ne pas entacher la réputation du frère, les supérieurs locaux n'étaient souvent pas mis au courant, et pouvaient ainsi, par ignorance du problème, mettre les frères au contact de mineurs.

Dans les années 90, le conseil a eu connaissance de 8 frères ayant commis des abus sur des mineurs[3]. 11 sont connus aujourd'hui pour cette période. Plus des deux tiers des frères ayant abusé de mineurs à cette période étaient donc déjà repérés par le père M.-D. Philippe et par des conseillers[4]. Encore faut-il noter que la composition du conseil évolue : les conseillers sont élus ou nommés tous les trois ans, certains n'ont fait qu'un mandat[5]. De plus, comme les affaires étaient souvent évoquées à mots couverts, on ne peut pas dire que tous les frères conseillers aient eu connaissance de ces cas. Ce manque de transmission des informations est d'ailleurs un dysfonctionnement qui a certainement joué dans certaines décisions, notamment pour des changements de lieux qui ont remis des enfants en danger. Quatre frères ont posé problème quasiment à chaque nouvelle assignation.

---

des attitudes pas toujours très raisonnables. Elle me disait : "Attention, gardez votre jugement" » (témoignage d'un frère en vue du présent rapport).

[1] Selon le rapport de la CIASE, ceci n'est pas propre à la Congrégation Saint-Jean : « Alors même que les violences sexuelles concernent au premier chef les personnes qui en sont victimes, la réponse de l'Église catholique s'est prioritairement intéressée aux clercs et aux religieux qui en étaient les auteurs et aux conséquences des actes de ces derniers pour l'institution ecclésiastique… » (*Les violences sexuelles dans l'Église catholique. France 1950-2020,* §0802, p. 296).

[2] Certains frères mis en cause semblent avoir eu tendance à accuser la communauté, à culpabiliser les supérieurs de ne pas leur donner d'apostolat ou de ne pas les soutenir suffisamment.

[3] Dont 7 sur des mineurs de moins de 15 ans.

[4] Il est impossible de dire quelle était la proportion de victimes connues, car nos informations sont trop incomplètes.

[5] Quant au nombre de conseillers, il est compris entre 7 et 10 à cette période.

Quant aux frères ayant commis des abus sur des majeurs, cette catégorie n'existe pas dans l'esprit du père M.-D. Philippe et de son conseil[1]. Il est bien question parfois de frères ayant des relations avec des femmes, et ils sont considérés comme des frères en difficulté, qui manquent de fidélité à leurs engagements, surtout quand ils quittent la vie commune. Mais bien souvent, il est impossible de se faire une idée de la nature de la relation à partir des comptes rendus, ou même des dossiers personnels des frères concernés. Il y a deux raisons pour lesquels il est question de tels frères en conseil :

- le statut canonique des frères qui ont quitté la vie commune ou en ont l'intention : le conseil réfléchit alors à l'opportunité de leur accorder une dispense, une exclaustration, ou un indult de sortie de l'institut ;
- la crainte du scandale, qui aboutit le plus souvent à une nouvelle assignation (c'est-à-dire à un changement de lieu).

11 frères[2] apparaissent dans les comptes rendus du conseil pour des relations avec des femmes majeures. Dans certains cas, il s'agit de relations amoureuses avec des personnes consentantes, et qui ont pu aboutir à un mariage. Dans d'autres cas, il s'agit clairement d'abus, reconnus plus tard comme tels par l'Église ou par la justice étatique. Dans d'autres cas, la situation est plus difficile à comprendre, faute d'informations, mais au moins deux semblent être des abus. Le frère est parfois perçu comme « victime » d'une femme, à qui les frères cherchent à l'arracher. À plusieurs de ces frères, une thérapie a été proposée ou demandée.

Les comptes rendus de conseil mentionnent deux fois qu'un frère a un enfant[3], mais le sort de l'enfant n'est évoqué qu'une seule fois, et ceci, apparemment, grâce à l'intervention de l'ADFI[4], qui s'inquiétait du respect de la liberté du frère par la communauté[5]. Un accord amiable a été trouvé, le frère ayant reconnu l'enfant et s'étant engagé à verser une pension alimentaire. Ce frère a ensuite quitté la communauté et s'est occupé de son enfant.

Parmi les préoccupations visibles des frères du conseil se trouve la sauvegarde de la vocation religieuse des frères, et de leur sacerdoce quand ils sont prêtres. Les conseillers cherchent à faire en sorte que le frère qui « ne va pas bien » puisse revenir dans la communauté et continuer à exercer le ministère sacerdotal, qui apparaît comme supérieur à toute autre considération (le bien d'un enfant, par exemple). Cette conception du sacerdoce ou de la « vocation » comme d'un bien qui doit être sauvé à tout prix n'est pas propre à Saint-Jean[6]. Le père M.-D. Philippe la partage. Un frère qui a participé au conseil se souvient du père M.-D. Philippe lui disant à propos d'un de ces frères : « Il faut qu'il parte [dans un autre prieuré], pour la sauvegarde de son sacerdoce. »

En conclusion, la manière dont les supérieurs de Saint-Jean abordent la question des abus sexuels c'est-à-dire à l'époque celle de la pédocriminalité, semble finalement assez proche de ce qu'on trouve à la même époque dans l'Église en général, même si une évolution était en cours[7] : perspective thérapeutique, souci de sauvegarder le sacerdoce et l'institution, manque d'intérêt pour les victimes…

---

[1] C'est probablement le cas pour une bonne partie de la société à cette période.

[2] Parmi eux, deux ont été également repérés à cette époque pour avoir eu des gestes sexuels avec des mineurs. Un autre cas est connu par la correspondance du père Philippe : il a reçu une lettre d'une jeune femme expliquant qu'un frère avait des rapports sexuels avec elle et dénonçant cela comme anormal de la part d'un prêtre, sans toutefois parler d'agression. Il ne semble pas avoir réagi, et le cas n'a apparemment pas été traité en conseil.

[3] Comme on le verra plus loin, deux autres cas sont connus, dont il n'est pas fait état dans les comptes rendus de conseil.

[4] Association pour la défense des familles et de l'individu, créée en 1974 et qui a des antennes locales.

[5] De leur côté, les frères s'inquiétaient aussi de la liberté du frère, pensant qu'il n'était pas libre de faire un vrai choix étant donné la situation (AGCSJ).

[6] Voir par exemple dans le rapport de la CIASE, le paragraphe intitulé « Un objectif : la protection du sacerdoce » (*Les violences sexuelles dans l'Église catholique. France 1950-2020,* p. 260 et suivantes). Il est vrai que cela concerne une période antérieure (1950-1963), mais cette préoccupation se retrouve aussi à des périodes plus récentes et l'évolution s'est fait progressivement.

[7] Voir le rapport de la CIASE (*Les violences sexuelles dans l'Église catholique. France 1950-2020*) et surtout l'annexe 28 (*Les violences sexuelles dans l'Église catholique en France 1950-2020. Une analyse sociohistorique*).

II. LES PREMIÈRES AFFAIRES

Dès le début des années 1990, les supérieurs ont eu à traiter des cas de mœurs, qui sont mal connus. Il semble que les premiers cas aient concerné surtout le Cameroun. Deux frères ont fait l'objet de mesures de la part des supérieurs, principalement à cause de leur mauvaise réputation concernant des relations avec des jeunes femmes[1], mais probablement aussi parce qu'ils avaient eu un enfant[2]. Cependant, d'après plusieurs témoignages, d'autres frères ont aussi eu un comportement peu religieux, notamment avec des jeunes femmes, dont un qui a eu plusieurs enfants. Un frère explique ainsi, à propos de Bertoua :

> Quand les frères de saint Jean sont arrivés à Bertoua, Mgr van Heygen, alors évêque de Bertoua, leur a confié l'aumônerie des lycées et collèges et la paroisse. Par rapport à la paroisse, Mgr a instauré ce qu'il appelait le christianisme de proximité, qui encourageait les prêtres à faire des visites dans les familles. Tous les vendredis, une famille accueillait un frère. Les frères étaient jeunes, ils étaient très bien accueillis dans toutes les familles où ils allaient, ils partageaient leur repas et passaient toute la soirée dans la famille, ce qui était très apprécié par les gens[3].

Les frères étaient d'autant plus appréciés qu'ils se rendaient dans tous les milieux, sans négliger les pauvres, qui n'étaient pas habitués à cette sollicitude de la part des prêtres. Des liens de confiance se sont tissés, mais cette proximité n'est pas toujours restée conforme aux engagements religieux des frères, et c'est ainsi qu'une jeune femme au moins a eu un enfant d'un frère. À Yaoundé, un autre frère est réputé avoir eu un enfant. Pourtant, aucune plainte n'a été adressée aux supérieurs. Les archives ne permettent d'ailleurs pas de savoir exactement de quelles informations disposaient ces derniers. La paternité des frères n'est pas mentionnée dans les documents de cette époque. Ces faits sont trop peu documentés pour qu'on puisse dire dans quelle mesure il s'agissait d'abus ou de relations consenties. Apparemment, il n'y a jamais eu d'enquête sur ce qui s'est passé au Cameroun à cette époque[4], alors même que les évêques étaient au courant. Un des frères concernés s'en est d'ailleurs plaint au père M.-D. Philippe. Les décisions semblent avoir été prises sur la base de rumeurs considérées comme fondées. En l'absence de plaintes, il n'est même pas sûr que les frères aient été réellement confrontés par les autorités.

Les archives montrent que les supérieurs (en lien avec l'évêque local dans les deux cas), ont décidé d'éloigner les deux frères en leur demandant de quitter le Cameroun, soit pour rentrer à la maison-mère, soit pour être assigné dans un autre prieuré apostolique. La décision semble avoir été motivée par le scandale ou la peur du scandale. Dans un cas, le frère a reconnu l'enfant et a aidé matériellement sa mère, au moins dans un premier temps. Dans l'autre cas, la mère et l'enfant ont été aidés financièrement par la communauté, à la demande de l'évêque qui s'est personnellement occupé de cette affaire. En ce qui concerne les autres femmes ou jeunes filles, rien ne semble avoir été fait pour elles.

Au tout début des années 90 également, d'autres frères se sont ouverts à leurs supérieurs de leurs difficultés sur le plan moral. Un frère a rapporté qu'un jour où il s'ouvrait au père M.-D. Philippe de ses difficultés affectives, et des problèmes de conscience que cela lui posait, celui-ci lui a dit : « ça, vous n'en parlez pas au prieur », c'est-à-dire à son supérieur direct. Ce frère a ainsi été isolé avec son problème. Quand par la suite il s'est adressé à des évêques ou des autorités romaines, cela lui a été reproché par le père M.-D. Philippe et par un frère de son conseil. Un frère en formation, s'étant ouvert de difficultés affectives et sexuelles à son prieur, s'est vu proposer de faire une thérapie, ce qu'il a fait. Cela n'a pourtant pas empêché le père M.-D. Philippe de le présenter à l'ordination contre l'avis du thérapeute. Un frère s'est bien opposé au père M.-D. Philippe en conseil, mais celui-ci a passé outre. Les autres conseillers ne savaient pas tous de quoi il s'agissait. Par la suite, ce frère a

[1] Dans un des deux cas, il semble qu'il y ait eu aussi des mineures. Le père Philippe a envoyé un frère à Yaoundé comme prieur pour essayer de mettre un terme à ces inconduites.
[2] Un autre frère a eu des enfants, au témoignage de plusieurs frères, sans que cela ait donné lieu à des mesures particulières. Dans certains cas, la communauté a aidé financièrement les mères et leurs enfants.
[3] Témoignage d'un frère.
[4] Un évêque a tout de même confronté un frère, et les prieurs locaux ont fait remonter des informations au père Philippe.

été condamné. Ce n'est pas le seul cas où le père M.-D. Philippe a décidé l'ordination d'un frère contre l'avis d'un spécialiste, et cela a eu à chaque fois de graves conséquences.

C'est en 1994 qu'apparaît pour la première fois dans les notes du conseil du prieur général le nom d'un frère qui a commis de multiples abus sur mineurs[1]. Dans ces notes succinctes, il n'est fait mention d'aucune accusation contre lui, mais il est question de l'envoyer un mois auprès de Jeannine Guindon, ce qui peut être considéré comme significatif.

Le nombre de cas rapportés ici pourrait paraître assez faible. Il ne reflète peut-être pas tout ce dont les supérieurs avaient connaissance pour les années 1990-1995, mais seulement ce qu'ils considéraient comme vraiment problématique et dont ils parlaient en conseil.

III. UNE MISE EN GARDE DE SŒUR ALIX

De manière surprenante, c'est sr Alix qui apporte la mise en garde la plus claire sur les gestes d'affection que les frères avaient avec des femmes dans l'accompagnement. Son intervention, en 1995, au chapitre général des frères, est particulièrement intéressante, car elle reflète sans doute une inquiétude :

> En ce qui concerne la prudence, ayez une grande prudence à l'égard des jeunes filles que vous guidez vers notre vie. Aussi vers le mariage ; mais une jeune fille qui renonce à tout amour humain et toute expression d'une tendresse sensible est particulièrement vulnérable. Tout manque de réserve (de pauvreté) dans ce domaine a des conséquences qui pourront retarder longtemps le vrai épanouissement du cœur dans la vie contemplative. Prudence aussi avec les femmes mariées, qui risquent de chercher auprès d'un frère prêtre une tendresse que leur mari ne leur donne pas. Les gestes sensibles d'un prêtre jeune ne sont pas des gestes de père : une femme ne s'y trompe pas[2].

Ces paroles sont paradoxales quand on connaît les pratiques de sr Alix et les conseils qu'elle a donnés par ailleurs. Elles prennent place dans une intervention sur le directoire de la vie religieuse, texte normatif que les frères étaient en train de voter. Quelques paragraphes concernaient « la communion entre frères et sœurs », ce qui a suscité ces propos, qui, de manière étonnante, ne concernent pas les relations avec les sœurs, mais plutôt avec les jeunes femmes laïques, qu'elles s'orientent vers la vie religieuse ou le mariage, ou même qu'elles soient déjà mariées.

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour rendre compte de ces paroles : constat de gestes de frères ayant eu des conséquences négatives sur des jeunes filles, des sœurs ou d'autres femmes qu'ils accompagnaient ; influence d'une autre sœur qui lui aurait demandé de dire cela ; volonté d'apparaître comme une personne expérimentée et pouvant apporter des conseils ; manière d'affermir sa réputation de sainteté en délivrant un discours édifiant sur la chasteté ; enfin, on ne peut exclure une volonté de mettre en garde contre des pratiques qui tourmentent sa conscience et qu'elle voudrait éviter aux autres… La plupart des frères qui ont entendu cette exhortation de sr Alix en ont certainement été édifiés : certains ont pu se remettre en question, et d'autres ont été confortés dans leurs bonnes pratiques. Toutefois, en parlant de « prudence », et non de chasteté, sr Alix entretenait le flou sur la vraie nature du sujet qu'elle abordait, et elle ne remettait pas en cause la légitimité en soi de cette « expression d'une tendresse sensible », mais elle attirait seulement l'attention sur les conséquences que de tels gestes pourraient avoir sur les femmes. De plus, en évoquant des « gestes sensibles d'un prêtre jeune », elle excluait le père M.-D. Philippe[3] de son exhortation : ses gestes à lui pourraient donc être de vrais gestes paternels, étant donné son âge[4]. En fait, ce qu'elle disait pouvait s'intégrer dans la perspective de ceux qui cherchaient à poser des

[1] Une famille avait informé les frères de La Chaise-Dieu. Il semble qu'un frère avait alors dissuadé les parents de déposer plainte, en les assurant que des mesures seraient prises pour que le frère ne soit plus en contact avec des mineurs, ce qui n'a pas été respecté. Il a été demandé à l'agresseur, qui était parti à l'étranger, d'écrire une lettre pour demander pardon à la famille, ce qu'il avait fait maladroitement.

[2] Compte rendu du chapitre général de 1995, p. 55, AGCSJ.

[3] Et peut-être d'autres frères plus âgés.

[4] La réaction du père Philippe à cette intervention de sr Alix ne nous est pas connue.

« gestes de tendresse » dans l'amour d'amitié, où ils étaient censés ne pas imposer à l'autre des gestes qu'il n'aurait pas pu « assumer ».

Cette intervention de sr Alix devant une cinquantaine de frères est doublement intéressante au niveau systémique, à la fois parce qu'elle montre qu'une personne qui a eu une influence négative sous certains aspects, peut aussi avoir eu des apports plus positifs à certains moments, et également parce qu'elle montre que le discours interne à la famille Saint-Jean n'était pas une incitation continue et explicite aux comportements déviants, qui aurait d'ailleurs fait fuir nombre de frères et sœurs, et que ce discours contenait même des mises en garde utiles. Cependant, l'ambiguïté de ces paroles est aussi remarquable et significative. Parmi les frères qui étaient à ce chapitre, une quinzaine ont commis des abus sexuels sur des jeunes femmes. Cette intervention de sr Alix, qui était assez pertinente pour eux, n'a manifestement pas produit chez eux de prise de conscience et de remise en cause suffisante.

Il s'agit de la seule allusion à des inconduites de frères envers des sœurs pendant la décennie 1990-2000. Il n'en est pas du tout question dans les comptes rendus des réunions du conseil du prieur général[1].

IV. PREMIER PROCÈS ET PREMIÈRE MÉDIATISATION EN FRANCE

Le conseil du 11 avril 1997 revêt une importance particulière dans l'histoire du traitement des cas d'abus sur mineurs. En effet, ce jour-là, pour la première fois, un frère était mis en cause par la justice dans une affaire d'agression sexuelle sur mineur. Le premier réflexe est de défendre le frère accusé. Un conseiller est nommé pour s'occuper de la défense du frère et demander conseil à un avocat.

Il n'est pas écrit de quoi le frère est accusé. Cette information n'était peut-être pas connue à cette date. Aucun souci pour les victimes potentielles ne transparaît. Au contraire, la question est posée de l'opportunité d'attaquer en diffamation ceux qui ont accusé le frère.

Il convient toutefois de remarquer que le communiqué transmis aux frères de la communauté quelques jours plus tard, après un reportage à la télévision régionale, est plus équilibré et évoque la nécessité de savoir ce qui s'est réellement passé et de réparer s'il y a lieu : « S'il y a eu vraiment quelque chose qui ait pu blesser un enfant, il faut tout entreprendre pour faire la lumière et réparer » ; de plus, « pour réparer, ce sont aux personnes compétentes qu'il appartient de se prononcer, au regard des faits réels ». C'est la première fois qu'il est question de réparation et que le bien de la victime est considéré, même si le conditionnel est employé. Il est possible que ce changement de ton soit dû non seulement à une prise de distance vis-à-vis des premières réactions émotionnelles mais aussi à la consultation de personnes avisées.

À la même date du 11 avril 1997, il est indiqué qu'un autre frère, « semble accusé des mêmes griefs […]. Pour le moment, rien n'est officiel. » Dans ce cas, il est décidé de tout faire pour que « l'enquête policière n'ait pas lieu », en faisant une démarche auprès du directeur de l'établissement scolaire où ont eu lieu les faits[2]. Il semble que l'entreprise ait réussi, puisqu'il n'y a eu aucune suite. Le frère a seulement été déplacé.

Toujours lors du même conseil, pourtant, le père M.-D. Philippe a trouvé bon de permettre à un frère dont il connaissait pourtant la tendance pédophile de poursuivre un apostolat auprès des enfants.

En ce qui concerne le premier de ces trois frères, celui ayant fait l'objet de l'enquête de gendarmerie, il a finalement été mis en examen, puis condamné le 17 septembre 1998, comme la presse régionale

[1] Et pas davantage, semble-t-il, du côté du conseil des sœurs apostoliques.
[2] Les faits en question ne sont pas connus, ni le nom de la victime.

l'a rapporté[1]. Du côté canonique, bien que plusieurs évêques aient été régulièrement informés de cette affaire, il n'y a eu aucune procédure. Le frère a été déplacé, et il a finalement quitté la communauté plusieurs années plus tard.

V. LA MULTIPLICATION DES AFFAIRES À LA FIN DES ANNÉES 1990

Le nombre de départs de frères a inquiété le père M.-D. Philippe à la fin des années 90, comme le manifestent ces paroles prononcées lors d'un conseil en 1998 :

> Le départ de nos frères nous met dans une situation critique. Dans la charité fraternelle, on est responsable de ses frères et on doit les arrêter avant qu'ils ne s'écartent trop de la Communauté[2].

Les notes du conseil du prieur général témoignent, même si c'est encore souvent de manière allusive, que le conseil a eu à traiter de nombreuses affaires de mœurs à cette époque.

En 1998, un frère qui était en Roumanie a dû revenir soudainement en France en cours d'année. On lui a retiré la responsabilité de ses œuvres auprès des enfants, et il a été assigné dans un prieuré de désert dans les Alpes de Haute-Provence où il était censé n'avoir aucun apostolat et recevoir une « aide médicale ». Les comptes rendus ne disent pas pourquoi cette décision est prise, mais étant donné que la tendance pédophile de ce frère était connue de certains et au vu des décisions prises, il s'agit probablement d'une nouvelle agression d'enfant. Il ne restera pas longtemps dans son nouveau prieuré, puisqu'un an après, ayant agressé encore deux enfants[3], il sera envoyé à Rimont. C'est alors qu'apparaît pour la première fois explicitement la question d'éviter qu'il y ait de nouvelles victimes (et d'éviter aussi le scandale), et la prise de conscience sur « la gravité de sa maladie ». L'assignation à Rimont ne réglera pas le problème, puisque là aussi, il trouvera le moyen d'agresser des enfants, et ce d'autant plus facilement que les frères qui vivaient avec lui, en dehors de certains supérieurs, n'étaient pas au courant de son problème. Les frères n'ont jamais fait de signalement à la police : il faudra attendre 2006 pour qu'une première victime dépose plainte[4].

C'est aussi en 1999 qu'un autre frère récidive en agressant un garçon. Le conseil prend conscience de sa responsabilité sociale, et pense utile de prévenir le prieur du frère, c'est-à-dire son supérieur direct qui vit avec lui, « car il y a quelque chose de social qui relève du for externe ». L'apostolat du frère est limité. Une rencontre est organisée entre la victime et ses parents, le frère ayant commis l'abus et un supérieur. À cette occasion, le frère demande pardon, et les parents décident de ne pas déposer plainte[5]. Le frère fera une nouvelle thérapie. Plus tard, en 2002, la communauté apportera une aide financière à ce jeune pour qu'il puisse financer une thérapie.

Le conseil a eu à aborder plusieurs autres affaires en 1999. Un frère est assigné à Rimont, avec l'injonction de suivre un traitement thérapeutique. Il sera même question de l'envoyer au Canada. Fin 1999, il est question d'un changement de lieu pour un autre frère « avant que s'installe un climat de suspicion ». Un troisième frère, ayant causé un scandale public, demande à quitter la communauté et le sacerdoce.

---

[1] Il a été question de cette affaire dans le journal *La Montagne* les 22 et 26 avril 1997, et le 18 septembre 1998. Deux autres journaux en ont parlé succinctement. Le frère a été condamné par le tribunal correctionnel d'Aurillac à 24 mois de prison avec sursis et trois ans de mise à l'épreuve pour agression sexuelle sur un mineur. Il a été en outre alloué à la partie civile la somme de 50.000 FF en plus d'une peine de 1.500 FF.

[2] Conseil du 9 septembre 1998, AGCSJ.

[3] La mère d'un de ces deux enfants a témoigné qu'après l'agression de son enfant, un supérieur était venu la voir et lui avait promis que le frère ne serait plus au contact d'enfants. Aussi a-t-elle été très en colère quand elle s'est rendu compte qu'il avait pu agresser une deuxième petite fille peu après dans la vallée d'à côté.

[4] Ce frère sera finalement jugé et condamné en 2015 pour plusieurs agressions sexuelles sur des mineures.

[5] C'est seulement en 2016 que le prieur général et les autorités ecclésiastiques feront un signalement au procureur de la République.

C'est aussi en 1999 qu'éclate une affaire qui fera scandale aux Pays-Bas[1]. Un frère est accusé par deux jeunes femmes qu'il accompagnait d'avoir eu des gestes de nature sexuelle avec elles alors qu'elles avaient 17 ans. Cependant, même si des témoins affirment que l'affaire a été abordée ouvertement en conseil, les comptes rendus de conseil n'évoquent que des « difficultés » et une « tendance à aider les personnes en les tyrannisant » pour justifier le départ du frère concerné. Pourtant, le père M.-D. Philippe s'était rendu aux Pays-Bas et avait rencontré les victimes[2]. En accord avec l'archevêque d'Utrecht, le frère a été déplacé, temporairement sans apostolat, et a dû suivre une thérapie. Aucune enquête canonique n'a été faite. La police, prévenue par une victime qui n'avait cependant pas déposé plainte, n'a pas donné suite. La question se posait alors de rester aux Pays-Bas ou de fermer le prieuré. Un frère du conseil se souvient d'avoir voulu à cette occasion que les leçons soient tirées de cette affaire et qu'on essaie de chercher les causes de ces problèmes, notamment dans la formation des frères. Mais la remise en question ne semblait pas à l'ordre du jour.

En 1999, un prieur a reçu une lettre de parents dénonçant l'agression dont leur fils venait d'être victime. Dans un premier temps, cette affaire n'a pas été portée à la connaissance du conseil, mais a été traitée par le supérieur local et le vicaire général[3]. Le prieur est allé rencontrer cette famille, qui ne voulait pas déposer plainte, mais demandait que le frère suive une thérapie. Les choses ont été compliquées par le départ de ce frère, parti du prieuré sans crier gare. La première fois qu'il en est question au conseil, en novembre 2000, c'est parce que l'évêque du lieu a demandé un rapport à son sujet. Le conseil est conscient de sa responsabilité : « Il est dans la nature depuis mars 1999 sans dispense, et ne se soigne pas. Notre responsabilité, morale et civile, est grave. [4]» La décision est ferme :

> Décision : L'aider à prendre conscience de la gravité de sa situation et le mettre dans l'obéissance : être ferme, lui faire comprendre qu'on est responsable de lui, et lui imposer une thérapie. S'il n'écoute pas, lui imposer une exclaustration[5].

Ce frère a finalement été renvoyé en novembre 2001. Les supérieurs ne se sont pas pour autant sentis exonérés de toute responsabilité et ont cherché à éviter qu'il y ait de nouvelles victimes et à ce qu'il fasse une thérapie[6]. À leur demande, il a aussi fini par écrire à la famille pour demander pardon et assurer qu'il suivrait une thérapie.

De nouvelles affaires éclatent en 2000. Dès le mois de janvier, le compte rendu du conseil mentionne un frère déplacé pour « de nouvelles imprudences », ce qui en l'occurrence pourrait désigner une agression. Au même moment, un frère doit quitter les Pays-Bas en catastrophe. L'évêque demande qu'il soit remplacé. La raison n'est pas exposée clairement dans le compte rendu du conseil, mais il s'agissait apparemment d'une relation avec une femme majeure. Cette affaire a eu un grand retentissement médiatique (télévision, radio, presse écrite), à l'initiative de la plaignante. Elle a été traitée avec sérieux par le diocèse d'Utrecht, et les frères se sont conformés aux demandes de l'archevêque[7], qui leur a plus tard communiqué les conclusions de la commission diocésaine « Aide et Justice ». Le frère a été assigné à Rimont pendant un an et demi et a suivi une thérapie. Mgr Séguy lui a enjoint, ainsi qu'à l'autre frère mis en cause aux Pays-Bas quelques mois auparavant, de se soigner, de ne plus prêcher ni confesser, et de n'avoir aucun apostolat auprès de jeunes jusqu'à la fin du Grand Jubilé de l'an 2000. C'est, semble-t-il, la première fois que de telles mesures sont prises, sans doute sous l'aiguillon du scandale médiatique. Mgr Séguy limite aussi l'apostolat d'un autre

[1] D'après les victimes, elles ont parlé des attouchements à des frères avant 1999, pensant que ceux-ci feraient remonter ces informations aux supérieurs.
[2] Voir chapitre 7, II : « Son exercice du gouvernement en tant que prieur général des frères de Saint-Jean ».
[3] Cela semble avoir été le cas pour quelques affaires.
[4] Les frères étaient aiguillonnés par des relances de la famille, et la menace d'un dépôt de plainte, qui ont sans doute favorisé cette fermeté.
[5] L'exclaustration est ici à comprendre comme une étape vers le renvoi de la communauté (conseil de novembre 2000, AGCSJ).
[6] Le père Philippe n'était plus prieur général à ce moment-là.
[7] La prise de conscience du conseil a été progressive. La première chose à être mise en place était la thérapie. En mars 2000, la question était posée de l'opportunité de laisser le frère exercer le ministère sacerdotal, mais elle n'était pas tranchée.

frère, et à la suite d'une plainte venant de laïcs qui avaient du mal à se faire entendre des autorités des frères de Saint-Jean, engage contre lui la première procédure canonique de l'histoire de la famille Saint-Jean. Au même moment, un autre frère, qui menait une double vie et avait une relation avec une femme, est également sanctionné (privation d'apostolat pendant six mois), sur décision du conseil du prieur général, avec l'injonction de suivre une thérapie.

À la même période, un frère dont les mœurs posaient question a été envoyé dans un lieu où le père M.-D. Philippe pensait qu'il serait « plus protégé » et il a été question d'en déplacer un autre sur qui circulaient des « mauvaises opinions » afin de « le sauver ». Deux autres ont dû quitter leurs prieurés pour aller à Rimont afin d'atténuer le « risque de dénonciation » ou « d'éviter un scandale ». Un autre revient en France « pour faire le point et régler ses problèmes affectifs », et il est exigé d'un autre encore qu'il revienne en France où il devra rencontrer un thérapeute.

VI. SIGNES D'UNE ÉVOLUTION AUTOUR DE L'AN 2000

Des évolutions dans la manière de traiter les plaintes et les affaires de mœurs en général sont sensibles dans cette période autour de l'an 2000, à la fin du mandat du père M.-D. Philippe comme prieur général[1]. Les frères à qui l'on demande de faire une thérapie sont plus nombreux[2]. Individuellement, le père M.-D. Philippe pouvait encourager les thérapies, même s'il n'en parlait jamais devant la communauté. Les comptes rendus des conseils de cette période autour de l'an 2000 montrent que les frères du conseil se soucient de l'évolution des frères pendant leur thérapie et de leur donner un cadre qui leur permette de mener à bien cette thérapie de manière fructueuse. Ils n'hésitent pas à demander à un frère de changer de thérapeute, ou de faire une autre thérapie s'ils ne constatent pas d'évolution. Ils ont constaté qu'il ne suffit pas de commencer une thérapie pour qu'un problème soit réglé. Le conseil ressent le besoin d'une perspective plus large que le seul recours aux thérapeutes et une timide réflexion sur la responsabilité de la communauté dans les fragilités des frères est parfois exprimée. Ainsi, dans l'ordre du jour du conseil de février 1999, on trouve à propos de questions à poser au père M.-D. Philippe :

> […] par exemple au sujet de la place qu'il donne à la miséricorde : comment accompagner les fragilités de nos frères qui ont été reçus parmi nous, pas seulement au moyen de spécialistes – même s'il le faut parfois –, mais à l'intérieur même de notre vie commune ? Quel recours avoir aux prières de délivrance, de guérison, à l'exorcisme ? N'y a-t-il pas une manière d'exercer l'autorité qui génère ou accentue des fragilités chez nos frères [3]?

De même en janvier 2000 :

> Questions à débattre entre nous :
>
> 1/Comment accompagner les frères en difficulté ? On a tendance à les envoyer chez un médecin, en oubliant que notre vie fraternelle est aussi un lieu de guérison. Les fragilités affectives apparaissent un jour et le frère a tendance à s'isoler, se croyant seul au monde avec ses difficultés : le prieur a un rôle capital, mais aussi des frères plus proches à qui le frère ose parler. Les frères sont-ils prêts à cela ? Et le ministère des frères prêtres n'est-il pas en premier lieu un service des frères de sa communauté ? Quelle place donner à nos frères qui prêchent des retraites de guérison intérieure ? etc…
>
> 2/Comment concevoir et exercer une vraie compassion apostolique ? L'apôtre n'a-t-il pas besoin d'un conseiller pour discerner son mode de fonctionnement dans son engagement vis-à-vis des personnes qu'il aide et les fragilités affectives que cet engagement peut éveiller ? Comment éviter que l'épanouissement normal de l'apôtre dans sa vie apostolique finisse par justifier, et par suite limiter, son apostolat ? etc[4]…

---

[1] Cette évolution est sensible dans l'Église en dehors de la Congrégation Saint-Jean. Voir Claude LANGLOIS, *On savait, mais quoi ? La pédophilie dans l'Église de la Révolution à nos jours*, Paris, Seuil, 2020, p. 147-162.

[2] Au moins une dizaine de frères ont dû faire une thérapie pour des problèmes de mœurs, mais ils n'étaient pas les seuls à faire une thérapie.

[3] Ordre du jour du conseil du 10 février 99, AGCSJ.

[4] Conseil des 18-19 janvier 2000, AGCSJ.

La réticence du père M.-D. Philippe pour la psychologie est certainement pour quelque chose dans cette manière de relativiser les thérapies, mais les problèmes concrets sont abordés, le regard sur les frères semble moins naïf et la relation d'aide est identifiée comme un lieu de possible déviance à cause des « fragilités affectives » des frères.

La première exhortation à prendre des mesures de prévention par rapport à la pédophilie date de 1998[1]. Les frères du conseil ont un peu moins d'hésitation désormais à limiter la vie apostolique des frères qui posent problème. La monition de Mgr Séguy a certainement aidé à la prise de conscience et favorisé des mesures plus appropriées. Les mots employés dans les comptes rendus des conseils sont plus explicites et plus forts. Ainsi est-il écrit, en novembre 2000, à propos d'un frère :

> Il faut le bloquer clairement. Les spécialistes disent que pour tous ceux qui sont compulsifs, il est nécessaire de les mettre au pied du mur, pour qu'ils n'aient pas d'autre issue que de choisir de changer et de se soigner. Il faut une rééducation (retravailler la personnalité) dans un lieu de vie[2].

Cependant, en l'absence de procédure canonique ou judiciaire, cette fermeté a du mal à s'imposer. Il faut bien composer avec le frère concerné, à qui on ne peut imposer quelque chose sans coopération de sa part. Il n'est en effet pas question, à part une exception (à l'initiative de Mgr Séguy), d'ouvrir une enquête canonique, ni de faire un signalement à la justice, bien que certaines mesures de renvoi aient été prises à cette époque pour d'autres raisons.

La perspective première est toujours d'aider le frère. Aucun souci pour les victimes n'est exprimé. En revanche, le conseil a pris conscience peu à peu de la responsabilité sociale qu'a la communauté d'éviter qu'il y ait de nouvelles victimes, en tout cas pour ce qui concerne la pédophilie. Cette prise de conscience s'exprime dans des décisions qui sont encore timides, mais réelles. Dans certains cas, les supérieurs directs des frères concernés sont informés du problème afin de pouvoir veiller au respect de certaines limites. Ces affaires, qui étaient auparavant considérées comme du « for interne »[3], sont désormais considérées comme pouvant faire l'objet d'une parole, ne serait-ce qu'au conseil, ce qui était loin d'être clair auparavant[4]. Les conseillers semblent s'être avisés que la discrétion risquait d'entraver la prise de conscience des frères coupables. Ainsi, en décembre 2000, le conseil traite du « Dévoilement public des problèmes personnels des frères » :

> Distinguer : scandale public ou non, actes ou tendances. Lorsqu'il y a scandale public, le conseil doit être au courant. Le frère doit être mis au courant de ce que les gens savent, sinon il y a une tendance à repousser, car on ne veut pas s'avouer sa faute[5].

---

[1] Même si elle est formulée de telle manière que la possibilité d'un acte coupable de la part d'un frère ne semble pas vraiment envisagée, cette mise en garde du vicaire général aux prieurs est réelle : « Il faudra de plus en plus avoir une vigilance particulière sur nos apostolats avec les enfants et les jeunes : nous sommes très surveillés. Vous savez que vous ne devez jamais loger un mineur dans votre couvent, ne jamais le frapper ni avoir des gestes de familiarité déplacée avec lui, avoir les diplômes nécessaires dès que vous encadrez un groupe de jeunes, et les conditions de sécurité nécessaires, dès que vous les logez ou entreprenez une activité sportive avec eux. Un mineur qui porte plainte, même à faux, est aujourd'hui à peu près sûr de gagner son procès… Cela nous oblige peut-être à nous dégager d'activités qui pourraient être faites par des laïcs, mais surtout à intervenir davantage dans ces activités comme religieux, si possible à 2 ou 3, et nous aider les uns les autres à garder cette vigilance. Je ne veux pas vous blesser en vous écrivant tout cela, mais je dois vous prévenir : on me l'a demandé à nouveau récemment » (lettre du vicaire général aux prieurs, le 25 octobre 1998, AGCSJ). Il est certainement significatif que cette mise en garde ne vienne pas du père Philippe lui-même.

[2] Conseil de novembre 2000, AGCSJ.

[3] La confusion qui faisait considérer comme du « for interne », c'est-à-dire comme des confidences devant être gardées secrètes, tout ce qui relève de l'affectivité et de la sexualité, a eu pour conséquence que des personnes ont été mises en danger, puisque souvent les supérieurs eux-mêmes n'étaient pas au courant des problèmes des frères sur lesquels ils devaient exercer l'autorité.

[4] Au milieu des années 90, un frère chargé d'accompagner des postulants a eu des actes sexuels avec un postulant (qui, semble-t-il, l'avait sollicité). Les supérieurs l'ont su par un tiers qui les avait surpris. Le postulant a été renvoyé, et le frère a dû abandonner sa charge de formateur et changer de prieuré. Cependant, il n'a pas été question de ce problème au conseil. Ce frère a été nommé prieur juste après. Il est possible que ce cas ne soit pas unique.

[5] Conseil de décembre 2000, AGCSJ.

De même apparaît à ce moment, à partir du cas particulier d'un frère quittant la communauté pour vivre avec une femme, une première réflexion sur la « question de l'affectivité sexuelle ». L'angle d'approche est celui de la manière de vivre le fait de « tomber amoureux » :

> À partir du cas de fr. X ont été évoqués les problèmes d'amitié et sexualité. Comment éduquer à une attitude juste lorsque la passion se déclenche ? À Ambialet, le Père a dit : "vous devez commencer par dire "Non" ", mais il présuppose toujours qu'on a un minimum de prudence. Les 3/4 des frères ne sont pas tombés amoureux avant d'entrer dans la vie religieuse. Comment faire émerger cette prudence pratique humaine avant la profession perpétuelle ? Les frères reconnaissent divinement leur pauvreté, mais pas humainement[1].

Tout ceci montre que, même si cela prend du temps et ne se fait pas sans peine, une évolution est amorcée dans le sens d'une prise de conscience. On peut dire qu'une attitude nouvelle commence à s'amorcer au tournant de l'an 2000. Cependant, ce commencement de prise de conscience est encore limité aux abus sexuels sur mineurs, et à un besoin de formation humaine par rapport à l'affectivité et à la sexualité. Les dossiers personnels des frères montrent que les départs de frères qui quittent la communauté parce qu'ils n'arrivent pas à vivre le vœu de chasteté sont interprétés par la majorité des conseillers comme dus à des faiblesses que ces frères n'arrivent pas à assumer. Cependant, le problème n'est pas la faiblesse en elle-même, y compris quand elle s'est traduite par des actes répétés, car certains parmi ces frères s'en étaient ouverts sans que cela n'empêche leur profession religieuse ou leurs engagements.

L'idée qu'il puisse exister des abus sexuels sur des personnes majeures sans violence physique pouvait difficilement émerger dans ce contexte. D'autant plus qu'il y avait du non-dit dans le conseil : tout le monde n'avait pas les mêmes informations sur les départs des frères[2], tout le monde ne comprenait pas le vœu de chasteté de la même manière, etc. La prise de conscience était donc encore très limitée, car elle aurait exigé un examen de certains points de l'enseignement du père M.-D. Philippe et de son accompagnement spirituel (et des pratiques de certains conseillers). De plus, si cette prise de conscience est due en partie à l'expérience vécue par la communauté, il est clair que des facteurs externes ont joué un rôle important dans cette évolution, à savoir d'une part les associations de victimes et les médias, et d'autre part, une attitude plus exigeante de la part des autorités de l'Église.

VII. LA MONITION DE MGR SÉGUY ET SA DIFFICILE RÉCEPTION

Dans une lettre adressée aux prieurs de la congrégation en février 2000, à l'occasion du pèlerinage à Rome de la Congrégation Saint-Jean, Mgr Séguy invitait les prieurs à un examen de conscience portant sur les vœux de religion. Il posait notamment ces questions par rapport à la chasteté :

> Qu'est-ce qui est utile ou néfaste dans les relations de ces jeunes religieux avec les sœurs et les femmes ? Quel respect des prieurés de sœurs ou des "familles amies" ou des personnes qui font appel à notre ministère ? Quelle attitude face aux mondanités ? Quelle détente ? Certaines théories mystico-gélatineuses sur "l'amour d'amitié" s'avèrent fort dangereuses. Quelle place à l'ascèse [3]?

Ce n'est sans doute pas un hasard si cette lettre a été écrite deux jours après qu'un évêque ayant eu à gérer des abus commis par deux frères dans son diocèse lui a écrit :

> La manière dont les autorités de la congrégation ont réagi à ce sujet est décevante. On essaie de couvrir l'affaire du manteau de la miséricorde. […] je me demande si on accorde assez d'attention dans l'accueil et la formation des candidats à tous les aspects humains qu'implique le choix de vie de la continence parfaite

[1] Conseil de novembre 2000, AGCSJ.

[2] « Jusqu'ici, beaucoup de choses concernant les vicariats ou les personnes étaient vues directement entre un Vicaire et le Père, et sur ces points les autres conseillers avaient-ils assez d'éléments d'information pour comprendre la situation et ses répercussions sur l'ensemble de la Cté ? » (conseil de mai 2001, AGCSJ).

[3] Message aux prieurs de la Congrégation St Jean, 10 février 2000, AGCSJ.

> dans le célibat. La pratique avérée chez les frères de se confesser mutuellement et de recevoir de préférence une direction spirituelle dans la congrégation me donne du souci. Je vous écris cela de manière strictement confidentielle, mais je me sens obligé de le faire, en outre je me demande si une enquête canonique concernant les affaires de la congrégation ne s'impose pas.
>
> Cela serait une catastrophe si l'avenir de cette jeune congrégation, si vivante était compromis par ce qui est précisément le contraire de ce qui constitue son charisme propre : le témoignage de vie quant à la vérité et la recherche de cette vérité[1].

Cette lettre intervenait à un moment où Mgr Séguy, avait à traiter plusieurs dossiers de frères de Saint-Jean mis en cause pour des abus sexuels ou d'autres affaires de mœurs. Elle faisait certainement écho à ses propres inquiétudes. À partir de ce moment, Mgr Séguy semble avoir décidé de s'impliquer davantage dans les affaires de la Congrégation Saint-Jean, et en particulier dans les traitements des affaires de mœurs[2]. Quelque temps plus tard, il reçut aussi une lettre d'une sœur apostolique, attirant son attention sur la formation des frères par rapport à la chasteté :

> […] plusieurs fois j'ai demandé aux frères dans des camps divers de faire attention à leurs gestes "chaleureux". Souvent, j'ai dû expliquer que pour une femme aucun geste n'est neutre… Cet été j'ai fait un camp et les frères de Saint-Jodard étaient présents. Jusqu'au soir les frères m'ont posé des questions sur la chasteté. Il me semble qu'il y a un grand manque de formation sur cela… Ainsi on pourrait éviter beaucoup de problèmes si on a une plus grande simplicité pour parler sur certaines choses dans la vie commune[3]…

Le 23 mars 2000, Mgr Séguy, ayant rencontré le père M.-D. Philippe la veille, a mis par écrit le contenu de l'entretien. Dans cette lettre, qui se voulait encourageante mais abordait clairement les difficultés, l'évêque demandait au père M.-D. Philippe d'avertir lui-même les frères qu'il n'accepterait pas d'être postulé comme prieur général à la prochaine élection. Il lui annonçait aussi son intention d'envoyer une monition canonique à tous les frères, plutôt que de déclencher une visite canonique :

> D'autre part, plutôt que de déclencher une visite canonique suggérée ici ou là, je me propose d'adresser à votre conseil et à l'intention des profès de votre congrégation, une monition canonique ou exhortation rappelant quelques points importants qu'il faudrait prendre en compte pour cette réflexion, ce bilan, cette reprise, dont j'ai parlé plus haut. Je crois très utile et même nécessaire de conduire cette réflexion dans toutes vos instances avant le chapitre électif de 2001. Ainsi pourrez-vous, par vous-même, vous appuyant sur les constitutions qui vous sont données, vérifier, rectifier, fortifier ce qui doit l'être en vue de ce nouvel essor et en fidélité à ce que vous voulez être à cause de votre foi en Jésus Christ.
>
> Ce travail préalable au prochain chapitre général me paraît nécessaire pour maintenir la congrégation dans l'unité et lui permettre de bien soutenir le nouveau prieur dans sa tâche. Il me semble excellent, à cet effet, de mettre à profit ce temps de grâce de l'Année Sainte du Grand Jubilé[4].

Lors de cet entretien, la question des « difficultés et fragilités des frères » avait aussi été abordée. Les conseillers avaient parlé à Mgr Séguy de leur projet de session de formation permanente « pour aider les frères à retrouver le sens de leurs engagements religieux » et l'évêque s'était montré heureux de cette initiative. Au conseil d'avril 2000, les frères avaient repris cette question ainsi :

> Il y a une vraie question par rapport à l'éducation des frères : pas d'unité dans la communauté par rapport à cela, et aussi par rapport à la place de la psychologie. Il faudrait en parler simplement entre formateurs et trouver un minimum d'intention et de doctrine communes. L'évêque lui-même nous invite à faire quelque chose pour accompagner les frères qui ont des fragilités et pour ne pas les laisser tomber.
>
> Nous devons recevoir du fondateur le regard de sagesse qu'il nous donne sur toutes ces failles de notre conditionnement.

---

[1] Lettre du cardinal Simonis, archevêque d'Utrecht, à Mgr Séguy, datée du 8 février 2000, ADA. Les deux documents se trouvaient dans le même dossier, montrant bien le lien entre les deux dans l'esprit de Mgr Séguy.

[2] Ce changement d'attitude de Mgr Séguy a été noté à la fin de l'année 2000 lors d'un conseil : « Mgr Séguy a maintenant décidé des mesures lui-même, alors qu'avant il les laissait à notre prudence » (conseil de décembre 2000, AGCSJ).

[3] ADA.

[4] Mgr Séguy au père Philippe, le 23 mars 2000, ADA. Cette lettre a été communiquée aux frères du conseil du prieur général en avril 2000 (AGCSJ).

> Il faut peut-être aussi qu'il y ait un discernement plus long avant d'accueillir les frères[1].

Le 28 juin, comme il l'avait annoncé, Mgr Séguy adressa aux frères de Saint-Jean une monition canonique ou exhortation, dont nous ne pouvons citer ici que certains passages :

> Me situant comme évêque, en observateur diligent et bienveillant, je souligne d'abord l'importance et la valeur de cette première étape parcourue, depuis sa formation, par votre jeune institut. Les bases de fidélité à Jésus Christ et à son Église sont solides. Les premiers et rapides développements laissent espérer un bel avenir pour la mission de l'Église. Vous avez vécu cette période de fondations rapides, nombreuses et disséminées avec un grand enthousiasme et une fidélité certaine au charisme de votre fondateur que je salue respectueusement devant vous. De cela, comme évêque, je me réjouis et j'ose dire que nous nous réjouissons dans le Seigneur Jésus.
>
> Mais j'observe depuis quelque temps - et plusieurs d'entre vous me le confirment ainsi que certains évêques - des signes graves d'un certain essoufflement : désarrois, fatigues physiques ou morales, épuisements, conduites non conformes à la vie chrétienne ou religieuse, demandes de dispenses de vie commune, d'exclaustrations, de sorties, de retours à l'état laïc, voire de nullités de professions ou d'ordinations pour contrainte morale, etc. Bref, après cette période exaltante arrive un passage plus difficile. Cela nécessite, de votre part à tous, réflexion, large bilan, reprise en vue d'un nouvel élan à partir des solides fondations posées. […]
>
> De différents côtés, on s'adresse à moi en tant qu'évêque du siège principal de votre institut de droit diocésain et certaines autorités hiérarchiques me suggèrent de demander à Rome une visite canonique de tout votre institut par un visiteur apostolique. Je veux éviter de soumettre votre congrégation à une pareille épreuve à la veille de son chapitre électif de l'an prochain. D'où l'objet de cette monition canonique (CDC n°1339). Cette monition, je la fais à partir des demandes, confidences, suggestions, réclamations qui m'ont été faites par des membres de l'institut. Par cette monition, je confie à votre bienveillante attention quelques principes qui régulent la vie religieuse dans l'Église Catholique et quelques points importants pour cette réflexion, ce bilan, cet examen, cette reprise dont j'ai déjà parlé[2].

Dans cette longue exhortation, Mgr Séguy n'abordait pas la question des abus sexuels, sinon indirectement, en évoquant de manière plus large des « conduites non conformes à la vie chrétienne ou religieuse ». Il abordait cependant plusieurs points qui ne sont pas sans lien avec cette problématique. À propos du vœu de chasteté, il s'exprimait ainsi :

> Qu'est-ce qui est utile, bénéfique ou néfaste dans les relations d'un religieux avec les Sœurs et les femmes ? Quel respect, quelle discrétion vis-à-vis des prieurés de Sœurs ou des "familles amies" ou des personnes qui font appel à votre ministère ? Quelle attitude face aux mondanités envahissantes ?
>
> Quelle détente ? Quelle place à l'ascèse ? Méfiez-vous de certaines théories mystico-gélatineuses sur l'amour d'amitié.
>
> Ce domaine délicat et soumis aujourd'hui à de nouvelles fragilités, mérite une vigilance et une compétence soutenues de la part des formateurs et des conseillers spirituels[3].

Il a bien sûr été question de cette lettre au conseil du prieur général en juillet 2000, et il a été décidé d'aller rencontrer l'évêque. Cette monition semble avoir été ressentie comme un camouflet, notamment par le père M.-D. Philippe, qui n'a pas souhaité qu'elle soit remise à tous les frères profès perpétuels, et qui semble avoir eu du mal à accepter la remise en question qui était demandée. Cependant, le conseil a décidé de prendre acte de cette lettre et d'entrer en dialogue avec Mgr Séguy :

> La lettre de Mgr Séguy au Père : elle a été aussi adressée aux membres du Conseil et nous devons réagir. Après discussion, nous désirons en parler avec l'évêque lui-même, si le Père est d'accord. Mais nous devons recevoir en premier lieu l'intention du Père.
>
> Le Père : il est d'accord pour que nous rencontrions l'évêque. Il ne veut pas que la lettre soit donnée aux profès. Finalement ce que cette lettre veut dire, c'est qu'il faut que nous soyons plus vraiment religieux, ce

[1] Conseil d'avril 2000, AGCSJ. La manière dont le texte est formulé cherche à concilier le regard philosophique du père Philippe avec l'utilité de la psychologie.
[2] Monition de Mgr Séguy, le 28 juin 2000, AGCSJ.
[3] Monition de Mgr Séguy, le 28 juin 2000, AGCSJ.

> que nous ne cessons de répéter. Les prieurs doivent prendre leur responsabilité plénière. On ne peut pas grand-chose sur la fragilité des frères. On essaie de renforcer les prieurés, mais on est limité par les effectifs.
>
> Avec l'évêque, il faut prendre les différents points de la lettre et lui dire que nous en prenons acte[1].

Le 8 juillet 2000, quatre conseillers ont donc accompagné le père M.-D. Philippe pour rencontrer Mgr Séguy, et finalement, en septembre, le conseil a décidé que la lettre serait transmise par chaque vicaire aux prieurs de son vicariat, qui devaient la transmettre à leurs frères. La présentation proposée était la suivante :

> 1/ Cette lettre est destinée à tous les profès perpétuels. Elle est remise à leurs supérieurs, afin que ces profès puissent y avoir accès, et en discuter – sur quelques points principaux, par exemple – en chapitre conventuel. Elle devra être travaillée en chapitre vicarial.
>
> 2/L'intention de l'évêque n'est pas de nier tout le bien qui se fait dans la Congrégation. Il dit lui-même qu'il lui aurait fallu écrire trop de pages pour en parler. Son intention est, à l'occasion du futur chapitre général électif, de demander aux frères profès perpétuels de réfléchir sur certains dysfonctionnements dans le gouvernement et la vie des frères de la Congrégation.
>
> 3/ Pour ce qui regarde le gouvernement, cette lettre regarde le prieur général et son Conseil. Dans la mesure où chaque profès perpétuel participe au gouvernement de sa Congrégation, il est donc invité à se prononcer sur ces dysfonctionnements de gouvernement repérés par la lettre, à tous les niveaux où ils se trouvent.
>
> 4/ Pour ce qui regarde la vie religieuse des frères, l'évêque reprend la lettre adressée aux prieurs pour notre Jubilé à Rome. Là aussi, en raison de sa responsabilité sur sa Communauté, un profès perpétuel doit pouvoir s'interroger sur sa propre vie.
>
> 5/ Il faut recevoir cette intention de l'évêque comme une invitation paternelle de l'Église à ne pas compromettre notre patrimoine propre, celui que nous transmet notre Père fondateur, et à lui faire porter "du fruit en vue du Royaume". C'est donc une invitation à nous corriger, à vivre plus en vérité.
>
> 6/ L'évêque s'est inspiré, pour écrire cette lettre, de ce qu'il a pu lui-même remarquer, et aussi de tout ce que les frères (une cinquantaine) lui ont dit ou écrit. Il n'a pas cherché à vérifier toute la vérité de ces jugements, mais c'est la constance de leur objet qui l'a poussé à nous en parler. Il demande, bien sûr, que cette lettre ne soit pas communiquée à l'extérieur[2].

L'attitude était donc celle d'une réception de la monition, avec une volonté de dédramatiser. La peur du scandale, la crainte de fragiliser les frères, et le manque de prise de conscience de la réalité des problèmes qui étaient pointés par l'évêque ont sans doute entraîné une certaine résistance intérieure à cette monition, malgré la volonté de la recevoir[3]. Les chapitres conventuels, puis les chapitres vicariaux (c'est-à-dire régionaux), devaient la travailler en vue de préparer le chapitre général d'avril 2001. De son côté, le père M.-D. Philippe demandait qu'un mot soit transmis aux frères de sa part :

> Mgr Séguy m'a demandé de ne pas me représenter à l'élection du Prieur général lors du prochain chapitre général et j'accepte sa demande. Donc je ne me présenterai pas à cette élection et vous devez choisir un nouveau Prieur général[4].

Mgr Séguy n'est pas la seule autorité ecclésiastique à avoir aidé les frères à prendre conscience de la nécessité de prendre au sérieux les critiques qui leur étaient faites par un certain nombre de personnes (victimes d'abus, frères quittant la communauté, etc.). Le 18 juillet 2000, Mgr Billé,

---

[1] Conseil de juillet 2000, AGCSJ.

[2] Conseil de septembre 2000, AGCSJ.

[3] Certains frères sont allés voir Mgr Séguy pour tenter de le faire revenir sur ses positions, qu'ils trouvaient très exagérées. Selon trois d'entre eux : « Il a écouté, et au fur et à mesure de la discussion est revenu sur certaines de ses perspectives ». Concernant la « liberté des personnes et le discernement des vocations », « il s'est rendu compte qu'il faut relativiser et a admis qu'il y avait beaucoup de reconstitution psychologique. De 15 cas à problème, il est redescendu à 5 ». Concernant son « catalogue de critiques » (« on accepte des gens gravement atteints mentalement, homosexualité, pédophilie, on ne serait pas d'Église, ... »), « Mgr Séguy n'a jamais cité ses sources. Son regard semble toujours psychologique, pas divin. Reproche principal, mais qui s'appuie sur des sources qui sont des "relectures" de frères : nous avons manqué de discernement » (conseil de novembre 2000, AGCSJ).

[4] Conseil de septembre 2000, AGCSJ.

archevêque de Lyon, écrit une lettre au vicaire général de la congrégation pour lui demander un rendez-vous et lui dire de prendre les plaintes[1] au sérieux :

> Juste un mot, au milieu de cette période estivale, pour vous demander qu'à la rentrée, nous puissions nous rencontrer pour faire le point sur diverses choses. J'aimerais en particulier que nous puissions parler librement des "rapports" qu'un certain nombre de personnes semblent faire à l'ADFI sur l'un ou l'autre des frères de la Congrégation. Il ne faut certes pas s'affoler, mais je crois (cela ne vous surprendra pas) que, dans le contexte actuel, ce genre d'affaires est à prendre au sérieux[2].

À la fin de l'année 2000, le père M.-D. Philippe a également rencontré le nonce apostolique en France.

> Le Nonce se fait l'écho de plaintes dont il n'a pas pu vérifier l'exactitude. Il nous reproche de ne pas avoir pris les mesures nécessaires. Pourtant ces dossiers sont l'affaire de Mgr Séguy et non la sienne. De fait, Mgr Séguy a maintenant décidé des mesures lui-même, alors qu'avant il les laissait à notre prudence. […]
>
> Le Nonce ne comprend pas notre "théorie de l'amour d'amitié". Il dit avoir reçu des plaintes d'évêques par rapport à l'homosexualité dans la Communauté ! Nous ne sommes pas au courant [3]!

Après cet entretien avec le nonce, le conseil décide de « redemander à Mgr Séguy de faire une rencontre avec les évêques et leurs responsables du recrutement, pour qu'on s'explique franchement ». Cette attitude défensive des conseillers peut paraître du déni, pourtant, la volonté de « s'expliquer franchement » va plutôt dans le sens de leur sincérité. Il est vrai que, si l'on s'en tient aux comptes rendus du conseil du prieur général, aucun problème d'actes homosexuels entre frères n'avait été évoqué au conseil jusque-là. Mais ce qui entravait certainement le plus la réception de cette parole du nonce, et la prise de conscience sur les abus en général, c'était que certains parmi les conseillers avaient eux-mêmes commis des abus sexuels sur des personnes majeures (hommes et femmes) et pensaient que des actes sensuels pouvaient se justifier dans le cadre d'une amitié, notamment entre religieux. Ils n'y voyaient en rien de la sexualité. Pour ceux-là, la prise de conscience aurait exigé une profonde remise en question personnelle et notamment dans leur rapport au père M.-D. Philippe[4]. À cette période, en tout cas, il est sensible que la majorité des frères du conseil sont sur une ligne plutôt défensive, à l'image du père M.-D. Philippe, même si les paroles des autorités obligent à se poser des questions qui n'étaient pas abordées ouvertement jusque-là. C'est la même attitude que l'on retrouve face aux scandales médiatiques.

VIII. LES PREMIERS SCANDALES MÉDIATIQUES

En effet, cette période est aussi celle des scandales médiatiques. La première affaire d'agression sur mineur, en 1997, avait eu un retentissement régional. En 1999 et 2000, d'autres articles concernant Paris (implantation au collège Stanislas)[5], Yaoundé (gestion du collège Vogt), ou les Pays-Bas (scandales d'abus sexuels) avaient mis à mal la réputation de la communauté. La communauté se sentait attaquée et il était alors question au conseil de trouver les moyens de se défendre :

---

[1] Il ne s'agissait pas forcément ni premièrement d'abus sexuels, mais aussi d'autres problèmes, notamment du respect de la liberté des personnes.

[2] AGCSJ.

[3] Conseil de décembre 2000, AGCSJ.

[4] Un frère du conseil a adressé une longue lettre à Mgr Séguy à propos de sa monition, « en insistant surtout sur une dimension qu'il [l'évêque] ne voit pas : la paternité du P. Philippe sur nous et la conséquence de sa lettre qui est de briser la confiance des fils envers leur père » (conseil de novembre 2000, AGCSJ).

[5] Les articles du *Canard Enchaîné* des 15 et 22 juillet 1998 semblent refléter surtout une lutte de certains parents d'élèves contre l'APEL du collège Stanislas. Les frères y sont grossièrement présentés comme antisémites et lepénistes. Celui du 11 août 1999 est sur le même ton et il prête à sourire quand il affirme que « le père Philippe donne même à l'occasion un coup de main au pape pour rédiger certaines encycliques ».

> Au sujet du journal qui nous attaque : seul, on a le droit de se taire, mais comme communauté d'Église, il y a l'aspect de la justice à ne pas négliger. Il faut savoir si l'attaque en justice améliorera ou empirera notre situation[1].

Fin janvier 2001, à l'initiative de l'AVREF, Association Vie Religieuse et Famille, fondée en 1998 par des parents de religieux et religieuses, est déclenchée la première grande campagne de presse sur Saint-Jean en France[2]. L'article de Xavier Ternisien dans *Le Monde*, intitulé « Enquête sur les dérives sectaires au sein de l'Église catholique [3]», a une tout autre portée que les précédents[4]. Même si c'est surtout la communauté des sœurs mariales qui est mise en cause, les frères de Saint-Jean ne sont pas épargnés. Il leur est reproché « d'imposer leur manière de croire et de faire », et de manquer de discernement dans leur recrutement. De plus, le père M.-D. Philippe est présenté comme incontrôlable et ne dépendant d'aucune autorité[5]. La réaction du père M.-D. Philippe est sereine :

> Quand il y a des luttes, on doit répondre par un amour plus grand. C'est la seule réponse chrétienne. On doit se fortifier intérieurement par une plus grande ferveur. Je ne m'inquiète pas beaucoup[6].

Cependant, il explique à ses conseillers, à propos des sœurs mariales, qu'un évêque hongrois veut détruire la communauté Saint-Jean. On sent une tendance à la victimisation dans ses propos, mais une fin de non-recevoir sur le fond. Pour lui, le problème est avant tout un désaccord doctrinal[7].

La réaction de ses conseillers est un peu différente : ils se demandent s'il vaut la peine de faire un procès en diffamation, idée qu'ils écartent ; ils choisissent de répondre plutôt par une communication positive :

> Nous n'avons jamais eu particulièrement le souci de nous faire connaître, mais c'est peut-être nécessaire maintenant, car si les gens ne savent pas, ils inventent ("la nature a horreur du vide"). Communiquer de façon régulière permet de prévenir ce genre de risque[8].

L'interprétation dominante est donc celle d'un malentendu : ne nous connaissant pas, les journalistes colportent des erreurs. L'idée que les critiques pourraient refléter une part de vérité n'apparaît pas dans les comptes rendus des réunions du conseil. La communauté est blessée et sur la défensive, alors qu'elle connaît aussi des tensions internes, à la veille de l'élection d'un nouveau prieur général, notamment dans les maisons de formation.

Du point de vue des abus sexuels, un texte étonnant se trouve parmi les propositions mises à l'ordre du jour du Conseil à deux reprises en avril 2001, juste avant l'élection du nouveau prieur général. Il s'agit d'une réflexion sur les « frères en situation difficile » qui a certainement été élaborée par un des conseillers. Elle présentait notamment la nécessité d'une enquête, d'un accompagnement du frère pour qu'il prenne conscience de la gravité de ses actes, et d'un certain souci pour les « personnes lésées ». Elle montre qu'au moins un des conseillers, sans doute parmi les plus informés, avait conscience de l'importance de ce sujet et de la nécessité de progresser dans le traitement des plaintes et l'accompagnement des frères.

> Frères en situation difficile : à la lumière de nos expériences passées de la manière dont nous aidons nos frères en situation grave de scandale :

---

[1] Conseil des 18-19 mai 1999, AGCSJ. Ce principe est un leitmotiv du père Philippe : si on est attaqué seul, on peut ne pas se défendre, mais si d'autres risquent de pâtir, on doit se défendre.

[2] L'AVREF avait écrit aux évêques de France le 29 novembre 2000, en dénonçant des abus de pouvoir, des manques de discernement et des pressions morales dans certaines communautés.

[3] *Le Monde*, 28 janvier 2001.

[4] L'hebdomadaire *La Vie* publie aussi un dossier le 15 février 2001, sous le titre « Des gourous dans les couvents » où sont visées plusieurs communautés catholiques, notamment les sœurs mariales et les sœurs apostoliques de Saint-Jean. Le père Marie-Dominique Philippe est mis en cause.

[5] Sur ce point, les frères de Saint-Jean publieront un démenti indiquant que le père Philippe est soumis à l'autorité de l'évêque d'Autun (communiqué du 29 janvier 2001).

[6] Conseil de février 2001, monition, AGCSJ.

[7] Il est tentant de rapprocher cette manière de faire de la stratégie des frères Philippe au moment de la crise de l'Eau vive (voir la première partie du volet historique et T. CAVALIN, *L'affaire, op. cit.*).

[8] Conseil de mars 2001, AGCSJ.

- la manière dont on sait ou ne sait pas utiliser des monitions ou des peines pour aider nos frères à une prise de conscience de la gravité de leurs actes pour les aider à une vraie responsabilité. Ne croit-on pas parfois faire miséricorde en ne mettant pas clairement devant la réalité ?

- la manière dont on regarde avec autant d'attention le bien de notre frère et le bien des personnes qui peuvent être en danger par le comportement de celui-ci. Une monition ou une peine ne trouve son sens que dans cette responsabilité de la Communauté à agir pour le bien de l'Église et de la communauté. C'est au nom des personnes lésées, au nom des croyants scandalisés et ébranlés dans leur confiance, au nom de la Communauté touchée dans son témoignage, autant que pour le salut du frère qu'une peine ou une monition est infligée.

Proposition : ne doit-on pas, dans chaque cas de scandale, prendre le temps d'une enquête sérieuse sur les faits, afin de ne pas rester dans le flou ? Cela éviterait de garder un soupçon sur un frère qui n'a objectivement rien fait et, d'autre part, cela permettrait de mettre notre frère devant la réalité des conséquences graves de son comportement.

La confrontation avec l'objectivité de la faute, son discernement et son acceptation par le frère ne sont-ils pas les premières étapes obligées d'un changement, d'une solution ? Un frère qui ne voudrait pas reconnaître la réalité objective de sa faute serait en situation latente d'être renvoyé en raison de son refus de s'amender.

Ensuite la rédaction d'une monition avertissant le frère de la nécessité de prendre les moyens de changer son comportement au risque de se voir renvoyé de la Communauté s'il ne le fait pas, n'est-il pas nécessaire pour aider le frère à prendre au sérieux les remarques et les demandes de ses supérieurs, par exemple la demande d'un suivi médical ? On a l'impression parfois de rester devant un refus du frère de reconnaître complètement sa faute et de prendre les moyens d'une conversion. Les supérieurs sont alors dans une situation où demander une peine ou des soins à un frère apparaît comme une injustice. Une précision objective des faits, avec une monition écrite ou/et orale, semble être absolument nécessaire pour obliger le frère à un changement. De même, ne pas prendre le temps d'un examen sérieux des faits avec le frère pour en arriver à une objectivité des faits et de leur gravité risque de laisser le frère dans un sentiment d'incompréhension et d'injustice dont les supérieurs sont en partie responsables.

Le refus de coopérer dans les soins par exemple serait aussi grave dans la mesure où ce serait une autre manière de refuser de s'amender, de prendre les moyens de changer et de risquer un nouveau scandale[1].

Malheureusement, le compte rendu des conseils où cette proposition a été mise à l'ordre du jour n'a pas été conservé, ce qui ne permet pas de connaître les décisions prises s'il y en a eu. Il est même possible que ce sujet n'ait pas été traité, faute de temps. Le contexte de l'élection prochaine d'un nouveau prieur général, avec tout ce que cela suppose de tensions, suffit peut-être à expliquer que cette proposition n'ait pas eu l'attention qu'elle méritait. En tout cas, il ne sera plus question de ce sujet, du moins avec cette ampleur, après le chapitre général. La question sera restreinte à la problématique de la pédophilie, et traitée dans une perspective assez différente.

[1] Proposition mise à l'ordre du jour de deux conseils du prieur général le 4 et le 18 avril 2001, AGCSJ.

Chapitre 13 :

LA COMMUNAUTÉ SAINT-JEAN REMISE EN QUESTION (2001-2006)

Alors que dans les années 1990, les problèmes de mœurs n'ont eu qu'un retentissement limité et apparaissaient comme assez périphériques, sur la toile de fond des succès vocationnels et apostoliques de la communauté, il n'en va pas de même dans les années 2000. Le nouveau prieur général élu en avril 2001 hérite en effet d'une situation qui s'est considérablement compliquée depuis deux ou trois ans.

I. UNE ATTENTION PARTICULIÈRE POUR LA PÉDOPHILIE AU CONSEIL, MAIS AVEC DES EFFETS LIMITÉS

La pédophilie est un des premiers sujets abordés au conseil du prieur général après l'élection de frère Jean-Pierre-Marie. Ce thème fait l'objet d'un débat dès le mois de juillet 2001, alors que Mgr Pican, attaqué en justice pour n'avoir pas dénoncé un prêtre de son diocèse, n'est pas encore jugé. C'est la première fois que le mot « pédophilie » apparaît dans les rapports du conseil.

> La loi fait aujourd'hui obligation de dénoncer les faits dont on a connaissance[1]. Deux questions : comment nous, nous aiderions nos frères qui seraient passés à l'acte ? et quelle position devrions-nous prendre par rapport à la loi civile ?
>
> Les frères qui ont cette fragilité n'en sont pas responsables, cela provient de l'atavisme. Il faut les aider à accepter leur fragilité sans culpabiliser, pour qu'ils puissent se faire aider. La fragilité objective ne doit pas être relativisée, mais cela ne doit jamais entacher le regard sur la personne. Jusqu'ici, ces choses étaient

[1] La loi en vigueur datait du 18 juin 1998 et était formulée ainsi : « Le fait, pour quiconque ayant eu connaissance de privations, de mauvais traitements ou d'atteintes sexuelles infligés à un mineur de quinze ans ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ou d'un état de grossesse, de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives est puni de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 F d'amende. Sauf lorsque la loi en dispose autrement, sont exceptées des dispositions qui précèdent les personnes astreintes au secret dans les conditions prévues par l'article 226-13 » (article 434-3 du code pénal, qui a été modifié en 2002, puis en 2016 et 2018).
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006418605/1998-06-18/

> entourées d'un tel mystère que les prieurs n'y sont pas éveillés, et que des frères peuvent avoir des réactions passionnelles contre un frère chez qui ils découvrent une tendance pédophile.
>
> Du point de vue des victimes, les conséquences psychologiques n'apparaissent souvent que plusieurs années après (à l'adolescence). Ce sont des bombes à retardement. De plus, parce que nous sommes religieux, l'image de Dieu chez eux peut être terriblement abîmée.
>
> S'il y avait passage à l'acte et que nous l'apprenions, la meilleure manière de responsabiliser le frère serait peut-être de lui demander d'aller lui-même en parler à la justice et de prendre des sanctions concrètes à son égard.
>
> Père [Philippe] : "Il faut bien se dire qu'aujourd'hui le passage à l'acte est de plus en plus facile, et sera de plus en plus fréquent, à cause de la suppression des tabous sociaux. Quand on sait qu'un frère est passé à l'acte, il faut lui faire comprendre qu'il y a un acte social de for externe qui doit être réparé. On doit demander aux frères cette réparation au niveau social."
>
> Décision : Éveiller les prieurs et sensibiliser les frères. S'il y avait passage à l'acte, nous demanderions au frère d'aller faire une déposition auprès du procureur, ce qui lui ferait prendre conscience de la gravité de l'acte sans pour autant déclencher une procédure au tribunal. C'est le procureur qui jugerait de la suite à donner[1].

Ce compte rendu montre à la fois une bonne information sur la loi française, un souci d'avoir une attitude fraternelle envers les frères coupables, et une conscience des graves conséquences de tels actes sur les victimes. En revanche, la décision, telle qu'elle est formulée, est difficile à comprendre, puisqu'elle consiste à faire peser la responsabilité de la dénonciation uniquement sur le coupable. L'éventualité qu'un frère refuse de se dénoncer lui-même ne semble pas avoir été envisagée[2]. De plus, rien n'est dit sur les agressions dont on a déjà connaissance. Or à cette même époque, le conseil débat de la manière d'accompagner deux frères qui sont accusés d'avoir commis des actes pédophiles. La question de faire un signalement à la justice ne semble pas avoir été posée dans ces deux cas. La « responsabilité sociale » reconnue par le conseil à plusieurs reprises consistait apparemment surtout à accompagner le frère concerné pour qu'il se soigne (et maintenant pour qu'il se dénonce), et cela pouvait impliquer aussi des limitations dans son ministère afin d'éviter de nouvelles victimes.

Le sujet est revenu à l'ordre du jour du conseil trois mois plus tard, en octobre 2001. Un magistrat avait été invité à exposer « comment la Justice en France traite la pédophilie ». Cette dame a exposé en détail la procédure pénale, en apportant aussi des éléments sur la pédophilie, et sur l'obligation de dénonciation. Cette intervention était essentiellement une information et semble n'avoir donné lieu à aucun débat, ni à aucune décision.

La gestion des cas des deux frères ayant agressé des mineurs de moins de quinze ans qui posaient problème au même moment (en 2001) montre la difficulté de l'accompagnement de tels frères. Les comptes rendus des conseils ne rapportent pas qu'il ait été demandé à des frères de se signaler à la police. Tout au plus un rappel de la menace d'un dépôt de plainte par la famille de l'enfant est-il évoqué pour inciter un frère à faire une thérapie : « S'il refuse d'obtempérer, nous devons lui rappeler qu'il est menacé d'un dépôt de plainte. [3]» En fait, la relation de ces deux frères avec la communauté était difficile. L'un avait quitté son prieuré, ce qui sera finalement la cause de son renvoi. L'autre était l'objet de la sollicitude des conseillers, qui cherchaient à le faire soigner et à trouver un lieu où

[1] Conseil de juillet 2001, AGCSJ. Cette réflexion a paru suffisamment importante pour être communiquée intégralement au chapitre général de 2001, lors de la deuxième session (Rapport du prieur général, AGCSJ), et sous une forme légèrement différente à tous les frères (lettre confidentielle du prieur général du 30 décembre 2001, AGCSJ). La question de la dénonciation n'était pas abordée, mais seulement celle de demander aux frères concernés une « réparation au niveau social ». Cela pouvait être compris comme une allusion à une peine judicaire, mais il n'était pas précisé en quoi consistait cette réparation.

[2] Il est possible que ce soit seulement parce qu'il était clair que dans un tel cas les supérieurs seraient conduits à faire eux-mêmes un signalement pour appliquer la loi, mais cela n'est pas dit explicitement dans le compte rendu.

[3] AGCSJ.

il ne soit un danger pour personne, tout en constatant son manque de coopération[1]. Cette attention ne l'empêchera pas de commettre d'autres agressions à cette période, que les autorités n'ont pas sues tout de suite. En revanche, une autre plainte pour des faits plus anciens arrivera en 2006. La plainte d'une autre personne auprès de la police, en 2006 également, aboutira finalement en 2008 à la mise en examen et à la détention provisoire de ce frère, qui avouera plusieurs agressions non connues des supérieurs et sera finalement condamné aux assises en 2015, comme nous le verrons plus loin.

Un autre cas connu à l'époque[2] de frère ayant agressé des mineurs de moins de 15 ans n'a pas non plus fait l'objet d'un signalement. On l'a même laissé avoir des activités avec des mineurs, tout en lui demandant de faire des thérapies dont l'objet était différent. Pour deux autres, il est vraisemblable que les supérieurs aient ignoré que certaines victimes avaient moins de 15 ans, faute d'avoir fait une véritable enquête.

Entre 2001 et 2006, plusieurs accusations d'agressions sur mineurs sont parvenues au gouvernement de la communauté. Deux cas concernent des moins de 15 ans. En 2002, un frère qui venait d'être nommé supérieur d'un prieuré d'Afrique a fait l'objet de plaintes.

La décision fut prise d'envoyer un frère sur place pour « faire la vérité, écouter les gens et régler l'affaire », et de rapatrier en France le frère concerné. Au conseil suivant, alors que le frère est rentré en France, il est à nouveau question de cette affaire.

Les supérieurs ayant estimé les faits avérés, le frère a accepté de rentrer en France et de faire une thérapie. Les autorités judiciaires du pays n'ont pas été saisies, mais les autorités ecclésiastiques ont été mises au courant et n'ont pas fait de signalement non plus, ni même engagé une enquête canonique. Cette décision tient sans doute au contexte local[3]. Une demande de pardon a eu lieu « auprès des familles, des enfants[4], des autorités ecclésiastiques ». À son retour en France, l'apostolat du frère a été tourné vers les funérailles et l'accompagnement des personnes âgées. Il a suivi une thérapie, et les supérieurs y ont veillé. Il a finalement quitté la communauté quelques années plus tard, et a demandé à quitter le ministère sacerdotal.

Une deuxième plainte pour abus sur mineur de moins de 15 ans, concernant un autre frère, est parvenue aux supérieurs en 2004. Ils ont réagi aussitôt, organisé une rencontre pour entendre le plaignant. S'interrogeant sur l'opportunité de faire une enquête canonique, ils ont consulté un canoniste, qui leur a répondu « qu'il revient au supérieur religieux de faire les investigations et d'évaluer, le cas échéant, les mesures à prendre ». Sur son conseil, ils ont demandé au frère accusé de changer de prieuré et de ne plus avoir de ministère auprès des jeunes. Ils lui ont aussi demandé de consulter un psychiatre pour avoir un avis médical. Pour préparer ce rendez-vous, le prieur général a écrit une lettre au psychiatre, lui donnant des informations sur le comportement du frère, en lui communiquant également un paquet de lettres écrites par le frère au plaignant[5]. Au mois de

[1] Il faut toutefois remarquer qu'une des raisons des décisions insuffisantes des supérieurs à cette époque est le manque de transmission des informations et le silence qui entourait les plaintes précédentes, dont aucune trace n'était conservée dans le dossier du frère. Cela pose aussi la question du silence de la part de certains conseillers qui étaient au courant de ces affaires antérieures et n'ont pas transmis ces informations. Au conseil du 30 juin 2008, un frère est intervenu ainsi à propos du même frère : « Le risque pour nous vient de notre connaissance des faits que la législation actuelle pourrait peut-être nous reprocher (un fait mineur en 2000 et un fait qu'on a appris en 2006 qui date de 1994. On ne savait pas précisément quoi) ». En réalité, des supérieurs avaient eu connaissance d'autres faits, à diverses reprises, notamment en 1999, mais pas seulement. Ce dysfonctionnement dans la transmission des informations est pour une part responsable du retard dans la prise de conscience et de la mise en danger d'enfants, encore dans les années 2000, où une surveillance insuffisante était exercée, puisque la plupart des frères vivant avec lui ignoraient la tendance pédophile de ce frère.

[2] Ce cas était connu de certains supérieurs, mais sans doute pas de tous.

[3] Un signalement à la justice française a été fait en 2020.

[4] Il semble qu'il n'y ait pas eu d'enquête, ni de compte rendu précis. Ni le nom, ni l'âge, ni le nombre des jeunes concernés n'étaient connus du conseil, qui ne semble pas avoir demandé ces informations. Des années plus tard, des tierces personnes ont témoigné que certains avaient moins de 15 ans à l'époque des faits.

[5] C'est le plaignant qui avait remis ces lettres à un supérieur qu'il avait rencontré.

septembre, Mgr Madec[1], est aussi intervenu, à la demande de la famille. Il a écrit au prieur général, disant qu'il pensait que le cas était grave et que le frère méritait « une sanction et pas seulement un déplacement ». Cependant, le médecin a recommandé que les frères soient proches de ce frère, à cause de son immaturité. C'est pourquoi aucune mesure supplémentaire n'a été décidée, mis à part de demander au frère de suivre une thérapie. En décembre 2004, le plaignant, qui était devenu majeur (les faits dataient de plusieurs années), considérant que la réponse de l'Église n'était pas satisfaisante, a déposé plainte auprès de la police[2]. Néanmoins, la famille a continué à faire des démarches auprès de différentes autorités ecclésiastiques. Un dossier a été envoyé à Rome, à la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée en décembre 2006. C'est le suicide du frère, fin décembre 2006, qui a mis fin à l'enquête judiciaire[3] et rendu impossible toute procédure canonique[4].

Enfin, une plainte impliquant deux mineures de plus de quinze ans et mettant en cause un troisième frère est aussi parvenue à la connaissance du prieur général[5], qui a reçu les parents des victimes en 2002. Ceux-ci s'adressaient à lui parce qu'ils accusaient le prieur local d'avoir « étouffé l'affaire ». Les faits dataient de quelques années et consistaient en des enlacements et des baisers, avec justification. Une rencontre a vraisemblablement été organisée, où le frère a demandé pardon à une victime, et le prieur général s'est engagé à déplacer le frère, ce qui fut apparemment la seule forme de sanction. Le prieur général ne semble pas avoir parlé de cette affaire clairement au conseil[6], mais l'évêque d'Autun était au courant, puisqu'il en fait mention dans une lettre au cardinal Martinez Somalo. Le frère a finalement été déplacé, et il a reçu une mission auprès de jeunes.

La manière dont les plaintes pour des abus sur mineurs ont été traitées entre 2001 et 2006 montre que les informations reçues en 2001 n'ont pas bouleversé l'approche du conseil, qui est restée foncièrement thérapeutique. Le seul frère renvoyé l'a été parce qu'il avait quitté son prieuré, et non directement à cause de l'agression qu'il avait commise. Malgré une assez bonne information sur la pédophilie[7] et l'obligation de dénonciation, la gestion des cas particuliers montre à tout le moins une grande insuffisance dans la prise de conscience du problème et dans les mesures prises. L'éventualité d'une dénonciation ne semble pas avoir été évoquée au conseil. L'attention est restée focalisée sur le frère, qu'on voulait soigner. Les victimes étaient peu prises en compte, même si parfois une démarche de demande de pardon a été demandée au coupable. Peu de sanctions ont été prises, probablement parce que toute sanction aurait été ressentie par beaucoup de conseillers comme un manque de miséricorde[8]. La responsabilité sociale était admise en théorie, mais les supérieurs peinaient à prendre des décisions limitant l'apostolat des frères, bien que certaines mesures en ce sens aient été prises à cette époque, ce qui montre une volonté de faire évoluer la culture de la communauté. Des enfants et des jeunes ont encore été mis en danger par inconscience et manque de cohérence[9]. Une des raisons en est que, faute de vraie enquête, et faute d'archives héritées de la période antérieure, les décisions étaient souvent prises sur la base d'informations partielles et

[1] Mgr Joseph Madec (1923-2013), évêque émérite de Fréjus-Toulon, était alors assistant religieux de la Congrégation Saint-Jean et participait à ce titre au conseil du prieur général, depuis janvier 2003.

[2] Initialement, les parents de la victime ne semblent pas avoir voulu déposer plainte, ils auraient préféré que l'affaire soit traitée par l'Église en interne. La victime avait aussi déclaré aux frères avoir pris le conseil d'un avocat, qui ne l'avait pas incité à déposer plainte.

[3] Le frère a été interrogé et a toujours nié ce qui lui était reproché, sauf pendant une garde à vue à la suite de laquelle il était revenu sur ses déclarations.

[4] Les frères étaient persuadés de l'innocence du frère, ce qui a entraîné des maladresses durablement blessantes pour le jeune, s'ajoutant à la frustration de ne pas avoir pu obtenir de reconnaissance judiciaire.

[5] Pour être complet, fin 2001, le prieur général a reçu aussi une lettre mentionnant un acte abusif de la part d'un frère sur une personne qui pourrait avoir été mineure au moment des faits, mais son âge n'est pas mentionné. Il ne s'agissait pas formellement d'une plainte, puisque la lettre se présentait plutôt comme un aveu d'une personne se sentant coupable. Cette lettre a été archivée, sans qu'il soit mentionné si une réponse a été donnée, ni si le frère a été confronté. Ce frère avait déjà fait l'objet d'accusations plus graves qui lui avaient valu quelques sanctions.

[6] Cependant, en mai 2002, des « fragilités affectives » ont été évoquées (AGCSJ).

[7] Celle-ci était cependant partielle parce qu'essentiellement juridique. Le volet psychologique des conséquences sur la victime était presque absent, alors que c'est sans doute celui-ci qui aurait pu donner la détermination à agir au niveau judiciaire.

[8] Il n'est pas possible de se rendre compte des positions personnelles et de leurs nuances à la lecture des comptes rendus des réunions du conseil.

[9] Il faut noter toutefois qu'une attention a été accordée à la législation en vigueur sur l'accueil des mineurs.

approximatives. Les dossiers étaient toutefois mieux tenus qu'auparavant, les documents, quand il y en avait, étaient désormais conservés. Certaines affaires étaient traitées directement par le prieur général, mais la plupart étaient évoquées au conseil, bien que sans précisions. Les conseillers ne cherchaient d'ailleurs pas trop à savoir, car il n'était pas encore dans la « culture communautaire » d'avoir des détails sur les problèmes de mœurs.

De plus, les nouvelles plaintes ont toutes été portées à la connaissance des autorités ecclésiastiques : Mgr Séguy, Mgr Madec, ou d'autres ont été au courant, et n'ont pas demandé d'enquête canonique, ni fait de signalement au procureur, ni exigé des mesures plus sévères. Ce décalage entre la prise de conscience de la gravité du problème de la pédophilie et les décisions concrètes d'autre part n'est d'ailleurs pas propre à la Congrégation Saint-Jean à cette date[1].

Enfin, il faut remarquer que le manque de prise de conscience était assez général. Certaines personnes ont eu des attitudes choquantes envers les victimes. Une ancienne sœur contemplative, victime d'abus sexuels commis par un frère de Saint-Jean, a témoigné lors du procès que lorsqu'elle s'était ouverte à sa maîtresse des novices de l'agression subie dans son enfance, celle-ci lui avait dit : « Il faut que tu remercies la Sainte Vierge que ce ne soit pas plus grave ! ». Un frère prêtre lui aurait dit aussi : « C'est bien que tu n'en fasses pas tout un plat »[2], et « Je ne peux pas accuser mon frère devant la justice ». Les témoignages des victimes montrent que de nombreuses personnes, et pas seulement dans la famille Saint-Jean, ont eu des réactions inadéquates quand elles leur ont raconté leur histoire.

II. LES PREMIÈRES MISES EN CAUSE DE FORMATEURS

Les premiers formateurs mis en cause pour des abus sexuels[3] sont un frère prêtre et une sœur apostolique, par laquelle nous commencerons. Cette sœur était prieure de Semur (1992-2000)[4], puis de Versailles (2000), et conseillère de la prieure générale. À la fin de l'année 2000, une sœur a raconté à une autre sœur ce qu'elle avait vécu avec cette prieure plusieurs années auparavant, alors qu'elle était en formation à Semur. La sœur ayant reçu ces confidences a alors convaincu la victime d'aller rencontrer ensemble Mgr Séguy à Autun, ce qu'elles ont fait aussitôt. Les circonstances de la congrégation à l'époque ne permettaient pas d'espérer une décision ferme en interne vis-à-vis de cette prieure en charge, d'autant plus que le père M.-D. Philippe avait encouragé la relation avec cette sœur, et joué un rôle dans sa nomination comme prieure. Mgr Séguy a ensuite rencontré la prieure générale, lui a lu un témoignage écrit [5] et lui a demandé la destitution de la prieure de Versailles. Celle-ci a dû quitter son prieuré pour aller dans un monastère et n'est plus revenue au conseil à partir de ce moment (décembre 2000). Aucune enquête canonique n'a eu lieu, il n'y a pas eu de procédure de renvoi, mais il a été demandé à cette sœur de suivre une psychothérapie[6].

À l'époque, personne ne semble avoir eu conscience de ce qu'est un abus sexuel commis sur une personne majeure en formation par une personne ayant autorité. Le mot n'est d'ailleurs jamais employé, ni dans la communauté, ni par les évêques ayant autorité sur elle. L'affaire était probablement appréhendée plutôt comme un grave manque de chasteté dont la sœur était

[1] « La réprobation morale de l'épiscopat à l'égard de ces actes sexuels sur mineurs est affirmée en novembre 2000 dans une déclaration de l'assemblée plénière qui reconnait aussi bien la souffrance des victimes et de leur famille que la responsabilité des évêques pour prévenir ces actes délictueux. Si la catégorisation morale du phénomène est alors solidement mise en place, la mise en pratique n'est sans doute pas à la hauteur des attentes » (T. CAVALIN, *L'affaire, op.cit.*, p. 135).

[2] Ces propos sont rapportés dans le *Journal de Saône-et-Loire* du 22 mai 2015. Voir aussi *La Croix* du même jour.

[3] À l'exception d'un cas déjà évoqué, mais qui n'a pas la même ampleur, étant donné le peu de temps que le frère a passé dans la charge de formateur.

[4] Le comportement de cette prieure posait déjà question avant la révélation de l'abus sexuel, à cause de sa capacité à susciter une dépendance affective.

[5] « Mgr Séguy m'a lu et donné le témoignage. Il a dit : "Il ne faut pas écrire des choses pareilles !" (il était de cette génération). » Avec un tel principe, il n'est pas étonnant qu'il n'y ait pas eu d'enquête à l'époque.

[6] Par la suite, cette sœur a été exclaustrée (en décembre 2001), et elle a finalement été relevée de ses vœux en 2011.

responsable. De plus, l'attitude du père M.-D. Philippe, qui était personnellement mis en cause en tant que père spirituel mais niait avoir eu connaissance de quoi que ce soit, a contribué à faire passer la prieure coupable pour une victime[1]. Informé par la prieure générale de la décision de Mgr Séguy, et connaissant bien les motifs de cette décision, le père Philippe a prétendu devant tous ceux qui lui en parlaient que c'était « par jalousie » que cette prieure, dont il était notoirement proche, avait dû quitter sa charge. La prieure générale a alors été critiquée par des frères et des sœurs pour sa décision[2]. Quant à la sœur qui était venue en aide à la victime, le père M.-D. Philippe lui était ouvertement hostile[3]. C'était d'autant plus facile qu'aucune parole officielle n'avait expliqué clairement la raison de la mise à l'écart de cette prieure, même s'il avait été question de « nécessités objectives et graves [4]».

Peu après, au printemps 2001, la maîtresse des études des sœurs apostoliques a décidé de demander à un frère formateur de ne plus enseigner à Semur. Cette décision était motivée par le manque de fiabilité de ce professeur, qui annulait trop souvent ses cours, ainsi que par son attitude très critique envers les auteurs autres qu'Aristote et le père M.-D. Philippe[5]. Mais ce qui avait été déterminant dans cette décision difficile à prendre[6], étant donné l'autorité dont jouissait ce professeur et sa proximité avec le père M.-D. Philippe, c'est que la maîtresse des études avait commencé à avoir des soupçons sur la moralité de ce frère tant à l'égard de frères que de sœurs, soupçons que des frères avaient confirmés.

En effet, les premiers témoignages concernant ce frère datent des années 1990. Deux frères en formation avaient alors rapporté au père M.-D. Philippe des abus sexuels qui auraient été commis par ce professeur, qui était doyen du *studium* de philosophie à Saint-Jodard. Le père M.-D. Philippe n'avait pris aucune mesure, laissant ce formateur en place. En 2001, l'un de ces frères victimes a écrit à son ancien professeur pour dénoncer les abus dont il avait été victime[7]. Il a montré cette lettre au nouveau prieur général, dans un premier temps sans lui demander d'intervenir. Il a aussi commencé à se confier à d'autres frères, dont certains avaient eux-mêmes eu à souffrir du comportement de ce formateur et faisaient des confidences sur ce qui leur était arrivé. Après s'être

[1] Elle-même se présentait aussi comme une victime, notamment auprès des sœurs qui étaient liées à elle.

[2] « J'ai subi des choses désagréables, une indifférence, au moment du départ de sr X. Comme si j'avais beaucoup de choses à me faire pardonner. Le père ne m'a pas du tout soutenue. Je sentais que pour des sœurs, je n'avais rien compris, le père MDP n'était pas d'accord avec ma décision. » Des frères se sont permis de téléphoner à cette supérieure générale pour critiquer sa décision.

[3]« Ceux qui parlaient devaient subir l'opprobre d'être considérés comme traître et bourreaux de leur frère (ou de leur sœur). Je ne saurais dire à quel point j'ai lutté contre la culpabilité devant ce que j'avais fait tant on me regardait comme une traître (et pourtant je ne l'ai jamais regretté). Le Père Philippe faisait même ce que j'appelle des "homélies subliminales". Sous couvert de commenter l'évangile du jour, il réglait ses comptes. Et ceux qui étaient visés comprenaient parfaitement le message. D'ailleurs, l'hostilité du Père Philippe à mon égard s'était déclarée ouvertement après la mise à l'écart de sr X. […] Une fois, en me voyant, il s'est mis à "crier" en colère et en faisant le geste de repousser quelqu'un : "je ne veux pas la voir, celle-là, je ne veux pas la voir" ».

[4] Extrait de la lettre de la prieure générale du 16 Janvier 2001 aux prieures qui devaient la lire en chapitre aux sœurs professes et oblates uniquement : « Ma dernière lettre vous avait annoncé le départ de sr X pour le début du mois de Janvier […] Certaines d'entre vous m'ont exprimé leur étonnement, qui se comprend. […] Je leur ai dit que le point de vue de la santé était réel (la fatigue latente de sr X depuis de longues années justifierait un long repos) mais qu'il y avait d'autres nécessités qui m'avaient amenée, avec les sœurs du conseil, à cette décision, et que le Père Marie-Dominique était au courant. De ces nécessités objectives et graves, Monseigneur Séguy était aussi au courant. […] Je serai heureuse de rencontrer toutes celles qui souhaiteraient me voir. N'hésitez surtout pas à me le demander. C'est important pour nous toutes » (ASAP).

[5] Au même moment, constatant de la part de ce professeur, alors doyen de philosophie à Saint-Jodard, un comportement vis-à-vis des frères en formation qui ne correspond pas à ce qu'on attend d'un formateur (favoritisme, dureté, comportement anxiogène, etc.) le maître des études des frères décidait un changement de doyen de philosophie.

[6] Cette décision a valu beaucoup de critiques à la maîtresse des études, qui a néanmoins eu la force de la maintenir grâce au soutien de la supérieure générale.

[7] Cette lettre, qui a disparu des archives, n'était peut-être pas très explicite au niveau des actes eux-mêmes, étant adressée à quelqu'un qui savait très bien de quoi il retournait. De plus, son auteur avait des raisons de craindre les réactions de son correspondant.

confiés au père M.-D. Philippe et à d'autres supérieurs, à la fin de l'année 2001 et au printemps 2002, deux d'entre eux ont écrit à Mgr Séguy et lui ont parlé[1].

Le 7 mai 2002, l'évêque a fait part de ces accusations au prieur général lors d'une réunion où il était accompagné du vicaire général et du maître des études. Le 20 mai, Mgr Séguy a écrit une lettre au prieur général, reprenant les points abordés lors de la réunion, et lui rappelant qu'il s'agissait de « trois accusations graves », dont une évoquant des actes explicitement sexuels et lui demandant d'agir[2].

Le 6 juin 2002, Mgr Séguy reçut lui-même le frère mis en cause. De son côté, le prieur général demanda à l'évêque de lui donner les pièces du dossier[3].

Quelques jours plus tard, après avoir obtenu ces documents[4], le prieur général, avec son vicaire général et le maître des études, a également interrogé le frère professeur. Sans nier totalement ce qui lui était reproché, celui-ci a affirmé avoir eu une bonne intention. Il s'est présenté comme un pécheur qui a lutté contre ses tentations et cherché à se corriger, et il a affirmé qu'il avait demandé pardon à celui qu'il avait offensé et qu'il avait mis un terme à ces comportements. Après cette entrevue, et devant l'attitude de repentir du frère, le danger d'une récidive semblait exclu.

Mgr Séguy, quelques jours plus tard, écrivait encore au prieur général :

> Concernant l'affaire X, elle mérite attention et courage dans les décisions à prendre. La charité fraternelle, le pardon demandé et reçu, la miséricorde sont une chose… le scandale causé, surtout par cette personne à cette place, est une autre chose qu'il faut prendre en compte dans l'évaluation et dans l'action. Je vous ai transmis l'essentiel des écrits en ma possession et j'ai compris, par le père Y, que vous connaissiez les témoins. […] Je compte sur votre diligence dans le traitement de cette question grave et vous demande de m'en informer[5].

C'est la dernière fois que cette affaire est évoquée dans la correspondance entre l'évêque d'Autun et le prieur général. Aucune décision ne semble avoir été prise à cette époque[6]. En septembre 2002, le nouveau prieur de Saint-Jodard n'a pas été informé alors qu'il était le supérieur direct du frère mis en cause[7]. Celui-ci est resté professeur de philosophie à Saint-Jodard, membre du conseil du prieur général et vicaire d'Amérique jusqu'en 2004[8]. En 2004, il a été envoyé, à sa demande, dans un autre prieuré, tout en continuant à enseigner régulièrement à Saint-Jodard et à Rimont. D'autres décisions sont intervenues par la suite, après la mort du père M.-D. Philippe, à l'occasion d'une nouvelle plainte, émanant d'une sœur contemplative de Saint-Jean. Entretemps, les supérieures des sœurs contemplatives s'étaient plaintes au prieur de Saint-Jodard du fait que ce frère cherche à approcher des jeunes sœurs.

Ce qui surprend, à la lumière de ce que nous savons aujourd'hui, dans le traitement de cette affaire par les autorités, est d'abord que Mgr Séguy n'ait pas été aussi directif qu'il l'avait été un an

---

[1] Ces frères n'avaient pas confiance dans le prieur général à cause de la situation interne de la communauté dont il sera question plus loin. L'un d'eux a raconté que le prieur général lui a reproché cette démarche auprès de l'évêque. Selon le prieur général de l'époque, ce reproche ne portait pas sur le fait de s'être adressé à l'évêque, ce qui est un droit pour tout frère, mais sur le fait de ne pas avoir parlé de cette démarche à son autorité immédiate.

[2] Lettre de Mgr Séguy à fr. Jean-Pierre-Marie le 20 mai 2002, AGCSJ.

[3] Lettre de fr. Jean-Pierre-Marie à Mgr Séguy, le 29 juin 2002, AGCSJ.

[4] Toutefois, ils étaient rendus anonymes, même si les noms n'étaient pas difficiles à deviner pour les supérieurs.

[5] Lettre de Mgr Séguy à fr. Jean-Pierre-Marie le 12 juillet 2002, AGCSJ.

[6] Cependant, à l'époque, avoir organisé une confrontation par trois supérieurs était une innovation marquante. De même, le fait de l'avoir dessaisi de sa charge de doyen pouvait apparaître comme une décision forte, même si cela apparaît insuffisant rétrospectivement.

[7] Ce prieur a appris l'existence des accusations par un frère en formation qui est venu lui demander si c'était vrai. N'en sachant rien, et étant donné l'insistance du frère étudiant, le prieur s'est alors tourné vers le vicaire général, qui sans lui donner de réponse claire, lui a laissé entendre que les allégations étaient fondées. Le conseil du prieur général, dont le frère mis en cause était membre, n'a pas été davantage informé.

[8] En tant que vicaire du prieur général pour les prieurés du continent américain, il était supérieur et avait une charge de gouvernement. Sa non-réélection au conseil en 2004 n'était pas une sanction, mais correspondait à l'application du droit : ayant fait déjà trois mandats de trois ans, il n'était pas rééligible.

auparavant à propos de la sœur formatrice mise en cause pour des faits comparables et aussi anciens. Bien qu'il ait demandé au prieur général d'intervenir et de prendre les mesures qui s'imposaient, il n'a rien exigé de précis, alors qu'il en avait le pouvoir. Outre le fait que c'était à lui qu'il revenait d'ouvrir une enquête canonique, en tant qu'ordinaire de la Congrégation Saint-Jean, il aurait pu au moins exiger le départ du frère de Saint-Jodard, comme il l'avait fait pour la sœur[1]. Il a préféré remettre le traitement de cette affaire au prieur général. Une explication possible de la différence de réaction de l'évêque est peut-être le manque d'informations sur la nature exacte des faits les plus graves. À la différence de ce qui s'était passé pour la sœur, il n'a pas rencontré personnellement le témoin principal et n'a pas cherché à l'interroger[2]. Il n'a pas ouvert d'enquête canonique[3], ce qui aurait été probablement le seul moyen d'être fixé sur la nature des actes et ainsi de prendre les décisions adéquates. Dans son attitude, comme dans celle des supérieurs, il y a sans doute une certaine réticence à recourir à la justice canonique, une sorte de pudeur qui répugne à établir les faits dans le détail, avec leur nombre et leur qualification, et une forme de respect de la présomption d'innocence et de la parole d'un prêtre accusé.

Les supérieurs ont ainsi été convaincus que le cas le plus grave était unique et que les actes étaient restés dans certaines limites (c'est-à-dire que cela n'avait pas impliqué les organes génitaux). Ils n'étaient pas conscients, comme beaucoup de gens à cette époque, des conditions qui permettent à une victime d'abus sexuel de témoigner de ce qu'elle a vécu, ni du caractère progressif de ses prises de conscience et de ses révélations. Les assurances données par le frère mis en cause ont été considérées comme suffisantes, d'autant plus qu'il avait demandé pardon et qu'un thérapeute avait fait un rapport rassurant.

Dans la manière dont cette affaire a été traitée, il y a donc une forme de naïveté, favorisée à la fois par l'ignorance de ce qu'est un abus, la mauvaise connaissance des actes les plus graves, du fait de l'absence d'enquête, et par une culture communautaire qui culpabilisait toute mise en doute de la parole d'un frère : quoi qu'il arrive, il fallait faire confiance à son frère. De plus, le recours à la loi, à des processus judiciaires, était vu comme un échec de la charité fraternelle. Il ne faut pas négliger non plus la pression mise par l'intéressé lui-même sur les supérieurs : d'après leur témoignage, il n'hésitait pas à invoquer la présomption d'innocence et à les menacer de plainte pour diffamation.

Cette absence de sanction, alors que l'évêque d'Autun et le prieur général avaient tous les deux exprimé leur détermination, ne peut être évaluée à sa juste mesure que si l'on tient compte également du contexte dans lequel elle a eu lieu. Aussi faut-il maintenant essayer de comprendre ce que vivait la congrégation au début des années 2000, notamment au Conseil du prieur général.

Auparavant, il faut toutefois mentionner un dernier signalement concernant un formateur au début des années 2000. Il ne s'agissait pas d'une plainte émanant d'une victime d'abus sexuel, mais d'une lettre adressée au prieur général par un frère qui dénonçait les allées et venues nocturnes dans la cellule d'un maître des novices[4]. Le prieur général a confronté ce frère et lui a aussitôt demandé de quitter sa charge de formateur et de changer de prieuré. Cependant, là non plus, il n'y a pas eu d'enquête, car interroger des personnes (à commencer par les victimes présumées) aurait été considéré comme une violation de la présomption d'innocence. La présomption d'innocence et la diffamation étaient à l'époque interprétées de telle manière que ces notions paralysaient les autorités.

Les sections suivantes (III à IX), qui cherchent à faire comprendre la période particulière que vivait la famille Saint-Jean entre 2001 et 2006, concernent moins directement les abus sexuels, bien qu'ils

[1] Il aurait pu pour cela s'appuyer sur les constitutions de la Congrégation Saint-Jean, qui demandaient que les professeurs, « outre leurs capacités scientifiques et pédagogiques, se distinguent encore par l'intégrité de leur doctrine et la probité de leur vie (c. 810) » (Constitutions de 2001, n°73, AGCSJ, faisant référence au n°810 §1 du Code de droit canonique).

[2] On peut se demander s'il aurait été prêt à témoigner à l'époque, mais la proposition ne lui en a pas été faite.

[3] Il ne l'avait pas fait non plus pour la sœur. Mgr Séguy semble avoir éprouvé une certaine réticence pour le traitement judiciaire de ces affaires, préférant en rester à des actes de gouvernement qui lui paraissaient peut-être plus propres à éviter un scandale.

[4] AGCSJ.

y soient parfois évoqués. Elles sont en revanche directement liées à la problématique de l'emprise, notamment de l'emprise du père M.-D. Philippe sur toute la famille Saint-Jean, et à ce qu'on a appelé les « dérives sectaires ». L'histoire de la famille Saint-Jean offre certes des points de comparaison avec celle de l'Eau vive des années 1950. Elle est pourtant une histoire singulière, qui se distingue largement de celle de l'Eau vive, à la fois par sa durée, par les caractères propres de la vie religieuse, et par la coopération avec les autorités de l'Église que cela suppose. Comprendre sur quel terrain les abus sexuels ont pu se développer, et pourquoi il était particulièrement difficile d'en prendre conscience et d'y mettre fin, nécessite de s'intéresser à ces éléments de contexte. C'est ce que voudraient montrer ces sections, que certains lecteurs pourront passer sans perdre pour autant le fil de la problématique des abus sexuels, en allant directement à la section j sur « les affaires de mœurs au conseil ».

III. LE PARASITAGE DÛ À UN CONTEXTE POLITIQUE INTERNE À LA COMMUNAUTÉ

Les frères et sœurs qui avaient reçu les confidences des victimes des formateurs (spécialement la sœur apostolique en 2000, puis le frère professeur en 2001) se sont confiés eux-mêmes à des tiers, et au moment où commençait la deuxième session du chapitre général de 2001, une rumeur sur des problèmes de mœurs dans la communauté circulait parmi les capitulants. Cette rumeur était particulièrement diffusée par des professeurs de théologie de Rimont, qui portaient un autre grief envers le père M.-D. Philippe : celui d'entraver leur liberté intellectuelle et de prendre une place trop grande dans l'enseignement, en particulier en théologie où il était moins compétent qu'en philosophie. Ces frères critiquaient aussi certains aspects du gouvernement du père M.-D. Philippe et l'idéalisation dont il était l'objet. Les problèmes de mœurs, dans lesquels le père M.-D. Philippe était compromis dans la mesure où il protégeait les personnes mises en cause, se sont ainsi trouvés mêlés à une lutte qui concernait surtout la place du fondateur dans la communauté, et particulièrement dans la formation théologique. Cela n'a pas aidé à percevoir la gravité de ces problèmes, car parmi les défenseurs du père M.-D. Philippe, certains trouvaient que quelques affaires de mœurs étaient instrumentalisées au service d'un but de nature politique.

L'enjeu du chapitre de 2001, au moment où la communauté devait élire un nouveau prieur général, était donc la question sur la place du père M.-D. Philippe, sujet sur lequel les frères s'affrontaient. Le texte emblématique qui est sorti de cette lutte était celui sur « la place du fondateur »[1]. Ce texte manifestait que la majorité de la communauté faisait bloc autour du père M.-D. Philippe, non seulement comme fondateur, mais aussi en tant que « maître », tant en philosophie qu'en théologie, ce qui a eu pour conséquence le départ, en 2002, de certains professeurs de Rimont et de quelques frères qui leur étaient liés.

Les affaires de mœurs n'étaient pas mises en avant parmi les raisons de ces départs. Elles étaient cependant bien présentes à l'esprit de certains de ceux qui partaient, et qui étaient scandalisés par l'attitude du père M.-D. Philippe, comme on le voit dans cet extrait de lettre adressée par un formateur de Rimont à Mgr Séguy :

> De plus, pour protéger des personnes qui lui sont proches, et couvrir parfois des comportements moralement incautionnables, le P. MDP falsifie la vérité, et rejette le droit à la vérité qu'ont les frères impliqués dans certains litiges ; ou encore, le P. MDP théorise de façon erronée les rapports entre justice et miséricorde. Il soutient ainsi qu'on ne peut s'appuyer sur un fait passé pour poser un jugement prudentiel au présent ; ou encore, que le pardon doit être donné sans qu'on ait besoin pour cela que soit faite la lumière[2].

À cette époque, Mgr Séguy était alerté par des frères qui dénonçaient la focalisation de la communauté sur la personne du père M.-D. Philippe et sur son enseignement. Plusieurs lui écrivaient et communiquaient avec lui, ce qui leur était reproché par d'autres frères, et notamment des

[1] Sur ce texte, voir chapitre 7 : « Le père M.-D. Philippe dans la famille Saint-Jean ».
[2] Lettre du 10 mars 2002, ADA.

supérieurs, étant donné que Mgr Séguy semblait influencé par ces frères. La relation avec Mgr Séguy, qui était déjà difficile, en a été encore compliquée. Un professeur était particulièrement soupçonné d'avoir influencé Mgr Séguy dans ses décisions, et notamment dans sa monition du 28 juin 2000. Ce frère s'était effectivement adressé à l'évêque d'Autun, qui avait confiance en lui, et il lui avait fait part de ses inquiétudes. Celles-ci concernaient plutôt le gouvernement et la place du père M.-D. Philippe et non les abus sexuels, auxquels il était seulement fait allusion dans une formule qui englobait aussi d'autres situations : « les scandales et les départs de l'état religieux et clérical, que vous connaissez et qui ne sont pas près de cesser [1] ».

Dans une lettre de mars 2002 où il expliquait ses raisons de quitter la communauté, c'est d'abord la place du père M.-D. Philippe comme maître en philosophie et en théologie qu'il mettait en cause, et l'obéissance religieuse telle qu'il constatait qu'elle était vécue à Saint-Jean : il voyait un risque que l'obéissance devienne « l'allégeance immédiate à la personne même du supérieur, tenue pour providentielle ». Les problèmes de mœurs n'étaient pas évoqués dans cette lettre.

Face à ces critiques, les frères du conseil semblent avoir cherché le dialogue, mais les positions étaient inconciliables : ce que les uns considéraient comme le bien le plus précieux, à savoir une certaine conception du rôle du père M.-D. Philippe, était précisément ce que les autres ne pouvaient accepter[2]. La possibilité d'une médiation par quelqu'un d'extérieur était évoquée, mais aussitôt écartée, de peur de compliquer encore la situation. Il fut décidé, conformément à l'orientation donnée par le cardinal Martinez Somalo, que certains professeurs seraient écartés du *studium* de théologie de Rimont et assignés dans des prieurés apostoliques.

> On cherche à raboter tout ce que le Père veut nous faire vivre d'ultime. Le Père a redit que s'il est encore là vivant, c'est pour maintenir ce pour quoi nous sommes fondés[3].

La situation était considérée comme une conséquence de l'attitude du père M.-D. Philippe, interprétée comme la miséricorde d'un père qui laisse ses enfants libres de faire des erreurs, et même de « dévier ».

Le style de gouvernement caractéristique du père M.-D. Philippe et par conséquent de la Congrégation Saint-Jean, qualifié de « gouvernement paternel », était particulièrement débattu ces années-là. Pour certains, il était devenu un enjeu capital. C'est un thème que l'on retrouve dans la réflexion du conseil au moment d'annoncer le départ de certains frères, et notamment de professeurs de Rimont, en avril 2002 :

> Le père a souligné l'importance d'être unis dans la recherche de vérité et a rappelé que c'est en conscience et dans l'obéissance à l'Église qu'il exerce son rôle de fondateur, pour répondre à la demande très explicite du cardinal Martinez Somalo[4].
>
> Fr. Jean-Pierre-Marie prépare sa prochaine lettre du Prieur général à tous les frères où il reprendra, sans répondre directement à ceux de nos frères qui nous quittent, les points qui font difficulté aujourd'hui (le charisme, la place du fondateur, le gouvernement paternel) et terminera par la Famille [Saint-Jean].

Confronté aux départs de plusieurs frères, et notamment de professeurs de théologie, le conseil est engagé dans une lutte pour justifier la place du père M.-D. Philippe dans la congrégation, son charisme de fondateur, son enseignement, et sa manière de gouverner. D'un autre côté, la

[1] Lettre du 7 mai 2001 à Mgr Séguy, ADA. C'est la seule allusion dans une lettre de quatre pages.
[2] Certains, par exemple, voulaient distinguer le charisme de l'institut de celui du fondateur, d'autres refusaient catégoriquement cette distinction.
[3] Conseil d'octobre 2001, AGCSJ.
[4] Cette attitude du père Philippe, se réclamant de l'autorité romaine, est récurrente à cette période. Voir plus loin.

communauté est fragilisée par ces départs, qui inquiètent des frères[1], des sœurs[2], des laïcs. Certains craignent une hémorragie[3].

Les départs de ces frères sont donc interprétés comme une occasion de préciser le charisme de la congrégation et la place du père M.-D. Philippe[4]. Avec le recul, il apparaît que les questions de personnes, les problèmes de gouvernement, et la manière de se représenter le rôle du père M.-D. Philippe comme fondateur, étaient plus importants en réalité que les divergences doctrinales que certains mettaient en avant. Quant aux problèmes de mœurs, ils occupaient une place très marginale dans cet affrontement.

Cette lutte entre deux tendances dans la communauté est un des facteurs qui ont parasité le traitement des plaintes qui émergeaient au même moment. Dans ce contexte, enlever du *studium* de philosophie le professeur qui donnait le plus grand nombre d'heures de cours après le père M.-D. Philippe et qui était considéré par beaucoup comme son successeur pour l'enseignement de la philosophie aurait été interprété politiquement comme une victoire d'une tendance sur une autre et aurait fragilisé la tendance majoritaire en paraissant donner raison aux détracteurs du père M.-D. Philippe. Ce contexte « politique » n'a cependant pas été déterminant. C'est surtout la mauvaise connaissance et compréhension des faits qui explique l'absence de décision : pour agir, à l'époque, il aurait sans doute fallu une base qui paraisse plus solide.

IV. LA RELATION TENDUE ENTRE LE NOUVEAU PRIEUR GÉNÉRAL ET L'ÉVÊQUE D'AUTUN

La relation du nouveau prieur général, élu en avril 2001, avec Mgr Séguy, évêque d'Autun et à ce titre autorité hiérarchique des frères de Saint-Jean, a été tout de suite difficile, et cette difficulté n'était pas seulement de l'ordre des tensions récurrentes entre les évêques et les communautés religieuses, même si des éléments assez classiques peuvent avoir eu leur part. Alors qu'il avait été très en confiance pendant des années, l'évêque avait à cette époque des préventions contre les frères, qui ne lui semblaient pas avoir bien accueilli sa monition de juin 2000 et ses interventions au chapitre général de 2001[5]. Le nouveau prieur général lui apparaissait comme trop dépendant du père M.-D. Philippe. Lui-même était vu par beaucoup de frères comme une menace pour le charisme, ou au moins comme faisant le jeu des adversaires du charisme, même si certaines de ses inquiétudes étaient reconnues comme légitimes, au moins en partie.

Cette relation n'a pas été compliquée seulement par le départ de frères sur lesquels l'évêque s'appuyait, mais aussi par des prises de position romaines qui contredisaient Mgr Séguy, par exemple à propos du passage au statut d'institut de droit pontifical, comme on le voit dès le conseil de juillet 2001 :

> Mgr Séguy est informé par quelques frères qui jugent l'état de la Communauté. Il pilote avec seulement une partie des choses, c'est très partiel. N'est-il pas opportun qu'il puisse rencontrer librement d'autres frères pour qu'on essaie de lui donner une information beaucoup plus large et vraie, sous le contrôle du Prieur général ? […]

[1] Le conseil de novembre 2002 évoque des jeunes frères éprouvés par les départs (AGCSJ).

[2] Le conseil des sœurs apostoliques, quelques mois plus tard, abordera le sujet de cette manière : « Remarque concernant la situation des sœurs ébranlées dans leur vocation à cause du dernier départ des frères de Rimont : Il faudrait leur demander d'éviter si possible de trop parler entre elles des questions qui les troublent et des décisions qui pourraient être prises par les unes et les autres. Chaque appel est personnel. Cela devrait nous amener à réfléchir, entre nous et avec nos frères, sur le rôle et l'influence des pères spirituels » (conseil des 5-6 décembre 2002, ASAP).

[3] C'était une inquiétude de certains évêques, selon les paroles de Mgr Barbarin (conseil de décembre 2002, AGCSJ).

[4] Sur la manière dont le père Philippe entretenait le conseil dans cette vision, voir plus loin.

[5] Déjà auparavant, en 1998, la réélection du père Philippe contre l'avis clairement exprimé de Mgr Séguy avait entamé la confiance de l'évêque envers les frères.

> Lors de la visite au Saint-Père, le 31 mai dernier, du Père, de fr. Jean-Pierre-Marie et des sœurs apostoliques, Mgr Stanislas[1] avait dit qu'il nous fallait passer au Droit pontifical et qu'il était important que cela se fasse vite.

Un des points de tension à l'époque, et pour plusieurs années, est le texte sur le fondateur élaboré par le chapitre général de 2001[2]. L'intervention de l'évêque pour apporter des corrections à ce texte, et ses demandes de modification dans la formation des frères, étaient perçues comme une prise de pouvoir sur la communauté. Ces relations tendues n'ont pas empêché l'évêque d'approuver les modifications des constitutions faites par le chapitre général de 2001. Mais l'un des sujets sur lesquels Mgr Séguy semble avoir été particulièrement préoccupé est la question des départs des frères et des affaires de mœurs. Depuis sa monition canonique de juin 2000, plusieurs cas étaient parvenus à sa connaissance, ce qui n'avait pu que le conforter dans son inquiétude. En novembre, puis en décembre 2001 et en février 2002, il aborda les cas particuliers avec le prieur général[3]. Face à cette méfiance de leur évêque, les frères cherchèrent à le rencontrer et à lui montrer les efforts qu'ils faisaient, afin d'essayer de vaincre ce qu'ils prenaient pour des préjugés à leur égard. Le père M.-D. Philippe encourageait les frères à rester en contact avec Mgr Séguy, mais avec un peu de condescendance envers l'évêque[4].

De son côté, Mgr Séguy entretient un dialogue avec d'autres évêques, en particulier ceux qui ont des prieurés de frères dans leurs diocèses. En mars 2001 avait eu lieu une réunion d'information à laquelle avaient participé 5 évêques, et des représentants de la Congrégation Saint-Jean. Le 25 avril 2001, en leur faisant part dans une lettre de l'élection du nouveau prieur général, il leur communiquait aussi ses préoccupations, récapitulant les différents points de sa monition de juin 2000, mais se disait aussi « satisfait de ce qui s'est passé au chapitre électif qui a révélé un progrès net dans la maturité de la Congrégation des Frères de Saint Jean [5]». La manière dont il présentait alors la nécessité de ses interventions auprès des frères de Saint-Jean est intéressante :

> Des cas difficiles d'exclaustration, de départs, de sorties, de demandes d'annulation de profession religieuse, voire d'ordinations, quelques scandales publics, une série de fatigues ou même d'épuisement de quelques frères, … m'ont conduit à prendre plusieurs mesures[6].

Cette liste de « cas difficiles » ne comporte pas la mention d'abus sexuels, si ce n'est sous l'appellation de « scandales publics », dont le nombre semble très limité : l'attention de l'évêque n'était donc pas focalisée sur ce point. En mai 2002, dans un nouveau courrier aux évêques, à qui il demande conseil, la préoccupation principale de Mgr Séguy semble être le « démantèlement du *studium* de Rimont » :

---

[1] Il s'agit de Mgr Stanislas Dziwisz, secrétaire personnel de Jean Paul II, qui n'avait pas d'autorité pour intervenir, mais une parole venant de lui était considérée comme une parole du pape. Or il prenait là une position opposée à celle de Mgr Séguy.

[2] Voir chapitre 7 : « Le père M.-D. Philippe dans la famille Saint-Jean ».

[3] La liste de 8 frères comporte des cas très divers : des frères qui quittent la communauté pour se marier, deux qui veulent être incardinés dans un diocèse, deux autres accusés d'abus sexuels, et un frère accusé de pédophilie (dont le prieur général semble avoir informé l'évêque à ce moment : « Mgr Séguy ne voyait pas la fragilité exacte de notre frère ») (conseil de janvier 2002, AGCSJ).

[4] « Mgr Séguy est notre évêque. Nous devons coopérer avec lui. Par exemple, dès le point de départ, il a critiqué les professeurs d'université et il ne m'a jamais regardé en face ; alors je prenais toujours un frère avec moi quand j'allais le voir, pour qu'il puisse reposer son regard sur quelqu'un. C'est un petit rien, mais c'est exactement la même chose au point de vue intérieur : lui apporter toujours quelque chose avec lequel on sait qu'il sera d'accord, et par là on reste en contact avec lui. En même temps, nous gardons notre désir, même s'il ne comprend pas. C'est la question de la coopération, en étant envoyé par Dieu, en ayant cette conviction profonde que Dieu nous demande quelque chose à faire, et le faire dans le milieu dans lequel nous sommes. Nous devons aimer notre évêque foncièrement, on prie pour lui et on essaie toujours de trouver un point avec lequel où nous sommes d'accord avec lui, pour pouvoir avancer » (conseil de décembre 2001, AGCSJ).

[5] Lettre du 25 avril 2001, ADA. Mgr Séguy affirme notamment : « J'avais observé un certain essoufflement de ce jeune institut plein de promesses pour l'Église Catholique. J'avais aussi détecté, comme cause des difficultés, une certaine carence et inadéquation du gouvernement, trop enfermé dans la "bulle psycho affective du Père". Un frère m'a résumé humoristiquement le danger : "*sentire cum Philippo* plus que *sentire cum Ecclesia*" ! »

[6] Lettre du 25 avril 2001, ADA.

> Je n'ai pas voulu solliciter, alors, une visite apostolique, comme le réclamaient quatre frères, afin de ne pas mettre en difficulté le nouveau Prieur et son conseil.
>
> Je leur ai demandé solennellement de régler ce différend entre eux, à l'occasion de la deuxième session du chapitre au mois d'octobre 2001.
>
> Il y a bien eu un tour de table à ce sujet. Mais rien n'a changé au fond. La scission s'est renforcée. Beaucoup ont eu le sentiment que leur point de vue n'était pas entendu, que le Prieur et son conseil "remettaient une couche supplémentaire de stricte observance Philippienne".
>
> À partir de là, on s'est orienté tout doucement vers le démantèlement du studium de Rimont et vers des départs[1].

Dans ce courrier, Mgr Séguy évoquait aussi l'attitude méfiante des frères envers lui :

> "Pour ma part, j'ai patienté, écouté, conseillé durant toute cette année. J'avais adressé une monition canonique, précise et forte, à tous les profès voilà bientôt deux ans. Celle-ci n'a pas été bien reçue, venant d'un "évêque qui ne voit rien" (dixit Marie-Dominique Philippe), "qui ne connaît pas la vie religieuse", qui a été "manœuvré par une poignée de murmurateurs"… Cette monition est pratiquement aujourd'hui sans conséquences. L'Évêque, malgré de bonnes paroles, ne semble pas, dans les faits, bénéficier d'une réelle considération. […] Afin de "ne pas perturber les frères fragiles" on pratique habituellement le verrouillage de l'information. De fait les profès de la congrégation Saint Jean ne savent rien, directement, de ce que leur a dit l'Évêque ordinaire sur l'état de la congrégation.
>
> L'Évêque ordinaire est considéré non pas comme un père qui, par l'Église hiérarchique, peut leur apporter une lumière et une aide mais plutôt comme un obstacle canonique incontournable à certains égards, comme celui des appels aux ordres. On se réfère explicitement et directement au Saint-Père : "j'ai rencontré le Pape… Il m'a dit…", "Monseigneur Stanislas, le secrétaire, nous a demandé de hâter le processus de reconnaissance pontificale…"…
>
> La dernière argumentation qui court dans les instances de gouvernement est que "tout ce qui arrive est la faute de l'Évêque qui n'avait pas l'autorité requise pour demander qu'on précise le statut du fondateur"… "Cette demande est illégitime" ! (dixit Marie-Dominique Philippe devant les frères). […]
>
> Parmi beaucoup de sujets de satisfaction que je note dans ce jeune institut, il y a une grosse préoccupation que j'ai tenté de résumer[2].

Cette fois, les « cas difficiles » sont mentionnés seulement à la fin, parmi les « autres sujets de préoccupation », et ils sont distingués des « questions de mœurs » :

> Les cas difficiles qui arrivent : notamment les demandes d'être relevé des vœux et des obligations cléricales, faute de discernement initial.
>
> Des questions de mœurs compliquées, dans leur solution, par la thèse, habituellement enseignée et pratiquée par le fondateur, de la miséricorde absolue, fonctionnant comme un manteau de Noé[3] et tenant lieu de discernement[4].

Mgr Séguy n'était pas le seul évêque à s'inquiéter. Plusieurs exprimaient leurs préoccupations, tandis que les frères cherchaient à rassurer les évêques.

Régulièrement, Mgr Séguy a continué à faire part de ses inquiétudes au prieur général, comme on le voit dans cette lettre du 12 juillet 2002 :

---

[1] Lettre du 27 mai 2002, ADA.
[2] Lettre du 27 mai 2002, ADA.
[3] Il est étonnant que l'évêque associe l'attitude du père Philippe à un texte scripturaire (Gn 9, 20-27), dont le père Marie-Dominique s'était justement servi dans les années 50 pour justifier son refus de juger les actes de son frère Thomas dans l'affaire de l'Eau vive : « Il a prétendu que, comme les fils de Noé, il devait couvrir les fautes de son frère, qu'il suspendait son jugement. Ces excuses ne sont pas valables : Noé n'était pas coupable. Suspendre son jugement, c'était trop peu puisqu'on allait à lui pour lui demander ce qu'il fallait en penser il aurait dû se prononcer carrément contre » (*Appunto* du père Duchêne, avril 1957, cité dans l'étude d'archives de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi sur le cas du père Marie-Dominique, p. 14-15, doc. 45, ACDF).
[4] Lettre du 27 mai 2002, ADA.

> En cette fin d'année, pour autant que j'en sois informé par bribes, il y a un autre aspect qui me préoccupe et que j'avais évoqué dans la monition canonique, c'est celui de la santé psychologique et nerveuse d'un nombre assez important, me semble-t-il, de vos frères. Outre la fragilité ambiante de la jeunesse, y aurait-il d'autres raisons tenant au style de vie, aux relations dans l'institut, aux modes de gouvernement, au discernement initial pas assez bien conduit… etc. ? Il serait sans doute bon pour vous et vos instances de s'arrêter sur cet aspect des choses[1].

De manière aussi régulière, le prieur général a cherché à rassurer l'évêque, en lui montrant que ses remarques étaient prises en compte, sans y parvenir vraiment. La relation, tout en étant difficile, n'a jamais été rompue. En ce qui concerne les abus sexuels, Mgr Séguy ne semble pas avoir pris la mesure du problème, à la fois dans son extension dans la famille Saint-Jean et quant aux conséquences sur les victimes, dont il n'est pas question dans ses différents courriers. Il était certainement scandalisé par toutes les affaires de mœurs : pédophilie, mais aussi frères qui entretiennent des relations avec des femmes (ou des hommes) et qui souvent finissent par quitter le ministère et la vie religieuse, frères qui ont des enfants, etc. Il voyait probablement tout cela comme des péchés, des infidélités aux engagements pris, mais ne semble pas avoir pris conscience de la dimension abusive de certaines relations et de certains actes, ce qui, pour le début des années 2000, n'est d'ailleurs pas surprenant. Plus généralement, il était scandalisé par tous les départs, qui étaient pour lui la conséquence d'un manque de discernement des vocations et de défauts dans la formation[2].

À plusieurs reprises, il semble avoir hésité à intervenir de manière plus nette, en ouvrant des enquêtes canoniques[3], ou en demandant une visite canonique de la communauté. Finalement, il a préféré agir sous forme d'exhortation, en usant de paroles souvent fortes, mais il a reculé devant certains actes d'autorité qu'il a seulement brandis comme des menaces sans les mettre à exécution. Son attitude s'explique probablement par la peur de tout casser et de faire plus de mal que de bien, mais elle a eu pour inconvénient de laisser perdurer des situations scandaleuses et de retarder la prise de conscience à propos des abus sexuels. Sa mauvaise relation avec le prieur général, et le manque de soutien qu'il ressentait de la part des autorités romaines[4], ont sans doute pesé aussi sur le traitement de certaines affaires. Mais avec le recul, revenant quelques années plus tard sur sa relation avec le successeur du père M.-D. Philippe, Mgr Séguy a reconnu avoir constaté une « réelle amélioration » à la fin de son épiscopat :

> J'ai pu constater, à la fin de mon mandat, avec le successeur de MDPH une réelle amélioration notamment pour la présentation aux Ordres qui est moins nombreuse, moins systématique et moins rapide. Amélioration également sur d'autres points de la monition canonique[5].

---

[1] Mgr Séguy à fr. Jean-Pierre-Marie, le 12 juillet 2002, AGCSJ. Mgr Séguy s'inquiétait aussi pour les sœurs apostoliques à cette époque. Voir le conseil des sœurs apostoliques des 17-18 janvier 2002 (ASAP) ; il y est question d'une lettre de Mgr Séguy où il se préoccupe de l'instabilité des sœurs.

[2] « Ce n'est pas le départ des 6 plus X frères, ajoutés à la cinquantaine dont j'ai eu à connaître, qui constituent une "situation grave" pour reprendre l'expression du cardinal. C'est peut-être plutôt les raisons, et les motifs de ces départs (immaturité, manque de discernement aux différentes étapes, manque de liberté, appels à la profession ou aux ordres, invalidité d'une ordination (!), manque de donner le temps au temps pour la "cuisson" de jeunes fragiles…) » (lettre de Mgr Séguy à fr. Philippe-Marie, 28 février 2003, AGCSJ).

[3] Il s'agissait surtout de menaces, car Mgr Séguy a demandé une enquête canonique une seule fois dans ces années 2001-2006, en mars 2001. La manière dont cette décision fut présentée au conseil, donne l'impression qu'il s'agissait surtout d'« éviter que l'affaire vienne au tribunal civil » (conseil de mai 2001). Ceci était peut-être dû à la conviction que le frère était innocent de ce dont il était accusé (et il l'était en effet). La plaignante est d'ailleurs revenue sur ses déclarations, ce qui a mis un terme à la procédure canonique.

[4] À la fin de sa vie, Mgr Séguy estimait que « Rome » ne l'avait pas suffisamment écouté : « J'avais bien vu que quelque chose n'allait pas. […] Je l'ai écrit à Rome, je l'ai dit au père MDP qui m'a écouté pieusement. Le petit évêque d'Autun regardait les affaires et pense encore aujourd'hui que si on l'avait écouté sur certains points on aurait évité de la casse. […] Ce n'est pas moi qui ai été dépassé, c'est parce que, à Rome, on n'a pas suivi ce qui était demandé. Parce qu'il y a eu une interférence. On a laissé couler à cause de son aura de métaphysicien, du succès des petits gris dont le nombre augmentait rapidement, surtout parmi les jeunes Français » (entretien avec Mgr Raymond Séguy, le 9 juin 2021, ACASJ).

[5] Lettre du 18 février 2011 à M.-C. Lafon, AGCSJ. Mgr Séguy concluait son rapport de 2005 de cette manière : « L'Institut des Frères de Saint Jean est sur la bonne voie. Les assistants religieux comme les évêques des Églises particulières constatent que

V. LES DÉNONCIATIONS DE « DÉRIVES SECTAIRES »

Au début des années 2000, la conviction que la famille Saint-Jean cachait des problèmes de mœurs, mais surtout des dérives sectaires, était partagée à la fois par quelques frères et sœurs, par des parents, par des associations comme l'ADFI ou l'AVREF, par des évêques, et par des journalistes.

L'AVREF semble avoir tout d'abord cherché à alerter les évêques sur les dérives de certaines communautés religieuses, parmi lesquelles les communautés de la famille Saint-Jean. Dans une lettre du 29 novembre 2000 aux évêques de France, sans nommer aucune communauté, cette association attirait l'attention sur « certaines dérives de type sectaire dans des communautés catholiques nouvelles ou anciennes [1]». Les démarches de l'AVREF, conjuguées à celles de l'ADFI, de certaines familles et de frères et sœurs qui quittaient la communauté ont abouti en 2002 à un rapport du SAM (Service Accueil Médiation pour la vie religieuse et communautaire), récemment créé par la Conférence des évêques de France pour traiter des dérives sectaires dans l'Église. C'est la récurrence du nom du père M.-D. Philippe dans une dizaine de dossiers étudiés par le SAM[2] qui a amené celui-ci à présenter une synthèse, destinée aux évêques, et en particulier à la Commission épiscopale de la vie consacrée[3]. Le rapport a été rédigé après la réunion du 10 avril 2002, il fait 6 pages et comporte 11 points :

1. La présence du nom du Père Marie Dominique Philippe dans plusieurs dossiers étudiés par le SAM amène celui-ci à présenter cette synthèse.
2. L'œuvre du P. MDP
3. Finalité de cette synthèse : des dysfonctionnements qui posent question.
4. Le statut privilégié du P.MDP[4].
5. L'influence personnelle du P.MDP.
6. Incidences sur le mode de gouvernement actuel dans la Congrégation.
7. Départs de religieux de valeur.
   Quel discernement des candidats ?
   Quelle formation des futurs prêtres ?
8. Un enseignement unique.
9. Des éléments de l'Ecclésiologie enseignée.
10. Une démonologie omniprésente.
11. Conclusion : Y a-t-il des dérives à Saint Jean ?

Enoncé de trois risques[5] à l'adresse de la Commission épiscopale de la vie consacrée.

Le dossier n'est pas uniquement à charge, puisqu'il commence par constater :

> L'œuvre accomplie par le P.MDP est remarquable à bien des égards. Les "plaignants" eux-mêmes ne peuvent que constater ses qualités spirituelles et intellectuelles, sa culture philosophique puisée aux meilleures sources (Aristote, St Thomas d'Aquin). Son enseignement, consigné en de multiples ouvrages et cassettes,

---

les choses vont en s'améliorant » (rapport de l'évêque d'Autun au sujet de l'Institut des Frères de Saint Jean à Rimont (1987-2005), ADA).

[1] ADA.

[2] C'est le premier point du rapport du S.A.M. : « À partir des dossiers individuels que nous avons étudiés, la convergence des faits observés a alerté le S.A.M. qui s'est penché, dans sa réunion du 10 avril 2002, en présence de Mgr Fruchaud, Président de la Commission épiscopale pour la vie consacrée, sur la personnalité du P. MDP, sur son rôle auprès de différents instituts, sur son enseignement. Il a été décidé par le S.A.M. de présenter une synthèse de ses réflexions dans le présent rapport, auquel différentes pièces sont jointes » (ADPF).

[3] « Le rapport a été remis à Mgr Fruchaud, le 13 mai, puis transmis à Mgr Ricard » (compte rendu de la réunion du SAM, 4 juin 2002, ADPF)

[4] La question est celle de la double appartenance du père Philippe, à l'Ordre dominicain et à Saint-Jean, qui lui permettrait de jouer sur une double autorité pour finalement faire ce qu'il veut. On ne peut pas exclure que cela ait été conscient, comme le remarque le père Philippe lui-même à propos du père Finet : « Le père Finet avait eu cette astuce de se mettre entre deux évêques (il me disait cela tout le temps) pour passer entre les deux. Il était très conscient de cela » (monition du 3 septembre 2004, AGCSJ).

[5] Utilisant une grille de lecture de Mgr Vernette pour vérifier l'existence de dérives sectaires, le SAM conclut qu'il y a trois risques à Saint-Jean : un risque d'oppression, un double danger de suffisance et d'endoctrinement, et un écueil de fermeture sur soi (p. 5-6).

> traverse des générations de jeunes religieux. Ses communautés se multiplient de par le monde. En un temps record, ont essaimé les prieurés, ont foisonné les fondations.

Cependant, il s'agit bien de mettre en garde contre des dérives possibles :

> Mais le S.A.M., à partir de différentes plaintes, pièces ou témoignages, découvre bien des dysfonctionnements qui restent parfois à prouver, et que certains mettent sur le compte de la jeunesse de la fondation. Il est évident que les critiques pleuvent, à propos de la famille Saint Jean et de la Famille de Bethléem, dont la grande presse s'était même fait l'écho au début de 2001 : défaut de discernement, manque de liberté et pressions, enseignement sclérosé, autoritarisme, défaut de soins et affaires de mœurs... […] Il n'est pas dans notre propos de reprendre ces plaintes que le S.A.M. traite, par ailleurs, ut singuli, dans sa fonction d'accueil et de médiation. Nous souhaitons seulement dégager quelques lignes de réflexion générale, à partir de ces dossiers et d'autres informations reçues (dont trace dans les pièces jointes). Et pour ce faire, essayer de fixer les relations qui se jouent entre le P.MDP et les instituts qui s'en réclament (ou s'en sont réclamés) peu ou prou. Il nous faudra découvrir si ce système est sain, ou s'il ne peut demeurer en l'état. Nous procéderons le plus souvent par questionnement, afin d'éclairer la prise de décision par ceux qui en sont chargés, au premier chef les évêques, par la Commission épiscopale de la vie consacrée.

Les abus sexuels ne tiennent pas beaucoup de place parmi les points relevés, et il n'y a en tout cas pas de dénonciation d'abus commis par le père M.-D. Philippe. On trouve plutôt une inquiétude quant à « une certaine confusion du for interne et du for externe », « un système paternaliste » de gouvernement, un discernement insuffisant dans l'accueil des vocations[1], une formation insuffisante des prêtres en théologie, une gestion problématique des cas difficiles[2]. Du point de vue des abus sexuels et plus largement des affaires de mœurs, le passage le plus pertinent est sans doute celui-ci :

> De fait, l'apport de disciplines modernes, comme la psychologie, nous semble méconnu, et pire dévalué voire diabolisé. En conséquence, la formation affective et sexuelle des jeunes religieux paraît délaissée, au profit de thèses ambiguës pour aujourd'hui comme celle de l'amour spirituel ou amour d'amitié (même si elle est empruntée à la Somme théologique). Comme elle nous semble dangereuse cette perspective de l'amour d'amitié envisagée non seulement dans le contexte du mariage, mais encore dans la vie religieuse ! (P.MDP, À l'aube du dernier jour, Presses de la Renaissance 1998, p. 48). Elle explique peut-être des glissements dénoncés chez des frères de Saint Jean, de l'amitié à l'amour tout court.

La conclusion du rapport était la suivante : « Dans de telles conditions, ne conviendrait-il pas d'offrir, sans tarder, l'aide d'une visite apostolique ? [3]»

La principale faiblesse de ce rapport est qu'il ne s'agit que d'une synthèse rapide de propos tenus par une dizaine de témoins ayant tous des griefs envers le père M.-D. Philippe ou la famille Saint-Jean, et non pas d'une véritable enquête, qui aurait permis une compréhension plus fine et nuancée. Il est vrai que le but proposé était seulement d'alerter les évêques en leur faisant remonter des inquiétudes, et que c'était à ces derniers, et en particulier à Mgr Séguy, qu'il revenait de demander cette enquête approfondie. De plus, il n'entrait pas dans les attributions du SAM de faire une telle enquête.

Le SAM n'a pas cherché à rencontrer le père M.-D. Philippe lui-même. C'est seulement au moment de clore ce rapport qu'on a décidé de rencontrer les supérieurs de Saint-Jean, et la rencontre avec ces derniers ne semble pas avoir été vraiment prise en compte dans le rapport lui-même. Cette manière de faire ne pouvait qu'être mal reçue à Saint-Jean. Dans le conseil qui a évoqué cette

---

[1] « L'immaturité importe peu, car la vocation est une grâce. Nous avons pu rencontrer des traces de ce prosélytisme affectif qui draine des vocations tous azimuts. Du coup, des éléments de la personnalité du sujet présentant un danger pour la vie religieuse comme pour la pastorale (déséquilibres affectifs ou psychiques graves, homosexualité) ne sont pas suffisamment pris en compte » (p. 3).

[2] « Si scandale il y a, ne cherchera-t-on pas à l'étouffer, fût-ce en invoquant la compassion ? Il n'est pas rare que les faits soient niés ou qu'on supporte le frère défaillant sans prendre les mesures (canoniques ou thérapeutiques) qui s'imposent » (p. 4).

[3] Dans une lettre adressée aux évêques ayant un prieuré dans leur diocèse, le 12 mai 2002, l'AVREF dressait une liste de « faits graves » dont elle avait connaissance, chez les frères et les sœurs de Saint-Jean, et chez les sœurs mariales, qui était pour l'essentiel la reprise de scandales mentionnés dans les médias (AGCSJ).

invitation, juste avant que la rencontre ait lieu, voici comment cette démarche du SAM était présentée :

> Le père Achille Mestre, membre du Service Accueil Médiation, a cherché à joindre fr. Jean-Pierre-Marie. Il voulait l'avertir qu'il est en train de finaliser une enquête sur l'influence du père sur des communautés. À partir de différentes plaintes dont ils ont été saisis, ils ont constaté un "faisceau d'indices" ; ils s'interrogent donc sur l'influence du père, en tant que confesseur, père spirituel, enseignant, gouvernant.
>
> Le premier propos du père Mestre était d'avertir fr. Jean-Pierre-Marie de l'existence de cette enquête. Dans un second temps, il désirait que fr. Jean-Pierre-Marie vienne le rencontrer. Cependant, il disait devoir rendre son rapport très vite[1].

Les réactions des conseillers à cette annonce sont contrastées : certains sont sur la défensive et pensent qu'il faut « défendre le père », d'autres pensent qu'il faut chercher le dialogue avec les évêques et avec le SAM pour entendre « ce qu'il y a de légitime dans leur démarche ». Deux décisions sont prises : que le prieur général réponde à cette invitation en étant accompagné des Prieures générales des sœurs, pour manifester l'unité de la famille Saint-Jean, et que des contacts soient pris avec le Président de la Conférence épiscopale, Mgr Ricard. Tout ceci devant être fait en accord avec Mgr Séguy.

Après la rencontre du 10 mai 2002, les rapports qui en sont faits d'un côté et de l'autre sont aussi très différents. Selon le compte rendu de la réunion du SAM le 4 juin 2002, « la réunion s'est déroulée dans une atmosphère courtoise et cordiale, tissée d'écoute réciproque. » Mais du côté de Saint-Jean, l'impression était plutôt celle d'être tombés dans un piège, et de faire l'objet d'une procédure judiciaire :

> Impression générale : un tribunal. […]
>
> Les prieurs généraux ont dit leur surprise devant la procédure. Il a été répondu que c'était Mgr Fruchaud qui avait demandé l'enquête. Quant au fait que le père n'avait pas été interrogé, le SAM a opposé le fait qu'il y avait un faisceau d'indices, ce à quoi les prieurs généraux ont rappelé qu'il y avait près de 1000 membres dans les congrégations. Le ton de l'entrevue les obligeait à prendre la défense du père et, par là, à justifier l'opinion a priori du SAM. Pour les détromper, il aurait fallu abonder dans leur sens en acceptant d'accuser le père.
>
> Ils avaient un certain nombre de renseignements, très souvent partiels, entre autres par rapport à une prétendue "division" du chapitre général. […]
>
> Les questions soulevées : la formation (est-elle conforme à l'enseignement de l'Église ? Ne donne-t-on pas trop de place au démon ? Quelle ecclésiologie ?). Le discernement des vocations (on nous reproche d'accueillir les candidats dès qu'ils se présentent). La place du père (suspect en raison d'une apparente double appartenance à deux congrégations religieuses ; il a été comparé à Janus !) dans le gouvernement des congrégations, ses fonctions auprès des frères et sœurs. L'enseignement par cassettes. Le discernement des vocations (nous avons "pas mal" de départs, de transitus…) ; les conseils donnés par un des membres du SAM : dire "Si tu hésites, il faut que tu partes…", recourir à l'AMAR (organisme de soutien psycho-spirituel).
>
> […] Le père X [un canoniste d'une autre communauté] avait même conseillé de porter plainte. Fr. Jean-Pierre-Marie a préféré ne pas engager une polémique par écrit, conscient de la sincérité des membres du SAM[2].

Le 19 juin, les trois prieurs généraux ont été reçus par Mgr Ricard, président de la Conférence des évêques de France, qui les a invités à savoir écouter ce que le SAM écrivait, tout en admettant que le SAM n'avait pas le pouvoir de faire une enquête et en invitant ses interlocuteurs à se sentir libres quant aux conclusions du rapport. Le prieur général a ensuite rencontré le nonce apostolique, qui a relativisé le rapport du SAM, dont il avait pourtant connaissance, et encouragé les frères à répondre aux « attaques ». Du côté de Saint-Jean, le sentiment était que les inquiétudes du SAM n'étaient pas

[1] Conseil de mai 2002, AGCSJ.
[2] Conseil de juin 2002, AGCSJ.

fondées et qu'il était possible de le démontrer[1]. Le dialogue avec les autorités, bien que manquant de lucidité, était sincère. Il fut alors décidé d'écrire à Mgr Stanislas Dziwisz (secrétaire du pape) et d'informer aussi Mgr Giovanni d'Ercole (membre de la secrétairerie d'État du Saint-Siège).

En octobre 2002, quand ils ont eu connaissance de la diffusion de la lettre de l'AVREF aux évêques[2], les frères du conseil se sont interrogés sur la manière d'y répondre, et d'abord sur la communication en interne[3], afin que les frères puissent répondre à leurs évêques. Le père M.-D. Philippe intervint de cette manière :

> C'est toujours une solution prudentielle, qui varie chaque fois : ce que nous pouvons et devons dire à nos frères. Il faut sauvegarder nos frères. C'est terrible quand ils savent que leurs propres frères ont eux-mêmes augmenté leur peine. Ça leur fait très mal. Et en même temps, il faut rassurer les fidèles.
>
> C'est très grave de communiquer inutilement les fautes de son frère ; Jésus est très clair sur ce point : la femme adultère.
>
> Nous savons que des gens veulent que la congrégation disparaisse. Ils ne cesseront pas leurs attaques. Les évêques ne le veulent pas, mais ils sont fragilisés. C'est eux que nous devons éclairer. Ils nous ont appelés ; aidons-les à prendre notre défense.
>
> Des fautes, il y en aura indéfiniment, parce que la famille grandit… La solution serait alors de stopper toutes les vocations [4]!

La communication a donc été limitée, non seulement en externe, mais aussi en interne, de peur de nuire aux personnes concernées par les allégations de l'AVREF, mais aussi de façon plus générale. La manière dont le père M.-D. Philippe relativise les « fautes » sous prétexte qu'il y en aura toujours, alors qu'il culpabilise le fait de « communiquer inutilement les fautes de son frère » est intéressante en ce qu'elle nous semble révéler une hiérarchie dans les préoccupations : sauvegarder la réputation des coupables apparaît comme plus important que de regarder en face les « fautes » et de s'interroger sur la responsabilité de la congrégation. D'autre part, cette question de communication est insérée dans un schéma interprétatif qui consiste en une lutte pour la survie de la congrégation, qui serait victime des attaques d'ennemis acharnés contre lesquels il faut obtenir le soutien des évêques. Étant donné la manière dont les reproches avaient été présentés, cela pouvait se comprendre, mais cela empêchait le véritable travail de remise en question. Lors du même conseil, des frères ont rapporté le soutien apporté par certains évêques : le cardinal George, archevêque de Chicago, Mgr Bernardini, archevêque de Smyrne (Turquie), Mgr Gilson, archevêque de Sens-Auxerre, qui avait rencontré le conseil. Le père M.-D. Philippe considérait ce dernier comme un ami, qui avait vraiment compris le charisme de Saint-Jean et notamment l'importance de la philosophie. Il comprenait visiblement les critiques faites à la famille Saint-Jean comme des attaques venant de gens qui la connaissaient mal, alors que des évêques, bienveillants et attentifs à la doctrine, étaient perçus comme des amis prêts à prendre la défense de Saint-Jean. Apparemment, les avis plus mitigés d'autres évêques ne comptaient pas tellement à ses yeux. Il lui suffisait de pouvoir compter sur quelques évêques « amis ». Mgr Séguy lui-même n'était d'ailleurs pas loin de penser qu'il fallait défendre la Congrégation Saint-Jean contre des attaques injustes[5].

---

[1] Le prieur général n'a pas eu connaissance du rapport du S.A.M., qui n'a jamais été transmis à la Congrégation Saint-Jean. Il en a eu un écho par Mgr Madec : « Mgr Madec l'a finalement reçu, mais avec interdiction de le montrer. Il concerne des attaques contre le père mais pas contre la congrégation, et est constitué essentiellement de témoignages de nos anciens formateurs » (conseil de septembre 2003, AGCSJ).

[2] Ce sont des évêques qui leur en ont donné connaissance, et leur ont demandé ce qu'il fallait répondre. Pour sa part, Mgr Séguy leur en avait parlé dès le mois de mai 2002, mais : « il avait clairement dit qu'il n'en faisait aucun cas et qu'il avait répondu un peu sèchement » (conseil d'octobre 2002, AGCSJ).

[3] À ce sujet, le conseil rappelle ce qui avait été dit dans une lettre d'informations du 30 décembre 2001 sur le secret, le devoir de discrétion et sur la communication.

[4] Conseil d'octobre 2002, AGCSJ.

[5] « À propos de l'AVREF, Mgr Séguy a proposé d'écrire une lettre à tous les évêques de l'étranger » (conseil du 15 octobre 2002, AGCSJ). Il est arrivé que certains évêques soient ébranlés dans leur confiance dans la communauté et demandent des explications.

Dans ce contexte, le père M.-D. Philippe mobilisait le conseil pour faire corps avec le prieur général, en invoquant la fidélité à la vérité et… à Jean Paul II, tout en préconisant le silence pour ne pas fragiliser les frères ou les fidèles :

> Il nous faut nous "serrer" très fort pour continuer de vivre. Après les événements que nous avons traversés, les remarques faites sur la congrégation remontent auprès de tous les évêques de France.
>
> Si on croit vraiment à ce que l'Esprit Saint réclame de nous, je crois qu'il faut le comprendre et être dans une très grande unité. On a confiance dans le Prieur général. Je crois qu'il faut que nous fassions tout ce que nous pouvons pour aider à passer ce moment difficile — il y aura encore l'assemblée des évêques de France qui sera sûrement très difficile — car selon les rapports qui sont faits, ils n'ont plus beaucoup de confiance en nous. […]
>
> Nous restons fidèles à tout ce que le Pape nous a donné, même si certains dans l'Église l'estiment mourant et voudraient s'affranchir[1].

Selon lui, l'enjeu du moment était de sauvegarder l'identité de la communauté Saint-Jean :

> Le moment sera sûrement difficile, parce que je crois que certains désirent absolument que Saint-Jean prenne une orientation qui n'est pas celle que, je crois, le Seigneur réclame de nous. Il y a une épreuve de force, en même temps épreuve d'obéissance et de douceur. Il ne faut pas que nous devenions durs dans la lutte. Cela réclame de nous une très forte prière. C'est notre manière de préparer profondément cette réunion des évêques et de garder ce qui est comme notre secret, notre lien très fort avec saint Jean et avec Marie. On sent très bien que ce lien avec saint Jean est quelque chose qui est au fond très secret, et difficile quelquefois à partager. On ne doit pas s'inquiéter, on doit être très confiants en la Très Sainte Vierge, en saint Jean, en sainte Faustine — c'est pour nous qu'elle est canonisée et qu'on montre son rôle prophétique dans l'Église, je crois que c'est comme cela que le Saint-Père la regarde[2].

En partageant avec le conseil cette conviction d'être détenteurs d'un secret que les autres pouvaient difficilement comprendre, un trésor à préserver dans l'épreuve, le père M.-D. Philippe, consciemment ou non, détournait l'attention des conseillers des problèmes réels pour lesquels la communauté était critiquée, et il entretenait les frères dans une mentalité de lutte spirituelle dans laquelle ils pouvaient être certains d'être du bon côté. Son attitude a certainement renforcé la difficulté pour les frères d'entendre la part de vérité dans les critiques qui leur étaient adressées, qu'il s'agisse de « dérives sectaires » ou de problèmes de mœurs.

VI. LE RÔLE DE L'ASSISTANT RELIGIEUX ET LA RELATION AVEC LE SAINT-SIÈGE

C'est à la même période, fin 2002, que la communauté a appris que la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée, plutôt que d'organiser une visite canonique, demandait à Mgr Séguy de nommer un assistant religieux. La lettre du cardinal Martinez Somalo faisait état de « plusieurs faits douloureux » et d'une « situation grave », mais ne mentionnait pas les abus sexuels parmi les missions de l'assistant religieux, qui concernaient plutôt la formation, le discernement des vocations, les études, et la vie de l'institut en général. Il lui était demandé d'assister aux réunions du conseil[3]. Cette décision n'a pas manqué de susciter quelques inquiétudes dans le conseil et dans la congrégation. Lors d'une visite à Rome en décembre 2002, le cardinal Martinez Somalo a expliqué au prieur général et au vicaire général sa décision de nommer un assistant religieux, et non un commissaire, qui aurait eu l'autorité sur la congrégation. Les frères ont relevé que leurs différents interlocuteurs romains ont « cherché à les réconforter et les encourager ». L'un d'eux s'est même engagé à tout faire pour les défendre, et leur a affirmé : « Ceux qui vous critiquent aujourd'hui vous féliciteront demain ». La question des mœurs ne semble pas avoir tenu beaucoup de place dans cette

[1] Monition du 4 octobre 2002, AGCSJ.
[2] Monition au conseil, le 5 octobre 2002, AGCSJ.
[3] Lettre du cardinal Martinez Somalo à Mgr Séguy du 15 octobre 2002, AGCSJ.

visite. Il n'est même pas sûr qu'elle ait été évoquée. Un prélat a tout de même partagé son impression d'une « trop grande familiarité entre certains frères et sœurs [1]».

C'est finalement Mgr Madec, évêque émérite de Fréjus-Toulon, qui a été nommé assistant religieux par Mgr Séguy[2]. Pour sa première participation au conseil, en janvier 2003, le père M.-D. Philippe l'accueillit chaleureusement :

> Monseigneur, je vous remercie beaucoup. […] Je remercie le Seigneur de vous envoyer au milieu de nous […]. C'est vrai, nous avons vécu une situation très difficile qui aurait pu être mortelle. Je remercie beaucoup la Vierge Marie de vous avoir choisi pour être au milieu de nous, comme un aîné qui vient aider les cadets. […] C'est vraiment ce que nous pouvions souhaiter de meilleur pour nous. Une aide, un regard objectif : un évêque qui a déjà vu beaucoup de choses et qui a subi également des moments difficiles. Avoir subi des moments très durs, cela permet d'avoir une miséricorde divine d'autant plus grande. […] "Notre" évêque est au milieu de nous pour nous donner cette ardeur nouvelle au service de l'Église ; nous avons tous ce désir d'être le plus possible à son service. Elle a toujours été si bonne pour nous, en la personne du Saint-Père, avec qui Dieu avait permis un contact personnel. Il faut que nous continuions avec une nouvelle générosité et que nous soyons capables de corriger ce qui doit l'être. Depuis que la congrégation vit, nous avons essayé de faire le mieux, mais avec sûrement des lacunes, puisqu'on arrive à ce jour où on sent qu'on a besoin d'être soutenus et aidés[3].

En quittant ce premier conseil auquel il participait, Mgr Madec eut ces paroles rassurantes :

> J'ai constaté que vous n'êtes pas si paniqués que cela. Cela me réjouit beaucoup. Il faut garder une sérénité devant les difficultés. Vous travaillez bien, quelquefois en vous opposant les uns aux autres : c'est bon signe. Ma question : comment calmer à l'extérieur tous ces bruits qui ont circulé à votre sujet ? Pour le moment j'en suis à un temps d'observation. Je vais regarder les dossiers. Je vais essayer de calmer Mgr Séguy qui est inquiet à votre sujet. C'est un travail de longue haleine[4].

La nomination de Mgr Madec fut ressentie par certains comme une « mise sous tutelle ». Pourtant, même s'il assistait au conseil, sa mission n'était pas de gouverner l'institut. La question sur laquelle les autorités romaines insistaient en 2003 était celle de la formation des frères, notamment en vue de l'ordination[5]. C'est d'abord à cette question que les frères se sont attachés, dialoguant avec la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et la Congrégation pour l'Éducation catholique[6]. La question des mœurs ne paraît pas avoir été au centre de l'attention, sinon au niveau médiatique, pour quelques cas d'abus connus à l'époque[7]. Quant à la place du père M.-D. Philippe dans la congrégation et à la relation que les frères avaient avec lui, cette question était surtout abordée à travers celle des cours que le père M.-D. Philippe donnait et que la hiérarchie ecclésiale ne voulait plus compter dans la formation des frères en vue du sacerdoce. En dehors de ce point, les interlocuteurs romains des frères et de Mgr Madec insistaient sur la place éminente qui lui revenait comme fondateur.

---

[1] Conseil de décembre 2002, AGCSJ.

[2] Cependant, Mgr Séguy, dans son décret du 1er janvier 2003, nommait deux assistants. Mgr Madec, ayant peur de ne pas avoir la force d'accomplir cette charge seul, lui avait en effet demandé de nommer quelqu'un d'autre avec lui. Ayant consulté le nonce, et par lui Mgr Nesti, secrétaire de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée, Mgr Séguy a donc nommé également, sur le conseil du maître général des dominicains, le P. Hubert Niclasse, o.p. Cependant, cela ne correspondait pas à la lettre du cardinal Martinez Somalo du 15 octobre 2002, et celui-ci l'a fait remarquer à Mgr Séguy, exigeant qu'il n'y ait qu'un seul assistant religieux. Ce malentendu, dans lequel le manque de coordination entre le Préfet et le secrétaire du dicastère a sa part, n'a pas arrangé la relation entre l'évêque d'Autun et le prieur général (conseil de janvier 2003, AGCSJ).

[3] Monition du père Philippe au conseil, le 13 janvier 2003, AGCSJ.

[4] Conseil de janvier 2003, AGCSJ.

[5] C'était aussi la préoccupation de Mgr Séguy : « Mgr Séguy se pose des questions sur l'appel aux ordres. Sa peur, c'est que trop de candidats ne soient pas assez mûrs. Il dit que, dans les années passées, en faisant confiance, il a ordonné ceux qu'on lui a présentés, alors qu'aujourd'hui il n'ordonnerait pas certains d'entre eux » (conseil d'avril 2003, AGCSJ). De son côté, le père Philippe était prêt à renoncer à l'ordination des frères : « Le père dit qu'il faut peut-être renoncer aux ordinations pour sauver le charisme » (conseil de mai 2003, AGCSJ).

[6] Voir chapitre 7, I, A, sur le père Philippe comme enseignant. Le dialogue a pu être assez rude, et les frères n'ont pas toujours eu l'impression d'être bien entendus et respectés dans leur vocation propre.

[7] En mai 2006, le cardinal Rodé a posé une question sur les « retours à l'état laïc », mais rien sur les problèmes de mœurs, semble-t-il (conseil de mai 2006, AGCSJ).

Une des difficultés dans ce dialogue était que la distinction entre formation intellectuelle et formation religieuse était évidente pour les instances du Saint-Siège, alors que les frères étaient persuadés que le charisme de l'institut impliquait « l'unité de la formation religieuse et intellectuelle », et par conséquent le fait que le père M.-D. Philippe enseigne, puisqu'en tant que fondateur son enseignement faisait partie de la formation religieuse des frères et sœurs de Saint-Jean. Les instances romaines ne critiquaient pas le contenu de l'enseignement du père M.-D. Philippe. Les raisons qui étaient avancées pour lui demander de ne plus enseigner étaient son âge (il avait 91 ans en 2003), le fait qu'un professeur ne puisse pas enseigner autant de matières différentes, et aussi le besoin de s'assurer que les frères soient capables de « vivre sans le père ». Ce n'était donc pas le père M.-D. Philippe en lui-même qui était mis en question, et le prieur général pouvait conclure ainsi une visite à Rome : « Je me réjouis de voir que notre fondateur est toujours aimé et respecté, malgré les incompréhensions [1]».

En se battant pour le respect de ce que le père M.-D. Philippe leur disait être le charisme de leur institut, les frères pouvaient se référer à des encouragements reçus du pape, du cardinal Martinez Somalo ou d'autres interlocuteurs romains. Le père M.-D. Philippe les encourageait aussi à coopérer avec la hiérarchie, tout en protégeant le charisme propre de Saint-Jean, quitte à se réclamer parfois du pape contre les congrégations romaines[2].

Lors d'une visite à la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée où il avait été question de la place du père M.-D. Philippe dans le gouvernement, avec le souci que les frères prennent leur autonomie par rapport à lui, c'est leur interlocuteur qui leur a dit l'importance que les frères « s'imprègnent de la pensée du fondateur », et le danger de « perdre l'esprit du fondateur »[3]. Le Saint-Siège encourageait aussi les frères à respecter l'évêque d'Autun, en les assurant que « le souci de Mgr Séguy était "que l'institut puisse poursuivre son chemin et donner ses fruits" [4]». Le passage au droit pontifical était envisagé comme possible dans un avenir assez proche, et un des conseils qui était donné aux frères était de « faire du lobbying auprès des évêques, et en particulier ceux de France [5]». Il était envisagé que le passage au droit pontifical se fasse en même temps pour les trois branches religieuses de la famille Saint-Jean[6]. Quand la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée a reçu le rapport final de Mgr Séguy, en 2006, les frères ont remarqué que Mgr Rodé, successeur du cardinal Martinez Somalo, le lisait avec « une certaine distance critique [7]».

Quand le cardinal Rodé est venu célébrer les ordinations à Ars en 2006, la famille Saint-Jean a pu penser que les difficultés étaient désormais largement dépassées. En effet, il a eu des paroles fortes,

---

[1] Conseil de novembre 2003, AGCSJ.

[2] « C'est sûrement quelque chose qui n'est pas commode : garder fidèlement ce qui nous semble quelque chose d'essentiel pour notre vie et en même temps, vivre de la fidélité à l'Église officielle. Je ne dis pas l'Église tout court, mais l'Église officielle. Tant que le Saint-Père vit, il porte une intention très profonde ; et je crois que cette intention très profonde dépasse de beaucoup les choses officielles de l'Église ; je veux dire les hommes qui ont des postes officiels. Tant que notre Pape existe, on fait ce qu'il nous a demandé de faire. Nous devons être très fidèles à cela et trouver l'habileté du don de conseil pour voir ce que nous devons répondre tout en restant très fidèles, en gardant le secret que Dieu nous donne à porter » (monition du 6 octobre 2003, AGCSJ). Il est revenu sur le sujet le lendemain : « […] Pour essayer de maintenir ce que nous pensons être notre devoir et qui a été quand même confirmé par le Saint-Père. Le Pape m'a toujours dit : Allez de l'avant, vous ne devez pas hésiter ! […] *Fr. Jean-Pierre-Marie : qu'est-ce que vous voulez dire quand vous dites qu'il ne faut pas abdiquer trop vite ?* Il peut y avoir une espèce de lassitude, et on l'a facilement. Ne pas abdiquer trop vite, ça veut dire qu'il faut aller jusqu'au saint Père. Il faut toucher le Saint-Père. On a tellement tout fait avec lui. Il y a beaucoup de jalousie dans tout ça. Je n'ai peut-être pas fait assez attention à ça. Avec le Saint-Père il y avait de vrais liens d'amitié » (monition du 7 octobre 2003, AGCSJ).

[3] Conseil de mars 2004, rapportant une visite des 16-17 février, AGCSJ.

[4] Conseil de mars 2004, AGCSJ, rapportant les paroles d'un interlocuteur romain.

[5] Conseil de décembre 2004, AGCSJ.

[6] En août 2003, les sœurs contemplatives avaient reçu elles aussi un assistant religieux, en la personne de Mgr Gaston Poulain (1927-2015), évêque de Périgueux et Sarlat (1988-2004). D'après ce qui en était dit au conseil des frères, le cardinal Barbarin, ordinaire des sœurs contemplatives, recevait des échos « très positifs » de Mgr Poulain sur les sœurs, et aurait pu être favorable au droit pontifical.

[7] Conseil de mars 2006, AGCSJ. À cette occasion, à propos de la critique formulée par Mgr Séguy que « les frères reçoivent la parole du père, comme d'un oracle (un gourou) », les frères notent : « Mgr Rodé a dit qu'il trouvait tout à fait normale la vénération que nous avions pour notre fondateur ».

non seulement à l'égard du père M.-D. Philippe[1], mais pour toute la communauté. Il a tenu notamment ces propos encourageants pour les ordinands :

> En préparant mon homélie, j'ai lu quelques ouvrages du père Philippe et de votre histoire. J'étais presque étonné que dans l'histoire de l'Église, l'on n'ait pas découvert ce que, dans son intuition initiale, le père, avec ses premiers compagnons, a découvert. Croyez à la richesse de votre charisme que vous devez approfondir et enrichir.
>
> Vous avez la grâce des commençants ; c'est une grande grâce de ne pas être prisonnier d'une tradition déjà vieille et fatiguée. Vous devez vivre dans cette conscience d'énormes possibilités de sanctification personnelle, d'assimilation personnelle et d'approfondissement. […]
>
> Je fais toute chose nouvelle s'applique à votre communauté… une jeunesse, une fraîcheur que vous devez vivre dans toute sa richesse. […]
>
> Je comprends l'importance de la formation pour vous ; dans l'évangile de saint Jean, chaque mot est théologique. Vous devez donner la théologie à l'Église[2].

VII. LES AFFAIRES RELAYÉES PAR LES MÉDIAS

Ces années sont aussi marquées par des scandales médiatiques. En 2001, le conseil a pris conscience de l'importance de la communication :

> Toutes les questions de communication et de relations avec les médias doivent être prises très au sérieux. C'est devenu une priorité. Il faut un frère qui ait du temps et qui puisse constituer une équipe de conseil […] Il faut que ce soit un frère du CPG, sinon comment serait-il informé ? Il faut aussi qu'il se forme à tout ce domaine des médias[3].

Au début de l'année 2002, une rencontre eut lieu entre deux frères et un journaliste du *Monde*, Xavier Ternisien, qui préparait un article sur la communauté. Les frères ont pu se rendre compte à cette occasion que ce journaliste était bien informé sur certaines affaires. Quant à eux, le message qu'ils voulaient faire passer tenait en deux points : « nous ne sommes pas l'extrême droite de l'Église et nous pouvons regarder sereinement nos fragilités [4]».

Le conseil, malgré la réticence du père M.-D. Philippe, a pris conscience de la nécessité de communiquer, même sur les situations de crise[5]. Cependant, en février 2003, à l'occasion de la nomination de Mgr Madec comme assistant religieux, la congrégation essuyait une nouvelle tempête médiatique[6], à laquelle l'AVREF et l'ADFI prenaient part. Les conseillers constataient que des frères et des sœurs en étaient troublés, certains se demandant si la congrégation obéissait bien à l'Église. Plusieurs réclamaient des mises au point précises sur certaines affaires. Quant aux frères du conseil, ils relevaient des erreurs dans les articles, et cherchaient les moyens de rectifier.

Les mêmes affaires ont été reprises dans les médias à plusieurs reprises pendant ces années 2001-2006. L'une d'elles en particulier embarrassait les frères. Il s'agissait d'un frère accusé de viol par

---

[1] Voir chapitre 7, I, B, 5 : « La réaction de l'autorité par rapport à l'idéalisation du père M.-D. Philippe ».

[2] Ces propos ont été rapportés au conseil de juillet 2006. Ils se concluent par cette remarque : « À plusieurs, il a dit qu'il était venu pour nous dire cela, qu'il avait bien conscience que nous en avons besoin » (AGCSJ).

[3] Conseil d'octobre 2001, AGCSJ. La question était de nouveau à l'ordre du jour en novembre 2001 et manifestait la prise de conscience de l'articulation entre communication interne et externe. La question qui se posait était notamment celle de la communication aux frères, qui apprenaient souvent par la presse ce qui concernait certains d'entre eux.

[4] Conseil de janvier 2002, AGCSJ.

[5] « Par rapport aux situations de crise, il faut savoir répondre, car les informations demeurent et si nous ne disons rien, ce sont les attaques qui resteront (cf. internet, où la majorité des articles disponibles sont des articles négatifs) » (conseil de novembre 2002, AGCSJ).

[6] « À notre connaissance, il y a eu : 2 articles dans *La Croix* du 6/02 ; un entrefilet dans *Le Figaro* du 7/02 ; une intervention dans le journal du matin sur *Europe-1* le 7/02 ; un article à la Une du *Monde* du 8/02 ; une intervention sur *Radio Notre-Dame* ; une intervention au journal du soir sur *France-3 Rhône-Alpes* le 7/02 puis le lendemain (Mgr Madec et fr. Jean-Pierre-Marie ayant été interviewés à Saint-Jodard par *France-3*) » (conseil de février 2003, AGCSJ).

une jeune femme. Cette accusation avait donné lieu à une enquête canonique[1] et à une enquête judiciaire[2]. Le frère avait été mis en examen en juillet 2001. Cependant, la plaignante ayant reconnu qu'elle avait menti, cela se termina par un non-lieu en septembre 2003. Cette affaire a eu un retentissement national, notamment à cause de la perquisition de l'officialité de Lyon[3]. Le traitement médiatique de l'affaire était assez médiocre et pesait sur le frère concerné et sur la communauté. Une dépêche de l'AFP prétendit que des faits avaient eu lieu « alors que la victime était encore mineure [4]», ce qui était dépourvu de fondement. Même quand le non-lieu a été prononcé, des articles ont continué à mentionner cette affaire en considérant le frère comme coupable. Pour cette affaire, les frères ont choisi de faire un communiqué pour « rectifier l'accusation calomnieuse à l'égard de notre frère ».

Les quelques cas d'abus sexuels connus à l'époque étaient mêlés dans la presse à des accusations de maltraitance ou de comportements sectaires. Il était aussi suggéré que la communauté aurait pu avoir une responsabilité dans le suicide d'une sœur contemplative[5]. Les journalistes se basaient essentiellement sur des informations données par l'AVREF et sur des témoignages personnels, notamment d'anciens frères ou de parents de frères et de sœurs. Ils reprenaient aussi des passages de la monition de Mgr Séguy en 2000.

Parmi les publications de ces années, le numéro 105 de *Golias* (novembre-décembre 2005), qui consacrait un dossier de 40 pages à « la face cachée des "Petits-Gris" » mérite d'être signalé. Certains articles étaient plutôt bien informés, et comportaient des réflexions pertinentes, mais le parti pris était résolument accusatoire, et les différents griefs contre la communauté Saint-Jean y étaient compilés de manière plus ou moins honnête[6]. De manière significative, les abus sexuels tenaient une place secondaire dans ce dossier[7], qui regardait plutôt des dérives sectaires.

---

[1] Le traitement de cette plainte, du point de vue ecclésiastique, semble avoir été fait selon le droit canonique : ouverture d'une enquête et imposition de mesures conservatoires.

[2] C'est un frère qui avait signalé à la justice les faits allégués.

[3] La perquisition eut lieu le 6 août 2001, et aboutit à la saisie de pièces de l'enquête canonique. Dans un arrêt du 9 avril 2002, la cour d'appel de Versailles jugea qu'il n'était pas possible d'utiliser comme preuves dans une procédure « laïque, les éléments recueillis après perquisition dans un tribunal ecclésiastique ». Cependant, le 17 décembre 2002, cet arrêt fut cassé par la Cour de cassation.

[4] Dépêche du 5 octobre 2001 : « De source judiciaire, on précise que certaines de ces relations ont eu lieu alors que la victime était encore mineure. »

[5] *La Croix* évoquait cette affaire le 6 février 2003 : « Enfin, il y a deux semaines, ce fut le suicide d'une sœur contemplative de Saint-Jean, soignée pour des problèmes psychologiques depuis plus de deux ans. » Il s'agissait du suicide, dans une maison de soins psychiatriques, de sr Hélène, dont les supérieurs ont parlé de façon maladroite à l'époque, laissant entendre que cela pourrait ne pas être un suicide : « sa mort, survenue dans l'établissement spécialisé où elle était en soins, est interprétée comme un suicide, mais nous n'en savons réellement rien, car personne n'était présent et qu'elle n'a rien écrit en ce sens. Nous devons laisser ce secret à Dieu. Sa dernière lettre restait pleine d'espérance et elle envisageait son retour prochain à son prieuré d'assignation » (*Lettre aux amis* 68, mars 2003, p. 25). Quelques pages plus loin, les supérieures (sr Marthe et sr Alix) expliquaient : « Son départ brutal, inexplicable, extérieurement violent, nous a beaucoup surprises (et le médecin autant que nous), mais nous avons aussi la certitude que le 22 janvier, notre Père du Ciel est venu la chercher. Nous avons confiance que sœur Hélène n'a rien trahi de son amitié avec Jésus, ni avec nous. Nous sommes convaincues qu'elle n'a pas posé un acte délibéré, qu'elle n'a pas choisi de se donner la mort » (p. 27-28). Face à la complexité et à la violence de ce drame, il y a sans doute une part de déni dans la difficulté à dire la réalité du suicide.

[6] Le père Philippe était qualifié de traditionnaliste et ultraconservateur, ayant fondé Saint-Jean « en réaction à Vatican II » (p. 26). Une telle affirmation, parmi beaucoup d'autres, ne pouvait que discréditer ce dossier aux yeux de ceux qui connaissaient la communauté. Dans un compte rendu de conseil, il est affirmé que « l'ensemble relève de la calomnie » (conseil de février 2006, AGCSJ).

[7] Voir surtout p. 58. La dimension quantitative du problème était même relativisée, ce qui n'empêchait pas une remarque pertinente : « des problèmes de mœurs, il y en a toujours eu dans l'Église, et dans la communauté Saint-Jean, statistiquement, il n'y en a pas plus qu'ailleurs, mais ce qui est particulier dans ces problèmes de mœurs dans la congrégation Saint-Jean, c'est qu'il existe toujours entre père spirituel et fils et fille spirituelle. Habituellement, les religieux ont des relations avec des personnes extérieures, mais là, c'est une relation érotico-mystique… » (p. 57-58).

Pratiquant souvent la surenchère, la généralisation, et l'insinuation, relayant des informations approximatives, les médias ont surtout suscité, du côté des frères, une réaction de défense[1]. Ceux-ci pouvaient légitimement se sentir victimes de calomnies, malgré la part de vérité que contenaient ces articles ou ces émissions et qu'ils ne pouvaient totalement nier. Mgr Madec avait d'ailleurs alimenté ce réflexe de défense :

> À mon sens, il y a une question de fond : pour certains, vous êtes gênants, parce que vous êtes trop obéissants à l'Église, au Saint-Père. Ils prennent prétexte de tout ce qu'ils trouvent (il y a toujours des difficultés dans toute institution) pour vous attaquer sur le fond. Il y aura sans doute d'autres attaques : ne calez pas ! Pour ma part, je ne suis jamais impressionné par un article de presse, mais vous devez répondre à cause de vos frères et de leur famille[2].

Face à ces campagnes de presse, qui avaient lieu surtout en France[3], les frères du conseil ont cherché à entrer en dialogue avec le service de communication de la conférence épiscopale, pour recevoir des conseils, et essayer d'obtenir le soutien des évêques ou au moins les tenir informés. Ils étaient attentifs à la communication en interne et en externe, pour essayer de rassurer les personnes ébranlées[4]. Des personnes encourageaient la communauté à se défendre publiquement[5], à prendre contact avec des journalistes, et à pratiquer la « communication positive » en faisant connaître davantage le bien fait par la famille Saint-Jean. Des laïcs compétents ont été sollicités pour conseiller la communauté sur la communication. Des avocats ont été consultés, le conseil envisageant de déposer des plaintes pour diffamation. Les évêques eux-mêmes ont encouragé les frères à user de leur droit de réponse.

Finalement, les campagnes de presse de ces années, bien qu'elles aient eu un retentissement en externe, n'ont eu qu'un impact assez limité en interne. L'impression dominante était que des cas particuliers, parfois présentés de manière fausse, étaient montés en épingle dans le but de nuire à la communauté ou à l'Église. Dans l'Église, l'AVREF n'avait qu'un crédit limité, notamment auprès des évêques. Du côté de Saint-Jean, malgré la conscience que des frères s'étaient mal comportés et que la communauté avait des torts[6], les critiques n'étaient pas audibles, que ce soit à cause de leur caractère outrancier et parfois injuste[7] ou de l'incapacité à sortir de l'idéalisation de la communauté et du père M.-D. Philippe. Finalement, l'intervention des médias n'a pas modifié la manière dont les cas d'abus étaient traités et n'a pas favorisé à cette époque une prise de conscience de ce qu'est un abus sexuel ou spirituel.

---

[1] Début 2006 encore, le récent dossier de *Golias* provoque surtout une volonté de « défendre le père ». Les conseillers considèrent que ce sont des diffamations, tout en reconnaissant qu'ils ne sont « pas immaculés » (conseil du 6 février 2006, AGCSJ).

[2] Conseil de février 2003, AGCSJ. Mgr Madec envisageait d'ailleurs la défense de la réputation de la communauté comme une part de son rôle d'assistant religieux : « Mon rôle le plus important est sans doute à l'extérieur, pour réparer les dégâts de la dernière campagne de presse, qui vous a fait beaucoup de tort. Je le ferai en particulier à Lourdes au cours de l'assemblée plénière des évêques » (conseil de juin 2003, AGCSJ). Quand les évêques ont reçu une lettre de l'AVREF, en novembre 2003, Mgr Madec a cherché à rassurer les évêques (conseil de décembre 2003, AGCSJ).

[3] D'autres pays ont pu être concernés. Ainsi, au Cameroun, en 2006, un frère a été calomnié par un journal, parmi d'autres personnalités politiques ou religieuses.

[4] Le prieur général écrivit notamment une lettre aux parents de frères et sœurs de Saint-Jean, aux oblats et amis, le 13 février 2003, dans laquelle il donnait des informations à propos de certaines affaires dont les médias avaient parlé (AGCSJ).

[5] Le père Philippe, de son côté, encourageait à rectifier publiquement certaines choses, en pensant notamment aux parents des frères qui pourraient être ébranlés par les campagnes médiatiques.

[6] Une phrase revient plusieurs fois en conseil : « Nous ne sommes pas immaculés ».

[7] Il y avait sans doute une part de déni dans cette difficulté à entendre les critiques. Pour beaucoup de frères et sœurs, la personne du père Philippe ou son enseignement ne pouvaient pas être remis en question, ne serait-ce que sur un point. Certaines pratiques reprochées étaient considérées en interne comme relevant simplement de la vie religieuse. De plus certains frères, eux-mêmes dans le déni car compromis dans des abus sexuels ou spirituels, ne pouvaient que freiner la prise conscience.

VIII. UN CONSEIL EN PLEINE LUTTE

Une des raisons pour lesquelles les abus et les affaires de mœurs en général n'ont pas été évalués à leur juste mesure est probablement la manière dont le père M.-D. Philippe a entretenu la communauté, et notamment le conseil du prieur général, dans une atmosphère de combat. De 2001 à 2006, n'étant plus prieur général, le père M.-D. Philippe participait néanmoins au conseil[1], dans lequel il intervenait surtout pour faire des « monitions », c'est-à-dire des exhortations, au commencement de chaque journée de travail[2]. Il lui arrivait aussi de donner son avis sur les sujets abordés.

Le thème principal de ses exhortations, spécialement dans les années 2001-2004, fut celui de la lutte entre deux visions de la théologie. Le père M.-D. Philippe opposait la recherche de la sagesse, vocation de la Congrégation Saint-Jean[3], à une approche plus scientifique et universitaire représentée à ses yeux par quelques professeurs de théologie. Dans ses monitions, il encourageait les frères à défendre à tout prix la première, comme un trésor qui leur était confié et qui avait une importance immense pour l'Église. Il interprétait les tensions de 2001 autour du *studium* de théologie à travers le prisme de ce qu'il avait vécu au Saulchoir dans les années 40 et 50[4] :

> On voit tous notre attachement à la Communauté St Jean. L'Église veut qu'on tienne, malgré toutes les difficultés. Je me sens très net et très libre d'affirmer ce que j'affirme en philosophie. Et j'avoue que je me suis toujours intéressé à la théologie. […] En théologie, c'est très vrai, je n'ai pas la même maîtrise. Je sens ce qu'il faut faire. Je sens, car j'ai vécu le drame du Saulchoir. Il y avait le Père Chenu d'un côté et le Père Thomas de l'autre. Alors que ça aurait dû être le Père Garrigou, de Rome. […] Moi, j'étais membre du corps professoral. J'ai connu ce genre de tyrannie quand l'unité n'est plus faite. Ça détruit tout. Le bon Père Hamer était recteur, mais il ne voyait rien du tout. Je n'ai rien dit : j'étais pris à partie. […] Je savais bien qu'en quittant le Saulchoir, ça dégringolerait. Ça va très vite.
>
> […] On sait très bien qu'au point de vue théologique, on est dans une impasse. […] Je crois que ce qu'on vit maintenant, c'est très important pour l'Église. Être très attentifs à garder l'unité doctrinale à tout prix. Ce n'est pas pour rien que Marthe nous disait : "Gardez l'unité." […]
>
> Je voudrais une théologie qui soit une vraie théologie des Pères de l'Église avec St Thomas en plus. Pas une théologie de professeurs, d'érudits. Je voudrais faire ça pour la théologie. […] Que la théologie soit vivante ! Et que ce soit une théologie apostolique. Et là, dans 10 ans, 20 ans, se lèveront quelques grands théologiens. Mais pas maintenant.
>
> Aujourd'hui dans l'Église, c'est ou bien des originalités ou bien le catéchisme. Rien entre les deux. Là, il y a quelque chose qu'on doit pouvoir arriver à faire[5].

Le père M.-D. Philippe voyait toutes les difficultés qui se posaient à la communauté à cette période comme des luttes pour la vocation propre de Saint-Jean. Au moment de traiter en conseil de « questions difficiles [6]», il pouvait faire une relecture de l'histoire de la communauté comme une lutte perpétuelle pour l'existence :

> Aujourd'hui, vous devrez parler de questions délicates, difficiles. Demandez cette force de l'espérance, qui doit venir de plus en plus dans notre cœur. Il faut toujours revenir à notre vocation propre. Nous rappeler et rendre très actuel ce que l'Esprit Saint nous demande pour l'Église. Nous risquons de la perdre de vue à

---

[1] Cela correspondait à l'intention du chapitre général et du cardinal préfet de la Congrégation pour les instituts de vie consacrée.

[2] Les citations qui suivent sont des retranscriptions de ces exhortations, qui ont gardé leur style oral et n'ont pas été relues par le père Philippe.

[3] « Pourquoi l'Esprit Saint a-t-il voulu cette nouvelle communauté ? L'Esprit Saint a voulu que la Congrégation Saint Jean existe, je ne mets plus ça en doute, le Saint Père l'a tellement confirmé. […] Si Dieu veut qu'il y ait quelque chose de nouveau, ce n'est pas pour entrer dans les ornières passées. […] On est fait pour la sagesse philosophique — on doit toujours y veiller, sinon très vite on retombe dans la scolastique — et on est fait pour redécouvrir ce qu'est la sagesse théologique aujourd'hui » (conseil de novembre 2001, AGCSJ).

[4] Sur la crise du Saulchoir, voir chapitre 1, II : « Thomas Philippe de 1923 à 1946 ».

[5] Conseil de juillet 2001, AGCSJ. Ce n'est pas la seule fois où le père Philippe ait fait référence au Saulchoir.

[6] Il entendait sans doute par là des décisions à prendre concernant le *studium* de théologie.

> cause des bourrasques, des tempêtes qui ont toujours été là. Combien de fois la petite barque a failli couler ! Tout, autour, était vraiment contre ce que Dieu nous demandait. Si Marthe n'avait pas été là, qui a été si catégorique, j'aurais hésité. […] Rester dans cette grâce première : Jésus attend de nous pour l'Église quelque chose de nouveau, d'ancien et de nouveau. […]
>
> Je crois que je dois rester, pour montrer que je crois à la réalité de la vocation de St Jean. […]
>
> Les événements actuels touchent le cœur de notre vocation : l'esprit de la formation théologique, qui est si importante. […] Cela réclame une réflexion beaucoup plus profonde, radicale. Et nous sommes d'Église, les hommes du Saint-Père, donc liés à toute la formation de l'Église ; on doit porter cette Église qui, si souvent, nous fait souffrir. […] Les religieux apôtres dérangent toujours. […]
>
> Avoir cette conviction qu'il y a quelque chose de propre à St Jean. Vous devez en avoir la conscience. Vous êtes faits pour cela. Vous êtes faits pour garder ça. […]
>
> Tenir parce que Marie nous le demande : maintenir l'esprit de saint Jean dans l'Église. […] Votre rôle : maintenir cet esprit. Vous êtes confirmés dans cet esprit. […] Nous représentons l'esprit de saint Jean chacun d'une façon spéciale et nous devons agir ensemble.
>
> C'est dans cette lumière qu'il faut regarder les problèmes délicats, pour maintenir cet esprit pour l'Église et pour l'humanité d'aujourd'hui. L'esprit de saint Dominique : la doctrine et la contemplation[1].

Pour lui, la Congrégation Saint-Jean était en butte aux attaques du démon, qui s'exprimaient à la fois par le départ de frères, par la tentation de faire passer la science avant la sagesse, par les campagnes négatives dans les médias, et par l'incompréhension de certains évêques à l'égard de la communauté.

> C'est une lutte. Pas seulement des hommes ; voyons bien que le démon est derrière. Depuis le début de la fondation de Saint-Jean, le démon est derrière. L'Apocalypse nous montre que nous sommes tout le temps en face de celui qui lutte. Dès qu'on essaie de vivre de l'Évangile d'une façon plus pure, limpide, de chercher la vérité, on est sûr qu'il est là qui rode, cherchant qui dévorer. Les derniers événements sont nets sur ce point. Il a cherché à nous renverser et a par le fait même acquis un grand pouvoir sur nous. […]
>
> Je savais qu'en orientant vers la recherche de la vérité, je m'exposais aux luttes. Le démon est une créature spirituelle qui fera tout pour nous faire dévier de la vérité, et de notre mission : les 3 sagesses. C'est cela en définitive ce sur quoi Dieu nous demande d'être très attentifs. On est tous limités. C'est évident qu'en insistant très fort sur la finalité, je m'occupe moins du conditionnement. Là il peut y avoir des défauts, qu'il faut réparer. Mais, en même temps, n'oublions pas que le démon agit sur le conditionnement.
>
> Dans ce qui s'est passé ces 3 dernières années, la marque du démon est très nette. […]
>
> Il faut beaucoup prier pour être sûr d'agir comme Dieu et la Sainte Vierge nous demandent d'agir. Elle nous a protégés jusqu'ici, c'est très net. Le démon attaque les enfants de la Femme[2].

Le père M.-D. Philippe avait tendance à ramener toutes les critiques faites à Saint-Jean à une lutte doctrinale[3]. En février 2003, alors que la presse, à l'occasion de la nomination de Mgr Madec comme assistant religieux, parlait de « départs en grand nombre souvent accompagnés de graves

---

[1] Monition au conseil, le 10 novembre 2001, AGCSJ.

[2] Monition au conseil, le 26 novembre 2002, AGCSJ.

[3] Selon lui, si la communauté était attaquée, c'était pour sa fidélité à la doctrine de l'Église et pour sa recherche de la vérité : « Ce qui fait peur, c'est la recherche de la vérité » (monition au conseil, le 9 janvier 2002, AGCSJ). Dans une lettre au cardinal Martinez Somalo du 11 mai 2003, après avoir évoqué aussi bien les articles de presse que les demandes de la Congrégation pour l'Éducation Catholique, le père Philippe se place seulement sur le point de vue du charisme et des études, comme si le problème de fond derrière tout ça était une incompréhension sur son œuvre de fondateur et d'enseignant : « Vous m'aviez dit avec tant de force que, comme fondateur, j'étais toujours responsable du charisme de la petite Congrégation Saint-Jean, que je n'hésite pas à vous réécrire. Veuillez m'excuser de vous déranger ! […] Faut-il renoncer à former des religieux philosophes et théologiens ? Faut-il renoncer à former des religieux intelligents ayant découvert une vraie métaphysique (pas une scolastique), et qui entrent ainsi progressivement dans la sagesse théologique, une théologie qui leur donne un sens plus profond de la parole de Dieu et de la sagesse mystique ? Cela est tellement important pour notre vie contemplative et pour être de *vrais* apôtres aujourd'hui. Je m'excuse de vous déranger avec ce problème, Éminence. Si je le fais c'est parce que je crois que ce que nous cherchons à faire, et qui est si difficile à faire comprendre aujourd'hui, même dans l'Église (spécialement en France), est tellement dans l'esprit du Pape merveilleux que le Seigneur nous a donné » (AGCSJ).

dépressions » et de « soupçons de fautes lourdes »[1], le père M.-D. Philippe continuait à penser et à dire qu'il était attaqué pour sa « doctrine » :

> C'est un combat spirituel : comprenons bien cela. Nous n'existons que pour maintenir ces 3 sagesses. C'était ce que le Saint-Père voulait, il me l'a dit plus d'une fois[2].

Sans doute les frères n'avaient-ils pas conscience de l'ampleur des problèmes évoqués par les médias, notamment des dépressions de certains anciens frères et sœurs, et ne pouvaient pas mesurer la responsabilité de la communauté dans ces situations. Ils pouvaient donc se sentir – au moins pour une part – injustement attaqués, et soupçonner qu'une autre raison motivait ces attaques, qui n'étaient pas toujours honnêtes. Le père M.-D. Philippe, en plaçant constamment la lutte sur le plan doctrinal, leur fournissait une explication qu'ils étaient d'autant plus enclins à adopter que régnait la conviction d'avoir reçu quelque chose d'unique et de génial dans ce domaine. Il encourageait ainsi leur fierté d'appartenance, parlant d'un « secret », lié à saint Jean, dont la communauté devait vivre.

Cela ne signifie pas que le père M.-D. Philippe était absolument incapable de voir les défauts de la communauté ou les erreurs et de vouloir les corriger[3], mais elles étaient relativisées, elles faisaient partie du « conditionnement » alors que la doctrine était du côté de la finalité. Le vrai examen de conscience devait donc porter sur la fidélité de la communauté à sa vocation. L'attribution de toutes ces « luttes » au démon pouvait empêcher les remises en question : cela pouvait laisser penser que le problème venait surtout de l'extérieur. La conscience que la communauté Saint-Jean était voulue par Dieu et qu'elle avait reçu une mission avait pour pendant une tendance à voir les adversités comme des entraves à l'œuvre de Dieu et à relativiser les problèmes concrets. Finalement, dans une forme de pensée circulaire, les luttes elles-mêmes étaient vues comme des confirmations de l'importance de la famille Saint-Jean aux yeux de Dieu[4], et elles étaient une manière de vivre la béatitude de ceux qui sont persécutés[5].

Dans sa conviction que la communauté Saint-Jean était voulue par Dieu, le père M.-D. Philippe s'appuyait sur ce qu'il voyait comme des signes, des confirmations. Il s'agissait de l'autorité hiérarchique de l'Église : tout d'abord l'autorité du pape Jean Paul II[6], celle du cardinal Martinez

---

[1] « Il n'y a pas malice, pourtant, à aller au-delà en faisant un lien entre cette mesure [la nomination d'un assistant religieux] et les difficultés surgies au sein de cette communauté, en une quantité et à un degré de gravité que l'on peut estimer bien au-delà de la "norme" d'une crise de croissance. Lorsqu'un institut religieux suscite – sans le vouloir ! – des départs en nombre souvent accompagnés de graves dépressions, lorsque des soupçons de fautes lourdes pèsent sur de jeunes membres et que deux suicides s'y succèdent, l'heure n'est plus aux pieux discours : il faut crier au feu et appeler les pompiers. C'est ce qu'a su faire l'évêque d'Autun, chaque fois que nécessaire » (Michel Kubler, dans *La Croix* le 6 février 2003).

[2] Monition au conseil, le 8 février 2003, AGCSJ.

[3] Plusieurs fois, il reconnaît qu'il y a des choses à corriger, mais il ne dit jamais vraiment quoi : « On a tous à nous corriger, et ces luttes doivent nous corriger, nous aider à voir davantage nos faiblesses et nos manques d'amour. Il faut demander à Jésus de rectifier tout ce que nous devons rectifier, de nous donner le courage de pâtir autant de temps qu'il le veut. C'est rude pour notre irascible de prendre des coups. Il faut que la joie et la paix dominent. C'est dur de voir que ça [les articles dans la presse] reprend tout le temps et que c'est toujours un peu les mêmes raisons. On a voulu faire ce que le Seigneur nous a demandé, pour lui et pour l'Église » (monition au conseil, le 17 décembre 2003, AGCSJ).

[4] « Si c'est la Communauté qui est attaquée, et par le sommet, cela montre que, dans le gouvernement divin, cette petite communauté a son importance ; autrement, le démon ne s'agiterait pas comme cela. […] Le Seigneur nous montre par là que ce que nous faisons a une signification importante. Je le crois, mais on peut toujours se tromper ; alors quand c'est net comme cela [ces attaques], c'est qu'il y a certainement quelque chose d'important qui met le démon en rage » (monition au conseil, le 8 février 2006, AGCSJ).

[5] Souffrir la persécution pour le Christ est une béatitude : « Cela fait partie des Béatitudes. Il faut une grande espérance. Dès qu'on touche certains points, ça provoque des oppositions très fortes, parce qu'au fond on les déstabilise » (monition au conseil, le 14 janvier 2006, dans le contexte de la parution du dossier de *Golias*, AGCSJ).

[6] « Ce que nous avons voulu faire était très audacieux. C'était soutenu par le Saint-Père et c'était donc bien d'Église. Tout cela avait été tellement mené, pour que nous puissions avoir ce contact direct avec le pape. C'est peut-être cela aussi qui a provoqué ces très grandes jalousies » (monition au conseil, le 10 mars 2003, AGCSJ).

Somalo[1], et de certains évêques[2], mais il faut remarquer que des paroles reçues dans des entretiens privés, avec un caractère affectif, étaient pour lui beaucoup plus importantes que les interventions plus officielles de la hiérarchie, qu'il s'agisse de celles de l'évêque d'Autun ou de dicastères romains[3]. Cette conviction s'appuyait aussi sur des interventions qu'il considérait comme providentielles dans l'histoire de Saint-Jean, comme celle de Marthe Robin. Les succès apostoliques de la communauté étaient aussi interprétés comme des signes qu'elle faisait la volonté de Dieu, ils étaient considérés comme des « bons fruits » montrant la santé de l'arbre.

Mais les monitions au conseil donnent l'impression que le père M.-D. Philippe s'appuyait surtout, ultimement, sur une sorte de certitude intime, reçue dans la prière. Il était certain que Jésus voulait la communauté Saint-Jean[4], et il croyait que la communauté était soutenue par la Vierge Marie, qui ne pouvait que défendre une vocation à la sagesse. Cette certitude était si forte qu'on peut se demander si elle ne l'a pas empêché d'entendre la justesse de certaines remarques et de s'ouvrir à des points de vue extérieurs qui ne confortaient pas directement le sien.

Fort de sa conviction intérieure de faire l'œuvre de Dieu, le père M.-D. Philippe relativisait beaucoup les crises médiatiques[5] et les critiques en général[6]. Les luttes étaient interprétées comme des purifications passives[7], qui pouvaient avoir finalement un effet positif :

> Pour moi, c'est ce que nous apportent avant tout ces luttes devant lesquelles nous nous sommes trouvés : elles nous ont obligés à regarder plus profondément et avec plus de pauvreté ce que Jésus nous demande. Toutes les œuvres de Dieu sont marquées de cette pauvreté[8].

Plusieurs fois, le père M.-D. Philippe a exprimé sa responsabilité dans ce qui arrivait, sous une forme étonnante : il s'excusait de causer des ennuis à la famille Saint-Jean[9]. Il vivait apparemment ces atteintes à sa réputation comme autant d'occasions de s'offrir en victime sans se défendre[10]. Il est

---

[1] « À Rome, on me dit d'être très ferme sur l'intention de fondation. C'était très net ; le Cardinal m'a même dit : "Si certains s'en vont, tant pis ; vous devez maintenir à tout prix" » (conseil de décembre 2001, AGCSJ). Le père Philippe faisait souvent référence à cette rencontre avec le cardinal Martinez Somalo, spécialement en 2001 et 2002, par lequel il s'était senti soutenu. Un frère en a fait la remarque au conseil : « Le père s'appuie beaucoup sur l'intention donnée par le Cal Martinez Somalo concernant la place du fondateur et donne en conséquence des orientations très claires, sans doute plus qu'il y a quelques années. Il est très net lorsque les sujets touchent la fondation » (conseil de décembre 2002, AGCSJ).

[2] Par exemple Mgr Madec, ou Mgr Gilson, archevêque de Sens-Auxerre.

[3] Souvent, il donne l'impression que les personnes qui adressent des critiques sont des personnes qui n'aiment pas la communauté Saint-Jean, et que l'important est de s'appuyer sur le témoignage de ceux qui aiment la communauté.

[4] « Nous sommes dans l'Église et nous avons à dire et à porter ce pour quoi nous existons et nous devons le maintenir, en étant soumis, mais nous devons maintenir ce que Jésus nous demande de maintenir et le voir d'une façon toujours plus nette » (monition au conseil, le 8 mars 2004). Cela rappelle son propos sur le discernement de l'appel aux ordres : « Dans la prière, Dieu éclaire très fortement. On ne sait pas pourquoi, mais quelquefois, l'Esprit vous pousse et on ne sait pas le justifier » (conseil de janvier 2006, AGCSJ).

[5] « Être attentifs aux signes ; avoir suffisamment de discernement pour mettre les choses dans un ordre de sagesse divine. C'est ça un gouvernement de sagesse : tout orienter vers la gloire divine, sans nous laisser trop impressionner par les aboiements des chiens, du "Canard enchaîné". Garder un regard très limpide, très vrai, sur les choses essentielles ; ne pas nous laisser impressionner par les choses passagères, qui peuvent faire beaucoup de bruit mais qui ne comptent pas devant Dieu. […] Il faut s'en occuper bien sûr, mais pas trop » (conseil de janvier 2002, AGCSJ).

[6] « Avançons avec toujours plus de liberté, sans tenir compte des aboiements des chiens de garde […]. Toutes les attaques nous obligent d'avoir une espérance de plus en plus divine, c'est à dire d'essayer d'agir selon ce que la Providence nous a montré et que Mgr Madec et Mgr Poulain confirment. Nous avançons avec une liberté complète, une liberté divine, sachant que ce que nous faisons, nous le faisons pour le Christ, pour l'Église, en tenant bon et en demeurant fidèles » (monition au conseil, le 11 juin 2004, AGCSJ).

[7] « Il faut demander à Jésus […] de nous donner le courage de pâtir autant de temps qu'il le veut » (monition au conseil, le 17 décembre 2003, AGCSJ).

[8] Monition au conseil, le 10 mai 2004, AGCSJ.

[9] « Désolé de vous donner des ennuis » (conseil de juin 2005, AGCSJ). Cependant, il pouvait aussi demander pardon pour ses manques de charité, notamment dans l'exercice de sa charge de prieur général, comme nous avons vu qu'il l'a fait lors du jubilé de l'an 2000.

[10] « […] nous, on nous a demandé de nous taire – ce que je crois être juste – on se tait comme le mouton mené à l'abattoir » (monition au conseil, le 11 juin 2004, AGCSJ).

arrivé que le père M.-D. Philippe parle de son éventuel départ, pour le bien de la congrégation. Dans le contexte de ces luttes, cela avait pour effet de mobiliser encore plus les frères autour de lui[1].

Finalement, ces luttes incessantes, dans lesquelles le père M.-D. Philippe voyait la communauté Saint-Jean engagée, ne pouvaient s'interpréter qu'à la lumière de la lutte eschatologique, de la lutte du Christ, et la communauté Saint-Jean devait s'appuyer sur la victoire du Christ, déjà présente au cœur de la lutte elle-même :

> Maintenir en nous ce que l'espérance peut maintenir ; c'est-à-dire la conquête du cheval blanc de l'Apocalypse : savoir que si, extérieurement, on paraît très faible et qu'on l'est, intérieurement, on est fort, divinement, de la force du Christ qui nous aime et nous soutient.
>
> Gardons dans notre cœur cette victoire divine, victoire de l'amour, même si extérieurement on voit surtout les faiblesses, les fragilités.
>
> Intérieurement, on garde cette force auprès de Jésus, on sait que Jésus est victorieux du mal, du démon. Avec Lui, cette victoire nous est donnée. Maintenir en nous ce cœur de quelqu'un qui est victorieux, dès maintenant, parce qu'il s'appuie sur le Christ et que c'est la victoire du Christ qu'il porte en lui et qu'il présente au monde, à l'Église. Garder cette joie et cet esprit de conquête, de victoire. La victoire est déjà là. C'est l'espérance qui doit nous prendre de plus en plus[2].

Cette manière de vivre les épreuves de la congrégation reflète certainement la manière dont le père M.-D. Philippe vivait et envisageait le combat spirituel, pour lui et pour les autres : une lutte contre le démon, où il s'agit avant tout de purifier son intention, son cœur, pour vivre spirituellement de la victoire du Christ, et supporter ainsi les attaques avec patience, en s'offrant avec Jésus[3]. Les « réalisations extérieures », qui peuvent faire l'objet d'incompréhensions et de critiques, ne sont pas très importantes, elles sont remises à la miséricorde de Dieu et cela nous appauvrit. Ce qui est important, c'est de garder la foi, l'espérance[4], la charité, et de rechercher la sagesse. On est sûr ainsi de faire la volonté de Dieu, et cela rend très libre par rapport à ce que les autres ne comprennent pas et aux remarques qu'ils font, y compris quand ils ont une autorité.

La manière dont le père M.-D. Philippe admet quelques erreurs dans l'ordre du gouvernement sans s'y attarder et sans en considérer les conséquences n'est pas sans rappeler la manière dont certains frères mis en cause pour des abus sexuels admettent des « manques de prudence ». Ce n'est pas le seul rapprochement possible avec les justifications qu'on trouve dans les abus sexuels commis dans la famille Saint-Jean. La conviction d'avoir à défendre le charisme de Saint-Jean comme un absolu

---

[1] « Nous ne cherchons pas la gloire humaine ; nous cherchons à faire ce que le Seigneur nous demande de faire. Et si ça peut aider que je retourne chez les dominicains, je suis prêt à le faire. J'en ai rêvé cette nuit… [réactions vives !]… De cœur je suis avec vous, c'est évident ! » (conseil du 10 mars 2003, AGCSJ).

[2] Monition au conseil, le 17 novembre 2004, AGCSJ.

[3] Lors du jubilé de l'an 2000, M.-D. Philippe, revenant sur sa manière de gouverner, et implicitement sur les critiques dont il était l'objet, avait suggéré qu'il participait à la pauvreté de Jésus : « Dieu fait exprès de se servir d'instruments pauvres ; et en réfléchissant sur ces 25 années, je constate que grâce à la pauvreté Dieu agit plus, parce qu'il n'est pas gêné. […] Mais c'est vrai : Dieu réclame de nous une pauvreté dans notre prudence ! Et c'est très difficile, d'être pauvre dans la prudence, parce que la prudence est si difficile à acquérir que quand on l'a acquise (du moins un peu), on la possède, on dit : "Ce que je dis, c'est prudent !". Il ne faut jamais dire cela ; il faut dire : "Il me semble que Dieu réclame cela ; mais ce n'est pas moi, c'est Dieu qui le réclame". C'est merveilleux, d'entrer dans cette pauvreté jusqu'au bout. Jésus est mort dans la pauvreté (et une fameuse pauvreté !), rejeté de tous, sauf de sa Mère, sauf de saint Jean : ils étaient là, et ils étaient d'autant plus fidèles qu'ils étaient au milieu de gens qui hurlaient contre le Christ et qui l'injuriaient : "Si tu es Fils de Dieu, descends de la Croix" – un terrible défi par rapport à la parole même de Jésus. Et Jésus est resté attaché à la Croix, avec pour le Père un amour d'autant plus grand que le Père le laissait aller jusqu'au bout, attaché à la Croix, dans cette pauvreté si grande… » (conférence à Paray-le-Monial, 8 décembre 2000, *Lettre aux amis des frères et des sœurs de Saint-Jean* n°60, mars 2001, p. 8, AGCSJ).

[4] « Le grand péril actuel : l'espérance, vertu théologale, bien souvent n'est plus une vertu théologale qui permet d'aller de l'avant, même si humainement parlant, du point de vue prudentiel, on est très peu de chose. […] C'est Jésus qui doit nous aider, nous montrer ce que l'on doit faire. Non pas en regardant nos faiblesses. Elles sont grandes. Si on les regardait, on aurait envie d'arrêter. Au contraire, plus on sent ces fragilités chez beaucoup de nos frères, plus il faut que nous puissions affirmer notre don total à Jésus, notre désir d'être totalement à lui » (monition au conseil, le 1er septembre 2005, AGCSJ).

reçu directement de Dieu, sans tenir vraiment compte des médiations institutionnelles[1] est assez semblable à la conviction que l'Esprit Saint peut conduire à faire des choses que des personnes extérieures « ne peuvent pas comprendre ».

Il est arrivé que le père M.-D. Philippe s'exprime sur les départs de frères qui quittaient Saint-Jean. Il y voyait des problèmes individuels, et les interprétait souvent comme des manques de foi et de fidélité. Il remarquait aussi le retentissement de ces départs et le scandale que cela causait aux fidèles. Sur ce plan comme sur d'autres, il avait tendance à faire passer un problème pratique, qui concernait avant tout le discernement des vocations et l'accompagnement des personnes, pour un problème d'ordre intellectuel. Il pouvait dire que si des frères s'en allaient, c'était que leur foi n'avait pas pu s'enraciner dans une intelligence métaphysique. Mais pour lui, il s'agissait plutôt d'un problème de génération, que d'un problème spécifique à Saint-Jean. La solution ne résidait pas en tout cas dans un discernement plus rigoureux et limitatif des vocations, car cela aurait été un manque de miséricorde. Bien qu'elle doive tenir compte de la justice à cause du bien commun (du « tout »), l'attitude de l'autorité devait être avant tout celle de la miséricorde envers les personnes[2]. C'était même pour lui une marque particulière de Saint-Jean que d'« aller jusqu'au bout de la miséricorde dans notre gouvernement »[3].

Les interventions du père M.-D. Philippe au conseil du prieur général ont ainsi contribué à donner une certaine tonalité à ce conseil. Le père M.-D. Philippe a entretenu les frères dans une attitude combative, parce qu'il s'agissait de la vocation de la communauté à Saint-Jean, c'est-à-dire d'un bien très important pour l'Église, qu'il fallait sauver « à tout prix », pour être fidèles au don de Dieu[4]. Dans ce contexte, toute critique envers la communauté (ou envers le père M.-D. Philippe) était

[1] Même si la « volonté de Dieu » est confirmée par des signes, et par des paroles de personnes ayant l'autorité, il ne s'agit pas d'une vraie extériorité, puisque c'est en réalité la conviction intérieure qui fait reconnaître les signes, et qui mesure les paroles d'autorité : quand celles-ci déplaisent (comme celles de Mgr Séguy ou de la Congrégation pour l'Éducation catholique), elles sont aussitôt relativisées.

[2] « Ce partage de la miséricorde et de la justice : point de vue très délicat. Demander au Saint-Esprit à la fois une très grande miséricorde à l'égard des personnes et en même temps la justice à l'égard du tout. […] Constamment, on est en face du problème : être totalement miséricordieux, c'est un manque de force ; être totalement fort et chercher la justice, c'est un manque d'amour. On est pris entre les deux, on voudrait voir clair, et Dieu nous laisse très souvent le soin de garder les deux, et on doit garder les deux. C'est Dieu qui nous éduque par là, dans ce choix si difficile et si redoutable puisqu'il s'agit de personnes. On doit toujours avoir vis-à-vis de la personne un très grand sens de la miséricorde et une très grande intelligence, ne pas briser les personnes. Ce sont les personnes qui sont sauvées, et sûrement que dans la nouvelle alliance, l'alliance dans le Christ, le point de vue de la personne est très développé. Plus l'Église avance, plus le sens de la personne se développe d'une façon très forte » (monition au conseil, le 11 novembre 2001, AGCSJ).

[3] « C'est vraiment la miséricorde. Il faut garder la justice, c'est sûr. Mais nous portons la fragilité, les faiblesses de nos frères. La communauté doit les porter pour aider jusqu'au bout, aller le plus loin possible. Nous devons maintenir cela le plus possible, pour comprendre comment le Paraclet et Marie doivent nous éclairer pour aller jusqu'au bout de la miséricorde dans notre gouvernement. C'est notre rôle dans l'Église de le rappeler. Ce n'est pas commode, car on est peu de chose, au point de vue de l'honneur. "*Duc in altum*" : aller le plus loin possible dans la miséricorde du Christ et être dans l'Église ceux qui essaient d'aller le plus loin possible dans le mystère du Paraclet et celui de Marie en voyant le lien entre les deux. La miséricorde ne va pas toujours avec notre caractère, mais ce mystère est pour nous » (monition au conseil, le 9 janvier 2002, AGCSJ). Ce point est l'un de ceux qui ont suscité la critique de Mgr Séguy : « Le père MDPH insistait beaucoup sur la miséricorde. Il en parle beaucoup et la pratique aussi largement dans l'accueil des vocations, la proposition des candidats aux Ordre sacrés ou à la profession religieuse, l'excuse des faiblesses, y compris dans les questions redoutables des mœurs. Il pensait que tout homme pouvait être appelé à la vie religieuse. Ce discours et cette pratique peuvent certes se justifier au nom même de l'Évangile du Seigneur Jésus mais à condition que la miséricorde ne tienne pas lieu de discernement. Si le discernement des esprits est remplacé par le large manteau de la miséricorde, on arrive à des catastrophes, surtout lorsqu'il s'agit d'engagement religieux et, plus encore, de ministère ordonné. À cet égard, il m'a paru que le père planait quelque peu par-dessus la réalité. D'autre part la vie en prieuré de moine apostolique est parfois rude : si on y accumule trop de fragilités, cela devient ingérable » (lettre à M.-C. Lafon, 18 février 2011, AGCSJ).

[4] Pour certains des membres du conseil, il est probable que le trésor précieux qu'ils pensaient défendre incluait les justifications d'abus sexuels qu'ils avaient élaborées en lien avec le père Philippe et son enseignement, mais le prieur général et la majorité des conseillers étaient loin d'imaginer cette partie de l'héritage philippien.

perçue comme une menace, qui faisait le jeu de l'adversaire. Pour être du bon côté, il fallait être avec l'Église, avec la bonne doctrine, et en définitive avec le père M.-D. Philippe[1].

Cette ambiance de lutte pour la vie et pour le charisme de la communauté a certainement eu des conséquences sur la coopération du gouvernement de la communauté avec les différentes instances ecclésiales, mais aussi dans le traitement des affaires de mœurs au sens large. En mettant en avant l'existence d'un grave péril doctrinal et spirituel, le père M.-D. Philippe, détournait l'attention des abus sexuels et des problèmes de mœurs, qui ne pouvaient être perçus que comme des éléments assez secondaires. C'est surtout la menace du scandale qui risquait d'être ressentie.

Il est intéressant que le père M.-D. Philippe ait fait référence à ce qu'il avait vécu au Saulchoir. On trouve ici des logiques assez semblables à celles qui avaient été mises en œuvre dans l'affaire de l'Eau vive, en tout cas telle que le père Marie-Dominique Philippe la racontait : le père Thomas Philippe avait été soi-disant attaqué pour sa doctrine, à cause de sa fidélité à saint Thomas, c'est-à-dire à une théologie contemplative et sapientiale. La controverse doctrinale servait ainsi d'explication à la « persécution » dont le père Thomas aurait fait l'objet et évitait d'avoir à dévoiler le vrai problème. Quand le père Marie-Dominique Philippe faisait appel à la doctrine pour expliquer les « attaques » contre Saint-Jean et contre lui, c'était le même réflexe qui était à l'œuvre : si nous sommes attaqués, c'est à cause de notre doctrine que le monde ne supporte pas[2]. On serait tenté de parler d'écran de fumée. Quel que soit le degré de conscience avec lequel cette technique était mise en œuvre[3], son efficacité est certaine, et pas seulement en interne. Des laïcs ou des ecclésiastiques ont pu voir dans les critiques faites par les médias des procès faits à une tendance doctrinale, ce dont le père M.-D. Philippe et Saint-Jean ont en partie bénéficié.

De manière un peu différente, mais qui n'est pas sans ressemblance, la prééminence de la doctrine sur toute autre considération avait valu à Marie-Dominique Philippe de voir ses sanctions levées en 1959 : dans cette décision, le maître général des dominicains avait privilégié l'aspect doctrinal sur l'aspect moral. Il avait choisi de confier au père M.-D. Philippe, dont la doctrine lui paraissait sûre, un poste d'enseignant à Fribourg, en négligeant les soupçons qui pesaient sur lui. À 40 ans d'intervalle, on trouve dans la communauté Saint-Jean les mêmes réflexes, les problèmes étant d'ailleurs interprétés par le père M.-D. Philippe à la lumière de ce qu'il avait vécu chez les dominicains.

IX. UNE COMPRÉHENSION PROBLÉMATIQUE DE CE QU'EST UN FONDATEUR

Nous avons vu qu'autour de l'an 2000 une crise interne à la famille Saint-Jean a porté sur la place du père M.-D. Philippe, dans l'enseignement mais aussi plus largement dans l'identité de la communauté. C'est dans ce contexte que le chapitre général de 2001 a élaboré le texte sur le père M.-D. Philippe comme fondateur[4]. Le nouveau prieur général élu en 2001, frère Jean-Pierre-Marie, s'est inscrit naturellement dans les orientations données par le chapitre, d'autant que lors de sa visite à Rome avec le père M.-D. Philippe immédiatement après son élection, le cardinal Martinez Somalo lui avait fortement recommandé d'être très relatif au fondateur. Il a cherché à exprimer dans ses lettres aux frères ce que la communauté avait à vivre à cette période, et à préciser le rôle que le père M.-D. Philippe avait encore à jouer en tant que fondateur.

Deux textes semblent particulièrement significatifs de la manière dont le rôle du père M.-D. Philippe comme fondateur a été compris à l'époque : une lettre du prieur général aux frères datée du 8 mai

[1] Il faut remarquer cependant que cette influence du père Philippe ne signifiait pas une totale soumission à ses avis, notamment du point de vue pratique, comme le montre le débat déjà cité sur le discernement pour l'appel aux ordres, où fr. Jean-Pierre-Marie prend de la distance par rapport au point de vue du père Philippe et garde son quant à soi (conseil de janvier 2006, AGCSJ).

[2] Pour le père Marie-Dominique, cette doctrine était certainement celle du père Dehau. Sa loyauté à l'égard du père Dehau joue probablement un grand rôle dans son attitude.

[3] Il est difficile de savoir jusqu'à quel point les frères Philippe avaient réussi à se persuader que Dieu leur avait confié une mission doctrinale et qu'ils étaient persécutés pour cela.

[4] Ce texte a été reproduit au chapitre 7 : « Le père M.-D. Philippe dans la famille Saint-Jean ».

2002, et son rapport au chapitre général d'octobre 2002. Il convient de préciser que ces textes, écrits par frère Jean-Pierre-Marie, ont été relus par d'autres, qui n'y ont pas vu de problème. Ils exprimaient certainement ce que beaucoup pensaient dans la famille Saint-Jean, mais aussi plus largement dans l'Église, au sujet des fondateurs de communautés religieuses.

Dans la lettre du 8 mai 2002, le prieur général cherche à préciser comment le père M.-D. Philippe peut continuer à transmettre le « patrimoine de l'institut », en n'étant plus prieur général. Les références qui ont servi de guide pour ce discernement sont indiquées : ce sont des canons tirés du *Code de droit canonique*, et un paragraphe de l'exhortation apostolique *Vita consecrata* (n°36). Deux canons semblent particulièrement importants :

> Il appartient à l'autorité compétente de l'Église d'interpréter les conseils évangéliques, d'en régler la pratique par des lois et d'en constituer des formes stables de vie par l'approbation canonique ; il lui appartient aussi de veiller, pour sa part, à ce que les instituts croissent et fleurissent selon l'esprit des fondateurs et les saines traditions. (canon 576)
>
> La pensée des fondateurs et leur projet, que l'autorité ecclésiastique compétente a reconnus concernant la nature, le but, l'esprit et le caractère de l'institut ainsi que ses saines traditions, toutes choses qui constituent le patrimoine de l'institut, doivent être fidèlement maintenues par tous. (canon 578)

À la lumière de ces canons, en partant du principe que l'Église a reconnu la Congrégation Saint-Jean qui a pour fondateur le père Marie-Dominique Philippe, le prieur général cherche à favoriser la place du père M.-D. Philippe dans les instances de discernement de la communauté, afin qu'il puisse participer aux discernements en cours et continuer ainsi à exercer son rôle de fondateur. Fr. Jean-Pierre-Marie encourage aussi les frères à jouer leur propre rôle dans ce processus de définition progressive du patrimoine de l'institut :

> Comme nous avons cette grâce que notre fondateur vive encore parmi nous, le patrimoine de notre institut n'est pas clos. Il nous revient à tous, auprès du père Marie-Dominique, de recevoir et constituer les textes fondateurs qui seront gardiens de l'esprit propre de l'institut (C.576, 578, 586, 587). D'où l'importance des chapitres vicariaux[1] qui ont lieu en cette période, car ils permettent dans chaque vicariat que chacun vérifie, en particulier auprès du père, la qualité de notre vie et de nos choix apostoliques dans les prieurés. Dans ces chapitres, le père, qui peut toucher là très concrètement la vitalité de la Congrégation sur le terrain, donne les lumières et les conseils qui vont éclairer notre activité concrète et préciser progressivement les éléments objectifs de nos "saines traditions".
>
> Avoir un lien filial avec le fondateur nous aide à préciser l'esprit propre à notre institut, cet esprit qui peut ainsi vivifier sans cesse la lettre et les règles juridiques qui nous régissent. Et ce lien filial n'est pas une obéissance servile, mais une obéissance libre. Il nous aide, en effet, à incarner le choix que nous faisons de chercher dans toute notre vie à faire la volonté de Dieu, qui seule libère pleinement, selon la grâce de Saint Jean qu'actuellement nous transmet notre fondateur.
>
> Il est de notre responsabilité d'entrer dans une véritable coopération avec notre fondateur. Ainsi ce patrimoine, progressivement élaboré, mûri, ajusté aux initiatives de l'Esprit, pourra demeurer (cf. Jn 21,22) et servir pleinement l'Église, spécifiant notre vie religieuse tout entière (C.598, *Vita Consecrata* n°36). […] Et notre fondateur n'est pas celui qui lance une œuvre qui aurait en elle-même son propre principe de mouvement – comme un bateau son moteur…ou ses rames ! – mais il est bien un père, instrument de Vie divine, de cette vie qui est communiquée par grâce et miséricorde à tous les membres de la Communauté, à tous ceux qui ont choisi cette voie particulière et personnelle de sanctification, qui fut celle de Jean[2].

Dans cette lettre s'exprime le sens de la responsabilité, pour le prieur général, mais aussi pour chacun des frères, de cette coopération avec le fondateur tant qu'il est vivant, pour la précision du « patrimoine » et de « l'esprit propre » de l'institut. Cependant, si l'enthousiasme de participer à un processus de fondation, dans lequel l'Esprit Saint semble à l'œuvre de manière très proche[3], est

[1] C'est-à-dire des chapitres des différents vicariats (régions).

[2] Lettre du prieur général aux frères du 8 mai 2002, AGCSJ.

[3] « Je suis profondément persuadé que Dieu nous fait un don précieux dans l'esprit que la Communauté cherche à vivre, précieux aux yeux de Dieu et de l'Église. Je sais aussi que nous le portons dans des vases d'argile ; nous sommes conscients du grand don de Dieu, comme de nos fragilités et de nos misères. Dieu nous montre, et il ne cesse de le faire, que s'il les

compréhensible, ce texte n'est pas sans poser question. Il paraît certainement assez naturel, pour comprendre le rôle du fondateur, de se tourner vers le Code de droit canonique, texte normatif valable pour toute l'Église latine. Pourtant, dans le cas précis, et avec le recul de l'histoire, on peut se demander s'il était judicieux d'appliquer ces canons à la situation d'un institut en fondation. Les rédacteurs de ces canons s'étaient manifestement inspirés de textes du concile Vatican II, et en particulier d'un paragraphe de *Perfectae caritatis*, le décret sur la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse :

> Le bien même de l'Église demande que les instituts aient leur caractère et leur fonction propres. C'est pourquoi on mettra en pleine lumière et on maintiendra fidèlement l'esprit des fondateurs et leurs intentions spécifiques de même que les saines traditions, l'ensemble constituant le patrimoine de chaque institut[1].

Le concile entendait exprimer les principes de rénovation de la vie religieuse dans des instituts anciens, dont le charisme et le fondateur avaient déjà fait l'objet d'un discernement éprouvé par le temps. La transposition de ce texte dans le *Code de droit canonique* visait elle aussi, manifestement, le cas des instituts anciens. Les rédacteurs n'avaient sans doute pas pensé à la situation d'une communauté encore en fondation dont le fondateur est toujours vivant, et où le temps n'a pas encore fait son œuvre de décantation, notamment pour ce qui est du discernement de l'action de l'Esprit Saint à travers le fondateur[2]. Ils n'entendaient pas définir par là la place qu'un institut en fondation devait réserver à son fondateur[3].

Le risque était grand qu'en lisant ces canons, et en les appliquant à leur situation, des communautés nouvelles en tirent des conclusions erronées[4]. Dans la lettre du prieur général des frères de Saint-Jean citée ci-dessus, le patrimoine de l'institut apparaît comme devant se clore à la mort du fondateur, alors que dans le texte conciliaire, l'expression « saines traditions » est plus ouverte et implique que le patrimoine comporte des traditions qui ne viennent pas directement du fondateur et ont pu se constituer après lui. La rédaction des canons semble avoir permis cette méprise sur le sens des « saines traditions ».

La lecture de ces textes, dans le contexte du soutien du dicastère, a aussi favorisé une compréhension idéalisée du rôle du fondateur. Même si une place est reconnue aux frères dans la constitution du patrimoine de l'institut, c'est essentiellement par le fondateur que passe l'Esprit Saint, c'est lui qui transmet la grâce de l'institut, lui seul est appelé « instrument de Vie divine ». L'institut n'a pas de mouvement en dehors de son action, c'est-à-dire de l'action de l'Esprit par lui. Le fondateur est aussi « père », un père qui est toujours en train d'engendrer à une vie qui n'est pas la sienne, mais celle de Dieu[5]. La dimension instrumentale du père M.-D. Philippe est fortement accentuée dans la suite de la lettre du prieur général :

---

permet, c'est pour nous conduire davantage à ce qu'il attend de nous. Je désire accueillir avec vous ce don de Dieu d'un cœur de plus en plus simple et pauvre, et ainsi, avec la grâce, surmonter tout ce qui limite notre réponse » (lettre du prieur général aux frères du 8 mai 2002, AGCSJ).

[1] Concile Vatican II, Décret *Perfectae caritatis*, §2b.

[2] Sans parler du discernement quant à l'exemplarité de la vie du fondateur. À cette date, le prieur général ignorait tout des abus sexuels commis par le père Philippe, comme la plupart des frères et des sœurs de Saint-Jean. Il convient cependant de remarquer qu'il ne s'illusionnait pas complètement sur les vertus du père Philippe. Ce n'est d'ailleurs pas comme modèle de vie personnelle que le père Philippe est ici mis en avant, mais comme fondateur, ayant reçu un charisme.

[3] C'est ce que semble indiquer un rapide regard sur le travail de la Commission pour la réforme du droit canonique : il n'est jamais question des instituts en fondation. Voir Pontificia Commissio Codicis Iuris Canonici authentice interpretando, *Communicationes* XVII/2, 1985, p. 243 ; Pontificium Consilium de Legum Textibus interpretandis, *Communicationes* XXVI/1, 1994, p. 61-62 ; XXVII/1, 1995, p. 33, 56-57, 59, 149-150, 168-169, 216-217.

[4] Sur les dangers de cette conception du fondateur dans les communautés nouvelles, voir Alain-Marie DE LASSUS, « Charisme, fondateurs et Magistère », *Vies consacrées* 2022/2, p. 71-80.

[5] Cette paternité qui induit une dépendance perpétuelle se comprend mieux par rapport à Dieu, qui donne sa vie de manière continuelle, que par rapport à un être humain. D'autre part, si elle comporte quelque chose de juste, elle peut aussi être comprise de manière infantilisante. De plus, cette insistance sur l'instrumentalité du père Philippe dans l'ordre de la vie divine pourrait avoir, pour certains frères, l'inconvénient d'occulter le lien direct de filiation que chacun a avec Dieu, en faisant du père Philippe une médiation obligée.

> Alors nous pouvons recevoir comme une miséricorde la présence parmi nous de notre fondateur, redonné par le Seigneur et sa Mère d'une manière nouvelle depuis août[1], non pour nous rassurer humainement, mais pour nous emmener plus loin, plus divinement. Dieu aime passer par des instruments dont il fait ses amis. Et Il attend la foi de la part de ceux qui auront à accueillir ces instruments en Son nom. Avec ses richesses et ses limites, notre père fondateur est celui que nous pouvons reconnaître comme instrument pour notre sainteté, dont le Père de toute miséricorde veut se servir pour nous introduire, à travers notre vie de consacrés, dans son mystère trinitaire d'alliance et d'adoption filiale.

Le père M.-D. Philippe est donc un instrument de Dieu, à accueillir dans la foi, puisque Dieu se sert de lui, avec ses richesses et ses limites. Cette conception du fondateur comme instrument de Dieu alors qu'il est encore vivant interroge aujourd'hui. Discerner après coup, avec le recul de l'histoire, que Dieu s'est servi d'une personne dans tel ou tel acte dont la portée le dépassait, n'est pas la même chose que d'attribuer à une personne vivante une instrumentalité divine comme un attribut quasi permanent.

Cette théologie du fondateur est reprise et approfondie dans le rapport du prieur général au chapitre général d'octobre 2002, dans lequel frère Jean-Pierre-Marie essaie d'affermir ses frères, ébranlés par « les luttes », en leur donnant confiance dans leur vocation, donnée par Dieu et approuvée par l'Église. Son diagnostic sur les épreuves que la communauté traverse est que ce sont des « luttes qui portent sur la confiance » :

> Réfléchissant à ce que nous avons vécu ces trois dernières années, il me semble que fondamentalement, dans toutes ces luttes, c'est notre confiance qui était blessée, et ainsi c'est notre foi même qui était mise à l'épreuve. Cela s'est traduit de diverses manières, sur lesquelles je voudrais réfléchir avec vous, car le démon a cherché par là principalement à nous diviser et à nous séparer de notre source fondatrice. Et reconnaissons d'abord qu'il a su jouer en ces temps avec nos manques d'intelligence et de pauvreté dans la charité fraternelle, quand des frères ont pu avoir l'impression que d'autres refusaient de voir les difficultés, que leurs questions dans ce qu'elles avaient de légitime étaient perçues comme des remises en cause du père et de ses intentions, et qu'ils étaient "montrés du doigt"[2].

Ce paragraphe cherchait visiblement à reconnaître la part de vérité portée par ceux que la majorité considérait comme des « opposants » et dont certains quittaient à cette époque la communauté. Rappelons aussi que, pour sr Alix, avoir des doutes sur le père M.-D. Philippe, était une « tentation ». Enfin, il faut noter que le père M.-D. Philippe revendiquait pour lui-même ce statut de fondateur, instrument de l'Esprit Saint[3]. En fait, le prieur général ne faisait ici que formaliser une pensée que beaucoup partageaient dans la famille Saint-Jean. Ajoutons que le comportement des saints a souvent paru excessif à ceux qui les côtoyaient, et que cela pouvait incliner à penser qu'il ne fallait pas juger trop vite les actes du père M.-D. Philippe. Cette suspension du jugement ne pouvait qu'être renforcée par les exhortations du père M.-D. Philippe à « ne pas juger » , et celle du Cardinal Martinez Somalo à lui faire confiance.

A posteriori, à la lumière de notre connaissance des abus sexuels ou des mauvais conseils donnés par le père M.-D. Philippe, nous ne pouvons que nous interroger sur les conséquences de cette conception du fondateur communément admise à Saint-Jean (et au-delà). Une telle insistance sur la confiance à accorder au père M.-D. Philippe et sur son rôle en tant qu'instrument de Dieu n'a certainement pas été sans conséquence sur la prise de conscience et sur la liberté de parole des victimes d'abus spirituels et sexuels dans la famille Saint-Jean. Dans ce climat d'emprise[4], avoir du recul sur les comportements et les paroles du père M.-D. Philippe était sans doute très difficile pour

---

[1] Allusion à un infarctus du père Philippe à l'été 2001.

[2] Rapport du prieur général au chapitre général d'octobre 2002, AGCSJ.

[3] Dans *Les trois sagesses*, par exemple : « …Cependant, si on est vraiment fondateur, c'est-à-dire si c'est Dieu qui nous le demande, et non pas un choix personnel (comme pour celui qui a toujours rêvé de fonder un ordre qui correspondrait exactement à dont il rêve), on est alors avant tout un instrument de l'Esprit Saint, et l'Esprit Saint peut faire jaillir d'un Dominicain un Frère de Saint-Jean ! » (p. 371). Ce livre a été publié en 1994, donc bien avant les textes que nous venons de lire.

[4] En parlant d'emprise communautaire, nous n'entendons pas dire que chaque membre de la famille Saint-Jean était personnellement sous l'emprise du père Philippe, mais que la famille Saint-Jean était à son égard dans un rapport de dépendance qui n'était pas suffisamment empreint de liberté, de respect et de maturité.

de nombreuses personnes, parmi lesquelles des victimes ou des auteurs d'abus sexuels[1]. C'est probablement une des causes du faible nombre de plaintes concernant des abus sexuels dans la famille Saint-Jean encore dans les années 2000.

Ce manque d'espace pour le questionnement et le doute est une problématique interne à la famille Saint-Jean et à d'autres communautés où a sévi ce qu'on peut reconnaître aujourd'hui comme une forme d'emprise, mais il révèle peut-être aussi une faille dans l'accompagnement de l'Église. En effet, les autorités ne semblent pas avoir réagi à cette manière de comprendre la place d'un fondateur dans une communauté en fondation. Au contraire, elles l'ont plutôt encouragée.

Le présupposé des frères était que le père M.-D. Philippe était fondateur de la communauté Saint-Jean, reconnue par l'Église[2]. C'est en s'appuyant sur la reconnaissance de la communauté par la hiérarchie, sur des textes magistériels parlant des fondateurs, sur la bienveillance du pape, et sur des paroles du cardinal Martinez Somalo, qu'a été élaborée, en toute bonne foi, cette théologie du fondateur. Il ne s'est apparemment trouvé personne, parmi ceux qui avaient autorité, pour se rendre compte du caractère problématique de cette élaboration[3]. Mgr Séguy a continué à dénoncer la relation immature que les frères avaient avec leur fondateur, mais d'une manière insuffisamment adroite, parlant de « culte » et de « bulle psycho-affective malsaine [4]». L'évêque s'en prenait à l'attachement que les frères et les sœurs avaient pour leur fondateur. Ce langage n'était pas audible dans la famille Saint-Jean[5], tout comme les accusations de « dérives sectaires » ou de « gourou » à propos du père M.-D. Philippe[6]. Pour la majorité des frères et sœurs, Mgr Séguy attaquait ce à quoi précisément ils tenaient le plus. Quant au cardinal Martinez Somalo, qui avait en 1996 pointé une « influence exagérée » du père M.-D. Philippe sur les membres de la congrégation, son attitude avait rapidement changé et s'était transformée en un soutien affirmé au père M.-D. Philippe et à son statut de fondateur mû par l'Esprit Saint[7], comme nous l'avons vu. Son successeur, le cardinal Rodé, ne

---

[1] Au-delà du père Philippe, c'est la manière d'articuler action de Dieu et action de l'homme qui est en question, et cette problématique est au cœur de beaucoup d'abus commis dans l'accompagnement spirituel. Voir le volet théologique du rapport.

[2] C'est ce qu'écrivait explicitement le prieur général dans ce même rapport de 2002 : « Comment ne pas voir un signe de la Providence et de sa bienveillance dans le lien particulier qui unit notre fondateur, et nous par lui, au Saint-Père, et dans l'insistance du Cardinal Martinez-Somalo à demander au père de demeurer et d'agir au milieu de nous comme gardien du charisme » (AGCSJ).

[3] Il n'est pas certain que ce texte ait été envoyé au dicastère, mais c'est assez probable, étant donné l'habitude qui avait été prise à cette époque de communiquer les actes des chapitres généraux à la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée. De plus, à cette période, la communauté cherchait à donner des gages de sa collaboration avec l'Église. Les actes du chapitre, dont ce texte fait partie, ont été envoyés à tous les frères le 17 avril 2003.

[4] Dans une lettre du 9 septembre 2003, où il exprimait sa « consternation d'évêque ordinaire » : « Cette espèce de culte voué par nombre de frères au fondateur, ce qui les entretient dans une sorte de bulle psycho-affective malsaine, et que maintenant vous prolongez dans l'enseignement ordinaire comme s'il s'agissait d'enfermer dans une pensée unique, ne me paraît ni juste ni bon pour votre institut, pas plus que pour les congrégations des Sœurs Apostoliques et des Sœurs Contemplatives de Saint Jean qui suivent les cours » (lettre de Mgr Séguy au prieur général et au maître des études, le 9 septembre 2003, AGCSJ).

[5] « Notre évêque ordinaire, Monseigneur Raymond Séguy, influencé par les frères qui nous ont quittés, a joué un rôle important dans cette décision. Il nous reproche un manque de liberté à l'égard du père Philippe, attitude qu'il qualifie dans une lettre qu'il m'a adressée le 9 septembre d' "*espèce de culte voué par nombre de frères au fondateur, ce qui les entretient dans une sorte de bulle psycho-affective malsaine, et que maintenant vous prolongez dans l'enseignement ordinaire comme s'il s'agissait d'enfermer dans une pensée unique*". Avec les Congrégations féminines de notre Famille religieuse (sœurs contemplatives et sœurs apostoliques), nous représentons environ 1000 religieux, au service de 45 diocèses du monde entier. A-t-on le droit de jeter un tel discrédit sur notre fondateur et la relation que nous avons avec lui, et de remettre ainsi en cause la valeur du don de notre vie au Seigneur ? » (lettre du prieur général au cardinal Martinez Somalo, le 7 octobre 2003, AGCSJ).

[6] Il est vrai que Mgr Séguy avait développé des arguments théologiques plus charpentés à propos du texte sur le fondateur voté par le chapitre général de 2001. Voir chapitre 7, I, B, 5, la lettre de Mgr Séguy à fr. Jean-Pierre-Marie le 30 mai 2001. Il écrivait notamment : « Dire que "le père Marie-Dominique Philippe, o.p., est l'instrument de Dieu" peut être dangereux » et mettait en garde contre des déséquilibres dans la compréhension du charisme du fondateur (ADA).

[7] Après avoir demandé la démission du père Philippe en avril 1996, il était revenu sur cette décision deux mois plus tard. Recevant les membres du conseil du prieur général, il leur avait dit : « sachez qu'un cardinal de la sainte Église peut se tromper » (d'après un autre témoin, il aurait dit plutôt : « Acceptez qu'un cardinal peut se tromper »). Lors de sa première rencontre avec le nouveau prieur général, le 31 mai 2001, il était allé jusqu'à affirmer : « Le fondateur, c'est plus qu'un

semble pas avoir porté son attention sur ce point. De plus, le soutien de Jean Paul II au père M.-D. Philippe (souvent par l'intermédiaire de Mgr Stanislas Dziwisz[1]) ne se démentait pas et l'intéressé ne manquait pas d'y faire allusion. Mgr Madec, alors même qu'il était au conseil à partir de janvier 2003 et visitait des prieurés, ne trouvait rien à redire sur le lien que les frères avaient avec leur fondateur. La clairvoyance de Mgr Séguy sur ce point n'a donc pas trouvé les moyens de se faire entendre, ni par les frères et sœurs de Saint-Jean, ni par les autres autorités en charge de la congrégation.

En réalité, le cas particulier de Saint-Jean semble ici révélateur d'une carence plus générale : il semble que le magistère, les canonistes et les théologiens ne se soient pas suffisamment intéressés à la question de la place des fondateurs dans les nouvelles communautés, du moins pas avant ces dernières années, précisément à cause des révélations sur des abus commis par des fondateurs. En ce qui concerne Saint-Jean, mais sans doute aussi d'autres communautés nouvelles, le souci porté par le dicastère chargé des religieux de défendre le charisme de l'institut aurait dû être équilibré par une conscience plus grande des risques inhérents à toute fondation, notamment dans la relation au fondateur, et par un accompagnement en conséquence, plutôt que d'encourager l'idéalisation du fondateur, et de risquer de favoriser une situation d'emprise[2]. Sur ce point, Saint-Jean a sans doute pâti, comme d'autres communautés nouvelles, d'une tendance à idéaliser les personnes et à négliger la complexité humaine dans laquelle l'action de Dieu se fraye un chemin, tendance qui était apparemment assez répandue dans l'Église catholique, notamment dans la manière dont on se représentait les fondateurs de communauté.

X. LES AFFAIRES DE MŒURS AU CONSEIL

Après ce détour par le contexte des décisions prises concernant les plaintes d'abus sexuels, il nous faut achever cette partie en regardant comment les abus sexuels étaient appréhendés au conseil du prieur général. En dehors des abus sur mineurs, et de ceux concernant des formateurs, dont nous avons vu comment ils ont été traités, les autorités de la congrégation ont dû s'occuper, entre 2001 et août 2006, d'autres affaires de mœurs. Cependant, le nombre de plaintes, à proprement parler, pour des abus sur majeurs, semble avoir été très limité à cette période. Les 3 plaintes connues sont à l'encontre de 2 frères et datent de 2005-2006[3].

En 2005, un prêtre diocésain a écrit une lettre à un prieur dans laquelle il relatait qu'un jeune homme majeur avait été agressé par un frère. Il n'a pas été possible de savoir comment cette affaire a été traitée exactement, puisqu'aucune archive n'a été conservée. Cette lettre n'a pas été retrouvée, et les souvenirs des différents acteurs sont assez flous. Apparemment, le jeune a été invité à témoigner plus précisément, mais il n'a pas donné suite. Le frère a peut-être été confronté, mais sans être sanctionné. Le prieur général a peut-être été averti, mais étant donné qu'aucun document n'a été conservé, la mémoire de cette affaire s'est perdue et les supérieurs successifs n'ont pas été mis en garde par rapport à ce frère, qui a poursuivi sa formation et a été affecté normalement dans des

cardinal, c'est plus qu'un Prieur général, c'est le Saint-Esprit ! » Et encore, à propos du fait que le père Philippe n'ait pas le droit de vote au chapitre général : « Non il est plus, il est plus que le droit canon. Le Père est au-dessus du droit, du *jus*. Vous avez bien compris ? Il est plus. Il y a différents étages, et au-dessus : le fondateur ! » Et plus loin, quand le prieur général lui dit que certains veulent faire passer le père Philippe pour un gourou, quelqu'un qui a une trop forte personnalité, le cardinal a eu une réaction très vive : « c'est toujours la même chose, dans d'autres communautés aussi, par rapport au fondateur. » Rappelons que le cardinal, contrairement à Mgr Séguy, n'avait pas vu de problème dans la première mouture du texte sur le fondateur voté par le chapitre général de 2001. Il avait au contraire, semble-t-il, appuyé le statut de « maître » du père Philippe.

[1] Ce soutien de Mgr Dziwisz, et à travers lui, du pape Jean Paul II, a pu fausser le jugement du cardinal Martinez Somalo, ou en tout cas l'incliner à la bienveillance envers le père Philippe.

[2] Mgr Carballo, secrétaire de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée, a reconnu lors d'une rencontre avec le conseil des frères de Saint-Jean en décembre 2021 que ce sujet devait encore être approfondi (conseil de décembre 2021, AGCSJ).

[3] Il est possible que d'autres personnes se soient adressées à des supérieurs et qu'aucune trace ne subsiste dans les archives. Il faut ajouter que des personnes ont pu se confier à des frères sans que ceux-ci ne fassent remonter l'information aux supérieurs de la communauté. Voir par exemple S. DUCREY, *Étouffée. Récit d'un abus spirituel et sexuel*, Paris, Tallandier, 2019, p. 35-53.

prieurés, bien qu'il n'ait pas été ordonné. Il a ensuite agressé des mineurs, ce qui aurait pu être évité si des sanctions avaient été prises en 2005, et si les informations avaient été transmises à ses supérieurs[1].

Des parents dont la fille, tout juste majeure, avait subi une relation d'emprise affective impliquant des gestes d'ordre sexuel, ont envoyé une lettre à la fois au prieur général et au frère concerné. D'après eux, la seule forme de réponse est venue de ce dernier, sous la forme d'un rendez-vous avec leur fille, où il aurait justifié ses actes. La même année, le même frère a fait l'objet d'une plainte de la part d'une autre jeune femme majeure, et une rencontre fut organisée entre eux, en présence du prieur général et de l'accompagnateur spirituel de cette jeune femme. La victime, dont la prise de conscience avait seulement commencé, a pu alors dire ce qu'elle avait vécu et être écoutée. Aucune mesure ne semble avoir été prise à l'époque concernant ce frère, qui était pourtant responsable d'un prieuré où il encadrait des jeunes majeurs. Le prieur général ne s'est pas rendu compte du danger que ce frère pouvait constituer, il pensait qu'il avait pris conscience et ne recommencerait pas. Il semble avoir traité en direct ce dossier, sans en informer son conseil[2]. De son côté, le frère avait peur du prieur général, qui « appelait les choses par leur nom », mais il a reconnu plus tard que cette confrontation n'avait pas été suffisante pour sa prise de conscience.

À cette période, les relations entre personnes majeures étaient souvent comprises comme des relations consenties, du moment qu'il n'y avait pas de violence. Les supérieurs cherchaient à mettre un terme à la situation, qu'ils appréhendaient d'abord comme un manquement à la chasteté à laquelle le frère s'était engagé. L'asymétrie de la relation ne semble pas avoir été prise en compte comme un élément qui pourrait vicier le consentement[3]. C'est peut-être aussi pourquoi un règlement « à l'amiable », par une rencontre entre les protagonistes de ce qui était considéré comme un problème relationnel, a paru préférable à une intervention plus directe de l'autorité et à une procédure canonique. Il faut noter que les trois situations dont il s'agit n'ont pas fait l'objet de plaintes au niveau judiciaire à l'époque[4].

Ce cadre de pensée, partagé sans aucun doute assez largement, explique peut-être aussi pourquoi les archives ne mentionnent aucune plainte d'une religieuse par rapport au comportement d'un frère à cette période[5], et pourquoi il y a eu si peu de plaintes. Les frères ayant posé des actes à caractère sexuel étaient considérés avant tout comme des personnes ayant des « fragilités affectives » qu'il fallait soigner, ou des pécheurs appelés à la conversion, sans qu'on cherche à comprendre comment les choses s'étaient passées. Sans la négliger totalement, on prêtait peu attention à la nature de la relation et à une éventuelle asymétrie, notamment dans le cas d'une relation d'accompagnement ou de formation[6]. Cette difficulté à appréhender les abus sexuels sur des adultes ne semble pas être

[1] Par la suite, ce frère a été condamné par la justice et renvoyé de la Congrégation.

[2] Cela fait trop peu de cas pour pouvoir en déduire qu'il existait une règle générale, comme si le prieur général se réservait le traitement de ces plaintes. Un des problèmes auxquels il était confronté était le manque de respect de la confidentialité par certains conseillers. Cela le contraignait à éviter de parler de ces problèmes en conseil, ou à le faire sans donner de précision sur les faits, les circonstances, etc. L'usage était plutôt de traiter de ces affaires directement avec les frères et les supérieurs concernés. Pendant longtemps, ce manque de confidentialité a été un problème.

[3] Le cadre de pensée était avant tout la relation d'amitié entre adultes. Les supérieurs semblent avoir eu toutefois une certaine conscience de l'asymétrie en ce qui concerne une relation de formation.

[4] Une quatrième personne majeure est venue aussi en 2005 rencontrer un frère pour lui demander conseil par rapport à un autre frère avec qui elle avait une liaison. Elle avait demandé la discrétion et n'avait pas donné son nom. Le frère qui avait reçu cette confidence a mis les supérieurs au courant et ils ont déplacé le frère concerné, qui était prieur.

[5] Le premier témoignage d'une sœur dans les archives date de la fin de l'année 2006, après la mort du père Philippe. On ne trouve pas davantage de mention d'une plainte d'un frère à l'encontre d'un autre, mis à part le cas du formateur dont nous avons parlé.

[6] Il y a peut-être une forme de déni dans cette manière d'aborder les plaintes, car quand il n'y a pas de plainte, les conseillers semblent plus à même de faire des remarques sur le positionnement de certains frères dans l'accompagnement. La prise de conscience sur la qualification d'abus, ainsi que sur sa gravité, a été lente et progressive. Il est possible qu'il y ait eu une certaine peur des conséquences qu'il faudrait tirer si on allait jusqu'au bout de la reconnaissance de ce que signifie l'asymétrie dans la relation d'accompagnement, et de la qualification (délictuelle ou criminelle selon les cas) qu'il faut donner à des gestes de nature sexuelle dans ce contexte.

une caractéristique de la famille Saint-Jean à cette époque[1]. Dans le cas de Saint-Jean, la philosophie du père M.-D. Philippe incitait à considérer la relation d'accompagnement avant tout comme une forme d'amitié, ce qui atténuait d'autant la perception de la dimension asymétrique, alors même que, paradoxalement, le père spirituel pouvait dans certains cas être très directif et se placer en surplomb, comme connaissant la « volonté de Dieu ». De plus, l'attention se portait surtout sur le frère, considéré comme un pécheur à qui il fallait faire miséricorde[2]. Parfois, les problèmes de mœurs étaient abordés sous l'angle du scandale ou du risque de scandale[3].

À cette époque, certaines difficultés d'ordre affectif ou sexuel sont abordées assez ouvertement en conseil, malgré un souci de discrétion qui demeure et qui fait que certains cas particuliers ne sont pas évoqués. Alors qu'il n'était jamais question d'homosexualité dans les comptes rendus de conseil lorsque le père M.-D. Philippe était prieur général, on en trouve de nombreux exemples pour cette période, notamment dans les années 2001-2002. La parole du nonce apostolique sur la réputation de cas d'homosexualité dans la communauté, en décembre 2000, malgré la dénégation qu'elle avait entraînée, semble avoir permis que le sujet soit évoqué ouvertement au conseil. Un an plus tard, une parole du cardinal Barbarin rapportant les inquiétudes des évêques avait de nouveau attiré l'attention du conseil sur ce point[4]. À cette période, cette question de l'homosexualité est un sujet de préoccupation à propos de plusieurs frères. L'homosexualité est considérée comme une forme de « fragilité affective », que les frères sont invités à traiter de manière thérapeutique[5], pour sortir de la culpabilité et d'un point de vue uniquement moral. Cette approche thérapeutique est confortée, dans le cas de l'homosexualité, par son caractère « anormal » au regard de la doctrine catholique sur la sexualité. Mais ce qui préoccupe les supérieurs, ce sont d'abord les manquements au vœu de chasteté, regardés comme un désordre moral auquel il faut mettre un terme, mais dans une perspective qui se veut miséricordieuse et non moralisante. Dans certains cas, ce qui fait agir les supérieurs, c'est que le comportement du frère suscite du scandale.

L'expression « fragilité affective »[6] est aussi employée à propos de frères qui ont des relations avec des femmes, dans des circonstances qui sont rarement précisées dans les comptes rendus du conseil

[1] Au contraire, la situation de Saint-Jean correspond exactement à ce que Tangi Cavalin affirme pour l'Église de France à la même période : « Une autre caractéristique de ce traitement de la question des abus sexuels est la manière dont elle est abordée exclusivement du point de vue des violences sur les mineurs. Les actes commis sur des adultes, hommes et surtout femmes, ne sont que rarement l'objet de dénonciations, même en interne. Le discours sur les abus sexuels est entièrement pris en charge par la dénonciation de la pédophilie jusqu'à la fin des années 2010. Les adultes rencontrent des résistances spécifiques pour être reconnus comme victimes si les faits délictueux ont été commis après leur majorité. Ils peinent d'ailleurs souvent eux-mêmes à se considérer comme telles, ce qui renforce l'effet de l'abus » (*L'affaire, op.cit.*, p. 136 ; voir aussi les pages 136-141).

[2] Cette attitude miséricordieuse a suscité cette interrogation d'un frère, exposée au prieur général : « Si notre qualité est de faire très attention au frère qui fait des bêtises pour ne pas le blesser davantage que sa faute déjà ne le fait, ce qui est très bien, met-on assez en avant la gravité du scandale dû au contre témoignage et les mesures prudentielles pour éviter le scandale et montrer la réprobation ? » (AGCSJ). La réponse du prieur général ne figure pas aux archives.

[3] De ce point de vue, le cas de l'Afrique semble particulier. Alors que dans la Congrégation en général, les problèmes de mœurs relayés par les médias apparaissaient surtout comme des cas particuliers montés en épingle pour nuire à la communauté ou à l'Église, les frères d'Afrique semblent avoir eu davantage conscience de la réalité de certains problèmes. Un frère pouvait parler des « difficultés passées des frères aînés sur le plan de la chasteté dont certaines ne sont certainement pas inconnues de nombre de frères d'Afrique… ». Ce formateur s'inquiétait surtout du mauvais exemple que cela pouvait donner aux frères en formation, d'autant plus que ceux-ci pouvaient avoir l'impression qu'on était plus exigeant envers eux qu'envers des frères aînés et qu'après la profession ou l'ordination, tout était permis.

[4] « Les questions des évêques concernent l'équilibre affectif : nous aurions un grand pourcentage de problèmes d'homosexualité » (d'après Mgr Barbarin, conseil de décembre 2001, AGCSJ).

[5] Souvent il s'agit de psychothérapies, mais parfois des parcours « Torrents de vie » ont été proposées.

[6] Le père Philippe n'utilise pas beaucoup cette expression, mais il fait le constat d'un manque de force, qu'il attribue à un défaut d'éducation dans l'enfance : « Le rôle de Marie, de la mère, par rapport à la concupiscence charnelle… Une mère qui est véritablement mère donne à ses fils une force qui doit être développée très vite. […] Nous devons beaucoup réfléchir sur les différents accrocs qui arrivent et qui sont si pénibles. Ce sont des frères très bons, et ils n'ont pas cette force intérieure pour lutter. Parce qu'ils n'ont pas reçu cette première éducation qui habitue à lutter. Il y a une certaine réflexion à avoir vis à vis d'eux, pour les aider » (AGCSJ).

ou dans les dossiers des frères eux-mêmes[1]. Le sujet est souvent abordé à propos de frères qui remettent en cause leur vocation. Certains frères se disent incapables de vivre le vœu de chasteté, ou incapables de vivre sans la présence d'une femme. Dans un cas, les conseillers s'inquiètent du lien qu'un frère a avec une ancienne sœur. Une autre fois, alors que le lien d'un frère avec une femme suscitait des rumeurs, le supérieur est intervenu en parlant aux deux personnes concernées. Les frères conseillers essaient d'abord de faire en sorte que le frère reste religieux et prêtre, parfois en cherchant à l'éloigner de la femme avec qui il a une relation. Cinq frères, à cette époque, ont quitté leur prieuré pour vivre en concubinage. Ce sont cinq prêtres, qui ont finalement demandé à être relevés des obligations de l'état clérical. Plusieurs frères ont fini par se marier[2].

Un des points les plus frappants à la lecture des comptes rendus du conseil est l'absence totale de mention de problèmes de chasteté dans des relations entre des frères et des religieuses, en dehors d'une allusion à la remarque d'un prélat romain qui avait fait part de son impression d'une trop grande familiarité entre les frères et les sœurs de Saint-Jean[3]. Il semble que peu de cas problématiques soient remontés aux supérieurs à cette époque, alors que ce point avait pourtant fait l'objet d'une mise en garde de la part de Mgr Séguy dans sa monition de juin 2000[4]. Une autre pièce d'archive de cette époque aborde ce problème. Il s'agit d'une lettre d'une mère de famille qui a écrit en 2002 au prieur général pour lui faire part de ses inquiétudes à propos d'un frère qu'elle ne nommait pas. Ce frère lui avait confié qu'une sœur qu'il dirigeait lui avait, à l'occasion d'une conversation sur l'amitié, demandé de l'embrasser pour « exprimer sa tendresse », étant donné qu'il n'y avait que dans un lien spirituel qu'elle pouvait l'exprimer sans risque… Le frère avait accepté, et ensuite il avait demandé à cette mère de famille ce qu'elle pensait de la « valeur sanctificatrice d'un tel geste » ! La dame s'était alors posé des questions sur la formation à la chasteté des frères et sœurs de Saint-Jean et avait voulu tirer la sonnette d'alarme auprès des supérieurs. La réponse du prieur général montre qu'il considérait cet épisode comme une « imprudence d'attitude » relevant d'un problème individuel. Il avait manifestement confiance dans la formation existante et ne voyait pas de raison de la remettre en question. Il assurait sa correspondante du « souci vigilant des formateurs » pour former les frères à la prudence[5]. Les quelques mises en garde reçues à cette époque proviennent donc de personnes extérieures. En interne, les relations entre frères et sœurs ne semblent pas avoir suscité d'inquiétudes. Il y avait manifestement un défaut de lucidité sur la valeur de la formation à la chasteté qui était donnée aux jeunes frères et sœurs.

La question des frères ayant des enfants a été abordée de deux manières : à propos de cas particuliers, mais aussi en se demandant : « Peut-on accueillir un postulant s'il est père d'un enfant ? » Cette question a été mise à l'ordre du jour à cause de plusieurs cas de postulants africains ayant eu un enfant avant leur entrée dans la communauté[6]. Le conseil, tout en voyant bien les différents aspects du problème, n'a pas tranché et a préféré renvoyer la question à un chapitre

---

[1] Une fois, il est tout de même question d'un « lien d'accompagnement trop privilégié » et une autre fois d'« un comportement choquant dans l'accompagnement d'une jeune femme ».

[2] Ces « cas douloureux » étaient abordés régulièrement avec Mgr Séguy. Un effort semble avoir été fait pour régulariser la situation canonique de quelques frères, dont certains avaient quitté la communauté depuis longtemps (conseil de novembre 2003, AGCSJ).

[3] Voir la partie sur « le rôle de l'assistant religieux et la relation avec le Saint-Siège ».

[4] « Qu'est-ce qui est utile, bénéfique ou néfaste dans les relations d'un religieux avec les Sœurs et les femmes ? Quel respect, quelle discrétion vis-à-vis des prieurés de Sœurs ou des "familles amies" ou des personnes qui font appel à votre ministère ? […] Méfiez-vous de certaines théories mystico-gélatineuses sur l'"amour d'amitié". Ce domaine délicat et soumis aujourd'hui à de nouvelles fragilités, mérite une vigilance et une compétence soutenues de la part des formateurs et des conseillers spirituels » (monition de Mgr Séguy, le 28 juin 2000, AGCSJ).

[5] On remarque une fois de plus que le mot « prudence » est employé plutôt que celui de « chasteté ». Il est vrai que c'est déjà le cas dans la lettre de cette mère de famille. Fr. Jean-Pierre-Marie n'a pas demandé le nom du frère concerné, mais a toutefois proposé à son interlocutrice de revenir vers lui si son inquiétude « n'avait pas eu depuis lors l'occasion de s'apaiser » (AGCSJ).

[6] L'un avait prévenu le prieur avant son entrée au postulat qu'il avait un enfant, et il lui avait été répondu que ce n'était pas un empêchement. Ensuite, le maître des novices n'y avait pas vu d'objection non plus. Cependant, dans d'autres cas, les supérieurs ne l'ont appris que plus tard. Pour l'un, c'était après sa profession perpétuelle (il a été renvoyé pour désobéissance un peu plus tard).

vicarial d'Afrique, qui n'a pas été plus clair, tout en remarquant que toutes les autres congrégations refusaient un postulant ayant un enfant.

En ce qui concerne les cas particuliers de frères ayant eu des enfants alors qu'ils étaient déjà engagés, trois cas sont connus à cette période. Selon ce qu'on faisait à l'époque dans l'Église et selon les conseils qu'ils avaient reçus, les supérieurs ont essayé d'accompagner les frères pour qu'ils restent religieux et prêtres. Deux frères, qui vivaient en concubinage, ont choisi de quitter la communauté et le ministère. Dans le dernier cas, un accord a été signé entre le frère prêtre et la mère de l'enfant. Le frère s'engageait à verser chaque mois une somme d'argent jusqu'à la majorité de l'enfant. Cet accord, qui permettait au frère de rester religieux et prêtre, a été approuvé par l'évêque local.

Le problème qui semble surtout préoccuper les supérieurs, à l'époque, comme à la période précédente, c'est que des frères cherchent à quitter la congrégation et remettent en question leur vocation. Leur départ apparaît comme un échec, qui leur incombe avant tout[1], puisque c'est d'abord leur manque de fidélité qui est mis en cause[2]. Pour les frères, c'est une blessure[3]. Ils s'étonnent de la facilité avec laquelle certains s'en vont. Ils s'interrogent sur les causes de ces départs[4] et sur les remèdes à apporter. Ils évoquent alors l'accompagnement, la thérapie, la formation. Il y a une tendance à penser, à la suite du père M.-D. Philippe, qu'avant de partir, un frère devrait s'expliquer devant chacun de ses frères, ou même devant le conseil.

De nombreux frères ont fait des thérapies à cette période, pour des raisons diverses, et notamment pour des problèmes de « fragilité affective ». Cela pouvait être à leur demande, mais dans au moins une quinzaine de cas, la demande est venue des supérieurs[5]. En mars 2002, un des sujets à l'ordre du jour du conseil était « le recours de plus en plus fréquent à des psychothérapies ». Tout en constatant que le recours à une thérapie a été bénéfique pour certains frères, le conseil cherchait à prendre du recul :

---

[1] Le père Philippe pouvait mettre en doute le discernement de ceux qui partaient et voir dans leur sincérité subjective une forme d'aveuglement, mais il semble y opposer surtout sa propre certitude. À propos d'un frère qui part, le père Philippe a pu dire au conseil : « On se demande comment répondre à cela. Si je résiste, certains diront que le père Philippe est un gourou. Alors qu'on veut respecter la liberté. Leur liberté est faussée. Il ne pose pas un acte libre, mais veut seulement se libérer. C'est au fond le souci de se libérer. On doit donc leur faire comprendre qu'ils sont entrés avec l'avis de tous, qu'ils sont donc liés à chacun en particulier et que pour partir loyalement, ils devraient avoir l'avis de leurs frères, qui est important, qui n'est pas quelque chose de secondaire. Mais ce n'est pas commode, ils sont dans une sincérité entière avec l'impression de faire la volonté de Dieu. Ils ont un bandeau sur les yeux et continuent de marcher ; ils vont vers le précipice et ne veulent pas qu'on leur enlève le bandeau » (monition au conseil, le 5 octobre 2004, AGCSJ).

[2] Ce manque de fidélité peut être attribué à une faiblesse générationnelle : « Ceux qui entrent aujourd'hui n'ont plus cette détermination profonde qu'on voyait avant. Ils ont des qualités très belles, mais la fermeté dans la fidélité manque souvent. Ils n'en peuvent peut-être rien, parce que leur constitution est plus fragile » (monition du père Philippe le 11 juin 2003, AGCSJ).

[3] Lors d'un conseil, la comparaison est faite avec Judas, et le père Philippe parle de « traîtrise » : « Judas se sert des secrets. Il semble bien qu'il fait cela par jalousie à l'égard de Jean. Jésus permet cela pour qu'il y ait une plus grande réponse d'amour. C'est la traîtrise qui est le plus difficile à porter. Il faut faire une grosse différence entre ceux de nos frères qui continuent d'exercer le sacerdoce (ils restent donnés à Jésus) et ceux qui sont réduits à l'état laïc. […] Il faut aller jusqu'au bout de la miséricorde mais sans laisser la justice, la vérité. La miséricorde dépasse tout, bien sûr. Beaucoup de ceux qui partent ne réalisent pas qu'ils avaient fait un contrat avec une communauté » (AGCSJ).

[4] Les causes identifiées sont de différentes natures, elles ne sont pas toutes extérieures à la communauté et ne font pas forcément consensus :

- Sociales : mentalité ambiante, éducation familiale défaillante, etc.
- Personnelles : difficulté à entrer dans la vie spirituelle, manque de connaissance de soi, solitude, etc.
- Manques dans la formation initiale : pas assez d'utilisation de la psychologie, approche trop intellectuelle, mauvaise compréhension de la philosophie de l'amitié, etc.
- Manques dans la formation des prieurs et dans la formation continue (notamment à l'accompagnement).
- Problèmes dans le rapport à l'autorité : tendance à accuser l'autorité de formalisme, invocation du père spirituel pour ne pas obéir à son prieur, etc. (Conseil de mai 2005, AGCSJ).

[5] Il est impossible de savoir exactement combien, puisqu'une certaine confidentialité était respectée (conseil de septembre 2001, AGCSJ), mais cela montre que les autorités cherchaient à traiter ce problème, tel qu'il était alors perçu.

> Il semble que ce moyen devienne de plus en plus ordinaire chez nos frères. Beaucoup vont consulter des psychothérapeutes ou accompagnateurs sans même que nous le sachions.
>
> Le premier moyen de guérison n'est-il pas la foi et l'espérance théologale ? Sur le plan humain, le regard que nous donne la philosophie ne devrait-il pas être premier dans un travail de guérison personnelle par rapport au recours à des spécialistes ? Dans ce travail, quelle place donnons-nous à la vie commune, à la responsabilité de chaque frère envers ses frères plus fragiles, à l'acceptation confiante d'une pauvreté de fait qui empêche de construire des projets de communauté idéale, à l'accompagnement par le prieur (même si ce dernier a des compétences plus ou moins limitées)[1] ?

Le sujet a été approfondi lors du conseil suivant[2], à partir du constat qu'un nombre assez grand de frères étaient « dans un état de grande fragilité ». Pour leur venir en aide, deux moyens ont été identifiés : la thérapie et l'accompagnement spirituel, puisque certaines difficultés peuvent relever du psychologique ou du médical, et d'autres du combat spirituel. Les frères faisaient le constat de devoir recourir à des compétences extérieures. C'est dans l'accompagnement spirituel surtout, en constatant certains blocages, que la nécessité de recourir à des moyens thérapeutiques devrait être discernée[3]. Il fut décidé de continuer à travailler le sujet des thérapies.

Le sujet de l'accompagnement spirituel fut aussi travaillé à cette période, notamment à partir du constat que les frères ne semblaient « pas lucides sur ce qu'est l'accompagnement et sur les risques que cela peut comporter [4]». Des sessions de formation ont été organisées dans certaines régions ou pour la formation des jeunes prêtres, avec des intervenants extérieurs à la communauté. En mars 2005, ce problème était identifié, et il fut décidé un travail sur ce thème au niveau de toute la communauté[5].

Enfin, le thème de « l'éducation affective des frères » a aussi fait l'objet d'un débat au conseil[6], à partir du constat que certains frères dénonçaient leur manque de formation dans ce domaine[7]. Il fut alors décidé de faire travailler les frères sur cette question, au niveau des chapitres conventuels et vicariaux, en leur donnant des pistes de réflexion[8]. Le débat au conseil montre une recherche des moyens pour la formation des frères, tant initiale que permanente, avec la conscience que ces moyens ne devaient pas se limiter à la formation intellectuelle, mais inclure aussi une dimension concrète (spirituelle, psychologique, fraternelle, etc.). Au même moment, le conseil réfléchissait aussi aux critères de discernement des vocations.

En conclusion, il paraît clair que si, entre 2001 et 2006, les plaintes des victimes d'abus sexuels n'ont pas reçu une réponse adéquate, notamment sur le plan judiciaire, la communauté n'a pas totalement fait fi des mises en garde reçues à cette époque. Certains sujets qui faisaient l'objet de critiques ont été abordés au conseil : cas de pédophilie, discernement des vocations, problèmes de chasteté, défauts dans l'accompagnement des personnes, etc. Parmi les réponses que le prieur général et son conseil ont proposées figuraient en bonne place l'usage des thérapies, la formation à l'accompagnement spirituel, et d'autres propositions de formation, initiale ou permanente. Cependant, cela n'a pu avoir qu'un impact assez limité, étant donné que les problèmes étaient

---

[1] Conseil de mars 2002, AGCSJ.

[2] Conseil d'avril 2002, AGCSJ.

[3] Le père Philippe, sans être absolument opposé aux thérapies, relativisait souvent leur utilité.

[4] Conseil d'octobre 2001, AGCSJ. À propos d'un frère, ce constat était fait en septembre 2003 : « Nous savons qu'il a ce travers de mettre complètement la main sur les personnes qu'il accompagne » (AGCSJ).

[5] Conseil de mars 2005, AGCSJ.

[6] Conseil de novembre 2004, AGCSJ. Il n'est pas indifférent que ce débat ait eu lieu après le renouvellement du conseil en avril 2004. Le débat montre une meilleure capacité à voir les défauts de la communauté. De nouveaux conseillers ont pu contribuer à cette prise de conscience et à la recherche de moyens nouveaux de formation.

[7] « Par des prieurs, ou par les frères eux-mêmes, des questions remontent : certains disent : "on ne nous a pas parlé des questions affectives durant le noviciat ou la formation initiale, des rapports avec les femmes ; nous ne savons pas quels sont les moyens qui peuvent nous aider ; on ne sait pas à qui parler quand un problème survient ; parfois, on ne reçoit qu'une réponse théologale…" »

[8] Cependant, la réflexion lors des chapitres vicariaux ne semble pas être allée très loin sur ce thème. Pour la préparation du chapitre général de 2006, seul le chapitre du vicariat généralice l'a abordé à propos de la formation initiale sous le titre « Les questions de morale sexuelle », mais aucune proposition concrète ne semble en être sortie.

considérés avant tout comme des problèmes individuels, sans véritable remise en question communautaire. Les frères responsables cherchaient à aider des personnes en difficulté, mais ne voyaient pas clairement la part de responsabilité de la communauté dans les difficultés personnelles. De plus, les moyens qui étaient pris étaient vus comme des compléments utiles à la formation intellectuelle, qui ne remettaient pas en question cet acquis, alors même que la philosophie de « l'amour d'amitié » était pointée comme une source de confusion par Mgr Séguy et par d'autres. La figure du père M.-D. Philippe et son enseignement ne pouvaient pas être remis en cause. Les ambiguïtés de cet enseignement n'étaient pas perçues, bien qu'au niveau des discernements pratiques, comme pour l'appel aux ordres, ou l'usage des thérapies, le prieur général et certains conseillers, ne se soient pas sentis obligés de suivre le père M.-D. Philippe de manière inconditionnelle[1]. Le prieur général s'est efforcé d'améliorer les processus de discernement pour les vœux et pour les ordinations, afin qu'ils ne soient pas déterminés par une « miséricorde » purement affective ou par des pressions de personnes manipulatrices, mais fondés sur des éléments plus objectifs.

[1] Il est arrivé que le prieur général, apprenant la faute d'un frère, revienne sur la décision de l'ordonner, contre l'avis du père Philippe et de certains conseillers.

CONCLUSION POUR LA PÉRIODE 1990-2006

I. LA SITUATION EN 2006

La caractéristique la plus marquante de la période 1990-2006 est certainement le grand décalage entre le nombre des abus sexuels commis par des frères de Saint-Jean (une centaine dénombrée à ce jour) et la faible conscience qu'en ont non seulement les supérieurs et les membres de la communauté, mais aussi les autorités ecclésiastiques, et même les associations de victimes, qui se concentrent sur les « dérives sectaires ». Quelques cas de pédophilie sont identifiés, mais ils sont considérés uniquement comme des problèmes individuels dans lesquels la communauté n'a qu'une responsabilité limitée. Leur gestion est d'ailleurs compliquée. Les abus sur des personnes majeures, qui représentaient les trois quarts des abus sexuels aujourd'hui connus, sont très largement passés inaperçus, à cause du petit nombre de plaintes, mais surtout faute d'avoir compris ce qu'est un abus sur une personne adulte[1].

Quant aux problèmes de discernement des vocations et de formation, à la fin de la période, les frères ont essayé d'y remédier et pensent que c'est en bonne voie. Si bien qu'en mars 2005, lors d'une visite à Rome des trois prieurs généraux de la famille Saint-Jean, ceux-ci peuvent affirmer à leurs interlocuteurs qu'en ce qui concerne Saint-Jean, la crise de croissance a eu lieu et a permis une maturation en vue de la reconnaissance comme famille religieuse de droit pontifical. Les « luttes » sont alors considérées, au moins en partie, comme dépassées[2].

Au Saint-Siège, si la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée semble avoir été assez convaincue des progrès faits par la communauté, la position de la Secrétairerie d'État était certainement plus mitigée[3]. Lors de la visite du prieur général au nonce apostolique, en septembre 2005, celui-ci fit une liste des points d'attention demandés à la Congrégation Saint-Jean, tout en reconnaissant que des progrès avaient déjà été réalisés. Les questions de mœurs ne furent apparemment évoquées qu'indirectement et de manière atténuée, sous la forme d'une « attention à éviter des scandales publics [4]». L'intervention du pape Benoît XVI lors du pèlerinage de la famille Saint-Jean en février 2006, malgré son caractère encourageant, fit l'effet d'une douche froide à

[1] Comme nous l'avons noté plus haut avec T. Cavalin, les responsables de la communauté ne faisaient peut-être que refléter le retard de la société en général dans la prise de conscience des abus sur les personnes majeures.

[2] « Nous ne connaissons pas le contenu des modifications pour l'accès au droit pontifical. Ce serait dans le sens d'un "resserrement" (à la demande de la Secrétairerie d'État) pour éviter que de jeunes congrégations n'y accèdent avant d'avoir une pleine maturité. Les Prieurs généraux ont pu faire remarquer que, pour nous, les luttes avaient eu lieu et avaient permis cette maturation » (conseil de mars 2005, AGCSJ).

[3] Probablement sur la base d'informations reçues de Mgr Séguy ou d'autres évêques.

[4] Du moins est-ce ainsi que cela a été rapporté au conseil. La formule « éviter des scandales publics », qu'elle ait été celle du nonce ou qu'elle reflète la manière dont les frères ont compris ses propos, montre que l'angle sous lequel étaient abordés les abus sexuels était très réducteur.

beaucoup de participants, parce qu'elle rappelait la nécessité d'un effort pour le discernement des vocations et d'une collaboration confiante avec les évêques[1]. Cette réaction de beaucoup de membres de la famille Saint-Jean est révélatrice de la difficulté à recevoir les remarques, même venant du pape. Ces paroles du pape furent toutefois interprétées de manière très bienveillante par le préfet de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée, qui invita les frères à « aller de l'avant », considérant qu'une nouvelle étape était désormais commencée[2]. Dans tout cela, il n'était d'ailleurs pas question des abus sexuels, sauf sous l'angle de la prévention.

Quant à l'Assistant religieux, Mgr Madec, il encourageait les frères et a certainement donné de bons conseils dans l'ordre du gouvernement, mais il semble être passé à côté des problèmes d'emprise et d'abus sexuels. Il était plutôt satisfait de ce qu'il voyait dans la communauté[3] et témoin des efforts entrepris. Lors d'une visite à la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée, Mgr Madec a rassuré Mgr Rodé sur plusieurs points, notamment quant à la place du père M.-D. Philippe[4].

Avec le recul, on peut affirmer que l'emprise du père M.-D. Philippe sur la famille Saint-Jean et les facteurs favorisant la diffusion systémique des cas d'emprise et d'abus sexuels, n'ont pas vraiment été identifiés à cette époque. Il faut mettre à part les articles de presse, souvent excessifs, erronés ou malveillants. En dehors du rapport du SAM, qui n'a eu qu'une diffusion limitée, le seul responsable qui ait repéré certains problèmes et ait cherché à y porter remède était Mgr Séguy, qui avant de quitter l'évêché d'Autun, rédigea encore un long rapport récapitulatif de ses 18 ans d'accompagnement de la communauté Saint-Jean[5]. Malheureusement, certaines maladresses et

[1] « Je suis heureux d'accueillir ce matin les membres et les proches de la Congrégation Saint-Jean, à l'occasion de son trentième anniversaire, accompagnés des prieurs généraux et du cher Père Marie-Dominique Philippe. Que votre pèlerinage soit un temps de renouveau, prenant soin de vérifier ce qui a été vécu pour en tirer tous les enseignements et pour opérer un discernement toujours plus profond des vocations qui se présentent et des missions auxquelles vous êtes appelés, dans une collaboration confiante avec les pasteurs des Églises locales. Que le Seigneur vous fasse grandir en sainteté, avec l'aide de Marie et du disciple bien-aimé ! » (Benoît XVI, transcription des paroles prononcées lors de l'audience, *Lettre aux Amis de la famille Saint-Jean*, hors-série n°1, avril 2006, p. 36). Alors que les membres de la famille Saint-Jean étaient venus très nombreux témoigner de leur attachement au pape avec un grand enthousiasme, ces paroles ont été vécues comme quelque chose de brutal et manquant d'une certaine reconnaissance pour les bons fruits portés dans l'Église par les frères et sœurs de Saint-Jean. Elles ont été interprétées comme ne venant pas du pape mais de la section française de la Secrétairerie d'État. Cette réaction manifeste un état d'esprit « sur la défensive », ne comprenant pas le bien-fondé de ces critiques, mais aussi la bonne foi et l'attachement sincère à l'Église des membres de la famille Saint-Jean.

[2] Les paroles élogieuses du cardinal Rodé envers le père Philippe à Ars le 1er juillet 2006 achevèrent de dissiper la mauvaise impression laissée par les paroles de Benoît XVI en février.

[3] « Mgr Madec [à propos du chapitre général de 2004] : je suis frappé par le contraste entre ce qu'on dit à l'extérieur et ce qu'on vit à l'intérieur. J'ai été frappé par le caractère fraternel, joyeux même : les frères étaient heureux d'être là. C'est exactement le contraire de ce qu'on pense à l'extérieur. Comment faire pour corriger cela ; je ne sais pas » (conseil de mai 2004, AGCSJ.)

[4] « Avec Monseigneur Rodé, Monseigneur Madec a pris le parti de montrer que nous avions progressé, dans l'obéissance, selon les directives reçues. Le Préfet lui a posé des questions sur la santé de l'Institut, tant au plan du gouvernement que de la formation et des finances, ou de la place du père. À chaque fois, Monseigneur Madec l'a rassuré, puis lui a dit qu'il était bon maintenant de nous orienter vers une reconnaissance pontificale. Monseigneur Rodé en a convenu » (conseil de décembre 2004, AGCSJ).

[5] « Rapport de l'évêque d'Autun au sujet de l'Institut des Frères de Saint-Jean à Rimont (1987-2005) » (ADA). Ce rapport de 16 pages, daté du 2 février 2005, est très complet. Au début, Mgr Séguy dresse ainsi le bilan de son action auprès de Saint-Jean : « Je veux d'abord dire que j'ai toujours eu de l'estime et de la bienveillance pour l'institut fondé par le père Marie-Dominique Philippe. Lui-même, je le connais assez bien. Je l'estime et suis toujours en bons termes avec lui, comme j'estime ses fondations que j'ai toujours aidées et défendues et qui parvenues à une plus grande maturité, deviendront un bien pour l'Église Catholique. J'ai mis cinq ans à mesurer la responsabilité d'un évêque diocésain sur ces nouvelles communautés en plein développement. Personne ne m'a appris ce difficile métier. Je l'ai appris comme j'ai pu. J'ai été souvent seul. J'ai conscience de n'avoir pas, au début, en 1987, fait tout ce qu'il aurait fallu faire avec plus d'exigence et d'autorité. Je faisais une confiance un peu béate au père fondateur. J'ai eu tort. Je suis par la suite, intervenu de manière plus ferme : 1996 - 1998 - 2000 (monition canonique), 2001 (chapitre électif du nouveau prieur), 2002 (formation). À partir de cette nouvelle manière de faire, j'ai été redouté, critiqué par le P. MDPH et moins bien reçu par les autorités. Le P. MDPH y voyait, à l'occasion de ses vœux de Noël 2002, "L'action du diable alors qu'auparavant tout allait si bien entre nous". […] Bref cette large part de ma charge épiscopale, sans aucune rétribution, pas même les timbres, m'a pris beaucoup de temps, m'a causé bien des soucis et m'a même rendu malade » (rapport de l'évêque d'Autun au sujet de l'Institut des Frères de Saint-Jean à Rimont (1987-2005), p. 1-2, ADA).

limites de caractère, et sans doute le peu de crédit dont il jouissait à la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée[1], ont limité la portée de ses interventions. À Rome, la bonne volonté et la sincérité des supérieurs[2], ainsi que leur coopération réelle avec les autorités, a certainement joué en faveur de la confiance. En interne, les frères (et les sœurs) manquaient de recul pour percevoir la justesse de certaines remarques, et le fait que l'évêque ne semble pas tenir compte des efforts entrepris ne facilitait pas le dialogue.

Finalement, en 2006, année charnière dans la mesure où elle est à la fois celle de la mort du père M.-D. Philippe et celle du départ de Mgr Séguy, personne ne semble avoir conscience de la profondeur du problème. Mais 2006 est aussi un tournant parce qu'elle est l'année où les abus sexuels commis par le père M.-D. Philippe et quelques autres frères sur des personnes majeures commencent à être révélés aux autorités ecclésiastiques. À partir de là, progressivement, en quelques années, la question des abus sexuels va arriver au premier plan des préoccupations concernant la famille Saint-Jean, ce qui permettra une remise en question plus profonde.

II. LA COMMUNAUTÉ SAINT-JEAN ABRITAIT-ELLE UNE SECTE ?

Avant de passer à la période suivante, il convient de se poser deux questions : la communauté Saint-Jean, du vivant du père M.-D. Philippe, connaissait-elle des dérives sectaires, comme les médias ou des associations l'ont affirmé ? À l'instar de L'Arche avec les « tout-petits » de Thomas Philippe, la famille Saint-Jean abritait-elle en son sein une secte d'initiés à des pratiques mystico-sexuelles ?

A. Des « dérives sectaires » dans la communauté Saint-Jean ?

Disons tout de suite que la Congrégation Saint-Jean n'a jamais été une secte, au sens d'un groupe religieux séparé, coupé de l'Église, ayant des croyances qui lui seraient propres. Depuis sa fondation, elle a été reconnue par la hiérarchie de l'Église catholique, qui lui a confié des missions officielles et n'a pas hésité à confier des ministères à certains de ses membres. Même après 2010, lorsque les œuvres publiées du père M.-D. Philippe ont fait l'objet d'une étude par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi[3], celle-ci n'a pas découvert des écarts évidents avec la doctrine catholique, comme on le verra plus loin.

Le dialogue des supérieurs avec les autorités de l'Église, s'il n'a pas toujours été facile, notamment à partir de 1996, a été réel, pour autant qu'on puisse en juger, de la part du plus grand nombre[4]. Les problèmes soulevés par l'évêque d'Autun ou par le Saint-Siège ont été pris en compte et travaillés, à défaut d'avoir été toujours compris et résolus. À partir de 2003, un évêque, Mgr Madec, a participé régulièrement au conseil du prieur général et n'a pas relevé de problème majeur dans son fonctionnement.

Pour autant, l'accusation de « dérives sectaires » était-elle sans fondement ? Selon sœur Chantal-Marie Sorlin :

---

[1] Peut-être la réticence de Mgr Séguy à mettre par écrit certains détails explique-t-elle en partie que ses inquiétudes n'aient pas été suffisamment prises en compte : « …Je me base aussi sur des faits dont certains ne supportent pas d'être relatés par écrit, survenus au cours des 17 ans » (rapport de l'évêque d'Autun au sujet de l'Institut des Frères de Saint-Jean à Rimont (1987-2005), p. 2, ADA). On peut se demander, par exemple, dans quelle mesure l'évêque d'Autun a fait part au dicastère des premiers signaux d'alerte concernant les mœurs du père Philippe et de sr Alix.

[2] Voir le compte rendu du conseil du 1er juin 2005 (AGCSJ).

[3] Voir plus loin.

[4] Pour quelques-uns, qui cherchaient à cacher des comportements dont ils ne pouvaient ignorer que l'Église ne saurait les approuver, notamment le père Marie-Dominique Philippe, la ruse ne peut être exclue. Encore faut-il remarquer que, du vivant du père Philippe, le dialogue avec la hiérarchie n'a pas porté directement sur les abus sexuels et la doctrine qui les sous-tend.

> Seul un faisceau de critères permet de déceler la présence de dérives sectaires dans une communauté. On perçoit à ce moment-là qu'on n'a plus affaire à un dysfonctionnement accidentel et circonstancié, mais à un véritable système mis en place et entretenu, consciemment ou le plus souvent inconsciemment[1].

Cet auteur propose des critères regroupés sous quatre titres principaux :

- *Attirer et séduire : le culte de la personnalité* : le culte du fondateur ; hors du groupe pas de salut ; au-dessus des lois.
- *Isoler : la coupure avec l'extérieur* : les ruptures (familiale, sociale, économique, etc.) ; une formation carencée (nourrie exclusivement des écrits du fondateur ou d'une sélection tendancieuse d'auteurs) ; un vocabulaire propre ; une multiplicité de dévotions ; des conditions de vie inhumaines ; quelle pauvreté ? ; une désincarnation ; dolorisme et culte de la souffrance.
- *Conditionner : la manipulation* : le prosélytisme ; le recrutement vocationnel ; la confusion des fors externe et interne ; des vœux particuliers ; le secret imposé comme règle absolue ; mensonges, tromperies et dissimulations ; l'autoritarisme du responsable et la soumission des membres ; tout questionnement vient du mauvais ; humiliations et culpabilisations ; les conditions de sortie de la communauté.
- *Profiter : l'incohérence de vie* : la vie « extra-ordinaire » des chefs ; l'enrichissement ; les mœurs.

Ce n'est pas le lieu de discuter chacun de ces points. Certains ne semblent pas très pertinents s'agissant de la communauté Saint-Jean, mais d'autres le sont certainement, au regard de ce qui précède. La perspective de la présente étude, centrée sur les abus sexuels, peut biaiser en partie le jugement. Une étude plus poussée et plus large permettrait certainement d'estimer de manière plus exacte dans quelle mesure il y avait des dérives sectaires à Saint-Jean. Il suffit ici de constater que les abus sexuels commis à Saint-Jean sont révélateurs de problèmes sans doute plus larges au niveau de la vie communautaire, en gardant à l'esprit qu'il faut se garder de généraliser et qu'il y a certainement de grandes différences selon les périodes, les personnes, et les lieux…

L'étude des abus sexuels pose de manière plus directe, en revanche, la question de l'existence d'une secte d'initiés, partageant des pratiques sexuelles justifiées de manière intellectuelle et spirituelle, à l'intérieur de la famille Saint-Jean. La comparaison avec le groupe des « tout-petits » réunis autour de Thomas Philippe et lié à la naissance de L'Arche ne paraît toutefois pas totalement pertinente, au moins pour deux raisons. Tout d'abord, l'ampleur de la diffusion des abus sexuels est sans commune mesure : à Saint-Jean, il y a eu plusieurs dizaines d'auteurs d'abus sexuels, marqués à des degrés divers par des justifications provenant du père Marie-Dominique Philippe, ce qui contraste avec le petit nombre des auteurs d'abus autour de Thomas Philippe. On ne retrouve pas à Saint-Jean de groupe aussi conscient de son existence, se comportant comme une société secrète, échangeant dans des langages codés et élaborant consciemment des mensonges qui servent de couverture à des pratiques illicites[2].

L'autre grande différence est que la communauté Saint-Jean n'a pas été fondée autour d'un noyau sectaire préexistant formé de quelques personnes partageant une doctrine et des pratiques mystico-sexuelles auxquelles la communauté aurait servi de « paravent ». Les premiers frères et sœurs qui ont fondé la communauté Saint-Jean l'ont fait dans le but de se donner au Christ dans la vie religieuse, et d'annoncer l'Évangile en participant à la mission de l'Église catholique.

Cependant, notre étude a mis en lumière le caractère systémique des abus sexuels commis dans la famille Saint-Jean, qui ne peuvent être considérés comme des actes isolés n'ayant rien à voir les uns avec les autres. Trois aspects invitent à considérer la question de l'existence d'un groupe d'initiés,

---

[1] Sœur Chantal-Marie SORLIN, « Les dérives sectaires dans des communautés catholiques », *Documents Épiscopat* 2018/11, p. 9-23 ; p. 10 pour la citation.

[2] Les échanges entre les personnes qu'on pourrait considérer comme « initiées » à Saint-Jean se font plutôt de manière verticale, entre accompagné et accompagnant, ou entre auteur d'abus et victime. Sauf exception liée à une personne, on ne trouve pas cette dimension horizontale d'échanges entre initiés, que l'on voit chez les « tout petits », avec la conscience de former un groupe. D'autre part, s'il y a bien des mensonges et de la dissimulation, on ne retrouve pas le sentiment d'appartenir à un groupe qui doive agir dans la clandestinité.

sous une forme différente de celle des « tout-petits » : le partage de justifications doctrinales, différentes formes de complicité, et la question de l'initiation ou de la transmission de ces pratiques et de leurs justifications.

B. Une doctrine secrète partagée par des initiés ?

Quant aux justifications, il faut remarquer qu'elles ne se rencontrent pas dans toutes les situations d'abus sexuels commis dans la famille Saint-Jean. Elles sont absentes dans presque tous les cas d'abus sur des mineurs de moins de quinze ans, et également dans certains abus sur des personnes majeures. De plus, les justifications ne sont pas toujours identiques, comme s'il s'agissait d'un corpus doctrinal bien défini, immuable et partagé par tous, même si certains arguments se retrouvant chez plusieurs abuseurs proviennent manifestement du père Marie-Dominique Philippe et de sr Alix.

Parmi les justifications avancées, beaucoup ne relèvent pas explicitement de la mystique ou de la spiritualité, mais plutôt de la thématique de l'amitié, bien que la frontière entre les deux ne soit pas toujours bien marquée. On ne trouve pas de justifications mystiques aussi claires que la théorie de Thomas Philippe sur les relations incestueuses entre Jésus et Marie ou sur la place des organes sexuels dans les corps glorieux, par exemple. En ce sens, il est difficile d'identifier un corpus doctrinal ésotérique. Dans la famille Saint-Jean, les justifications semblent avoir été davantage d'ordre philosophique, sur le thème de l'amitié. Quand elles étaient théologiques, elles portaient davantage sur le père spirituel comme instrument de Dieu, sur le dépassement de la loi morale par une inspiration de l'Esprit Saint, ou sur la médiation du corps pour accéder au spirituel[1]. Qu'il s'agisse de philosophie ou de théologie, ces justifications ne faisaient que prolonger des aspects de l'enseignement public du père M.-D. Philippe, si bien que la frontière entre l'enseignement public et les arguments donnés dans l'accompagnement individuel pour justifier des actes n'était pas toujours perceptible. L'idée, par exemple, que l'exercice de l'amitié comporte des gestes, pouvait être comprise de manières diverses selon les personnes. Elle n'implique pas en soi des gestes de nature sexuelle, mais pouvait être comprise comme cela. L'ambiguïté et l'implicite tiennent une grande place dans la manière dont ces justifications ont fonctionné, ce qui rend difficile l'identification d'un corpus doctrinal précis soutenu par un groupe bien délimité d'initiés.

Certains frères ont pu aboutir à ces justifications par eux-mêmes, en interprétant l'enseignement du père M.-D. Philippe à partir de leurs désirs et de leurs propres failles psychologiques. C'est sans doute un caractère de cet enseignement de pouvoir suggérer sans affirmer. De même, la doctrine délivrée dans l'accompagnement spirituel ne consistait pas d'abord à se prononcer sur les gestes à faire ou ne pas faire, mais plutôt à expliquer dans quel esprit il fallait agir, avec quelles intentions, donnant ainsi l'impression de favoriser la recherche de la vertu, en employant des catégories de la morale sans voir que la matière des actes posait problème en elle-même. Souvent, les justifications ne portaient pas directement sur les pratiques, mais sur ce qu'est la vie chrétienne, le péché, la purification, la miséricorde, la grâce, la motion de l'Esprit Saint, etc. Beaucoup de choses vraies en elles-mêmes ont ainsi été tirées de leur contexte et déformées.

Bien qu'il y ait un lien systémique entre la proximité doctrinale avec le père M.-D. Philippe et les abus sexuels, celui-ci n'est pas systématique. Certains frères qui ont pris la défense de la formation donnée par le père M.-D. Philippe lors de la crise du *studium* de théologie et par la suite étaient dans l'ignorance totale des justifications utilisées dans des abus sexuels, auxquelles la doctrine du père M.-D. Philippe n'était pourtant pas étrangère. À l'inverse, des frères qui ont eu une attitude plus critique vis-à-vis du père M.-D. Philippe et de son enseignement pouvaient être impliqués dans des problèmes de mœurs et user de justifications.

D'un autre côté, il y avait chez certains la conscience d'avoir accès à un niveau plus profond de la doctrine du père M.-D. Philippe. Le rapport de la commission SOS abus de 2019 le mentionnait : « un des auteurs revenu de son erreur nous a dit qu'il y avait un groupe de "ceux qui ont compris"

[1] Pour l'étude de ces justifications doctrinales, voir le volet théologique.

et dont il avait été fier de faire partie. » Cependant, il ne semble pas qu'il s'agisse là d'un groupe à proprement parler. C'était plutôt façon de parler. L'auteur en question, qui était dans une pleine coopération, n'a d'ailleurs pas donné une liste de membres de ce « groupe », et n'en aurait pas été capable. D'autres témoignages incitent plutôt à y voir un sentiment d'appartenance à une certaine élite intellectuelle et spirituelle, et non l'affiliation à un groupe constitué. Il n'est pas possible de tracer une ligne entre ceux qui ont été initiés et ceux qui ne l'ont pas été. Là encore, il y a beaucoup de flou et d'implicite.

C. Complicités dans les abus sexuels ?

Il est certain que des complicités ont pu être constatées entre différentes personnes impliquées dans les abus sexuels, qui se sont parfois protégées les unes les autres. Le cas le plus courant est sans doute celui de l'accompagnateur spirituel qui donne son approbation à des actes malsains ou à des relations affectives contraires à la vie religieuse. Un père spirituel, par exemple, avait dit à un jeune frère qu'il accompagnait qu'il considérait comme normal le geste d'étreindre une femme. Un frère a reconnu n'avoir pas su dire clairement à une sœur qu'il accompagnait et qui se posait des questions sur le lien qu'elle avait avec un frère que celui-ci était malsain. Un autre a interdit à une sœur qu'il accompagnait de parler à sa prieure du harcèlement qu'elle subissait de la part d'un frère prêtre. Dans certains cas, un père spirituel a pu dire à un frère qu'il n'avait pas à s'ouvrir à ses supérieurs, en considérant que tous les faits de nature sexuelle relevaient du for interne. Ces attitudes dans l'accompagnement peuvent apparaître comme des complicités. Cependant, il a pu arriver qu'un frère engagé dans une relation abusive soit plus lucide sur le comportement des autres et les aide à se corriger de problèmes par rapport à la chasteté, comme cela a pu arriver au père M.-D. Philippe lui-même.

L'accompagnement spirituel n'a pas été le seul lieu de complicité. Le père M.-D. Philippe a su beaucoup de choses et n'a pas agi, y compris quand il était saisi au titre de son autorité de gouvernement. Cette inaction peut être interprétée comme une grave complicité. Il est arrivé aussi qu'il prenne la défense de certains frères et les protège, notamment en demandant le silence à des victimes ou à des témoins. Il est clair que certains savaient le manipuler pour obtenir de lui ce qu'ils désiraient.

La volonté de ne pas laisser de traces en n'archivant pas les documents, en n'écrivant pas les choses explicitement, peut être considérée aussi comme une forme de complicité, de même que le fait de ne pas parler de certaines affaires au conseil et de les traiter de la manière la plus discrète possible, avec pour conséquence de mettre en danger de nouvelles personnes, notamment des enfants et des jeunes. Dans quelques cas, il est arrivé que des frères qui avaient une certaine autorité, comme conseillers du père M.-D. Philippe, ou comme prieurs locaux, agissent de telle manière que des auteurs d'abus ne soient pas inquiétés. Cela pouvait se faire en décrédibilisant la parole des victimes ou en les culpabilisant, mais aussi plus couramment en les écoutant sans réagir. Pour obtenir leur silence, un supérieur a pu assurer à des parents qu'un frère serait éloigné des enfants, ce qui n'a pas été fait. Dans certains cas, il est clair que cette complicité était volontaire, mais elle a pu être aussi inconsciente. Il n'est pas possible de considérer que tous les supérieurs, de par leur proximité avec le père M.-D. Philippe sous certains aspects et leur collaboration avec lui, ont nécessairement couvert les affaires de mœurs, dont beaucoup ignoraient d'ailleurs la majeure partie.

Les archives de la Commission SOS abus contiennent une lettre particulièrement explicite quant à la manière dont une affaire peut être étouffée. Un prieur y rend compte au prieur général de sa rencontre avec une jeune femme qui s'était plainte qu'un frère l'ait « manipulée affectivement ». Il faut souligner que cette personne avait d'abord rencontré un autre frère qui avait pris au sérieux ce qu'elle disait et l'avait encouragée à écrire aux supérieurs et à l'évêque. A contrario, la manière dont le prieur rapporte la rencontre montre que, dans son esprit, le but de cette rencontre était de convaincre cette jeune femme qu'elle s'était trompée sur le compte du frère dont elle se plaignait, qui était selon lui quelqu'un de formidable. Il est clair qu'il cherchait à éviter qu'elle ne s'adresse à l'évêque. Non content de la culpabiliser, il a visiblement essayé d'effrayer cette personne en lui disant que si elle parlait à l'évêque elle passerait pour folle et que personne ne la croirait. Il n'avait

manifestement pas envisagé la possibilité que le frère ait mal agi. Des faits dont cette femme se plaignait, il n'est même pas question dans sa lettre. Le prieur local profite de sa lettre pour dire au prieur général tout le mal qu'il pense du frère qui avait accueilli avec bienveillance la plainte de cette personne : c'est un frère qui divise la communauté. Malgré son caractère terrifiant, cette lettre est écrite avec une certaine ingénuité. Visiblement, son auteur est sincère. Il est scandalisé que quelqu'un ose se plaindre d'un frère qu'il admire, et son scandale est encore plus grand qu'un autre frère ait apporté du crédit à la plainte de cette personne[1].

La complicité n'est pas forcément le fait de l'autorité. Dans certains cas, elle a pu consister à minimiser ou à considérer comme normales des choses anormales dans des conversations fraternelles. Ainsi, un frère qui s'ouvrait à un autre de son inquiétude par rapport à ce qu'il avait vécu avec sr Alix reçut cette réponse : « c'est ridicule, ça n'a aucun sens, il n'y a rien de malsain là-dedans, il n'y a pas de problème ». Une sœur raconte aussi avoir subi des pressions culpabilisantes d'une autre sœur, qui est même intervenue auprès de l'autorité pour essayer de la décrédibiliser.

Ceci dit, la forme peut-être la plus commune de complicité était une complicité passive, alimentée par une culpabilisation dont l'origine est à chercher dans l'enseignement du père M.-D. Philippe, relayé par certains frères. Le moindre questionnement à l'égard du comportement d'un frère pouvait être interprété comme un manque de confiance, provenant de « l'accusateur de nos frères » (Ap 12, 10), c'est-à-dire du diable. Il était interdit de « juger les intentions » de son frère, envers qui il fallait aller toujours plus loin dans la « miséricorde »[2], de manière inconditionnelle, au risque d'ignorer la question de la justice, voire de la vérité. Le principe du respect de la présomption d'innocence paraissait interdire toute enquête, l'interdiction de la diffamation culpabilisait celui qui voulait éviter de nouveaux abus. Cette culpabilisation multiforme explique certainement pourquoi des situations anormales n'ont pas suscité de réactions. Une victime rapporte, par exemple, qu'elle s'est ouverte longuement à une sœur apostolique, qui ensuite n'a plus repris contact avec elle. Autre exemple : un frère éprouve a posteriori de la culpabilité de ne pas avoir ouvert la porte d'un parloir où il entendait une sœur dire d'une voix effrayée : « Ah, non, pas ça ! ».

La culpabilisation est aussi à mettre en relation avec une forme de naïveté, qui fait qu'on devient incapable de voir le mal ou de le soupçonner. Une sœur a ainsi pu répondre à une autre, qui essayait de lui dire son malaise par rapport à une relation d'abus, qu'il ne faut pas avoir peur des relations personnelles et de l'amitié et qu'une amitié forte peut être d'un grand secours. Trop souvent, les coupables ont été davantage protégés que les victimes, dans une inconscience et une bonne conscience qui surprennent a posteriori, mais dans lesquelles il ne faut pas oublier que l'emprise joue un rôle.

Même si on peut faire une différence entre des formes de complicité passives ou actives, la complicité ne dessine donc pas non plus un groupe de frères (voire de frères et de sœurs) unis dans une solidarité secrète, de sorte qu'on puisse dire qui en était et qui n'en était pas. Des frères eux-mêmes plongés dans des histoires d'abus ont pu être plus lucides en ce qui concerne les autres et les considérer parfois comme des dangers potentiels. Certains ont pris des positions courageuses pour éviter l'ordination de frères pédophiles, pour écarter de la vie apostolique des frères ayant commis des abus, ou pour tenter de faire comprendre à des frères qu'il leur fallait se faire aider par des thérapeutes. D'autres ont été capables de venir en aide (jusqu'à un certain point) à des victimes d'abus sexuels alors qu'eux-mêmes commettaient des abus. Inversement, des frères qui n'ont pas

[1] Apparemment, le prieur général a eu ensuite un contact direct avec la plaignante, mais il n'est pas possible de se rendre compte à la lecture du dossier de la suite qui a été donnée.

[2] Ces injonctions correspondent curieusement à l'attitude que le père Marie-Dominique a eue envers son frère Thomas lors de son interrogatoire le 4 février 1956 : « Je ne veux pas juger le P. Thomas, mais je ne suis pas dans la même ligne. […] Profondément, je crois avoir agi dans le sens de la miséricorde. […] Il pense qu'il a toujours agi avec bonne volonté. » On y retrouve les trois points : ne pas juger, faire miséricorde, avoir confiance dans son frère. (*Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Marie-Dominique Philippe, O.P.,* Prot. n. 513/55, p. 4, ACDF.) Faut-il voir dans l'affaire de l'Eau vive la source de ces injonctions culpabilisantes qui ont circulé dans la famille Saint-Jean ?

commis d'abus sexuels et qui n'adhéraient à aucune justification douteuse ont pu être inconsciemment complices de manière plus ou moins grave.

D. Une initiation à des pratiques sexuelles ?

Le troisième aspect qui pourrait indiquer la constitution d'un groupe d'initiés est précisément l'existence d'une transmission, ou d'une initiation à des pratiques sexuelles. Encore faut-il bien définir de quoi on parle. Parler d'initiation fait penser à une société secrète qui cherche à recruter des adeptes et à leur transmettre des rites et des doctrines. À Saint-Jean, pour autant qu'on puisse le constater, il n'y a pas eu de volonté d'initier des personnes pour les faire entrer dans un groupe. Ce qu'on peut comparer à une initiation a eu lieu de personne à personne, dans une relation abusive, à l'initiative d'une personne qui ne visait pas à faire un adepte supplémentaire mais à s'autoriser des pratiques transgressives. Les arguments employés pour convaincre la personne abusée ne relèvent pas à proprement parler de la transmission d'une doctrine ésotérique, car beaucoup sont tirés de l'enseignement public du père M.-D. Philippe. Il s'agit surtout de s'assurer de la participation de la personne aux actes, ce qui implique parfois de vaincre sa résistance, sans qu'il soit toujours nécessaire de donner une justification.

Dans l'accompagnement spirituel, l'abuseur ou l'abusé peut relire ce qui s'est passé, dire ses doutes sur les actes ou sur la manière dont il les a vécus, à son accompagnateur (qui peut être aussi un abuseur[1] mais ne l'est pas forcément). L'accompagnateur, s'il est lui-même disciple du père M.-D. Philippe, interprétera les paroles de l'accompagné à travers sa grille de lecture « philippienne » et fera référence à l'enseignement du père M.-D. Philippe. Selon le degré d'intégration des éléments déviants de cet enseignement par ces deux personnes, l'accompagnement renforcera plus ou moins la conviction de l'abuseur ou de la victime sur la légitimité des gestes posés, et éventuellement sur la légitimité de ceux qui pourraient être posés à l'avenir. De multiples facteurs entrent en jeu dans cet accompagnement, qui font que des paroles (ou parfois des silences) seront interprétées dans un sens ou dans un autre : le degré d'ouverture de la personne accompagnée, l'imaginaire, les failles psychologiques, les tentations, la droiture morale des deux personnes, etc. Si les critères de discernement donnés sont flous – et avec la doctrine morale du père M.-D. Philippe, il y a un grand risque qu'ils le soient[2] –, la personne risque d'être entraînée par sa concupiscence (ou par sa culpabilité, ou d'autres failles dans le cas d'une victime) à aller toujours plus loin. Elle sera alors amenée à justifier et à poser des actes objectivement mauvais, tout en cherchant à purifier son intention… Si l'accompagnateur est lui-même fortement persuadé du bien-fondé des gestes, il risque même de les encourager purement et simplement.

L'initiation, si l'on veut employer ce mot, peut donc être le fait de l'auteur de l'abus, tout en étant soutenue par un accompagnateur spirituel, qui peut parfois être pris à témoin, par exemple quand la victime est envoyée rencontrer le père spirituel de son abuseur. Cependant, dans la mesure où cette initiation n'implique pas seulement des pratiques, mais aussi des justifications, une doctrine, elle ne se comprend pas seulement dans le cadre de la relation entre deux personnes. Elle est souvent médiatisée par la doctrine du père M.-D. Philippe, dont l'autorité est invoquée. On peut même se demander si le lieu le plus important de transmission de la doctrine n'est pas l'enseignement public, à savoir les cours et les livres du père M.-D. Philippe et de certains de ses disciples, auxquels l'auteur de l'abus se réfère d'autant plus spontanément qu'il y a lui-même cherché les éléments de compréhension de ses pratiques ou des pratiques qu'il a subies.

Plusieurs témoins ont dit avoir été confortés par l'enseignement du père M.-D. Philippe dans lequel ils trouvaient des idées qui alimentaient leur compréhension de l'amitié et des liens qu'ils entretenaient. Les cours pouvaient donc se lire à plusieurs niveaux. Cependant, était-ce une volonté de transmettre les pratiques sexuelles de la part du père M.-D. Philippe ? On peut se demander si ce ne serait pas plutôt à comprendre ainsi : lui-même enseignait en fonction de ce qu'il vivait, et son

[1] Peut-être même a-t-il abusé de la personne accompagnée.
[2] Voir le volet théologique du présent rapport.

enseignement était donc marqué par ses pratiques, non seulement dans ce qu'il affirmait, mais peut-être surtout dans ce qu'il taisait ou déformait. Un tel enseignement ne pouvait qu'entrer en résonance avec les failles de personnes dont la conscience avait déjà été déformée, et qui y trouvaient facilement de quoi conforter leurs pratiques. Certains ont ainsi pu penser qu'ils avaient accès à un niveau plus profond de l'enseignement du père M.-D. Philippe[1]. La majeure partie des cours, indépendamment de leur valeur intellectuelle, n'avait rien à voir avec les abus sexuels. Il s'agissait souvent de propos philosophiques ou théologiques fondés sur les œuvres d'Aristote ou de saint Thomas, ou sur la sainte Écriture. Cependant, certains éléments de doctrine pouvaient avoir un retentissement dans le cadre de l'abus[2]. La volonté de transmettre la doctrine du père M.-D. Philippe ne peut pas être confondue avec une volonté d'initier à des doctrines ésotériques portant sur des pratiques sexuelles. L'enseignement du père Philippe a convaincu de nombreuses personnes qui n'avaient absolument rien à voir avec les abus sexuels. Il est douteux que le père Marie-Dominique Philippe ait cherché à transmettre des pratiques sexuelles et des justifications comme l'a fait son frère.

L'initiation à des pratiques sexuelles ou à la doctrine du père M.-D. Philippe ne constituait donc pas non plus un groupe bien délimité. Tous les disciples du père Philippe et toutes les personnes qu'il a accompagnées n'ont pas été initiés à des pratiques sexuelles, loin de là. Les auteurs d'abus sont une minorité des frères, et ceux qui communiquent la conviction d'accéder à des justifications supérieures (qui pratiquent une « initiation ») sont une minorité parmi les auteurs d'abus. Cependant, par-delà son contenu, cet enseignement avait pour effet collatéral de construire l'autorité du père M.-D. Philippe ou d'un autre auteur d'abus, et peut ainsi être lié aux abus par la médiation de l'emprise.

E. Existait-il une société secrète, un noyau sectaire ou un groupe d'initiés ?

Ce qu'on a pu reconstituer du fonctionnement des abus sexuels commis dans la famille Saint-Jean n'incline pas à penser les relations entre ceux qui ont commis des abus sur le modèle d'un groupe d'initiés et encore moins d'une société secrète ou d'une secte. Ceux qui ont commis des abus sexuels ne forment pas un groupe, même si des solidarités peuvent s'exprimer. Le seul groupe dont les contours soient identifiables est finalement la communauté Saint-Jean elle-même, dont la grande majorité des membres n'était pourtant pas concernés par les pratiques sexuelles.

Si l'on peut parler d'une forme d'initiation, celle-ci est passée par des relations exclusivement personnelles, le plus souvent dans l'accompagnement spirituel, et sous la forme d'une approbation de ce que la personne accompagnée soumettait à son père spirituel.

Dans ce faisceau de relations, le père M.-D. Philippe est bien sûr au centre. Il n'accompagne pas tous ceux qui commettent des abus, mais il est lui-même le père spirituel des pères spirituels qui ont le plus contribué à la diffusion des abus sexuels. On pourrait donc se poser la question de l'existence d'un « noyau » de quatre ou cinq personnes dans l'entourage proche du père M.-D. Philippe[3], à partir duquel se seraient diffusés les abus sexuels. Il n'est pourtant pas facile de déterminer dans quelle mesure les pratiques sexuelles pouvaient appartenir à un « projet commun ». Si « pacte » il y a eu, il était certainement largement inconscient, chacun recevant un bénéfice de sa proximité par rapport

[1] On pourrait peut-être parler d'un fonctionnement en miroir : Marie-Dominique Philippe se positionne en fonction de ce qu'il vit, de la manière dont son enseignement est reçu, et les abuseurs se positionnent en fonction de leur compréhension personnelle du père Philippe et de ce qu'il peut dire ou avaliser. L'emprise ou l'adhésion n'est pas un phénomène unilatéral, mais implique une interaction.

[2] Voir le volet théologique du présent rapport. La sexualité n'est apparemment pas au centre de la doctrine de Marie-Dominique Philippe, contrairement à Thomas Philippe. C'est plutôt la métaphysique, ou l'amitié, ou la finalité.

[3] Anne Lannegrace définit ainsi le « noyau pervers » : « Deux modes opératoires de l'emprise perverse sont le plus souvent rencontrés dans les groupes. Ils s'observent dans les dérives sectaires, à l'intérieur de l'Église comme ailleurs. La personnalité perverse s'entoure de complices qu'elle séduit et manipule pour établir une emprise sur ses victimes. Cette alliance et les bénéfices qu'ils en retirent peuvent être inconscients pour ceux qui se laissent entraîner comme complices. Le "noyau pervers" est constitué par deux ou trois personnes, associées dans l'établissement d'un "pacte" pervers, qui s'entendent sur leur projet commun et sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Cette alliance est en partie consciente » (A. LANNEGRACE, « Emprises sectaires et abus de pouvoir, une approche psychologique », *Documents Épiscopat* 2018/11, p. 42).

au père M.-D. Philippe[1] et de son lien personnel avec lui et non d'une appartenance à un petit groupe dirigeant. C'est du père M.-D. Philippe que chacun dépendait personnellement. Il y avait aussi une rivalité entre ces personnes, et le groupe dans lequel elles cherchaient à avoir de l'influence était bien la communauté Saint-Jean elle-même. Dans cette optique, le lien personnel privilégié au père M.-D. Philippe pouvait apparaître comme une légitimation. Cependant, on pouvait être très proche du père M.-D. Philippe, et avoir des responsabilités dans la communauté, en étant totalement extérieur aux dérives sexuelles. De même, certains frères très « philippiens » au niveau doctrinal et affectivement proches du fondateur n'ont pas été touchés par les abus sexuels.

Dans la mesure où des personnes étaient persuadées du caractère prophétique de la doctrine du père M.-D. Philippe, et notamment dans le domaine des mœurs, elles ont pu penser que la fondation de la communauté Saint-Jean avait une portée plus profonde que ce que la majorité en comprenait. Certains se sont sentis introduits dans quelque chose de secret, que tout le monde ne pouvait pas comprendre, et ils savaient par intuition, qu'ils n'étaient pas les seuls à partager ce secret vers lequel le père M.-D. Philippe les avait orientés. La dissimulation découlait de cette conscience d'avoir part à quelque chose d'incompréhensible aux autres. C'est par intuition, à partir de « signaux faibles » ou de paroles comportant des sous-entendus, qu'ils pouvaient se reconnaître entre eux, et sans doute par des confidences, qui étaient peut-être parfois couvertes par le secret de confession. Mais quand l'un d'entre eux a essayé de parler à d'autres « en clair » de son malaise, et de faire ainsi tomber le voile, ils ont paru tomber des nues, alors qu'ils savaient bien de quoi il parlait. La diffusion des pratiques sexuelles n'était certainement pas un but, comme s'ils avaient formé un groupe chargé de propager ces pratiques. Elle était plutôt une conséquence de cette pensée erronée, diffusée dans la mesure où chacun avait besoin de se persuader de la légitimité de ses propres pratiques.

Il est certain que des frères et des sœurs ont participé plus que d'autres à établir l'emprise du père M.-D. Philippe sur la famille Saint-Jean, et parmi ceux-là, certains ont été aussi impliqués dans la diffusion d'une doctrine morale erronée et furent auteurs et complices d'abus sexuels. Cependant, ces personnes, malgré une influence parfois considérable, n'ont pas eu la maîtrise totale de la Congrégation Saint-Jean, de telle manière qu'on puisse dire qu'un « noyau pervers » a pu mettre en œuvre un projet commun de diffusion de pratiques sexuelles justifiées spirituellement. D'autres personnes, dans l'entourage même du père M.-D. Philippe, ont contribué à limiter la diffusion des pratiques sexuelles et de certaines doctrines erronées, parce qu'elles ont essayé de suivre leur conscience. Des personnes considérées comme proches du père M.-D. Philippe, et dont celui-ci utilisait les compétences pour le gouvernement ou l'enseignement, étaient complètement ignorantes de ses pratiques et des justifications afférentes.

F. Un faisceau d'emprises

Finalement, les notions de « groupe d'initiés », ou de « société secrète », ou de « secte mystique » n'apparaissent pas comme les plus pertinentes pour décrire ce qui s'est passé à Saint-Jean. Même la problématique des « dérives sectaires » n'est peut-être pas le meilleur angle d'approche, quel que soit son degré de pertinence, car en multipliant les critères, elle risque de disperser la réflexion et d'entraîner des réfutations et des discussions sans fin dans la mesure où chaque critère pris isolément n'est pas forcément vérifié et peut être contesté par des contre-exemples. Afin de décrire de manière plus synthétique ce qui s'est passé à Saint-Jean, nous voudrions, sans prétendre faire œuvre originale, proposer de parler plutôt d'un « faisceau d'emprises ». En effet, la relation personnelle d'accompagnement apparaît comme étant au centre des abus commis dans la famille Saint-Jean, qu'il s'agisse d'accompagnement spirituel ou d'accompagnement par une autorité religieuse de for externe. À l'intérieur de l'emprise exercée par le père M.-D. Philippe sur la communauté et sur certains de ses membres plus particulièrement, un grand nombre d'autres relations d'emprise ont pu trouver place. Ces relations, qui auraient pu se développer ailleurs différemment, ont trouvé dans la famille Saint-Jean, façonnée en grande partie

[1] Du moins jusqu'à un certain point, car le père Philippe a pu rejeter brutalement des personnes qu'il avait d'abord favorisées, et celles-ci en ont parfois été très blessées.

par le père Philippe, c'est-à-dire autour de sa personne et de son enseignement, mais aussi de ses propres failles psychologiques, un milieu favorable.

Parmi les personnes ayant commis des abus, beaucoup étaient elles-mêmes sous l'emprise du père M.-D. Philippe ou de quelqu'un d'autre[1]. Certains comportements se sont répandus par imitation du père M.-D. Philippe, ou par l'absolutisation de son autorité intellectuelle et morale. Dans la communauté, des personnes n'ont pas été touchées par les déviances sexuelles, ni par les rapports d'emprise. Cependant, la conception de la vie spirituelle, de la relation à Dieu, des rapports personnels, de la vie intellectuelle, et de la vie religieuse, qui était véhiculée à Saint-Jean de manière souvent inconsciente, ouvrait des possibilités à des comportements d'emprise, tout en transmettant aussi des valeurs justes et traditionnelles.

La problématique majeure des abus à Saint-Jean semble ainsi être celle de l'emprise, qui s'est déclinée sous des formes diverses, les personnes se trouvant prises de manières multiples dans des relations d'emprise, la plupart du temps inconscientes, même de la part de ceux qui exerçaient cette emprise sur les autres et pensaient respecter leur liberté. L'emprise du père Philippe sur la communauté apparaît comme une sorte de modèle, de matrice, qui a porté les autres emprises, et qui s'est déclinée à travers elles de différentes manières. À leur tour, quelques personnes plus influentes, des frères ou parfois des sœurs, ont reproduit des emprises semblables à celle du père M.-D. Philippe sur un nombre plus ou moins grand de personnes, la plupart du temps à travers l'accompagnement spirituel, l'enseignement, ou l'exercice d'une autorité religieuse.

De même que le rapport de la commission SOS abus parlait en 2019 de « système d'abus »[2], peut-être faudrait-il parler de « système d'emprise », car l'emprise est la condition de l'abus, et elle a revêtu dans la famille Saint-Jean un caractère systémique, avec des emprises qui se sont soutenues les unes les autres. Les abus sexuels n'ont été qu'une traduction, particulièrement grave, de cette emprise, qui s'est aussi traduite par des abus spirituels, des abus de conscience ou de pouvoir. Parmi les points de l'enseignement du père M.-D. Philippe qui posent problème, certains concernent plus directement la chasteté, mais il semble que ceux qui concernent l'emprise soient en fait plus nombreux et plus profondément ancrés[3]. On pourrait se demander si la notion d'emprise ne serait pas finalement plus éclairante pour caractériser ce qui s'est passé dans la famille Saint-Jean que celles de « dérives sectaires » ou de « doctrine mystico-sexuelle » qui, quelle que soit la part de vérité qu'elles comprennent, pourraient n'être que des symptômes de l'emprise.

[1] Plusieurs signes laissent penser que le père Philippe lui-même était sous une forme d'emprise du père Dehau, même après la mort de celui-ci (1956).

[2] Le message du chapitre général de 2022 préfère parler de « culture d'abus ».

[3] Voir le volet théologique du rapport.

3e PÉRIODE :

2006-2022
RÉVÉLATION DES ABUS SEXUELS
ET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ

INTRODUCTION

La troisième période de notre étude s'étend de 2006 à 2022, c'est-à-dire de la mort du père M.-D. Philippe à aujourd'hui. Bien que la date de 2013, qui est celle de la révélation sur les abus sexuels commis par le père M.-D. Philippe, revête une importance particulière et puisse être considérée comme un tournant majeur, il a paru plus pertinent de ne pas séparer les périodes 2006-2013 et 2013-2022. D'une part, une troisième période d'une quinzaine d'années facilite les comparaisons avec les périodes retenues pour les deux premières parties (1975-1990 et 1990-2006). D'autre part, l'événement de 2013 est en fait l'aboutissement d'un processus dont on peut situer les prodromes précisément en 2006. Si l'on met à part de très rares exceptions, 2006 marque en effet le commencement des plaintes de personnes majeures pour des abus sexuels commis par des frères de Saint-Jean et par le père M.-D. Philippe lui-même. De plus, même si le processus ayant abouti à ces plaintes est indépendant de la mort du père Philippe, cet événement n'est pas sans importance, puisqu'il permet une certaine mise à distance du père M.-D. Philippe : sa mort va permettre à certaines victimes d'envisager progressivement de se dégager de son emprise et de s'ouvrir de ce qu'elles ont vécu avec lui[1]. Elle va aussi obliger la famille Saint-Jean à engager un processus de discernement qui n'avait pas pu se faire de son vivant : après la période exaltante de la fondation et le resserrement des rangs derrière lui lors de la crise de 2001, l'unité de la communauté, la solidité de ses institutions, la pérennité de son identité, notamment dans l'enseignement et la prédication, vont être mises à l'épreuve par la disparition du fondateur. La communauté devra faire la preuve de sa capacité à surmonter la mort du père Philippe.

Le père Marie-Dominique Philippe est mort à Saint-Jodard le 26 août 2006. Les jours qui ont suivi ont été intenses du point de vue communautaire, marqués notamment par les funérailles à la Primatiale Saint-Jean de Lyon, suivies de l'inhumation à Rimont, qui ont été des moments forts symboliquement. Les frères et les sœurs ont été marqués par la présence d'évêques, d'abbés, de supérieurs religieux, et par l'homélie du cardinal Barbarin. Ils y ont vu une forme de reconnaissance par l'Église de l'œuvre du père M.-D. Philippe, qui donnait à la famille Saint-Jean une forme de légitimité qu'elle n'avait pas encore obtenue ou dont elle n'avait pas pris conscience.

La réflexion du conseil du prieur général juste après la mort du père M.-D. Philippe porte sur la responsabilité de la communauté et de ses membres pour prolonger, chacun selon sa grâce, le patrimoine légué par le père Philippe. Il n'était pas question de vivre sur un acquis, mais de faire fructifier, avec le désir de « remonter à saint Jean » par-delà le père M.-D. Philippe, sans se laisser enfermer, mais au contraire en situant le père Philippe à l'intérieur de l'Église, de la Tradition, à la lumière du concile Vatican II et du magistère de Jean Paul II. Le prieur général et les conseillers entendaient mettre ce qu'ils avaient reçu au service de l'Église. Le conseil de Mgr Madec était : « Il

[1] C'est par exemple le cas de Michèle-France Pesneau, qui écrit à son ami Jean de la Selle en 2007 : « Si je peux essayer d'en parler aujourd'hui, c'est parce que tu me l'as demandé. C'est aussi parce que le P. Thomas et le Père Marie-Do son frère sont décédés aujourd'hui » (lettre citée dans *L'emprise*, *op. cit.,* p. 163-164).

faut voler de vos propres ailes. » Le constat était fait que, désormais, le chapitre général, organe suprême de la congrégation, devenait gardien du « charisme » du fondateur.

Les chapitres vicariaux (régionaux) préparatoires au chapitre général de 2007 devront travailler, entre autres, le thème de « l'héritage du père », et la diffusion de l'œuvre écrite du père M.-D. Philippe et des enregistrements de ses cours fait partie des préoccupations du conseil.

À ce moment-là, la perspective d'une canonisation du père M.-D. Philippe est partagée par beaucoup, et la question d'un culte à son égard est posée. Au conseil, il est question de « dévotion » au père Philippe. Les frères se demandent s'il est possible de l'invoquer dans la prière, et ils pensent déjà à un recueil des grâces obtenues par son intercession[1]. Il est question de rédiger une neuvaine et une prière pour demander une grâce. Un frère est désigné pour se renseigner sur ce qu'ont fait d'autres communautés dans des circonstances comparables. On pense à instaurer une date commémorative du père M.-D. Philippe qui serait célébrée chaque année dans toute la famille Saint-Jean[2], à un pèlerinage sur sa tombe[3].

Plusieurs questions comportent des enjeux symboliques importants, comme l'emplacement de la tombe du père M.-D. Philippe[4], ou le devenir de ses bureaux et cellules à Saint-Jodard et à Rimont[5], dont certains voulaient faire des lieux de mémoire, ou encore la possession des archives du père M.-D. Philippe[6]. Ces différents points révèlent des tensions autour de la mémoire du père Philippe, qui recouvrent des disputes pour la légitimité et parfois des luttes de pouvoir entre les différentes branches de la famille Saint-Jean.

À la mort du père M.-D. Philippe, cependant, ces tensions ne sont pas encore très palpables. La dynamique de la famille Saint-Jean est positive, malgré une réputation extérieure qui reste assez mauvaise, notamment dans la presse et dans certaines parties de l'Église. Du côté des frères, plusieurs projets de fondation sont à l'étude, qui montrent la confiance de nombreux évêques envers la communauté. La relation avec le nouvel évêque d'Autun, Mgr Benoît Rivière, arrivé en avril 2006, paraît commencer sur une base de confiance mutuelle. Une ombre au tableau ne peut toutefois être

[1] À partir de février 2007, il sera souvent question au conseil de la réalisation d'un film sur le père Philippe, projet dont la mise en œuvre a été assez laborieuse (AGCSJ).

[2] Après une hésitation avec le 8 septembre, date anniversaire de sa naissance, c'est finalement le 26 août, date anniversaire de sa mort, qui donnera lieu pendant plusieurs années à un rassemblement à Rimont pour ceux qui le pourront. Les prieurés seront invités à commémorer cette date à leur manière, mais il semble que cela ait été moins suivi. En mars 2008, fr. Jean-Pierre-Marie écrira une lettre aux prieurés pour inviter les frères à marquer la date du 26 août en prieuré. Il mentionne la possibilité de venir à Rimont, et propose de célébrer la messe de Notre Dame de Czestochowa, qui est fêtée ce jour-là (lettre du prieur général aux frères, 16 mars 2008, AGCSJ). En juillet 2010, le conseil reparlera du 26 août et envisagera de faire venir un grand témoin (les noms de Jean Vanier et de Daniel-Ange sont évoqués) et de faire une consécration à Marie (proposition des sœurs). Ceci est à comprendre dans le contexte de la crise de la famille Saint-Jean : la mémoire du père Philippe est alors mobilisée pour faire l'unité.

[3] Le conseil cherchera cependant à mettre un cadre à la dévotion à l'égard du père Philippe, par crainte des initiatives intempestives qui pourraient « compromettre l'avenir » (conseil d'avril 2007, AGCSJ).

[4] Le lieu de la tombe fait l'objet d'une discussion dès la mort du père Philippe, car sr Alix, faisant référence à une conversation de 1993, disait que le père Philippe aurait préféré être enterré à Saint-Jodard. Le sujet est repris en février 2007 au conseil des frères : « La position des sœurs contemplatives, qui veulent à tout prix que ce lieu soit Saint-Jodard, empêche une saine réflexion. Il y a effectivement des raisons objectives pour cette solution : l'attachement du père pour le noviciat et ce qu'il a dit à sœur Alix en 1993. Mais, depuis, le père a été beaucoup plus proche des sœurs apostoliques et c'est même des contemplatives qu'il ne se sentait pas toujours accueilli au mieux. Lorsque fr. Jean-Pierre-Marie l'avait interrogé plus récemment sur la question de sa sépulture, il n'avait pas répondu » (AGCSJ). En novembre 2007, les frères constatent que le conseil de famille n'a pas réussi à se mettre d'accord (voir les conseils de famille du 21 octobre 2006 et du 10 février 2007, AGCSJ). Les sœurs contemplatives veulent vraiment Saint-Jodard, les sœurs apostoliques (et les frères) préfèrent Rimont. La question reste douloureuse pendant plusieurs années (voir le conseil de mai 2008, AGCSJ).

[5] En septembre 2006, il est décidé de mettre un verrou sur les cellules et bureaux du père Philippe à Saint-Jodard et à Rimont, avant de prendre une décision par rapport à ces lieux. En mai 2007, le conseil s'oriente vers un refus de la « sanctuarisation » et préfère dédier ces lieux à l'usage du prieur général, ce qui est finalement décidé en juin 2007 (AGCSJ). Cependant, ces décisions ont été mal vécues par certains, et notamment les sœurs contemplatives. En mai 2008, un frère dit qu'elles « sont blessées de ne pas pouvoir avoir accès à la chambre du père pour y prier » (conseil de mai 2008, AGCSJ).

[6] Au conseil de février 2007, les frères pensent à créer un lieu pour les archives écrites du père Philippe, ce qui supposerait de récupérer ce que possédait sr Alix (AGCSJ).

cachée, dès cette époque : Mgr Rivière ne souhaite pas hâter le processus du passage de la famille Saint-Jean au statut de droit pontifical. Sur ce point, le cardinal Rodé, préfet de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée, est d'ailleurs beaucoup plus favorable et encourage les frères à commencer dès maintenant la procédure. En décembre 2006, il exhorte le prieur général « à maintenir vivante la flamme transmise par notre fondateur et à garder, après son départ, un dynamisme spirituel [1]».

La mort du père Philippe, malgré quelques tensions, n'ouvre donc pas une crise dans la famille Saint-Jean. Apparemment, les choses vont plutôt bien, et la communauté semble assez solide pour passer sans encombre le cap de la mort du fondateur. Pourtant, des difficultés vont rapidement apparaître au grand jour. Du point de vue des abus sexuels, la mise au jour de problèmes qui n'avaient pas été identifiés jusque-là va aussi être l'occasion d'une prise de conscience progressive et de profondes et salutaires remises en cause, qui marqueront ces années 2006-2022. C'est cette histoire que nous allons retracer maintenant, après avoir constaté que des abus sexuels ont encore été commis durant cette dernière période, dans une proportion qui a toutefois diminué progressivement.

[1] Conseil de janvier 2007, AGCSJ.

Chapitre 14 :

PERSISTANCE DES ABUS SEXUELS

La troisième et dernière période de cette étude (2006-2022) est, elle aussi, marquée par un grand nombre d'abus sexuels, surtout dans la première moitié de la période. Nous avons connaissance de 77 abus sexuels commis entre 2006 et 2022. Pour une période comparable en nombre d'années, c'est inférieur à la période précédente (1990-2006), où nous avions dénombré 110 abus. La différence (un quart de moins) pourrait s'expliquer par plusieurs biais, notamment le temps nécessaire aux victimes pour dénoncer les abus qu'elles ont subis. Il semble cependant que le nombre d'abus sexuels ait diminué significativement et que ce soit le signe d'une évolution plus générale liée à la prise de conscience des abus sexuels dans la famille Saint-Jean. Bien que, dans un premier temps, on constate surtout la continuation de la diffusion des abus sexuels, un ralentissement est sensible, à partir de 2013, et peut-être même un peu avant. La moyenne annuelle est de 9 abus connus entre 2007 et 2011, elle chute à 3 entre 2012 et 2020. Aucun abus n'est recensé en 2021 et 2022.

Sur les 77 abus recensés, 50 se sont produits ou ont commencé entre 2006 et 2013, et 27 après 2013. 15 concernent des mineurs. Parmi les victimes majeures, on trouve 23 religieux (12 sœurs contemplatives, 6 sœurs apostoliques et 5 frères) et 36 laïcs (30 femmes et 6 hommes). La proportion de religieux est donc exactement la même qu'à la période précédente, à savoir 39%.

Les personnes ayant commis ces abus sont très majoritairement des frères (43), dont deux membres du conseil, et aussi deux sœurs apostoliques. Parmi les 43 frères, 31 ont commis, dans cette période, leur premier abus sexuel connu, et l'âge moyen est de 43 ans au premier abus[1]. Cela montre que les abus ont continué à se propager à cette période.

I. ABUS COMMIS DANS LES MAISONS DE FORMATION

24 cas d'abus sexuels se sont produits dans les maisons de formations (Saint-Jodard, Rimont, Princeville et Monterrey), ce qui fait un peu plus d'un tiers. 6 (un quart) ont eu lieu après 2013, ce qui pourrait signifier une diminution dans la période. Cependant, sur l'ensemble de la période, la part

[1] Pour les années 2010, l'enquête de la CIASE donne une moyenne d'âge d'environ 55 ans au premier fait identifié. (Voir Philippe Portier (dir.), *Les violences sexuelles dans l'Église catholique en France (1950-2020). Une analyse sociohistorique*, Annexe 28 du rapport de la CIASE, p. 206). La Congrégation Saint-Jean est donc encore une dizaine d'années en-dessous de cette moyenne française.

des maisons de formation reste la même qu'à la période précédente, correspondant à un tiers des abus commis.

A. Les abus commis par des formateurs

5 formateurs sont concernés à cette période, pour un total de 6 abus, dont 1 sur un frère en formation, et 1 sur une sœur contemplative en formation. Les autres concernent 1 sœur apostolique professe perpétuelle, et 3 laïques. Un des abus commis par un formateur a eu lieu au domicile d'une personne. Un seul cas d'abus commis par un formateur a eu lieu après 2013.

Les actes sont des enlacements et baisers (1 cas), 1 attouchement sur la poitrine, 1 attouchement sexuel, et 2 cas de gestes plus explicitement sexuels impliquant la nudité.

Ces abus ont tous été commis dans un accompagnement spirituel. Deux frères n'ont pas justifié leurs actes, trois autres les ont justifiés, soit en prétendant qu'ils avaient un caractère thérapeutique, soit en recourant au thème de l'amour d'amitié et à des arguments « mystico-sexuels ».

En comparaison avec la période précédente, le nombre d'abus commis par des formateurs a été divisé par trois, et le nombre d'abus sur des jeunes frères et sœurs en formation a été divisé par huit. Les deux tiers des abus commis par des formateurs ne sont pas en rapport avec leur charge de formation. Il y a donc une évolution significative de ce point de vue. Sauf exception, la relation de formation n'est plus un lieu d'abus sexuel, alors qu'elle était prépondérante à la période précédente.

B. Les abus commis par d'autres que des formateurs

Si la proportion d'abus commis par des formateurs sur des jeunes frères et sœurs en formation a fortement diminué, ce n'est pas le cas des abus commis par d'autres personnes en maison de formation, qui représentent 18 cas entre 2006 et 2022, dont 4 sur des mineurs qui seront examinés plus loin[1]. Ce nombre est en augmentation par rapport à la période précédente (13), ce qui est dû en partie à un frère qui a fait 9 victimes. 4 abus ont été commis après 2013. Le fait d'avoir placé dans des maisons de formation, notamment à la maison-mère, quelques frères que les supérieurs ne voyaient pas où assigner, a un impact sur ces statistiques. En effet, parmi ces frères qui n'avaient pas de mission de formation et qui ont été assignés à Rimont par défaut, quelques-uns ont commis des abus sexuels.

En tout, les abus commis par d'autres que les formateurs concernent 4 prêtres, 2 frères profès perpétuels non prêtres et 2 frères en formation. Les victimes sont : 6 sœurs contemplatives, 3 frères en formation, 2 sœurs apostoliques, et 4 jeunes femmes laïques.

Les actes sont principalement des enlacements, caresses et baisers (10 cas au moins), des attouchements par-dessus les vêtements (2 cas), un cas de voyeurisme dans une douche et un cas de masturbation. 2 frères prêtres assignés en maison de formation ont commis des abus à l'occasion de la confession à cette période. La confession n'a pas seulement été le cadre dans lequel certains actes ont été commis, mais parfois aussi l'occasion de manipuler la conscience d'une personne en affaiblissant son sens du péché en se revendiquant de l'autorité du père M.-D. Philippe[2]. Selon un témoignage, un frère a pu aussi se servir de la faiblesse d'une personne qu'il connaissait à travers des confidences reçues en confession.

2 frères n'ont pas justifié leurs gestes, l'un a prétendu poser un geste paternel sans sensualité, 1 autre a parlé de « consolation », 3 ont parlé d'amitié. Selon un frère, ses gestes étaient aussi un moyen de « montrer l'amour de Dieu ».

---

[1] Ces quatre abus sur des mineurs en maisons de formation n'ont pas été commis par des formateurs. Deux ont été commis par des frères en formation, un par un diacre, et un par un profès perpétuel ayant terminé sa formation.

[2] Selon ce que la personne a compris, les péchés sexuels auraient été des faiblesses et non des péchés.

C. L'ambiance affective dans les maisons de formation

L'ambiance excessivement affective des maisons de formation semble s'être poursuivie au moins jusqu'en 2013, avec des liens entre frères et sœurs, spécialement à Rimont.

Quelques sœurs apostoliques qui étaient en formation à cette période et qui entretenaient une relation plus ou moins amoureuse avec un frère se souviennent avoir été entraînées dans une identification ambiguë avec la figure de sainte Marie-Madeleine. Selon ces sœurs, sainte Marie-Madeleine était donnée particulièrement en exemple aux sœurs apostoliques. Leurs propos sont corroborés par ceux d'un frère qui a dit un jour en conseil du prieur général :

> Dès l'origine, le père parlait des "oblates"[1] et les voulait. Il parlait de "Marie-Madeleine" pour leur vocation, et de l'apostolat de la miséricorde[2].

À une date qu'il n'a pas été possible de préciser, mais postérieure à 1997, les sœurs apostoliques ont d'ailleurs inscrit sainte Marie-Madeleine parmi leurs patronnes secondaires. Cette identification des sœurs apostoliques, ou de certaines d'entre elles, à sainte Marie-Madeleine a sans doute des racines dans la prédication du père M.-D. Philippe, qui prêchait volontiers sur cette figure de l'Évangile de Jean. Dans son livre *Les trois sagesses*, on trouve par exemple ce passage, qui prend un intérêt particulier si on prend comme clef de lecture que Marie-Madeleine représente les sœurs apostoliques :

> On peut en effet relever un dernier moment, après le mystère du Sépulcre et la Résurrection : Jean est, parmi les Apôtres, le premier qui va croire au mystère de la Résurrection et le contempler. Il va y croire grâce au signe du linceul roulé, quand il entre dans le sépulcre à la suite de Pierre, après avoir été alerté par Marie de Magdala. C'est important, parce que cela montre aussi le lien entre Jean et Marie de Magdala, et il y a là quelque chose de très beau. Il y a le lien de Jean avec Marie, et il y a ce lien de Jean avec Marie de Magdala, qui est sûrement très intime. Marie de Magdala, tellement passionnée pour Jésus, ne peut pas supporter l'absence de Pierre à la Croix ; et elle a dû avoir alors un amour extraordinaire pour Jean, le seul présent parmi tous les disciples. Aussi peut-on penser que, quand elle va au tombeau et voit la pierre roulée, son seul désir est d'aller auprès de Jean, de retrouver Jean, qui a été le seul témoin. Et avec Jean il y a Marie, la Mère de Jésus devenue sa mère ; mais Marie, elle, est dans le silence, un silence que Jean respecte et que Pierre respecte[3]…

Un peu plus loin, le père M.-D. Philippe ajoute :

> À travers tout l'Évangile on peut découvrir la sainteté de saint Jean et son lien très particulier avec Jésus, avec Marie, avec Marie de Magdala, avec Pierre[4].

De tels passages ont pu inviter certaines sœurs apostoliques entrées dans les années 2000 à prendre Marie-Madeleine comme modèle, alors que Marie leur semblait ressembler plutôt la vocation des sœurs contemplatives. En Marie-Madeleine, ces sœurs pouvaient voir l'amie de Jésus et de Jean, qui entraîne Jean à faire cette expérience décisive du tombeau vide, et qui a une vocation « active », apostolique. Cependant, la prédication du père M.-D. Philippe sur Marie de Magdala avait aussi d'autres aspects que les sœurs pouvaient prendre pour elles. Dans le *Mystère de Marie*, un de ses livres les plus anciens, il présentait Marie-Madeleine comme modèle de la purification de la vie contemplative[5], et particulièrement de la purification de l'amour. Marie-Madeleine est présentée

---

[1] Parmi les premières sœurs apostoliques, certaines avaient d'abord formé une communauté d'« oblates régulières ».

[2] Conseil de mai 2008, AGCSJ. Il n'est peut-être pas indifférent que ces propos aient été tenus précisément à la période que nous étudions, alors que l'étude des archives les plus anciennes des sœurs apostoliques n'a pas fait ressortir une particulière importance de sainte Marie-Madeleine. C'était plutôt la Vierge Marie qui leur était donnée en exemple par le père Philippe dans les années 1980, tout comme aux sœurs contemplatives.

[3] M.-D. PHILIPPE, *Les trois sagesses*, *op. cit.*, p. 405.

[4] *Ibid*., p. 407.

[5] « Si nous tâchons de comprendre le sens de cette première apparition de Jésus à Marie de Magdala, il nous est facile de voir que Jésus lui apparaît pour purifier et vivifier sa vie de foi, d'espérance et d'amour, lui rappelant les exigences de sa vie contemplative » (M.-D. PHILIPPE, *Mystère de Marie*. *Marie, mère et modèle de la vie chrétienne*, Paris, La Colombe, 1958, p. 281).

comme n'étant pas assez contemplative, distraite par des activités extérieures[1]. En cela elle s'opposerait à la Vierge Marie.

Ce thème de la purification d'un amour trop humain chez Marie de Magdala était repris par des frères, dans leurs homélies, mais aussi dans l'accompagnement spirituel, où Marie-Madeleine était donnée en exemple aux sœurs qui luttaient contre leur attachement trop affectif à un frère. Si le lien entre Jean et Marie-Madeleine a pu être un alibi pour justifier une amitié entre un frère et une sœur, cette identification à Marie-Madeleine symbolisait aussi l'écartèlement des sœurs entre leur amour pour Jésus et leur amour pour un frère. Des sœurs pouvaient aussi se sentir dévalorisées et culpabilisées à travers de telles prédications sur Marie-Madeleine. Voici comment une sœur en parle aujourd'hui :

> Je crois que des sœurs seraient d'accord avec moi pour dire que l'identification des sœurs apostoliques à sainte Marie-Madeleine ne nous a pas du tout aidées. Le Père Philippe a donné aux sœurs contemplatives l'exemple de Marie au pied de la Croix. Nous, il nous a régulièrement exhortées à suivre les traces de sainte Marie-Madeleine, apôtre des apôtres. C'était la femme aux sept démons qu'il fallait exorciser, la femme qui était très passionnée et amoureuse. Il disait souvent que cela n'avait pas dû être facile pour les apôtres de la supporter. Je l'ai entendu dire qu'il devait y avoir un lien fort entre Marie-Madeleine et Jean. Des sœurs recevaient cela dans la lumière de liens malsains avec des frères et cela les confortait dans leurs passions.
>
> Être identifiées à elle, même si elle est une grande sainte, a pu peut-être favoriser chez les sœurs apostoliques un complexe et un mépris d'elles-mêmes. J'ai entendu des frères prêcher aux sœurs sur la véhémence dans l'amour de Marie-Madeleine qui devait être purifiée. Je ne sais plus si cela venait du père Philippe, mais j'ai entendu aussi des commentaires de frères sur cette phrase de l'Apocalypse : "Et la terre vint au secours de la femme" : c'est le réalisme qui vient sauver la femme de son imaginaire débridé.
>
> Tout cela nous mettait dans la tête que nous étions un peu déséquilibrées et que nous avions besoin de guérison. Certains frères s'identifiant à Jean, prenaient la posture de celui qui sauve la femme dans l'accompagnement spirituel. Le père untel parlait souvent de l'hystérie féminine[2]…

Toutes les sœurs ne se reconnaissent pas dans un tel témoignage qui, en plus de son aspect subjectif, ne correspond peut-être qu'à une génération de sœurs, ou à un petit groupe. Quoi qu'il en soit, plusieurs sœurs ont témoigné de mauvais conseils reçus dans l'accompagnement spirituel à cette période, alors qu'elles cherchaient de la lumière sur des liens trop affectifs avec des frères. L'une d'elles se souvient, par exemple, qu'un frère prêtre à qui elle parlait des gestes d'affection qu'elle échangeait avec un frère, l'avait invitée à vivre ces gestes « dans l'instant présent », « sans repli sur soi », et à ne pas faire de relecture.

> Selon lui, le péché n'apparaîtrait qu'à partir du moment où je quittais cet état d'esprit en revenant par l'imaginaire sur les émotions véhiculées par ces gestes non proprement conjugaux. Mais aujourd'hui je pense que c'était une utopie – une idéologie du jugement d'existence – : comment vivre ces gestes sans complaisance ? Ce n'est pas possible. Fr. X me disait aussi : "Vous ne pouvez pas relire le passé, ça ne sert à rien". Seul le présent pouvait compter. Cette doctrine du jugement d'existence m'a véritablement empêchée de faire un travail de relecture de mes émotions, de faire confiance à ce que je sentais, à ma subjectivité, au lieu de la refouler.

Cette sœur s'est adressée à plusieurs personnes qui n'ont pas eu de paroles suffisamment nettes sur cette relation :

---

[1] « Marie de Magdala, en réalité, en n'acceptant pas tout à fait pleinement la volonté de Dieu sur elle, manifestée par le précepte de la loi, a quitté le repos divin de sa vie contemplative pour s'adonner, à cause de sa trop grande douleur, à cause de la blessure trop violente de la séparation, à des œuvres de vie active qui, en elles-mêmes, sont très belles et très bonnes, mais qui, pour elle, sont en réalité inutiles. En s'adonnant à ces préoccupations, elle suit l'inclination spontanée de son cœur ; c'est vraiment la générosité naturelle qui reprend le dessus et qui étouffe en elle les exigences propres de la vie contemplative. Aussi voyons-nous que Dieu, dans sa sagesse, qui aime Marie de Magdala parce qu'elle aime beaucoup et qu'elle a une grande générosité d'amour, veut la récompenser en lui accordant la première apparition, mais en même temps Il la corrige paternellement, parce qu'Il veut qu'elle demeure dans une véritable vie contemplative et qu'elle pénètre dans le mystère glorieux de la Résurrection du Christ » (M.-D. PHILIPPE, *Mystère de Marie*. *Marie, op.cit.*, p. 281-282). Ce texte, qui semble avoir été écrit pour des moniales, ainsi que les prédications du père Philippe qui l'ont prolongé, n'ont pas aidé ces sœurs à aimer leur vie apostolique.

[2] Témoignage d'une sœur.

> Aujourd'hui je pense que ce n'était pas à la prudence qu'il aurait fallu m'inviter, mais qu'il aurait fallu me dire formellement de ne pas m'engager dans ce type d'amitié incompatible avec mon état de vie. Il aurait fallu me parler de chasteté et des moyens à prendre pour en vivre, plus que de prudence. Or personne (frère ou sœur supérieure) ne m'a jamais dit clairement que ce que je vivais n'était pas normal et qu'il fallait fuir. Au mieux, j'avais des paroles invitant à la prudence, au pire, très floues, laissant toujours la porte ouverte à n'importe quelle interprétation[1].

Une autre sœur rapporte des paroles inadéquates reçues en accompagnement spirituel, qui ne portent pas sur un lien avec un frère, mais qui montrent un mauvais positionnement de l'accompagnateur, qui suscite une dépendance affective à son égard :

> Une fois, il m'avait dit que dans les moments où je manquais d'estime pour moi, il fallait que je repense à lui dans sa manière de me voir. Je m'étais dit qu'il se prenait pour Jésus. Et encore je n'étais pas proche de lui. Je me demande ce qu'il disait aux sœurs avec qui il était plus proche. Le problème, c'est qu'une femme va surtout entendre l'affection plutôt que l'usurpation de la place de Jésus[2].

Comme on le voit, la mort du père Philippe n'a pas mis un terme aux confusions identifiées dans les périodes précédentes à propos de l'accompagnement et des relations entre frères et sœurs (ou entre frères et entre sœurs). Au moins au début de cette dernière période, de jeunes religieux ont encore été entraînés dans des relations amoureuses qui ne disaient pas vraiment leur nom, où l'aspect imaginatif, sensible (et parfois sexuel) prenait une grande part. Cela constituait un terrain propice à des abus sexuels, la limite n'étant pas toujours facile à voir quand les bases d'une relation sont faussées. Une sœur raconte par exemple :

> J'étais amoureuse, mon cœur battait, mais c'est lui qui a touché ma main, amorcé tous les gestes, qui proposait qu'on se voie. J'ai dit oui car j'étais sous l'emprise amoureuse. Il y avait tout cet aspect endoctrinement [notamment par le père spirituel, qui encourageait les amitiés ambiguës]. Je me souviens très bien de lucidités : "mon amour pour Jésus est plus fort, mais je suis dans la passion amoureuse". À chaque fois qu'on se voyait, il disait : "on va s'asseoir", je disais : "non, car on va recommencer". Une seule fois, j'ai failli l'embrasser, cette fois c'est lui qui a arrêté le geste.
>
> Il se préparait au sacerdoce. Il m'appelait : "petite mère de mon sacerdoce", j'offrais ma vie pour son sacerdoce, j'ai fait profession perpétuelle un an après. Il est venu me voir plusieurs fois pendant ma retraite, je lui rendais des méditations sur le sacerdoce, l'offrande sacrificielle pour son sacerdoce[3]…

Sans forcément en connaître les détails, les prieurs respectifs des frères et des sœurs, tout comme les accompagnateurs spirituels, étaient souvent au courant de ces relations, et donnaient des permissions pour les rendez-vous. Cependant, il faut remarquer que tous les frères et sœurs ne demandaient pas forcément de permission. De plus, c'est peut-être justement parce que les supérieurs n'avaient aucune idée de ce qui se passait qu'ils ont donné des permissions, et il faut ajouter qu'il était mal vu de refuser ce genre de permissions, car cela pouvait apparaître comme un soupçon et un manque de confiance dans son frère ou sa sœur, ou une intrusion dans son « for interne ».

II. LES ABUS DANS LES PRIEURÉS APOSTOLIQUES

Comme à la période précédente, les deux tiers des abus sexuels commis entre 2006 et 2022 ont eu lieu dans des prieurés apostoliques. 29 prieurés sont concernés : 13 en France, 5 en Europe, 2 en Amérique, 2 en Asie-Océanie et 4 en Afrique. Il faut ajouter trois prieurés de sœurs apostoliques (2 en France et 1 en Europe). Certains actes ont eu lieu en dehors des prieurés. Cette répartition géographique est assez semblable à celle de la période 1990-2006.

[1] ACASJ.
[2] Témoignage d'une sœur.
[3] ACASJ.

Ces abus sexuels ont été commis par 21 prêtres, 5 diacres, 3 profès perpétuels, 3 frères en formation, et 2 sœurs apostoliques professes perpétuelles. Les auteurs des abus sont presque tous des frères ayant terminé leur formation.

Les abus sexuels commis sur des mineurs seront abordés plus loin. 42 abus sont recensés concernant des personnes majeures dans des prieurés apostoliques entre 2006 et 2022. Les victimes sont 10 religieux (4 sœurs contemplatives, 5 sœurs apostoliques, et 1 postulant), et 29 laïcs (23 femmes et 6 hommes). Le nombre de victimes (39) est donc presque le même qu'à la période précédente (40), bien que la part des religieux ait fortement augmenté (passage de 2 à 9). Alors qu'il n'y avait pas d'hommes parmi les victimes à la période précédente, il y en a 7 désormais, et parallèlement le nombre de femmes victimes a diminué (de 40 à 32).

Les auteurs des abus sont 16 prêtres, 5 diacres, 1 profès perpétuel, 3 frères en formation et 2 sœurs apostoliques professes perpétuelles (dont une prieure), ce qui est assez semblable à la période précédente. Pour les frères qui ont commis leur premier abus connu entre 2006 et 2022, l'âge moyen au premier abus est de 42 ans, ce qui est 8 ans de plus qu'entre 1990 et 2006[1].

6 frères avaient déjà commis des abus aux périodes antérieures, et parmi les autres, 6 prêtres ont commis leur premier abus dans les 10 premières années de sacerdoce. Parmi les frères ayant commis des abus entre 2006 et 2022, au moins 2 avaient subi des abus antérieurement (1 dans la communauté et 1 autre dans son enfance). Au moins 4 étaient accompagnés par des frères ayant commis eux-mêmes des abus et certains ont reçu des approbations dans l'accompagnement spirituel[2], ce qui est moins qu'à la période précédente (10). Enfin, il faut noter qu'un frère a fait 6 victimes.

25 abus sur 42 ont eu lieu à l'occasion d'un accompagnement spirituel, ce qui est moins qu'à la période précédente (34 sur 40). Dans 22 cas, des justifications ont été données. Elles étaient basées sur l'amitié (11 cas), sur des arguments mystico-sexuels (5), sur une prétention thérapeutique (3), ou une prétention à poser des « gestes paternels » (2). Un dernier cas de justification était que la femme, par des gestes de tendresse, pouvait aider le frère à porter son célibat sacerdotal. Dans certains cas, l'autorité du père M.-D. Philippe a été invoquée, et parfois celle du père spirituel[3].

Dans 6 cas, des actes ont eu lieu à l'occasion du sacrement de pénitence[4]. Dans 3 cas, des actes sexuels sont en lien avec la célébration de l'eucharistie, soit que les actes aient eu lieu juste après la messe, soit que des actes aient eu lieu pendant la messe elle-même, au moment de la communion,

---

[1] Cette différence pourrait laisser entendre que les plus jeunes générations sont moins concernées par les abus qu'auparavant. C'est sans doute un élément d'explication, cependant, cela correspond aussi à un vieillissement de la Congrégation (la moyenne d'âge des frères était de 33 ans en 1997, et de 49 ans en 2022). De plus, cette évolution vers un âge plus avancé lors du premier abus est une tendance constatée également dans les travaux de la CIASE pour la France, où l'âge moyen est passé de 47 ans dans les années 1990 à 55 ans dans les années 2010 (voir Philippe Portier (dir.), *Les violences sexuelles dans l'Église catholique en France (1950-2020). Une analyse sociohistorique*, Annexe 28 du rapport de la CIASE, p. 206).

[2] Un frère a pu dire, par exemple : « Je comprends à présent que c'est une illusion, mais en m'appuyant alors sur mon père spirituel, je comprenais qu'on pouvait exprimer un don spirituel par le toucher quand on n'y cherche pas sa satisfaction. Mais ma conscience n'était pas tranquille en cela » (ACASJ).

[3] Il est même arrivé qu'un frère donne à une personne une lettre reçue de son père spirituel, dans laquelle l'autorité du père Philippe était invoquée : « J'ai réfléchi et prié au sujet de ce que tu m'as écrit. Je comprends que tu es resté sur ta faim par rapport à ce que tu as entendu à Bruxelles [lors d'une session de formation]. Il me semble que dans la question [de la chasteté et de l'amitié] deux choses sont importantes. Nous devons toujours répondre dans la lumière de la personne. La parole ou le geste n'ont pas de signification par eux-mêmes. C'est donc toi qui es le premier "signe" et tu es le premier responsable avec l'autre, dans l'amitié, de son incarnation, et dans ce qui vous aide dans cette amitié. En fin de compte est nécessaire la prudence et l'offrande de soi, comme dit le père, pour que les éléments de passion ne puissent pas étouffer. L'autre aspect est le point de vue chrétien. Comme religieux, tu appartiens à Jésus et à Marie. Et ce n'est qu'auprès de Jésus, dans sa lumière, que tu gardes le cœur pur et que tu peux voir ce qui convient et ce qui doit être offert, purifié ou dépassé. Il me semble qu'il faut toujours beaucoup prier à ce sujet, en demandant sa lumière et son aide à la très sainte Vierge » (ACASJ). L'allusion à Bruxelles se rapporte à une session sur le thème de la chasteté où était intervenu un théologien de l'Institut Jean Paul II pour la famille.

[4] À une occasion, un prêtre a demandé un baiser en guise de geste pénitentiel à la fin de la confession.

avec des justifications « mystiques », dans une confusion entre don du corps du Christ et don des corps[1].

Les actes eux-mêmes sont des paroles sentimentales en prenant la main (1 cas), du harcèlement sexuel (3 cas), des enlacements sensuels et des caresses (10 cas), à quoi se sont ajoutés des baisers (11 cas), des actes génitaux comme la fellation ou la masturbation (10 cas), et des rapports sexuels complets (6 cas)[2]. La répartition est très semblable à la période précédente, si ce n'est que dans 4 cas il n'y a eu que des paroles ou des échanges écrits. À deux exceptions près, ces actes se sont inscrits dans des relations qui ont eu une durée assez longue, des mois ou des années. C'est souvent la personne abusée qui y a mis un terme. Ces actes paraissent globalement plus graves que dans les maisons de formation. Cela pourrait s'expliquer en partie par un moindre contrôle, mais aussi par l'influence de certains accompagnateurs spirituels.

À la différence de la période précédente, les mères de famille représentent une bonne proportion des victimes (9 sur 42). Ceci est peut-être à mettre en relation avec l'âge plus élevé des auteurs au premier abus, mais c'est aussi dû à un frère qui a multiplié les relations avec des femmes mariées. Le cas des jeunes femmes accompagnées par des frères, qui représentait presque tous les abus commis dans la période précédente, n'en représente plus qu'un tiers (13 cas sur 42). Ceci pourrait s'expliquer en partie par une meilleure formation des frères qui sont en contact avec les jeunes[3], et peut-être par une meilleure formation des jeunes femmes elles-mêmes, grâce à la prise de conscience de l'existence des abus sexuels au sein de l'Église. Quant à l'augmentation des cas d'abus sur les religieuses dans les prieurés apostoliques, elle ne présente pas d'explication évidente. Il convient cependant de remarquer qu'il existe seulement deux cas après 2013, dont un par une sœur.

Enfin, remarquons que la défaillance dans l'accompagnement spirituel ne vaut pas seulement pour l'accompagnement des auteurs d'abus, mais aussi pour d'autres personnes. Une mère de famille, qui n'a pas été abusée sexuellement, a ainsi témoigné avoir reçu ce conseil de la part d'un prêtre qu'elle avait consulté :

> Je suis allée voir le Père X, sur les conseils d'un frère, parce que je me posais des questions sur la "justesse" d'une relation d'amitié qui me liait à lui (sans aucun aspect "physique", je précise). Au Père X, j'ai dit que je ne me sentais pas toujours à l'aise, car lorsque j'étais avec le frère, je pensais à mon mari, et quand j'étais avec mon mari, je pensais au frère. Il m'a répondu que, quand j'étais avec mon mari, il fallait que je pense uniquement à mon mari, et quand j'étais avec ce frère, que je pense uniquement à lui[4]...

III. LES ABUS SUR LES MINEURS

15 cas d'abus sur des mineurs[5] sont recensés entre 2006 et 2022. Il y en a 10 avant 2013 et 5 après 2013. 11 frères sont impliqués, dont 4 avaient déjà commis des abus sexuels à la période précédente (pas toujours sur des mineurs).

Les prieurés concernés par des abus sur des mineurs sont situés en France (4 prieurés en plus des maisons de formation de Saint-Jodard et Rimont), en Afrique (2 prieurés), en Europe (1 prieuré) et en Amérique (1 prieuré). Des actes ont eu lieu en dehors des prieurés.

4 abus sur mineurs ont été commis en maisons de formation (par 2 frères en formation, 1 diacre, et 1 profès perpétuel). Les autres ont été commis dans des prieurés apostoliques ou d'autres lieux. Dans 4 cas, le frère s'est dénoncé lui-même, ce qui n'était pas arrivé à la période précédente.

---

[1] Ce cas de figure concerne une seule personne.

[2] Pour un dernier cas les faits sont mal connus. Quand les victimes ont saisi la commission SOS abus, des signalements aux autorités judiciaires ont eu lieu. Certaines procédures sont encore en cours.

[3] Parmi les 4 abus de ce type commis après 2013, un seul est dû à un frère sortant des maisons de formation.

[4] ACASJ.

[5] Il convient cependant de remarquer qu'un de ces 15 cas, qui s'est passé en Afrique, est mal connu : le nombre de victimes et leur âge ne nous sont pas parvenus.

A. Les mineurs de plus de 15 ans

9 frères ont commis des abus sur des mineurs de plus de 15 ans (5 prêtres, 1 diacre, 1 profès perpétuel et 2 frères en formation). 2 d'entre eux avaient déjà commis des abus à la période antérieure, dont 1 sur 1 mineure.

Parmi les victimes, il y a 5 filles (dont 1 a été abusée par 2 frères) et 3 garçons. La proportion est donc différente de la période précédente, où les garçons représentaient un quart des victimes (3 sur 12), mais le nombre est peut-être trop petit pour qu'une telle différence soit significative.

Les faits sont 1 proposition de rapport sexuel, du harcèlement (2 cas), des attouchements (2 cas), des actes au niveau génital comme la masturbation (4 cas) et 1 rapport sexuel complet. Dans 3 cas, il n'y a pas eu de contact physique mais uniquement des paroles. Dans 1 cas d'attouchement, il s'agit d'un seul geste, à l'occasion d'un « jeu ».

Parmi ces 9 relations abusives, 5 étaient de l'ordre de l'accompagnement spirituel. Certains actes n'ont pas été justifiés. Dans les quelques cas où des justifications sont connues, il s'agit d'amitié ou d'amour (une fille a pensé qu'un frère allait quitter la communauté pour se marier avec elle)[1].

Quant aux conséquences sur les personnes, elles sont les mêmes qu'auparavant. Une des jeunes filles a témoigné, par exemple, de graves conséquences sur sa vie spirituelle : à cause des abus, elle est bloquée depuis son adolescence par rapport à l'Église et à la foi en Dieu et en Jésus.

B. Les mineurs de moins de 15 ans

Entre 2006 et 2022, 4 frères[2] ont commis des abus sexuels sur des enfants de moins de 15 ans. Il s'agit d'1 prêtre, d'1 diacre et de 2 profès perpétuels.

Les victimes sont 4 garçons âgés de 11 à 14 ans, et 1 fille de 7 ans. Les actes sur les garçons ont été inscrits dans une relation qui a duré plusieurs mois ou plusieurs années, alors que l'acte sur la fille était un acte isolé et impulsif : une main placée sous les fesses de l'enfant endormi, lors d'un trajet en voiture. Le frère s'est dénoncé lui-même de ce dernier acte, dont ni l'enfant ni ses parents ne s'étaient aperçus.

Les actes commis sur les garçons sont des attouchements sexuels[3]. Les trois frères mis en cause pour les actes sur les garçons ont aussi fait l'objet de plaintes pour des actes commis sur des mineurs de plus de quinze ans ou des majeurs. Nous n'avons pas d'information sur des justifications éventuelles, en dehors d'un cas où le prêtre aurait prétendu faire un geste de « guérison ».

Le nombre des agressions sur des mineurs de moins de 15 ans a beaucoup diminué par rapport à la période antérieure[4], d'autant plus que parmi ces 5 agressions, les 2 qui auraient eu lieu après 2013, impliquent le même frère. Cette diminution s'explique, au moins en partie, par le jugement et le renvoi de plusieurs frères. Cette catégorie est celle pour laquelle l'évolution est la plus visible, sans doute à cause d'une prise de conscience plus rapide. La médiatisation de certaines affaires a pu aider en ce sens.

---

[1] La manière dont ces situations ont été traitées par les autorités une fois qu'elles ont été connues sera étudiée plus loin. Disons déjà qu'un frère a été renvoyé de la communauté et a été condamné par un tribunal judiciaire, un prêtre a été renvoyé de l'état clérical et a quitté la communauté, un autre frère a quitté la communauté avant sa profession perpétuelle et a ensuite fait l'objet d'une enquête sur les plans judiciaire et ecclésiastique, deux ont reçu une sanction de plusieurs années, deux ont été réprimandés (pour des paroles déplacées). Dans les deux derniers cas les procédures sont encore en cours au niveau étatique et ecclésiastique (en 2023).

[2] Trois de ces frères ont été condamnés par des tribunaux étatiques, pour le dernier l'enquête est en cours. Un frère a été renvoyé, deux autres ont quitté la communauté, et une enquête canonique est aussi en cours pour le quatrième.

[3] Un cas est mal connu.

[4] La période 1990-2006 comportait un minimum de 20 victimes mineures de moins de 15 ans. Il y en a 4 pour 2006-2020.

En conclusion, le nombre d'abus commis dans la famille Saint-Jean entre 2006 et 2022 est encore élevé, mais il est marqué par une diminution. Plus on avance dans la période, plus le nombre d'abus connus diminue, et cette évolution a été amorcée un peu avant 2013. Cela pourrait s'expliquer en partie par le fait que des abus récents n'aient pas encore été dénoncés, puisque les victimes ont souvent besoin de temps pour prendre conscience des abus et en parler. On peut toutefois espérer que la révélation des abus commis par des frères, et notamment par le père M.-D. Philippe (en 2013), ainsi que le progrès dans la formation des frères, ait permis une diminution des abus. La typologie des victimes a aussi évolué : les jeunes femmes représentent une proportion moindre qu'à la période précédente, et les abus sur mineurs de moins de 15 ans ont presque cessé au cours de cette période. Le fait le plus marquant semble être la quasi-disparition des abus commis par les formateurs sur des religieux en formation : on peut espérer que cela restreint le risque de transmission des pratiques abusives.

Chapitre 15 :

PRISE DE CONSCIENCE PROGRESSIVE D'UN PROBLÈME « CULTUREL » (2006-2010)

La période 1990-2006 avait déjà été marquée par la gestion déficiente de problèmes concernant les mœurs, qui pouvaient être des abus sexuels, surtout de pédophilie. Entre 2006 et 2010, le prieur général et son conseil ont continué à traiter des problèmes de mœurs, qui ne relevaient pas tous de l'abus sexuel. Certains ont été évoqués à Rome, par exemple avec le cardinal Rodé.

De nouveaux problèmes concernant des frères qui avaient déjà fait l'objet d'une attention de la part des autorités sont remontés, parfois par des plaintes de victimes, mais pas toujours. Le conseil a continué de parler de « fragilité ». Les notes du conseil ne permettent pas toujours de savoir de quoi il s'agissait exactement, mais les frères semblent avoir été attentifs, dans certains cas, à ne pas mettre certains frères en situation de commettre de nouveaux abus ou en situation d'autorité. À cette époque encore, certaines affaires ne sont pas traitées en conseil (faute de confiance, semble-t-il, dans le respect de la confidentialité), mais par le prieur général seul ou avec quelques personnes. Les supérieurs étaient aussi confrontés à la difficulté d'avoir à accompagner un frère ayant une « fragilité affective » sans savoir que ce frère avait subi un abus, le frère lui-même n'en ayant pas encore pris conscience.

Ces années 2006-2010 sont surtout marquées par la prise de conscience progressive de l'existence d'un problème « systémique » (on disait plutôt « culturel ») par rapport à la chasteté dans la famille Saint-Jean. Quatre facteurs paraissent y avoir contribué particulièrement : la multiplication des procédures impliquant des frères, la crise des sœurs contemplatives, les débats du chapitre général de 2010, et les inquiétudes exprimées par les autorités ecclésiastiques.

I. LES PREMIÈRES PROCÉDURES JUDICIAIRES

En 2007, un supérieur a été conduit à faire un signalement concernant un ancien frère, pour des faits commis alors qu'il n'était plus frère de Saint-Jean. Cette démarche ne semble avoir posé problème, ni au frère qui a fait ce signalement, ni aux frères du conseil qui l'approuvaient. La congrégation s'est même portée partie civile, estimant avoir été lésée. Cependant, il est difficile d'y voir un changement total de perspective. Une telle démarche était certainement plus difficile à faire

à l'égard d'un membre de la congrégation. Si les procédures sont devenues plus nombreuses dans les années 2006-2010, ce ne fut d'ailleurs pas du fait de la congrégation, mais à cause des plaintes que des victimes faisaient parvenir à la justice ou à des évêques.

Avant 2006, seules deux procédures judiciaires avaient eu lieu à la suite de plaintes pour des agressions sexuelles impliquant des frères de Saint-Jean[1], et une seule procédure canonique.

Entre 2006 et 2010, les plaintes pour des abus sexuels commis par des frères sont assez nombreuses, mais elles ne sont pas toutes adressées aux supérieurs : certaines sont adressées à la justice suisse (2 cas), certaines, qui concernent des frères ayant agressé des mineurs sont adressées à la justice française (5 cas), d'autres sont adressées à la justice autrichienne (2 cas), ou encore à des évêques (3 au cardinal Schönborn et 1 au cardinal Barbarin). Le prieur général reçoit quant à lui des plaintes directement (10 cas). En tout, cela fait une vingtaine de plaintes (ou dénonciations par un tiers), concernant le père M.-D. Philippe et 9 frères entre 2006 et 2010, pour des faits qui sont parfois anciens de 20 ou 30 ans, et parfois très récents.

Cette multiplication relative des plaintes, et le fait que certaines soient traitées par la justice étatique ou canonique, entraîne une évolution positive (relative et progressive) des mentalités à l'intérieur de la famille Saint-Jean. D'autant plus que d'autres problèmes concernant la chasteté sont aussi traités par le conseil, qui aboutissent souvent à des départs de frères, et continuent de susciter au conseil des débats sur le discernement des vocations et la formation.

Parmi les frères concernés, trois ont agressé des mineurs. Le premier a fait l'objet de plaintes auprès de la justice dès 2006, et les supérieurs l'ont appris à l'été 2007[2]. Ils ont alors pris la chose très au sérieux, craignant un scandale médiatique. Tout en comprenant que la position d'autorité était un facteur aggravant, ils ne semblent pas avoir réalisé toute la culpabilité du frère. Il est vrai que leurs informations étaient très incomplètes, puisque du fait de la mauvaise transmission des informations et de la défaillance dans l'archivage des documents, la plupart d'entre eux ignoraient totalement l'ampleur du problème. Le frère a été mis en examen en juin 2008 et mis en détention provisoire. Il sera ensuite libéré et placé sous contrôle judiciaire en attendant d'être jugé[3].

En 2007, un deuxième frère a fait l'objet d'un signalement par une institution éducative, peu après qu'un enfant a rapporté un geste de nature sexuelle, et cela a abouti à un classement sans suite par la justice, le frère niant ce qui lui était reproché. Il a été déplacé et envoyé dans un prieuré à l'étranger, où de nouvelles difficultés ont surgi en 2008, ce qui a conduit les supérieurs à le rapatrier à Rimont[4]. Il a pu commettre une agression en 2009, néanmoins il a commencé une thérapie qui a permis progressivement une prise de conscience[5]. Malgré des avancées, ce dossier montre que des dysfonctionnements constatés précédemment sont toujours présents (informations mal transmises, dossier incomplet qui ne permet pas de prendre la mesure du problème, nouveau supérieur non averti, vocabulaire minimisant : « imprudences », « fragilité », etc.). Cependant, en 2008, les supérieurs consultent un avocat pour savoir ce que la loi exige d'eux en termes de dénonciation[6].

Un troisième frère a été mis en cause pour des attouchements sur un mineur, en 2009, dans un prieuré de France[7]. Les parents ayant porté plainte aussitôt au commissariat, la question du signalement par les supérieurs ne s'est pas posée. Les frères ont coopéré avec les enquêteurs, et

[1] L'une d'elles avait été conclue par un non-lieu, comme nous l'avons vu.
[2] Voir le conseil de septembre 2007, AGCSJ.
[3] Le premier procès aura lieu en 2015 à Chalon-sur-Saône.
[4] Les supérieurs, ayant été prévenus par un tiers, ne connaissaient pas la nature exacte des faits. Sur les paroles du frère, ils ont pensé qu'il s'agissait seulement de voyeurisme. C'est plus tard que le frère a reconnu avoir touché les enfants.
[5] Cette thérapie le conduira plus tard à révéler à ses supérieurs certaines agressions, ce qui a finalement abouti à ce qu'il se signale lui-même au procureur. Il a été condamné en 2016.
[6] Voir le conseil de septembre 2008, AGCSJ.
[7] Voir surtout le conseil de septembre 2009, AGCSJ.

l'affaire a été aussitôt relayée par la presse régionale[1]. La communauté a publié un communiqué de presse à cette occasion :

> Un frère de notre communauté est actuellement l'objet d'une enquête suite aux déclarations d'un enfant d'une douzaine d'années évoquant des attouchements. Une information judiciaire a été ouverte et notre frère est actuellement sous contrôle judiciaire. Conformément à la demande de la Justice, il a quitté les lieux et il loge désormais dans un autre prieuré de frères de Saint-Jean, situé hors du diocèse d'Angoulême.
>
> Nous redisons ce que nous avons affirmé dans notre précédent communiqué, à savoir : Notre sollicitude se porte premièrement vers cet enfant et sa famille. Nous ne saurions que réprouver totalement des actes de cette nature s'ils devaient avoir eu lieu. Tant que les faits ne sont pas établis par la Justice, il convient d'observer la présomption d'innocence. Nous n'avons quant à nous aucun élément qui laisserait supposer que notre frère ait pu commettre de tels actes. Nous faisons confiance à la Justice avec laquelle nous coopérons pleinement. Pour la sérénité de l'enquête et le respect des personnes nous nous abstenons de tout autre commentaire[2].

Après son placement sous contrôle judiciaire, et en attendant son jugement (qui l'a condamné), le frère accusé a été envoyé à Rimont.

Parmi les plaintes concernant des personnes majeures, arrivées à cette période, 8 feront l'objet de procédures canoniques auprès de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, parmi lesquelles 4 seront aussi traitées par la justice étatique. 4 frères sont concernés. C'est en 2009-2010 que la Congrégation pour la Doctrine de la Foi a eu à traiter les premières plaintes concernant des frères de Saint-Jean. Dans un cas, c'est la plaignante elle-même qui a écrit directement à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, dans les trois autres, ce sont des évêques.

En 2007, une nouvelle plainte est arrivée au prieur général concernant un frère qui avait déjà fait l'objet de plaintes en 2006. La plaignante disait être encouragée à faire cette démarche par son thérapeute et sa plainte portait sur des baisers et des attouchements commis quelques années auparavant. Dans un premier temps, c'est Mgr Madec, qui était toujours assistant religieux, qui a traité cette plainte. En 2007, il a confronté le frère à l'accusation, et pris acte du fait que la relation était terminée. Aucune sanction n'a alors été donnée. Apparemment, l'évêque considérait que parler au frère et s'assurer que la relation était terminée était suffisant. Aujourd'hui, le frère reconnaît que cela n'a pas suffi pour lui faire prendre conscience du mal qu'il avait fait. Cependant, en 2009, la plaignante saisit directement la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, sans doute après avoir réalisé que le frère avait commis un délit relevant de ce dicastère. Début 2010, une rencontre eut lieu entre la plaignante, un prêtre qui l'accompagnait, un autre prêtre, le prieur général, et le frère accusé. Le frère a reconnu les faits et demandé pardon. Il a été réprimandé, et il lui a été imposé un pèlerinage pénitentiel et un dédommagement financier a été accordé à la victime. Cette sanction a ensuite été confirmée par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, qui a demandé qu'elle soit mise par écrit sous la forme d'un précepte. De son propre mouvement, le frère a aussi choisi de faire une psychothérapie. Il a reconnu ensuite que c'est cette sanction, imposée par le Saint-Siège, qui lui a ouvert les yeux et lui a permis de mettre un terme à ses pratiques désordonnées.

C'est aussi en 2007 qu'éclate une autre affaire, qui concerne des faits datant de 15 ans auparavant[3]. En mars 2007, après avoir tenté d'autres démarches, une plaignante s'adresse au prieur général pour dénoncer les faits qu'elle-même et d'autres personnes auraient subis de la part d'un frère prêtre. Une autre femme, qu'elle a fini par retrouver, accepte de témoigner aussi, malgré l'insuccès des démarches qu'elle avait déjà entreprises quelques années auparavant, notamment auprès d'un évêque, qui n'avait pas ouvert d'enquête canonique[4]. En 2007, les supérieurs écoutent les plaignantes, ils leur demandent pardon au nom de la communauté, mais, retenus par les dénégations de l'accusé, qui invoque aussi la présomption d'innocence, ils tardent à prendre des décisions.

---

[1] Articles dans *La Charente Libre* et dans *Sud-Ouest*, reportage au journal télévisé de France 3.

[2] AGCSJ.

[3] Sur toute cette affaire, voir notamment S. DUCREY, *Étouffée. Récit d'un abus spirituel et sexuel*, Paris, Tallandier, 2019.

[4] Ayant entendu la plaignante et le frère accusé en 2003, l'évêque avait conclu : « C'est votre parole contre la sienne, Madame, je ne peux plus rien faire pour vous » (S. DUCREY, *Étouffée, op. cit.*, p. 69-70).

Au bout de quatre mois, constatant que les frères peinent à prendre la mesure de la situation et que ses démarches n'ont aucun effet concret, l'une d'entre elles s'adresse à un prêtre diocésain, puis à un évêque, et un cardinal est prévenu également, et finalement l'évêque d'Autun, Mgr Rivière, est saisi. De nombreuses autres personnes interviennent également, dans un sens ou dans l'autre. Il en résulte une certaine confusion et une incertitude sur l'instance habilitée à traiter cette affaire au niveau canonique.

Les différentes autorités hésitent sur la conduite à tenir et sur la manière de traiter ces plaintes. Apparemment, leur hésitation provient davantage de l'ancienneté des faits (une quinzaine d'années) et d'une difficulté à les qualifier[1] que d'un doute sur leur réalité. Mis à part une demande de pardon, ils peinent à voir ce qui pourrait être fait, étant donné qu'il n'y a pas de plainte pour des faits plus récents. Le frère concerné, après avoir longtemps refusé, accepte finalement une rencontre avec ses supérieurs, début octobre 2007, où il nie ce dont il est accusé. Une des plaignantes menace alors de s'adresser à la justice étatique. Cela a pour effet de permettre à plusieurs témoins d'être reçus par l'official du diocèse de Lausanne, Fribourg et Genève, et par Mgr Rivière. L'affaire commence à être connue, plusieurs personnes prennent aussi fait et cause pour le frère accusé et certaines font pression pour que l'évêque n'ouvre pas d'enquête canonique. Le 30 décembre 2007 a lieu une réunion entre trois évêques et le prieur général qui se mettent d'accord sur leurs compétences respectives.

En janvier 2008, Mgr Rivière ouvre une enquête canonique, et l'official écrit au procureur général de Genève. Les plaignantes recourent à la presse[2], profitant de ce que le sujet de la pédophilie dans le clergé était traité à ce moment-là dans la presse locale. L'une d'elles met alors en cause le père Marie-Dominique Philippe à qui elle avait dénoncé au début des années 90 les actes qu'elle subissait, sans autre réaction de sa part que de la prendre dans ses bras en disant qu'il fallait beaucoup prier. Cette mise en question du père M.-D. Philippe est ressentie par les frères de Genève et certains membres du conseil du prieur général comme insupportable[3], et va contribuer à brouiller le traitement de cette affaire. D'autant plus que Mgr Rivière, dans une visite au prieuré de Genève, attirait lui aussi l'attention sur certains défauts du père Philippe au point de vue affectif, dans le discernement des vocations et dans l'accompagnement personnel, et s'étonnait de l'impossibilité pour les frères d'avoir le moindre regard critique sur leur fondateur. Dès lors, la défense du frère mis en cause et celle du père M.-D. Philippe vont être mêlées dans l'esprit de plusieurs frères pendant un certain temps. La relation entre l'évêque d'Autun et les supérieurs de la Congrégation Saint-Jean deviendra plus difficile à partir de ce moment-là et pour plusieurs années.

D'autre part, les mesures conservatoires prises par l'évêque de Lausanne, Genève et Fribourg[4] ont été interprétées par certains frères comme une reconnaissance de la culpabilité du frère, alors qu'il s'agissait d'une application des règles de l'Église dans une procédure canonique.

Si l'on excepte un cas à la fin des années 90, c'est la première fois que les conseillers sont confrontés à une procédure canonique à l'égard d'un frère pour des accusations d'abus sexuels. Cela ne se fait

[1] La compréhension de ce qu'est un abus sexuel sur une personne majeure, et notamment la prise en compte de l'asymétrie, n'était pas aussi claire qu'aujourd'hui. Le fait qu'il n'y ait pas eu de violence physique rendait plus difficile la perception de la violence. Les supérieurs ou les évêques n'allaient cependant pas jusqu'à renvoyer dos à dos les plaignantes et le frère, comme a pu le faire le père spirituel de celui-ci selon ce que l'une des jeunes femmes a déclaré au journal *Le Temps* : « il m'a demandé si le frère Paul avait été violent avec moi. J'ai dit non. Il m'a répondu que dans ce cas, la faiblesse était partagée, et que je devais demander pardon au frère Paul » (édition du 31 janvier 2008).

[2] Voir *Le Temps* du 31 janvier 2008.

[3] La responsabilité du père Philippe sera évoquée par le prêtre chargé de l'enquête canonique : « Il ressort des documents et de renseignements oraux reçus, que le P. M.-D. PHILIPPE, alors prieur général, ne semble avoir donné aucune suite à cette affaire. Or c'était à lui qu'il appartenait, en premier lieu, d'assurer cette enquête préalable. Cette éventuelle carence s'avère lourde de conséquence. En effet, elle a laissé courir le délai de la prescription, alors que ces personnes semblent s'être adressées à lui dans ce délai. Le dommage causé par cette carence est de la responsabilité éventuelle morale de la Congrégation St-Jean, tant vis-à-vis des intéressés que de l'Ordinaire du lieu. L'enquête n'ayant pas été faite, les rumeurs ont continué leur train, l'Ordinaire du lieu n'a pas été informé à temps par l'Ordinaire régulier et la situation s'est obscurcie, rendant de plus en plus difficile l'émergence de la vérité » (rapport de Mgr Jacques Braux, 25 juin 2008, ADA).

[4] Il s'agissait de « décharger » le frère de ses ministères à Genève, le temps de l'enquête canonique.

pas sans de grandes réticences de la part de certains d'entre eux, qui éprouvent une grande culpabilité à l'idée d'approuver ne serait-ce qu'une enquête préalable, dans laquelle ils ont tendance à voir une « présomption de culpabilité ». La majorité pensait qu'il n'était pas normal que l'évêque fasse un signalement au procureur, et encore moins qu'il s'exprime dans les médias en paraissant croire à la culpabilité du frère. L'idée d'un abus sexuel sur une personne majeure était encore difficile à comprendre. En conseil, il ne semble pas possible de parler des accusations elles-mêmes, dont la teneur est seulement présupposée, mais jamais explicitée[1]. La culpabilité éprouvée par les conseillers était d'ailleurs largement alimentée par certaines personnes intervenant dans ce dossier. L'attitude des évêques paraît plus libre, même s'ils ne semblent pas non plus complètement à l'aise avec la procédure canonique et préféreraient une autre solution.

Par ailleurs, les frères, notamment ceux de Genève, ont tendance à penser, comme au début des années 2000, que les reproches qu'on leur fait sont orchestrés par certaines personnes malveillantes, plutôt que dus aux défaillances des membres de la congrégation, adoptant ainsi une attitude victimaire proche de celle que le père M.-D. Philippe lui-même avait dans des circonstances analogues. De leur côté, ils pensaient que c'était leur volonté d'exercer la miséricorde qui était mal comprise de l'extérieur, y compris par des évêques. L'affaire a vite pris une dimension qui dépassait largement une accusation pour des abus sexuels : c'est toute la paroisse et tout le prieuré de Genève qui ont été entraînés dans la tourmente, et les supérieurs ont subi de nombreuses pressions dans le traitement de cette affaire.

La conclusion de l'enquête canonique en juin 2008 est marquée par un certain embarras, qui justifie aux yeux de l'enquêteur que le dossier soit transmis au Saint-Siège. Un procès administratif pénal sera demandé par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi en septembre 2009 à l'évêque de Lausanne, Fribourg et Genève. Entretemps, les plaintes auront été classées sans suite par le procureur général de Genève en septembre 2008 pour cause de prescription, mais la formulation de son ordonnance de classement entraînera une plainte auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme en 2009, qui jugera en octobre 2014 que la motivation de l'ordonnance de classement avait méconnu le principe de la présomption d'innocence.

Une troisième affaire sera portée devant la Congrégation pour la doctrine de la Foi en avril 2010. Il s'agit de celle du professeur de philosophie dont il a déjà été question. Elle rebondit à l'automne 2006, quand une sœur contemplative communique un nouveau témoignage au prieur général, qu'il lui demande de mettre par écrit dans les détails[2]. Ce témoignage est marqué par une culpabilité de la sœur, qui n'était pas encore complètement libérée de l'emprise du frère. Il est néanmoins détaillé et permet au prieur général de se rendre compte davantage de la profondeur du problème. Le dossier est confié à Mgr Madec, qui était toujours assistant religieux. Celui-ci a rencontré différentes personnes liées à cette affaire, notamment des frères et sœurs de Saint-Jean, dont certains ont eu tendance à relativiser ce qui s'était passé. Mgr Madec a confronté le frère concerné en 2007. Dans un premier temps, l'évêque semble avoir considéré, en accord avec les supérieurs, qu'il faudrait prendre des mesures pour protéger les personnes. Par la suite, cependant, il a estimé qu'il suffisait d'avoir rencontré le frère et de lui avoir écrit une lettre de réprimande, dans laquelle il était surtout question de se faire aider pour prendre conscience de son problème, de demander pardon aux personnes blessées et de chercher avec les supérieurs des moyens pour ne pas retomber. La possibilité d'une procédure canonique n'était même pas évoquée. Aucune disposition concrète n'a été prise à ce moment.

Cette affaire a ressurgi avec un autre témoignage à l'encontre de ce même frère deux ans plus tard, en 2009, et c'est ce qui a conduit à l'ouverture d'une procédure canonique. Ce témoignage d'une jeune femme laïque a été recueilli fin mars 2009 par le cardinal Barbarin, qui l'a transmis à l'évêque

[1] Du moins si l'on s'en tient au compte rendu écrit, mais cela correspond au souvenir de plusieurs conseillers. Selon eux, ils n'avaient pas d'informations précises, et se fiaient à l'appréciation de ceux qui avaient connaissance des faits.

[2] Le prieur général, une fois mis au courant, lui a demandé de « "tout" écrire pour pouvoir intervenir par rapport à des faits précis ». Le fait de demander un récit écrit et détaillé manifeste une évolution des mentalités. Pendant des mois, ses supérieures ont interdit à leur sœur de faire ce témoignage et ont fait pression sur elle.

d'Autun et au prieur général de la Congrégation Saint-Jean. En tant qu'archevêque de Lyon, le cardinal était l'ordinaire des sœurs contemplatives de Saint-Jean, et il a demandé aux sœurs que plus aucun cours ne leur soit donné par ce frère. De son côté, le prieur général a pris une disposition analogue en mai 2009, demandant au frère, pour une durée de trois ans, de cesser son enseignement dans les maisons de formation et de ne plus faire d'accompagnement spirituel. Cette décision posait un problème de communication, étant donné qu'il n'était pas possible d'en donner publiquement le motif, puisqu'il n'y avait pas eu de jugement. Il ne s'agissait pas non plus d'une mesure conservatoire destinée à durer le temps d'une procédure, puisqu'aucune procédure n'était engagée à ce moment-là. Cette décision ne fit donc l'objet d'aucune communication officielle. En concertation avec Mgr Rivière, le prieur général écrivit une lettre au frère concerné, qui était très claire quant aux griefs qui lui étaient faits par plusieurs personnes. En conclusion, le prieur général imposait cette fois au frère des mesures concrètes : il lui demandait de chercher quelqu'un qui puisse l'aider au niveau psychologique, de travailler la question de la paternité spirituelle, de cesser toute activité régulière d'enseignement pendant trois ans, de cesser pendant la même période tout accompagnement de personnes de moins de 45 ans. Ce dernier aspect a été contesté par le frère, qui estimait que personne n'avait le droit de lui interdire de faire de l'accompagnement.

En avril 2010, le cardinal Barbarin, pour des raisons qui ne sont pas entièrement claires dans notre documentation, décidera finalement de transmettre le dossier à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Le nouveau prieur général, élu en avril 2010, permettra au frère de reprendre quelques heures d'enseignement dans les maisons de formation.

Enfin, c'est également en 2010 qu'un frère a été jugé en Autriche pour deux plaintes de personnes majeures et a été reconnu coupable par un tribunal étatique[1]. L'affaire a aussi donné lieu à un procès canonique[2] et le prieur général a imposé des mesures conservatoires au frère pendant la durée de la procédure.

Ces différentes procédures mettant en cause des frères ont abouti à un début de prise de conscience du caractère systémique des problèmes de mœurs dans la famille Saint-Jean, mais elles n'ont pas été le seul facteur de cette prise de conscience.

II. UNE CRISE ÉCLATE CHEZ LES SŒURS CONTEMPLATIVES (2009-2010)

Une autre étape importante de la prise de conscience a été la crise des sœurs contemplatives, qui couvait depuis plusieurs années mais a éclaté au grand jour en juin 2009. Ce n'est pas le lieu de faire le récit de cette histoire, mais il faut tout de même en retracer les grandes lignes car elle n'est pas sans lien avec la question des abus sexuels dans la famille Saint-Jean.

La communauté des sœurs contemplatives de Saint-Jean, fondée en 1983 autour d'Alix Parmentier, secrétaire du père Marie-Dominique Philippe, a connu son véritable essor en termes de vocations à partir des années 1990, à la faveur de l'ascension de sr Marthe, devenue en 1989 maîtresse des novices, responsable des études et conseillère de la prieure générale, responsabilités qu'elle cumulera pendant 20 ans. Selon certaines sœurs, dès le milieu des années 1990, sr Alix considérait qu'une sœur contemplative de Saint-Jean devait « avoir un lien avec sr Marthe »[3], et peu à peu, « sr Alix a abdiqué sa responsabilité de prieure générale pour la donner à sr Marthe ». Sr Alix, tout en abandonnant le gouvernement effectif de la communauté, gardait cependant la place de prieure

[1] Il a été condamné à six mois de prison avec sursis.

[2] Un jugement ecclésiastique a été prononcé en 2016 dans le diocèse de Vienne, à la demande de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi à qui le dossier avait été transmis en 2013. Ce frère a quitté ensuite le ministère sacerdotal et la vie religieuse.

[3] Une ancienne sœur témoigne ainsi : « La première fois où j'ai vu sr Alix, avant de prendre l'habit, la première question essentielle qu'elle m'a posée était : "quel est ton lien avec sr Marthe ?" J'ai dit juste "ça va très bien". Elle m'a dit : "sr Marthe est très spéciale, on ne peut être sœur de saint Jean que si on a un lien avec elle". C'était en 96 ou 97 ».

générale, et une forme de vénération envers elle était encouragée[1]. La communauté s'est alors transformée, du fait de l'afflux de novices et de la part croissante du noviciat dans la vie communautaire. Rétrospectivement, certaines sœurs pensent avoir vécu dans un climat idéologique, où elles étaient victimes d'emprise sous couvert de spiritualité[2].

Dès le début des années 2000, des tensions se sont fait sentir avec les frères et les sœurs apostoliques, et avec le père Philippe lui-même[3], pourtant considéré comme le fondateur de la communauté. La communauté des sœurs contemplatives a pris à ce moment une orientation davantage apostolique (« missionnaire »)[4], à tel point que certains ont pu se demander s'il y avait bien lieu d'avoir deux communautés féminines dans la famille Saint-Jean[5]. De plus, les supérieures ont cherché à éloigner les sœurs de certains frères, en leur demandant notamment d'être accompagnées plutôt par une « sœur aînée » que par un « père spirituel »[6].

Dans les années 2000, le sujet des sœurs contemplatives revient souvent au conseil du prieur général des frères, qui notent la difficulté du dialogue avec les sœurs. Certains frères, à la suite du père M.-D. Philippe, s'inquiétaient alors des orientations prises par les sœurs contemplatives. Cependant, les frères entendaient respecter l'autonomie des sœurs[7]. C'est pour favoriser le dialogue qu'une instance a été créée, le « conseil de famille [8]», où les trois branches religieuses de la famille Saint-Jean étaient représentées, mais les réunions ont été souvent tendues, notamment du fait de l'attitude des représentantes des sœurs contemplatives. D'après ce qui en a été rapporté au conseil des frères,

[1] « En outre, j'ai constaté une vénération extrêmement forte – il me semble presqu'une "adoration" des novices et professes de Saint-Jodard, vis-à-vis de Sr Alix, prieure Générale » (témoignage d'une ancienne sœur contemplative, ACASJ).

[2] « Pendant un des premiers entretiens avec […] ma nouvelle maîtresse des novices, elle m'a interrompue en disant : "Fais attention à ce que tu dis – la Sainte Vierge se tient derrière moi !" » (Témoignage d'une ancienne sœur contemplative, ACASJ). « C'était lié à une spiritualisation. Nous étions enveloppées d'idéologie, une spiritualité autour de l'Évangile de Jean érigée en idéologie. Il fallait montrer que ça nous apportait le bonheur. On nous disait de sourire, de montrer qu'on était heureuses. Il y avait une morale du don à l'extrême » (témoignage d'une ancienne sœur contemplative, ACASJ). Plusieurs sœurs rapportent que les paroles du père Philippe, mais aussi de sr Alix ou de sr Marthe étaient absolutisées. Certains textes normatifs des sœurs, pouvaient favoriser l'emprise des supérieures : « Grâce à leur vœu d'obéissance, les sœurs, pour vivre pleinement de l'esprit de la Règle et de leurs Constitutions, devront être de plus en plus dociles à leur prieure, non pas parce qu'elles l'ont choisie et qu'elle les comprend, mais parce qu'elle est pour elles l'envoyée du Père, revêtue de son autorité, celle du sacerdoce royal de Jésus » (Règle de vie des sœurs contemplatives). Selon plusieurs témoignages, même les places des sœurs en chapitre général n'étaient pas libres, mais attribuées par les supérieures, ce qui permettait évidemment un plus grand contrôle de l'assemblée. Selon une autre sœur, les votes étaient manipulés, et si une sœur disait quelque chose qui ne plaisait pas aux autorités elle risquait être convoquée ou de recevoir un mot incendiaire de sr Alix.

[3] Voir la partie sur le père Philippe et les sœurs.

[4] On peut se demander dans quelle mesure cette ouverture à des activités apostoliques n'était pas commandée par la volonté d'offrir aux sœurs des lieux d'épanouissement et de fécondité qui les aident à persévérer dans une vie qui pouvait d'autant plus apparaître comme monotone que leur formation était déficiente. Les sœurs se voyaient comme des « contemplatives non cloîtrées ». Leur manière de vivre la clôture, avec de nombreuses sorties, pouvait surprendre certains.

[5] C'est une question que se posaient certains évêques. Dans la famille Saint-Jean, cependant, la distinction était souvent attribuée au père Philippe, même si certains frères et sœurs pouvaient aussi se demander s'il n'aurait pas fallu une seule communauté de sœurs.

[6] « À peu près vers 2001, sr Marthe a fait des changements : les sœurs novices allaient désormais aux JMJ, il y avait une ouverture apostolique, et je me souviens que les sœurs du chapitre nous disaient : "il ne faut pas que les sœurs aient des pères spirituels, car seule une sœur peut comprendre une sœur" » (témoignage d'une ancienne sœur). Ce choix pouvait être motivé par le manque de maturité de beaucoup de frères pour accompagner des sœurs dans les épreuves de la vie contemplative. Cette décision pouvait être liée aussi aux abus sexuels, dans la mesure où les supérieures avaient connaissance des pratiques de certains pères spirituels et ont pu chercher à protéger leurs sœurs de leur emprise. Cependant, on peut se demander si ce n'était pas davantage une lutte de pouvoir. En effet, les sœurs ont permis à d'autres frères, sur lesquelles elles avaient sans doute un plus grand contrôle, d'entretenir avec des sœurs des relations dont elles ne pouvaient ignorer la nature « affective ».

[7] Un frère a pu dire en conseil en s'adressant au père Philippe : « […] on a tellement reçu [entendu] de vous qu'il ne fallait pas se mêler de leurs affaires », c'est-à-dire des affaires des sœurs contemplatives (conseil du 20 décembre 2004, AGCSJ).

[8] La date exacte de création du conseil de famille n'est pas claire. Il existait déjà en 2002.

elles soutenaient que les frères et les sœurs apostoliques ne pouvaient pas comprendre leur vocation propre[1], ce qui comportait sans doute une part de vérité.

Lors du chapitre général des sœurs contemplatives en mai 2006, le père M.-D. Philippe fut invité à faire des exhortations aux sœurs. Tout en reconnaissant que les sœurs devaient chercher un mode de vie contemplative adapté au contexte contemporain, il a essayé de réfléchir avec elles sur leur vocation contemplative, réaffirmant le primat de la contemplation dans leur vie. Cependant, l'enjeu réel de ses paroles semble avoir été une question de pouvoir : la vie contemplative des sœurs impliquait pour lui une dépendance par rapport aux frères, et il voyait d'un mauvais œil leur tendance à s'émanciper[2]. Ces exhortations n'ont pas été bien reçues par les supérieures[3]. On peut se demander si le malaise du père Philippe à l'égard des sœurs contemplatives, ou du moins de leurs supérieures, à cette époque, ne venait pas de l'impression que sr Marthe prenait sa place de fondateur[4]. Les débats sur l'identité de la communauté paraissent avoir reflété surtout des luttes d'influence.

Après la mort du père M.-D. Philippe, la question de l'unité de la famille Saint-Jean se posait d'une manière nouvelle. Les frères s'inquiétaient, notamment, d'un certain mépris des sœurs contemplatives, surtout de leurs supérieures, vis-à-vis des sœurs apostoliques[5]. Tout en

---

[1] « Un des points chauds de la rencontre a été la compréhension mutuelle des sœurs apostoliques et contemplatives. Il est apparu à travers une question des premières aux secondes, en particulier à propos de leur visibilité. La discussion est remontée à une question sur ce que nous avons à vivre comme famille. Les communautés ont-elles des vocations spécifiques, ou avons-nous la même vocation avec des modalités différentes ? Dans la discussion, les sœurs contemplatives ont parlé de leur secret ; on aurait pu comprendre cela comme une façon de dire que les sœurs apostoliques et les frères ne pouvaient pas les comprendre, puisque ne vivant pas de ce secret. […] Durant la réunion, l'attitude des sœurs contemplatives était assez défensive » (conseil de janvier 2006, AGCSJ, à propos de la réunion du conseil de famille du 11 janvier 2006). Le père Philippe est revenu le lendemain sur cette réunion : « Hier, il y avait conseil de famille. […] Les sœurs contemplatives s'enferment dans un secret, devant lequel les sœurs apostoliques pleurent… et que les frères désirent faire sauter. Dans une famille, il n'y a pas de secret. Il y a le secret pour les autres, mais dans la famille c'est différent. […] Plus la vie contemplative est sainte, plus elle est ouverte. Il suffit de regarder la Vierge Marie, qui est la Vierge Marie pour tous. Elle n'a pas de secrets spéciaux. Ils sont donnés dans l'Évangile de saint Jean. On les vit d'une manière secrète, mais objectivement, il n'y a pas de secret. […] La vie contemplative prend tout ; il n'y a plus de barrière. Tout est secret et tout devient pour nous un aliment d'amour. Et ce qui est vrai pour le Christ, est vrai avec Marie et avec nos frères. Nous n'avons pas besoin de parler beaucoup pour être en communion avec nos frères. Ce qu'il y a de plus profond, on le vit, dans un silence d'amour, un silence où on garde les secrets qu'on garde pour nous et pour les autres. Tout ce qui nous est donné profondément par Jésus, est personnel et pour l'Église. Notre vie est totalement donnée à Jésus, et à l'Église dans la charité fraternelle. Il n'y a plus rien qui soit réservé à moi-même. Tout est vécu de façon personnelle, et tout est communiqué. C'est cela la vie trinitaire. C'est tout à fait l'inverse des secrets de la terre, qui nous isolent. Secret qui se communique, dans la lumière de la Très Sainte Trinité. Le Père ne dit pas au Fils : "cela ne te regarde pas". Tout le Père est donné au Fils. Et le Saint-Esprit provient du fait que le Père et le Fils sont totalement donnés l'un à l'autre. […] Quand on dit que les sœurs contemplatives ont des secrets, c'est faux. Mais non, les secrets sont donnés à tous les chrétiens. […] Plus le secret est profond, plus il est communicable. Communiquer le mystère, c'est la théologie. Dans la Trinité, le secret est substantiellement communicable » (monition au conseil, le 12 janvier 2006, AGCSJ).

[2] « Elles me demandent de venir leur faire chaque jour une petite exhortation. […] Il faut prier pour elles, que Dieu les éclaire et enlève cette petite tentation qu'elles ont de ne pas être dociles aux frères. […] Elles ne peuvent progresser que quand leur charité fraternelle à l'égard des frères augmente. Ce qui je crois est très important. […] Pour elles, c'est plus difficile que pour nous, la transformation qui doit se faire. Le passage de la carmélite d'il y a 40 ans, et leur vie à elles, vie contemplative nouveau genre. La finalité reste bien la même, mais les moyens sont tout autres. Il y a quelque chose qu'elles doivent essayer de comprendre, qui ne doit absolument pas entamer le primat de la contemplation. […] Dans leur vie, elles sont farouchement indépendantes. Alors, on ne peut les atteindre que par la doctrine. Et par elle, on peut tout dire, et tout rectifier » (monition, 17 mai 2006, AGCSJ). Quand le père Philippe affirme que les sœurs doivent être « dociles aux frères », il ne vise probablement pas le gouvernement de leur communauté, mais une docilité à ce qu'il pensait être un charisme de lumière doctrinale dévolu aux frères. Il est compréhensible que cette idée ait suscité une résistance de la part des sœurs. Exprimée, comme c'est le cas ici, devant des frères, elle ne les aidait pas à se positionner de manière juste et respectueuse devant les sœurs et favorisait de leur part une posture de sauveur.

[3] Contrairement à l'habitude, ces enregistrements ont été aussitôt détruits.

[4] C'est ainsi qu'on peut comprendre cette parole, rapportée par un frère : « Le père lui-même disait parfois : "elles ne me demandent rien" » (conseil d'octobre 2006, AGCSJ).

[5] Voir le conseil d'octobre 2006, AGCSJ : « Nous avons une responsabilité vis à vis d'un certain dédain que l'on constate à l'égard des sœurs apostoliques. On ne peut pas laisser passer ces choses. » Un des lieux de tensions était aussi celui des vocations : il est arrivé que les sœurs contemplatives persuadent des jeunes d'entrer chez elles plutôt que chez les sœurs apostoliques.

reconnaissant la légitime autonomie de gouvernement des sœurs, les frères avaient tendance à penser qu'ils avaient une responsabilité sur la formation des sœurs, et en tout cas qu'il devait y avoir une formation commune à la famille Saint-Jean[1]. La question sous-jacente était celle de l'unité de la famille Saint-Jean, les sœurs contemplatives paraissant s'éloigner de ce qui avait été reçu en commun, pour fonder leur communauté sur de nouvelles bases. Le problème n'était pas celui d'une identité spécifique des sœurs, mais portait sur l'existence d'un charisme commun, issu d'un fondateur commun. En octobre 2006, après la mort du père Philippe, les sœurs contemplatives affirmèrent ouvertement au conseil de famille, que sr Alix était leur fondatrice[2], ce qui était une manière de prendre de la distance par rapport à la famille Saint-Jean et de légitimer leurs nouvelles orientations. Cette affirmation de sr Alix comme fondatrice ou cofondatrice sera discutée dans les années suivantes, toutes les sœurs n'étant d'ailleurs pas d'accord entre elles sur ce point[3]. Sr Alix elle-même a d'abord refusé d'être considérée comme fondatrice[4], mais elle a ensuite revendiqué ce titre.

La situation des sœurs contemplatives inquiétait aussi le cardinal Martinez Somalo, préfet de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée jusqu'en 2004, et le cardinal Barbarin, archevêque de Lyon. Celui-ci leur avait donné, en août 2003, un assistant religieux en la personne de Mgr Gaston Poulain[5], qui était chargé de les accompagner en participant au conseil. En novembre 2007, lors d'une visite chez les sœurs contemplatives, le cardinal Barbarin avait invité les sœurs qui le souhaitaient à lui écrire. Il constatait en effet un manque de dialogue au sein de leur communauté, où des sœurs ne se sentaient pas écoutées. C'est en vue de favoriser le dialogue qu'il nomma deux abbesses bénédictines (mère Luc Congar et mère Marie-Joseph Roduit)[6], un frère de Saint-Jean proposé par le prieur général[7] et l'abbé Michel Cacaud[8] assistants pour le chapitre général des sœurs en mai 2008. Les assistants étaient chargés d'assurer la liberté de parole et d'observer le fonctionnement du chapitre, et le cardinal attendait d'eux un rapport sur ces points.

Le cardinal souhaitait que le chapitre travaille la question du charisme de la communauté et la place de sr Alix. Le 1er octobre 2008, le cardinal Barbarin écrivit une « lettre pastorale » aux sœurs contemplatives, dans laquelle il leur demandait, en préparation d'un prochain chapitre général, de travailler quatre points, personnellement et en chapitres conventuels : la vie contemplative, la formation des sœurs, le gouvernement, le lien avec la famille Saint-Jean. Pour chaque point, le cardinal posait de nombreuses questions, qui exprimaient ses inquiétudes[9].

---

[1] Voir le conseil d'octobre 2006, AGCSJ. Cette responsabilité des frères sur la formation (parfois liée, apparemment, à une conception du sacerdoce ministériel) était parfois affirmée aussi par la hiérarchie de l'Église. Voir la lettre du cardinal Barbarin aux sœurs contemplatives, le 1er octobre 2008, ou le compte rendu de la visite de fr. Jean-Pierre-Marie et fr. Samuel au cardinal Somalo en décembre 2008, conseil de juin 2009, AGCSJ. Les frères s'inquiétaient aussi de problèmes de gouvernement chez les sœurs.

[2] En réalité, le mot « fondatrice » avait déjà été introduit comme par inadvertance dans les constitutions en 2002, à propos du mandat de la prieure générale (173§4), mais personne ne semble s'en être vraiment avisé sur le moment, et le paragraphe suivant (174§1) disait que la prieure générale « met toutes ses forces à faire grandir l'esprit du fondateur au sein de toute la Congrégation », sans faire référence à une fondatrice.

[3] « La question n'a pas été abordée à ce conseil de savoir si sœur Alix était considérée comme fondatrice ou cofondatrice par le père. Les frères ne l'ont jamais entendu formuler ainsi par le père, et des sœurs maintiennent que le père est seul fondateur. Avant le départ de sœur Alix, il faudrait lui en parler, ce qu'elle acceptera » (conseil de février 2007, AGCSJ, faisant référence au conseil de famille du 9 février 2007). De même, à propos du chapitre général des sœurs contemplatives en 2008 : « le Chapitre général a fait un texte à ce sujet : sœur Alix n'est pas cofondatrice mais le père lui a demandé d'accompagner la petite fondation. Le problème est que certaines disent qu'il fallait avoir le courage de dire qu'elle était cofondatrice, et d'autres que c'est cela que cela veut dire » (conseil de mai 2008, AGCSJ).

[4] Lors du chapitre général 2008, sr Alix a refusé d'être appelée fondatrice ou cofondatrice.

[5] Mgr Gaston Poulain (1927-2015) a été évêque de Périgueux de 1988 à 2004.

[6] La mission des mères abbesses sera ensuite élargie, le cardinal les nommera assistantes de la congrégation. Elles participeront au conseil avec pouvoir de délibération et de vote (voir la lettre du cardinal Barbarin aux sœurs, le 1er octobre 2008, AGCSJ).

[7] Il s'agissait de fr. Martin Sabathé.

[8] Ce dernier devait aussi présider le chapitre.

[9] Le 20 novembre 2008, le conseil des sœurs contemplatives communiqua aux sœurs une « lettre explicative » et un « document complémentaire » destinés à aider les sœurs à mettre en place le travail que demandait le cardinal. Ces documents semblent avoir aussi été destinés à esquiver subtilement certaines questions posées par le cardinal (AGCSJ).

Dans les mois qui suivirent, les deux mères abbesses, qui participaient au conseil à la demande du cardinal Barbarin, firent part à celui-ci et au cardinal Rodé de certains dysfonctionnements. Finalement, constatant que ses demandes n'étaient pas prises en compte par les sœurs responsables, le cardinal Barbarin prit la décision, en mai 2009, de nommer une nouvelle prieure générale, sr Johanna Vorstman, à la place de sr Alix. Il annonça cette décision à Saint-Jodard le 6 juin 2009, où il rencontra d'abord sr Alix qui sembla accepter la décision, puis le conseil, avec qui la rencontre fut plus difficile. Il aurait justifié sa décision en disant que sr Alix ne gouvernait plus et qu'il constatait un manque de coopération[1]. Dès le lendemain, les sœurs de l'ancien conseil contestèrent la décision du cardinal dans un message envoyé aux frères prieurs des différents prieurés dans le monde, en parlant d'objection de conscience[2]. Le 8 juin, 5 anciennes conseillères, accompagnées d'un frère de Saint-Jean, rencontrèrent le cardinal Rodé à Rome, qui leur demanda d'obéir[3]. Cependant, elles n'obéirent pas et organisèrent la résistance, en décrédibilisant notamment la nouvelle prieure générale et en l'empêchant de communiquer normalement avec les sœurs. Très rapidement, l'idée de fonder une nouvelle communauté avec la plus grande partie des sœurs fut évoquée. Le principal argument avancé pour ne pas se soumettre aux décisions du cardinal était que, selon elles, les raisons ne leur avaient pas été données. Pourtant, les raisons leur avaient bien été données[4], même si, dans l'espoir d'éviter une scission, les autorités n'avaient pas exprimé directement leurs principales inquiétudes, qui concernaient des agissements sectaires.

Les décisions du cardinal eurent un retentissement dans toute la famille Saint-Jean[5]. Certains rendaient le prieur général des frères responsable de la situation[6], beaucoup critiquaient les décisions du cardinal Barbarin, qu'ils jugeaient brutales. Des laïcs furent pris à témoin. À ce stade, en juin 2009, il n'était pas question d'abus sexuels[7]. Les décisions du cardinal Barbarin étaient fondées sur des problèmes liés au gouvernement, à la place des sœurs dans la famille Saint-Jean, et à une inquiétude concernant l'emprise des supérieures, et notamment de sr Marthe, sur la communauté.

Cependant, ayant eu connaissance des mesures prises par le cardinal Barbarin en juin 2009 à propos des sœurs contemplatives, le cardinal Schönborn l'appelle à la fin du mois d'août et l'informe qu'il a reçu en 2006 des témoignages sur de graves problèmes de mœurs, dans lesquels sont impliqués sr Alix et le père Marie-Dominique Philippe. Le cardinal Barbarin reçoit le dossier le 9 septembre[8]. Il fait aussitôt lui-même une enquête :

> Le père Marie-Dominique Philippe, admiré comme un fondateur, un père spirituel et un philosophe de haute volée, s'est avéré être un homme d'une perversion abominable. J'ai appris en 2009 qu'il avait abusé sexuellement des religieuses, y compris pendant des entretiens spirituels ou la célébration du sacrement du

[1] Le cardinal ne demandait cependant pas le départ de sr Alix, au contraire : « Par sa place de première prieure générale, sœur Alix a joué un rôle unique dans votre congrégation et vous lui devez toutes beaucoup. Elle reste au milieu de vous, présence maternelle de prière et d'accompagnement. Il sera bon de lui demander tout ce qu'elle peut vous donner de la part de la Sainte Vierge Marie et de votre fondateur » (lettre du cardinal Barbarin aux sœurs contemplatives de Saint-Jean, 6 juin 2009, AGCSJ). Le 20 juin, le cardinal revint à Saint-Jodard pour écouter les sœurs et pour répondre à toutes leurs questions.

[2] « Nous ne pouvons pas en conscience devant Dieu accepter ces décisions car elles remettent en cause la responsabilité de nos sœurs professes perpétuelles, spécialement celles qui ont élu notre prieure générale et le Conseil actuel » (message « à tous les prieurs des Frères de Saint-Jean », 7 juin 2009, AGCSJ). Le message a été signé par un grand nombre de sœurs prieures. Les prieures qui n'ont pas signé n'ont pour certaines même pas été prévenues, et se sont trouvées pour ainsi dire désignées comme opposantes avant d'avoir pu s'exprimer.

[3] Le cardinal Rodé avait été consulté par le cardinal Barbarin et avait approuvé ses décisions. Voir la lettre du cardinal Rodé au cardinal Barbarin le 29 mai 2009, ADA, dossier de Mgr Brincard.

[4] Voir la lettre des assistantes, mère Luc Congar et mère Marie-Joseph Roduit, le 12 juin 2009, adressée aux anciennes responsables. Elles énumèrent 7 motifs sur lesquels s'appuyaient les décisions du cardinal.

[5] Dès le début, des frères ont pris le parti des sœurs dissidentes. Pour le conseil des frères, cette crise a été l'occasion d'une prise de conscience de problèmes liés à l'obéissance et à la conception de la vie spirituelle dans la famille Saint-Jean (voir par exemple le conseil de novembre 2009, AGCSJ).

[6] C'est ce qu'ont fait les anciennes conseillères dès le 8 juin, à la suite de leur visite au cardinal Rodé, dans un message envoyé à leurs sœurs. Il aurait été à l'origine de l'idée que les sœurs avaient « dévié du charisme ». Des frères ont aussi relayé ce point de vue.

[7] Le cardinal avait reçu quelques mois auparavant le témoignage d'une victime d'abus sexuel commis par un frère de Saint-Jean, mais cela ne concernait pas les sœurs contemplatives.

[8] Sur la chronologie exacte, voir la lettre du cardinal Barbarin à sr Johanna, le 28 juillet 2010, dossier MDP, ACASJ.

> pardon. Abasourdi et effrayé, j'ai agi aussitôt. J'ai demandé à toutes celles dont j'apprenais le nom de me livrer leur témoignage par écrit. Beaucoup ont refusé. J'ai insisté. Certaines l'ont alors fait de manière précise et on devine quelle souffrance cela a dû être pour elles. Le courage de leur témoignage a permis un grand pas[1].

Dans le cadre de cette enquête, le cardinal découvre non seulement des abus sexuels commis par le père M.-D. Philippe[2], mais aussi des abus commis par des frères de Saint-Jean, et aussi par sr Alix. Il en informe début octobre 2009 fr. Jean-Pierre-Marie, prieur général des frères, et sr Johanna, prieure générale des sœurs contemplatives, qui viennent chez lui voir ces témoignages. Sr Anne-Cécile, prieure générale des sœurs apostoliques, est également prévenue de ce qui concerne sr Alix.

Dès octobre 2009, le cardinal Barbarin a transmis le dossier au cardinal Bertone, secrétaire d'État[3]. Celui-ci en avait donc connaissance, fin 2009, quand il a demandé au cardinal Barbarin l'éloignement du gouvernement et des responsabilités de formation de quatre sœurs de l'ancien gouvernement des sœurs contemplatives[4]. C'est à ce moment-là que la question des abus sexuels a été mêlée à la crise des sœurs contemplatives. Sr Alix fut informée en privé par Mgr Jean Bonfils[5], nouveau commissaire pontifical des sœurs contemplatives, de l'existence de témoignages la mettant en cause pour lui donner la possibilité de s'en repentir et de demander pardon. Mais elle demanda alors au principal témoin de retirer son témoignage[6] :

> Cher Père X.,
>
> (j'écris "cher" car je vous aime encore malgré tout le mal que vous m'avez fait), c'est par le Commissaire Pontifical visitant notre Communauté que j'ai appris que vous avez déposé à Rome un dossier contre moi.

---

[1] Cardinal Ph. BARBARIN, *En mon âme et conscience - l'affaire, l'Eglise, la vérité d'un homme*, Paris, Plon, 2020, p. 47-48.

[2] Le cardinal apprend aussi d'autres faits concernant le père M.-D. Philippe par des dominicains qu'il interroge, notamment le cardinal Cottier.

[3] Le cardinal Barbarin a témoigné des résistances qu'il a rencontrées à Rome lorsqu'il a parlé des abus commis dans la famille Saint-Jean : « Dans mon ministère d'évêque, j'ai plusieurs fois mené jusqu'au bout des "opérations vérité" très douloureuses, sans crainte d'abîmer l'image de marque d'une institution. Mais, effectivement, j'ai parfois rencontré de sérieux obstacles, y compris à Rome, quand j'ai dû mener des investigations dans des communautés religieuses, par exemple à partir de 2009 dans la congrégation des contemplatives de Saint-Jean où plusieurs sœurs avaient subi des abus. Je me souviens de cette rencontre, au Vatican, avec le cardinal secrétaire d'État qui avait convoqué un de ses collaborateurs en charge de ce sujet. Ce dernier me dit : "Tout cela n'est pas très grave et pas très connu." Et là je me lève, scandalisé, pour quitter les lieux en déclarant : "Écoutez, si vous pensez réellement cela, je ne peux plus parler avec vous !" On a réussi à me retenir, et il m'a fallu insister pour faire comprendre la gravité de la situation. Ces faits dramatiques devaient absolument venir au jour. On peut se réjouir qu'aujourd'hui, grâce à l'attitude déterminée de Benoît XVI, les portes soient ouvertes et que la vérité puisse être dite telle qu'elle est » (Cardinal Ph. BARBARIN, *En mon âme et conscience*, *op. cit.*, p. 45).

[4] Lettre du 12 novembre 2009, ACASJ.

[5] Mgr Jean Bonfils (né en 1930), évêque émérite de Nice, a été nommé Commissaire pontifical des sœurs contemplatives le 10 novembre 2009, à cause de la situation qui rendait la communauté ingouvernable pour la prieure générale nommée par le cardinal Barbarin, sr Johanna. Il était donc chargé de gouverner la communauté, qui n'avait plus de prieure générale. Il restera dans cette charge jusqu'au 15 mars 2011. Son premier acte de gouvernement fut de communiquer à quatre sœurs de l'ancien gouvernement (sr Alix, sr Marthe, sr Isabelle et sr Agnès-Marie) la décision de Benoît XVI de les envoyer chacune dans un monastère différent, et qu'elles n'aient plus d'influence sur la communauté.

[6] Avant cela, un frère à qui elle en avait parlé avait aussi tenté de faire pression sur le témoin. Celui-ci s'était justifié ainsi auprès de ce frère d'avoir témoigné : « Tu as le droit de te demander pourquoi j'ai fait ce témoignage. Je te dirai seulement que c'est en prenant conscience des conséquences de ce que j'ai vécu avec Alix dans la suite de ma vie que j'ai voulu tout faire pour que les frères ne continuent pas sur cette voie. Tout le monde sait aujourd'hui que les violés deviennent des violeurs. Si mon témoignage ne te suffit pas, tu peux, pour t'en convaincre, écouter les spécialistes qui te diront aussi que le viol n'est pas toujours ce qu'on croit. Pour moi, c'est là qu'est le problème et pas ailleurs. Les actes de sr Alix sont passés certes. Mais ils continuent de porter des fruits d'iniquité et tu le sais très bien. Lorsque je t'en avais parlé, c'était dans le seul but de faire quelque chose contre ce que j'appelais alors une "gnose" qui donnait le droit à ceux qui y avaient été introduits de faire ce qui était interdit aux autres. Mais apparemment, pour toi, il ne s'agit que d'une faute passée, aujourd'hui pardonnée par la miséricorde de Dieu et sans autres conséquences. Or il n'en est rien. Alix a donné à tous ceux qui sont passés dans ses bras, comme elle l'a fait pour moi, des justifications spiritualo-théologiques de ses actes qui nous ont pollués de façon durable, car elles venaient d'une personne estimée, de renommée sainte et donnée en exemple par notre Père Philippe, au point qu'il nous paraissait juste et normal de continuer dans cette voie. Tu comprendras donc que si ne rien faire sur ce dossier et laisser chacun avec sa conscience dans cette question peut te laisser dans la paix, ce n'est pas mon cas » (courriel du 30 janvier 2010, ACASJ).

> Et à cela il ajoutait qu'il y avait aussi un dossier grave (affaires de mœurs) contre le Père, notre Père Marie-Dominique. Là, j'ai explosé, car l'ayant connu à 21 ans et l'ayant beaucoup suivi parce qu'il me demandait de l'aider dans ses travaux, je peux témoigner qu'il était pur comme un ange. Et je suppose (on m'a dit que c'est probable) que ce dossier contre notre Père vient de X.
>
> Le Commissaire Pontifical, Mgr Bonfils, est ensuite venu nous voir ("nous" = sr Agnès-Marie et moi) là où nous sommes en exil et, après m'avoir entendue, ou plus exactement après avoir lu une lettre que je lui avais écrite, il m'a dit qu'il avait demandé à Rome de "mettre ce dossier de côté"[1]. Mais cela ne suffit pas. Je viens donc vous demander d'aller vous-même retirer ce témoignage[2].
>
> J'ai sûrement été très maladroite, car j'étais naïve comme pas possible, n'ayant aucune connaissance de la fragilité des hommes. Vous étiez pour moi un grand ami, j'avais confiance en vous, mais comme j'ignorais tout de la sexualité, j'ai été imprudente, j'ai cru qu'il n'y avait entre nous que de la tendresse. Le jour où vous avez fondu en sanglots dans mon studio, j'ai été très secouée et désolée d'avoir fait exploser le volcan.
>
> Je vous demande profondément pardon pour ma naïveté de petite fille, mais je vous demande instamment d'aller vous-même retirer ce témoignage. Quelqu'un de très important m'a dit que je devais vous demander cela.
>
> Je prie pour vous de tout mon cœur.
>
> Sœur Alix[3].

Cependant, le destinataire de cette lettre refusa de retirer son témoignage et répondit à sr Alix :

> Non, sœur Alix, je ne retirerai pas mon témoignage car il est vrai. Le faire serait purement et simplement un mensonge. Me le demander rien d'autre qu'une pression perverse qui ne fait que vous condamner.
>
> Certes ce témoignage vous met en question mais peut-être est-il bon qu'avant de quitter ce monde vous puissiez vous mettre en question et surtout réparer auprès des autres frères qui vous ont approchée, ce désordre grave, en leur faisant prendre conscience de la fausseté de ces mœurs. Il me semble que la seule attitude vraie pour vous serait de tout mettre en œuvre aujourd'hui pour condamner vos propres actes auprès des personnes qui en ont fait l'objet. C'est la seule manière vraie de les aider à sortir du chemin qui sans aucun doute est devenu le leur[4].

Ce dossier concernant les abus sexuels n'aboutit pas à une procédure canonique à l'encontre de sr Alix, les faits dénoncés étant anciens. Les témoins n'avaient d'ailleurs pas déposé plainte contre elle, mais seulement répondu aux questions du cardinal Barbarin, pour qui il était important de comprendre qui était sr Alix, afin de mieux prendre la mesure de la situation des sœurs contemplatives.

Quant au père M.-D. Philippe et aux frères mis en cause, le cardinal Barbarin n'avait pas autorité pour s'en occuper directement. Il considérait sans doute aussi que ces faits anciens étaient prescrits. Dès octobre 2009, il a néanmoins jugé bon de donner connaissance au prieur général de l'existence de ce dossier, et l'a invité à venir le consulter à Lyon, ce qu'il a fait. Ces premiers témoignages, dont le prieur général n'a pas reçu le texte, et qu'il n'a pu consulter que partiellement, ont été reçus comme des éléments importants et éclairants, mais qui n'appelaient pas de décision immédiate. Le père M.-D. Philippe étant mort, il n'y avait pas urgence à révéler ses abus, en tout cas pour protéger des victimes. De plus, bien qu'explicites[5], ces trois témoignages concernant le père M.-D. Philippe suscitaient de la perplexité et un certain déni, étant donné l'admiration dont le fondateur était l'objet.

---

[1] Cette affirmation est à prendre avec précaution. Mgr Bonfils semble avoir souhaité que sr Alix reconnaisse les faits et manifeste de la contrition, mais il pensait préserver la réputation d'Alix. C'est peut-être ce qu'exprime cette idée de « mettre le dossier de côté ».

[2] Les passages soulignés le sont dans l'original.

[3] Lettre, 5 février 2010, ACASJ.

[4] Lettre, 18 février 2010, ACASJ.

[5] Une personne témoignait de « gestes très affectueux » : le père Philippe prenait ses mains, il la serrait très fort dans ses bras au point de la gêner, et avait fait une fois des gestes qu'elle ne pouvait pas considérer comme paternels. Une autre racontait que le père Philippe lui donnait des baisers et lui touchait les seins. La troisième disait que le père Philippe la serrait

L'attention, à ce moment-là, était plutôt focalisée sur la crise des sœurs contemplatives. C'est d'ailleurs dans ce contexte que la question des abus sexuels commis par sr Alix a commencé à être évoquée de manière plus large. La fuite semble être venue de sr Alix elle-même, qui a parlé au moins à « quelqu'un de très important », comme elle l'écrit dans la lettre citée ci-dessus. À partir de là, certains se sont emparés de cette affaire, et l'ont instrumentalisée. Le bruit a couru que tous les problèmes des sœurs contemplatives venaient en fait d'un témoignage calomnieux porté contre sr Alix, ce qui permettait de détourner l'attention des problèmes réels. Cependant, l'idée d'un problème « culturel » (c'est-à-dire systémique) dans la famille Saint-Jean, dans lequel sr Alix aurait joué un certain rôle, a fait aussi son chemin dans l'esprit de quelques personnes.

III. CES CRISES NOURRISSENT LA RÉFLEXION DU CONSEIL

Avant d'aborder le chapitre général de 2010, et pour bien comprendre dans quel contexte il arrive, il faut souligner que les procédures engagées contre des frères, les problèmes de chasteté de manière plus générale, ainsi que la crise des sœurs contemplatives ont été l'occasion de fortes remises en question au conseil du prieur général. Des thèmes sont revenus à plusieurs reprises, et ont parfois fait l'objet d'exposés et de débats : la justification des faiblesses[1], le mensonge[2], la discrétion excessive, la paternité spirituelle[3], le for interne et le for externe, le gouvernement[4], la culpabilisation de l'autorité[5], l'obéissance, la chasteté[6], l'amitié homme-femme dans la vie religieuse, etc. Le départ d'un frère avec une femme peut être l'occasion d'une réflexion au conseil sur l'épreuve que peut représenter la solitude dans la vie consacrée, de manière plus réaliste et moins culpabilisante que par le passé. Dans ces débats des années 2006-2010, il arrive assez fréquemment que des frères du conseil expriment une prise de distance par rapport au père M.-D. Philippe, non pas dans son enseignement mais plutôt dans sa manière de gouverner.

La lecture des archives de cette période montre une vigilance accrue au sujet des « fragilités affectives » des frères, notamment dans les discernements par rapport à la profession perpétuelle ou aux appels aux ordres. Il arrive plus fréquemment que des frères ne soient pas admis à la profession, ou ne soient pas ordonnés, ou que leur ordination soit reportée, en raison de la manifestation de ces fragilités, qui peuvent être de divers ordres et, la plupart du temps, ne sont pas des abus. La vigilance vaut aussi pour des frères qui ont eu des problèmes de chasteté dans le passé.

Enfin, une des préoccupations du conseil à cette époque porte sur la formation des frères, notamment des prieurs[7] et des jeunes frères. Le sujet des thérapies est toujours présent, et c'est à cette époque qu'apparaît aussi dans le programme des cours une formation sur « amour, responsabilité et éducation de soi ».

---

contre lui, et qu'il lui avait embrassé le visage, les yeux, la bouche, durant une confession. Elle ajoutait qu'une fois il était allé plus loin : « Il me prit dans ses bras, m'embrassa, me prit la main et la glissa par la fente de son habit directement sur son sexe en disant : "tu vois, je te fais une confiance immense, mais surtout c'est un secret, tu ne le dis à personne" » (ACASJ).

[1] Le prieur général a pu parler de « la tentation de théoriser nos faiblesses pour les justifier » (conseil d'octobre 2006, AGCSJ).

[2] Voir le conseil de janvier 2008, AGCSJ.

[3] Cette question de l'accompagnement était parfois liée à celle des abus sexuels.

[4] Ce thème fait l'objet d'une réflexion au conseil de septembre 2008, AGCSJ. Un frère parle à cette occasion d'une manière trop empathique de gouverner, et un autre dit avoir souffert du gouvernement du père Philippe.

[5] En mars 2010, fr. Jean-Pierre-Marie a fait une monition au conseil sur ce point, et le texte en a été diffusé à tous les frères. Il partait de l'accusation de Judas à l'encontre de Jésus et des apôtres lorsque Marie de Béthanie verse un parfum d'un grand prix sur les pieds de Jésus (Jn 12, 5-8).

[6] En janvier 2009, la question de l'obéissance est débattue au conseil, tout comme celle de la chasteté, à partir d'exposés de frères conseillers. Ces sujets sont choisis parce qu'on ressent un besoin face à des problèmes concrets et une déficience dans la formation. AGCSJ.

[7] Des journées de formation pour les prieurs ont eu lieu en 2006 et 2007.

IV. LE CHAPITRE GÉNÉRAL DES FRÈRES EN AVRIL 2010

Le chapitre général des frères de Saint-Jean d'avril 2010, qui était un chapitre électif, a constitué un moment important dans la prise de conscience par rapport aux abus sexuels. Il ne se comprend que dans le contexte des deux premiers points dont nous avons parlé, à savoir les procédures contre des frères pour des plaintes d'abus sexuels, et la crise des sœurs contemplatives avec ce qu'elle révélait.

Déjà au moment des chapitres vicariaux (c'est-à-dire régionaux) préparatoires au chapitre général, la question de la chasteté fut évoquée à plusieurs reprises, alors qu'elle n'était pas ressortie de la consultation préparatoire[1]. À partir des cas d'abus sexuels ou de manquements à la chasteté connus à l'époque, en se référant parfois à la monition de Mgr Séguy en l'an 2000, des frères faisaient le constat d'un manque de formation dans ce domaine, à la fois au niveau théologique et au niveau pratique. Sur cette base, deux chapitres vicariaux (Amérique et Europe Nord) décidèrent d'organiser pour les frères de leur région une session de formation[2].

Dans son rapport écrit distribué aux membres du chapitre, le prieur général qui était en fin de mandat passait en revue les trois vœux (pauvreté, chasteté et obéissance) en pointant quelques problèmes qu'il avait perçus dans la communauté. Mais c'est surtout dans son rapport oral en début de chapitre qu'il aborda les questions touchant à la chasteté, d'une manière beaucoup plus claire que cela n'avait pu être fait auparavant. Il faisait notamment le constat d'une manipulation de la doctrine pour « justifier des attitudes illégitimes », avec le risque de se croire au-dessus du magistère de l'Église en matière morale et finalement de « fausser les consciences »[3]. Selon lui, il y avait un risque de justifier des attitudes et des actes avec une doctrine, et notamment de « justifier des gestes blessants au nom de l'amitié », en se servant de l'enseignement du père Philippe[4].

Du point de vue doctrinal, fr. Jean-Pierre-Marie insistait sur la question de l'amitié, rappelant que Mgr Séguy y avait déjà vu un danger en 2000. Selon lui, une réflexion sur la doctrine de l'amitié était nécessaire, car pour des religieux, l'amitié humaine ne peut se vivre qu'à l'intérieur de l'amitié pour le Christ, qui est nécessairement première. Il mettait en garde contre le danger de considérer les relations asymétriques comme des relations d'amitié, sans voir que les deux personnes ne sont pas au même niveau[5].

À propos des abus sexuels (désignés comme « questions de mœurs »), il parlait « d'actes et de faits qui ont pu blesser des personnes » et relevait l'importance de pouvoir faire des enquêtes pour établir « l'objectivité des faits jusque dans leur matérialité », ce qui n'implique pas de juger les intentions des personnes. Il disait aussi l'importance d'accueillir honnêtement la parole des deux parties :

> Quand une personne vient me voir, j'ai à donner ma vie pour mon frère et pour cette personne : j'ai la même simplicité de cœur pour tous. Je défends mon frère, mais cela ne veut pas dire que je prends d'emblée la position de dire que cette personne qui s'en plaint est folle. Si mon frère nie absolument, je garde la simplicité de cœur de le croire et de penser que cette personne n'est pas venue me dire un mensonge[6].

Tout en affirmant l'importance de la miséricorde, y compris de la part de l'autorité qui peut porter des situations lourdes sans en faire état publiquement[7], il pointait aussi des attitudes de frères qui, au nom de la miséricorde, risquaient d'empêcher les supérieurs de poser à temps des actes de gouvernement pourtant rendus nécessaires, en utilisant divers moyens : la passivité, la justification,

---

[1] En septembre 2009, la chasteté ne fait pas partie des thèmes qui ressortent de la consultation pour ce qu'il faudrait travailler dans les chapitres vicariaux en vue du chapitre général (conseil de septembre 2009, AGCSJ).
[2] Voir les rapports des chapitres vicariaux Amérique et Europe Nord en vue du chapitre général 2010, AGCSJ.
[3] Rapport du prieur général, minutes du chapitre général 2010, première session, AGCSJ.
[4] Rapport du prieur général, minutes du chapitre général 2010, première session, AGCSJ.
[5] Rapport du prieur général, minutes du chapitre général 2010, première session, AGCSJ. À cette époque, il n'y avait pas encore eu de prise de distance à l'égard de l'enseignement de Marie-Dominique Philippe sur l'amitié.
[6] Rapport du prieur général, minutes du chapitre général 2010, première session, AGCSJ.
[7] Rapport du prieur général, minutes du chapitre général 2010, première session, AGCSJ.

la culpabilisation, les compromis qui deviennent compromissions[1]. Il n'excluait pas que des frères puissent faire l'objet de « réductions à l'état laïc » à l'avenir.

Parmi les réactions et questions des frères capitulants, plusieurs abordaient la question des abus sexuels. En avril 2010, du fait de la crise des sœurs contemplatives, circulaient déjà des rumeurs, plus ou moins fondées, sur les « dossiers » concernant le père M.-D. Philippe et sr Alix. Le prieur général les évoqua dans une réponse, reconnaissant que des personnes « se sont plaintes, de manière totalement différente, à l'égard du père et de sœur Alix », et que ces plaintes touchaient les mœurs[2]. À l'époque, cependant, peu de personnes mettaient en cause les actes du père Philippe et la grande majorité des frères (et des sœurs), n'ayant aucune connaissance du contenu des plaintes, pensaient qu'il devait s'agir de gestes mal interprétés[3]. Au chapitre général, les frères continuaient de se référer à l'autorité et à l'enseignement du père M.-D. Philippe sans voir que cela pourrait poser problème.

Le prieur général fut aussi sommé de s'expliquer sur certaines décisions concernant des frères faisant l'objet de plaintes, que certains frères trouvaient trop sévères[4], et parfois préjudiciables à la communauté. Il lui fut aussi reproché d'avoir agi de manière trop solitaire en ce domaine. Cependant, d'autres pouvaient aussi prendre sa défense et dire leur admiration, sachant qu'il gardait pour lui des faits qui auraient pu faire taire ses détracteurs.

Outre la question des abus sexuels, les échanges portaient aussi sur la formation à la chasteté, sur l'affectivité, et la place de l'amitié, sujet qui fut aussi abordé à propos du rapport du maître des études, lequel constatait une diversité de doctrines dans la congrégation et la nécessité de faire le point sur cette question.

En avril 2010, plusieurs aspects du problème systémique des abus sexuels dans la famille Saint-Jean étaient donc identifiés, et cela à la fois par les supérieurs et par le chapitre général, malgré la diversité des avis. Cependant, cela ne concernait encore que les actes de frères. Malgré l'existence d'un « dossier » sur les mœurs du père M.-D. Philippe à Rome[5], dont le contenu demeurait un peu nébuleux pour les frères, le père Philippe ne semblait pas mis en cause, et sa doctrine encore moins, même si des lacunes dans la formation étaient reconnues. Le sujet de la chasteté sera mis à l'ordre du jour de la 2e session du chapitre général, en janvier 2011, comme nous le verrons plus loin.

V. LA PRÉOCCUPATION DES AUTORITÉS ROMAINES PAR RAPPORT À LA DOCTRINE SUR L'AMITIÉ

Début janvier 2010, Mgr Rivière écrivait à fr. Jean-Pierre-Marie : « Il m'est demandé de vous faire part de la préoccupation de ce dicastère [la Congrégation pour la Doctrine de la Foi] pour la répétition de cas similaires dans l'Institut. [6]» Quelques mois plus tard, Mgr Ladaria, alors secrétaire de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi sera encore plus explicite avec fr. Thomas, nouveau prieur général, comme celui-ci l'a rapporté au conseil en juillet 2010 :

> Il a dit tout de suite : "ne vous inquiétez pas, vous n'êtes pas une exception", mais ils ont remarqué que ce qui revenait d'un cas à l'autre était la justification des actes et du secret demandé en utilisant l'enseignement

[1] Rapport du prieur général, minutes du chapitre général 2010, première session, AGCSJ.
[2] Réponses du prieur général aux questions sur son rapport, minutes du chapitre général 2010, première session, AGCSJ.
[3] Même les quelques personnes ayant eu une connaissance directe de ces témoignages ont eu du mal à réaliser de quoi il s'agissait.
[4] Réponses du prieur général aux questions sur son rapport, minutes du chapitre général 2010, première session, AGCSJ.
[5] À l'époque, quelques frères savent que le cardinal Barbarin a des pièces du dossier, mais dans les débats il est plutôt question d'un dossier « à Rome ».
[6] Lettre de Mgr Rivière à fr. Jean-Pierre-Marie, 6 janvier 2010, ACASJ.

> sur l'amour d'amitié : ils demandent une clarification de ce côté. Ils disent avoir des inquiétudes sur la doctrine de l'amitié, et ce qui concerne la sexualité[1].

Ce « diagnostic » formulé par l'autorité a constitué un tournant. Ce n'était pas une nouveauté absolue, puisque quelques personnes[2], et parfois des frères, avaient déjà eu des paroles allant dans ce sens. Nous avons vu aussi que lors de la première session du chapitre général, en avril 2010, le sujet avait été identifié par les frères eux-mêmes. Cependant, ces paroles adressées par le secrétaire de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi au prieur général, alors que plusieurs frères avaient été jugés ou étaient visés par des procédures en cours, ont enfoncé le clou. D'autant plus que le cardinal Rodé, préfet de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée avait eu, la veille, des paroles allant dans le même sens : « Il a relevé qu'il y avait des choses dans notre doctrine de l'amitié qui soulevaient des questions. [3]»

Au conseil où ces propos ont été rapportés, un certain consensus s'est dégagé pour reconnaître des lacunes dans la formation donnée par la communauté, notamment au niveau moral et par rapport à l'amitié, même si certains pensaient encore que le problème ne se situait pas dans l'enseignement du père M.-D. Philippe. Un frère a parlé de « culture de communauté ». À partir de ce moment, les frères ont pris conscience que la communauté suscitait des inquiétudes auprès des autorités, et que ces inquiétudes par rapport aux mœurs et à la doctrine n'étaient pas sans fondement. En quelques années, on est donc passé de l'impression d'avoir réglé un problème qui tenait à quelques personnes à la nécessité d'ouvrir un chantier qui concernait la communauté dans son ensemble.

En 2010, au moment où la Congrégation Saint-Jean changeait de prieur général, le caractère systémique des problèmes de chasteté, impliquant non seulement des pratiques, mais des justifications basées sur une doctrine de l'amitié, était identifié, et était devenu une préoccupation majeure du gouvernement de la congrégation et des autorités ecclésiastiques. La première moitié de l'année 2010 apparaît donc comme un moment important dans la prise de conscience, celui de la formulation d'un lien entre les abus sexuels commis par des frères de Saint-Jean et une certaine doctrine sur l'amitié qui se transmettait dans la famille Saint-Jean. À ce stade, il n'était pas encore question de remettre en cause directement l'enseignement du père Philippe lui-même. Toutefois, des doutes commençaient à s'exprimer sur la solidité de la formation concernant la chasteté, même si la manière la plus courante de comprendre le problème était encore que certains avaient « tordu » le discours du père M.-D. Philippe sur l'amitié pour justifier des actes affectifs et sexuels.

---

[1] AGCSJ.

[2] En 2008, le jugement du père Braux, canoniste chargé par l'évêque d'Autun de plusieurs dossiers, était déjà très clair : « Ceci correspond aux lacunes considérables de la formation pastorale reçue à St-Jean (et, parfois, dans des séminaires…) : les jeunes prêtres ont tendance à confondre l'instauration de bonnes relations pastorales avec la création de liens d'amitié personnelle. D'où, le cas échéant, ces déviances. Car ce que je regrette surtout, dans ces affaires, c'est une carence de fermeté et de discernement dans le gouvernement de St-Jean. […] À ce sujet, je me suis renseigné sur un point essentiel provenant de l'enseignement du P. PHILIPPE. J'ai souvent entendu dire que le Père était à l'origine d'un certain laxisme dans les relations des frères (et des sœurs) avec les femmes ou les hommes. J'avais cru, jusqu'ici, qu'il ne s'agissait que d'un abus dans l'usage de ses propos. Je me suis informé plus précisément par des témoins : le Père leur a en effet enseigné que l'amour d'amitié autorisait des gestes affectueux entre hommes et femmes, à la condition qu'ils n'incluent pas les actes sexuels. De là aux interprétations abusives, et aux justifications personnelles, le pas est vite franchi, comme le leur avait clairement dit Mgr Séguy. Le prieur Général m'assure qu'aujourd'hui, il a mis clairement les choses au point avec les jeunes. Je suis heureux d'en prendre acte » (Mgr Jacques Braux à Mgr Benoît Rivière, 1er mai 2008, ADA).

[3] Conseil de juillet 2010, AGCSJ. Le cardinal a dit cela après avoir souligné les aspects positifs qu'il voyait dans la famille Saint-Jean.

Chapitre 16 :

TRAVAIL COMMUNAUTAIRE SUR LA CHASTETÉ ET RÉVÉLATION DES ABUS DU PÈRE M.-D. PHILIPPE (2010-2013)

I. LA 2e SESSION DU CHAPITRE GÉNÉRAL (JANVIER 2011)

Le chapitre général de 2010 s'est déroulé en deux sessions. La première, qui a eu lieu en avril 2010, a consisté essentiellement en des élections (prieur général, maître des études, conseillers du prieur général). C'est lors de la deuxième, en janvier 2011, que d'importants sujets de fond purent être abordés, notamment celui de la chasteté. Le temps qui a séparé les deux sessions a été marqué surtout par la menace d'une scission, non seulement chez les sœurs contemplatives, où la majorité des sœurs, contestant les décisions du cardinal Barbarin et de Mgr Bonfils, semblait prête à fonder une autre communauté, mais aussi chez les frères où quelques frères avaient pris le parti de ces sœurs. Du point de vue des abus sexuels, cette période a aussi connu deux événements importants, bien que n'ayant pas eu le même retentissement : la consultation du dossier du cardinal Barbarin sur les mœurs du père M.-D. Philippe et de sr Alix par le nouveau prieur général en septembre 2010, et la session de formation sur la chasteté du Vicariat Europe Nord en novembre 2010.

Parmi les éléments de contexte, il faut relever l'affaire Marcial Maciel, du nom du fondateur des Légionnaires du Christ, dont la vie scandaleuse a été révélée en 2009. Un communiqué du Saint-Siège paru le 1er mai 2010[1] a suscité des échanges au conseil du prieur général. Cependant, tout en faisant remarquer que le rapport remettait en cause le fondateur, mais pas le charisme de l'institut des Légionnaires du Christ, et en se demandant comment un institut religieux pouvait être fondé par un homme aussi immoral, les frères ne faisaient pas explicitement la comparaison avec leur situation. Une certaine inquiétude est néanmoins perceptible[2].

Un mois plus tard, en juin 2010, les conseillers évoquent le contexte ecclésial à propos des abus sexuels. Ils ressentent une certaine pression des évêques et la menace d'une visite canonique, alors que du côté des frères ils perçoivent une minimisation des problèmes affectifs.

[1] https://fr.zenit.org/2010/05/01/communique-du-saint-siege-sur-les-legionnaires-du-christ/ (consulté le 12 mai 2023).
[2] Conseil de mai 2010, AGCSJ.

A. La consultation des témoignages chez le cardinal Barbarin par le nouveau prieur général

Dès l'élection de fr. Thomas comme prieur général, en avril 2010, fr. Jean-Pierre-Marie l'informe des témoignages dont il a eu connaissance par le cardinal Barbarin six mois plus tôt. Le 4 septembre 2010, fr. Thomas, accompagné de fr. Renaud-Marie, vicaire général, et de fr. Martin, maître des études, se rend chez le cardinal Barbarin, où ils consultent le dossier.

Sur le moment, ce qu'ils lisent leur paraît tellement inconcevable, qu'ils sont dans la perplexité. Sans les mettre en doute, ils ne réalisent pas toute la portée de ces témoignages. Concernant le père M.-D. Philippe, cela jette un doute sur sa moralité, mais pas sur sa doctrine, qui semble être l'essentiel. À l'époque, le prieur général pense que l'enseignement du père Philippe n'est pas directement en cause dans les abus sexuels commis par des frères et dans les problèmes de chasteté dans la famille Saint-Jean, même si sa présentation idéalisée de l'amitié a pu prêter le flanc à des interprétations erronées. Ce qu'il voit mieux, c'est la difficulté du père Philippe à poser des actes de justice dans son gouvernement, et des déficiences dans l'accompagnement spirituel où il n'a pas toujours suffisamment réagi. À cette période, fr. Thomas est surtout préoccupé par le risque de scission chez les sœurs contemplatives et chez les frères. Afin de consolider l'unité de la communauté, il s'est fixé comme objectif de visiter les 63 prieurés des frères, où on lui demande d'ailleurs régulièrement quand il compte commencer les démarches pour la canonisation du père M.-D. Philippe…

B. La session de formation sur la chasteté en Europe Nord

Le chapitre vicarial Europe Nord réuni en janvier 2010 avait abordé la question de la chasteté et demandé qu'une session de formation soit organisée dans l'année pour les frères de ce vicariat. La session a eu lieu à Bruxelles du 23 au 26 novembre 2010, avec la participation du père José Noriega, vice-président de l'Institut Jean-Paul II à Rome et professeur de théologie, qui a animé les trois premiers jours. Il a montré comment la chasteté s'enracine dans ce qu'est la personne humaine, appelée à la communion avec la Trinité : par la chasteté, nous pouvons « façonner » nos désirs en les ordonnant à la finalité, la « plénitude de la communion ».

Selon certains participants, l'approche du père Noriega, à partir de la philosophie de Karol Wojtyła et de saint Thomas, a été appréciée par les frères, qui y ont vu un complément utile de leur formation aristotélicienne. Il a abordé des points concrets, comme l'amitié homme-femme dans la vie religieuse, et a su non seulement toucher l'intelligence mais aussi renouveler chez les frères le désir de s'engager dans la vie de chasteté. Le quatrième jour, le maître des études a fait une reprise et les frères ont prolongé la réflexion entre eux. À l'issue de la session, l'ensemble du vicariat a été engagé dans un travail par prieuré pour reprendre et approfondir les principaux points soulevés. Il fut décidé qu'une session serait organisée l'année suivante pour partager les fruits de cette mobilisation. Chaque vicariat était appelé à organiser une telle session avant 2013.

C. La 2e session du chapitre général (janvier 2011)

Lors de son rapport au début de la deuxième session du chapitre général, en janvier 2011, fr. Thomas évoqua sa visite à Rome en juillet, et rapporta ainsi les inquiétudes des dicastères au sujet de la doctrine concernant la chasteté, en particulier l'amitié :

> Il y a quelque chose qui nous ennuie [c'est-à-dire qui ennuie les dicastères] : chez les victimes présumées, on retrouve toujours les mêmes choses…des phrases comme "il m'a dit qu'entre amis, c'était normal, c'était un grand secret que je devais le dire à personne". D'où ça vient, ces points communs dans vos dossiers[1] ?

Il fit part aux capitulants de l'existence d'une étude sur la doctrine du père M.-D. Philippe à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Il fit aussi le constat de l'existence de divisions dans la

[1] Minutes de la 2e session du chapitre général 2010, AGCSJ.

famille Saint-Jean, qui avaient apparemment aussi une dimension doctrinale, à propos de questions comme l'obéissance, la chasteté (le rapport entre l'intention et l'objectivité de l'acte), l'articulation entre justice et miséricorde ou entre bien commun et bien personnel, la conception de la direction spirituelle, etc. Il posait finalement la question : « Sommes-nous au moins d'accord sur la théologie de l'obéissance et de la chasteté ? [1]» Il s'agissait en effet des deux grands thèmes choisis pour cette session du chapitre général, qui firent l'objet d'exposés[2] et de débats. Ces deux thèmes furent aussi abordés par Mgr Rivière lors de son intervention. Tout en les invitant à garder une certaine mesure dans la référence au père Philippe[3], celui-ci chercha à affermir les frères dans la confiance envers leur communauté malgré les épreuves.

Le débat sur la chasteté fut introduit par un exposé du prieur général, dans lequel il souligna la relation entre manque de chasteté et emprise sur l'autre, rapport de domination, et idolâtrie. Le maître des études fit ensuite un exposé sur la formation des frères à la chasteté. Il s'appuyait sur l'enseignement du père M.-D. Philippe et de saint Thomas, et sur le *Catéchisme de l'Église catholique*. Son propos insistait sur la nécessité de la lutte pour la chasteté, sur l'importance de l'acquisition des vertus. Il s'interrogeait sur l'existence de déséquilibres dans la formation :

> À force d'insister à juste titre sur le primat de la vie théologale, ne risquons-nous pas de dévaloriser, en tout cas chez les jeunes frères qui nous écoutent, le besoin de s'appuyer sur les vertus, en particulier celle de chasteté ? […]
>
> N'avons-nous pas parfois la tentation de rechercher malgré tout cet épanouissement humain, au risque de nous replacer dans cette perspective purement humaine ? Je me souviens de cette sœur qui se félicitait qu'on lui ait parlé de la possibilité de concilier vie religieuse et épanouissement humain dans une amitié. […]
>
> La question pour les formateurs est : sommes-nous suffisamment clairs avec les jeunes frères sur ce mode, propre à la vie chrétienne et à la vie religieuse, selon lequel nous sommes appelés à vivre du trésor de l'amitié ? Je crois que cela éviterait bien des fausses pistes, des impasses. Nous nous engageons dans ces fausses pistes quand nous nous laissons prendre par l'illusion romantique du grand amour ou par l'attraction d'une "conjugalité" (pas nécessairement sexuelle, mais impliquant une intimité de vie normalement réservée au couple marié), à vivre entre personnes consacrées ou avec des laïcs.
>
> Comprenons bien que la piste n'est pas faussée par le seul réveil en nous de l'instinct sexuel ou l'apparition d'un sentiment amoureux. Le risque apparaît dans la confusion de ces états avec l'amitié véritable. Car on peut cultiver ces "frémissements intérieurs" aux dépens de la personne aimée. […] À ce moment-là, on peut écraser l'autre sans s'en rendre compte, puisque notre propre attente affective est seule prise en compte.
>
> La réflexion s'impose au cours de la formation, afin de prévenir une telle corruption. Il nous est nécessaire de reprendre les analyses du père nous mettant en garde envers nos différentes formes de sincérité. Cela permettrait de sauver l'amitié. Disons encore qu'une solide amitié peut émerger même d'un chaos affectif de ce type. Le fait que la personne aimée ait le cran de résister et de nous guider joue bien sûr un rôle clé pour un tel "sauvetage". La personne réagit pour que nous la respections, dans son altérité irréductible aux émotions que nous ressentons. Là encore, la formation doit prendre les devants. Elle doit aider à l'émergence et le maintien d'une prudence attentive à l'autre, au-delà de notre sincérité. Les analyses du père doivent être reprises pour éclairer ces situations. […]
>
> Nous sommes tous d'accord pour fuir la moralisation et le stoïcisme, mais gardons-nous d'être excessifs dans cette réaction. […]
>
> L'enjeu est d'aimer pleinement les personnes que nous rencontrons ou côtoyons. Il s'agit ainsi de parvenir à de vraies amitiés, tout en maintenant l'intensité de notre orientation vers la sainteté et la vision de Dieu, au sein de notre vie religieuse[4].

Reprenant l'enseignement du père Noriega à Bruxelles quelques mois auparavant, fr. Martin n'hésita pas à parler de « zones d'ombre » dans l'enseignement donné à Saint-Jean, constatant que « nous

---

[1] Minutes de la 2e session du chapitre général 2010, AGCSJ.

[2] L'exposé sur l'obéissance cherchait à situer l'autorité du « père spirituel » par rapport à l'autorité de for externe du supérieur religieux. Minutes de la 2e session du chapitre général 2010, AGCSJ.

[3] « Ne faites pas trop vite une statue à votre fondateur. Attendez » (minutes de la 2e session du chapitre général 2010, AGCSJ).

[4] Minutes de la 2e session du chapitre général 2010, AGCSJ.

ne parlons guère de la sexualité ». Il mettait en garde surtout contre la tentation de réduire la morale à la seule intention[1].

Son exposé se terminait par des propositions plus concrètes :

> Il est exigé de nos formateurs d'avoir sur ce point une rectitude de doctrine et d'agir. Sinon ils ne pourraient être formateurs, car leurs paroles et leurs comportements pourraient alors gravement égarer. […]
>
> Signalons dès maintenant que l'enseignement par mode de cours ne suffit pas pour conduire les frères à travers un tel dédale. Il est nécessaire d'y adjoindre un accompagnement personnel, pour aider à la lucidité sur les désirs, afin de parvenir à les ordonner de façon droite.
>
> Après Europe-Nord, il est nécessaire que les vicaires des autres vicariats, en coopération avec les lecteurs de vicariat ou avec moi-même, organisent des sessions comparables sur le vœu de chasteté. […]
>
> La constitution d'un "parcours de formation" pour les noviciats et les années de profession simple, plus détaillé que la "Charte de formation", s'impose. […] Après ce chapitre, nous allons travailler à la mise au point du "parcours de formation" avec les pères-maîtres, les doyens/responsables des études dans les noviciats et les prieurs.
>
> En ce qui concerne l'enseignement proprement dit, un cours sur les différentes composantes permettant d'éclairer le vœu de chasteté devrait être donné régulièrement dans les prieurés de formation. […]
>
> L'accompagnement de nos frères, en particulier les frères entrant dans notre vie religieuse, représente un grand défi pour nous. Un tel accompagnement doit veiller non seulement à guider vers une vie théologale intense, mais aussi à identifier ce qui risque de parasiter la croissance de l'enfant de Dieu en nous. […]
>
> Enfin, un suivi accru des jeunes prêtres constitue une priorité. Nul besoin d'en souligner l'importance et l'urgence. Un jeune prêtre laissé trop seul est en danger, nous le savons bien. Il existe des sessions de jeunes prêtres pour la France et les pays limitrophes. Je propose que les vicaires de vicariat en instituent dans leur vicariat, là où cela est possible. Une solution alternative est de déléguer un frère aîné dans chaque vicariat ou "région" pour assurer ce suivi personnel[2].

Cet exposé fut suivi d'un débat. Plusieurs frères exprimèrent l'inquiétude que soit perdu ce qui faisait l'originalité de l'approche du père M.-D. Philippe en morale. Ces frères étaient particulièrement attachés à l'idée que les vertus s'acquièrent dans l'exercice-même de l'amitié, c'est-à-dire à travers un choix positif et non par des préceptes négatifs ou des interdits. Ils voyaient un risque de moralisation. Cependant, d'autres soulignaient l'importance d'une objectivité en morale, de l'acquisition des vertus, de la pudeur, de l'ascèse, d'un rythme de vie équilibré et d'un milieu qui favorise la chasteté. D'autres encore firent part de leur expérience et du manque de réponses concrètes dans leur formation, ou encore du danger de l'isolement dans ce domaine. Certains exprimèrent le besoin d'une clarification sur l'amitié dans la vie religieuse, ou sur la place de l'intention et du consentement dans la morale. Certains frères ont parlé du besoin d'acquérir une maturité dans le rapport à l'autre, à la fois pour éviter la séduction sous toutes ses formes, et pour éviter aussi de se laisser prendre par des personnalités séduisantes. Plusieurs frères ressentaient le besoin d'une formation à l'accompagnement spirituel, ainsi qu'un meilleur usage de la psychologie dans la formation des jeunes frères.

La nécessaire attention pour les victimes d'abus sexuels fut évoquée par le prieur général. Un ancien supérieur évoqua la nécessité d'établir les faits et d'entendre les deux parties dans une plainte pour abus.

---

[1] « […] l'éthique ne peut se réduire à une morale de la seule intention (comme si l'intention seule rendait l'acte bon ou mauvais, ce qui serait contraire à l'expérience comme à l'enseignement de l'Église) » (minutes de la 2e session du chapitre général 2010, AGCSJ). Ce point était justifié par des références à l'enseignement de Jean Paul II : « Dans Jean-Paul II, Lettre encyclique *Veritatis Splendor*, n° 72 : "l'agir humain ne peut pas être estimé moralement bon parce qu'il convient pour atteindre tel ou tel but recherché, ou simplement parce que l'intention du sujet est bonne" ; n° 78 : "*La moralité de l'acte humain dépend avant tout et fondamentalement de l'objet raisonnablement choisi par la volonté délibérée*" ; n° 79 : "L'élément primordial et décisif pour le jugement moral est l'objet de l'acte de l'homme, lequel décide si son acte peut être *orienté au bien et à la fin ultime, qui est Dieu*" (italiques dans le texte). Cf. THOMAS D'AQUIN, *ST,* I-II, q. 18, a. 2 et 4. »

[2] Minutes de la 2e session du chapitre général 2010, AGCSJ.

Une intervention en particulier a fortement marqué les esprits, parce que le frère faisait référence à des témoignages directs qu'il avait reçus sur des pratiques sexuelles justifiées de manière doctrinale et à partir de l'autorité du père M.-D. Philippe. Tout en pensant que le père Philippe n'y était pour rien, ce frère suggérait que des formateurs pourraient être responsables de cette dérive et appelait à en découvrir la cause. Il fut aussitôt appuyé par le frère qui intervint juste après lui, et qui confirma que des formateurs avaient pu « déformer des consciences », et qu'il s'agissait de pratiques encore présentes dans la communauté. Même si le père M.-D. Philippe n'était pas mis en cause directement dans ce tour de table, certaines interventions ont manifesté une inquiétude. Un frère a finalement constaté, en pensant sans doute aux autorités romaines : « il y a un soupçon qui pèse sur la communauté, et sur la famille Philippe en général ».

Finalement, le chapitre demanda que le travail sur la chasteté soit poursuivi, comme l'exprime le message final :

> Le vœu de chasteté a fait aussi l'objet d'un vaste échange entre capitulants. Il a été précédé d'un exposé de frère Martin sur le sujet, qui a porté en particulier sur l'auto-éducation et l'accompagnement dans la vie affective. Le Chapitre a demandé par un vote au prieur général et au Maître des études de veiller à ce que le travail sur le vœu de chasteté soit poursuivi dans la Congrégation et les différents Vicariats, en regardant particulièrement l'exercice de l'amitié dans notre vie de frères de Saint-Jean[1].

Cette orientation du chapitre général eut surtout pour résultat une lettre du maître des études envoyée à toute la congrégation[2] et l'organisation de sessions de formation sur le thème de la chasteté. On peut se demander si cette prise de conscience communautaire n'est pas à mettre en relation avec la diminution du nombre d'abus que nous avons constatée à partir des années 2011-2012 : le travail sur la chasteté aurait pu aider certains frères à remettre en question certaines pratiques désordonnées.

II. D'UN CHAPITRE À L'AUTRE (2011-2013)

A. Le traitement des affaires de mœurs (2010-2013)

Les mentalités évoluent rapidement dans l'Église dans les années 2010 quant aux abus sexuels, dont les médias catholiques parlent davantage[3]. Ces évolutions ont évidemment des répercussions sur la communauté Saint-Jean. En février 2011, il est question au conseil d'un document que les évêques américains demandent aux religieux et aux prêtres de signer, à propos de la conduite à tenir en cas d'accusations d'abus sexuels. Des consignes d'autres conférences épiscopales sont aussi évoquées, et des textes sur la pédophilie sont rassemblés et donnés aux conseillers. Quelques mois plus tard, les frères mentionnent la nouvelle version du document de la Conférence des évêques de France sur la pédophilie, publiée en 2010. Le point qui semble le plus délicat est celui de l'obligation de dénonciation. Les frères choisissent de se conformer aux décisions des évêques. Les supérieurs semblent plus vigilants à l'égard de certains frères qui avaient eu des problèmes de chasteté par le passé. En 2011, deux frères sont renvoyés *ipso facto* pour mariage civil, et un autre en 2012. Un autre frère, profès perpétuel, est renvoyé pour une autre raison, liée à son comportement moral. Un autre demande à être dispensé des obligations de l'état clérical pour pouvoir se marier, estimant qu'il ne peut pas vivre le vœu de chasteté et qu'il n'avait pas de vocation religieuse. Un frère profès perpétuel parti vivre avec une femme demande à être relevé de ses vœux pour se marier. Un autre encore, qui a un enfant, est tiraillé entre son désir de rester prêtre et celui d'assumer sa paternité. En l'occurrence, le conseil, tout en refusant de prendre une décision à la

[1] Message final de la 2e session du chapitre général 2010 (qui a eu lieu en janvier 2011), AGCSJ.
[2] Lettre de fr. Martin, maître des études, 27 février 2011, AGCSJ. Cette lettre reprend l'exposé présenté au chapitre général.
[3] Il est parfois question de la manière dont les médias traitent le sujet des abus commis par des clercs dans les comptes rendus du conseil, et c'est manifestement un élément qui fait avancer la réflexion.

place de ce frère, l'encourage à prendre soin de son enfant, et finalement il choisit de quitter la communauté.

Étant donné la préoccupation des autorités ecclésiastiques sur le sujet de la chasteté à Saint-Jean, les questions affectives sont assez présentes dans les conseils d'appel aux ordres[1] et les chapitres de discernement sur les vœux à l'époque. Les frères demandent d'avoir tous les éléments pour pouvoir discerner en connaissance de cause. Quelques frères n'ont pas été ordonnés, ou ont été ordonnés plus tard à cause de tels problèmes. Un frère profès temporaire a été refusé à la profession à cause des plaintes de plusieurs femmes, notamment des sœurs, et des justifications qu'il donnait. Ce jeune frère invoquait l'autorité du père M.-D. Philippe, alors que celui-ci était déjà mort quand il était entré dans la communauté, ce qui a posé question au conseil.

Début 2011, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi prononça une sentence de renvoi de l'état clérical à l'encontre d'un frère, qui fit aussitôt un recours contre ce jugement. En décembre 2012, ce jugement fut revu, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi considéra qu'il n'y avait pas de certitude morale quant aux délits pour lesquels le frère avait été condamné, ou que les faits étaient prescrits, et elle se contenta de demander à l'évêque d'Autun d'imposer un « remède pénal », c'est-à-dire une pénitence, à ce frère, qui ne vivait plus dans la communauté depuis plusieurs années[2].

Fin mai 2011 éclate un nouveau scandale mettant en cause un frère de Saint-Jean, pour une agression sexuelle sur un jeune de 17 ans. L'information est communiquée par le prieur général à tous les frères de Saint-Jean. L'affaire est aussi répercutée dans la presse[3], d'autant plus que ce frère, déjà accusé pour une autre agression sur mineur, est placé en détention provisoire, avant d'être remis en liberté sous contrôle judiciaire au bout de quelques semaines. À cette occasion, la communauté choisit d'envoyer elle-même son communiqué à l'AFP et à des journalistes catholiques. Ce frère fut ensuite condamné en février puis en novembre 2012[4] et il fut renvoyé de la communauté aussitôt après. Ces jugements firent l'objet de communications de la part du prieur général à toute la communauté, ainsi que de communiqués de presse.

Un nouveau scandale éclata en 2012, avec une portée plus locale, à propos d'un frère qui avait eu des comportements très affectifs, et parfois sexuels, avec des femmes mariées, dans des relations d'accompagnement empreintes de séduction et de confusion. Les personnes plaignantes purent témoigner auprès des supérieurs. Le frère, qui reconnut en partie les faits, fut aussitôt déplacé, engagé à suivre une thérapie et à se faire accompagner spirituellement, et son apostolat fut restreint. Aucune procédure canonique ne fut ouverte à l'époque.

En 2012, un autre frère a été accusé d'avoir abusé d'un garçon. Les supérieurs ont pris l'affaire au sérieux et relu tout le parcours de ce frère afin de prendre leurs décisions de manière éclairée et de ne pas faire courir de risque à des enfants. Finalement l'enquête de police a été conclue par un classement sans suite[5].

À cette époque, sans entraver aucune démarche judiciaire, le prieur général se préoccupe de donner lui-même des sanctions, d'accompagner les frères condamnés ou faisant l'objet de procédures et de leur donner les moyens d'une conversion en leur imposant un cadre pour éviter qu'il y ait de nouvelles victimes. Certains frères reconnaissent leurs torts et coopèrent, alors que d'autres sont plutôt dans

[1] Il s'agit de l'instance qui discerne l'ordination des frères au diaconat et au presbytérat.

[2] Par la suite, ce frère demanda la sortie de la communauté, et le conseil la vota à l'unanimité. Cependant, cela ne fut pas accordé par le Saint-Siège. Il lui fut demandé de ne plus porter l'habit de la communauté. Voir les conseils de mai 2013, février 2014 et juin 2015, AGCSJ.

[3] Un premier article est publié dans le *Journal de Saône-et-Loire* le 30 mai 2011. L'information est reprise ensuite dans d'autres médias. Cette affaire donne lieu à une série d'articles à charge dans le *Journal de Saône-et-Loire*, en lien avec l'AVREF, où d'autres affaires sont évoquées. *La Croix* revient aussi sur ces affaires le 20 juin.

[4] Il a été condamné le 14 février 2012 à 18 mois de prison avec sursis, et à payer une indemnité de 3000€. Il sera soumis également à un suivi socio-judiciaire pendant cinq ans, et aura l'obligation de recevoir des soins ; il sera enfin inscrit au fichier des délinquants sexuels. Un deuxième jugement eut lieu en novembre 2012 et il fut condamné à 21 mois de prison ferme et des indemnités s'élevant à 7 000€.

[5] Ce frère a ensuite quitté la communauté pour d'autres raisons.

une attitude de déni et de culpabilisation de l'autorité. Le manque d'expérience au niveau du droit pénal canonique est perceptible à cette époque, tant dans les actes du prieur général que dans ceux de certains évêques et même de canonistes. Cependant, dans le cas d'un frère en instance de jugement pour des actes pédophiles, le renvoi est envisagé par le conseil en cas de condamnation avant que l'autorité ne le demande.

Un frère accusé d'abus sexuels a demandé une dispense de vie commune, en attendant son jugement canonique. Dans ces années, on sent une conscience plus forte de la responsabilité de la communauté vis-à-vis des victimes et du scandale causé par l'absence de mesures visibles pour les frères mis en cause. Le fait de laisser les frères en attente de jugement exercer le sacerdoce et enseigner publiquement, peut apparaître comme la proclamation de leur innocence et un mépris des victimes, c'est pourquoi une certaine discrétion leur est demandée.

Une des questions traitées au conseil à cette époque est celle de la communication à faire (surtout en interne), par rapport aux cas de frères sanctionnés ou qui font l'objet de procédures, et plus généralement par rapport aux frères qui quittent la communauté ou sont dans une situation particulière. Les frères ressentent le besoin d'être davantage informés, d'autant plus quand des rumeurs circulent au sujet de certains frères. Cependant, certains frères critiquaient le fait de communiquer sur ces sujets, trouvant cela contraire à la miséricorde. Si pour les sorties de la communauté, il fut décidé que le prieur général en informerait les frères dans une lettre, du moins pour les profès perpétuels, la communication au sujet des frères faisant l'objet de procédure était plus délicate, à cause du risque d'abîmer la réputation de quelqu'un de manière irrémédiable alors qu'il n'était pas encore jugé. Il fut plutôt décidé de ne pas faire de communication à l'ensemble de la communauté, mais de répondre aux frères qui poseraient des questions.

Les scandales affectent des frères, certains en sont profondément ébranlés. Parmi les frères affectés, notamment par les procédures, il peut y avoir aussi des frères qui ont eux-mêmes commis des abus. Ces affaires sont aussi l'occasion pour le conseil et pour la communauté de prendre conscience des erreurs faites par le passé[1].

B. Vers une scission des sœurs contemplatives (et dans une moindre mesure chez les frères)

La crise qui a éclaté au grand jour en juin 2009 chez les sœurs contemplatives prend dans ces années 2011-2013 le chemin de la scission. Elle met en lumière des dysfonctionnements graves, constatés par Mgr Bonfils, lorsqu'il quitte sa charge de commissaire pontifical en mars 2011 : « j'ai été impressionné par un certain nombre de dysfonctionnements, notamment par une pratique assez courante de la désobéissance et du mensonge, en même temps qu'une incroyable facilité pour travestir la vérité [2]». Plusieurs témoins parlent d'une incapacité à obéir, de personnes qui ont l'impression d'avoir raison envers et contre tout et se placent au-dessus de l'autorité de l'Église, et même du pape. Certains voyaient avant tout dans ces dysfonctionnements la manifestation d'une emprise.

Cette dissidence des sœurs conduira à la sortie de la majorité des sœurs contemplatives, et après plusieurs tentatives, à la fondation d'une communauté qui prendra le nom de « S. Jean et S. Dominique »[3], et finalement de « Sœurs de Marie Étoile du Matin ».

---

[1] Par exemple, un frère peut dire à propos d'un frère condamné pour pédophilie : « Il y a eu un manque de transmission d'information d'un prieur à l'autre et de débriefing avec lui sur ses absences. Il y a eu des négligences de notre part, c'est clair après coup » (conseil, de septembre 2012, AGCSJ).

[2] Mgr Bonfils dans son rapport final de commissaire, cité dans un « Historique » (Archives Brincard, ADA).

[3] Le 29 juin 2012 a été fondé dans le diocèse de Cordoue, sous le nom d'institut *Saint-Jean et Saint-Dominique*, une association de fidèles en vue d'un institut religieux. Par un rescrit d'audience du 10 janvier 2013, le cardinal Bertone signifia la décision de Benoît XVI de dissoudre cette association : « le Souverain Pontife Benoît XVI, lors de l'Audience qu'il m'a accordée aujourd'hui, a disposé ce qui suit : 1. l'Association publique de fidèles dénommée "Sœurs de Saint-Jean et de Saint-

Du côté des frères, à partir du chapitre de 2010, quelques frères prendront leur distance vis-à-vis de la communauté. Une nouvelle communauté, *Verbum Spei*[1], sera constituée au Mexique par une petite dizaine de frères très liés aux sœurs dissidentes et ayant pris leur parti depuis le début de la crise sans hésiter à se mettre en opposition à leurs supérieurs et à désobéir. Quelques frères ne franchiront pas le pas de la sortie et resteront frères de Saint-Jean, tout en maintenant des liens étroits avec les frères dissidents.

Ce qui partage alors les deux communautés n'est pas l'influence du père M.-D. Philippe, ou les abus sexuels, comme si un seul côté avait l'exclusivité en ce domaine. En réalité, des deux côtés il y a des frères attachés au père Philippe et à son enseignement, et des frères mis en cause dans des abus sexuels. Ce qui divise, à l'époque, c'est plutôt une absolutisation du père M.-D. Philippe, de son enseignement, et un refus de faire évoluer certaines pratiques concernant le discernement des vocations, la formation des frères, la manière d'exercer l'obéissance et l'autorité, et de comprendre le charisme de la communauté. La question des mœurs n'était pas absente des préoccupations, les frères dissidents soutenant le primat de la miséricorde et de la vie théologale sur la vie morale, et le devoir de défendre un frère même quand on n'est pas sûr qu'il soit innocent. Mais ce qui était déterminant était le lien personnel avec certaines sœurs contemplatives et notamment les anciennes supérieures.

En février 2011, Mgr Henri Brincard[2] fut nommé par le cardinal Braz de Aviz commissaire pontifical des sœurs contemplatives en remplacement de Mgr Bonfils, et en même temps assistant religieux des frères et des sœurs apostoliques de Saint-Jean. Un an plus tard, il est nommé délégué pontifical pour les sœurs contemplatives[3]. Contrairement à Mgr Madec[4], Mgr Brincard ne participe pas au conseil du prieur général, sa mission n'étant pas une mission de gouvernement, mais d'accompagnement de la famille Saint-Jean pour les questions de l'unité et de la doctrine « afin de maintenir sans ambiguïté l'héritage du père Marie-Dominique Philippe dans le respect des principes de la vie consacrée [5]». Dès le début, Mgr Brincard a exprimé le désir de s'entourer d'une commission afin de mener une recherche sur la doctrine de l'amitié chez le père M.-D. Philippe. Quant à l'objectif de refaire l'unité de la famille Saint-Jean, il s'est avéré très difficile à atteindre.

C. L'évolution par rapport au père M.-D. Philippe

En février 2011, après le chapitre général, arrive au conseil la question de la célébration du centenaire du père Marie-Dominique Philippe, né le 8 septembre 1912. À cette date, la publication de la biographie rédigée par Marie-Christine Lafon est déjà programmée. Le conseil prévoit d'autres

---

Dominique", érigée le 29 juin 2012 dans le diocèse de Cordoue, étant donné qu'elle a gravement porté atteinte à la discipline ecclésiastique, est supprimée avec effet immédiat et sans possibilité qu'elle soit reconstituée sous une autre forme, aussi bien dans le diocèse de Cordoue que dans un autre diocèse ». AGCSJ. Cette décision fut cependant remise en cause par le pape François par la suite, qui autorisa en 2014 la formation de la communauté des sœurs de Maria Stella Matutina.

[1] En janvier 2012, une association de fidèles en vue de devenir un institut religieux a été fondée dans le diocèse de Saltillo, au Mexique, sous le nom d'institut Saint Jean le Théologien. Elle prendra par la suite le nom de Fraternité Verbum Spei. Une société de vie apostolique, la Fraternité des Saints Apôtres, a aussi été instituée en 2013 dans le diocèse de Malines-Bruxelles, sous le patronage du père Michel-Marie Zanotti-Sorkine. Elle se réclamait aussi du père Marie-Dominique Philippe, mais a été dissoute définitivement en 2018 par le pape François (après une dissolution provisoire par l'archevêque de Malines-Bruxelles, le cardinal J. De Kesel, en 2016).

[2] Mgr Henri Brincard (1939-2014), fut élève du père Philippe à Fribourg et a été accompagné spirituellement par lui. Il a été évêque du Puy-en-Velay de 1988 à 2014.

[3] Le 24 février2012, Benoît XVI a nommé Mgr Brincard Délégué pontifical pour gouverner la communauté des sœurs contemplatives en son nom. Rescrit et décret explicatif du 25 février 2012, AGCSJ. À partir de ce moment, il dépendait directement du pape lui-même, à travers la secrétairerie d'État et non plus par l'intermédiaire de la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée.

[4] Mgr Madec a participé pour la dernière fois au conseil en janvier 2009. Il a été ensuite excusé pour cause de maladie, et est mort le 5 février 2013.

[5] Cette formule est rapportée par fr. Thomas au conseil comme une citation que lui a faite Mgr Brincard d'un document de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée (conseil de février 2011, AGCSJ). Il n'a pas été possible de trouver la lettre de nomination de Mgr Brincard comme commissaire pontifical.

publications, un colloque et une session de formation pour les frères et sœurs[1]. Il est aussi question de faire aboutir le projet de film qui traîne depuis des années. Les frères envisagent également la publication des œuvres complètes du père M.-D. Philippe[2]. Cependant, certains redoutent que ces initiatives se révèlent malheureuses si un scandale au niveau des mœurs devait éclater et veulent éviter de faire un panégyrique du père Philippe. C'est aussi la position de la prieure générale des sœurs apostoliques, qui se demande s'il faut vraiment solenniser cet anniversaire. Des évêques aussi invitent à la prudence et craignent que la biographie devienne une hagiographie. À cette époque, les frères craignent la publication d'un livre à charge sur le père M.-D. Philippe. Cependant, ils commencent à penser qu'il y a un nécessaire discernement à faire à propos du père Philippe, qui prendra du temps.

Parmi les objectifs identifiés en 2011 par le prieur général pour les années à venir, il y a :

> Rendre plus claire la relation au fondateur : approfondir la richesse qu'il nous a donnée, tout en étant lucides sur ses travers. Qu'on ne fasse pas un procès en paternité à un frère qui dirait qu'il a été blessé [par le père Philippe][3].

Lors de ses passages à Rome, le prieur général essayait d'avoir des informations sur l'avancement du dossier sur le père M.-D. Philippe à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, qui comportait deux volets : ses mœurs et sa doctrine, le deuxième étant celui sur lequel se portait surtout l'attention de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, à cause des frères qui se justifiaient en faisant appel à la doctrine du père M.-D. Philippe. Cependant, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi communiquait peu d'informations.

C'est dans ce contexte de malaise dans la communauté qu'est née l'idée de faire appel à une professionnelle de la communication, Mme Pauline Barth, pour une mission concernant l'image de la Congrégation Saint-Jean en interne et en externe, réalisée à partir d'une trentaine d'entretiens auprès de personnes ayant des points de vue divers sur la communauté, et d'un questionnaire envoyé à tous les frères. Le bilan de cet audit fut présenté au conseil en mai 2012 et fut un véritable choc pour le conseil[4]. En effet, cette étude mettait en lumière une crise d'identité en interne, mais aussi une image assez mauvaise de la congrégation à l'extérieur, écornée par les affaires de mœurs. Surtout, l'audit externe faisait le « constat d'une **grave** dégradation d'image du père Philippe au niveau de sa personne [5]». Elle révélait en effet de graves suspicions sur les mœurs du père M.-D. Philippe (une personne employait même l'expression « très grave prédateur »), mais aussi une réputation de gourou. Le positionnement fusionnel de la communauté vis-à-vis de son fondateur faisait aussi l'objet de critiques[6], ainsi que la formation intellectuelle des frères et l'enseignement du père Philippe. Constatant que la célébration du centenaire du père Philippe avait déjà été décidée et annoncée, une des préconisations de Mme Barth était de ne pas centrer cette célébration sur la personne du père M.-D. Philippe, ce qui risquait d'augmenter le malaise, mais plutôt sur la communauté. Elle proposait de faire de cet anniversaire l'occasion d'une « opération vérité », c'est-à-dire de faire le point sur les rumeurs et leurs fondements. Pauline Barth faisait part aussi de son malaise par rapport à un non-dit en interne à propos des affaires de mœurs impliquant des frères :

---

[1] Conseil de février 2011, AGCSJ.

[2] Une commission « Prochore » avait été mise en place pour l'application du testament du père Marie-Dominique Philippe en 2007. Elle a fonctionné d'octobre 2007 à janvier 2013, puis encore 4 fois entre 2014 et janvier 2019. Les comptes rendus des réunions de cette commission montrent que les œuvres complètes étaient déjà à l'ordre du jour en 2007. Il en est encore question en juin 2012 et une dernière mention en est faite en janvier 2018.

[3] Conseil de mai 2011, AGCSJ.

[4] La prise de conscience porte alors sur l'image de la communauté et du père Philippe, et non sur l'existence des abus sexuels dans la communauté, qui avait été largement évoquée au chapitre général de 2010-2011 et au conseil.

[5] Étude d'image de la Communauté, mai 2012, AGCSJ. La mise en gras est dans l'original.

[6] « La Communauté donne l'image d'être en fusion avec la personne du père Philippe, c'est source d'agacements, d'interrogations et de discrédit » (Étude d'image de la Communauté, mai 2012, AGCSJ).

> À l'interne personne ne m'a parlé de ces affaires. J'ai senti un tel malaise, je vous dis cela comme femme : vous portez des choses super lourdes et c'est devenu intenable. Un non-dit en interne est devenu insupportable. C'est profondément malsain[1].

Les premières réactions des frères du conseil furent sur le père M.-D. Philippe et sa réputation. La nécessité de faire la vérité sur ce point et sur d'autres apparaissait clairement. Un frère a fait le lien avec l'affaire de l'Eau vive, sur laquelle il aurait souhaité être mieux informé, car elle était mal connue à l'époque. Déterminés à faire la lumière, les frères conseillers souhaitent aussi avoir connaissance du « dossier » sur le père Philippe. Ils comprennent que c'est à un travail de distanciation par rapport à sa personne que la communauté va devoir s'atteler. C'est ainsi l'intervention d'une personne extérieure, une femme et mère de famille qui a permis au conseil de commencer sa prise de conscience qu'il y avait un grave problème par rapport au père M.-D. Philippe. Pauline Barth faisait aussi ressortir que la monition de Mgr Séguy en l'an 2000 paraissait n'avoir eu que très peu d'effets, et que la communauté devait se faire accompagner et engager une réflexion avec l'Église, et ne pas gérer seule ces problèmes.

La décision fut prise aussitôt de donner cette présentation aux chapitres vicariaux préparant le chapitre général de 2013, en vue de mûrir la relation de la communauté à son fondateur. La question était d'autant plus urgente qu'un frère venait de publier le premier livre paru sur le père M.-D. Philippe, dans la désobéissance à ses supérieurs. Ce livre hagiographique était inopportun. Dans la mesure où son auteur était lui-même mis en cause pour des abus sexuels, ce qu'une grande partie de la communauté ignorait, il risquait d'entretenir le scandale. Le conseil choisit de prévenir l'épiscopat que ce livre avait été publié sans l'accord des supérieurs et de demander aux frères de ne pas diffuser ce livre.

La question de la relation de la communauté à son fondateur et celle de la vie du père M.-D. Philippe furent les questions les plus importantes débattues au conseil à ce moment-là, et pour plusieurs années. Tout en voulant faire la lumière, les frères étaient aussi traversés par une forme de déni, comme la communauté dans son ensemble. Ils savaient que des frères s'étaient réclamés du père Philippe pour justifier des actes immoraux, mais beaucoup voulaient encore croire que les rumeurs sur les mœurs du père M.-D. Philippe n'avaient pas de réel fondement, ou du moins que cela ne changeait rien pour la communauté, qui devait continuer à vivre de l'esprit donné par le père M.-D. Philippe sans faire attention à la dégradation de son image. Tout en identifiant des limites chez le père M.-D. Philippe et dans son entourage proche, et en reconnaissant aussi avoir été troublés par certains de ses comportements, les frères du conseil, dans leur majorité, avaient du mal à croire les allégations sur les mœurs du père Philippe, d'autant plus que des rumeurs d'homosexualité étaient rapportées. Un frère proposa de demander à des personnes extérieures de faire le point sur la question des mœurs du père Philippe, et cette proposition suscita l'adhésion de la majorité. C'était la première fois, semble-t-il, que le prieur général mentionnait au conseil sa consultation du dossier sur le père M.-D. Philippe chez le cardinal Barbarin. La question d'une évaluation de la doctrine du père Philippe était évoquée aussi, mais n'occupait pas la place principale. Certains pensaient qu'il ne s'agissait pas de se prononcer sur le père M.-D. Philippe, mais sur la communauté aujourd'hui. Le conseil se rendait compte de la difficulté pour la communauté d'entendre ce constat sur la mauvaise réputation du père M.-D. Philippe. Des frères pourraient être ébranlés. Sans viser la transparence absolue, les conseillers optent tout de même pour une information de la communauté, dans le but de rassurer. Cependant, la perspective de célébrer le centenaire du père M.-D. Philippe ne fut pas totalement abandonnée[2]. Une telle décision aurait d'ailleurs été incompréhensible dans la communauté à cette date.

Lors des chapitres vicariaux (9 chapitres de 5 jours, répartis entre fin août 2012 et février 2013 et réunissant à chaque fois une vingtaine de frères), un moment important était la présentation du

[1] Conseil de mai 2012, AGCSJ.

[2] Le prieur général envoya une lettre à la communauté sur ce thème le 21 mai 2012. Bien qu'il invite les frères à une célébration le 8 septembre 2012 à Rimont, il ne précise pas le programme de l'année du centenaire mais se contente d'annoncer la publication de la biographie du père Philippe. Sa réflexion n'est pas centrée sur le père Philippe lui-même mais plutôt sur l'héritage qu'il laisse à la famille Saint-Jean.

résultat de l'enquête de Pauline Barth. La question du rapport au fondateur était parfois aussi abordée dans un exposé du maître des études, où celui-ci essayait de montrer comment comprendre le rôle du fondateur dans le charisme de la communauté, en mettant davantage en avant la figure de saint Jean, auquel le père Marie-Dominique Philippe était relatif. Plusieurs comptes rendus mettent en lumière la préoccupation des frères d'avoir un lien plus mature à leur fondateur.

La question qui préoccupait le plus les frères était celle des sœurs contemplatives. Les abus sexuels étaient aussi évoqués, y compris sous l'aspect des justifications doctrinales. La question des abus sexuels et des problèmes de mœurs fut au centre du chapitre vicarial généralice, celui des maisons de formation[1]. Parmi les questions des frères, il y avait aussi celle de la miséricorde : certains pouvaient avoir l'impression que la communauté n'exerçait plus la miséricorde comme le père M.-D. Philippe, en pensant notamment aux frères sanctionnés pour des abus sexuels ou à la manière de discerner les vocations[2]. La lecture de ces comptes rendus donne l'impression que les frères, tout en étant dans une phase de réélaboration de leur lien avec leur fondateur, ne s'attendaient pas, dans leur grande majorité, à une mise en cause de ses mœurs.

III. LES RÉVÉLATIONS SUR LES MŒURS DU PÈRE M.-D. PHILIPPE EN 2013

A. Un nouveau témoignage décisif

Au début de l'année 2013, un élément nouveau va venir bouleverser la perception que les frères ont du père M.-D. Philippe. Une personne qui venait d'entendre un témoignage accablant, que le cardinal Barbarin avait lui aussi déjà reçu à la fin de l'année 2012, en parle aux supérieurs des frères. Ceux-ci rencontrent peu après le témoin et sont aussitôt convaincus de la crédibilité de ce témoignage, qui porte pourtant sur des actes explicitement sexuels et répétés du père Philippe. Ce témoignage, beaucoup plus grave et totalement indépendant, fait écho à ceux qu'ils ont déjà consultés auparavant chez le cardinal Barbarin, dont ils prennent alors mieux conscience de la gravité.

Le prieur général commence discrètement une enquête et recueille des témoignages indirects d'abus sur d'autres personnes. Il acquiert la conviction qu'il y a d'autres victimes, ce qui ne fera que se confirmer par la suite. Il comprend aussi qu'il n'est pas possible de garder pour lui ce qu'il vient d'apprendre[3].

À ce stade, quatre frères seulement, le prieur général, le vicaire général, le maître des études et un quatrième conseiller, sont dans le secret, même s'ils n'ont pas tous exactement la même connaissance du dossier. La perspective du chapitre général qui approche les oblige à prendre des décisions rapidement. Ils décident de consulter des autorités de l'Église sur ce qu'il convient de faire. Ils prennent alors conseil auprès de Mgr Rivière, évêque d'Autun, de Mgr Brincard, assistant religieux, du cardinal Vingt-Trois, archevêque de Paris et alors président de la Conférence épiscopale, du cardinal Schönborn, archevêque de Vienne, de Mgr Ventura, nonce apostolique en France. Tous étaient favorables à une communication au chapitre et encourageaient le prieur général à le faire, tout en préconisant de ne pas entrer dans les détails mais de dire seulement ce qui était nécessaire pour que les frères comprennent qu'il y avait un problème. Le cardinal Braz de Aviz et Mgr Carballo,

[1] Un exposé fut consacré à la pédophilie, et il fut suivi d'un débat. L'orientation générale était en faveur de paroles claires condamnant les actes pédophiles, et d'une politique de prévention dans la communauté.

[2] Lors du chapitre vicarial Europe Nord, le prieur général répondit ainsi à une question qui lui était posée : « On entend parfois "aujourd'hui, il n'y a plus la miséricorde du père Philippe". Il y a des questions de prudence, sur le discernement des vocations, sur les sanctions. Est-ce qu'au nom de la miséricorde je ne peux pas sanctionner ? Miséricorde pour l'un, mais quelle miséricorde pour les victimes s'il n'y a pas de sanction ? La victime n'est-elle pas aussi mon frère, ma sœur ? Ou est-ce que sanctionner ne peut pas être aussi une manière de faire miséricorde ? C'est ce que fait l'Église aujourd'hui en sanctionnant avec rigueur. Le contexte actuel ne permet peut-être pas de vivre la miséricorde comme avant » (compte rendu du chapitre vicarial Europe Nord, AGCSJ).

[3] Pour les arguments sur lesquels se fondait cette conviction, voir ci-dessous.

préfet et secrétaire de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée, seront consultés pendant le chapitre.

B. Le conseil du prieur général à la veille du chapitre

Le 9 avril 2013, le conseil se réunissait une dernière fois à la veille du chapitre général. Le prieur général informe alors tous les conseillers de ses découvertes sur les abus commis par le père M.-D. Philippe et de l'intervention qu'il a décidé de faire au chapitre général. Les réactions sont vives. Des conseillers reprochent au prieur général de ne pas leur en avoir parlé avant[1]. Certains auraient préféré qu'une commission soit nommée pour faire une enquête, mais que rien ne soit dit au chapitre. D'autres, au contraire, pensent qu'il faut en parler, pour que le rapport au fondateur soit plus ajusté dans la communauté (on ne peut plus laisser espérer à des frères que le père M.-D. Philippe sera canonisé), et pour aller au bout du travail sur les abus commis par des frères. Ils voient aussi que cela touche la question des justifications données par des frères, qui ont des racines dans l'enseignement du père M.-D. Philippe et ses propres justifications (le prieur général en rapporte certaines). Pour certains frères, le fait qu'il existe des rumeurs sur les mœurs du père M.-D. Philippe oblige à clarifier ce point auprès de la communauté. Dans cette discussion, un frère avoue avoir reçu des confidences du père Philippe sur sa faiblesse sexuelle.

Fr. Thomas lit ensuite aux conseillers l'intervention qu'il a préparée pour le chapitre général. Les frères prennent conscience du discernement que cela va demander à la communauté par rapport à son fondateur. Ils voient aussi immédiatement que parler au chapitre général implique une communication plus large ensuite, car une telle information ne pourra pas être gardée secrète. Dès ce moment, la discussion porte surtout sur les termes à employer pour nommer les faits, comme ce sera le cas au chapitre général. La majorité des conseillers font confiance au prieur général, en comprenant le poids qui pèse sur ses épaules à ce moment-là, et en sachant qu'il n'a pas pris à la légère la décision de parler au chapitre.

C. Le chapitre général

Dans son rapport remis aux membres du chapitre général, le prieur général faisait part de son analyse sur la situation de la communauté, parlant d'un trésor porté dans un vase d'argile, en référence à 2 Co 4, 7 (« Mais ce trésor, nous le portons dans des vases d'argile, etc. »). Il mentionnait la crise des sœurs contemplatives, les inquiétudes sur la fidélité au charisme fondateur, la moins grande vitalité de la communauté et son évolution récente, les scandales médiatiques, les questions posées par le Saint-Siège et par les évêques, notamment du point de vue des mœurs. Il dressait ensuite un inventaire des chantiers à entreprendre. Dans son rapport oral, il fut plus explicite. Invitant ses frères à « regarder les problèmes en face », il prit appui sur l'audit externe réalisé par Pauline Barth et conclut :

> La Communauté donne l'image d'être en fusion avec la personne du père Philippe, c'est source d'agacements, d'interrogations et de discrédit. Et de fait, la plupart des grosses difficultés que nous avons eues ces dernières années sont liées à des différences de positionnement par rapport au père : les sœurs, Saltillo, Genève, etc. C'est toujours plus ou moins la question de savoir si nous dévions du charisme du père. C'est toujours "au nom du père" qu'on argumente sur le bien-fondé ou pas de l'évolution de la Communauté. Et c'est un peu normal, puisqu'il est le fondateur.

Le sujet des abus sexuels commis par le père M.-D. Philippe devant être abordé plus tard, le prieur général cherchait à permettre aux frères d'aborder avec un certain recul critique leur relation au fondateur, en montrant les conséquences de l'immaturité dans ce domaine :

> J'ai été aussi agacé par la "communauté émotionnelle" qui s'est formée autour du "père". Je parle ici de sa "garde rapprochée", de ceux qui étaient réputés être vraiment "les fils du père". On avait l'impression à un

[1] Le même reproche a été fait à fr. Thomas par certaines sœurs. C'est en pensant aux conséquences que pourraient avoir des fuites qu'il n'avait pas parlé plus tôt à tous les conseillers.

> moment que le statut de chacun dans la communauté (voire son lieu d'assignation) dépendait du lien d'intimité qu'il avait avec le père. Sa faveur devenait l'enjeu d'une concurrence qu'il avait du mal à maîtriser. Du coup chacun télescopait les structures administratives normales pour avoir accès directement à lui et éventuellement le faire revenir sur les décisions prises auparavant en Conseil. Du coup, il y avait un peu un phénomène de cour dont certains ont pâti. […]
>
> Quoi qu'il en soit de tout cela, il va falloir réussir à parler entre nous pour savoir si oui ou non nous dévions par rapport au charisme du fondateur. […]
>
> Le père Philippe, on en parlera, a eu des failles, mais – *mysterium lunae* – quels que soient ses failles ou ses défauts, il a été un instrument de Dieu pour me conduire à Jésus à la manière de Jean. Alors je me suis dit : "je reste".

Il concluait son rapport de cette manière :

> Bref, deux choses qu'il nous faut retenir avant d'aborder nos problèmes : il faut certes regarder les problèmes en face, mais : 1) sans tomber dans un imaginaire et la diffamation. 2) En regardant les problèmes comme des défis que le Seigneur nous demande de relever, et non pas forcément comme des drames de fin du monde, même quand les situations sont douloureuses[1].

Ce rapport fut suivi d'un temps de réponses aux questions, qui permit notamment de préciser que la mission de la commission dirigée par Mgr Brincard sur la doctrine du père M.-D. Philippe avait été élargie : limitée au point de départ au sujet de l'amitié, d'autres questions lui étaient maintenant soumises par Rome (ecclésiologie, obéissance, charisme prophétique et charisme institutionnel, place de la philosophie…).

C'est le lendemain, au deuxième jour de travail du chapitre, le 13 avril 2013, que fr. Thomas aborda le sujet des témoignages sur les abus sexuels du père M.-D. Philippe :

> On me pose deux-trois questions : "On entend parler d'un dossier du père, de rumeurs, peut-on savoir de quoi il s'agit ? Comment serons-nous informés de ce scandale moral qui entoure la réputation du père chez nos Évêques et à Rome ?" Il y a au moins deux questions dans ce sens, questions qui reviennent, qui sont revenues dans les Chapitres vicariaux etc. Ce sont des questions très délicates, importantes puisqu'elles touchent notre fondateur, puisqu'elles sont posées par Rome, que les Évêques en parlent entre eux, ce sont des questions très difficiles parce qu'elles touchent notre père, quelqu'un qu'on aime. Je vais essayer quand même d'y répondre et de vous dire pourquoi j'y réponds.
>
> Je vais vous dire des choses que je n'ai pas envie de dire et que vous n'avez pas envie d'entendre[2].

Avant d'aborder le sujet lui-même, le prieur général a donné ses raisons d'en parler au chapitre, sachant qu'il avait beaucoup hésité, parce que le péché appelle la miséricorde, parce que le père Philippe était mort et que de toute façon il n'y aurait pas de procès. Cependant :

- Il y a des rumeurs, et parfois les gens de l'extérieur sont mieux informés que les frères. Avec la publication de la biographie du père Philippe, il y a un risque que les médias s'intéressent à ces rumeurs. Il est légitime que les frères soient informés. Le manque d'information touche aussi la confiance des frères en leurs supérieurs. C'est pourquoi le prieur général a dû avoir accès au dossier afin de savoir si les rumeurs étaient fondées.
- Il faut éviter les secrets de famille, qui peuvent avoir des effets délétères. La vérité rend libre.
- Certains parlent de béatifier le père Philippe. Or, à Rome, on a dit clairement au prieur général qu'il ne serait jamais béatifié.

[1] Minutes du chapitre général 2013, AGCSJ.
[2] Minutes du chapitre général 2013, AGCSJ.

Après cette entrée en matière, le prieur général exposa aux frères ce qu'il savait sur les mœurs du père M.-D. Philippe :

- plusieurs témoignages de gestes d'affection durant la confession (baisers sur le visage, notamment) ;
- le dossier comprenant trois témoignages sur des « gestes plus problématiques », dont un geste plus grave ;
- d'autres témoignages, indirects ;
- enfin un témoignage très grave sur « des gestes proprement sexuels » s'étalant sur plusieurs années, la personne étant crédible et n'ayant aucun intérêt à donner un tel témoignage.

Il concluait en disant qu'il ne s'agissait pas de juger le père M.-D. Philippe, mais qu'il fallait aussi regarder les choses en face :

> La convergence de l'ensemble oblige à se dire au bout d'un moment qu'il faut peut-être regarder les choses en face et se dire que notre fondateur a eu des failles dans ce domaine. Aujourd'hui, autant que je puisse le savoir, j'en ai une conviction[1].

C'est à ce moment-là qu'il évoqua une dernière raison qui l'avait convaincu de parler : il fallait pouvoir se demander dans quelle mesure ces actes du père M.-D. Philippe avaient eu un impact sur la culture de la communauté Saint-Jean. Cette interrogation était aussi celle des autorités de l'Église, à cause des justifications communes dans les dossiers de différents frères. Il devenait nécessaire pour la communauté de se demander s'il n'y avait pas chez elle une fausse doctrine, mélangeant mystique et érotisme[2]. Reconnaître ces défaillances n'empêche pas que le père M.-D. Philippe ait pu être instrument de l'Esprit Saint en tant que fondateur et d'avoir de la reconnaissance envers lui.

Dans le tour de table qui suivit, les réactions furent très diverses. Plusieurs frères s'inquiétaient des démarches à faire envers les victimes. Certains auraient voulu davantage de précisions, sur les gestes, mais surtout sur les circonstances : à quelle époque de la vie du père M.-D. Philippe ces actes avaient eu lieu, si c'était dans l'accompagnement spirituel ou dans l'exercice du ministère sacerdotal, s'il y avait eu intimation du secret… Ils auraient voulu parler d'abus sexuel et de victimes. Plusieurs ont fait part de témoignages qu'ils avaient eux-mêmes reçus sur la manière dont le père M.-D. Philippe avait couvert des abus de frères. Ils abordaient aussi des problèmes constatés dans la communauté et qui pourraient venir du père M.-D. Philippe. D'autres demandaient qu'on fasse une différence entre les faits et leur interprétation, suggérant qu'il pouvait y avoir des interprétations plus favorables aux actes du père M.-D. Philippe (actes de tendresse, faiblesses, imprudences…). Pour d'autres encore, qui ne niaient pas forcément les faits, il aurait fallu éviter de parler des fautes du père M.-D. Philippe, ce qu'ils comparaient au fils de Noé dévoilant la nudité de son père[3]. Certains frères disaient ressentir de la colère envers le père Philippe.

Fr. Thomas, dans ses réponses, refusa de donner des précisions par rapport aux faits eux-mêmes[4], mais il souligna l'aspect abusif des actes du père M.-D. Philippe :

> Je ne rentrerai pas davantage dans les détails. J'en ai peut-être dit trop. Je juge que c'est grave, notamment à cause de l'intimation du secret et de justification par l'incarnation de la charité. Il y a eu une différence d'âge de 50 ans. […] On est trois à avoir eu accès aux témoignages. C'est crédible. En particulier à cause de la convergence. […]
>
> Ce n'est pas seulement de l'imprudence. On ne peut pas dire : "ce ne serait pas peccamineux si tu avais la maturité pour porter l'intention que j'avais". J'ai entendu plusieurs fois cette ligne de défense : "je ne pensais pas que tu n'étais pas capable de porter la vraie intention de mon geste". Ce ne sont pas de légères imprudences. Un dragon n'est pas un agneau[5].

[1] Minutes du chapitre général 2013, AGCSJ.
[2] En invitant à ce discernement, fr. Thomas se référait à S. Paul : « Examinez tout et retenez ce qui est bon » (cf. 1 Th 5, 21).
[3] Les différences culturelles peuvent jouer dans ces différences d'attitudes.
[4] Il refusa aussi d'en donner en ce qui concernait sr Alix, n'ayant pas autorité sur les sœurs.
[5] Minutes du chapitre général 2013, AGCSJ.

Par la suite, plusieurs interventions au chapitre général aborderont le thème de l'abus, sans se restreindre à l'abus sexuel. Mgr Brincard, par exemple, évoqua la dépendance affective que peut susciter un enseignant et dont il ne doit pas jouer pour manipuler l'autre dans son propre intérêt[1]. Plusieurs frères évoquèrent les abus de pouvoir dans un tour de table sur « ce qui paralyse le charisme ».

Mgr Rivière, dans son intervention au chapitre, encouragea les frères à reconnaître la part d'ombre de leur fondateur et à renoncer à l'image idéalisée qu'ils avaient de lui. Selon lui, il était bon de pouvoir parler de cela, sans remettre en question ce que le père M.-D. Philippe avait fait de bon, mais en reconnaissant qu'il n'était pas un modèle de vertu. Sans connaître le dossier concernant les actes les plus graves, il déclara avoir lui aussi entendu des témoignages de personnes apaisées, mais qui avaient éprouvé le besoin de lui parler de gestes affectifs du père Philippe. Il aborda aussi des erreurs de gouvernement du père M.-D. Philippe, notamment par rapport à des formateurs qu'il avait laissés en place pendant des années en ayant conscience de leur comportement. L'évêque exhorta aussi les frères à donner un « témoignage de netteté dans les relations entre frères et sœurs consacrés [2]».

Le sujet des abus commis par le père M.-D. Philippe est revenu à la fin du chapitre, le 26 avril, après que d'autres thèmes ont été débattus. La question qui se posait était celle de la communication de cette information. Le prieur général rappela les raisons pour lesquelles, en conscience, il pensait devoir parler. Aux raisons déjà avancées au début du chapitre, il en ajouta une nouvelle :

> Pourquoi j'en parle. Cette affaire nous concerne parce qu'il est notre fondateur. S'il n'était qu'un frère, on ne va pas déballer sur la place publique les affaires de quelqu'un. Le problème est qu'il est notre fondateur, donc qu'un jeune frère qui entrera dans 20 ans aura un rapport à son fondateur aussi, indépendamment du rapport d'amitié ou de filiation qu'il a pu avoir avec Marie-Dominique Philippe. Cela nous concerne parce qu'il est notre fondateur et que nous ne pouvons pas bâtir notre vie communautaire sur la base d'une histoire édulcorée de notre fondateur. Ce serait une sorte de mensonge pratique. Il ne s'agit pas qu'un point mauvais élimine ou gomme tout le reste, mais il ne s'agit pas non plus d'être dans la mythologie[3].

Il rappela aussi aux capitulants qu'il s'agissait bien d'actes « à caractère sexuel », d'abus sexuels, car ces actes ont eu lieu dans des relations asymétriques où le père Philippe avait l'autorité[4], et enfin avec « une forme d'intimation du secret et de justification de ces actes au nom de l'amitié ou au nom de l'incarnation de la charité [5]».

Tout en affirmant les liens entre les abus commis par le père M.-D. Philippe et ceux commis par des frères, en particulier des formateurs, il invitait à distinguer ces deux sujets, particulièrement du point de vue de la communication. Il n'écartait pourtant pas le sujet des abus commis par des frères : il invitait au contraire à les reconnaître clairement[6], en insistant sur les graves conséquences que ces

---

[1] « Quand on est plus jeune, il est normal que l'affectif joue un rôle, mais ce qui ne serait pas normal – je le vois aussi comme évêque – c'est que celui qui a autorité, qui donne un enseignement, joue sur l'affectif en voyant que, puisque son cours a du succès, le lien affectif va créer un lien d'admiration dont on a secrètement besoin sans jamais se l'avouer. Ce qui est grave, ce n'est pas que le jeune s'enthousiasme, c'est que celui qui enseigne crée une dépendance qui n'est pas vraiment de l'ordre intellectuel quand il s'agit de la philosophie, ni de l'ordre de la foi quand il s'agit de la théologie. C'est très difficile, je ne jette la pierre à personne. Il faudrait avoir un cœur très purifié pour être détaché de l'admiration que l'on peut susciter. Les plus forts sont ceux qui le savent et en demandent pardon au Seigneur. S'ils ne passent pas par ce chemin, ils sont très dangereux, ils deviennent manipulateurs sans la savoir. Manipuler, c'est jouer sur l'affectif, c'est créer une dépendance affective qui peut apparaître à partir d'un enseignement » (minutes du chapitre général 2013, AGCSJ).

[2] Minutes du chapitre général 2013, AGCSJ.

[3] Minutes du chapitre général 2013, AGCSJ.

[4] « En raison de l'autorité qu'avait le père Philippe, on est en droit de parler d'abus au sens que l'Église donne à ce mot aujourd'hui dans des documents sur le sujet : on parle d'abus quand il y a une relation franchement asymétrique. On n'est pas dans le même rapport d'autorité, d'âge, d'aura de la personne, de responsabilité pastorale. Le père Philippe semble avoir eu pour le moins un manque de lucidité sur son autorité morale, et sur l'état de subordination dans lequel cela mettait les personnes impliquées » (minutes du chapitre général 2013, AGCSJ).

[5] Minutes du chapitre général 2013, AGCSJ.

[6] « Une juste lucidité oblige à dire qu'il y a eu de la part de frères des abus de pouvoir dans la pastorale, dans l'accompagnement spirituel, qui ont pu prendre une forme sexuelle » (Minutes du chapitre général 2013, AGCSJ).

actes ont sur les victimes, et en appelant à demander pardon au Seigneur et aux personnes blessées depuis le début de la communauté Saint-Jean. Il disait aussi le besoin de progresser dans le traitement de ces affaires, et de se faire aider pour cela par des personnes compétentes, « afin de mieux accompagner les victimes et d'éviter qu'il y en ait de nouvelles ». Ces progrès ne concernaient pas seulement les supérieurs, mais tous les frères, afin de « ne jamais se trouver en situation de témoin passif et d'être complice d'abus ». Il expliquait aussi le phénomène de l'amnésie traumatique. Fr. Thomas mettait aussi en garde contre la tentation d'accuser les générations précédentes, comme si elles n'avaient rien fait. Il invitait à tenir compte du changement de contexte dans l'Église et dans la société, et rappelait aussi le travail qui avait déjà été fait auparavant, notamment par fr. Jean-Pierre-Marie. Il invitait enfin le chapitre général à un discernement sur ce qu'il faudrait communiquer et comment, la question du père M.-D. Philippe étant la plus délicate, en citant une homélie du pape François, où celui-ci invitait les catholiques à demander la grâce à la fois de ne pas avoir peur des problèmes ou de la tristesse, de ne pas maquiller, de ne pas se cacher les problèmes de la vie, mais les affronter[1].

Les derniers jours du chapitre général furent occupés principalement par ce sujet, et aboutirent à la rédaction d'un texte intitulé « Épreuves et espérance », texte destiné à donner une orientation au prieur général et à son conseil mais qui ne devait pas être mis dans les actes du chapitre. Les tours de table qui eurent lieu à ce moment-là témoignent d'une maturation du chapitre, et d'une convergence de fond d'une grande majorité des frères, même si certains points posaient encore problème à quelques-uns. Dans ce texte, voté quasiment à l'unanimité, le chapitre général prenait acte de l'existence de témoignages portant sur des abus sexuels commis par le père M.-D. Philippe, et également de « manquements à la chasteté avec des justifications doctrinales » de la part de frères sur des personnes qu'ils accompagnaient, et parfois sur des jeunes frères de la part de formateurs. Le chapitre reconnaissait les conséquences graves de ces actes dans la vie des personnes blessées. En conséquence, il demandait « que les mesures nécessaires soient prises par les frères pour que les comportements répréhensibles ne se reproduisent plus et que soit fait réparation, selon les circonstances ». Le chapitre souhaitait :

- la constitution d'une commission doctrinale, « afin de repérer d'éventuelles erreurs philosophiques ou théologiques pouvant se transmettre au sujet de la chasteté dans notre congrégation » ;
- l'ouverture d'un lieu d'écoute ;
- la mise en place de procédures « pour recevoir les plaintes et les traiter avec vérité et justice » ;
- une formation à l'exercice de l'autorité et à l'accompagnement spirituel ;
- une démarche pénitentielle.

Après ce travail du chapitre, la grande question qui restait était celle de la communication, qui posait de multiples problèmes. Les frères se mirent d'accord sur les grandes lignes d'un plan de communication, qui commençait par les frères et les sœurs de Saint-Jean, les évêques, les oblats et les personnes proches des frères.

D. La communication après le chapitre général

Lors du conseil qui eut lieu au lendemain du chapitre général, le 30 avril 2013, le prieur général présenta aux conseillers la lettre qu'il prévoyait d'envoyer aux frères et qui serait aussi le moyen principal de la communication externe, intitulée « le trésor et le vase d'argile », en référence à S. Paul : « Mais ce trésor, nous le portons dans des vases d'argile, pour que cet excès de puissance

[1] Homélie du pape François le 13 avril 2013 à Sainte-Marthe, où il dit notamment ceci : « Ce n'est pas une bonne attitude que de maquiller la vie. Non, non, la vie est telle qu'elle est. Elle est comme Dieu veut qu'elle soit ou comme Dieu permet qu'elle soit. Mais elle est comme elle est et nous devons la prendre comme elle est. L'Esprit du Seigneur nous donnera la solution des problèmes ».

soit de Dieu et non pas de nous » (2 Co 4,7). Après avoir été retravaillée, elle fut envoyée le 2 mai aux frères, aux sœurs[1] et à un grand nombre d'évêques. Fr. Thomas y disait notamment ceci :

> Lors du Chapitre général, nous avons cherché à faire le point sur notre charisme. Nous avons essayé de repérer tout ce qui peut aujourd'hui faire obstacle au plein rayonnement du don que nous avons reçu. Nous avons ensuite approfondi la distinction entre le charisme du fondateur et sa personne. À cette occasion nous avons reconnu ensemble que nous n'avions pas été indemnes d'une certaine idéalisation de notre fondateur. Nous avons alors tout au long du Chapitre cherché à avoir un regard vrai, lucide, sur nous-mêmes et sur notre histoire.
>
> J'ai à ce propos évoqué aux frères capitulants des témoignages convergents et jugés crédibles par ceux qui y ont eu accès (des autorités de l'Église et de notre Congrégation, dont moi-même), disant que le père Philippe a parfois posé des gestes contraires à la chasteté à l'égard de femmes adultes qu'il accompagnait[2].
>
> Cette nouvelle a été reçue avec gravité par les membres du Chapitre et je me doute bien qu'elle peut être bouleversante également pour vous. J'en suis désolé et je prie pour chacun d'entre vous. Il me fallait pourtant en parler parce qu'il est notre fondateur et que nous ne pouvons pas entretenir de faux secrets de famille entre nous, et laisser des rumeurs circuler en suggérant tout et n'importe quoi. Il se trouve que j'ai annoncé cette nouvelle aux membres du Chapitre le jour même où le pape François prononçait à Rome ces paroles : "Le premier pas face aux difficultés, c'est de bien les regarder, les prendre, en parler, et jamais de les cacher : la vie est ainsi […] Lorsqu'il y a des problèmes, il faut les prendre et le Seigneur nous aidera à les résoudre […] Il ne faut pas avoir peur de ne pas maquiller la vie"[3].
>
> Indépendamment de cette nouvelle, nous avons reconnu en Chapitre la nécessité de continuer, dans un climat d'ouverture et de franchise, le travail d'approfondissement de notre vœu de chasteté. Nous voulons être toujours plus consacrés au Seigneur. Nous voulons accompagner les personnes qui se confient à nous, avec sollicitude, respect et pureté. Nous voulons veiller à ce que notre doctrine et notre pastorale, en ce domaine, soient particulièrement limpides. Il y a eu parfois des fautes de frères en ce domaine et nous voulons en demander pardon, faire pénitence et corriger tout ce qui doit l'être[4].

---

[1] Du côté des sœurs apostoliques, sr Anne-Cécile a envoyé la lettre de fr. Thomas, accompagnée d'une lettre aux prieures dans laquelle elle écrivait : « La lettre de frère Thomas aborde un sujet délicat et difficile concernant notre fondateur. Cela sera sans doute rude à recevoir, voire même déstabilisant. Il s'agit d'aider à garder la confiance dans notre famille religieuse et dans la grâce qui nous a été transmise. Il serait bon de prendre d'abord le temps de s'approprier le contenu des lettres, personnellement et communautairement, en donnant du temps à la prière. Ensuite, il peut être bon de discerner en Chapitre conventuel s'il faut en parler ensemble » (ASAP).

[2] La formule « gestes contraires à la chasteté », qui paraît insuffisante aujourd'hui, car elle ne dit pas le caractère abusif des actes, était une citation du document « Épreuves et espérance » voté par les frères en chapitre général. Il avait été difficile de s'accorder sur les termes. Certains refusaient absolument de parler d'abus sexuels et de victimes, et beaucoup craignaient que le père Philippe soit assimilé au père Maciel. Cette formulation reflète la volonté de parvenir au consensus le plus large possible. Le conseil donné par le cardinal Vingt-Trois et le nonce Mgr Ventura de ne dire que le minimum nécessaire y a aussi sa part. Fr. Thomas s'en est expliqué dans une lettre aux frères du 20 février 2019 : « Aujourd'hui, on peut estimer que l'annonce n'a pas été assez explicite – et je me rends compte que pour les victimes une condamnation plus explicite des agissements du père Marie-Dominique Philippe aurait pu contribuer davantage à leur chemin de guérison. Mais c'est aussi sans se souvenir du contexte de l'époque. Aucune communauté n'avait ainsi de sa propre initiative, et sans pression externe, fait part des dérives de son fondateur. Notre Communauté était alors marquée par la crise grave des sœurs contemplatives et de leur éclatement. Des frères, en désaccord avec les décisions de Rome à l'égard des sœurs et avec le gouvernement de la Congrégation, venaient juste de fonder au Mexique la Communauté "San Juan el teologo" (aujourd'hui appelée *Verbum Spei*). Mes propos, qui peuvent être jugés aujourd'hui comme trop peu explicites, ont néanmoins provoqué un tsunami interne et externe ; ce qui m'a d'ailleurs valu plus d'une centaine de lettres d'insultes et deux procès en diffamation (l'un à Paris, l'autre à Rome) qui ont tous deux conclu que j'avais eu raison d'en parler : "*étant vérifiée la réalité du comportement immoral du père Marie-Dominique Philippe et la validité des motifs pour en donner une information véridique et publique afin d'éviter un dommage plus grand.* " Malgré son caractère minimaliste, le choix de la formulation "gestes contraires à la chasteté", validé en chapitre général, a permis d'enclencher un travail de vérité sur notre fondateur (qui pour beaucoup était voué à un procès en béatification) sans faire exploser la communauté, et de permettre à d'autres victimes de se manifester, ainsi que de lancer le travail nécessaire de réajustement de notre relation à l'égard de notre fondateur. » (AGCSJ) ; la lettre est disponible en ligne : https://freres-saint-jean.org/wp-content/uploads/sites/2/2019/02/2019-02-20-lettre-aux-frres.pdf.

[3] Homélie du samedi 13 avril en la chapelle de la Maison Sainte-Marthe du Vatican, reproduite dans l'*Osservatore romano* du 14 avril.

[4] Lettre de fr. Thomas aux frères, intitulée « Le trésor et le vase d'argile », 2 mai 2013, AGCSJ.

Les médias catholiques furent ensuite contactés[1], et fr. Thomas accorda des entretiens à *La Croix* le 14 mai 2013, et à KTO (publié sur internet le 1er juin 2013[2]). Cette démarche, accomplie librement par le prieur général, de révéler lui-même les abus sexuels commis par le fondateur, fut saluée par les journalistes et par de nombreuses personnes.

Cette communication valut au prieur général un abondant courrier[3]. De nombreux évêques lui manifestèrent leur soutien, ainsi que des frères, des sœurs et des laïcs, et des prêtres diocésains[4]. Cependant, il reçut aussi beaucoup de lettres de personnes indignées, et parfois très agressives, qui disaient leur scandale que soient révélés les abus sexuels du père M.-D. Philippe, dont beaucoup mettaient en doute la réalité. Les arguments mis en avant manifestent surtout le désarroi que provoquaient ces révélations :

- Marthe Robin n'a pas pu se tromper (à propos du père Philippe).
- « Le Père n'aurait pas pu donner un enseignement de lumière comme il l'a fait si sa vie n'avait pas été pure. »
- En tant que femme, je sais que le père Philippe était pur, parce qu'une femme sait faire la différence entre un geste qui est pur et un geste qui ne l'est pas.
- Les plaignantes sont des personnes fragiles[5], voire malades psychiatriques, ou bien ne sont pas des personnes recommandables.
- Les gestes peuvent être interprétés différemment.
- Il est mort, donc il ne peut pas se défendre.

De nombreuses personnes, ne pouvant pas croire que de tels actes aient pu avoir lieu, demandaient à avoir accès au dossier. Beaucoup remettaient en cause aussi la décision de parler publiquement de ce sujet, comme s'il s'agissait de révéler les péchés d'un mort, sans voir qu'il s'agissait avant tout d'avoir une parole de reconnaissance pour les victimes, et de permettre à la famille Saint-Jean de ne pas se construire sur une image idéalisée de son fondateur et de se corriger de graves dérives.

Chez les sœurs apostoliques, deux semaines après la communication des frères, le conseil a noté que des sœurs et des prieurés étaient fragilisés par ces annonces[6]. Dans la lettre de nouvelles que la prieure générale envoya à ses sœurs le 16 mai 2013, après un conseil, elle faisait le constat de réactions diverses et exhortait les sœurs à se « respecter dans ces diversités [7]».

Une plainte fut même portée contre le prieur général devant l'évêque d'Autun, puis devant la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée, l'accusant de calomnie et de diffamation. Le dicastère, dans son décret du 20 décembre 2016, conclut au « bien-fondé des motivations qui justifient l'intervention publique du Père Thomas pour la sauvegarde du bien commun et, par

---

[1] Voir les articles dans *La Vie* le 13 mai, dans *La Croix* le 14 mai, dans *Famille Chrétienne* le 25 mai. D'autres médias publièrent aussi des articles, notamment *Le Monde* le 18 mai.

[2] https://www.ktotv.com/video/00077235/ou-en-sont-les-freres-de-saint-jean.

[3] 130 lettres environ en trois mois, si l'on s'en tient au courrier postal qui a été archivé (AGCSJ), mais il y eut aussi un très grand nombre de courriers électroniques.

[4] Parmi les mots de soutien reçus par fr. Thomas se trouve une carte de Jean Vanier, datée du 16 mai 2013 : « Cher frère Thomas, Merci de ta vérité, simplicité et discrétion. Il fallait dire et écrire comme tu l'as fait. Je crois que le Père Marie Do est heureux de tes paroles. Je me sens de la famille des Pères Philippe. Je vis la même blessure que tant d'autres. En union avec toi, avec des frères et sœurs. Jean » (AGCSJ).

[5] Les personnes qui font appel à cet argument ne se rendent pas compte de sa violence : les personnes fragiles ne seraient pas crédibles du fait de leur fragilité, alors que leur fragilité les rend justement plus vulnérables. Sans compter qu'elles peuvent avoir été fragilisées par les agressions qu'elles ont subies.

[6] Conseil du 15-17 mai 2013, ASAP.

[7] « Nous avons bien sûr parlé de la réception des nouvelles concernant notre père M. Dominique Philippe, il y a deux semaines environ. C'est avec gravité que toutes, nous avons reçu ces nouvelles, et cela a engendré pour chacune une souffrance et un pâtir, plus ou moins exprimés, avec des réactions forcément diverses selon les personnes, mais aussi selon les moments successifs pour chacune. Tout cela est bien normal et nous avons à nous respecter dans ces diversités. Des questions sont nées en nos esprits et demeurent peut-être encore aujourd'hui. C'est ensemble que nous pouvons nous remettre entre les mains du Seigneur avec nos questions et nos sentiments divers, traverser cette épreuve, et en sortir fortifiées dans la charité et dans notre désir de sainteté à la suite de Jean » (ASAP). Certaines sœurs reprochaient au prieur général d'avoir parlé sans que les sœurs aient été consultées.

conséquent, l'absence de volonté de diffamer » ; « l'accusation de calomnie et de diffamation […] n'est pas fondée, en ce que ces délits sont inexistants »[1].

Il faut toutefois remarquer que certaines personnes qui avaient réagi de manière agressive à l'égard du prieur général en 2013 ont par la suite reconnu le bien-fondé de sa démarche.

[1] Congrégation pour les Instituts de vie consacrée, décret du 20 décembre 2016, accompagné de la lettre de Mgr Carballo du 17 janvier 2017, AGCSJ. Le décret reconnaît aussi : « Si l'autorité compétente ne s'était pas prononcée pour défendre la véracité de leurs accusations, ces femmes auraient dû porter en elles, non seulement le fait d'être victimes, mais aussi l'infamie d'être considérées comme calomniatrices. » « Pour un institut, la figure du fondateur joue un rôle déterminant. Transmettre à l'histoire une identité falsifiée du fondateur aurait gravement porté préjudice à la famille religieuse, dans laquelle se seraient transmis des doutes sur sa personnalité humaine et spirituelle. D'autre part, cacher la vérité aux jeunes qui ont l'intention d'entrer dans l'Institut, serait une véritable tromperie. »

Chapitre 17 :

RÉFORMES (2013-2022)

La révélation du chapitre général des frères en 2013 sur les mœurs du père Marie-Dominique Philippe a constitué une étape importante pour la famille Saint-Jean, en rendant possible une distance critique par rapport au fondateur, une prise de conscience d'une certaine responsabilité collective et une nouvelle maturité. Ceci ne s'est pas fait sans douleur et le processus n'est certainement pas terminé. Les années 2013-2022 furent marquées par un grand nombre de plaintes pour abus sexuels contre le père M.-D. Philippe et contre des frères de Saint-Jean. Les chapitres généraux des frères (2016, 2019 et 2022) et des sœurs contemplatives (2015 et 2022) et apostoliques (2015, 2018 et 2021) ponctuèrent ces années de réforme de la famille Saint-Jean. Cette histoire étant davantage connue et plus proche de nous, il a semblé préférable d'en faire ressortir seulement les aspects qui ont paru les plus marquants.

I. LA MULTIPLICATION DES PLAINTES ET LA PRISE DE CONSCIENCE DU CARACTÈRE SYSTÉMIQUE DES ABUS SEXUELS DANS LA FAMILLE SAINT-JEAN

A. Le traitement des plaintes entre 2013 et 2015

Au début des années 2010, plusieurs sœurs contemplatives s'étaient plaintes aux supérieurs des frères des comportements d'un frère prêtre. C'était la première fois, semble-t-il, qu'une telle chose arrivait. Avant cela, ces sœurs s'étaient déjà adressées à leurs propres supérieures[1], qui n'avaient pas réagi. Les supérieurs des frères ont mis eux-mêmes du temps avant de se rendre compte de l'ampleur et de la gravité du problème et ont nommé ce frère prieur malgré ces plaintes[2], qui étaient assez imprécises dans un premier temps car la plupart des sœurs n'avaient pas voulu témoigner par écrit, à cause d'une forme de loyauté envers ce frère. Certaines ne s'étaient d'ailleurs pas adressées aux frères directement et ceux-ci ne connaissaient pas leurs noms. Les supérieurs ont demandé aux sœurs de confronter elles-mêmes le frère, mais le frère n'a pas manifesté une grande

[1] C'était avant les décisions du cardinal Barbarin de juin 2009.
[2] Il faut cependant remarquer que cette affaire n'a pas été traitée au conseil, mais directement entre les supérieurs concernés. Les autres conseillers n'étaient pas au courant.

compréhension des conséquences de ses actes. Cependant, après le chapitre de 2013, le prieur général a fait le point sur cette situation avec les différentes personnes concernées et a demandé au frère de faire une demande de pardon écrite aux sœurs. Ce frère a reconnu les faits, a assuré le prieur général qu'il avait mis un terme à ses comportements déplacés avec les femmes, et a accepté de demander pardon. Les sœurs ont été apaisées et se sont déclarées satisfaites de cette démarche. Il a aussi été demandé au frère de suivre une thérapie et une sanction temporaire lui a été imposée. Cela n'a malheureusement pas suffi, car il a ensuite reproduit ces actes avec d'autres personnes.

En 2012, le conseil du prieur général avait appris que la relation d'un frère avec une femme causait un grand scandale. Dès avant le chapitre général de 2013, il avait été décidé que le prieur général écrirait une monition canonique à ce frère pour lui demander de faire cesser cette situation de scandale. Fr. Thomas fut effectivement conduit à écrire une telle monition en 2014, dans laquelle il imposait un cadre à ce frère.

En novembre 2013, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi prononça une peine de 5 ans d'interdiction d'entendre les confessions et de célébrer les sacrements en public contre un frère. Le frère concerné fit aussitôt un recours contre cette sentence, ce qui suspendait l'application de la peine. Un problème qui se posait à cette époque était celui de la communication. En effet, il n'y avait eu aucune communication officielle, y compris en interne, et des rumeurs circulaient dans la communauté, dans des sens divers. Le conseil du prieur général, qui ne voulait pas être accusé de trahir le secret pontifical, choisit de faire une communication seulement à l'oral et en interne en attendant l'issue de la procédure de recours, ce qui ne fit pas taire les rumeurs et n'était pas satisfaisant pour les victimes.

Un procès aux assises de Chalon-sur-Saône eut un grand retentissement médiatique en mai 2015[1]. Il s'agissait d'une affaire de pédocriminalité, pour des faits remontant aux années 1990, avec plusieurs victimes. Auparavant, les supérieurs avaient demandé à ce frère de ne plus exercer le diaconat ni porter l'habit religieux, à cause du scandale que cela représentait. Ils lui avaient aussi dit qu'il ne pourrait pas rester dans la communauté et c'est pourquoi, reconnaissant les faits et éprouvant beaucoup de culpabilité, il avait été conduit à demander au Saint-Siège d'être relevé des obligations de l'état clérical et de ses vœux[2], ce qui lui fut accordé. Aux assises, ce frère fut reconnu coupable d'agressions sexuelles sur 5 petites filles et de viol sur l'une d'entre elles[3] et condamné à 8 ans de prison ferme et 3 ans de suivi socio-judiciaire. Un deuxième procès eut lieu peu après au Puy-en-Velay[4], où le même frère fut de nouveau condamné pour une agression sur un autre enfant.

Pour la communauté, cette affaire fut l'occasion de prendre conscience de sa responsabilité, du fait des multiples dysfonctionnements dans l'accompagnement de ce frère et dans l'accueil des plaintes, notamment parce qu'aucun signalement n'avait jamais été fait à la justice. Dès avant le procès, le prieur général reconnut devant son conseil : « la communauté a manqué de réactivité et les décisions prises n'étaient pas à la hauteur de la dangerosité du frère » ; « la communauté a à peu près 10 à 15 ans de retard sur la prise de conscience de ce qu'il faut faire. Il faut faire évoluer la communauté. » En conséquence, le prieur général décida de demander à chaque frère de suivre une formation sur la pédophilie, et dans une lettre écrite pour prévenir les frères du procès, il reconnut les défaillances de la communauté et invita l'ensemble des frères à célébrer une messe à l'intention des victimes et

[1] Voir par exemple les articles de *La Croix*, du 21 au 29 mai 2015.

[2] Voir les conseils de février 2014 et février 2015, AGCSJ. En 2010, le Saint-Siège avait demandé que le frère ne soit pas renvoyé de la communauté avant le procès (conseil de mai 2015, AGCSJ).

[3] Il fut aussi relaxé d'une accusation de viol sur une personne majeure.

[4] Ce procès eut lieu le 24 novembre 2015 devant le tribunal correctionnel Puy-en-Velay, pour des faits datant de 1991 sur une fille mineure. Le frère fut condamné à 14 mois de prison. Plus tard, d'autres victimes ont été identifiées et un autre procès impliquant ce frère a encore eu lieu.

de leurs proches[1]. Un communiqué de presse fut préparé, et le prieur général reconnut devant les médias les manquements de la communauté.

Un autre procès eut lieu en avril 2016, impliquant un autre frère, qui fut condamné pour une agression sur un mineur de 13 ans et une autre sur un majeur[2]. Ce frère, qui n'avait pas été ordonné, ne vivait plus dans la communauté depuis 2014 et avait été relevé de ses vœux en 2015. L'accompagnement d'un thérapeute et du prieur de Rimont lui avait fait prendre conscience de la gravité de ses actes et l'avait conduit à se dénoncer à la justice et à demander la dispense des vœux.

Cette succession de procès eut pour effet d'ébranler la confiance du public, des sœurs, et des frères eux-mêmes dans la communauté Saint-Jean.

B. Promulgation de procédures et création de la commission SOS abus

À la suite du chapitre de 2013, une réflexion eut lieu au conseil sur la constitution d'une commission d'écoute, selon le souhait du chapitre[3]. Le conseil identifia deux besoins différents :

- un lieu d'écoute pour que les frères puissent se confier, de manière très libre, notamment sur leur réaction par rapport aux révélations concernant le père M.-D. Philippe, qui pouvaient être traumatisantes pour beaucoup ;
- des procédures pour assurer un traitement des plaintes pour des abus sexuels commis par des frères conforme au droit de l'Église et de l'État.

Les conseillers se renseignèrent sur ce qui se faisait ailleurs (dans les diocèses et les communautés religieuses), et sur les normes de l'Église. Dans l'Église de France, un lieu d'écoute était en train de se mettre en place au même moment[4], et les frères furent attentifs aux documents normatifs de la

[1] « Les informations nouvelles que nous avons eues dans le cadre de l'enquête et nos propres recherches nous ont permis de faire une relecture critique des événements. Il nous faut demander pardon pour l'insuffisance des réactions et des décisions prises à l'époque des faits, du moins lorsque ceux-ci étaient connus, vis-à-vis des victimes et vis-à-vis [du frère]. Nous avons trop tardé à prendre conscience de sa dangerosité. Certes nous savons qu'aujourd'hui de tels événements ne seraient plus appréhendés de la même façon : à l'instar de toute l'Église et de la société, nous sommes plus vigilants dans le domaine de la protection des mineurs et des personnes fragiles. Et c'est heureux. Nous avons engagé de nombreuses actions en ce domaine : formations, communications, mise en place de procédures… Que le procès de [ce frère] soit pour nous tous une occasion supplémentaire de nous mobiliser sur ce sujet. Je voudrais à nouveau vous y rendre particulièrement attentifs et insister sur l'obligation de signaler à qui de droit des cas de pédophilie. Le pape François l'a redit récemment en des termes on ne peut plus clairs : "Les familles doivent savoir que l'Église n'épargne pas ses efforts pour protéger leurs enfants et qu'elles ont le droit de s'adresser à elle avec une pleine confiance, car elle est une maison sûre. On ne pourra donc pas accorder la priorité à tout autre type de considérations, de quelque nature qu'elles soient, par exemple le désir d'éviter le scandale, car il n'y a absolument pas de place dans le ministère pour ceux qui abusent des mineurs." Trois certitudes doivent nous habiter dans ce domaine de la pédophilie : 1) Nous voulons être d'abord engagés auprès des victimes ; 2) Nous voulons coopérer ouvertement avec la justice civile ; 3) Nous voulons néanmoins agir également avec charité à l'égard de celui qui aurait commis de tels actes » (lettre du prieur général aux frères, 17 mai 2015, AGCSJ).

[2] Ce procès eut lieu au tribunal de Chalon-sur-Saône le 29 avril 2016, et cet ancien frère fut condamné à 12 mois de prison avec sursis.

[3] « Nous demandons au prieur général et à son Conseil de réfléchir à l'opportunité et à la manière d'ouvrir un lieu d'écoute, et de mettre en place des procédures pour recevoir les plaintes et les traiter avec vérité et justice » (« Épreuves et espérance », chapitre général de 2013, AGCSJ).

[4] Le 25 octobre 2013, les évêques furent interpelés par des victimes et parents de victimes « de dérives sectaires au sein de différents mouvements d'Église et congrégations religieuses ». Mgr Pontier, président de la Conférence des évêques de France, leur répondit le 7 novembre. La CEF annonça ensuite une réorganisation : « À la fin de l'assemblée de Lourdes, les évêques ont confirmé la réorganisation du service national Pastorale, nouvelles croyances et dérives sectaires. Un groupe Dérives sectaires, piloté par Sœur Chantal Sorlin, juge à l'officialité de Dijon, sera vigilant à ces "*propositions déviantes*" et rédigera un fascicule pour rappeler aux victimes leurs droits et leur indiquer les procédures canoniques et civiles à suivre. Une mission d'écoute des victimes sera confiée à Mgr Philippe Guéneley, évêque de Langres » (*La Croix*, 14 novembre 2013, http://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Les-victimes-des-derives-sectaires-dans-l-Église-se-disent-enfin-entendues-2013-11-14-1060658).

conférence épiscopale et de la CORREF sur le traitement des plaintes pour abus sexuels[1]. Cependant, la Congrégation Saint-Jean étant implantée dans de nombreux pays, il était nécessaire de faire une enquête plus large[2].

Une première réalisation d'un lieu d'écoute proposé aux frères fut la venue à Rimont du père Étienne Garin, s.j., accompagné de Mme Violaine Aufauvre, en mai 2014. Les frères qui le souhaitaient purent les rencontrer, et ils furent assez nombreux. Cette expérience fut considérée comme positive par les frères de Rimont[3].

En septembre 2014, il fut décidé au conseil que des procédures internes à la Congrégation Saint-Jean pour traiter les plaintes pour abus sexuels impliquant un frère seraient élaborées. Le projet fut débattu au conseil suivant, en novembre 2014. Étant donné les différences de législation selon les pays, ce texte était en fait élaboré pour la France, à partir des directives de la conférence épiscopale et de la législation française[4]. Il devait être ensuite adapté en fonction des différents pays. Ces procédures furent approuvées par Mgr Rivière, en tant qu'ordinaire de la Congrégation Saint-Jean, et communiquées à tous les frères, avec une lettre d'accompagnement. Les prieurs furent invités à « parler de ce texte en chapitre de communauté, en attirant l'attention sur les relations asymétriques [5]».

Ces procédures internes prévoyaient une entière collaboration avec la justice étatique et canonique[6]. Elles distinguaient trois cas de figure, selon l'âge de la personne plaignante au moment des faits et selon le statut du frère (clerc ou non) et définissaient ainsi l'inconduite grave envers un mineur :

> Concernant l'inconduite grave de nature sexuelle à l'endroit d'un mineur, celle-ci comprend l'attentat à la pudeur, la corruption de mineur, ou tout autre comportement par lequel un adulte use d'un mineur ou d'une mineure comme d'un objet de satisfaction sexuelle. La gravité n'exige pas nécessairement qu'il y ait eu des rapports sexuels complets, ou que l'acte comporte de la violence, un contact physique prolongé ou des effets dommageables perceptibles.

Les procédures faisaient aussi obligation aux frères d'informer le prieur général « des cas d'inconduite grave commise par un frère, dont ils auraient connaissance [7]». Elles établissaient également une commission, afin que le prieur général ne soit plus seul à porter les plaintes pour abus sexuels[8]. Dans

---

[1] Au conseil de septembre 2014, les frères étudièrent les « Directives pour le traitement des cas d'abus sexuel commis par des clercs à l'égard de mineurs » promulguées par le conseil pour les questions canoniques de la Conférence des évêques de France le 21 mai 2013. AGCSJ. En novembre, ils lurent aussi le document de la CORREF intitulé « L'attitude des supérieurs majeurs face aux délits les plus graves contre les mineurs. Repères canoniques et de droit français ».

[2] Un frère fut nommé en novembre 2013 pour mener cette enquête (conseil de novembre 2013, AGCSJ).

[3] À Rimont était aussi donnée chaque année une journée de formation sur le thème des abus sexuels. Des frères ont pu confier dans ce cadre des abus sexuels dont ils avaient été victimes, que ce soit dans leur enfance ou dans la communauté Saint-Jean.

[4] « Vu la relative diversité des normes édictées par les différentes Conférences épiscopales et la diversité des lois civiles selon les pays, il était impossible d'établir un texte qui couvre l'ensemble des pays où nous nous trouvons. C'est pourquoi il a semblé préférable de commencer par établir des procédures propres seulement à la France. Elles sont cependant communiquées à l'ensemble de la Communauté, parce qu'elles relèvent essentiellement du droit universel de l'Église et donnent des points de repères valables partout. Sous la responsabilité des Vicaires, elles devront être modifiées afin de les adapter aux directives épiscopales et aux lois civiles des différents pays où nous nous trouvons. Ces modifications seront ensuite approuvées par le prieur général » (note de présentation des procédures internes, 17 mars 2015, AGCSJ).

[5] Conseil de février 2015, AGCSJ. « Par relation asymétrique, il faut entendre ici une relation nouée, par exemple, dans le contexte d'une aide à autrui et dans laquelle autrui est dans une situation d'inégalité et de vulnérabilité en raison, par exemple, de son âge, de son ouverture du cœur ou d'une dépendance d'obéissance » (note de présentation des procédures internes, 17 mars 2015, AGCSJ).

[6] « Le prieur général et tous les frères s'engagent à observer les lois civiles et à collaborer avec la justice » (procédures internes, n°62, AGCSJ). Ce respect du droit implique la présomption d'innocence.

[7] « En raison de leur responsabilité vis-à-vis de leurs frères et de toute personne et afin que des cas d'inconduite grave ne se reproduisent pas, les membres de la Congrégation sont conscients de leur devoir d'informer le prieur général des cas d'inconduite grave commise par un frère, dont ils auraient connaissance » (procédures internes, n°95, AGCSJ).

[8] La mission de cette commission était ainsi définie : « 100. Pour traiter les cas d'inconduite grave dont il est question dans ce document, le prieur général nomme, pour trois ans et avec le consentement de son conseil, une instance, nommée dans

un premier temps, cette commission fut composée de trois frères, qui étaient invités à travailler avec un avocat et un psychologue. Cependant, dès l'année suivante, il parut nécessaire d'inclure un avocat et une psychologue dans la commission elle-même[1], et leur apport fut tout de suite considéré comme très important. La composition de la commission fut encore modifiée à la suite du chapitre général de 2019, qui souhaita que la présidence de la commission soit confiée à un laïc et qu'aucun frère conseiller du prieur général ne soit membre de la commission, afin de garantir une plus grande autonomie par rapport au gouvernement de la communauté[2]. En 2023, la commission est composée de six membres, quatre laïcs (dont un magistrat, une psychologue et un avocat) et deux frères de Saint-Jean.

Au point de départ, il était prévu que la commission soit saisie par le prieur général. La pratique évolua en 2018 : toute personne pouvait désormais saisir la commission, et une adresse électronique fut créée à cet effet (sos.abus@stjean.com). C'est à ce moment que la commission prit le nom de « commission SOS abus ».

L'activité de cette commission, modeste les deux premières années, s'est beaucoup développée à partir de 2017 et surtout 2019. Nous renvoyons aux rapports d'activité par lesquels la commission a rendu compte de son travail[3]. Le premier rapport, celui de 2019, fut préparé pour le chapitre général des frères en 2019. Il provoqua une prise de conscience de l'ampleur du phénomène des abus sexuels dans la famille Saint-Jean et confirma l'emploi de justifications doctrinales dans une proportion significative de ces abus. Il révélait en effet la forte proportion d'abus sur des personnes majeures, qui représentaient 90% des plaintes. Parmi ces abus, 80% avaient été commis dans le cadre de l'accompagnement spirituel. Le deuxième rapport, communiqué au chapitre général de 2022, constitue surtout une mise à jour des chiffres. Leur forte augmentation est à mettre en relation avec l'enquête de la CIASE qui a permis de mettre au jour des cas anciens d'abus sur mineurs, et également avec la libération de la parole due notamment aux paroles du pape en février 2019[4] et à

ce document Commission, composée d'un responsable et de deux assistants. 110. La Commission informe régulièrement le prieur général de l'avancée de son travail. Elle lui communique ses conclusions, ses recommandations et le dossier complet, afin qu'il prenne les décisions qui conviennent. 120. La Commission est tenue à une confidentialité stricte. 130. La Commission travaille en lien avec un avocat civil pour connaître le cadre juridique et pénal dans lequel se situe le cas d'inconduite et pour s'assurer d'agir en conformité avec la loi civile. 140. La Commission n'hésite pas à travailler avec un psychologue ou tout autre expert qualifié, afin d'agir de la façon la plus adaptée vis-à-vis de la victime présumée ou avérée et du frère. 150. Si le frère est reconnu coupable, après jugement des autorités compétentes, la Commission étudie les conditions d'une demande de pardon et d'une réparation, en tenant compte, s'il y a lieu, des décisions de justice prises au terme d'un procès civil ou ecclésiastique. La démarche de réparation peut être étudiée avec un avocat. La démarche de pardon doit être fixée en tenant compte des volontés de la victime, ou de ses parents s'il s'agit d'un mineur » (procédures internes, AGCSJ). Le prieur général s'est rapidement félicité de l'existence de la commission.

[1] Le 17 mars 2015, le prieur général a nommé fr. Alexis, responsable de la commission, assisté de fr. Patrick de la Trinité (canoniste) et de fr. Jean-Eudes. Le 6 décembre 2016, il nomma fr. François-Xavier comme secrétaire de la commission, et deux membres laïcs (Mme Julie Saint Bris, psychologue et M. François Musset, avocat). AGCSJ.

[2] Cela faisait partie des recommandations de l'évaluation de la commission réalisée par Mme Ségolaine Moog en avril 2019, en vue du chapitre général.

[3] Voir dans les annexes générales.

[4] Le 5 février 2019, au retour de son voyage aux Émirats Arabes Unis, le pape François a déclaré lors d'une conférence de presse dans l'avion : « Le Pape Benoît XVI a eu le courage de dissoudre une congrégation féminine qui avait un certain niveau de problème parce que cet esclavage des femmes s'était installé, esclavage des femmes de la part des clercs et du fondateur. Parfois le fondateur prend la liberté, vide cette liberté à des sœurs et peut alors se produire ce genre de choses ». Il a précisé ensuite, en réponse à la question d'une journaliste, qu'il parlait des sœurs contemplatives de Saint-Jean. Au lendemain de cette conférence de presse du Pape François, le directeur ad interim de la Salle de presse du Saint-Siège, Alessandro Gisotti, précisait : « Quand le Saint-Père, se référant à la dissolution d'une congrégation, a parlé d'"esclavage sexuel", il entendait "manipulation", une forme d'abus de pouvoir qui se traduit aussi par un abus sexuel ». En réalité, la communauté dissoute par Benoît XVI en janvier 2013 est l'Institut des sœurs de Saint Jean et Saint Dominique, opposées aux décisions de l'Église et qui avaient quitté la communauté des sœurs contemplatives l'année précédente. Les propos du pape étaient donc imprécis. Ils ont néanmoins eu un retentissement sur les plaintes.
Source : https://www.vaticannews.va/fr/eglise/news/2019-02/abus-precisions-soeurs-saint-jean.html. Voir aussi le courriel de fr. Thomas aux frères de Saint-Jean, 6 février 2019, AGCSJ.

l'émission d'ARTE en mars 2019[1]. En tout, il s'agit de 21 cas d'abus sur des mineurs de moins de 15 ans, de 22 cas d'abus sur des mineurs entre 15 et 18 ans, et de 69 plaintes pour des abus sur majeurs[2]. Cependant, il s'agissait pour une bonne partie de faits anciens, 80% étant antérieurs à 2013. Un fort ralentissement du nombre de plaintes transmises à la commission est remarquable après l'année 2019[3]. La gravité des faits est variable. Elle ne peut pas être appréhendée uniquement du point de vue de la matérialité des gestes (ou des paroles)[4], mais son estimation doit prendre en compte d'autres facteurs, comme la répétition, la durée, les justifications, le rapport d'autorité plus ou moins grand.

Le travail de la commission SOS abus a abouti à des sanctions disciplinaires et parfois à des procès ecclésiastiques et étatiques. Le rapport de 2022 mentionne 26 procédures judiciaires et 34 procédures canoniques[5]. Certaines procédures sont toujours en cours.

Au niveau canonique, 15 procès ont eu lieu. 3 frères ont été jugés coupables d'abus sexuels[6] sans autre délit canonique (dont 2 sur des mineurs). Pour les autres frères, d'autres délits canoniques ont été constatés en plus des abus sexuels : 3 frères ont été reconnus coupables du délit d'absolution du « complice », 8 de sollicitation à l'occasion de la confession, et 2 de « profanation des espèces eucharistiques [7]». Quant aux peines prononcées, elles vont du renvoi de l'état clérical (et parfois de la vie religieuse), ce qui concerne 6 frères, à des peines temporaires, c'est-à-dire des privations pour plusieurs années de la faculté d'exercer le ministère sacerdotal, ou de faire de l'accompagnement spirituel, ce qui concerne 9 frères. Depuis la fondation de la communauté, 7 frères de Saint-Jean ont été condamnés par des tribunaux étatiques pour des abus sexuels (dont 4 pour des abus sur des mineurs, et 1 pour possession d'images pédopornographiques). D'autres plaintes pour des faits considérés comme moins graves, se sont conclues par des sanctions de nature disciplinaire[8].

De leur côté, les sœurs apostoliques ont mis en place en septembre 2018 une commission, qui avait d'abord pour but de « réfléchir sur la juste relation à l'autre dans les communautés et dans la vie apostolique, et informer les sœurs des procédures légales, civiles et canoniques, relative aux abus [9]». Le résultat de ce travail a été envoyé aux sœurs. Cette commission a évolué, et en mai 2019, elle a reçu deux nouveaux objectifs :

---

[1] « Religieuses abusées, l'autre scandale de l'Église », accessible en ligne : https://www.arte.tv/fr/videos/078749-000-A/religieuses-abusees-l-autre-scandale-de-l-eglise/

[2] L'évaluation des plaintes a conduit à considérer la plupart d'entre elles comme fondées, bien que quelques-unes (3 ou 4) aient été considérées comme manquant de vraisemblance.

[3] De sa création jusqu'en août 2023, la Commission a reçu 69 plaintes concernant des abus sexuels sur personnes adultes : 1 plainte en 2016, 11 en 2017, 6 en 2018, 30 en 2019, 12 en 2020, 6 en 2021 et 3 en 2022.

[4] Le rapport de 2022 s'exprime ainsi à propos des abus commis sur des personnes majeures : « Du point de vue de la matérialité des gestes, les témoignages mentionnent des gestes explicitement sexuels, comme des attouchements génitaux, dans environ 45% des cas ; d'autres gestes sensuels ou baisers dans 45% des cas ; des gestes ambigus et des paroles inappropriées dans 10% des cas. »

[5] « - Outre les affaires déjà jugées avant l'existence de la Commission, des actes ont fait l'objet d'une procédure judiciaire dans le cas de 26 frères ou anciens frères. La justice n'a pas donné suite dans 8 cas, 13 autres cas font l'objet de procédures en cours et 5 ont fait l'objet de condamnations (ce n'était pas toujours la première fois que le frère ou ancien frère était condamné). - 34 font ou ont fait l'objet d'une procédure canonique, dont 27 auprès de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Sur 18 procédures terminées, 5 ont abouti au renvoi du sacerdoce ou de la vie religieuse (ou les deux), 5 ont abouti à la dispense des obligations de l'état clérical et des vœux de religion. 5 frères ont aussi été condamnés à une peine temporaire. Pour 2 frères, la procédure a conclu au manque de vraisemblance des faits allégués. Une autre procédure a conclu qu'il n'y avait pas lieu d'ouvrir de procès pénal canonique, et qu'un précepte pénal serait suffisant. Les autres procédures sont encore en cours » (rapport d'activité de la commission SOS abus de 2022, dans les annexes générales du présent rapport). Pour plus de précisions, voir le rapport complet.

[6] La terminologie utilisée est plutôt « actes contraires au 6e commandement du Décalogue ».

[7] Par ces mots, il faut entendre l'utilisation immorale de l'eucharistie. La célébration de l'eucharistie au domicile de la victime après avoir commis des actes délictueux a pu être considérée comme constitutive du délit de « profanation des espèces eucharistiques ».

[8] Pour le détail, voir le rapport de la commission SOS abus de 2022, dans les annexes générales.

[9] Rapport d'activité de la commission mœurs-écoute, 2021. Voir aussi le conseil des 28-31 août 2018 et la communication interne qui a suivi. ASAP.

- écouter les sœurs victimes d'abus dans la congrégation ;
- conseiller la prieure générale sur les mesures à prendre, s'il y avait lieu.

Jusqu'en 2021, la commission était composée à la fois de sœurs et de personnes extérieures (religieuse, psychiatres, canoniste, magistrat). Il a paru préférable ensuite qu'il n'y ait plus de sœurs dans la commission. Cette commission a recueilli des témoignages de sœurs, concernant des abus de natures diverses. Parmi ces sœurs, certaines ont rapporté des abus sexuels, commis par le père M.-D. Philippe, par des frères ou par des sœurs[1].

Bien que tous ces abus sexuels commis dans la famille Saint-Jean ne soient pas reliés au même degré et de la même manière au père M.-D. Philippe, en particulier parce qu'un bon nombre, notamment les abus sur des mineurs de moins de 15 ans, n'ont pas impliqué de justifications théologiques ou philosophiques, les plaintes reçues pendant ces dix dernières années ont permis de confirmer l'aspect systémique des abus sexuels dans la famille Saint-Jean.

C. La prise de conscience de l'ampleur des abus et de leur caractère systémique

Au fur et à mesure du dévoilement des différentes affaires, les membres de la famille Saint-Jean ont pris conscience de l'ampleur du problème des abus sexuels dans leur communauté. Cette prise de conscience correspond aussi, à une prise de conscience de l'Église de France, frappée elle aussi par la crise des abus sexuels à cette période, notamment par l'affaire Preynat, qui a frappé les esprits à partir de 2016 et a conduit la Conférence des évêques de France à instituer la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église, qui a rendu son rapport en octobre 2021. Du point de vue de la famille Saint-Jean, ce dévoilement des abus sexuels a été marqué, outre la médiatisation des procès, par la publication de témoignages, que ce soit sur des sites internet, dans des émissions de télévision[2], dans des articles de presse[3] ou des livres[4]. Ce retentissement médiatique a fait évoluer les mentalités. Des publications internes à l'Église ont aussi favorisé une évolution de la perception des abus sexuels et des abus spirituels à l'intérieur de la famille Saint-Jean[5]. Certaines de ces publications ont été relayées par les supérieurs qui ont encouragé les frères et les sœurs à les lire, bien que chez les sœurs certaines supérieures aient d'abord été réticentes. Pour les frères et sœurs de Saint-Jean, paradoxalement, le fait de ne plus se sentir seuls mis en cause mais partie prenante d'un scandale plus large qui concernait toute l'Église, a pu aider à accepter les révélations d'abus sexuels. Mais la récurrence des affaires a aussi engendré une lassitude chez beaucoup, et une fragilisation.

Un des éléments importants de la prise de conscience fut aussi la lettre du pape François au peuple de Dieu, publiée le 20 août 2018[6], qui s'ouvrait par cette citation de S. Paul : « Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui » (1 Co 12,26). Le pape insistait sur la douleur des « victimes

[1] Le rapport de 2021 mentionne « 8 cas d'abus sexuels, impliquant 6 victimes et 4 auteurs, le fondateur et trois sœurs », et il est ajouté en note que « 6 sœurs nous ont dit avoir été victimes d'abus commis par des frères » (ASAP).

[2] Notamment l'émission Cash investigation intitulée « Pédophilie dans l'Église : le poids du silence », diffusée le 21 mars 2017 sur France 2, et l'émission « Religieuses abusées, l'autre scandale de l'Église, diffusée le 5 mars 2019 sur ARTE. La communauté, suite à l'émission de Cash Investigation, a diffusé un communiqué de presse, qui démentait certaines affirmations graves.

[3] Par exemple l'article d'Antton Rouget intitulé « Au nom du Père », dans la revue Sang-Froid, n°3, automne 2016, p. 67-75 ou celui du même auteur intitulé « Agressions sexuelles : le « système d'abus » des frères de Saint-Jean, dans Mediapart le 28 mai 2019.

[4] Deux livres publiés concernaient plus particulièrement la famille Saint-Jean : Marie-Laure JANSSENS, Le silence de la Vierge. Abus spirituels, dérives sectaires : une ancienne religieuse témoigne, Paris, Bayard, 2017 et Sophie DUCREY, Étouffée. Récit d'un abus spirituel et sexuel, Paris, Tallandier, 2019. Ces livres ont permis une prise de conscience sur l'abus spirituel. Des passages d'autres livres plus généraux sur les abus dans l'Église concernent aussi la famille Saint-Jean, par exemple Daphné GASTALDI, Mathieu MARTINIERE et Mathieu PERISSE, Église, la mécanique du silence, Paris, Jean-Claude Lattès, 2017.

[5] Deux documents ont joué un rôle notable : Conférence monastique de France, Vie religieuse et liberté. Approche canonique, pastorale, spirituelle et psychologique, édité par la CORREF, 2018 et Dom Dysmas DE LASSUS, Risques et dérives de la vie religieuse, Cerf, 2020, qui a circulé auparavant en document PDF.

[6] https://www.vatican.va/content/francesco/fr/letters/2018/documents/papa-francesco_20180820_lettera-popolo-didio.html.

d'abus sexuel, d'abus de pouvoir et de conscience », il reconnaissait les défaillances de l'Église, dénonçait le cléricalisme et appelait à la pénitence et à la prière, ainsi qu'à des mesures de justice, de réparation et de prévention.

La présentation du rapport de la commission SOS abus au chapitre général des frères en 2019 constitua une étape importante dans la prise de conscience qu'on était face à un problème qui dépassait les cas individuels et qui était d'ordre systémique. Ce rapport faisait état de 8 cas d'abus sur mineurs et de 32 plaintes pour des abus sexuels sur des personnes majeures, ce qui représentait une trentaine de frères mis en cause. La découverte de ces chiffres suscita un sentiment de honte parmi les capitulants, mais aussi l'espoir que ce douloureux travail de vérité et de justice puisse porter du fruit. Les réactions firent ressortir la volonté de la majorité qu'un travail d'enquête soit mené, à la fois au niveau historique et au niveau doctrinal, car des questions se posaient sur les relations entre les abus sexuels et une doctrine cachée, ou des déficiences dans la formation. Des questions délicates étaient aussi posées : d'une part, celle de la communication des noms des frères concernés, car ne pas les connaître pouvait susciter un sentiment d'insécurité[1] ; d'autre part, celle de la responsabilité de la communauté et des supérieurs[2]. Le prieur général sortant présenta une synthèse des questions qui se posaient selon lui à propos des abus sexuels dans la famille Saint-Jean : abus sexuels liés à une relation asymétrique, justifications qui renforcent l'emprise, intimation du secret, lacunes dans la formation morale, conseils spirituels erronés, omerta communautaire, absence de sanction au nom d'une pseudo-miséricorde… Dès le début du chapitre général, les frères étaient conduits à faire le constat du caractère systémique des abus dans la famille Saint-Jean.

La première session du chapitre, en mai 2019, fut surtout consacrée à l'élection d'un nouveau prieur général : c'est fr. François-Xavier qui succéda à fr. Thomas. Le chapitre décida aussi des thèmes qu'il souhaitait aborder pendant la deuxième session, au mois d'octobre. Les deux sujets arrivés en tête furent le rapport au fondateur et les abus. Dans son message final de la première session, le chapitre général prenait déjà position en ces termes :

> Rappelons que la prise de conscience douloureuse des frères sur le besoin de rectification et la nécessité de réformes s'est opérée par étapes successives encouragées et approuvées par les autorités de l'Église. Ce travail de réforme a connu une étape majeure en 2013 avec les révélations faites par le prieur général sur les abus sexuels du P. Marie-Dominique Philippe.
>
> À la demande de frère Thomas, prieur général de 2010 à 2019, la Commission SOS-abus (créée en 2015) a présenté et rendu son premier rapport d'activité. Celui-ci nous met en face d'un mal grave qu'il caractérise et quantifie, indiquant aussi des sujets dont la seconde session du Chapitre général doit se saisir pour poursuivre jusqu'au bout le travail de purification. Compte tenu de l'enjeu, le Chapitre général a voté la diffusion de ce rapport. Le Chapitre demande au gouvernement de la Communauté d'accompagner soigneusement la réception de ce document par les frères, pour une plus grande prise de conscience et réforme communautaire.
>
> L'ensemble du Chapitre général condamne sans aucune ambiguïté les actes d'abus sexuels du P. Marie-Dominique Philippe et de certains frères.
>
> Nous sommes consternés de cette part de notre histoire. Le travail de vérité que nous avons engagé depuis plusieurs années concernait d'abord notre fondateur et son enseignement. Le Chapitre comprend qu'il faut prendre aussi en compte des lignes d'influence ayant favorisé l'emprise et des abus dans notre Communauté. Il faut considérer aussi que les abus sexuels ont souvent été accompagnés ou précédés d'abus de conscience et de pouvoir.
>
> Les témoignages des victimes, entendus par la commission SOS-abus, nous ont aidés à prendre la mesure de leurs souffrances et de la gravité des actes commis. C'est grâce à l'insistance de victimes que nous avons réalisé que le traitement des plaintes avait été parfois inadéquat, ce qui a ajouté aux blessures. Nous les remercions pour leur courage et leur persévérance.

[1] Des frères et des sœurs se demandaient si leurs formateurs et/ou leur père spirituel étaient concernés.

[2] Voir les questions sur le rapport de la commission SOS abus dans les minutes de la 1re session du chapitre général 2019, AGCSJ.

> Conscient des blessures irrémédiables provoquées, le Chapitre général demande pardon aux victimes : frères, sœurs et laïcs, pour les agissements abusifs de frères et du P. Marie-Dominique Philippe. Nous demandons aussi pardon pour toutes les fois où nous n'avons pas su entendre ou accueillir les victimes. Cette demande de pardon veut enfin s'étendre à tous les proches de nos communautés, en particulier les oblats et nos familles, qui se sentent blessés ou trahis par ces révélations.
>
> Nous avons bien conscience que cette demande de pardon ne réparera pas le mal commis. Au-delà des actions déjà mises en œuvre par la Commission, le Chapitre général souhaite poursuivre la réflexion sur l'accompagnement des victimes et la réparation, en lien avec ce qui se fait au niveau des conférences épiscopales, en fonction des instructions du Saint-Siège et conformément aux lois civiles. Le Chapitre a également conscience que l'un des meilleurs moyens de rendre justice aux victimes est de tout mettre en œuvre pour lutter contre les abus et ce qui les favorise. L'engagement du Chapitre général est déterminé, en adhésion au motu proprio du Pape François *Vos estis lux mundi* publié ce 9 mai 2019[1].

La communication du rapport de la commission SOS abus à l'ensemble des frères, des sœurs, des oblats de Saint-Jean, et finalement au grand public, suscita des réactions contrastées. Certains étaient admiratifs du travail accompli et consternés de ce qu'ils découvraient. D'autres, moins nombreux, étaient en colère contre la publication du rapport, et parfois contre les orientations du gouvernement de la communauté par rapport aux abus sexuels. Beaucoup se posaient des questions sur ce qu'est un abus sexuel ou un abus de conscience, sur l'interprétation du concept de « vulnérabilité », sur les responsabilités respectives des personnes impliquées, ou encore sur le respect de la présomption d'innocence. Certains frères et sœurs, qui n'avaient pas forcément eu à subir d'abus sexuels, avaient le sentiment d'avoir été eux-mêmes victimes d'un système.

Le sujet des abus sexuels fut travaillé de différentes manières à la deuxième session du chapitre général, en octobre 2019, comme le rapporte le message final :

> Une médecin psychiatre et spécialiste de la psychologie de groupes nous a alertés sur certains fonctionnements communautaires, qui peuvent étouffer la liberté des personnes. Elle nous a aussi éveillés à la manière dont une communauté fait face à un traumatisme pour l'intégrer dans sa propre croissance. Notre corps communautaire a été marqué par des abus commis au sein de notre famille religieuse. Le chemin de guérison nécessite d'identifier les blessures, de recourir à l'aide de personnes extérieures, de poursuivre la relecture de notre histoire et de continuer à mettre en place des garde-fous pour éviter que le mal ne se reproduise. Des frères peuvent se sentir atteints par les abus qui jettent un discrédit sur l'ensemble de la Communauté. À ce sujet, le Chapitre rappelle que les premières victimes d'abus sont celles qui ont subi des agissements scandaleux. […]
>
> Le troisième jour, nous avons écouté avec gravité des témoignages sur des abus commis au sein de la Famille Saint-Jean : abus de conscience, abus de pouvoir et abus sexuels. Ceux qui ont donné ces témoignages ont demandé que l'anonymat le plus strict soit gardé. Nous notons quelques aspects parmi tous ceux qui ressortaient de ces témoignages :
>
> - dans certains cas, des abus répétés se sont étendus sur de longues périodes, voire des décennies,
>
> - des justifications, confondant le mystique et le sexuel, ont été données,
>
> - les abus étaient couverts par un appel au secret,
>
> - parfois, l'autorité religieuse a gravement failli dans son devoir de vigilance, et même acquiescé aux abus commis,
>
> - les victimes ont éprouvé une grande difficulté à parler. Beaucoup de temps leur a été nécessaire pour arriver à s'exprimer sur ce qu'elles avaient subi,
>
> - seul un tiers extérieur (un confesseur, par exemple) a parfois permis une prise de conscience.
>
> Les réactions des frères capitulants, à l'écoute de ces témoignages, exprimaient des sentiments de douleur et de honte. […]

[1] Extrait du message final de la première session du chapitre général des frères en 2019, AGCSJ.

> Nous regrettons aujourd'hui – à la lumière d'une prise de conscience progressive depuis 2013 – que certaines personnes, victimes ou témoins, frères ou sœurs, n'aient pas été écoutés et accueillis alors qu'ils confiaient leur crainte, blessure ou scandale.
>
> Différents sujets concernant les abus ont été travaillés : la communication sur les auteurs d'abus ; l'accompagnement des victimes et l'accompagnement des auteurs d'abus ; la réparation due aux victimes ; les gestes publics de demande de pardon de la part des frères. Le fruit de ces recherches ainsi que les discussions qui ont suivi donnent des orientations en vue d'une mise à jour de nos procédures internes[1].

Du point de vue de la prise de conscience du caractère systémique des abus sexuels commis à Saint-Jean, le chapitre général des frères en 2019 constitue donc l'étape sans doute la plus importante. Le sujet a été ensuite travaillé à plusieurs reprises, en conseil et au chapitre général des frères en 2022.

Les sœurs contemplatives ont travaillé les questions de l'emprise et de l'abus lors de leur assemblée générale de mars 2021[2].

Chez les sœurs apostoliques, une étape importante de la prise de conscience des abus fut l'assemblée générale de septembre 2021 qui a réuni toutes les sœurs en visioconférence pour recevoir le rapport de la commission « mœurs-écoute ». Cette rencontre, qui avait lieu deux mois avant le chapitre général de novembre 2021, avait notamment pour but de préparer ce chapitre, qui a été marqué par la visite de Mgr Carballo le 16 novembre[3]. Le sujet des abus a été au centre du chapitre, qui a adopté cette déclaration :

> Le Chapitre Général de la Congrégation des Sœurs Apostoliques de Saint-Jean a commencé un travail de relecture de son histoire. Il prend acte qu'il y a eu, dès les origines de la fondation de la communauté et dans toute son histoire, des abus d'autorité, des abus de conscience, des abus spirituels qui ont conduit dans certains cas à des abus sexuels, commis par son fondateur, par des frères de Saint-Jean et par des sœurs apostoliques de Saint-Jean. Ces abus ont été et sont encore la cause de grandes souffrances pour les personnes victimes. Le Chapitre Général exprime sa consternation et sa honte devant la gravité de ces abus.
>
> Il constate d'une part, que la souffrance des victimes a été accrue en raison d'un manque d'écoute de leurs alertes et de leurs souffrances et d'autre part, que ces abus ont encore des conséquences aujourd'hui tant dans la vie des victimes que de la Congrégation elle-même. Le Chapitre Général reconnaît la responsabilité institutionnelle de la Congrégation qui n'a pas su protéger ses membres et a laissé se perpétuer un contexte relationnel permettant que de tels abus se produisent.
>
> Il exprime aux victimes son indignation et sa ferme résolution de prendre les mesures nécessaires pour que de tels actes ne se produisent plus. Le Chapitre Général, au nom de la Congrégation, s'engage à poursuivre le chemin de réforme entrepris avec le soutien de l'Église. Il s'associe pleinement aux décisions de la CORREF, notamment à la création d'une Commission indépendante de reconnaissance et de réparation. La Commission Mœurs-Ecoute de la Congrégation poursuit ses travaux à l'écoute de toutes les sœurs et anciennes sœurs victimes (commissionmoeurs.srsapostoliques@stjean.com). Il est prévu désormais qu'elle soit sous la responsabilité d'une personne laïque et extérieure à la Congrégation et que son fonctionnement soit revu[4].

[1] Message final de la 2e session du chapitre général 2019, AGCSJ.
[2] Lettre de sr Paul-Marie aux sœurs apostoliques et aux frères de Saint-Jean, 10 mai 2021, AGCSJ.
[3] « Il a invité les Sœurs à vivre le présent avec passion et à se réconcilier avec leur propre histoire en faisant la vérité sur les abus. Il les a encouragées à être attentives à la formation intégrale de la personne qui permet de sortir vers les frontières : les frontières existentielles et les frontières de la pensée » (communiqué, 29 novembre 2021, ASAP).
[4] Communiqué, 29 novembre 2021, ASAP.

D. La préoccupation pour les victimes

La préoccupation pour les victimes est devenue plus sensible depuis la mise en place des procédures et de la commission SOS abus[1], qui a permis que les victimes se sentent davantage écoutées. Le rapport de la commission SOS abus en 2019 attirait l'attention sur les conséquences des abus pour les victimes :

> Les conséquences pour les victimes ne se limitent pas aux blessures causées par les gestes. Les justifications, la relation paternelle ou d'autorité en général, le prestige intellectuel et spirituel des auteurs des abus, ont aussi des conséquences très néfastes pour la victime.
>
> Une conséquence fréquente que nous avons constatée est l'ambiguïté des sentiments dans laquelle la victime se trouve engluée, éprouvant à la fois de l'attachement pour son abuseur et une grande colère pour l'injustice qui lui a été faite.
>
> La psychologue de la Commission a relevé le parallélisme entre le traumatisme constaté dans les cas d'abus par un père spirituel et les ravages causés par un inceste. Mais aux conséquences physiques et psychologiques destructrices s'ajoute l'angoisse de la perte de repères au plan spirituel. C'est non seulement le corps et le psychisme qui sont endommagés, mais le noyau le plus intime de la personne et donc son identité tout entière.
>
> Les victimes portent le plus souvent un douloureux conflit de loyauté à l'égard du frère qui, par ailleurs a parfois fait du bien dans leur vie et peuvent se culpabiliser par rapport à ce qui s'est passé. La culpabilité induite est augmentée lorsque le comportement extérieur du frère était empreint de douceur et de respect, qu'il s'est efforcé de demander la permission de la personne pour aller plus loin, ou même qu'il a dit à la personne qu'il lui laissait l'initiative des gestes. Pour cette raison aussi, entreprendre une démarche pour parler de ce qui est arrivé est une épreuve considérable.
>
> 21 d'entre les victimes (à notre connaissance, c'est donc a minima) suivent ou ont suivi une psychothérapie longue suite à ces abus, voire des hospitalisations en hôpital psychiatrique (au moins 4 cas), plusieurs nous ont dit avoir toujours des interférences avec leur vie de couple, 19 nous ont confié avoir une vie sexuelle durablement perturbée, voire compromise suite à ces abus.
>
> Ces traumatismes sont entourés de graves difficultés spirituelles, qui vont jusqu'à l'abandon de la foi dans certains cas (7 des cas où la personne s'est ouverte de sa vie spirituelle sont de cet ordre).
>
> Nous avons entendu parler également de tentations et de tentatives de suicide pour quatre personnes au moins.

Le rapport mentionnait aussi que :

> La non-reconnaissance des victimes ou la minimisation de ce qu'elles ont subi, et plus encore la culpabilisation qui en résulte constitue une double peine insurmontable. La souffrance engendrée par ce déni ne leur permet pas de se reconstruire.

Le rapport de la commission SOS abus, surtout dans la version orale donnée au chapitre général, comportait de nombreuses citations de témoignages de victimes. Cela ouvrait la voie à des témoignages de victimes. Certains eurent lieu lors de la deuxième session du chapitre général, en octobre 2019, puis pour tous les frères de France, lors d'une session de trois jours en janvier 2020 à Saint-Jodard, qui réunit plus d'une centaine de frères.

Une des questions sur lesquelles la pratique de la commission SOS abus a évolué est celle de la demande de pardon. Au début, conformément à ce que demandaient les procédures, et sans doute aussi parce que les chrétiens attachent beaucoup d'importance au pardon, la commission s'est efforcée d'arriver à une démarche de pardon. Dès les premières tentatives, cette démarche s'est avérée plus difficile que prévu, car elle suppose que le frère reconnu coupable soit capable d'exprimer

[1] Les procédures adoptées en 2015 prévoyaient : « Si le frère est reconnu coupable, après jugement des autorités compétentes, la Commission étudie les conditions d'une demande de pardon et d'une réparation [incluant notamment des frais thérapeutiques éventuels], en tenant compte, s'il y a lieu, des décisions de justice prises au terme d'un procès civil ou ecclésiastique. La démarche de réparation peut être étudiée avec un avocat. La démarche de pardon doit être fixée en tenant compte des volontés de la victime, ou de ses parents s'il s'agit d'un mineur » (procédures internes, n°150, AGCSJ).

une demande de pardon en des termes acceptables pour la victime. Par la suite, la commission, sans abandonner la perspective d'une demande de pardon quand la victime le souhaite, a davantage pris en compte la complexité de cette démarche. La demande de pardon du prieur général ou d'un supérieur au nom de la communauté est plus facile à mettre en œuvre[1].

Au chapitre général des frères de 2019, il fut question de décider que la communauté s'engagerait dans une démarche communautaire de demande de pardon. Cependant, le groupe de travail chargé de cette question ayant présenté la complexité de cette démarche, avec les différentes conditions qui devraient être réunies (actes de justice déjà rendus, concertation avec les victimes, prise de conscience et adhésion suffisante de la part des frères, etc.), le chapitre, tout en soulignant le devoir de prière et de réparation pour les victimes, a finalement estimé que cette démarche n'était pas mûre. Il a adopté unanimement la demande suivante :

> Le Chapitre général demande au prieur général qu'une célébration liturgique de demande de pardon à l'égard des victimes soit organisée par notre Communauté et si possible à l'échelle de la Famille Saint-Jean en concertation avec les victimes, quand les conditions seront réunies[2].

En attendant cette démarche communautaire, les frères capitulants ont célébré ensemble une messe à l'intention de toutes les victimes. Après le chapitre général, une commission a été nommée pour continuer la réflexion, en lien avec les victimes d'abus sexuels[3]. Le conseil du prieur général s'est aussi penché sur la question des attitudes inadéquates que certains frères pouvaient encore avoir vis-à-vis de victimes d'abus sexuels (manque d'écoute, déni, minimisation, culpabilisation…)[4]. La question a été reprise au chapitre général de 2022, qui a estimé que les conditions n'étaient pas encore réunies pour une démarche communautaire de demande de pardon[5]. Le chapitre a cependant posé un jalon supplémentaire sur ce chemin :

> Les membres du Chapitre, durant la première session, avaient commencé à étudier les conditions d'une démarche sincère de pardon à l'égard des personnes victimes d'abus commis par des frères. Cette réflexion a été approfondie au cours de la deuxième session. Les frères se sont interrogés : comment faire en sorte que les membres de la Congrégation puissent être vrais dans cette démarche ? Il est apparu que la Congrégation doit continuer d'approfondir sa conscience de la gravité des abus commis :

---

[1] « Selon les situations, les membres de la Commission ou les autorités de la Communauté demandent pardon aux victimes au nom de la Congrégation pour ce qu'elles ont subi de la part d'un frère, et parfois aussi pour les manquements de la Communauté dans le traitement de l'affaire s'il y a lieu. Cette demande de pardon a souvent une grande importance pour ces personnes. Certaines victimes attendent aussi une demande de pardon de la part du frère qui les a blessées. La difficulté réside dans le fait que parfois le frère n'est pas encore capable de prendre conscience de la gravité de ses actes (il demande pardon d'avoir manqué de prudence, il emploie des propos subtilement minimisants ou culpabilisants, etc.) et qu'il ne s'agit pas pour nous d'écrire cette demande de pardon à sa place. Il faut alors accompagner les victimes dans leur déception ou leur révolte » (rapport de la commission SOS abus de 2019, AGCSJ).

[2] Actes du chapitre général de 2019, AGCSJ.

[3] Voir le conseil de novembre 2019, AGCSJ. Au conseil de décembre 2020 (AGCSJ), les conditions ne semblent toujours pas remplies pour une telle démarche. En mars 2021, des propositions ont été faites par la commission, validées par le conseil. AGCSJ. Certaines n'ont apparemment pas eu de suite.

[4] Voir le conseil de décembre 2020. AGCSJ.

[5] Le sujet a été abordé lors de la 1re session du chapitre général 2022, et repris à la 2e. Le message final de la 1re session indiquait : « Le Chapitre général de 2019 avait demandé que soit mise en place, quand les conditions seraient réunies, une célébration de demande de pardon à l'égard des victimes d'abus commis par le fondateur ou des frères. Depuis lors, une commission a travaillé sur ce sujet avec l'aide du Dr Isabelle Chartier-Siben, victimologue et fondatrice d'une association d'aide aux victimes, "C'est à dire". Invitée à intervenir au Chapitre, elle a insisté, en nous rapportant la parole de victimes sur ce sujet, sur la qualité et l'authenticité d'une demande de pardon, et nous a présenté les conditions préalables à observer. Il nous faut notamment reconnaître les actes d'abus avec les mots précis et prendre pleinement conscience "de la souffrance et de la destruction imposée, infligée aux victimes". Nous avons pris conscience que l'enjeu ne résidait pas d'abord dans l'organisation d'une célébration de demande de pardon, mais dans l'exercice de notre responsabilité à tous les niveaux (Congrégation, prieuré, personnel) et dans notre engagement sur différents plans : pénitence, prière, réparation, devoir de mémoire, et enfin demande de pardon. Lors de la deuxième session [en octobre 2022], nous aurons à nous saisir des deux questions suivantes : "Quels gestes et quelles démarches me paraissent appropriés pour avancer sur le chemin de reconnaissance des abus et des souffrances vécues par les victimes ? Quelles démarches de demande de pardon me paraissent envisageables pour exercer notre responsabilité collective et individuelle ?" » (AGCSJ).

> • Il ne faut jamais oublier qu'un abus commis par un frère sur une victime, parce qu'il a été une effraction dans son intimité, laisse en elle une marque profonde. Pour chaque victime, il y a un avant et un après.
>
> • Dans ce processus de réflexion, il nous est aussi devenu évident qu'il fallait regarder en face ce qui a été vécu entre les frères dans le passé. Chacun a été invité à se demander comment il avait lui-même souffert du contexte conduisant aux abus, et comment il avait pu éventuellement en devenir le relais.
>
> De nombreuses blessures avaient été faites entre les frères eux-mêmes, sous la forme d'abus (qu'ils soient spirituels ou sexuels, abus d'autorité ou encore manque de respect pour les différences culturelles). Les membres du Chapitre choisirent de commencer entre eux un travail de vérité, chacun pouvant exprimer des souffrances subies et des demandes de pardon. Cette expérience fut un passage de Dieu dans l'assemblée. Elle marqua un tel tournant que les frères du Chapitre souhaitent que ce partage fraternel puisse se poursuivre dans l'ensemble de la Congrégation.
>
> La Congrégation veut persévérer dans une démarche de pénitence et de demande de pardon. C'est pourquoi le Chapitre a voté la poursuite du travail de la commission pardon[1].

Cette question de la démarche communautaire de pénitence et de pardon est donc plus difficile qu'il ne semblait au point de départ, c'est plus un long cheminement jalonné d'étapes progressives qu'une action située à un moment précis et qui permettrait de « tourner la page » définitivement comme certains avaient pu le penser.

Une réflexion avait été aussi initiée au cours du chapitre général de 2019 sur l'aspect financier de la réparation due aux victimes[2]. Cette question est travaillée depuis 2022 avec la Commission Reconnaissance et Réparation (CRR) mise en place par le Conférence des religieux et religieuses de France. Jusqu'ici, la communauté Saint-Jean avait surtout proposé des dédommagements de frais thérapeutiques, en attendant que la CRR puisse proposer un cadre à la réparation financière. Désormais, une collaboration entre la CRR et les trois instituts de la famille Saint-Jean a été institutionnalisée[3].

Une autre question qui a parfois été pénible pour les victimes est celle de la communication des étapes des procédures canoniques. Le prieur général et la commission SOS abus ont essayé d'informer les victimes des différentes étapes de la procédure canonique, mais cela s'est avéré souvent difficile car eux-mêmes n'avaient pas toujours ces informations. Ils ont pu toutefois leur transmettre les jugements prononcés.

Enfin, il faut mentionner une évolution dans les relations avec l'AVREF, dont témoignent les échanges entre le prieur général des frères de Saint-Jean et le président de cette association de victimes, dont la communauté Saint-Jean reconnaît désormais que la fondation était justifiée[4]. Des rencontres ont eu lieu, qui ont permis une meilleure compréhension mutuelle, et la clarification, grâce à une information mutuelle, de certains points précis qui faisaient problème[5].

E. Accompagnement des frères ayant commis des abus

Le rapport de la commission SOS abus a mis aussi en lumière le grand nombre de frères qui ont commis des abus, de gravité diverse. Certains ne peuvent pas demeurer dans la communauté, qu'ils soient renvoyés, ou qu'ils choisissent eux-mêmes de la quitter, n'y trouvant pas d'avenir pour eux. D'autres, tout en assumant les conséquences pénales ou disciplinaires de leurs actes, peuvent

---

[1] Extrait du message final de la 2e session du chapitre général 2022, AGCSJ.

[2] Voir notamment le document préparatoire à la 2e session du chapitre général de 2019, qui comprend une « Note sur l'état des lieux des réparations financières dans l'Église et au plan civil » (AGCSJ).

[3] « Les trois instituts de la famille Saint-Jean (Frères de Saint-Jean, Sœurs Apostoliques de Saint-Jean et Sœurs Contemplatives de Saint-Jean) ont signé le 10 février 2023 un accord pour un cadre de travail et de collaboration avec la CRR (Commission indépendante de Reconnaissance et de Réparation) prévoyant notamment une rencontre mensuelle entre cette commission et les trois prieurs généraux » (Newsletter des Frères de Saint-Jean, 19 mars 2023).

[4] Fr. François-Xavier, dans une lettre à Aimeri Suarez-Pazos, président de l'AVREF, a reconnu « l'intention juste » qui anime cette association. Lettre, 19 juillet 2020, AGCSJ. Voir aussi la réponse d'Aimeri Suarez-Pazos du 31 juillet 2020, AGCSJ.

[5] L'AVREF a notamment modifié le *Livre noir* en fonction d'informations apportées par le prieur général.

continuer à être religieux, et pour certains à exercer le sacerdoce après avoir accompli la sanction qui leur a été donnée[1].

L'accompagnement de ces frères a été un sujet de préoccupation pour les supérieurs. Ce thème a fait l'objet d'une réflexion lors du chapitre général de 2019[2], où une commission a tenté d'en comprendre les différents aspects, en envisageant plusieurs cas de figure. Cela n'avait toutefois pas débouché sur des orientations du chapitre. La question a aussi été abordée plusieurs fois en conseil du prieur général. Une commission comprenant un psychologue a été nommée pour aider les supérieurs[3], qui ont aussi cherché à nommer également un frère référent qui puisse assurer un accompagnement fraternel du frère concerné. Cependant, selon les situations, cette tâche s'est révélée plus ou moins difficile et plus ou moins bien accueillie par les frères, dont certains se sont sentis rejetés par leur communauté ou livrés à eux-mêmes. Parmi les points qui ont été les plus difficiles à vivre pour eux, il faut compter les mesures conservatoires imposées pour la durée de la procédure, qui ont souvent été ressenties comme l'anticipation d'une condamnation.

Malgré les efforts entrepris, cette question délicate de l'accompagnement des frères ayant commis des abus semble encore largement en chantier en 2023, de même que celle de la sollicitude pour les frères ayant quitté la communauté après avoir été reconnus coupables d'abus sexuels.

Une des questions qui s'est posée avec la multiplication des jugements était celle de la communication à la communauté des jugements et des peines prononcées. Les supérieurs étaient d'abord assez réticents à communiquer ces informations, par peur de détruire la réputation de quelqu'un qui avait déjà été sanctionné, et parfois par crainte d'être accusé de diffamation. De plus, les indications de l'Église sur ce point étaient peu claires. Cependant, la nécessité de donner une information, pour éviter des non-dits qui minaient la confiance à l'intérieur de la communauté, s'est imposée. Une information officielle et factuelle a paru préférable à la circulation de rumeurs qui n'étaient pas toujours fondées. Cette question a été abordée au chapitre général de 2019[4], sans donner lieu à des décisions. En février 2020, après le chapitre général, la question a été reprise au conseil. Il a été décidé que les informations concernant les sanctions seraient données dans une lettre institutionnelle régulière, parmi d'autres informations concernant des frères (sorties, demandes de dispense, exclaustrations, etc.). Finalement, le prieur général, a écrit une lettre à la communauté, en janvier 2022, où il a expliqué les raisons pour lesquelles il lui semblait bon de communiquer une information sur les jugements définitifs, d'une manière sobre :

> Ce sera pour nous une période difficile et nécessaire. Difficile, car nous serons amenés, à plusieurs reprises, à vous communiquer les décisions de justice qui tombent à l'issue de procédures longues et éprouvantes. Et ainsi que nous nous y étions engagés lors du CPG de février 2020, nous vous en informerons à chaque fois qu'un frère est jugé coupable et est sanctionné par la justice ecclésiastique ou civile. Nécessaire, en premier lieu pour les victimes mais aussi parce que nous savons que cette étape de la justice est aussi essentielle dans le cheminement de nos frères jugés coupables.
>
> Nous souhaitons éviter une communication qui donnerait libre cours à des interprétations minimisant ou aggravant les faits, et nous souhaitons préserver une certaine sobriété eu égard aux victimes et à nos frères.

---

[1] La communauté a cependant été amenée à se prononcer sur la possibilité pour ces frères qui restent religieux après avoir reçu une sanction, de même que pour ceux pour lesquels une procédure est en cours, de participer au gouvernement de l'institut, en votant et en étant élu. La question se posait notamment à cause du scandale que pourrait causer, par exemple, la position d'autorité donnée à un tel frère qui serait élu prieur. Le chapitre général de 2022, avec le soutien de Mgr Carballo, a « décidé la limitation du droit d'élire (voix active) et d'être élu (voix passive) pour les frères faisant l'objet d'une procédure ou d'une condamnation civile ou ecclésiastique, ainsi que pour les frères dispensés de résidence. Dans ce domaine, les supérieurs majeurs – prieur général et provinciaux – peuvent adapter la mesure » (message final de la 2e session du chapitre général 2022, AGCSJ).

[2] Voir notamment le document du « groupe de travail pour le chapitre général sur l'accompagnement des frères "auteurs d'abus" », dans le document préparatoire à la 2e session du chapitre général 2019, AGCSJ.

[3] Conseil de septembre 2019, AGCSJ.

[4] Voir la note sur « la communication interne au sujet des abus » dans le document préparatoire à la 2e session du chapitre général 2019, AGCSJ. Le rapport de la commission SOS abus avait identifié « le manque de communication au sujet des sanctions » comme un des facteurs ayant contribué à « entretenir une sorte de sentiment d'impunité qui favorise la récidive » (rapport de 2019, AGCSJ).

> Cela fera l'objet d'un discernement à chaque fois. Pour préserver la réputation des frères et la présomption d'innocence, ces communications n'auront pas lieu tant que les faits ne seront pas établis et que le frère ne sera pas jugé, sauf nécessité et sauf aux frères qui ont à gérer la situation. […]

Suit une liste de raisons en faveur de la communication des sanctions et parfois des mises en cause, comme la responsabilité pour la communauté de ne pas être un lieu qui favorise la récidive par le non-dit des sanctions ou le risque que des frères défendent par ignorance un frère jugé coupable, ce qui est choquant. Cette liste se termine sur un enjeu pour la vie de la communauté :

> J'aimerais aussi souligner que, certes, cela peut être rude pour les frères concernés que leur réputation vis-à-vis de leurs frères soit compromise par une telle communication, mais il est rude aussi pour l'ensemble des frères d'appartenir à une congrégation dont la réputation est ruinée à cause de ce type de comportement : il y a une dimension de justice vis-à-vis de ses frères d'assumer sa part de responsabilité dans l'épreuve de la réputation communautaire.
>
> Il me semble que ce dernier argument est le plus universel, et qu'il est ce qui peut donner un sens positif à cette communication : un frère assume communautairement sa responsabilité dans un mal qui impacte la vie de tous les frères et qui a été objectivé par un jugement ecclésiastique ou civil. Il me semble que c'est un bien, et que cela est nécessaire pour la réconciliation communautaire[1].

Dans la même lettre, en lien avec ce thème de la communication des sanctions, fr. François-Xavier proposait une réflexion sur la réconciliation dans la communauté qu'il vaut la peine de citer aussi, car elle montre à la fois l'enjeu et la difficulté pour une communauté chrétienne de savoir non seulement nommer le mal et le reconnaître pour ce qu'il est, mais de savoir aussi réintégrer les coupables :

> La manière dont nous recevons ces nouvelles doit aussi être en accord avec cette finalité de réconciliation communautaire. Cette finalité est au contraire compromise si ces nouvelles donnent lieu à des commentaires bavards au lieu d'être le point de départ d'une relation nouvelle avec le frère, dans la charité et la vérité.
>
> Il y a d'abord un enjeu de justice que je rappelais dans le communiqué du CPG de février 2020 : "En même temps que nous portons attention à condamner les actes sans ambiguïté, il n'est pas inutile de se rappeler la nécessité de distinguer les actes de leurs auteurs qui ont droit à notre respect. C'est une exigence de la justice. Mis à part le fait que l'intimité du cœur ne peut être jugée que par Dieu seul, nous pouvons aussi nous aider de l'analyse de la commission SOS abus sur les causes des abus en général dans notre Communauté (notamment : défauts de formation, mauvais conseils reçus dans l'accompagnement spirituel, dévoiement par un abuseur dans certains cas), pour ne pas nous précipiter vers des jugements durs et injustes sur les personnes des frères condamnés."
>
> Je pense que nous sommes tous fortement responsabilisés par notre histoire. Pour les uns, cette histoire est un appel à faire la vérité, sans dérobade ni minimisation, en se laissant déplacer intérieurement avec humilité, sachant que les abus proviennent d'angles morts et créent des angles morts. Dans ces circonstances, les frères mis en cause peuvent reprendre leur part dans la vie de la Communauté en s'exposant dans la vérité pour la restauration des personnes blessées, et pour reconstruire la confiance communautaire ; et tous doivent accepter que nous soyons remis en cause dans notre culture communautaire qui peut être marquée par certains de ces angles morts. Cette démarche est coûteuse et demande du courage. Elle appelle aussi un engagement de la part de tous.
>
> Notre histoire est d'autre part un appel fort à un autre engagement, celui de la charité fraternelle qui favorise le travail de la vérité et la restauration. Je continuais, dans le même communiqué de février 2020 : "Nous pouvons nous rappeler aussi l'appel évangélique à être témoins de la miséricorde pour nos frères, non pas au sens d'annuler leurs responsabilités, selon une caricature de la miséricorde dont nous ne voulons plus, mais être témoins de la miséricorde en facilitant leur chemin de conversion, de pénitence, et d'espérance. Des mesures d'exclusion sont prévues dans certains cas par le droit et la justice de l'Église, et des sanctions peuvent être nécessaires pour le bien commun de la Communauté, mais il n'existe pas d'exclusion de la charité. Il n'y a aucune rédemption à attendre des mécanismes de boucs émissaires ; c'est en nous faisant responsables de nos frères au contraire, de leur conversion et de leur espérance comme si elles étaient nôtres, que nous pouvons le mieux prendre notre part de la rédemption communautaire." Un tel engagement est autant au service de la justice que de la charité.

[1] Lettre du prieur général aux frères, 17 janvier 2022, AGCSJ.

> Il y a eu un temps pour l'indignation, justifiée par la gravité du mal et la défense des victimes. Nous sommes cependant appelés à aller plus loin, a fortiori lorsqu'un frère a coopéré, est sanctionné par la justice et que cette information est partagée en communauté. Il y va pour chacun de nous de la vérité de notre engagement pour l'Évangile. Georges Bernanos, qui avait pourtant une sensibilité à la perversion aiguisée, écrivait : "Je me méfie de mon indignation, de ma révolte. L'indignation n'a jamais racheté personne, mais elle a probablement perdu beaucoup d'âmes"[1].
>
> Il y va également de l'avenir de la Communauté, selon l'alternative entre avoir raison et avoir une maison, dont parle Saint-Exupéry dans Citadelle : "Me plaît le père qui, son fils ayant péché, s'en attribue à soi le déshonneur, s'installe dans le deuil et fait pénitence. Car son fils est de lui […] Si tu refuses d'être responsable des défaites, tu ne le seras point des victoires. Si tu l'aimes, celle de ta maison, qui est ta femme, et qu'elle pèche, tu n'iras point te mêler à la foule pour la juger. Elle est de toi et tu te jugeras d'abord car tu es responsable d'elle. […] Car certes te viendront des témoins étrangers devant lesquels tu auras à rougir. Et pour te purger de ta honte tu te désolidariseras de ses fautes. Mais il te faut bien quelque chose de quoi te faire solidaire. De ceux qui ont craché sur ta maison ? Ils avaient raison, diras-tu. Peut-être. Mais je te veux de ta maison. Tu t'écarteras de ceux qui crachaient. Tu n'as pas à cracher toi-même."[2] L'appartenance à une communauté met une limite au souci de respectabilité personnelle, au souci d'avoir raison, ou plutôt elle le relativise à d'autres fins transcendantes, souci de la personne blessée et souci de la communauté.
>
> Comme je le disais, le droit et le bien commun de la Communauté et de l'Église peuvent conduire à des mesures d'exclusion, mais il n'existe pas d'exclusion de la charité. Des frères peuvent également choisir de quitter la communauté parce que la contradiction entre le scandale et l'appartenance à la Communauté peut être trop forte à porter. Nous n'avons pas à les juger, mais nous devons savoir pourquoi nous restons. Je ne vois pour ma part qu'une seule voie, qui est une aventure passionnante à vivre : celle de la vérité sans diminution et de la fraternité sans ostracisation, en un mot celle de la rédemption communautaire. Je crois que c'est non seulement la seule voie évangélique pour notre Communauté, mais que cela correspond aussi à un témoignage dont notre monde a besoin[3].

La question de l'accompagnement des frères ayant commis des abus est ainsi une question qui concerne toute la communauté, dans son identité religieuse et chrétienne, mais il ne faut pas oublier que la communauté des frères comporte aussi en son sein des victimes d'abus sexuels. Enfin, une autre question est apparue progressivement, celle de l'accompagnement des frères ayant vécu dans des prieurés où ont eu lieu des abus sexuels et en ayant souffert. Du côté des sœurs, des questions analogues se posent, même si la proportion des sœurs ayant commis des abus sexuels et des sœurs victimes n'est pas la même. Assumer ensemble le passé de la famille Saint-Jean, dans ses aspects sombres tout comme dans les lumineux, constitue ainsi un véritable défi.

II. LES CONFIRMATIONS PROGRESSIVES CONCERNANT LES ABUS DU PÈRE M.-D. PHILIPPE

La communication à la suite du chapitre général de 2013 a progressivement libéré la parole, dans la famille Saint-Jean et au-delà. Des personnes (frères, sœurs ou laïcs) ont rapporté au prieur général des abus sexuels commis par le père M.-D. Philippe ou des comportements ambigus, dont ils avaient eu connaissance. Surtout, cela a rendu plus facile la démarche de témoignage pour les victimes, dont plusieurs se manifestèrent alors[4]. En mars 2015, Michèle-France Pesneau écrivit à fr. Thomas en lui envoyant son témoignage, qu'elle donna aussi plus tard à l'AVREF sous un pseudonyme[5]. L'émission diffusée sur la chaîne ARTE en mars 2019, dans laquelle elle intervenait à visage découvert, permit à de nombreuses personnes de se rendre mieux compte de la gravité des actes du père M.-D. Philippe, et favorisa la prise de conscience. Ce témoignage eut un grand

---

[1] G. BERNANOS, *La vocation spirituelle de la France*, Plon, 1975, p. 227.

[2] A. DE SAINT-EXUPERY, *Citadelle*, Gallimard, 2000, p. 365-366, cité dans M. STEFFENS, *Rien de ce qui est inhumain ne m'est étranger – Éloge du combat spirituel,* Points, 2016, p. 28.

[3] Lettre du prieur général aux frères, 17 janvier 2022, AGCSJ.

[4] En mai 2015, fr. Thomas recensait dix nouveaux témoignages depuis le chapitre général (conseil de mai 2015, AGCSJ).

[5] Témoignage de « Anne-Claire Fournier », publié sur le site de l'AVREF le 17 juin 2016.

retentissement, notamment chez les sœurs de Saint-Jean, dont plusieurs témoignèrent à leur tour peu après d'abus du père Philippe à leur égard.

Chaque témoignage reçu confortait les frères dans l'idée qu'ils avaient bien fait de parler ouvertement. C'est à partir de 2014, lorsque des plaintes furent déposées auprès des autorités de l'Église, pour calomnie et diffamation[1], que les supérieurs des frères commencèrent à s'intéresser aux papiers du père M.-D. Philippe et à les archiver. Ils découvrirent alors plusieurs preuves d'abus commis par le père Philippe.

Cependant, de nombreux frères et sœurs de Saint-Jean étaient troublés par la révélation que le père M.-D. Philippe avait commis des abus sexuels et ressentaient un malaise. Certains étaient même révoltés et dans une opposition au chapitre général. La volonté de « réhabiliter le père Philippe » fut exprimée dans une pétition signée par 22 frères envoyée à toute la communauté[2], des blogs, ou un appel à témoignage en faveur du père M.-D. Philippe. Il y eut aussi des accusations de diffamation. Les supérieurs essayaient d'accompagner les frères et sœurs, mais la crainte d'accentuer les divisions était grande. Les positions étaient en effet diverses et très marquées, tant en interne que parmi les oblats et les laïcs liés à la communauté, même si la majorité faisait confiance aux orientations prises par les chapitres généraux et les supérieurs. Pour éviter d'accentuer les tensions chez les sœurs contemplatives, Mgr Brincard leur interdit de parler de ce sujet entre elles. Du côté des sœurs apostoliques, la question a été abordée surtout dans les chapitres régionaux préparatoires au chapitre général de 2015[3]. Les sœurs ont pu exprimer leurs points de vue, mais pendant le chapitre général elles n'ont pas souhaité reparler de ce sujet. Apparemment, les sœurs préféraient éviter ce sujet de tension[4]. De nombreuses personnes, en particulier chez les sœurs, attendaient qu'une autorité de l'Église, et non seulement le prieur général des frères, se prononce sur les abus sexuels commis par le père M.-D. Philippe. Un point qui rendait peut-être ce sujet plus délicat chez les sœurs, contemplatives ou apostoliques, était que des victimes du père Philippe se trouvaient parmi elles, et que les autres pouvaient se dire aussi qu'elles auraient pu être victimes.

Beaucoup étaient dans l'incompréhension. Un des grands points d'inquiétude était que la doctrine du père M.-D. Philippe risquait d'être remise en question. Il était en tout cas devenu possible de se poser des questions sur l'enseignement du père Philippe, et la parole se libérait sur ce point, progressivement. Un certain nombre de frères et sœurs ressentaient une liberté nouvelle par rapport au père Philippe et à son enseignement, tout en éprouvant parfois de la culpabilité et en ayant peur d'être ingrat à son égard. Peu à peu, la question de l'emprise a émergé comme une question importante, liée aux abus sexuels, mais ne s'y résumant pas.

La publication de la biographie du père M.-D. Philippe écrite par Marie-Christine Lafon permit à beaucoup de mieux connaître sa vie, dont beaucoup d'aspects leur étaient encore inconnus, notamment son histoire familiale et son grand rayonnement apostolique avant la fondation de la

[1] Ces plaintes n'aboutirent pas à une condamnation, mais à la reconnaissance par le Saint-Siège du bien-fondé de l'action du prieur général.

[2] Certains signataires ont été accusés d'abus sexuels.

[3] La lettre que la prieure générale adressa à ses sœurs le 31 août 2013 (ASAP) mentionna les abus du père Philippe de manière seulement allusive, comme une épreuve. Plutôt que d'aborder le sujet de front, elle préféra questionner les sœurs sur la chasteté et l'esprit de virginité, et particulièrement les moyens de s'entraider sur ces sujets délicats, ainsi que sur l'idéalisation d'une personne. Sans employer le mot, c'est la problématique de l'emprise qui était ainsi abordée. L'année suivante, le sujet des « nouvelles de mai 2013 concernant notre père Marie-Dominique Philippe, qui ont éprouvé et secoué à la fois chacune de nous, et notre Famille religieuse tout entière » fut mis explicitement à l'ordre du jour des chapitres de régions, et chaque sœur était invitée à préparer une intervention. La perspective se voulait positive : il s'agissait surtout de « voir ensemble comment avancer en Congrégation, afin de faire fructifier l'héritage reçu » (lettre de la prieure générale à ses sœurs, 2 octobre 2014, ASAP).

[4] Le chapitre général des sœurs apostoliques a eu lieu du 5 au 19 mars 2015. Le prieur général des frères y a fait une intervention, où il a invité les sœurs à voir dans la crise traversée « une opportunité pour une plus grande maturité » (compte rendu du chapitre général 2015, ASAP).

communauté Saint-Jean[1]. En mars 2015, les responsables de la communauté de L'Arche communiquèrent aux supérieurs de la communauté Saint-Jean les résultats d'une enquête sur le père Thomas Philippe, qui concluait à des abus sexuels, avec des justifications doctrinales[2], ce qui ne pouvait que conforter les frères dans leurs interrogations à propos des justifications du père Marie-Dominique Philippe. Au conseil du prieur général, une discussion à l'occasion de l'anniversaire des 10 ans de la mort du père M.-D. Philippe manifesta la difficulté de trouver un positionnement équilibré par rapport au père Philippe : manifester de la gratitude tout en voulant faire la lumière sur les abus sexuels et l'emprise était compliqué[3]. Le problème principal auquel était alors confrontée la famille Saint-Jean était de reconnaître le père M.-D. Philippe comme fondateur, dont l'Esprit Saint avait pu se servir, mais sans que cela fasse de lui un modèle à imiter, ni un enseignant sûr à tous points de vue. Dans cette perspective, il paraissait opportun de mettre davantage en avant la figure de S. Jean dans l'expression du charisme de la communauté.

C'est en 2016 que le Saint-Siège prit officiellement position sur les abus sexuels commis par le père M.-D. Philippe, par une lettre de la Congrégation pour les instituts de vie consacrée, adressée aux frères et sœurs de Saint-Jean le 22 juin[4]. Dans cette lettre, le dicastère parlait de « déviances dans la vie affective et sexuelle » du père M.-D. Philippe, « concernant des conduites graves initiées puis menées dans la durée auprès de jeunes femmes sous son autorité ». Il parlait aussi de témoignages mettant en cause sr Alix[5]. Le cardinal Braz de Aviz encourageait les frères et sœurs de Saint-Jean à « intégrer cela à leur histoire avec humilité et confiance [6]», et à ne pas idéaliser leur fondateur. Tout en appelant à poursuivre les réformes entreprises et en donnant des points d'attention, il affirmait avec force que le charisme de la famille Saint-Jean est « un patrimoine spirituel fécond » pour chacun de ses membres et pour l'Église[7]. Cette lettre fut bien reçue par la plupart des membres de la famille Saint-Jean, en tant que parole d'autorité, à la fois bienveillante et exigeante. Cependant, elle n'était qu'un point d'étape, qui suscitait aussi beaucoup d'interrogations sur les orientations à prendre, et

---

[1] M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe. Au cœur de l'Église du XX^e siècle*, Paris, Desclée De Brouwer, 2015. Le livre ayant été rédigé avant l'annonce du chapitre général de 2013 sur les abus commis par le père Philippe, l'éditeur a ajouté une note d'une dizaine de lignes pour le signaler (p. 821).

[2] « Il ressort de ces témoignages concordants et sincères ceci : le père Thomas Philippe a eu des agissements sexuels sur des femmes majeures, par lesquels il disait rechercher et communiquer une expérience mystique ; ils sont pourtant gravement contraires aux vœux religieux qu'il avait prononcés ainsi qu'à la discipline et à la morale enseignées par l'Église ; ils attestent une emprise psychologique et spirituelle sur ces femmes auxquelles il demandait le silence car, selon lui, cela correspondait à des "grâces particulières" que personne ne pouvait comprendre » (citation extraite de la lettre de Patrick Fontaine et Eileen Glass, 24 mars 2015 : https://www.larche.org/wp-content/uploads/2022/05/2015_03_20-LettrePere_Thomas_PAF-EGS-FR1.pdf). Fr. Thomas a donné connaissance de cette lettre aux prieures générales des sœurs contemplatives et apostoliques.

[3] Conseil de février 2016, AGCSJ. Voir aussi le conseil des sœurs apostoliques des 13-15 juin 2016, où elles posent la question : « Fêter notre fondateur, est-ce opportun dans les circonstances actuelles ? » (ASAP).

[4] Voir chapitre 5, I, A pour le passage concernant le père Philippe. Cette lettre a été rédigée au terme du mandat de Mgr Blondel comme commissaire pontifical. Elle concernait avant tout les religieux et n'a pas été communiquée aux oblats dans un premier temps.

[5] Les témoignages à propos de sr Alix ont aussi été considérés comme crédibles par l'autorité ecclésiastique. Elle-même a été confrontée par Mgr Blondel avant sa mort, et elle n'a ni reconnu ni nié les faits qui lui étaient reprochés.

[6] « Tout en tenant compte du fait que ces deux personnes sont maintenant décédées et ne peuvent pas exercer un légitime droit à la défense, il relève de la compétence et de la responsabilité de ce Dicastère d'opérer un discernement sur leurs attitudes et leurs actes, qu'en raison du rôle qu'ils ont eu dans la fondation et le développement de la famille Saint Jean, en soulignant le dynamisme religieux qui est passé par eux, mais aussi en acceptant la possibilité d'ombres éventuelles. Dans ce registre nous devons constater que l'Église a été saisie de plusieurs témoignages, fiables, clairs et convergents, qui mettent en cause, à tel ou tel moment de leur vie, l'exercice de la vertu de chasteté, avec une réelle gravité. Il serait contraire à la vérité de le nier ou de le passer sous silence. Les membres de la famille Saint Jean doivent intégrer cela à leur histoire avec humilité et confiance » (Cardinal Braz de Aviz et Mgr Carballo, lettre du 22 juin 2016 aux frères et sœurs de Saint-Jean, AGCSJ.

[7] « Le socle commun de vos trois Instituts, votre charisme de fondation, tel que vous l'exprimez dans vos textes et que vous vous efforcez avec générosité de le vivre, est un patrimoine spirituel fécond pour chacun de vous et pour l'Église. Le patronage commun de l'Apôtre Saint Jean et de la Vierge Marie marque d'une belle façon la suite du Christ que vous vous proposez de vivre. L'insistance sur l'oraison personnelle, la vie fraternelle et communautaire, le souci de l'annonce de l'Évangile et l'importance donnée à l'étude dans la recherche de la vérité, sont des exigences qui rejoignent positivement les conditions de la foi aujourd'hui. Il est de votre responsabilité de veiller à ce que *ce capital spirituel profite à la fois aux membres de votre famille et au bien de tout le Corps du Christ* (*L.G.* n°43) » (Cardinal Braz de Aviz et Mgr Carballo, lettre du 22 juin 2016 aux frères et sœurs de Saint-Jean, AGCSJ).

son intégration ne se fit que progressivement. Pour répondre à une demande de Mgr Carballo, fr. Thomas écrivit une lettre aux frères, le 20 février 2019[1], dans laquelle il faisait le point sur les témoignages d'abus du père M.-D. Philippe reçus depuis 2013[2]. Il mentionnait aussi les différences de positionnement par rapport au père Philippe dans la communauté :

> La plupart de ces éléments ont été partagés lors de nos rencontres vicariales ces dernières années, et je dois souligner que j'ai apprécié la liberté de ton avec laquelle nous avons pu en parler entre nous. L'assimilation d'une telle histoire n'est pas l'affaire d'un jour, le rythme de chacun doit être respecté et d'ailleurs, tout le monde n'a pas l'obligation de penser la même chose. Je voudrais cependant souligner deux choses :
>
> > 1) Je ne connais personne, ayant lu l'ensemble des témoignages, qui puisse douter de leur véracité. Rome l'a d'ailleurs confirmé plusieurs fois, notamment dans la lettre que nous avons reçue en 2016 et dans les huit pages de conclusion de mon procès pour diffamation.
> >
> > 2) La responsabilité des frères qui ont exprimé publiquement leur déni, notamment de ceux qui ont signé une pétition contre moi, est grande. Ce déni public a blessé les victimes, ajoutant de la souffrance à leur souffrance, et retardé le travail de prise de conscience que nous devions faire entre nous. Il faut comprendre que les victimes d'abus, en général, ont survécu, plutôt que vécu, luttant continuellement contre les angoisses et le désespoir. Elles ont vu leur vie largement gâchée par ce qui leur est arrivé. Quand on a la douloureuse expérience d'en rencontrer et de commencer à comprendre (au moins un peu) ce qu'elles ont vécu, on aurait envie de se mettre à genoux devant elles et de leur dire notre honte ; leur demander mille fois pardon en tant que membre de l'Église, en tant que Communauté Saint-Jean, en tant que prêtre, frère, et même tout simplement en tant que baptisé. Les victimes d'abus dans l'Église ont besoin d'un vrai et profond mea culpa et surtout pas de paroles de déni, et encore moins d'être à nouveau humiliées.
>
> Nous aurons à reprendre la question du rapport à notre fondateur lors du prochain Chapitre général. Pour ceux qui l'ont connu (70% des frères), tout cela est particulièrement douloureux, voire inconcevable. Cela prend du temps. J'ai bien conscience que c'est une question pour laquelle chacun d'entre nous a un chemin personnel à faire. Pour certains, ce chemin est plus facile ou déjà achevé, pour d'autres cela demandera encore du temps et un accompagnement. Nous devons exercer et vivre la charité fraternelle entre nous, aussi dans ces écarts.
>
> À propos du travail à faire lors du prochain chapitre général, j'ai reçu récemment une lettre de Mgr Carballo me disant ceci : "On comprend bien les insatisfactions sur la ligne prise par le précédent chapitre général concernant le fondateur de l'Institut. En effet, immédiatement après ce Chapitre, il y eut des protestations de religieux qui estimaient fausses les accusations morales contre le Père Marie-Dominique Philippe et en réclamaient un démenti public. Devant la proximité du prochain Chapitre, d'autres religieux demandent en revanche que soient prises des mesures en sens contraire. En ce qui concerne le Dicastère, nous apprécions les décisions prises par le Chapitre précédent ainsi que la façon prudente et délicate avec laquelle vous avez voulu les exécuter. Cela n'empêche cependant pas le prochain chapitre général de reconsidérer les événements du passé récent. Il pourrait être très utile d'y traiter de […] : la vie quotidienne à l'intérieur des communautés, dont [certains frères] estiment qu'elle est encore trop imprégnée de l'exemplarité du Père Philippe (prière, portraits, livres, etc.)"[3].

En juillet 2019, Mgr Carballo confirma à la prieure générale des sœurs contemplatives les orientations prises par le dicastère sur le père M.-D. Philippe et sur sr Alix[4].

---

[1] Lettre de fr. Thomas aux frères, 20 février 2019, AGCSJ. Cette lettre est disponible en ligne : https://freres-saint-jean.org/wp-content/uploads/sites/2/2019/02/2019-02-20-lettre-aux-frres.pdf.

[2] « À la suite de ces déclarations, j'ai reçu de nouveaux témoignages, dont certains beaucoup plus explicites, comme celui d'une des plaignantes qui l'a par la suite partagé publiquement. Outre ce témoignage, le dossier du père Philippe comporte une quinzaine de témoignages relatant des gestes de gravités diverses, principalement à l'égard de religieuses (essentiellement des sœurs contemplatives et apostoliques de Saint-Jean), dans le cadre de la direction spirituelle, de la confession, avec parfois justifications et intimation du secret, sur une période qui s'étend de 1974 à 1992. À ma connaissance, 5 cas font état d'actes qui peuvent être caractérisés comme sexuels (et non pas seulement comme fortement sensuels), dont trois, répétés sur une longue période » (lettre de fr. Thomas aux frères, 20 février 2019, AGCSJ).

[3] Lettre de fr. Thomas aux frères, 20 février 2019, AGCSJ.

[4] « Sœur Marie-François et moi avons comme prévu rencontré Monseigneur Carballo le 5 juillet. C'est dans un climat de confiance et de dialogue qu'il nous a accueillies, écoutées et pris le temps de répondre à nos questions.

Le temps passant, il devenait plus facile aux frères et sœurs de prendre du recul par rapport au père M.-D. Philippe. La question demeurait toutefois de discerner ce qu'il fallait garder du patrimoine reçu de lui et ce qui devait être corrigé ou même abandonné. C'est cette question qui fut au centre du chapitre général des frères de 2019. Le prieur général sortant, fr. Thomas, le mentionnait d'ailleurs dans son rapport pour le chapitre :

> Jusqu'au dernier chapitre général de 2013, le père Marie-Dominique était considéré plus ou moins par tous comme le point de référence unificateur de notre Communauté. En raison de ce que nous avons appris à son sujet lors du chapitre général de 2013, et par la suite, la relation à notre fondateur est devenue aujourd'hui hautement problématique. Au cours de ces six dernières années, avec les vicaires, nous avons surtout essayé d'aider les frères à "digérer" les révélations de 2013 en faisant en sorte que chacun puisse en parler. La question de notre rapport au père Marie-Dominique, en tant que Fondateur historique de notre Communauté, doit être analysée de plus près. Une relecture communautaire de l'histoire de notre fondation s'impose d'autant plus que cette histoire a encore un impact sur nous. Comment permettre l'appropriation de notre histoire par chacun ? Cette question, dans ses multiples facettes, sera forcément au centre de notre travail en chapitre général[1].

La présence de Mgr Carballo lors de la 2e session du chapitre général des frères, pour une journée de travail à laquelle les prieures générales des sœurs contemplatives et des sœurs apostoliques avaient été invitées avec leurs conseillères, fut un moment très important du chapitre. C'était un témoignage de la sollicitude de l'Église pour la famille Saint-Jean, et les paroles fortes que prononça Mgr Carballo furent décisives. Il les résuma ensuite dans une lettre adressée aux frères capitulants, le 28 octobre 2019, dans laquelle il faisait la distinction entre fondateur historique et référent charismatique. Le père M.-D. Philippe, étant donné le manque d'exemplarité de sa vie, ne peut être référent charismatique. Il reste fondateur historique, mais les membres de la famille Saint-Jean sont invités à prendre une certaine distance vis-à-vis de lui[2].

D'autres interventions aidèrent le chapitre à se positionner par rapport au père M.-D. Philippe. Le Dr Dominique Struyf présenta un point de vue de psychiatre spécialisé en systémie (psychologie des

---

J'ai pu lui faire part de la situation de notre Congrégation abordant avec lui en toute clarté les éléments qui nous ont fragilisées aussi bien spirituellement qu'économiquement, mais également le chemin de reconstruction que nous avons entrepris et le soutien dont nous avions besoin. Pour mener à bien ce travail de reconstruction, je sais qu'il était important pour certaines d'entre vous d'avoir une confirmation au sujet de différentes informations qui ont circulé aussi bien au sein qu'en dehors de notre communauté. Ainsi, je lui ai demandé des précisions sur ce qu'il avait dit au sujet de sœur Alix dans sa lettre de juin 2016 : "Il ne faut pas mettre en avant *son* exemplarité dans le domaine de la chasteté". Il m'a répondu qu'elle a été sanctionnée par l'Église et exclue de la vie religieuse. "Vous n'avez plus à faire référence à elle comme fondatrice". Il a par ailleurs ajouté : "J'ai reçu des preuves que la relation entre sœur Alix et le père Marie-Dominique Philippe n'était pas saine." Monseigneur nous a également encouragées à avancer dans le discernement de notre charisme, et le rapport au Fondateur. Ce dernier point est à travailler en famille. Le Chapitre général des frères sera l'occasion de faire quelques pas dans ce sens ou nourrir notre propre réflexion, car les frères désirent que nous puissions avoir un temps de travail ensemble avec également nos sœurs apostoliques. Je vous encourage à relire la lettre du Dicastère du 22 juin 2016, qui donne les principaux points que nous aurons à revisiter, pour notre communauté et en famille. Je suis bien consciente que cette annonce concernant sœur Alix et que ce questionnement au sujet de notre fondateur et de notre charisme peuvent être douloureux à recevoir. Ce n'est cependant que par une recherche individuelle et communautaire, que nous serons à même de nous reconstruire sur les fondations que nous aurons discernées et choisies ensemble » (lettre de sr Paul-Marie, prieure générale, aux sœurs contemplatives, 29 juillet 2019, AGCSJ).

[1] Rapport du prieur général à la 1re session du chapitre général 2019, AGCSJ.

[2] « Le Père Marie-Dominique Philippe est le fondateur de l'Institut religieux des Frères de Saint-Jean. À ce titre, il vous a transmis un charisme qui a été reconnu par l'Église. Néanmoins, le Père Philippe ne peut constituer une référence charismatique, en ce sens qu'une référence charismatique transmet un enseignement et un modèle de vie. Or vous savez que le Père Philippe ne peut constituer un modèle de vie. En outre, le travail de clarification et de reconnaissance doit encore être poursuivi en ce qui concerne sa vie. Et, en ce qui concerne son enseignement philosophique, vous aurez à procéder, avec patience et sérieux, à un travail attentif de discernement, à la lumière de l'Évangile et du Magistère. Par conséquent, il vous faut prendre, dès maintenant, une certaine distance par rapport à la personne du père Philippe et éviter ce qui peut être source de confusion. Je vous conseille, par exemple, de ne plus mettre ses livres en vente dans vos librairies et de ne plus exposer ses photos dans des endroits publics. Plus profondément, il vous est nécessaire de chercher à mieux exprimer votre identité charismatique, en vous fondant avant tout sur l'Évangile de Saint Jean, tel que celui-ci est lu, médité et prié par l'Église, en particulier le Concile Vatican II et le Magistère récent de l'Église. Il faudra également chercher à mieux exprimer le charisme commun aux Instituts des Frères, des Sœurs Contemplatives et des Sœurs Apostoliques, toute en maintenant leurs propres spécificités. » (Mgr Carballo, lettre du 28 octobre 2019 aux frères de Saint-Jean, AGCSJ).

groupes), notamment sur le génogramme (l'histoire familiale) du père Philippe. Sr Noëlle Hausman, théologienne, spécialiste de la vie religieuse, fit des exposés sur la théologie du charisme et sur la spiritualité johannique, en s'appuyant particulièrement sur le magistère de l'Église. Enfin, fr. Renaud-Marie présenta un exposé historique sur l'affaire de l'Eau vive dans les années 1950 et spécialement le père Marie-Dominique Philippe, à partir de documents d'archives rendus accessibles par l'Ordre dominicain[1]. Ces exposés, ainsi que les témoignages d'une sœur victime et d'un frère ayant commis des abus sexuels, permirent au chapitre général de se positionner de manière plus claire qu'auparavant sur le père M.-D. Philippe, comme on peut le constater dans sa déclaration sur « le rapport au fondateur » :

> À la suite du Chapitre général de 2013, notre Congrégation est entrée dans un processus de prise de conscience des abus du P. Marie-Dominique Philippe et de discernement au sujet du charisme de l'institut. Avec la seconde session du Chapitre de 2019, qui s'est tenue du 22 octobre au 1er novembre, nous sommes arrivés à une nouvelle étape.
>
> Monseigneur José Rodrigue Carballo, Secrétaire de la Congrégation pour la Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique, a été invité à cette seconde session. Il a tenu à s'adresser au Chapitre comme un "frère" venu nous donner au nom du Dicastère une "parole d'Église". Il a rappelé les points essentiels de son intervention dans une lettre adressée de Rome au Chapitre le 28 octobre 2019 (cf. la lettre en annexe). Cette lettre souligne en particulier :
>
> "Le Père Marie-Dominique Philippe est le fondateur de l'Institut religieux des Frères de Saint-Jean. À ce titre, il vous a transmis un charisme qui a été reconnu par l'Église. Néanmoins, le Père Philippe ne peut constituer une référence charismatique, en ce sens qu'une référence charismatique transmet un enseignement et un modèle de vie. Or vous savez que le Père Philippe ne peut constituer un modèle de vie."
>
> Le Chapitre général reçoit les indications de Mgr J. R. Carballo, et se positionne de la façon qui suit sur le charisme et sur le rapport au fondateur.
>
> Le charisme n'est ni un idéal abstrait, ni indépendant de nous comme frères de Saint-Jean. Il est une vie qui se déploie en nous, comme un don de l'Esprit dans l'Église. Dans une communauté religieuse, le charisme est porté par l'ensemble des membres. Dans nos couvents, notre charisme est vivant, s'actualise et, progressivement, il manifeste sa richesse. Les frères réunis en Chapitre général sont particulièrement chargés de préciser le charisme de l'institut, en invoquant l'Esprit Saint et toujours en dialogue avec l'Église.
>
> Si le charisme est une vie selon l'Esprit Saint, le P. M.-D. Philippe, en raison des graves abus qu'il a commis, ne peut pas être un modèle de cette vie. En conséquence, les Frères ne se réfèrent plus à lui comme à une norme pour actualiser leur charisme aujourd'hui.
>
> Les Frères reconnaissent son rôle au service du désir exprimé par les premiers frères de former une communauté. Des éléments de notre patrimoine spirituel nous sont parvenus à travers lui, par exemple la référence à saint Jean, la vie religieuse à la fois contemplative et apostolique, l'importance de la philosophie, et la théologie de saint Thomas d'Aquin.
>
> Les Frères veulent aujourd'hui opérer à son égard un décentrement et condamnent sans ambiguïté ses agissements abusifs (abus de conscience, de pouvoir et sexuels), ainsi que les dysfonctionnements engendrés. Dans la charité, nous prions pour lui. Et nous prions en premier lieu pour toutes les personnes qu'il a blessées.

[1] « Depuis quelques années, la révélation des abus au sein de la Communauté a suscité un effort de recherche sur leurs causes. Lors du Chapitre, nous avons écouté un exposé relatant une part du passé du P. Marie-Dominique Philippe. Nous avons appris qu'en 1957, le Saint-Siège a infligé des sanctions au P. M.-D. Philippe : interdiction de confesser, de diriger spirituellement des religieuses, de séjourner et de prêcher dans des monastères et d'enseigner la spiritualité. Ces sanctions ont duré deux ans. Le P. M.-D. Philippe avait été jugé gravement complice des agissements de son frère. Le P. Thomas Philippe avait été condamné en 1956 par le Saint-Office à ne plus avoir aucun ministère sacerdotal, car il avait entraîné des femmes vers des moments d'intimité sexuelle par des justifications mystiques et théologiques, allant parfois jusqu'à fausser leur conscience. Ont été également reconnus comme ayant une responsabilité dans les agissements du P. Thomas Philippe : sa sœur, Mère Cécile Philippe, prieure du monastère dominicain de Bouvines, et son oncle le P. Pierre-Thomas Dehau. Mère Cécile a été déposée de sa charge de prieure. Le P. Dehau, eu égard à son âge et à sa maladie, n'a reçu qu'une monition canonique » (message final de la 2e session du chapitre général de 2019, AGCSJ).

> Il nous revient maintenant, comme l'exprime Mgr J. R. Carballo dans sa lettre, de "mieux exprimer [notre] identité charismatique, en [nous] fondant avant tout sur l'Évangile de Jean, tel que celui-ci est lu, médité et prié par l'Église, en particulier le Concile Vatican II et le Magistère récent de l'Église".
>
> Principales conséquences concrètes
>
> Nous ne voulons plus faire du P. M.-D. Philippe le référent de notre formation. Le texte voté par le Chapitre général de 2001 sur sa place dans la formation philosophique et théologique des Frères n'est plus actuel. Nous ne pouvons plus le considérer comme un maître de vie spirituelle.
>
> L'étude de ses écrits sera faite avec liberté, sens critique et ouverture d'esprit. Plus largement, notre patrimoine doit être discerné à la lumière de la Tradition de l'Église et du Magistère, pour retenir nos traditions saines et les intuitions authentiques, et écarter tout ce qui serait contraire à l'Évangile.
>
> À la lumière de l'expérience spirituelle des frères et de l'enseignement de l'Église (en tenant également compte des documents récents du Magistère, par exemple *Evangelii gaudium*), la Règle de Vie et notre droit propre (Constitutions et Directoire) seront révisés. Pour cela une commission ad hoc sera constituée par le prieur général, avec l'accord de son Conseil, pour proposer au prochain Chapitre général des modifications. Le Chapitre général invite tous les frères à entrer dans ce processus de révision, et demande au prieur général de promouvoir le travail à effectuer.
>
> Le Chapitre général demande que soit établi un document, mis à la disposition des frères de tous les prieurés, qui rassemble une chronologie rigoureuse des débuts de la Congrégation et les documents attestant de ses reconnaissances successives par l'Église (jusqu'à la reconnaissance de droit diocésain de 1986, la lettre de la Congrégation pour la Vie Consacrée du 22 juin 2016 et la lettre de Mgr J. R. Carballo du 28 octobre 2019).
>
> À l'intérieur de nos prieurés, les photographies du P. M.-D. Philippe seront retirées des endroits publics, ainsi que des lieux communs en clôture. De même, pour le moment, ses livres ne seront plus mis en vente dans nos couvents, et ses enseignements audios ne seront plus diffusés à l'extérieur, en attendant qu'un discernement soit fait[1].

Afin de continuer le travail sur le rapport au fondateur et la prise de conscience des conséquences sur la communauté des abus du père M.-D. Philippe, le chapitre général fit aussi cette demande :

> Au vu de ces révélations [notamment ce qui concernait l'affaire de l'Eau vive], le Chapitre général demande au prieur général de constituer une commission interdisciplinaire. Cette commission aura pour mission d'établir précisément le lien entre ces faits anciens et les abus sexuels commis par le fondateur de la Famille Saint-Jean et par certains de ses membres. Ce travail historique, théologique et psychologique, qui devra impliquer des experts, semble être une condition nécessaire pour que soit mis un terme à une dérive d'au moins 70 ans, qui outre les souffrances indicibles et les graves scandales qu'elle a provoqués, a aussi causé un obscurcissement de la foi chez nombre de victimes, trahies par des représentants du Christ[2].

Ce message du chapitre général fut aussitôt travaillé avec les supérieures des sœurs en conseil de famille, où il fut décidé d'avancer en commun sur la question du charisme, selon ce que demandait Mgr Carballo. La réception de ce message fut majoritairement positive, à la fois parmi les frères et sœurs, chez les laïcs proches, dans la presse, et dans le grand public. Le rapport de la commission SOS abus et le rapport concernant l'affaire de l'Eau vive des années 1950 furent communiqués aux frères et aux sœurs de la famille Saint-Jean lors de différentes réunions, ce qui leur permit de mieux prendre la mesure des abus commis dans leur histoire et de prendre connaissance d'une partie de la biographie du père Philippe et de son histoire familiale qu'ils ignoraient très largement.

Un mois après le chapitre, le conseil des frères rencontra Mgr Carballo à Rome. Il déclara que le chapitre général avait fait un bon travail et encouragea les frères à aller de l'avant, tout en se

---

[1] Cette déclaration, adoptée par le chapitre général de 2019, a été insérée intégralement dans le message final de la 2e session (AGCSJ), qui précise également : « Le Chapitre général a également voté la suppression de certains articles de notre droit propre concernant le fondateur : l'article 26 §2 de nos Constitutions et l'article 60 §1.1 de notre Directoire. » Les sœurs apostoliques avaient elles aussi modifié l'article de leur droit propre mentionnant le père Philippe lors de leur chapitre général de 2018. ASAP.

[2] Message final de la 2e session du chapitre général de 2019, AGCSJ. Le texte continue ainsi : « Identifier les racines d'un mal plus profond et plus ancien a été d'un grand éclairage pour les frères capitulants afin de mieux reconnaître la source et les lieux de transmission d'erreurs graves, jusque dans notre Communauté. »

montrant compréhensif envers les frères découragés ou déboussolés par ce travail sur les racines de la communauté. Mgr Carballo demandait en effet de « revisiter les fondements » de la communauté, terme qu'il préférait à celui de « refonder » qu'il employait aussi. Il encourageait aussi les frères à faire ce travail avec les sœurs, dans le respect de chaque branche de la famille Saint-Jean, et à cheminer avec l'accompagnement de l'Église. Enfin, Mgr Carballo insistait sur le nécessaire discernement à opérer dans l'enseignement du père M.-D. Philippe, à cause du manque de cohérence entre son enseignement et sa vie. Le dialogue avec Mgr Carballo s'est poursuivi après cette rencontre[1]. En janvier 2021, le conseil de famille, représentant les trois branches religieuses de la famille Saint-Jean a rencontré Mgr Carballo[2]. Celui-ci a également rencontré les sœurs contemplatives réunies en assemblée générale en mars 2021[3]. En décembre 2021, tout le conseil des frères est allé le rencontrer à Rome. En novembre 2021, il était aussi intervenu au chapitre général des sœurs apostoliques, qui avait abouti à une importante « déclaration sur le rapport au fondateur » :

> Le père Marie-Dominique Philippe, o.p. (1912 – 2006), est le fondateur historique de la Congrégation des Sœurs Apostoliques de Saint-Jean.
> Celle-ci forme, avec la Congrégation des Frères de Saint-Jean et celle des Sœurs Contemplatives de Saint-Jean, la "Famille Saint-Jean" que, dans sa Providence, le Seigneur a suscitée pour suivre le Christ et servir l'Église.
> La Congrégation des Sœurs Apostoliques de Saint-Jean, réunie en Chapitre général, condamne fermement les abus commis par le père Marie-Dominique Philippe. Encouragée et soutenue par les autorités de l'Église, elle prend acte que son fondateur historique ne peut être une référence charismatique ni par sa vie ni par ses écrits. Elle prend donc résolument de la distance par rapport à ce qu'il a transmis et s'engage dans un chemin de discernement de la grâce que Dieu fait aujourd'hui à la Congrégation.

Lors de ce même chapitre, les sœurs apostoliques décidèrent que la règle de vie écrite par le père M.-D. Philippe ne serait plus une référence pour elles, mais aurait désormais le statut de « texte historique », et que les prières écrites par le père M.-D. Philippe ne seraient plus récitées en commun[4]. Quelques mois plus tard, en février 2022, les sœurs contemplatives firent à leur tour une déclaration, dans laquelle elles prenaient de la distance avec le père M.-D. Philippe et sr Alix :

> À la demande des autorités de l'Église en la personne de Monseigneur José Rodriguez Carballo, Archevêque-Secrétaire de la CIVCSVA, nous, Sœurs Contemplatives de Saint-Jean, choisissons de prendre de la distance vis-à-vis du père Marie-Dominique Philippe, fondateur historique de notre Congrégation : de suspendre, pour un certain temps, l'utilisation en public ou en usage communautaire de ses écrits, ses enseignements, la Règle de vie, ses prières et ses photos. Nous en rendrons compte à nos autorités ecclésiales. De plus, nous choisissons de ne plus nous référer à Alix Parmentier comme modèle de notre vie contemplative de Sœur de Saint-Jean[5].

Deux mois plus tard, le chapitre général des frères prit des décisions analogues à celles des sœurs apostoliques par rapport à la règle de vie et aux prières composées par le père M.-D. Philippe. Prenant acte des résultats provisoires de la commission interdisciplinaire instituée à la demande du chapitre de 2019, le chapitre de 2022 affirma dans son message final que le père Philippe portait une responsabilité centrale dans le développement d'une « culture d'abus » au sein de la famille Saint-

---

[1] En novembre 2020, la question de la règle de vie a été abordée, et Mgr Carballo a demandé qu'elle soit enlevée des constitutions et de la formule de profession (conseil de décembre 2020, AGCSJ).

[2] Peu après cette rencontre, le cardinal Braz de Aviz et Mgr Carballo ont écrit une lettre aux sœurs apostoliques et contemplatives de Saint-Jean, dans laquelle ils confirmaient de nouveau les abus sexuels commis par le père Philippe et sr Alix : « Depuis lors, les témoignages ont continué à émerger, non seulement dans le grand public, mais également directement en notre Dicastère. Ils confirment, hélas, ce qui avait été dit précédemment et montrent plus clairement encore à quel point les dommages sont profonds, les souffrances, très présentes, et le travail de vérité, toujours en cours » (lettre du 19 mars 2021, AGCSJ).

[3] La question du rapport au père Philippe a été posée lors de cette assemblée, sans que les sœurs parviennent à se mettre d'accord : « Pendant l'Assemblée, nous avons tenté de nous positionner sur cette demande du Dicastère autour du Père Marie-Dominique Philippe et d'Alix Parmentier. Cela a été source de tensions entre nous. Il nous apparait donc nécessaire de continuer un travail de dialogue et de discernement en vue de notre prochain Chapitre général » (lettre de la prieure générale aux sœurs apostoliques et aux frères de Saint-Jean, 10 mai 2021, AGCSJ).

[4] Lettre de la prieure générale aux frères et aux sœurs contemplatives, 29 novembre 2021, AGCSJ.

[5] Communiqué des sœurs contemplatives de Saint-Jean après leur chapitre général de février 2022, AGCSJ.

Jean, que sa doctrine comportait des manques, des déséquilibres et parfois des perspectives faussées qui avaient contribué à obscurcir les consciences, et que le renouveau de la communauté passe par la poursuite du travail d'identification et de purification de ces éléments toxiques, en s'appuyant sur les forces de vie authentiques[1].

III. LA PRISE DE CONSCIENCE DOCTRINALE

> Une commission sera réunie par le Maître des études afin de repérer d'éventuelles erreurs philosophiques ou théologiques pouvant se transmettre au sujet de la chasteté dans notre Congrégation[2].

Dans un premier temps, il fut décidé d'attendre un an avant de mettre en œuvre de cette demande du chapitre général de 2013, afin de ne pas précipiter les choses. Alors que la communication sur les plaintes concernant le père M.-D. Philippe provoquait des remous, jeter le doute sur sa doctrine aurait risqué de susciter de nouvelles résistances.

Cependant, en 2014, une commission fut mise en place, composée de 4 frères et 2 sœurs apostoliques de Saint-Jean (une sœur contemplative s'est jointe à eux dans un deuxième temps). Le but était de rendre un rapport au chapitre général des frères de 2016, en vue de corriger l'enseignement dispensé par les frères et les sœurs. La commission se basait autant que possible sur des écrits du père M.-D. Philippe, et sur des rencontres avec des frères et des sœurs. Elle devait travailler dans une grande discrétion pour ne pas inquiéter les frères et les sœurs. L'optique choisie n'était pas de travailler sur toute la doctrine du père Philippe, mais de repérer d'éventuelles erreurs dans le domaine moral, qui auraient pu avoir des conséquences dans la vie des frères et sœurs de Saint-Jean.

Le 11 juillet 2015, la Congrégation pour les instituts de vie consacrée nomma Mgr François Blondel[3] commissaire pontifical pour les trois branches religieuses de la famille Saint-Jean, avec une mission bien précise, qui respectait le gouvernement propre des instituts. Il lui était donné un an pour :

> a. réaliser un examen approfondi du charisme de fondation à travers les enseignements oraux et écrits donnés par le Fondateur de la Famille Saint Jean, le P. Marie-Dominique Philippe ; cela semble particulièrement important également pour les aspects d'ordre moral, surtout pour ce qui concerne ledit amour d'amitié ;
>
> b. préparer une déclaration définitive de l'autorité ecclésiastique sur la question du comportement moral du P. Marie-Dominique Philippe et de Sœur Alix Parmentier[4].

Mgr Blondel encouragea le travail de la commission doctrinale, qui donna lieu à un rapport du maître des études au chapitre général de 2016. Le compte rendu du chapitre parle de ce travail de la manière suivante :

> Le Chapitre général 2013 avait demandé que le Maître des études constitue une commission doctrinale, chargée de "repérer d'éventuelles erreurs philosophiques ou théologiques pouvant se transmettre au sujet de la chasteté dans notre Congrégation". En présence de Mgr Blondel, notre Commissaire pontifical, nous avons écouté les conclusions de cette commission, présentées par le Maître des études.
>
> Cet exposé a mis en lumière, dans notre culture interne et dans l'enseignement reçu et transmis, le risque d'exalter la finalité aux dépens des autres causalités et celui de juger de la bonté d'un acte par la seule intention. Nous avons ensuite réfléchi sur cela en séance plénière avec une grande liberté de parole, en appréciant la qualité du travail accompli. Nous confions au nouveau Maître des études le soin de poursuivre

[1] Voir le message final de la 2e session du chapitre général 2022, AGCSJ.
[2] Texte « Épreuves et espérance » adopté par le chapitre général de 2013, n°13, AGCSJ.
[3] Mgr François Blondel, né en 1940, a été évêque de Viviers de 1999 à 2015. Il avait été auparavant professeur de théologie morale, supérieur du séminaire de Poitiers et vicaire général du diocèse de Limoges. Au sein de la conférence des évêques de France, il a présidé la commission sur la vie consacrée.
[4] Décret de nomination de Mgr Blondel, le 11 juillet 2015, signé du cardinal Braz de Aviz et de Mgr Carballo. AGCSJ.

> le chantier entamé, en tenant compte des remarques que l'Église nous fera à l'issue de la mission de Mgr Blondel[1].

Le chapitre général demanda au prieur général et au maître des études nouvellement élu de poursuivre le travail de clarification en philosophie éthique et en théologie morale. Le chapitre souhaitait que ce travail ne se limite pas à l'enseignement proprement dit, mais qu'il s'étende à des domaines comme l'accompagnement spirituel, les pratiques pastorales, la formation à la vie religieuse et la manière d'exercer l'amitié.

Une « note sur quelques aspects de notre formation » fut publiée par les responsables des études des trois instituts en février 2017, dans le but de « relever un certain nombre de points concernant l'éthique de l'amour d'amitié sur lesquels nous devons veiller, d'autant qu'ils ont pu servir à justifier des conduites inadmissibles [2]». La note mettait principalement en garde contre « le risque inhérent à l'insistance sur la finalité en éthique » : en effet, l'intention bonne ne suffit pas à garantir la bonté de l'acte. Les supérieurs des frères et des sœurs apostoliques demandèrent que cette note soit travaillée par les frères et sœurs, dans les prieurés et les vicariats, et spécialement par les professeurs. Des intervenants extérieurs furent invités à cet effet[3].

Cependant, bien que certains aient voulu éviter cette évolution, la prise de distance par rapport à l'enseignement du père M.-D. Philippe ne pouvait être strictement limitée au domaine moral. Les années passant, il est devenu plus facile d'exprimer des désaccords avec le père M.-D. Philippe dans d'autres domaines. Ses déviances morales jetaient le doute non seulement sur sa philosophie éthique, mais aussi sur son enseignement spirituel et sur d'autres aspects de la formation reçue à Saint-Jean. Surtout, il est devenu plus clair pour certains que le père M.-D. Philippe ne pouvait plus être la référence principale de la formation intellectuelle, ayant une autorité incontestée. Cette position n'était cependant pas partagée par tous, et d'autres craignaient qu'en prenant davantage de distance par rapport à l'enseignement du père Philippe, quelque chose du charisme de Saint-Jean soit perdu[4]. Finalement, la question de la place à accorder au père Philippe dans la formation des frères et des sœurs de Saint-Jean a été posée. L'accord est assez large sur la nécessité d'un discernement, mais des divergences s'expriment sur la manière de faire ce discernement concrètement. Mgr Carballo a d'ailleurs appelé plusieurs fois à ne pas se précipiter dans ce travail de discernement, qui réclame forcément du temps. Pour l'instant, les frères et sœurs de Saint-Jean ont choisi de ne plus se référer aux enseignements du père M.-D. Philippe comme à une autorité dans la formation initiale, notamment en ce qui concerne la philosophie éthique ou la théologie morale[5].

---

[1] Compte rendu du chapitre général des frères de Saint-Jean en 2016, AGCSJ.

[2] Note sur quelques aspects de notre formation, février 2017, AGCSJ. Elle est signée de sr Christine-Marie, responsable des études des sœurs contemplatives, sr Claire-Théophane, maîtresse des études des sœurs apostoliques et fr. François-Frédéric, maître des études des frères. Cette note adopte un point de vue très mesuré dans la critique de l'enseignement du père Philippe, constatant surtout des « déséquilibres ou des omissions auxquels on peut s'habituer, et qui, par le fait même, ne sautent pas aux yeux ».

[3] Furent invités notamment fr. Thierry Hamonic o.p., et le père Olivier Bonnewjin de l'IET de Bruxelles.

[4] « Du fait de la gravité des actes à caractère sexuel posés par le père Philippe il est légitime et important de se demander si son enseignement contient des éléments favorisant ce genre de déviance. De même il est important de faire la lumière sur notre culture actuelle et passée pour identifier ce qui, en elle, peut favoriser des comportements déviants afin de la corriger. Il me semble en même temps qu'il faut procéder avec discernement afin de ne pas rejeter ce qu'il y a de pertinent dans cet enseignement. Il me paraît en particulier important d'identifier et préserver les axes et les nombreux éléments qui aujourd'hui encore sont fructueux pour notre formation » (rapport du maître des études au chapitre général de 2019, AGCSJ).

[5] Le chapitre général des frères en 2022 a recueilli les premiers résultats des travaux de la commission doctrinale, qui concernent le livre *Lettre à un ami* : « Mandatée par le Chapitre de 2019, la commission doctrinale a eu comme objectifs de discerner dans les œuvres du p. M.-D. Philippe ce qui ne convient pas à la formation morale et spirituelle, ce qui est dangereux car ambigu ou erroné, et ce qui peut conduire à légitimer intellectuellement des comportements déviants. Composée de deux théologiens, l'un dominicain, l'autre de l'Institut Notre-Dame de Vie, ainsi que de frères et sœurs, elle a mené un travail de relecture critique. Elle a présenté aux membres du Chapitre les résultats de ses travaux sur *Lettre à un ami* (livre d'introduction à la philosophie). La commission conclut que ce livre, qui présente un bon cheminement vers la philosophie première et la sagesse, ne peut servir d'outil de référence pour la formation initiale en éthique. Elle souligne, en particulier, que le langage ambigu peut conduire à une confusion entre l'amour d'amitié et l'amour passionnel ou conjugal. Elle remarque

IV. LES RÉFORMES DANS LA FORMATION ET LE GOUVERNEMENT

En même temps que se faisait la prise de conscience, des réformes étaient engagées dans les différentes branches de la famille Saint-Jean, concernant surtout la formation et les institutions, à différents niveaux[1].

A. La formation et la prévention par rapport à la pédophilie

La formation sur le thème de la pédophilie est obligatoire depuis longtemps pour les prêtres et les agents pastoraux dans certains pays, comme les États-Unis. Elle est devenue un sujet de préoccupation plus récemment pour l'Église de France. Les frères de Saint-Jean étaient donc formés différemment selon les pays. Une formation pour les jeunes frères a été mise en place à Rimont au début des années 2010. En 2013, le prieur général demanda que chaque frère suive une formation sur le thème de la pédophilie.

Au niveau de l'ensemble de la congrégation, le chapitre général de 2016 a constitué une étape importante, où le sujet a été abordé à partir d'un exemple concret, avec des témoignages de frères ayant participé à un procès, comme témoin ou dans l'assistance, et le témoignage d'un frère dont la famille a été marquée par la pédophilie. Le point sans doute le plus important fut la prise de conscience et la reconnaissance des manquements de la communauté dans la gestion des cas de pédocriminalité. Tout en rappelant le changement de contexte sur ce sujet dans toute la société, un frère qui a exercé des responsabilités importantes dans la congrégation a reconnu des manquements en ce domaine, de la part du gouvernement de la communauté : un manque du côté de l'enquête, un manque de recours à des compétences extérieures, une certaine naïveté dans la confiance en la parole du frère mis en cause, une réticence à recourir à la justice, une difficulté à nommer les choses, un manque de transmission des informations, une déficience dans l'écoute et la réparation vis-à-vis des victimes et de leur famille, ainsi que dans l'accompagnement des frères concernés, notamment du côté des sanctions[2]. En conséquence, le chapitre demanda une meilleure formation des frères sur le sujet de la pédophilie, afin d'établir une politique de prévention :

> La Communauté, par son Chapitre général, demande pardon à toutes les victimes et à leurs familles pour ses manquements et ressent une grande honte en face du péché de certains de ses membres.
>
> Le Chapitre général confirme la détermination de la Communauté à utiliser tous les moyens nécessaires pour que de nouveaux faits ne se produisent plus. Nous soutenons les moyens d'action mis en place par le gouvernement à la demande du Chapitre général de 2013 : des Procédures afin notamment d'entendre, d'accompagner les victimes et de traiter les plaintes éventuelles avec vérité et justice, en conformité avec les lois civiles et le droit ecclésiastique. En plus de ces aspects institutionnels, la formation de tous les frères sur la prévention de la pédophilie et de tout autre abus doit être poursuivie[3].

À la suite du chapitre général, il fut décidé que des sessions de formation seraient organisées dans les vicariats ou au niveau d'un pays[4]. En France, deux journées de formation furent organisées à Rimont en 2017, avec des spécialistes de différentes disciplines[5], et la plupart des frères de France

---

que les explications sur le discernement éthique sont très insuffisantes. Les résultats complets de l'étude seront prochainement remis aux prieurs généraux de la famille Saint-Jean, puis mis à la disposition des frères et sœurs. Par un vote, le Chapitre a prolongé, sauf disposition contraire d'un prochain Chapitre général, la décision de ne pas mettre les livres du p. M.-D. Philippe en vente dans nos prieurés » (message de la 2e session du chapitre général 2022, AGCSJ).

[1] En ce qui concerne les frères, voir aussi le volet psychologique du présent rapport.

[2] Voir les minutes du chapitre général de 2016, AGCSJ.

[3] Compte rendu du chapitre général de 2016, AGCSJ.

[4] Conseil de septembre 2016, AGCSJ.

[5] Ces journées ont eu lieu les 29 mai et 6 novembre 2017. Les intervenants étaient : le professeur Gérard Ribes, psychiatre et sexologue (Université de Lyon I), Madame Ségolaine Moog, déléguée de la Conférence des Évêques de France sur les questions de pédophilie, le père Ludovic Danto, doyen de la Faculté de Droit canonique de l'Institut catholique de Paris, et le père Jean-François Noël, du diocèse d'Aix-en-Provence, psychanalyste.

y participèrent. Les supérieurs devaient veiller à ce que chaque frère ait suivi au moins une formation sur ce thème[1]. D'autres formations ont été organisées sur le thème plus large des abus sexuels.

B. L'accompagnement spirituel

Étant donné la mise en lumière de la relation étroite entre une bonne partie des abus sexuels commis par des frères de Saint-Jean et l'accompagnement spirituel, le thème de la formation à l'accompagnement est devenu une préoccupation majeure[2]. La prieure générale des sœurs apostoliques avait d'ailleurs souligné cette attente de la part des sœurs, dont beaucoup étaient accompagnées par des frères prêtres, lors de son intervention au chapitre général des frères en 2016. Du côté des frères aussi, le besoin de formation était de plus en plus ressenti. Un groupe de travail a été constitué sur ce thème, dont la première réalisation a été la distribution à tous les frères d'un livret sur l'accompagnement spirituel réalisé par un jésuite[3] et d'un questionnaire[4]. Les frères étaient invités à suivre des formations à l'extérieur de la communauté. Des formations ont aussi été organisées dans les différents vicariats, et les frères et sœurs en formation ont participé chaque année à une session sur ce thème, donnée par une équipe du centre spirituel jésuite du Chatelard.

En 2019, un projet de formation plus ambitieux a été mis en place, avec la Commission sur la formation de la vie affective et sexuelle et à l'accompagnement (COFASA), composée de frères et de personnes extérieures[5]. En mars 2020, le prieur général adressa aux frères une lettre portant sur le thème de l'accompagnement spirituel[6]. Dans cette lettre, il partait du fait que l'accompagnement est « un art qui s'acquiert », pour souligner ensuite la nécessité d'être non seulement formé mais aussi d'être soi-même accompagné quand on accompagne les autres, et également de recevoir ce ministère comme une mission donnée par l'Église et qu'on ne se donne pas à soi-même. La lettre se terminait par des « décisions pratiques », distinguant la formation permanente et la formation initiale. Il demandait aux frères d'être eux-mêmes accompagnés spirituellement, de prendre connaissance des normes ou critères donnés par la conférence épiscopale du pays, de suivre un cycle de formation à l'accompagnement spirituel, et d'être aidé « par une personne compétente avec laquelle relire et interroger sa pratique du ministère d'accompagnement ». Avant qu'un jeune frère puisse faire de l'accompagnement, il doit avoir rempli certaines conditions[7].

Quant à la COFASA, elle discerna rapidement qu'un travail en amont de l'accompagnement spirituel était nécessaire, pour permettre aux frères de trouver des repères clairs sur ce qu'est une relation chaste, c'est pourquoi elle proposa de travailler d'abord sur la façon dont les frères vivent et construisent leurs relations communautaires. Des formations de trois jours ont été mises en place en ce sens, au conseil du prieur général en septembre 2020, puis dans les différents vicariats en 2020 et 2021. La COFASA a aussi élaboré des textes sur la formation à l'accompagnement spirituel et sur la mise en place de commissions locales afin de poursuivre le travail dans les provinces[8].

---

[1] Conseil de novembre 2017, AGCSJ.

[2] Dès septembre 2014, les frères abordent cette question en conseil et cherchent comment former toute la Congrégation à l'accompagnement spirituel, et cela parce qu'ils pensent que les abus sexuels commis à Saint-Jean ne sont pas sans lien avec des défaillances dans l'accompagnement. Une formation à l'accompagnement existait déjà à l'époque dans la formation initiale, à Rimont, tout comme des formations concernant la chasteté et la sexualité. AGCSJ.

[3] A. MATTHEEUWS, *L'accompagnement spirituel, mode d'emploi*, Perpignan, Artège, 2015.

[4] Conseils de juin et septembre 2017, AGCSJ.

[5] Sr Isabelle Le Bourgeois, Mme Geneviève Nifle, Mme Julie Saint Bris.

[6] Lettre de fr. François-Xavier aux frères, 23 mars 2020, AGCSJ. La lettre était accompagnée de la note doctrinale de la Conférence des évêques de France sur les « critères pour la pratique de l'accompagnement spirituel » (note doctrinale n°12, datée du 22 mai 2012).

[7] « Les jeunes prêtres reçoivent un complément de formation à l'accompagnement spirituel pendant les 3 premières années de leur sacerdoce. Au terme de cette formation un discernement est opéré pour valider s'ils peuvent effectivement recevoir la mission d'accompagner des fidèles. Il leur est donc désormais demandé de ne pas faire d'accompagnement spirituel pendant les 3 premières années de leur sacerdoce » (lettre de fr. François-Xavier aux frères, 23 mars 2020, AGCSJ).

[8] Ces textes sont destinés aux responsables de la formation. Voir les conseils de mars et avril 2021, AGCSJ.

C. L'exercice de l'autorité

La manière d'exercer l'autorité dans la communauté est un autre aspect qui a posé problème dans la famille Saint-Jean, sans doute surtout du fait de l'inexpérience de frères et sœurs mis très jeunes en position d'autorité, ce qui était inévitable. Le fait que le père Philippe ait lui-même manqué d'expérience en ce domaine, puisqu'il n'a jamais été supérieur dans l'Ordre dominicain, a certainement aggravé cette inexpérience. Le besoin de formation dans ce domaine est un des premiers à avoir été identifiés. Nous avons vu que des formations pour les prieurs ont été mises en place dès les années 2000 du côté des frères et des sœurs apostoliques. Cet effort de formation a été poursuivi dans les années 2010, où des sessions ont eu lieu à plusieurs reprises, sur différents thèmes. Des documents ont aussi été mis à la disposition des prieurs pour les aider à exercer leur mission. Chez les sœurs aussi, contemplatives et apostoliques, des formations ont été organisées, que ce soit des formations pour les supérieures, ou des formations plus générales sur l'autorité et l'obéissance. Des réflexions sur les structures de gouvernement ont aussi conduit à des changements, et des lieux d'écoute et d'accompagnement ont été mis en place pour essayer d'assurer un meilleur accompagnement des frères et des sœurs à l'intérieur de la communauté. Des progrès restent à accomplir.

Dans le domaine du gouvernement, la réforme majeure mise en œuvre par les frères dans la dernière décennie est celle de la décentralisation, dont le but principal était de promouvoir une responsabilisation des frères. Cette réforme a été encouragée par Mgr Carballo comme un moyen de lutter contre les abus de pouvoir, mais il a souligné aussi qu'elle suppose une bonne formation des supérieurs et une mise en œuvre progressive et prudente[1]. Depuis le chapitre général de 2022, les frères ont institué des provinces, qui ont une plus grande autonomie que les anciens vicariats.

D. La famille Saint-Jean et les relations entre frères et sœurs

En 2013, la famille Saint-Jean était encore très préoccupée par la question de la scission chez les sœurs contemplatives et dans une moindre mesure chez les frères. À cette date, une commission avait été mise en place au Saint-Siège pour traiter des sœurs contemplatives. Le pape François a pris sa décision en avril 2014 : il a autorisé la fondation d'une nouvelle communauté par les sœurs dissidentes, avec une réserve sur la possibilité de se référer au père M.-D. Philippe, mais a exclu de la vie religieuse les quatre anciennes responsables[2]. En même temps, le pape décidait la nomination d'un commissaire pontifical pour la famille Saint-Jean, qui n'aura lieu finalement qu'un an plus tard[3]. La communauté des sœurs de Marie Étoile du Matin (*Maria Stella Matutina*) a été fondée le 25 juillet 2014 en Espagne, dans le diocèse de San Sebastian. Comme toute division dans une famille, cette scission a été une souffrance pour beaucoup de frères et sœurs de Saint-Jean, de même que la fondation de la communauté *Verbum Spei* par d'anciens frères dans le diocèse de Saltillo au Mexique en 2012, d'autant plus que ces communautés se présentaient parfois comme la vraie communauté Saint-Jean, parce que restée fidèle à son fondateur.

À l'intérieur de la famille Saint-Jean, les épreuves traversées en commun, en particulier les révélations sur les abus du père M.-D. Philippe, semblent avoir renouvelé la volonté des trois instituts religieux de travailler ensemble, malgré les difficultés. Des réunions ont eu lieu entre les frères et les sœurs, où des sujets de fond ont pu être abordés, comme le père Philippe, l'accompagnement spirituel, ou la coopération entre frères et sœurs[4]. Le conseil de famille[5] a été relancé et se réunit

[1] Voir le conseil de décembre 2021 à Rome, et la rencontre avec Mgr Carballo, AGCSJ.

[2] Voir la lettre de Mgr Brincard aux sœurs contemplatives du 1er juillet 2014, qui leur annonçait ces décisions, AGCSJ.

[3] Comme nous l'avons vu, Mgr Blondel a été nommé le 11 juillet 2015, pour une mission qui devait durer un an et ne consistait pas à gouverner les instituts de la famille Saint-Jean, mais avait un autre objet.

[4] Ces trois sujets ont par exemple été mis à l'ordre du jour d'une journée de travail en commun entre le conseil des frères et celui des sœurs apostoliques en février 2014. ASAP et AGCSJ.

[5] Instance qui rassemble les prieurs généraux des frères et des sœurs, assistés chacun d'un membre de son conseil, et qui est chargée de traiter les questions qui concernent l'ensemble de la famille Saint-Jean et les relations entre les différentes branches, restant sauve l'autonomie de gouvernement de chacune. Il se réunit environ tous les trois mois.

désormais régulièrement. Du côté des frères, la relation aux sœurs a fait l'objet de remises en question, stimulées par le constat des abus sexuels commis par de nombreux frères sur des sœurs. Les frères ont invité les sœurs à participer à plusieurs de leurs commissions, ou à instituer des commissions communes sur certains sujets, comme le charisme. Depuis plusieurs années, les sœurs sont consultées pour les ordinations des frères. Elles semblent avoir aussi une plus grande liberté par rapport aux frères[1]. Beaucoup de sœurs craignent cependant que ce soit encore les frères qui assurent le leadership dans la famille Saint-Jean, par exemple en imposant une certaine vision du charisme.

La reconnaissance des abus a aussi impliqué des demandes de pardon. Ainsi, fr. François-Xavier, prieur général des frères de Saint-Jean, lors de son intervention au chapitre général des sœurs apostoliques en 2021, a demandé pardon aux sœurs pour les abus commis par des frères, qu'il s'agisse d'abus sexuels ou d'abus de pouvoir, et en général pour des comportements irrespectueux de la part des frères à l'égard des sœurs. Les prieures générales des sœurs apostoliques[2] et des sœurs contemplatives[3] sont aussi intervenues au chapitre des frères en 2022, ce qui a aussi été l'occasion de prises de conscience et de demandes de pardon.

Le chemin de réconciliation est long. Construire une nouvelle confiance sur des bases assainies demandera encore des efforts, mais des initiatives en ce sens ont déjà été prises. Ainsi, une enquête a été réalisée, à la demande du conseil de famille, pour que les frères et les sœurs puissent se dire le regard qu'ils portent les uns sur les autres, les incompréhensions et les souffrances dans la coopération, mais aussi ce que les uns et les autres peuvent s'apporter mutuellement.

La volonté de poursuivre ensemble le chemin déjà parcouru, malgré les blessures et les difficultés de coopération, s'est exprimée notamment dans la volonté d'être reconnus par l'Église comme une fédération :

> En 2017, le Dicastère romain pour la vie religieuse (CIVCSVA) a proposé que la Famille Saint-Jean, formée des Congrégations des frères et sœurs, constitue une "Fédération". Cette proposition est à l'origine d'une nouvelle réflexion sur la coordination à établir entre nos instituts. Le Conseil de famille, rassemblant les autorités des frères et des sœurs, s'est doté d'un règlement précisant par exemple comment la présidence est assumée à tour de rôle par chaque Congrégation.
>
> Le Chapitre général a exprimé son adhésion aux propositions prises par le Conseil de la Famille Saint-Jean :
>
> • Le cheminement de la Famille Saint-Jean vers sa reconnaissance comme "Fédération".

---

[1] Le nombre de sœurs qui ont choisi un accompagnateur spirituel en dehors de la famille Saint-Jean a augmenté, ce qui modifie certainement les relations. D'autre part, les sœurs hésitent moins à poser certaines exigences. Depuis plusieurs années, par exemple, les sœurs apostoliques de Semur ont demandé que certains frères ne confessent plus les sœurs novices.

[2] « Sœur Claire de Jésus, prieure générale des Sœurs Apostoliques de Saint-Jean, et sœur Dominique, Responsable de la formation, avaient été invitées par frère François-Xavier à s'adresser au Chapitre. Cette rencontre faisait suite au passage du prieur général au Chapitre général des Sœurs Apostoliques en novembre dernier. Il y avait fait une demande de pardon pour les comportements irrespectueux et gravement abusifs de frères envers des sœurs, demande qu'il a partagée aux frères du Chapitre. À ce sujet, les sœurs nous ont rappelé d'une manière délicate mais franche ces faits douloureux. Après nous avoir dit leur joie de coopérer avec les frères, sœur Claire de Jésus et sœur Dominique nous ont fait part aussi de difficultés dans cette coopération, dans la formation et des apostolats communs. En particulier, des sœurs ont eu à souffrir du cléricalisme de la part de frères qui ne les avaient pas respectées. Le Chapitre a été impressionné par cet échange, qui nous invite à relire notre histoire commune et nous engage à des relations plus ajustées, respectueuses et fraternelles. Ce sera un chemin fécond pour le témoignage de la famille Saint-Jean et notre coopération dans la mission » (message final de la 1re session du chapitre général 2022, AGCSJ).

[3] « Le Chapitre général a reçu la visite de sœur Marie-François, prieure générale des sœurs contemplatives, et de sœur Annick, responsable des études. Avec simplicité et humilité, elles nous ont fait part de l'espérance nouvelle qui était la leur. Au sein même de leur grande fragilité, leur Chapitre général a été pour elles un tournant au goût de résurrection. Sœur Marie-François a surpris les membres du Chapitre en adressant une demande de pardon (concernant notamment A. Parmentier – sœur Alix – pour le rôle qu'elle a joué dans certains abus en tant que sœur de Saint-Jean et prieure générale) et des remerciements à leurs frères pour tout le bien qu'elles ont reçu d'eux. En accueillant ces paroles, nous ne pouvons oublier notre dette à l'égard de nos sœurs en raison des abus commis par des frères. Frère François-Xavier, en notre nom, a remercié et répondu en exprimant notre demande de pardon à leur égard pour les abus spirituels ou sexuels » (message final de la 2e session du chapitre général 2022, AGCSJ).

• La poursuite du travail sur la culture communautaire et les relations entre les frères et les sœurs.

Le Chapitre a répondu favorablement à la demande du Conseil de la Famille Saint-Jean de créer une commission de frères et de sœurs pour proposer un texte exprimant notre charisme commun aux Chapitres généraux de 2024-2025.

Durant notre Chapitre, est ressorti le désir que l'appartenance des oblats dans la Famille Saint-Jean soit mieux prise en compte et clarifiée par rapport au charisme commun et à la future "Fédération". La réflexion est soumise au Conseil de Famille[1].

E. La formation à la vie religieuse

La question de la formation à la vie religieuse est évidemment au centre des réformes entreprises dans la famille Saint-Jean ces dernières années. Les structures de la vie religieuse (notamment le vœu d'obéissance, mais pas seulement) ayant parfois favorisé les abus, il était nécessaire de se demander comment permettre une meilleure prise en compte de l'aspect humain et une responsabilisation plus grande des personnes, afin de mieux vivre de l'esprit des conseils évangéliques.

Du côté des frères (mais des sœurs ont été associées à cette réflexion), un travail considérable a été fait pour rédiger, conformément aux directives de l'Église, une *ratio formationis*, c'est-à-dire un document qui expose les principes et les étapes de la formation des frères de Saint-Jean. Le chapitre général de 2022 a vu l'achèvement de ce document, promulgué finalement le 23 décembre 2022, au terme d'un processus qui a duré six ans.

Les membres du Chapitre général ont poursuivi leur relecture des travaux de la commission chargée de la rédaction de notre *Ratio formationis*, qui détaille les éléments de la formation intégrale et permanente. Ils ont porté une attention spéciale au rôle joué par le charisme dans la formation intégrale. Ils ont salué les nombreuses avancées du texte qui a gagné en pertinence, clarté et concision depuis la version initiale. Le Chapitre a émis un vote de confiance pour l'achèvement de la rédaction. La version finale de cette Ratio est attendue pour la fin décembre 2022 et sera alors promulguée par le prieur général.

La promulgation de cette *Ratio formationis* abrogera de facto l'ancienne Charte de formation (1994), en tant qu'ancienne *Ratio formationis*. Le statut de la Charte devra encore être discuté lors d'un prochain Chapitre.

Le Chapitre a également réfléchi sur le projet d'un "temps de consolidation" pour les frères, 10 à 15 ans après la fin de leur formation initiale. Il a autorisé le prieur général à commencer l'expérimentation de ce temps, dès que les conditions de la Congrégation le permettront. Les frères pourront prendre une pause dans leur vie apostolique, selon un parcours de 3 à 6 mois. Durant ce temps, ils seront invités à faire une relecture de leurs premières années d'assignation à la lumière de l'Évangile et de notre vocation propre, afin d'enraciner leurs acquis et de trouver un nouvel élan dans la vie et la mission.

Le Chapitre a demandé au prieur général d'établir une commission afin de préciser le parcours de formation propre aux frères non-clercs et aux frères diacres[2].

[1] Message final de la 2e session du chapitre général 2022, AGCSJ.
[2] Message final de la 2e session du chapitre général 2022, AGCSJ.

CONCLUSION POUR LA PÉRIODE 2006-2022

La troisième période de notre étude, qui s'étend de 2006 à 2022, est à la fois celle de la révélation au grand jour des problèmes de la famille Saint-Jean, et celle d'une prise de conscience progressive, qui a permis que des réformes soient mises en œuvre. La crise chez les sœurs contemplatives, survenue peu de temps après la mort du père M.-D. Philippe, a été le premier symptôme d'un problème de fond. Cette crise, qui n'était pas due aux abus sexuels, mais à d'autres dysfonctionnements typiques des problèmes d'emprise, a pourtant permis que soit portés à la connaissance des autorités ecclésiastiques et d'un certain nombre de personnes, les comportements désordonnés de sr Alix à l'égard d'au moins deux frères au début de la communauté. Elle a aussi conduit à s'interroger sur la conception et la pratique de l'obéissance dans la famille Saint-Jean. Au même moment, les abus sexuels, mis en lumière par les procédures judiciaires qui ont fait scandale, ont apporté des interrogations analogues à propos de la chasteté.

Assez vite, cela a conduit à des remises en question plus profondes, concernant le fondateur, d'autres aspects de la formation intellectuelle et spirituelle, et des manières d'exercer l'autorité ou de vivre l'accompagnement spirituel. La révélation, en 2013, d'abus sexuels commis par le père M.-D. Philippe lui-même, a certainement été un tournant dans cette prise de conscience, dans la mesure où elle a donné une clef de compréhension nouvelle d'un malaise que certains ressentaient mais qui avait du mal à s'exprimer, concernant la formation à la chasteté, la théologie morale, ou certaines manières de comprendre la miséricorde. Le premier rapport de la commission SOS abus en 2019, en mettant en lumière le grand nombre de plaintes reçues, concernant de nombreux frères, a constitué une autre étape importante, qui a favorisé une nouvelle prise en compte des victimes, et une prise de distance plus claire encore à l'égard du père M.-D. Philippe.

Ces remises en question ont aussi fragilisé l'identité de la communauté, qui avait tendance auparavant à s'identifier à son fondateur et à l'enseignement donné par celui-ci. Des frères ont été sanctionnés, parfois renvoyés de l'état clérical et de la communauté, des frères et des sœurs ont quitté la communauté pour différentes raisons. Un certain nombre, parmi lesquels des victimes d'abus sexuels, traversent de grandes épreuves personnelles.

Une réflexion de fond a été engagée, accompagnée par les autorités de l'Église, pour que les trois instituts de la famille Saint-Jean entreprennent les réformes considérées comme nécessaires à une expression renouvelée de leur charisme, dans le respect des personnes. Ces réformes, qui touchent aussi bien la formation intellectuelle, spirituelle et pastorale, que l'accompagnement spirituel, ou encore l'exercice de l'autorité, ou les relations entre les frères et les sœurs, sont encore en cours. Elles visent à se libérer de la « culture de l'emprise », qui avait rendu possibles les abus sexuels, et d'autres types d'abus. Malgré ce long et difficile cheminement communautaire et parfois personnel, les frères et sœurs de Saint-Jean continuent d'être au service de l'Église et d'assurer au quotidien les missions qui leur sont confiées. Ce rayonnement à l'extérieur contraste avec la crise interne et est source d'espérance, de même que l'arrivée de jeunes générations de frères et de sœurs qui ont été peu marqués par les problèmes antérieurs.

CONCLUSION DU VOLET HISTORIQUE

Par Jean-Eudes Pasquet

Au terme de cette enquête historique, nous voudrions dégager quelques points qui ressortent plus particulièrement, en nous concentrant sur la question qui était au cœur de la mission confiée à notre commission par le chapitre général des frères de Saint-Jean en 2019 : celle du « lien entre ce que révèle l'affaire de l'Eau vive et les abus sexuels commis par le fondateur de la Famille Saint-Jean et par certains de ses membres ».

I. Place centrale du père M.-D. Philippe dans les abus commis dans la communauté Saint-Jean

La première conclusion à laquelle nous sommes parvenus est que le père Marie-Dominique Philippe occupe une place centrale dans les abus sexuels commis dans la famille Saint-Jean, et cela dès la fondation de la communauté. Le père M.-D. Philippe a commis lui-même un bon nombre d'abus sexuels, principalement sur des jeunes femmes, souvent religieuses. De plus, nous savons désormais qu'il avait déjà commis des abus sexuels avant la fondation de la communauté Saint-Jean, notamment lors de ses nombreux déplacements pour des apostolats à Paris ou ailleurs. Rétrospectivement, il est étonnant que les autorités de l'ordre dominicain, qui ne pouvaient ignorer totalement son implication dans l'affaire de l'Eau vive, l'aient laissé prêcher aussi librement dans les communautés religieuses féminines, accompagner autant de femmes, et mener sa vie de manière aussi autonome.

Une grande partie des abus commis par d'autres que lui, surtout dans les 15 premières années de la famille Saint-Jean, ont été portés à sa connaissance, souvent dans l'accompagnement spirituel, mais aussi en tant que supérieur. Il en a approuvé certains, a fermé les yeux sur d'autres. Encore faut-il remarquer que, dans la très grande majorité des cas, et spécialement en ce qui concernait les relations entre majeurs, il n'a jamais considéré ces actes comme des abus, sans doute parce qu'il ne le pouvait ou ne le voulait pas, en raison non seulement de l'époque mais aussi de sa théologie morale, de sa spiritualité et de ses propres pratiques. Par ses réactions inadéquates, il a fait en sorte que les victimes ne soient pas écoutées et soient même souvent culpabilisées. Il a brouillé les consciences des uns et des autres par ses mauvais conseils et par sa doctrine déséquilibrée. Même s'il a pu donner un conseil aidant un frère à se corriger, il n'a jamais pris de sanction, y compris lorsque des faits lui étaient rapportés par des tiers en tant qu'il était prieur général.

Son rôle et sa responsabilité dans les abus commis par d'autres ne sont cependant pas toujours les mêmes, ils peuvent être plus ou moins directs. Lorsqu'il est intervenu plus directement, nous avons parfois constaté un accompagnement spirituel défaillant, un manque d'écoute des victimes, un manque de prise en compte des problèmes d'un frère lors du discernement pour les vœux ou l'ordination… Dans certains cas, c'est seulement son influence doctrinale et spirituelle, et l'autorité absolue qui lui était accordée, qui sont en cause. Dans d'autres cas enfin, son influence s'est exercée de manière indirecte, par l'intermédiaire de ses disciples.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant qu'une partie conséquente des abus sexuels commis par des frères (et quelques sœurs) aient des traits communs avec ceux qu'il a lui-même commis : positionnement inadéquat dans le cadre de l'accompagnement spirituel ou de l'autorité religieuse, confusion des rôles, ambiguïté de certains gestes ou paroles, justifications par l'amitié ou par une intention « thérapeutique », etc. Souvent, les frères qui commettaient les abus se référaient au père M.-D. Philippe et invoquaient son autorité (en étant parfois plus explicites que lui dans leurs justifications). Il faut sans doute faire la part aussi de l'imitation : le père Philippe était pris comme modèle par beaucoup de frères, qui avaient tendance à l'imiter, et cela a certainement joué un rôle dans la manière dont certains se sont représenté leur rôle d'accompagnateur spirituel ou de confesseur, notamment dans le côté affectif, sensible, voire sensuel, des relations, mais aussi dans la prétention à connaître la volonté de Dieu sur une personne.

Cependant, une partie des abus commis par des frères ne ressemble pas aux abus commis par le père M.-D. Philippe lui-même. C'est le cas, notamment, des actes criminels sur des mineurs de moins de 15 ans commis par une dizaine de frères, qui ne semblent pas avoir eu de caractères spécifiques à Saint-Jean, mais sont semblables à ceux qui ont eu lieu ailleurs. La responsabilité du père Philippe dans ces cas est plutôt indirecte, dans un discernement des vocations et un gouvernement qui ont malheureusement mis en danger des enfants. Il semble avoir eu une certaine conscience du caractère abusif ou tout au moins anormal de ces actes et ne les a ni encouragés ni approuvés. La manière dont il a géré ces affaires relève plutôt de sa conception erronée de la vocation religieuse ou sacerdotale (qui l'emporte sur toute autre considération), et de la miséricorde (qui trop souvent affranchit de la justice), que d'une doctrine à propos de la sexualité. Son attitude dans ces cas-là était finalement assez proche de ce qu'on peut rencontrer ailleurs dans l'Église à la même époque.

Notre étude a montré également que cette place centrale du père M.-D. Philippe dans les abus sexuels n'était en fait qu'une déclinaison de sa place centrale dans la vie de la communauté, où il était omniprésent, en tant que fondateur, principal enseignant, mais aussi accompagnateur spirituel de nombreux frères et sœurs (et laïcs), et prieur général des frères. Faute de vrai contre-pouvoir, il était, sinon l'unique, du moins la référence privilégiée dans tous les domaines.

Son influence était immense sur la communauté, et quasiment unique pour certaines personnes qui étaient complètement sous son emprise et ne vivaient plus que par lui et pour lui. De manière générale, même si l'emprise est à la fois difficile à mesurer et différente selon les personnes, il nous semble qu'il n'est pas exagéré de parler d'emprise du père M.-D. Philippe sur toute la famille Saint-Jean. À travers sa manière de se positionner comme enseignant, comme prêtre, comme accompagnateur spirituel, ou comme prieur général, il a induit une emprise sur les personnes (qui elles-mêmes pouvaient aussi être en attente d'un guide sûr, d'un père spirituel, ou d'un modèle). Consciemment ou non, il attendait et suscitait des marques de soumission. Ses attitudes ont été imitées par des frères et sœurs (accompagnateurs spirituels, enseignants, supérieurs…), dont les relations ont été marquées, de différentes manières et à différents degrés, par des positionnements favorisant l'emprise. Une « culture de l'emprise », largement inconsciente, s'est ainsi diffusée, appuyée sur une conception faussée de la vie spirituelle et de la vie religieuse, qui ne faisait pas suffisamment appel à la conscience des personnes et à leur relation directe avec Dieu.

Insister sur la question de l'emprise ne signifie pas que celle de la chasteté soit sans importance. Par son enseignement ambigu sur l'amitié, le père Philippe a favorisé des relations qui n'étaient pas forcément abusives, mais qui étaient contraires au vœu de chasteté et pouvaient conduire à des abus.

L'emprise du père Philippe a eu pour conséquence la diffusion d'habitudes mauvaises, de principes erronés, au milieu de beaucoup d'autres choses tout à fait classiques et traditionnelles, qui rassuraient, et masquaient dans une certaine mesure les défaillances, et d'un certain renouveau dans l'expression, qui attirait. Cette emprise, en faussant en partie les consciences, a rendu plus difficiles les réactions par rapport aux abus sexuels, et a retardé la prise de conscience. Sous de nombreux aspects, l'influence du père M.-D. Philippe a été déterminante. Son rôle central dans les abus commis dans la famille Saint-Jean n'exonère pas les autres auteurs d'abus de leur responsabilité propre, mais elle jette une lumière sur la dimension systémique et communautaire du problème des abus sexuels

et de l'emprise dans la communauté Saint-Jean. De plus, reconnaître au père Philippe un rôle central dans les abus commis dans la communauté Saint-Jean ne signifie pas que lui-même soit à l'origine de toutes ces dérives. L'étude de l'affaire de l'Eau vive nous a permis de mieux en prendre conscience.

II. Caractéristiques des deux « affaires »

Notre étude n'a pu que confirmer les correspondances entre l'affaire de l'Eau vive et ce qui s'est passé dans la famille Saint-Jean. En première approximation, un lien évident est établi dans la personne du père Marie-Dominique Philippe lui-même, qui a été mêlé de près à ces deux affaires. De plus, il s'agit dans les deux cas d'abus sexuels commis dans des communautés catholiques. L'autorité des abuseurs et leurs justifications intellectuelles et spirituelles semblent avoir joué un rôle important dans ces abus sexuels.

Il convient cependant d'essayer de préciser la nature exacte du lien entre ce qui s'est passé dans les années 1950 et ce qui a eu lieu dans la communauté Saint-Jean, ce qui implique d'abord de mettre en évidence les ressemblances mais aussi les différences, car ces deux affaires, séparées par une trentaine d'années[1], tout en étant assez semblables, n'ont pas exactement les mêmes caractéristiques. Ce n'est pas parce que le père Thomas et le père Marie-Dominique sont frères de sang et dominicains qu'ils pensent et agissent de la même manière.

Les ressemblances sont évidemment ce qui frappe en premier lieu, surtout si l'on considère le type le plus fréquent d'abus sexuels commis dans la famille Saint-Jean, à savoir celui d'un prêtre, souvent accompagnateur spirituel, à l'égard d'une femme majeure qu'il persuade du bien-fondé des actes posés. Quel que soit leur état de vie (religieuses, anciennes religieuses, laïques ou jeunes femmes cherchant leur vocation), les victimes sont dans les deux cas majoritairement des femmes ayant de fortes aspirations spirituelles.

Dans les deux affaires, ces abus ont pour cadre un lieu de formation aux « trois sagesses », avec une forte dimension contemplative, à la tête duquel se trouve l'un des frères Philippe, et la grande majorité des personnes qui y vivent ne se doutent pas de l'existence des abus sexuels, qui concernent une minorité. Dans les deux cas, cette institution répondait aux aspirations d'une partie de l'Église et a su obtenir une reconnaissance officielle et des soutiens dans la hiérarchie catholique et de la part de personnalités, en s'appuyant sur une image de sûreté doctrinale et de profondeur spirituelle, à des moments de remise en question. Et dans les deux situations, on constate un phénomène comparable d'idéalisation et de vénération d'un des deux frères, qui conduit à une emprise sur les personnes. Les abus sexuels sont une des expressions de cette emprise plus large. Certaines personnes sont plus sensibles à cette emprise, et contribuent à la diffuser chez les autres, persuadées qu'elles sont d'avoir reçu une « grande grâce » et de participer à un mystère inaccessible à la plupart des gens. Même après les interventions de la hiérarchie, des personnes, y compris parmi les victimes d'abus sexuels, persévèrent dans cette croyance.

Dans certains cas, des actes sexuels sont amenés de manière progressive, en commençant par des gestes simplement affectifs et en allant jusqu'à des actes vraiment sexuels, mais en évitant ceux qui pourraient être féconds[2]. Ils sont souvent accompagnés de justifications intellectuelles conduisant à un au-delà de la morale commune au nom de la mystique ou de l'amitié. L'autorité de l'accompagnateur joue un grand rôle. L'accompagnement spirituel est dévoyé et prend la forme d'une emprise, où l'accompagnateur prétend connaître mieux que la personne la volonté de Dieu sur elle. Cette sacralisation du père spirituel, liée à une conception fusionnelle de la paternité, aboutit à la

[1] Si on prend comme point de repère les dates de fondation de l'Eau vive (1945) et de Saint-Jean (1975).

[2] Cette limite théorique a toutefois été franchie dans quelques cas exceptionnels. On pense ici à l'avortement d'Anne de Rosanbo, mais aussi à quelques cas impliquant des frères de Saint-Jean.

multiplication des abus spirituels et des abus de conscience, mais aussi des abus sexuels, sur des personnes en recherche spirituelle.

Cette situation peut être aggravée quand la victime recourt à l'accompagnement spirituel d'un tiers qui, loin de la détromper, l'enfonce encore plus dans la dépendance à l'égard de son abuseur, confirmant des doctrines erronées, entretenant la confusion dans l'esprit de la personne, notamment sur les repères de la morale commune, en refusant de porter un jugement sur des actes pourtant objectivement graves. Ce type de complicité concerne particulièrement le père Marie-Dominique Philippe, et cela dans les deux affaires.

À 30 ou 40 ans de distance, on retrouve aussi des attitudes semblables dans la relation à la hiérarchie : défiance vis-à-vis de l'institution, pensée autoréférencée, protestations extérieures d'obéissance mais autonomie totale dans les actes, habileté à manœuvrer entre les différentes autorités[1], prescription du secret, mensonges, etc. Même dans la manière dont les deux frères Philippe se comportent en tant que fondateurs à la tête d'une communauté, certaines ressemblances sont frappantes, notamment leur gouvernance affective, manquant d'organisation et de prudence, mais aussi leur capacité à susciter d'une part l'enthousiasme et l'adhésion, et d'autre part la méfiance et le rejet.

Pourtant, ces ressemblances ne doivent pas cacher que les différences sont aussi nombreuses entre ces deux affaires. La principale est sans doute que le personnage central de l'affaire de l'Eau vive est le père Thomas Philippe, alors que c'est son frère, le père Marie-Dominique Philippe, qui joue le premier rôle dans les abus commis dans la communauté Saint-Jean. De plus, l'Eau vive est un foyer qui accueille majoritairement des étudiants laïcs, alors que la famille Saint-Jean est avant tout composée de trois instituts religieux. Au niveau institutionnel, il y a donc une grande différence, et l'autorité du père Thomas sur les étudiants de l'Eau vive va beaucoup moins loin que celle du père Marie-Dominique sur les membres de la famille Saint-Jean, spécialement pour les frères dont il est le supérieur. Il convient cependant de remarquer que ce qu'on appelle « l'affaire de l'Eau vive » implique en réalité non seulement le foyer d'étudiants, mais aussi des communautés religieuses de dominicaines et de carmélites, dont la majorité des victimes étaient membres[2]. Mais même sur ces religieuses, le père Thomas Philippe n'avait pas d'autorité de for externe, ni celle que peut avoir un fondateur.

Une autre différence est que l'Eau vive n'a pas pu survivre longtemps au départ de son fondateur, d'autant plus que son successeur, Jean Vanier, a été soupçonné de participer aux mêmes dérives. Il n'en va pas de même à Saint-Jean où la communauté a survécu à la disparition du père M.-D. Philippe.

Si l'on considère les abus sexuels eux-mêmes, une autre grande différence est que dans le premier cas, seul le père Thomas a été reconnu coupable d'abus sexuels[3], même si des personnes considérées comme complices ont aussi été sanctionnées, alors que dans le cas de la famille Saint-Jean, le nombre de personnes reconnues coupables d'abus sexuels est de quelques dizaines[4]. À Saint-Jean, les abus se sont étendus sur une quarantaine d'années, alors que l'Eau vive a duré seulement une petite dizaine d'années (dont six sous la direction du père Thomas). Les abus commis à l'Eau vive ont été dénoncés beaucoup plus rapidement, alors que dans la famille Saint-Jean, il a fallu une

[1] Les deux frères Philippe ont eu tendance à chercher la protection romaine, en passant par-dessus les autorités locales (évêques et supérieurs dominicains). L'Eau vive dépendait du Maître général des dominicains. Dans la communauté Saint-Jean, l'appui du Saint-Siège rassurait en interne et donnait une légitimité.

[2] L'enjeu institutionnel que représentait pour les dominicains le contrôle de l'Eau vive et les difficultés que cela a entraîné pendant plusieurs années pour la province dominicaine de France expliquent sans doute en partie que cette appellation « affaire de l'Eau vive » se soit imposée. Elle avait aussi l'avantage d'attirer l'attention vers l'Eau vive, c'est-à-dire vers l'œuvre, et de la détourner à la fois de son fondateur et, surtout, de l'Ordre et des couvents dans lesquels des abus avaient été commis.

[3] Le père Dehau a reconnu avoir eu des actes de nature sexuelle avec des religieuses, mais il n'a pas fait l'objet d'un procès, à cause de son grand âge, et il est mort peu après avoir reçu une monition canonique.

[4] On compte à ce jour, en avril 2023, 23 frères ont été condamnés au terme d'une procédure de l'Église et/ou de l'État. D'autres ont été sanctionnés de manière disciplinaire. Des procédures sont encore en cours en avril 2023.

trentaine d'années et la mort du père Marie-Dominique Philippe pour que les dénonciations le concernant soient prises au sérieux[1] et que des procédures soient engagées contre des frères.

De grandes différences se rencontrent aussi au niveau des personnes victimes. Il n'y a pas de victimes mineures dans l'affaire de l'Eau vive, alors qu'à Saint-Jean il y en a une cinquantaine[2]. Du côté des victimes majeures, les victimes de l'affaire de l'Eau vive sont des femmes (bien qu'on puisse se demander dans quelle mesure Jean Vanier n'était pas aussi une victime), alors que dans la famille Saint-Jean il y a aussi des hommes parmi les victimes, bien que les femmes soient majoritaires[3].

Du point de vue des justifications employées et de la doctrine liée aux abus sexuels, malgré des points communs et une convergence de fond, on peut noter aussi des différences. Plus théologiques à l'Eau vive, où elles impliquent une vision incestueuse de la relation entre Jésus et Marie et une glorification explicite des organes sexuels, les justifications sont davantage philosophiques dans la communauté Saint-Jean, avec une référence à « l'amour d'amitié », même si l'aspect théologique n'en est pas exclu. Dans les deux cas, une doctrine publique d'apparence orthodoxe peut être comprise de manière hétérodoxe par des personnes initiées qui y voient un sens caché. Dans l'enseignement du père Thomas Philippe, on a vraiment l'impression qu'on peut distinguer une doctrine publique, qui garde les apparences de la foi catholique malgré certains excès, et une doctrine cachée, qui va plus loin (explicitement sexuelle et qui s'éloigne clairement de la foi en sexualisant la relation entre Jésus et Marie). Pour le père Marie-Dominique, c'est un peu différent : tout ce qui porte sur la sexualité est plus flou ; même dans l'accompagnement spirituel, il est souvent peu explicite et en reste à la suggestion et à la confusion ; en revanche, de nombreux aspects de son enseignement, à différents niveaux, favorisent à la fois une conception sensuelle des relations (à travers notamment son discours sur l'amitié) et surtout l'emprise, qui est sans doute plus centrale chez lui que la sexualité[4]. On peut se demander si ce n'est pas l'affaire de l'Eau vive qui a conduit M.-D. Philippe à être moins explicite dans ses justifications que ne l'avait été son frère, et à développer un discours ambigu sur « l'amour d'amitié », qui attirait moins l'attention que les délires mystico-sexuels du père Thomas Philippe.

On peut noter aussi que le père Thomas semble avoir eu davantage le désir de répandre sa doctrine sur la sexualité, alors que le père Marie-Dominique a cherché à faire des disciples surtout au niveau de sa philosophie ou de sa théologie. L'amour d'amitié tenait une grande place dans son enseignement, mais il ne s'agissait pas d'un discours centré explicitement sur la sexualité.

Une question plus délicate est celle de la constitution d'un groupe sectaire, ou d'une « secte mystique ». Selon ce que nous pouvons en comprendre, les deux frères ont suscité de fortes adhésions à leurs personnes et à leurs doctrines. Dans les deux cas, des disciples ont été particulièrement convaincus et ont propagé non seulement leurs doctrines, mais aussi leurs pratiques sexuelles. Cependant, il semble qu'on puisse là encore noter des différences. Dans ce domaine aussi, les choses semblent plus marquées autour du père Thomas, et plus floues autour du père Marie-Dominique. Les disciples du père Thomas paraissent avoir eu davantage de communication « horizontale », entre eux, alors que dans le cas du père Marie-Dominique, les relations privilégiées sont plutôt « verticales », de personne à personne, dans l'accompagnement.

À l'Eau vive, le père Thomas Philippe avait mis en place un véritable système de complicités conscientes et actives, impliquant plusieurs de ses victimes, qui lui permettait de recevoir

[1] On peut se demander si le fait d'être un institut religieux n'a pas rendu plus difficile la prise de conscience et la dénonciation des faits dans la communauté Saint-Jean. Le fait que le père Philippe ait été supérieur a empêché que les victimes de frères soient prises en compte. De plus, il cumulait bien souvent cette autorité de for externe avec une autorité au for interne dans l'accompagnement. Les victimes religieuses semblent moins promptes à dénoncer, dans les deux affaires. Ce sont des laïques qui ont parlé en premier, même si certaines étaient d'anciennes religieuses. Cela donne l'impression que la vie religieuse a retardé à la fois la prise de conscience et la dénonciation des faits.

[2] 45 victimes mineures ont été identifiées, pour des faits impliquant 21 frères.

[3] On recense 27 hommes majeurs parmi les victimes, dont 20 sont des frères. Par ailleurs, quelques abus ont aussi été commis par des femmes sur d'autres femmes.

[4] Sur les points qui posent problème dans la doctrine du père M.-D. Philippe, voir la partie théologique du présent rapport.

discrètement des femmes dans sa chambre. Ces personnes, entrées profondément dans son délire mystico-sexuel, l'ont consciemment protégé. Les victimes qui ont témoigné des pratiques du père Thomas dans les années 50 rapportent des justifications claires et certaines d'entre elles manifestent la conscience d'appartenir à un groupe[1]. Dans l'adversité, un petit groupe clandestin très soudé s'est formé autour du père Thomas, mettant au point un système de correspondance codé, avec un abondant courrier entre les différentes personnes, parfois assez explicite quant au contenu sexuel[2]. Tout cela fait que le mot « secte » vient spontanément à l'esprit.

Dans la famille Saint-Jean aussi, des complicités ont été constatées (notamment celle d'Alix Parmentier), et dans quelques cas isolés la conscience d'appartenir à une certaine « élite » d'initiés. Pourtant, on ne trouve pas une « conscience de groupe » aussi forte, avec de telles communications horizontales. Au regard des éléments disponibles, la plupart des auteurs d'abus seraient probablement étonnés qu'on les considère comme membres d'un quelconque groupe « mystico-sexuel » lié à l'enseignement du père Philippe. L'aspect collectif du délire sexuel apparaît moins clairement, ce qui est sans doute à mettre en relation avec le côté moins explicite et moins focalisé sur la sexualité de la doctrine du père Marie-Dominique. Alors que le père Thomas n'hésitait pas à faire de longs développements explicatifs, les explications du père Marie-Dominique, quand il y en avait, étaient plus brèves et ambiguës, à l'image de ses courriers, qui ne comprennent rien de compromettant, malgré leur tonalité très affective. Les victimes du père Marie-Dominique Philippe se sont parfois interrogées sur le sens qu'il fallait donner à ses gestes. À une victime qui lui reparlait de ce qui s'était passé la veille au soir, il a pu demander, l'air étonné : « Qu'est-ce que j'ai fait ? ». Ce côté flou, insaisissable, implicite, s'est moins prêté à la constitution d'un groupe, d'une « secte mystico-sexuelle », mais il a sans doute favorisé la diffusion des abus sexuels et la grande diversité des formes qu'ils ont prises. De même, la plus longue durée de la communauté a permis une plus grande diffusion des abus qu'à l'Eau vive. La dimension institutionnelle plus forte dans la communauté Saint-Jean qu'à l'Eau vive, du fait de la vie religieuse, a pu paradoxalement favoriser les « dérives sectaires » et l'emprise.

III. Nature du lien entre les deux affaires (origine, raison de ces points communs)

Il est clair que les ressemblances entre les deux affaires ne viennent pas du hasard. Cependant, les différences suggèrent que la seconde n'est pas la simple continuation de la première sous des formes un peu différentes, comme on pourrait sans doute le dire pour ce qui s'est passé à l'Arche autour du père Thomas, de Jean Vanier et du groupe des « tout-petits » où les mêmes personnes ont prolongé leur histoire commune commencée à l'Eau vive[3].

Un témoignage direct et quelques autres indirects nous permettent de dire que le père Marie-Dominique a lui-même commis des abus sexuels avant la fondation de Saint-Jean et dès les années 50, mais il s'est tenu à une certaine distance de son frère[4], au moins après l'histoire de l'Eau vive[5]. À une exception près, ses victimes n'ont pas vraiment approché le père Thomas[6]. En fait, s'il a été

[1] Antoine Mourges parle de « l'existence d'une forme de conscience collective de ces « grâces ». Les femmes du groupe partagent entre elles à ce sujet ; les plus anciennes encouragent les plus jeunes à poursuivre. » (N. JEAMMET, B. GRANGER, A. MOURGES, F. MICHEL, C. VINCENT-MORY, G. RIMBAUT, *Emprise et Abus, enquête sur Thomas Philippe, Jean Vanier et L'Arche*, Châteauneuf-sur-Charente, Frémur, 2023, p. 251).

[2] Cf. *ibid*., p. 210-220.

[3] Cf. *ibid*., p. 273-283.

[4] Réciproquement, son intégration dans le groupe des proches du père Thomas a été réelle, mais pas complète. Voir *ibid*. p. 342-351.

[5] Les frères et sœurs de Saint-Jean se souviennent qu'il n'hésitait pas à critiquer le père Thomas au niveau doctrinal. Celui-ci n'a d'ailleurs jamais enseigné à Saint-Jean, même s'il a été accueilli à Saint-Jodard à la fin de sa vie.

[6] La seule victime que le père Marie-Dominique Philippe ait envoyée auprès de son frère pour apaiser ses doutes quant à la légitimité de ce qu'il faisait est Michèle-France Pesneau en 1975 (*L'Emprise*, p. 85). Il ne l'a fait pour aucune victime de la famille Saint-Jean.

soupçonné dans les années 1950 sans être démasqué, ce pourrait être parce que les personnes qu'il accompagnait (et dont il aurait pu abuser) étaient tenues à distance du père Thomas, à la fois physiquement et spirituellement. Les enquêteurs n'ont ainsi eu aucun témoignage direct sur les mœurs du père Marie-Dominique. Si cette hypothèse est vraie, elle invite à voir dans l'affaire de l'Eau vive et dans celle de Saint-Jean des développements particuliers situés à l'intérieur de deux histoires presque parallèles autour des deux frères, plus que deux affaires successives, séparées par une trentaine d'années.

L'hypothèse d'une influence décisive du père Thomas sur le père Marie-Dominique par rapport aux abus sexuels n'a d'ailleurs pas pu être vérifiée. En fait, la référence fondamentale du père Marie-Dominique Philippe n'est pas son frère, mais plutôt son oncle, le père Dehau, qui est l'inspirateur de ses deux neveux[1]. S'il y a des ressemblances entre les comportements des deux frères, et entre les deux affaires, il ne faut peut-être pas l'attribuer principalement à l'influence de l'aîné sur le cadet, mais plutôt à une influence commune du père Dehau. Le père Marie-Dominique ne faisait jamais référence à son frère, bien qu'il ait paru l'aimer beaucoup. Il ne conseillait pas de lire ses ouvrages spirituels. En revanche, il se référait volontiers au père Dehau, et conseillait la lecture de ses livres et des transcriptions de prédications du père Dehau. Certains frères et sœurs de Saint-Jean trouvaient d'ailleurs dans les écrits du père Dehau leur nourriture spirituelle[2]. Or l'enquête sur l'Eau vive a montré que le père Dehau avait reconnu avoir lui-même eu des actes sexuels avec des religieuses, et qu'il avait approuvé les agissements de Thomas Philippe[3]. N'a-t-il pas approuvé des dérives comparables, bien que sans doute moins délirantes, de son frère Marie-Dominique ?

Dans cette hypothèse, les abus sexuels commis par le père Marie-Dominique dépendraient davantage de l'influence du père Dehau que de celle du père Thomas, ce qui pourrait être un facteur d'explication des différences entre les deux frères, notamment quant à la doctrine. Il serait même possible que le père Marie-Dominique ait été plus fidèle que le père Thomas à la direction du père Dehau[4]. Ce qui s'est passé à Saint-Jean ne serait donc pas directement une conséquence ou une suite de l'affaire de l'Eau vive, mais un autre développement de la doctrine et de l'accompagnement du père Dehau. Les deux affaires seraient deux branches de la même histoire remontant au père Dehau.

Dans la manière dont le père Philippe se représentait la communauté Saint-Jean, nul doute que le père Pierre-Thomas Dehau avait sa place, même s'il était assez discret là-dessus. Une anecdote le manifeste : recevant un jeune novice dans son bureau, il lui dit, en lui montrant un portrait du père Dehau : « c'est le grand-père ». Pour lui, la filiation avec le père Dehau était claire : il se voyait comme son continuateur, et la communauté Saint-Jean était pour lui un fruit de la prédication et de la prière du père Dehau. C'est sans doute la raison pour laquelle, quand les dominicaines ont dû quitter le monastère de Bouvines, le père M.-D. Philippe aurait voulu que des sœurs de Saint-Jean s'y installent. Lors d'un conseil de famille, le 10 juin 2004, il a évoqué ce projet, qui lui tenait visiblement à cœur, si on se réfère au compte rendu qui en a été fait :

---

[1] Dans *Les trois sagesses*, M.-D. Philippe attribue son entrée chez les dominicains à l'influence de son oncle et non de son frère : « Ce n'est donc pas du tout le père Thomas qui m'a déterminé ; c'est le père Dehau » (Paris, Fayard, 1994, p. 199). Comparant leurs influences respectives sur sa vie, il ajoute : « celle du père Dehau a été beaucoup plus profonde » (p. 200).

[2] « Il y a cependant pas mal de frères et sœurs qui se nourrissent du père Dehau comme lecture spirituelle. » (Compte rendu du conseil de famille du 30 septembre 2004, AGCSJ). Lors de la même réunion, il a toutefois été décidé de limiter la diffusion interne des écrits du père Dehau, pour des raisons liées au décalage de ces prédications avec les mentalités contemporaines : « il y aurait un jugement d'opportunité à faire au préalable, car certaines choses peuvent être gênantes dans le contexte actuel. Un premier tri sera fait par les sœurs apostoliques qui soumettront cela aux frères et aux sœurs contemplatives. »

[3] C'est du moins ce qui ressort de la lecture du rapport d'archives de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, mais il faut remarquer que cette connaissance des actes du père Dehau et de sa responsabilité ne repose que sur un faible nombre de témoignages. Il faut espérer que des chercheurs pourront avoir accès aux documents originaux de la procédure, ainsi qu'aux archives du Dicastère pour les Institut de vie consacrée. Le dossier de l'enquête réalisée par le père Marie-Eugène de l'Enfant-Jésus dans les carmels pourrait sans doute apporter de nouveaux éléments. Sur l'implication du père Dehau, voir T. CAVALIN, *L'affaire. Les dominicains face au scandale des frères Philippe*, Paris, Cerf, 2023, p. 468-470.

[4] Dans cette hypothèse, le côté plus implicite, flou, moins centré sur la sexualité, de la doctrine du père Marie-Dominique, pourrait refléter davantage la doctrine du père Dehau. Elle ne serait donc pas à interpréter d'abord comme une dissimulation pour éviter de nouveaux ennuis canoniques.

> […] Les sœurs apostoliques ne pouvant pas prendre d'engagement cette année, le père Marie-Dominique Philippe a demandé à sœur Alix si les sœurs contemplatives pouvaient fonder à Bouvines (lieu de la tombe du père Dehau et des parents du père). Il a lui-même dicté à sœur Alix une lettre adressée à l'Association Félix Dehau, chargée de gérer le monastère, disant qu'il ne comprenait pas qu'il n'ait pas été consulté lors du départ des sœurs dominicaines, en tant que membre de la famille et en tant que fondateur de la Congrégation. C'est actuellement le Chemin Neuf qui habite le monastère. Dans cette lettre il disait aussi que les sœurs contemplatives sont prêtes à y aller. L'intention du père à l'égard de ce lieu est qu'il y a là un héritage spirituel qu'on ne doit pas dilapider ; c'est quelque chose qui est dans son cœur au-delà du lien familial[1].

L'héritage spirituel auquel pense le père Philippe est certainement celui du père P.-Th. Dehau, qui avait été chapelain du monastère de Bouvines et y avait fini ses jours. De même, en fondant le *studium* des frères de Saint-Jean, nous avons vu qu'il avait en tête le *studium* dominicain du Saulchoir, mais un Saulchoir idéalisé et conforme à la pensée du père Dehau sur la sagesse théologique, c'est-à-dire un Saulchoir tourné vers un thomisme spéculatif et contemplatif, une « école de théologie monastique », par opposition à la théologie étudiée à l'université.

Si cette hypothèse est exacte, les abus sexuels commis dans la famille Saint-Jean se situent plutôt dans la ligne des « choses mystérieuses » que le père Dehau a avoué avoir pratiquées avec des religieuses que dans une continuité directe avec les abus sexuels commis par le père Thomas Philippe dans ce qu'on a appelé l'affaire de l'Eau vive. Avec cette différence toutefois que le père Dehau était un prédicateur (occasionnel ou régulier) dans les communautés religieuses, il n'avait pas d'autorité sur elles[2]. Il n'en allait pas de même de Marie-Dominique dans la famille Saint-Jean, où il avait une vraie autorité en tant que fondateur et exerçait une emprise sur toute la communauté, ce qui limitait la capacité des sœurs à se rendre compte des abus et à y résister.

Si la direction spirituelle exercée par le père Dehau a eu une influence plus décisive sur le père Marie-Dominique que les pratiques et les justifications théologiques du père Thomas, il n'est dès lors pas étonnant de ne pas retrouver dans la famille Saint-Jean les aspects les plus délirants de l'élaboration mystico-sexuelle du père Thomas Philippe. Les similitudes entre les abus commis par les deux frères pourraient provenir d'une origine commune dans la direction du père Dehau, chacun des deux frères l'ayant interprétée à sa manière, alors que l'apparence plus « prudente » et implicite des justifications du père Marie-Dominique Philippe pourrait s'expliquer par sa référence privilégiée au père Dehau. A contrario, les déséquilibres de sa pensée seraient aussi à rapprocher plutôt de ceux de la pensée du père P.-Th. Dehau, qui réclamerait une étude approfondie. La direction du père Dehau suffirait à expliquer la complicité du père Marie-Dominique à l'égard des agissements de son frère que nous avons constatée dans l'affaire de l'Eau vive, sans qu'il soit besoin de faire appel à l'influence d'un frère sur l'autre.

D'autre part, si on considère que les abus sexuels commis par le père Marie-Dominique Philippe et par une bonne partie des frères de Saint-Jean ayant commis des abus sont d'abord liés à une emprise exercée en particulier dans l'accompagnement spirituel, on ne peut que s'interroger sur l'expérience du père Philippe lui-même vis-à-vis de son oncle. La manière dont le père Dehau l'a accompagné ne relevait-elle pas de l'emprise ? Si oui, cette emprise a-t-elle été déterminante dans sa propre manière de concevoir et de vivre sa relation à Dieu et aux autres ? Là encore, une étude de la doctrine spirituelle du père Dehau semblerait de nature à éclairer cet aspect, mais il faudrait sans doute aussi fouiller dans d'autres données – archives, correspondance, souvenirs, etc. – qui pourraient aider à mieux comprendre la manière dont la relation entre P.-Th. Dehau et M.-D. Philippe a marqué ce dernier.

---

[1] AGCSJ. Malgré la dénégation du père M.-D. Philippe, son intervention lors de ce conseil ne peut que confirmer l'interprétation de T. Cavalin sur le « modèle familialiste » qui est à l'œuvre dans la manière dont le père Philippe se représente la communauté Saint-Jean, qui peut être considérée comme « la réalisation d'un nouveau "chez nous" » (voir T. CAVALIN, *L'affaire. Les dominicains face au scandale des frères Philippe*, Paris, Cerf, 2023, p. 696).

[2] Il faut remarquer que ce sont les abus du père Thomas Philippe qui ont dévoilé ceux du père Dehau, qui était apparemment plus discret. Nous n'avons pas trouvé d'indices que le père Dehau ait mis dans les communautés la même zizanie que ses neveux.

L'emprise du père Dehau semble la meilleure explication de l'attitude du père Marie-Dominique lors de son procès canonique. Il est en effet assez étonnant qu'il ne se soit pas davantage remis en question devant les avertissements de la hiérarchie. Au contraire, il semble qu'il ait plutôt tiré de cette affaire la conviction qu'il fallait dissimuler davantage ses pratiques et se démarquer, extérieurement du moins, de son frère. Cela n'est-il pas le signe de l'impossibilité pour lui de remettre en cause l'autorité du père Dehau et d'envisager que celui-ci ait pu se tromper[1] ? Le père Marie-Dominique agissait comme s'il se sentait dépositaire d'une doctrine supérieure, que l'Église ne pouvait pas comprendre, et qui méritait d'être tenue malgré la désapprobation de ses supérieurs et de la hiérarchie. L'importance qu'il accordait à l'autorité du père spirituel pourrait avoir un lien avec cette expérience douloureuse où il s'était trouvé mis en demeure de choisir entre son père spirituel et l'obéissance à l'Église. Cette situation pourrait aussi expliquer en partie son attitude vis-à-vis des révélations privées, ou encore l'importance qu'il accordait à sa relation avec Jean Paul II : sachant bien qu'il s'éloignait de la morale enseignée par l'Église catholique, il avait tendance à chercher des signes de l'approbation divine, des confirmations qu'il était dans le bon chemin malgré toutes les mises en garde.

Pour répondre à la question posée par le chapitre général à notre commission, il y a donc bien un lien entre ce qui s'est passé dans les années 1950 à l'Eau vive et ce qui s'est passé dans la famille Saint-Jean, mais ce lien semble plus complexe qu'un simple lien de continuité, comme si Saint-Jean avait naturellement pris la suite de l'Eau vive. Le lien entre les deux affaires n'est pas un lien de causalité, comme si l'une était à l'origine de l'autre, et encore moins un lien fatal, comme si la première devait obligatoirement conduire à la seconde. D'une certaine manière, il s'agit bien de la même « affaire », à condition d'y intégrer le père Dehau, comme le fait Tangi Cavalin. En réalité, l'affaire de l'Eau vive a une « préhistoire » dans les agissements du père Dehau avec des religieuses, et c'est peut-être cette préhistoire commune qui explique les ressemblances entre l'affaire de l'Eau vive et les abus sexuels commis dans la famille Saint-Jean. En revanche, il est certain que l'affaire de l'Eau vive, et la condamnation dont il a fait l'objet, ont constitué pour le père Marie-Dominique une expérience douloureuse, dont il n'a que très rarement parlé ensuite. Cet épisode n'a pu que renforcer sa méfiance et la dissimulation de ses pratiques sexuelles, et a certainement influencé aussi la manière dont il a géré les accusations d'abus sexuels contre des frères de Saint-Jean.

La découverte de l'affaire de l'Eau vive manifeste en tout cas que ce qui s'est passé dans la famille Saint-Jean, en termes d'abus sexuels et de dérives concernant la chasteté ou les pratiques d'emprise, a des racines profondes, qui ne peuvent pas être imputées seulement à des erreurs de jeunesse d'une communauté sans expérience, ni même à la seule influence du père Marie-Dominique Philippe. Celui-ci était en fait entraîné depuis longtemps dans une histoire qui le dépassait et dont il n'était apparemment pas tout à fait libre. Une partie de cette histoire, la plus ancienne, qui concerne le père Dehau, est encore mal connue et le restera peut-être.

IV. L'accompagnement de l'Église

Notre étude a aussi montré des limites dans l'accompagnement de l'Église à l'égard de la communauté Saint-Jean. Dès la fondation, le père abbé de Lérins, puis les évêques d'Autun, n'ont pas manqué de pointer des insuffisances et de donner des points d'attention à la communauté, parfois de manière vigoureuse, comme l'a fait Mgr Séguy par sa monition de juin 2000. Le Saint-Siège en a été tenu informé. Dans un premier temps, les autorités n'étaient pas préoccupées par les abus sexuels, puisqu'elles n'en avaient pas connaissance, mais demandaient un effort dans le discernement des vocations, dans la formation spirituelle et pastorale, dans la communion ecclésiale,

[1] « Le pauvre P. Marie-Dominique est fou de douleur. […] L'idée que le père Dehau a pu se tromper sur la marche à suivre lui paraît impossible, inadmissible... » (Cf. JOURNET Charles – MARITAIN Jacques, *Correspondance*, *op. cit*., p. 204-205). Même s'il n'est pas dit explicitement que l'erreur du père Dehau concerne sa direction spirituelle à l'égard de Thomas Philippe, cette citation de Maritain montre que le problème de Marie-Dominique, ce qui l'affecte et le trouble, ce n'est pas que le père Thomas se soit trompé, et soit tombé, c'est l'idée que le père Dehau ait pu se tromper. C'est une attitude qu'on retrouve chez ses propres disciples, dont certains sont incapables d'envisager que le père Marie-Dominique Philippe ait pu se tromper.

etc. Elles s'inquiétaient aussi de la place, trop importante à leurs yeux, qu'avait le père Philippe dans la communauté des frères et dans la famille Saint-Jean. Ces préoccupations ont abouti à la décision de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée en 1996 d'exiger la démission du père M.-D. Philippe de sa charge de prieur général. Cette décision n'a toutefois pas été appliquée, du fait de la réticence de Mgr Séguy envers une mesure qu'il jugeait brutale et humiliante, et du changement d'orientation du dicastère, après une rencontre des frères du conseil du prieur général, et peut-être aussi une intervention de Mgr Dziwisz au nom de Jean Paul II. En interne, tout en s'efforçant de tenir compte des critiques qui leur étaient faites, les frères n'en voyaient pas toujours le bien-fondé et l'importance, et le père M.-D. Philippe, qui était encore prieur général, freinait tout processus de prise de conscience. Par la suite, les mises en garde de Mgr Séguy semblent n'avoir pas été suffisamment prises au sérieux par le dicastère, qui a accepté la réélection du père M.-D. Philippe en 1998, considérant sans doute que la bonne volonté manifeste des frères, et quelques changements dans le fonctionnement de la communauté, constituaient une garantie suffisante contre les dérives.

La relative lucidité des autorités a donc eu du mal à se traduire dans des mesures concrètes. Le seul lieu où les autorités romaines se sont montrées fermes du vivant du père M.-D. Philippe (mais tardivement) concernait son enseignement, que la Congrégation pour l'éducation catholique a refusé, à partir de 2003, de comptabiliser dans la *ratio studiorum* en vue de l'ordination presbytérale. Cette intervention a certainement été bénéfique, dans la mesure où elle a obligé les frères, malgré leur résistance, à former d'autres professeurs et à faire davantage appel à des intervenants extérieurs. Cependant, cette attitude de l'autorité, dont la plupart des frères ne comprenaient pas le bien-fondé (le principal critère invoqué était l'âge du père M.-D. Philippe), n'a rien changé dans l'immédiat à l'emprise intellectuelle du père Philippe sur la communauté. En ce sens, elle n'a pas été décisive.

À partir du moment où des abus sexuels ont été connus, ceux de quelques frères, mais surtout ceux du père M.-D. Philippe (et de sr Alix Parmentier), les autorités de l'Église ont été plus attentives et plus exigeantes. Elles ont commencé à suspecter l'enseignement du père Philippe sur la morale, notamment la question de l'amour d'amitié. Ce sont pourtant les frères de Saint-Jean eux-mêmes qui ont choisi, sans y être obligés par la hiérarchie, de révéler les abus sexuels de leur fondateur en 2013. Les évêques et le Saint-Siège ont encouragé et accompagné ce processus, mais en ont laissé la responsabilité aux frères. Au niveau doctrinal également, l'examen de la pensée du père M.-D. Philippe a été largement laissé à l'appréciation des frères et sœurs de Saint-Jean : le Saint-Siège a pointé certaines insuffisances, mais seulement de manière générale, sans entrer dans le détail des points qui posent problème. Ce sont aussi les frères qui ont mis en place la commission SOS abus, qui a permis à de nombreuses victimes d'abus sexuels d'être entendues. Des procédures canoniques et étatiques ont été engagées, qui ont abouti à des sanctions, allant parfois jusqu'au renvoi de l'état clérical et de la communauté. Progressivement, une prise de conscience de l'ampleur du problème des abus sexuels et d'autres formes d'abus a eu lieu dans la famille Saint-Jean, et la question de l'emprise est finalement apparue comme centrale. L'accompagnement de la hiérarchie a participé à cette prise de conscience, à travers notamment les mandats confiés à Mgr Bonfils, Mgr Brincard, et Mgr Blondel. Des chapitres généraux des trois instituts religieux (frères, sœurs apostoliques et sœurs contemplatives) ont pris de la distance vis-à-vis du père M.-D. Philippe, et ont bénéficié pour cela de l'aide du Saint-Siège, en particulier de Mgr Carballo, secrétaire du Dicastère pour les Instituts de vie consacrée, qui a affirmé clairement à partir de 2019 que le père Philippe ne pouvait être considéré comme un « référent charismatique ».

On peut s'étonner du temps qu'il aura fallu pour que les autorités de l'Église interviennent (une trentaine d'années[1]). Les seules exceptions notables où les autorités ont agi de manière contraignante sont l'intervention de la Congrégation pour l'éducation catholique en 2003 dont nous avons parlé, et celle du cardinal Barbarin en 2009, qui a conduit ensuite à la nomination d'un commissaire pontifical chez les sœurs contemplatives. Dans les deux cas, ce n'était d'ailleurs pas la

[1] 27 ans si l'on prend pour base la nomination de Mgr Madec comme assistant religieux des frères fin 2002 et celle de Mgr Poulain comme assistant religieux des sœurs contemplatives en 2003 ; 35 ans si l'on choisit la nomination de Mgr Brincard comme commissaire pontifical des sœurs contemplatives et assistant religieux des frères et des sœurs apostoliques en février 2011.

question des abus sexuels qui était en cause, mais plutôt la problématique de l'emprise. Ce décalage entre l'ampleur des problèmes telle qu'on peut s'en rendre compte aujourd'hui et la lenteur de la prise de conscience semble s'expliquer par plusieurs facteurs.

Le premier est sans doute la bonne réputation du père M.-D. Philippe et le crédit dont il jouissait dans toute une partie de l'Église, y compris dans la hiérarchie, et même à son sommet. Jean Paul II, le cardinal Martinez Somalo, Mgr Séguy, Mgr Madec et bien d'autres avaient pour lui une véritable estime. Celle-ci était fondée d'abord sur sa renommée d'enseignant, qui le faisait percevoir comme un thomiste assez classique mais d'esprit ouvert, capable de dialoguer avec la pensée moderne et acceptant les réformes de Vatican II. Mais ce qui a dû surtout impressionner favorablement la hiérarchie est la fondation de la communauté elle-même et sa capacité à attirer des jeunes dans la vie consacrée à un moment où celle-ci était marquée par des départs et par une crise d'identité. Dans les critiques adressées au père M.-D. Philippe par des associations comme l'AVREF ou par la presse, les autorités ont eu tendance à voir une instrumentalisation à des fins idéologiques de problèmes de jeunesse de la communauté Saint-Jean. Cette grille de lecture a certainement pesé dans le sens de la relativisation des difficultés : il paraissait certainement mal à propos d'entraver, pour des motifs finalement difficiles à cerner et qui ne concernaient peut-être que quelques personnes, le développement d'une communauté qui attirait des vocations et montrait un grand zèle apostolique, dont l'Église bénéficiait[1]. La protection relative dont le père M.-D. Philippe et sa communauté ont joui de la part de Jean Paul II et de la curie romaine s'explique sans doute d'abord de cette manière.

L'indulgence du dicastère chargé de la vie consacrée vient certainement aussi de la volonté d'accueillir et de protéger comme des dons de Dieu pour l'Église les charismes des nouvelles communautés, ce qui implique d'accepter qu'elles ne se coulent pas totalement dans les formes anciennes de la vie consacrée. Pourtant, l'admiration pour le dynamisme d'une fondation et la volonté de respecter la liberté de l'Esprit Saint ont peut-être parfois paralysé le discernement nécessaire de l'autorité. L'idéalisation du fondateur, considéré comme dépositaire du charisme, n'a pas eu lieu seulement en interne, mais aussi, apparemment, au niveau de l'autorité ecclésiastique.

La troisième raison qui peut expliquer en partie un retard dans l'intervention de la hiérarchie est la difficulté à objectiver la question de l'emprise. On ne peut pas dire que celle-ci ait échappé complètement aux autorités. Au contraire, elle a suscité de l'inquiétude dès le début, chez Dom Bernard de Terris, abbé de Lérins en charge de la communauté pendant les premières années, puis chez Mgr Raymond Séguy, évêque d'Autun. Elle était présente aussi dans les accusations de « dérives sectaires » dont le père Philippe et Saint-Jean ont fait l'objet dans les médias de la part d'associations comme l'AVREF, ou encore dans l'enquête du Service Accueil Médiation en 2002. Cependant, il est particulièrement difficile de faire admettre à ceux qui sont sous emprise que leur liberté n'est pas pleinement respectée. Tous les exemples qu'on prend pour illustrer ce problème apparaissent en interne comme des cas particuliers montés en épingle et qui ne peuvent être généralisés, ou comme des pétitions de principe[2]. Du côté des autorités, la crainte de se tromper et

[1] Sur la tentation de faire l'économie du discernement en se contentant de noter les « bons fruits » portés par une communauté, voir le document du groupe de travail post-CIASE de la CORREF intitulé « Bon arbre – bons fruits » en référence à Mt 7, 15-23.
https://www.viereligieuse.fr/wp-content/uploads/2023/04/6.-Groupe-Bon-arbre-bons-fruits-1.pdf

[2] « Ce respect des formes instituées du gouvernement de l'Église touche toutefois ses propres limites : face à un fonctionnement comme celui instauré à Saint-Jean par Marie-Dominique Philippe, c'est-à-dire d'une parfaite orthodoxie de façade, seules des erreurs ponctuelles ou individuelles, toujours susceptibles d'être rectifiées, sont identifiables. Les méfaits sont ceux de personnes dont la fragilité psychologique est alléguée. Les failles des structures de gouvernement sont toujours susceptibles d'être corrigées au moyen d'un appel à l'expertise de l'Église dans le domaine de la vie consacrée. La personne et le charisme du fondateur sont, eux, hors de toute critique audible par l'institution. À la limite, les défauts de la communauté plaident pour elle : ils sont le reflet de sa jeunesse et de l'extrême miséricorde de son chef, seulement coupable de ne refuser personne et de ne pas vouloir juger ceux qu'il accueille sous sa protection. Les plaintes qui se sont multipliées au fil des années et qui ont trouvé une traduction dans le répertoire de la lutte contre les "dérives sectaires "échouent à entamer le crédit symbolique du fondateur, même après sa disparition. » (T. CAVALIN, *L'affaire. Les dominicains face au scandale des frères Philippe*, Paris, Cerf, 2023, p. 133-134)

de sanctionner trop durement des défauts de jeunesse peut paralyser. Surtout, on peut hésiter sur la manière d'intervenir. Quand le cardinal Philippe Barbarin s'y est résolu à propos des sœurs contemplatives, en 2009, cela a engendré de grandes incompréhensions et de vives blessures, sans pour autant mettre fin à l'emprise pour un grand nombre de sœurs. Dans le cas du père M.-D. Philippe, c'était peut-être d'autant plus compliqué qu'il donnait les apparences d'un grand détachement par rapport au pouvoir, puisque la soumission qu'il attendait était d'abord d'ordre intellectuel et spirituel. Un évêque, Mgr Joseph Madec, a été présent au conseil pendant six ans sans relever de problème majeur.

La mauvaise connaissance des abus sexuels, apparemment à tous les niveaux de l'Église (et probablement plus largement), peut être considérée comme une quatrième raison du déficit d'intervention de la hiérarchie par rapport à la communauté Saint-Jean. Elle a eu de graves conséquences pour certaines personnes. La réticence à faire des signalements aux autorités judiciaires, ou à ouvrir des enquêtes canoniques, la focalisation sur l'auteur de l'abus (dont on cherche la conversion) plutôt que sur la personne victime, n'étaient pas propres au père M.-D. Philippe et à la communauté Saint-Jean, mais semblent avoir été assez largement partagées, notamment par certains évêques, jusqu'au début des années 2010[1]. Or c'est à partir du moment où des enquêtes canoniques sur des frères de Saint-Jean ont eu lieu qu'a été révélé le caractère systémique du problème des abus sexuels et la responsabilité du père M.-D. Philippe.

Une cinquième raison peut être relevée, à savoir l'habileté et la ruse du père Philippe. D'une part, il a su étouffer les plaintes des victimes d'abus sexuels et jeter le discrédit sur les rares personnes qui témoignaient ; il a aussi brouillé les consciences en relativisant tous les problèmes liés à la chasteté en général, et en culpabilisant ceux qui auraient souhaité plus de justice. D'autre part, consciente ou non, sa capacité à donner des assurances de son intention d'obéir sans rien changer en pratique, et à opposer subtilement les différents niveaux d'autorité les uns contre les autres pour pouvoir se glisser dans les failles, est venue à bout de toutes les tentatives pour le contrôler. Sa manière subtile d'instiller en interne une relativisation de la hiérarchie, avec un mélange de propos condescendants envers les évêques et de protestations affectives de soumission, a eu des conséquences sur la capacité des frères et des sœurs à recevoir les corrections et sur la manière dont ils ont coopéré avec les autorités : référence privilégiée à l'autorité supérieure, plus éloignée, par rapport à l'autorité plus proche et souvent plus lucide ; tendance à une relation fusionnelle avec les évêques qui nous aiment (et nous laissent faire), mais défiance envers ceux qui ne nous aiment pas. Quand l'autorité n'approuve pas pleinement et est exigeante, c'est qu'elle ne nous a pas bien compris ; certains en ont déduit qu'on n'était alors pas tenu d'obéir, comme l'a montré la crise des sœurs contemplatives.

Enfin, on ne peut que s'étonner que, personne[2] parmi ceux qui avaient eu connaissance de l'affaire de l'Eau vive, ne serait-ce que dans ses grandes lignes, n'ait cru bon d'en faire mention au moment de la fondation de la communauté Saint-Jean, et en particulier lors de la fondation des communautés de sœurs, au moins comme un point d'attention. Même après les premiers scandales, on a l'impression que personne n'a osé faire ouvertement le rapprochement, comme si faire remonter à la mémoire cette vieille histoire d'avant le concile Vatican II aurait été une forme de péché contre l'Esprit : il fallait donner toute sa chance à cette nouvelle communauté sans la regarder à travers de vieux préjugés. Pourtant, pour ceux qui étaient à l'intérieur, la connaissance de cette affaire aurait pu être éclairante. Le secret bien gardé sur l'Eau vive et spécialement sur la condamnation du père Marie-Dominique Philippe a certainement freiné à la fois les interventions de la hiérarchie et les prises de conscience.

[1] La CIASE constate une évolution à partir des années 2000, et surtout 2010. Voir *Les violences sexuelles dans l'Église catholique. France 1950-2020. Rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église*, p. 276-286.

[2] Du moins pour autant qu'on puisse en juger dans la documentation disponible. L'ouverture des archives des dicastères ou de la secrétairerie d'État pourra éventuellement corriger ce point.

V. La sortie de l'emprise

C'est aux alentours de 2010 que la prise de conscience qu'un problème de fond minait la communauté a vraiment commencé, à cause des premières mises en cause de frères de Saint-Jean, dont certains étaient proches du père Philippe, et de la grave crise des sœurs contemplatives, révélée par les décisions du cardinal Barbarin en juin 2009. À cette époque, les premières rumeurs ont commencé à circuler à propos de « dossiers » concernant les mœurs du père Philippe et de sr Alix à Rome. Une inquiétude s'est également exprimée sur un lien éventuel entre certains cas d'abus sexuels et l'enseignement du père M.-D. Philippe sur l'amour d'amitié. L'attention était alors focalisée sur la question de la chasteté, qui a été travaillée par la communauté des frères à partir de 2011, mais de puissants mécanismes de déni étaient aussi à l'œuvre et entravaient ce travail.

Cependant, la révélation, en 2013, des abus sexuels commis par le père M.-D. Philippe lui-même a constitué le véritable tournant, qui a permis une remise en question plus globale : les abus sexuels n'étaient pas le fait de quelques frères isolés qui avaient mal interprété l'enseignement du père Philippe ou ses conseils spirituels, mais il fallait plutôt se demander dans quelle mesure ses propres abus avaient influencé sa doctrine et sa manière de vivre, et par voie de conséquence la famille Saint-Jean. Ce cheminement ne s'est pas fait sans difficulté. Il a fallu du temps pour admettre l'impensable. Au début, la remise en question, notamment doctrinale, ne portait que sur ce qui touchait strictement à la chasteté, à l'amitié et à la sexualité. Il ne paraissait pas nécessaire d'aller plus loin, au risque d'ébranler la communauté. Pourtant, peu à peu, avec la révélation d'abus de plus en plus nombreux, liés à l'accompagnement spirituel, la question de l'emprise sur les personnes et celle de la doctrine spirituelle du père Philippe, ont commencé à émerger. Le reportage d'ARTE en mars 2019 a permis à beaucoup d'ouvrir les yeux, notamment parmi les sœurs apostoliques et contemplatives de Saint-Jean, sur la gravité des abus sexuels commis par le père Philippe. Il en a résulté une distanciation des trois instituts religieux de la famille Saint-Jean vis-à-vis de leur fondateur, par la voix de leurs derniers chapitres généraux (2019, 2021 et 2022).

Ce cheminement, ponctué de sentiments de trahison, de colère, de déni, de départs de frères et de sœurs, mais aussi de prises de conscience, de reconnaissances des abus sexuels, de réformes et de coopérations nouvelles avec des personnes extérieures, n'est pas achevé en 2023. Des procès ont eu lieu, des sanctions ont été prononcées. Des démarches ont été effectuées vis-à-vis des victimes d'abus sexuels, ou d'autres types d'abus. D'autres sont en cours.

L'identité de la famille Saint-Jean, et avec elle la manière dont chacun s'y représente sa vocation, ont été profondément ébranlées. Les blessures sont encore pour une bonne part à vif, et les nécessaires mesures par rapport aux abus sexuels ne répondent pas à toutes les questions sur le sens de ce qui a été vécu jusqu'ici, et sur la manière de reconstruire des relations sur des bases plus saines entre les personnes et entre les trois instituts (mais aussi avec Dieu). Les derniers chapitres généraux, chez les frères comme chez les sœurs, montrent que la sortie de l'emprise est en cours, avec les cheminements personnels et communautaires que cela suppose. Ce travail de discernement réclame nécessairement du temps.

La grande majorité des frères et sœurs de Saint-Jean n'ont pas eu conscience de ce qui se passait, de ces doctrines erronées non soutenues par l'Église, et de ces pratiques contraires au respect des personnes et à leurs vœux. Ils peuvent se sentir trahis, non seulement par le père Philippe et par certains supérieurs ou formateurs, mais aussi par les dominicains et par les autorités de l'Église qui n'ont pas trouvé bon de superviser davantage le père Philippe et qui ont laissé une famille religieuse s'édifier sur la base d'un non-dit, au nom du secret des procédures. Finalement, ils peuvent avoir le sentiment que certains problèmes reprochés à la famille Saint-Jean (compassion pour le « pécheur » plutôt que pour les victimes, droit à l'oubli, miséricorde mal comprise qui relativise la justice, protection de l'institution…) étaient largement partagés dans l'Église catholique ou du moins qu'ils y ont trouvé un terreau favorable. Beaucoup sont blessés dans leur confiance. Même ceux qui ont commis des abus sexuels n'étaient pas entrés dans la vie religieuse pour cela, mais pour suivre le Christ dans une vie exigeante consacrée à la prière et à l'évangélisation. Il a fallu que leur conscience soit abîmée pour qu'ils en arrivent là, et cela s'est fait dans une communauté catholique reconnue

par l'Église. Quelle que soit leur propre responsabilité, ils peuvent en ressentir une certaine amertume.

Quand on considère le contraste entre l'enthousiasme et la force de l'idéal qui animait la communauté pendant trois décennies, et la révélation des abus sexuels qui a eu lieu ensuite, l'histoire de la famille Saint-Jean peut donner l'impression d'un gâchis. Cependant, le chemin de reconnaissance et d'humilité commencé depuis plus de dix ans, en introduisant de plus en plus systématiquement un principe d'altérité dans ses diverses instances (appel à des intervenants ou des institutions extérieures pour sa formation, experts dans ses assemblées, témoignages de victimes, etc.) et dans la confiance malgré tout en l'accompagnement de l'Église, manifeste sans doute aussi que toutes les qualités perçues au départ dans la communauté n'étaient pas que des illusions. Sans relativiser les souffrances vécues par de trop nombreuses personnes, ce cheminement communautaire, malgré ses difficultés, atteste que, pour la majorité des frères et sœurs, l'attachement au Christ était plus fort que l'emprise du fondateur, le désir de la vérité plus profond que la prétention de l'avoir trouvée, l'enthousiasme pour la mission de l'Église plus authentique que la volonté de diffuser l'enseignement du père M.-D. Philippe. La communauté Saint-Jean ne pourra cependant se reconstruire vraiment que si les personnes victimes d'abus sexuels, dont certaines font d'ailleurs encore partie de la communauté, connaissent aussi une forme de reconstruction, et si la communauté accepte de prendre sa part de ce processus, en reconnaissant la réalité et la gravité des abus, et en s'efforçant d'en réparer autant que possible les conséquences.

Enfin, une histoire de la communauté Saint-Jean qui ne soit pas focalisée sur les abus sexuels reste à écrire et permettrait sans doute, sans relativiser la gravité des abus, de prendre du recul par rapport à cette histoire, qui à certains égards dépasse largement le cadre de la famille Saint-Jean elle-même.

Au début des années 1960, l'Église pensait avoir réglé l'affaire de l'Eau vive. 50 ans plus tard, les plaintes pour les abus commis par le père Thomas Philippe et par Jean Vanier, ainsi que par le père Marie-Dominique Philippe et de nombreux frères de Saint-Jean, ont montré qu'il n'en était rien. Le foyer de l'Eau vive avait bien été fermé, les coupables sanctionnés, mais cela n'avait pas mis un terme à cette dérive, qui a pu d'autant mieux se répandre que l'affaire fut gérée de manière très discrète. Après 60 ans, alors que cette affaire est désormais bien connue dans l'Église, on peut espérer qu'il y sera mis un terme définitif.

VI. Prolongements possibles

L'enquête historique pourrait être poursuivie dans plusieurs directions, nous n'en indiquerons que quelques-unes. La première concerne le père Pierre-Thomas Dehau, dans la mesure où des sources pourraient permettre d'aller plus loin dans la connaissance de sa biographie, et peut-être surtout de sa doctrine, car il semble que sa doctrine spirituelle soit marquée par des déséquilibres qui sont apparemment une origine des abus commis par lui-même, ses neveux et leurs disciples. Certains de ces déséquilibres ne sont sans doute pas totalement inédits et doivent être replacés dans l'histoire de la théologie et de la spiritualité dominicaines de la fin du XIX^{e} siècle ou du début du XX^{e}.

Il y aura sans aucun doute à poursuivre aussi l'enquête sur ce qui s'est passé dans la famille Saint-Jean, à la fois dans l'analyse des faits et des documents désormais connus, et dans l'extension car certains aspects ont été laissés ici de côté, faute de sources disponibles ou faute de temps. Citons par exemple l'histoire des sœurs contemplatives et celle des sœurs apostoliques, qui mériteraient d'être étudiées pour elles-mêmes, ou encore l'école Sagesse et Art chrétien de Cenves. Les travaux d'historiens professionnels pourront certainement apporter beaucoup à la compréhension de cette histoire.

Étudier l'influence des frères Philippe sur d'autres communautés pourrait aussi permettre de mieux comprendre comment des mécanismes d'emprise, et des abus sexuels accompagnés de justifications doctrinales, peuvent se transmettre et se transformer à travers les personnalités des fondateurs et des supérieurs. Une telle enquête permettrait aussi de mesurer si l'influence qu'on prête aux frères

Philippe n'est pas parfois hypertrophiée. De toute façon, le recul du temps permettra sans doute d'y voir plus clair dans une histoire qui est sous certains aspects encore trop récente pour être bien comprise dans toutes ses dimensions.

Au-delà des cas particuliers du père Dehau et des frères Philippe, il y aurait sans doute des recherches à mener sur la question de l'emprise et du respect de la liberté dans le cadre de l'accompagnement spirituel, mais aussi dans celui de la vie religieuse, particulièrement lors de la fondation d'une communauté. Des comparaisons avec l'histoire d'autres communautés pourraient amener à mieux comprendre ce qui s'est passé dans la communauté Saint-Jean. Comprendre pourquoi les régulations qui ont fonctionné à tel ou tel moment n'ont plus été suffisantes ou ont fait défaut à une autre période pourrait être utile aussi au niveau théologique. En effet, l'histoire de la famille Saint-Jean fait ressortir des manques et une certaine idéalisation dans la théologie de ce qu'est un fondateur de communauté religieuse. Du point de vue psychologique aussi, étant donné l'intensité de ce qui se joue dans l'accompagnement spirituel et dans la fondation d'une communauté, une meilleure compréhension de ce qui peut se passer dans de telles situations pourrait favoriser une plus grande maturité de tous les acteurs et éviter que de telles dérives ne se reproduisent.

ANNEXES DU VOLET HISTORIQUE

Annexe A :

HISTORICISER LES ABUS SEXUELS DANS LA COMMUNAUTÉ SAINT-JEAN

Par Paul Airiau

Proposer des éléments de compréhension historique des abus qui se sont produits dans la communauté Saint-Jean conduit à mettre en perspective les deux aspects qui font sa spécificité en cette matière (les abus y ont massivement été commis sur des personnes majeures, ils relèvent d'une importante justification théologique), en observant des situations antérieures comparables et en soulignant l'importance du contexte des années 1970-2000.

1. Parallèles antérieurs aux années 1970

Il a toujours été possible d'exploiter les bases et les ressources du christianisme pour justifier des théories et des pratiques en contradiction avec l'enseignement magistériel, en en agençant les éléments, y compris surnaturels, pour construire un système affirmant que ce qui est défini comme peccamineux ne l'est pas et que ce qui est un mal est un bien. Le phénomène est bien perçu par exemple en 1950, à lire Monsieur Pineau p.s.s., supérieur de la Solitude, lors des Journées du Centre Laennec (aumônerie catholique du personnel de Santé) consacrée aux « difficultés actuelles du célibat sacerdotal » : « La quarantaine, c'est l'âge classique aux casuistes ingénieux qui pensent trouver dans leur théologie le secret de se permettre le plaisir sans le péché ». De manière concise, il résume toute une série de situations antérieures – et postérieures.

Au moins trois cas de ce genre sont attestés dans le catholicisme français du mitan du XIX^{e} siècle. En 1844, M^{gr} Eugène de Mazenod, évêque de Marseille, apprend que l'abbé Bérengier, aumônier de l'Œuvre de la Jeunesse (fondée en 1799 par l'abbé Jean-Joseph Allemand, 1772-1836), a d'étranges comportements avec les adolescents qui lui sont confiés. En effet, l'enquête révèle que le prêtre avait ritualisé des pratiques sexuelles, vraisemblablement des masturbations ou des fellations, au nom de révélations de la Vierge transmises par des « anges », c'est-à-dire certains des jeunes pensionnaires en état hallucinatoire révérant en lui le fils aîné de la Vierge capable de transmettre par son corps la grâce.

Parfaitement contemporain est l'abbé Maréchal. Adepte de l'Œuvre de la Miséricorde du voyant Pierre-Michel Vintras, installée à Tilly-sur-Seulles (Calvados), il théorise en 1845 la « Sainte liberté

des enfants de Dieu » selon laquelle les pratiques sexuelles permettent d'accéder à Dieu de manière efficace et non peccamineuse, en offrant un « sacrifice d'amour » engendrant un esprit dans le ciel. Il initie ainsi à des masturbations réciproques et collectives une partie du groupe vintrasien, afin que ses membres entrent en relation avec l'envoyé du Paraclet sur terre, soit lui-même.

Onze ans plus tard, l'abbé Joseph Boullan (qui inspira Huysmans pour *Là-bas* en 1891), devient le directeur spirituel d'une converse belge, Adèle Chevalier, avec laquelle il fonde l'Œuvre de la Réparation des âmes. Dévots de La Salette, ils théorisent une mystique de la souffrance vicaire débouchant dans des pratiques érotico-mystiques destinées à permettre guérison physique et progrès spirituel, en usant de relations sexuelles et de cataplasme mélangeant excréments et hosties consacrées. Emprisonné pour des affaires financières jusqu'en 1864, poursuivi et condamné par le Saint-Office en 1868-1869, Boullan récupère alors l'héritage de Vintras, proposant des mariages mystico-réels entre des voyants et des femmes et des hommes afin de sauver les âmes du passé ou de lutter contre les forces démoniaques.

Ces trois cas participent d'un catholicisme prophétiste, fasciné par les révélations privées et les phénomènes surnaturels, exploitant les multiples strates historiques de l'apocalyptique chrétienne. Ils sont aussi liés à la dynamique congréganiste en partie abreuvée aux espérances eschatologiques de l'ordre des Apôtres des Derniers temps, destiné à lutter contre l'Antéchrist, assurer l'expansion de l'Église et préparer la parousie.

Le XX^{e} siècle propose de son côté au moins deux cas, articulant différemment des éléments proches. Au début des années 1950, l'abbé bisontin Marcel Roussel-Galle fonde en région parisienne les Travailleuses Missionnaires de l'Immaculée, en agrégeant des militantes issues de l'Action catholique. Sa théologie de l'impeccabilité et de la virginité, conditionnant le niveau de responsabilité des jeunes femmes s'engageant dans le groupe, s'associe à des pratiques érotico-mystiques (exercices gymnastiques en étant à moitié dénudées, douches de militantes avec Roussel-Galle).

De son côté l'abbé Joseph Grumel, de Chambéry, développe durant les années 1950 une théologie originale de l'amour divin. En particulier, le don du Christ se réalise par un don charnel, qui, par une interprétation particulière du *Cantique des Cantiques*, prend la forme d'une fellation, notamment des prêtres par les femmes. Repéré et mis à l'écart par son évêque, il ne réussit pas à fonder un groupe appuyé sur ses théories.

Le catholicisme connaît ainsi la récurrence de constructions spirituelles et théologiques justifiant des pratiques abusives, même si un certain nombre de ceux qui s'y adonnent n'en perçoivent pas la dimension déviante. Difficile de ne pas faire le rapprochement avec ce qui s'est passé dans la communauté Saint-Jean, et qu'il faut aussi éclairer par le contexte des années post-Vatican II.

2. La particularité des années 1970–2000

Vatican II a suscité la décomposition de la forme antimoderne du catholicisme, construite depuis la Révolution, et la recomposition d'une autre forme, transigeant partiellement avec la modernité. Ce remodelage s'accompagne d'invention et d'expérimentation de modalités remettant en cause moult structures anciennes.

Deux évolutions sont particulièrement importantes pour comprendre ce qui se produit au sein de la communauté Saint-Jean. La première est la reformulation de tout ce qui relevait de la conception catholique des rapports entre les sexes et de l'identité cléricale et religieuse. Ainsi peut être justifiée, à côté du mariage ou du célibat consacré, la « troisième voie », soit des relations d'amitiés amoureuses, parfois à dimension sexuelle, entre religieux et religieuses – la réflexion du père Marie-Dominique Philippe sur l'amour d'amitié, enracinée dans un travail sur Aristote dès la fin des années

1940, peut en être rapprochée[1]. Si des actes violent la chasteté, ils sont intégrés dans la perspective d'une croissance spirituelle et humaine, d'une expérimentation tâtonnante du contrôle de l'affectivité et de la spiritualisation progressive des rapports amoureux. De leur côté, des directeurs spirituels se posent en initiateurs ou thérapeutes spiritualo-charnels de leurs dirigées, le contact corporel affectivo-sexuel étant un moyen de leur manifester la tendresse de Dieu ou de les guérir des leurs blessures, voire les deux à la fois. Ces deux perspectives se retrouvent, avec leurs diffractions propres, chez le père Marie-Dominique Philippe, mais aussi chez des jésuites ou des séculiers.

La deuxième évolution est une transformation de la conception de la vie et des méthodes spirituelles. Au nom du renouveau biblique et liturgique, de la redécouverte de la *lectio divina* et de la spontanéité spirituelle, les pratiques méthodiques (oraison structurée anticipée la veille pour le lendemain, visite au Saint-Sacrement, lecture spirituelle, chapelet…) sont dépréciées. En invoquant l'esprit d'enfance et la spiritualité d'abandon, l'illumination, la quiétude spirituelle et la maîtrise complète des passions sont pensées comme atteignables sans pratique ascétique ni contrôle continu des passions. En se fondant sur la miséricorde inconditionnelle de Dieu, la vie spirituelle passe du statut d'affaire grave nécessitant des efforts constants à une expérience joyeuse de la présence et de la bonté divines, soit une forme de relativisation du péché qui contribue à décrédibiliser des formes d'auto-contrôle et à favoriser indirectement les abus sexuels. Ces dimensions se retrouvent, sous une forme qui lui est propre, chez le père Marie-Dominique Philippe[2].

La décomposition-recomposition du catholicisme redistribue en même temps les attractivités au sein du catholicisme. Répondant aux attentes d'une partie des catholiques, les organisations perçues comme structurées et structurantes, garantissant une intensité spirituelle, une orthodoxie et une orthopraxie face à d'autres groupes interprétés comme pratiquant une destruction volontaire du catholicisme ou le politisant radicalement, se développent. L'expansion concerne d'abord un pôle d'intensité spirituelle investissant l'émotion religieuse en profitant de l'affaissement des formes spirituelles antérieures. Transformée en énergie de réforme personnelle et communautaire, l'émotion ressentie et expérimentée constitue le propre du charismatisme au sein du catholicisme, attirant par son dynamisme réticulaire et extra-paroissial. De son côté, un pôle néo-intransigeant, qui assume la mutation Vatican II en conservant une distance critique au monde au nom de la transcendance divine, propose également un fonctionnement para-paroissial, à l'image de ce qui va devenir la Communauté Saint-Martin, de ce qui a pu exister autour de M^{gr} Maxime Charles à la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre et qui débouche notamment dans l'édition française de *Communio*, ou de la communauté Saint-Jean.

La communauté Saint-Jean se trouve cependant en position intermédiaire entre néo-intransigeants et charismatiques, car, si elle partage avec les premiers la revendication d'orthodoxie, elle connaît comme les seconds une forme de spontanéisme émotionnel, pratique et spirituel. En effet, la croissance numérique ne s'accompagne pas nécessairement d'une structuration assurant un exercice régulé de l'autorité. Même, d'un point de vue organisationnel, une partie du catholicisme (et pas seulement au sein des nouveaux pôles en développement) rejette la structuration institutionnelle, mettant en crise les cadres pré-Vatican II pour construire une nouvelle forme de catholicisme.

Cette dimension ne peut être négligée pour comprendre les abus, car les lieux ou groupes marqués par une forte prévalence des abus le sont selon deux logiques différentes, qui peuvent se conjuguer. La première, repérée notamment au petit séminaire de Chavagnes-en-Paillers des années 1950-1960, est que leur fonctionnement interne présente des failles structurelles de régulation. L'exercice de l'autorité est déficient : ignorance volontaire, minimisation, classique souci de protection de l'institution, implication personnelle dans les abus, la palette est large. Quant au contrôle interne par l'application du droit, il est ignoré, empêchant que soient posées les bornes et respectées les contraintes. La seconde est que ces lieux ou groupes, construits comme ecclésioles de salut, comme des groupes électifs d'intense engagement religieux, ont situé en leur cœur des membres auxquels est reconnu un charisme exceptionnel, qui peuvent court-circuiter le fonctionnement institutionnel

[1] Le deuxième volet de ce rapport propose une approche théologique de cette question ici vue historiquement.

[2] Sur ce point également, le deuxième volet propose une approche théologique de cette question ici vue historiquement.

officiel. Ils se trouvent ainsi en situation de pouvoir déployer une initiation salvifique mystico-sexuelle – le père Marie-Dominique Philippe n'est pas le seul dans ce cas. La pratique des théories suscite la constitution d'un milieu initiatique usant du secret, du codage, de la dissimulation envers les non-initiés, avec des degrés divers de connaissance de l'ampleur des initiations et la possibilité de l'autonomisation des acteurs.

Dans tous les cas, ces logiques permettent que des personnalités à tendance déviante (tendance pédophile, fonctionnement incestuel, domination) se déploient de manière non contrôlée. Peuvent ainsi s'élaborer des mécanismes de reproduction et réitération des abus, avec des situations d'interconnaissance ou de soupçons plus ou moins poussés de communes pratiques déviantes, créant des solidarités latentes ou explicites empêchant tout arrêt des comportements abusifs.

Au final, du point de vue des agressions sexuelles, la communauté Saint-Jean est donc banale par les modalités de justifications invoquées, par la période dans laquelle les abus ont été commis, par le public concerné. Mais elle est aussi spécifique par l'intensité de la justification théologico-spirituelle, par le rôle fondamental du père Marie-Dominique Philippe, par l'importance du nombre de victimes majeures, par le lien génétique avec le groupe des « petits » du père Thomas Philippe. Aussi est-elle, pour l'historien, un bel objet historique.

Annexe B :
TABLEAU CHRONOLOGIQUE

CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS MAJEURS
DES PERSONNES CLES DANS LA VIE DE MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE

	P.-T. Dehau	Thomas Philippe	Cécile Philippe	Marie-Dominique Philippe	Jean Vanier	Alix Parmentier
1870 1880	**1870** : naissance à Bouvines de Pierre Dehau.					
1881 1885						
1886 1890	**1888 :** entrée au séminaire.					
1891 1895	**1894** : ordination sacerdotale (comme prêtre diocésain).					
1896 1900	**1896 :** entrée dans l'Ordre dominicain. Reçoit le nom de Thomas. **1900 :** profession solennelle.					
1901 1905	**1900** : première rencontre avec Hélène Claeys Bouuaert âgée de 12 ans. **1902** : doit renoncer à l'enseignement à cause de sa vue. La prédication devient son unique apostolat.	**1905** : naissance de Jean Philippe.				
1906 1910			**1906** : Naissance.			

	P.-T. Dehau	Thomas Philippe	Cécile Philippe	Marie-Dominique Philippe	Jean Vanier	Alix Parmentier
1911 1915				**8 septembre 1912** : naissance d'Henri Philippe.		
1916 1920						
1921 1925		**1923** : entrée au noviciat des dominicains à Amiens. Reçoit l'habit et le nom de Thomas. **1924** : premiers vœux à Amiens.		Scolarité au collège des jésuites de Lille.		
1926 1930		**1927** : profession solennelle au Saulchoir de Kain (Belgique). **1929** : ordination sacerdotale au Saulchoir de Kain (Belgique).	**1926** : entrée au monastère des dominicaines contemplatives de la Croix à Kain (Belgique). **1927** : reçoit l'habit et le nom de Cécile de Jésus. **1928** : premiers vœux.	**11 novembre 1930** : entrée au noviciat des dominicains à Amiens. Reçoit l'habit et le nom de Marie-Dominique.	**10 septembre 1928** : naissance.	
1931 1935		**1931-1936** : professeur de psychologie, logique et métaphysique au Saulchoir de Kain (Belgique). Thèse de lectorat. **1932-1934** : assistant du maître des profès. **1932** : correspondance avec Hélène Clayes Bouuaert, jusqu'en 1950.	**1931** : profession solennelle à Kain (Belgique).	**1931** : premiers vœux et cursus de philosophie et théologie au couvent du Saulchoir de Kain (Belgique). **1934** : licence en philosophie. **19 mars 1935** : profession solennelle au Saulchoir de Kain (Belgique).		**12 juillet 1933** : naissance.
1936 1940		**1936** : promu professeur de théologie à l'Université pontificale		**14 juillet 1936** : ordination sacerdotale au Saulchoir de Kain		

	P.-T. Dehau	Thomas Philippe	Cécile Philippe	Marie-Dominique Philippe	Jean Vanier	Alix Parmentier
		Saint Thomas d'Aquin, dite Angelicum. **1938** : « Grâces mystiques » à Rome, notamment à la Trinité-des-Monts. **1939** : départ de Rome en raison de la mobilisation. **1940** : séjour à Toulouse, puis installation à Paris.		(Belgique). Nommé assistant du père maître pour les frères convers. **1938** : départ de Belgique de la maison d'études du Saulchoir et installation à Etioles dans les Yvelines. Thèse de lectorat. Nommé père-maître des étudiants. **Avril-septembre 1940** : mobilisation.		
1941 1945	**1941** : première publication : *Des fleuves d'eau vives.* **1945** : s'installe au couvent des dominicaines à Bouvines dont sa nièce, mère Cécile, est fondatrice et supérieure.	**1942** : visiteur apostolique du couvent d'études du Saulchoir et régent par *interim*. Prédicateur attitré du couvent des dominicaines où sa sœur mère Cécile est supérieure. **1943** : remplace officiellement le père M.-D. Chenu comme régent et est promu au grade de maître en théologie. **1945** : fondation du Centre international de formation spirituelle et doctrinale « l'Eau vive » à Soisy-sur-Seine.	**1941** : le monastère de la Croix s'installe en France à Soisy-sur-Seine, non loin du Saulchoir ; mère Cécile est maîtresse de novices. **1942** : cumule cette charge avec celle de supérieure du même monastère **1945** : fondation par le monastère de la Croix du monastère de Bouvines dans l'ancienne demeure de Félix Dehau.	**1941-1945** : professeur de théologie au Saulchoir. **Juin 1944 :** docteur en théologie. **1945** : professeur de philosophie à l'Université de Fribourg (Suisse).	**1942** : rejoint la marine royale britannique en tant que cadet au collège naval de Dartmouth au Royaume-Uni.	
1946 1950		**1948** : remplacé à la charge de régent.	**1945-1948** : supérieure des couvents de Soisy-sur-Seine et Bouvines. **1949** : quitte le monastère de la Croix pour Bouvines comme supérieure et maîtresse des novices.	**1949** : premier livre publié : *Le mystère de l'amitié divine.*	**1950** : démissionne de la marine canadienne et intègre l'Eau vive. Devient fils spirituel, confident et assistant de Thomas Philippe.	

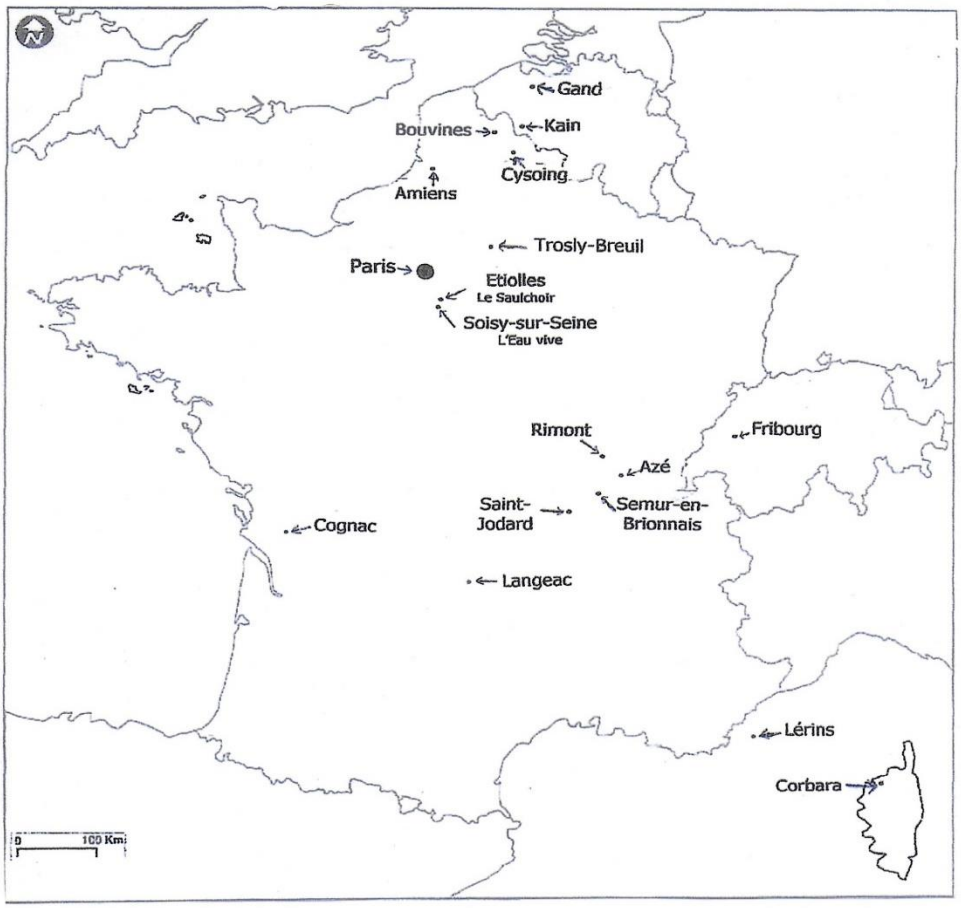
	P.-T. Dehau	Thomas Philippe	Cécile Philippe	Marie-Dominique Philippe	Jean Vanier	Alix Parmentier
1951 1955		**1952** : premières dénonciations de deux femmes adultes concernant des pratiques sexuelles de Thomas Philippe. **Avril 1952** : convocation à Rome chez le maitre général de l'Ordre. Premières mesures. Il ne revient plus à l'Eau vive et séjourne dans des couvents en France et à Rome.	La communauté de Bouvines compte une trentaine de membres **1955** : le Saint-Office est informé des inconduites sexuelles à la Croix et à Bouvines sous le priorat de mère Cécile.	**1951** : diplômé de l'Ecole Pratique des Hautes-Etudes à Paris. **Septembre1951** : professeur au Saulchoir. **1952** : professeur à Fribourg (printemps/été) et au Saulchoir (automne/hiver). Cours à l'Eau vive.	**1952** : directeur de l'Eau vive quand Thomas Philippe doit quitter le centre et partir à Rome.	**1952-1954 :** études d'anglais à Cambridge **1954** : Première rencontre avec le p. Marie-Dominique Philippe devient la dirigée de M.-D. Philippe.
1956 1960	**16 mai 1956** : monition canonique du Saint-Office. **21 octobre 1956** : décès à Bouvines.	Procès au Saint-Office **2 mai 1956** : condamnation à la peine de déposition par le Saint-Office. **21 mai 1956** : communication de la sentence au condamné. **1957 :** intervention du maître général Browne pour obtenir la permission de célébrer à nouveau la messe.	**16 mai 1956** : déposition par le Saint-Office de sa charge de prieure du monastère de Bouvine, privation de voix active et passive et transfert dans un autre monastère de l'Ordre. Interdiction de correspondre avec le monastère de Bouvines, le p. Thomas, ses victimes et le p. Marie-Dominique. Elle rejoint le monastère de Langeac où elle sera canoniquement transférée en 1960 sous le nom de sœur Marie de Nazareth.	**Mai 1956** : le Saint-Office lui retire la permission de prendre part aux sessions d'été de l'Eau vive et décide de mener une enquête sur lui. **Janvier-février 1957** : procès au Saint-Office. **6 février 1957** : condamnation par le Saint-Office. Interdit d'écouter les confessions, d'exercer une quelconque direction spirituelle, d'enseigner des matières touchant à la spiritualité, de séjourner dans les monastères. **Mars 1958** : publication d'ouvrages de spiritualité. **1959** : levée des sanctions.	**Mai 1956** : le Saint-Office prend des mesures contre Jean Vanier : il doit quitter l'Eau vive et ne pourra accéder au sacerdoce à condition d'engager une formation dans un séminaire. Le centre de l'Eau vive est fermé.	**1956** : projet d'entrer fin juin au monastère de Bouvines. Projet annulé en raison des sanctions qui frappent mère Cécile Philippe. **1956-1957** : séjour de 10 mois chez les sœurs de Bethléem à Méry-sur-Oise. **26 octobre 1957** : prise d'habit au Carmel de Boulogne-Billancourt sous le nom d'Anne de la Vierge. **27 octobre 1958** : profession simple sous le nom d'Alix de la Vierge.
1961 1965		**1964** : installation à Trosly-Breuil. Fondation de L'Arche.			**1962 :** soutenance de sa thèse doctorale de philosophie : *Le bonheur principe et*	**Octobre 1961** : sortie du Carmel avant les vœux définitifs.

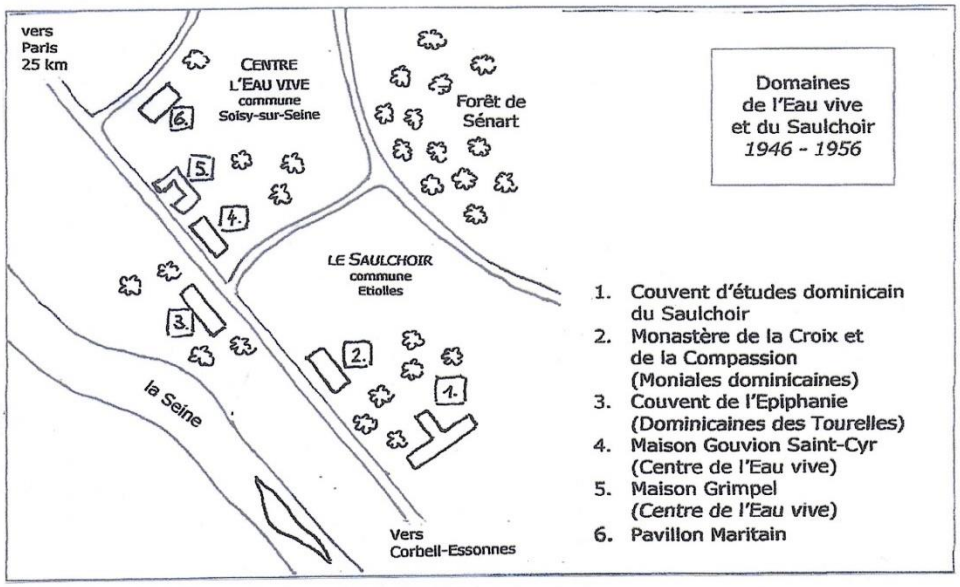
	P.-T. Dehau	Thomas Philippe	Cécile Philippe	Marie-Dominique Philippe	Jean Vanier	Alix Parmentier
					fin de la morale aristotélicienne. **4 août 1964** : fonde L'Arche dans l'Oise avec deux hommes atteints d'un handicap mental.	**1962** : rejoint p. Marie-Dominique à Fribourg et inscrite en licence de philosophie à la Sorbonne.
1966 1970				**Avril1974** : rencontre avec le cardinal Karol Wojtyla, futur Jean-Paul II.	**1968** : il co-fonde Foi et Lumière avec Marie-Hélène Mathieu.	**1967** : doctorat ès Lettres à l'Université Paris-Nanterre, portant sur *La philosophie de Whitehead et le problème de Dieu*.
1971 1975				**8 décembre 1975 :** fondation de la communauté des Frères de Saint-Jean.		
1976 1980			**1976** : levée de la privation de la voix active.		**1977** : refus de la Congrégation pour la Doctrine de la foi qu'il soit ordonné prêtre.	
1981 1985				**1982** : fin de son enseignement à l'Université de Fribourg (retraite). Installation avec les frères de Saint-Jean en France à Rimont, dans le diocèse d'Autun. Prieur général des Frères de Saint-Jean (jusqu'à 2001). Enseignement de la philosophie et de la théologie dans les maisons de formation des Frères de Saint-Jean à Rimont et à Saint-Jodard (jusqu'à 2006). **1982** : fondation des Sœurs contemplatives de Saint-Jean.		**Début 1982 :** sollicitée par Marie-Dominique Philippe pour commencer une communauté contemplative féminine. **24 novembre 1982 :** Mgr Le Bourgeois donne l'autorisation pour commencer une branche féminine. **7 décembre 1982** : rejoint à Rimont les quelques jeunes femmes désireuses de se consacrer à Dieu dans le même esprit que les frères de Saint- Jean et devient supérieure de cette communauté naissante. **2 février 1983** : prise d'habit et vœux perpétuels privés dans la chambre de Marthe Robin à Châteauneuf-de-Galaure.

	P.-T. Dehau	Thomas Philippe	Cécile Philippe	Marie-Dominique Philippe	Jean Vanier	Alix Parmentier
				1983 : installation du noviciat des frères à Saint-Jodard dans le diocèse de Lyon. **1984** : fondation des Sœurs apostoliques de Saint-Jean.		**Eté 1983** : quitte Rimont avec la communauté de sœurs et des candidates. et s'installe à Saint-Jodard. **Septembre 1983** : demande à certaines sœurs et candidates de quitter le groupe des sœurs contemplatives pour mener une vie impliquant des apostolats.
1986 1990		**1991 :** quitte Trosly-Breuil et est accueilli au prieuré des frères de Saint-Jean à Saint-Jodard.	**1986** : décès à Langeac	**1986 :** après la reconnaissance des frères de Saint-Jean comme congrégation de droit diocésain, est élu prieur général pour trois ans. **1989** : réélu prieur général pour six ans.		**25 janvier 1987** : reconnaissance par le cardinal Decourtray de la communauté des sœurs contemplatives, comme association publique des fidèles.
1991 1995		**4 février1993** : décès à Saint-Jodard. Funérailles à Trosly-Breuil.		**1995** : réélu prieur général pour trois ans.		**Fin 1991** : la communauté compte 31 sœurs. **25 mars 1994 :** reconnaissance des sœurs contemplatives comme congrégation de droit diocésain.
1996 2000				**1998** : réélu prieur général pour trois ans.		**11 mai 1998 :** supérieure depuis la fondation, est élue pour la première fois prieure générale.
2001 2005				**2001** : élection d'un nouveau prieur général.		**11 juin 2001** : réélue prieure générale. **16 juin 2004** : réélue prieure générale pour 6 ans.
2006 2010				**26 août 2006** : décès à Saint-Jodard. **2 septembre 2006 :** obsèques à la primatiale Saint-Jean de Lyon.		**6 Juin 2009** : destituée de sa fonction de prieure générale par le cardinal Barbarin. **12 novembre 2009** : le cardinal Bertone, Secrétaire d'Etat, lui demande de se retirer de la congrégation et de ne plus exercer d'influence sur ses membres.

	P.-T. Dehau	Thomas Philippe	Cécile Philippe	Marie-Dominique Philippe	Jean Vanier	Alix Parmentier
						Décembre 2009 : quitte Saint-Jodard.
2011 2015		**2014** : enquête canonique qui conclut : *Le P. Thomas Philippe a eu des agissements sexuels sur des femmes majeures, par lesquels il disait rechercher et communiquer une expérience mystique.*		**2013 :** le prieur général des frères de Saint-Jean révèle que le père Marie-Dominique a eu des désordres moraux.		**7 Juillet 2014** : renvoi définitif de la vie religieuse par le pape François. S'installe auprès de l'association Maria Stella Matutina en Espagne.
2016 2020				**2019 :** à la suite de l'accès à des archives dominicaines aux frères de Saint-Jean, découverte et révélation de sa condamnation en 1957.	**7 mai 2019** : décès à Paris. **22 février 2020** : une enquête rendue publique conclut que Jean Vanier a abusé sexuellement au moins six femmes adultes entre 1970 et 2005.	**5 février 2016** : décès en Espagne. Funérailles le 7 février, à Almonecida de Toledo.

Annexe C :
CARTES ET PHOTOGRAPHIES







1 - Pierre-Thomas Dehau à la fin de sa vie.



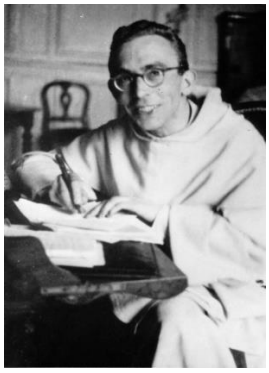
2 - Hélène Claeys Boùùaert.



3 - De gauche à droite : Marie-Dominique, Thomas et Pierre Philippe, 1940.



4 - Le château de la famille Dehau devenu le monastère de Bouvines.



5 - Marie-Dominique Philippe, 1942.



6 - Mater Admirabilis au couvent de la Trinité-des-Monts.



7 - Thomas Philippe avec des femmes à l'Eau vive, dont Anne de Rosanbo et Jacqueline d'Halluin, 1947.



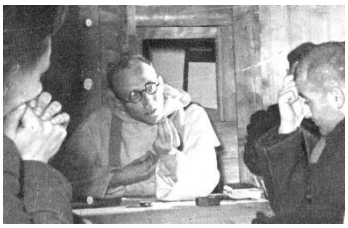
8 - Dépliant de l'Eau vive, aout 1952.



9 - Thomas Philippe avec le cardinal Roncalli, futur pape Jean XXIII, en visite à l'Eau vive.



10 - Cardinal Paul Philippe.



11 - Thomas Philippe, 1948.



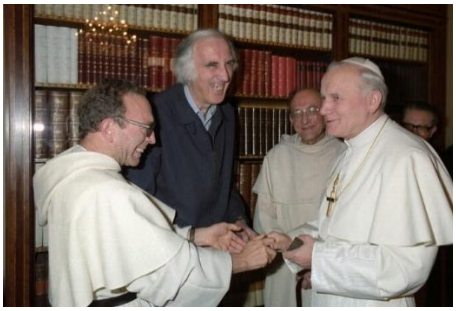
12 – Thomas Philippe avec Anne de Rosanbo et Jacqueline d'Halluin, 1958.



13 - Marie-Dominique Philippe, 1960.



14 - Alix Parmentier, 1977.



15 - M.-D. Philippe, Jean Vanier, Thomas Philippe et Jean Paul II.



16 - Premiers frères de Saint-Jean à Lérins, 1978.



17 - Prieuré à Rimont (71) où les Frères se sont installés en 1982.



18 - Frères de Saint-Jean à Rimont.



19 - M.-D. et Alix Parmentier accompagnés des deux premiers frères Philippe-Marie et Marie-Alain avec le pape Jean Paul II.



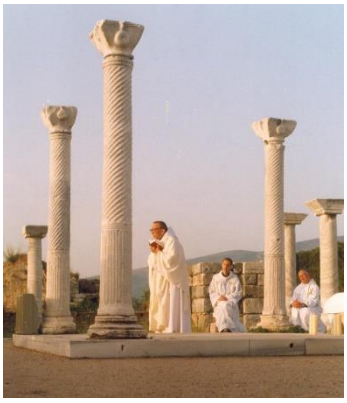
20 - Prieuré à Saint-Jodard (42), deuxième maison de formation à partir de 1983.



21 - Prieuré des sœurs apostoliques à Semur-en-Brionnais (71).



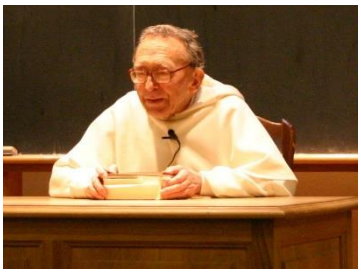
22 - M.-D. Philippe reçoit les premiers oblats de Saint-Jean, 1981, dont Anne de Rosanbo, 3e à gauche.



23 - M.-D Philippe célébrant la messe à Ephèse sur la tombe de saint Jean.



24 – Rencontre des frères avec le pape Jean Paul II.



25 - M.-D. Philippe professeur au couvent de Saint-Jodard.



26 - Alix Parmentier.



27 - M.-D. Philippe bénit des sœurs contemplatives à l'issue d'une messe, 2003.

3. Crédits photos :

1 : DR
2 : AAI
3 : ADPF/ Tangi Cavalin, Nathalie Viet-Depaule (dir.), *Dictionnaire biographique des frères prêcheurs* en ligne.
4 : DR
5 : AGCSJ
6 : DR
7 : Wikimedia commons
8 : DR
9 : AAI
10 : DR
11 : AAI
12 : AAI
13 : DR
14 à 27 : AGCSJ

DEUXIÈME VOLET :

ÉTUDE THÉOLOGIQUE

Par Martin Sabathé et Alain-Marie de Lassus

INTRODUCTION DU VOLET THÉOLOGIQUE

1. Mandat et méthodologie

a. La commission interdisciplinaire mise en place à la suite du chapitre général des frères de Saint-Jean de 2019 a dès ses débuts prévu un volet théologique au sein de son rapport. Il s'agissait d'y répondre, sur le plan doctrinal, au mandat énoncé ainsi par le chapitre de 2019 : « Le Chapitre général demande au Prieur général de mettre en œuvre une commission interdisciplinaire afin d'établir précisément le lien entre ce que révèle l'affaire de l'Eau Vive et les abus sexuels commis par le fondateur de la Famille Saint Jean et par certains de ses membres[1] ».

Une telle demande s'insérait dans un labeur de plusieurs années. Au sein de la Congrégation des Frères de Saint-Jean, l'étude philosophique et théologique de l'œuvre intellectuelle du père Marie-Dominique Philippe, en vue de vérifier sa conformité à la doctrine de l'Église, a commencé dès son chapitre général d'avril 2013. Ce chapitre avait chargé le maître des études de mener un travail pour « repérer d'éventuelles erreurs philosophiques ou théologiques pouvant se transmettre au sujet de la chasteté dans notre Congrégation[2] ». Une commission est alors mise sur pied, rassemblant trois frères, une sœur contemplative et deux sœurs apostoliques de Saint-Jean. Des personnes extérieures à la commission sont auditionnées.

En 2016, le travail demandé a été présenté au chapitre général sous forme d'un rapport. Ce rapport relevait déjà divers éléments pouvant poser problème dans l'enseignement sur la chasteté dans notre vie consacrée et proposait quelques pistes pour y remédier. En février 2017, une synthèse fut élaborée par les responsables des études des trois branches et diffusée à l'intérieur de la famille Saint-Jean. Cette synthèse relevait, entre autres, un certain nombre de points concernant l'éthique de l'amour d'amitié qui avaient pu être utilisés pour justifier des conduites inadmissibles.

Le travail doctrinal s'est poursuivi avec le chapitre général suivant, en 2019. Depuis cette date, le travail s'est cependant amplifié, notamment en raison du démarrage des commissions mandatées par la province de France de l'ordre dominicain et par L'Arche. Celles-ci ont maintenant rendu et publié leurs rapports[3]. Nous n'avons pu prendre connaissance de ces rapports qu'en toute fin de notre propre rédaction. Ils n'ont donc eu que peu d'influence sur celle-ci.

L'étude qui suit ne constitue donc ni une première parole ni évidemment une parole définitive. Cependant, l'approfondissement de la recherche sur l'œuvre du père M.-D. Philippe a d'ores et déjà dégagé des arêtes claires, où se manifeste un écart avec la tradition de l'Église. Le travail est bien

---

[1] CONGREGATION SAINT-JEAN, Actes du Chapitre général 2019, p. 99, AGCSJ.

[2] Chapitre général des frères de Saint-Jean de 2013, Texte « Épreuves et espérance », p. 2, AGCSJ.

[3] T. CAVALIN, *L'affaire. Les dominicains face au scandale des frères Philippe. Enquête historique*, Paris, Cerf, 2023 ; N. JEAMMET, B. GRANGER, A. MOURGES, F. MICHEL, C. VINCENT-MORY, G. RIMBAUT, *Emprise et abus, enquête sur Thomas Philippe Jean Vanier et L'Arche* (1950-2019), Châteauneuf-sur-Charente, Frémur, 2023.

sûr loin d'être exhaustif. Parmi les points déjà étudiés, certains mériteraient un examen plus fouillé. Enfin, d'autres restent sans aucun doute à découvrir et à établir.

b**.** Il faut souligner la différence de notre étude théologique avec celle accomplie par la commission doctrinale des frères de Saint-Jean, établie elle-aussi après le chapitre général de 2019.

La commission doctrinale s'est penchée dans son travail sur les livres publiés par M.-D. Philippe, avec un questionnement spécifique : ces livres peuvent-ils encore être diffusés et utilisées, notamment par les frères et sœurs de Saint-Jean en formation ? De son côté, la commission interdisciplinaire est partie des témoignages recueillis sur les abus sexuels et spirituels commis soit par le fondateur, soit par des frères et sœurs de la famille Saint-Jean, ainsi que des justifications que ces témoignages contiennent. La commission interdisciplinaire a mis ensuite ces justifications en relation avec des problématiques philosophiques ou théologiques présentes dans l'œuvre intellectuelle du père M.-D. Philippe.

Partir des témoignages des personnes victimes a permis de remonter à différents éléments posant problème dans l'enseignement de M.-D. Philippe. Cependant, il faut souligner qu'une telle manière de procéder pourrait induire une distorsion de perspective. On n'aboutit en effet qu'aux déficiences doctrinales, au risque de faire oublier les points positifs contenus dans cet enseignement. Par souci d'équité, il est bon de rappeler quelques-uns de ces points :

- L'importance de la recherche de la vérité.
- Les fondements d'une attitude philosophique : partir de l'expérience, le rôle de l'étonnement et de l'interrogation, l'analyse par les causes et la remontée aux principes.
- Le retour aux sources, à commencer par les textes-mêmes d'Aristote et de saint Thomas d'Aquin.
- Une métaphysique et une théologie naturelle vivantes.
- L'importance de la dimension sapientielle de la théologie.
- Une théologie incorporant une étude de l'Écriture Sainte, en particulier des écrits de saint Jean, et manifestant la fécondité d'une telle étude.

c. Précisons qu'il convient de distinguer deux types de justifications :

- Celles fournies par un abuseur à sa victime lors d'un abus sexuel.
- Celles avancées pour justifier un abus spirituel, un abus de conscience, un abus de pouvoir ou tout abus psychologique.

Toutefois, il est clair que, dans un certain nombre de cas, abus sexuel et abus spirituel sont liés. La commission s'est efforcée de mettre en lumière comment l'emprise spirituelle et les abus en général avaient été favorisés par un contexte doctrinal. Voilà pourquoi elle s'est intéressée non seulement aux justifications directes, mais à l'arrière-plan doctrinal.

d. Sur ce fondement, les rédacteurs du volet théologique du rapport ont voulu déterminer précisément le champ de leur étude. Il a été défini que serait prise en compte l'œuvre écrite (ou transcrite) tant de Marie-Dominique Philippe que de frères et sœurs de Saint-Jean. Cependant, à certains endroits du volet théologique, les conceptions du père Pierre-Thomas Dehau, oncle du père Marie-Dominique Philippe, ont été rappelées. Cela vaut notamment pour sa conception de l'instrumentalité (voir chapitre 19, X). En effet, il est apparu que remonter ainsi à la pensée du père Dehau permettait d'éclairer celle de son neveu.

Plus généralement, la pensée de P.-Th. Dehau et celle de Thomas Philippe font partie du contexte de ce qui s'est passé dans la famille Saint-Jean. Pour l'analyse de ce contexte, nous renvoyons au volet historique du rapport de cette commission.

e. Dans la famille Saint-Jean, les déviations qui peuvent être communes aux auteurs d'abus se particularisent avec des accents divers, chez tel ou tel. Le travail s'est concentré sur le repérage et la mise en lumière de schémas communs.

2. Introduction aux questions doctrinales

a. Le contexte doctrinal se structure selon une triple dimension : philosophique, théologique et spirituelle. Quand nous parlons d'un volet « théologique » du rapport de la commission interdisciplinaire, nous y incluons les deux dimensions philosophique et spirituelle.

Le contexte doctrinal a disposé vers les abus de façon variée : en fragilisant les consciences, en supprimant des défenses, en procurant de fausses croyances et des orientations déviantes.

Ainsi l'insistance sur l'amour d'amitié, largement confondu avec une conjugalité, poussait à chercher un ami ou une amie. Dans certains cas, cela pouvait conduire à un abus sexuel.

Un autre exemple peut être fourni, dans la tendance relevée à couper le spirituel de l'humain[1]. Une telle opposition contribue à étouffer les réactions normales de la personne, sous le poids des injonctions à se concentrer uniquement sur le plan « théologal » de la foi, de l'espérance et de l'amour[2]. La personne est en conséquence coupée de son expérience et de son autonomie. Cela a gêné l'exercice du jugement libre de sa conscience, a favorisé la dépendance de la personne victime envers son abuseur et a ainsi joué un rôle dans la genèse des abus.

b. Puisque M.-D. Philippe plaçait lui-même Aristote et saint Thomas d'Aquin comme autorités majeures[3], nous avons souvent choisi de confronter son enseignement à leurs doctrines.

c. De manière plus générale, on est conduit à s'interroger sur la place de la tradition de l'Église dans l'enseignement théologique du père M.-D. Philippe. En effet, il n'inscrit guère son enseignement au sein de cette tradition. Les Pères de l'Église étaient peu étudiés par lui.

Dans les cours de théologie de M.-D. Philippe, les références au Magistère étaient parcellaires (on pourrait citer : le deuxième Concile d'Orange, la condamnation du fidéisme à Vatican I et quelques documents du Magistère récent comme l'encyclique de Jean Paul II *Fides et ratio*, parue en 1998). À l'exception de saint Jean de la Croix, commenté dans *La vive Flamme d'Amour*, la tradition théologique pouvait paraître s'être arrêtée à Thomas d'Aquin.

Les ruptures constatées par rapport à la doctrine de l'Église, y compris la tradition thomiste, ont été rendues possibles par l'impasse ainsi largement faite sur la tradition intellectuelle dans l'Église. Au fondement d'une telle attitude, on peut relever :

- La large place faite à la philosophie. Le raccourci fréquemment énoncé par M.-D. Philippe : « pour être théologien, il suffit de la foi et de la philosophie », est faux, surtout s'il permet de minimiser la place de la tradition dans les sources de la théologie catholique.
- L'insuffisante prise en compte du devenir, par une focalisation sur l'être en métaphysique. En conséquence, l'histoire n'a pas été honorée comme elle le devait.

Il y a donc une fragilité structurelle dans l'œuvre théologique du père M.-D. Philippe. Cette fragilité s'étend à sa doctrine philosophique, pour deux raisons :

- Pour un catholique, la philosophie ne peut s'abstraire de la tradition et de l'enseignement de l'Église. Selon l'expression de Pie IX, cet enseignement constitue « l'étoile[4] » même de la philosophie.
- Une saine philosophie tire parti de sa confrontation respectueuse avec d'autres philosophes au sein de l'histoire de la philosophie. Force est de constater que cette confrontation était souvent absente, remplacée qu'elle était par une polémique contre certains adversaires médiévaux tels Ockham ou modernes comme Hegel. Il est vrai que des ouvrages du père

[1] Voir en particulier chapitre 19, X : « Nature et grâce ».
[2] Voir en particulier chapitre 19, II : « Conscience morale, syndérèse et loi naturelle ».
[3] Cf. M.-D. PHILIPPE, *Les trois sagesses,* Paris, Fayard, 1994, p. 45-72 et 265-299.
[4] PIE IX, *Lettre « Tuas Libenter » à l'archevêque de Munich-Freising*, 21 décembre 1863, Denzinger [désormais : DH] 2877.

M.-D. Philippe comportent l'étude de nombreux philosophes (y compris contemporains, comme Heidegger), mais on n'y voit guère de véritable dialogue avec eux.

3. Plan

Les trois chapitres qui suivent sont ainsi distingués :

- Le chapitre 18, plus théorique, présente une réflexion sur des racines théologiques ayant pu faciliter les abus. Il donne donc des éclairages fondamentaux pour les chapitres suivants.
- Le chapitre 19 traite de théologie morale. Il constitue le cœur de l'analyse présentée dans ce volet du rapport.
- Le chapitre 20 aborde des questions ecclésiologiques.

Un lecteur qui souhaiterait éviter des considérations trop « abstraites » peut directement commencer sa lecture par le chapitre 19. Parfois les mêmes citations sont reprises à différents endroits au cours du texte, quand elles servent à illustrer des points distincts.

Chapitre 18 :

RACINES THÉOLOGIQUES

I. LE SOUCI DE LA CRÉATURE ET DE SA CROISSANCE DANS LE GOUVERNEMENT DIVIN

La doctrine catholique comprend une théologie de la création et du gouvernement par Dieu de l'univers créé[1]. La révélation biblique montre en effet comment les créatures reçoivent du Créateur leur être et le fondement de leur action : « Car c'est en lui que nous avons la vie, le mouvement et l'être[2] ».

Un tel enseignement sur la création et le gouvernement divin se distingue par exemple de mystiques asiatiques, où Dieu devient tout, sans que soit bien préservée la juste autonomie de la créature dans son être et dans ses actes[3]. En réalité, Dieu porte de l'intérieur les actes de la créature en valorisant la part propre à celle-ci. Comme le rappelle le *Catéchisme de l'Église Catholique* :

> C'est une vérité inséparable de la foi en Dieu le Créateur : Dieu agit en tout agir de ses créatures. […] Loin de diminuer la dignité de la créature, cette vérité la rehausse[4].

Cela vaut en particulier envers les créatures rationnelles que sont les êtres humains. Dieu respecte pleinement la liberté de ses créatures humaines[5]. Dans son gouvernement paternel, il veille sur leur croissance, qui passe par le développement de relations interpersonnelles. Il est clair qu'une telle perspective constitue un sérieux garde-fou contre des dérives abusives.

Afin de comparer la pensée de M.-D. Philippe à cette doctrine de l'Église, nous allons considérer trois plans successifs :

- La réflexion sur l'agir de Dieu en l'agir de ses créatures.
- Le respect de la créature et de sa liberté.

---

[1] Cf. *Catéchisme de l'Église Catholique* [désormais : CEC], n° 268-384.

[2] Ac 17, 28. Voir aussi Ph 2, 13 : « car c'est Dieu qui fait en vous et le vouloir et le faire selon son dessein bienveillant ».

[3] Voir CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et Spes*, n° 36 ; BENOÎT XVI, Encyclique *Deus caritas est*, 25 décembre 2005, n° 10 : « oui, il existe une unification de l'homme avec Dieu – tel est le rêve originaire de l'homme. Mais cette unification ne consiste pas à se fondre l'un dans l'autre, à se dissoudre dans l'océan anonyme du Divin ; elle est une unité qui crée l'amour, dans lequel les deux, Dieu et l'homme, restent eux-mêmes et pourtant deviennent totalement un : "Celui qui s'unit au Seigneur n'est avec lui qu'un seul esprit", dit saint Paul (*1 Co* 6, 17). »

[4] Cf. CEC, n° 308.

[5] Cf. *ibid.*, n° 307 et 311.

- La pleine intégration par Dieu de l'importance de la relation dans une vie humaine, spécialement de la relation de bienveillance.

A. L'agir de Dieu dans l'agir des créatures

À la suite peut-être de son refus de penser des voies d'accès vers Dieu « Premier Moteur », la manière dont Dieu Acte pur porte les actes des créatures et en particulier les actes humains n'est pas enseignée par M.-D. Philippe. L'absence de ce point dans son livre *De l'être à Dieu* est notable[1]. Elle constitue sans doute la principale limite de ce livre.

Une telle omission est d'autant plus étonnante chez un thomiste que Thomas d'Aquin enseigne avec netteté que Dieu opère en toute opération de la créature[2]. L'Aquinate précise que cette opération divine n'exclut nullement l'opération propre de la créature : Dieu « opère immédiatement en toute [réalité] opérante, sans que soit exclue l'opération de la volonté [créée] et de la nature [créée] »[3]. Il n'existe aucune rivalité entre l'action divine et celle de la créature. Bien plutôt, l'opération de la créature requiert l'influence divine. Car sinon, comme le rappelait le concile Vatican II, « la créature sans Créateur s'évanouit »[4].

La disparition de cette partie essentielle d'une théologie du gouvernement divin expliquerait une incapacité du père M.-D. Philippe que nous examinerons plus bas. De même que Dieu travaille en toute opération de la créature, il faut dire de façon réciproque que l'être humain peut coopérer à l'action de Dieu en lui. Or sur ce point encore, on note un déficit. M.-D. Philippe ne met en effet guère en lumière la grâce coopérante, c'est-à-dire comment l'action humaine peut s'insérer à l'intérieur de l'œuvre de la grâce divine. En théologie, la grâce *coopérante* est distinguée de la grâce *opérante*, la grâce regardée uniquement dans l'action divine. C'est ainsi que la théologie de M.-D. Philippe ne serait pas bordée contre le risque de dérive quiétiste[5].

Plus largement, la conception de la Providence et de l'action divine dans les créatures humaines, faute de bien intégrer l'action humaine, menace de conduire à la figure d'un Dieu modeleur, pour ne pas dire abuseur, au sens où il ne respecterait pas l'autonomie spirituelle du sujet. Le principal manipulateur serait alors le Saint-Esprit, en raison de l'emprise qu'il exerce (voir chapitre 19, IX ci-dessous, sur l'influx de l'Esprit Saint). Sur un tel fond, la manipulation par des êtres humains, notamment des confesseurs et pères spirituels, passerait davantage inaperçue.

Cela pourrait même avoir permis le développement d'une culture d'abus. En effet, l'attitude divine à notre égard constitue le modèle des relations à l'intérieur de l'Église. Dès lors que cette attitude de Dieu est décrite en termes d'emprise et que le plein respect des actes humains n'est plus intégré au gouvernement divin, par contrecoup la relation à l'autre peut tourner à l'abus sans que l'on s'en rende compte. Si Dieu n'a cure du sujet dans son autonomie spirituelle, pourquoi y ferais-je moi-même attention dans ma relation à l'autre et dans ma relation à moi-même ? Dans une culture de négation du sujet profond, chacun se désarme vis-à-vis d'une emprise possible sur lui et se renforce dans la tendance à exercer une emprise sur autrui.

---

[1] Les dernières pages, 456 à 459, du chapitre IV de *De l'être à Dieu*, Paris, Téqui, 1977, qui traitent succinctement de la Providence et du gouvernement divin, n'abordent pas cette question.

[2] Cf. THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie* [en abrégé désormais : ST] I, q. 105, a. 5 ; Question disputée *De potentia*, q. 3, a. 7. Cette doctrine thomasienne a été étudiée de manière approfondie par E. PERRIER dans sa thèse *L'attrait divin. La doctrine de l'opération et le gouvernement des créatures chez saint Thomas d'Aquin*, Paris, Parole et Silence, 2019, en particulier les p. 534-567.

[3] THOMAS D'AQUIN, Question disputée *De potentia*, q. 3, a. 8, fin de la réponse.

[4] Concile Vatican II, Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et spes*, 7 décembre 1965, n° 36, § 3.

[5] D'une manière générale, on appelle quiétiste (du latin "quies", repos) une spiritualité qui met unilatéralement l'accent sur la passivité de la créature devant Dieu sans prendre en compte sa coopération avec l'action divine. Pour tout cela, nous renvoyons à notre chapitre 19, X : « Nature et grâce ».

B. Le respect par Dieu de sa créature humaine et de sa liberté

Dieu crée en particulier des créatures rationnelles dont l'agir volontaire est libre. Son attitude à leur égard représente une application particulière de ce que nous venons de rappeler. Dieu, qui opère dans les actes de ses créatures, prend toujours en compte la liberté de ses créatures rationnelles. On le voit bien dans le récit de l'Annonciation (Lc 1, 26-38), où l'ange envoyé de la part de Dieu attend le consentement (le *fiat*) de Marie. Une théologie juste de la création est ainsi nécessaire pour fonder une théologie de la grâce qui ne diminue pas la liberté.

Or, l'insistance trop grande sur la notion d'emprise divine par les dons du Saint-Esprit semble parfois aboutir chez le père M.-D. Philippe à un amoindrissement de l'humain et du libre-arbitre qui le caractérise. En ce domaine délicat, on peut commencer par ce passage du *Mystère de Joseph*, interprétant précisément le récit de l'Annonciation :

> Devenant Mère de Dieu par son *fiat* et sous l'action directe, immédiate, de l'Esprit Saint, Marie demeure toujours dans la dépendance totale et immédiate du bon plaisir du Père. Rien n'est changé radicalement dans son cœur, mais il y a une emprise directe de Dieu sur elle, acceptée librement par elle, qui la fait Mère de Dieu[1].

L'usage du vocabulaire de l'emprise sur Marie, l'insistance sur sa totalité, son immédiateté et son caractère direct : est-ce tout-à-fait équilibré par la mention de son acceptation libre ? On pourrait se demander quelle autonomie demeure exactement en Marie pour le reste de son existence.

Dans le chapitre 19, X, on verra que la vie spirituelle paraît impliquer chez M.-D. Philippe une certaine négation de ce qu'est un être humain dans sa réalité « substantielle », irréductible à toute autre réalité, même celle de Dieu. Pourtant, Dieu respecte infiniment sa créature humaine, comme le prouve sa volonté de recueillir l'acquiescement de la Vierge Marie, non seulement pour l'enfantement virginal de son Fils mais tout au long de la vie de celle-ci.

Un tel amoindrissement de l'humain dans la vie spirituelle s'enracine dans la conception, déjà notée, de la motion du Saint-Esprit comme « emprise ». L'amoindrissement se trouve par exemple dans l'idée que sous le régime du « don du Saint-Esprit » qu'est le don de conseil on se séparerait de la vertu de prudence, acquise ou infuse. En conséquence, la conviction intime d'être conduit par l'Esprit Saint remplacerait et même ferait taire le jugement moral de la conscience. On étudiera, dans le chapitre 19, IX, comment le « sentir » remplace le raisonnement prudentiel et le discernement spirituel. Dans la perspective du père M.-D. Philippe, exercer son jugement risquerait d'empêcher le Saint-Esprit d'agir. Vu le rôle intime et central du jugement et de la conscience, cela remet en cause l'autonomie radicale de la créature humaine. M.-D. Philippe écrivait ainsi dans *Le mystère du Christ crucifié et glorifié* :

> Le don de conseil nous détache de toute estimation humaine à l'égard des fins particulières et de leurs réalisations, il nous les fait poursuivre et estimer dans la seule lumière du bon plaisir de Dieu. […] les moyens mis en œuvre ne sont plus jugés d'après des raisons humaines, mais uniquement en fonction de la toute-puissance de Dieu. Grâce à cela, dépassant toute mesure prudentielle, le don de conseil nous porte à offrir à Dieu les fins les plus légitimes de la vie humaine[2].

Ce genre de langage semble fondé sur la possibilité que notre vie puisse être purement divine. Ceci n'est vrai que de Dieu. Dans cette mesure même, l'être humain tend à disparaître.

Cela rappellerait, *mutatis mutandis*, l'illusion de Fénelon de parvenir à un amour de Dieu tellement pur en la créature qu'il ne lui apporterait rien. Au-delà des différences, l'analogie avec le quiétisme porterait ici sur la possibilité d'une pureté absolue :

---

[1] M.-D. PHILIPPE, *Le mystère de Joseph*, Versailles, Saint-Paul, 1997², p. 53-54.
[2] M.-D. PHILIPPE, *Le mystère du Christ crucifié et glorifié*, Paris, Fayard, 1996², p. 230-231.

- Chez Fénelon, l'amour pour Dieu peut atteindre une pureté telle qu'il ne perfectionne pas la créature, sinon cet amour ne serait pas gratuit et désintéressé[1].
- Chez M.-D. Philippe à la suite de son oncle P.-Th. Dehau[2], un acte humain devrait n'être que divin, sans qu'un élément humain ne s'y mêle. Cela rejoint l'erreur de ceux qui pensaient que l'acte de charité n'exige pas d'*habitus* (de disposition intérieure stable), parce qu'il s'agirait directement de l'acte du Saint-Esprit (cf. Thomas d'Aquin, ST II-II, q. 23, a. 2).

Le risque majeur est de laisser penser que l'action de Dieu n'aurait pas un plein respect du sujet, du "moi". Dieu ne respecterait pas la nature humaine qu'il a pourtant créée. Cela peut favoriser dans la pratique le glissement vers l'abus, en tant que la personne humaine n'y est pas respectée.

C. La place de la relation dans la vie humaine, notamment de la bienveillance, dans le gouvernement de Dieu

Chaque créature vivante grandit en entrant en relation avec d'autres créatures. Évidemment, cela vaut avant tout pour les êtres humains. Une part notable du gouvernement divin veille sur le développement de la personne humaine, à travers une saine croissance de ses relations.

La finale de l'encyclique *Laudato Si'* du pape François exprime, à la lumière de la Trinité, l'importance des relations pour l'ensemble de l'univers créé et notre propre épanouissement :

> Les Personnes divines sont des relations subsistantes, et le monde, créé selon le modèle divin, est un tissu de relations. Les créatures tendent vers Dieu, et c'est le propre de tout être vivant de tendre à son tour vers autre chose, de telle manière qu'au sein de l'univers nous pouvons trouver d'innombrables relations constantes qui s'entrelacent secrètement. Cela nous invite non seulement à admirer les connexions multiples qui existent entre les créatures, mais encore à découvrir une clé de notre propre épanouissement. En effet, plus la personne humaine grandit, plus elle mûrit et plus elle se sanctifie à mesure qu'elle entre en relation, quand elle sort d'elle-même pour vivre en communion avec Dieu, avec les autres et avec toutes les créatures. Elle assume ainsi dans sa propre existence ce dynamisme trinitaire que Dieu a imprimé en elle depuis sa création. Tout est lié, et cela nous invite à mûrir une spiritualité de la solidarité globale qui jaillit du mystère de la Trinité[3].

Ce réseau relationnel est assumé et perfectionné pour la créature humaine dans sa vie de charité, reflet et participation de la vie trinitaire. L'*agapè* demande de prendre soin d'autrui, de se dévouer pour l'autre à la façon du Christ. Citons Benoît XVI dans *Deus caritas est* :

> En opposition à l'amour indéterminé et encore en recherche, ce terme *[agapè]* exprime l'expérience de l'amour, qui devient alors une véritable découverte de l'autre, dépassant donc le caractère égoïste qui dominait clairement auparavant. L'amour devient maintenant soin de l'autre et pour l'autre. Il ne se cherche plus lui-même – l'immersion dans l'ivresse du bonheur – il cherche au contraire le bien de l'être aimé : il devient renoncement, il est prêt au sacrifice, il le recherche même[4].

Cet extrait exprime bien l'extraordinaire développement de la relation de bienveillance envers le prochain qui marque une vie dans la charité. C'est même la marque d'authenticité d'une vie mystique qui respecte ce qu'est une créature et donc son caractère relationnel.
On pourrait affirmer que Dieu-Trinité entend conduire chaque personne humaine à une relation de bienveillance envers autrui, qui soit analogue à celle qu'il a pour nous.

Passons à la comparaison avec l'enseignement du père Marie-Dominique Philippe. Bien qu'il ait beaucoup prêché sur la charité fraternelle, la relation de bienveillance envers autrui dans la fidélité n'a sans doute pas été suffisamment développée par lui.

---

[1] Pour la querelle du pur amour, voir *Dictionnaire de spiritualité*, l'art. *Charité* de P. Pourrat datant (t. 2, 1937, col. 621-624 ; 645-649) ; l'art. *Désintéressement* d'E. Boularand (t. 3, 1954, col. 577-586) ; l'art. *Fénelon* de L. Cognet (t. 5, 1964, col. 166-167) ; l'art. *Quiétisme* de J. Le Brun (t. 12/2, 1986, col. 2824-2833).
[2] Voir les extraits du père P.-Th. Dehau rassemblés dans le chapitre 19, X : « Nature et grâce ».
[3] FRANÇOIS, Encyclique *Laudato Si'*, 24 mai 2015, n° 240.
[4] BENOIT XVI, Encyclique *Deus caritas est*, 25 décembre 2005, n° 7.

Dès l'article de 1947 sur « La nature de l'amitié chez Aristote », on lit une forte relativisation de la bienveillance au profit de l'amitié :

> L'amour d'amitié, s'il implique un amour de bienveillance à l'égard d'autrui, ne s'identifie cependant pas avec lui. Il exige quelque chose de plus. Il réclame la réciprocité. Il n'y a pas d'amour d'amitié sans amour mutuel. Il faut que celui qui est aimé réponde à l'amour qu'on lui donne, par l'amour. […] C'est cette réciprocité en tant que connue qui peut le mieux nous faire comprendre l'intensité d'amour toute spéciale qu'exige l'amitié. Celle-ci doit être le fruit de deux amours de bienveillance qui se croisent. Ces deux amours de bienveillance non seulement s'additionnent, mais se transforment réciproquement et consciemment en un amour d'une qualité nouvelle, d'un degré supérieur. Dans l'ordre de l'amour, il n'y a rien au-delà de cet amour d'amitié, qui du reste en lui-même n'implique aucune imperfection. C'est pourquoi on peut dire que cet amour ne réclame plus seulement un certain geste de bienveillance, un certain vouloir désintéressé, mais qu'il tend à exiger un don total, un don personnel, peut-on dire, qui en est […] la mesure ultime. […] Nous pourrions dire que la bienveillance ne réclame que des dons passagers, qui se font comme de l'extérieur ; l'amitié, elle, réclame un engagement réciproque qui implique qu'on porte ensemble les mêmes responsabilités, les mêmes peines et les mêmes fatigues[1].

Aristote est la source de certains éléments de cette analyse, mais il paraît tout de même plus positif sur la bienveillance, élément fondamental de la *philia* et qui ne peut être réduit à des « dons passagers » :

> […] à son ami, dit-on, on doit adresser de bons vœux dans le souci qu'on a de lui. Or ceux qui forment de bons vœux dans le souci de quelqu'un, on dit qu'ils sont bienveillants envers cette personne, mais pas qu'ils sont ses amis si le même souhait n'existe pas aussi de la part de la personne en question ; c'est que, pense-t-on, la bienveillance doit être réciproque pour faire une amitié[2].

Si l'on suit ce texte d'Aristote, la conclusion est claire. La bienveillance ne peut donc être trop dévalorisée sans diminuer l'amitié dont elle constitue un élément. L'analyse d'Aristote sur la bienveillance, « amitié fainéante »[3], ne doit pas être tronquée de sa finale : « avec le temps et lorsqu'elle arrive à entraîner une fréquentation assidue, [la bienveillance] devient de l'amitié véritable. Elle ne conduit pas à l'amitié que motive l'utilité, ni à celle que motive l'agrément, car la bienveillance n'a pas non plus pour base ces motifs-là[4] ». Or dans son article « La nature de l'amitié selon Aristote », M.-D. Philippe ne cite que le début du passage, sans cette finale[5].

Si l'on prend le livre *De l'amour* de M.-D. Philippe, le terme « bienveillance » y apparaît 16 fois et surtout dans l'examen de la philosophie d'Aristote [6]. En particulier, l'expression « amour de bienveillance », distingué de l'amour de concupiscence et de l'amour d'amitié, revient douze fois[7]. Le plus frappant est peut-être que l'analyse s'achève par l'intégration du plaisir au sein de cette « amitié de bienveillance » réciproque qu'est selon lui l'amour d'amitié :

> Le véritable amour d'amitié n'existe que lorsque nous aimons l'autre pour lui-même ; c'est là l'amitié parfaite. Mais ce n'est pas pour autant un amour « éthéré ». En effet, si seul le véritable amour d'amitié nous fait aimer l'autre pour lui-même, pour ce qu'il est, c'est-à-dire dans son esprit et sa capacité de grandeur, il nous le fait aimer aussi dans sa sensibilité. Ainsi, dans l'amitié parfaite, nous aimons l'autre aussi en tant qu'il est pour nous source de plaisir ; mais ce n'est pas ce que nous recherchons en premier lieu. Voilà bien le réalisme d'Aristote : il lui fait dire que la véritable amitié, qui nous fait aimer l'autre pour lui-même, nous fait aussi nous aimer nous-mêmes ; et le véritable ami est celui qui est pour nous source du plus grand plaisir. Reconnaissons là le passage du plaisir à la joie, particulièrement important dans le contexte grec. Le plaisir est étroitement lié à l'instinct, à la passion. La joie, quant à elle, est liée à ce qu'il

---

[1] M.-D. PHILIPPE, « La nature de l'amitié selon Aristote », *Nova et Vetera* 22 (1946-1947), p. 338-365 [p. 362-364]. De même dans l'*Introduction à la philosophie d'Aristote*, Paris, Éditions Universitaires, 1991[2], p. 70-72.

[2] ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, VIII, 2, 1155 b 31-34 (trad. R. Bodéüs, p. 412).

[3] ARISTOTE, *ibid.*, IX, 5, 1167 a 11 (trad. R. Bodéüs, p. 468).

[4] *Ibid.*, 1167 a 10-14 (trad. R. Bodéüs, p. 468, corrigée).

[5] Cf. M.-D. PHILIPPE, « La nature de l'amitié selon Aristote », *Nova et Vetera* 22 (1946-1947), p. 338-365 [p. 364].

[6] Le terme « bienveillance » est absent de *Lettre à un ami* de M.-D. PHILIPPE. Il est présent une fois dans le t. 1 de *Retour à la source* de M.-D. PHILIPPE, mais dans un usage qui ne correspond guère à l'amour de bienveillance (*Retour à la source. Pour une philosophie sapientiale*, Paris, Fayard, 2005, p. 198).

[7] L'expression « amour de bienveillance » apparaît une fois (p. 180) chez M.-D. PHILIPPE dans le t. 1 de *Retour à la source*, *op. cit.*

> y a en nous de plus spirituel : notre cœur, notre volonté d'amour. Mais la joie spirituelle s'épanouit dans notre sensibilité : elle affine alors le plaisir, le rendant tout spirituel, sans pour autant en supprimer le caractère sensible. Comme ce réalisme diffère de l'attitude volontariste des stoïciens[1] !

On peut s'interroger sur la justesse de l'affirmation : « le véritable ami est celui qui est pour nous source du plus grand plaisir ». Joint à la relativisation de la bienveillance, l'accent mis sur le plaisir risque de réduire l'amitié à la jouissance sensible.

Certes, l'intégration de l'amour de soi au sein de l'amour pour autrui constitue un enjeu philosophique et théologique de taille pour toute analyse de l'amour et de la charité. Nous verrons que là résidait la problématique développée par Thomas d'Aquin avec la notion d'amour d'amitié, distinguée de celle d'amour de concupiscence[2]. Mais il faut prendre garde dans un enseignement à bien insister sur le point majeur. Celui-ci n'est pas dans la vie chrétienne ce que nous recevons de l'autre, mais ce que nous lui donnons : « Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir », affirme Jésus selon Ac 20, 35. Benoît XVI explique ainsi dans *Deus caritas est* :

> Oui, l'amour est « extase », mais extase non pas dans le sens d'un moment d'ivresse, mais extase comme chemin, comme exode permanent allant du je enfermé sur lui-même vers sa libération dans le don de soi, et précisément ainsi vers la découverte de soi-même, plus encore vers la découverte de Dieu : « Qui cherchera à conserver sa vie la perdra. Et qui la perdra la sauvegardera » (*Lc* 17, 33), dit Jésus […][3].

S'il s'agit de recevoir, puisque cette dimension de la réception est toujours comprise dans l'amour humain, dans la charité il s'agit avant tout de recevoir de Dieu dans le Christ. Écoutons encore Benoît XVI qui parle de l'unité entre deux formes de l'amour, l'amour « ascendant, possessif et sensuel » de l'*eros* et « l'amour descendant, oblatif » de l'*agapè* :

> En réalité, *eros* et *agapè* – amour ascendant et amour descendant – ne se laissent jamais séparer complètement l'un de l'autre. Plus ces deux formes d'amour, même dans des dimensions différentes, trouvent leur juste unité dans l'unique réalité de l'amour, plus se réalise la véritable nature de l'amour en général. Même si, initialement, l'*eros* est surtout sensuel, ascendant – fascination pour la grande promesse de bonheur –, lorsqu'il s'approche ensuite de l'autre, il se posera toujours moins de questions sur lui-même, il cherchera toujours plus le bonheur de l'autre, il se préoccupera toujours plus de l'autre, il se donnera et il désirera « être pour » l'autre. C'est ainsi que le moment de l'*agapè* s'insère en lui ; sinon l'*eros* déchoit et perd aussi sa nature même. D'autre part, l'homme ne peut pas non plus vivre exclusivement dans l'amour oblatif, descendant. Il ne peut pas toujours seulement donner, il doit aussi recevoir. Celui qui veut donner de l'amour doit lui aussi le recevoir comme un don. L'homme peut assurément, comme nous le dit le Seigneur, devenir source d'où sortent des fleuves d'eau vive (cf. *Jn* 7, 37-38). Mais pour devenir une telle source, il doit lui-même boire toujours à nouveau à la source première et originaire qui est Jésus Christ, du cœur transpercé duquel jaillit l'amour de Dieu (cf. *Jn* 19, 34)[4].

Le pape présente bien le primat de l'*agapè*. Il insère un moment de réception nécessaire, mais pour boire à la source qu'est Jésus prodiguant l'amour de Dieu. Le but, même le but second, n'est plus de recevoir en retour de la personne humaine aimée.

Parmi les raisons pour lesquelles la primauté de la bienveillance semble insuffisamment développée dans l'enseignement de M.-D. Philippe, on devrait mentionner celles-ci :

- M.-D. Philippe ne se penche que marginalement sur le devenir[5] et donc le développement de la créature à travers ses relations[6].

---

[1] M.-D. PHILIPPE, *De l'amour*, Paris, Mame, 1993, p. 72-73.

[2] Voir chapitre 19, VII : « Amitié et amour d'amitié ».

[3] BENOÎT XVI, Encyclique *Deus caritas est*, 25 décembre 2005, n° 6.

[4] *Ibid.,* n° 7.

[5] Dans *L'être*, M.-D. PHILIPPE ne traite le thème du devenir que sous le mode du « devenir physique », en deux pages et demie dans la première partie du deuxième tome, Paris, Téqui, 1973, p. 531-533.

[6] Notons toutefois la réflexion de M.-D. PHILIPPE à la p. 394 de *Retour à la source*, t. 1, *Pour une philosophie sapientiale*, Paris, Fayard, 2005 : « L'homme a donc toujours besoin de l'amour d'amitié parce qu'il y a en lui un devenir ; s'il y a en lui un devenir spirituel, il a besoin, dans l'ordre de la recherche de la finalité, d'avoir le cœur de son ami pour pouvoir se reposer en paix, en sachant que son ami respectera son rythme et ne profitera pas de son sommeil pour lui faire du mal et l'anéantir. »

- Il a fixé son attention sur l'amour d'amitié, qui capte selon sa compréhension de celle-ci l'essentiel de sa réflexion.
- Il est possible que l'amoindrissement du jugement de la conscience joue également ici[1].

Peut-être pourrait-on même avancer l'explication suivante. La place accordée aux relations amoureuses, passionnelles et éphémères viendrait parasiter chez le père M.-D. Philippe l'attention de bienveillance réelle et profonde aux personnes. Il est question d'amour mais parfois l'autre, la réalité qui devrait être aimée, est méconnu voire se retrouve délaissé. Ainsi s'expliquerait ce qui ressort des témoignages. M.-D. Philippe au bout d'un certain temps n'était plus attentif à ses victimes, après leur avoir affirmé le contraire en gestes et en paroles.

Si le respect attentif du Créateur pour sa créature n'est pas suffisamment mis en lumière, on risque de tomber dans une croyance fausse en une « emprise » de Dieu dans son gouvernement. Cette croyance erronée peut induire des comportements abusifs. Un abuseur pourra se croire autorisé à ne pas tenir suffisamment compte de sa victime et de sa liberté. Il sera, consciemment ou non, enclin à reproduire dans ses actes le mode d'action qu'il attribue à Dieu.

Inversement, donner un enseignement sur la manière dont le gouvernement paternel de Dieu inclut le respect actif de sa créature, de son action libre et des relations qu'elle entretient, tout cela favorise l'éclosion d'un milieu favorable aux personnes.

II. L'UTILISATION DE L'INCARNATION DANS L'ABUS

Comme nous le verrons de façon approfondie au chapitre 19, X, la théologie de la grâce de Marie-Dominique Philippe ne prend pas en charge toute la finitude humaine. Cela a pour conséquence que l'incarnation n'est pas bien honorée, puisqu'elle consiste pour Dieu à assumer cette finitude.

Cette perspective abîmée a pu avoir des conséquences sur les relations entre abuseurs et personnes victimes. En effet, parfois celles-ci étaient amenées à regarder la personne abusant d'elles comme une incarnation de Dieu, comme Jésus. Puisque le caractère fini de l'humanité dans l'incarnation n'était plus suffisamment pris en compte, les limites humaines de l'abuseur n'étaient dès lors plus considérées. Nous allons pouvoir examiner cela dans divers textes et témoignages.

La première étape consiste en une identification forcée et fallacieuse avec Dieu. Lors d'une retraite de 1947 où il aborde le don de sagesse, M.-D. Philippe théorise une telle extension de l'incarnation :

> […] cet amour de Dieu, parce qu'il est lumineux, il organise tout en nous, – comme l'Amour de Dieu organise tout dans la très sainte Trinité, – il organisera notre cœur, tous les secrets de Dieu sur notre âme. Il nous permettra de voir avec acuité la valeur que Dieu attribue aux choses et de retourner à toutes choses avec un regard tout autre. « Le spirituel juge divinement de toutes choses », l'âme qui est arrivée à cette hauteur divine, l'âme qui est vraiment l'épouse du Cœur de Notre Seigneur, peut par le don de Sagesse juger de toutes choses comme Dieu lui-même. Cet amour surnaturel est un amour qui connaturalise notre cœur au Divin, parce que, justement, il met en nous l'amour de Dieu en plénitude. L'amour transporte l'Aimé dans l'Aimant, c'est ce que fait le don de Sagesse ; il met dans notre âme l'effigie de Dieu, et c'est pour cela qu'il transforme et qu'il transfigure véritablement l'âme. Le don de Sagesse opère cette ultime transformation. La transsubstantiation eucharistique n'est que le symbole de cette transsubstantiation réelle qui se fait au plus intime de notre cœur par la charité, par le don de Sagesse ; notre cœur sera comme divinisé, complètement, ce qui nous permettra d'avoir, pour ainsi dire, les mêmes réactions que Dieu, les mêmes pensées que Dieu. On a la même vie que Notre Seigneur, le même cœur, on sent son cœur battre à l'unisson du Cœur de Notre Seigneur[2].

[1] Voir chapitre 19, II : « Conscience morale, syndérèse et loi naturelle ».
[2] M.-D. PHILIPPE, Retraite, Conférence du 8 août 1947 sur le don de sagesse, p. 18, AGCSJ.

Ce qui peut se concevoir selon la tradition de l'Église comme une aspiration à une « humanité de surcroît »[1], s'avère périlleux dans le cas d'une âme loin d'être parfaitement purifiée.

Sur cette base d'un abuseur prenant indûment la place du Christ, les personnes victimes vont d'autant plus facilement se laisser manœuvrer. Le mécanisme qui se met alors en place est décrit par le D. Isabelle Chartier-Siben, psychothérapeute et victimologue :

> La recherche d'absolu va se confondre avec la fixation sur une personne et va figer cette personne sur un piédestal. On lui laisse alors tout faire[2].

Les témoignages sont multiples quant aux conséquences de ce processus sur les personnes victimes d'abus. Ainsi dans le témoignage de M.-F. Pesneau :

> [MDP] occupe désormais une grande place dans ma vie – dans ma vie spirituelle en particulier. Il prend un peu la place de Dieu… mais c'est normal pour moi : il est prêtre[3].

On voit ici comment le fait que l'abuseur soit prêtre a facilité une certaine identification à Dieu. Nous montrerons, dans le chapitre 20, II, que cela s'enracine aussi dans une conception erronée du sacerdoce et de l'instrumentalité.

Dans la même ligne, une sœur avait écrit au père Marie-Dominique :

> Si l'on pouvait encore demander pardon dans l'éternité, je la passerais (si j'ose dire !) à vous demander pardon de vous avoir si mal aimé[4].

Le père M.-D. Philippe prend quasiment la place de Dieu au centre de la vie de la victime. Celle-ci se sent poussée à lui demander pardon, jusque dans l'éternité.

Une religieuse victime avait écrit différents textes exaltant le père Marie-Dominique, en parlant même de sa « gloire » et de sa « transcendance ». On connaît l'existence d'un acte d'offrande d'une sœur au père Marie-Dominique Philippe.

Une autre religieuse écrit au père M.-D. Philippe :

> Mon père je vous aime très fort et je voudrais vous aimer « jusqu'à la fin »[5]. Je ne sais pas si je vais arriver à bien vous dire, mais je voudrais exprimer à quel point je vous aime de plus en plus. C'est comme si je vivais par vous ; et si je sortais de votre cœur je crois que j'étoufferais. Je crois que je ne pourrais plus vivre en dehors de votre cœur, parce que la Sainte Vierge me le donne de plus en plus fort. C'est comme si je vivais de vous. Je me demande comment je ne vous ai pas encore complètement épuisé parce que je trouve toutes mes forces en vous. Tout ce qui est dur, je le fais avec vous pour vous, et je trouve la force en m'appuyant sur vos souffrances à vous. C'est mystérieux et je ne comprends pas bien, mais cela est ainsi. Je crois que la Sainte Vierge m'a beaucoup donné, qu'elle m'a donné un grand secret ; c'est un grand mystère qui me donne tant de joie et qui me fait comprendre un peu de quel amour je suis aimée de la Sainte Vierge. Je voudrais ne jamais rien lui refuser. Et aussi je crois que pour vous, elle veut me faire comprendre un peu, un tout petit peu son mystère de Compassion. Mon père très aimé, je voudrais être toujours tout près de vous, mais je sais que je peux vous aimer encore plus en l'offrant et en recevant tout pauvrement. Gardez-moi tout contre votre cœur dans votre cœur, parce que c'est tout mon ciel, et dès la terre ! Et priez pour moi car c'est difficile cette semaine[6].

Selon cette victime, le père M.-D. Philippe prend la place de Jésus pour recevoir quelque chose de la Compassion de Marie à la Croix.

La même identification de l'abuseur au Christ se retrouve dans le témoignage d'une personne victime d'un frère :

---

[1] ÉLISABETH DE LA TRINITE, Prière « O mon Dieu Trinité que j'adore », 21 novembre 1904, dans *Œuvres complètes*, Cerf, 2011, p. 200.

[2] I. CHARTIER-SIBEN, Conférence, Session *« Traverser notre histoire »* à L'Arche, La Ferme, Trosly, 2020, revue en 2021, p. 7.

[3] M.-F. PESNEAU, *L'emprise*, Villeurbanne, Golias, 2020, p. 69.

[4] Lettre, AMDP.

[5] Cf. Jn 13, 1.

[6] Lettre, AMDP (soulignement dans l'original).

> Moi, je l'aimais à fond, et lui, il ne me donnait rien. Et il me montrait que c'était normal. Il m'expliquait le sens spirituel de cette situation : « Tu dois vivre cela comme Marie au pied de la croix ! » Lui, il représente le Christ[1].

Sur le plan pratique, le mystère de l'incarnation est comme transféré du Christ à la personne de l'abuseur. Il est clair qu'en réalité on assiste à un profond détournement de langage et à un abus grave dans l'ordre religieux. En outre, l'incarnation y perd son caractère propre de mystère du salut, pour justifier un abus. La contemplation de foi est forcément endommagée.

Dans cette logique, on comprend que M.-D. Philippe ait pu dire à une jeune sœur victime de ses agissements :

> Tu n'as que moi ; tu ne peux aller nulle part[2].

III. THÉOLOGIE MARIALE

L'enseignement, par écrit et par oral, et la prédication du père Marie-Dominique Philippe sur la Vierge Marie ont touché beaucoup de personnes. Toutefois, cet enseignement n'avait pas toujours la précision théologique souhaitable et le père M.-D. Philippe a parfois utilisé des expressions inadéquates. Par exemple, c'est ce que lui a fait remarquer avec bienveillance en 1992 Dom Marie, bénédictin de Saint Benoît sur Loire après avoir lu *L'Étoile du matin*[3]. Dans cet ouvrage, en effet, M.-D. Philippe écrit au sujet de Marie :

> Ne disons pas qu'elle est la première rachetée ; ce n'est pas tout à fait juste, parce que Marie, au sens rigoureux, n'est pas rachetée. Pour être racheté, il faut être pécheur. Parce que Marie est de la race des hommes, on peut dire, si l'on veut, qu'elle est « rachetée », en tant, précisément, qu'elle fait partie de la race des hommes. Mais cela, c'est l'aspect fondamental ; quand je regarde Marie dans son mystère *personnel*, je ne peux plus dire qu'elle est rachetée[4].

Pourtant, le concile Vatican II, reprenant le dogme de l'Immaculée Conception, affirme que Marie a été « Rachetée de façon éminente en considération des mérites de son Fils… » (*Lumen gentium*, n° 53[5]).

Une autre remarque de Dom Marie porte sur le manque de distinction suffisamment nette entre le rôle du Christ et celui de Marie dans la communication de la grâce. Le père Philippe écrit à ce sujet : « Jésus se sert d'elle pour communiquer la grâce comme le Père se sert de l'humanité sainte de Jésus, de son sacerdoce, pour communiquer la grâce[6]. » Marie joue un rôle dans la transmission de la grâce, mais le Concile prend bien soin de le subordonner à la médiation du Christ[7].

On ne peut ici procéder à une évaluation détaillée de la mariologie du père M.-D. Philippe, mais il faut se demander quel impact son enseignement en la matière a pu avoir sur les abus. Une des premières difficultés est l'idéalisation dans la diffusion de la pureté mariale :

---

[1] Témoignage, ACASJ.
[2] Témoignage, ACASJ.
[3] Lettre de Dom Marie au père M.-D. Philippe, 18 février 1992, AMDP.
[4] M.-D. PHILIPPE, *L'Étoile du matin. Entretiens sur la Vierge Marie*, Paris, Fayard, 1989, p. 159 (italiques dans l'original).
[5] Le Concile reprend en partie les termes du pape Alexandre VII dans le Bref *Sollicitudo omnium ecclesiarum* de 1661 (DH 2015) et de Pie IX dans la Bulle *Ineffabilis Deus* de 1854 (DH 2803) ; voir G. Philips, *L'Église et son mystère au II^e Concile du Vatican*, t. II, Paris, Desclée, 1968, p. 222. Voir aussi JEAN PAUL II, *Mulieris dignitatem*, n°11 : « Bien plus, elle-même, première rachetée dans l'histoire du salut, est une "création nouvelle" : elle est la "comblée de grâce". »
[6] M.-D. PHILIPPE, *L'Étoile du matin*, *op. cit.*, p. 156-157.
[7] Cf. CONCILE VATICAN II, Constitution dogmatique sur l'Église *Lumen gentium*, 21 novembre 1964, n° 62.

> Marie nous rend donc plus purs : en elle nous devenons immaculés. La grâce de Marie, c'est la grâce de l'Immaculée, c'est la grâce de celle qui est préservée, de celle qui est aimée d'un amour unique. C'est cette grâce-là qu'elle nous donne[1].

Deux points posent question dans ce texte. D'abord, nous sommes immaculés non en Marie mais dans le Christ, selon le prologue de la lettre aux Éphésiens[2]. De plus, Marie n'est pas au sens strict la donatrice de la grâce qui nous est donnée par le Christ. Elle n'est dite mère « dans l'économie de la grâce » que dans la mesure où elle enfante le Christ, source de toute grâce, et coopère à son œuvre[3]. Ainsi, la médiation mariale n'est pas correctement placée. Sans doute retrouve-t-on ici une conséquence de la non-prise en compte de l'action propre de la créature et de la grâce coopérante[4]. Faute d'apprécier correctement la coopération de la créature à l'action divine, M.-D. Philippe aurait tendance à hypertrophier le rôle de Marie, jusqu'à lui attribuer ce qui relève uniquement de la médiation du Christ.

Les affirmations du père M.-D. Philippe peuvent certes s'entendre d'une façon orthodoxe, dans la mesure où la grâce divine nous purifie de plus en plus jusqu'au moment où nous deviendrons totalement purs (comme Marie) *lors de notre entrée dans le ciel*, mais dit tel quel, sans précision, cela risque d'entretenir l'illusion qu'un recours intense et fréquent à Marie suffirait pour être purifié[5].

De fait, cette illusion semble bien apparaître dans la direction spirituelle du père M.-D. Philippe, dans laquelle il insistait beaucoup sur l'importance de tout confier à Marie, en particulier les difficultés vécues dans le domaine de la chasteté. Il est certainement bon dans la vie chrétienne d'avoir souvent recours à la Vierge Marie, mais cette insistance semble avoir été trop unilatérale, au risque de favoriser la passivité et de négliger ou d'oublier d'autres dimensions de la vie chrétienne, en particulier les efforts d'ascèse à accomplir, les vertus à acquérir progressivement et l'importance de vivre avec persévérance le combat spirituel. À titre d'exemple, voici un extrait d'une lettre du père Marie-Dominique Philippe à une personne victime de Thomas Philippe qui lui demande si elle peut accepter les sollicitations à caractère sexuel du père Thomas :

> Ma chère enfant, merci de votre lettre […]. Tout ce que vous me dites est clair. Vous comprenez qu'il est difficile de répondre d'une manière catégorique par lettre. Ce que je puis vous demander c'est un abandon total et une confiance absolue en la T.S. Vierge. Lui remettre tout, lui être très docile, la supplier de ne faire et de n'agir que comme Elle le veut, lui demandant d'être mise sous la mouvance du don de crainte pour qu'il n'y ait que des initiatives divines dans une totale passivité à son Action à Lui. En vous livrant de cette façon en totale docilité et obéissance – je crois qu'il faut alors être très docile non pas à ce que 'lui' peut vous demander, mais à ce qu'Elle peut réclamer – et toujours vous référant à Elle. Comme cela il n'y a pas de danger de demeurer dans une obéissance littérale, trop matérielle, - et il n'y a pas de danger d'imprudence, si c'est Elle qui est là, et qui est présente très fort[6].

Dans cette réponse du père Marie-Dominique Philippe, l'accent est clairement mis sur un abandon total à la Vierge Marie, mais on n'y voit guère d'invitation au discernement moral des actes en cause et encore moins d'insistance sur la vertu de chasteté. L'abandon à la Vierge, comme ailleurs la docilité au Saint-Esprit, semble dispenser des vertus morales. On notera également la mention de la « totale passivité » (cf. plus bas le chapitre 19, IX sur la motion du Saint-Esprit).

---

[1] *Ibid.*, p. 160. Voir aussi M.-D. PHILIPPE, *Suivre l'Agneau. Retraite sur l'Évangile de saint Jean prêchée à des jeunes*, I, Versailles, Saint-Paul, 1995, p. 224.

[2] Cf. Ep 1, 4 (voir la traduction de la *Bible de Jérusalem*).

[3] Cf. CONCILE VATICAN II, Constitution dogmatique sur l'Église *Lumen gentium*, 21 novembre 1964, n° 61-62.

[4] Voir section I, A : « L'agir de Dieu dans l'agir des créatures ».

[5] Ce danger affleure à la p. 161 de M.-D. PHILIPPE, *L'Étoile du matin*, *op. cit.* : « Normalement il faudrait beaucoup de purifications normalement, il y aurait quantité de choses qui demanderaient d'être décantées avant d'entrer dans une unité plus profonde avec Jésus et avec la Très Sainte Trinité. Grâce à Marie, parce qu'elle est immaculée et que c'est son cœur immaculé qui nous est donné, les étapes sont accélérées ; il y a des purifications qui, par elle, sont plus profondes, et beaucoup plus rapides. » Oui, le recours à Marie peut aider à vivre une purification plus profonde et plus rapide, mais le seul recours à elle ne suffit pas ; il faut la coopération personnelle à la grâce par des efforts d'ascèse et d'acquisition des vertus, dont l'importance est sous-estimée la plupart du temps.

[6] Lettre de M.-D. Philippe à Madeleine Guéroult, 23 novembre 1950, III O 59 Eau Vive 2 « L'affaire », ADPF.

Par ailleurs, la référence à la Vierge Marie a parfois été utilisée dans des situations d'abus. Par exemple, une religieuse contemplative, sous emprise du père Marie-Dominique Philippe et abusée sexuellement par lui, se voit devenir en raison des gestes subis « toujours plus à l'image » de la Vierge Marie :

> Et je sais que d'une manière totalement mystérieuse je vais VIVRE dans le silence de vos gestes d'intimité, qu'ils vont creuser en moi un amour plus grand, un désir de contempler le PÈRE et d'être toujours plus à l'image de la Sainte Vierge[1].

Ce type de justification a pu se propager à quelques frères de Saint-Jean auteurs d'abus. Ainsi, dans la relation d'un petit nombre d'auteurs d'abus à la personne victime, le don de cette dernière a pu être assimilé à l'offrande spirituelle que la Vierge Marie faisait d'elle-même. C'est ce que montre le témoignage suivant, que nous avons déjà cité plus haut :

> Moi, je l'aimais à fond, et lui, il ne me donnait rien. Et il me montrait que c'était normal. Il m'expliquait le sens spirituel de cette situation : "Tu dois vivre cela comme Marie au pied de la croix !" Lui, il représente le Christ[2].

Les gestes contraires à la chasteté sont aussi rapprochés de la proximité mystique entre Marie et Jean, comme en témoigne un frère abusé par une sœur : « Ce que je garde comme justification, c'est l'interprétation de la relation privilégiée entre Marie et Jean[3] ».

Ce type de justification induit qu'il existe une morale exceptionnelle rendant licites des actes que la morale commune réprouve. Nous allons détailler cela dans le chapitre qui vient.

[1] Lettre, AMDP.
[2] Témoignage, ACASJ.
[3] Audition, ACASJ.

Chapitre 19 :

THÉOLOGIE MORALE ET ABUS

I. ANALYSE DES ACTES HUMAINS ET RÉDUCTION DE LA QUALIFICATION MORALE DES ACTES À LA SEULE INTENTION

Dans les témoignages de plusieurs personnes victimes d'abus au sein de la famille Saint-Jean, affleure une réduction relevant de la philosophie ou de la théologie morale : la réduction de la valeur morale d'un acte à la seule intention. Cette doctrine, qui s'origine dans l'enseignement du père Marie-Dominique Philippe, a longtemps eu de l'influence.

Rappelons pour commencer la doctrine de l'Église. Selon le *Catéchisme de l'Église Catholique*, « la moralité des actes humains dépend :

- De l'objet choisi.
- De la fin visée ou de l'intention.
- Des circonstances de l'action.[1] »

« Une intention bonne (par exemple : aider le prochain) ne rend ni bon ni juste un comportement en lui-même désordonné […].[2] » Le *Catéchisme* ajoute : « L'objet du choix peut à lui seul vicier l'ensemble d'un agir. Il y a des comportements concrets – comme la fornication – qu'il est toujours erroné de choisir, parce que leur choix comporte un désordre de la volonté, c'est-à-dire un mal moral[3] » ; « il est donc erroné de juger de la moralité des actes humains en ne considérant que l'intention qui les inspire […][4] ».

En premier lieu, on peut relever le témoignage – remontant à 1952 – d'une personne victime de Thomas Philippe, dirigée par son frère, Marie-Dominique Philippe :

> [M.-D. Philippe] m'a instruite « afin que je ne sois pas prise par surprise ». Il a acquiescé au baiser sur les lèvres. J'avais dit : « Quand le P. Thomas a essayé, je l'ai repoussé. Aurait-il fallu me laisser faire, [ou] est-ce un péché grave ? ». « Non, il est permis entre fiancés ». Mais je ne suis pas fiancé au P. Thomas Philippe moi ! Alors si ces choses ne sont pas de Dieu, elles sont illicites, il s'agirait de savoir une bonne fois ! Mais le P. Marie-Dominique Philippe pensait au Cantique des Cantiques, et que cela pourrait quand même venir de Dieu. [M.-D. Philippe] a acquiescé à ce que le P. Thomas Philippe me voie dévêtue. […] Thomas Philippe se collait si fort contre moi [sur le lit] que cela me troublait. Je l'avais dit au P. Marie-Dominique Philippe qui

[1] CEC, n° 1750.
[2] *Ibid.*, n° 1753.
[3] *Ibid.*, n° 1755.
[4] *Ibid.*, n° 1756.

> m'avait répondu : « Du moment que vous êtes vêtus tous les deux, cela n'a pas d'importance ». Alors quand [Thomas Philippe] a demandé plus, je l'ai dit à M.-D. Philippe qui m'a expliqué que ce n'était pas dans la vue du corps que consistait le péché, et que les lois de la modestie étaient seulement en vue de prévenir le péché de la chair, mais que précisément dans mon cas, puisque je ne consentais pas à cela par jouissance ou par passion, mais seulement pour sauver Thomas Philippe, cela n'avait pas d'importance[1].

Dès lors que l'intention est de « sauver » le père Thomas Philippe, les actes deviendraient bons. Les règles normales (« les lois de la modestie ») ne s'appliqueraient plus. Ainsi le père M.-D. Philippe en venait, d'après ce témoignage, à justifier des actes gravement désordonnés.

À la fin de la vie du père Marie-Dominique Philippe, une conférence qu'il a donnée pour les frères et sœurs de la communauté à Rimont en 2005 contient l'affirmation suivante :

> […] La manifestation extérieure, elle est commandée par notre intention intérieure de faire pleinement la volonté du Christ[2].

Dans le contexte de la conférence, la manifestation extérieure est celle de l'amour dans notre corps[3]. Il est frappant de voir que la considération du bien de l'autre ne semble pas intervenir dans le discernement de ce qu'il convient de faire. L'intention de faire la volonté du Christ suffirait.

Relevons aussi que cette conférence a été utilisée par un frère de Saint-Jean pour essayer de convaincre une victime que ses gestes à son égard étaient bons. La personne victime a témoigné : « j'ai lu la conférence et pendant une minute j'ai failli croire que ce serait donc peut-être normal, des échanges de tendresses entre un père spirituel et une femme qu'il accompagne[4] ». La réduction de la valeur morale des actes à l'intention de leur auteur a servi de justification à l'abus.

La même focalisation sur l'intention morale se retrouve dans le témoignage d'un frère ayant été abusé, puis ayant à son tour commis des abus :

> […] ce qui a dégradé la relation avec Z c'est quand je lui ai dit que j'avais la même relation avec une autre. Elle a pété les plombs. Je lui disais : « mais si c'est du Saint-Esprit, où est le problème ? ». Alors Z disait que la fille était trop jeune, qu'on ne pouvait pas s'assurer de la pureté de son intention […][5].

---

[1] Témoignage de Madeleine Guéroult, 22 juin 1952, p. 6, dans III O 59 Eau Vive 2 « l'Affaire », ADPF.

[2] M.-D. PHILIPPE, Conférence de retraite de Communauté à Rimont, le 4 mars 2005 au matin. La transcription de la totalité de cette conférence se trouve dans les annexes générales.

[3] Voici, pour donner le contexte de la citation, un large extrait de cette conférence du 4 mars 2005 par M.-D. PHILIPPE : « L'amour en lui-même n'a pas de mesure […]. Et il faut toujours se rappeler ça. Mais, comme nous vivons en commun, il y a une prudence divine qui vient régler nos signes, nos gestes visibles d'amour. L'amour prend possession de notre corps. L'amour prenant possession de notre corps, a besoin d'être réglé, à cause du corps, pas à cause de l'amour ! L'amour est absolu, il est la mesure de tout. Et l'amour reste toujours dans cet absolu. C'est très important de comprendre, justement, que ces mesures, ces exigences matérielles de la manifestation, ne proviennent pas de l'amour, mais proviennent de la prudence. C'est que nous vivons en communauté. C'est que l'amour s'incarne dans notre corps, et dès qu'il s'incarne dans notre corps, il est obligé d'accepter certaines mesures, certaines règles. C'est notre corps qui réclame cela, parce que notre corps a été ce qui, très souvent, nous a conduit à l'orgueil, nous a conduit à la vanité, nous a conduit au dépassement d'un amour trop grand… Alors notre prudence surnaturelle vient régler les manifestations - à travers notre corps, à travers nos gestes - de notre amour. Là, le point de vue du regard des autres joue. Il ne faut pas scandaliser, on n'a pas le droit de scandaliser en disant : "Oh ! j'éduque les gens : qu'ils comprennent que le prêtre a le droit d'aimer." Ah ! Attention ! Les autres savent que le prêtre s'est donné entièrement à Dieu, et ils attendent du prêtre un amour virginal pour leur épouse. Et le prêtre aime leur épouse d'un amour tout autre. Et là, il y a justement la prudence qui vient mesurer les manifestations, qui dépendent à la fois de la charité et de la prudence, parce que toute manifestation dépend de la prudence et relève de la prudence. Pas uniquement de la charité, parce que nous vivons en commun. Nous vivons en commun, et par le fait même nous devons être très attentifs à cela, pour ne pas scandaliser, d'abord. C'est très mauvais, de scandaliser, et de scandaliser les jeunes, d'abîmer leur conscience. Il ne faut pas scandaliser. Et il ne faut pas non plus tenter : on n'est pas seul. Et connaitre la sensibilité des autres à notre égard. L'homme doit se rappeler toujours cela : il attire. Et il faut qu'il attire pour le Christ, et non pas pour lui, et que l'amour du Christ pour l'épouse doit toujours être premier. Il est là au service de l'amour du Christ, pour aider, pour soutenir, et il ne doit pas être celui qui augmente la tentation ! S'il augmente la tentation, il faut qu'il fasse grande attention de ne pas jouer sur la manière d'aimer ».

[4] Témoignage, ACASJ.

[5] Témoignage, AGCSJ.

On voit à nouveau comment la référence exclusive à l'intention permettait de justifier, ou non, n'importe quelle conduite.

Enfin, pour corroborer cette diffusion parmi les membres de la famille Saint-Jean, nous pouvons encore apporter différents documents.

1. Un frère longtemps formateur a ainsi écrit à une sœur :

> […] la culpabilité est d'ordre moral, relevant d'une intention morale perverse. Les actes en eux-mêmes sont matériels moralement. Tant qu'on n'en connaît pas l'intention, on ne connaît pas leur vérité morale[1].

On peut déceler là l'élaboration d'une certaine gnose, sur la base d'éléments orthodoxes de la doctrine morale de l'Église. L'objet de l'acte se situe certes du côté « matériel » et l'intention du côté « formel », dans l'analyse thomasienne de la spécification des actes humains[2]. Mais c'est déformer l'enseignement de Thomas d'Aquin que d'en tirer appui pour relativiser l'importance de l'objet et se focaliser sur l'intention afin d'établir la « vérité morale » des actes.

2. Un frère a rapporté à la commission SOS abus ces paroles d'un autre frère, qui l'avait accompagné :

> Je te demande pardon si je ne t'ai pas aidé à la chasteté non plus dans mes conseils. Je demandais toujours au père [M.-D. Philippe] ce qu'il pensait […] de tes gestes avec ces jeunes filles ou jeunes femmes. Il me demandait toujours quelle était l'intention : […] ce que tu me disais, [c'était de] les rejoindre dans leur misère ou leur fragilité[3].

La validation recherchée auprès du père M.-D. Philippe égare ces frères. Le point majeur, souligné dans le témoignage, est celui de la survalorisation de l'intention.

3. Lors d'auditions, des frères ayant commis des abus se sont défendus en affirmant qu'on ne pouvait pas juger leurs actes, sous prétexte qu'on ne connaissait pas l'intention qui les avait animés. On se rapproche de la position d'Abélard et Héloïse ainsi résumée par Étienne Gilson :

> […] on peut donc commettre un acte matériellement coupable dans une bonne intention, ou un acte matériellement coupable dans une intention mauvaise ; peu importe d'ailleurs, puisqu'aux yeux de Dieu l'intention seule compte et que l'acte lui-même n'est pas pris en considération dans son jugement[4].

Dans la perspective qui s'est propagée à partir de M.-D. Philippe et de son enseignement, l'intention bonne est celle de vouloir agir dans la charité[5]. La distinction de la fin, de l'objet et des circonstances ne serait valable qu'au plan d'une morale ordinaire, c'est-à-dire d'une morale qui ne serait pas parvenue à l'état suprême d'une morale de la charité[6]. Des choses restent mauvaises tant que l'on n'est pas parvenu à ce stade.

---

[1] Mail envoyé à une sœur, ACASJ.

[2] Cf. THOMAS D'AQUIN, ST I-II, q. 18, a. 6, c.

[3] Audition, commission SOS abus, ACASJ.

[4] É. GILSON, *Héloïse et Abélard*, Paris, Vrin, 1938, p. 106.

[5] Cf. M.-D. PHILIPPE, Conférence de retraite de communauté, le 4 mars 2005 au matin : « Ce n'est pas nous qui réglons ça, c'est Dieu, c'est l'Esprit Saint, et on doit lui remettre tout et lui demander, et lui demander tout le temps de régler la manière d'incarner cette affection sensible, cette affection humaine. Qu'elle ne soit jamais rivale d'une charité divine. Qu'elle soit toujours au service d'un don plus parfait, c'est-à-dire qu'elle soit toujours au service d'un amour du Christ, et que cet amour du Christ brûle tout et prenne tout. […] Il faut qu'on garde toujours, intérieurement – oui, intérieurement –, notre volonté qui nous offre avec Jésus immolé à la Croix. C'est lui la mesure. » Voir aussi la lettre de M.-D. Philippe à M., le 23 novembre 1950 : « Je suis tout-à-fait d'accord – je le dis dans le mystère de l'amitié divine – que la charité possède la tendresse de l'amour maternel et d'épouse » (soulignement dans l'original). Cette conférence est transcrite dans les annexes générales.

[6] Une telle séparation de la morale ordinaire et de la vie mystique est justifiée par une doctrine erronée sur les dons du Saint-Esprit, détaillée à la section IX : « La motion de l'Esprit Saint comme emprise ».

Une telle réduction à la seule intention pourrait enfin expliquer une certaine cécité à l'égard du mal commis. Le père M.-D. Philippe n'a pas l'air de se rendre compte que ses actes puissent faire du mal. Comme l'exprime le Dr Dominique Struyf :

> Et pourtant, après six années de travail sur la famille Saint-Jean, je formule l'hypothèse suivante : Marie-Dominique Philippe n'était peut-être pas conscient du mal qu'il faisait. Je pense même qu'il avait l'intention de faire du bien grâce à ses pratiques sexuelles[1].

En effet, si la bonne intention suffit, le mal ne peut venir de celui qui a une bonne intention. En conséquence, il ne se sent pas coupable.

Le problème ici s'accroît en raison de la difficulté à être lucide sur ses intentions. En comparaison, l'acte a une objectivité qui est aisément constatable. Beaucoup de frères, à la suite de Marie-Dominique Philippe, se sont illusionnés sur leurs intentions, en prétendant qu'ils cherchaient à faire du bien alors qu'ils étaient conduits par leurs pulsions et leurs passions. Une telle illusion est à relier au manque de prise en compte de l'approche psychologique. On conçoit l'intention comme une réalité purement spirituelle et immédiatement accessible à la connaissance.

En corollaire, le mensonge peut s'imposer (voir plus bas, section V) pour couvrir des actes dont on ne se sent pas coupable (et que les autres de toute façon n'ont pas le droit de connaître, d'où l'importance de garder le secret). On note aussi que, selon les archives à notre disposition, le père Marie-Dominique Philippe a éprouvé une incapacité à condamner les actes mauvais de son frère, puisqu'il paraît être persuadé de sa bonne intention[2].

On voit que différents aspects de la pensée et de la pratique du père M.-D. Philippe sont reliés à sa conception de l'intention, et, par elle, à la quasi-exclusivité de la causalité finale dans sa perspective philosophique.

En conclusion, la doctrine du père M.-D. Philippe a favorisé une fausse appréciation des actes, notamment la réduction de leur valeur morale à l'intention, à l'intérieur de la famille Saint-Jean. Cette réduction a de façon répétée été utilisée pour justifier des abus.

II. CONSCIENCE MORALE, SYNDÉRÈSE ET LOI NATURELLE

Le point suivant porte sur la quasi-absence de ce qui touche à la conscience morale, dans l'enseignement du père Marie-Dominique Philippe et sa transmission au sein de la famille Saint-Jean. Cette disparition d'un pan de l'enseignement de l'Église[3] se fait sentir dans les témoignages des personnes victimes. Quand celles-ci expriment leur trouble de conscience, elles se heurtent à des fins de non-recevoir ou à des rappels d'une doctrine erronée. En voici plusieurs exemples :

> [M.-D. Philippe] m'a dit : « Dites que l'expérience est négative pour vous, qu'à vous elle ne donne pas Dieu. Mais ne présumez pas des autres : occupez-vous de votre conscience à vous, pas de celle du P. Thomas [Philippe] ni des autres »[4]. Et je disais : « mais ça fait partie de ma conscience, de savoir que le mal se fait

[1] Voir le volet psychologique de ce rapport. D. Struyf, psychiatre et psychologue systémicienne, a travaillé pour la commission interdisciplinaire.

[2] Cf. le témoignage de Madeleine Guéroult : « Et [M.-D. Philippe] continuait à penser qu'il pouvait y avoir mélange de grâce, de charisme, de démons, qu'il ne fallait pas trancher si vite, et condamner ainsi, une question d'une telle complexité. Il ajoutait qu'après tout il ne serait pas impossible qu'il puisse y avoir dans la turpitude du monde actuel, et par compensation, des phénomènes de ce genre, entre des êtres particulièrement purs » (22 juin 1952, III O 59 Eau Vive 2 « l'Affaire », p. 7, ADPF).

[3] Cf. CEC, n° 1776-1802.

[4] Cette réponse correspond à l'enseignement de M.-D. PHILIPPE dans son polycopié « La philosophie de l'activité morale », s.d. (il est vraisemblable que ce polycopié date des premières années de son enseignement à Fribourg, à savoir dans les années cinquante), p. 98 : « la conscience morale est si difficile à objectiver : il est impossible de juger de la conscience morale d'un autre, car on juge toujours à partir de la sienne propre, à partir des résultats visibles ». Cela touche chez M.-D. Philippe l'exclusivité de l'intention pour la qualification morale de l'acte, aux dépens de ce qui est plus visible généralement, son objet et ses circonstances (voir section précédente I : « Analyse des actes humains et réduction de la qualification morale des actes à la seule intention »).

> à ma porte, et de ne pouvoir y rester insensible ». Alors il m'a quittée avec brusquerie, et en colère, disant : « si vous avez le pouvoir de faire une visite canonique, faites-la vous-même ; pour moi, je ne juge pas ! ». [Nouvel échange entre l'auteur du témoignage et M.-D. Philippe :] « on ne peut pas faire du bien aux âmes avec du faux, et ça c'est de la fausse mystique » – « Il faut tout le temps que vous jugiez ! »[1].

> Je pourrai résumer ainsi [la doctrine du p. M.-D. Philippe sur ce point] : s'il était vrai que l'Église demandait la chasteté aux prêtres et aux religieux, il était vrai aussi que le Saint-Esprit restait libre de cette loi qui comme telle était instituée pour le grand nombre. L'Esprit Saint pouvait, par mode d'exception et pour un plus grand bien, inspirer à quelques-uns de suivre des voies particulières qui les transgressaient de fait. Ainsi, bien que condamnées par l'Église et la conscience, ces voies particulières étaient cependant bonnes car voulues de Dieu. […] L'autorité que [Z] avait sur moi, la sainteté dont elle me semblait revêtue et sans doute bien d'autres raisons que je ne connais pas […] firent qu'assez vite (je ne suis pas très sûr du moment) je me suis retrouvé un soir dans son lit ! La suite est facile à deviner. […] Certes, au début surtout, je n'étais pas toujours à l'aise avec ma conscience. J'ai gardé de sœur Z une lettre où elle me dit que j'ai même, un jour, éclaté en sanglots. Pourtant j'en vins, en me fiant à elle, à penser qu'il me fallait éclairer ma conscience. Il ne fallait pas, disait-elle, résister à la liberté de l'Esprit Saint qui souffle où il veut et donc aussi sur des chemins inconnus, comme ceux-ci[2].

> Étant troublée de ce que je vis avec Y, je demande au p. M.-D. Philippe si je peux parler de ma relation avec Y à N […]. Le p. M.-D. Philippe me répond : « je vous le déconseille fortement parce qu'il faut connaître le lien de l'intérieur pour comprendre. Alors, [N] ne peut pas comprendre »[3].

> Le pire est que nous étions toutes obligées de regarder comme normales toutes ces situations visiblement étranges. Il ne fallait rien dire. Il ne fallait pas juger. Il ne fallait rien penser de ce qui arrivait aux autres[4].

> Face à mes doutes [le prêtre abuseur, frère de Saint Jean] cite l'enseignement du père (c'est ainsi qu'on nomme le fondateur) : « Ne cède pas à l'esprit critique et sceptique, l'esprit du Diviseur » ; « Rends-toi dépendante d'un plus grand que toi dans la confiance et l'amour et tu seras libre » ; « L'amour dépasse l'intelligence » ; « sois comme Marie qui disait oui à tout, avant même de comprendre »[5].

Les actes commis lors des abus n'ont pas éteint complètement la voix de la conscience morale chez les personnes victimes (comme aussi chez certains abuseurs), notamment au début. Mais l'enseignement du père M.-D. Philippe servait de justification pour ne pas prêter d'attention à ces mouvements de la conscience. Lui-même ne semblait guère être troublé par sa conscience, selon ce témoignage d'une personne victime :

> J'avais à l'époque 22 ans, et le père Philippe avait 72 ans. Il n'est pas allé très loin, mais quand même il me tripotait les seins, me prenait ma main pour la mettre sur ses organes sexuels, et on voyait bien que ce n'était pas paternel… J'étais absolument bouleversée… Quelques jours après, il m'a demandé pardon s'il m'avait blessée. Je lui ai demandé si je pouvais en parler au frère T, mais il m'a dit : « Non, non, non, surtout pas, c'est un secret entre nous. » Et il ne fallait surtout pas parler à qui que ce soit. Cette demande de pardon qu'il avait faite à sa manière, impliquait que c'était au fond un peu de ma faute, car je n'avais pas pu comprendre… Lui apparemment n'avait aucun problème avec ça, il avait la conscience tranquille. Mais il ne voulait quand même pas que cela devienne public, car « les gens sont trop bêtes pour comprendre », disait-il ; et le pire pour lui c'était le scandale…[6].

La peur du scandale, et non un trouble de conscience, apparaît comme source d'inquiétude chez le père M.-D. Philippe, confronté aux conséquences de ses actes.

La conscience n'étant pas éclairée et se trouvant même induite en erreur, une perte progressive d'orientation est constatée chez des personnes victimes. On peut citer la relation du témoignage d'une sœur victime d'abus au sein de la famille Saint-Jean :

> C'était pendant la période des abus physiques. Les gestes sont de plus en plus troublants. Dans certains je ne vois aucune tendresse. Je suis dans une confusion totale. Ne sachant plus où est le bien, où est le mal, je décide, totalement perdue et ne sachant plus que faire dans cette relation, de m'en remettre au

[1] Témoignage de Madeleine Guéroult du 22 juin 1952, dans III O 59 Eau Vive 2 « l'Affaire », ADPF.
[2] Témoignage, AGCSJ.
[3] Récit sur M.-D. Philippe, ACASJ.
[4] Témoignage, Au risque de perdre mon âme, p. 8.
[5] S. Ducrey, *Étouffée. Récit d'un abus spirituel et sexuel. Témoignage*, Tallandier, 2019, p. 28.
[6] Témoignage, ACASJ.

> discernement du P. Marie-Dominique Philippe, ma conscience ne m'éclairant plus. Je pense souvent que je fais le mal mais le P. Marie-Dominique Philippe, mon père spirituel, à qui je remets tout pour l'essentiel, me dit d'avoir confiance[1].

La sœur qui est l'auteur de ce témoignage est tellement troublée qu'alors même qu'elle a des doutes, elle se dit parfois, faisant confiance au père Marie-Dominique Philippe : « Seigneur, je te rends grâces, je n'aurais jamais imaginé que ma guérison puisse passer par là, surtout dans la vie religieuse ». Elle raconte la suite, après un geste qui est allé plus loin que les autres :

> […] je me confesse au P. Marie-Dominique Philippe de ce geste. Le P. Marie-Dominique Philippe me demande alors [à propos de l'auteur de l'abus] : « vous a-t-il touché les organes génitaux ? ». Je suis intérieurement extrêmement surprise et sous le choc de la crudité de ces mots dans la bouche du P. Marie-Dominique Philippe. Je n'imaginais pas qu'il puisse employer un tel vocabulaire, aussi cru et précis. Je réponds : « oui ». Le P. Marie-Dominique Philippe répond seulement, sur un ton très mou, qui me cause un grand malaise : « oooooh, faut pas faire ça ». Il ne dit rien d'autre. Je suis profondément troublée de cette réaction et du fait qu'il n'ajoute rien[2].

On peut noter dans ce témoignage que la conscience du caractère désordonné des gestes dans l'abus ne disparaît pas tout-à-fait. Le trouble profond demeure.

Il faut encore ajouter que les frères abuseurs justifient leurs gestes en s'appuyant sur le père M.-D. Philippe. C'est ainsi qu'ils contribuent à la perte de repères chez leurs victimes. Va en ce sens un extrait du rapport de la commission SOS abus de mai 2019 :

> Une sœur qui avait été embrassée longuement sur la bouche par son père spirituel lui réclame des explications quelque temps après : « Il m'a expliqué qu'il avait prié et en avait parlé au père [Philippe] pour savoir s'il pouvait le faire. [Celui-ci lui a répondu] qu'il n'y avait rien de contraire à l'amour dans ce geste... et il a recommencé. J'ai consenti parce que ses arguments me semblaient convaincants »[3].

On voit bien ici comment la justification doctrinale, en neutralisant la réaction de la conscience (y compris, semble-t-il, chez l'auteur de l'abus, puisqu'il s'en est enquis auprès du père M.-D. Philippe), a joué un rôle essentiel dans la diffusion des comportements abusifs au sein de la famille Saint-Jean.

Plusieurs points devraient être détaillés pour comparer la doctrine de l'Église à celle du père M.-D. Philippe. Il faut commencer sans doute par la « syndérèse », bien que ce concept scolastique soit passé de mode. La syndérèse est toutefois encore mentionnée dans le *Catéchisme de l'Église Catholique*, qui la situe au plan de « la perception des principes de la moralité[4] ».

De quoi s'agit-il exactement ? Historiquement, la syndérèse est une notion théologique antérieure à saint Thomas d'Aquin (vers 1225-1274). Selon O. Lottin (bénédictin et médiéviste belge, 1880-1965), c'est « saint Jérôme qui a introduit le mot de "syndérèse" dans la littérature occidentale[5] ». Et c'est au début du XIII^{e} siècle que le « traité de la syndérèse a été constitué par Philippe, chancelier de Paris[6] », peu avant sa mort en 1236. Toutefois, même si Thomas d'Aquin n'est pas l'inventeur du concept, nous reprenons l'analyse de ce dernier dans sa *Somme de théologie*. Cela est justifié non seulement par l'autorité de l'Aquinate, mais surtout parce que le père M.-D. Philippe se revendiquait de lui[7].

Selon saint Thomas d'Aquin, la syndérèse est un *habitus* naturel, c'est-à-dire présent en nous naturellement, de façon innée. Cet *habitus* est premier dans l'ordre pratique, comme l'est dans l'ordre spéculatif « l'intelligence des principes » (c'est-à-dire la saisie naturelle par l'intelligence de certains

---

[1] Récit sur M.-D. Philippe, ACASJ.

[2] *Ibid*.

[3] Rapport de la commission SOS abus, mai 2019, p. 13.

[4] CEC, n° 1780.

[5] O. Lottin, « Les premiers linéaments du traité de la syndérèse au moyen âge », *Revue philosophique de Louvain*, 12 (1926), p. 422-454 [p. 422]. Voir aussi Th. Deman, dans Thomas d'Aquin, *Somme théologique. La prudence. 2a-2ae, Question 47-56*, Paris-Tournai-Rome, « Éditions de la Revue des Jeunes », Desclée et Cie, 1949, p. 429-437.

[6] O. Lottin, « Le créateur du traité de la syndérèse », *Revue philosophique de Louvain*, 14 (1927), p. 197-207 [p. 197].

[7] Voir M.-D. Philippe, *Les trois sagesses*, Paris, Fayard, 1994, p. 265-299.

principes premiers, par exemple le principe de non-contradiction). La syndérèse est donc pour Thomas un *habitus* de la raison. Il qualifie celle-ci pour nous pousser naturellement au bien et nous faire répugner au mal.

Il y a là un fondement crucial du jugement moral[1]. Le discernement du bien et du mal soutient évidemment toute la vie morale. La distinction entre un acte bon et un acte mauvais est d'ailleurs dans la *Somme de théologie* la première distinction qui s'impose en morale[2].

Or, selon la conception thomasienne, en tant qu'*habitus* naturel la syndérèse ne disparaît jamais. En cela elle diffère des préceptes de la loi naturelle, dont certains peuvent ne plus paraître s'imposer[3]. Comme le signalait le dominicain Thomas Deman : « la conscience est sujette à l'erreur, à la différence de la syndérèse[4] ». L'existence de la syndérèse fait que, même lorsque la raison s'obscurcit en morale, un ressort fondamental subsiste en nous pour discerner le bien du mal. La recherche de ce qui est bien à faire ne peut jamais être impossible. La syndérèse apporte donc un fondement permanent pour la vie morale.

Quant à notre étude, la constatation est paradoxale : bien que de formation thomiste, le père M.-D. Philippe ne parlait presque pas de la « syndérèse » dans son enseignement. Plus, il semble même l'exclure dès le début de son enseignement, si l'on prend son polycopié sur « La philosophie de l'activité morale » :

> Il semble que la connaissance des premiers principes pratiques s'acquiert dans le milieu traditionnel, au sein duquel l'enfant imite ce qu'il voit faire par ses aînés. C'est de cette imitation que vont naître les premiers principes. L'imitation n'est-elle pas la première forme d'activité humaine ? C'est en imitant que l'enfant se détermine, s'oriente lui-même et son appétit, et d'une manière d'autant plus profonde que l'intelligence n'est pas assez développée pour critiquer l'exemple donné. D'où une très grande interdépendance dans l'acquisition des principes pratiques et la naissance de la conscience morale. Les premiers principes spéculatifs eux, s'acquièrent dès les premières réflexions intellectuelles. Ils n'ont pas leur origine dans l'imitation et naissent dans une très grande indépendance par rapport au milieu. Dans la mesure où ces premiers principes pratiques s'acquièrent par l'imitation, toutes les déviations imaginatives deviennent possibles[5].

Le caractère inné de la syndérèse a disparu dans cette analyse. Il est remplacé, pour « la connaissance des premiers principes pratiques », par l'imitation de la pratique des aînés. Qu'une telle imitation puisse jouer un rôle dans la genèse de nos jugements moraux, nulle personne sensée ne le remettrait en cause[6]. Mais dans ce passage manque déjà une référence à une vérité morale objective.

Le problème foncier est la négation de la syndérèse comme *habitus* naturel. Nous avons vu que c'était pourtant la base de l'enseignement de Thomas d'Aquin en la matière. Le père Marie-Dominique remet en cause le caractère inné surtout pour « la connaissance des premiers principes pratiques ». En effet, il oppose la dépendance par rapport au milieu des premiers principes pratiques et de la conscience morale à la « très grande indépendance » des « premiers principes spéculatifs ». Ceux-ci s'acquerraient « dès les premières réflexions intellectuelles ».

L'ensemble de ces conceptions s'opposent en fait à celles de saint Thomas d'Aquin, pour qui les premiers principes, tant dans l'ordre spéculatif que pratique, sont fondamentalement innés et naturels[7]. Certes, le contenu concret de ces principes doit encore être appréhendé par la raison de l'agent moral. Et une telle connaissance n'est pas donnée naturellement. Cela rend possibles toutes

---

[1] Cf. THOMAS D'AQUIN, ST I, q. 79, a. 12, c. et ad 3.
[2] Cf. *ibid.*, I-II, q. 18.
[3] Cf. *ibid.*, q. 94, a. 4 et 6, c.
[4] Th. DEMAN, dans SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique. La prudence. 2a-2ae, Question 47-56*, Paris-Tournai-Rome, « Éditions de la Revue des Jeunes », Desclée et Cie, 1949, p. 498.
[5] M.-D. PHILIPPE, « La philosophie de l'activité morale », s.d., p. 97-98.
[6] Cf. CEC, n° 1792 : « les mauvais exemples donnés par autrui […] peuvent être à l'origine des déviations du jugement dans la conduite morale ».
[7] Cf. THOMAS D'AQUIN, ST I, q. 79, a. 12, c.

sortes d'obscurcissement et de déformation, qui éloignent du contenu authentique de tels principes. Là intervient la position de saint Thomas, qui implique que les principes premiers, y compris dans l'ordre pratique, ne peuvent jamais disparaître tout-à-fait. Cela vaut même chez le criminel le plus endurci, élevé dans le milieu le plus défavorable. Un fondement humain à l'espérance d'une conversion demeure toujours. Comme l'écrivait le dominicain Servais Pinckaers :

> Quels que soient l'erreur et le péché que nous constatons en autrui, notre conscience nous avertit que subsiste toujours au fond de lui l'étincelle que nous avons nommée la syndérèse, ce rayonnement secret qui vient de la face de Dieu, plus puissant que les ténèbres de la faute[1].

Alors que la perspective du père Philippe, en faisant dépendre du seul milieu les premiers principes pratiques, rend plus difficile un changement moral à vue humaine.

Mais le plus frappant pour nous aujourd'hui est que M.-D. Philippe souligne lui-même les conséquences possibles de sa modification de la doctrine classique sur la syndérèse : « Dans la mesure où ces premiers principes pratiques s'acquièrent par l'imitation, toutes les déviations imaginatives deviennent possibles ». Le père M.-D. Philippe fait sur une base douteuse la théorie juste de ce qui peut arriver lorsque les aînés agissent mal, sans référence autre que leurs agissements et leurs justifications.

Cette quasi-négation de la doctrine classique sur la syndérèse pourrait être rapprochée de la difficulté ou même l'incapacité parfois constatée chez le père M.-D. Philippe à dire le bien et le mal dans l'ordre pratique :

> Je crois que [le père Marie-Dominique Philippe] n'a jamais pu vraiment aider un frère, il n'a jamais pu clairement dire où était le bien, ou le mal[2].

Cela vaut avant tout dans l'ordre des gestes que l'on pourrait poser ou non. Le témoignage suivant concerne ces gestes :

> Le père Philippe ne disait jamais concrètement ce qu'on pouvait faire ou ne pas faire, et cela laissait la porte ouverte à n'importe quelles interprétations. On ne devait pas en parler, même pas avec lui. Sa seule réponse était : « C'est très bien, c'est très bien, mettez tout cela dans le cœur de la Vierge Marie »[3].

Faute d'appui sur une notion comme la syndérèse, et en corrélation avec la croyance en une emprise absolue du Saint-Esprit sur l'agir humain (voir chapitre 19, IX plus bas), le discernement moral peut s'obscurcir.

L'effacement de la syndérèse dans l'enseignement de Marie-Dominique Philippe a sans doute ainsi contribué à diminuer chez ses auditeurs la capacité de refuser des comportements amoraux. Les justifications erronées trouvées dans une fausse conception de l'action du Saint-Esprit ont pu être acceptées malgré la résistance de la conscience. Le témoignage suivant en rend compte :

> Jean Paul II dans son encyclique sur l'Esprit Saint : « le premier chemin par lequel passe l'Esprit Saint c'est la conscience ». Pour moi ça a été le début de l'effondrement du système. Je me disais : « Comment peut-on te dire que tu dois aller contre ta conscience, alors que c'est le premier chemin, c'est le b-a.-ba de l'Esprit Saint[4] ? »

En l'absence d'une présentation convenable de la syndérèse comme fondement de la conscience dans la doctrine de Thomas d'Aquin, l'emprise dans l'abus a ainsi moins connu de limites, dans les réactions des personnes victimes comme déjà dans le comportement des abuseurs.

C'est aussi la base d'une spiritualité saine qui est en cause, dans le maintien ou non de la syndérèse au sein d'une doctrine morale. L'existence de la syndérèse s'oppose à la conception erronée de

---

[1] S. PINCKAERS, « La conscience et l'erreur », *Communio*, 18, 5 (1993), p. 23-35 [p. 33].

[2] Audition, ACASJ.

[3] Témoignage, ACASJ.

[4] Témoignage, AGCSJ. La formulation exacte est : « La "mise en lumière du péché" sous l'influence de l'Esprit de vérité, dont parle l'Évangile, ne peut se réaliser dans l'homme autrement que par le chemin *de la conscience* » (JEAN PAUL II, Encyclique *Dominum et vivificatem*, 18 mai 1986, n° 43 ; italiques dans l'original).

« l'emprise » du Saint-Esprit qui évacuerait la place du consentement humain et ferait dépasser les normes communes du bien et du mal.

Enfin, se relie à cette absence d'une étude sérieuse de la syndérèse la disparition chez Marie-Dominique Philippe des « principes universels de la raison ». Or ces principes jouent un rôle capital dans l'exercice de la vertu de prudence, selon Thomas d'Aquin[1]. Faute d'insistance sur l'existence de tels principes, les abuseurs et surtout les personnes victimes ont pu être démunis devant des comportements objectivement et clairement désordonnés.

De manière plus générale, dans la doctrine de M.-D. Philippe la non-prise en considération de la syndérèse va de pair avec la large absence d'une étude de la conscience morale. Celle-ci en effet est définie par le *Catéchisme de l'Église Catholique* comme l'application, tenant compte des circonstances, des principes de la moralité énoncés par la syndérèse[2]. Or la notion de conscience morale, encore traitée dans le polycopié « La philosophie de l'activité morale »[3] remontant sans doute aux premières années d'enseignement à Fribourg, a fini par ne plus être présente que par des traces résiduelles dans l'enseignement de M.-D. Philippe. Ainsi le livre *Lettre à un ami* ne mentionne jamais la « conscience morale » (de même que *De l'amour* ou le t. 1 de *Retour à la source*[4]). *Lettre à un ami* s'étend sur la conscience « propriété du jugement »[5] pour ne mentionner qu'au terme ce qui relève de la « conscience […] de certains jugements pratiques » :

> Ce qui caractérise le jugement, c'est qu'il possède en lui-même une parfaite conscience. Nos jugements ont en effet ceci de tout à fait propre, qu'ils possèdent une autolucidité. J'ai conscience de penser à quelqu'un, de réfléchir et de juger de la qualité même de mes jugements : sont-ils exacts ? sont-ils erronés ? Cette lucidité provient du fait que la connaissance intellectuelle s'exerce au-delà du monde physique : il n'y a plus de juxtaposition, mais au contraire une immanence parfaite. Cette conscience n'est pas ce qu'il y a de principal dans le jugement, mais elle en est comme la propriété du côté du sujet connaissant : j'ai conscience de réfléchir. C'est comme l'avoir premier du sujet connaissant. On pourrait ajouter que, comme le raisonnement, pour être parfaitement lui-même, réclame la réflexion, le jugement réclame la conscience pour être parfaitement lui-même. Cette conscience aura, du reste, des degrés différents d'intensité, depuis la conscience très claire de certaines intuitions jusqu'à une conscience plus opaque, plus difficile à discerner, de certains jugements pratiques[6].

Cette conscience « de certains jugements pratiques », qui paraît bien englober la conscience morale, est ici caractérisée par son opacité. Elle apparaît comme ce qui est « difficile à discerner ». Une telle obscurité s'oppose à la lucidité de la « connaissance intellectuelle ». Il en ressort que la recherche de lumière peut s'opérer avant tout dans l'ordre spéculatif, comparé favorablement à l'ordre pratique.

Dans une page du tome I de *Retour à la source*, le terme « conscience » est utilisé dans un sens qui recouvre la conscience morale. Mais c'est toutefois pour exclure le « réexamen moral du passé » :

> […] nous regardons le passé avec l'intelligibilité actuelle que nous avons de nos actes et c'est pourquoi nous pouvons le grossir. Normalement, en effet, nous avons une conscience plus délicate à quarante ans qu'à dix-huit ans ou à sept ans. Nous sommes de plus en plus actués par notre finalité et l'acuité de notre conscience est plus grande. Nous risquons donc de faire revivre le passé dans la lumière actuelle que nous avons. Mais nous ne devons ni ne pouvons juger notre passé avec la conscience actuelle que nous avons de notre responsabilité ; parce que nous n'avions pas cette responsabilité dans le passé, nous ne pouvons pas le faire[7].

---

[1] Cf. par exemple THOMAS D'AQUIN, ST II-II, q. 47, a. 3, c. et ad 1.

[2] Cf. CEC, n° 1780.

[3] Cf. M.-D. PHILIPPE, Polycopié « La philosophie de l'activité morale », Fribourg, s.d., p. 93-98.

[4] P. 432 de *Retour à la source*, t. 1, *Pour une philosophie sapientiale*, Paris, Fayard, 2005, le terme « conscience » est utilisé dans un sens qui recouvre la conscience morale (dans le reste du livre la conscience est toujours la conscience psychologique, par exemple explicitement p. 218). Nous citons ce passage plus bas. Dans le même ouvrage, M.-D. PHILIPPE évoque l'objection de conscience pour l'attribuer aux Pharisiens, « devant les disciples du Christ qui ont une liberté qu'eux-mêmes, qui veulent suivre la loi comme un absolu, n'ont pas » (p. 331, n. 1).

[5] M.-D. PHILIPPE, *Lettre à un ami*, Paris, Éditions Universitaires, 1990, p. 93.

[6] *Ibid.*, p. 92-93.

[7] M.-D. PHILIPPE, *Retour à la source*, t. 1, *Pour une philosophie sapientiale*, Paris, Fayard, 2005, p. 432.

On note en premier lieu un glissement de la conscience de la responsabilité à la responsabilité elle-même. Or il n'en va pas de même dans les deux cas. La conscience varie sans doute, la responsabilité demeure (sauf dans des cas limites d'inconscience).

En second lieu, on nie la légitimité du réexamen moral du passé et la croissance de la conscience est imputée à la seule actuation par la finalité. Cela peut enfermer de plus en plus dans un comportement désordonné.

Parvenu à ce point, il faut donc signaler l'attention médiocre accordée par M.-D. Philippe à l'examen de conscience, comme en témoigne ce passage du tome I de *Suivre l'Agneau*, ouvrage qui transcrit une retraite donnée en 1977 :

> Il faut aussi, pendant une retraite, faire un examen de conscience. Il ne faut pas trop insister là-dessus, mais c'est tout de même bon. Faire le point, mais pas au niveau psychologique, ce n'est pas nécessaire pendant une retraite — quoique cela puisse se faire aussi. On peut, par exemple, prendre conscience qu'on est très fatigué, et donc essayer de dormir un peu plus. Mais un tel examen est assez vite fait, ce n'est pas très long ! II peut y avoir encore d'autres choses, au point de vue psychologique : on voit, par exemple, qu'on se met trop facilement en colère […] Il est donc bon, de temps en temps, de faire un petit examen psychologique, mais sans trop insister. Pour nous, il s'agit d'un examen *en face du Christ*. Ayant découvert Jésus, nous nous mettons sous son regard et lui demandons ce qu'il attend de nous. C'est cela, l'examen de conscience chrétien : faire le point, voir que nous sommes pécheurs... parce qu'il est très nécessaire de reconnaître que nous sommes pécheurs. Quant au péché dominant, à la tendance dominante qui est en nous, il est très facile de la découvrir. Ne cherchons pas trop longtemps, ce n'est pas la peine : je peux le dire tout de suite pour chacun d'entre nous, parce qu'il n'y a aucune originalité dans nos fautes. Notre originalité est dans l'amour et dans l'adoration, mais pas dans nos fautes. […] Quel est le péché dominant de chacun de nous ? c'est l'orgueil – inutile de chercher plus loin. […] le péché dominant, pour un être normal, c'est l'orgueil. Ce n'est donc pas la peine de le chercher, mais il faut le dépister *pour nous*. Il s'agit de faire le point en face du Christ pour *repartir avec un nouvel élan*. C'est cela, l'essentiel de la retraite[1].

Notons la faiblesse de la prise en compte de la psychologie. Ici affleure une anthropologie théologique déficiente avec l'impensé des sciences humaines et de la psychologie.

Surtout, l'examen de conscience est pour le moins simplifié. S'il faut faire la part de l'époque, dix ans après mai 1968 et en pleine réaction contre les formes traditionnelles, force est de reconnaître que l'enseignement du p. Philippe s'écarte des recommandations du Magistère. Pour s'en rendre compte, on peut comparer à l'Exhortation de Pie XII *Menti nostrae* au clergé du monde :

> Que le prêtre n'omette pas de faire chaque jour son examen de conscience et de faire la censure de son âme et de sa conduite. Cet examen est sans aucun doute très efficace, soit pour se rendre compte de la marche de sa vie spirituelle durant la journée, soit pour écarter les obstacles qui empêchent ou retardent les progrès dans la vertu, soit enfin pour poursuivre avec plus d'ardeur toutes les choses qui rendent plus fructueux les travaux du ministère sacerdotal et pour implorer du Père céleste la miséricorde pour tant d'actes accomplis d'une manière répréhensible[2].

Ou à l'invitation à la conversion quotidienne, dans le langage plus contemporain de Jean Paul II s'adressant aux prêtres :

> Nous convertir veut dire *« rendre compte »* de notre service, de notre zèle, de notre fidélité, devant le Seigneur des cœurs, parce que nous sommes *« serviteurs du Christ et intendants des mystères de Dieu »* [1 Co 4, 1]. Nous convertir, cela veut dire « rendre compte » aussi de nos négligences et péchés, de notre pusillanimité, de notre manque de foi et d'espérance, de notre façon de penser seulement *« de manière humaine »* et non pas *« à la manière de Dieu »*[3].

---

[1] M.-D. PHILIPPE, *Suivre l'Agneau. Retraite sur l'Évangile de saint Jean prêchée à des jeunes*, I, Versailles, Saint-Paul, 1995, p. 17-18 (italiques dans l'original).

[2] PIE XII, Exhortation *Menti nostrae* au clergé du monde, 23 septembre 1950 (dans *Documents pontificaux de sa sainteté Pie XII*, Saint-Maurice (Suisse)-Paris, Éditions de l'œuvre Saint-Augustin-Labergerie, 1953, p. 411). Il y a là bien-sûr un écho des *Exercices spirituels* de saint IGNACE DE LOYOLA (n° 24-31). Voir aussi l'*Examen de conscience pour les prêtres*, publié le 15 juin 2012 par la CONGREGATION POUR LE CLERGE.

[3] JEAN PAUL II, Lettre aux prêtres pour le Jeudi Saint 1979 (dans JEAN PAUL II, *Avec vous je suis prêtre. Lettres aux prêtres pour le Jeudi Saint. 1979-2005*, Nouan-le-Fuzelier, Béatitudes, 2009, p. 33 ; italiques dans l'original).

Sur ce point concernant l'examen de conscience, renvoyons enfin à deux ouvrages plus récents, le *Catéchisme de l'Église Catholique* d'une part et d'autre part le *Guide de l'examen de conscience* de la Pénitencerie Apostolique.

Le *Catéchisme* mentionne l'examen de conscience quotidien parmi les « multiples formes de la pénitence dans la vie chrétienne » :

> La conversion se réalise dans la vie quotidienne par des gestes de réconciliation, par le souci des pauvres, l'exercice et la défense de la justice et du droit (cf. Am 5, 24 ; Is 1, 17), par l'aveu des fautes aux frères, la correction fraternelle, la révision de vie, l'examen de conscience, la direction spirituelle, l'acceptation des souffrances, l'endurance de la persécution à cause de la justice. Prendre sa croix, chaque jour, et suivre Jésus est le chemin le plus sûr de la pénitence (cf. Lc 9, 23)[1].

Le *Guide de l'examen de conscience* précise :

> […] une bonne confession est toujours la conséquence d'un examen de conscience antérieur, sincère et approfondi, qui seul peut pousser le croyant à éprouver de la douleur à propos des péchés commis et à désirer en être libéré au plus vite au travers de la rencontre avec la miséricorde divine dans le sacrement[2].

Selon ce texte du Magistère, l'examen de conscience demande une attention fine à soi-même, une recherche approfondie, le péché étant parfois difficile à détecter.

La relativisation de la conscience morale se retrouve dans le livre d'un ancien frère, formateur durant de longues années :

> Nous ne sommes […] pas les juges de la vérité de notre vie et de notre personne dans l'amour et la miséricorde. Malgré nos limites et notre péché, nous répondons, en Jésus crucifié, à la mesure de la vérité de l'amour du Père : le Père connaît tout, et il sait la qualité personnelle et la profondeur de notre réponse en Jésus crucifié. Tel est le réalisme de notre vie théologale, qui est *tout autre* que celui de la prudence et de la conscience morale[3].

Parler du « réalisme de notre vie théologale » qui serait « *tout autre* que celui de la prudence et de la conscience morale », cela risque de séparer le domaine de la vie de la grâce et celui de la conscience morale. La vie théologale pourrait se développer à rebours de la prudence et de la conscience morale. Il deviendrait possible de défendre des attitudes que la conscience morale réprouve, au nom du primat de la vie théologale.

L'Église à la suite de saint Paul rappelle certes que nous serons jugés par Dieu, pas par nous-mêmes. Mais cela ne supprime pas l'existence en nous d'une conscience morale. Celle-ci, comme le jugement de Dieu, s'applique à l'activité humaine. C'est ce domaine commun qui explique l'importance de bien distinguer le juge divin de notre conscience morale. Saint Paul écrivait déjà :

> Ma conscience*, certes,* ne me reproche rien*,* mais ce n'est pas cela qui me justifie ; celui qui me juge, c'est le Seigneur[4].

On peut aussi se référer au décret sur la justification du Concile de Trente, au XVI^e^ siècle :

> Et parce que « nous péchons tous en bien des choses » [Jc 3,2], chacun doit avoir devant les yeux non seulement la miséricorde et la bonté, mais aussi la sévérité et le jugement, et l'on ne doit pas se juger soi-même, même si on n'est conscient d'aucune faute. Car toute la vie des hommes doit être examinée et jugée non pas par un jugement d'homme, mais par celui de Dieu « qui éclairera les secrets des ténèbres et rendra manifestes les secrets des cœurs ; et alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui revient » [1Co 4,4, s.] lui qui, comme il est écrit, « rendra à chacun selon ses œuvres » [Rm 2,6][5].

---

[1] CEC, n° 1435. « Les multiples formes de la pénitence dans la vie chrétienne » est le titre du paragraphe.

[2] SACREE PENITENCERIE APOSTOLIQUE, *Préparer sa confession. Guide de l'examen de conscience*, Paris, Salvator, 2017, p. 5-6 (original : *Guida all'esame di coscienza*, Cité du Vatican, Libreria Éditrice Vaticana, 2016).

[3] M.-D. GOUTIERRE, *Dieu est lumière, Dieu est amour. Lecture théologique de la première épître de saint Jean*, Saint-Maur, Parole et Silence, 2011, p. 142 (italiques dans l'original). L'auteur a été renvoyé de l'état clérical en 2021.

[4] 1 Co 4, 4.

[5] CONCILE DE TRENTE, *Décret sur la justification*, 13 janvier 1547, chap. 16, DH 1549.

Le Concile interdit de se juger soi-même, pour souligner que le jugement ultime de nos actes revient à Dieu. En même temps, le décret de Trente mentionne l'activité de la conscience : « même si on n'est conscient d'aucune faute ».

L'effacement de la notion de conscience morale chez le p. Philippe va se retrouver dans la place laissée à la loi naturelle. On peut citer un passage des *Trois sagesses*, le livre d'entretien avec Frédéric Lenoir paru en 1994. C'est Marie-Dominique Philippe qui parle :

> […] je n'ai pas d'expérience immédiate de la loi naturelle. Si je suis croyant, j'en ai une vision de sagesse. Au fond, la loi naturelle relève d'une vision de sagesse : si Dieu est le Créateur de la nature humaine, ou plutôt de l'âme humaine, il y a des intentions profondes de Dieu que je dois essayer de découvrir progressivement. Et Dieu peut me dicter la loi. Mais pour que Dieu me dicte la loi, il faut la foi, il faut croire en ce Dieu, et je ne peux pas fonder une morale *humaine* sur une *foi*[1].

Deux confusions apparaissent dans ce passage :

- La première intervient entre la loi naturelle et la loi révélée. C'est cette dernière qui est contenue dans la Bible pour le croyant. En revanche, comme son nom l'indique la loi naturelle n'est pas une révélation « dictée » par Dieu. Son contenu est appréhendé naturellement par la raison humaine, en tant qu'elle discerne par elle-même ce qu'il est bon d'accomplir – ou au contraire de ne pas accomplir – dans l'ordre pratique[2].
- La seconde confond l'expérience et la mise en perspective propre à la science éthique. L'expérience du discernement moral est à la fois naturelle, commune à tous les êtres humains normalement équilibrés, et immédiate, puisqu'elle relève du fonctionnement de l'intelligence dans l'ordre pratique. En revanche, la mise en perspective selon laquelle on parle de « loi naturelle » pour cette expérience peut être attribuée à une « vision de sagesse », c'est-à-dire à un regard théologique partant de Dieu pour descendre vers les créatures. En effet, cette perspective ou vision de sagesse, par exemple chez Thomas d'Aquin, fait dépendre la loi naturelle de la « loi éternelle », qui n'est rien d'autre que Dieu en tant qu'il gouverne et ordonne le monde créé[3]. La loi naturelle apparaît dans cette perspective théologique comme une participation première et naturelle de la loi éternelle par les êtres humains, dans l'exercice de leur raison pratique.

Le plus dommageable cependant dans l'opinion du père M.-D. Philippe est que la loi naturelle n'est pas correctement expliquée. En conséquence, la raison n'est plus présentée comme capable naturellement d'apprécier ce qui est bien et ce qui est mal. Le corollaire est qu'il n'y a plus d'universalité de la loi morale. On est là dans l'aboutissement de ce qui a été relevé plus haut sur la perte de vue de la syndérèse et des principes naturels de la raison. Cela peut déboucher sur une justification du relativisme moral, où chacun apprécierait librement la validité de sa conduite. Un tel relativisme, parce qu'il était soutenu par l'enseignement et les conseils donnés par Marie-Dominique Philippe, est apparu dans la famille Saint-Jean. Le témoignage suivant l'atteste :

> […] le père Philippe enseignait que ce qui autorisait les « gestes de l'amitié » c'était ce que l'ami était capable de recevoir, de supporter : il n'y avait plus aucune morale objective, nous étions dans la pure subjectivité. En soi, ces actes sont donc une bonne chose. Voilà quelle était la pensée du père Philippe que Fr. I avait fait sienne et qui autorisait toutes les déviations […]. Le père Philippe […] me rappelait la grande règle de « l'amour d'amitié » : ce que chacun peut porter détermine les gestes que nous pouvons faire. Et donc qu'on ne doit pas faire porter à l'autre ce qu'il ne peut pas porter[4].

Dans cette perspective attribuée à M.-D. Philippe, la règle morale finit par dépendre de ce que chacun peut porter. Elle ne prend plus alors en considération une rationalité universelle.

---

[1] Voir M.-D. PHILIPPE, *Les trois sagesses*, Paris, Fayard, 1994, p. 97-98.

[2] Cf. THOMAS D'AQUIN, ST I-II, q. 94, a. 2, c. : « toutes ces choses à faire ou à éviter, que la raison pratique appréhende naturellement comme étant des biens humains, relèvent des préceptes de la loi de nature ».

[3] Cf. THOMAS D'AQUIN, ST I-II, q. 93, a. 1, c.

[4] Témoignage d'un ancien frère dans *L'ombre de l'aigle. Le Livre noir de la Communauté Saint Jean*, Avref, 2021, p. 67 et 70 (https://www.avref.fr/fichiers/Livre%20Noir%20St%20Jean%2014%20JANVIER%202021.pdf ; consulté le 11 juillet 2022).

Au final, on aboutit dans l'enseignement du père M.-D. Philippe à un amoindrissement de la place correcte de l'agent moral. Y contribuent les divers manques ou rétrécissements relevés dans son enseignement éthique : sur la syndérèse, les principes universels de la raison, la conscience morale et la loi naturelle. À chaque fois, c'est l'exercice de sa raison pratique par l'agent moral qui n'est plus présenté correctement. Alors qu'Aristote comme Thomas d'Aquin insistait à la fois sur le bien-fin et sur l'être humain comme principes dans l'ordre moral[1] (on pourrait parler sur ce plan de deux « co-principes »), le père M.-D. Philippe ne présentait que la fin comme principe de l'éthique.

L'idée de fond chez lui semble être qu'à se focaliser sur la finalité, comprise comme la personne de l'autre, on ne peut que respecter celle-ci. Tout retour sur soi enlèverait à cette prise en compte plénière de l'autre. Or c'est bien plutôt l'inverse qui est vrai. Il faut se connaître, et donc dans une juste mesure revenir sur soi[2], afin de pouvoir s'engager en justice et charité envers les autres. L'importance du sujet moral est attestée en particulier par la doctrine catholique sur la conscience morale. Selon cette doctrine, les injonctions de sa conscience doivent toujours être obéies[3], ce qui appelle l'obligation préalable de former correctement sa conscience[4].

La conclusion est que le déficit de l'enseignement du père M.-D. Philippe sur ce qui concerne la conscience morale est important et a pu avoir des conséquences graves sur les comportements, notamment au sein de la famille Saint-Jean.

III. LA LOI

Dans plusieurs témoignages de personnes victimes, la loi est présentée par l'abuseur comme devant être « dépassée ». Il n'y est pas toujours précisé de quel type de loi on parle, laissant planer une incertitude : loi humaine, loi d'origine divine, toute loi ? On pourrait comprendre que la loi en général devrait être dépassée, loi naturelle et loi révélée incluses. Quelle que soit la loi dont on parle, se pose donc la question du « dépassement » de la loi. Nous allons voir comment ce dépassement a pu être envisagé, à la suite de l'enseignement de M.-D. Philippe, comme une relativisation indue de la loi dans l'ordre pratique.

Parmi les témoignages, on peut citer celui-ci en premier :

> […] quand il y a amour vrai, amour d'amitié, au-delà de l'amitié ou de l'amour amoureux, amour spirituel donc, rien de mauvais ne peut survenir. L'amour spirituel transcende les lois humaines[5].

L'amour serait au-dessus des « lois humaines ». De manière générale, la vie spirituelle transcenderait toutes les lois humaines, comme le fait comprendre ce témoignage concernant le père M.-D. Philippe : « Il a détruit en moi les repères indispensables d'une conscience morale en m'affirmant que le mal est bien. Il nous expliquait que quand on est spirituel, on est au-dessus de toutes les lois humaines[6] ».

Toutefois le caractère « humain » de la loi n'est pas toujours précisé, comme on le lit dans la retranscription suivante d'une conférence de M.-D. Philippe :

> Donc, il ne faut pas chercher de loi, dans l'exercice de la charité fraternelle. La loi, c'est pour les vertus, ce n'est pas pour l'amour. L'amour est au-dessus, donc l'amour a en lui-même sa finalité, l'amour a en lui-

[1] Chez ARISTOTE, voir *Éthique à Nicomaque*, III, 7, notamment 1113 b 14-1114 a 21 et VI, 2, 1139 a 31-1139 b 5. Chez THOMAS D'AQUIN, cf. ST, I-II, prol.
[2] Cf. CEC, n° 1779.
[3] Cf. *ibid.*, n° 1778.
[4] Cf. *ibid.*, n° 1783.
[5] S. DUCREY, *Étouffée. Récit d'un abus spirituel et sexuel. Témoignage*, Tallandier, 2019, p. 28.
[6] Témoignage, AMDP. On retrouve cela sous une autre forme : « les gens spirituels sont au-dessus des lois humaines » (témoignage, ACASJ).

> même son orientation. Sa mesure, c'est de ne pas avoir de mesure, justement ! C'est ça le propre de l'amour. L'amour n'a pas de mesure, et on le sent bien et on le sait bien[1] !

L'amour étant placé « au-dessus », il s'ensuivrait qu'il échappe à la loi et aux vertus. Le développement s'achève par une insistance sur l'absence de limites dans l'amour. L'amour comporte en lui-même sa propre « finalité », « orientation », « mesure »[2].

Une personne victime de Marie-Dominique Philippe et d'un frère témoigne que la relativisation s'étendait à « tous les préceptes moraux » :

> Je pense que le grand principe du père Philippe était de rester toujours très vague sur tout, ce qui permettait une interprétation libre et très large de tous les préceptes moraux. Quand je lui avouais par exemple, ce que je vivais avec le frère X, et que je lui faisais part de mes doutes, il ne répondait jamais concrètement. Quand je lui disais que le frère Y était resté avec moi toute la nuit, il me répondait juste : « Ne restez pas toute la nuit… ». Cela voulait-il donc signifier que le reste était bon[3] ?

Il en va de même dans le témoignage d'une victime d'un frère :

> Je crois […] que Fr. Y n'a pas voulu du mal consciemment, il a gardé toujours un respect mais il a eu une confiance trop grande pour sa connaissance philosophique de la personne humaine et pour sa conviction qu'un homme spirituel peut choisir, juger au-delà des normes communes et des lois, je crois qu'il était spécialement tenté par une « liberté » spirituelle[4].

C'est donc maintenant l'ensemble « des normes communes et des lois », sans spécification, qui est dépassé par le jugement de l'abuseur[5]. La « liberté spirituelle » est située dans ce dépassement. Se devine une parenté avec la vision moderne : la liberté est expérimentée dans un exercice de la volonté pouvant aller jusqu'à la transgression, sans grand égard à la rationalité de la loi.

Le dépassement de la loi a été aussi justifié par l'inspiration du Saint-Esprit. Nous reverrons plus bas l'importance du recours à l'influence de l'Esprit Saint dans la justification des abus[6]. Mais il vaut la peine d'expliquer comment l'appel au Saint-Esprit a pu relativiser la loi comme référence de l'agir. Ainsi un frère qui a été proche du père M.-D. Philippe explique ce qu'il a compris dans ses entretiens avec lui :

> Celui-là donc qui, pensant être dans l'Esprit, accepte de transgresser la loi commune, doit accepter aussi la condamnation qui pourrait en découler […]. Certes, l'essentiel est d'avoir voulu être docile à l'Esprit Saint et donc juste devant Dieu, peu importe alors notre condamnation devant les hommes[7].

Dès lors que l'on s'estime être « dans l'Esprit », il est loisible de « transgresser la loi commune »[8]. Ce genre de justifications est développé dans les paroles d'un frère, abusé par Z puis devenu à son tour abuseur :

> Je n'ai jamais eu l'idée de montrer par mes agissements l'amour de Dieu. Mais ces gestes étaient présentés comme une exigence de cet amour qui consiste à accueillir l'autre vraiment, y compris dans son corps, et

---

[1] M.-D. PHILIPPE, Conférence de retraite de communauté à Rimont, le 4 mars 2005 au matin. Cf. annexes générales.

[2] Comme nous l'avons déjà noté, cette conférence a de fait été utilisée par un frère abuseur pour essayer de convaincre une personne victime que ses gestes à son égard étaient bons (témoignage, ACASJ).

[3] Témoignage, ACASJ.

[4] Témoignage, AGCSJ.

[5] Voir aussi le décret de condamnation de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi concernant un frère formateur et coupable d'abus : « Les personnes qui accusent le frère […] de divers délits sont nombreuses et ces délits ont presque toujours leur origine dans l'idée, empruntée au fondateur, de l'« amour d'amitié ». Cette idée implique pour le coupable que la consécration religieuse met la personne au-dessus de certains interdits moraux dans le domaine de l'affectivité/sexualité. »

[6] Voir section IX : « La motion de l'Esprit Saint comme emprise ».

[7] Témoignage, ACASJ.

[8] « Loi commune » est une expression qui apparaît dans l'enseignement écrit de M.-D. PHILIPPE : « Le bien commun nivelle toujours un peu les choses car il est le bien de tous et c'est pourquoi, si nous avons une personnalité très développée et très finalisée, nous ne sommes jamais satisfait [sic] par le bien commun. Ceux qui sont satisfaits du bien commun n'ont souvent pas beaucoup découvert leur bien personnel et considèrent, dans une sorte de jalousie, que l'observance de la loi commune doit tout commander et tout mesurer. Cela conduit à une dialectique très pénible entre le bien personnel et le bien commun » (*Retour à la source*, t. 1., *Pour une philosophie sapientiale*, Paris, Fayard, 2005, p. 337).

> par le corps qui est *manuductio* de l'âme, il conduit l'âme par la main. Le corps est au service du lien pour accueillir l'autre sous le regard de Jésus. C'était présenté comme une exigence profonde de la charité, que Dieu peut demander. Au fond, l'Esprit Saint est libre des lois, la liberté vient de l'Esprit. Il y a la loi de la chasteté, mais Dieu est libre, il peut demander autre chose, plus[1].

Les propos attribués à la personne abuseuse vont toujours dans le même sens, celui du non-respect de la loi :

> Quand Z justifiait ses actes en se servant de saint Thomas, des saints, par des lettres, Z me le donnait comme une théorie. « L'Esprit Saint peut demander à certains des choses qui ne sont pas selon la loi. Pour certains, c'est un chemin de vie. » Z citait le père Dehau[2].

La justification par la conduite de l'Esprit Saint, rapportée dans ce que nous venons de citer, s'étend en fait sur trois plans distincts :

- On en appelle d'abord à une conception où le corps est au service de l'âme. On recourt au corps pour conduire « l'âme par la main ». Dans cette *manuductio* (terme latin qui signifie littéralement : « conduite par la main »), les gestes apparaissent au service de l'accueil de l'autre. L'idée générale est qu'il est « important de donner au sensible toute sa place pour la vie spirituelle »[3].
- Les gestes deviennent dès lors exigés par l'amour et par la charité.
- L'abus est en dernier ressort justifié au nom de la liberté divine de l'Esprit Saint. La conclusion pratique est que la loi n'a plus à être appliquée.

Nous avons vu saint Thomas d'Aquin sollicité pour justifier l'abus sur son emploi du terme latin *manuductio*. Le même frère a ainsi précisé :

> C'est après [l'abus] qu'il y a eu justification. Z prenait dans saint Thomas la *manuductio* : le corps est *manuductio* de l'âme, pour montrer que le corps est au service de l'amour. Ce n'est pas faux, mais on ne respecte pas le vœu[4] !

Si l'on veut en avoir le cœur net, on trouve dix occurrences de *manuductio* dans l'œuvre de Thomas d'Aquin, selon l'*Index thomisticus* en ligne. Aucune ne contient quoi que ce soit qui se rapproche de ce qu'aurait dit Z sur le corps permettant à l'âme d'aimer, ou de grandir dans l'amour. Quatre références sont significatives, sur les dix[5]. L'une contient la phrase : « Mais pour rejoindre Dieu, l'esprit humain a besoin d'être guidé par le sensible : car, écrit l'Apôtre (Rm 1, 20) : "C'est par le moyen des choses créées qu'apparaît au regard de l'intelligence l'invisible mystère de Dieu."[6] » La référence à Rm 1, 20 interdit cependant toute interprétation de ce texte de Thomas d'Aquin pour justifier un quelconque abus.

Le même frère a encore témoigné au sujet d'un enseignement « caché » de M.-D. Philippe :

> Je pourrai le résumer ainsi : s'il était vrai que l'Église demandait la chasteté aux prêtres et aux religieux, il était vrai aussi que le Saint-Esprit restait libre de cette loi qui comme telle était instituée pour le grand nombre. L'Esprit Saint pouvait, par mode d'exception et pour un plus grand bien, inspirer à quelques-uns de suivre des voies particulières qui les transgressaient de fait. Ainsi bien que condamnées par l'Église et la conscience, ces voies particulières étaient cependant bonnes car voulues de Dieu[7].

---

[1] Audition, ACASJ.
[2] Audition, ACASJ.
[3] Témoignage, ACASJ.
[4] Audition, ACASJ.
[5] THOMAS D'AQUIN, ST I, q. 88, a. 2, arg. 1 ; II-II, q. 81, a. 7 ; II-II, q. 82, a. 3, ad 2 ; Question disputée *De veritate*, q. 9, a. 1 (sur les sacrements).
[6] ID., ST II-II, q. 81, a. 7 (*Mens autem humana indiget ad hoc quod coniungatur Deo, sensibilium manuductione, quia invisibilia per ea quae facta sunt, intellecta, conspiciuntur, ut apostolus dicit, ad Rom*.).
[7] Témoignage, AGCSJ.

Relevons l'affirmation que la loi portant sur la chasteté[1] provient de l'Église. Mais surtout on retrouve l'idée de la « loi commune[2] », appelé ici loi « instituée pour le grand nombre ». Dès lors une élite peut en être dispensée, puisqu'elle s'estime inspirée par l'Esprit Saint lui-même :

> […] « la volonté de Dieu est au-dessus des commandements » : je l'ai entendu directement de Z. Les commandements, c'est pour le peuple. On est libre de ça[3].

Cela reviendrait à deux affirmations :

- L'Église serait divisée en deux parties, une régie par les normes morales habituelles dont une autre partie s'affranchit.
- L'Esprit Saint pourrait venir contredire ce que demande l'Église en ses normes morales.

Ces affirmations sont contraires :

- D'une part à l'unité de l'Église affirmée dans le Credo.
- D'autre part à l'influence directe du Saint-Esprit sur l'Église. Thomas d'Aquin affirme que l'Esprit Saint « vivifie et unit invisiblement l'Église »[4].

Si l'on se tourne maintenant vers l'enseignement écrit de M.-D. Philippe, la conception de la loi s'y révèle analogue, moins les outrances, à celle manifestée dans les témoignages. Dans cet enseignement, le « dépassement » de la loi s'appuie sur un certain discrédit de celle-ci.

On peut prendre l'ouvrage *Retour à la source*, où se retrouvent successivement plusieurs éléments de cette pensée du père M.-D. Philippe sur la loi. Dans le cours du livre, la signification du terme « loi » varie certes de la loi scientifique à la loi morale et politique. Il faut donc interpréter selon les contextes pour préciser de quel genre de loi l'auteur entend parler. En raison de l'importance de cette marginalisation de la loi dans la justification des abus, nous allons examiner cinq points dans *Retour à la source* :

- Le respect de la « lettre de la loi » y est considéré comme du « positivisme ».
- La loi relève de l'universel, alors que « l'absolu est dans le singulier ».
- La loi y est opposée à la causalité ultime, trouvée dans la finalité.
- La finalité pour la personne humaine selon le père M.-D. Philippe étant philosophiquement située dans la recherche de la vérité et l'amitié, la communauté et la « loi commune » se situent en-dessous.
- L'essentiel, y compris au plan moral, consiste à dépasser la loi, puisqu'elle relève du niveau inférieur d'une vie humaine.

1. Le respect de la « lettre de la loi » est considéré comme du « positivisme »

Voici un premier passage sur la loi dans le tome I de *Retour à la source* :

> Le climat dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui est marqué par un positivisme très répandu ; nous vivons dans un monde positiviste. […] On le voit de multiples manières, par exemple […] par rapport à une conception fausse du droit et du droit canonique, selon laquelle la lettre de la loi passe avant l'esprit de la vie chrétienne dans la miséricorde, etc. Il s'agit d'une véritable négation de l'âme spirituelle et donc de l'intelligence et de l'amour dans ce qu'ils ont de plus profond[5].

[1] Cf. l'expression « loi de chasteté » rencontrée plus haut : « Au fond, l'Esprit Saint est libre des lois, la liberté vient de l'Esprit. Il y a la loi de la chasteté, mais Dieu est libre, il peut demander autre chose, plus » (audition, ACASJ).
[2] Voir plus haut le même témoignage, ACASJ.
[3] Témoignage, AGCSJ.
[4] THOMAS D'AQUIN, ST III, q. 8, a. 1, ad 3.
[5] M.-D. PHILIPPE, *Retour à la source*, t. 1., *Pour une philosophie sapientiale*, Paris, Fayard, 2005, p. 9. Voir aussi p. 18.

Précisons d'emblée que par « positivisme », M.-D. Philippe entendait la réduction du réel à ce que saisit la science moderne[1]. Afin de résister au positivisme, on oppose « lettre de la loi » et miséricorde.

De façon analogue, M.-D. Philippe prône la souplesse face à une loi qui « reste extérieure » :

> […] l'acquisition des vertus n'est pas autre chose que de comprendre que, dans le feu de l'action, il nous faut être très déterminé [sic] mais avec beaucoup de souplesse. La loi reste extérieure, et dès qu'elle n'est plus devant nos yeux, si elle n'a pas pénétré au-dedans de nous-même [sic], elle ne tient plus. Les vertus morales, qui sont des *habitus*, sont en quelque sorte une loi intériorisée ; elles sont une détermination intérieure vers la fin. Elles donnent donc à nos actes humains une détermination très profonde avec une souplesse beaucoup plus grande que la loi[2].

Il est exact que la loi extérieure doit être intériorisée afin de devenir un cadre intérieur pour l'action morale. Cependant, l'introduction appuyée de la notion de « souplesse » risque de conduire à un effacement de la loi et d'induire un relativisme moral.

Dans ces cours antérieurs à 2005, pour le père M.-D. Philippe ce sont les vertus qui opèrent le dépassement, étant « en quelque sorte une loi intériorisée ». L'affirmation diverge avec la conférence de 2005, où nous avons vu plus haut que la loi – sans précision – et les vertus sont considérées ensemble. Le point commun réside néanmoins dans la relativisation de la loi. On peut encore noter que la loi naturelle, toujours intérieure à l'homme en tant qu'elle consiste en l'exercice naturel de sa raison pratique[3], n'est pas prise en compte.

2. La loi relève de l'universel, alors que « l'absolu est dans le singulier »

> Tous les obstacles que nous avons relevés nous montrent combien les gens sont fascinés par l'universel, par la loi qui doit être universelle. L'art permet de montrer que l'absolu est dans le singulier, parce que toute œuvre d'art sera toujours singulière. De ce point de vue-là, l'artiste fait craquer l'absolu de la science, l'absolu de l'universel, l'absolu de la raison[4].

La perspective se rapproche de celle d'un nominalisme, mettant le singulier – et le jugement portant sur lui – bien au-dessus de l'universel et de la raison. La tendance consiste donc à dévaloriser la loi parce qu'universelle. La dévalorisation s'étend à la raison qui saisit[5] ou élabore la loi[6]. En raison de cette universalisation, loi et raison empêcheraient en effet de se concentrer sur la réalité singulière. Celle-ci est trouvée en premier lieu dans l'œuvre d'art puis éminemment dans l'ami[7]. La conclusion paraît inévitable : le rapport au singulier, trouvé éminemment dans l'ami, pourrait en conséquence « faire craquer » la loi.

3. La loi est opposée à la causalité ultime, trouvée dans la finalité

Selon M.-D. Philippe, la loi appartient tout d'abord au domaine de la causalité formelle, inférieur à celui de la finalité :

> […] selon l'ordre de recherche [c'est-à-dire l'ordre de l'imparfait au parfait], la cause selon la forme est première. C'est pourquoi nous en faisons très facilement un absolu tant que nous n'avons pas saisi la force

---

[1] Cf. *ibid*., p. 11 : « Dans le positivisme, qui est un triomphalisme de la science, l'homme se fait la mesure du réel par sa science ».

[2] *Ibid.*, p. 224-225. Selon M.-D. Philippe, en particulier l'acquisition de la vertu de prudence permet de dépasser progressivement la loi : « La vertu de prudence ordonne donc vers la fin les moyens de l'irascible, du concupiscible et de l'imaginaire. Au point de départ, elle peut s'appuyer sur la loi, elle s'en sert. On s'appuie sur la loi tant qu'on n'a pas la vertu mais, quand on a la vertu intérieure, on dépasse la loi parce que la prudence a toute la souplesse de la vie » (*ibid.*, p. 410).

[3] Cf. CEC, n° 1954.

[4] M.-D. PHILIPPE, *Retour à la source*, t. 1., *op. cit.*, p. 24-25.

[5] Cf. *ibid.*, p. 124 : « La raison saisit avant tout les relations, les lois. Quand on dit de l'homme qu'il est un "animal rationnel", on en reste à l'instinct (l'animal) et à la saisie des lois et des relations (rationnel). »

[6] Cf. *ibid.*, p. 113-114 : « Une loi ne subsiste pas, sauf dans notre raison qui l'a découverte. »

[7] Cf. *ibid.*, p. 98 : « le jugement d'existence sur l'ami est pour nous le plus éloquent. »

> de la cause finale, cause des causes [cf. Thomas d'Aquin, ST I, q. 5, a. 2, ad 1]. Dans la réalité, la cause finale est première et ultime. Tant que nous n'avons pas saisi cela, nous risquons de tout ramener à la cause formelle et d'identifier la finalité à la loi. Mais alors la loi étouffe tout. […] Nous devons constamment nous ouvrir à la recherche de la cause finale. La cause finale ne supprime pas le primat de la substance et ne supprime pas la loi. Elle montre que la loi et la cause formelle ne suffisent pas. Quand on veut que la loi soit tout, elle devient l'éteignoir de l'intelligence et du cœur. Certes, il y a des gens qui ne vivent que pour la forme et qui se trouvent perdus sans loi : ils n'ont plus leur canne et ils n'ont jamais marché seuls avec une véritable autonomie. Comprenons donc que la forme demande d'être dépassée par la fin, qui présuppose l'amour[1].

La place de la loi, en particulier en morale, pâtit de cette opposition mise entre forme et fin, au détriment de la forme. Dans la conception de M.-D. Philippe, le dépassement réclame de quitter la forme, c'est-à-dire la loi, pour la fin, trouvée dans l'amour. Les dérives morales peuvent ainsi être légitimées par le primat de la fin.

La loi relève aussi de la causalité exemplaire, qui s'établit également à un plan inférieur à celui de la cause finale :

> […] le glissement de la finalité peut se produire d'une façon beaucoup plus subtile par la cause exemplaire. Par exemple par le primat de la loi qui ne peut pas tolérer l'exception. Quand des hommes de loi veulent tout niveler par la loi, le bien commun devient l'absolu et le bien personnel disparaît. De fait, le bien commun est mesuré par la loi dont la force est d'être universelle et de regarder la justice, donc une certaine égalité, ce qui est très grand et très noble. Mais quand le bien commun s'érige en absolu au-dessus du bien personnel, c'est-à-dire quand, au nom de la loi, on supprime l'exception, alors l'intention de la loi, sa finalité, est pervertie. La loi n'est jamais une fin, elle est un moyen pour atteindre la fin. Quand la loi devient une fin, le bien commun détruit les personnes[2].

Deux difficultés apparaissent dans ce passage :

- La réduction du rapport entre « bien commun » et « bien personnel » à leur opposition. Dans le cadre de cette opposition, la loi semble réservée à la protection du bien commun[3]. On n'envisage pas que la prise en compte du bien commun ou une loi puisse garantir le bien d'une personne.
- Si la causalité exemplaire peut être validement jugée inférieure à la causalité finale, cela ne doit pas conduire à une marginalisation de la première. Sur le plan pratique, l'éminence de la cause finale ne justifie pas la relativisation de la loi et encore moins sa suppression au nom d'une « exception ». Ce que peut recouvrir « l'exception » n'est d'ailleurs pas clair, à part qu'elle concerne le bien personnel, opposé au bien commun.

Signalons, pour terminer le tour des causalités, que la loi est aussi reliée à la causalité efficiente, à savoir l'obtention de résultats, et à la causalité matérielle :

> […] quand la loi passe avant l'amour d'amitié, c'est un point de vue matériel qui domine et c'est l'efficacité du résultat immédiat qui veut dominer quelque chose de plus grand qu'elle, la fin personnelle, qui se découvre premièrement de l'intérieur[4].

La loi s'avère ainsi appartenir aux causalités défavorisées dans la philosophie de M.-D. Philippe : la forme, la cause exemplaire, l'efficience et la cause matérielle.

On a déjà aperçu le lien entre loi et universel. Nous allons devoir nous pencher sur le rapport entre la loi et la communauté, qui est apparue dans l'extrait avec la notion de « bien commun ».

---

[1] *Ibid.*, p. 324.
[2] *Ibid.*, p. 330-331.
[3] Une telle opposition entre bien commun et bien personnel ne peut se prévaloir de Thomas d'Aquin. En ST I-II, q. 90, a. 3, si THOMAS D'AQUIN inscrit la loi dans l'ordre au bien commun, cet ordre s'applique aux « fins singulières » (*ibid.*, ad 1 ; cf. aussi l'ad 2).
[4] M.-D. PHILIPPE, *Retour à la source*, t. 1., *op. cit.,* p. 331.

4. La finalité pour la personne humaine selon le père M.-D. Philippe étant philosophiquement située dans la recherche de la vérité et l'amitié, la communauté et la « loi commune » se situent en-dessous

Venons-en au lien établi par M.-D. Philippe entre loi et bien commun, au détriment de la première :

> L'unité de notre vie personnelle, dans notre personne, provient de ce que nous sommes finalisé [sic] par la recherche de la vérité et par l'amour d'amitié […]. Mais, d'autre part, nous sommes membre d'une communauté et nos activités ont des implications communautaires. […] il est capital de comprendre que la communauté, comme telle, n'a pas de finalité ; c'est pourquoi ceux qui ne regardent que le bien commun coupent souvent la tête de ceux qui voient avant tout la finalité de la personne. Le bien commun nivelle toujours un peu les choses car il est le bien de tous et c'est pourquoi, si nous avons une personnalité très développée et très finalisée, nous ne sommes jamais satisfait [sic] par le bien commun. Ceux qui sont satisfaits du bien commun n'ont souvent pas beaucoup découvert leur bien personnel et considèrent, dans une sorte de jalousie, que l'observance de la loi commune doit tout commander et tout mesurer[1].

Il est faux de refuser à la communauté d'avoir une finalité, ne serait-ce que de bénéficier à ses membres. De toute manière, il devient aisé de disqualifier la loi au nom de son appartenance à la sphère de la vie commune.

L'opposition entre la loi et la finalité est claire dans le texte suivant :

> La loi, quand elle s'oppose à une fin personnelle, à la liberté personnelle, à un agir plus profond qu'un agir moral juste, c'est-à-dire à l'amour d'amitié, devient un obstacle à la liberté. Elle veut s'ériger comme gardienne de la liberté mais elle impose un nivellement qui détruit la vraie liberté. Vouloir mettre la loi au-dessus de tout diminue terriblement le sens de la finalité. C'est peut-être l'obstacle le plus grand à la cause finale, parce qu'on met la forme au-delà de la fin. La forme devient souveraine. Par le fait même, elle peut apparaître comme quelque chose de très net, d'essentiel : « Enfin on observe la loi, enfin on observe la justice ! » Mais on ne s'aperçoit pas qu'on tue alors la finalité profonde. On n'accepte plus ce qui donne le sens ultime de la vie humaine[2].

On retrouve l'opposition entre forme et fin, pour mieux lutter contre tout empiètement de la loi sur la finalité. La difficulté apparaît aussi dans la relativisation de l'« agir moral juste » (dont la loi est « gardienne ») au profit d'« un agir plus profond », identifié à l'amour d'amitié. Notons enfin l'exaltation de la « vraie liberté », détruite par ce qu'imposerait la loi.

5. L'essentiel, y compris au plan moral, consiste à dépasser la loi, puisqu'elle relève du niveau inférieur d'une vie humaine

Nous rencontrons à nouveau l'idée que le dépassement de la loi est l'œuvre de l'amour, maintenant relié à la notion d'acte (ou « être-en-acte ») dans la métaphysique aristotélicienne :

> Quand notre intelligence saisit l'être-en-acte, elle respire comme intelligence, elle s'épanouit dans sa vitalité propre. Beaucoup de philosophes veulent déterminer l'acte. Mais l'acte ne se détermine pas. Nous en avons une expérience très forte quand nous aimons une personne. Nous sentons bien que l'amour qui naît en nous est au-dessus de toutes les lois[3].

Dans la « philosophie première » ou métaphysique du père M.-D. Philippe, l'acte est compris comme cause finale au plan de l'être. En vertu de la supériorité de la fin sur les autres causes, l'acte est ainsi mis au-dessus de la détermination ou de la forme. La forme en revanche n'est pas comptée comme « modalité de l'acte » (ce qui est exprimé dans l'extrait ci-dessus par la négation : « l'acte ne se détermine pas »). En conséquence, la loi mise au seul plan de la forme (ou « détermination ») est nécessairement dépassée dans l'amour pour la fin. Nous touchons sans doute ici le fondement

[1] *Ibid.*, p. 336-337.
[2] *Ibid.*, p. 331.
[3] *Ibid.*, p. 325.

métaphysique de la relativisation de la loi dans la morale selon M.-D. Philippe. Cela explique le caractère absolu de l'affirmation : « l'amour qui naît en nous est au-dessus de toutes les lois ».

Parfois le père M.-D. Philippe parle de dépasser la loi tout en la respectant :

> Pour saisir vraiment la cause finale, pour découvrir l'être-en-acte, l'amour est nécessaire. Il permet à notre intelligence d'aller plus loin, de dépasser la loi et la forme. Beaucoup d'attitudes contemporaines sont en fait des réactions contre un primat de la loi. De fait, quand la loi est tout, elle exaspère et on cherche à s'en libérer. Cependant, cette révolte ne suffit pas car on n'atteint pas pour autant la finalité. Pour atteindre la fin, il faut aimer. Celui qui atteint la finalité respecte la loi en la dépassant[1].

Il faut sans doute comprendre que l'essentiel étant mis dans la finalité, atteindre celle-ci permettrait d'accomplir la loi, même si apparemment elle était enfreinte. Seul donc l'amour de l'ami et la métaphysique donneraient le juste rapport à la loi, en laissant celle-ci à sa place subordonnée. Respecter la loi serait en l'occurrence la relativiser, la « dépasser », avec toute l'ambiguïté de ces termes.

Si l'exception et la dispense passent au-dessus de la loi, c'est en fait toujours au nom de l'amour d'amitié et de la finalité :

> […] quand la loi passe avant l'amour d'amitié, c'est un point de vue matériel qui domine […]. La fin personnelle est souveraine, elle est ultime. Mais on ne tolère pas l'exception, on ne tolère pas la dispense et on jalouse quelqu'un qui a une tête de plus que les autres ! On se dresse donc contre la vraie liberté, celle qui vient de la fin. On prétend sauver la liberté mais on la tue, on ne veut pas que certains aient une liberté plus grande, que certains puissent poser des actes plus intelligents, plus profonds que ceux dont nous sommes capable [sic]. On s'érige donc en mesure, comme remplaçant la finalité[2].

On retrouve l'insistance sur une élite (ici dans l'ordre de l'intelligence), d'une part, et d'autre part sur la « vraie liberté » qui se trouve dans la recherche de la vérité et l'amitié. La loi est implicitement présentée en opposition à cette liberté. La possibilité que l'attention à la loi contribue à la liberté est niée : « On prétend sauver la liberté mais on la tue »[3].

La conclusion de ces différents passages est claire : selon la doctrine du père Marie-Dominique Philippe, l'expérience de l'amour d'amitié, en faisant toucher une fin personnelle, autoriserait de dépasser la loi morale. Par conséquent, on ne peut recourir à celle-ci pour mettre des limites à ce qu'un abuseur s'autoriserait.

Enfin, on pourrait se poser la question : la conception de la loi qu'a présentée Marie-Dominique Philippe est-elle conforme à la présentation de la loi mosaïque dans le Nouveau Testament ?

On se souvient que Jésus a parlé de son rapport à la Loi en termes non d'abrogation mais d'accomplissement (Mt 5, 17). Il est possible que nous ayons un écho de cette position dans la phrase du père M.-D. Philippe que nous avons croisée : « Celui qui atteint la finalité respecte la loi en la dépassant »[4].

La question peut être reprise sous une autre forme : l'enseignement de l'Église, à la suite de saint Paul notamment, ne relativise-t-il pas lui aussi la loi ? Pour tenter de répondre, on peut citer quelques passages de la Bulle d'indiction du Jubilé extraordinaire de la miséricorde *Misericordiae Vultus* du pape François :

> […] Il est fait référence de nombreuses fois dans la Bible à la justice divine et à Dieu comme juge. On entend par là l'observance intégrale de la Loi et le comportement de tout bon israélite conformément aux commandements de Dieu. Cette vision est cependant souvent tombée dans le légalisme, déformant ainsi le sens originel et obscurcissant le sens profond de la justice. Pour dépasser cette perspective légaliste, il faut se rappeler que dans l'Écriture, la justice est essentiellement conçue comme un abandon confiant à la volonté

[1] *Ibid*.
[2] *Ibid.*, p. 331.
[3] Cf. déjà la phrase rencontrée plus haut : « [la loi] veut s'ériger comme gardienne de la liberté mais elle impose un nivellement qui détruit la vraie liberté » (*ibid.*, p. 331).
[4] *Ibid*., p. 325.

> de Dieu. Pour sa part, Jésus s'exprime plus souvent sur l'importance de la foi que sur l'observance de la loi. C'est en ce sens qu'il nous faut comprendre ses paroles, lorsqu'à table avec Matthieu et d'autres publicains et pécheurs, il dit aux pharisiens qui le critiquent : « Allez apprendre ce que signifie : Je veux la miséricorde, non le sacrifice. En effet, je ne suis pas venu appeler des justes, mais des pécheurs » (Mt 9, 13). En face d'une vision de la justice comme simple observance de la loi qui divise entre justes et pécheurs, Jésus indique le grand don de la miséricorde qui va à la recherche des pécheurs pour leur offrir le pardon et le salut. On comprend alors pourquoi Jésus fut rejeté par les pharisiens et les docteurs de la loi, à cause de sa vision libératrice et source de renouveau. Pour être fidèles à la loi, ils posaient des poids sur les épaules des gens, rendant vaine la miséricorde du Père. Le respect de la loi ne peut faire obstacle aux exigences de la dignité humaine. L'évocation que fait Jésus du prophète Osée – « Je veux la fidélité, non le sacrifice » (6, 6) – est très significative. Jésus affirme que la règle de vie de ses disciples devra désormais intégrer le primat de la miséricorde, comme Lui-même en a témoigné, partageant son repas avec les pécheurs. La miséricorde se révèle une nouvelle fois comme une dimension fondamentale de la mission de Jésus. Elle est un véritable défi face à ses interlocuteurs qui s'arrêtaient au respect formel de la loi. Jésus au contraire, va au-delà de la loi ; son partage avec ceux que la loi considérait comme pécheurs fait comprendre jusqu'où va sa miséricorde. […][1].

Ce qui est à « dépasser », selon ce texte du pape François, c'est le « légalisme » ou un « respect formel de la loi » qui oublie la dignité de l'homme ou le primat de la miséricorde. Ce dépassement s'insère dans la mission même du Christ. Il mène toujours à la libération par le pardon des péchés et à un surcroît de justice. Il ne s'agit donc pas de « dépasser » au sens de supprimer, mais d'intégrer ce qui est mis en lumière par la révélation nouvelle.

Jamais la position de l'Église sur la loi morale ne consiste à amoindrir celle-ci, même en comparaison avec la finalité. Le *Catéchisme de l'Église Catholique* prend soin de relier la loi morale à sa fin :

> La loi morale est l'œuvre de la Sagesse divine. On peut la définir, au sens biblique, comme une instruction paternelle, une pédagogie de Dieu. Elle prescrit à l'homme les voies, les règles de conduite qui mènent vers la béatitude promise ; elle proscrit les chemins du mal qui détournent de Dieu et de son amour […][2].

> La loi « divine et naturelle » (Vatican II, *Gaudium et spes* 89, § 1) montre à l'homme la voie à suivre pour pratiquer le bien et atteindre sa fin[3].

Que son origine soit « divine ou naturelle », la loi morale se prend de la fin humaine qu'est la béatitude. Elle se propose d'y conduire par ses prescriptions. Il n'existe pas dans cette conception d'opposition entre la forme (« les règles de conduite ») et la fin. Les règles sont au contraire appelées par la fin.

Cela veut dire que quelque chose d'essentiel à la loi est supprimé quand on la coupe de sa finalité. Thomas d'Aquin l'avait compris, puisqu'il situe à l'intérieur même de l'essence de la loi sa finalité, qui est selon lui le « bien commun »[4].

Ainsi, dans l'enseignement de M.-D. Philippe la notion ambiguë de « dépassement » recouvre une excessive relativisation de la loi. Une telle relativisation ne correspond pas authentiquement à la doctrine de l'Église. Cela a eu pour conséquence d'empêcher la loi de jouer son rôle de principe moral extérieur d'action. Voilà qui a pu faciliter aussi bien des dérives morales et des abus que leurs justifications.

---

[1] FRANÇOIS, Bulle d'indiction du Jubilé extraordinaire de la miséricorde *Misericordiae Vultus,* 11 avril 2015, n° 20.
[2] CEC, n° 1950.
[3] *Ibid.*, n° 1955.
[4] THOMAS D'AQUIN, ST I-II, q. 90, a. 2, c.

IV. LES VERTUS

Pour la clarté de l'exposé, nous allons d'abord rappeler quelques éléments de la doctrine de l'Église sur les vertus. Voici ce que l'Église catholique enseigne dans son *Catéchisme* :

> La vertu est une disposition habituelle et ferme à faire le bien. Elle permet à la personne, non seulement d'accomplir des actes bons, mais de donner le meilleur d'elle-même[1].

Les vertus nous donnent d'agir bien et de devenir bons. Il ne s'agit pas pour autant d'une morale à horizon terrestre seulement. Les vertus à la fois sont « humainement acquises » et interviennent pour notre rapport surnaturel à Dieu :

> Les vertus morales sont humainement acquises. Elles sont les fruits et les germes des actes moralement bons ; elles disposent toutes les puissances de l'être humain à communier à l'amour divin[2].

La doctrine officielle de l'Église, sans mentionner les « vertus infuses » directement par Dieu en nous, souligne l'influence de la grâce divine sur les vertus humaines :

> Les vertus humaines acquises par l'éducation, par des actes délibérés et par une persévérance toujours reprise dans l'effort, sont purifiées et élevées par la grâce divine[3].

Le *Catéchisme* cite saint Augustin sur le rapport des vertus cardinales (tempérance, force, justice et prudence) à notre lien avec Dieu :

> Bien vivre n'est autre chose qu'aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme et de tout son agir. On Lui conserve un amour entier (par la tempérance) que nul malheur ne peut ébranler (ce qui relève de la force), qui n'obéit qu'à Lui seul (et ceci est la justice), qui veille pour discerner toutes choses de peur de se laisser surprendre par la ruse et le mensonge (et ceci est la prudence) (saint Augustin, *De moribus ecclesiae catholicae*, 1, 25, 46 ; PL 32, col. 1330-1331)[4].

Retenons que cette citation manifeste la place nécessaire des vertus pour parvenir à l'amour parfait de Dieu.

En contraste avec cet enseignement de l'Église, on a parfois dans la communauté Saint-Jean opposé la vie de la grâce aux vertus. Dans un courriel, un frère ancien formateur a pu écrire :

> Quant à la Congrégation [des Frères de Saint-Jean], je ne crois pas du tout qu'elle encourage l'immoralité. La découverte passionnante de la philo du père [M.-D. Philippe] n'a-t-elle pas fait faire un bond à notre vie humaine et chrétienne, bond qui ne tenait plus compte des conditionnements reçus de notre éducation et de notre culture chrétienne ? Et du coup, il y a des limites qui ont sauté, justement parce qu'elles sont des limites et non des vertus bien en place. D'ailleurs, en raison du péché, la vertu ne s'acquiert plus de la même manière : elle n'est plus que « virtus secundum quid » [vertu sous un certain rapport], et non « virtus simpliciter » [vertu pure et simple] ... celle-ci étant la charité. La vertu morale s'acquiert désormais à l'intérieur de la charité et reste une vertu « secundum quid » (la vertu infuse de tempérance, elle, ne s'acquiert pas et est un fruit de la charité dans la matière de la tempérance, un fruit tout autre que le juste milieu de la vertu morale de tempérance). Et du coup on a l'impression que la charité fragilise la matière de la tempérance, fait mourir la sensibilité pour la ressusciter autrement... Comme la grâce qui, pour enrichir la nature, l'appauvrit par ailleurs... D'où la difficulté de ne plus mesurer aux fragilités ce qui se passe actuellement dans une sensibilité, même s'il faut que celle-ci se fortifie, mais d'une manière qui se reçoit de la charité et non plus de la seule acquisition. Oui, il faut répéter des actes de vraie charité et trouver une place à la sensibilité qui serve cette charité selon chacun. Mais ce n'est pas si simple[5].

Il semble que cet extrait relativise la vertu acquise au profit de la vertu infuse. Celle-ci est mise en dépendance de la charité, ce qui est exact. Du coup, l'enjeu devient celui du maintien d'une sensibilité, marquée par des fragilités, dans la vie selon la charité. Ce qui pose en particulier

---

[1] CEC, n° 1803.
[2] *Ibid.*, n° 1804.
[3] *Ibid.*, n° 1810.
[4] *Ibid.*, n° 1809.
[5] Mail, ACASJ.

problème, c'est d'envisager dans ce processus une fragilisation de « la matière de la tempérance ». On ne peut pas affirmer que l'action de Dieu et le progrès dans la grâce rendent plus pécheur ou plus vulnérable à la tentation.

La difficulté de fond dans cette approche réside en outre en une fausse opposition entre vertus acquises et vertus infuses. On a vu que le *Catéchisme de l'Église Catholique* évite soigneusement une telle opposition.

Si l'on remonte maintenant à la doctrine du père M.-D. Philippe sur les vertus, celles-ci y apparaissent coupées de l'amour. Cela est net dans une conférence de 1982, où la vertu est regardée de manière négative :

> […] il y a eu une moralisation de l'amour. Il ne faut pas l'oublier : il y a eu une moralisation de la charité fraternelle, une moralisation qui a été très forte à certains moments. Je comprends que du point de vue éducatif, on doive faire attention, c'est sûr, mais il n'y a rien de plus éducatif que l'amour d'amitié. Alors supprimer l'amour d'amitié ! Dans certains slogans que j'ai connus dans ma jeunesse et qu'on continue d'entendre, on disait : « Rarement seul, jamais deux, toujours trois ! » Comme charité fraternelle, c'est extraordinaire ! « Rarement seul », parce qu'au fond, on broie du noir. « Jamais deux », parce que cela peut être très dangereux, ce sont les amitiés particulières. Et alors, « toujours trois » pour qu'il y ait un élément qui neutralise. On avait vu cela : trois, c'est la coopération ; trois, c'est la communauté et ce n'est plus l'amour d'amitié. Et c'est vrai, cela. Il est très important de comprendre que ces choses-là ont existé dans l'Église et ont existé à l'intérieur de certaines communautés. On avait l'impression dans ces communautés que les uns étaient à côté des autres. Il faut entendre [en] parler sœur T […], [qui] disait : « Ces sœurs n'ont pas l'air de s'aimer. Elles deviennent des vieilles filles. À 20 ans, c'est supportable mais à 70 ans, c'est insupportable : cela devient des fruits secs ! » Et les fruits secs, on voit ce que c'est : des vieilles filles, des vieux garçons. Les communautés deviennent des béguinages avec la grande reine… la grande dame béguine, n'est-ce pas ? Cela s'appelait des béguinages. Et des béguinages, on sait très bien ce que c'est : il n'y a pas d'amour, on s'ignore par vertu… S'ignorer par vertu, c'est justement essayer d'être le plus possible dans son coin[1].

Au-delà du cas historique des Béguines[2], il demeure qu'opposer l'amour aux vertus ouvre la porte à des dérives, surtout quand est prôné « l'amour d'amitié ».

Dans deux textes de *De l'amour* que nous allons citer, le père Philippe recommande un dépassement de la vertu. Voici le premier texte :

> […] on ne peut en rester à la vertu, car celle-ci n'est pas un bien absolu, elle n'est pas notre bonheur : sa source est une activité humaine finalisée, qui est plus que la vertu sous certains aspects, bien qu'elle soit capable d'être ennoblie par la vertu qu'elle engendre. C'est pour cela que les gens qui nous rappellent toujours les exigences de la vertu sans jamais les dépasser peuvent être si ennuyeux. Il faut dépasser la vertu pour découvrir ce pour quoi elle existe. Son rôle est de nous permettre d'atteindre le bonheur d'une manière plus parfaite, plus efficace et plus délectable. Le bonheur se situe en effet au niveau de l'amour spirituel et de l'intelligence. Aussi Aristote, après avoir étudié toutes les vertus, nous manifeste-t-il les deux dépassements de la vertu : l'amitié et la contemplation[3].

Que la vertu ne soit pas un absolu, cela se comprend. Mais le texte ne met pas en lumière comment la vertu intervient nécessairement pour le bonheur, selon Aristote lui-même. Le père M.-D. Philippe met le bonheur dans « une activité humaine finalisée », pour laquelle les vertus ne jouent guère que le rôle d'adjuvant, après coup : cette activité peut être « ennoblie par la vertu qu'elle engendre ». Or, il ne s'agit pas seulement, grâce aux vertus, d'atteindre le bonheur « d'une manière plus parfaite, plus efficace et plus délectable » (cela, c'est déjà selon Aristote ce qu'apporte la vertu à l'acte humain[4]). Plus radicalement, il faut affirmer que la possession des vertus nous rend capables

---

[1] M.-D. PHILIPPE, Conférence Privée (CP), Rimont, 18 juin 1982.

[2] En réalité, les Béguines furent condamnées au Moyen Âge pour un mépris des vertus. Ainsi l'erreur suivante, attribuée à certains Bégards et Béguines, fut condamnée par le Concile de Vienne, en 1312 : « La pratique des actes de vertu est le fait de l'homme imparfait et l'âme parfaite donne congé aux vertus » (CONCILE DE VIENNE, 3ème session, 6 mai 1312, Constitution *Ad nostrum qui*, n° 6 ; DH 896).

[3] M.-D. PHILIPPE, *De l'amour*, Paris, Mame, 1993, p. 63-64.

[4] Cf. CEC, n° 1804.

d'atteindre le bonheur. Seul l'homme vertueux peut être réellement heureux, du moins dans la perspective aristotélicienne où M.-D. Philippe comme philosophe se situait.

Faute de tels éclaircissements, on risque de retenir surtout l'équivalence entre vertueux et « ennuyeux ». La vérité est autre. Si des personnes sont ennuyeuses, dans ce cas elles ne sont pas véritablement vertueuses. La vertu en effet consiste aussi à savoir être agréable et enjoué quand il le faut.

Passons au second texte de *De l'amour* :

> Quant à la vertu, elle nous donne la perfection. Dans la perspective d'Aristote, il y a une différence entre perfection et bonté. La perfection, c'est l'intégrité : nous sommes parfaits quand il ne nous manque rien. La bonté est beaucoup plus que cela puisque c'est ce qui nous rend capables d'attirer les autres. Il y a des individus qui sont parfaits et qui n'attirent personne : ils sont vertueux, mais ils sont comme enfermés dans leurs vertus. Tandis que ceux qui sont bons attirent ; il y a en effet un rayonnement qui est propre au bien[1].

L'opposition entre « vertueux » et « bons » paraît rhétorique. Selon Aristote, « celui dont l'activité est conforme à la vertu agira nécessairement et agira bien[2] » ; et, dans un texte auquel Thomas d'Aquin fait souvent référence : « la vertu de l'homme ne saurait être qu'une disposition par laquelle un homme devient bon et par laquelle aussi son œuvre propre sera rendue bonne[3] ». Ici en fait le père M.-D. Philippe contredit Aristote et saint Thomas d'Aquin. Surtout, son enseignement ne correspond plus sur ce point à celui du *Catéchisme de l'Église Catholique*.

Enfin, un passage du livre *L'être* porte également sur un dépassement de la vertu, en l'occurrence la vertu de justice, au sein de l'amitié :

> L'expérience quotidienne le montre bien : quand un homme aime un autre homme comme son ami, il est capable de s'oublier lui-même, de se dépasser, de sortir de ses propres limites. Il veut rejoindre son ami de la manière la plus intime et la plus personnelle, il veut vivre avec lui. Il devient capable de se donner et d'être aimé, d'attirer vers lui un autre être humain en le laissant capter son cœur et sa volonté ; en même temps il est attiré par son ami et capte son cœur et sa volonté. L'amour d'amitié, quand il est très intense et très fort, opère cette unité des cœurs et des volontés, cette sorte de fusion qui est bien une réalité nouvelle : ce lien si étroit, si personnel, entre deux personnes. Les relations habituelles de justice qui unissent les hommes entre eux et leur permettent de travailler les uns pour les autres sont alors complètement dépassées. Ce n'est plus cela qui compte : il y a autre chose. Au lieu de considérer d'abord ce que l'on doit — le *debitum* — on considère la gratuité du choix d'amour de l'ami à notre égard et l'on voudrait répondre par une qualité d'amour semblable. Ce n'est plus l'égalité que l'on recherche, mais une réciprocité d'amour[4].

Il est risqué d'exalter l'amour d'amitié et sa nouveauté jusqu'à affirmer que les « relations habituelles de justice qui unissent les hommes entre eux […] sont complètement dépassées »[5]. C'est induire l'idée que dans l'amour parfait (qui devient « une sorte de fusion ») la justice normale n'a plus de place. Cela ne peut être justifié par Aristote, dont l'avis sur la question est complexe :

> […] selon toute apparence, même les cités doivent leur cohésion à l'amitié et les législateurs s'en préoccupent plus sérieusement que de la justice. La concorde est en effet quelque chose qui ressemble à l'amitié, selon toute apparence ; or c'est à elle qu'ils visent par-dessus tout […]. De plus, entre amis, pas

---

[1] M.-D. PHILIPPE, *De l'amour*, *op. cit.*, p. 66.

[2] ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, I, 9, 1099 a 3 (trad. J. Tricot, p. 65).

[3] ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, II, 5, 1106 a 22-24 (trad. J. Tricot, p. 102-103). Chez THOMAS D'AQUIN, par exemple : « virtus est quae bonum facit habentem, et opus ejus bonum reddit / la vertu est ce qui rend bon son possesseur et rend bonne son œuvre » (SSS 1, d. 19, q. 3, a. 1, *solutio*).

[4] M.-D. PHILIPPE, *L'être. Recherche d'une philosophie première*, t. 1, Paris, Téqui, 1972, p. 82. Voir aussi, du même auteur, *Introduction à la philosophie d'Aristote*, Paris, Éditions Universitaires, 1991[2], p. 38 : « l'amour d'amitié entre deux amis suppose la justice (il la dépasse, car la justice regarde le droit de l'autre, et non pas premièrement l'autre comme personne, dans sa propre dignité d'homme) ».

[5] Le point de vue est plus équilibré en M.-D. PHILIPPE, *Introduction à la philosophie d'Aristote*, *op. cit.*, p. 74 : « l'amitié implique toujours la justice […]. L'amitié vient s'ajouter à la justice, la parfaire et la dépasser ». Il demeure que la notion de « dépassement » est ambigüe.

> besoin de justice ; alors que des gens justes éprouvent encore un besoin d'amitié et la justice à son plus haut degré de perfection passe pour être inspirée par l'amitié[1].

Le sens de ce passage n'est pas que la justice pourrait être ignorée et bafouée entre amis, mais que l'amitié au contraire respecte au plus haut point la justice. C'est pourquoi les amis n'ont plus « besoin de justice » comme d'un rappel extérieur : ils en vivent au degré suprême, sinon ils ne sont pas amis au sens fort de l'amitié vertueuse selon Aristote. La meilleure preuve en est le passage suivant de l'*Éthique à Nicomaque* :

> Il est […] naturel qu'augmentent concomitamment l'importance de l'amitié et les exigences de la justice dès lors que les deux impliquent les mêmes personnes et que leurs matières ont égale extension[2].

D'un point de vue théologique, la vertu a pu être exclue par le père Marie-Dominique Philippe de la réponse la plus parfaite que l'homme puisse faire à Dieu :

> […] la justice est comme résorbée par la miséricorde. […] Dans sa psychologie orgueilleuse, le démon n'accepte que la justice ; il n'accepte que les choses qui sont ordonnées selon l'intelligence. Il ne peut accepter cette gratuité folle de la miséricorde du Père. […] Quand nous répondons à la miséricorde de Dieu uniquement par la vertu – vertu de prudence, vertu de justice – nous ramenons la miséricorde de Dieu à notre taille. Et ramener la miséricorde de Dieu à notre taille, c'est ne plus s'appuyer que sur sa propre vertu ; c'est donc ne plus avoir en soi cette force divine que donne la miséricorde de Dieu. La seule manière d'éviter toute peur, toute crainte, toute angoisse, c'est justement de ne s'appuyer que sur la miséricorde de Dieu. […] Jamais nous ne serons assez prudents, assez justes. Si nous restons uniquement dans un état de retour sur nous-mêmes, il y aura toujours place pour l'angoisse, la peur qui paralyse et empêche d'aller de l'avant. Ce qui manque alors, c'est la réponse divine à la miséricorde dans l'abandon[3].

La vertu est censée dans ce texte ramener « à notre taille », nous mettre dans « un état de retour sur nous-mêmes », voire nous mettre dans « l'angoisse ». On retrouve la défiance envers tout retour sur soi, comme si l'on ne devait jamais s'interroger sur ses motivations ou faire un examen de conscience. En réalité, les vertus jouent un rôle crucial dans notre sanctification. Comme nous l'avons lu dans le *Catéchisme*, sur le plan surnaturel elles appartiennent à l'organisme de la grâce pour nous faire répondre adéquatement à Dieu. En cela les vertus ne jouent nullement à notre détriment.

On peut rappeler que l'erreur quiétiste, condamnée par l'Église, porta aussi sur les vertus. Citons le résumé que fit Ch. Journet du quiétisme sur ce point :

> Touchant l'exercice des actes des vertus, […] voici quelques-unes des propositions de Molinos, condamnées par Innocent XI, le 19 novembre 1687. Molinos déconseille ou condamne : […] n° 31, l'exercice des vertus : « il faut perdre les vertus »[4] […]. Touchant la vertu de tempérance, il faut mentionner l'extraordinaire rupture — extraordinaire au regard de la droite conscience chrétienne, mais aussi vieille que le Serpent ancien, séducteur de toute la terre — instaurée par Molinos entre l'esprit et la chair, qui lui permettait d'assurer que le diable peut infliger toutes sortes de violences à la chair, et l'entraîner soit à des blasphèmes, soit aux pires impuretés, sans que l'esprit ait le moins du monde à s'en soucier, n° 42 à 51[5].

En conclusion, dans l'enseignement du père M.-D. Philippe la relativisation excessive des vertus humaines[6] voire la mention de leur complet « dépassement » ont pu à tout le moins gêner la croissance morale. Au pire, ces déformations de la doctrine morale traditionnelle ont ouvert la porte à des abus, en paraissant légitimer des déficiences de justice et de chasteté notamment.

---

[1] ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, VIII, 1, 1155 a 22-28 (trad. R. Bodéüs, dans ARISTOTE, *Œuvres. Éthiques, Politique, Rhétorique, Poétique, Métaphysique*, « Bibliothèque de la Pléiade », Paris, Gallimard, 2014, p. 180).

[2] ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, VIII, 11, 1160 a 7-8 (trad. R. Bodéüs, *ibid.*, p. 194).

[3] M.-D. PHILIPPE, *Trois mystères de miséricorde*, Saint-Maur, Parole et Silence, 2000[2] [première édition : Fribourg, Saint-Paul, 1958], p. 17.41.62-63.

[4] DH 2231 [note de ce rapport].

[5] Ch. JOURNET, *Le quiétisme. Sa déviation théologique*, Fribourg, Saint-Paul, 1950, p. 20-21. Pour les dernières références, voir DH 2242-2251.

[6] Nous reprenons ici la distinction du CEC entre « vertus humaines » (n° 1804-1811) et « vertus théologales » (n° 1812-1829). M.-D. Philippe insistait sur les vertus théologales, fortement différenciées des « vertus morales ».

V. UNE CONCEPTION DU PÉCHÉ CONTRAIRE À LA MORALE DE L'ÉGLISE

Une conception du péché contraire à la morale de l'Église se manifeste dans la pratique et l'enseignement oral du père M.-D. Philippe, par exemple par la légitimation du mensonge.

Plusieurs témoins rapportent des exemples flagrants de mensonge de Marie-Dominique Philippe. Ainsi une victime d'abus a souffert de voir le père M.-D. Philippe, pourtant précisément informé de l'abus, nier ensuite l'avoir été :

> Par la suite, quand enfin une autorité sera informée, le P. Marie-Dominique Philippe niera totalement avoir été au courant, même devant la personne victime, qui en est choquée et qui s'interroge : « Aujourd'hui, je me demande s'il ne gommait pas inconsciemment de sa mémoire ce dont il ne voulait pas se souvenir[1] ».

M.-D. Philippe pouvait justifier cette pratique. Par exemple, une ancienne sœur, victime du père Marie-Dominique Philippe et d'un frère, déclare :

> Un jour le père [M.-D.] Philippe m'a même dit que si quelqu'un posait des questions sur une autre personne, sur des sujets qui ne me concernaient pas directement, il est tout à fait nécessaire de mentir pour protéger les secrets et l'intimité entre deux personnes[2].

Un frère, ancien formateur, déclare :

> Je sais très bien la position du père Philippe sur le mensonge : on a le droit de mentir quand l'autre n'a pas le droit de savoir la vérité. […] Pour le p. Philippe, si tu n'as pas à savoir la vérité, on peut te mentir. Je suis souvent revenu sur le mensonge avec lui, je n'ai jamais eu de réponse claire. […] Jamais il n'aurait dit ça devant tout le monde, mais individuellement, oui[3].

Une telle légitimation du mensonge s'est diffusée chez d'autres frères. Voici un extrait d'un courrier adressé par un frère ayant eu des charges de gouvernement à un autre frère :

> Tu m'avais parlé dans le secret de ces histoires, mais comment as-tu pu, sans hésiter ou demander conseil, publier tout cela, […] sans voir que tu trahissais le for interne et que tu devais te taire. Mais surtout, sans te rendre compte que tout ce que tu racontais n'était pas vrai. […] Tu as raconté des choses qui ne sont pas vraies et qui te déshonorent et déshonorent X. […] Tu sais bien que tout ce qui a été passé par la miséricorde de Dieu, d'une manière ou d'une autre, n'existe plus comme faute, et le dénoncer comme tel est un mensonge. […] Même si malheureusement la justice ecclésiastique s'appuie sur ces restes, qu'elle appelle des faits, pour juger ses membres, comme dans la justice civile, nous n'avons pas à coopérer et il faut nous défendre de cette pseudo-justice d'inquisition qui ravage l'Église actuellement. C'est pourquoi j'ose te demander à nouveau, et te supplier, de réhabiliter ta réputation et celle de Z en écrivant à Y, avec une copie à O, en lui disant que tout ce que tu as affirmé dans ce rapport est faux, poussé que tu as été par la manipulation de ton entourage, prêt à jurer sur l'Évangile que rien de ce que tu as affirmé n'est vrai, et peut-être en demander pardon[4].

On peut relever deux points gravement erronés dans cet extrait. En premier lieu, le mensonge est encouragé délibérément sous prétexte d'une bonne intention, comme si la fin justifiait les moyens[5]. Cela finit par produire un obscurcissement de la conscience. Dom Dysmas de Lassus écrit à ce sujet :

> Le mensonge prend des titres de noblesse en raison de la charité dont on le couvre. La pensée qui se cache derrière est la suivante : si le mensonge peut s'allier avec la charité, il n'est peut-être pas si méchant que cela. Le mal réel, voilé par l'apparence de bien, se trouve là. Petit à petit, d'autres mensonges aux motifs moins nobles, relevant plutôt de l'intérêt personnel, vont pouvoir se glisser. La conscience s'anesthésie tout doucement. On en vient à se mentir à soi-même, lorsqu'on a même perdu la conscience que cette parole dite, officiellement, pour la charité, est en réalité un mensonge. Le principe de l'Adversaire selon lequel la fin justifie les moyens est entré dans l'esprit, et le mensonge, ainsi justifié, n'apparaît donc plus comme

[1] Récit sur M.-D. Philippe, ACASJ.

[2] Témoignage, Au risque de perdre son âme, p. 15, ACASJ.

[3] Audition, ACASJ.

[4] Mail, ACASJ.

[5] On trouve ici un bon exemple des erreurs analysées ci-dessus à la section I : « Analyse des aces humains et réduction de la qualification morale des actes humains à la seule intention » et à la section III : « La loi » (l'illusion de croire que les personnes spirituelles sont au-dessus de la loi).

> mensonge. Cela peut aller jusqu'à ce cas très impressionnant où la personne finit par se persuader elle-même que ce qu'elle a dit est vrai, l'imaginaire prenant le pas sur le réel. La clé principale dans ce dynamisme est l'aveuglement progressif qui finit par voiler la réalité même du mensonge. Dans un contexte de *culture du mensonge*, le mensonge n'apparaît plus comme tel. Il est devenu un moyen acceptable en fonction d'une fin bonne, ou considérée comme telle[1].

En deuxième lieu, on relève une conception erronée du péché et de la miséricorde de Dieu. Tout d'abord, on prétend qu'un acte, que l'Église jugerait peccamineux si elle en avait connaissance, n'existe plus puisque, dit-on, il a été pardonné par la miséricorde de Dieu, de sorte qu'affirmer qu'il n'a jamais existé serait la vérité et qu'affirmer le contraire serait un mensonge. En réalité, l'acte n'a pas disparu comme s'il n'avait jamais existé ; il s'est réellement produit et nier cela est un mensonge. Ce qui a disparu après le pardon de Dieu, c'est la *faute* qui a été remise[2]. Par contre, la *peine* due au péché n'est pas automatiquement remise et, de toute manière, le devoir de réparer les conséquences néfastes du péché demeure. Comme le dit le pape François :

> Dans le sacrement de la Réconciliation, Dieu pardonne les péchés, et ils sont réellement effacés, cependant que demeure l'empreinte négative des péchés dans nos comportements et nos pensées. La miséricorde de Dieu est cependant plus forte que ceci. Elle devient *indulgence* du Père qui rejoint le pécheur pardonné à travers l'Épouse du Christ, et le libère de tout ce qui reste des conséquences du péché, lui donnant d'agir avec charité, de grandir dans l'amour plutôt que de retomber dans le péché[3].

Effacer les péchés pour le pécheur, ce n'est pas considérer les actes comme n'ayant jamais existé.
Enfin, il faut ajouter que la suggestion de jurer sur l'Évangile une chose mensongère est particulièrement choquante. Elle témoigne que tous les moyens finissent par apparaître bons pour obtenir l'effet désiré.

VI. DOCTRINE ERRONÉE D'UNE NOUVELLE PRUDENCE SUPRAHUMAINE[4]

Le point traité dans cette section est lié à l'exercice suprahumain de la prudence grâce aux dons du Saint-Esprit (voir ci-dessous, section IX), par où l'on pense pouvoir dépasser la morale commune, le Magistère et l'institution ecclésiale en prétendant être au-dessus.

À titre d'exemple, à un frère victime d'abus sexuel un responsable de la Congrégation des Frères de Saint-Jean écrit en invoquant le dépassement de la prudence humaine :

> Le Christ s'est servi un instant de K pour toi pour que tu entrevoies jusqu'où il voulait être le seul responsable de ta misère, et tout porter, quelle qu'en soit ta culpabilité personnelle. Il t'a accueilli à travers K pour te dire que sa miséricorde voulait être responsable de tout devant le Père des cieux, bousculant les limites d'une prudence humaine pour être, s'il le fallait, anathème pour toi, comme Paul le disait pour ses frères de race, afin de t'aider à croire en l'amour plus fort que tout et victorieux de ta misère, quelle qu'elle soit[5].

Une telle conception est-elle une pure invention de ce frère ? Il semble bien au contraire qu'elle soit en germe dans l'enseignement du père M.-D. Philippe, tel par exemple qu'il est développé en son livre *Le mystère du Christ crucifié et glorifié*. En effet, l'exercice du don de sagesse et du don de conseil y est séparé de tout enracinement humain :

---

[1] D. DE LASSUS, *Risques et dérives de la vie religieuse*, t. 2 – *En sortir*, p. 34 (accessible en ligne sur le site http://risques2.org ; consulté le 25 mars 2023).
[2] Voir THOMAS D'AQUIN, ST I-II, q. 86, a. 2.
[3] FRANÇOIS, Bulle d'indiction du Jubilé de la miséricorde, 11 avril 2015, n° 22.
[4] Selon le CEC, « La *prudence* est la vertu qui dispose la raison pratique à discerner en toute circonstance notre véritable bien et à choisir les justes moyens de l'accomplir. […] La prudence est la "droite règle de l'action", écrit saint Thomas [ST II-II, q. 47, a. 2] après Aristote. Elle ne se confond ni avec la timidité ou la peur, ni avec la duplicité ou la dissimulation. […] Elle conduit les autres vertus en leur indiquant règle et mesure. C'est la prudence qui guide immédiatement le jugement de conscience. L'homme prudent décide et ordonne sa conduite suivant ce jugement. Grâce à cette vertu, nous appliquons sans erreur les principes moraux aux cas particuliers et nous surmontons les doutes sur le bien à accomplir et le mal à éviter » (n° 1806).
[5] Lettre, AMDP.

> Le don de sagesse […] nous fait vivre avec Dieu dans la solitude, l'obscurité de la foi, l'abdication de toute sagesse humaine. Le don de sagesse exige en effet des initiatives spontanées de notre sagesse humaine qu'elles lui soient soumises ; il corrige nos jugements philosophiques (ou même de théologie acquise) sur les réalités divines et humaines, car, par l'amour divin et en lui, l'exercice de ce don dépasse tous les jugements de sagesse acquise — qui, malgré leur profondeur, leur sagacité, leur finesse, gardent toujours un mode humain — et en les dépassant, leur enlève leur droit de régence, leur maîtrise ultime[1].
>
> Tout cet aspect de jeunesse, d'autonomie, de réalisation de notre vie active [dans l'exercice de la prudence acquise], doit non seulement s'effacer, mais réellement mourir pour laisser la volonté du Père passer devant et s'imposer. L'accomplissement de cette volonté est la seule raison d'être et la fin ultime de toutes les activités du chrétien, et le propre du don de conseil consiste précisément en ce que le bon plaisir de Dieu devient la règle immédiate de toutes ses activités[2].

Si l'on regarde de près le vocabulaire employé par le père M.-D. Philippe, on s'aperçoit qu'il ne s'agit pas seulement d'un dépassement de la nature humaine par la grâce (ce qui est juste), mais d'une *négation de la nature*, puisque tout jugement procédant de l'intelligence humaine doit être nié pour ne pas s'opposer à la motion de l'Esprit Saint. C'est là un trait typiquement quiétiste. Relevons aussi ce qu'écrit le rapport doctrinal de 2016 sur la chasteté :

> Le père M.-D. Philippe tend à supprimer le recours à la raison, dans l'exercice des dons du Saint-Esprit. » Dans cet écrit [*Le mystère du Christ crucifié et glorifié*], l'exercice du don se fait aux dépens de l'exercice de la prudence acquise, de l'estimation humaine à l'égard des fins particulières et de l'aspect de réalisation dans notre vie active, enfin à l'égard du mode humain rationnel. Or la doctrine traditionnelle sur les dons du Saint-Esprit et l'exercice de la raison au sein de la vie surnaturelle est autre : *« […] Dieu meut toute chose, quelle qu'elle soit, selon le mode de cette [chose] qui est mue […]. Or il est propre à la créature rationnelle qu'elle soit mue par la recherche de la raison pour faire quelque chose : c'est bien cette recherche qui est appelée conseil. Et pour cette raison l'Esprit Saint meut la créature rationnelle par mode de conseil. […] l'homme a besoin d'être dirigé, dans la recherche du conseil, par Dieu. […] la prudence, qui comporte la rectitude de la raison, est au plus haut point perfectionnée et aidée selon qu'elle est régulée et mue par le Saint-Esprit. » (Thomas d'Aquin,* Somme de théologie*, II-II)*[3].

Le commentaire du dominicain Jean de saint Thomas (1589-1644), dans son traité des *Dons du Saint-Esprit*, développe ce point de manière éclairante :

> […] il n'est pas certain que le don de conseil procède sans discours ni recherche, et par une simple illumination de l'entendement. Car nous ne devons pas attribuer plus au don de conseil dans les choses pratiques, qu'à la sagesse et à la science dans les spéculatives, et ces dons […] ne procèdent pas toujours sans discours : 1° parce que l'investigation et le raisonnement sont naturels à l'homme, et les dons du Saint-Esprit ne détruisent pas, mais perfectionnent la nature ; […] il n'y a pas d'inconvénient à ce que, – même pour choisir des moyens ordonnés à leur fin non en raison de ce qu'indique la nature des choses mais en vertu de la puissance divine, – nous ayons besoin de discours et de comparaison ; parce que, reconnaître que de tels moyens sont ordonnés à une telle fin par la puissance divine, et comment, et dans quelle mesure ils le sont, demande un examen réfléchi, éclairé cependant et conduit par le Saint-Esprit. C'est pourquoi, […] il faut dire que le don de conseil règle nos actes non par des raisons humaines, mais par des raisons divines, connues […] par l'expérience intime des réalités divines qui instruit l'âme de tout ce qui est nécessaire au salut, sans exclure cependant le discours et l'enquête […][4].

Si l'on abdique totalement le jugement de la raison, on devient incapable de discerner si un acte est peccamineux ou non. C'est la porte ouverte à la confusion entre la pulsion de l'instinct sexuel et des passions et la motion de l'Esprit Saint, puisqu'on s'est interdit par avance de juger.

Par ailleurs, dans l'extrait qui suit, M.-D. Philippe réduit la prudence liée à la chasteté à la dimension politique : parce qu'on vit dans une communauté, il faut éviter le scandale. La prudence ne peut plus juger qu'un acte à connotation sexuelle est peccamineux et s'oppose à la fin surnaturelle ; elle ne

---

[1] M.-D. PHILIPPE, *Le mystère du Christ crucifié et glorifié*, Paris, Fayard, 1996[2], p. 94.
[2] *Ibid.*, p. 230.
[3] *Rapport doctrinal sur la chasteté*, Chapitre général des Frères de Saint Jean, avril 2016, p. 11, AGCSJ.
[4] JEAN DE SAINT-THOMAS, *Les dons du Saint-Esprit*, trad. par Raïssa Maritain, Paris, Téqui, 1950, p. 130-131.

sert plus qu'à discerner si l'acte peut être posé sans risque de scandale chez ceux qui ne comprennent pas encore les libertés que peut prendre l'amour dans son expression corporelle :

> […] c'est toujours dans la lumière de cette offrande de notre sensibilité, offerte à Dieu dans la virginité, que nous devons saisir nos relations fraternelles […]. Et cela, vous comprenez bien, est unique pour chacun d'entre nous. […] Le modèle, c'est Marie ! C'est auprès d'elle et c'est avec elle que nous devons au point de vue [de la] prudence divine, saisir comment Dieu réclame de nous une pureté du cœur qui s'incarne dans la sensibilité, toujours plus grande. […] Alors là, la modalité visible, elle se prend d'en haut, auprès de Jésus, auprès de Marie : c'est eux qui doivent nous aider à comprendre jusqu'où doit se manifester notre amour pour nos frères et nos sœurs. Ce n'est pas nous qui réglons ça, c'est Dieu, c'est l'Esprit Saint, et on doit lui remettre tout et lui demander tout le temps de régler la manière d'incarner cette affection sensible, cette affection humaine. Qu'elle ne soit jamais rivale d'une charité divine. […] Et c'est à travers cet amour-là que nous-mêmes nous pouvons très bien sentir jusqu'où ces manifestations de charité fraternelles peuvent s'exprimer. […] Et cependant, nous sommes obligés d'avoir une certaine tenue, une certaine mesure, parce que la charité fraternelle fait que nous vivons en communauté. L'amour en lui-même n'a pas de mesure […]. Mais, comme nous vivons en commun, il y a une prudence divine qui vient régler nos signes, nos gestes visibles d'amour […]. L'amour prenant possession de notre corps, a besoin d'être réglé, à cause du corps, pas à cause de l'amour ! L'amour est absolu, il est la mesure de tout. […] C'est très important de comprendre, justement, que ces mesures, ces exigences matérielles de la manifestation, ne proviennent pas de l'amour, mais proviennent de la prudence. C'est ce que nous vivons en communauté. C'est que l'amour s'incarne dans notre corps, et dès qu'il s'incarne dans notre corps, il est obligé d'accepter certaines mesures, certaines règles. […] Alors notre prudence surnaturelle vient régler les manifestations – à travers notre corps, à travers nos gestes – de notre amour. Là, le point de vue du regard des autres joue. Il ne faut pas scandaliser, on n'a pas le droit de scandaliser en disant "Oh ! j'éduque les gens : qu'ils comprennent que le prêtre a le droit d'aimer."[1].

Cette réduction indue de la prudence à sa dimension politique a joué elle aussi un rôle négatif en affaiblissant les défenses de l'intelligence face à la malice des abus sexuels.

VII. AMITIÉ ET AMOUR D'AMITIÉ

Dans cette section sur l'amitié et « l'amour d'amitié », nous allons étudier en premier lieu deux préalables plutôt philosophiques, à partir de textes de M.-D. Philippe : l'amitié comme fin et la *koinônia* (communion) dans l'amitié (A). Puis en second lieu nous procéderons à un examen de la notion d'amour d'amitié, en lien avec les abus et l'enseignement du père M.-D. Philippe (B). Cet examen sera assez développé en raison de l'importance du thème et de son impact sur les abus.

A. Quelques éléments philosophiques sur l'amitié chez le père M.-D. Philippe

1. L'amitié comme fin

Dès le début de sa carrière d'enseignant, M.-D. Philippe exalte l'amitié telle qu'Aristote la présente :

> L'amitié, telle que le Philosophe [Aristote] la définit, se présente comme la perfection qui épanouit d'une façon ultime toutes les richesses de notre nature morale. D'une manière plus précise on pourrait dire qu'elle façonne en nous une attitude proprement personnelle. Elle nous met en face de notre ami à la fois comme un tout, un bien total qui s'impose à lui, et comme un « autre lui-même »[2] qui lui appartient et lui est tout livré. Elle met également notre ami devant nous, nous permettant de le découvrir, de saisir son autonomie, son absolu – ne doit-il pas être aimé pour lui-même ? de pénétrer en quelque sorte en lui, de l'unir intimement à nous. […] Pour Aristote, l'amitié n'est-elle pas précisément la « fleur » des vertus morales, ainsi que le plus grand des biens extérieurs ? N'apparaît-elle pas comme le terme ultime de toute notre vie

[1] M.-D. PHILIPPE, Conférence de retraite de communauté, le 4 mars 2005 au matin. Cette conférence a été utilisée, nous l'avons déjà rappelé, par un frère pour essayer de convaincre une victime que ses gestes étaient bons. Cf. annexes générales.

[2] Cf. ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, IX, 4, 1166 a 32. Mais M.-D. Philippe inverse : là où Aristote présente l'ami comme « un autre soi-même » *(allos autos)* pour « l'homme de bien » (trad. J. Tricot ; R. Bodéüs traduit par « l'honnête homme »), le dominicain présente le sujet comme un « autre lui-même » pour son ami.

> morale et civique ? […] L'amitié développe en nous cette ultime taille d'homme : en proclamant notre liberté et notre autonomie personnelle, elle nous lie à nos amis ; en finalisant toutes les lois de la cité, elle en est comme le plus ferme fondement[1].

Dans la présentation qu'en fait le père M.-D. Philippe, l'amitié représente le couronnement de la sphère morale et politique. Il limite à ce domaine l'éminence de l'amitié. Cela suffit pour trouver en l'ami comme un « absolu ». On remarque également les expressions employées : l'ami devient le « bien total » de son ami, il « lui appartient et lui est tout livré » ; on peut « pénétrer en quelque sorte » en l'ami et « l'unir intimement » à soi. Il n'apparaît aucune limite à cette intimité fusionnelle.

Il en va de même dans un écrit plus tardif du père Marie-Dominique :

> Nous ne pouvons nous donner que dans la confiance, c'est-à-dire dans la mesure où l'autre, l'ami, nous accueille. Si l'autre ne nous accueille pas, c'est dire qu'il ne nous aime pas, puisqu'un véritable amour implique l'accueil de celui que nous aimons. […] Plus nous aimons l'autre, plus nous sommes accueillants à son égard ; cet accueil lui permet de se donner, et de se donner pleinement. Se donner pleinement, c'est donner ce qui nous est le plus cher : les secrets de notre cœur. Et si le secret le plus profond de notre cœur est notre liberté dans l'amour, nous le remettons à l'autre. Nous lui remettons notre volonté même d'aimer[2].

Là encore, aucune limite, à respecter en justice, n'est posée dans cet appel à l'accueil de l'autre dans l'amitié. Celui qui mettrait des limites peut être accusé de manquer d'accueil et de refuser le « véritable amour ».

M.-D. Philippe va progressivement expliciter le caractère de « fin » qu'il donne à l'amitié, toujours en se réclamant d'Aristote. Dans son article de 1947, s'il la considère comme « fin immanente » c'est, comme on l'a vu, à l'intérieur de « la vie morale et politique ». Elle demeure un bien « inférieur au bien de la contemplation ». Quant à « l'exercice de la sagesse contemplative », il constitue la « fin extrinsèque de la cité »[3]. Il reprend ce thème dans l'*Introduction à la philosophie d'Aristote*, avec des formulations plus fortes :

> […] toute la philosophie éthique d'Aristote se trouve en quelque sorte orientée vers l'étude de l'amour d'amitié et de la contemplation. Celle-ci du reste, en raison même de ce qu'elle contemple, est comme au-delà de l'éthique et fait appel à la sagesse spéculative. […] L'amour d'amitié au contraire demeure comme la fin immanente de la philosophie humaine, faisant le lien entre l'éthique et la politique et nous manifestant comment du point de vue de la vertu morale on ne peut s'enfermer sur sa propre perfection vertueuse : le bonheur ne peut être que dans le dépassement de soi et de ses propres vertus, par l'amour de l'ami. L'exercice des vertus morales comme tel ne peut finaliser l'homme. Il est comme un moyen pour découvrir quelque chose de plus grand : l'homme comme mon bien personnel, comme l'ami choisi pour être mon bien, ou le bien absolu, ultime (Dieu). […] C'est pourquoi on doit affirmer que l'exercice de l'amour d'amitié joue un rôle essentiel dans la morale aristotélicienne, cet exercice étant la fin propre de l'activité morale. […] Nous pouvons donc préciser maintenant que le bonheur qui est la fin suprême, la fin dernière de l'homme, selon les exigences de la vie active, n'est autre que l'amour d'amitié, selon celles de la vie théorétique, n'est autre que la contemplation[4].

L'amitié constituerait ainsi, au sein de la philosophie aristotélicienne, le pendant de la contemplation de Dieu. Notons le recours à l'expression « amour d'amitié »[5], qui comme telle n'est pourtant pas aristotélicienne[6].

Les écrits de la fin de la vie du père Marie-Dominique Philippe témoignent d'une insistance grandissante sur la finalité trouvée dans l'amitié et dans l'ami :

---

[1] M.-D. PHILIPPE, « La nature de l'amitié selon Aristote », *Nova et Vetera* 22 (1946-1947), p. 338-365 [p. 341-342].

[2] M.-D. PHILIPPE, *De l'amour*, Paris, Mame, 1993, p. 190.

[3] M.-D. PHILIPPE, « La nature de l'amitié selon Aristote », *Nova et Vetera* 22 (1946-1947), p. 338-365 [p. 352].

[4] M.-D. PHILIPPE, *Introduction à la philosophie d'Aristote*, Paris, Éditions Universitaires, 1991², p. 38-39. La première édition est de 1956.

[5] L'expression « amour d'amitié » apparaît déjà, parmi les écrits de M.-D. PHILIPPE, dans son article « La nature de l'amitié selon Aristote », *Nova et Vetera* 22 (1946-1947), tout d'abord p. 341, n. 1 ; cependant, cette note porte sur saint Thomas. En revanche, la finale de l'article use deux fois de l'expression à propos de l'amitié selon Aristote (*ibid.*, p. 365).

[6] Voir plus bas, notre point B, 1 : « Bref rappel de l'histoire du concept d'amour d'amitié ».

> Dans le choix amical, là où l'amour est préférentiel, là où l'ordre de l'intelligence est entièrement au service de l'amour, nous expérimentons l'acte qui, du point de vue humain, est le plus libre et le plus personnel. C'est bien le choix de l'ami qui est le choix par excellence, c'est là où le choix apparaît avec toute sa force et là où il est le plus libre. Ce choix ne diminue rien de l'intention car, en choisissant l'ami, nous choisissons la personne qui finalise en premier lieu notre vie humaine, éthique. Nous savons en la choisissant que cette personne est notre bien avec tout l'absolu de la fin[1].
>
> Certes, il est vrai que l'amour d'amitié dépasse la morale parce qu'il touche une fin. Mais il est ordonné à la personne humaine : il est la fin de l'homme, le bonheur de l'homme[2].

La philosophie de Marie-Dominique Philippe focalise fortement sur l'amitié, au point de risquer d'une part de dévaloriser des aspects essentiels de la morale et d'autre part d'éclipser quelque peu la relation à Dieu dans une existence humaine. L'amitié paraît dans l'éthique prendre une place considérable[3], et même excessive.

Une telle insistance, qui fait de l'amitié une des fins – avec la contemplation – de la vie humaine, correspond-elle à la philosophie d'Aristote ? Pour répondre à cette question, on peut déjà citer l'avis suivant :

> Certes, il faut maintenir à l'amitié la place centrale qui lui revient. Mais affirmer que l'amitié finalise la vie morale reviendrait à faire un contresens. Pour Aristote, en effet, la fin de l'agir humain, c'est une vie vertueuse qui s'achève dans une béatitude personnelle[4].

De manière plus nuancée, David Ross affirme :

> La discussion de [l'amitié] corrige de façon notable une impression que tend à produire le reste de l'*Éthique*. La plus grande partie du système moral d'Aristote est délibérément centrée sur l'individu lui-même. C'est à sa propre εὐδαιμονία, nous dit-il, que l'homme tend et doit tendre. Dans l'étude de la justice, il y a une reconnaissance implicite des droits d'autrui. Mais, dans tout le cours de l'*Éthique*, en dehors des livres sur l'amitié, il n'y a que de rares allusions à la possibilité ou à la nécessité pour l'homme de s'intéresser personnellement aux autres ; l'altruisme est presque complètement absent. Des traces d'égoïsme se trouvent jusque dans la description de l'amitié, car l'amitié n'est pas une simple bienveillance, mais doit être payée de retour. Mais justice n'en est pas moins faite à l'élément altruiste ; aimer, dit Aristote, est plus essentiel à l'amitié que être [sic] aimé ; et quand un homme veut du bien à son ami, c'est pour cet ami, et non en vue de son propre bonheur[5].

L'amitié selon Aristote introduit donc une note de bienveillance au sein de son éthique. Mais en cela l'amitié n'apparaît pas explicitement comme finalité de l'existence humaine. La présentation de l'amitié comme une fin de cet ordre ne serait donc pas tout-à-fait conforme à la perspective d'Aristote. Tout en reflétant dans une certaine mesure l'éthique chrétienne et le personnalisme thomiste du XX^e^ siècle[6], elle proviendrait plutôt d'une insistance propre à Marie-Dominique Philippe. Une telle insistance comporte ses risques propres, on l'a relevé.

2. La *koinônia* dans l'amitié

Aristote consacre un chapitre du livre VIII de l'*Éthique à Nicomaque* à l'importance de la « communion » ou « mise en commun » *(koinônia)* pour l'amitié. Cette mise en commun détermine la nature de l'amitié et en mesure la profondeur :

---

[1] M.-D. PHILIPPE, *Retour à la source*, t. 1., *Pour une philosophie sapientiale*, Paris, Fayard, 2005, p. 207.
[2] *Ibid.*, p. 393.
[3] Voir, dans le même type d'interprétation de l'*Éthique à Nicomaque* que M.-D. Philippe, Jean VANIER, *Le bonheur principe et fin de la morale aristotélicienne*, Paris/Bruges, Desclée de Brouwer, 1965 : « La perfection de l'ordre moral ne s'achève donc pas uniquement dans le sujet ; elle n'est pas fermée par rapport à autrui ; au contraire elle implique que le sujet aime les autres, qu'il soit attentif à leurs vrais besoins profonds, et qu'il s'ordonne et se dévoue à eux » (p. 314).
[4] O. GUILLOU, Les chemins de l'amitié. Désirer et aimer selon saint Thomas d'Aquin, Paris, Téqui, 2009, p. 235.
[5] D. ROSS, *Aristote*, « publications gramma », Paris/Londres/New York, Gordon and Breach, 1971[5], p. 322-323.
[6] Un écho de ce personnalisme peut être entendu dans l'affirmation suivante de M.-D. PHILIPPE dans son *Introduction à la philosophie d'Aristote* : « Nous dirions aujourd'hui : l'amour d'amitié regarde la personne de l'homme, considérée par l'ami comme son *bien* et sa fin – puisque l'ami ne peut être relativisé par un autre bien » (*op. cit.,* p. 38).

> […] plus complète est la mise en commun, plus profonde est l'amitié, car ce qui est juste a d'autant moins de limites. Et le proverbe *Entre amis, les biens sont communs* exprime correctement les choses, puisque l'amitié implique la mise en commun[1].

Or une telle mise en commun varie considérablement selon les types d'amitié :

> […] si entre frères et compagnons tout est commun, pour les autres personnes, ce sont des choses déterminées, beaucoup dans certains cas, peu dans d'autres, car les amitiés sont plus ou moins profondes selon les cas[2].

La différence des mises en commun caractérise donc telle ou telle amitié. Cette importance de la *koinônia* pour l'amitié ne se reflète guère dans les enseignements du p. Marie-Dominique Philippe chez Aristote. L'article de 1947 sur la « nature de l'amitié chez Aristote » effleure le sujet à la toute-fin, sans mentionner le terme *koinônia*[3]. L'*Introduction à la philosophie d'Aristote* aborde le thème explicitement, mais l'importance pour la différenciation des amitiés ne prend qu'une phrase, la dernière du paragraphe que nous citons :

> L'amour d'amitié étant dans sa raison la plus intime une relation d'unité affective et spirituelle entre deux amis, il faut encore préciser le fondement propre de cette relation. Tout amour d'amitié étant un amour de bienveillance dans la réciprocité, implique nécessairement que l'ami communique à son ami ce qu'il a de plus intime et de plus « lui-même » dans un don, et qu'il reçoive ce que son ami lui communique de plus intime et de plus « lui-même » dans un don. Plus l'ami se donne et plus il reçoit le don de son ami, plus l'unité entre les amis sera grande. Cette mise en commun (κοινωνία) est bien le fondement même de la relation humaine réalisée dans l'amour d'amitié. Cette mise en commun, considérée en elle-même, n'est pas autre chose que le don réciproque des amis, qui réalisent une similitude de vie entre eux. Elle est à la fois le fruit de l'amour d'amitié et la source de toute sa croissance. En ce sens, la κοινωνία considérée en elle-même n'est pas l'exercice actuel de l'amour d'amitié, mais bien son fondement. Et c'est en précisant la qualité de cette mise en commun qu'on pourra déceler le caractère spécifique de tel amour d'amitié[4].

En comparaison, Aristote s'étend bien davantage pour caractériser, à partir de mises en commun particulières, des amitiés fort diverses : celles entre compagnons d'équipage, compagnons d'armes, frères dans une même famille, concitoyens, personnes qui partagent un bout de chemin, ou encore confréries religieuses[5].

M.-D. Philippe se concentre en fait sur un seul type d'amitié, l'amitié suprême vécue entre amis qui se donnent intimement l'un à l'autre dans l'« amour d'amitié »[6] et la « recherche de la vérité »[7]. Il interprète volontiers la *koinônia* comme signifiant la vie commune requise dans une certaine mesure par l'amitié[8].

Marie-Dominique Philippe n'attire ainsi pas l'attention sur le caractère crucial de ce qui est mis en commun : jeux, intérêts spirituels, passion amoureuse, gestes sexuels. L'enjeu pour les abus est que l'on va pouvoir plus aisément faire passer pour amitié spirituelle ce qui n'en relève pas. Les justifications spirituelles des abus en seront d'autant facilitées. En outre, le manque de développement sur l'importance de la *koinônia*, ou sa réduction à la vie commune, tend à installer les deux amis dans un face-à-face fusionnel. Dès lors, l'ami risque d'être considéré uniquement pour ce qu'il apporte comme jouissance.

Sur ce point, on peut déjà détecter deux difficultés au sein de l'approche de M.-D. Philippe :

- La tendance à la fusionnalité, la non-reconnaissance de l'altérité.

---

[1] ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, VIII, 11, 1159 b 29-32 (trad. R. Bodéüs, dans ARISTOTE, *Œuvres. Éthiques, Politique, Rhétorique, Poétique, Métaphysique*, « Bibliothèque de la Pléiade », Paris, Gallimard, 2014, p. 193, corrigée).
[2] *Ibid.*, 1159 a 32-35.
[3] M.-D. PHILIPPE, « La nature de l'amitié selon Aristote », *Nova et Vetera* 22 (1946-1947), p. 338-365 [p. 365].
[4] M.-D. PHILIPPE, *Introduction à la philosophie d'Aristote*, Paris, Éditions Universitaires, 1991², p. 74.
[5] Voir ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, VIII, 11.
[6] Voir M.-D. PHILIPPE, *De l'amour*, Paris, Mame, 1993, p. 75-76.
[7] Voir M.-D. PHILIPPE, *Retour à la source*, t. 1., *Pour une philosophie sapientiale*, Paris, Fayard, 2005, p. 393.
[8] M.-D. PHILIPPE, *De l'amour*, Paris, Mame, 1993, p. 74-76.

- En arrière-fond, apparaît une focalisation sur une expérience d'amitié parfaite, ressemblant fortement à l'amitié conjugale qui comporte le don des corps.

Ajoutons que le père M.-D. Philippe, à la différence d'Aristote [1], n'aborde guère la question des relations d'amitié entre inégaux (ce qui peut correspondre à ce que nous appellerions aujourd'hui des relations « asymétriques »). En effet, il juge que dans l'amitié la réciprocité peut être victorieuse des inégalités[2]. C'est se condamner à ignorer les mécanismes d'emprise, entre un adulte et un enfant ou une personne vulnérable, entre un supérieur et un inférieur[3]. Emprise où le supérieur peut imposer à l'inférieur des gestes supposés correspondre à une amitié spirituelle.

Il faut enfin parler des secrets, qui correspondent chez M.-D. Philippe à un sommet dans la « mise en commun » :

> […] plus l'amitié est spirituelle, plus cette mise en commun nous prend profondément. Cela va jusqu'aux secrets que les amis se communiquent. Si Aristote n'en parle pas explicitement, cela est cependant impliqué dans son analyse[4].

On sait que la consigne du secret était parfois explicitement donnée dans les abus qui ont eu lieu au sein de la famille Saint-Jean :

> Dans la rencontre que j'ai eue avec elle, elle m'a dit que Sr U avait sans doute compris qu'il y avait quelque chose entre le père et elle, puisqu'elle lui a dit un jour « vous ne parlez à personne des gestes du père à votre égard ». Elle répond non. Sr U lui a alors répondu : « c'est un très grand secret… ; le démon fera tout pour attaquer cela. La chair totalement sanctifiée, il ne peut pas le supporter »[5].
>
> Je te supplie de ne pas trahir le secret d'une miséricorde qui est allée si loin et qui comme toujours, est tellement unique à toi qu'elle en est incommunicable. Si tu en parles tu salis le Christ qui s'est engagé avec toi en se faisant plus pauvre que toi, en allant plus bas que toi, comme le Bon Pasteur qui vient ramasser sa brebis perdue. Tu salis le cœur du Christ, et tu tues Sr T… Ce serait criminel de ta part[6].
>
> […] vous ne pouvez pas raconter cela car personne ne peut comprendre : le Père serait pris pour un pervers. Il faut garder cela comme un secret. C'est ainsi que j'ai gardé ce secret jusqu'à aujourd'hui... pendant 17 ans[7].
>
> […] c'était [frère J] qui me disait qu'il m'aimait et que c'était un secret à ne révéler à personne. […] c'était le régime du silence. Il m'interdisait que j'en parle, même au père Philippe, me disant que personne ne pouvait comprendre ce qui nous unissait, que personne de l'extérieur ne pouvait comprendre les gestes que nous avions, puisque ce qui autorisait ces gestes c'était l'amour qui nous unissait, et que personne ne pouvait comprendre cet amour. Personne ne devait être au courant. […] Je parlais de plus en plus précisément au père Philippe, pour comprendre et savoir si ces gestes étaient légitimes, si tout cela était bien normal. Au début je n'osais pas parler, c'était un « secret » […][8].
>
> […] frère Lamorak me répétera que ce sont les autres qui ne peuvent pas comprendre ce que l'on vit, ce qui me plongera dans une confusion plus profonde encore. Pour comprendre, il faut savoir entrer dans l'esprit de saint Jean. Tout cela doit rester secret. On ne jette pas les perles aux pourceaux[9].

Ces pratiques abusives ont pu paraître justifiées par l'enseignement de M.-D. Philippe sur l'échange des secrets, « mise en commun » ultime dans l'amitié.

---

[1] ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, VIII, 8-10.

[2] « […] dans l'amour d'amitié, la réciprocité peut toujours être victorieuse, même lorsqu'il y a de grandes inégalités […]. Car, au-delà des inégalités, peut s'établir une unité qui les dépasse. » (M.-D. PHILIPPE, *De l'amour*, *op. cit.*, p. 77).

[3] « Dans l'amitié, il n'y a plus de supérieur ni d'inférieur, il y a l'unité » (M.-D. PHILIPPE, *Retour à la source*, t. 1., *op. cit.*, p. 213).

[4] M.-D. PHILIPPE, *De l'amour*, *op. cit.*, p. 75.

[5] Dossier M.-D. Philippe, ACASJ.

[6] Lettre, AMDP.

[7] Témoignage, ACASJ.

[8] Témoignage, février 2020, dans *L'ombre de l'aigle. Le Livre noir de la Communauté Saint Jean*, Avref, 2021, p. 67.69-70 (https://www.avref.fr/fichiers/Livre%20Noir%20St%20Jean%2014%20JANVIER%202021.pdf ; consulté le 19 août 2022).

[9] S. DUCREY, *Étouffée. Récit d'un abus spirituel et sexuel. Témoignage*, Tallandier, 2019, p. 30. Voir aussi la transcription d'un autre témoignage, *ibid.*, p. 202-203.

B. L'amour d'amitié, les abus et l'enseignement du père Marie-Dominique Philippe

Nous allons commencer par un bref rappel de l'histoire de la notion philosophique et théologique d'« amour d'amitié ». Puis nous rapporterons des témoignages concernant l'emploi de cette notion lors d'abus commis dans la famille Saint-Jean. Enfin nous étudierons l'enseignement de Marie-Dominique Philippe sur l'amour d'amitié.

1. Bref rappel de l'histoire du concept d'amour d'amitié

La problématique, sous-jacente à la notion d'amour d'amitié chez saint Thomas d'Aquin, est celle de l'articulation délicate entre l'amour de soi et l'amour de bienveillance envers autrui[1]. Les lointaines racines philosophiques de cette problématique remontent principalement à Platon[2] et Aristote[3]. Cicéron dans les *Tusculanes* serait le premier à employer l'expression latine *amor amicitiae*, qu'il prend d'ailleurs en mauvaise part puisqu'elle recouvre selon lui des amours voluptueuses et des passions homosexuelles[4].

Les antécédents théologiques se trouvent entre autres chez saint Augustin[5], puis chez les théologiens du XII^e^ siècle. En particulier, Abélard (1097-1142) dans le prolongement de Cicéron[6] est un théoricien de l'amour pur, sous sa forme de charité désintéressée ou *benignitas*. Dans la *Theologia christiana*, il écrit à propos de la procession de l'Esprit Saint :

> Or la charité, au témoignage de Grégoire [le Grand], « ne peut avoir lieu entre moins que deux. Personne, en effet », dit-il, « n'est dit avoir de la charité envers soi-même, mais par la dilection soi-même tend vers un autre, afin que la charité puisse être ». Pour Dieu procéder ainsi, c'est d'une certaine manière par l'affection de charité s'étendre vers une certaine réalité, c'est-à-dire afin de l'aimer et de s'unir soi-même par l'amour à elle[7].

L'amour est identifié à un déploiement vers l'autre. Cette conception de l'amour exclut que l'on puisse avoir de la charité pour soi-même. Dans l'amour tout retour vers soi disparaît, sous peine de tomber dans la cupidité[8]. Comme on va le voir, une telle vision n'est pas sans affinité avec la perspective de Marie-Dominique Philippe.

On rencontrerait pour la première fois la division de la « dilection volontaire » en « concupiscence » et « amitié » chez Geoffroy de Poitiers (mort en 1231)[9]. Dans cet usage, le terme de « concupiscence » n'est pas péjoratif. La « dilection de concupiscence » désigne en effet ce par quoi « nous aimons tout ce dont nous voulons jouir, ou tout ce que nous voulons avoir, comme pour celui qui aime le vin, car il désire en jouir. [10] »

---

[1] Nous nous sommes servis en particulier d'E. BOULARAND, *Dictionnaire de spiritualité*, t. 3, 1954, art. « Désintéressement », col. 571-577, et de l'étude d'O. GUILLOU, *Les chemins de l'amitié. Désirer et aimer selon saint Thomas d'Aquin*, Paris, Téqui, 2009.

[2] Voir PLATON, *Le Banquet* (en particulier 204e-205a) et *Le Lysis*.

[3] Voir en particulier ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, IX, 4. Le contenu du chapitre est résumé dans la première phrase : « Les marques amicales qui s'adressent aux autres et qui permettent de définir les formes d'amitié proviennent apparemment des attitudes que l'on a pour soi-même » (1166 a 1-2 ; trad. R. Bodéüs, GF Flammarion, 2004, p. 462). Cf. aussi *ibid.*, 8.

[4] CICERON, *Tusculanes*, IV, 33-34, 70-71 (t. 2, Paris, Belles Lettres, 1931, p. 92-93).

[5] Voir en particulier la distinction de l'*uti* et du *frui* dans AUGUSTIN D'HIPPONE, *De Doctrina christiana*, l. I, 22, 20 (BA 11/2, Paris, Institut d'Études Augustiniennes, 1997, p. 101).

[6] Voir CICERON, *De l'invention*, II, 55, 166 : « l'amitié [consiste] à être bienveillant envers quelqu'un, pour le propre avantage de cette personne que l'on affectionne, et à trouver chez elle une même bienveillance » (Paris, Belles Lettres, 1994, p. 228).

[7] ABELARD, *Theologia Christiana*, IV, 117 ; CCCM 12, P. 323 (trad. personnelle).

[8] Cf. ABELARD, *Introductio ad theologiam*, l. 1, 1 ; PL 178, 982-983. Les références à Abélard sont données par E. BOULARAND, *Dictionnaire de spiritualité*, t. 3, 1954, art. « Désintéressement », col. 572.

[9] Cf. A. LANDGRAF, *Dictionnaire de spiritualité*, t. 2, art. « Charité », col. 577 ; O. GUILLOU, *Les chemins de l'amitié. Désirer et aimer selon saint Thomas d'Aquin*, Paris, Téqui, 2009, p. 285-286.

[10] GEOFFROY DE POITIERS, Paris, Bibl. Nat., Cod. latin 15747, fol. 23 ; trad. française dans O. GUILLOU, *Les chemins de l'amitié. Désirer et aimer selon saint Thomas d'Aquin*, Paris, Téqui, 2009, P. 286.

Guillaume d'Auxerre (mort la même année) reprend cette distinction dans sa *Summa aurea*[1]. Dans les deux cas, le contexte est théologique et porte sur la possibilité d'un amour naturel de Dieu.

Voilà approximativement le point d'avancement de la doctrine de l'amour d'amitié au début du XIII^e^ siècle, avant que Thomas d'Aquin n'apporte sa contribution.

Dans son œuvre de maturité, la *Somme de théologie*, saint Thomas d'Aquin emploie l'expression *amor amicitiae* pour son analyse de l'amour. Celle-ci est située au début de son traité des passions dans la seconde partie de la *Somme* (I-II), à la q. 26, a. 4[2].

Le titre de l'article 4 de cette question 26[3] montre clairement que saint Thomas procède à une *divisio*, terme latin qui peut sans doute être rendu par le mot français « analyse ». Le théologien va ainsi considérer deux éléments au sein du même amour humain.

Le corps de l'article commence en effet par regarder l'amour humain dans son unité, en usant de l'analogie du mouvement. Or parler de mouvement correspond non seulement au dynamisme perceptible dans l'acte d'aimer, mais aussi unifie dans ce dynamisme même les deux éléments que l'on va distinguer.

Puis, sur ce fondement, commence l'analyse proprement dite. Le mouvement de l'amour, explique saint Thomas, tend vers deux « pôles » (pour prendre un terme moderne) :

- Le bien voulu pour quelqu'un.
- Celui pour lequel on veut ce bien : c'est le destinataire ou bénéficiaire du mouvement de l'amour. Notons que Thomas d'Aquin inclut « soi-même » dans les bénéficiaires possibles de l'amour. Cela va être important pour la suite de notre exposé.

C'est donc au sein du même acte (ou « mouvement ») d'amour que l'on distingue deux pôles, ce qui est voulu et celui pour qui cela est voulu.

Continuons notre lecture de la question 26, article 4. La distinction fondamentale des deux pôles de l'amour comme mouvement étant mise en place, Thomas délimite sur cette base l'*amor concupiscentiae* (amour de concupiscence) de l'*amor amicitiae* (amour d'amitié) :

- Le premier, *amor concupiscentiae*, se porte sur le premier pôle, c'est-à-dire le bien voulu pour un autre que ce bien lui-même (autre qui joue donc le rôle de fin, pour reprendre l'analyse de l'acte humain). En soi l'*amor concupiscentiae* n'implique donc aucun mal. L'expression n'est pas péjorative chez Thomas d'Aquin, pas plus que chez ses devanciers, comme noté plus haut.
- Le second, *amor amicitiae*, regarde en revanche celui pour lequel ce bien-objet est voulu. Nous sommes là au plan de la finalité dans l'acte humain d'amour. Pourquoi appeler cette modalité de l'amour « amour d'amitié » ? Parce que c'est le propre de l'amitié de vouloir du bien à l'ami pour l'ami lui-même[4]. Cependant la complexité même de l'expression, *amor amicitiae*, indique déjà que Thomas ne décrit pas l'expérience globale mais analyse seulement un aspect de l'amour.

Rappelons-nous que la distinction des pôles s'insérait dans la prise en compte d'un « mouvement » unique, celui de l'acte d'amour. Thomas procédait à l'analyse d'une expérience qui a sa cohésion.

---

[1] GUILLAUME D'AUXERRE, *Summa aurea*, l. II, tract. 2, c. 4, *Solutio* (éd. J. Ribaillier, Paris/Rome, CNRS/Ed. Collegii S. Bonaventurae ad Claras Aquas, 1982, p. 43). Guillaume distingue la « concupiscence » et l'« amitié ou bienveillance ».

[2] Cet article de la *Somme de théologie* a été fort étudié : ainsi, pour prendre des exemples récents, par J. MCEVOY, « Amitié, attirance et amour chez S. Thomas d'Aquin », *Revue Philosophique de Louvain*, 91 (1993), p. 383-408 [p. 386-388 et 391-392], qui parle à propos de l'a. 4 de la q. 26 de « la quatrième discussion, […] une des plus célèbres de toute la *Somme* » (p. 386) ; R. MINER, *Thomas Aquinas on the Passions. A study of* Summa Theologiae *Ia2ae* 22-48, Cambridge University Press, 2009, p. 122-126.

[3] « Quarto: utrum amor convenienter dividatur in amorem amicitiae et amorem concupiscentiae » (THOMAS D'AQUIN, ST I-II, q. 26, prol.).

[4] Cf. THOMAS D'AQUIN, *Sententia Libri Ethicorum*, L. VIII, l. 5 (éd. Marietti, n° 1604).

Corrélativement, l'amour de concupiscence et l'amour d'amitié ne s'opposent pas comme deux expériences, mais comme deux aspects compris dans le même « mouvement de l'amour ». Ils ne sont donc eux-mêmes discernables que par analyse. On rejoint la conclusion de C. J. Malloy : « [saint Thomas] enseignait l'amour de concupiscence comme simplement un aspect de chaque acte d'amour rationnel, qui implique toujours aussi un amour d'amitié[1] ».

L'analyse de ces deux aspects intrinsèques à l'amour étant faite au sein d'un unique mouvement, saint Thomas hiérarchise ensuite les deux aspects. Ce qui est aimé d'un amour d'amitié est aimé au sens fort. À l'opposé, ce qui est l'objet d'un amour de concupiscence est aimé comme par ricochet : le sujet l'aime parce qu'il aime un autre. En conséquence de cette hiérarchie des pôles (la fin et l'objet au sens strict), les deux éléments trouvés dans le mouvement de l'amour sont soigneusement ordonnés entre eux :

- L'*amor amicitiae* est l'amour *simpliciter*, l'amour pur et simple.
- Par comparaison, l'*amor concupiscentiae* n'est amour que dans un certain rapport *(secundum quid)*, en tant précisément qu'il n'apparaît qu'au sein du mouvement de l'amour tendant vers celui qui est aimé d'amour d'amitié.

À la lecture de cet article de la *Somme de théologie*, on comprend que pour Thomas d'Aquin la même expérience d'amour humain contient des éléments d'*amor amicitiae* et d'*amor concupiscentiae*, en proportions certes variées. Cela vaut même pour notre amour de charité envers Dieu, où se mêlent également des éléments d'amour amitié et d'amour de concupiscence[2]. L'*amor amicitiae* est un élément de l'amour, que l'analyse met à jour. *Amor amicitiae* et *amor concuspicentiae* sont deux aspects qu'intègre dans l'unité tout élan d'amour humain.

Nous avons déjà relevé ci-dessus les premières occurrences de l'expression « amour d'amitié » dans les écrits du père M.-D. Philippe. Bientôt l'expression se multiplie sous sa plume, par exemple dès son polycopié de Fribourg, « La philosophie de l'activité morale »[3]. Marie-Dominique Philippe n'est cependant pas le seul thomiste à avoir usé de l'expression « amour d'amitié » au XX^{e} siècle. On peut citer au moins les noms de Jacques Maritain[4] (1882-1973) et de Servais Pinckaers[5] (1925-2008), parmi d'autres philosophes et théologiens ayant eu recours à ce concept. Rappelons enfin que le pape François a aussi employé en 2016 l'expression dans son exhortation apostolique *Amoris Laetitia*[6].

2. Témoignages sur le recours à l'amitié et à l'amour d'amitié dans les abus commis dans la famille Saint-Jean

Le concept lui-même d'« amour d'amitié » n'aurait pas été utilisé par M.-D. Philippe pour justifier directement des gestes et des actes abusifs. Ainsi, Michèle-France Pesneau, qui a de longues années été victime de Thomas et de Marie-Dominique Philippe, a confié :

> J'entends dire qu'il se justifiait avec l'amour d'amitié. À moi, il ne m'a jamais parlé de cela, jamais[7].

---

[1] « [St. Thomas] taught love of concupiscence as simply one aspect of every act of rational love, which always also includes a love of friendship » (C. J. Malloy, « Love of God for His Own sake and Love of Beatitude: Heavenly Charity According to Thomas Aquinas », PhD diss., The Catholic University of America, 2001, p. 377 ; cité dans N. Lefler, *Theologizing Friendship. How Amicitia in the Thought of Aelred and Aquinas Inscribes the Scholastic Turn*, Pickwick, 2014, P. 95, n. 27 et traduit par nous).

[2] Cf. Thomas d'Aquin, ST, II-II, q. 26, a. 3, ad 3. Voir aussi *Question disputée* De Malo, q. 1, a. 5, c. ; *Question disputée* De virtutibus, q. 4, a. 3, c. ; *Quodlibet* I, q. 4, a. 3 c.

[3] Voir M.-D. Philippe, Polycopié « La philosophie de l'activité morale », Fribourg, s.d., p. 201, 202 et 204, par exemple.

[4] Voir par exemple J. Maritain, *Neuf leçons sur les notions premières de la philosophie morale* (1re éd. en 1951), dans J. et R. Maritain, *Œuvres complètes*, vol. IX, Fribourg (Suisse)/Paris, Universitaires/Saint-Paul, 1990, p. 762 et 770.

[5] Voir par exemple S. Pinckaers, *Le renouveau de la morale. Études pour une morale fidèle à ses sources et à sa mission présente*, « Cahiers de l'actualité religieuse, 19 », Tournai, Casterman, 1964, p. 256-263.

[6] François, Exhortation apostolique post-synodale *Amoris laetitia*, 19 mars 2016, n° 127 et 129.

[7] Témoignage, AGCSJ.

Si Marie-Dominique Philippe n'usait pas de l'expression « amour d'amitié » pour couvrir ses abus, cependant il semble s'être servi à cette fin du vocabulaire de l'« amitié ». Voici la relation du témoignage d'une sœur victime à la fois de M.-D. Philippe et d'un frère. Son témoignage porte ici sur Marie-Dominique Philippe (« le père ») :

> Un jour elle a réagi [à un geste abusif] en disant « mais vous êtes mon père ! », mais le père lui a répondu : « mais je suis aussi votre ami. »[1]

Les témoignages sont multiples de l'utilisation du concept d'amour d'amitié par des frères de Saint-Jean abuseurs. Nous allons en citer plusieurs, dont celui-ci en premier :

> Puis [un frère abuseur] me montre un texte que le père Marie-Dominique Philippe, fondateur de la communauté, a écrit sur la tendresse vécue au sein des relations d'« amour d'amitié » entre personnes données à Dieu, dans l'esprit de virginité. Ce n'est pas, dans ce contexte, la virginité qui compte, mais bien l'esprit de virginité. […] Saint Augustin écrivait : « Aime et fais ce que tu veux, fais-le. » Car quand il y a amour vrai, amour d'amitié, au-delà de l'amitié ou de l'amour amoureux, amour spirituel donc, rien de mauvais ne peut survenir. L'amour spirituel transcende les lois humaines[2].

On voit que, dans de tels emplois du concept d'amour d'amitié, l'enseignement de M.-D. Philippe est mis en avant. Pour soutenir cet enseignement, on a recours à des autorités comme saint Augustin. La citation d'Augustin (« Aime et fais ce que tu veux ») est pourtant sortie de son contexte, à savoir le commentaire de 1 Jn 4, 9[3]. Elle vaut en fait pour l'amour de charité, c'est-à-dire une participation à l'amour même dont Dieu nous aime. Elle n'incite nullement à un laxisme qui se croirait au-dessus des lois humaines justes. Au contraire, Augustin exige de tout faire par charité envers les autres[4]. C'est donc détourner l'adage augustinien que d'en user pour justifier des abus :

> […] l'aphorisme « Dilige, et quod vis fac » [« Aime et fais ce que tu veux »], loin de favoriser le laxisme, met plutôt l'accent sur les rigueurs et les exigences de la charité. Que vient de dire en effet Augustin ? Que l'amour véritable peut se présenter sous les apparences de la sévérité, qu'au contraire une attitude complaisante peut cacher des intentions douteuses, des vues intéressées qui sont aux antipodes de la charité. Un père châtie son fils, un marchand cajole son esclave[5].

Un frère, qui fut victime à la fois d'un frère formateur et de M.-D. Philippe, s'est douloureusement rendu compte de la distance entre l'expression « amour d'amitié » et les abus commis sous son couvert :

> Comment concevoir que le père Philippe pouvait se tromper ? Pire encore : comment concevoir qu'il pouvait nous mentir et nous tromper ? Pourtant sous ces mots « d'amour d'amitié » se cachait une toute autre réalité : la légitimation philosophique et intellectuelle de ses déviations affectives et sexuelles. […] Par la suite, j'ai compris que dans la « doctrine de l'amour d'amitié », seules la pénétration et l'éjaculation sont sexuelles, et représentent donc éventuellement un péché. Tout le reste, tout ce qui est « avant », tout ce que je subissais donc, n'est pas sexuel. Ce n'est ni un mal, ni un péché[6].

---

[1] Témoignage, dossier « Marie-Dominique Philippe », ACASJ.

[2] S. DUCREY, *Étouffée. Récit d'un abus spirituel et sexuel. Témoignage*, Tallandier, 2019, p. 28.

[3] « Voici comment s'est manifesté l'amour de Dieu au milieu de nous : Dieu a envoyé son Fils unique dans le monde, afin que nous vivions par lui » (trad. TOB, éd. de 2010).

[4] Voici le passage du *Commentaire de la première épître de saint Jean* par saint Augustin d'où est tiré le fameux adage : « […] ce qui distingue les actes des hommes, c'est la charité qui est à leur racine. Bien des choses peuvent avoir l'apparence du bien, qui ne procèdent pas, à la racine, de la charité. Les épines aussi ont des fleurs : il y a des actes qui paraissent durs, qui paraissent cruels ; mais ils visent à corriger, inspirés par la charité. Une fois pour toutes t'est donc donné ce court précepte : Aime, et fais ce que tu veux *[Dilige, et quod vis fac]* ; si tu te tais, tais-toi par amour ; si tu parles, parle par amour ; si tu corriges, corrige par amour ; si tu pardonnes, pardonne par amour ; aie au fond du cœur la racine de l'amour ; de cette racine il ne peut rien sortir que de bon » (traité VII, 8 ; trad. P. Agaësse, SC 75, Paris, Cerf, 1961, p. 329).

[5] P. AGAËSSE, Introduction à Saint Augustin, *Commentaire de la première épître de saint Jean*, SC 75, Paris, Cerf, 1961, p. 80.

[6] Témoignage dans *L'ombre de l'aigle. Le Livre noir de la Communauté Saint Jean*, Avref, 2021, p. 67 (https://www.avref.fr/fichiers/Livre%20Noir%20St%20Jean%2014%20JANVIER%202021.pdf ; consulté le 11 juillet 2022).

L'expression « amour d'amitié » sert donc parfois à prétendre légitimer des actes en réalité déjà sexuels. Un frère victime raconte :

> Toute la spiritualité consistait à stimuler ce fameux amour d'amitié-charité le plus possible puis à l'offrir en holocauste (pour accéder à quoi ?)[1].

L'abus est spiritualisé, grâce à l'utilisation du concept d'amour d'amitié, jusqu'à même être confondu avec la charité. Dans un décret de condamnation de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi concernant un frère autrefois formateur et coupable d'abus, il est écrit :

> Les personnes qui accusent le frère […] de divers délits sont nombreuses et ces délits ont presque toujours leur origine dans l'idée, empruntée au fondateur, de l'« amour d'amitié ». Cette idée implique pour le coupable que la consécration religieuse met la personne au-dessus de certains interdits moraux dans le domaine de l'affectivité/sexualité[2].

Le décret met en lumière à quoi pouvait servir le recours au concept d'amour d'amitié. Il mettait les personnes au-delà de la morale normale, en particulier dans le domaine de la sexualité.

L'usage de l'expression a pu favoriser en outre une confusion de l'« amour d'amitié » avec la conjugalité. Nous allons développer ce point important. Une jeune femme victime a rapporté des propos du frère qui abusait d'elle :

> Lorsque deux âmes contemplatives sont unies dans un lien d'amour d'amitié, elles vivent du plus grand amour qui peut se vivre sur terre. Plus grand que celui des époux, dont l'amour est juste naturel. L'amour entre deux personnes qui donnent tout dans la vie religieuse, est un amour divin. Dans cet amour-là peut se vivre une certaine tendresse. Le père [M.-D. Philippe] a écrit de très beaux textes à ce sujet. C'est un secret qui nous lie. Il n'est pas bon de le partager, car les autres peuvent ne pas comprendre. C'est un don de Dieu, d'une extrême délicatesse », dit-il en me prenant la main, incroyablement tendrement[3].
>
> Tu n'as donc pas encore compris ? L'amour d'amitié réclame de s'incarner, de se manifester dans les gestes. Tant qu'il n'y a pas pénétration, l'esprit de virginité demeure. N'aie crainte. Aie confiance. Le père [M.-D. Philippe] est au courant. Il sait combien j'ai souffert et souffre encore. Tu es celle qui me permet de vivre ma vie de prêtre dans le bonheur et la sainteté. Toute la fécondité apostolique qui est la mienne, je la dois un peu à notre relation[4] !

On peut rapprocher ce témoignage de trois textes de M.-D. Philippe. Le premier provient de son *Introduction à la philosophie d'Aristote*, dont la première édition remonte à 1956 :

> Aristote ne cherche-t-il pas à approfondir ce qu'est l'amour humain dans ce qu'il a de plus fort, de plus profond : l'amour d'amitié ? Il montre que l'amour d'amitié n'est pas quelque chose de « facultatif », un agrément, mais s'enracine dans la nature même de l'homme, dans son unité substantielle impliquant l'âme spirituelle et le corps : l'amour d'amitié est un amour volontaire, spirituel, se réalisant pleinement dans un choix et s'incarnant dans le corps à travers les passions, en les assumant, les ennoblissant. Toute l'exigence de l'amour (Ἔρος) que Platon expose dans le *Banquet* est ainsi comme assumée et humanisée dans cet amour d'amitié qui unit les amis[5].

Au nom de l'« unité substantielle » de l'âme et du corps, Marie-Dominique Philippe souligne en lisant Aristote comment l'amour d'amitié s'incarne dans le corps, en assumant l'*eros* et les passions. Cela peut inciter à des gestes à caractère sexuel, même si une limite semble avoir été posée dans les

---

[1] Témoignage, ACASJ.

[2] Décret de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, AGCSJ.

[3] *L'ombre de l'aigle. Le Livre noir de la Communauté Saint Jean*, Avref, 2021, p. 38 (https://www.avref.fr/fichiers/Livre%20Noir%20St%20Jean%2014%20JANVIER%202021.pdf ; consulté le 12 juillet 2022).

[4] *Ibid.*, p. 39.

[5] M.-D. PHILIPPE, *Introduction à la philosophie d'Aristote*, Paris, Éditions Universitaires, 1991², p. 68. Voir aussi ID., *Suivre l'Agneau. Retraite sur l'Évangile de saint Jean prêchée à des jeunes*, I, Versailles, Saint-Paul, 1995, p. 148 : « Le divin s'empare du sensible : voilà ce que fait la grâce chrétienne. La distinction entre le sensible et l'intelligible, entre le visible et l'invisible, est une distinction philosophique. Dès que nous sommes au niveau divin, nous sommes au-delà de cette distinction. Pour Dieu, il n'y a pas de sensible et d'intelligible. Il y a un ordre entre les deux, mais il assume les deux parce que le sensible, lui aussi, vient de Dieu. Notre corps vient de Dieu. La grâce chrétienne assume donc les deux : le corps et l'âme, notre sensibilité et notre esprit. »

conseils et dans les faits : on ne doit pas aller jusqu'à la pénétration vaginale. On verra en effet plus bas que M.-D. Philippe considérait comme légitimes des actes à caractère en réalité sexuel, en partie parce que selon lui la sexualité se réduisait à l'acte conjugal complet[1].

Le second texte est tiré du polycopié de « philosophie du vivant ». Ce polycopié a été réalisé durant les années 1950 et correspond donc aux premières années d'enseignement de M.-D. Philippe à l'Université de Fribourg. Il a été relu vers 1961-1962, et réédité dans les années 2000. Il contient une description des « gestes qui relèvent de l'amour d'amitié », dont le passage suivant sur le baiser :

> Le baiser est un geste éminent, c'est le geste par excellence, si du moins il s'accompagne d'une étreinte. Quand les amis s'embrassent, ils se serrent l'un contre l'autre dans une forte étreinte. Les mains seules ne suffisent plus, il faut aussi que les bras servent d'étau, de chaînes pour que l'un et l'autre se lient l'un à l'autre et que, par là, ils se considèrent comme totalement remis et abandonnés l'un à l'autre. Les bras, qui manifestent bien la force de l'homme, coopèrent alors à la même œuvre d'amour et de don mutuel. En s'embrassant, les amis se remettent en toute confiance l'un à l'autre. Cette étreinte mutuelle si forte exprime que toute la force de l'un est pour l'autre, qu'elle lui est donnée. L'homme se livre alors à son ami comme la proie et la victoire de son amour. Il lui appartient ; il est son bien. L'ami peut se servir de son ami selon son bon plaisir ; il peut tout lui demander[2].

Le lecteur peut légitimement se demander de quel genre de relation ce texte sur le baiser parle. S'agit-il d'amitié ou de l'amour entre époux ? Et même dans ce dernier cas, il paraît excessif d'affirmer que l'un peut tout demander à l'autre (au sein de cette approche de chasseur dominateur).

Le troisième texte est un extrait du livre de 2005 *Retour à la source*, sur la place de la sensibilité et du geste dans l'amitié :

> […] la sensibilité joue dans la présence : elle se réalise par le regard, par le toucher. Nous pouvons dire à un ami : « Regarde-moi, tu n'es pas présent comme je voudrais que tu sois présent, tu es loin. Donne-moi la main, sois présent pour moi. » La vision et le toucher (les deux sens extrêmes) nous donnent la présence de l'autre, de l'ami[3].

Une telle invitation à donner la main semble déborder le cadre d'une simple amitié. En tout cas, la phrase rapportée dans le témoignage (« L'amour d'amitié réclame de s'incarner, de se manifester dans les gestes ») correspond à ces enseignements écrits du père M.-D. Philippe.

Le témoignage d'une sœur est particulièrement important pour préciser les dégâts entraînés par la confusion entre l'amitié et l'amour conjugal :

> Les cours d'éthique reçus au noviciat ne m'aident pas à comprendre qu'une telle amitié n'est pas possible dans la vie religieuse. On nous enseignait que c'était l'expérience la plus profonde, la plus belle chose que nous pouvions vivre en tant que personne humaine. Que nous faisions alors l'expérience d'être « finalisé ». Or aujourd'hui je me rends compte de l'énorme confusion qui sous-tendait tout ce discours : confusion entre le mode amical et le mode amoureux. L'analyse des différentes étapes de l'amour d'amitié du père Philippe ne pouvait s'appliquer qu'aux couples (coup de foudre, choix, décision, vie commune…), mais c'est ce qu'on nous enseignait. Cette philosophie exposait que « l'amour affectif a besoin d'être effectif ». En théologie mystique, les relations entre Marie et Joseph, Marie et Jésus, ou Marie et Jean étaient relues à la lumière de cette doctrine de l'amour d'amitié. Nous cherchions tous, plus ou moins consciemment, un(e) ami(e) intime parmi les frères ou sœurs. Cette amitié que je vivais était incompatible avec mon état de vie, mais personne de ceux qui étaient responsables de ma formation ne semblait le penser. Cette relation m'empêchait de donner ma vie à Jésus et me causait un très grand trouble intérieur et des angoisses. On ne nous enseignait pas la différence entre l'amour et l'amitié. Je la sentais dans ma conscience, mais j'étais comme incapable de m'en sortir tant ceux qui m'accompagnaient justifiaient ces attitudes avec des arguments théologiques. J'étais séduite par toute cette philosophie de la communauté[4].

---

[1] Voir section XI : « Mariage, sexualité et abus ».

[2] M.-D. PHILIPPE, Polycopié de Philosophie du vivant, Fribourg, s.d., p. 428-429 (nouvelle impression datant des années 2000 : t. 2, p. 171-172).

[3] M.-D. PHILIPPE, *Retour à la source*, t. 1., *Pour une philosophie sapientiale*, Paris, Fayard, 2005, p. 93.

[4] Témoignage, ACASJ.

La philosophie, en particulier l'insistance sur la finalité et l'« actuation » de celui qui atteint la fin (la « finalisation »), comme la théologie du père M.-D. Philippe (ainsi la « théologie mystique » des relations entre Jésus, Marie et Joseph) contribuaient donc à confondre amitié, état amoureux et expression sexuelle de l'amour. La sœur témoigne que cette confusion a abîmé sa consécration religieuse au Christ et engendré de l'angoisse. En effet, une telle confusion intellectuelle fait perdre des repères fondamentaux pour l'agir moral et la vie chrétienne dans la chasteté.

3. Aspects de l'enseignement du père M.-D. Philippe sur l'amour d'amitié

Nous allons vérifier certains points que nous venons de dégager d'abord en lisant divers extraits de deux livres de Marie-Dominique Philippe, *De l'amour* et *Retour à la source* (a). Nous pourrons ensuite esquisser une comparaison entre l'analyse de Thomas d'Aquin et l'enseignement de M.-D. Philippe (b).

a. L'enseignement sur l'amour d'amitié dans deux livres du père M.-D. Philippe

Nous allons examiner d'abord l'ouvrage *De l'amour*, qui reprend des conférences données en 1979-1980, puis le premier tome de *Retour à la source*, composé de transcriptions de cours donnés par le père M.-D. Philippe à Saint Jodard, à la fin de sa vie.

Dans *De l'amour,* nous pouvons trouver quatre exemples d'une description de l'amour d'amitié qui correspond en fait à l'expérience soit amoureuse soit conjugale.

1. Le point de départ y est, comme toujours chez M.-D. Philippe, l'attraction du bien :

> C'est le bien qui nous attire, et nous, nous sommes portés vers lui. L'ami est notre bien, qui nous attire, et en nous laissant prendre par lui nous répondons à cette attraction. Et si celui que nous aimons nous fait comprendre que lui aussi nous aime, et donc que nous-mêmes nous l'attirons, devenant ainsi pour lui un centre d'attraction, l'amour d'amitié peut alors s'épanouir dans la confiance et la réciprocité[1].

Dans cette analyse, le bien est devenu l'ami. Ce point de départ est ainsi décrit qu'il paraît impossible de ne pas répondre à l'attraction de l'ami en « se laissant prendre par lui ». L'épanouissement promis, situé en termes de « confiance » et de « réciprocité », devient irrésistible. On note l'absence de retour sur soi, d'examen de la limpidité de sa motivation (nous reviendrons là-dessus au terme de cette étude de l'amour d'amitié). La seule étape envisagée est celle de la réponse éventuelle de « celui que nous aimons ». Aucune inquiétude sur la liberté réelle de cette réponse ne se fait jour. L'action est engagée sur le seul poids de l'attraction. Il semble donc n'exister aucun frein pour enrayer cette attraction[2]. La pente vers l'amitié se fait inexorable, puisqu'elle est déterminée par le bien qu'est l'ami : « Ce qui détermine l'amitié, c'est l'amabilité même de l'ami[3] ».

C'est pourquoi le fondement de la morale enseignée par le père M.-D. Philippe est relié de manière appropriée au « coup de foudre », dans le témoignage de la sœur que nous venons de rapporter. Pourtant le coup de foudre convient surtout à un état amoureux tendant à une relation de type conjugal.

Il faudrait aussi introduire la nuance entre « le bien qui est l'ami » et « le bien de l'ami ». La première expression correspond à la perspective de M.-D. Philippe que nous venons d'étudier. Le fait que l'ami est un bien pour son ami constitue le point de départ. La seconde perspective est celle développée

---

[1] M.-D. PHILIPPE, *De l'amour*, Paris, Mame, 1993, p. 70.

[2] A rapprocher des affirmations de M.-D. PHILIPPE sur la prudence dans *Retour à la source*, t. 1, *op. cit.* : « La loi peut être un éteignoir mais pas la prudence, parce qu'elle vient de l'intérieur et se sert de toutes les passions pour aller le plus vite possible à l'acquisition de la fin. La prudence n'est donc pas du tout un frein mais consiste à ordonner, de la façon la plus intelligente, tous les moyens en vue de l'acquisition de la fin » (p. 410). La différence entre prudence et astuce n'est plus tenue, puisque l'interrogation sur le bien-fondé des moyens ne paraît plus. La morale peut dériver vers un certain machiavélisme, pour qui tous les moyens paraissent bons.

[3] M.-D. PHILIPPE, *De l'amour*, *op. cit.*, p. 69.

par Aristote. Il s'agit alors de rechercher le bien de l'autre, c'est-à-dire d'exercer la bienveillance à son égard. C'est alors que l'on devient un bien pour celui que l'on aime[1]. Le fait de devenir un bien pour son ami est l'aboutissement de la bienveillance authentique et désintéressée qu'on lui montre. Cette seconde perspective offre un terrain plus solide pour éviter l'abus.

2. L'intégration de la sensibilité et du plaisir peut contribuer à la même confusion fondamentale entre amitié et conjugalité :

> Le véritable amour d'amitié n'existe que lorsque nous aimons l'autre pour lui-même ; c'est là l'amitié parfaite. Mais ce n'est pas pour autant un amour « éthéré ». En effet, si seul le véritable amour d'amitié nous fait aimer l'autre pour lui-même, pour ce qu'il est, c'est-à-dire dans son esprit et sa capacité de grandeur, il nous le fait aimer aussi dans sa sensibilité. Ainsi, dans l'amitié parfaite, nous aimons l'autre aussi en tant qu'il est pour nous source de plaisir ; mais ce n'est pas ce que nous recherchons en premier lieu. Voilà bien le réalisme d'Aristote : il lui fait dire que la véritable amitié, qui nous fait aimer l'autre pour lui-même, nous fait aussi nous aimer nous-mêmes ; et le véritable ami est celui qui est pour nous source du plus grand plaisir. Reconnaissons là le passage du plaisir à la joie, particulièrement important dans le contexte grec. Le plaisir est étroitement lié à l'instinct, à la passion. La joie, quant à elle, est liée à ce qu'il y a en nous de plus spirituel : notre cœur, notre volonté d'amour. Mais la joie spirituelle s'épanouit dans notre sensibilité : elle affine alors le plaisir, le rendant tout spirituel, sans pour autant en supprimer le caractère sensible. Comme ce réalisme diffère de l'attitude volontariste des stoïciens[2] !

L'insertion de l'amour de soi et de la recherche de notre plaisir dans l'amour d'autrui peut représenter un élément juste, sur lequel nous reviendrons plus bas. Toutefois, cet enseignement est présenté en contraste avec celui des stoïciens. Il est aisé de confondre ceux-ci avec les gens qui ne seraient que vertueux, plusieurs fois dénigrés en ces pages[3]. Le discrédit dont l'agir vertueux est ainsi entouré n'aide pas à maintenir la sensibilité et le plaisir dans les limites de la morale.

3. L'extrait suivant présente le thème de la grande proximité avec la personne aimée, au nom de la recherche de la vérité :

> […] considérons l'amour humain : de toutes les réalités dont nous avons l'expérience, la personne humaine est la plus parfaite. Toute personne humaine est un certain absolu […]. Si notre intelligence cherche la vérité, c'est donc dans la personne humaine qu'elle l'atteindra dans ce qu'elle a de plus profond. Il y a alors un lien étroit entre la finalité profonde de l'intelligence et celle du cœur. Tel est le secret de la connaissance affective. Quand l'intelligence cherchant la vérité se trouve face à une personne humaine, elle saisit alors la réalité la plus parfaite qu'il lui soit donné d'expérimenter, et elle comprend qu'elle ne peut la saisir pleinement qu'en l'aimant. L'intelligence se soumet à un réalisme nouveau, celui du bien ; le bien, suscitant l'amour, ne peut être parfaitement saisi que par et dans l'amour. Si vraiment la personne humaine porte en elle un certain absolu, si l'amour nous lie à une personne et nous permet d'être conjoint à elle, tout proche d'elle, de nous donner à elle et de la recevoir comme un don, alors nous comprenons que l'amour puisse porter à son ultime achèvement notre recherche de la vérité[4].

Dans un tel attachement à l'autre, les confusions entre amitié et conjugalité, ou entre accompagnement et amitié sont libres de se développer. Une relation non chaste et l'abus peuvent vite apparaître. En effet, la personne aimée risque d'être utilisée par celui qui l'aime et prétend y trouver sa finalité. L'intensité de l'amour pour une personne humaine, censée constituer « un certain absolu », peut en fait masquer une instrumentalisation de l'autre. La dérive est d'autant moins visible qu'elle passe pour une recherche de la vérité par l'intelligence. Or la satisfaction des propres besoins (conscients ou inconscients) de la personne qui aime n'est pas mesurée par des limites objectives. Aucune mention n'est faite de la nécessaire lucidité sur ses désirs et ses pulsions, du besoin d'un cadre et de le respecter, de la possibilité de commettre des fautes en allant contre des principes moraux, etc. Cet enseignement est d'autant plus source de confusion quand il est donné à de jeunes religieux.

---

[1] Cf. ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, VIII, 7, 1157 b 31-34.
[2] M.-D. PHILIPPE, *De l'amour*, Paris, Mame, 1993, p. 72-73.
[3] Cf. *ibid.*, p. 63 et 66.
[4] *Ibid.*, p. 169.

4. Enfin, la contemplation de l'ami et de son visage introduit au sein des descriptions du père M.-D. Philippe une note passionnée, amoureuse :

> Un véritable amour d'amitié implique toujours une certaine admiration et une certaine contemplation à l'égard de la personne aimée. Jamais nous ne nous lassons de regarder celui que nous aimons, et nous découvrons toujours plus profondément en lui notre bien ; et cela demande d'être réciproque. Aussi peut-on dire qu'il y a cette réciprocité du regard, qui donne au regard de l'ami une sorte de profondeur. Les amis aiment se regarder, se contempler, pour mieux se connaître de cette connaissance directe et intime. « Dans tes yeux, je découvre ton âme » : ce n'est jamais entièrement vrai ; on ne découvre jamais parfaitement l'âme d'un être dans ses yeux. Pourtant, nous le désirons. Les Anciens disaient que les yeux étaient les fenêtres de l'âme. Il y a là une part de vérité : on peut, en regardant les yeux d'un être que l'on aime, pénétrer plus avant dans son cœur[1].

La séduction physique joue un rôle manifeste dans cette conception de l'amour d'amitié. Ce qui serait possible dans le cadre d'une relation amoureuse n'a pourtant pas sa place en dehors.

Avec acuité, la sœur dont le témoignage a été cité plus haut repère que l'analyse des actes humains, tirée par le père M.-D. Philippe de l'expérience de l'amour d'amitié[2], a contribué à la confusion entre amitié et conjugalité.

Tâchons maintenant d'illustrer cela avec des passages de *Retour à la source*. M.-D. Philippe distinguait plusieurs étapes dans son analyse de l'amour d'amitié, pris comme type même de l'acte moral. On peut en première approximation retenir les étapes suivantes : « le premier amour »[3], « l'intention de vie »[4], le choix des moyens[5] et le commandement (l'*imperium*)[6]. Dans ce cadre, nous allons maintenant nous pencher sur quatre points successivement : l'intention de vie (1), le choix (2), la déclaration (3) et l'absolutisation de l'ami (4). Les descriptions à chaque stade montrent une amitié tellement intense qu'elle ne paraît pouvoir se réaliser que dans un cadre conjugal.

1. Commençons par le passage du « premier amour » à l'intention de vie :

> L'acte libre de l'intention est le plus radical. Nous acceptons de laisser cet amour nous envahir, en découvrant l'autre non seulement comme notre bien mais comme notre fin. C'est donc un amour absolu qui s'impose à nous comme primordial. Nous aimons, et nous transformons cet amour en intention de vie. Nous mobilisons donc toutes nos forces en vue de cet amour, pour cet amour. Il y a là une liberté fondamentale : accepter de se laisser prendre par le bien aimé. Nous ne choisissons pas le bien mais nous acceptons l'exercice de cet amour, nous acceptons qu'il prenne possession de notre cœur et devienne alors pour nous une fin. Nous acceptons que ce bien, qui est une personne, nous finalise. Le premier acte libre est l'acceptation de cet amour qui nous envahit. Comment cela s'opère-t-il ? En découvrant que le bien peut nous attirer d'une façon telle qu'il nous prend entièrement. Alors nous pouvons réfléchir en disant : « Ce bien, j'accepte qu'il m'envahisse et qu'il devienne une fin, que cet amour soit une intention de vie.[7] »

Le vocabulaire employé est fort : l'amour « envahit », il est un amour « absolu », « primordial », qui mobilise toutes les forces. On se « laisse prendre par le bien aimé », prendre « entièrement ». Rien n'échappe à cette invasion par l'amour. En dépit de l'affirmation d'une « liberté fondamentale », l'autonomie de vouloir et de penser tend à se dissoudre dans un tel schéma. L'usage d'expressions comme « laisser cet amour nous envahir » et « se laisser prendre par le bien aimé » témoignerait ainsi d'une vision plutôt « fusionnelle » des relations. Or la fusionnalité peut pousser à remettre en cause des limites qui devraient être respectées. Cela ouvre la voie aux tendances à abuser et à être abusé qui peuvent se trouver en chacun.

---

[1] *Ibid.*, p. 215.
[2] Cf. M.-D. PHILIPPE, *Lettre à un ami*, Paris, Éditions Universitaires, 1990, p. 38.
[3] M.-D. PHILIPPE, *Retour à la source*, t. 1., *Pour une philosophie sapientiale*, Paris, Fayard, 2005, p. 193.
[4] *Ibid.*, p. 195-199.
[5] *Ibid.*, p. 202-203.
[6] *Ibid.*, p. 216-220.
[7] *Ibid.*, p. 211.

De fait, même si l'on est obligé de reconnaître les limites de l'ami, l'expérience de l'amour d'amitié est exaltée parce qu'elle ferait dépasser les limites :

> La bonté d'une personne humaine reste limitée mais, dans l'amour d'amitié, la personne et l'amour ne font plus qu'un et n'ont pas de limites. C'est en ce sens que l'amour d'amitié a quelque chose d'absolu. Nous faisons l'expérience que, quand nous aimons vraiment quelqu'un qui nous aime, nous sommes au-delà de la perspective habituelle. Et il nous semble qu'avec l'ami nous pourrions tout entreprendre ; il n'y a plus de crainte, plus de peur[1].

Parle-t-on encore d'amitié quand on considère ainsi l'amour comme « quelque chose d'absolu », qui permettrait de relativiser la « perspective habituelle » et de tout envisager d'accomplir ? Une absolutisation de ce type relève plutôt de l'idéalisation et de l'emballement dans le coup de foudre[2]. En tout cas, la suppression des limites dans l'amour d'amitié augure mal du respect effectif des personnes.

2. L'acte de choix selon le père M.-D. Philippe porte lui aussi sur l'ami, ce qui rend malaisée la différenciation avec l'intention :

> […] la manière dont nous choisissons est très importante, parce que le choix est avant tout subjectif. Il a quelque chose d'objectif, mais il est plus subjectif qu'objectif, et c'est ce qui fait comprendre la liberté de choix. L'ami est fin, le bien absolu ; et il peut devenir le « moyen », mais un moyen numéro un ! « Je te choisis » : quand nous disons cela, nous regardons l'ami relativement à tous les autres. « Au milieu de dix mille, je te choisis, tu es l'unique. » Tous les autres disparaissent[3] !

Comment concilier le fait que l'ami soit « fin », même « le bien absolu », ce qui relève plutôt de l'intention, et un « moyen », qui est l'objet propre du choix dans l'analyse classique des actes humains[4] ? Face à cette difficulté, M.-D. Philippe tente de concilier par le sommet les deux approches : l'ami, qui est déjà un bien absolu en vertu de l'intention dirigée vers lui, devient par le choix « l'unique », qui fait « disparaître » tous les autres.

Normalement, ce genre d'exclusivité relève de l'engagement dans le mariage. Appliquée à l'amitié, elle devient fausse (et a été parfois utilisée pour tromper les personnes victimes, à qui l'on faisait croire qu'elles étaient l'unique destinataire de l'amour de l'abuseur). Le père M.-D. Philippe recourt d'ailleurs lui-même à l'exemple des fiancés :

> Dans le choix amical, cet ordre peut être tel qu'il relativise tous les possibles. Le fiancé, en choisissant sa fiancée, fait un choix qui relativise, qui écarte les autres : « C'est toi que je choisis.[5] »

De même, l'auteur n'hésite pas à employer le vocabulaire du sentiment amoureux, toujours à propos du choix :

> Il y a donc un choix par rapport aux autres, une préférence amoureuse[6].

C'est bien l'expérience amoureuse voire conjugale qui représente le point focal, le plus souvent non-dit, de cet enseignement.

3. Nous pouvons continuer ce bref et incomplet parcours par l'étape de la déclaration de son amour à la personne aimée et choisie. Une telle déclaration entre en effet chez M.-D. Philippe dans l'analyse des actes humains, menée à partir de l'expérience de l'amour d'amitié. Voilà ce qui est affirmé au sujet de la déclaration, toujours dans *Retour à la source* :

> Puisque le choix libre de l'ami est réciproque et engage deux personnes, il faut qu'il s'exprime et se dise. En le disant et en l'exprimant, l'ami sort de ce qu'il portait au plus intime de lui-même comme un secret et le

---

[1] *Ibid.*, p. 348.

[2] Nous reviendrons plus bas sur cet usage du vocabulaire de l'absolu.

[3] M.-D. PHILIPPE, *Retour à la source*, t. 1., *Pour une philosophie sapientiale*, Paris, Fayard, 2005, p. 212.

[4] Voir THOMAS D'AQUIN, ST I-II, q. 13, a. 3, c. La fin comme telle ne tombe pas sous le choix, mais seulement ce qui peut être ordonné à cette fin, ce que Thomas appelle les « ea quae sunt ad finem ».

[5] M.-D. PHILIPPE, *Retour à la source*, t. 1., *op. cit.,* p. 205.

[6] *Ibid.*, p. 206.

> communique ; à l'ami en premier lieu, puis à ceux qui vivent proches de lui. En se disant, l'amour spirituel s'extériorise et s'incarne ; il assume le corps et réclame une certaine vie commune[1].

Là encore, le contenu de cet enseignement semble bien s'appliquer à la vie conjugale, qui certes « assume le corps » dans une « vie commune ». Le père Philippe universalise une déclaration qui en fait a sa place dans la passion amoureuse ou quand on s'achemine vers un mariage. En faisant d'une telle déclaration une étape nécessaire de la vie morale, le père M.-D. Philippe a pu contribuer à faire dévier des amitiés vers des relations de type conjugal.

À la lecture de ces deux livres, la confusion entre amitié et amour de type amoureux ou conjugal paraît présente dans l'enseignement de M.-D. Philippe. Ce qui veut dire que les auditeurs appliquant cet enseignement pouvaient se trouver, sous couvert de simple amitié, aisément entraînés dans une expérience amoureuse.

4. Un dernier point mérite encore d'être soulevé. Il s'agit de l'absolutisation de l'ami, qui revient dans les extraits de *Retour à la source* que nous avons cités comme dans d'autres pages du même livre[2].

Premièrement, revenons à l'usage philippien du terme « absolu ». Il semble que pour M.-D. Philippe parler ici d'un « bien absolu » revienne à parler d'une fin :

> Dès que nous découvrons la fin, notre cœur est saisi par un bien absolu ; c'est alors que nous pouvons regarder les biens sensibles comme des moyens, ils sont relativisés. Nous saisissons donc pour nous, à l'intérieur du bien, la distinction du bien sensible et d'un bien qui est au-delà du sensible, d'un bien spirituel. La fin de l'homme est toujours un bien spirituel, le bien sensible ne peut pas nous finaliser[3].

Ainsi identifié à la fin, le « bien absolu » s'oppose au « bien relatif » qu'est le moyen[4]. Selon l'approche philosophique de M.-D. Philippe, c'est la personne qui peut ainsi être un bien absolu et devenir une fin :

> Le choix amical transforme complètement le choix, mais il s'appuie toujours sur un discernement entre un bien absolu et d'autres biens qui deviennent relatifs. D'une certaine manière, dans le choix de l'ami, l'intelligence opère un « transfert ». Ce n'est plus tel bien utile que nous relativisons en vue de la fin ; c'est ce bien, cette personne, que nous considérons par rapport aux autres comme ayant quelque chose d'unique dans l'amour. La personne garde toute sa « valeur » de personne et d'absolu ; mais relativement aux autres, par rapport aux autres, nous la mettons comme première[5].

Cette utilisation du mot « absolu » par le père M.-D. Philippe inclut une recherche de ce qu'il appelle la fin ultime[6]. De l'intérieur, la « véritable amitié » s'ouvrirait à la recherche d'une réalité ultime qui

---

[1] *Ibid.*, p. 216. Voir encore *ibid.*, p. 220 : « Comprenons donc que l'ami qui déclare à son ami qu'il le choisit et veut réaliser avec lui une œuvre commune doit assumer dans un regard très lucide toutes les conséquences de son choix amical, il doit en porter toute la responsabilité. Et l'ami doit être pleinement associé à cette responsabilité : il est co-responsable, il est lui-même totalement responsable, car il a accepté ce choix et l'a déclaré à son tour. Dans l'amour d'amitié, l'imperium permet donc aux amis de se nouer concrètement et dans la durée, dans une responsabilité mutuelle de l'un à l'égard de l'autre et à l'égard de leur amitié et de sa croissance. »

[2] *Ibid.*, par exemple p. 196-197, p. 206, p. 222 et p. 327.

[3] *Ibid.*, p. 200. Voir aussi *ibid.*, p. 207 : « Nous savons en la choisissant que cette personne est notre bien avec tout l'absolu de la fin. » ; p. 213 : « c'est nous qui donnons à cet objet, donc à ce moyen, une valeur d'absolu, parce que nous le rendons conjoint à la fin ; c'est nous qui donnons à tel ami ce caractère unique. Le moyen conjoint à la fin est alors rayonnant de la splendeur de la fin. »

[4] Cf. *ibid.,* p. 206 : « le choix peut porter aussi bien sur un bien relatif (un moyen) que sur un bien absolu (l'ami). »

[5] *Ibid*.

[6] Cf. *ibid.*, p. 235-236. On peut citer en particulier ce passage : « L'être du contemplatif est tout entier tourné vers le bien absolu, qu'il l'ait ou non déjà découvert ; il est "vers" une réalité qui le dépasse. Et c'est cela que nous pouvons appeler "l'être de l'ami", car l'ami au sens pleinement humain ne peut être que celui qui cherche la vérité » (p. 236).

dépasse l'ami[1]. Dans ce sens, M.-D. Philippe emploie parfois l'expression « fin intermédiaire » pour désigner l'ami[2].

Cependant l'ambiguïté demeure. Dans quel sens peut-on appeler l'ami un bien absolu ?

Le père M.-D. Philippe lui-même réserve parfois le mot « absolu » pour Dieu :

> Seul Dieu, parce qu'il est l'absolu, permettra à notre volonté de se reposer pleinement[3].

Le terme prend alors parfois une majuscule : l'Absolu[4]. Le même mot sert donc à des usages très différents.

L'emploi du mot « absolu » pour l'ami et la fin trouvée dans la personne de l'ami, sans être en soi une erreur, peut cependant inciter à survaloriser l'ami et l'amitié ressentie pour lui. Cela s'accentue dans le langage courant, où le mot « absolu » a pris beaucoup de force (ainsi dans l'expression : « soif d'absolu »). Ce genre d'idéalisation favorisée par le langage employé peut susciter une « idole », comme le souligne à sa manière M.-D. Philippe :

> Si l'induction affective de la fin se fait progressivement, nous comprenons qu'un coup de foudre n'est justement pas la découverte de la fin ! C'est une intuition affective, souvent très liée à l'imaginaire et à la séduction. Cette intuition peut avoir quelque chose de vrai si notre cœur est limpide, et devancer ainsi la découverte de la fin. Mais elle peut être aussi très imaginative et s'achever dans de terribles désillusions ! C'est pourquoi nous avons parfois très peur de nous approcher d'une personne : nous craignons que l'idole disparaisse, nous redoutons d'affronter la réalité et de voir qu'elle n'est pas tout à fait ce qui nous avait séduit[5]...

En dépit de son intention proclamée, la philosophie du père M.-D. Philippe pourrait contribuer à la fabrication de l'idole plus qu'à son élimination.

Cela peut avoir des conséquences néfastes particulièrement pour des religieux qui dans leur consécration se vouent à Dieu seul. Il est probable que la distinction forte établie par M.-D. Philippe entre l'éthique humaine et l'éthique religieuse n'aide pas. À force de remettre à plus tard la découverte philosophique de Dieu[6] et de développer pour elle-même une éthique « fondamentalement humaine » (selon l'expression du père M.-D. Philippe), placer l'absolu dans l'ami – sur le plan de l'éthique humaine – peut avoir des conséquences néfastes : idéaliser l'amour conjugal ; pousser des jeunes religieux à cultiver les relations d'amitié avant la fraternité ; induire une tendance à des relations exclusives, perçues comme plus personnelles, au détriment de la vie communautaire. Un tel enseignement peut même conduire imperceptiblement à ce que l'ami prenne la place de Dieu, non pas d'une façon consciente et explicite, mais dans la pratique.

---

[1] Cf. *ibid.,* p. 237 : « C'est la vie contemplative, dans ce qu'elle a de plus personnel, qui nous montre de la façon la plus vraie ce qu'est la véritable amitié : elle atteint et cherche à atteindre le bien absolu. » La suite développe cette perspective, voir p. 240-241 et p. 349 : « L'amour de l'autre, de notre ami, son amour existant pour nous est en quelque sorte le tremplin qui nous permettra de nous élever jusqu'à la découverte de la Personne première. »

[2] Cf. *ibid.,* p. 395. Voir aussi p. 11 : « cette finalité humaine intermédiaire qu'est l'amour d'amitié ».

[3] *Ibid.*, p. 286.

[4] *Ibid.*, p. 323 : « l'existence d'un Absolu dans le bien et dans l'amour ».

[5] *Ibid.*, p. 198-199.

[6] Voir à titre d'exemple *ibid.*, n. 1, p. 215.

b. Essai de comparaison entre l'analyse thomasienne et la perspective de M.-D. Philippe sur l'amour d'amitié

Venons-en à la comparaison entre les perspectives de Thomas d'Aquin et du père M.-D. Philippe sur l'amour humain. Nous allons souligner la différence entre les deux.

La grande différence est que M.-D. Philippe tend à ne regarder dans l'amour que le mouvement vers l'autre, vers l'ami. L'extrait suivant de *Retour à la source* le montre clairement :

> L'amour dans ce qu'il a de plus extrême est donc une extase. Aimer ne consiste pas premièrement à attirer à soi. Aimer, c'est être attiré vers l'autre. Voilà le mouvement premier et le plus radical de l'amour. Celui qui aime sort de soi-même, il n'est plus chez soi mais chez l'autre. L'amour permet donc de ne plus être constamment tourné vers soi-même, il permet de sortir de soi. Et quand nous aimons profondément quelqu'un, nous sommes consciemment tout entier tourné vers lui, nous demeurons chez l'autre le plus possible. L'amour est donc un acte qui vient de nous et qui nous porte vers l'autre. Cet acte nous finalise ; il n'est pas notre fin mais il nous finalise en ce sens qu'il nous permet d'atteindre notre fin. Notre fin, c'est l'ami dans sa personne[1].

Faisons attention : lorsque M.-D. Philippe parle ici du « mouvement premier et le plus radical de l'amour », il n'évoque pas un élément d'une analyse de l'amour. Il fait référence à ce qui suit le premier amour, dans une analyse des actes humains. Nous ne sommes pas dans la perspective de Thomas au début de son traité des passions. L'amour d'amitié, au lieu d'être comme chez Thomas avant tout un élément dans l'analyse de l'amour, devient chez M.-D. Philippe une expérience en soi[2]. Pourtant, comme l'a remarqué J. McEvoy avec justesse :

> Il faut se rappeler que l'*amor amicitiae* n'est pas l'amitié, c'est-à-dire une relation tout-à-fait réciproque, mais qu'il se confond plutôt avec la bienveillance, c'est-à-dire avec le désir de faire du bien à autrui ou de lui vouloir du bien *pour lui-même*, ce qui est une qualité qui doit être une composante fondamentale et déterminante de la relation morale à autrui comme tel[3].

L'amour d'amitié correspond ainsi à l'élément de bienveillance dans le rapport à autrui. Chez Thomas d'Aquin, cet élément, par lequel nous prenons un bien pour le donner à celui que nous aimons et qui peut être nous-même, est inséparable de l'autre élément – l'amour de concupiscence – dans l'unique mouvement de l'amour.

L'analyse thomasienne n'est donc pas identique à celle du père M.-D. Philippe appelant à un dépassement de l'« amour instinctif et passionnel » au nom de « l'amour spirituel et personnel » :

> L'amour spirituel et personnel implique un amour instinctif et passionnel ; impossible d'aimer sans que nos passions soient un peu éveillées ! Quand nous aimons, ne sommes-nous pas toujours passionnés ? Et normalement, plus nous aimons spirituellement, plus nous sommes passionnés. Mais il faut que la passion soit dépassée, assumée par l'amour spirituel. Si les passions sont trop éveillées, l'amour spirituel ne peut plus l'être suffisamment, et cela aboutit à des catastrophes. L'amour instinctif lui aussi est nécessairement présent, mais il est dépassé. L'amour spirituel assume donc toutes nos énergies, toutes nos capacités d'aimer, toute notre sensibilité et notre imagination. Il réalise en nous une certaine unité, sans détruire la complexité de notre vie affective[4].

En effet, demander de « dépasser » implique une différence radicale de niveaux entre l'amour spirituel et les amours inférieurs. Thomas d'Aquin se garde d'une telle séparation. Son réalisme le fait regarder dans l'unité du mouvement de l'amour ce que M.-D. Philippe répartit plutôt entre différents amours. La perspective du père M.-D. Philippe peut donner l'illusion d'une stabilisation possible au seul plan de l'amour spirituel, tout le reste étant « assumé » et « dépassé ». Cette vision menace de pécher par excès d'optimisme.

---

[1] *Ibid*., p. 286-287.
[2] Cf. M.-D. PHILIPPE, *De l'amour*, Paris, Mame, 1993, p. 201 : « nous faisons l'expérience de l'amour d'amitié ».
[3] J. MCEVOY, « Amitié, attirance et amour chez S. Thomas d'Aquin », *Revue Philosophique de Louvain*, 91 (1993), p. 383-408 [p. 395].
[4] M.-D. PHILIPPE, *De l'amour*, Paris, Mame, 1993, p. 212.

L'analyse de saint Thomas cerne mieux les enjeux et les risques possibles dans l'éveil de l'amour. En effet, elle distingue comme nous l'avons vu les deux « pôles » :

- La personne du bénéficiaire.
- Et le bien qu'on lui veut.

Or, d'une part la personne à qui l'on veut du bien peut être soi-même, comme l'a bien signalé Thomas d'Aquin, et, de l'autre, on peut réduire une personne au bien voulu pour soi. C'est alors que l'abus peut survenir.

La réalité est que deux amours interfèrent constamment en nous : l'amour de l'autre et, plus souterrain, l'amour de soi. En voulant du bien à l'autre que nous aimons, simultanément nous nous faisons du bien, puisqu'aimer nous épanouit. Là-dessus M.-D. Philippe a écrit des pages justes, comme nous l'avons relevé plus haut. L'analyse de saint Thomas sur l'amour de concupiscence et l'amour d'amitié nous aide à repérer ces deux amours imbriqués au sein du même mouvement d'amour vers soi-même ou autrui. Et une exigence apparaît clairement : quand nous aimons, nous devons vérifier que l'amour de soi (et la « concupiscence » à notre profit) ne vient pas parasiter exagérément le mouvement vers l'autre (et la « concupiscence » à son profit).

Cette discussion pourrait paraître relever des arcanes de la philosophie thomiste. En réalité, elle peut éclairer les abus commis. En effet, considérer l'amour d'amitié comme une expérience en soi, en oubliant son lien intrinsèque dans la vie humaine avec l'amour de concupiscence, entraîne deux conséquences :

- Comme noté déjà plus haut, celui qui aime ne s'arrête plus pour se considérer lui-même et examiner ses motivations. En effet, l'amour de concupiscence est sorti de l'épure. Nul besoin d'enquête à mener, de conseil à demander, pour vérifier la place de la concupiscence tournée vers soi dans l'élan vers l'autre.
- Ce faisant, l'amour est regardé comme une extase, sans le moindre retour sur soi. L'élan vers l'autre peut être pris comme une pure expression d'altruisme, un service rendu à l'autre. Alors qu'en réalité il contient aussi une recherche de soi et du plaisir.

Faute d'attention à la coexistence intime des deux éléments distingués par Thomas au sein du même mouvement d'amour, l'amour de concupiscence autocentré et passé inaperçu va pouvoir croître et corrompre ce qu'il y avait d'élan vers l'autre.

VIII. CHARITÉ, JUSTICE ET MISÉRICORDE

Nous pouvons passer maintenant à la conception de la charité chez M.-D. Philippe. Thomas d'Aquin, en effet, dans un article bien connu de la *Somme de théologie*, a usé de l'analogie de l'amitié pour approcher du mystère de la charité[1].

Sur la charité vue comme une amitié avec Dieu, on peut citer un passage d'une conférence de M.-D. Philippe sur le don de sagesse donnée en 1947 :

> Nous aurons cet amour extraordinaire qui est comme l'amour de Dieu, qui nous fera pénétrer dans le cœur de nos frères, de ceux qui nous sont confiés. Nous les aimerons comme Dieu les aime, c'est-à-dire non de l'extérieur, mais de l'intérieur. Nous les posséderons, nous nous installerons en eux comme Dieu s'y installe, nous serons au plus intime de leur cœur[2].

On perçoit aisément deux difficultés dans ce passage. Premièrement, il est impossible d'aimer de l'intérieur notre prochain. La présence intime dans l'âme humaine est réservée à Dieu seul, Créateur

[1] THOMAS D'AQUIN, ST II-II, q. 23, a. 1.
[2] M.-D. PHILIPPE, *Retraite sur le don de sagesse*, août 1947.

de l'âme[1]. Deuxièmement, utiliser un verbe comme « posséder » pour définir la relation d'amour de charité pour nos frères induit une forme d'emprise.

Comme nous le rapportait Geneviève Médevielle, « il manque dans cette théologie la référence à une vraie vie d'*agapè* avec le souci de l'autre, de l'un pour l'autre à la façon du Christ. » C'est cela qui constitue la marque d'une authentique vie mystique.

On peut relier à ce thème le regard sur la miséricorde, qui selon Thomas d'Aquin est un « effet intérieur » de la charité[2]. La miséricorde est dans la doctrine du père Marie-Dominique Philippe opposée à la justice. On note à la fois chez lui une exaltation de la miséricorde et une dévalorisation de la justice.

La valorisation extrême de la miséricorde se trouve dans la lettre d'un frère longtemps formateur, que nous désignerons plus bas comme frère X. Nous avons déjà mentionné cette lettre à propos du mensonge, mais il vaut la peine d'en citer plus largement un passage pour la conception de la miséricorde qu'il contient. Frère X écrit à un autre frère, qui fut abusé sexuellement par T :

> […] tu sais bien que tout ce qui a été passé par la miséricorde de Dieu, d'une manière ou d'une autre, n'existe plus comme faute, et le dénoncer comme tel est un mensonge. Ce qui reste ce sont toutes les indéterminations d'actes commis avec passion, bêtise ou ignorance. Et cela n'a pas de sens comme faute ou délit, formellement parlant, même si cela peut être un appel à la vigilance et à la maîtrise de soi face à un conditionnement fragile[3].

Le frère, victime de T, a rapporté sa version des faits :

> [Frère X] m'appelle : « quelle horreur, quelle honte ton témoignage. Comment se fait-il que tu aies pu écrire une chose pareille ? Tu dois retirer ça. » Il m'a écrit au moins deux ou trois courriers me demandant de retirer ce que j'avais écrit. Son grand argument théologique était : une faute pardonnée n'existe plus. J'ai répondu qu'il fallait quand même réparer les dégâts. Il avait une violence […]. Je trouve ça très intéressant. Il m'a dit : « tu vas dire que c'était faux ». J'ai répondu que je ne pouvais pas mentir. Il a répondu : « tu dois le faire, c'est un devoir de conscience, il n'y a plus de mal, il est pardonné »[4].

Frère X joue sur le sens du terme « faute », qui peut signifier soit l'acte commis soit le péché rendant coupable. Parce que la miséricorde divine efface le péché chez le pécheur qui en demande pardon, on en conclurait faussement, comme on l'a vu plus haut, que l'acte mauvais n'a jamais existé et ne peut être dénoncé. Ainsi déformée par un tel amalgame, la miséricorde peut être maniée pour éviter de regarder en face les abus et leurs conséquences. Le recours à la miséricorde mal comprise a pu servir pour éteindre les consciences face aux fautes commises.

En regard, la justice est disqualifiée. Une sœur, victime d'un frère W, témoigne que celui-ci interprétait un passage de l'Apocalypse :

> Le 5e sceau [Ap 6, 9-11], ceux qui demandent la justice, c'est une tentation, pour [frère W]. Ceux-là sont dans l'erreur. Celui qui réclame la justice, il est du diable. Le 6e sceau [Ap 6, 12-17] est le mystère de la Croix, qui est la vraie réponse de Dieu (et non pas la justice)[5].

Cette interprétation de l'Apocalypse n'a aucun fondement textuel. Elle manifeste une ignorance de la signification complexe de la justice de Dieu dans l'Écriture et de son articulation avec la miséricorde. Elle sert ici à étouffer, purement et simplement, la voix des personnes victimes. Selon cette exégèse, demander justice et réparation serait une tentation. Il est grave, de la part d'un abuseur, de chercher une telle justification dans l'Écriture. Nous avons déjà lu l'affirmation de M.-D. Philippe, qui donne le même son : « […] la justice est comme résorbée par la miséricorde »[6].

---

[1] Cf. THOMAS D'AQUIN, ST I, q. 8, a. 3 et 4 ; q. 43, a. 3.
[2] ID., ST II-II, q. 28, prol.
[3] Mail, ACASJ.
[4] Audition, ACASJ.
[5] Témoignage, ACASJ.
[6] M.-D. PHILIPPE, *Trois mystères de miséricorde*, *op. cit.*, p. 17.

Au final, nous sommes devant une opposition entre justice et miséricorde qui ne correspond ni à l'Écriture, ni à l'enseignement de l'Église dans lesquels la miséricorde respecte toujours la justice[1].

Nous pouvons trouver des expressions de cette conception saine de la justice et de la miséricorde au XIII^e^ siècle chez saint Thomas d'Aquin (1), puis aujourd'hui chez le pape François (2).

1) Thomas d'Aquin prend soin de bien relier la justice et la miséricorde, tout d'abord en Dieu[2] puis dans son étude de la vertu de miséricorde, dans le traité sur la charité. Pour établir que la miséricorde est une vertu, Thomas cite saint Augustin :

> « Ce mouvement de l'âme », à savoir la miséricorde, « obéit à la raison, lorsque l'on fait miséricorde de telle sorte que la justice soit sauve ; soit qu'on secoure l'indigent, soit qu'on pardonne à celui qui se repent »[3].

La vertu de miséricorde respecte la justice. Se servir de la miséricorde pour couvrir une grave injustice revient à déformer la miséricorde.

2) La bulle d'indiction du Jubilé de la miséricorde du pape François articulait également justice et miséricorde. Nous en citons deux extraits :

> a. […] il n'est pas inutile de rappeler le rapport entre *justice* et *miséricorde*. Il ne s'agit pas de deux aspects contradictoires, mais de deux dimensions d'une unique réalité qui se développe progressivement jusqu'à atteindre son sommet dans la plénitude de l'amour. La justice est un concept fondamental pour la société civile, quand la référence normale est l'ordre juridique à travers lequel la loi s'applique. La justice veut que chacun reçoive ce qui lui est dû[4].
>
> b. La miséricorde n'est pas contraire à la justice, mais illustre le comportement de Dieu envers le pécheur, lui offrant une nouvelle possibilité de se repentir, de se convertir et de croire. Ce qu'a vécu le prophète Osée nous aide à voir le dépassement de la justice par la miséricorde. […] Si Dieu s'arrêtait à la justice, il cesserait d'être Dieu ; il serait comme tous les hommes qui invoquent le respect de la loi. La justice seule ne suffit pas et l'expérience montre que faire uniquement appel à elle risque de l'anéantir. C'est ainsi que Dieu va au-delà de la justice avec la miséricorde et le pardon. Cela ne signifie pas dévaluer la justice ou la rendre superflue, au contraire. Qui se trompe devra purger sa peine, mais ce n'est pas là le dernier mot, mais le début de la conversion, en faisant l'expérience de la tendresse du pardon. Dieu ne refuse pas la justice. Il l'intègre et la dépasse dans un événement plus grand dans lequel on fait l'expérience de l'amour, fondement d'une vraie justice[5].

Pour François, la miséricorde est celle de Dieu qui pardonne. Même dans ce cas, la miséricorde accordée au pécheur dépasse la justice sans dévaloriser ni supprimer celle-ci. Tel est le vrai sens du dépassement de la justice par la miséricorde. La miséricorde ne s'oppose pas à la justice, tout en allant plus loin qu'elle. Grâce à la miséricorde qui prend soin de la justice, on aboutit à une « vraie justice », tenant compte de la faute mais aussi de la fragilité du pécheur.

---

[1] En ce qui concerne la Bible, cela a été bien montré par S. LYONNET, notamment dans « La justice de Dieu principe de l'histoire du salut », *Les étapes du salut selon l'épître aux Romains*, Paris, Cerf, 1969, p. 25-53.

[2] Cf. THOMAS D'AQUIN, ST I, q. 21. Voir en particulier, dans le prol. de la q., l'intitulé de l'a. 4 : « Est-ce que la justice et la miséricorde sont en toute œuvre de Dieu ? », et la réponse dans l'a. 4.

[3] AUGUSTIN D'HIPPONE, *La Cité de Dieu*, IX, 5, dans THOMAS D'AQUIN, ST II-II, q. 30, a. 3, c.

[4] FRANÇOIS, Bulle d'indiction du Jubilé extraordinaire de la miséricorde *Misericordiae Vultus*, 11 avril 2015, n° 20.

[5] *Ibid.*, n° 21.

IX. LA MOTION DE L'ESPRIT SAINT COMME EMPRISE

Ce point joue un rôle capital, peut-être premier dans le dévoiement doctrinal[1]. La déformation de la perspective sur la motion du Saint-Esprit influe sur plusieurs aspects de l'enseignement du père Marie-Dominique et des justifications doctrinales apportées aux abus.

Des textes de saint Jean de la Croix sont cités par le père M.-D. Philippe, sans tenir suffisamment compte de leur sens et de leur contexte. Par exemple, à propos du don de sagesse, il se sert d'un passage de *Vive Flamme d'amour* sur le « sentir » de l'âme en Dieu : « Étant placée dans le sentir de Dieu, [l'âme] sent les choses comme Dieu les sent[2] ». Certes, ce « sentir » est bien à mettre en rapport avec le don de sagesse : « Par le sens de l'âme, nous entendons ici la vertu et la force qui sont en sa substance pour sentir et goûter les objets des puissances spirituelles avec lesquelles elle savoure la sagesse, l'amour et la communication de Dieu[3] ». Toutefois, il faut garder deux points importants à l'esprit.

Premièrement, ces passages de saint Jean de la Croix se situent dans *La vive Flamme d'Amour*, œuvre qui décrit ce que vit l'âme chrétienne parvenue au dernier stade de sa sanctification ici-bas[4] et qui, avant cela, a dû vivre les purifications radicales dont parle Jean de la Croix, en particulier dans *La Nuit obscure*. Jean de la Croix le rappelle à plusieurs reprises :

> […] telles sont les paroles avec lesquelles Dieu parle aux âmes nettes et purifiées […]. Les âmes qui ont des oreilles pour les ouïr le sentent bien – savoir est [à savoir] : celles qui, comme il a été dit, sont pures et amoureuses. Car celles qui n'ont pas le palais bien sain, mais qui savourent autre chose et s'y délectent, n'en peuvent pas goûter l'esprit et la vie, mais plutôt elles les entendent sans y prendre goût[5].

Or la purification de l'âme n'est jamais totalement achevée ici-bas et il serait présomptueux de croire qu'on est déjà rendu au stade ultime que décrit *La vive Flamme d'Amour*. À cet égard, il est frappant que le père M.-D. Philippe ne cite jamais *La Montée du Carmel* et *La Nuit obscure*, qui traitent justement des purifications qu'il faut vivre pour pouvoir parvenir à l'union parfaite avec Dieu. Il est bon d'aspirer humblement à cette union, puisque nous sommes tous appelés à la sainteté, mais le danger existe de s'illusionner en se croyant déjà au terme du parcours de sanctification en oubliant les purifications nécessaires. Le fait de ne jamais mentionner ces purifications dans des cours ou dans des conférences spirituelles a pu entretenir cette illusion chez plusieurs frères et sœurs de Saint-Jean.

Le deuxième point concerne le discernement. Le « sentir » en Dieu qu'opère le don de sagesse ne supprime pas l'importance de respecter la raison, même et surtout en matière « mystique »[6]. Il serait gravement erroné de penser que l'on doit obéir sans discernement (sans exercice de la raison)[7] à l'inspiration ressentie comme venant de l'Esprit Saint, surtout lorsqu'il s'agit d'actes contraires à la morale commune. En effet, ce serait s'écarter de la doctrine de l'Église, qui reconnaît que l'inspiration

---

[1] On pourrait aussi soutenir la causalité inverse : chez M.-D. Philippe, les déviations doctrinales et leurs conséquences pratiques auraient été justifiées après coup par sa conception de la motion de l'Esprit Saint comme dépassant le jugement moral ordinaire. Il est en fait vraisemblable que la genèse de la pensée comportait les deux mouvements : premièrement, de la conception de l'influence du Saint-Esprit à la légitimation des actes immoraux ; ensuite, de la pratique de ces actes à leur justification par recours à l'influence supposée du Saint-Esprit. Ainsi la « fausse croyance » a pu être renforcée par les dévoiements dans l'agir lui-même (sur la notion de « fausse croyance », voir le volet psychologique de ce rapport).

[2] JEAN DE LA CROIX, *Vive flamme d'amour*, strophe 1, vers. 6 ; éd. du père Lucien-Marie de Saint-Joseph, Paris, Desclée de Brouwer, 1949, p. 737, n. 1 (cité avec une erreur de page dans M.-D. PHILIPPE, *Le mystère du Christ crucifié et glorifié*, Paris, Fayard, 1996², p. 92, n. 28).

[3] JEAN DE LA CROIX, *Vive flamme d'amour*, III, 3, *op. cit*., p. 795.

[4] Cf. ID., le prologue de *Vive flamme d'amour.*

[5] JEAN DE LA CROIX, *Vive flamme d'amour*, I, 1, *op. cit*., p. 721. Voir aussi III, 3 : « Dieu verse cet amour en la volonté lorsqu'elle se trouve vide et détachée de toute autre sorte de goûts et d'affections particulières des choses d'en haut et d'en bas » (*op. cit*., p. 785).

[6] Voir la n. 28, p. 92 de M.-D. PHILIPPE, *Le mystère du Christ crucifié et glorifié*, Paris, Fayard, 1996².

[7] « Et c'est à travers cet amour-là que nous pouvons très bien sentir jusqu'où ces manifestations de charité fraternelles peuvent s'exprimer » (M.-D. PHILIPPE, Conférence de retraite de Communauté le 4 mars 2005 au matin, déjà citée plus haut). Cf. annexes générales.

de l'Esprit Saint doit être obéie, certes, mais sans supprimer le discernement, notamment sur la question cruciale de la source de cette inspiration : s'agit-il bien de l'Esprit Saint ou d'un instinct humain ? C'est une illusion de croire que l'on peut être certain qu'une motion vient de l'Esprit Saint sans discernement et respect de la morale, en estimant que le ressenti suffit (« on le sent bien »). L'Esprit Saint ne conduit pas à s'opposer à la nature et donc à la raison. Faute de discernement, on devient la proie de ses instincts ou de ses passions en confondant la motion de l'Esprit avec l'impulsion des passions. Comme ailleurs dans l'histoire de l'Église (on pense au quiétisme), on prétend s'élever à des sommets et dans les faits on tombe dans des actes innommables[1]. On devient en outre inaccessible à toute critique, à tout rappel à l'ordre, à toute correction fraternelle, puisque l'on se croit directement inspiré, de sorte que les autres (supposés implicitement ne pas l'être…) ne peuvent pas comprendre ce que l'on vit[2].

Par ailleurs, il y a une compréhension faussée des dons du Saint-Esprit dans laquelle l'Esprit Saint est vu comme exerçant une « emprise[3] » spirituelle, au détriment de la nature humaine et de l'autonomie personnelle qui seraient, pense-t-on, opposées à sa motion. C'est une position de type quiétiste condamnée par le Magistère de l'Église[4]. Le mode suprahumain de l'exercice des dons du Saint-Esprit[5] n'est pas bien compris : il ne veut pas dire que le mode humain disparaît. Selon Thomas d'Aquin, le don de conseil, loin d'exclure la délibération, l'inclut au contraire :

> C'est le propre de la créature rationnelle d'être mue par la recherche vers quelque chose à faire [dans l'ordre de l'agir] ; cette recherche est appelée conseil. Ainsi, l'Esprit Saint meut la créature rationnelle par mode de conseil[6].

Donc l'influx divin ne détermine pas le bon choix, il donne des éléments qui permettent de déterminer celui-ci. On est dans la phase de délibération, pas encore dans celle du jugement fait ; la liberté de décision n'est pas court-circuitée.

Ici, la théologie spirituelle est déliée de la raison et aspirée par l'expérience ultime des mystiques (*La vive Flamme d'Amour*, mais jamais *La Montée du Carmel* ou *La Nuit obscure*) ; de la sorte, M.-D. Philippe télescope le devenir et pense pouvoir aller tout de suite au sommet de la vie mystique. Cela ne correspond pas à la réalité et n'intègre pas la connaissance de soi, le travail sur soi, et donc la nature humaine avec sa croissance propre. Par ailleurs, M.-D. Philippe rend visite à des mystiques (Marthe Robin, Mamma Rosa[7], Jeanne-Louise Ramonet[8)] dont les paroles semblent acceptées par lui comme venant du ciel. C'est une conséquence de la vision illuministe de l'action de Dieu en nous. Il n'y a plus besoin de travailler sur soi (ou, pour prendre un exemple dans un autre domaine, de

---

[1] Même dans le cas d'une motion authentique de l'Esprit Saint, l'homme peut mal user d'une impulsion divine vers le bien : « mais le méchant abuse de cette bonne impulsion par la perversité de son cœur » (« Sed hoc instinctu bono malus homo abutitur secundum malitiam cordis sui » ; Saint Thomas, *Commentaire de l'épître aux Romains*, c. IX, lect. 3), comme le souligne Joseph D'AMECOURT dans son travail sur les dons du Saint-Esprit (*La question théologique sur les dons du Saint-Esprit de saint Augustin à saint Thomas d'Aquin*, manuscrit inachevé, 2015, p. 196 ; consultable en ligne sur le site academia.edu).

[2] Cf. la condamnation par le CONCILE DE VIENNE (1312) de huit propositions erronées, dont celle-ci : « Ceux qui sont dans ce degré de perfection et dans cet esprit de liberté ne sont plus soumis à l'obéissance humaine, ni liés à aucun précepte de l'Église, parce que "là où est l'Esprit de Dieu, là est la liberté" (2 Co 3, 17) » (DH 893).

[3] M.-D. PHILIPPE, Retraite, Conférence du 8 août 1947 sur le don de sagesse, p. 15, AGCSJ. Voir section X : « Nature et grâce ».

[4] Cf. les thèses de Molinos condamnées en 1687 par la bulle *Coelestis pastor* du pape Innocent XI : « 2. Vouloir agir, être actif, c'est offenser Dieu, qui veut être seul agent ; et c'est pourquoi il faut s'abandonner totalement sans réserve à lui, et demeurer ensuite comme un corps inanimé. » ; « 5. L'activité naturelle est l'ennemie de la grâce et elle s'oppose aux opérations de Dieu et à la vraie perfection parce que Dieu veut agir en nous sans nous. »

[5] Dans un mode d'exercice humain, la personne a l'initiative (par exemple, elle peut exercer elle-même les vertus théologales de foi, d'espérance et de charité) ; dans un « mode suprahumain », c'est l'Esprit Saint qui a l'initiative de l'exercice, comme dans le cas de l'exercice des dons du Saint-Esprit.

[6] « Est autem proprium rationali creaturae quod per inquisitionem rationis moveatur ad aliquid agendum : quae quidem inquisitio consilium dicitur. Et ideo Spiritus Sanctus per modum consilii creaturam rationalem movet » (*ST* II-II, q. 52, a. 1, c.).

[7] Rosa Quattrini (1909-1981), née Buzzini, appelée Mamma Rosa, est la voyante associée aux apparitions (non reconnues par l'Église) de la Vierge Marie à San Damiano (Italie).

[8] Jeanne-Louise Ramonet (1910-1995) est la voyante associée aux apparitions (non reconnues par l'Église) de la Vierge Marie à Kerizinen (dans le diocèse de Quimper).

préparer ses homélies), puisque si l'on est suffisamment pauvre on est directement conduit par l'Esprit Saint. C'est là une vision déséquilibrée et donc erronée de la pauvreté spirituelle.

On peut encore relier cette doctrine de M.-D. Philippe sur l'emprise du Saint-Esprit à son enseignement sur l'intention, analysée dans la première section de ce chapitre. Nous avons vu que l'intention serait, selon le père M.-D. Philippe, seule décisive pour juger de la moralité d'un acte. Or la meilleure disposition à une contemplation sous le souffle de l'Esprit se trouverait dans la petitesse et la pauvreté spirituelles, en quelque sorte résumées dans l'intention de faire la volonté du Seigneur. Une telle intention centrale suffirait à établir la moralité d'une conduite devant Dieu. Le témoignage d'un frère indiquerait la présence de cette attitude chez le père M.-D. Philippe :

> Celui-là donc qui, pensant être dans l'Esprit, accepte de transgresser la loi commune, doit accepter aussi la condamnation qui pourrait en découler. Certes, l'essentiel est d'avoir voulu être docile à l'Esprit Saint et donc juste devant Dieu, peu importe alors notre condamnation devant les hommes. Je ne peux dire que c'est littéralement ce que m'a dit le P. Philippe mais je sais que c'est bien ainsi que je l'ai compris et bien ainsi que par la suite je l'ai pratiqué. Il me semble que c'est aussi cela qui m'a permis d'interpréter le silence du P. Philippe quand quelque temps avant sa mort je lui demandais ce qu'il pouvait nous dire à propos du dossier qui était contre lui à Rome. Son silence, qui m'avait étonné car nous parlions alors librement, voulait me dire en substance ceci : « J'ai fait ce que j'ai cru bon de faire, si je suis condamné par Rome c'est normal mais j'ai confiance d'avoir agi dans l'Esprit »[1].

En particulier, la doctrine sur l'intention et son enracinement dans la conception de l'emprise de l'Esprit Saint servent à justifier des actes à caractère sexuel. L'intimité physique est jugée non-sexuelle en raison de l'intention. Ce ne serait en effet pas la jouissance physique qui y serait recherchée. L'intention serait au contraire d'exprimer l'amour divin et la miséricorde. Puisque cette intention est pure, les gestes seraient purs[2]. Ils ne peuvent pas, en tout cas, être jugés de l'extérieur. Au fond, seul le sujet lui-même, et son directeur au for interne, serait apte à juger de la moralité de ses actes. Cela se reflète dans cet extrait de la conférence du père M.-D. Philippe, le 4 mars 2005 : « c'est à travers cet amour-là que nous-mêmes nous pouvons très bien sentir jusqu'où ces manifestations de charité fraternelle peuvent s'exprimer[3]. »

Enfin, on peut se demander si la place absolue donnée aux dons du Saint-Esprit n'expliquerait pas en partie la relativisation indue des vertus morales chez Marie-Dominique Philippe (nous l'avons vue ci-dessus à la section IV). Or, d'après le *Catéchisme de l'Église Catholique* :

> De toutes ses forces sensibles et spirituelles, la personne vertueuse tend vers le bien ; elle le poursuit et le choisit en des actions concrètes[4].

Les vertus interviennent donc selon le *Catéchisme* de façon primordiale pour l'unification de la personne dans sa vie spirituelle. De leur côté, toujours selon le *Catéchisme*, les dons du Saint-Esprit interviennent pour soutenir la « vie morale des chrétiens »[5]. Dans cette conception, les dons apparaissent en soutien aux vertus.

Il est donc délicat de trop relativiser les vertus. Cela risque de déséquilibrer l'ensemble que composent dans la grâce les vertus et les dons. Saint Thomas d'ailleurs prend garde de ne pas comparer univoquement dons et vertus. S'il reconnaît que selon l'ordre de perfection et de dignité les dons passent avant les vertus intellectuelles et morales (mais après les vertus théologales), selon l'ordre de génération ou de disposition les vertus morales et intellectuelles précédent les dons : « car

---

[1] Témoignage, AGCSJ.

[2] Selon cette conception, la pénétration sexuelle seule ferait sortir de la bonne intention compatible avec la conduite du Saint-Esprit. Voici un extrait du témoignage d'un frère sur son « initiation » par une sœur : « Même si nos échanges n'étaient pas "complets" -- elle disait qu'il ne le fallait pas car cela n'aurait plus été de l'Esprit Saint – nos relations devinrent vraiment charnelles et remplissaient imaginativement ma vie » (témoignage, AGCSJ).

[3] M.-D. PHILIPPE, Conférence de Retraite de Communauté à Rimont, le 4 mars 2005 au matin. Cf. annexes générales.

[4] CEC, n° 1803.

[5] CEC, n° 1830 : « La vie morale des chrétiens est soutenue par les dons du Saint-Esprit ». Cf. THOMAS D'AQUIN, ST III, q. 7, a. 5, arg. 1 : « Comme en effet il est communément dit, les dons sont accordés pour aider les vertus *[in adiutorium virtutum]* » ; *ibid.,* ad 1 : « les vertus ont besoin d'être aidées par les dons *[virtutes indigent adiuvari per dona]*, qui perfectionnent les puissances de l'âme selon qu'elles sont mues par l'Esprit Saint ».

du fait que l'homme se comporte bien quant à sa propre raison, il est disposé à bien se comporter dans son ordre à Dieu[1]. » Il faut en ce sens présenter les vertus avant les dons[2], et insister sur leur importance, y compris dans l'ordre surnaturel à la béatitude divine.

Dans sa manière de situer absolument les dons au-dessus des vertus, le père Philippe a pu être influencé par des devanciers dominicains. Dans leur perspective, notamment celle du père Garrigou-Lagrange (influencé dans sa formation par le père Dehau[3]) :

- D'une part la « théologie des dons du Saint-Esprit devient le pivot doctrinal de l'étude de la mystique[4] » ;
- Et d'autre part l'exercice de la vie chrétienne selon les dons se situe « au-delà » des vertus morales.

Afin de mieux manifester cela, mettons en parallèle trois textes, les deux premiers de R. Garrigou-Lagrange et le troisième de M.-D. Philippe :

> […] tandis que la vie ascétique est caractérisée par la *prédominance du mode humain* des vertus chrétiennes, que nous exerçons à volonté, la vie mystique a pour caractère distinctif *la prédominance du mode surhumain ou divin* des dons du Saint-Esprit, c'est-à-dire une *connaissance infuse* et *un amour infus*, qui ne peuvent être le fruit de notre effort personnel[5].

> *Les dons du Saint-Esprit* sont doublement surnaturels, non seulement dans leur essence (comme les vertus théologales et les autres vertus infuses), mais dans leur mode d'action ; par eux l'âme ne se dirige plus elle-même avec le concours de la grâce, mais elle est dirigée et mue immédiatement par l'inspiration divine ; et lorsque par une fidélité parfaite au Saint-Esprit elle vit habituellement sous le régime des dons, elle est dans un état passif[6].

> Par le don de conseil, la prudence infuse peut s'élever au-dessus de son mode humain d'exercice vertueux, et se mettre immédiatement et directement sous les ordres et les conseils de Dieu. « L'Esprit Saint vous enseignera tout […]. Il vous conduira vers la vérité tout entière » [Jn 14, 23 et 16, 13]. C'est alors l'Esprit Saint lui-même qui dirige notre vie, nous faisant entrer dans les vues de son gouvernement divin, et nous permettant de nous y conformer immédiatement. Cette présence en nous du « conseil de la volonté » [cf. Ep 1, 11, Vulgate] de Dieu, du conseil de son amour, nous fait juger de tout ce que nous devons faire, non plus selon un mode humain (même ordonné à une fin surnaturelle), mais selon une connaturalité avec l'amour divin, une expérience affective des choses de Dieu[7].

La communauté de pensée est patente. Chez les deux dominicains, par « les dons, en particulier par le don de sagesse, le sujet passe du mode humain des vertus, à un mode "suprahumain" incomparablement plus qualifié[8]. » On relève donc une similitude, et sans doute une parenté, dans la façon de placer les dons au-delà des vertus.

Ceci a pu aboutir chez le père M.-D. Philippe à un relatif délaissement des vertus morales. Dans son enseignement, la place accordée aux dons paraît diminuer d'autant la part des vertus. En témoigne la suite du passage de l'ouvrage sur *Le Mystère du Christ crucifié et glorifié* cité ci-dessus. M.-D. Philippe y traite de la « mortification » de la prudence par le don de conseil :

> Le don de conseil vient donc mortifier la prudence acquise dans son exercice ; grâce à ce don, nous acceptons que l'Esprit Saint s'empare de notre jugement prudentiel et, en le transformant de l'intérieur, le

---

[1] THOMAS D'AQUIN, ST I-II, q. 68, a. 8, ad 2.

[2] C'est bien l'ordre suivi par le CEC dans son article sur les vertus (n° 1803-1845), et déjà par Thomas d'Aquin dans la partie morale de sa *Somme de théologie*.

[3] Cf. par exemple M. FOURCADE, *Feu la modernité ? Maritain et les maritainismes*, t. 1 : *Antimodernes, ultramodernes (1906-1926)*, Nancy, Arbre bleu, 2021, p. 85, pour l'influence conjointe des pères Gardeil et Dehau sur le père Garrigou-Lagrange.

[4] B. MINVIELLE, Qui est mystique ? Un demi-siècle de débats (1890-1940), Paris, CLD, 2017, p. 76.

[5] R. GARRIGOU-LAGRANGE, *Perfection chrétienne et Contemplation, selon S. Thomas d'Aquin et S. Jean de la Croix*, t. 1, Saint Maximin/Ligugé, Éd. de la Vie Spirituelle, 1923, p. 338-339 (italiques dans l'original). Voir aussi *ibid.*, p. 353.

[6] *Ibid.*, p. 34 (italiques dans l'original). Pour le contexte de ces textes, lire B. MINVIELLE, *Qui est mystique ? Un demi-siècle de débats, op. cit.,* en particulier les p. 75-76.

[7] M.-D. PHILIPPE, *Le mystère du Christ crucifié et glorifié*, Paris, Fayard, 1996², p. 229.

[8] B. MINVIELLE, Qui est mystique ? Un demi-siècle de débats, op. cit., p. 75.

> mette tout entier au service de l'amour. Il faut que le mode humain rationnel de notre *imperium* disparaisse et se laisse transformer pour s'élever jusqu'aux exigences de l'amour divin. Dans cette docilité au conseil divin, la prudence avec tout ce qu'elle implique de jugement personnel, de maîtrise au sujet de ses activités, doit accepter la dépendance totale à l'égard de l'Esprit Saint : « Quand tu étais jeune, tu te ceignais toi-même et tu allais où tu voulais ; quand tu seras devenu vieux, tu étendras les mains, un autre te ceindra et te mènera où tu ne voudras pas [Jn 21, 18][1]. »

On constate ici une opposition entre les vertus, au minimum leur exercice humain selon la raison, et la motion du Saint-Esprit selon ses dons. Et, au sein de cette opposition, il semble que le père Philippe installe un ordre unique entre vertus et dons (à la différence du père Garrigou-Lagrange, qui reconnaissait à la suite de saint Thomas que les vertus disposent aux dons[2]). Selon cet ordre, M.-D. Philippe donne la priorité uniquement aux dons, au détriment des vertus. En cela il sortirait de la tradition chrétienne, où les vertus sont fondamentales et toujours à respecter, comme premières responsables de notre orientation vers le bien à atteindre.

X. NATURE ET GRÂCE

Des remarques de sœurs ayant subi des abus de la part de Marie-Dominique Philippe font entrevoir une tendance à une certaine « extinction » de la personne humaine, chez la victime. Une sœur abusée sexuellement par M.-D. Philippe lui confiait ainsi vouloir « disparaître » en lui[3].

Dans quelle mesure ce genre de langage était-il suscité par l'abuseur, par son enseignement ? La même interrogation surgit à la lecture de ces mots d'Alix Parmentier au père M.-D. Philippe :

> […] j'ai le désir que Jésus arrache tout (m'arrache à lui [moi ?], si j'ose dire), qu'il n'y ait plus rien de moi[4].

Or on trouve chez M.-D. Philippe une tendance à la négation du « moi », qui va de pair avec sa conception d'une « emprise » du Saint-Esprit. Dans une retraite qu'il prêcha en 1947, on trouve ces passages :

> Dès qu'il y a emprise du don de Sagesse, nous nous trouvons à l'aise dans le Cœur de Notre Seigneur, sans inquiétude sur nous-mêmes, sans aucun retour, sans aucune curiosité féminine, autrement nous serions comme le théologien dont je vous parlais tout à l'heure. Et, en fait, il nous arrive bien quelquefois d'avoir envie de voir ce qui se passe encore plus que les théologiens. Il ne faut jamais chercher à regarder tant soit peu, à nous retourner sur nous-mêmes pour inspecter cette intimité divine avec un regard et un jugement humains, avec une curiosité humaine. Non, il faut que nous nous perdions divinement, complètement, dans cet Amour, que nous nous oubliions à tel point que nous soyons comme perdus pour nous-mêmes et pour les autres, et que nous laissions Notre Seigneur faire de nous absolument ce qu'Il veut, que nous n'ayons plus aucun souci, aucune inquiétude. Dieu ne veut pas d'alliage, si nous voulons mêler un peu d'humain, c'est fini[5].

Les deux notions de perte de soi-même et d'emprise de l'Esprit Saint par ses dons sont imbriquées l'une dans l'autre, dans la doctrine du père M.-D. Philippe. Celui-ci continue, dans la même retraite, cette fois-ci en parlant de « l'Amour de Dieu » qui « prend possession complète de nous » :

> On comprend, à ce moment, d'une façon expérimentale, vécue, qu'il n'y a que cela de vrai : l'Amour de Dieu, l'Unique Nécessaire. Tout le reste n'est rien. On comprend alors qu'il faut être séparé de tout, absolument de tout, et de nous-mêmes en premier lieu, pour pouvoir toucher cet Amour, être transformé par lui, pour pouvoir vraiment épouser cet amour, l'épouser au sens le plus fort dans des épousailles divines. Quand cet amour prend possession complète de nous, il nous donne la noblesse d'épouse de Dieu, il surélève

---

[1] M.-D. PHILIPPE, *Le mystère du Christ crucifié et glorifié*, Paris, Fayard, 1996[2], p. 229.

[2] Cf. R. GARRIGOU-LAGRANGE, *Perfection chrétienne et Contemplation, selon S. Thomas d'Aquin et S. Jean de la Croix*, t. 2, Saint Maximin/Ligugé, Éd. de la Vie Spirituelle, 1923, p. 483-493.

[3] Lettre, AMDP.

[4] Lettre d'Alix Parmentier, AMDP.

[5] M.-D. PHILIPPE, Retraite, Conférence du 8 août 1947 sur le don de sagesse, p. 15, AGCSJ.

> notre âme pour lui donner ce titre divin, pour lui permettre d'avoir sur toutes choses des vues d'épouse de Dieu[1].

Que veut dire être « séparé […] absolument de tout et de nous-mêmes en premier lieu » ? Cela signifie-t-il que l'humain doit disparaître dans l'œuvre de l'amour divin en nous ? Le Dieu de l'alliance peut-il exiger une telle séparation ? Cela paraît loin de ce qu'écrivait Thomas d'Aquin : « la grâce ne supprime pas la nature, mais la perfectionne […][2] ».

Toujours au sujet du don de sagesse, M.-D. Philippe écrit dans *Le mystère du Christ crucifié et glorifié* :

> Le don de sagesse, nous faisant vivre des secrets de l'amour divin, nous plonge dans un silence d'autant plus profond que le secret qui nous est communiqué est un *secret substantiel* capable de s'emparer de *tout* ce qu'il y a de vital en nous. C'est alors qu'il nous fait vivre avec Dieu dans la solitude, l'obscurité de la foi, l'abdication de toute sagesse humaine […]. Même dans ce don, le plus éminent de l'Esprit Saint, il y a cet aspect de mortification : il est si caché qu'il échappe à la conscience psychologique même de ceux qui sont philosophes ou théologiens, mais il n'en est pas moins réel, il surpasse même l'aspect ascétique de l'exercice des autres dons, car il porte sur ce qu'il y a en nous de plus vital. Cette abdication de notre moi le plus profond implique néanmoins une merveilleuse exaltation, car notre esprit est alors associé intimement aux secrets de Dieu et de son gouvernement paternel sur nos âmes et sur l'Église, dans la lumière du secret familial de la Sainte Trinité[3].

Le terme d'« abdication », employé pour « toute sagesse humaine » et « notre moi le plus profond », est excessif, car il pourrait laisser entendre que la grâce remplace la nature. Il vaudrait sans doute mieux parler d'une « suspension » de l'exercice de certaines puissances de l'âme. En tout cas, il est problématique de rapprocher la nuit de la foi de l'abdication de la sagesse humaine.

De même, dans l'ouvrage *Mystère de Marie* :

> Tout ce qui est extrinsèque à ce mystère [de Dieu] ne fait pas partie de la contemplation divine. Et, par le fait même, toute attitude réflexe et subjective est contraire à la contemplation divine. Substantiellement, c'est toujours la même charité qui impose son exigence propre de silence, d'intériorité et de don de soi ; peu importe d'ailleurs la manière dont elle l'exige. Ce qui est sûr, c'est qu'elle l'exige toujours, car cette exigence fait partie de sa nature même d'amour divin, d'amour absolu et jaloux, qui ne peut souffrir d'être comparé à aucun autre amour, qui ne peut souffrir de discussions, de raisonnements, de vains bavardages, qui demande que tout notre « moi » soit livré totalement à l'amour de Dieu qui, avec avidité, tâche de se découvrir ou au moins de se pressentir au plus intime de nous-mêmes […][4].

Il est difficile d'exclure quoi que ce soit d'une contemplation « divine », qui en réalité s'étend à tout ce qui existe. Peut-on en vérité affirmer que toute attitude réflexe est contraire à la contemplation et au mystère de Dieu ? En outre, le risque d'un tel langage est de faire croire que la croissance dans la charité exige une extinction des « raisonnements ». De la part d'un auteur d'abus, cela va lui permettre de manipuler sans difficulté. Voici un extrait du témoignage de Michèle-France Pesneau :

> Ma capacité de raisonnement se tait devant le Père Marie-Dominique, qui m'a dit, une fois précédente que je ne devais « surtout pas essayer d'analyser » ce qui se passe dans ma vie spirituelle, dont il a d'ores et déjà pris le contrôle, associant abus de pouvoir spirituel et abus sexuel[5].

En réponse à l'injonction, la victime sous emprise pourra elle-même s'inhiber, s'interdire de réfléchir. Citons deux témoignages qui montrent comment une personne victime peut intérioriser qu'il s'agit d'un « mystère », devant lequel elle doit garder le silence. Une jeune femme a témoigné à la commission SOS abus, à propos d'un frère ayant abusé d'elle :

> Il m'était donné de vivre quelque chose du mystère de l'incarnation par son intermédiaire[6].

---

[1] *Ibid.*, p. 18.
[2] THOMAS D'AQUIN, ST I, q. 1, a. 8, ad 2.
[3] M.-D. PHILIPPE, *Le mystère du Christ crucifié et glorifié*, Paris, Fayard, 1996², p. 94-95 (italiques dans l'original).
[4] M.-D. PHILIPPE, *Mystère de Marie. Croissance de la vie chrétienne*, Paris, Fayard, 1999², p. 62-63.
[5] M.-F. PESNEAU, *L'emprise*, Villeurbanne, Golias, 2020, p. 69.
[6] Rapport de la Commission SOS abus de 2019, ACASJ.

Une personne victime de M.-D. Philippe témoigne du silence dans lequel elle s'est crue forcée d'entrer :

> Le Père M.-D. Philippe m'a embrassée une deuxième fois. Puis une troisième. En sortant de l'entretien, j'étais prise entre deux sentiments contradictoires. – sidérée et écœurée qu'il ait pu m'embrasser de « baisers conjugaux » et de m'être laissé faire. – et comme « séduite » : un tel geste du fondateur, considéré par beaucoup comme un saint, à l'égard de quelqu'un comme moi « une rien du tout » me donnait l'impression d'être unique et d'avoir de la valeur à ses yeux, moi qui n'en avais pas aux miens. Prise entre ces deux sentiments, j'ai raconté l'épisode au père de Saint-Jean qui m'accompagnait spirituellement. Aussitôt il m'a répondu : « Le Père est vraiment génial ! (sous-entendu d'avoir compris votre souffrance et de vous avoir ainsi témoigné de l'amour de Dieu). Mais vous ne pouvez pas raconter cela car personne ne peut comprendre : le Père serait pris pour un pervers. Il faut garder cela comme un secret ». C'est ainsi que j'ai gardé ce secret jusqu'à aujourd'hui... pendant 17 ans[1].

Toujours dans l'ouvrage *Mystère de Marie*, M.-D. Philippe parle aussi du sacrifice qui serait exigé du « moi psychologique » :

> C'est pourquoi il est tout à fait normal que l'obéissance chrétienne, nous faisant vivre de la volonté de Dieu et réalisant en nous le règne du Christ, sauve le Christ en nous et en même temps soit l'occasion du sacrifice de notre petite personnalité, de notre « moi psychologique », avec tout ce qu'il possède de relations et de ramifications extérieures ou cachées[2].

Qu'entend l'auteur par ces expressions, « petite personnalité », « moi psychologique » ? Outre un ensemble de « relations et de ramifications », ces expressions recouvrent beaucoup de choses :

> Ne portons-nous pas en nous beaucoup de qualités, de pouvoirs, d'activités, qui ne sont pas mauvaises en soi, qui ne sont pas coupables et dont nous n'aurions jamais pensé qu'ils puissent être matière à sacrifice : l'obéissance chrétienne, qui est une obéissance qui nous unit toujours à la croix du Christ, bien souvent nous en demande le sacrifice. Et plus l'obéissance est parfaite, plus elle implique nombre de ces sacrifices[3].

L'impression demeure que l'obéissance chrétienne réclamerait une certaine dépersonnalisation, sans trop de regard à ce que Dieu peut effectivement demander. Cela risque de revenir à opposer foncièrement la grâce à la nature. Comme nous l'a écrit sœur Geneviève Médevielle :

> Il manque dans cette interprétation de la mystique l'étape du consentement (le *Fiat*) à avancer en étant dépris des appuis familiers.

Certes, le père Marie-Dominique Philippe a beaucoup commenté le *Fiat* de Marie. Mais ici se fait jour une tendance à inclure notre personnalité et nos qualités dans la « matière à sacrifice ». Or on ne peut renoncer à ce qui nous rend autonomes dans notre jugement et notre choix. Il est toujours nécessaire de discerner si telle ou telle offrande doit être faite. Le sacrifice de choses bonnes est parfois demandé par Dieu, mais c'est toujours en vue de la perfection chrétienne, c'est-à-dire de l'épanouissement dans la grâce de ce qu'il y a d'essentiel et de plus précieux en chaque personne humaine[4].

On trouve de semblables ambiguïtés de langage ou de pensée dans d'autres passages du même ouvrage :

> Le Verbe de Dieu s'imprime comme de l'intérieur en son esprit, de sorte que l'esprit de Marie se trouve comme possédé par le Verbe. « Le Christ habite en nos cœurs par la foi. » [cf. Ep 3, 17]. Le Verbe de Dieu habite son esprit et le possède[5].

---

[1] Témoignage, ACASJ.

[2] M.-D. PHILIPPE, *Mystère de Marie. Croissance de la vie chrétienne*, Paris, Fayard, 1999², p. 185-186.

[3] *Ibid.*, p. 185.

[4] On peut citer à cet égard les explications de BENOIT XVI sur l'attitude chrétienne envers *l'eros*, dans son Encyclique *Deus caritas est*, du 25 décembre 2005, n° 5 : « Des purifications et des maturations sont nécessaires ; elles passent aussi par la vie du renoncement. Ce n'est pas le refus de l'*eros*, ce n'est pas son "empoisonnement", mais sa guérison en vue de sa vraie grandeur ».

[5] M.-D. PHILIPPE, *Mystère de Marie. Croissance de la vie chrétienne*, Paris, Fayard, 1999², p. 94.

Dans quel sens M.-D. Philippe utilise-t-il le terme « possédé » ? Est-ce pour signifier une radicale perte d'autonomie, comme analogiquement dans une possession démoniaque où le sujet n'est plus lui-même, étant mû par le démon ? Saint Thomas d'Aquin prend une position inverse, en parlant de la manière dont nous « possédons » les personnes divines dans la grâce[1]. Voici encore un nouvel extrait du *Mystère de Marie* :

> [Marie] vit de [la] paternité tout aimante [du Père] et s'y livre avec un nouvel élan d'amour pour que le Père s'empare de toute sa vie et y mette son emprise. […] Ce sont bien les ultimes justifications de l'intelligence humaine qui doit alors comme abdiquer tous ses droits pour se cacher dans l'amour divin, s'y livrer volontairement comme prisonnière de ses exigences propres, comprenant que pratiquement il vaut mieux entrer dans le royaume de Dieu « volontairement borgne ou aveugle » que d'avoir voulu mesurer, limiter, en la déterminant, la parole de Dieu. L'Amour, s'emparant totalement de la vie de Marie, exige comme une nouvelle remise de son intelligence, pour laisser la vérité divine tout envahir plus profondément encore, jusqu'aux retranchements les plus cachés et les plus intimes de son intelligence humaine. L'amour divin a tous les droits. Il peut tout réclamer pour être plus libre et se communiquer davantage. C'est grâce au don d'intelligence que la foi creuse si profondément ces abdications du côté de l'exercice de la faculté intellectuelle humaine […][2].

Relevons déjà l'affirmation : « L'amour divin a tous les droits ». Elle pose problème si elle sous-entend que Dieu pourrait agir de façon capricieuse, sans tenir compte de ce qu'est sa créature et de ses besoins essentiels. Comme l'explique Thomas d'Aquin, Dieu agit toujours selon sa sagesse et sa bonté. Cela inclut, toujours d'après saint Thomas, le respect de la justice envers sa créature : Dieu procède à son égard « selon l'ordre et la proportion qui conviennent ; en quoi consiste la raison de justice *[in quo consistit ratio iustitiae]* [3] ». L'idée que l'on puisse perdre « tous ses droits », en particulier dans la vie religieuse, a désarmé des personnes face à l'injustice et aux auteurs d'abus.

Remarquons ensuite qu'à nouveau Marie semble devoir être dépossédée : surtout de son intelligence, dans une certaine mesure de sa volonté et de son libre-arbitre aussi. C'est une compréhension de la sanctification où Dieu dirigerait tout. Pour reprendre les expressions de la théologie classique de la grâce[4], la grâce « coopérante » (où la volonté libre coopère avec Dieu et sa grâce) finirait par disparaître, au profit de la seule grâce « opérante » (où la grâce de Dieu meut la volonté). Comme l'écrit sœur G. Médevielle : nous sommes face à une « théologie de la grâce déconnectée de la finitude humaine ».

Une telle dérive se rapproche du quiétisme, ainsi analysé par le théologien thomiste Charles Journet :

> L'erreur centrale du quiétisme est d'opposer, de mettre en conflit, la passivité et l'activité, l'amour des fins et le choix des moyens, les motions de la grâce opérante et les motions de la grâce coopérante, les exigences de la vie mystique et les exigences de la vie ascétique. […] Instaurer une opposition entre la passivité de la grâce opérante et l'activité de la grâce coopérante n'est possible que si l'on commence à imaginer que les motions de la grâce opérante se produisent sans doute dans l'homme, mais sans le pénétrer, sans l'imprégner, sans l'engager, sans l'intéresser ; que si l'on commence à imaginer que, sous les motions de la grâce opérante, l'âme demeure étrangère, qu'elle est, non pas traversée par elles selon son axe le plus intime, mais juxtaposée à elles ; en un mot, que si l'on instaure, entre la grâce opérante et la libre activité de l'âme, un régime de séparation et de division. C'est, en effet, sous le signe de la division que se constitue le quiétisme, […] il divise la passivité de l'activité […][5].

Comparons avec l'exposé, toujours par Ch. Journet, sur l'unité entre grâce opérante et grâce coopérante :

> Plus l'âme se laisse envahir par les ondes invisibles, mais toujours présentes de la grâce opérante, plus aussi elle se sent pressée de passer, sous la motion de la grâce coopérante, à l'exercice des actes des vertus morales de la vie chrétienne. […] *L'activité* — nous ne disons pas l'agitation — s'accroît aussi, en même

---

[1] Cf. THOMAS D'AQUIN, ST I, q. 38, a. 1 ; q. 43, a. 3.

[2] M.-D. PHILIPPE, *Mystère de Marie*, *op. cit.*, p. 318-319.

[3] THOMAS D'AQUIN, ST I, q. 21, a. 4, c.

[4] Cf. THOMAS D'AQUIN, ST I-II, q. 111, a. 2. Thomas prend soin de noter que « grâce opérante et grâce coopérante sont la même grâce, distinguée selon des effets divers » (*ibid.*, ad 4). Voir l'analyse éclairante de la grâce opérante et de la grâce coopérante par C. JOURNET, *Le quiétisme. Sa déviation théologique*, Fribourg, Saint-Paul, 1950, p. 5-7.

[5] Ch. JOURNET, *Le quiétisme. Sa déviation théologique*, *op. cit.*, p. 9-10.

> temps que la *passivité* et *sous la pression même de la passivité*. Il est exact que, dans la mesure où une âme devient plus docile aux conduites de l'Esprit Saint, la grâce opérante et la passivité gagnent sur elle, et s'emparent toujours davantage de ses puissances ; en sorte qu'elle commence à s'acquitter spontanément, surtout en ce qui concerne l'oraison, de bien des tâches qui lui coûtaient auparavant délibération et effort. Néanmoins, cela ne signifie aucunement que la grâce coopérante et que la délibération disparaissent : leur champ d'action se déplace, et là même où elles voient leur domaine se rétrécir, elles deviennent d'une délicatesse et d'une exigence encore inconnues […]. C'est parce que les grandes impulsions de la grâce opérante s'emparent de l'élan le plus foncier de l'homme, l'imbibent, l'imprègnent de leur clarté et de leur sainteté, qu'elles vont provoquer en ce même homme un besoin incoercible d'agir, pour accorder progressivement, sous les motions de la grâce coopérante, toutes les régions de son être à ces impulsions primordiales[1].

L'abdication de la nature prônée par M.-D. Philippe peut d'autant plus inquiéter que Marie est donnée en exemple pour la vie chrétienne. Il suffira que l'auteur d'abus se présente comme détenteur de la « vérité divine » et instrument de l'« Amour » pour que la personne victime, appelée à vivre comme Marie, cède et s'en remette à lui. Rappelons-nous le récit de S. Ducrey, à qui son abuseur intimait :

> […] sois comme Marie qui disait oui à tout, avant même de comprendre[2].

Il serait plus exact d'affirmer que Marie acquiesce à l'invitation divine au-delà de ce qu'elle en comprend. Mais surtout de telles attitudes posent question : comment peut-on exiger envers soi une confiance qui n'est légitimement donnée qu'à Dieu ?

Il peut être éclairant de compléter avec des extraits du père Pierre-Thomas Dehau, l'oncle dominicain des frères Philippe, qui a exercé une grande influence sur eux. Quand ils nous ont été transmis, ces extraits avaient été regroupés parce que portant sur l'instrument :

> Un pur instrument de Dieu, c'est l'infini parce que c'est Dieu lui-même ; il fait plus en un instant que les plus grands génies pendant des siècles. Mais il faut se laisser briser de mille manières, se laisser mettre en pièces, accepter des humiliations dures, parfois terribles... Il faut avoir connu l'infirmité jusqu'à l'anéantissement total, jusqu'à la toute-infirmité.
>
> La puissance est en raison directe de l'infirmité.
>
> Le meilleur instrument n'est pas le plus éclatant, mais l'être le plus dépouillé de lui-même et le plus livré à Dieu.
>
> L'instrument n'agit qu'en vertu de sa passivité vis-à-vis de la Cause première.
>
> Si nous voulons opérer des merveilles, faisons-nous très humblement de purs instruments. Dieu peut se servir de n'importe qui, mais jamais Il ne se sert des orgueilleux.
>
> Les conditions requises pour de véritables instruments sont, avec l'humilité, la générosité et la dépendance. Générosité sans bornes ; dépendance absolue, passive.
>
> Regardons Dieu sans cesse ; ne le perdons pas de vue sous prétexte de regarder les âmes. Il faut que les âmes, quand nous avons contact avec elles, sentent la transparence de l'instrument que nous devons être, et de ce fait se rendent compte que c'est bien à Notre-Seigneur, et à LUI SEUL qu'elles ont affaire[3].

[1] *Ibid.*, p. 8-9 (italiques dans l'original).
[2] S. DUCREY, *Étouffée. Récit d'un abus spirituel et sexuel. Témoignage*, Tallandier, 2019, p. 28.
[3] Extraits d'œuvres de P.-Th. DEHAU, Archives de la Commission interdisciplinaire (soulignements et majuscules dans l'original. Seules quelques fautes d'orthographe ont été corrigées). La même doctrine se trouve dans l'ouvrage du même auteur, *Des fleuves d'eau vive*, Lyon, Éd. de l'Abeille, 1942, notamment p. 22-29.33.128-129.132-134.141.

Le frère Emmanuel Perrier, dominicain de Toulouse et directeur de l'Institut Saint Thomas d'Aquin (ISTA), a accepté de commenter ces extraits, lors d'une réunion en visioconférence avec des membres de la Commission interdisciplinaire, le 24 février 2022. Voici quelques extraits d'une transcription de son intervention :

> La compréhension de l'instrument [par le père Dehau] se fait sur le mode technique. Le père Dehau retient la passivité, c'est-à-dire le fait de n'offrir aucune résistance à l'agent principal. Celui qui dirige l'instrument en fait ce qu'il veut. Voilà la justification apportée aux actes moraux mauvais.
>
> Le modèle de l'instrument est donc l'instrument inanimé, qui n'est pas principe de ses actes. C'est le contraire d'un être vivant, dont le propre est d'être principe de ses actes. Et d'un être vivant rationnel, qui est principe dans toutes les dimensions de l'agir, qu'il s'agisse de l'efficience, de l'objet ou de la fin de l'acte. À la différence d'un instrument rationnel, un instrument inanimé n'a aucune maîtrise sur les actes produits par lui. Le tournevis ne sert qu'à visser selon sa forme. Il ne fait qu'être appliqué à l'effet, pour que la forme produise son effet. C'est cette instrumentalité que le père Dehau retient. On voit aussi [dans ces extraits] un trajet spirituel pour implanter cette attitude d'instrument inanimé. Il faut aller « jusqu'à l'anéantissement total ».
>
> Cela implique de déconstruire tout ce qui est structure naturelle et rationnelle de l'agir humain : l'homme est naturellement maître de ses actes. Il faut donc qu'il apprenne à se laisser déconstruire dans ses actes en se vidant lui-même, de sa nature, de son être, pour devenir un instrument véritablement passif. On doit neutraliser les principes [comme la conscience morale] qui font de lui un agent responsable. Comme s'il fallait être inanimé, tel un tournevis, entre les mains de Dieu[1].
>
> On voit bien en même temps le but poursuivi : plus je me vide de moi-même, plus je suis dépossédé de ma nature et déconstruit, plus tout ce que je ferai sera habité par l'infini. C'est un anéantissement de la cause seconde, qui se vide d'elle-même, pour qu'elle ne soit plus que transparence envers l'agir de la Cause première. Elle sera devenue une sorte de fantôme. Alors elle sera porteuse de l'infini, unie à la cause première. […] C'est une recherche du vide intérieur, qui sera le plein parce que Dieu le remplit. Cela fait beaucoup penser à Maître Eckhart […]. Eckhart, c'est une spiritualité du vide, de l'anéantissement. Il faut n'avoir plus aucune forme[2].
>
> Si on regarde les conséquences de cette vision : la vie spirituelle va progressivement neutraliser les ressorts moraux de la personne. On va trouver un accomplissement dans la désagrégation de l'identité personnelle, dans le fait de n'avoir plus de consistance morale, de personnalité. C'est à peu près Eckhart : identifier le vide, une espèce d'absolue disparition du moi, à l'extase spirituelle, à la présence de Dieu. Cela pose évidemment des difficultés : il est compliqué d'articuler la doctrine morale avec [cette doctrine].
>
> […] On est à l'exact opposé de saint Thomas d'Aquin[3]. Pour celui-ci, la puissance de Dieu se manifeste dans le fait de donner à des causes secondes la dignité d'être cause[4], et notamment une causalité libre. Cela ne diminue en rien sa puissance, mais au contraire la manifeste. La cause seconde ne concurrence en rien la Cause première. En cela éclate la gloire de Dieu. Le saint est la plus grande gloire de Dieu. Voilà, dans la perspective de saint Thomas, ce qui constitue l'exigence morale : l'homme doit se servir de toute sa capacité moralement, parce que c'est pour cela que Dieu l'a fait. Le chemin de perfection est le chemin d'affermissement des capacités humaines à se mouvoir et à agir librement. C'est le contraire de P.-Th. Dehau, pour qui l'instrument est un obstacle. Tout ce qui est accordé à l'instrument l'empêche d'être assimilé à Dieu. […]
>
> Cette compréhension de l'instrument par le père Dehau a [donc] une conséquence : plus l'instrument est passif, plus le mal causé par l'instrument est causé par la cause principale. C'est un moyen de disculpation. […] si je commets des péchés, c'est Dieu qui me les fait faire et puisque Dieu est bon, c'est donc que ce ne sont pas vraiment des péchés. Dans cette perspective, Dieu devient cause du mal, ce qui est profondément pervers. […]

---

[1] Ce qui est contraire à la conception de THOMAS D'AQUIN : cf. ST I-II, q. 68, a. 3, ad 2.

[2] Pour des résumés commodes de la position d'Eckhart sur ce sujet, on peut consulter : P. MACARY-GARIPUY, « L'ex-sistence de la déité chez Maître Eckhart », *Psychanalyse*, vol. 20, no. 1, 2011, p. 65-71 (https://www.cairn.info/revue-psychanalyse-2011-1-page-65.htm#re3no3 ; consulté le 22 juillet 2022) ; P. IDE, « Le don de l'être chez Maître Eckhart. Lumières et ombres 2/3 » (http://pascalide.fr/le-don-de-letre-chez-maitre-eckhart-lumieres-et-ombres-2-3/#_ftnref55 ; consulté le 22 juillet 2022).

[3] Cf. THOMAS D'AQUIN, ST I, q. 103, a. 5, ad 2 et 3.

[4] Cf. *ibid.*, q. 22, a. 3, c.

> On est face à des dévoiements spirituels, non des dévoiements psychologiques. Même si des éléments psychologiques peuvent entrer en ligne de compte. C'est une construction spirituelle typique : c'est l'intelligence qui se forge sa propre vision des choses à partir de la révélation et de la Parole de Dieu. On procède à une déconstruction de la nature, une « dénaturation » : « Si on veut mêler un peu d'humain, c'est fini »[1]. La conséquence est très concrète : il ne faut surtout plus de réflexion, de prise en compte des fins particulières, des outils de la raison [pour gouverner] ses actes (notamment la loi enseignée par Dieu, qu'il s'agisse de la loi naturelle, de la loi positive ou de la loi évangélique). Tous les discours de la raison, les manières de juger habituelles sont court-circuitées. On use de la théologie des dons [du Saint-Esprit] pour court-circuiter le fonctionnement normal de la nature humaine. […] Cela rend contradictoire et incompréhensible pour les autres hommes ce que l'on fait.
>
> Il ne s'agit pas tant d'un héritage de la théologie des dons [du Saint-Esprit] qu'une utilisation que l'on en fait : on est allé chercher un petit fondement pour justifier la déconnexion d'avec la morale humaine [basée sur] ce que l'homme est et qui consiste à agir avec raison et prudence. La théologie des dons [du Saint-Esprit] est un outil pour justifier l'illumination [directe par Dieu pour la connaissance] et l'action divine de l'instrument. Un divin qui n'est plus humain ! Cela rejoint un courant du XIX^e^ siècle dans la théologie des dons : courant illuministe, soutenant le mode suprahumain, tout simplement divin, d'agir [selon la motion de l'Esprit Saint, grâce aux dons qui disposent à cette motion].
>
> Thomas d'Aquin étudie et répartit les dons [du Saint-Esprit] selon leurs liens aux vertus. Alors qu'avec ce courant on met de côté les vertus pour vivre des dons. Voilà la coupure entre mystique et morale. C'est un mode alternatif aux vertus, au lieu du mode absolument complémentaire chez saint Thomas. […]

Ces remarques du frère E. Perrier sur les propos de P.-Th. Dehau doivent être complétées en ce qui concerne M.-D. Philippe. Celui-ci connaissait évidemment la distinction entre cause première et cause seconde, et y recourait. On peut le voir par exemple dans le texte d'une conférence donnée à la Mission de l'Immaculée, à Fribourg, le 2 mars 1976. À propos de l'infaillibilité de Pierre et de ses successeurs, le père Marie-Dominique y défend la causalité seconde du pape Paul VI, le pape de l'époque :

> L'alliance de Dieu avec Pierre est une alliance avec un homme. Dieu ne pratique pas d'opération chirurgicale qui ferait du Pape un instrument sans liberté : « Tu seras Pape ? À partir de ce moment-là, tu ne seras plus libre ; tu seras uniquement un instrument, un robot du Saint-Esprit ! » Non, Dieu ne fait pas cela ; le Saint-Esprit, du reste, n'aime pas les hommes-robots. Le Pape reste « cause seconde », il reste un homme libre, mais l'Esprit Saint l'enveloppe de sa nuée pour qu'il puisse dire exactement ce qu'il doit dire, au niveau de la foi et de toutes les conséquences de la foi […][2].

Cependant, on retrouve au passage une tendance analogue à accroître la part du Saint-Esprit aux dépens de l'être humain, quand le père Marie-Dominique affirme : « l'Esprit Saint l'enveloppe de sa nuée pour qu'il puisse dire exactement ce qu'il doit dire ». Même le « charisme d'infaillibilité »[3] du Pontife romain s'exerce en réalité dans le plein respect de ses facultés et de la recherche humaine de vérité. Les définitions qu'il prononce, comme celle de l'Immaculée Conception[4] et de l'Assomption[5], ont été élaborées après un travail théologique sur les sources (scripturaires et patristiques notamment) et la consultation des évêques[6]. Voilà ce qu'il conviendrait d'expliciter davantage. Cela permettrait de mieux approcher comment en ce domaine le pape « reste "cause seconde", […] un homme libre ».

Toutefois, le rappel de la causalité seconde s'applique ici à un domaine avant tout intellectuel, celui de l'infaillibilité pontificale. L'ordre pratique, dans le concret de l'existence, appelle un respect effectif de la causalité seconde des personnes, c'est-à-dire de leur liberté. C'est ce respect qui manque dans l'abus.

---

[1] M.-D. PHILIPPE, Retraite, Conférence du 8 août 1947 sur le don de sagesse, p. 15, AGCSJ (cité plus haut).
[2] ID., Conférence donnée à la Mission de l'Immaculée, à Fribourg, 2 mars 1976, dans *Documents paternité* n°204, février-mars 1979, p. 33-58 [p. 49].
[3] CONCILE VATICAN II, Constitution dogmatique sur l'Église *Lumen gentium*, 21 novembre 1964, n° 25.
[4] Cf. PIE IX, Bulle *Ineffabilis Deus*, 8 décembre 1854 (DH 2800-2804).
[5] Cf. PIE XII, Constitution apostolique *Munificentissimus Deus*, 1^er^ novembre 1950 (DH 3900-3903).
[6] Voir par exemple R. LAURENTIN, *Court traité de théologie mariale*, Paris, Lethielleux, 1953, p. 59-61.

Au final, la différence frappe avec l'insistance de Thérèse d'Avila au dernier chapitre des « Septièmes demeures » du *Château intérieur* :

> O mes sœurs, quel oubli de son repos, quel mépris de son honneur, quel éloignement de toute recherche d'estime, chez l'âme qu'habite si particulièrement le Seigneur ! Comme elle vit beaucoup avec Lui, il est juste qu'elle ne pense guère à elle-même ; sa mémoire s'emploie toute à chercher le meilleur moyen de le contenter, que faire dans ce but, et comment lui montrer son amour. Tel est le but de l'oraison, mes filles ; voilà à quoi sert ce mariage spirituel : donner toujours naissance à des œuvres, des œuvres[1].

On est là au sommet de la vie mystique ici-bas, et Thérèse d'Avila marque avec force l'importance de faire des œuvres pour servir Dieu ; c'est tout le contraire d'une pure passivité.

On voit les conséquences d'une telle dissolution de la personne et de son activité propre. L'exaltation de la passivité a servi à convaincre les personnes victimes d'abus de se laisser faire, dès lors que l'auteur de l'abus utilisait un tel langage.

XI. MARIAGE, SEXUALITÉ ET ABUS

Les actes d'abus sexuels perpétrés par M.-D. Philippe et des membres de la famille Saint-Jean ont pu entretenir un double lien avec le mariage. On a pu nier qu'il s'agissait de gestes réservés au mariage, on a pu aussi rapprocher les situations d'abus de relations chastes mentionnées dans les Évangiles (1).

Ces défigurations s'appuyaient, originellement chez le père M.-D. Philippe, sur une réduction de la sexualité à l'acte sexuel complet. La sexualité, détachée de la nature humaine, était opposée à l'union de l'amour spirituel et de la sensibilité (2).

1. Dans les abus commis par des membres de la famille Saint-Jean, on peut repérer à l'œuvre deux conceptions convergentes qui ont servi de justification pour des abus sexuels. Pour autant, ces justifications n'ont pas été généralisées à tous les abus commis.

- Une première conception portait sur la légitimité, y compris dans la vie sacerdotale et religieuse, de rapports sexuels n'allant pas jusqu'à la pénétration vaginale. Cette pénétration seule était en effet considérée comme sexuelle et devant être absolument évitée. Il est clair qu'une telle conception est contraire à l'enseignement de l'Église. Tout d'abord, celle-ci enseigne que la « sexualité affecte tous les aspects de la personne humaine, dans l'unité de son corps et de son âme »[2]. L'exercice de la sexualité ne se limite donc pas à la seule pénétration vaginale[3]. L'abus sexuel commence dès le moindre geste ou parole impudique imposés dans une relation d'emprise. Ensuite, pour l'Église « la sexualité […] ne se réalise de façon véritablement humaine que si elle est partie intégrante de l'amour dans lequel l'homme et la femme s'engagent entièrement l'un vis-à-vis de l'autre jusqu'à la mort. […] Le "lieu" unique, qui rend possible cette donation selon toute sa vérité, est le mariage »[4]. Enfin, il est patent que de telles pratiques sont contraires aux exigences de la vie consacrée, à commencer par « l'obligation de pratiquer la chasteté dans le célibat pour le Royaume »[5], contraires aussi au célibat sacerdotal dans le rite latin et surtout à la « perfection de la charité à laquelle tous les fidèles sont appelés »[6].
- La seconde conception consistait à rapprocher, souvent de manière plus allusive que directe, ce genre de relations sexuelles qui n'en portaient pas le nom aux relations spirituelles entre

[1] THERESE D'AVILA, *Le château intérieur*, « Septièmes demeures », chap. IV, n° 6, dans *Œuvres complètes*, trad. M. AUCLAIR, Paris, Desclée de Brouwer, 1964, p. 1034.
[2] CEC, n° 2332.
[3] Voir *ibid.*, n° 2351 et 2352.
[4] JEAN PAUL II, Exhortation apostolique *Familiaris consortio*, 22 novembre 1981, n° 11.
[5] CEC, n° 915.
[6] *Ibid*.

> Dieu et sa créature, entre Marie et saint Joseph ou Jésus et Jean. On entre là dans un pseudo-mysticisme diffus, censé légitimer des gestes non-chastes et des relations sensuelles qui s'établissaient hors mariage et qui sont contraires au célibat sacerdotal comme aux vœux religieux. L'écart est frappant entre la nature des abus et les relations et personnages auxquels les auteurs de ces abus (et parfois leurs victimes) s'identifiaient.

Pour illustrer ces points, nous pouvons citer divers témoignages. Nous les répartissons en trois catégories :

- Les témoignages et documents sur les gestes à caractère sexuels (a).
- Les témoignages et documents sur les identifications à des personnages des évangiles ou à Dieu (b).
- Les témoignages et documents sur la spiritualisation des gestes sexuels, à la suite – entre autres causes – de ces diverses identifications abusives (c).

a. Nous allons commencer par trois témoignages sur la récurrence de gestes sexuels dans les relations d'emprise développées par le père Philippe, puis par des membres de la famille Saint-Jean.

Le témoignage de Michèle-France Pesneau relate plusieurs gestes et situations à caractère sexuel vécus avec M.-D. Philippe :

> C'est dans la chambre qui lui est réservée dans cet appartement [parisien] que nous allons, pour la première fois, selon son expression, « prier ensemble étendus » (mais pour le moment habillés). C'est là aussi qu'une fois suivante, quelques mois plus tard, il guidera ma main dans l'exploration plus intime de son corps. Lui m'explore de la même manière. Il appelle toujours cela « prier ensemble », formule que je retrouverai par la suite, avec un emploi semblable, dans la bouche du Père Thomas [Philippe][1].

On peut y joindre le témoignage d'une jeune femme victime d'un frère :

> Vers 22 ans, je suis allée le voir au prieuré. Je me sentais comprise par lui, aimée. J'ai apprécié les moments avec lui. Il a commencé à mettre sa main dans mon soutien-gorge et à m'embrasser. Il y a eu tout sauf la pénétration (c'est moi qui ne voulais pas). J'ai découvert le sexe avec un prêtre. […] Il me disait : « Dieu t'aime, Jésus t'aime, tu es aimable, je vais te montrer que tu es aimable ». […] Je n'ai pas de souvenir de confession, mais d'accompagnement spirituel, oui[2].

L'abus est donc double, en tant que les gestes sexuels s'avancent sous couvert d'accompagnement spirituel.

Un frère ayant commis des abus affirmait d'une de ses victimes :

> J'avais des gestes paternels pour l'aider à se reconstruire dans sa relation à son père et à son copain […]. J'ai flirté avec la ligne rouge, sans la dépasser […]. Cela lui faisait du bien et elle le disait[3].

Le geste est couvert d'une justification : le geste ferait du bien à sa victime. Souvent l'abus est présenté par les frères abuseurs comme remédiant à des situations antérieures dans la vie de la personne victime. Ils ne semblent pas avoir conscience de faire un mal. Leur manière de poser ces gestes (avec amour, chasteté, respect… en tout cas le disent-ils) leur paraît faire du bien à leurs victimes, qui ont connu auparavant dans leur histoire des actes beaucoup plus violents. Les abuseurs, qui ne sont pas lucides sur leurs propres motivations, ne se rendent pas compte qu'il s'agit d'une nouvelle violence, plus dissimulée.

b. Plusieurs documents et témoignages attestent d'identifications plus ou moins implicites à des personnages de l'Évangile, voire à Dieu, pour justifier des relations d'emprise comportant des gestes à nature sexuelle. Nous allons fournir deux témoignages, afin de mettre en lumière ces identifications.

---

[1] M.-F. PESNEAU, *L'emprise*, Villeurbanne, Golias, 2020, 2021, p. 72.

[2] Témoignage, ACASJ.

[3] Archives de J. Saint Bris, Texte « Origine MDP », p. 2.

Commençons par le père M.-D. Philippe. Il a pu estimer qu'une relation avec lui était équivalente à une donation à Dieu. Il écrit à une jeune sœur qu'il abuse sexuellement :

> Merci de tout ce que tu veux me donner en te donnant totalement à Lui[1].

Un frère ayant eu une relation de type homosexuel avec un formateur raconte :

> [Le formateur] a mentionné parfois que notre relation semblait être un peu celle de Jésus et Jean[2].

Dans l'esprit de l'auteur de l'abus, la similitude invoquée a pu certes porter uniquement sur l'affection et l'amitié entre Jésus et Jean. Mais la nature sexuelle de l'abus rendait le rapprochement particulièrement ambigu. De telles identifications, qu'elles soient explicites ou implicites, ont pu constituer une cause majeure de la confusion dans laquelle des frères ont été plongés.

c. Nous continuons d'entrer dans les conséquences des identifications abusives à Dieu ou à des personnages bibliques. De telles identifications s'inscrivent dans une spiritualisation générale des relations d'emprise et des abus, justifiés souvent au nom de « l'amour d'amitié ». Les identifications aggravent la spiritualisation.

La spiritualisation conséquence de l'identification avec Jésus apparaît dans la vie de M.-D. Philippe, selon le témoignage de M.-F. Pesneau :

> Ce jour-là, le Père Marie-Do me demande d'emblée : « Vous permettez que je prenne votre main ? » Je suis un peu étonnée, mais je n'attache pas d'importance à ma main, et je la lui donne. Il la serre dans les siennes, et se met à embrasser l'un après l'autre chacun de mes doigts, avec ce qui ressemble à de la tendresse, pour, dit-il, « me faire sentir l'amour de Jésus pour moi »[3].

Une telle spiritualisation désordonnée contamine aisément l'esprit des personnes victimes. Par exemple, une religieuse abusée par M.-D. Philippe a fortement spiritualisé ses relations corporelles avec lui. Les phrases de l'Écriture ont été utilisées dans ces justifications. L'affirmation d'Is 66, 12 : « Ses nourrissons seront portés sur la hanche et caressés sur les genoux » a ainsi pu servir, transformée, à évoquer la situation vécue dans l'abus[4].

Un frère prêtre a pu écrire à une de ses victimes :

> J'espère seulement que nos années communes à St Jean ne seront pas pour toi un trou et une blessure mais que tu sauras y découvrir le doigt de Dieu et les marques de sa Providence aimante[5].

Une sœur victime témoigne que son abuseur lui disait que les organes sexuels étaient pour honorer Dieu spécialement[6].

Enfin, une jeune femme a témoigné au sujet de son abuseur à la commission SOS abus :

> Il m'était donné de vivre quelque chose du mystère de l'incarnation par son intermédiaire[7].

La justification des abus a été jusqu'à les élever au plan spirituel de la foi. La confusion était telle que parfois même les personnes victimes entraient dans une telle spiritualisation. C'était sans doute chez elles le produit de l'emprise, qui a pu être aggravée par la fusion amoureuse. La personne victime peut alors adhérer, sans nécessairement s'en rendre compte, au discours erroné que lui tient l'auteur de l'abus.

2. Il faut maintenant faire le lien avec la théorisation à l'œuvre en ce domaine, au sein de la pensée de M.-D. Philippe. Nous allons avancer en deux étapes. Une prétendue séparation entre le sensible

---

[1] Lettre de M.-D. Philippe, AMDP. Voir plus haut le chap. II.
[2] Archives de J. Saint Bris, Texte « Origine MDP ».
[3] M.-F. Pesneau, *L'emprise*, Villeurbanne, Golias, 2020, p. 68.
[4] Cf. lettres, AMDP.
[5] Lettre, ACASJ.
[6] Conversation, ACASJ.
[7] Rapport de la commission SOS abus de 2019 et verbatim, ACASJ.

et le sexuel a parfois servi à justifier des gestes et situations relevant de l'abus sexuel. Nous allons d'abord donner des témoignages sur ce point (a). Puis nous passerons aux fondements théoriques chez le père M.-D. Philippe d'une telle séparation (b).

a. Une religieuse victime de Marie-Dominique Philippe assignait au « sensible » ce qui relève en réalité de la sexualité. L'abus serait une expression « à travers tout un langage sensible »[1].

Celui-ci était le directeur spirituel d'une personne victime de Thomas Philippe au début des années 1950. Cette personne victime témoigne :

> [M.-D. Philippe] acceptait que je prie sur le cœur du p. Thomas, comme celui-ci n'avait cessé de le redemander, et même sur sa poitrine nue, mais là pas d'une façon habituelle. D'autre part, il disait que le p. Thomas pouvait avoir la sensibilité désaxée, avoir besoin de tendresse maternelle, qu'il fallait la lui donner, parce que cela pourrait dérailler. Donc ne pas m'y refuser, mais dans son expression, m'en tenir aux seules marques de la tendresse maternelle ou filiale, sans rien de la tendresse conjugale[2].

Plus tard M.-D. Philippe dira à cette même victime que Thomas Philippe pouvait l'embrasser sur les lèvres et la voir dévêtue. La « tendresse conjugale » est cependant exclue. La dichotomie promue entre les gestes jugés possibles et ce qui serait propre aux couples mariés est perceptible.

Michèle-France Pesneau témoigne de ses relations avec M.-D. Philippe :

> Avec Marie-Dominique, les choses se passent un peu différemment [par apport à ses relations avec Th. Philippe]. Cela ne va pas aussi loin. Il s'applique de toute évidence à ne pas provoquer en moi de plaisir sexuel – il me laisse au bord, ce qui est d'ailleurs douloureux – et il attend que je lui en donne, mais pas trop […]. Je saisis mal sa « pensée » à ce sujet ; y a-t-il d'ailleurs une pensée ? Continue-t-il à me voir parce qu'il a peur que je parle s'il « m'abandonnait » ? Je ne sais pas. Souvent, quand il me serre dans ses bras, il me semble que c'est avec l'énergie d'un naufragé s'accrochant à un objet flottant pour ne pas sombrer. Je dois même parfois lui demander de serrer moins fort car je n'arrive plus à respirer[3].

Ce qui est jugé proprement sexuel est toujours soigneusement évité. Pourtant les gestes que l'on se permet sont tels qu'ils devraient normalement y conduire.

Une autre attestation se trouve dans une lettre adressée au père M.-D. Philippe[4]. On y repère la même volonté de la part de l'abuseur de refuser tout caractère sexuel à des attitudes qui pourtant partagent à l'évidence ce caractère. Cela va avec la spiritualisation déjà remarquée. La souffrance exprimée par la personne victime dans la lettre, d'être abusée puis rejetée, se rencontre dans les documents laissés par d'autres personnes victimes.

Une jeune femme victime de M.-D. Philippe pendant neuf ans raconte :

> Cette fois-là, il a seulement relevé son habit et m'avait présenté son sexe avec un geste invitant à une fellation et en poussant légèrement ma tête. C'est devenu une habitude, presque chaque fois que nous nous voyions[5].

Le père M.-D. Philippe ne semblait pas conscient du caractère évidemment sexuel du geste auquel il soumettait la personne victime.

Un autre témoignage a concerné un frère de Saint-Jean. Il exprime comment entre personnes consentantes les gestes à connotation sexuelle, mais non l'acte sexuel lui-même, ont pu être justifiés au sein de l'amitié. L'amitié pourrait s'exprimer par des gestes, aussi longtemps qu'il n'y a pas de

[1] Lettre, AMDP.
[2] Témoignage de Madeleine Guéroult, 22 juin 1952, III, O 59, Eau Vive 2, *« l'Affaire »*, p. 4, ADPF.
[3] M.-F. PESNEAU, *L'emprise*, Villeurbanne, Golias, 2020, p. 102.
[4] Lettre, AMDP.
[5] Témoignage, ACASJ.

pénétration[1]. Il faut se rappeler qu'au sein de la famille Saint Jean les gestes ont pu être jugés nécessaires pour exprimer l'amour[2].

Les témoignages pourraient malheureusement être multipliés. Il suffit d'en produire deux encore sur la honte liée à l'éjaculation. Dans le premier cas, l'éjaculation semblait, comme la pénétration, sortir du cadre que le frère abuseur se fixait :

> Le seul débordement passionnel que fr. H reconnaisse, c'est l'éjaculation, c'est pourquoi ça le panique totalement, là il ne maîtrise plus, il ne peut pas l'intellectualiser. Il se contredit lui-même. Là il demande pardon, il est complètement désolé, alors que ce n'est pas la catastrophe totale. Il se sent humilié. Quand je lui ai demandé pourquoi il me demandait pardon pour cela, il m'a dit : parce que c'est dans l'ordre naturel des choses. Il est mis en échec, il ne maîtrise plus. Quand il parle de la justification théologique de saint Thomas pour l'abstinence, c'est qu'au moment de l'orgasme il n'y a plus la maîtrise de l'intelligence. Cela justifie qu'on y renonce. Il confond le spirituel avec l'intelligence. Si à ce moment-là on n'a plus la capacité de raisonner, ça veut dire pour lui qu'il n'y a plus l'aspect spirituel[3].

On peut aussi verser à ce dossier le témoignage d'une sœur victime d'un frère :

> Quelques années après […], nous nous prenons dans les bras, et provoquée par sa gestuelle habituelle, je mets mes bras autour de son cou et ne bouge plus. Tout à coup je me rends compte qu'il éjacule à travers ses vêtements, sur moi. Cela me trouble fortement ; il s'en excuse vaguement, quitte rapidement les lieux. C'est la seule fois qu'il me quitte ainsi. Comme si l'éjaculation était la limite franchie du péché mais qu'avant il n'y en avait pas[4].

b. Une telle différenciation, au sein des abus commis par M.-D. Philippe puis dans la famille Saint-Jean, entre des gestes sexuels et l'acte sexuel avec pénétration vaginale (en y ajoutant dans une certaine mesure l'éjaculation) est donc amplement attestée.

Pour une analyse plus complète, on pourrait encore distinguer :

- L'exclusion de l'acte propre à la fécondité, réservé aux époux.

- L'exclusion de l'orgasme, lié à l'éjaculation. Cette exclusion de l'orgasme semble impliquer le rapport au plaisir sexuel. Certains auteurs d'abus, bien qu'en réalité ils poursuivent ce plaisir, chercheraient à l'éliminer ou du moins à le restreindre. Sur ce sujet, une sœur victime d'abus a témoigné qu'alors qu'ils étaient nus ensemble dans le même lit, le frère l'a quittée en disant : « Le père [M.-D. Philippe] dit qu'il ne faut pas réveiller l'instinct sexuel.[5] » On peut se demander si la défiance envers le plaisir sexuel et l'orgasme ne serait pas liée aussi à la perte de contrôle, qui semble selon certains témoignages avoir été vécue comme une humiliation par un autre frère formateur et abuseur. On pourrait enfin penser que la manifestation du plaisir est ressentie comme un démenti de l'exclusion théorique de la dimension sexuelle.

Dans les deux cas, il y aurait de toute façon une exclusion de ce qui est « animal », que ce soit la fécondité ou le plaisir ressenti. Cette exclusion s'enracine dans deux conceptions que le père M.-D. Philippe a développées sur la sexualité et l'amour humain :

- Premièrement, le père M.-D. Philippe a théorisé une exclusion de l'acte sexuel hors de la sphère de l'humain :

> Nous ne voulons pas traiter ici des liens qui existent entre le baiser et l'acte sexuel proprement dit ; celui-ci, n'étant pas propre à l'homme, n'est pas substantiellement humain[6].

---

[1] Témoignage, Au risque de perdre son âme, p. 14, ACASJ.

[2] Voir le rapport de 2019 de la Commission SOS abus : « La dernière fois que j'ai vu le frère X, [à telle date], je lui ai dit le lien intime que j'avais avec le Père Y, et il m'a répondu presque avec les mêmes mots que j'avais déjà entendus : "Tu sais, l'amour réclame le geste" ».

[3] Témoignage, ACASJ.

[4] Témoignage, ACASJ.

[5] Témoignage, AGCSJ.

[6] M.-D. PHILIPPE, Polycopié de Philosophie du vivant, Fribourg, s.d., p. 427, n. 1.

M.-D. Philippe a justifié cette vision sur la sexualité par un argument présenté comme provenant d'Aristote :

> Aristote dit cette chose très simple : ce qui est commun à l'homme et à l'animal n'est pas proprement humain[1].

Cet argument ne vaut pas. On passe de la distinction – entre ce qui est propre à l'homme et ce qui lui est commun avec l'animal – à une séparation, excluant le sexuel de la sphère de l'humain. Or en morale, l'acte volontaire rend humain ce qu'il assume. Cela vaut pour toutes les choses communes à l'homme et à l'animal : les passions et aussi la sexualité.

- Deuxièmement, le père M.-D. Philippe dissociait l'amour spirituel lié à la sensibilité et l'acte sexuel qui relevait d'« un instinct de la nature » :

> […] l'amour spirituel […] est un amour qui réclame un don mutuel, dans la sensibilité et la tendresse ; l'amour se donne plus dans la tendresse et la douceur, dans la sensibilité, que dans l'aspect sexuel. Je sais très bien qu'on dira : « cela, c'est un curé qui parle ! » Eh bien non, ce n'est pas un curé qui parle ! C'est un philosophe. En tant que philosophe, je peux affirmer que l'amour spirituel lié à la sensibilité, donc un amour impliquant le don des corps dans la sensibilité, va plus loin que l'union sexuelle. Celle-ci a – c'est très curieux, les Anciens le disaient beaucoup, et je m'appuie sur eux, on comprend très bien ce qu'ils disent – une certaine opacité : cela n'a plus la lucidité de l'amour sensible. Or la connaissance et la lucidité sont nécessaires pour que l'amour humain puisse s'épanouir jusqu'au bout et apporter une grande joie, un grand épanouissement. L'amour sensible épanouit plus que le point de vue sexuel, parce que celui-ci relève d'un instinct de la nature et non pas d'une dimension personnelle et individuelle. Il relève de la nature et a donc toujours cette opacité, ce quelque chose d'un peu brutal : de fait, il épanouit moins le cœur de l'homme et le cœur de la femme. Mais évidemment, cela ne peut se faire que par toute une éducation où on comprend que l'amour demande d'être toujours humain pour être vrai, et que ce point sensible du don des corps n'est pas la même chose que l'instinct sexuel[2].
>
> [Il existe des couples qui ont réussi à vivre une tendresse sensible sans cet aspect de l'acte sexuel]. Cela réclame la vertu, et une grande vertu, c'est-à-dire une grande domination sur son instinct. Cela existe ; il ne faut pas dire que cela n'existe pas. Mais évidemment, ce ne sont pas ces couples-là qu'on mettra en vedette, parce qu'ils vivent leur amour d'une façon très secrète. Plus l'amour est vrai, plus il est secret. Quand il s'agit du point de vue sexuel – c'est ce que je remarque –, la manifestation, l'exhibition, passent devant ; on le proclame, ce qui montre que c'est moins un amour que l'amour spirituel. L'amour spirituel, lié au sensible, est beaucoup plus secret : des êtres qui s'aiment beaucoup ne le manifestent pas[3].

Ces textes déploient un ensemble d'oppositions jugées irréductibles : entre nature et personne, entre l'union sexuelle et l'amour spirituel, entre opacité et lucidité, entre manifestation et secret. Seule l'alliance du spirituel et du sensible échappe à la série de dichotomies. Là, et là seulement apparemment, il est possible d'appartenir à deux registres simultanément.

À l'extrême, cette conception d'un amour à la fois spirituel et sensible, mais dépassant la sexualité, semble appliquée aux relations entre Marie et Joseph :

> Prenant chez lui Marie qui porte en elle le Fils de Dieu, et la prenant comme épouse, Joseph devient le père de celui qu'elle porte. Cette paternité, comme son amour d'époux, ne peut s'exercer que dans une extrême pauvreté, sans aucun droit, puisque cette paternité, comme cet amour, doit être privée du fondement biologique naturel à la paternité et à l'amour conjugal. Tout l'aspect de la sexualité est complètement dépassé pour qu'il n'y ait plus qu'un amour divin personnel assumant d'une manière unique l'amour humain spirituel et sensible. Les liens qui unissent le cœur de Joseph et celui de Marie sont admirables de limpidité et de force. C'est vraiment un don total, personnel, qui se réalise sous le souffle de l'Esprit entre l'un et l'autre ; don qui prolonge le don fait à Dieu, et qui à la fois l'intensifie et le manifeste tout en le cachant. C'est jusque dans leur sensibilité individuelle, qui s'harmonise et s'unifie, que se réalise ce don personnel[4].

Relevons que, dans ce cas, manque le « fondement biologique naturel à la paternité et à l'amour conjugal ». La conséquence paraît claire : « Tout l'aspect de la sexualité est complètement

---

[1] M.-D. PHILIPPE, *L'amour personnel des époux*, Saint-Maur, Parole et Silence, 2009, p. 68-69.
[2] M.-D. PHILIPPE, *Au cœur de l'amour*, Paris, Fayard, 1998, p. 122-123.
[3] *Ibid.*, p. 123.
[4] M.-D. PHILIPPE, *Le mystère de Joseph*, Versailles, Saint-Paul, 1997[2], p. 54-55.

dépassé ». En revanche, l'alliance entre le spirituel et le sensible est maintenue, sans que son contenu soit vraiment précisé. L'auteur n'est explicite que sur la place du « souffle de l'Esprit ».

Nous pouvons discerner dans cet ensemble de textes de M.-D. Philippe deux soubassements théoriques sous-tendant les allégations entendues dans les témoignages. Par acte sexuel, M.-D. Philippe ne comprend que l'union des corps. Les autres gestes n'ont pas, pour lui, de caractère sexuel même s'ils ont en réalité un caractère génital. Ils ne sont pas en tout cas à ses yeux contraires à un engagement de chasteté. Mettons au clair ces deux soubassements, qui sont complexes :

- L'acte sexuel (au sens de l'union des corps) est considéré comme animal. Il ne serait pas dès lors spécifiquement humain. Ce qui est spécifiquement humain relève de la dimension spirituelle. Cela s'oppose à l'enseignement de l'Église qui défend l'intégration de la sexualité dans l'humain, au sein du mariage :

> La sexualité, par laquelle l'homme et la femme se donnent l'un à l'autre par les actes propres et exclusifs des époux, n'est pas quelque chose de purement biologique, mais concerne la personne humaine dans ce qu'elle a de plus intime[1].

- L'amour spirituel, en revanche, est censé réclamer « un don mutuel, dans la sensibilité et la tendresse ». Même si cela implique le corps (nudité, caresses, etc.), cela n'appartiendrait pas à la sphère de la sexualité, seule interdite.

La sexualité est, d'un côté, réduite à son côté « animal », de l'autre, elle est éthérée et considérée comme une expression du spirituel. Ainsi les gestes de « tendresse » relevant de l'amour spirituel ne seraient pas contraires à la continence parfaite à laquelle s'engagent les religieux[2].

On en arrivait ainsi à justifier, dans l'esprit des auteurs d'abus et parfois aussi des personnes victimes, des gestes et des rapports intimes, pourvu que l'on n'aille pas jusqu'à l'éjaculation et surtout la pénétration.

Dans cette perspective, la spiritualisation dont nous avons lu de multiples témoignages s'explique aussi. Il fallait en effet spiritualiser pour maintenir la fiction de gestes et d'attitudes qui ne seraient pas sexuels. Cela était censé relever de l'alliance entre l'amour spirituel, y compris surnaturel, et le sensible. On comprend alors aisément comment l'abus sexuel et spirituel furent inséparables, reliés qu'ils étaient par l'emprise et la justification.

[1] JEAN PAUL II, Exhortation apostolique *Familiaris consortio*, 22 novembre 1981, n° 11.
[2] Nous y revenons dans le chapitre 20, III : « Théologie de la vie religieuse ».

Chapitre 20 :

QUESTIONS ECCLÉSIOLOGIQUES

I. LE RAPPORT À L'ÉGLISE ET SES FONDEMENTS ECCLÉSIOLOGIQUES

La position du père M.-D. Philippe vis-à-vis de l'institution ecclésiale pouvait prendre trois formes :

- Son attitude personnelle par rapport aux autorités religieuses dans l'Église[1].
- Dans son enseignement, l'institution était souvent présentée comme ne prenant pas en compte suffisamment la personne.
- Dans son gouvernement, il faisait volontiers passer son souci des personnes avant la prise en compte du bien commun.

M.-D. Philippe insistait sur l'obéissance au pape[2], mais guère sur l'obéissance aux évêques. La relation directe au pape passait avant la relation aux évêques locaux. On relativisait ainsi l'autorité de ceux qui, plus proches, pouvaient avoir mieux perçu les problèmes. Toutefois, quand Rome ne paraissait plus soutenir la Communauté, l'obéissance ne semblait plus aussi pressante. Ce fut le cas en 1996, quand le cardinal E. Martinez Somalo, Préfet de la Congrégation romaine pour la Vie Consacrée, demanda à Mgr R. Séguy, évêque d'Autun de 1987 à 2006 et donc à ce titre évêque du siège principal (à Notre-Dame de Rimont) de la Congrégation Saint-Jean, que le père Marie-Dominique Philippe cesse d'être prieur général et que soit nommé un nouveau conseil du prieur général. Après un premier mouvement d'adhésion, M.-D. Philippe laissa agir ses conseillers qui obtinrent à Rome la levée de la décision.

Le fondateur de la communauté Saint-Jean a même réagi en public contre l'évêque d'Autun à la suite de sa monition canonique de l'an 2000. Voici ce qu'en a relaté Mgr R. Séguy :

> La personnalité du père M.-D. Philippe est déroutante par son autoritarisme. Si vous n'êtes pas d'accord sur un point, vous êtes impitoyablement écarté ou exclu. De nombreux frères m'ont donné témoignage de ce comportement. J'en ai fait moi-même l'expérience surtout après la monition canonique de 2000. Il s'est permis, devant des assemblées importantes [de frères et de sœurs], de prendre à partie l'Évêque d'Autun

[1] Cf. T. CAVALIN, *L'affaire. Les dominicains face au scandale des frères Philippe. Enquête historique*, Paris, Cerf, 2023.
[2] Cf. par exemple M.-D. PHILIPPE, « L'Église mystère de Marie et de Pierre », Conférence donnée à Fribourg le 2 mars 1976 et publiée dans *Documents paternité* n° 204, février-mars 1979, p. 33-58.

> « qui n'y voit rien », « qui se laisse berner par quelques frères mécontents » et, comme les évêques de France « ne comprend pas la vie religieuse »[1].

Le père M.-D. Philippe pouvait ainsi conduire les membres de la famille Saint-Jean à s'opposer à leur évêque de tutelle. Cela a pu gêner le travail de l'évêque s'efforçant de mettre en garde contre certaines dérives qu'il avait constatées dans les congrégations composant cette famille religieuse.

À nouveau, après la mort du père Marie-Dominique en 2006, la relation avec le pape et la curie romaine passa devant le lien avec l'évêque local, lors de la crise des sœurs contemplatives en 2009. Les anciennes responsables des Sœurs ont alors recouru à Rome pour contrecarrer l'autorité du Cardinal Ph. Barbarin, archevêque de Lyon[2].

Sur cette question de l'obéissance au pape et aux évêques, on peut citer le récit que fit en 2011 Mgr Séguy, qui a suivi de près la communauté Saint-Jean :

> De même le P. M.-D. Philippe a imposé aux frères et sœurs de Saint Jean, la présence dans leur famille, des « sœurs mariales » de Mademoiselle [Tünde] Szentes devenue « Mère Myriam » et cela contre l'avis de ses conseillers. J'ai bien connu l'épopée des relations dramatiques, affectivement compliquées et pathogènes entre ces deux personnages. J'ai été témoin de choses pour le moins bizarres qu'on n'écrit pas. J'ai reçu des témoignages très curieux à cet égard. Monsieur le Cardinal [Jérôme] Hamer, alors Préfet de *Vita Consecrata* [de 1985 à 1992], m'avait téléphoné personnellement me demandant d'intervenir pour leur « interdire de se voir », ce qui a duré quelques semaines car le père n'a jamais obéi à personne[3] !

Dans l'ordre de l'obéissance, les difficultés du père M.-D. Philippe effectivement ne se limitaient pas aux relations avec les évêques. Au sein des archives de la Province dominicaine de France, se trouve une lettre que le frère Jean-René Bouchet, prieur provincial de France de 1980 à 1987, écrivit au frère Marie-Dominique Philippe le 5 novembre 1986. Il s'y plaint de ne pas avoir appris du principal intéressé la reconnaissance ecclésiale en 1986 de la communauté Saint-Jean comme congrégation de droit diocésain et l'élection du frère M.-D. Philippe, toujours dominicain et membre de la province, comme premier supérieur général. Voici un extrait de sa lettre :

> Des frères de la Province m'interrogent : le Père M.D. Philippe est-il encore dominicain, va-t-il faire profession dans l'institut qu'il a fondé comme l'ont fait en d'autres circonstances le Père Épagneul ou le Père Loew ? Jusqu'ici je n'ai jamais douté que vous fuissiez de l'Ordre et que vous vouliez y demeurer, mais quand je prends acte de ces faits récents, je me demande à mon tour ce que signifie pour vous aujourd'hui concrètement, le lien d'obéissance contracté avec l'Ordre le jour de votre profession. À une époque où trop d'hommes d'Église tirent à hue et à dia dans des directions opposées, il importe que des religieux qui, comme vous, entendent œuvrer pour le bien de l'Église respectent les Constitutions de leur Ordre[4].

Le provincial s'interrogeait donc sur l'obéissance du frère M.-D. Philippe au sein de l'Ordre dominicain. Quelle que soit la complexité de la situation lors de la reconnaissance de la Congrégation des Frères de Saint-Jean, son supérieur attendait au minimum du père Marie-Dominique une information officielle.

Il faut maintenant dire quelques mots sur un aspect de l'enseignement du père M.-D. Philippe sur l'Église. Même si la distinction n'a pas été en fait formulée en une dualité d'Églises, la double mention de « l'Église du Verbe incarné » et de « l'Église du Paraclet » était apparue dans l'enseignement de M.-D. Philippe vers 1998. Ce travail cherchait à compléter, pour ainsi dire, la recherche du Cardinal Ch. Journet qui avait intitulé son ouvrage majeur : « l'Église du Verbe Incarné ». Sur cette base, fut alors lancé dans la communauté Saint-Jean un grand chantier de « théologie de l'Église ». Cela a conduit à développer, pour elle-même, une théologie de « l'Église du Paraclet ». On risquait de perdre de vue que les deux missions du Verbe et de l'Esprit Saint sont inséparables dans la constitution de l'Église, comme a cherché à le montrer Yves Congar et comme l'a enseigné le concile Vatican II.

---

[1] Témoignage personnel de Mgr R. Séguy à M.-C. Lafon du 18 février 2011, AGCSF. Ce témoignage a été transmis par Mgr Séguy à fr. François-Xavier et fr. Jean-Eudes en juin 2021.

[2] Cf. Ph. BARBARIN, *En mon âme et conscience*, Paris, Plon, 2020.

[3] Témoignage de Mgr R. Séguy, AGCSJ.

[4] ADPF.

L'Évangile de Jean lui-même montre que le Paraclet est toujours envoyé par le Christ ou par le Père au nom du Christ.

Une telle perspective comportait donc tout d'abord le danger de paraître séparer les missions du Fils et de l'Esprit. L'Église ensuite pouvait finir par apparaître divisée en deux parties, l'une (l'Église du Paraclet) échappant à l'autre (l'Église du Verbe Incarné, c'est-à-dire l'Église institutionnelle et hiérarchisée). L'insistance sur une Église du Paraclet a pu justifier théologiquement les affirmations citées plus bas concernant l'incapacité des évêques à juger d'un charisme.

L'attitude du père M.-D. Philippe par rapport aux autorités dans l'Église, attitude qui s'est reflétée dans son enseignement, a influencé des frères de Saint-Jean. On peut incriminer aussi un déficit de formation ecclésiologique dans l'institut jusqu'aux années 2000. En tout cas, des reproches analogues à ceux adressés au fondateur vont être faits aux frères. Dans sa monition canonique du 28 juin 2000, Mgr Séguy invitait les frères de Saint-Jean à s'interroger en particulier sur l'insertion ecclésiale de leur apostolat :

> Demandez-vous si les œuvres de St Jean sont bien de l'Église Catholique, si l'apostolat des frères de St Jean est bien en prise avec les églises locales qui vous confient une mission, consultez à ce sujet vos évêques[1].

Dans plusieurs cas, la relation aux évêques paraissait donc insuffisante à l'évêque chargé de suivre la Congrégation des Frères de Saint-Jean.

Les difficultés apparues dans les relations de M.-D. Philippe avec l'institution ecclésiale se sont ainsi retrouvées chez certains frères ou sœurs de la famille Saint-Jean. Ils pouvaient parfois mettre la « grâce » et l'enseignement du père Marie-Dominique Philippe, ainsi que la communauté Saint-Jean elle-même, au-dessus de l'Église et de sa doctrine. C'était supprimer une part importante du « cadre » qui dans l'Église sert entre autres à éviter ou réprimer les abus. Nous allons donner cinq exemples de ces positions.

1. Personnalité longtemps importante au sein de la communauté Saint-Jean, un frère avait écrit à un évêque proche de la communauté :

> Nous ne sommes pas entrés dans la vie religieuse pour la vie religieuse, mais pour vivre et garder la grâce du père Philippe. Qu'il y ait eu des maladresses et qu'il y ait besoin de conseils sages, d'accord. Mais qu'il y ait quelques-unes des particularités de notre grâce de fondation qui aient besoin d'un sage discernement en lien avec l'Église, dis-tu dans ta lettre, cela ne relève pas du discernement de l'Église. Celle-ci ne peut pas discerner un charisme qui ne vient pas d'elle, mais de l'Esprit Saint[2].

2. Une jeune femme victime d'un frère a témoigné :

> […] on nous inculque que la communauté est au-dessus de l'Église, cette dernière n'étant pas à même de comprendre les mystères de l'esprit johannique[3].

3. Une sœur a raconté comment son autorité lui avait enjoint de ne pas parler à un évêque d'abus commis par des frères :

> J'ai mis une sœur responsable au courant par téléphone de ce qui s'est passé. Elle m'a interdit, au nom de l'obéissance, de voir [l'évêque]. Elle me disait « de ne pas faire du mal à la communauté des frères ». J'ai répondu que « si je n'y vais pas, ça sera très mal vu, comme une secte ». Elle m'a accordé donc d'aller voir [l'évêque], mais en disant que « je pouvais lui demander la bénédiction, mais sans parler des frères ». […] En arrivant chez [l'évêque] je lui ai dit « qu'en obéissance je ne peux pas parler de la communauté mais que j'ai seulement la permission de lui demander la bénédiction ». Il m'a bénie aussitôt, en disant qu'il m'a déliée de toute obéissance pour pouvoir parler en vérité et aider l'Église […]. J'étais perplexe et je ne

[1] Mgr R. Séguy, Monition canonique du 28 juin 2000, AGCSJ.
[2] Lettre à Mgr H. Brincard, 17 décembre 2011, ACASJ.
[3] *L'ombre de l'aigle. Le Livre noir de la Communauté Saint Jean*, Avref, 2021, p. 41 (https://www.avref.fr/fichiers/Livre%20Noir%20St%20Jean%2014%20JANVIER%202021.pdf ; consulté le 20 juillet 2022).

> m'attendais pas [à] une telle réponse. J'étais donc libre pour ne pas obéir à mes responsables ? En tout cas, face à Dieu je l'ai compris ainsi[1].

4. Un frère, qui fut formateur et a commis des abus, écrivit les lignes suivantes à son prieur général :

> Comment enseigner vraiment les frères, alors qu'ils sont orientés d'une façon telle que le climat général ne correspond plus à ce que le père [Philippe] a voulu pour nous ? Malheureusement, sur ce point nous supportons encore les conséquences de ce qu'ont voulu [S] et d'autres ; et nous acceptons plus ou moins tacitement un exercice de l'autorité de la part de l'Église hiérarchique qui est proprement scandaleux, dans la mesure où il n'est plus réellement au service d'un esprit qui dépasse cette hiérarchie[2].

5. On trouve des traces d'une opposition faite entre saint Pierre et saint Jean, dans ce livre d'un ancien frère :

> [Jean] ne gouverne pas, il ne remplace pas Pierre, il n'est pas non plus entièrement remis au gouvernement de Pierre… Quelque chose en lui relève directement de Jésus, dans l'attente de son retour[3].

Bien sûr, il est exact que chaque chrétien vit pour une part dans le secret de sa conscience sa relation intime avec le Christ. Mais on peut regretter le flou laissé sur ce qui échapperait en Jean au « gouvernement de Pierre » et relèverait « directement de Jésus ». Une intervention des évêques ou du pape pourrait être interprétée comme intrusive, dès qu'elle serait censée toucher ce « quelque chose[4] ».

Pour juger au plan doctrinal de ces faits, écrits et témoignages, il faut se tourner tout d'abord vers l'Écriture (1), puis nous nous appuierons sur le magistère récent (2).

1. Les déclarations rapportées contredisent l'enseignement de saint Paul, qui invitait ses correspondants de l'Église de Thessalonique à discerner ce qui pouvait venir de l'Esprit Saint :

> N'éteignez pas l'Esprit, ne méprisez pas les paroles des prophètes ; examinez tout avec discernement : retenez ce qui est bon ; tenez-vous à l'écart de toute espèce de mal[5].

L'Église est donc selon l'Écriture compétente pour discerner ce qui relève des charismes et donc de l'esprit d'une communauté.

2. À la suite du concile Vatican II, le magistère a insisté sur l'unité de l'Église qui est inséparablement visible et invisible, hiérarchique et spirituelle[6]. Cela exclut toute dialectique d'opposition entre le charisme ou l'esprit d'un institut religieux et les interventions de la hiérarchie.

Citons quelques textes du magistère récent qui traitent de la relation réciproque entre la hiérarchie de l'Église et un institut religieux, également quant à son charisme. Tout d'abord, le concile Vatican II a rappelé dans sa constitution dogmatique sur l'Église, *Lumen gentium* :

> La fonction de la hiérarchie dans l'Église étant celle du pasteur qui conduit le Peuple de Dieu aux riches pâturages (cf. Ez 34, 14), c'est à elle qu'il revient d'instituer des lois qui régleront sagement la pratique des conseils évangéliques, instrument singulier au service de la charité parfaite envers Dieu et envers le prochain. Suivant avec docilité les impulsions de l'Esprit Saint, elle accueille les règles proposées par des hommes ou des femmes de premier ordre et, après les avoir encore plus parfaitement ordonnés, elle leur donne une approbation authentique ; enfin, avec autorité elle est là pour veiller et étendre sa protection sur les instituts créés un peu partout en vue de l'édification du Corps du Christ afin que, dans la fidélité à l'esprit de leurs fondateurs, ils croissent et fleurissent[7].

---

[1] Témoignage, AGCSJ.
[2] Lettre au prieur général fr. Thomas, 20 juin 2011, AGCSJ.
[3] M.-D. GOUTIERRE, *Dieu est lumière, op. cit.,* p. 181.
[4] Ce fut le cas lors de la crise des sœurs contemplatives à partir de 2009. Les anciennes responsables ont refusé l'intervention épiscopale ou pontificale en s'appuyant sur ce principe faux.
[5] 1 Th 5, 19-22.
[6] Cf. CONCILE VATICAN II, Constitution dogmatique sur l'Église *Lumen gentium*, 21 novembre 1964, n° 8.
[7] *Ibid.*, n° 45.

> Quant aux membres des instituts, ils doivent, dans l'accomplissement de leurs devoirs envers l'Église selon leur forme particulière de vie, observer à l'égard des évêques, selon les lois canoniques, la révérence et l'obéissance qui leur sont dues à cause de leur autorité pastorale sur les Églises particulières […][1].

Le texte du Concile prend soin de mettre en rapport étroit le travail de la hiérarchie dans l'Église et les « impulsions de l'Esprit Saint » que celle-ci doit suivre « avec docilité ».

Issues de deux Congrégations romaines, les Directives *Mutuae Relationes* de 1978 explicitent les textes fondamentaux de Vatican II sur le rôle des évêques envers les religieux, en particulier le discernement et la protection de leur charisme. Nous donnons trois extraits successifs de ces Directives :

> Les Évêques, en union avec le Pontife Romain, reçoivent du Christ-Chef la charge […] de discerner les dons et les compétences, de coordonner les énergies multiples et de diriger tout le Peuple pour vivre dans le monde comme signe et instrument de salut. C'est donc à eux qu'est confié également l'office de prendre soin des charismes religieux d'autant plus que l'indivisibilité même du ministère pastoral les rend responsables de la perfection de tout le troupeau. De la sorte, en promouvant la vie religieuse, en la protégeant conformément à son caractère propre, les Évêques accomplissent un véritable devoir pastoral[2].
> Il revient aux évêques, comme maîtres authentiques et guides de perfection pour tous les membres de leur diocèse, d'être aussi gardiens de la fidélité à la vocation religieuse, dans l'esprit de chaque Institut[3].
> C'est [l']office spécifique [de l'évêque] de défendre la vie consacrée, de promouvoir et d'animer la fidélité et l'authenticité des religieux, de les aider à s'insérer selon leur charisme propre dans la communion et l'action évangélisatrice de l'Église. […] les religieux considéreront l'évêque […] comme le garant de la fidélité à leur vocation dans l'accomplissement de leur service pour le bien de l'Église locale[4].

La Lettre de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi *Juvenescit Ecclesia* du 15 mai 2016 traite explicitement des liens entre dons hiérarchiques et dons charismatiques. Elle fait référence particulièrement au Magistère récent :

> Jean-Paul II, dans son magistère, a particulièrement insisté sur le principe de coessentialité de ces dons : « Plusieurs fois, j'ai eu l'occasion de souligner comment, dans l'Église, il n'y a pas de contraste ou de contradiction entre la dimension institutionnelle et la dimension charismatique dont les mouvements sont une expression significative. Les deux sont coessentiels à la constitution divine de l'Église fondée par Jésus, parce qu'elles concourent ensemble à rendre présents le mystère du Christ et son œuvre salvifique dans le monde ». […] Somme toute, il est donc possible de reconnaître une convergence du Magistère ecclésial récent sur la coessentialité entre les dons hiérarchiques et charismatiques. Leur opposition, comme aussi leur juxtaposition, serait le symptôme d'une compréhension erronée ou partielle de l'action du Saint-Esprit dans la vie et la mission de l'Église[5].

Le texte du dicastère y relie le rôle des évêques pour la reconnaissance du charisme d'une nouvelle fondation :

> […] quand un don charismatique se présente comme « charisme originaire » ou « fondateur », il a besoin d'une reconnaissance spécifique afin qu'une telle richesse s'articule adéquatement dans la communion ecclésiale et se transmette fidèlement dans le temps. Ici apparaît la tâche décisive de discernement qui appartient à l'autorité ecclésiastique[6].

---

[1] *Ibid*.

[2] SACREE CONGREGATION POUR LES RELIGIEUX ET LES INSTITUTS SECULIERS ET SACREE CONGREGATION POUR LES ÉVEQUES, Directives de base sur les rapports entre les évêques et les religieux dans l'Église, 14 mai 1978, n° 9 c.

[3] *Ibid.*, n° 28.

[4] *Ibid.*, n° 52.

[5] CONGREGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, Lettre *Juvenescit Ecclesia*, 16 mai 2016, n° 10. La citation de JEAN PAUL II vient de son *Message* aux participants du congrès des mouvements ecclésiaux (27 mai 1998), 5 (*La Documentation catholique* 95 (1998), p. 622).

[6] CONGREGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, Lettre *Juvenescit Ecclesia*, *op. cit.*, n° 17. Sur tous ces points concernant l'insertion de la vie consacrée dans une Église particulière, cf. D. WAYMEL, « Les instituts de vie consacrée dans les Églises particulières : appel à un discernement synodal », *NRT* 143 (2021), p. 228-245.

Quels que puissent être dans l'histoire les manquements de tel ou tel de ses membres, on ne peut donc interdire à la hiérarchie de juger des charismes dans la vie consacrée. Ce serait isoler une communauté du reste de l'Église, au risque d'y favoriser les abus ou d'en empêcher l'éradication.

En résumé, deux tendances se faisaient jour parmi certains membres de la communauté Saint-Jean, à la suite du fondateur, M.-D. Philippe :

- La première tendance est d'ordre pratique : un certain discrédit jeté sur certains évêques, dès lors qu'ils exprimaient des remarques, des critiques, même bienveillantes. Ils ont par exemple pu être jugés incapables de comprendre la vie religieuse, « la grâce du père Philippe » ou le charisme de la communauté.
- Plus radicalement au plan de la doctrine ecclésiologique, on trouve aussi une affirmation sur le dépassement de la hiérarchie par l'esprit de la communauté. Les évêques seraient constitutivement incapables de juger du charisme de Saint-Jean.

Sur ces deux points, la pratique comme ses justifications contredisaient l'enseignement de l'Église.

Ces attitudes eurent des conséquences importantes sur les abus sexuels et leur traitement. Détaillons-en quelques-unes :

- L'enseignement magistériel en matière morale a pu être dénigré dans la mesure où il ne correspondait pas aux positions de M.-D. Philippe. Ainsi le deuxième chapitre de l'encyclique de 1993 *Veritatis Splendor*, qui corrigeait des positions morales intentionnalistes[1], ne fut guère reçu par certains formateurs[2]. Un tel dénigrement, qui va contraster avec l'accueil positif en 1998 de l'encyclique *Fides et ratio*, a favorisé le brouillage des consciences.
- La relativisation du droit canon et de la discipline de l'Église a favorisé le traitement calamiteux des cas d'abus et l'absence de justice vis-à-vis des auteurs d'abus et des personnes victimes. Cela a accru l'absence de cadres dans les relations, ouvrant toute grande la porte aux abus.
- La critique publique ou privée des autorités ecclésiales, dès lors qu'elles faisaient des reproches à la Congrégation ou à ses responsables, empêchait d'accueillir une autre lumière que celle de M.-D. Philippe. Cela a favorisé son emprise et, par contrecoup, les abus.

II. PRATIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT SPIRITUEL ET THÉOLOGIE DU SACERDOCE

Nous allons traiter deux aspects de l'accompagnement spirituel qui ont posé problème dans la pratique et l'enseignement du père Marie-Dominique Philippe comme à l'intérieur de la famille Saint-Jean. Ces aspects, qui ont eu des conséquences par rapport aux abus, étaient déjà repérables dans l'affaire de l'Eau vive. Tout d'abord, nous relevons diverses déviations dans la pratique de l'accompagnement spirituel. Puis nous examinerons, chez M.-D. Philippe et certains frères, la théologie du sacerdoce sous-jacente aux abus, notamment leur conception de l'instrumentalité du prêtre.

[1] Voir par exemple JEAN PAUL II, Encyclique *Veritatis Splendor*, 6 août 1993, n° 77.

[2] Un frère ancien formateur écrivait au père M.-D. Philippe le 11 janvier 1994, au sujet de *Veritatis Splendor* : « [pour un cours], j'aimerais prendre l'encyclique du St Père, mais, en dehors de le 1re partie très belle, je ne vois pas comment faire, n'étant pas sûr d'être bien d'accord… » (AMDP).

A. Déviations dans la pratique de l'accompagnement spirituel

On se souvient qu'il ne faut surtout pas faire obstacle à l'influx de l'Esprit Saint (voir le chapitre 19, IX et X, plus haut), et, pas plus, à l'emprise du père spirituel. Pour cela, il ne faut pas « analyser », réfléchir. Affirmer qu'un acte « n'est pas moral » introduirait alors le premier obstacle à l'emprise. Selon le témoignage de Michèle-France Pesneau :

> [le père Marie-Dominique] pose pour moi, comme une exigence de vie spirituelle, un interdit de penser : « Il ne faut surtout pas essayer d'analyser », me dit-il[1].

Le père M.-D. Philippe n'a pas hésité pas à faire pression pour qu'on le prenne comme père spirituel, comme en témoigne une sœur victime d'abus sexuels :

> Le père M.-D. Philippe me dit d'avoir confiance en Y et il me demande de le prendre comme père spirituel. Je lui dis que j'ai déjà un père spirituel. Le père M.-D. Philippe insiste. Je lui redis que j'ai déjà un père spirituel et précise que c'est le père Z. Le père M.-D. Philippe me dit : « Oh alors, vous pouvez lui dire, il comprendra. » Dès que je vois le père Z, je lui dis : « mon père, le père me demande de le prendre comme père spirituel. Il m'a dit que vous comprendriez. » Je suis très gênée de lui dire cela, et me demande s'il va me croire étant donné que c'est contraire à ce que le père M.-D. Philippe enseigne aux frères de faire. Mais le père Z répond : « Oh ma sœur, si le Père vous a dit cela, c'est qu'il a une très forte paternité sur vous. Bien sûr. Profitez-en. C'est une grande grâce.[2] »

Il fait aussi pression pour que cette sœur ne se confesse qu'à lui de ses fautes contre la chasteté :

> Quelque temps après, le père M.-D. Philippe me demande de ne me confesser qu'à lui en ce qui concerne les manquements à la chasteté. Je lui réponds que cela m'ennuie beaucoup parce qu'il est longuement absent pendant les vacances, notamment l'été ; que cela me posera problème pour communier quand ma conscience se sentira trop lourde. Le père M.-D. Philippe me dit de communier toujours mais d'attendre de le voir pour se confesser de ce type de péché. Je redis que cela va me peser beaucoup, il me répond, en faisant un geste de la main comme s'il portait quelque chose de lourd dans la paume : « c'est une bonne chose que vous sentiez le poids de ces fautes.[3] »

Ces deux pressions constituent des atteintes à la liberté de la personne. Cela fait penser à ce prêtre religieux (dont l'histoire n'a pas conservé le nom) qui dirigeait sainte Jeanne de Chantal, en lui défendant notamment de s'ouvrir à quelqu'un d'autre que lui[4]. L'accompagnement spirituel était parfois pratiqué dans la Congrégation comme une direction exigeant l'obéissance, comme si la personne dirigée avait implicitement fait un vœu d'obéissance à l'égard du directeur. Une jeune femme victime d'un frère témoigne : « J'ai laissé le père s'immiscer dans ma vie spirituelle et lui ai livré ma vie. Il m'a dit : "Si je suis votre père spi, vous devez m'obéir"[5] ».

Par ailleurs, le père M.-D. Philippe fait montre d'un accompagnement spirituel manquant parfois de discernement, ce qui peut aboutir à des décisions catastrophiques. Par exemple, en 1956 il a incité une jeune mère à abandonner sa petite fille de deux ans en la faisant adopter pour qu'elle rentre au monastère de Bouvines. Elle en est ressortie sans pouvoir retrouver son enfant[6]. Comme l'a souligné le rapport de la Commission SOS abus, il était aussi incapable de qualifier moralement les actes d'abus sexuels. À un frère abusé qui réclame de l'aide et insiste en particulier pour que le père Philippe qualifie moralement les actes sexuels répétés d'un formateur à son égard, celui-ci n'a donné finalement que cette réponse : « Je vois qu'il n'en sort aucun bien : vous en êtes troublé, il faut arrêter[7] ». Un autre frère témoigne :

---

[1] M.-F. PESNEAU, *L'emprise*, Villeurbanne, Golias, 2020, p. 69-72.
[2] Récit, ACASJ.
[3] *Ibid*.
[4] Ce prêtre demanda à Jeanne de se lier à lui par quatre vœux : lui obéir, ne jamais changer de directeur spirituel, garder le secret et ne conférer de son intérieur qu'avec lui (cf. A. RAVIER, *Sainte Jeanne Frémyot, baronne de Chantal. Sa race et sa grâce*, Paris, Ateliers Henry Labat, 1983, p. 60). Saint François de Sales libéra Jeanne de cette servitude.
[5] Rapport oral de la commission SOS abus 2019 et verbatims, ACASJ.
[6] Voir compléments de la première partie du volet historique, « Jeanne Riandey ».
[7] Rapport oral de la commission SOS abus 2019 et verbatims, ACASJ.

> C'est ça pour moi le drame du père Philippe, il n'a jamais su dire la vérité en face à quelqu'un. Il veut te faire plaisir. Il t'accompagne dans ton mal. […] Le père effaçait les péchés et avançait. Publiquement, il ne disait pas de bêtise, mais individuellement, il n'était pas capable de dire : « tu fais une connerie. » […] Je sais ce que je reçois du père Philippe, mais je sais où il m'a blessé : il ne m'a pas accompagné. Il n'était pas capable de gouverner, ni d'accompagner. […] La manière de faire du père Philippe nous a faussé radicalement la relation d'aide spirituelle[1].

Nous retrouvons, maintenant dans le cadre de l'accompagnement spirituel, la difficulté à dire la vérité dans l'ordre moral, déjà relevée plus haut dans le chapitre 19, V.

Comme le relève le rapport de la commission SOS abus publié en 2019 :

> Dans les cas où l'abus a eu lieu dans le cadre de l'accompagnement spirituel (80% des cas d'abus de personnes majeures) c'est en fin de compte une conception dévoyée du rôle du prêtre et de l'accompagnement spirituel qui sert de justification à ces dérives, […] conception erronée du prêtre sauveur, qui avec sa direction spirituelle prend une place capitale dans la vie de la personne dirigée mais qui de fait se substitue à Dieu qui sauve... Il prend part à toutes les décisions et directions de sa vie et a souvent aussi une énorme place dans son affectivité, en se servant de cette personne pour ses besoins sexuels en expliquant que c'est l'expression spirituelle de l'amour d'amitié qui unit le père spirituel à la personne qu'il dirige[2].

B. Instrumentalité du prêtre et théologie du sacerdoce

Ces déviations dans la pratique de l'accompagnement spirituel posent des questions plus fondamentales, en particulier sur la nature de l'instrumentalité pour l'exercice du ministère sacerdotal dans l'accompagnement spirituel. Est notamment en cause une conception faussée de la paternité spirituelle où l'accompagnateur est souvent considéré comme un instrument infaillible de Dieu[3], puisque mû par l'Esprit Saint, reproduisant l'emprise de Dieu sur l'accompagné. Le prêtre ou père spirituel serait médiateur de l'emprise de Dieu[4].

Plusieurs témoignages suggèrent en effet qu'il y avait, chez certains auteurs d'abus et leurs victimes, une confusion sur la nature de la causalité à l'œuvre chez l'accompagnateur spirituel. Dans le cadre de l'accompagnement, on semble penser que celui ou celle qui accompagne aurait une grâce d'état telle qu'il agit toujours comme instrument de Dieu. Il faut introduire ici une distinction théologique éclairante :

- Entre une créature regardée comme « cause seconde » par rapport à la « cause première » qu'est Dieu. La cause seconde est considérée comme agissant de façon autonome, en usant de ses capacités propres et limitées (d'intelligence, de volonté, etc.).

- Et la créature comme cause instrumentale entre les mains de Dieu, en tant qu'il s'en sert pour avancer la réalisation de son dessein. Là l'accent est mis sur l'action divine, passant par l'intermédiaire de ses créatures.

La théologie de l'accompagnement peut donc attribuer à l'accompagnateur non pas avant tout une causalité seconde (où il peut se tromper, comme tout être humain), mais surtout ou uniquement une

---

[1] Audition, ACASJ.

[2] Commission SOS abus, Rapport, 2019, dans CONGREGATION SAINT JEAN, Actes du Chapitre général 2019, p. 46, AGCSJ.

[3] On trouve un écho de cette conception de l'instrumentalité infaillible du père spirituel chez M.-D. Philippe dans ce passage révélateur d'une lettre du père de Menasce à Ch. Journet au sujet du scandale de l'Eau Vive : « Le pauvre P. Marie-Dominique est fou de douleur. […] L'idée que le P. Dehau a pu se tromper sur la marche à suivre lui paraît impossible, inadmissible... » (Lettre du père de Menasce à l'abbé Journet, citée dans une lettre de Journet à Maritain du 12 avril 1952. Cf. Ch. JOURNET – J. MARITAIN, *Correspondance*, vol. 4, Fribourg, Éditions Saint-Augustin, 2005, p. 204-205). M.-D. Philippe semble considérer comme impensable l'idée que son père spirituel ait pu se tromper.

[4] Cela a pu se retrouver dans le cadre de l'« amour d'amitié », en cas d'asymétrie entre les deux amis : un des deux, en vertu du sacerdoce par exemple, pouvait se prétendre médiateur pour l'autre de l'action du Saint-Esprit.

causalité instrumentale, pur relais de l'action de Dieu. L'accompagnateur peut alors apparaître comme s'il était un sacrement du Christ, agissant *ex opere operato*[1].

Dans cette perspective, quoi que pense et fasse l'accompagnateur, c'est Dieu qui le pense et le fait. Il aurait une « science infuse » et une grâce d'état pouvant aller jusqu'à une forme d'infaillibilité dans ses paroles comme dans ses gestes[2]. Cette croyance erronée entretient chez l'accompagnateur l'illusion que quoi qu'il fasse, il agit comme instrument de Dieu ; la même croyance chez la personne accompagnée lui donne une confiance excessive (au point d'en être aveugle) en tout ce que dit et fait son accompagnateur, ce qui facilite les abus.

Selon le témoignage d'une personne victime :

> [Marie-Dominique Philippe] m'explique que ses gestes à mon égard sont destinés à « me faire sentir l'amour de Jésus pour moi ». D'ailleurs il ajoute parfois « je prends tout, mais je ne garde rien. Tout est pour Lui. » Et aussi « On est Son petit instrument » car il dit le plus souvent « on » à la place de « je », et « elle » à la place de « tu », ce qui me laisse perplexe[3].

Un frère de Saint-Jean victime d'un frère aîné témoigne : « 2e élément de justification : sa théologie de la cause instrumentale. Le Christ passant à travers l'humanité, il m'était donné de vivre quelque chose du mystère de l'incarnation par son intermédiaire. [4] »

Citons ici ce passage éclairant du livre de Céline Hoyeau *La trahison des pères* :

> Le lieu de l'abus pour les frères Philippe est l'accompagnement spirituel. Or ils n'ont eu pour père spirituel que le père Dehau. « N'a-t-il pas été leur modèle ? », confie une sœur de Saint-Jean […]. Elle-même s'étonne de la résonance chez les frères Philippe d'une thématique développée par leur oncle dans ses œuvres, la « toute-puissance du pur instrument » (inspirée de saint Thomas d'Aquin). Les victimes rapportent que le père Thomas Philippe se présentait comme « l'instrument de Dieu » pour elles, « donc actuellement et directement mû par Dieu ». Le père Marie-Dominique également se disait le « petit instrument de Jésus », chargé de faire sentir à sa victime l'amour de Dieu pour elle.
>
> Il semble qu'on ait affaire à un dévoiement de la doctrine de l'instrument inspirée de saint Thomas, lequel distingue pourtant clairement la notion de cause seconde de celle d'instrument. Dieu est la cause première, il crée l'homme et lui donne une certaine nature, d'après laquelle il agit en tant que cause seconde. L'instrument, lui, a un effet qui dépasse sa nature et qui relève de la cause première, comme le pinceau dans les mains du peintre. Ainsi, l'homme agit et, en même temps, Dieu se sert de lui pour son plan divin, il est comme tel l'instrument de Dieu. N'y a-t-il pas un risque de toute-puissance pour celui qui se pense « pur instrument » ? […]. Recourir à ces catégories dans le cadre de l'abus est, en outre, une manière pour les pères Philippe de dire qu'ils n'agissent pas sous le coup de la concupiscence mais sous l'action de Dieu qui se sert d'eux (pour « montrer son amour »), ils n'auraient donc plus de volonté propre, de causalité dans l'action et donc plus de responsabilité, encore moins de culpabilité… On est pourtant loin de saint Thomas d'Aquin pour qui « l'instrument a une nature propre qui contribue à l'effet et dont il est par conséquent responsable, s'il s'agit d'un agent volontaire », rappelle le philosophe Charles Ehret, auteur d'une thèse de doctorat en philosophie médiévale sur l'instrument chez Thomas d'Aquin[5].

Cette conception erronée de la causalité de l'accompagnateur spirituel semble remonter au père P.-Th. Dehau, lequel a eu une très grande influence sur ses neveux Thomas et Marie-Dominique. On l'a vu, pour le frère Emmanuel Perrier, O.P., le père Dehau, dans ses textes, insiste beaucoup sur la passivité de l'instrument[6]. Le modèle est l'instrument inanimé, alors qu'un vivant rationnel est principe de ses actes. On a l'impression que, pour servir d'instrument à l'Esprit Saint agissant par ses dons, il faut déconstruire toutes les structures naturelles de l'agir humain. Plus on est dépossédé

---

[1] Cette expression technique de la théologie sacramentaire signifie qu'un sacrement produit son effet dès lors que le ministre fait ce qu'il faut, indépendamment de sa sainteté personnelle (par exemple, le prêtre consacre validement l'eucharistie, même s'il est pécheur, du moment qu'il fait ce qu'il faut).

[2] Voir chapitre 23 ci-dessous : « Mécanismes de l'emprise ».

[3] M.-F. PESNEAU, *L'emprise*, Villeurbanne, Golias, 2020, p. 69.

[4] Audition à la commission SOS abus, ACASJ.

[5] C. HOYEAU, *La trahison des pères*, Paris, Bayard, 2021, p. 325 et s.

[6] Voir le chapitre 19, X : « Nature et grâce ».

de sa nature, plus tout ce qu'on fera sera habité par Dieu lui-même[1]. C'est une sorte d'anéantissement de la cause seconde. On ici est à l'exact opposé de saint Thomas, car pour ce dernier Dieu donne à des créatures la dignité d'être des causes libres, ce qui est une manifestation de la puissance divine[2]. Il y a chez le père P.-Th. Dehau une conception de l'instrument comme pouvoir : « En devenant un pur instrument de Dieu, on devient tout-puissant... »[3].

Cette compréhension a une conséquence : plus l'instrument est passif entre les mains de Dieu, plus le mal causé par l'instrument est causé par la cause principale (Dieu). En cas d'abus sexuel, cela peut donner à la personne victime une image perverse de Dieu, car Dieu (et non pas l'instrument) devient la cause du mal subi par la victime, alors qu'en réalité c'est la faute de l'instrument qui a gravement défailli et a agi contre la loi de Dieu.

Ainsi, une conception gravement erronée de la grâce d'état de l'accompagnateur spirituel, comprise comme faisant de celui-ci un instrument infaillible de Dieu, a favorisé et justifié les abus commis dans le cadre de l'accompagnement.

Ajoutons que la confusion entre cause instrumentale et cause seconde a également touché la famille Saint-Jean. On en trouve un exemple dans le texte « Notre Fondateur » voté par le chapitre général des frères de 1997, dont voici un extrait : « N'est-ce pas le lot de tout fondateur de ne pas faire nombre et d'être nécessairement un avec l'unique Fondateur de l'Église ? » Dans ce passage, le rôle du père Marie-Dominique Philippe est compris comme mettant directement et nécessairement les frères de Saint-Jean en contact avec le Christ source, comme cause instrumentale et non pas comme cause seconde.

En outre, la distinction qui demeure toujours entre le Christ et le prêtre n'est pas toujours assez nette. Certaines personnes victimes du père Marie-Dominique Philippe expriment dans leurs lettres à celui-ci une confusion entre le Christ et le prêtre, sans que le père Philippe ait semblé rectifier cette confusion. Certes, le prêtre doit être entièrement donné, à l'image du Christ à la croix. Mais si, d'une certaine manière, il se donne aux autres comme le Christ se donne dans l'eucharistie, un tel don est signifié par le célibat vécu dans la continence parfaite, et certainement pas dans les arrangements abusifs. Cette confusion a facilité des abus sexuels. Il est important de rappeler que la fameuse expression *sacerdos alter Christus* (le prêtre est un autre Christ) ne vaut, au sens strict, que pour certains actes précis comme la consécration de l'eucharistie ou l'absolution dans le cadre du sacrement de réconciliation ; elle ne vaut pas du tout au même degré dans les autres activités du prêtre, pour lesquelles celui-ci agit comme cause seconde et non comme cause instrumentale. Le prêtre est un serviteur du Christ, mais ne doit pas être mis sur un piédestal. Dans l'expression *alter Christus*, qu'elle s'applique à tout baptisé ou au prêtre[4], le mot *alter* (autre) est donc à valoriser. À insister sur *Christus*, on risque de ne plus préserver l'altérité, la différence foncière. À nouveau, se rencontre un effet de l'amoindrissement de la part de la créature dans le gouvernement divin[5].

Signalons pour terminer deux autres erreurs affectant la vision du sacerdoce.

Premièrement, la théologie du sacerdoce ministériel chez le père M.-D. Philippe ne semble pas avoir tenu compte de la doctrine du Concile Vatican II sur le sacrement de l'ordre qui unit étroitement

---

[1] C'est là un trait de la spiritualité quiétiste. Voir par exemple Mme GUYON : « Dieu est dans cette âme ; ou plutôt, cette âme n'est plus : elle n'agit plus ; mais Dieu agit et elle est l'instrument » (*Les torrents*, Jérôme Millon, Grenoble, 1995, p. 264).

[2] Voir par exemple le passage suivant de son traité sur les dons du Saint-Esprit dans la *Somme de théologie* : « Objection 2. Les dons du Saint-Esprit perfectionnent l'homme selon qu'il est conduit par l'Esprit de Dieu, avons-nous dit. Mais l'homme, en tant qu'il est conduit par l'Esprit de Dieu, se comporte en quelque sorte comme un instrument par rapport à lui. Or il ne convient pas à l'instrument, mais à l'agent principal, d'être perfectionné par un habitus. Réponse à cette objection : Cette raison est valable pour un instrument auquel il appartient non pas d'agir mais seulement d'"être agi". Or l'homme n'est pas un instrument de cette sorte, mais il "est agi" par le Saint-Esprit de telle manière qu'il agit aussi, en tant qu'il garde son libre arbitre. » (I-II, q. 68, a. 3, ad 2).

[3] P.-Th. DEHAU, *Le contemplatif et la croix*, Paris, Cerf, 1956[2], p. 296, cité par R. PELON dans *Invitation à la contemplation*, Cerf, 2006, p. 206. Voir sur ce sujet l'ensemble des p. 294-297 de P.-Th. DEHAU, *Le contemplatif et la croix*, *op. cit.*

[4] Cf. J.-R. ARMOGATHE, « De l'identité sacerdotale », *Communio*, 45 (2020), p. 6-17 [p. 14].

[5] Voir chapitre 18, I : « Le souci de la créature et de sa croissance dans le gouvernement divin ».

sacerdoce et ministère pastoral[1]. Le père Marie-Dominique, par exemple, a demandé à Rome de pouvoir présenter à l'ordination presbytérale *ad missam*, c'est-à-dire pour la seule célébration de la messe (sans prédications ni confessions), ce qui a été refusé, car cela restreint indûment la mission du prêtre à l'eucharistie en la séparant de la dimension pastorale de son ministère.

Deuxièmement et enfin, à plusieurs reprises des erreurs de discernement ont été faites dans l'appel aux ordres de frères qui ont été ordonnés sans avoir les capacités réelles d'assumer le ministère, l'idée étant, par exemple, que tel frère, qui ne pourrait pas être ordonné prêtre dans un diocèse (en raison notamment d'un manque d'autonomie prudentielle), pouvait l'être dans une communauté religieuse, car il serait entouré.

III. THÉOLOGIE DE LA VIE RELIGIEUSE

La vie religieuse à Saint-Jean a longtemps souffert d'une insuffisante insertion de la théologie et de la pratique dans la tradition de l'Église. Cela vaut en particulier pour l'enseignement du magistère sur la vie consacrée depuis le concile Vatican II, qui a été très peu lu et travaillé pendant longtemps. La formation aux éléments fondamentaux de la vie religieuse a souvent été lacunaire.

Sans pouvoir entrer dans le détail d'une comparaison des éléments de la théologie de la vie religieuse dans la tradition de l'Église et chez M.-D. Philippe, nous relevons déjà deux points :

- On a pu constater de façon générale une tendance à une certaine absolutisation chez le père M.-D. Philippe de la valeur de la vie religieuse dans l'Église, au détriment des autres formes de vie chrétienne. Pour en donner un exemple dans une conférence de M.-D. Philippe : « Dans l'Église de Jésus, la vie religieuse est la structure par excellence de la vie chrétienne, par les vertus théologales et les dons du Saint-Esprit[2] ». « L'excellence objective de la vie consacrée », selon l'expression de Jean Paul II dans son Exhortation sur La vie consacrée, n'équivaut certes pas à une supériorité intrinsèque de tous ses membres[3]. On peut malheureusement rapprocher la survalorisation de la vie religieuse de deux cas où M.-D. Philippe a conseillé d'abandonner un enfant pour entrer dans la vie religieuse[4].

En même temps, le père Philippe n'enseignait guère les règles et normes propres à la vie religieuse. À cet égard, la règle de vie qu'il avait donnée à la Congrégation Saint Jean est symptomatique : elle donnait beaucoup de principes spirituels et peu de normes concrètes, propres à régler une forme de vie spécifique dans l'Église.

De ce fait, la vie religieuse pouvait se réduire à une recherche de perfection qui, pour spirituelle qu'elle paraisse, était en fait abstraite et ambiguë : « Les religieux ne sont pas parfaits, ils cherchent la perfection divine : pas la perfection des vertus mais la perfection des béatitudes qui est gratuite, qui réclame un effort perpétuel mais sans qu'on voie jamais les résultats[5] ». Dans ce texte, se retrouve l'opposition fréquente chez M.-D. Philippe entre la forme et la fin, la « perfection des vertus » et la « perfection des béatitudes », réservée aux seuls religieux. Il méconnaît, par-là, que la vie consacrée implique des formes portées par un charisme et définies par un droit. On risque, se faisant, d'ouvrir la porte à des formes subtiles d'emprise spirituelle.

---

[1] Voir notamment *Lumen gentium*, n° 28. Cf. aussi le CEC : « L'Ordre est le sacrement grâce auquel la mission confiée par le Christ à ses Apôtres continue à être exercée dans l'Église jusqu'à la fin des temps : il est donc le sacrement du ministère apostolique » (n° 1536).

[2] M.-D. PHILIPPE, Conférence privée du noviciat, Saint-Jodard, 11 décembre 1997.

[3] Cf. JEAN PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Vita consecrata*, 25 mars 1996, n° 18. Voir aussi le n° 32.

[4] Voir complément 1 de la première partie du volet historique, « Jeanne Riandey ».

[5] M.-D. PHILIPPE, Conférence privée du noviciat, Saint-Jodard, 11 décembre 1997.

Peut aussi être légitimée une attitude de surplomb vis-à-vis des autres vocations dans l'Église. Bien au contraire, les religieux sont appelés à un humble service des autres chrétiens, laïcs ou prêtres[1].

- L'exercice des vœux de chasteté, pauvreté et obéissance a été souvent faussé par l'emprise et les manipulations de certains supérieurs, à commencer par celles du père M.-D. Philippe quand il était prieur général. La déformation a empêché d'expérimenter comment la chasteté réelle libère le cœur[2]. L'obéissance tout particulièrement a souffert des conditionnements affectifs parasitant l'exercice de l'autorité. Il n'était parfois plus possible de discerner « la seule autorité du supérieur »[3] comme structure de l'obéissance dans la vie religieuse.

En prenant appui sur des témoignages, nous allons développer deux points successivement :

- L'incidence de la doctrine de l'amour d'amitié du père Marie-Dominique Philippe sur la vie religieuse.
- Les conséquences pour la vie religieuse de l'enseignement du père M.-D. Philippe concernant les dons du Saint-Esprit.

Le premier point applique à la vie religieuse les conceptions sur l'amour d'amitié et la sexualité étudiées plus haut dans le chapitre 19, VII et XI. Le second point fait de même pour la doctrine sur l'Esprit Saint examinée au chapitre 19, IX.

A. L'incidence de la doctrine de l'amour d'amitié sur la vie religieuse

La vie religieuse dans la famille Saint-Jean a souffert du développement excessif de l'enseignement sur « l'amour d'amitié » au détriment de notions centrales pour la vie religieuse comme la fraternité. Puisque l'amitié relevait de la finalité personnelle, elle constituait un droit personnel absolu. On ne pouvait y renoncer, sauf peut-être si un risque de scandale apparaissait nettement. L'abandonner aurait pu constituer une infidélité à une volonté de Dieu, qui avait donné cette relation d'amitié. On comprend comment l'amitié personnelle pouvait être mise au-dessus des exigences de la vie communautaire et fraternelle.

L'absolutisation de l'amitié a pu avoir des conséquences pastorales graves. Plusieurs témoignages attestent des situations anormales apparues, au nom de l'amitié, au sein de la vie religieuse et de couples mariés, comme ce témoignage :

> Un jeune frère en formation m'a expliqué que fr. X, ancien formateur, lui avait dit que je n'avais pas le droit comme autorité de for externe de ne pas lui permettre d'aller voir une fille (connue par correspondance) pour voir s'il pourrait se marier avec elle, parce que l'amitié relève de la finalité personnelle. Je me souviens aussi du même fr. X encourageant un mari qui avait un lien amoureux avec une femme à accueillir celle-ci dans son foyer comme une amie. Fr. X a reçu alors une forte réaction de la part du beau-frère de ce mari amoureux... Et la réaction de fr. X était « les gens ne peuvent pas comprendre ce que le père [M.-D. Philippe] nous dit sur l'amitié »[4].

Nous avons vu, dans le chapitre 19, XI, comment la doctrine développée à partir de l'enseignement et des conseils du père M.-D. Philippe pouvait :

- D'abord faire confondre une amitié spirituelle avec des gestes d'intimité sexuelle.
- Ensuite laisser croire à la compatibilité d'une telle intimité sexuelle, sous couvert d'amitié, avec la chasteté et la vie consacrée.

---

[1] Voir par exemple CONCILE VATICAN II, Constitution dogmatique sur l'Église *Lumen gentium*, 21 novembre 1964, n° 46 ; Décret sur la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse *Perfectae caritatis*, 28 octobre 1965, n° 5.
[2] CONCILE VATICAN II, Décret sur la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse *Perfectae caritatis*, 28 octobre 1965, n° 12.
[3] H. DONNEAUD, « Les enjeux théologiques de l'obéissance dans la vie consacrée », *Vies consacrées* (2016-4), p. 33-42 [p. 41].
[4] Témoignage, AGCSJ.

On voit ces confusions à l'œuvre au sein de la vie religieuse, dans ce que relate une sœur victime d'un frère :

> Quand il fut envoyé pour la fondation du prieuré de V., où il était déjà suivi par deux ou trois sœurs apostoliques, j'ai pu venir aussi. Et là, assez vite, alors même que je voulais m'éloigner de la mauvaise influence du père Philippe, il m'a entourée d'une amitié qui a fini par devenir « particulière ». Ainsi, sans le vouloir mais en y consentant par lassitude et désœuvrement, je me retrouvais presque chaque nuit dans son lit. Il m'expliquait que c'était bon pour moi et que Dieu voulait cela pour moi et que comme il n'y avait pas de relations sexuelles à proprement parler tout le reste était chaste et n'était que l'expression d'une très grande amitié spirituelle entre deux personnes consacrées à Dieu. Il allait même jusqu'à considérer que c'était le centuple dont parle l'Évangile. Il disait aussi que c'était parfaitement vu avec le père Philippe qui trouvait ça très bien pour moi ! D'ailleurs quand je lui en ai parlé moi-même il m'a expliqué que tout cela était pour réparer les graves fautes de ma vie d'avant ! C'est vrai, regardé de l'extérieur, j'aurais dû partir au plus vite. Mais à cette époque-là j'étais déjà tellement confuse que je ne savais plus rien et que j'obéissais bêtement à ceux qui étaient mes supérieurs. En fait aux sœurs supérieures je ne pouvais plus tellement obéir. J'ajoute que le père X et le père Philippe me disaient que toutes ces choses-là étaient secrètes et que sœur S et plus tard sœur I ne pouvaient pas les comprendre. Aussi je sais bien aujourd'hui que je n'étais pas la seule et que tous ces « privilèges » et situations totalement scandaleuses ont engendré des jalousies et rancœurs terribles parmi les sœurs[1].

B. Les conséquences pour la vie religieuse de l'enseignement concernant les dons du Saint-Esprit

Passons maintenant à la théologie des dons du Saint-Esprit développée par M.-D. Philippe. Elle a contribué à spiritualiser de façon excessive l'obéissance :

> Par la prudence infuse, informée par la charité, l'exécution de nos activités se trouve certes sous l'emprise de cette même charité ; mais ce qu'il y a de tout à fait propre dans l'obéissance à la volonté divine, sous l'emprise du don de conseil — et c'est ce qu'il y a de si merveilleux dans le mystère de l'obéissance — c'est que, par cet acte, nous nous mettons directement sous la motion de l'amour de Dieu qui prend alors en charge l'exécution même de notre activité, la mesurant par son bon plaisir et par sa sagesse[2].

Une telle exaltation de l'obéissance directe envers la motion divine ne peut que difficilement intégrer la relation au supérieur, qui pourtant structure la vie religieuse.

L'approche est la même au sujet de la motion divine, par exemple selon le « don de sagesse », autre don du Saint-Esprit :

> Le don de sagesse met en nous cet instinct divin grâce auquel nous sommes polarisés par le Père, nous sommes auprès du Père et regardons tout dans sa lumière. C'est Dieu qui agit alors directement et immédiatement sur notre cœur et notre intelligence, qui s'impose en son mystère d'amour, nous fait estimer tout à sa lumière, nous fait pressentir ses préférences et ses jalousies[3].

Si Dieu par le don de sagesse « nous fait estimer tout à sa lumière », quelle place reste-t-il pour le cheminement avec le supérieur, afin de découvrir la volonté divine sur le religieux ? Ce n'est guère précisé.

Cette théologie des dons du Saint-Esprit, en particulier celle qui concerne le don de conseil, peut aboutir à rendre chaque individu seul juge de ce qu'il doit faire. Dans ces textes, l'usage des adverbes « directement » et « immédiatement » semble impliquer que la médiation du supérieur deviendrait superflue, dans la vie religieuse. C'est à nouveau, comme dans le rapport avec les évêques[4], le sens de la médiation ecclésiale qui paraît perdu de vue. L'existence des institutions et des autorités, dans l'Église, un diocèse ou une communauté religieuse, n'est pas prise en compte.

---

[1] Témoignage, Au risque de perdre son âme, p. 7, ACASJ.

[2] M.-D. PHILIPPE, *Le mystère du Christ crucifié et glorifié*, Paris, Fayard, 1996[2], p. 215-216.

[3] *Ibid.*, p. 92.

[4] Voir plus haut la section I : « Le rapport à l'Eglise et ses fondements ecclésiologiques ».

Dans la « prudence » ainsi conçue, le discernement de la volonté de Dieu semble souvent reposer sur un certain « sentir » spirituel, plutôt que sur une recherche raisonnable[1], menée en particulier avec son supérieur dans la vie religieuse. Cette doctrine a pu paraître légitimée par la conception d'un « sentir » de l'âme parfaite en Dieu, tiré d'une traduction des œuvres de saint Jean de la Croix[2]. Ce dernier parlait cependant de la « promptitude à l'obéissance »[3] et la conseillait fortement dans la vie religieuse :

> Ne te porte jamais sans l'ordre de l'obéissance à aucune chose en dehors des obligations de ton état, si bonne, si charitable qu'elle te paraisse […]. Et quand il n'y aurait pas d'autre faute que celle d'esquiver en quelque chose le joug de l'obéissance, ce serait déjà une erreur coupable. Dieu préfère l'obéissance aux sacrifices, et les actions d'un religieux ne lui appartiennent pas, elles appartiennent à l'obéissance. Et si tu les soustrais à l'obéissance, on te les redemandera comme perdues[4].

L'obéissance religieuse fut encore relativisée par l'obéissance au « père spirituel ». Comme nous l'avons vu dans le chapitre 19, X, ce niveau de l'accompagnement a en effet été affecté par la théorisation des dons du Saint-Esprit et de l'instrument passif. Regardons maintenant les conséquences sur la vie religieuse. Puisque Dieu parle et agit à travers le père spirituel, la totale confiance au père spirituel suffirait pour être conduit par Dieu. En conséquence de ces théories, chez beaucoup de frères et de sœurs a pu être constatée une sacralisation de la parole du père spirituel. Celui-ci est là pour dire au dirigé ce que Dieu veut pour lui. Son autorité était considérée comme supérieure à l'autorité de for externe[5].

On peut citer à cet égard ce qu'une ancienne sœur rapporte d'un frère dont elle fut victime :

> Il disait souvent que les défauts d'un père spirituel sont des moyens par lesquels Dieu peut passer, qu'il ne faut donc pas s'y arrêter, que ce serait s'arrêter à un regard trop humain. Il ne faut pas attendre que le père spirituel se corrige, il faut savoir recevoir la grâce de Dieu à travers même ses défauts, ses erreurs. Il disait cela pour lui, pour ses colères par exemple, son manque d'écoute, le peu de temps qu'il prenait pour nous rencontrer[6].

L'Esprit Saint dirige à travers des « pères spirituels » mus par lui dans tout ce qu'ils font ou ne font pas. L'espace pour l'obéissance religieuse se restreint en conséquence. La seule personne à laquelle on finit par obéir, au sein même de la vie religieuse, est le père spirituel.

Notons que, paradoxalement, l'obéissance religieuse a pu à l'inverse être parfois absolutisée. Il suffisait pour cela d'appliquer aux supérieurs ce qui avait été théorisé pour la relation au père spirituel. La même théologie de l'instrument peut aussi servir à identifier les actes du supérieur à ceux de Dieu lui-même.

Tous ces éléments combinés – les lacunes d'une théologie insuffisamment ressourcée dans la tradition et le magistère ainsi que les doctrines propres au père M.-D. Philippe – ont contribué à obscurcir longtemps la théologie de la vie religieuse dans la communauté Saint-Jean. Il était devenu difficile de parler du vœu de chasteté et du vœu d'obéissance avec justesse. Autant de portes ouvertes pour des abus sexuels, surtout lorsque l'abuseur est un père spirituel prenant la place du supérieur religieux et même de Dieu.

---

[1] *Rapport doctrinal sur la chasteté*, Chapitre général des Frères de Saint-Jean, avril 2016, p. 11, AGCSJ.

[2] Voir le texte de *Vive flamme d'amour* de SAINT JEAN DE LA CROIX cité dans *Le mystère du Christ crucifié et glorifié*, Paris, Fayard, 1996², p. 92, n. 28 : « puisque étant placée dans le sentir de Dieu, [l'âme] sent les choses comme Dieu les sent » (str. 1, vers. 6 ; éd. du p. L.-M. de Saint-Joseph, Paris, Desclée de Brouwer, 1949, p. 984 ; cf. *Œuvres complètes*, Paris, Cerf, 2004, p. 1094, dont la traduction donne un sens tout différent : « le prophète [Ps 84 (83), 3] veut nous faire comprendre que son esprit et ses sens goûtaient Dieu comme vie et se sentaient transformés en Dieu, car c'est là goûter "le Dieu vivant", goûter la vie de Dieu, la vie éternelle »). Voir chapitre 19, IX : « La motion de l'Esprit Saint comme emprise ».

[3] SAINT JEAN DE LA CROIX : « Promptitude à l'obéissance, joie dans la souffrance. Mortifier la vue, ne vouloir rien savoir, silence et espérance » (*Paroles de lumière et d'amour. Avis et sentences spirituelles*, n° 162, dans *Œuvres complètes*, Paris, Cerf, 2004, p. 288).

[4] SAINT JEAN DE LA CROIX, *Courts traités spirituels. Les précautions*, n° 11, dans *Œuvres complètes*, Paris, Cerf, 2004, p. 303.

[5] Cf. témoignage, ACASJ, et le chapitre 23 de ce rapport.

[6] Témoignage, ACASJ.

CONCLUSION DU VOLET THÉOLOGIQUE

Comme nous l'avons rappelé dans l'introduction, la commission interdisciplinaire devait « établir précisément le lien entre ce que révèle l'affaire de l'Eau Vive et les abus sexuels commis par le fondateur de la Famille Saint Jean et par certains de ses membres »[1]. Il est temps en conclusion de récapituler ce que nous avons relevé dans le volet théologique, pour répondre à la demande du chapitre général des frères de Saint-Jean de 2019. En ce volet du rapport de la commission interdisciplinaire, nous nous situons du côté de l'œuvre intellectuelle du père Marie-Dominique Philippe. Les questions à ce plan pourraient être formulées ainsi :

- Peut-on parler d'une continuité essentielle dans cette œuvre entre les années 1950, quand le dominicain enseignait à l'Université de Fribourg et alors que se déroulait l'affaire de l'Eau vive, et les années de la communauté Saint-Jean, à partir de 1975 ?
- Le lien entre l'enseignement du p. Philippe et les abus commis au sein de la famille Saint-Jean est-il attesté ?

Répondons d'abord à la première de ces questions. Sur le plan doctrinal et théologique, la continuité apparaît clairement dans l'œuvre intellectuelle du père Marie-Dominique Philippe depuis les années 1950, au temps de l'affaire de l'Eau vive, jusqu'à l'enseignement prodigué dans la famille Saint-Jean. Sans prétention d'exhaustivité, on peut relever une telle continuité dans les points suivants, repérés dans les pages qui précèdent :

- L'amoindrissement de la nature humaine, contraire au mystère de l'incarnation et au respect dû à chaque être humain, à sa liberté.
- Le primat donné de façon excessive à l'intention dans le jugement sur la moralité d'un acte humain.
- La relativisation du jugement de la conscience morale, jusqu'à la quasi-disparition de ce sujet dans l'enseignement du père M.-D. Philippe.
- Une diminution de la place des vertus morales au profit des vertus théologales et des dons du Saint-Esprit.
- Le recours à la notion d'amour d'amitié en éthique humaine, au risque d'une simplification excessive de la morale.
- L'enseignement présentant les dons et les motions du Saint-Esprit en opposition avec l'humain, notamment l'exercice de la raison.

Pour répondre maintenant à la seconde question : au cours des chapitres précédents, nous avons pu établir de nombreux liens entre les témoignages des personnes victimes et la doctrine philosophique, théologique et spirituelle du père M.-D. Philippe. Il ne peut s'agir à ce point d'une simple coïncidence.

Il est possible de le montrer par les divergences entre l'œuvre d'Aristote et de saint Thomas d'Aquin, d'une part, et d'autre part l'enseignement de M.-D. Philippe. On en a rencontré trois exemples majeurs :

[1] CONGREGATION SAINT-JEAN, Actes du Chapitre général 2019, p. 99, AGCSJ.

- En ce qui concerne Aristote, le plus frappant peut-être est la déconsidération de la « forme », sous ses différentes manifestations, dans l'enseignement de M.-D. Philippe. La finalité y est exaltée aux dépens de la cause formelle ; la loi est relativisée ; la motion de l'Esprit Saint pourrait ne pas respecter ce qu'est une personne humaine ; etc. La réaction contre ce qui avait fini par être perçu comme un « essentialisme » ou un « formalisme » explique en partie cette modification de la doctrine du Stagirite. Il est inévitable en tout cas qu'une telle inflexion ait des répercussions en morale et surtout dans la pratique.

- L'exemple emblématique de la transformation que subit la doctrine de saint Thomas se trouve dans l'emploi de l'expression « amour d'amitié » à rebours bien souvent du propos de l'Aquinate.

- On pourrait ajouter un troisième exemple : l'opposition fréquente faite par M.-D. Philippe entre la perfection, qui relèverait des vertus, et la bonté, ignorant largement dans son enseignement l'affirmation d'Aristote, reprise par Thomas : « la vertu est ce qui rend bon celui qui la possède et rend son œuvre bonne »[1].

Il n'y a donc parfois qu'apparence de fidélité à l'enseignement thomasien ou aristotélicien. Cela va au-delà d'une légitime créativité au sein d'une tradition vivante. On peut parler dans certains cas de « déformation » abusive, d'autant plus grave qu'elle se dissimule (pas nécessairement consciemment) sous la pérennité de termes identiques. L'expression n'a en fait plus la même signification.

Or ces modifications nettes de la doctrine aristotélicienne ou thomasienne se révèlent aller toujours dans le même sens, celui de la justification des abus. Il est impossible, dans l'état actuel des recherches, de juger du caractère conscient ou inconscient des inflexions ainsi apportées.

On doit parler à la fois de déformations de la pensée d'Aristote ou de Thomas d'Aquin et de divergences graves – pouvant consister en des omissions, comme sur la conscience morale – avec la doctrine de l'Église catholique.

Assurément, ces défauts n'étaient pas aisément repérables dans l'enseignement public de Marie-Dominique Philippe. Et cela pour une série de raisons, qu'il faut rappeler :

- La première raison est que M.-D. Philippe était reconnu par des intellectuels réputés et des autorités ecclésiastiques comme un philosophe de valeur. Les marques d'estime données par le pape Jean Paul II pour sa métaphysique ont eu de l'impact. Le père M.-D. Philippe avait particulièrement bonne réputation dans des milieux catholiques qui voulaient suivre le pape.
- Un deuxième élément, lié au premier, relève du contexte postconciliaire. Dans le trouble des années 1970-1980, des diffuseurs de bonne doctrine pouvaient paraître rares et difficiles à trouver. Un certain nombre de catholiques avaient peur d'être pris dans de fausses doctrines qui abîment la foi. Plusieurs se sont sentis attirés vers M.-D. Philippe en raison de sa réputation d'orthodoxie[2] (*mutatis mutandis*, il en allait un peu comme pour Maritain décelant en l'Eau vive du père Th. Philippe un moyen d'échapper aux « tendances intellectuelles de la province [dominicaine] de France »[3]).
- La troisième raison se trouve dans la valeur pédagogique de l'enseignement du père Marie-Dominique Philippe. Il était un bon professeur, ses cours étaient vivants, pouvaient même susciter un enthousiasme. Il faisait découvrir par exemple la nature de la démarche

[1] ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, II, 5, 1106 a 15-17 ; chez THOMAS D'AQUIN, voir par exemple ST I-II, q. 55, a. 3, s. c. L'explication de cette définition est rapidement menée dans M.-D. PHILIPPE, *Introduction à la philosophie d'Aristote*, Paris, Éditions Universitaires, 1991, p. 44.

[2] Voir C. HOYEAU, *La trahison des pères*, Paris, Bayard, 2021, p. 20, qui évoque comment, dans le contexte des années 1970, M.-D. Philippe apparaissait pour certains comme « un repère "sûr", un "phare" dans la tempête que [traversait] l'Église de France après le concile Vatican II et mai 1968 ».

[3] Cf. T. CAVALIN, *L'affaire. Les dominicains face au scandale des frères Philippe. Enquête historique*, Paris, Cerf, 2023, p. 330.

philosophique et apprenait à faire des distinctions qui paraissaient précieuses. Ces qualités disposaient à lui faire confiance et à prendre comme vrai ce qu'il enseignait.
- La plupart des frères, sœurs et laïcs suivant les cours de M.-D. Philippe n'avaient guère de réelle formation philosophique et théologique préalable, qui leur aurait permis de confronter son enseignement à d'autres sources et de prendre du recul.
- En interne dans la famille Saint-Jean, on soulignait à l'envi la suréminence de la pensée du père M.-D. Philippe. Cela, qui participait à l'édification d'un climat favorable à l'emprise, coupait à la base toute possibilité d'entretenir une attitude critique.

La plupart des auditeurs des cours et conférences du père M.-D. Philippe n'ont donc pu percevoir les déficiences que nous avons relevées. Les élaborations doctrinales, dans la mesure où elles légitimaient les abus, ont contribué à obscurcir les consciences sans qu'elles s'en rendent compte. Les abus constatés dans la famille Saint-Jean ont bien été facilités par les erreurs doctrinales relevées.

Pour résumer, on pourrait affirmer que les causes des abus constatés dans la famille Saint-Jean se situent à deux plans :

- Sur le plan des abus spirituels : l'abus sexuel dépend généralement d'un abus spirituel, surtout lors d'un accompagnement dans la durée. Il existe aussi des cas d'agression sexuelle plus sporadiques, qui ne présupposent pas un abus spirituel et ne présentent pas ou très peu de justifications (mais il peut y avoir néanmoins asymétrie, de la part d'une autorité spirituelle). C'est le cas en particulier des agressions sur mineurs. Regardant dans ce volet théologique les justifications doctrinales, on a pris davantage en considération les cas comportant des abus spirituels, où les justifications ont faussé les consciences.
- Au plan enfin du contexte doctrinal, qui a favorisé les abus spirituels ou sexuels, en proposant des justifications. Ce n'est pas seulement l'enseignement de M.-D. Philippe sur « l'amour d'amitié » qui est en cause. Des éléments doctrinaux apparemment sans lien avec les abus spirituels et sexuels ont en fait à voir avec ceux-ci. Il faut prêter une grande attention à ces éléments également, afin de pouvoir les corriger. Par exemple, cela concerne la doctrine sur les dons du Saint-Esprit. Le recours du père M.-D. Philippe à une doctrine déséquilibrée, exaltant la motion de l'Esprit au détriment de l'humain, a contribué au sein d'un contexte d'abus à neutraliser les réactions saines de la conscience.

Le présent travail répond à une demande précise et a fait le choix d'écouter la parole des personnes victimes. Il ne prétend pas rendre compte de manière exhaustive et académique de l'enseignement du père M.-D. Philippe qui comporte des aspects positifs. Le discernement doit se poursuivre, pour éliminer ce qui peut être néfaste et retenir ce qui s'avère valable.

ANNEXE DU VOLET THÉOLOGIQUE

Annexe D :

INTERVENTION DE FRÈRE EMMANUEL PERRIER O.P. AU CHAPITRE GÉNÉRAL DES FRÈRES DE SAINT-JEAN (15 OCTOBRE 2022)

Le frère Emmanuel Perrier, dominicain de Toulouse, est directeur de l'Institut Saint Thomas d'Aquin (ISTA). Voici une transcription, relue par lui, de son intervention au Chapitre général des Frères de Saint-Jean, à Troussures (Oise), le 15 octobre 2022 :

Quelques précisions préliminaires sont nécessaires en introduction. J'apporte une parole extérieure à plusieurs titres. En effet, même si le père Marie-Dominique Philippe est dominicain, je dois avouer que je n'ai eu que peu de contact avec sa personne et avec son œuvre. Mis à part quelques lectures et quelques conférences que j'ai pu entendre, je n'ai croisé son chemin ni intellectuellement, ni humainement.

Je n'ai pas eu de relations particulières à l'égard des frères de Saint-Jean, et c'est seulement durant les dernières années que j'ai pu rencontrer quelques frères et me lier d'amitié avec eux. Là réside la raison principale pour laquelle j'ai accepté de m'adresser au chapitre général : je n'ai pas d'actif ou de passif à l'égard de la congrégation, ni à l'égard du père M.-D. Philippe dans le passé. Je suis, en revanche, admiratif du travail que vous faites et de l'exigence de vérité que vous avez.

C'est d'ailleurs pour moi le signe que ce qui a été bâti dans la congrégation a été bâti sur le roc du Christ. Bien qu'un discernement sur les actes et les enseignements de votre fondateur soit aujourd'hui nécessaire, il reste finalement – avec toutes les ombres qui peuvent s'accumuler – une solidité qui m'édifie. Je suis admiratif de la justesse et de la profondeur de votre travail.

Le contexte étant établi, je vais maintenant entrer dans le vif du sujet. Toujours en guise d'introduction, je veux souligner deux points :

Le premier (qui peut sembler surprenant) est qu'en lisant le travail de la commission, j'ai trouvé une doctrine très *postmoderne*, malgré toutes les apparences ou toutes les volontés de s'insérer dans une tradition ecclésiale. Je soulignerai plus loin des points de continuités avec la tradition ecclésiale, mais la forme m'a paru très postmoderne, par plusieurs traits :

- tout d'abord, par le primat de la subjectivité et une forme de personnalisme qui s'appuie sur la subjectivité ;

- ensuite, par le dépassement de l'autorité de la loi, des vertus, de la morale, qui est caractéristique de notre époque ;
- et enfin par l'impression d'entrer dans un temps nouveau du christianisme, où l'homme parvient à vivre sous le seul régime des dons spirituels. Quand on regarde ce qu'a été l'enthousiasme des années 1960-1970 dans l'Église, cela correspond assez bien à cette impression d'un printemps de l'Esprit Saint et d'une entrée dans un nouveau temps ecclésial : un nouveau temps où l'on vivrait sous le seul régime des dons spirituels, dans une charité qui n'aurait plus rien à craindre du péché, dans l'impression d'atteindre la fin (le but) de la vie humaine et celle de l'histoire. Avec, en outre, une espèce de primat post-nietzschéen de la vitalité pure qui a ses racines dans la culture européenne, mais qui devient le déterminant des actions morales (avec notamment son accent sur l'authenticité et la spontanéité) dans les années 1950-1960.

Le second point est que, dans ce qui suit, je ferai à plusieurs reprises référence à saint Thomas d'Aquin, à deux titres : d'une part, parce que le père M.-D. Philippe appartient sans nul doute à la tradition thomiste de son époque (il présente en effet des caractéristiques du renouveau thomiste à partir du XIX^{e} siècle) et parce qu'il se réclamait de son autorité – je suis à ce sujet plus critique – . D'autre part, je me réfère à saint Thomas en tant qu'il est « docteur commun » de l'Église : il ne s'agit donc pas simplement d'une querelle de chapelle ou de désaccord dans l'interprétation de saint Thomas, mais d'abord d'un désaccord sur ce qui fait la doctrine commune de l'Église.

Je diviserai mon propos en trois parties :

- tout d'abord, je présenterai ce qui m'est apparu comme l*es* sources des difficultés.
- J'aborderai ensuite ce que je considère en quelque sorte comme le cœur du problème, à savoir l'entrée (ou l'impression d'entrer) dans un nouveau régime de l'humanité.
- Enfin, j'exposerai ce qu'implique ce dépassement de l'ancien régime de l'humanité, à savoir que les conditions de la nature humaine ne sont plus considérées comme normatives.

1. Les sources.

En lisant les documents qui m'ont été transmis, j'ai été frappé par le remplacement de la morale par la mystique. Cela s'observe à beaucoup de niveaux, et en particulier pour ce qui a trait à la vertu de prudence. Cette vertu nous aide à discerner ce que nous avons à faire, la manière concrète d'atteindre les fins que nous poursuivons. Or on constate un déficit de ce sens pratique, par lequel la raison pratique dirige les actes humains et les ordonne vers la fin.

Ce déficit moral a été compensé par la mystique. Une telle tentation du « flou moral » est un mal français, en tout cas depuis le XVII^{e} siècle. Il me semble qu'elle a pu se développer dans la culture française en raison de la force de la spiritualité qui l'a animée : on pense qu'une spiritualité forte suffit à résoudre les questions morales, qu'avec une bonne vie de prière on peut se dispenser de beaucoup de questions sur ce qu'on doit faire.

Et ceci conduit à ce que la charité, par exemple, n'est plus la source qui irrigue les vertus, mais elle devient le résumé de toute vertu et introduit, en fait, un nouveau régime de l'agir moral. Peut-être parle-t-on encore de vertus, mais en même temps, ce n'est pas très grave si on n'en parle plus puisque tout se résout dans l'amour et se résume par l'amour.

Ce déficit moral – et je le souligne – est radicalement opposé à la conception de saint Thomas de la spiritualité. Pour Thomas, en effet, la spiritualité est la vie morale, elle lui appartient comme son déploiement, avec tel ou tel accent, telle ou telle physionomie, mais toujours en devant préserver son équilibre naturel. De même, la théologie morale fournit les bases de toute spiritualité, elle demeure la racine de toute spiritualité. Du reste, cette compréhension de la morale chrétienne comme irriguant la vie chrétienne et étant donc le lieu de la spiritualité chrétienne est assez propre à la théologie de saint Thomas.

Je pense toutefois que ce déficit moral n'est pas une trahison dont le père Philippe serait lui-même responsable : cette séparation entre morale et mystique traverse déjà le XIX^e^ siècle et était présente dans les enseignements thomistes du début du XX^e^ siècle.

Ceci conduit – et c'est le deuxième point de cette partie sur les sources – à un lien entre les abus et la doctrine. On voit, en effet, se mettre en place une théorisation de l'absence de péché pour couvrir les fautes. Ainsi, le primat de l'intention sert à retourner la fin (ce qui est visé) contre l'objet de l'acte (le type d'action qu'on engage) pour rendre flou cet objet. Par exemple, on se convainc de désirer l'union mystique à Dieu et l'assurance de ce désir fait qu'on ne voit plus la différence entre pratiquer une vertu et entretenir un vice.

Le recours à la mystique vient également justifier ce qui est immoral. L'intention se substitue à l'acte intérieur. L'acte intérieur, acte spirituel des facultés de l'âme, se résume ou se réduit à l'intention comme seul et unique fondement de la moralité : en cela, on est en pleine postmodernité. Aujourd'hui nous sommes dans des morales de la pure intention.

Simultanément, l'objet de l'acte, qui qualifie l'acte comme bon ou mauvais, est évacué au profit du seul rapport interpersonnel. L'alibi est de rejoindre l'autre dans sa misère. La subjectivité de celui qui agit ne veut plus voir – et j'insiste sur ne veut plus voir – que la subjectivité de l'autre (c'est-à-dire que le reste, par exemple la moralité des actes par lesquels on « rejoint l'autre » ou bien ce dont l'autre a réellement besoin, devient secondaire, ou est absent de la visée). On est alors dans « un moi qui rencontre un autre moi », ce qui, en réalité, est le suprême égoïsme puisque cela permet de projeter sur autrui tout ce que l'on veut.

Je pense que l'on voit ici une participation à un changement assez radical dans la société de l'époque où le père M.-D. Philippe a grandi et surtout a enseigné.

J'ajoute un troisième point, toujours à propos des sources. Il m'a, en effet, semblé qu'il y a chez le père Philippe une pérennité du romantisme de l'amour d'amitié, qui date de la fin du XVIII^e^ siècle et qui s'est épanoui au XIX^e^ siècle. J'entends par là que la charité surnaturelle qui vient de Dieu est confondue avec un sublime, ou la recherche du sublime paré d'une valeur transcendantale : on se projette dans un idéal qui devient la source d'une sublimation des désirs et des passions, d'une sublimation de tout. De sorte que l'on peut même habiller les passions les moins réglées des vêtements de la pureté : dès lors que l'amitié est en jeu, dès lors que le sublime est en jeu, même ce qui est le plus animal en nous va être transformé (et trouver des justifications) comme étant, au contraire, une marque des plus hauts sentiments et de la plus grande pureté. Il y a, en somme, une confusion de l'amitié avec le sentiment de l'amitié : on confond la charité avec les transports du cœur, on confond le feu de l'Esprit Saint avec les brûlures du désir. Autrement dit, on divinise l'amour naturel. Ceci est encore un trait de la culture européenne, en tout cas depuis le Moyen Âge, et reste très actuel.

2. Un nouveau régime de l'humanité

Ma seconde partie porte sur ce que je nomme un nouveau régime de l'humanité. Celui-ci s'appuie sur une très vieille histoire, puisqu'elle remonte au commentaire de Thomas Gallus sur le Pseudo-Denys au XII^e^ siècle, qui opère un cloisonnement entre la raison et la volonté : pour Thomas Gallus, il y a, d'un côté, le monde de la raison qui est assimilé à de l'intellectualisme et, de l'autre, le monde de la volonté, qui est caractérisé par une connaissance connaturelle, existentielle, affective, subjective constituant le domaine de la spontanéité et de la mystique.

L'amour devient donc une voie mystique autonome, qui suit une voie séparée de la raison. Ici encore, on est dans l'opposition radicale à saint Thomas d'Aquin qui se défie comme de la peste de ce dualisme dans l'homme. La mystique de saint Thomas est, au contraire, une mystique de l'unité de l'âme humaine où l'appétit naturel est un appétit de nature rationnelle : la volonté est définie comme un appétit rationnel (il ne s'agit pas ici d'une forme de rationalisme ou d'intellectualisme ; en parlant d'appétit rationnel saint Thomas entend simplement souligner le propre de l'homme, la différence avec des appétits animaux ou des appétits purement physiques, obéissant aux lois physiques). La

volonté, selon saint Thomas, est l'appétit propre à une nature, qui est une nature spirituelle : il y a donc toujours une mutuelle influence, une mutuelle causalité de la connaissance et de l'amour. Lorsque le père M.-D. Philippe demandait de « ne pas analyser » mais « d'être comme Marie qui disait oui à tout », il demandait l'abdication du jugement pour ne plus se reposer que sur le consentement de la volonté.

Cette séparation entre la raison et la volonté conduit à un deuxième point frappant, à savoir que, dans l'enseignement du père M.-D. Philippe, les dons du Saint-Esprit ne sont plus complémentaires des vertus, mais ils les remplacent. Selon lui, l'Esprit Saint règle de lui-même l'expression de l'affection sensible et donc « le spirituel » (c'est-à-dire celui qui vit sous le régime de l'Esprit) s'est non seulement coupé de la rationalité pour juger de ses actes, mais il se coupe même de la direction des vertus puisque les motions de l'Esprit Saint sont à elles-mêmes leurs propres règles.

De la sorte, les dons sont considérés comme des instincts, et des instincts qui ne viennent pas dans une nature rationnelle : au contraire, leur dimension instinctive est valorisée, sans égard pour la nature rationnelle. Cela a pour conséquence que le don ne sert plus à agir humainement, mais, au contraire, le don est ce qui fait agir de manière suprahumaine.

Ceci est particulièrement frappant à propos du don de sagesse. J'ai relevé cette phrase dans les textes que j'ai lus : « Le don de sagesse fait pénétrer dans le cœur de nos frères qui nous sont confiés. » Pour saint Thomas, cela est absolument impossible, car l'acte de l'intelligence, tout comme l'acte de la volonté, ne sont connus que de Dieu seul : la créature n'a jamais accès aux actes intérieurs de l'homme que lorsque ces actes lui sont signifiés, soit dans des actes extérieurs, soit dans des paroles.

Or, on voit ici comme une sorte d'ambition de dépasser les limites de ce qui fait notre individualité spirituelle, par l'amour d'amitié qui serait un moyen de fusionner la subjectivité, de rentrer dans l'intime de subjectivité et, par le biais de ces motions du don de sagesse, de connaître de l'intérieur la subjectivité de l'autre. Il y a ici évidemment une prétention qui est exorbitante.

De manière générale, l'omniprésence de la référence à l'Esprit Saint reflète l'omniprésence d'une neutralisation de la raison. Dans ce cadre, l'Esprit ne rend pas pleinement soi-même, pleinement actif, mais au contraire pleinement passif. Par conséquent, il n'y a plus rien qui permette de distinguer une motion de l'Esprit d'un esclavage des passions. Ceci conduit à une subversion de la causalité finale : l'élan aveugle de la passion devient le lieu d'une inspiration divine à laquelle on ne doit pas résister. Ce n'est plus le bien que l'on connaît et que l'on veut qui est la fin de l'agir mais l'élan qui s'impose à la volonté. Ce n'est plus parce que c'est bon que je le veux mais c'est parce que je m'y sens irrésistiblement porté que je dois le vouloir et que c'est bon.

3. Le dépassement de l'ancien régime de l'humanité.

La troisième chose que je relève est que le point qui précède induit une certaine compréhension de l'instrumentalité, de la causalité instrumentale.

Il y a, en effet, chez le père M.-D. Philippe, une conception selon laquelle celui qui est inspiré par les dons de l'Esprit n'a plus qu'à écouter et à se laisser guider par les instincts qui lui viennent. Il est donc doublement passif : d'une part, il a neutralisé la raison parce qu'il suit une autre voie et, d'autre part, les dons n'ont pas la nécessité de venir compléter les vertus, mais au contraire de les remplacer, de les dépasser avec cette ambition de comprendre les choses de l'intérieur, à la manière dont Dieu les comprend. De la sorte, se répand une conception selon laquelle « le vrai spirituel » se reconnaît au fait qu'il se laisse « agir » par un autre : celui qui est inspiré se dépossède de sa causalité humaine, rationnelle, ordonnée selon les vertus. Or, cela est contraire à tout l'enseignement de saint Thomas d'Aquin sur l'instrumentalité de l'homme : pour saint Thomas, l'homme est instrument lorsqu'il agit librement selon une morale.

La conception selon laquelle l'ancien régime de l'humanité est dépassé implique trois conséquences :

- la première consiste en un déficit sur la loi. La place de la loi dans l'enseignement du père Philippe paraît, en effet, kantienne : pour lui, ce ne sont plus la loi et la grâce qui (comme chez saint Thomas et la doctrine traditionnelle de l'Église) règlent l'agir, mais les inspirations du mystique. Par conséquent, tout ce qui relève de la loi – la loi éternelle dans les instances de la loi naturelle, de la loi positive et de la loi divinement révélée – et qui normalement vient éclairer la raison dans l'usage des objets concrets, est neutralisé.
  Prenons le cas de la conception de la loi naturelle : quel est chez le père M.-D. Philippe, le premier principe de la raison pratique ? Pour saint Thomas, la première loi qui s'impose à la raison et par laquelle la raison se met à juger de l'acte à accomplir consiste en ceci : faire le bien et éviter le mal. Saint Thomas tient ce principe pour évident, ce qui signifie qu'il y a toujours moyen, pour celui qui agit, de juger de l'acte qu'il se propose de faire ou, pour le dire autrement, de juger de la moralité de son acte.

  Or, le père Marie-Dominique Philippe a précisément mis en sourdine ce principe premier de l'agir. La conséquence de cette neutralisation est que toute loi morale vient de l'extérieur. Si elle s'impose à moi, ce n'est pas comme une règle intérieure pour réguler mon agir, mais comme une norme hétéronome, qui contraint ma subjectivité et lui est étrangère. De la sorte, la subjectivité reste imperméable à la morale : on sait que la morale existe, mais elle n'a aucun droit sur la subjectivité.

- La seconde conséquence (qui découle de ce qui précède) est que s'introduit une opposition entre tout ce qui relève de la loi, et ce qui relève de la subjectivité.
  C'est ainsi que, chez le père M.-D. Philippe, l'institution (qui relève de la loi extérieure) se voit opposée au charisme (lié à la subjectivité), et que la loi se voit opposée à l'amour d'amitié. Cela s'observe également dans la doctrine de l'économie divine qu'il développe : pour lui, il y a une opposition entre une économie divine de la loi, et une économie de l'amour, qu'il faut privilégier. Le père Philippe cède ainsi à la vieille tentation de diviser l'économie divine, non pas qu'il refuse que « Dieu soit Dieu », mais parce qu'il conclut que la loi hétéronome est dépassée par l'autonomie sous l'inspiration de l'Esprit Saint. Le vrai mystique, celui qui vit de la charité, est délié intérieurement de tout ce qui régente la vie de l'Église de l'extérieur, il pense avoir dépassé la condition commune à tous ceux qui ne sont pas encore arrivés à l'état supérieur de l'humanité

- Une troisième conséquence se manifeste dans les rapports de direction spirituelle. On a vu que les dons du Saint-Esprit désamorcent les critères de moralité des actes. Mais l'inspiration de l'Esprit Saint rend aussi maître du bien et du mal à l'égard du dirigé. En effet, le mystique qui ne vit que de la charité est supérieur à celui qui n'est pas encore parvenu à cette liberté à l'égard de la morale.
  Par suite, le dirigé n'est pas encouragé par le directeur à exercer sa raison mais il doit plutôt se soumettre au discernement de quelqu'un de plus éclairé qui lui dit le bien et le mal alors que lui-même en est délié. Le directeur peut donc utiliser les choses saintes au service de la chair, l'amitié en vue d'un avantage matériel, l'obéissance pour la manipulation, etc. Désormais affranchis de tout garde-fou, les fonctionnements normaux de la vie morale et de la vie chrétienne sont dévoyés de l'intérieur et le recours à l'invocation de l'inspiration de l'Esprit Saint prête le flanc aux inspirations du Malin, qui a beau jeu de ligoter des personnes n'ayant plus les moyens conceptuels de discerner le mal et de le dénoncer.

4. Quelques points de conclusion

Je souhaite adresser aux frères de Saint-Jean un grand merci parce que, ce que vous faites aujourd'hui, c'est ce que le pape Benoît XVI appelait « la purification de la mémoire » et qui consiste à dénoncer le péché pour s'en retirer.

Il s'agit là d'un travail pour démasquer le diable qui a réussi à tout mettre dans l'ombre ; vous mettez en lumière les ruses du démon et cela est important, sans quoi tout cela continuera de manière cachée.

Vous saisissez également l'occasion pour faire justice aux victimes, et justice à tout ce qui se fait de bien dans votre congrégation.

Je me permets d'attirer votre attention sur la nécessité de ne pas diminuer le péché, et de ne pas l'excuser. Je comprends que, d'un point de vue psychologique, on veuille insister sur les circonstances qui atténuent le péché car c'est un moyen de ne pas être écrasé par une mémoire ou des épreuves écrasantes ; mais d'un point de vue moral, qui est la responsabilité inaliénable de la personne humaine, tenue par la loi de Dieu et devant vivre selon le principe « il faut faire le bien et non le mal », il ne saurait être question d'excuser ce qui a été un péché. Sans quoi, le risque est grand de continuer à rester dans une morale de l'intention qui prône que, puisque l'intention était bonne, l'acte lui-même est bon. Non ! Il s'agit d'objectiver les actes et de dénoncer le péché : une personne douée de raison et de volonté a choisi tel objet, lequel était mauvais, et il avait moyen de savoir qu'il était mauvais, de par l'enseignement de l'Église et de par sa conscience. Malgré tout l'appareillage mystique mis en place autour de tel acte, il pouvait rester une certaine mauvaise conscience chez celui qui a commis cet acte, une conscience d'enfreindre la loi de l'Église. Et cela, il faut l'objectiver, pour faire la vérité, et pour retrouver la liberté. On s'aide soi-même en éclairant sa conscience.

Un autre point sur lequel je souhaite attirer l'attention est l'importance de sortir du subjectivisme : en effet, si le but de tout le travail de clarification est uniquement de se connaître soi-même, on ne s'en sortira pas car on restera dans le même subjectivisme. La connaissance de soi ne sert à rien – et elle peut même conduire à un aveuglement ! – si elle n'est pas éclairée par la connaissance de la nature humaine, de la vie morale, de ce qui fait une vertu, de la rectification des passions, de la connaissance de la Tradition sur ce que sont les péchés, etc.

Un dernier point capital à prendre en compte me semble être l'attention à porter pour ne pas prolonger une conception de l'autorité définie comme pouvoir, sans quoi l'autorité sera séparée de la morale. Une des causes des dysfonctionnements passés dans le gouvernement de la congrégation me semble être que le pouvoir avait été détaché des exigences morales : le supérieur, considéré parfois comme plus inspiré et délivré du régime moral normal, n'était pas tenu aux mêmes exigences morales que les « inférieurs ». Le chemin pour en sortir nous est tracé par le Christ, Lui qui étant Fils de Dieu jusqu'au bout et en tout s'est soumis à la loi de son humanité, et s'est soumis aux prescriptions de la Loi juive. C'est sur l'exemplarité du Christ que nous devons constamment fixer nos regards. Si le Christ, de condition divine, s'est soumis en tout à la condition humaine à l'exception du péché, aucun supérieur ne peut s'exempter de la loi morale de l'Église comme il ne peut s'exempter de la loi naturelle.

TROISIÈME VOLET :

ÉTUDE PSYCHOLOGIQUE ET SYSTÉMIQUE

Par Dominique Struyf, Yves Dagrégorio,
Julie Saint Bris, Gabriel Hibon

INTRODUCTION DU VOLET PSYCHOLOGIQUE ET SYSTÉMIQUE

Par Dominique Struyf

Le groupe « Psychologie et systémique » de la commission interdisciplinaire est composé d'un praticien en psychothérapie, M. Yves Dagrégorio, d'une psychologue psychanalyste jungienne, Mme Julie Saint Bris, d'une pédopsychiatre systémicienne, Dr Dominique Struyf, et de trois frères, frère Gabriel Hibon, également praticien en psychothérapie, frère Jean-Eudes Pasquet, et frère Renaud-Marie Desplanques.

Le travail de ce groupe a été coordonné par Dr Dominique Struyf, avec l'aide de frère Renaud-Marie Desplanques.

Il s'agissait d'analyser la problématique des abus dans la Famille Saint-Jean, et son lien éventuel avec l'affaire de l'Eau Vive dans les années 1950.

Pour ce faire, les questions auxquelles le groupe devait répondre en premier lieu sont les suivantes :

1) Comment comprendre le comportement du père Marie-Dominique Philippe [1]?
2) Comment les abus sont-ils devenus systémiques ?

Nous avons travaillé chacun à partir de notre spécialité, sans chercher à uniformiser nos points de vue. Il s'agissait plutôt de regarder ensemble la même réalité et de partager ce que nous en retenions et comment nous la comprenions. Nous avions à analyser un très grand nombre de documents. Aucun expert n'a connu personnellement le père M.-D. Philippe. Par contre tous les experts ont rencontré et soigné un nombre important de victimes et d'auteurs d'abus. Nos réunions mensuelles ont largement contribué à l'approfondissement de nos points de vue respectifs. Les partages avec les frères nous ont aidés à approfondir notre compréhension clinique de l'histoire. Les différents angles de vue proposés dans ce rapport ont pour but d'éclairer la compréhension des lecteurs pour qu'ils puissent réfléchir à leur propre vision de l'histoire de la famille Saint-Jean.

Chaque texte peut se lire séparément. Néanmoins, les textes se complètent et se renvoient l'un à l'autre, tentant de décrire la complexité de la réalité, sans la réduire à une vision unique.

Au chapitre général de 2019, les frères avaient demandé au Dr D. Struyf que l'on réfléchisse à la question du diagnostic psychiatrique de Marie-Dominique Philippe. Mais qu'est-ce qu'un diagnostic en psychiatrie ? Un diagnostic est une représentation d'une maladie que l'on se fait à partir d'un

[1] Il ne s'agit pas de juger une personne, ni ses intentions, mais de comprendre ses actes.

modèle théorique de référence, à partir de l'anamnèse du patient et de ses proches, de l'observation des symptômes, et de l'examen du patient. Le patient peut être une personne ou un groupe de personnes.

Il y a plusieurs modèles théoriques de référence en psychiatrie aujourd'hui, qui permettent de poser des regards différents sur un même patient. Un diagnostic psychiatrique, comme n'importe quel diagnostic médical, a d'abord pour but d'identifier une pathologie en vue de son traitement.

Ce diagnostic ne peut se faire que dans la rencontre avec la personne vivante. Il n'y a pas d'autopsie psychiatrique. On ne peut pas affirmer un diagnostic psychiatrique d'une personne décédée sur base de témoignages, ni même sur base d'écrits de la personne elle-même. Le diagnostic se construit dans un dialogue avec la personne concernée, en référence à un ou plusieurs modèles théoriques. Son but est donc bien le traitement d'un patient.

Nous ne sommes pas dans ce cadre-là. Pourtant, les hypothèses de compréhension du comportement du fondateur sont nécessaires pour arriver à un diagnostic du fonctionnement de la communauté, permettant un chemin thérapeutique qui ouvre sur un avenir positif. Il ne s'agit donc pas seulement de comprendre la pathologie du fondateur. Il s'agit de proposer un modèle de compréhension de la pathologie de Marie-Dominique Philippe et de ses effets sur les victimes et sur l'ensemble du groupe. Comment la communauté a-t-elle été affectée par cette pathologie ? Quels en sont les signes aujourd'hui ? Et comment décrire les dysfonctionnements ?

La manière dont on réfléchit le diagnostic devrait ouvrir sur un chemin de vie et de guérison possible pour l'ensemble de la famille Saint-Jean, pour les victimes et pour les auteurs d'abus.

Dans notre travail, pour répondre à cette première question, « Comment comprendre le comportement du père Marie-Dominique Philippe ? », nous avons choisi deux angles d'approche. D'abord celui de Mme Julie Saint Bris[1] avec l'apport de la psychanalyse jungienne qui ouvre à une compréhension humanisante de l'être humain sans le réduire à une étiquette, mais sans occulter non plus la gravité des comportements destructeurs, la part d'ombre de la personne qui s'est déployée d'autant plus qu'elle a été niée. Le deuxième angle de vue est systémique : le Dr Dominique Struyf propose une lecture relationnelle transgénérationnelle familiale du comportement de Marie-Dominique Philippe[2].

Cette approche diagnostique du fondateur, nous avons choisi de la traiter en deuxième partie du volet. Nous avons commencé notre travail par la deuxième question qui nous était posée : « Comment les abus sont-ils devenus systémiques ? »

Pourquoi cette inversion ? Nous avons choisi de rédiger ce travail de façon qu'il puisse servir de base à un processus thérapeutique pour la famille Saint-Jean et la communauté des frères en particulier : il s'agit de partir du présent, de relire le passé pour comprendre le présent et d'ouvrir des portes pour l'avenir. Il s'agit de partir des ressources de vie présentes aujourd'hui, de relire celles qui ont toujours existé depuis l'origine, et de stimuler, à partir de ces ressources, la créativité de la communauté pour construire l'avenir.

Après avoir bien identifié toutes ces forces, il faut se pencher sur la réalité des abus et comprendre les mécanismes relationnels qui les ont permis. Il faut prendre conscience du mal et des dysfonctionnements pour pouvoir transformer le système.

Plusieurs textes sont proposés aux lecteurs, dans un ordre qui a sa logique, pour entrer dans une problématique douloureuse en s'appuyant sur les ressources et le chemin de résilience déjà bien avancé.

[1] Chapitre 27.
[2] Chapitre 28.

Néanmoins, la souffrance du traumatisme est encore présente dans la communauté avec les risques d'un effondrement dépressif pour certains, d'une paralysie de la créativité, d'une fragilisation de l'appartenance au groupe.

Le premier texte[1], du Dr Dominique Struyf, a pour but d'éclairer cette question des abus devenus systémiques. À partir des témoignages de frères, on se rend compte que le problème des abus sexuels n'a pas envahi toute la communauté. Une grande majorité des frères ignorait les abus sexuels. Par contre, les dysfonctionnements relationnels ont imprégné le groupe entier dès sa fondation avec des différences selon les continents et les époques.

Le deuxième texte[2], rédigé par le frère Gabriel Hibon, est une réflexion sur l'impunité des abus durant plusieurs décennies, sur l'absence de garde-fous et d'intervention à l'intérieur et à l'extérieur du groupe pendant tout ce temps.

Le troisième texte[3], de M. Yves Dagrégorio, a pour but d'éclairer le lecteur sur les mécanismes d'emprise qui ont permis les abus sexuels. On entre avec ce texte dans la partie la plus douloureuse de l'histoire de la famille Saint-Jean. Ce travail a pour but d'aider à comprendre comment des hommes et des femmes ont pu se retrouver enfermés dans cette toile d'araignée des abus qui les ont gravement blessés. D'autre part, il nous aide aussi à comprendre comment les auteurs d'abus, hommes et femmes aussi, ont pu eux-mêmes se laisser enfermer dans ce mal sans en prendre conscience.

Le quatrième texte[4], rédigé par le Dr Dominique Struyf, éclaire l'histoire de la famille Saint-Jean à partir des croyances que l'on peut repérer chez Marie-Dominique Philippe. Il s'agit de réfléchir à l'idéal proposé dès la fondation, qui a été et est encore le socle identitaire du groupe. Il s'agit de repérer à l'intérieur de cet idéal, des croyances qui ont perverti l'idéal et ont mené soit aux abus, soit à certains dysfonctionnements encore présents aujourd'hui.

Le cinquième texte[5], également rédigé par le Dr Dominique Struyf, aborde la question des dysfonctionnements en proposant une méthode de travail pour approfondir cette question. Ce texte s'appuie sur le témoignage des frères du conseil du prieur général, se référant eux-mêmes au travail fait sur le sujet au dernier chapitre général des sœurs apostoliques. Ce travail pourrait devenir l'amorce d'un processus thérapeutique en profondeur pour les frères, comme pour les sœurs. Il ne s'agit donc pas d'un rapport diagnostic sur les dysfonctionnements actuels de la communauté mais bien d'une proposition de méthode de travail qui pourrait inclure l'ensemble des frères pour prendre conscience des dysfonctionnements et des ressources actuelles, et pour stimuler la créativité de chacun pour les résoudre.

Le sixième texte[6], de frère Gabriel Hibon, aborde la question du chemin de résilience déjà accompli depuis la révélation des abus en 2013. Cette prise de conscience du chemin déjà parcouru est essentielle pour nourrir la confiance et l'espérance dans l'avenir.

Les sources utilisées sont indiquées en bas de page lorsqu'elles peuvent l'être. En ce qui concerne les témoignages cliniques cités, nous avons choisi la méthode suivante : le contenu d'un témoignage n'est cité dans les textes que s'il se retrouve dans au moins trois témoignages ou s'il a été publié par son auteur, ou si l'auteur a donné son accord. La crédibilité des témoignages est renforcée par le fait qu'ils concordent alors que les auteurs ne se sont pas concertés.

Il pourra y avoir une redondance partielle entre les différentes parties, chacun ayant travaillé le même matériau à partir de son approche particulière.

---

[1] Chapitre 21.
[2] Chapitre 22.
[3] Chapitre 23.
[4] Chapitre 24.
[5] Chapitre 25.
[6] Chapitre 26.

1re PARTIE :

COMMENT LES ABUS SONT-ILS DEVENUS SYSTÉMIQUES ?

Chapitre 21 :

RESSOURCES ET FRAGILITÉS DE LA COMMUNAUTÉ : ENQUÊTE AUPRÈS DES FRÈRES

Par Dominique Struyf

Pour travailler la question « comment les abus sont-ils devenus systémiques ? », nous avons exploré plusieurs pistes :

- L'étude des témoignages et ce qu'ils nous apprennent de la relation entre les victimes d'abus et M.-D. Philippe. Nous avons étudié les mécanismes relationnels de l'emprise à partir des témoignages, ainsi que les déviations théologiques qui auraient pu servir de justification aux abus.
- L'étude et la recherche des mécanismes relationnels concernant l'impunité qui a permis que les abus se poursuivent pendant 50 ans et plus.
- L'étude des ressources, des forces de vie, et des dysfonctionnements relationnels repérés par les frères à l'origine et aujourd'hui.
- L'étude des croyances erronées et dangereuses qui ont facilité les abus.
- L'étude des moyens thérapeutiques et pédagogiques mis en place dans la communauté depuis 2013.
- L'étude du fonctionnement de la communauté à partir des témoignages de frères : C'est l'objet du texte qui suit, le premier du premier chapitre.

En tant que thérapeute systémicienne, j'ai demandé à une dizaine de frères d'explorer avec moi le fonctionnement de la communauté tel qu'ils l'ont perçu dès leur entrée et jusqu'à nos jours. Les frères qui m'ont aidée pour ce travail représentent différentes générations de frères et différentes cultures. Je leur ai proposé d'utiliser une méthode habituellement utilisée dans la formation en systémique, mais aussi parfois en thérapie. Rappelons que les théories systémiques sont à la base des thérapies familiales. Elles explorent le fonctionnement relationnel des groupes.

Avec les jeunes frères en formation, nous avons l'habitude de regarder ensemble un film qui illustre le thème de la session. Les frères travaillent en petits groupes après la vision du film, en répondant à des questions. Ensuite, il y a un partage en grand groupe. Cette méthode permet de faire le lien entre les concepts, l'intelligence et le vécu affectif, émotionnel, suscité par la vision du film.

Pour le travail que nous allons présenter, ce n'est pas un film qui a servi de médiation, mais un témoignage extrait du livre *Les Naufragés de l'Esprit*[1]. Il s'agit du témoignage d'Alain, de son histoire dans la communauté de la Sainte-Croix. Cette communauté nouvelle a une histoire très différente de celle de la famille Saint-Jean, mais son histoire peut aider à réfléchir au fonctionnement systémique à Saint-Jean.

Les frères étaient invités à répondre aux questions suivantes :

- *Quelles sont les ressemblances et les différences entre l'histoire de la communauté de la Sainte-Croix et celle de la famille Saint-Jean ?*
- *Quelles sont les ressemblances et les différences entre les deux fondateurs ?*
- *Comment je comprends qu'Alain se soit laissé séduire, se soit laissé prendre aussi longtemps dans un système pathologique ? À quels dysfonctionnements a-t-il participé ? Quand et pourquoi prend-il conscience de ce qui ne va pas ?*
- *Et moi ? Qui ai-je idéalisé dans la communauté Saint-Jean ? Qu'est-ce que j'ai idéalisé dans les enseignements ou dans la vie de la communauté ?*
- *Quand ai-je perçu des dysfonctionnements ? Dans quoi me suis-je laissé prendre ? Quand et comment ai-je réagi pour corriger les dysfonctionnements ? Quelles ont été les conséquences de ma réaction ?*
- *Comment pourrais-je raconter l'histoire de ma communauté, l'histoire des idées et des dysfonctionnements ? Des crises et de leur résolution ?*

Dix frères sur les douze à qui cela a été demandé ont fait le travail individuellement et me l'ont envoyé. J'ai fait une synthèse de leurs apports en les commentant. Ensuite, j'ai demandé aux frères de relire mon rapport, de le corriger et de l'enrichir.

J'espère que ce rapport pourra servir de base à un travail de relecture que chaque frère pourrait faire de sa propre vie à Saint-Jean, de ce qui lui donne force et espérance pour l'avenir.

C'est aussi un travail de transmission transgénérationnelle de l'histoire vivante de la communauté au travers de la relecture de chacun qui peut servir de base à un dialogue et à une coconstruction de l'histoire commune vécue. C'est un travail thérapeutique systémique et non un travail d'historien.

J'ai été frappée de la qualité de ces témoignages, de leur profondeur et de la manière dont ils s'enrichissent les uns des autres. J'ai aussi été frappée des différences de vécu suivant les générations et les cultures : il y a dans ces différences un immense potentiel d'entraide et de dialogue possible pour l'avenir.

Les frères qui ont fait cette relecture n'ont pas été, à ma connaissance, des victimes directes du système d'abus sexuels. Il y a eu à l'intérieur de la famille Saint-Jean un clivage entre ceux qui étaient dans « le secret des dieux » et ceux qui ne l'étaient pas. Les abus sexuels étaient considérés par certains de ceux qui y adhéraient comme une grâce spéciale pour les consacrés prêts à la recevoir. Cette grâce était censée donner une force spéciale pour vivre l'amour, pour aller jusqu'au bout de l'Amour, en portant les souffrances du Christ avec Jean et Marie (du moins chez certaines victimes). Certaines victimes témoignent aussi du fait qu'elles étaient invitées par leur abuseur à s'offrir pour porter les prêtres dans leur fragilité. D'autres victimes et auteurs d'abus se sont laissé convaincre par une conception pervertie de l'amour d'amitié. Ces croyances partagées par tout un groupe de personnes ont permis le déni du mal commis et de la souffrance des victimes durant des décennies dans la famille Saint-Jean mais aussi dans d'autres communautés en lien avec M.-D. Philippe, Th. Philippe, J. Vanier, P.-Th. Dehau et d'autres. C'est du moins ce que j'ai compris, en écoutant et en lisant plusieurs dizaines de témoignages, du mécanisme qui a permis les abus.

Néanmoins, pour que ce système d'abus ait pu se mettre en place, il faut qu'il y ait eu des abus de pouvoir et des abus spirituels qui l'ont permis, et une absence de garde-fous dans l'Église. D'autre part, ce système d'abus a eu des conséquences sur le fonctionnement relationnel de toute la famille

[1] T. BAFFOY, A. DELESTRE, J.-P. SAUZET, *Les Naufragés de l'Esprit*, Paris, Seuil, 1996.

Saint-Jean, et certaines persistent encore aujourd'hui. Nous savons par ailleurs que le système d'abus s'est construit bien avant la fondation de la communauté.

Une relecture de l'histoire du groupe par des frères qui n'ont pas été pris (ou qui ne le sont plus) dans les croyances toxiques, mystico-érotiques, est très importante pour repérer les relations dysfonctionnelles dès le début, mais surtout pour identifier les forces de vie présentes aussi dès l'origine et celles, nouvelles, qui émergent aujourd'hui. Si ces forces vives n'étaient pas là, la communauté serait morte depuis longtemps.

Un groupe familial ou communautaire se transforme avec des aides extérieures en utilisant ses forces de vie et en stimulant sa créativité. Ce travail d'auto-guérison nécessite de la part du groupe une prise de conscience du mal qui le paralyse. Les maladies systémiques rigidifient le fonctionnement, empêchent la vie d'avancer, bloquent les processus de changement nécessaires pour maintenir vivantes les relations.

I. LES MALADIES ET LES RESSOURCES : ANALYSE DE LA RELECTURE DE L'HISTOIRE FAITE PAR 10 FRÈRES

Je centre l'analyse sur la communauté Saint-Jean, laissant de côté l'analyse de la communauté de la Sainte-Croix qui a servi de médiation pour ce travail. De même que le témoignage d'Alain a permis de cadrer et de stimuler un travail d'analyse systémique de la communauté Saint-Jean, de même, les témoignages des frères pourraient stimuler d'autres analyses plus approfondies pour chaque continent et chaque époque. L'analyse du passé peut servir de moteur pour construire l'avenir. Mais bien sûr, il ne s'agit pas d'une relecture exhaustive de tout ce qui a été vécu dans la famille Saint-Jean. Chaque membre de cette famille peut l'enrichir encore de sa propre histoire.

1) Première question : *quelles sont les ressemblances et les différences entre l'histoire de la communauté Sainte-Croix et celle de la famille Saint-Jean ? Quelles sont les ressemblances et les différences entre les deux fondateurs ?*

Que disent les frères interrogés de leur communauté, les plus anciens étant entrés en 1980 et les plus jeunes en 2018 :

- Notre communauté est née du désir des étudiants de M.-D. Philippe de fonder une communauté, et non du désir du fondateur. Ce groupe d'étudiants ne vivait pas avec M.-D. Philippe. Ils avaient d'autres professeurs. Ils ont connu plusieurs Familles religieuses, la diversité de l'Église. Notre communauté n'est donc pas une communauté nouvelle. Elle est née au sein de l'Église, enracinée dans la tradition dominicaine, cistercienne, bénédictine…
- L'enseignement était diversifié et ouvert, même si M.-D. Philippe critiquait beaucoup ses collègues, nous donnant l'illusion d'être, lui, supérieur à beaucoup d'autres intellectuels.
- À partir de l'installation en France, les choses ont changé : notre communauté s'est repliée de plus en plus sur elle-même. Elle s'est centrée sur la personne de M.-D. Philippe et sur son enseignement devenu de plus en plus exclusif surtout à Saint-Jodard. Les frères proches de M.-D. Philippe ont beaucoup contribué à faire de lui une référence unique de la pensée : ce qu'il fallait penser et croire venait exclusivement de lui. Lui-même entretenait ce système autoréférentiel en critiquant les autres penseurs philosophes et théologiens, en référence à une conception de la sagesse. Il fallait passer de la science à la sagesse.
- Il enseignait une doctrine séduisante qui servait de canevas pour lire l'expérience. On buvait ses paroles comme s'il détenait les clés pour comprendre le charisme.
- Il y avait une confusion entre la réalité interprétée par le fondateur et la réalité elle-même.
- À Rimont, la théologie était enseignée avec plus d'ouverture aux différentes pensées dans l'Église. Mais en 2001, il y a eu un conflit grave qui s'est soldé par le départ de frères enseignants en désaccord avec la position de Maître unique accordée à M.-D. Philippe par le chapitre général.

- Les chapitres étaient très conflictuels. Il y avait beaucoup de luttes de pouvoir. Des décisions importantes ont été prises sans concertation.
- Le fondateur était considéré par certains comme infaillible, comme s'il était en lien direct avec Dieu. Les convictions intimes devenaient plus fortes que le bon sens.
- Nous n'avons pas eu l'impression d'ingérence du fondateur dans notre vie personnelle. Le fondateur n'était pas omniprésent dans notre vie concrète. Il y avait beaucoup de liberté dans les prieurés.
- Les tensions étaient surtout palpables dans les maisons de formation. Heureusement, la vie en prieurés nous remettait en lien avec l'Église et avec le monde. C'est une vie pastorale dynamique et diversifiée, ancrée dans une vie de prière très structurée et structurante, ainsi que dans une vie fraternelle vivante et exigeante, en petites communautés. Ces lieux d'ancrage dans la réalité, cette vie nourrie par la prière et le lien fraternel ont permis à la créativité des frères de se déployer dans une grande liberté bienfaisante.
- Malheureusement, le bagage de formation avant le départ en prieuré comportait de grandes lacunes et des « germes pathogènes ». Certains avaient reçu dans leur famille d'origine des bases structurantes, mais d'autres pas. Les germes pathogènes insufflés dans la formation étaient les suivants :
    - Dénigrement de la psychologie et des sciences humaines, dont l'histoire. Interdiction d'analyser son propre vécu et ressenti. (C'était considéré comme un repli sur soi).
    - Exigences de soumission. Dépendance à la pensée de M.-D. Philippe comprise comme fidélité au fondateur, car il était considéré comme une véritable incarnation du charisme.
    - Moqueries concernant certains frères, certaines sœurs ou des personnes extérieures : phénomènes de clivage dans le groupe avec des triangulations, des alliances contre quelqu'un, des phénomènes de bouc émissaire induisant la peur de dire ce qu'on pense. (Par peur d'être exclu dans le néant de la non-communauté). Murmures et bruits de couloir…
    - Conviction d'être une communauté supérieure aux autres, d'être les « sauveurs » de l'Église des derniers temps.
    - Illusion d'autosuffisance.
    - Croyances magiques dans les signes et dans la toute-puissance du fondateur pour les interpréter.
    - Absence de base raisonnable pour interpréter les événements.
- Au fil des années les théories de M.-D. Philippe sont devenues de plus en plus une idéologie, notamment à cause du renforcement de la pensée unique, de l'interdiction de critiquer sous peine d'être exclu et jugé comme un infidèle.
- Les convictions intimes chez certains frères sont devenues plus fortes que la raison. Il y avait une confusion entre la réalité interprétée par le fondateur et la réalité elle-même.
- Le lien personnel au fondateur dans les années 90 devient le lien qui définit la communauté au détriment des liens fraternels.

*

Ce que disent les frères me fait penser à la structure pyramidale telle que la décrit Dom Dysmas de Lassus dans son livre sur *Les risques de la vie religieuse*[1]. Et pourtant, durant de longues années, les frères restent passionnés par l'enseignement philosophique de M.-D. Philippe, par ce qu'ils ont reçu comme base pour penser et qui a pu les aider à entrer en dialogue avec le monde et avec d'autres penseurs.

Mais depuis la révélation des abus, beaucoup de frères n'arrivent plus à relire les textes du fondateur. À ce propos, une sœur ancienne qui a beaucoup reçu de l'enseignement de M.-D. Philippe me disait récemment :

[1] D. DE LASSUS, *Risques et dérives de la vie religieuse*, Paris, Cerf, 2020.

> Je n'ai pas compris tout de suite pourquoi il y avait ce rejet si fort chez beaucoup de frères et de sœurs de tout ce qui nous a nourris. Maintenant je comprends mieux : à cause du traumatisme des abus et de leur révélation, beaucoup ont besoin d'un jeûne, d'un long temps d'ascèse par rapport à l'enseignement de notre fondateur. Sans cette coupure, ce jeûne radical, nous n'arriverons pas à séparer le bon grain de l'ivraie et à guérir du traumatisme.

*

- Un frère insiste sur le fait que c'est moins l'enseignement de M.-D. Philippe qui l'a enfermé que la pression que mettaient d'autres formateurs pour le faire adhérer de force à sa pensée, sans lui permettre d'exprimer la sienne et de l'adapter à sa culture.
- « On nous donnait l'impression qu'on était libre de penser mais on ne l'était pas si on voulait rester. »
- Plusieurs frères témoignent de leur enthousiasme des débuts pour les cours de M.-D. Philippe. Ils l'admiraient. Il suscitait en eux le désir d'apprendre et de réfléchir. Il donnait l'impression d'être toujours en recherche. Les frères n'étaient pas conscients des lacunes de leur formation sur le plan humain et concret. Ils n'étaient pas invités à réfléchir à leur propre humanité, à la qualité de leurs relations, à leurs émotions.
- « Un seul homme décidait, gouvernait et enseignait, dit un frère. On nous disait que personne ne possède la vérité mais on se comportait avec M.-D. Philippe comme s'il la possédait. »
- Les plus jeunes frères n'ont pas eu de lien personnel avec le fondateur. Pour eux, des frères formateurs leur ont transmis un vrai désir et une exigence de formation intellectuelle et humaine ancrée dans la tradition de l'Église. L'histoire douloureuse des origines ne les perturbe pas trop. Leur vocation n'est pas née dans une relation au fondateur. Pour eux, la communauté essaie de transmettre, avec ses pauvretés et ses richesses, un idéal fort et bon qui a déjà porté beaucoup de fruits positifs dans divers lieux et sur d'autres continents. Cet idéal a été porté par un fondateur qui l'a très mal incarné. Mais l'idéal reste bon. Ils sont perplexes par rapport à certains anciens qui se cramponnent au passé sans ouvrir les yeux sur la vie qui se déploie au présent… Mais ils peuvent comprendre leur souffrance.

2) Deuxième question : *que disent encore les frères de leur fondateur ? Les paradoxes*.

Ce qui m'a frappée dans le texte des frères, c'est la vision paradoxale qu'ils ont de leur fondateur. J'ai essayé de résumer ces paradoxes qui peuvent aider à comprendre la perplexité et la confusion dans laquelle se trouvaient certains frères :

> « En accompagnement spirituel, on se sentait écouté et compris par lui en profondeur. Et pourtant par la suite, j'ai souvent eu l'impression qu'il n'écoutait que lui. »

> « M.-D. Philippe ne voulait pas fonder une communauté. Il ne voulait pas diriger. Nous le trouvions très humble. Par la suite, j'ai compris qu'il était aussi très orgueilleux : il décidait tout, il était persuadé d'avoir raison, il avait du mépris pour ses détracteurs. Il ne supportait pas d'être critiqué. »

> « M.-D. Philippe nous apparaissait d'une générosité extrême, s'épuisant jour et nuit pour écouter les frères et sœurs qui voulaient le rencontrer. Avec la révélation des abus, cette générosité nous est apparue suspecte. »

Certains frères témoignent d'une vraie attention et d'une vraie compassion reçue de lui dans l'écoute. Il pouvait donner beaucoup à quelqu'un qui lui faisait confiance. Mais il pouvait rejeter violemment ceux et celles qui lui faisaient des reproches et le critiquaient.

> « Il nous faisait faire l'expérience de la miséricorde. Mais il était aussi très injuste avec certains. Il y avait de la miséricorde pour les coupables mais pas pour les victimes. »

> « Son travail intellectuel et sa recherche de vérité nous impressionnaient. Mais dans la réalité il pouvait mentir. »

> « Il nous donnait l'impression comme enseignant d'avoir beaucoup de rigueur et de structure. Mais dans sa vie personnelle il était très désorganisé, déstructuré, hors sol, perdu concrètement. »

« Il nous donnait l'impression d'une grande maturité intellectuelle. Mais sur le plan affectif il était immature. »

« Il nous apprenait à nous décentrer de nous-mêmes et à être tout entier donnés à l'autre. Mais lui-même était très centré sur sa propre affectivité. »

« Il donnait l'impression d'une unité dans sa vie entre la pensée et l'action. Nous avons découvert un homme clivé, incohérent. »

« Il nous invitait à penser par nous-mêmes et en même temps il nous interdisait de penser. »

« Il nous donnait la liberté et en même temps il nous enfermait. »

« Il voulait nous enseigner la sagesse mais il était incapable d'éduquer sur le plan humain. »

« Il nous apparaissait très fort. Mais en réalité il était fragile, perdu, seul et dépassé. »

« Il insistait sur l'obéissance et se voulait obéissant. Mais dans le concret, il se considérait comme Tout-Puissant. Il passait au-dessus des évêques. Il avait des comportements manipulateurs. »

« Il voulait baser sa pensée sur l'expérience. Mais il était dans ses idées, en dehors du réel. »

« Il voulait être dans la vérité, mais les histoires qu'il racontait n'étaient pas vraies. Elles étaient déformées. »

« Il donnait l'impression d'une grande ouverture d'esprit, et pourtant il était très fermé. »

« Il donnait l'impression d'un grand amour de l'Église, et pourtant il l'a trahie. »

II. COMMENT COMPRENDRE TOUS CES PARADOXES ?

Les témoignages de victimes nous apprennent qu'il pouvait demander pardon d'avoir été maladroit et d'avoir blessé quelqu'un sans le vouloir. Par d'autres personnes qui partageaient ses croyances, nous apprenons qu'il était convaincu du fait que tous n'avaient pas la grâce de comprendre et de vivre le don de Dieu qu'il leur offrait par ses gestes érotiques. Nous pensons donc que ces demandes de pardon n'étaient pas le signe qu'il reconnaissait un mal objectif mais bien le signe qu'il n'avait pas le désir de faire du mal à quelqu'un. Pour lui, c'était l'intention qui comptait.

M.-D. Philippe était probablement un homme clivé, qui ne veut rien savoir de la partie obscure de lui-même qu'il a refoulée. En écoutant ceux qui l'ont aimé, nous pensons que cet homme désirait vraiment être bon, généreux, donné au Christ, en recherche de vérité.

Soumis à son directeur spirituel, il a peut-être cherché en dehors de lui-même, les « images et les scénarios » auxquels il devait correspondre pour réaliser la volonté de Dieu : l'image de Jean, l'image de Marie, l'image du Christ crucifié telles que P.-Th. Dehau les imaginait avec lui. Il aurait essayé d'enseigner comment y correspondre en s'oubliant soi-même. Il a sans doute aussi projeté dans son modèle imaginaire la partie obscure de lui-même qu'il ne voulait pas connaître. Les images perverses auxquelles il fallait ressembler, il ne les a pas construites seul. Elles se retrouvent aussi dans les écrits de Th. Philippe et de P.-Th. Dehau au point que ces images sont devenues des croyances communes incestueuses, soutenant un processus de régression au Moi-Idéal, comme le décrit si bien Macha Chmakoff dans son livre *Le divin et le divan*[1]. Ce sont des hypothèses qui peuvent aider à comprendre les comportements de M.-D. Philippe. Mais il n'y a que lui qui pourrait les confirmer.

Dans la suite du document, la réflexion sur « les croyances » nous aidera à mieux comprendre cet imaginaire, de même que l'analyse proposée par Mme Julie Saint Bris.

Si mon hypothèse est juste, comment se fait-il que M.-D. Philippe soit resté immature sur le plan affectif ? Le clivage ne permet pas l'unification de soi dans un travail de maturation, de subjectivation. Si l'on ne prend pas conscience de sa vie affective et si on ne la travaille pas avec d'autres, la maturité

[1] M. CHMAKOFF, *Le divin et le divan*, Paris, Salvator, 2009.

et la possibilité d'altérité ne se construisent pas. M.-D. Philippe n'a-t-il jamais rencontré un homme ou une femme qui l'aide à devenir vraiment lui-même avec d'autres ? L'adulation dont il a été victime ne l'a sûrement pas aidé à grandir en maturité affective, ni à guérir de ses symptômes narcissiques.

3) Troisième question : *et moi ? Qu'est-ce qui m'a séduit ? Quand ai-je perçu les dysfonctionnements ? Dans quoi me suis-je laissé prendre ? Comment ai-je réagi et quelles ont été les conséquences de mes réactions ?*

- Les frères anciens ont été séduits par l'unité entre vie intellectuelle, vie consacrée et vie apostolique dont témoignait M.-D. Philippe, par sa vivacité d'esprit, son art d'interroger, d'inviter à penser. Mais très vite, certains frères ont observé qu'il n'était pas un « éducateur » sur le plan humain.
- Certains frères ont perçu dès le début les limites de ses capacités à gouverner. Mais on ne pouvait pas l'interpeller sans être jugé infidèle.
- Les révélations d'abus sexuels ont été pour certains frères un soulagement : ils pensaient que ce serait l'occasion de parler aussi des autres abus et de « démaquiller le fondateur » pour lui donner une place juste dans la réalité de ce qui s'était passé de bon et de mauvais. Mais ce n'était pas si simple. La révélation des abus a provoqué un véritable traumatisme pour beaucoup de frères.
- Avant la révélation des abus, certains frères voyaient des frères proches de M.-D. Philippe se déstructurer, se déconnecter du réel et du bon sens. Certaines familles s'interrogeaient : mais que s'est-il passé pour qu'ils en arrivent là ?
- « Beaucoup de sœurs contemplatives allaient très mal. Cela se voyait. »
- Beaucoup de frères avaient découvert des mensonges de M.-D. Philippe, des récits de rencontres déformés, de la manipulation.
- Pour les frères anciens qui ont fait ce travail de relecture, les joies restent plus importantes que la souffrance. Mais quel gâchis, quel temps perdu !… Ils ont peur aussi que la colère de certains balaye les présents reçus dans le passé. Ils sont parfois choqués du manque de pudeur des révélations. (En Asie, il y a une délicatesse à respecter dans l'expression. Comment dire la vérité du mal commis en respectant la sensibilité et l'intimité des personnes ?).
- Certains frères témoignent du fait de leur difficulté de vivre avec des frères qui n'ont pas demandé pardon.
- Les plus jeunes ont observé les anciens. Des frères anciens proches de M.-D. Philippe utilisaient aussi la manipulation. C'était trop difficile de réagir quand on était en formation. On avait besoin d'être accepté par ses responsables.

Les frères disent encore :

> Il y avait des loups déguisés en agneaux, des pères spirituels abuseurs.
>
> Et pourtant, si nous n'étions pas à Saint-Jean, nous n'aurions pas connu cette richesse de vie, cette connaissance et cet amour de Jésus, la prière, la miséricorde, la fraternité simple et joyeuse, les voyages et les cultures différentes.
>
> Aujourd'hui encore, dans certains prieurés, c'est difficile de vivre avec des frères malades, fragiles, sans ressources. Le manque de discernement des vocations a encore des conséquences aujourd'hui.
>
> Les frères témoignent aussi du renouveau qu'ils voient se construire depuis quelques années déjà, de tous les signes d'espérance de guérison pour la communauté.
>
> Il reste encore des lieux malades : des incohérences entre les paroles et les actes, des souffrances dans la vie fraternelle, des manques d'humanité.
>
> Certains fuient la vie communautaire dans la vie apostolique.
>
> La formation doit se réfléchir encore pour tenir compte de la différence des cultures. Sinon, les frères envoyés en mission sur d'autres continents n'ont pas le bagage nécessaire pour faire face à ce qui leur est demandé.

Les jeunes frères témoignent de leur difficulté à vivre avec des frères « cassés », qui n'ont plus de volonté, de désir.

*

Il y a aussi un risque à prendre en compte pour l'avenir : le traumatisme des abus rend certains hypersensibles au moindre dysfonctionnement. Il y a une difficulté à accepter l'autorité. Or, la communauté idéale n'existera jamais. Mais la maturité qui permet de vivre avec d'autres, même s'ils ne correspondent pas à nos attentes, est aussi présente dans le témoignage des frères.

Chapitre 22 :

LA QUESTION DE L'IMPUNITÉ AUTOUR DU PÈRE MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE

Par Gabriel Hibon

Comment les comportements[1] d'abus ont-ils pu devenir systémiques à Saint-Jean ? L'angle choisi ici est celui de l'*impunité*. En effet, dans un groupe, lorsque des comportements déviants sont perpétrés sur une longue période de temps, c'est parce que rien n'a pu ni les prévenir, ni y mettre fin. La situation d'impunité facilite l'absence de prévention, donc la récidive et la continuation des mêmes comportements, et contribue à normaliser ceux-ci, en créant une contre-culture à partir de ces comportements.

L'impunité désigne une situation où quelqu'un ne risque pas d'être puni pour ses comportements fautifs. Cette immunité, reconnue par le droit public dans certains cas, peut aussi être *de fait*, et devenir ainsi impunité, due aux circonstances, comportements et sentiments des personnes concernées. Les juristes soulignent les facteurs qui favorisent ou causent l'impunité de fait : des preuves irréalistes exigées des victimes ; des enquêtes bâclées ; des procédures mal organisées ; des avocats mal formés ou des manœuvres destinées à cacher des faits. Ces données générales peuvent être transposées à l'échelle d'une communauté religieuse : grande difficulté d'apporter des preuves quand les situations sont des rencontres en tête à tête, et donc « parole contre parole ». Une absence de lieux d'écoute objective et donc externes. Une absence de procédures, là où le fait de mener une enquête et de contrôler est tout simplement impensable. Des membres démunis dans le domaine de l'écoute, du droit canonique et civil, de la justice intracommunautaire. On reconnaît ici des facteurs présents pendant longtemps dans la communauté Saint-Jean, et aussi, en sens contraire, ce qui a été mis en place progressivement à partir de 2014.

Comme synonymes d'impunité, on pourrait parler d'intouchabilité, de non-redevabilité, de permissivité, de liberté non contrôlée. En revanche trouver un antonyme est plus compliqué. Comme l'écrit Olivier Beauvallet, le meilleur mot opposé à l'impunité est : responsabilité[2], le fait de

[1] Soulignons que ce sont des comportements qui sont ici objet d'étude, et non pas les intentions des personnes concernées. Il s'agit de mettre en lumière des actes et des fonctionnements.

[2] O. BEAUVALLET, *La lutte contre l'impunité. Concept et enjeux modernes de la promesse démocratique*, dans *Les Cahiers de la Justice*, 2017/1 (N° 1), pages 15 à 27. https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-la-justice-2017-1-page-15.htm

« répondre de ses actes » et d'en rendre compte. Ainsi on peut comprendre la notion d'impunité en la mettant en miroir face à celles de « redevabilité [1] », de supervision, d'évaluation, voire de contre-pouvoir. L'impunité constitue sans aucun doute un élément d'un schéma systémique d'abus, dans la mesure où elle implique que la personne ou le groupe, n'étant pas remis en question de façon efficace par autrui, n'est pas contraint à changer de comportement. Son attitude peut donc d'autant mieux se propager, y compris sous forme de scénarios ou de modèles.

L'intérêt d'un coup de projecteur sur l'impunité est confirmé, par exemple, par l'analyse du père Stalla-Bourdillon :

> Les crimes perpétrés par des prêtres abuseurs ont souvent une double origine dont la seconde est plus difficile à mettre au jour. 1/ La première cause est une déviance psychopathologique qui aura trouvé dans la vie ecclésiastique un terreau favorable à son épanouissement. 2/ La seconde vient précisément du *sentiment de toute-puissance et d'impunité* qu'a pu conférer aux abuseurs la condition du prêtre telle qu'elle leur est renvoyée par d'autres, une image idéalisée du prêtre répandue parmi les fidèles[2].

Ce *sentiment* d'impunité trouve, pensons-nous, dans le cas de la communauté Saint-Jean, son pendant dans une « situation » d'impunité, que Céline Hoyeau décrit dans son analyse du contexte ecclésial favorable à l'absence de réaction aux abus[3]. On ne saurait sous-estimer ce contexte externe affaiblissant les tentatives de contrôle de la part des autorités de l'Église. Pour ce qui est de Saint-Jean, c'est autour de la personnalité du père Marie-Dominique Philippe que se montre le mieux cette situation d'impunité.

Pour décrire cette situation, je suis parti de mon expérience dans la communauté depuis 1983, et de différents documents d'archives (ACASJ, AMDP), notamment des témoignages de victimes de M.-D. Philippe.

Il s'agit donc ici de décrire les conditions et comportements qui composaient la situation d'impunité dont a joui M.-D. Philippe. Mais cette impunité était-elle réelle ou bien est-elle projetée après-coup ? Le fait est déjà que M.-D. Philippe a reçu en 1957 une sanction du Saint-Office, essentiellement pour avoir été complice de son frère, le père Thomas Philippe, le soutenant malgré les actes et leurs justifications qui lui avaient été clairement dénoncés. Mais ensuite, jusqu'à sa mort en 2006, pendant 50 ans, il semble bien que rien ni personne n'ait réussi à le remettre en cause dans ses comportements sexuels ou dans ses justifications, au point de le conduire à changer, pas même à reconnaître déjà ses dysfonctionnements. Si des tentatives ont existé, elles ont été infructueuses.

Pour comprendre cette impunité, on peut identifier plusieurs couches de protection autour de M.-D. Philippe, comme le système d'immunité biologique qui exige diverses barrières.

I. UNE FORTE AURA

M.-D. Philippe a joui, dans les milieux catholiques, d'une aura intellectuelle et spirituelle très forte, de sorte que même des personnes de fort caractère et ayant dans leur domaine une autorité, loin de le remettre en cause, le valorisent et le complimentent, au moment même où elles tentent de l'alerter. À cet égard, les lettres du père de Monteynard (1981) ou de sœur Marie Dupont-Caillard,

---

[1] Mot utilisé dans le rapport de la CIASE (2021), au sujet du prêtre, représentant de Dieu : « L'autorité charismatique dont jouissent les prêtres les dispense en effet de toute redevabilité ou d'une supervision qui pourraient limiter leur marge de manœuvre et la possibilité de commettre des abus. », p. 189-190, § 00463.

[2] https://fr.zenit.org/2020/05/12/tribune-du-p-laurent-stalla-bourdillon/

[3] Voir C. HOYEAU, *La trahison des pères*, Montrouge, Bayard, 2021, p. 202. Parmi les facteurs qu'elle relève, citons : le climat post-conciliaire d'accompagnement et non de sanction ; l'impuissance des autorités d'Église ; les personnalités des fondateurs échappant à tout contrôle ; le soutien affirmé de Rome et du pape ; la non-écoute et le rejet des témoignages des victimes et des associations qui dénoncent ; la méconnaissance et le déni face aux abus sexuels et aux mécanismes de manipulation ; un cadre canonique trop vague.

des sœurs de Bethléem[1] (1986), à M.-D. Philippe sont caractéristiques. Toute confiance et « respectueuse affection » lui sont données. On lui dit qu'il est, lui, victime potentielle, on veut le prémunir : « Je ne voudrais pas qu'on en profite pour vous faire du mal à vous-même » écrit Monteynard, qui s'excuse par ailleurs de ne pas avoir protégé M.-D. Philippe des comportements gravement problématiques d'une certaine personne à Briançon, personne accompagnée par M.-D. Philippe. Monteynard veut prémunir M.-D. Philippe et la famille Saint-Jean d'avoir des histoires, des ennuis. On loue les vocations qui abondent et sont une bénédiction du Seigneur. Sœur Marie y ajoute une dimension « surnaturelle » par l'appel à des citations de dires de la Vierge Marie concernant M.-D. Philippe lui-même : « Marie a tellement dit "je tiens à son honneur de prêtre" ». Avec tout cela, ses interlocuteurs espèrent obtenir de lui un changement de comportement, mais sans aucun recadrage, ni *ultimatum* à la clé : tout ceci étant absolument impensable à l'égard de M.-D. Philippe.

Cette aura dont jouissait M.-D. Philippe est confirmée, après la fondation de la communauté Saint-Jean, par le soutien extraordinaire reçu de « Rome », du pape Jean-Paul II et de cardinaux de la curie[2].

II. UNE GÉNÉALOGIE DÉJÀ MARQUÉE

D'autre part, le témoignage-confession[3] d'un frère sur ses relations déviantes avec Alix Parmentier à Fribourg avant 1975 est emblématique du fait que, de facto, le ver était déjà dans le fruit à la naissance de la communauté. L'existence de comportements déviants dès l'origine a contribué à faire paraître normaux, et accepter comme tels avec le temps, aux yeux de certains des premiers frères fascinés par M.-D. Philippe, les croyances et les comportements dysfonctionnants. Nul besoin d'ailleurs ici de se focaliser uniquement sur les abus sexuels. Les dysfonctionnements relationnels plus larges analysés ci-après dans ce rapport, notamment par le Dr Dominique Struyf, étaient aussi déjà présents, légitimés implicitement.

III. UN « CERCLE » AUTOUR DE MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE

Seconde couche de protection favorisant l'impunité : un petit nombre de frères — dont certains se sont avérés plus tard être soit victimes, soit auteurs d'abus, soit les deux — formaient comme un « cercle » autour de M.-D. Philippe. Il ne s'agissait pas d'un groupe constitué, mais de frères particulièrement proches de lui, sur la base de relations personnelles, sans que les contours en soient nets. Tous ces frères ont reçu de lui des fonctions d'autorité, souvent sur de nombreux autres frères. C'étaient presque toujours des fortes personnalités et des « grandes gueules », ayant l'aval de M.-D. Philippe, adoubés par lui.

Ce cercle de personnalités fournissait *de facto* à M.-D. Philippe une protection, car cette situation faisait impression sur le reste des frères et sœurs. Les relations fonctionnaient souvent sous forme de justification mutuelle, en circuit fermé : M.-D. Philippe confirmant ces frères, et ces frères, intelligents et brillants, suivant M.-D. Philippe et le confirmant en retour. Devant un tel consensus et une telle force d'affirmation, personne ne pouvait résister. Les critiques que tel Frère de ce « cercle » pouvait extérioriser sur M.-D. Philippe étaient mineures (en tout cas publiquement) et ne

[1] La lettre de sœur Marie et celle du p. de Monteynard, 5 ans plus tôt, traitent du même sujet : la même personne que M.-D. Philippe accompagne, soutient et protège. Les deux lettres sont des alertes explicites sur les graves interrogations puis sur le scandale provoqué par cette situation s'étalant sur de longues années.

[2] Voir par exemple l'épisode (repris de M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe. Au cœur de l'Église du XXe siècle*, Paris, Desclée de Brouwer, 2015, p. 648) cité par C. Hoyeau dans *La trahison des pères* (*op. cit.*, p. 250) : le préfet de la congrégation [chargée des religieux], le cardinal Eduardo Martinez Somalo agenouillé devant le père M.-D. Philippe lui dit ces mots : « […] L'Église n'est pas la mesure de la grâce d'un fondateur : je n'ai rien à imposer. C'est vous qui avez la grâce pour dire ce dont votre communauté a besoin. Je vous écoute ».

[3] Voir chapitre 8 : « Les rôles du père Marie-Dominique Philippe et d'Alix Parmentier ».

concernaient pas ses mœurs. Ceux des frères qui atteignirent suffisamment d'indépendance d'esprit et de parole pour commencer à parler à l'époque, sont pour la plupart partis ailleurs.

IV. L'ADMIRATION DE NOMBREUX DISCIPLES

La troisième couche de protection était le grand nombre de frères et sœurs convaincus du génie et de la sainteté de M.-D. Philippe. Parmi ces frères, certains — ayant occupé des fonctions importantes — justifiaient jusqu'à récemment ses comportements au nom de ce génie : y compris ces comportements aujourd'hui identifiés comme emprise et abus. Cette adulation durait depuis longtemps, voir le témoignage d'un des premiers frères parlant d'Alix Parmentier :

> Très vite elle fut pour moi l'objet de la même admiration que celle que j'avais pour le père Philippe tant tous les deux me paraissaient s'admirer mutuellement.

Cette exaltation et la présence d'un cercle autour de M.-D. Philippe mettaient beaucoup de personnes en état de dépendance intellectuelle et affective, rendant impossible pour bon nombre l'identification même des dysfonctionnements et des comportements déviants, sans même parler d'une remise en question. Le nombre de disciples trouvant tout ce que faisait M.-D. Philippe « extraordinaire » rendait pratiquement impossible, depuis l'intérieur de la communauté, d'affirmer que cet extraordinaire était aussi, pour une part, « a-normal », en-dehors du bon sens, des règles de l'Église, de la loi, de la justice, et donc sujet à remises en question.

De plus, beaucoup de monde y trouvait son compte : le père Philippe admiré et mis sur un piédestal ; les frères les plus proches, gratifiés d'être parmi les élus d'un si grand maître (voire jouissant parfois de privilèges) ; toute la communauté, profitant de l'aura du fondateur et dynamisée par lui.

Du point précédent découlait une posture infantile de la part de bon nombre de frères et de sœurs qui accordaient à M.-D. Philippe un amour et un respect inconditionnel, caractéristique de la relation enfant-parent, à l'inverse d'une posture adulte, où les relations sont conditionnelles. Bien sûr, puisque M.-D. Philippe était le « Père » : or un père dans l'ordre naturel est aimé de ses enfants — en tant qu'enfants — inconditionnellement et réciproquement.

Ces différents cercles de protection : la communauté grevée, au tout début, de comportements de personnes déjà atteintes par la culture de l'abus sexuel — une « cour » autour de M.-D. Philippe — l'adulation généralisée et la sainteté proclamée du fondateur — enfin la posture « enfant » de beaucoup dans leurs relations avec le « père » ; ces aspects formaient un écosystème d'immunité et d'impunité autour de M.-D. Philippe.

V. « EXEMPTION » ET CONCENTRATION DES POUVOIRS

Soulignons aussi la situation très particulière choisie par M.-D. Philippe d'être à la fois fondateur et supérieur général, tout en restant dominicain. De cette façon, il restait toujours dominicain lorsqu'il était avec nous, et il était supérieur majeur face à ses frères dominicains, notamment son provincial. Et vis-à-vis des évêques, le statut de la vie religieuse permettait aussi de garder ses distances. Jouer sur les trois tableaux a aussi permis à M.-D. Philippe de n'être dans le concret soumis à aucune autorité proche.

Enfin, remarquons le cumul des fonctions et pouvoirs en sa personne, lui qui était à la fois professeur et maître à penser, fondateur, prieur général, confesseur, père spirituel. Cette concentration des pouvoirs sur le for externe et sur le for interne rendait les contre-pouvoirs ou, plus simplement, la présence d'une position autre extrêmement difficiles.

VI. CONFUSION DES SENTIMENTS

À cela s'ajoutaient des comportements spécifiques aux actes d'abus sexuels et qui généraient des situations, principalement émotionnelles, propices à l'absence de remise en cause.

Les gestes sexuels de M.-D. Philippe engendraient des sentiments chez certaines de ses victimes, dont rendent compte des témoignages précis. Ces émotions et réactions sont bien connues de la psychologie traumatique dans des cas similaires. Il y a bien sûr diversité de sentiments et de réactions : toutes les victimes n'ont pas les mêmes réactions. Certaines personnes ne se sentent pas victimes, et donc ne remettent pas en question les actes et la personne de M.-D. Philippe, et elles idéalisent complètement leur relation avec lui. Tout en tenant compte de ces différences, nous pouvons souligner ici, exprimés dans leurs témoignages, les sentiments qui contribuaient sans doute le plus à l'impunité au regard des actes sexuels :

- un sentiment de bizarrerie et de gêne, et en même temps un sentiment que M.-D. Philippe ne se rendait pas compte de ce qu'il faisait ;
- un sentiment de culpabilité de ne pas se sentir à l'aise avec cette proximité physique : malaise avec soi-même, culpabilité d'avoir « l'esprit mal tourné » de penser que M.-D. Philippe pouvait vouloir cela (érection, masturbation). Car les victimes présupposaient *a priori* que M.-D. Philippe ne pouvait pas faire cela ; que c'était une grâce d'être si près de lui (opinion inculquée par l'entourage de M.-D. Philippe) ; que son intention ne pouvait être que pure et de miséricorde.
- un sentiment de confusion : ne pas savoir où « ranger » l'événement ; apparition d'un conflit psychique, personne n'étant là pour aider à en sortir par une parole nette et normative.
- une protection inconsciente du « père » : ces gestes étaient mis sur le compte de la « maladresse » [*sic*] de M.-D. Philippe, pour ne pas blesser M.-D. Philippe ni lui faire de la peine.

Tous ces sentiments et pensées invalidaient ou paralysaient un raisonnement sain, et rendaient pratiquement impossible une remise en cause des comportements de l'agresseur, et encore plus l'expression à l'extérieur de cette remise en cause.

À ces sentiments et pensées des personnes victimes, générés par les actions sexuelles, s'ajoutait une « précaution » oratoire prise par M.-D. Philippe avec certaines personnes. Il arrivait ainsi que M.-D. Philippe pose la question : « Cela te gêne-t-il ? » Selon plusieurs témoignages, la personne victime n'osait pas dire la vérité de ce qu'elle ressentait. D'où le champ était comme libre : il avait posé la question — apparemment — de la liberté et du consentement, et il pouvait continuer, alors qu'en réalité la personne victime n'était déjà plus libre.

VII. LA CONFESSION

Un élément capital, et ne contribuant pas peu à l'impunité, est qu'un certain nombre d'abus eurent lieu pendant la confession auprès de M.-D. Philippe. La personne victime est blessée ou traumatisée dans le lieu même qui est celui de la vérité, de la miséricorde et de la guérison spirituelle, au moment où elle ouvre son âme à Dieu. Cela rendait quasi impossible la dénonciation : qui pourrait croire une telle chose à commencer par la victime elle-même, et encore moins un autre membre de la communauté ? Ces confessions à M.-D. Philippe, quasi-systématiques pour certains, ou bien présentées aux personnes comme une grâce insigne, contribuaient à verrouiller la parole. Car cela engendrait un lien de confidentialité : sans même parler de la dimension sacrée. Qui peut aisément s'ouvrir, au milieu de la confusion de ses sentiments, à quelqu'un d'autre de ce qui s'est passé dans une confession ?

Selon des témoignages, il est arrivé que M.-D. Philippe demande à quelqu'un, qu'il voyait régulièrement, de ne se confesser qu'à lui des « manquements à la chasteté » (commis avec d'autres). Cette injonction maintenait le secret. Mais il y a plus : d'un côté M.-D. Philippe laissait

entendre auparavant, en les encourageant ou en ne disant rien de net, que ces agissements étaient bons, de l'autre il disait de s'en confesser, mais uniquement à lui, et cela relevait donc malgré tout du péché. Cela engendrait dans la victime le phénomène de double contrainte, qui l'enfermait, intellectuellement et pratiquement. La personne ne pouvait plus savoir ce qui était bien et mal, ce qui était normal et ce qui est dévié. Comment ensuite aller dénoncer ?

VIII. ON NE JUGE PAS

Enfin, proche de positions du père Thomas Philippe, il y avait l'injonction de ne pas « juger », car on ne peut pas juger de l'extérieur des intentions qui seules — selon M.-D. Philippe — qualifient les actes[1]. Cette idée ajoutait encore à l'impunité, puisqu'elle faisait croire que ces comportements étaient hors d'atteinte du jugement moral d'autrui.

IX. CONCLUSION

On a décrit ici nombre de facteurs qui ont formé, autour du père Marie-Dominique Philippe, une « bulle » d'impunité. Il est remarquable que cette impunité était à la fois extérieure à la communauté, et intérieure — et même intériorisée —, générée par un système de relations multiples dysfonctionnantes.

Les autres études qui suivent jetteront une lumière sur les aspects encore plus intérieurs de l'impunité, ceux issus de la personnalité du père Marie-Dominique Philippe. Était-il accessible aux remises en question ? Était-il capable de culpabilité personnelle authentique, et de remord ? Y a-t-il des témoignages où il aurait demandé pardon en pointant ses propres comportements comme objectivement mauvais, autrement qu'en disant avoir été maladroit, avoir blessé, etc., remarques qui ne reconnaissent pas un mal objectif, et restent dans le domaine subjectif, et surtout renvoient une part du problème à la personne concernée ? La seconde partie de ce volet « psychologie et systémique » donne des éléments de réponse. Un type de personnalité difficilement accessible aux remises en question est un terrain favorable à l'établissement d'une situation d'impunité, même si celle-ci n'a pas été nécessairement pensée et voulue comme telle.

[1] Voir chapitre 19 : « Théologie et morale et abus », sections I et II.

Chapitre 23 :

MÉCANISMES DE L'EMPRISE

Par Yves Dagrégorio

I. EMPRISE ET VICTIMES

Cette présentation a pour finalité de mettre en exergue les différents mécanismes d'emprise qui ont pu être identifiés au sein de la famille Saint-Jean, suite à la lecture de témoignages de victimes (frères, sœurs, laïcs), d'ouvrages écrits par des proches de la communauté[1], ou d'ouvrages plus généralistes traitant des mécanismes d'emprise[2].

À ce corpus de témoignages, nous avons ajouté des exemples pris dans des ouvrages plus généraux sur l'emprise, à titre argumentatif ou explicatif.

Afin de respecter la souffrance des victimes qui ont osé des paroles pour faire advenir la vérité, tous les témoignages cités seront anonymisés, à l'exception des témoignages tirés d'ouvrages publiés, désormais accessibles à tous.

Les personnes victimes dont nous partagerons les lettres ou les témoignages ont toutes donné leur accord pour qu'ils soient cités dans ce rapport. Il est important de bien signaler que plusieurs lettres ou témoignages révèlent des modes opératoires extrêmement proches, voire identiques. Il ne sera donc pas surprenant que des personnes victimes, n'ayant pas donné le moindre accord pour la diffusion de leur témoignage, trouvent dans ce texte des propos susceptibles de concorder aux leurs.

Les apports théologiques présents dans cette présentation ont tous été validés par les théologiens chargés du volet théologique.

Nous avons choisi d'articuler notre exposé en deux étapes : la première cherchera à présenter les trois principales conditions nécessaires à la mise en place d'un système d'emprise, à savoir la séduction, la manipulation et l'idéalisation. La seconde cherchera davantage à mettre en lumière les différentes « composantes » de la mise en œuvre effective de l'emprise. Elle présentera un certain nombre d'aspects (18 en tout) qui constituent autant de « facettes » du mécanisme d'emprise.

---

[1] M.-F. PESNEAU, *L'emprise. Vingt années d'emprise spirituelle et sexuelle. Un chemin de libération,* Villeurbanne, Golias, 2020 ; M.-L. JANSSENS, *Le silence de la Vierge*, Montrouge, Bayard, 2017 ; S. DUCREY, *Étouffée*, Paris, Tallandier, 2019.

[2] D. DE LASSUS, *Risques et dérives de la vie religieuse, op. cit.* ; C. HOYEAU, *La trahison des pères, op.cit*..

L'ordre d'exposition que nous adopterons est discutable, et il est probable que le lecteur repère des éléments qui se répètent. Qu'il ne soit pas étonné de ces redites et recoupements, mais qu'il y voie plutôt le signe qu'il est entré dans l'analyse du phénomène d'emprise dont une des caractéristiques est de constituer un réseau serré de mécanismes en interaction.

A. Première étape : séduction, manipulation et idéalisation du fondateur

1. La séduction

Dans beaucoup de systèmes à tendance sectaire (groupes au sein desquels est exercée une emprise au niveau physique, psychique voire spirituel), la séduction est la première étape vers la mise sous emprise d'une personne. Nous allons, dans les lignes qui suivent, en présenter les principales caractéristiques.

Séduire vient du latin *se-ducere* : « conduire à soi ». Logiquement, un double sens s'impose avec ce terme : l'un positif, l'autre pas.

Si la séduction a pour but d'attirer l'autre à soi afin de lui permettre de croître pleinement, de s'épanouir dans sa liberté d'homme ou de femme, alors la notion de séduction pourra être envisagée positivement car le vis-à-vis aura une place à part entière et légitime face à cette séduction.

Dans l'autre acception du terme, si le but est d'attirer l'autre à soi pour le réduire au stade d'objet, l'instrumentaliser pour qu'il adopte la façon de penser du séducteur, alors l'autre perdra sa légitimité, son autonomie, son libre-arbitre pour adopter la pensée de celui qui l'a séduit.

> L'emprise, c'est comme si on vous injectait, à l'intérieur de vous, la pensée de quelqu'un d'autre[1].

À cette brève description de la séduction, rajoutons que les personnalités manipulatrices sont très séductrices car elles ont un besoin insatiable de reconnaissance, un besoin de plaire sans cesse renouvelé.

Venons-en à présent au cas de M.-D. Philippe : chez lui, la séduction a souvent opéré par sa puissance intellectuelle, par l'originalité de sa pensée, mais aussi par sa vive sensibilité.

Dans plusieurs témoignages, il est frappant, en effet, de constater que sa séduction commençait par une empathie très marquée qu'il manifestait à des personnes dont la souffrance était visible, souffrance parfois liée à une perte de sens de la vie. À cet égard, le témoignage de Michèle-France Pesneau est tout à fait représentatif de la stratégie mise en place par le père M.-D. Philippe pour séduire[2].

Il continuait à séduire par une empathie qui, à un moment donné, se manifestait par des gestes ou des baisers qui pouvaient être perçus comme un intérêt certain de sa part aux souffrances de la victime, voire une volonté de soulager spirituellement cette souffrance : « je prends tout, mais je ne garde rien. Tout est pour Lui [le Christ][3] ».

Les gestes commençaient par exemple par des baisers sur les doigts : « il la serre [la main] dans les siennes et se met à embrasser l'un après l'autre chacun de mes doigts, avec ce qui ressemble à de la tendresse, pour, dit-il "me faire sentir l'amour de Jésus pour moi"[4] ».

Aux gestes s'ajoutaient des discours spirituels destinés à les justifier. L'effet de sidération devant les gestes et paroles était vite balayé par le soulagement qu'il apportait au mal-être des victimes :

---

[1] I. CHARTIER-SIBEN, *Documentaire « Emprise et abus spirituels »*, JCD Production/KTO 2018.
[2] M.-F. PESNEAU, *L'emprise*, *op. cit.*, p. 67-sq.
[3] *Ibid.,* p. 69.
[4] *Ibid.*, p. 68.

> J'étais un peu étonnée… mais surtout, j'avais vraiment l'impression d'être aimée. Et ça, ça aide à vivre[1].

Il profitait également de l'état de confusion dans lequel se trouvaient ses victimes (cette confusion étant souvent le résultat d'un mélange d'une perception altérée par le mal-être ou la vulnérabilité de la victime et des gestes inappropriés du religieux), pour aller plus loin dans cette mise sous emprise.

Une sœur victime témoigne ainsi :

> J'étais tellement épuisée, fragilisée et dans la confusion (ne sachant plus où était la vérité) dans cette affaire que j'ai pleuré souvent quand je venais le voir. Il me mettait dans ses bras longuement (facilement 20 à 30 minutes). Petit à petit les gestes de caresses s'y ajoutaient sur certaines parties du corps. Il me disait toujours que "j'avais besoin de cela". J'étais dans la confusion et sans force pour réagir […] Je n'arrivais pas émotionnellement à suivre les changements dans les rencontres : rire, pleurs, gestes d'affection et paroles sérieuses[2].

Dans un autre témoignage :

> Pendant la confession, il avait fait des gestes d'affection tels que je ne pouvais plus prétendre que c'était des gestes paternels et j'ai mal réagi et le père s'est fâché[3].

Une ancienne religieuse raconte encore :

> La confession, parfois, n'était qu'une longue étreinte. Il me consolait comme "sa petite enfant". Aucune direction spirituelle. Je pleurais auprès du père et lui me prit le visage entre ses mains, et m'embrassa longuement sur les deux yeux et tout le visage en me disant de "revenir à Rimont et d'entrer au plus vite chez les sœurs."

Et plus loin : « le père m'a serrée contre lui, glissait ma main dans les habits sur sa poitrine et disait tu n'as que moi tu ne peux aller nulle part[4] ».

Dans un autre témoignage, on lit : [le père M.-D. Philippe] « me donnait des petits baisers et me touchait la poitrine : un jour j'ai réagi en disant : "Mon père, vous êtes mon père !" mais lui a répondu : "mais je suis aussi votre ami"[5] ».

Force est de constater que le religieux trouvait facilement réponse aux objections que pouvaient lui opposer ses victimes, et que, souvent, il noyait le poisson en changeant de registre. Lorsqu'il sentait une résistance sur un geste, par exemple, il le spiritualisait en montant au niveau pseudo-mystique, ou bien il esquivait le reproche avec humour, comme le rapporte, par exemple, une religieuse complètement désorientée par les gestes qu'il posait sur elle, à qui il affirmait, en plaisantant, qu'elle devrait être prieure[6].

D'autres témoignages reflètent, par l'utilisation d'un champ sémantique analogue à celui qu'utilisait habituellement M.-D. Philippe, que le mélange du temporel et du spirituel a pu être instrumentalisé au profit de la séduction. Dans l'extrait qui suit, par exemple, l'usage explicite du verbe « transfigurer » (qui renvoie à la vision des apôtres sur le Mont Thabor) associe la présence physique du fondateur, et sa présumée « puissance spirituelle » :

> Mon Père, Un tout petit mot pour vous dire, pauvrement, combien votre présence ici "transfigure" tout. Merci d'être là mon père. Vraiment je crois que Jésus met en mon cœur un amour de + en + grand pour vous. Je vous aime de toute mon âme mon père. Et c'est tout. Je voudrais que Jésus, par vous, puisse tout me demander. Puis-je donner toute ma vie à Jésus pour vous ? Je reçois tout de vous. Bénissez-moi père » [7].

---

[1] Témoignage de M.-F. Pesneau, dans *Golias Hebdo*, n° 562, février 2019.
[2] Témoignage d'une sœur.
[3] Témoignage d'une sœur.
[4] Témoignage d'une sœur.
[5] Témoignage d'une sœur.
[6] Témoignage d'une sœur.
[7] Lettre d'un frère au père M.-D. Philippe, AMDP.

2. Profil des victimes de la séduction : des personnes fragilisées par un contexte de vie lourd et/ou des personnes ayant besoin d'identification à une personnalité forte

Beaucoup de cas d'emprise de M.-D. Philippe que nous avons étudiés ont en commun le fait que les personnes victimes étaient très jeunes, avec parfois un état de vulnérabilité psychologique lié de facto à leur jeunesse. L'immaturité affective due au jeune âge de ces personnes a pu ouvrir la porte à une forte tendance à l'idéalisation ou à l'identification à une personnalité au tempérament fort, et ainsi ouvrir la voie aux abus, de façon tout à fait inconsciente chez la personne victime.

Dans plusieurs cas également, certaines victimes avaient un fort besoin de protection et se sont placées (consciemment ou inconsciemment) en situation de dépendance, voire de soumission dans ce but. Ce besoin de protection a pu être d'autant plus fort que les candidat(e) s étaient jeunes, et qu'ils quittaient un cocon familial pour rejoindre un noviciat parfois rude et austère. La coupure avec les liens amicaux et familiaux a pu attiser un besoin de retrouver des relations plus fusionnelles avec par exemple un père-maître ou un père spirituel, et a ainsi contribué au développement d'une compensation affective.

Parallèlement, il est important de signaler que les victimes sont la plupart du temps des personnes intellectuellement brillantes avec de grandes aspirations spirituelles : la qualité des témoignages montre, en effet, de réelles capacités intellectuelles et réflexives. Il est ainsi important de démentir une croyance beaucoup trop répandue selon laquelle les victimes manqueraient de jugement pour avoir accepté de tels agissements.

Cependant, force est de constater que la majorité des victimes dont nous avons étudié le récit ont connu un passage à vide au cours de leur existence. Et c'est précisément à ce moment-là que la séduction a été très dangereuse, car M.-D. Philippe a pu se positionner comme un être incontournable et prendre une place à part en soulageant – par ses paroles, par son affection, par ses gestes et par son intelligence – le mal-être de la victime et apparaître comme le seul capable de répondre à ses attentes. Tout cela était renforcé par le fait que le religieux était perçu comme un saint, ayant des grâces exceptionnelles, qui faisaient de lui un instrument de Dieu.

Nous listons ici les principaux lieux de blessures que nous avons relevés dans les témoignages étudiés :

- Perte de sens dans la vie spirituelle et/ou dépression ;
- Peur de ne pas répondre à une vocation spécifique ;
- Honte profonde ;
- Absence du père ;
- Pertes de repères ;
- Grande jeunesse, naïveté, immaturité affective ;
- Grande émotion dans les confessions (le pénitent révélait des questionnements jamais confiés, ce qui le fragilisait et le rendait vulnérable) ;
- Victime d'abus sexuels dans l'enfance.

Nous reviendrons plus bas sur ces différents cas de figure que nous nous contentons, pour l'instant, de repérer comme autant d'éléments participant du contexte dans lequel peut se développer l'emprise. Avançons dans notre analyse, en considérant à présent le contexte de l'emprise à plus large échelle, en rappelant notamment le contexte ecclésial dans lequel est née la famille Saint-Jean :

3. Un contexte ecclésial avec une perte de sens et un institut religieux au-dessus des autres

Après le Concile Vatican II et mai 1968, l'Église de France connaît une longue période de flottements, avec beaucoup de départs de prêtres, de religieux et de religieuses et une perte des valeurs traditionnellement associées à l'Église. Mais ce fut également une période marquée par beaucoup d'intuitions nouvelles, de créations de communautés[1].

Au moment de la fondation de la Congrégation Saint-Jean, M.-D. Philippe savait bien qu'il avait aussi en face de lui, dans ce contexte si complexe, des jeunes en quête de sens, de radicalité.

De plus, les chiffres impressionnants de vocations, qui contrastaient totalement avec la raréfaction des entrées dans les autres instituts, étaient interprétés comme une preuve de la volonté de Dieu dans la fondation de l'institut et comme une bénédiction divine.

C'est ainsi que, pour apporter du crédit à la culture de l'exception, le groupe va parfois développer en parallèle une « culture de l'extraordinaire ». Outre le fait de sauver l'Église, la communauté va, en effet, chercher dans l'histoire de la fondation, ou dans l'histoire du fondateur, des éléments extraordinaires, par exemple, le rôle de Marthe Robin. « Il était intime de Marthe Robin qui l'avait confirmé dans sa mission de sauver l'Église et de préparer le retour du Christ, nous disait-il[2] ».

Cela était encore renforcé par un lien privilégié avec le pape Jean-Paul II et par la célébration solennelle de grands événements (ordinations, vœux) dans des lieux exceptionnels (Ars, Vézelay…) avec, quand cela était possible, la présence de cardinaux prestigieux. « Enfin Jean-Paul II l'avait reçu personnellement plusieurs fois et encouragé publiquement[3] ».

> On nous disait clairement qu'on faisait partie d'une élite. Cette communauté faisait partie du renouveau de la vie monastique, c'était la communauté que Jésus avait voulu fonder pour son retour en gloire[4].

Ou encore :

> Il [le père M.-D. Philippe] disait qu'on était très fidèles à l'Église. En même temps, il se moquait de Monseigneur Séguy qui était un paysan et qui ne comprenait rien. Ce qui est arrivé à Thomas [son frère], à l'époque de l'Eau vive était aussi une terrible erreur de l'Église. Mais c'est nous, communauté Saint-Jean, qui allions sauver l'Église dans ces derniers temps apocalyptiques que nous étions en train de vivre. C'était très difficile pour nous de nous situer dans l'Église, de respecter l'autorité de l'Église en même temps que notre fondateur[5].

Considérer le contexte ecclésial dans lequel est apparue la famille Saint-Jean – comme nous venons de le faire de manière succincte – ne suffit évidemment pas pour rendre compte des mécanismes d'emprise déployés par M.-D. Philippe. À ce que nous avons déjà pu observer, il convient de rajouter un développement sur l'idéalisation et la fascination entretenues par ce fondateur :

4. Idéalisation et fascination du fondateur

Bien avant la fondation de Saint-Jean, M.-D. Philippe avait déjà un grand rayonnement à Fribourg, notamment auprès d'étudiants éblouis par l'enseignement vivant et profond qu'il donnait, s'ancrant dans une tradition ancienne (aristotélisme et thomisme) en totale rupture avec les profondes mutations théologiques et liturgiques postconciliaires.

Comme il l'a maintes fois rappelé, M.-D. Philippe ne souhaitait pas fonder, mais il l'a fait, fortement encouragé par les jeunes qui voulaient le suivre, et confirmé par Marthe Robin.

---

[1] C. HOYEAU, *La trahison des pères*, Montrouge, Bayard, 2021, p. 53-107.
[2] Témoignage d'un ancien frère dans *L'ombre de l'Aigle, le livre noir de la Communauté Saint-Jean*, p. 64 (www.avref.fr, consulté le 13 janvier 2021).
[3] *Ibid*.
[4] Témoignage de M.-L. Janssens, *Documentaire « Emprise et abus spirituels »*, JCD Production/KTO 2018.
[5] Témoignage d'une sœur.

Le Docteur Isabelle Chartier-Siben, psychiatre et victimologue qui travaille depuis de nombreuses années sur les questions d'emprise, le dit explicitement : « Dans une communauté, le supérieur bénéficie de larges privilèges et dès qu'il ouvre la bouche il est écouté comme s'il énonçait un nouveau dogme[1] ».

La fascination pouvait intervenir à titre personnel, mais elle était aussi parfois encouragée quand la famille était liée au père M.-D. Philippe. Ainsi, dans le discernement vocationnel de certains jeunes, le choix de Saint-Jean a pu s'imposer naturellement dans une loyauté vis-à-vis de lui. Mais était-ce réellement un choix ?

De même, le fondateur était considéré comme un saint instrument de Dieu, ayant une grâce particulière et cela a souvent été mis en avant pour encourager les frères et les sœurs à se confesser auprès de lui avec des arguments de ce type fréquemment relatés dans les accompagnements : « quand tu te confesses au père, c'est comme si tu parlais à Jésus ».

> Le rayonnement de cette image [du prêtre] dans l'esprit des fidèles les a conduits souvent à prêter à "l'homme de Dieu" une "perfection" dont l'affirmation neutralise tout esprit critique. Il faut d'entrée l'affirmer clairement : dans l'Église, le prêtre est trop et mal identifié au Christ. La juste notion d'identification du prêtre au Christ, utilisée en théologie pour rendre compte en vérité de la réalité sacramentelle des rites, s'est dramatiquement reportée sur une caractérisation erronée, au quotidien, de la personnalité de certains prêtres[2].

Bien que cela ne relève pas directement de l'analyse psychologique développée dans ce chapitre, je me permets toutefois une petite digression théologique au sujet des pouvoirs du prêtre ; cela me semble, en effet, important pour bien situer où ont pu s'infiltrer des croyances fausses, et favoriser le mécanisme d'emprise. Toute vie chrétienne est configuration au Christ. Le Catéchisme affirme, en effet : « Incorporé au Christ par le Baptême, le baptisé est configuré au Christ (*Rm* 8,29). Le Baptême scelle le chrétien d'une marque spirituelle indélébile de son appartenance au Christ[3] ». Cela est vrai également dans tout sacrement[4], et est spécialement recherché la vie religieuse, qui approfondit la grâce du baptême[5].

Le Catéchisme souligne que c'est une erreur théologique – dans laquelle peuvent s'enraciner des mécanismes d'emprise – que d'étendre de manière illégitime ce qui ne vaut que pour le service ecclésial du ministre ordonné à tout ce que pense et fait ledit ministre :

> Cette présence du Christ dans le ministre ne doit pas être comprise comme si celui-ci était prémuni contre toutes les faiblesses humaines, l'esprit de domination, les erreurs, voire le péché. La force de l'Esprit Saint ne garantit pas de la même manière tous les actes des ministres. Tandis que dans les sacrements cette garantie est donnée, de sorte que même le péché du ministre ne peut empêcher le fruit de grâce, il existe beaucoup d'autres actes où l'empreinte humaine du ministre laisse des traces qui ne sont pas toujours le signe de la fidélité à l'Évangile, et qui peuvent nuire par conséquent à la fécondité apostolique de l'Église[6].

Il est donc essentiel de bien distinguer le « pouvoir sacré » donné par l'ordination au ministre et « qui ne peut venir que du Christ Lui-même, par son Église[7] » et sa sainteté personnelle. Il arrive que les deux soient disjoints, sans nuire à l'efficacité du sacrement[8].

---

[1] I. CHARTIER-SIBEN, « Comprendre le phénomène de l'emprise : où commence et s'achève notre liberté », conférence du 9 décembre 2019, Corref.

[2] L. STALLA-BOURDILLON, *Dérive du sacerdoce et dérive de prêtres abuseurs, op. cit.*

[3] *Catéchisme de l'Église Catholique* [désormais abrégé : CEC], n° 1272.

[4] *Ibid.*, n° 1129.

[5] JEAN-PAUL II, Exhortation Apostolique post-synodale *Vita Consecrata*, n° 14.

[6] CEC, n° 1550.

[7] Sur la notion de « pouvoir sacré », CEC, n° 875 & 1538.

[8] CEC, n° 1128 & 1584.

Le témoignage de ce frère montre que la méprise à l'égard de M.-D. Philippe a pu être d'autant plus forte qu'elle s'appuyait sur une confusion des niveaux de responsabilité qu'on lui prêtait :

> Le père Marie-Dominique Philippe, qui était dominicain, était "le Père" : il était à la fois le génie intellectuel, en philosophie, en théologie ; le père fondateur, celui qui avait la grâce de l'Esprit Saint pour nous conduire ; le maître spirituel incontesté, qui renouvelait toute la doctrine spirituelle par sa théologie mystique ; enfin il était un saint, entièrement mû par Dieu. Il avait, par sa pensée et par sa vie, renouvelé tous les modèles de penseurs et de saints qu'il résumait en lui[1].

Très souvent également, pour les frères ou les sœurs qui posaient une question au « père », sa réponse avait valeur de vérité quasi infaillible et servait à tout valider avec autorité.

Cette adulation du fondateur pouvait passer par de multiples expressions inadaptées au ministère de prêtre. En voici quelques-unes relevées dans des lettres qui lui ont été adressées :

- « Mon Père bien-aimé en Son Cœur »
- « Père très-aimé »
- « Merci, Père chéri de tout le bien que vous me faites »
- « Mon Père chéri, comme j'aime à te dire et te redire que j'aime mon Père, combien tu es attendu chez nous toujours, je n'aime que toi mon Père et je ne veux aimer que toi »
- « Mon papa chéri : te dire papa que je t'aime, te dire, te raconter tout le bien que tu me fais en me donnant Marie et Jésus »
- « Mon papa, mon Père Marie-Do »
- « Mon père tant aimé »
- « Je vous aime tellement, tellement. Et je désire vous aimer "encore plus" (profondément et divinement) »
- « Je vous aime follement, je n'arrive pas à le dire comme il faut[2] »

L'adulation pouvait également se sentir dans la façon dont certains et certaines se situaient face au père Philippe :

- « Votre petit rien »
- « Votre petite X »
- « Votre enfant X[3] »

Plusieurs témoignages laissent également à penser que les victimes ont en quelque sorte abdiqué leur jugement propre quant à leur perception de M.-D. Philippe :

> Tout peut m'arriver, vous pouvez me faire n'importe quoi. […] Je vous aime, je veux vous aimer à la folie ! Merci d'être tellement tout[4].

5. Une tentation : la toute-puissance

Dans les lignes qui suivent, nous allons essayer d'observer comment M.-D. Philippe, figure éminente dotée d'une grâce particulière, s'est petit à petit substitué (sans l'affirmer bien évidemment) à Dieu et est ainsi entré dans une forme de toute-puissance.

En psychologie, la toute-puissance est caractérisée par le fait de se placer au-dessus des règles, parfois même au-dessus de la règle qu'un fondateur a pu lui-même édicter. Pour dire les choses de manière rapide, on pourrait dire que la grâce qui est la sienne transcende cette règle en la rendant obsolète ; il n'y a alors plus de limites, puisque celles-ci sont faites pour les esprits qui manquent de clairvoyance, voire médiocres. La toute-puissance est également caractérisée par une incapacité à se remettre en cause.

Pour en revenir au cas qui nous préoccupe, le fait que M.-D. Philippe ait été systématiquement désigné comme « LE père » a joué, consciemment ou inconsciemment, sur l'ambiguïté de cette

[1] Témoignage d'un ancien frère dans *L'ombre de l'Aigle*, *op. cit.*, p. 63.
[2] Témoignages de plusieurs sœurs.
[3] Témoignages d'une sœur.
[4] Lettre d'une sœur.

appellation. Quand on parle DU père, de qui parle-t-on au juste : de lui ou de Dieu-Père ? En s'arrogeant le titre de « père », il va également susciter des transferts sur sa personne, transferts qui seront dévoyés par ses actes. Il est un père sur terre qui fait entrer dans la communion au Père divin. Et parfois, il fera clairement office de père terrestre pour ses victimes.

> Tenir le Père Philippe dans la plus haute estime était une donnée : l'une des premières choses qu'on m'a apprises en entrant, c'était de l'appeler "le père" en parlant de lui. Il n'y avait pas de question de faire autrement[1].

Ailleurs encore, nous lisons :

> Comme notre désir à nous, jeunes frères, était de devenir "fils du père", nous désirions aussi pour la plupart créer un lien avec Z. Cette expression "fils du père" que nous utilisions effectivement, désignait bien le père Philippe et non le Père du Ciel, et l'amalgame entretenu entre les deux était très emblématique de ce que nous vivions[2].

En se plaçant dans une posture de toute-puissance, M.-D. Philippe s'est placé comme une sorte d'écran entre Dieu et les personnes auxquelles il s'adressait. Cette ambiguïté a largement été – nous l'avons déjà entrevu et nous le reverrons plus bas – entretenue par ses victimes, très souvent de manière inconsciente et involontaire.

Citons, à titre d'exemple, cet extrait de la conclusion d'une lettre d'une victime du prêtre » « je demande au secours à mon père bien-aimé ». L'absence de majuscule pourrait laisser entendre qu'il s'agit du père M.-D. Philippe, mais une formule conclusive d'une lettre pourrait également sous-entendre qu'il s'agit d'une demande de secours à Dieu. La même victime, dans une autre lettre commence par : « Mon Père, Je vous appelle au secours », et malgré la majuscule, qui pourrait faire penser à Dieu, le contexte montre clairement qu'il s'agit du religieux[3].

Cette incapacité de mettre des limites semblait aveugler le père M.-D. Philippe qui pouvait très rapidement, si nous suivons les récits des victimes, passer aux gestes. Sa grande aura l'aidait en un sens car les victimes n'osaient pas réagir, même si elles pouvaient être tout à fait mal à l'aise, voire dégoûtées, par l'imposition de certains gestes. Dans plusieurs témoignages, les victimes n'osent pas une parole libre pour dire leur désapprobation. Certes, à plusieurs reprises, les victimes racontent que le prêtre leur demandait si ces gestes ne les dérangeaient pas. Mais avec son aura et son autorité morale et intellectuelle, les frères et sœurs victimes étaient-ils libres de dire le fond de leur pensée ? Plusieurs affirment clairement avoir mis leur gêne de côté par rapport à ces gestes pour se concentrer sur la croyance qu'ils étaient en train de vivre un moment à part avec « le père ».

> Le père Philippe est resté en silence puis s'est approché de moi et a caressé longtemps mon visage, passant ses mains sur mes yeux, mes joues, ma bouche, dans mon cou. Je me suis laissée faire. Puis il a avancé son visage et m'a embrassée sur la bouche. Je me suis laissée faire. Il s'est reculé, m'a demandé si cela ne me gênait pas. J'ai répondu "non" […] en sortant de l'entretien, j'étais prise entre deux sentiments contradictoires. Sidérée et écœurée qu'il ait pu m'embrasser de "baisers conjugaux" et de m'être laissé faire. Et comme "séduite" : un tel geste du fondateur, considéré par beaucoup comme un saint, à l'égard de quelqu'un comme moi "une rien du tout" me donnait l'impression d'être unique et d'avoir de la valeur à ses yeux, moi qui n'en avais pas aux miens[4].

Ce témoignage d'une sœur, à la fin de la vie du père Philippe, montre qu'il y avait aussi un certain systématisme dans de tels gestes :

> Une fois, pendant un entretien, je partageais au père Philippe une difficulté et j'étais émue. Le père Philippe a alors approché son visage tout contre le mien et a commencé à l'embrasser partout sauf sur ma bouche. Il le faisait délicatement. Gênée et surprise, je ne savais pas trop comment réagir. Mais je n'avais pas peur. Je me rappelle que j'ai quand même essayé de reculer doucement. Le père Philippe l'a senti et m'a demandé

[1] Témoignage d'une sœur.
[2] Témoignage d'un ancien frère dans *L'ombre de l'Aigle*, *op. cit.*, p. 64.
[3] Lettre d'une laïque, AMDP.
[4] Témoignage d'une sœur.

> si cela me gênait. Embarrassée, je lui ai répondu non parce que je ne voulais pas le blesser ou lui faire de la peine en me disant que son intention était de me consoler. Alors le père Philippe a continué encore un peu[1].

L'incapacité à se remettre en cause, signe d'une toute-puissance manifeste, se retrouve également dans l'extrait de lettre qui suit. Il s'agit d'un message écrit par une sœur d'un autre institut, qui connaissait bien le père Philippe, lui a fait des remontrances quant à sa liaison avec une sœur : « Mgr X m'avait téléphoné pour que j'obtienne de vous une séparation visible et manifestée à tous entre vous et Y. Je vous en supplie. Il est encore temps…[2] ».

Cette sœur estimait qu'une telle liaison fragilisait « mortellement [sic] » la famille Saint-Jean tout entière, ainsi que toutes les personnes qui se réclamaient du dominicain.

La vénération que lui portent les membres de la communauté en raison de son statut de fondateur va accentuer chez lui la tentation de la toute-puissance.

Il faut pouvoir dire, selon l'antique formule, que le prêtre est un « alter Christus » [autre Christ] sans penser « ipse Christus » [Christ lui-même]. En effet, il cesse d'être le témoin de Celui qu'il sert, s'il prétend en être l'incarnation[3]. L'expression « ipse Christus » se trouve dans le *Catéchisme de l'Église Catholique*.

> Dans le service ecclésial du ministre ordonné, c'est le Christ Lui-même (ipse Christus) qui est présent à son Église en tant que Tête de son Corps, Pasteur de son troupeau, grand prêtre du sacrifice rédempteur Maître de la Vérité. C'est ce que l'Église exprime en disant que le prêtre en vertu du sacrement de l'Ordre, agit in persona Christi Capitis (cf. : Lumen Gentium 10)[4].

Ou encore :

> Le ministère ordonné ou sacerdoce ministériel est au service du sacerdoce baptismal. Il garantit que, dans les sacrements, c'est bien le Christ qui agit par l'Esprit Saint pour l'Église. La mission de salut confiée par le Père à son Fils incarné est confiée aux apôtres et par eux à leurs successeurs : ils reçoivent l'Esprit de Jésus pour agir en son nom et en sa personne (cf. : Jn 20, 21-23 ; Lc 24, 47 ; Mt 28, 18-20). Ainsi, le ministre ordonné est le lien sacramentel qui relie l'action liturgique à ce qu'ont dit et fait les apôtres, et, par eux, à ce qu'a dit et fait le Christ, source et fondement des sacrements[5].

Le sacerdoce ministériel « rend présent » l'unique sacerdoce du Christ, qui en est la source : « le Christ est la source de tout le sacerdoce[6] ». Il ne s'agit évidemment pour le sacerdoce ministériel que de participer à ce sacerdoce-source du Christ. En cela le sacerdoce ministériel ne diffère d'ailleurs pas du sacerdoce commun des fidèles. Loin d'être au-dessus de l'Église, le ministre ordonné « est au service du sacerdoce commun[7] ». L'obligation de respect et d'obéissance des baptisés « aux chefs de l'Église[8] » s'arrête bien évidemment en tant que le ministre ordonné agit à rebours de ce service qu'il est censé rendre.

Le prêtre, en se substituant à Dieu, ne va-t-il pas poser des actes contraires à ce que demande le Magistère en matière sacramentelle ? En cela ne se considérait-il pas comme au-dessus de l'Église ?

À ce sujet, le récit de Michèle-France Pesneau, victime des deux frères Philippe, est très éclairant :

> Je me suis rendu compte, après la disparition des Pères Marie-Dominique et Thomas que, en dépit de leurs affirmations, ils avaient constitué un écran entre Dieu et moi, et étaient devenus, l'un comme l'autre, des obstacles à ma vie spirituelle. Depuis le début de mes relations avec le Père Marie-Dominique, il m'était

---

[1] Témoignage d'une sœur.
[2] Témoignage d'une sœur.
[3] L. STALLA-BOURDILLON, *Dérive du sacerdoce et dérive de prêtre abuseurs, op. cit.*
[4] CEC, n° 1548.
[5] *Ibid.*, n° 1120
[6] Saint THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie* III, q. 22, a. 4 ; cité dans le CEC, n° 1548.
[7] CEC, n° 1547.
[8] *Ibid.*, n° 1269.

> devenu impossible d'ouvrir la bouche pour me confesser. Je restais muette devant lui comme devant le père Thomas, incapable de dire quoi que ce soit. Cela ne semblait les troubler ni l'un ni l'autre, et ils me donnaient l'absolution sans sourciller. Je m'interroge aujourd'hui sur ce que valait cette absolution…[1]

Voici un autre témoignage, qui va dans le même sens :

> Petit à petit il commença à me serrer sur son cœur, je n'osais plus bouger, il semblait dormir, puis me donnait l'absolution sans un mot. Parfois je ne savais plus rien dire et la confession n'était qu'une longue étreinte suivie d'une absolution et il quittait déjà le parloir pour une autre[2].

Les témoignages que nous venons de citer montrent que le dominicain ne respecte pas ce que l'Église demande quant à la validité du sacrement de réconciliation : le pénitent doit confesser ses péchés, par un aveu clair et sans réserve et montrer une contrition sincère pour recevoir l'absolution. En l'occurrence, les conditions ne sont pas remplies et le prêtre est passé outre les règles de l'Église, manifestant bien sa tendance à la toute-puissance.

Pour pallier la toute-puissance de M.-D. Philippe, la place des contre-pouvoirs aurait été essentielle et fondamentale. Or, dans la famille Saint-Jean, plusieurs personnes en position d'autorité étaient soit elles-mêmes ses victimes, soit auteurs d'abus en situation de toute-puissance, soit les deux à la fois.

Rajoutons que cette toute-puissance a pu encore se manifester dans la façon dont M.-D. Philippe a imposé certaines personnes ou certaines situations à toute la famille Saint-Jean comme, par exemple, l'imposition des compositions de Magdalith au niveau liturgique pour tous les offices, ou l'intégration des sœurs mariales dans la famille Saint-Jean.

Un élément intéressant à souligner ici est le fait que M.-D. Philippe, bien que fondateur d'une nouvelle famille religieuse, ait toujours voulu rester dominicain canoniquement. Il tenait, disait-il, à sa vocation de prêcheur. Ce choix le singularisait au sein même de la famille Saint-Jean, y compris au niveau visuel, car il était le seul religieux vêtu de blanc (avec toute la symbolique associée à cette couleur) au milieu de frères et sœurs habillés de gris.

Un autre aspect de sa toute-puissance se manifestait à travers son caractère irascible qui renforçait son autorité. De nombreux frères et sœurs peuvent en témoigner : « je fus très impressionnée par la personne du Père. Son autorité, ses colères pendant les cours, il ne supportait aucun aparté entre les étudiants[3] ».

Ou encore :

> J'en ai ensuite parlé au père Philippe qui est entré dans une rage très forte et qui m'a jetée du parloir en me disant que je murmurais et que je fouillais dans les affaires des autres. Cette conversation s'était passée juste avant la conférence mystique du soir, et lors de cette conférence, il s'est lâché sur toutes ces horribles personnes qui murmuraient et qui traînaient le péché des autres sur la place publique et qui sont les ennemis de la communauté[4].

Remarquons enfin que la toute-puissance de M.-D. Philippe a placé ce dernier dans une incapacité à accepter la critique, la différence, voire la remise en cause de certains aspects de son enseignement. Cet autoréférencement se manifestait par exemple dans le fait de ne pas souhaiter qu'il y ait de professeurs extérieurs dans les lieux d'étude des frères et sœurs de Saint-Jean :

> Chargé des études, je cherchais des professeurs extérieurs. À chaque fois que j'en proposais un, le père Philippe disait "pas lui", "pas lui". À la fin, il ne restait personne. Je lui dis "mon père, vous n'allez pas tout faire !" – "Mais pourquoi ?"[5].

---

[1] Témoignage de M.-F. Pesneau envoyé à frère Thomas , prieur général des frères de Saint-Jean, 2015
[2] Témoignage d'une sœur.
[3] Témoignage d'une sœur.
[4] Témoignage d'une sœur.
[5] Témoignage d'un frère.

À un frère qui avait osé dire à son père spirituel qu'il en avait assez d'entendre des cours donnés exclusivement par le père Philippe, celui-ci avait répondu avec mépris : « on vous donne à manger du caviar tous les jours et vous faites les difficiles[1] ».

Cette toute-puissance peut aussi se manifester dans une forme d'inconscience ou d'irresponsabilité dont il faisait preuve quant aux courriers qu'il recevait. Sœur Alix Parmentier écrivait d'ailleurs très souvent à la fin de ses courriers « déchirez vite svp ». Des frères et des sœurs stipulaient aussi fréquemment « PS : j'espère que vous ne laissez pas "traîner" les lettres ». Malgré ces demandes explicites, le père Philippe a conservé ces courriers, sachant pourtant qu'ils contenaient, des choses très intimes, ainsi que des preuves accablantes de ses comportements.

B. Deuxième étape : mise sous emprise

Dans cette seconde partie, l'analyse s'attachera à observer les modes opératoires de Marie-Dominique Philippe pour mettre ses victimes sous emprise. Ce que nous observerons ci-dessous présuppose donc les éléments que nous avons observés dans la première partie, et cherche à les préciser. On ne s'étonnera donc pas que les thématiques abordées se répètent ; nous les aborderons ici sous l'angle plus spécifique de la mise sous emprise.

Afin de mieux saisir ces mécanismes, nous avons choisi de présenter, en parallèle du cas de M.-D. Philippe, des témoignages qui dénoncent les abus commis par d'autres frères et sœurs.

1. Altération du discernement

Les témoignages que nous avons étudiés laissent presque tous apparaître que le premier moyen de mettre sous emprise, après avoir séduit et présenté la communauté sous un jour idéalisé, est d'altérer et de manipuler le discernement vocationnel. Pour résumer en une phrase cette étape du mécanisme d'emprise, nous pourrions dire que le but est de faire comprendre au jeune candidat à la vie religieuse que sa place est au sein du groupe. Cela apparaît assez manifestement dans l'étude des récits de discernement vocationnel.

Un certain nombre de témoignages de frères et sœurs de Saint-Jean soulignent, en effet que les discernements ont été effectués de façon hâtive (nous avons néanmoins des témoignages pour lesquels il y a eu un véritable discernement). Dans ces cas problématiques, le jeune ne subit officiellement aucune pression : « c'est toi qui décides », lui a-t-on répété. Mais des petites phrases apparemment sans importance, telles que : « tu fais ce que tu veux, mais tu ne veux pas faire de peine au Seigneur » ont parfois pu atteindre la liberté de la personne en discernement.

Il nous a semblé que les affirmations trop audacieuses, problématiques ou erronées entendues par des frères ou des sœurs de la part de personnes en situation de responsabilité (père maître/ maîtresse des novices, prieur(e)) à propos du discernement de leur vocation peuvent se regrouper en trois cas de figure :

- Soit c'est l'urgence à entrer, de peur de perdre sa vocation, qui est avancée. Un frère témoigne, par exemple, avoir été littéralement harcelé par le père-maître car il n'était toujours pas rentré au postulat un mois après avoir dit, à la fin d'un stage comme « regardant », qu'il désirait devenir frère.
- Soit le discernement se fait très rapidement, au nom de la « vraie maturité » de la personne. Mais la notion de « vraie maturité » reste à définir, et à constater.
- Soit le discernement est comme « dicté » au candidat, sous prétexte que l'institut possède tous les outils de discernement nécessaires, en plénitude et qu'il est donc inutile d'aller voir ailleurs.

[1] Témoignage d'un frère.

Ces trois cas de figure problématiques se sont souvent reproduits dans la famille Saint-Jean, sans qu'ils aient cependant été imputables uniquement à la responsabilité du père M.-D. Philippe.

Un constat supplémentaire s'impose à l'analyse de nombreux témoignages, à savoir que la règle de base qui consiste à approfondir le discernement dans le quotidien du candidat après la période d'élection pour voir si le désir persiste n'a que très peu été observée. À Saint-Jean, au contraire, la règle en vigueur statuait que, plus l'entrée était rapide, moins le jeune risquait de perdre sa vocation, tandis que le retour à la vie civile était présenté comme une perte de temps, voire un danger dans un monde qui peut détourner le jeune de sa quête de vérité.

Des témoignages concordants indiquent qu'il n'y avait pas vraiment de véritables périodes d'expérimentation de l'institut avant l'entrée : le jeune séjournait une semaine ou quelques jours auprès d'un prieuré, et son entrée se faisait très rapidement après.

Remarquons qu'en matière de discernement, le jugement du fondateur, en lien avec sa grâce d'instrument de Dieu, était fréquemment perçu comme une certitude infaillible qu'il exprimait par des phrases sans nuances, du type : « Vous aimez beaucoup la Sainte Vierge, votre place est ici » [1].

Dans un témoignage, un frère évoque que son père-maître lui avait dit : « C'est le père Philippe qui a fait naître ta vocation car il t'aime beaucoup[2] », le père-maître insistant bien sur le fait que le père M.-D. Philippe était à l'origine de la vocation du jeune frère. Le frère en question posait un regard dubitatif sur cette affirmation, estimant d'une part qu'une vocation est un appel de l'Esprit Saint et constatant, d'autre part, qu'il n'avait encore jamais rencontré le dominicain.

À Saint-Jean, plusieurs auteurs d'abus ont souvent insisté sur la notion d'urgence à entrer en religion en se servant de l'argument que les jeunes gens qui pensaient discerner un appel, tout en continuant leurs études, prenaient le risque de perdre leur vocation et de rencontrer des personnes qui pourraient les faire dévier de leur projet vocationnel. Cette croyance a souvent abouti à un mépris des études et du monde, et une tendance outrancière à la spiritualisation.

Dans plusieurs témoignages, des frères et des sœurs affirment avec du recul, que l'accompagnateur qui les aidait dans ce travail de discernement savait visiblement mieux qu'eux ce qui était bon et vrai pour eux : avant même qu'ils aient pu prendre une décision, le père spirituel éclairait le/la jeune sur l'évidence de sa place à Saint-Jean. La règle de base fondamentale qui consiste à ce que le « OUI » à la vocation soit prononcé librement par le candidat et sans contrainte, ni pression venant de l'extérieur n'a, à plusieurs reprises, pas été respectée.

> Je n'avais obtenu aucun éclairage et j'écrivais noir sur blanc, à mes parents, que le choix de passer ma vie dans cette communauté ne m'appartenait plus. Je le remettais entre les mains de mes supérieurs, qui sauraient parfaitement décrypter les signes que je ne recevais pas. Cet abandon de mon propre jugement me paraît aujourd'hui relever d'une incroyable imprudence. La vérité, celle que je cherchais en entrant dans la communauté, était devenue extérieure à moi-même. J'avais remis les rênes de ma vie à mes supérieures[3].

L'altération du discernement intervenait également dans le fait que la famille Saint-Jean était présentée aux jeunes comme un institut à part, avec un charisme tout à fait original ; les frères et sœurs aînés promettaient une vie religieuse exceptionnelle, voire hors du commun. Les autres instituts de vie contemplative étaient critiqués, voire méprisés.

Ces extraits d'une longue lettre écrite par un frère de l'entourage proche du fondateur sont un exemple flagrant de cette remise entre les mains d'autrui du discernement propre de la personne.

> La liberté de faire profession est donc une obéissance à répondre à l'appel du Christ selon les discernements de ceux qui ont reçu son pouvoir dans son Église. Oui, tu as fait profession dans l'obéissance à la volonté du Christ sur toi telle qu'elle t'a été signifiée par tes supérieurs. […] En résumé, les discernements sur ces

[1] Témoignage d'une sœur.
[2] Témoignage d'un frère.
[3] M.-L. JANSSENS, *Le silence de la Vierge, op. cit.*, p. 52

> deux libertés, l'une fruit de la grâce de l'appel et l'autre pour que la grâce puisse assumer toute la pâte humaine, ont été faits pour toi et avec toi par ceux qui en ont le pouvoir. Et tu les as accueillis dans l'obéissance, acceptant ainsi d'avoir sur toi-même un regard plus objectif que celui de ta psychologie, émue pourtant par tout ce qui pouvait te travailler[1].

2. Extrême jeunesse des candidats

Nous avons déjà évoqué le fait que, dès les débuts de la famille Saint-Jean, beaucoup de frères et sœurs sont rentrés immédiatement après l'obtention de leur baccalauréat. Nous avons vu que, bien souvent, que les études étaient présentées comme inutiles, sous prétexte que la communauté pouvait apporter aux jeunes tout ce qui conviendrait à leur croissance philosophique, théologique et spirituelle.

> Il n'y avait pas beaucoup de discernement. On acceptait des personnes beaucoup trop jeunes sans aucune expérience de la vie, souvent avec des fragilités qui, dans un autre état de vie, n'auraient pas causé tant de dégâts. Les parents aussi, quand ils ne se conformaient pas entièrement à ce que disait le père Philippe, étaient méprisés de manière choquante. Je connais beaucoup de cas où le père Philippe – ou des frères – ont dit à des jeunes désireux d'entrer dans la communauté Saint-Jean de couper avec leurs parents si ceux-ci n'étaient pas d'accord avec leur choix, ou qui leur demandaient de faire des études d'abord et de prendre encore un temps de discernement avant de rentrer dans la vie religieuse[2].

Remarquons que le mécanisme que nous percevons ici est assez fréquent dans les groupes sectaires ; il permet, en effet, une mise sous emprise très efficace car, en cas de crise profonde, les jeunes religieux se trouvent d'autant plus en difficulté pour quitter la communauté, qu'ils n'ont pas pu faire d'études supérieures. Le risque de se retrouver dehors, dans un monde qu'ils ne connaissent plus, sans bagage, sans diplôme pour rebondir est un frein supplémentaire à la liberté de leur discernement. Et pour cause : plusieurs ont décidé de quitter la congrégation, persuadés qu'ils retrouveraient facilement un poste d'enseignant en philosophie, mais ils ont très vite été mis devant l'évidence que les seules équivalences obtenues dans les facultés de philosophie concernaient la philosophie aristotélicienne et thomiste, et que leur niveau de philosophie n'était pas suffisant pour être diplômés.

À tous ces éléments, rajoutons enfin qu'il était d'autant plus aisé pour le père M.-D. Philippe de séduire, de « retourner » et de mettre en dépendance des frères et sœurs accueillis très jeunes dans la congrégation que, très souvent ceux-ci n'avaient pas forcément vécu grand-chose affectivement et étaient, de ce fait, des proies faciles. Beaucoup entraient, issus de milieux qui connaissaient Saint-Jean, de facto déjà séduits par la personnalité du fondateur qui jouissait d'une aura exceptionnelle dans ces milieux. Ils lâchaient forcément très vite les barrières d'une certaine résistance, sachant qu'ils allaient rencontrer « le père », rencontre qui changerait leur vie.

> Je veux aussi dire que je suis arrivée à la communauté lorsque j'avais 19 ans. J'étais jeune, naïve comme il se doit, ignorante de bien des choses – et surtout de la perversion des hommes[3].

3. Manipulation des jeunes pour entrer plus vite

Dans la suite de ce que nous venons d'observer, il faut aussi considérer certains cas où il semble que ce soient les jeunes eux-mêmes qui ont forcé la main pour entrer plus vite, et cela suite à des expériences spirituelles et/ou affectives fortes. Ces jeunes étaient évidemment, pour la grande majorité, fascinés par le père M.-D. Philippe, ce qui ne faisait qu'accroître son aura. D'autres ont été fortement attirés par la communauté en raison de l'ambiance qui y régnait, de la jeunesse de ses membres, de la liturgie, de la formation philosophique et théologique.

---

[1] AGCSJ.
[2] Témoignage d'une sœur.
[3] Témoignage d'une sœur.

Notons que le nombre élevé de jeunes candidats et le fait de vouloir entrer aussi vite ont pu renforcer l'idée répandue qu'on juge l'arbre à ses fruits, et donc que le fondateur (l'arbre) était inspiré et conduit par Dieu.

Certains témoignages rapportent également que de jeunes candidats qui semblaient vivre des expériences spirituelles, voire mystiques assez fortes, s'en sont ouverts à des jésuites qui ont relativisé ou atténué l'importance des expériences que décrivaient ces jeunes, mais les responsables de formation à Saint-Jean (notamment les pères-maîtres) ont catégoriquement contredit les avis émis par les ignaciens, et les expériences réelles ou fantasmées ont été utilisées pour appuyer le fait que le jeune était appelé à Saint-Jean.

> J'étais très jeune quand je suis rentré […]. Quand je doutais de ma vocation, mon père maître me disait "si Jésus a mis en toi le désir, c'est que tu as la vocation"[1].

Dans le même ordre d'idée, nous pouvons considérer le témoignage d'une ancienne sœur qui n'a jamais été envoyée en stage en prieuré apostolique avant d'entrer au postulat, car ses sœurs en position d'autorité estimaient qu'elle était très mûre. « J'avais 19 ans…, écrit-elle. Aujourd'hui, je me demande clairement ce que valait cette affirmation.[2] ».

Les différents cas de figure que nous venons d'observer semblent donc témoigner d'une « coopération » des candidats eux-mêmes dans le processus de précipitation pour entrer en vie religieuse ; à y regarder de plus près, il s'agit en fait d'une forme plus développée de manipulation de ces mêmes candidats.

4. Cas particulier : entrée dans la vie religieuse pour ne pas assumer une orientation homosexuelle

Plusieurs frères ont témoigné qu'ils avaient eu une vie sexuelle active avec d'autres hommes avant leur entrée dans la vie religieuse, et s'en sont ouverts au père Philippe, ou à certains frères en situation d'autorité (pères-maîtres, pères spirituels, prieurs). Malgré les directives édictées par Rome en 2005[3] sur l'admission des candidats au ministère presbytéral ou à la vie religieuse ayant une orientation homosexuelle profonde (ces directives n'étaient pourtant pas nouvelles, puisqu'elles approfondissaient les documents édictés par Rome à ce sujet en 1998[4], et en 1960[5]), cela n'a généré, à Saint-Jean, aucune restriction, ni aucune entrave à l'accueil de personnes intrinsèquement homosexuelles. Les témoignages étudiés montrent, en effet, que la question était la plupart du temps minimisée, voire complètement éludée.

Un frère témoigne, par exemple, qu'il s'était ouvert de sa tendance homosexuelle au p. M.-D. Philippe, mais que celui-ci lui avait déclaré qu'il ne sentait pas chez lui, en le voyant, une réelle orientation homosexuelle. Le jeune frère s'est senti complètement rassuré, même s'il reconnaît n'avoir eu aucune explication rationnelle de la part du père Philippe. C'est ainsi qu'il est entré dans la congrégation, complètement libéré, pensait-il de la question qu'il avait soulevée au fondateur.

Un autre cas témoigne du fait que la question a également pu être envisagée d'un point de vue strictement intellectuel : c'est le cas d'un prieur qui affirma à un candidat que ses tendances homosexuelles faisaient partie de son imaginaire et que la confrontation à la philosophie très réaliste

---

[1] Témoignage d'un frère.

[2] Témoignage d'une sœur.

[3] Instruction de la Congrégation pour l'Éducation catholique sur les critères de discernement vocationnel au sujet des personnes présentant des tendances homosexuelles en vue de l'admission au séminaire et aux Ordres sacrés, Congrégation pour l'Éducation catholique, 2005.

[4] « On rappellera que celui qui présente des tendances homosexuelles foncières a sa place dans les communautés chrétiennes où il doit trouver accueil et respect. Mais il ne sera pas appelé au ministère ordonné et devra en conscience orienter sa vie autrement. » (*La formation des futurs prêtres*, Conférence des évêques de France, 1998).

[5] « On n'évitera pas seulement toute espèce de laxisme, mais encore on se gardera d'accueillir toute autre tendance ou tout système de morale qui s'écarterait de la ligne indiquée, surtout quand il s'agit d'émettre un jugement définitif sur l'idonéité à supporter les obligations du célibat ecclésiastique. » (*Lettre à l'épiscopat de la Sacrée Congrégation des séminaires,* 1960).

du père Philippe lui suffirait à dépasser cela. Cet ancien frère témoigne également qu'il est entré complètement rassuré, mais il est ressorti très vite, quand les tentations sont devenues ingérables pour lui.

Dans plusieurs cas, les frères ont affirmé ne pas avoir pu travailler en profondeur, ni en vérité ce qui relève de la question affective avant d'entrer ou au moment de leur noviciat. L'absence d'estime pour la nécessité d'une formation de l'affectivité a évidemment pu contribuer à l'apparition de comportements gravement désordonnés (abus sur de plus jeunes pour certains, double vie pour d'autres). Nous reviendrons sur ce point plus bas dans notre analyse.

5. Ruptures avec le monde extérieur et avec ce qui faisait la vie d'avant

Un autre facteur qui a pu contribuer au mécanisme d'emprise est celui de la rupture avec le monde qui était celui du candidat avant son entrée. L'exigence légitime, inhérente à toute vie consacrée, d'établir une certaine distance avec « le monde » a, en effet, pu être vécue d'une manière outrancière ou inadaptée. À l'instar de ce qui peut se vivre dans des groupes à tendances sectaires, il était parfois demandé de renoncer à des liens personnels avec le monde extérieur. Cela est notamment observable dans les témoignages de sœurs contemplatives ; il est, en effet, beaucoup plus complexe d'exiger une telle rupture chez les frères ou les sœurs apostoliques qui, par leur mission, gardent un contact quotidien avec le monde extérieur.

Soulignons que le temps du noviciat est, dans tous les instituts, un temps de rupture avec la vie d'avant, pour que l'apprenti-religieux puisse découvrir et s'immerger pleinement dans ce que sera sa future vie. Mais il ne devrait en aucun cas instaurer une rupture définitive avec un monde qui est présenté comme dévoyé, devenu suspect ou dangereux.

Certains témoignages rapportent que la coupure avec les membres de la famille, quand elle avait lieu, n'était pas forcément toujours franche ; en revanche, les supérieurs manipulaient pour distiller, petit à petit, une image négative concernant les familles. Cela s'est particulièrement observé dans des témoignages de sœurs contemplatives et a été accentué sous la pression de la maîtresse des novices :

> La maîtresse des novices nous encourageait à leur écrire souvent, chaque dimanche : "Il est important que vous gardiez le contact avec eux". Mais je la revois aussi nous mettre en garde : mieux valait ne pas leur exprimer nos doutes. "Ils ne vivent pas notre vie, ils n'ont pas la vocation", disait-elle. "Ils n'ont pas la grâce pour nous comprendre et nous aider dans nos luttes". Avec nos parents, comme avec toute personne extérieure à la communauté, il fallait apprendre à s'effacer : "la charité exige de nous que nous les écoutions et les interrogions, plutôt que de parler de nous-mêmes", insistait sœur Marthe. Combien de fois l'ai-je entendue reprendre cette métaphore : "Ta vocation est une petite plante, et comme chaque petite plante, il faut bien l'arroser et savoir la protéger de ce qui la mettrait en danger"[1].

Plus loin, on lit encore :

> […] Les relations avec les personnes extérieures au prieuré étaient également très régulées. Que ce soit avec les laïcs proches de la communauté qu'on appelait les oblats, les bienfaiteurs, ou les simples visiteurs, notre devoir de retenue imposait un même filtre à nos échanges. Nous n'avions pas la permission de leur dévoiler des sentiments ou des difficultés personnels, parce que, disait-on, "parler de nous, ce n'était pas notre vie"[2].

Des témoignages rapportent également que certains parents, voyant leur enfant dépérir au fil des mois, ont commencé à demander des comptes, à réagir. Ils ont alors très souvent fait l'objet de critiques ou de calomnies de la part des personnes ayant autorité ; celles-ci se sont employées à faire comprendre aux parents en question qu'ils ne pourraient pas aider leur enfant, car ils étaient dans l'ignorance de toutes les grâces accordées à Saint-Jean.

---

[1] M.-L. JANSSENS, *Le silence de la Vierge, op. cit.*, p. 53.
[2] *Ibid.*, p. 57.

> Les parents aussi, quand ils ne se conformaient pas entièrement à ce que disait le père Philippe, étaient méprisés de manière choquante. Je connais beaucoup de cas où le père Philippe – ou des frères – ont dit à des jeunes désireux d'entrer dans la communauté Saint-Jean de couper avec leurs parents si ceux-ci n'étaient pas d'accord avec leur choix, ou qui leur demandaient de faire des études d'abord et de prendre encore un temps de discernement avant de rentrer dans la vie religieuse[1].

Dans la ligne de ce qui précède, il faut aussi considérer les témoignages qui rapportent que les relations avec les autres instituts étaient minimes. Ceux-ci étaient, en effet, souvent méprisés et perçus comme des ordres sclérosés, et les critiques qu'ils pouvaient émettre étaient interprétées comme une conséquence du fait qu'ils n'avaient plus de vocations et une marque de jalousie envers une communauté florissante. Les chiffres étaient alors avancés pour donner force à de tels arguments.

D'autres témoignages encore rapportent qu'une rupture avec la médecine traditionnelle a pu avoir lieu chez les sœurs, justifiée par le fait que la congrégation comptait en son sein d'anciens médecins.

L'affirmation qu'il était inutile d'aller voir un gynécologue car les sœurs, n'ayant pas de rapports sexuels, n'avaient pas de risque de cancer du col de l'utérus par exemple, est également présente dans plusieurs témoignages.

6. Rejet des sciences humaines

Les nombreux récits de frères et sœurs que nous avons étudiés, ainsi que le contenu des enseignements qui étaient donnés par le p. M.-D. Philippe témoignent d'un mépris fréquent pour les sciences humaines, et pour la psychologie en particulier. Cette déconsidération a contribué au fait que, dans la famille Saint-Jean, les problèmes ont très souvent été envisagés exclusivement d'un point de vue spirituel, avec, comme seule référence, l'avis du père Philippe. Pour celui-ci, les sciences humaines étaient dévalorisées car elles se réfèrent au « vécu » de la personne, et lui semblaient donc être un obstacle à la vérité métaphysique, à l'accès à la vie théologale et à la théologie mystique. Freud, notamment, était présenté comme le représentant par excellence d'une idéologie athée[2], et beaucoup critiqué.

> Il fondait son éthique sur la notion très ambiguë de "l'amour d'amitié", et insistait sur la métaphysique, censée nous ouvrir à un "réel" extérieur à nous-mêmes. Au passage, il nous transmettait son dénigrement de la psychologie et de tout ce qui, dans la pensée moderne, s'opposait selon lui au "réalisme de l'intelligence"[3].

Le mépris pour la psychologie souvent affiché par le père Philippe est également perceptible des témoignages impliquant d'autres frères de Saint-Jean. C'est, par exemple, le cas du frère à qui Sophie Ducrey a raconté ce qu'elle a vécu avec son abuseur, et qui a reproché à la victime sa croyance au sujet de la psychologie :

> Cette année, j'ai accompli un chemin de thérapie spirituelle, et j'ai compris beaucoup de choses de mon passé… Je suis opposé au recours à la psychologie, m'interrompt-il. L'enseignement du père suffit, à mon sens. Mais soit. Continuez[4]…

Ces extraits de témoignages, ainsi que d'autres, manifestent que la psychologie n'avait pas sa place dans la pensée du père Philippe ou, si elle en avait une, elle était revisitée à travers le prisme relativisant, voire déformant de ce qui était perçu comme vraiment spirituel.

Ici encore, la croyance d'une supériorité des capacités de la communauté Saint-Jean a pu contribuer à relativiser ou ignorer les apports de la psychologie. Plusieurs frères et sœurs ont, en effet, rapporté des remarques de frères et sœurs en situation d'autorité qui, lors d'un accompagnement, ont

---

[1] Témoignage d'une sœur.
[2] Cf. note n°116, § Spiritualisation abusive qui en découle, exorcismes, rejet des émotions.
[3] M.-L. JANSSENS*, Le silence de la Vierge, op. cit.*, p. 84.
[4] S. DUCREY, *Étouffée*, *op. cit.*, p. 78.

déclaré : « Ton psy ne peut pas comprendre, car il n'est pas religieux et même s'il l'avait été, il n'est pas de Saint-Jean[1] ».

Ce témoignage nous amène à considérer un autre facteur qui a coopéré à la mise sous emprise, à savoir le non-respect des religieux dans leur liberté de choisir un (e) accompagnateur (accompagnatrice) spirituel(le) :

7. Manipulation dans le choix de l'accompagnateur spirituel

Plusieurs frères et sœurs ont affirmé que leur père spirituel avait été choisi par le fondateur, et que cela avait été perçu comme une grâce reçue, via sa médiation. Certain(e)s l'ont, d'ailleurs, longtemps gardé comme un héritage reçu du père M.-D. Philippe.

Dans certains cas, le phénomène d'emprise s'est développé parce que des frères ou des sœurs qui commettaient des abus étaient accompagnés par le père Philippe, à qui ils rapportaient leurs pratiques et recevaient ensuite son approbation.

Ceci explique qu'aient pu avoir lieu des situations inextricables où plusieurs personnes se « tenaient » mutuellement en mettant sous emprise des victimes. L'accompagnement était alors perçu comme moyen de chantage affectif, comme le décrit, par exemple, ce témoignage :

> Ce qui est le plus grave dans l'abus que j'ai subi, c'est le "chantage spirituel" [que] me faisait Z. En effet, quand j'ai commencé à vouloir prendre de la distance, à sortir de cette oppression, j'allais moins le voir. Il était donc en colère et me reprochait de ne pas vouloir progresser en philo ; de refuser sa paternité spirituelle, et donc de refuser la paternité spirituelle du père Philippe. En résumé, cela voulait dire : si je ne le prends pas, lui, Z, comme père spirituel, c'est que je refuse d'être fils du père Philippe, et donc fils de Saint-Jean[2].

La façon dont a pu être comprise, pendant de nombreuses années, le rôle du père spirituel à Saint-Jean génère chez certaines philothées[3], aujourd'hui encore, de réelles réticences ou difficultés pour changer d'accompagnateur : peur du désamour, peur de décevoir, peur d'être perçu(e) comme ingrat(e), peur de l'abandonner, peur de lui faire de la peine, etc. sont les freins invoqués pour un changement. Remarquons que ces peurs énumérées constituent autant d'obstacles à la liberté de la personne accompagnée qui n'a pas à justifier sa volonté d'arrêter ou de poursuivre l'accompagnement.

La question du respect (du non-respect) du cadre de l'accompagnement spirituel est au cœur d'un très grand nombre d'abus commis dans la famille Saint-Jean. Nous allons préciser plus bas les différentes dimensions impliquées dans la relation d'accompagnement spirituel, et observer quels ont été les points qui, faute d'avoir été respectés, ont permis des abus graves.

8. Manipulation du transfert

La psychologie récente a mis en lumière que le processus de manipulation peut également se jouer à un niveau inconscient, notamment au niveau de ce qu'elle désigne par la notion de transfert, qui désigne la projection des sentiments et des émotions de la personne accompagnée sur la personne qui l'accompagne.

Les récits de plusieurs frères ou sœurs ayant vécu des situations familiales complexes avant leur entrée en religion (perte d'un parent, abandon) ont témoigné que leur père spirituel leur avait présenté le père M.-D. Philippe comme un père de substitution, ou qu'il s'était lui-même présenté comme leur père de substitution par des formules explicites du type : « Je suis ton papa » qui avaient pour but d'encourager le frère ou la sœur à le traiter comme un père aimant.

---

[1] Entendu en entretien par Y. Dagrégorio.

[2] Témoignage d'un ancien frère dans *L'ombre de l'Aigle*, *op. cit.*, p. 68.

[3] Philothée : disciple sous la responsabilité d'un père spirituel ou d'un directeur spirituel.

L'acte manipulateur que représente le transfert volontairement proposé a pu, dans certains cas, exacerber un lien d'emprise sur des victimes heureuses de recevoir un père suffisamment bon (ou une mère suffisamment bonne) et, dans certains cas, aboutir à des abus sexuels.

Plusieurs témoignages de lettres destinées au père Philippe commencent d'ailleurs par une adresse à son égard : « Mon papa, Mon Père Marie-Do ».

> Il était vraiment très, très haut dans mon estime, et dans l'estime de nous tous, aussi n'ai-je pas réagi quant au cours de la confession il commença à me prendre les mains si tendrement. Je n'avais pas connu mon père, mort lorsque j'avais entre 2 et 3 ans, mais j'ai pensé que le bon Dieu m'envoyait enfin l'affection d'un père qui m'avait tellement manqué[1].

Il importe ici de souligner que ce transfert était explicitement entretenu par le dominicain (ou par certains frères) dans la façon dont il s'adressait aux jeunes frères et sœurs : « il me prenait comme sa petite enfant disait-il et cela me redonnait confiance en moi d'avoir une relation si intime avec lui[2] ».

> Cela transparaît également dans plusieurs témoignages où les victimes (la plupart du temps des religieuses) se définissent comme « la petite enfant du père », ou « votre petit rien », « votre enfant X », comme nous l'avons déjà évoqué plus haut.

Une sœur en responsabilité chez les sœurs contemplatives, « sœur aînée », maîtresse des novices, autorité incontournable dans de nombreux domaines, a également souvent usurpé la place de mère pour justifier certains comportements, certaines décisions chez des jeunes sœurs :

> Son leadership était d'autant plus important que celui de sœur Alix, notre prieure générale, se réduisait de plus en plus à une façade. […] Bref, pour l'essentiel, c'était sœur Marthe qui tirait les ficelles de la congrégation. Elle était pour nous une mère, une supérieure, une confidente, une formatrice, une enseignante, un modèle, un lien vivant avec le Père. Nous justifiions sa prépondérance par ses qualités exceptionnelles et l'histoire encore très récente de notre fondation : personne n'avait son expérience de la communauté. Sœur Marthe se plaisait à dire qu'elle voulait passer le relais, et qu'elle serait ravie de revenir dès que possible à une vie toute cachée et humble, occupée à prier et à faire son potager, comme au bon vieux temps du noviciat… En réalité, en dépit de cette ostentatoire humilité, sœur Marthe était une femme d'influence[3].

9. Utilisation outrancière et fausse de la grâce d'état/ obéissance absolue/ abus de pouvoir

Plusieurs témoignages de frères et sœurs font également ressortir le fait que les autorités (prieur(e), maître(sse) des novices, père spirituel) ont pu imposer leur point de vue comme étant infaillible car venant de leur grâce d'état. Ainsi, des décisions ont été imposées au nom de la grâce d'état, même dans des domaines où elle n'était pas censée intervenir.

Afin d'apprécier les témoignages ci-dessous, il convient de rappeler ces quelques notions basiques au sujet de la grâce d'état :

> Parmi les grâces spéciales, il convient de mentionner les grâces d'état qui accompagnent l'exercice des responsabilités de la vie chrétienne et des ministères au sein de l'Église : "Pourvus de dons différents selon la grâce qui nous a été donnée, si c'est le don de prophétie exerçons-le en proportion de notre foi ; si c'est le service, en servant ; l'enseignement, en enseignant ; l'exhortation, en exhortant. Que celui qui donne le fasse sans calcul ; celui qui préside, avec diligence ; celui qui exerce la miséricorde, en rayonnant de joie" (Rm, 12,6-8)[4].

[1] Témoignage d'une sœur.
[2] Témoignage d'une sœur.
[3] M.-L. JANSSENS, *Le silence de la Vierge*, *op. cit.*, p. 74-75.
[4] CEC, n° 2004.

N'y a-t-il pas danger lorsque la grâce d'état est utilisée pour justifier des comportements autoritaires d'un(e) supérieur(e) avec comme injonction ultime : « c'est pour ton bien ! » sans relecture de son impact sur la croissance (personnelle et spirituelle) de celui auquel elle est adressée ?

Il convient de rappeler que le numéro du *Catéchisme de l'Église Catholique* consacré à présenter la « grâce charismatique », affirme :

> Quel que soit leur caractère, parfois extraordinaire, comme le don des miracles ou des langues, les charismes sont ordonnés à la grâce sanctifiante, et ont pour but le bien commun de l'Église. Ils sont au service de la charité qui édifie l'Église (cf. 1 Co 12) [1].

La conception de la grâce d'état qui ressort de ce petit résumé de la doctrine catholique nous permet de rappeler que, d'une part, la notion de grâce d'état est à réserver à certains domaines particuliers, et ne concerne donc pas indifféremment tous les domaines de la vie du religieux. D'autre part, le juste usage de la grâce d'état est ordonné à la croissance du (des) religieux concernés par la décision ; cela n'est donc pas en contradiction avec l'usage d'une relecture de l'impact (personnel et spirituel) sur les personnes concernées. Comprise correctement, cette notion théologique ne peut donc en aucun cas être invoquée légitimement pour justifier des comportements autoritaires.

Revenons-en aux cas observés dans des témoignages : des abus de pouvoir liés à une utilisation hasardeuse de la grâce d'état sont repérables dans les récits qui abordent la question des affectations en prieuré. À un frère qui remettait une assignation en cause pour des raisons objectives, notamment le déni d'un prieur sur la question des abus, alors qu'il était lui-même victime, a été faite cette réponse : « Je sens que c'est ce qu'il convient pour toi… sans pouvoir te dire pourquoi d'ailleurs, mais c'est ma grâce d'état[2] ».

A propos d'un frère que sa prieure avait souhaité lui faire rencontrer (la prieure étant elle-même une philothée du frère), une sœur déclarait :

> […] je ne le connaissais pas, mais dès le début je lui avais dit que je n'avais pas confiance en lui. Il m'a répondu que "si ma prieure m'envoie vers lui, je dois obéir et lui faire confiance". Ma prieure me disait que "si je n'obéis pas, c'est un signe qu'on n'a pas la vocation". J'étais donc contrainte d'y aller[3].

L'utilisation outrancière de la notion de grâce d'état a également concerné un exercice de l'autorité et de l'obéissance non ajusté. Une sœur, invitée par un évêque qui voulait l'entendre sur des situations abusives dans un prieuré, raconte :

> J'ai mis ma supérieure au courant par téléphone de ce qui s'est passé. Elle m'a interdit, au nom de l'obéissance, de voir Mgr X […]. Mais la sœur insistant sur le fait que ça serait très mal perçu qu'elle ne réponde pas à l'invitation de l'évêque, a été finalement autorisée à le rencontrer, mais seulement pour lui demander sa bénédiction. En arrivant chez Mgr X, je lui ai dit que dans l'obéissance je ne peux pas parler de la communauté mais que j'ai seulement la permission de lui demander sa bénédiction". Il m'a bénie en disant qu'il me déliait de toute obéissance pour pouvoir parler en vérité[4].

Ce que nous venons d'observer doit se comprendre en tenant compte également de la distinction souvent invoquée de la « distinction des fors » :

10. Manipulation et mélange des fors

Le père M.-D. Philippe avait défini 3 fors :

- For externe
- For intermédiaire ou psychologique
- For interne qui semble concerner exclusivement la relation à Dieu.

---

[1] *Ibid.*, n° 2003.
[2] Témoignage d'un frère.
[3] Témoignage d'une sœur.
[4] Témoignage d'une sœur.

Après avoir interrogé plusieurs frères et sœurs sur une définition des fors, nous avons pu constater que, pour certains, la distinction n'était pas forcément très évidente. Même si la question que nous abordons ici mériterait de longs développements – en raison, d'une part, de la complexité qu'elle représente et, d'autre part, en raison des confusions qui ont pu marquer (ou marquent encore) plusieurs frères et sœurs – nous nous risquons à proposer des pistes d'analyse. Le but de notre exposé est, rappelons-le, d'essayer de regrouper et de préciser les différents éléments qui ont pu concourir à la formation d'un système d'emprise.

Un point de départ pour notre propos est de considérer les directives officielles de l'Église catholique ; celles-ci demandent de bien distinguer les fors dans l'accompagnement.

D'après les divers témoignages que nous avons analysés, il ressort que le père M.-D. Philippe a délibérément accepté – mais était-ce vraiment conscient ? – un nombre très important de « places » (pour ne pas dire toutes) dans l'accompagnement des religieux. Considérer qu'il était tout à la fois fondateur, maître à penser, enseignant, confesseur, accompagnateur, père spirituel, conseiller spirituel, prieur général et qu'il ne disposait d'aucun contre-pouvoir nécessaire à un exercice équilibré de l'autorité nous amène, en effet, à conclure qu'il s'était mis, de lui-même, à une place à part entre Dieu et les frères et sœurs.

Il semble que cela a été rendu possible par la conjonction d'au moins deux éléments principaux : d'une part, une organisation en système pyramidal, avec le fondateur au sommet, et la quasi-inexistence de la plupart des contre-pouvoirs prévus par le droit (si ceux-ci existaient en partie, ils ne fonctionnaient souvent pas car ils étaient comme muselés par l'autorité supérieure) et, d'autre part, la croyance très répandue que le for interne est supérieur aux autres

Ce second aspect nous paraît important à souligner car il semble qu'aujourd'hui encore, pour de nombreux frères et sœurs, le for interne, en raison du fait qu'il concerne tout ce qui est de la relation entre la personne et Dieu et de ce fait, passe au-dessus du reste.

On comprend mieux dès lors la « nécessité », dans la doctrine du dominicain, de mépriser le for spécifique au niveau psychologique, car celui-ci ne peut pas avoir la prétention de se situer au même niveau que Dieu.

Quoique compréhensible dans la logique propre inhérente à la pensée de M.-D. Philippe, cette distinction n'est objectivement pas juste. Si nous reprenons les définitions données sur le site de l'Église de France, la distinction entre les deux fors est, en effet, plus subtile et précise : le for interne y est défini comme : « ce qui relève du secret de la conscience et de la responsabilité de chacun », et le for externe comme : « ce qui relève de la responsabilité visible et apparente de chacun dans la société et l'Église· » [1]. Remarquons tout d'abord que le for interne y est donc présenté comme quelque chose de beaucoup plus vaste que la relation entre Dieu et la personne. Mais c'est également la question de la distinction et de l'interaction que ces deux fors qui mérite notre attention. Cet exemple concret pourra peut-être permettre de mieux le saisir :

Plusieurs témoignages de frères ou de sœurs présentent l'affirmation que certains domaines relèvent exclusivement du for interne (par exemple, la relation à Dieu, les questions de chasteté), alors que d'autres relèvent exclusivement du for externe (par exemple le rapport entre les frères ou les sœurs). La distinction introduite manifeste d'elle-même ses limites en cela que ce n'est pas la thématique qui définit l'appartenance à tel ou tel for, mais la façon de l'envisager en lien avec sa conscience. Preuve en est que la question de la chasteté concerne tout à la fois le for interne de la conscience, et le for externe de la relation concrète avec les frères et sœurs.

La problématique que nous venons d'aborder – et que nous ne faisons qu'introduire – trouve aussi un champ d'analyse et d'application dans la question des confesseurs : l'Église demande, en effet, qu'un évêque ne confesse pas ses prêtres, ni un supérieur de séminaire ses séminaristes, ni un père-maître ses novices. Le fait que le père Philippe ait très souvent confessé la plupart des frères et des

[1] Glossaire in www.eglise.catholique.fr/glossaire.

sœurs de Saint-Jean pose la question, d'une part, de savoir comment le fondateur se situait par rapport aux directives de l'Église et, d'autre part, de savoir comment est-ce qu'il entendait respecter l'intimité spirituelle et la liberté des ceux et celles qu'il enseignait et à avec qui il coopérait dans le gouvernement. Mais tout laisse à penser que son rôle de confesseur et d'accompagnateur lui était précieux dans la mise en œuvre et la perpétuation d'un système d'emprise car il lui permettait de savoir où se trouvaient les blessures profondes et la pensée des uns et des autres ; il lui était ainsi beaucoup plus aisé de mettre par la suite les personnes en sa dépendance.

11. Présence de personnes « satellites » qui ont divulgué la pensée ou les comportements du père M.-D. Philippe/ système pyramidal : tout remonte au père M.-D. Philippe

Pour que le phénomène d'emprise puisse prendre véritablement son essor dans une communauté, il est essentiel que la tête puisse s'appuyer sur un certain nombre de personnes d'une loyauté absolue, pour asseoir son mode de fonctionnement et le répandre dans l'ensemble de la structure pyramidale dont l'une des caractéristiques est que « tout part et tout revient à la tête ». Cette caractéristique est pointée par Dom Dysmas de Lassus, prieur général des Chartreux, dans son ouvrage consacré aux dérives dans la vie religieuse notamment lorsqu'il cite ce témoignage d'un abbé :

> À chaque fois, je constatais que les relations se faisaient en direction verticale, jamais horizontale : on communique avec sa ou ses supérieurs, on ne communique jamais sur le fond avec les autres membres de la communauté[1].

Ce même phénomène est observable dans ce qui ressort de nombreux témoignages qui ont décrit la situation de la famille Saint-Jean du vivant du père Philippe. Celui-ci était, en tant que fondateur, la « tête » de la pyramide. Il était entouré de frères et de sœurs que nous définirons comme « cercle » autour du père Philippe ; certains appartiennent à la première génération des frères et sœurs, mais pas exclusivement. Il est essentiel de bien préciser qu'il ne s'agit aucunement de *tous* les frères et sœurs de la première génération, et que plusieurs frères et sœurs de générations plus récentes ont, eux aussi, grandement contribué à la diffusion de la pensée du père Philippe et de ses désordres.

Néanmoins, à la différence du cas de Thomas Philippe et de Jean Vanier où les récentes études publiées ont montré qu'il s'est trouvé un cercle organisé d'initiés, qui communiquaient entre eux ouvertement sur leurs pratiques sexuelles, à Saint-Jean, c'est un autre fonctionnement qui semble avoir eu lieu : les membres du cercle gravitaient comme des satellites autour du père Philippe, mais sans reconnaissance explicite entre eux quant à leurs pratiques ni non plus une « conscience de groupe ».

Notre point de vue se fonde sur des témoignages tels que celui d'un frère auteur d'abus qui a expliqué qu'il avait la certitude que d'autres frères très proches du fondateur avaient des pratiques semblables aux siennes, mais que, lorsqu'il les a interrogés à ce sujet, ceux-ci ont nié fermement avoir des pratiques déviantes. On sait pourtant aujourd'hui que c'était le cas.

Les témoignages de certains frères, y compris parmi ceux qui ont abusé, sont d'une importance capitale pour mettre en lumière la configuration de la structure d'emprise initiée par le père Philippe. La confession de frère X est, à ce titre, un document particulièrement précieux. Ce frère appartient au cercle très proche gravitant autour du père Philippe et de sœur Alix et, en même temps, il est certainement une de leurs premières victimes. Il déclare : « C'est au cours d'une de ces retraites que commencèrent les relations désordonnées que j'ai eues avec W. Certes, je le vois aujourd'hui, cela avait été longuement préparé[2] ».

---

[1] D. DE LASSUS, *Risques et dérives de la vie religieuse, op. cit.,* p. 102.

[2] Témoignage d'un frère.

Remarquons pour l'instant que la « garde de fidèles » choisis par le père Philippe dans son « cercle » a permis au système d'emprise de se développer simultanément, selon deux champs d'action : d'une part, ces frères et sœurs qui avaient de réelles qualités intellectuelles servaient de relais de la pensée du père Philippe après des autres frères et sœurs et, d'autre part, certains d'entre eux, commettaient des abus, en validant leurs agissements auprès du fondateur. Pour le dire encore autrement, eux-mêmes, en reproduisant parfois de façon mimétique le comportement du dominicain, ont été des acteurs centraux du système d'emprise en choisissant des frères et sœurs qu'ils ont pu manipuler et ainsi étendre l'autorité et la pensée du fondateur.

Parmi ces frères et sœurs « satellites », le cas de sœur Alix Parmentier est tout à fait particulier. Outre le fait qu'elle était, avec le père M.-D. Philippe, la « fondatrice » des sœurs contemplatives, elle semble avoir joué un rôle de facilitatrice. Par exemple, il ressort d'un témoignage qu'elle organisait des rencontres avec le père M.-D. Philippe, en sachant ce qu'il s'y passerait.

Plusieurs témoignages permettent de percevoir chez des victimes quels besoins ou désirs, plus ou moins conscients, ont pu donner prise à leur abuseur :

- un désir de vivre une expérience exceptionnelle avec une personne exceptionnelle, au-delà d'un simple désir sexuel : « L'autorité qu'elle avait sur moi, la sainteté dont elle me semblait revêtue et, il me semble aujourd'hui, le désir que j'avais d'avoir avec elle les mêmes relations que le père M.-D Philippe et sans doute bien d'autres raisons… firent qu'assez vite (je ne suis pas très sûr du moment), je suis même allé un soir dans son lit ![1] »
- un désir d'être unique aux yeux de l'abuseur ;
- un désir d'avoir une place privilégiée vis-à-vis du fondateur, ou vis-à-vis d'un frère ou d'une sœur du cercle gravitant autour du père M.-D. Philippe ;
- un désir d'entrer dans le cercle réduit des « élus »[2].

Les témoignages mentionnent toutefois aussi que, très vite, la honte ou la culpabilité sont apparues pour des frères ou des sœurs voulant vivre fidèlement leur vœu de chasteté. Mais cette honte et cette culpabilité ont été la plupart du temps, disent-ils (elles) étouffées par ceux qui commettaient des actes désordonnés, parfois avec l'assentiment du père M.-D. Philippe.

La confession faite par frère X montre bien qu'à chaque fois où ce frère a pu avoir des sursauts de conscience, ceux-ci ont immédiatement été endormis par des propos justificateurs de la part du père M.-D. Philippe ou de sœur Alix.

Tout ce que nous avons observé jusqu'à présent concerne les agissements désordonnés et la manipulation psychologique déployée envers les victimes. Il convient maintenant de considérer aussi la manière dont l'emprise a pu s'enraciner d'autant plus facilement qu'elle était relayée par des enseignements théologiques défaillants ou erronés. La compétence théologique dépasse le cadre de notre étude psychologique et nous renvoyons bien volontiers au volet théologique du rapport, mais nous souhaitons présenter brièvement quelques aspects qui relèvent de la dimension plus intellectuelle de l'emprise :

12. Perversion théologique et doctrine avec une tendance gnostique/ l'amour d'amitié

Le psychologue, dans le domaine qui est le sien, constate que la doctrine est un point essentiel qui participe des dérives : un des éléments constitutifs du système est une doctrine brillante, avec une logique et une pédagogie qui éblouissent, un discours nouveau, dont la force de persuasion est accentuée par la position d'autorité de celui qui parle. Considérée dans sa forme extrême, la doctrine sous-jacente à un système d'emprise comporte également en elle-même des

[1] Témoignage d'un frère.
[2] Témoignage de M.-L. Janssens, *Documentaire « Emprise et abus spirituels »*, JCD Production/KTO 2018.

éléments destinés à évacuer ou neutraliser tout ce qui pourrait apporter un regard critique envers ladite doctrine.

La lecture de différents témoignages que nous avons étudiés laisse apparaître qu'il est progressivement devenu impensable de faire entrer à Saint-Jean un regard extérieur : tout venait, pour ainsi dire, ou tout devait venir « de l'intérieur » de la famille Saint-Jean.

Il est surprenant, en effet, de constater que des pans entiers de la Tradition ont été occultés sous prétexte que la pensée du fondateur les rend caduques en les dépassant ou en les transcendant. Un frère, en entretien, racontait, par exemple, qu'il n'avait, pendant toutes ses années de formation, jamais ouvert les Pères du Désert et qu'il avait découvert bien plus tard la richesse de cette tradition complètement occultée[1].

L'enseignement donné à Saint-Jean faisait, nous l'avons déjà vu, abstraction des sciences humaines (histoire et psychologie notamment). La raison de ces absences de disciplines pourtant fondamentales à un enseignement équilibré s'explique vraisemblablement par l'effet d'écran qu'a joué le père M.-D. Philippe en relisant tout à travers son prisme personnel, prisme souvent biaisé. La coupure introduite vis-à-vis de la richesse et de la diversité de la Tradition a conduit, semble-t-il, à une pensée figée, non seulement dans l'enseignement du fondateur, mais également dans la crainte de certains frères et sœurs de trahir la pensée du père Philippe. Le fait que les discours du fondateur aient pu être écoutés en boucle, comme un disque dur fermé sur lui-même qui ne s'enrichit pas de l'altérité et du mouvement dynamique de la Tradition a certainement contribué à la pérennisation d'un système d'emprise.

> Le père Philippe ne cessait de dire qu'il était le seul à comprendre les vrais enjeux, la vraie crise. Lui seul avait les vraies solutions. Lui seul avait une pensée, disait-il de lui-même, à la hauteur des enjeux et de la fin du monde qui était proche. Il l'annonçait même pour l'an 2000… il critiquait tout le monde, tous les philosophes, tous les théologiens. Untel n'a pas compris ci, un tel n'a pas compris ça. Le pape Jean-Paul II avait la mauvaise philosophie, donc la mauvaise théologie. Un autre se trompait ici. Ses reproches étaient forts contre Étienne Gilson, contre le père de Lubac, contre tous ceux qui n'étaient pas lui. Et quand on voulait lire des livres de spiritualité, seuls les siens étaient à la hauteur. Il exécrait le père Marie-Eugène, ou d'autres[2].

Il est évidemment important de mentionner ici le rôle de l'amour d'amitié, nous renvoyons pour cela à ce qui est présenté et développé dans le volet « théologique » de ce rapport[3] :

> Enfin, il m'a contraint à me déshabiller complètement. […] C'est à ce moment-là que j'ai commencé à avoir des doutes. J'ai réalisé qu'il ne voulait plus que cela : caresser mon sexe. La philosophie n'était plus qu'un prétexte. Jusque-là je ne voyais que de l'amitié, que de "l'amour d'amitié". Mais en fait, après nos rencontres qui étaient souvent tardives, car il me recevait après tous les autres frères, il lui "fallait" ce moment de sexualité dans son lit[4].

13. Perversion théologique qui arrive à un discours mystico-sexuel

Les points que nous avons déjà pu observer l'ont montré : il existe, dans le système mis sur pieds par M.-D. Philippe, un lien étroit entre doctrine erronée et abus sexuels. Il convient à présent de considérer comment l'un et l'autre entrent dans une interaction particulière par le biais de ce que nous appellerons plus bas « injonctions paradoxales ».

Le constat à partir duquel nous proposons cette piste d'analyse est le suivant : plusieurs témoignages révèlent une alternance de présences et d'absences du père M.-D. Philippe auprès de ses victimes, et cela a eu pour conséquence d'altérer le discernement des victimes en question.

---

[1] Témoignage d'un frère.
[2] Témoignage d'une sœur.
[3] Voir chapitre 19, VII : « Amitié et amour d'amitié ».
[4] Témoignage d'un ancien frère dans *L'ombre de l'Aigle*, *op. cit.*, p. 66.

D'un point de vue chronologique, nous constatons que certaines femmes victimes du père Philippe étaient amoureuses de leur abuseur, alors que d'autres ne l'étaient pas. Mais dans l'un et l'autre cas, l'abuseur, par un travail de mise en dépendance préalable, a modifié la perception de la vérité de ces femmes victimes. Ceci s'explique par le fait que des périodes de forte activité sexuelle (lorsque le père M.-D. Philippe était présent à ses victimes) succédaient à de longues absences. Les victimes, démunies, vivaient cette situation de fait comme des abandons et écrivaient de longues lettres de supplication en espérant retrouver une forme d'exclusivité avec celui à qui elles quémandaient une réponse, un regard, une parole, un geste dans un discours affectivo-spirituel déstructuré.

Il est, en effet, frappant de constater, dans ces lettres, combien la souffrance émotionnelle, va de pair avec une confusion qui amène les victimes à implorer à la fois Dieu, le Père, le père, père bien-aimé, Marie. La finale d'un billet d'une sœur est révélatrice : « Marie, Marie, je voudrais que mon Père [M.-D. Philippe] vienne cette nuit et qu'il ne soit pas fatigué et qu'il soit mon père qui ne m'oublie jamais et qu'il m'aime. Mon père, vous êtes mon père bien aimé pour aimer Dieu[1] ».

Le mélange des genres (mystique et sexuel) est également bien présent. Dans plusieurs lettres, nous sommes face à des déclarations d'amour explicites « Je vous aime », « Vous êtes tout », mais ces paroles sont toujours reliées à une mention de la Vierge ou de la Trinité, ce qui entretenait l'illusion que tout cela relevait d'une authentique mystique.

Souvent, les victimes justifient la souffrance liée à l'absence du dominicain comme une épreuve à traverser avec la Vierge pour être davantage en communion avec lui… par elle… dans la Trinité. Ce type de témoignage révèle à quel point le discours théologique a pu servir à justifier la perversion (non pas uniquement quant à la violence que constituent les abus sexuels eux-mêmes, mais également) quant à la violence imposée aux émotions qu'une relation sexuelle a suscitées chez les femmes victimes.

Un frère témoigne du trouble grave que de tels discours ont pu provoquer chez lui :

> Z nous avait enseigné dans un cours que, bien que l'amour conjugal ne soit pas possible entre religieux, on pouvait avoir un amour sponsal avec un frère ou avec une sœur. De tels discours ont causé une grande confusion dans ma vie. Mon meilleur ami, un frère, et moi-même, avons commencé à nous référer l'un à l'autre comme "un époux terrestre", Jésus étant notre époux au ciel. Heureusement, avec la grâce de Dieu, nous n'avons jamais commis d'actes graves contre la chasteté, mais cela nous a menés à un attachement psychologique très fort voire fusionnel et il nous a fallu, finalement, un éloignement géographique conséquent pour sortir de cet attachement mortifère[2].

Dans plusieurs lettres également, nous avons pu lire une confusion très grave entre le fait de recevoir le corps du Christ dans l'Eucharistie et de recevoir le corps du père M.-D. Philippe :

> Quand vous parlez de l'Eucharistie comme nourriture, pour moi c'est terriblement parlant par rapport à votre corps[3].

Les victimes ont également utilisé des références sexuelles en les interprétant comme une manifestation de la puissance spirituelle du père M.-D. Philippe. Néanmoins, les actes sexuels sont rarement nommés explicitement. Les victimes utilisent la plupart du temps (mais ont-elles réellement conscience de la portée de leurs mots ?) des périphrases pour ne pas nommer des actes précis comme des caresses sexuelles, des érections, des masturbations, des écoulements vaginaux ou encore des éjaculations. Paradoxalement, la nudité est parfois clairement exprimée lors de ces entretiens. Ces divers actes sont interprétés spirituellement comme un degré supérieur de la communion entre le dominicain et sa victime.

Plusieurs victimes après avoir décrit un acte très facilement identifiable à un acte sexuel estiment que ces gestes, initiés par le dominicain, sont perçus comme étant parfaitement chastes : « je sens

[1] Témoignage d'une sœur.
[2] Témoignage d'un frère.
[3] Lettre d'une sœur.

bien que vos gestes sont parfaitement chastes[1] ». Ici encore, nous observons que le discours théologique est convoqué et témoigne tout à la fois d'une certaine conscience de franchir un interdit, et de le justifier. À y regarder de plus près, cette référence théologique donne l'illusion d'une justification, mais elle souligne en fait un contresens et une très grande confusion par rapport à la réalité objective de l'acte.

Tout nous laisse penser que le père M.-D. Philippe, en jouant (plus ou moins consciemment peut-être) sur l'ambiguïté entre la paternité de Dieu et la sienne, a réussi à supplanter Dieu dans le cœur de ces femmes désorientées.

Nous avons eu connaissance de plusieurs témoignages où des victimes, paraphrasant des actes de consécration, dont certains ne sont pas sans rappeler l'Acte d'Offrande de Sainte Thérèse de Lisieux, s'offrent elles-mêmes dans une oblation ambiguë, à tel point qu'il est difficile de comprendre si c'est à Dieu ou au père M.-D. Philippe qu'elles font cette consécration.

Ailleurs encore, après avoir suivi un cycle de conférences du dominicain, où il affirmait que Jésus se donnait totalement, notamment par le don de son corps, une femme mariée estime que le père M.-D. Philippe, par le don de son corps, servait de pont entre elle et la Trinité.

Dans une autre lettre adressée au père Philippe à propos de l'Eucharistie, on lit : « Je ne sais pas si c'est Lui en vous que je reçois, ou vous en Lui… […] Tout peut m'arriver, vous pouvez me faire n'importe quoi[2] ».

Ailleurs encore, la sœur victime exprime combien l'expression « dans le sein du Père » a pris une tout autre profondeur après que le dominicain l'a serrée contre sa poitrine.

Un frère a pu affirmer que son prieur, très amoureux de lui, utilisait une relecture exégétique très personnelle et complètement erronée de textes bibliques pour justifier les baisers qu'il lui imposait[3].

Un autre frère, expliquant qu'il n'acceptait pas les gestes déplacés de son supérieur, bien que celui-ci les ait pourtant expliqués théologiquement, a fini par céder à ses avances pour ne pas lui faire davantage de peine dans l'exercice de son autorité[4].

Dans d'autres cas, le discours peut être aisément reçu théologiquement, mais ce sont les gestes posés qui le pervertissent :

> Il s'approche de moi et avance son visage pour m'embrasser sur la bouche… Je refuse, interloquée, estomaquée, figée. Il accepte mon refus, ajoutant que cela sera difficile pour lui. Comment comprendre ? Je ne comprends rien.
>
> Puis il me montre un texte que le père Marie-Dominique Philippe, fondateur de la communauté, a écrit sur la tendresse vécue au sein de relations d'" amour d'amitié " entre personnes données à Dieu, dans l'esprit de virginité. Ce n'est pas, dans ce contexte, la virginité qui compte, mais bien l'esprit de virginité[5].

Citons encore le témoignage d'un frère dont le père spirituel validait les déviances « sans les encourager » avec d'autres hommes et en lui déclarant, pour le rassurer : « s'il y a des fruits spirituels, c'est l'œuvre de Dieu[6] ».

Dans plusieurs témoignages de ce type, les victimes racontent le dégoût qu'elles pouvaient éprouver face à certains gestes, notamment les fellations, mais elles ajoutent très souvent également qu'elles ne voulaient pas faire de peine à leur abuseur.

Ces différents exemples attestent que le discours théologique, s'il est perverti ou mal compris, peut justifier des gestes très graves, et aliéner la qualité de jugement des victimes. Cette analyse doit

---

[1] Lettre d'une sœur.
[2] Lettre d'une sœur.
[3] Témoignage d'un frère.
[4] Témoignage d'un frère.
[5] S. DUCREY, *Étouffée*, *op. cit.*, p. 27-28.
[6] Témoignage d'un frère.

cependant être complétée par une composante supplémentaire du système d'emprise, à savoir l'usage du secret et du mensonge :

14. Culture du secret et du mensonge

L'injonction au secret est une composante habituelle des systèmes d'emprise. Le secret imposé aux victimes est, en effet, bien souvent ce qui permet aux abuseurs de dissimuler la gravité de leurs actes face aux personnes extérieures. Mais il peut également servir de levier pour suggérer à la victime que les actes qu'elle a subis revêtent une qualité d'exception et sont, par conséquent, de nature incommunicable à des personnes « non-initiées ». Ce second aspect de la notion de secret se retrouve souvent dans les témoignages que nous avons reçus : la notion d'« élection » lui est, en effet, fréquemment liée.

> Elle m'a dit qu'ils n'avaient [le père Philippe et elle] quasiment jamais parlé de moi, qu'ils étaient affectivement très proche l'un de l'autre, qu'elle avait conscience que ce n'était pas juste, mais que cela lui avait été donné, qu'elle en avait eu besoin, que cela lui avait fait du bien et qu'elle pensait que cela faisait aussi du bien au père… et qu'à ce moment-là, elle se considérait comme "élue" [1].

Plusieurs récits dont nous avons eu connaissance notent que le père M.-D. Philippe a demandé à ses victimes de ne pas raconter ce qu'elles vivaient à Saint-Jean, en prétextant que le reste du monde ne comprendrait pas la profondeur de leur lien. Parfois, le fondateur a rajouté à son injonction une référence au démon, avançant que celui-ci les attaquerait certainement au cas où les faits devaient être connus, car il ne pourrait supporter une telle sanctification par les gestes. De telles injonctions ont également été rapportées à propos de sœur Alix.

Comme chacun le sait, il n'y a qu'un pas entre secret et mensonge. Le témoignage ci-dessous atteste que, dans ce cas-là au moins, ce pas a été franchi :

> […] un jour le père Philippe m'a même dit que si quelqu'un posait des questions sur une autre personne, sur des sujets qui ne me concernaient pas directement, il est tout à fait nécessaire de mentir pour protéger les secrets et l'intimité entre deux personnes.

Un peu plus loin :

> Je suis partie une année à Paris pour étudier et réfléchir. À la fin de cette année, je suis revenue à Rimont pour un entretien avec le père Philippe et l'évêque. Le père m'a conseillé de ne pas tout dire à Mgr Séguy parce que, disait-il, il ne pourrait pas comprendre tout[2].

Dans d'autres témoignages, la solidarité – ou plutôt une forme de complicité – apparaît entre le père M.-D. Philippe et certains auteurs d'abus, apparemment dans l'intention de préserver l'institut. À un frère qui dénonçait au père Marie-Dominique des actes graves dont il avait été témoin dans son prieuré, ce dernier lui avait rétorqué sèchement qu'il devait défendre son frère quoi qu'il arrive. Furieux de cette réponse, le frère s'en était alors ouvert à son père spirituel qui l'avait recadré encore plus vertement en lui disant que le père M.-D. Philippe ne pouvait pas se tromper[3].

Une sœur raconte comment son père spirituel, frère de Saint-Jean, justifie l'attitude du père M.-D. Philippe :

> "Le Père est vraiment génial ! [sous-entendu d'avoir compris votre souffrance et de vous avoir ainsi témoigné de l'amour de Dieu]. Mais vous ne pouvez pas raconter cela car personne ne peut comprendre : le Père serait pris pour un pervers. Il faut garder cela comme un secret". C'est ainsi que j'ai gardé ce secret jusqu'à aujourd'hui… pendant 17 ans.

Et plus loin, dans le même récit, on lit :

> Au moment des révélations au sujet du Père Philippe en 2013, j'ai reparlé à ce même père de ces baisers (soit 10 ans après). Il m'a dit en substance "vous n'allez pas vous y mettre, vous aussi ! N'appelez pas mal

[1] Témoignage d'une laïque.
[2] Témoignage d'une sœur.
[3] Témoignage d'un frère.

> ce qui a été bon pour vous, sous prétexte que des personnes aujourd'hui disent autre chose". Je ne savais quoi dire ni que penser. J'ai simplement répondu : "qu'il m'ait embrassée sur la bouche, pour mon bien… soit."[1].

Les cas cités ci-dessus laissent entrevoir à quel point la pensée d'une victime peut être manipulée et pervertie avec des contre-vérités.

15. Configuration au Christ Souffrant/ démarche sacrificielle exacerbée

Beaucoup de victimes racontent qu'au moment où elles ont basculé dans la spirale de l'emprise, elles étaient dans un état de grande souffrance et cherchaient une (ou des) personne(s) capables de soulager leur mal-être profond. Cet état de trouble profond a pu (selon les histoires propres à chaque victime) provenir de différentes causes antérieures mais, dans tous les cas, il a été provoqué ou accru par l'attachement lui-même au père M.-D. Philippe, ou aux autres auteurs d'abus.

Nous trouvons un reflet ou une expression de ces états de trouble dans différents témoignages ou les lettres, notamment lorsqu'apparaissent les termes suivants : sacrifice, agonie, frayeur, angoisse.

> Je viens de vous quitter, en larmes, dans la frayeur, dans cette faiblesse qui semble de plus en plus absolue[2].

Dans le livre que nous avons déjà cité[3], par exemple, Michèle-France Pesneau décrit le mal-être profond dans lequel elle se trouvait au moment de sa rencontre avec le père M.-D. Philippe, puis la mise en dépendance opérée par ce dernier qui la conduira dans une souffrance encore plus grande suite aux multiples abus sexuels qu'elle endura (de la part des deux frères Philippe). Elle explique aujourd'hui qu'elle a pu autrefois « justifier » sa souffrance par les discours théologiques qu'elle recevait des frères Philippe, et dont elle a mesuré, au cours de son cheminement, toute la perversion.

Une autre victime, dans une lettre, raconte qu'elle est dans une véritable agonie du fait d'avoir été abandonnée par le dominicain. Pour elle, la relation exclusive qu'elle entretenait avec Marie-Dominique Philippe l'avait plongée dans une emprise rendue invivable par ses absences répétées.

Nous avons choisi de regrouper en un paragraphe différent les témoignages où la spiritualisation de l'état dans lequel se trouvait la victime a été, en plus, liée à des questions d'exorcismes. Les cas présentés ci-dessous ne sont bien sûr pas sans lien avec ceux que nous venons de considérer :

16. Spiritualisation abusive / exorcismes/ rejet des émotions

Dans la plupart des témoignages que nous avons analysés, les attouchements ou les relations intimes entre le père M.-D. Philippe et ses victimes sont justifiés par un discours spiritualisant. Parfois, cette spiritualisation semble « se suffire à elle-même », comme c'est le cas, par exemple, dans ces deux extraits d'une lettre :

> Je pense que ce qu'il y a entre nous est un très grand secret, quelque chose de très fort au niveau intérieur et comme vraiment mystérieux. C'est vrai, la Vierge Marie permet que je sois si proche de vous dans ma sensibilité et Elle fait une unité si grande qui passe par le corps. Je pense qu'Elle aurait pu faire la même chose sans cette intimité sensible mais Elle donne le moyen pour aller plus vite. Quand je dis "plus vite" je veux dire "plus profondément tout de suite". […]
>
> Et je sais que la Vierge Marie désire que je sois très simple avec vous et de plus en plus. Et d'être si proche, cela simplifie complètement. Elle demande que je dise tout, n'est-ce pas[4] ?

Dans d'autres situations, la spiritualisation abusive a été le pendant du rejet des sciences humaines en général et de la psychologie en particulier, comme dans le cas de ce frère victime d'abus sexuels,

---

[1] Témoignage d'une sœur.
[2] Lettre d'une laïque, AMDP.
[3] M.-F. PESNEAU, *L'emprise*, *op. cit.*, 2020.
[4] Lettre d'une sœur.

racontant à un frère membre du conseil du prieur général sa souffrance, qui demandait l'autorisation de pouvoir suivre un accompagnement psychologique ; sa surprise fut grande lorsque le frère conseiller lui a rétorqué, que lorsqu'il avait été maître des novices, il avait pu constater combien de frères victimes d'abus qu'il avait accompagnés allaient beaucoup mieux en priant[1].

Ce constat se vérifie également dans le témoignage d'un frère ayant de fortes tendances homosexuelles dont il s'était ouvert à son père-maître qui estimait qu'il était plus judicieux de se faire exorciser plutôt que d'entamer un travail psychologique[2].

Ou encore dans ce témoignage d'une sœur :

> C'est durant cette période également qu'on m'a envoyée au frère R […]. La deuxième rencontre, sans explication, il m'a amenée à la chapelle à Rimont. Il m'a demandé de rester à genoux pour la "prière de délivrance". Il allumait 2 bougies sur l'autel et pour le reste, c'était dans le noir. J'étais à genoux, devant l'autel. Il était debout, à ma droite. Avec de grands gestes, ses deux bras, au-dessus de ma tête, il faisait comme s'il enlevait les démons… tout en parlant fortement "démon de…. Quitte " ! Je ne sais plus combien de démons il a nommés, mais après une demi-heure à genoux, j'en avais un peu marre, j'ai bougé mes genoux et il l'a interprété comme si les démons me quittaient ! Il était tellement sûr de sa théorie que je n'osais plus rien répondre, et j'ai surtout eu très peur[3].

Outre les cas où la spiritualisation s'est manifestée par un recours inadapté à des exorcismes, il convient de rapporter ce bref témoignage qui n'est pas isolé ; tout ce qui n'était pas spirituel, ou qui relevait des émotions était fréquemment méprisé :

> Dans la communauté, lorsque nous avions dit d'une sœur qu'elle était "affective" nous l'avions mise bien bas dans notre échelle d'appréciation. La pire insulte que nous pouvions donner ou recevoir dans la communauté était la suivante : "Tu es dans ton vécu". Et le conseil le plus fréquent que nous adressions mutuellement était : "Sors de ton vécu ! ". Nous apprenions de fait à enfouir tout ressenti personnel et à écouter le "réel" [4].

Ce récit est à rapprocher de celui que donne Sophie Ducrey dans son ouvrage où elle rapporte quelques exemples de spiritualisation et du primat de la vie consacrée sur toutes les autres vocations :

> Je choisis frère Lamorak [pseudonyme donné à son abuseur]. Il m'invite dès lors à participer à la messe qu'il célèbre tous les jours et me confesse régulièrement. Quand j'obéis avec toujours plus de ferveur, il me félicite d'être si docile vis-à-vis de l'Esprit Saint. Il me confie qu'il partagera avec moi les "secrets" que vivent ceux qui choisissent la voie contemplative. Car les plus grands amours ne s'éprouvent pas au sein des couples ou par les liens du sang, mais entre âmes données à Dieu[5].

17. Injonctions paradoxales et maltraitance

Venons-en maintenant au point que nous avons annoncé plus haut, indispensable pour qu'un système d'emprise puisse s'enraciner de façon durable : celui des injonctions paradoxales. Cette expression technique désigne, en fait, une réalité assez simple : dire une chose et son contraire, de préférence en brouillant les pistes dans la pensée de la victime. Ce mécanisme a une conséquence souvent considérable puisqu'il empêche la victime d'agir : ne pouvant pas décider par elle-même, la victime va presqu'« automatiquement » attendre la solution de celui auquel elle est désormais soumise.

Les injonctions paradoxales peuvent se manifester de différentes manières : soit par une alternance de moments très chaleureux et de moments glaçants (la victime mettant tout en œuvre pour retrouver les moments chaleureux), soit par une présence très forte avec des moments d'intimité

[1] Témoignage d'un frère.
[2] Témoignage d'un frère.
[3] Témoignage d'une sœur.
[4] M.-L. JANSSENS, *Le silence de la Vierge*, *op. cit.*, p. 84-85.
[5] S. DUCREY, *Étouffée*, *op. cit.*, p. 25.

(physique ou échanges intellectuels), puis une absence vécue comme un abandon total (la victime cherchant désespérément à retrouver le contact).

Les témoignages concernant le père M.-D. Philippe présentent des victimes complètement dépendantes de lui (qu'elles soient amoureuses ou pas) qui ont complètement perdu pied en raison du fait qu'elles se sentaient reconnues, protégées, comprises et qu'elles ont ensuite vu la porte de leur « père » se fermer devant elles. Ce procédé (qui a pu être répété plusieurs fois dans le temps) a eu comme conséquence de plonger dans un grand désespoir celles qui se sont vues tour à tour fortement désirées, puis soudainement rejetées.

Michèle-France Pesneau utilise le terme d'abandon pour décrire ce mécanisme : « Le Père Marie-Do ne faisait que de rares et brèves apparitions, et je me sentais abandonnée. » La suite du témoignage de Michèle-France Pesneau révèle que le père Philippe a petit à petit entrepris de la confier à son frère Thomas Philippe ; cela était aussi pour lui un moyen de se débarrasser d'une femme devenue trop envahissante. Michèle-France, raconte encore, après son départ du Carmel, l'état de mal-être dans lequel elle errait :

> […] j'étais en mauvais état physiquement et psychiquement, et il m'a fallu 10 ans pour commencer à m'en remettre. Quand j'ai vu le P. Marie-Do après ces événements, je lui ai dit "si tu me dis d'y retourner, j'y retourne tout de suite". Il a ri et m'a dit : "Il n'en est pas question"[1].

Et plus loin, elle écrit :

> Il faut dire qu'il [le père Philippe] me traite avec une grande désinvolture : il faut que je sois à sa disposition quand ça l'arrange, mais je passe en dernier, après beaucoup d'autres occupations qu'il juge plus importantes. Quand il me donne rendez-vous, je ne sais jamais s'il viendra. Au moins une fois sur trois, il me fait faux bond, ce qui est chaque fois douloureux[2].

Les injonctions paradoxales peuvent conduire à une perte du jugement ou du bon sens. Nous pouvons, par exemple, citer les mots d'une sœur qui juge chastes des gestes sexuels posés par M.-D. Philippe et nous interroger sur la probabilité que celui-ci ait lui-même induit ce jugement erroné : « Je veux dire que je suis tellement fragile qu'il faut que j'apprenne à n'avoir que des désirs chastes. Et je sens bien que vos gestes à vous sont parfaitement chastes » [3].

Dans plusieurs lettres, les victimes, perdues et déboussolées, expriment des idées de suicide. Des pensées aussi désespérées sont les résultats d'injonctions paradoxales et témoignent de l'extrême détresse psychologique et intellectuelle dans laquelle se sont retrouvées des personnes victimes.

Au rang des injonctions paradoxales, nous pouvons également citer les témoignages des frères et des sœurs qui ont vécu des moments intenses de prière ou de confession avec le fondateur, tout en sentant un profond malaise dans les gestes posés par lui (baisers, main posée dans son entrejambe). Plusieurs témoignages concordent :

> En sortant je me souviens d'une sensation de délivrance : l'air frais qui contrastait avec l'atmosphère suffocante de l'intérieur de la tente, et le fait de ne plus être collée au p. Philippe, ma jambe contre la sienne – je sentais le drap de son habit – et ma main bloquée dans la sienne entre ses jambes. J'ai gardé un souvenir ambigu de ce moment. Sa prière m'a marquée par son intensité et sa ferveur […] et en même temps, il y avait ce geste incompréhensible. Je me disais que le malaise que j'avais ressenti ne pouvait avoir pour origine que moi. Petit à petit, j'ai dissocié les deux choses et n'ai retenu que la prière[4].

Les injonctions paradoxales ont été utilisées également par d'autres frères. Ce témoignage d'un frère montre bien la portée des injonctions paradoxales mises en œuvre par un frère :

---

[1] Témoignage de Michèle-France Pesneau au prieur général, mars 2015.
[2] Témoignage de M.-F. Pesneau, dans *Golias Hebdo*, n° 562, février 2019.
[3] Lettre d'une sœur, AMDP.
[4] Témoignage d'une sœur.

> En résumé, cela voulait dire : si je ne le prends pas lui, […], comme père spirituel, c'est que je refuse d'être fils du père Philippe, et donc fils de Saint-Jean ! Pour un jeune frère qui débutait, et qui n'avait que ce désir de devenir frère de Saint-Jean, c'était la pire des menaces, le pire des chantages. J'étais pris dans l'étau : je ne désirais plus le rencontrer, j'avais peur des gestes et de son emprise, mais j'étais obligé d'aller le voir, car il était responsable des études et je lui devais des comptes ; et surtout je désirais plus que tout devenir fils de Saint-Jean. J'étais terrorisé. Et quand je finissais par venir, il me faisait beaucoup de reproches pesants, culpabilisants, mais terminait en me prenant dans ses bras, en me disant qu'il m'aimait, qu'il ne voulait que mon bien, que pour lui, la seule chose qui comptait, c'était le père Philippe, qu'il faisait tout pour que je sois à mon tour comme lui, "fils du père", et fils de Saint-Jean[1].

18. Clivage des victimes

Le dernier repère caractéristique de l'emprise qui nous semble important à relever est celui du clivage. En effet, dans une situation de détresse résultant des divers mécanismes d'emprise, il n'est pas rare que les victimes déploient, comme technique de protection ou de survie, ce que la psychologie désigne par la notion de clivage. Le principe est le suivant : la victime se sépare, se coupe de son corps pour ne pas ressentir les émotions destructrices à l'intérieur d'elle-même.

Beaucoup de témoignages cités plus haut laissent transparaître une forme de clivage pour tenter de rendre acceptables des actes qui ne le sont pas ; une part de la victime, au plus intime d'elle-même a conscience des enjeux déployés contre elle, et se protège ainsi. Notons que la spiritualisation peut elle-même être comprise, dans certains cas, comme une autoprotection, voire un clivage.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un cas concernant M.-D. Philippe, mais de son frère, il est éclairant de nous pencher sur la description du clivage que Michèle-France Pesneau fait à propos de sa relation au père Thomas Philippe : « Je suis subjuguée, fascinée, un peu comme l'oiseau par le serpent, et je m'exécute. Je suis dans un état second, j'ai perdu tout sens critique. » Les mots utilisés ici par la victime expriment tout à la fois l'ambiguïté que le clivage cherche à résorber, et l'effet que le clivage a pour la personne victime : ce n'est, en effet qu'en se coupant de son ressenti et en se mettant dans la peau d'une autre que la victime a pu supporter concrètement les assauts d'un homme vieux, sale et à ce point rebutant. Une fois de plus, nous constatons que la facette de l'emprise que représente le mécanisme de clivage n'est pas séparable des autres « composantes » que nous avons observées plus haut : il n'y a, en effet, que par le travail manipulatoire mis en place auparavant que la victime en arrive à ce degré-là d'emprise. Et c'est également le travail manipulatoire antécédent qui permet à Michèle-France Pesneau, malgré toute l'horreur dont une part d'elle-même parvient encore à s'avouer, de désigner, quelques lignes plus loin, Thomas Philippe comme sauveur :

> Il se présente, et je le vois, comme "mon sauveur", celui qui décrypte pour moi le sens de ce que je vis si douloureusement et qui me soutient par ses lettres, plus fréquentes que celles de son frère. Il m'a écrit peu de temps avant : "Tu es la petite victime de tes prêtres, de leur messe"[2].

Le témoignage de cette ancienne sœur, racontant la relation qui la lie à son père spirituel, décrit des troubles analogues :

> Je mangeais et me faisais vomir tous les jours. Aujourd'hui, je pense que je ne voulais plus vivre dans ce corps qui me causait tant de problèmes. J'ai souvent pensé à sauter par la fenêtre et rejoindre le Bon Dieu[3].

C'est, en effet, le but recherché par le mécanisme de clivage que de scinder la personne, et de la faire passer en permanence d'une personnalité à l'autre, ce qui est épuisant et intenable.

Voici un autre témoignage où la sœur victime montre les conséquences du clivage sur elle :

> […] j'ai l'impression moi-même de ne plus savoir ce qui est bien et ce qui est mal, ayant appris à appeler bien, pendant tant d'années, ce que je découvre comme mal aujourd'hui. J'ai l'impression d'avoir tué ma

[1] Témoignage d'un ancien frère dans *L'ombre de l'Aigle*, *op. cit.*, p. 66.
[2] M.-F. PESNEAU, *L'emprise*, *op. cit.*, p. 90-91.
[3] Témoignage d'une sœur.

conscience, ce qui fait que je me sens complètement perdue, ayant du mal à faire confiance aux autres, mais en même temps, ne pouvant plus me fier à la voix de ma conscience non plus[1].

C. Quelques mots de conclusion

Au terme de ces quelques pages qui ont cherché à comprendre les mécanismes mis en place par le père M.-D. Philippe et certains frères et sœurs pour imposer une forme d'emprise, quelques conclusions s'imposent à nous :

1/ Tout d'abord, nous retrouvons des thèmes récurrents à tous les systèmes d'emprise. Parmi elles, nous avons notamment cité ci-dessus :

- La séduction ;
- L'altération du discernement ;
- La coupure avec le monde extérieur ;
- La mise en dépendance de personnes qui connaissent une période de fragilisation ;
- La restriction de liberté ou l'obligation du choix des accompagnateurs ;
- La doctrine à tendance gnostique et la spiritualisation abusive ;
- La culture du secret et du mensonge ;
- La structure pyramidale du gouvernement.

Comme nous avons souvent eu l'occasion de le remarquer dans les pages précédentes, ces différentes « composantes » de la structure d'emprise « s'appellent » les unes les autres et interagissent entre elles : il y a, en effet, des liens de cause et de conséquence entre plusieurs d'entre elles.

2/ Le père M.-D. Philippe a occupé une place unique et privilégiée dans le système mis en place au sein de la famille Saint-Jean : il était la tête pensante, la référence ultime pour un certain nombre de frères et de sœurs. En cela, il est possible de dire que tous les frères et sœurs ont été victimes de ce qu'il a initié, et que les problèmes de mœurs remontent à une époque bien antérieure à la fondation de Saint-Jean.

3/ L'idéalisation absolue, dont le père M.-D. Philippe a été auréolé par un nombre conséquent de frères et de sœurs dès l'origine, l'a encouragé à tomber dans une toute-puissance particulièrement néfaste pour lui, mais également – certes, à des degrés divers – pour tous les membres de l'institut, engendrant chez beaucoup, pendant de nombreuses années, une incapacité à accepter la moindre remontrance, la moindre critique d'un système qui, très vite pourtant a montré des failles.

4/ Par la modélisation dont il a fait l'objet, le père M.-D. Philippe a favorisé (consciemment ou inconsciemment, selon les domaines) un système perverti qui a été relayé et développé par d'autres frères et sœurs.

II. PROFIL DE L'ABUSEUR

Dans cette seconde partie, nous allons tenter de dégager les différentes caractéristiques des frères et des sœurs ayant abusé. Le style que nous adoptons est volontairement celui de l'oralité, voulant ainsi exprimer le caractère inachevé des profils que nous cherchons à dessiner à grands traits.

Quelques notions préliminaires et caractéristiques des auteurs d'abus (frères & sœurs) au sein de la famille Saint-Jean.

[1] Témoignage d'une sœur.

Il est important de commencer par bien stipuler qu'en parlant d'auteurs d'abus dans les lignes qui suivent, nous considérons des personnes qui ont eu des attitudes non ajustées au niveau personnel, spirituel, affectif voire sexuel, dans une relation asymétrique.

Quant à la notion d'abus, telle que nous l'utilisons ici, elle peut désigner des abus de pouvoir et/ou des abus sexuels, et/ou des abus spirituels[1].

Pour ce qui est des abus spirituels à proprement parler, nous n'avons pas de chiffres, mais des comportements et des discours récurrents qui peuvent déboucher à plus ou moins long terme sur ce type d'abus.

En vue de l'élaboration de ce texte, nous avons disposé de témoignages de victimes qui ont accepté, via leurs accompagnateurs (psychologiques ou spirituels) de révéler ce qu'elles avaient vécu, en levant librement la confidentialité imposée par les accompagnements.

Il convient aussi de préciser que, pour ce qui concerne les abus sexuels à proprement parler, tous les griefs retenus ne sont pas de même nature : la notion d'abus sexuel recouvre, en effet, les attouchements (caresses), les baisers, et les actes sexuels complets. La très grande majorité des frères ayant posé des abus est constituée de prêtre et de diacres, ce qui est une donnée importante pour la compréhension de la mise en dépendance.

Notons également que ces réflexions concernent aussi bien des frères que des sœurs. Pour ce qui concerne des cas d'abus commis par des sœurs, nous devons notamment citer ces deux cas :

- La première prieure générale et cofondatrice des sœurs contemplatives, Alix Parmentier, qui a commis des abus et a facilité des abus sur des sœurs.
- Une ancienne sœur apostolique qui a été relevée de ses vœux. Des témoignages ont rapporté des comportements déviants de sa part.

Nous avons également étudié des témoignages de plusieurs victimes concernant d'autres sœurs – contemplatives et apostoliques - qui ont commis des abus d'autorité, des abus spirituels et des abus sexuels. Le témoignage de sr Y, sœur apostolique, est très éclairant.

Parmi les frères et sœurs qui ont eu des comportements déviants, nous sommes en face de plusieurs cas de figure :

- Tout d'abord, il y a des frères et des sœurs définis comme des satellites autour du père M.-D. Philippe. Ils appartiennent à différentes générations, mais toutes et tous ont en commun d'avoir gravité autour de Marie-Dominique Philippe. Il semble que certain(e)s parmi eux ont été, comme nous le verrons plus loin, les premières victimes du père M.-D. Philippe, victimes de son mode de pensée, et pour certain(e)s de ses comportements sexuels inappropriés. Il est aujourd'hui établi grâce aux documents dont nous disposons que Marie-Dominique Philippe avait déjà des comportements dysfonctionnants avant même la fondation de la communauté Saint-Jean.
- Il y a ensuite des frères et des sœurs des générations suivantes qui n'étaient pas dans le cercle des plus proches du père M.-D. Philippe. Parmi eux, certains ont été abusés par des frères ou des sœurs *satellites*. Il y a également des auteurs d'abus qui n'ont pas eux-mêmes été abusés, mais ont commis des abus à cause d'une doctrine erronée, notamment la doctrine de l'amour d'amitié.
- Il y a ensuite des frères qui ont commis des abus à cause de carences dans leur éducation affective et qui sont entrés dans la congrégation en étant déjà addicts à des comportements

[1] « Tout abus spirituel ne conduit pas nécessairement à une agression sexuelle mais, dans l'Église, un abus sexuel est toujours, d'abord, un abus spirituel, car son auteur aura usé de son autorité spirituelle pour amener sa victime à consentir à ce qu'elle n'aurait jamais voulu vivre sans cette emprise. Autrement dit, l'abus spirituel est une forme particulière d'abus d'autorité et d'abus de conscience : il est exercé par une personne ayant une autorité morale ou religieuse qui profite précisément de cette autorité, de son aura spirituelle, pour exercer un pouvoir sur la conscience de l'autre et prendre le contrôle sur elle. » (C. HOYEAU, *La trahison des pères*, *op. cit.*, p. 126).

non compatibles avec la chasteté ; ces frères étaient, de ce fait, incapables de vivre le vœu auquel ils aspiraient (masturbation compulsive, addiction à la pornographie par exemple). Cela renvoie évidemment à la question d'un discernement sérieux au préalable.
- Il y a enfin des frères et des sœurs qui ont manqué de formation (à l'affectivité, à l'accompagnement) et qui, de ce fait, n'étaient pas en capacité à écouter des hommes et des femmes qui, dans le cadre de l'accompagnement, s'ouvraient à eux de problématiques intimes et affectives.

À la lecture et à l'écoute des témoignages, il est possible de constater différentes postures parmi les personnes qui ont posé des gestes abusifs :

- Des personnes qui ont demandé pardon à leurs victimes, avant même d'avoir été dénoncées ;
- Des personnes qui ne reconnaissent pas leurs actes ou les minimisent en cherchant à charger les victimes (certaines ont toujours contesté ou nié les accusations qui ont été portées contre elles) ;
- Des personnes qui n'ont obéi ni aux monitions canoniques, ni aux jugements de l'Église. Parmi ces auteurs d'abus, certains multiplient les recours et les procès pour ne pas accepter les sanctions canoniques ;
- Des personnes qui demandent pardon à leurs victimes après que leurs agissements ont été signalés à la commission SOS abus ou à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Mais la demande intervenant après le signalement, un doute légitime subsiste parfois chez les victimes qui se demandent si ces personnes auraient effectivement demandé pardon si elles n'avaient été confrontées ou confondues.
- Des personnes qui ont demandé pardon à la communauté/congrégation sans avoir demandé pardon à leurs victimes au préalable ;
- Des personnes qui ont demandé pardon à la congrégation ou aux victimes, mais en minimisant leurs gestes en privé[1]. Certaines ont d'ailleurs réalisé ce qui leur a été demandé en acceptant un travail thérapeutique, mais sans témoigner le moindre investissement personnel.

A. Les auteurs d'abus issus d'un cercle de proches du fondateur

Parmi ces frères et sœurs que nous définissons comme des satellites, certains appartenaient à la toute première génération des frères et sœurs. Néanmoins, il est important de rappeler que tous les premiers frères et premières sœurs ne sont pas concernés par ce qui suit, ni n'ont commis d'abus.

Par la fascination dont il faisait l'objet et qui a suscité des relations d'emprise à son égard, le père M.-D. Philippe était très souvent idéalisé et imité dans tout ce qu'il disait et faisait.

Ce mimétisme apparaissait par exemple (et cela est encore parfois le cas aujourd'hui) dans la façon dont certains prêtres célèbrent l'eucharistie : ils font « comme le père ».

Et ainsi, dès l'origine de la congrégation, ces premiers frères et sœurs ont « transfusé » la pensée et les comportements de M.-D. Philippe auprès des nouveaux candidats.

Il est donc logique, par le biais de la modélisation, que lesdits frères et sœurs aient relayé les dysfonctionnements du père M.-D. Philippe.

De même, ces frères et sœurs qui faisaient partie des proches du père M.-D. Philippe ont souvent été idéalisés chez les plus jeunes, comme s'ils avaient connu l'âge d'or originel, comme s'ils étaient

[1] Témoignage d'un frère, très choqué d'entendre un auteur d'abus se vanter, lors d'une réunion fraternelle dans un autre prieuré, d'avoir demandé pardon pour ses gestes, tout en disant « je n'ai vraiment pas fait grand-chose ».

dépositaires de l'héritage spirituel et intellectuel de M.-D. Philippe, ayant été plus proches de la « source ».

Il est assez courant, dans les accompagnements de frères et sœurs entrés au sein de la congrégation au cours des années 1980-1990, d'entendre que ces frères et sœurs plus jeunes cherchaient à établir un lien particulier avec des frères ou des sœurs du cercle des plus proches du fondateur, considérés par eux aussi comme « la garde rapprochée du père ». Cela leur permettait également, par le biais de ce lien privilégié, d'être plus proches du dominicain, raison pour laquelle des jalousies ont pu voir le jour entre les frères et sœurs satellites, mais également entre les plus jeunes qui désiraient une attention toujours plus exclusive avec tel ou tel frère.

Ne peut-on pas faire l'hypothèse que ces jalousies n'étaient pas franchement combattues par le dominicain pour continuer à régner sur ces frères qui cherchaient à être uniques à ses yeux ?

Certains frères n'hésitent pas à déclarer « j'avais l'impression de faire partie des élus ».

> Au début, je pensais sincèrement devenir l'ami intime de […] ; je pensais être le seul, que notre relation était unique. Mais en fait, je rentrais dans le cercle de ses "chouchous", car il avait d'autres "préférés"[1].

Les premiers frères et les premières sœurs ont également eu comme ambition de transmettre la pensée du père M.-D. Philippe qu'ils découvraient dans ses enseignements. Cette pensée contenait des arguments philosophiques et théologiques sains, mais également des arguments erronés qui ont pu faciliter des abus spirituels, voire sexuels déjà dans les années 1970.

Le père Philippe était entouré de frères et sœurs à la personnalité souvent brillante au niveau intellectuel et qui, par les fonctions d'autorité ou d'enseignement qu'ils ont occupées, ont diffusé sa pensée pendant des années. Un effet de séduction recherché a pu favoriser dans certains cas des relations d'emprise.

Remarquons que cette emprise existe encore chez certain(e)s, souvent manifestée par des conflits de loyauté envers eux de la part de leurs victimes. Ainsi, un frère déclarant, à propos de son père spirituel qui l'a abusé sexuellement : « Je ne peux pas lui en vouloir, il m'a tellement donné »[2].

B. Des auteurs d'abus qui ont eux-mêmes été victimes d'un système défaillant

Certains auteurs d'abus ont eux-mêmes été victimes de frères ou de sœurs en amont. Certains ont sans doute été victimes également avant d'entrer à Saint-Jean.

Une longue confession faite par frère X est ici capitale pour montrer les actes déviants dont il a été d'abord victime et qu'il a ensuite reproduits. Il est un témoin privilégié et ce qu'il raconte montre clairement que, dès l'origine, il y a des gestes et des comportements non ajustés avec des justifications spirituelles :

> C'est au cours d'une de ces retraites que commencèrent les relations désordonnées que j'ai eues avec P. Certes, je le vois aujourd'hui, cela avait été longuement préparé. P souvent me demandait de prier avec elle et si je n'étais pas toujours à l'aise pour cela, je n'ai jamais refusé. Chaque fois, il fallait être seuls et en cachette et parfois elle s'approchait étonnamment de moi… Donc c'était lors d'une de ces moments de prière dans une chambre d'hôtellerie qu'elle m'embrassa sur la bouche. Cela me dégoûta mais comme toujours, je me suis laissé faire[3].

Ce témoignage est d'ailleurs doublé du récit qu'il en avait fait à une religieuse qui a été elle-même l'une de ses victimes et auprès de laquelle il a voulu expliquer ce qu'il avait vécu.

---

[1] Témoignage d'un ancien frère dans *L'ombre de l'Aigle*, *op. cit.*, p. 65.
[2] Témoignage d'un frère.
[3] Témoignage d'un frère.

Certains auteurs d'abus ont sans doute eux-mêmes été probablement influencés par le système relationnel défaillant du père M.-D. Philippe :

> Marie-Dominique Philippe a dû sentir l'immaturité de frère […] et il s'est engouffré là-dedans. Il lui a donné un rôle beaucoup trop lourd pour lui, cela l'a rendu dingue. Il est obligé de continuer, c'est ce qui donne sens à ses souffrances, qui justifie ce qu'il a fait. Il est le serviteur souffrant qui porte nos péchés, et en fait à l'intérieur c'est la lumière[1].

Il y aurait bien sûr beaucoup à dire sur le rôle délétère d'une formation intellectuelle trop restreinte et trop limitée à Aristote et à Saint Thomas d'Aquin, étudiés seulement à travers les prismes et les points de vue du fondateur. La doctrine de l'amour d'amitié a d'ailleurs largement contribué à la mise en place d'un système défaillant, doctrine à l'origine de beaucoup d'abus[2].

C. Des auteurs d'abus qui mettent en place une structure pyramidale

Comme dans tous les systèmes où l'emprise règne, une structure pyramidale a été mise en place par le père M.-D. Philippe (consciemment ou inconsciemment d'ailleurs) à travers ces frères et sœurs satellites, structure qu'ils ont eux-mêmes encouragée et développée.

Chez les sœurs contemplatives, cette structure pyramidale permettait d'éviter au maximum les relations horizontales entre les membres du groupe.

Marie-Laure Janssens, ancienne sœur contemplative, en témoigne pour ce qui concerne la congrégation dans laquelle elle a vécu :

> Évidemment, ce système vertical nous plongeait dans une grande solitude intérieure. Nous vivions les unes à côté des autres, sans savoir vraiment ce que chacune portait, et sans pouvoir se soutenir. Je n'ai appris qu'au bout de plusieurs années que certaines sœurs, dont j'avais été très proche, avaient subi de gros accrocs de santé notamment sur le plan psychique, et en gardaient des séquelles profondes[3].

Un peu plus loin :

> Sœur Marthe, dans ses chapitres hebdomadaires, nous enseignait comment entrer dans cette vie d'obéissance, en "remettant tout dans la lumière" [à la supérieure][4].

En cela, la maîtresse des novices avait complètement modélisé le fondateur qui occupait lui aussi, dès les débuts de la congrégation, toutes ces positions dont parle ici Marie-Laure Janssens, avec en plus dans le cas de M.-D. Philippe, le fait de pouvoir donner les sacrements par son ministère ordonné.

Certains frères pensent que le père M.-D. Philippe a également généré des rivalités entre les frères et sœurs les plus proches de lui (satellites) pour garder la totalité du pouvoir en les opposant. Était-ce réellement voulu ? Ainsi, il y avait une jalousie au niveau d'une forme de prédominance intellectuelle entre frère Q et frère W ou une jalousie quasi-amoureuse entre sœur Alix et une autre religieuse très proche du père M.-D. Philippe, sœur O. Les frères mentionnent également une rivalité entre frère H et frère T.

Une chose semble acquise auprès des frères : le père M.-D. Philippe n'a rien mis en œuvre pour corriger ces jalousies et, ainsi, le dominicain pouvait non seulement garder la mainmise sur les uns ou les autres, mais également apparaître comme l'élément pacifiant du groupe en apaisant les jalousies. En cela, sa sainteté apparaissait aux yeux de tous.

---

[1] Témoignage d'une sœur.
[2] Voir chapitre 19, VII : « Amitié et amour d'amitié ».
[3] M.-L. JANSSENS, *Le silence de la Vierge, op. cit.,* p. 58.
[4] *Ibid.*, p. 67.

Un autre témoignage :

> Z a été longtemps défendu par le père Philippe et par le père K qui savait tout lui aussi, puisque je le lui avais moi-même raconté. Le père Philippe avait envoyé Z chez un médecin psychiatre de ses amis à Paris, afin qu'il lui délivre un "certificat de bonne conduite" selon ses mots. Le père K a joué un rôle particulièrement abominable : non seulement, il n'a rien fait pour que les abus cessent, mais bien au contraire, il était allé en personne défendre vigoureusement Z auprès de Monseigneur Séguy, quand celui-ci avait commencé à être informé. Et il n'a cessé de le défendre contre les victimes. Peut-on imaginer pire trahison ? Mais quand on apprend par la suite que le père K a lui-même commis des abus, tout s'éclaire. Cela devient "normal" que le père Philippe et le père K aient autorisé les abus et défendu les abuseurs[1].

Des auteurs d'abus tenaient à avoir le maximum d'informations pour manipuler plus facilement leurs victimes et trouvaient des justifications spirituelles, notamment en ce qui concerne l'obéissance pour que tout leur soit raconté.

> La théorie est que nous sommes libres de choisir, mais nos réflexions, questions et décisions doivent se faire "dans la lumière", étant entendu que "la lumière de Dieu" ne peut venir pour nous que par [notre père spirituel] qui donc au final tranchait et décidait pour nous[2].

Le système pyramidal pouvait être également renforcé par une forme de complicité entre les auteurs d'abus et l'une ou l'autre de leurs philothées. Lorsqu'une sœur victime s'ouvrait à sa prieure des abus qu'elle subissait de la part de son père spirituel, comment cette dernière aurait-elle pu l'aider, étant elle-même accompagnée par le même père spirituel ? Ce genre de configurations n'est pas un cas particulier à Saint-Jean et il est évidemment la porte ouverte à toutes sortes d'abus. En effet, plusieurs frères, issus du cercle des proches du dominicain, ont été des pères spirituels très sollicités et avaient, dans les faits, beaucoup de philothées. En outre, le père M.-D. Philippe confiait les frères et sœurs les plus jeunes à ces aînés qui avaient toute sa confiance.

Dans quelques cas le supérieur de l'auteur d'abus, à qui ce dernier avait envoyé sa victime, a validé auprès d'elle les actes du frère en expliquant que celui-ci agissait pleinement dans la lumière et *de facto* pouvait l'élever spirituellement. L'emprise est ainsi renforcée.

Grâce à un certain nombre de témoignages mis à notre disposition, nous avons pu constater que le mode opératoire était toujours le même, et n'était pas sans rappeler ce que faisait le père M.-D. Philippe avec ses propres victimes.

Tout d'abord, nous sommes souvent face à des jeunes qui traversent une période difficile : fin des études secondaires avec des questions existentielles sur l'avenir, des difficultés pendant les études, avec souvent une solitude très marquée (éloignement géographique de la famille dû aux études), une timidité excessive, un manque flagrant de confiance en eux, des fragilités affectives, etc. L'auteur d'abus va immédiatement apparaître comme la personne providentielle : il consacrait du temps alors qu'il avait un agenda surchargé, il remplaçait un père absent (avec une manipulation d'un possible transfert au passage), il écoutait les souffrances familiales, il comprenait comme personne la souffrance de la jeune ou du jeune, il consolait, il éduquait à la vie affective.

Les personnes racontent que, petit à petit, ce lien devenait de plus en plus fusionnel (appels très réguliers, parfois quotidiens, accompagnement spirituel, confessions) jusqu'à arriver à une dépendance qui est souvent nommée explicitement : « J'étais dans une dépendance totale vis-à-vis de lui ». C'est précisément à partir de ce moment-là que les gestes peuvent apparaître : souvent l'auteur va prendre la main de sa victime pour l'embrasser, puis embrasser le visage, le corps, puis la bouche ; au fur et à mesure des rencontres, les gestes s'érotisent davantage avec une imposition de la masturbation du frère. Petit à petit, lors des rencontres, l'abuseur se dénude et demande la même chose à sa victime, avec des gestes toujours plus précis et de plus en plus génitaux. L'ignorance de certaines victimes, en particulier de toutes jeunes femmes, dans le domaine sexuel est frappante. Plusieurs racontent avoir pratiqué une fellation, à la demande de leur abuseur, en

[1] Témoignage d'un ancien frère dans *L'ombre de l'Aigle*, *op. cit.*, p. 71.
[2] Témoignage d'une sœur.

précisant qu'elles ignoraient alors non seulement le sens, mais l'existence même de ce mot et de cette pratique.

Dans tous les cas, l'auteur d'abus apportera des justifications spirituelles pour rassurer la victime. Quand l'auteur d'abus était prêtre, il y a clairement eu des cas « d'absolution du complice », ce qui est une faute extrêmement grave aux yeux du code de droit canonique, entraînant l'excommunication *latae sententiae*[1].

D. Des relations asymétriques avec une justification spirituelle

Tout ce que nous avançons ci-dessous pourra concerner des frères ou des sœurs de la première génération et considérés comme des satellites gravitant autour du père M.-D. Philippe, mais également des frères et sœurs de générations suivantes.

Comme nous l'avons vu plus haut, la très grande majorité des frères ayant posé des abus sont des ministres ordonnés (diacres ou prêtres).

Le sacrement de l'ordre semble avoir donné à certains une sorte d'impunité totale. La sacralisation de la figure du prêtre a prédisposé beaucoup de frères et sœurs à accepter des gestes, des attitudes complètement inappropriés du fait qu'ils venaient d'un ministre ordonné ayant par le fait même autorité.

Le fait d'être ministres ordonnés a permis aux auteurs d'abus de mettre plus facilement en dépendance, consciemment ou non, leurs victimes car ils pouvaient les entendre aux fors interne et sacramentel.

Plusieurs ont perverti la projection paternelle de victimes en usurpant le titre de père que leur conférait le sacerdoce, comme le faisait déjà le père M.-D. Philippe : une religieuse victime de son père spirituel racontait qu'il commençait souvent les entretiens par : « Je suis ton papa[2] ». Nous avons plusieurs témoignages très explicites sur cette perversion d'un transfert fille-père.

Les victimes avaient une confiance absolue envers ceux qui sont devenus leurs prédateurs. Dans plusieurs témoignages, nous pouvons lire que les auteurs d'abus se présentaient à leur philothée sous un jour favorable : par exemple, l'un insistait sur le fait que la chasteté était quelque chose d'essentiel pour lui, et qu'il la vivait ; un autre se rendait indispensable auprès d'une sœur qui s'était ouverte à lui de questionnements sur sa vocation ; un autre enfin sur le fait qu'il connaissait bien la culture de sa victime et qu'elle pouvait de ce fait parler comme si elle le faisait à un frère autochtone[3].

Parfois, les auteurs d'abus allaient chercher auprès de Marie-Dominique Philippe une validation de leurs gestes, alimentant de facto une structure pyramidale. A contrario, il existe des témoignages où le père M.-D. Philippe dénonçait des gestes ou des déclarations inacceptables, au nom de la doctrine d'amour d'amitié, affirmant que les frères qui avaient posé ces gestes n'avaient rien compris[4].

Une fois un lien solide établi entre les auteurs d'abus et les victimes, des justifications pseudo-spirituelles ou pseudo-mystiques permettaient de poser des gestes graves, y compris dans des lieux consacrés.

---

[1] Canon 1314 : « la peine […] est *latae sententiae*, si la loi ou le précepte l'établit expressément, de telle sorte qu'elle est encourue par le fait même de la commission du délit » ; canon 977 : « En dehors du cas de danger de mort, l'absolution du complice d'un péché contre le sixième commandement du Décalogue est invalide » et Canon 1378 §1 : « Le prêtre qui agit à l'encontre des dispositions du can. 977 encourt l'excommunication *latae sententiae* réservée au Siège Apostolique » (*Code de Droit Canonique*, 1983).

[2] Témoignage d'une sœur.

[3] Témoignages de sœurs.

[4] Témoignage d'un frère aux frères capitulants de la 1re session du chapitre général des frères, avril 2022.

Dans un autre témoignage, concernant un frère abuseur :

> Obéir, reconnaître uniquement la lumière par Z, c'est pour eux "vivre l'esprit de virginité". À l'inverse, penser comme je le faisais, sans référence à la "lumière venant de lui" et en dehors d'elle, c'est "prostituer son intelligence". Sortir de cette unique lumière, la remettre en question, c'est être "dans l'opposition", "dans l'esprit du mal", la trahison. C'est "faire l'œuvre du diable"[1].

Plusieurs abus ont eu lieu dans le cadre de la confession, au moment où le prêtre peut user de façon complètement erronée du « in persona Christi » et se prendre pour le Christ en personne dans tous ses actes, y compris les plus désordonnés[2]. Le père M.-D. Philippe a d'ailleurs commis beaucoup d'abus dans le cadre de la confession[3].

Le cadre même de la vie religieuse implique, dans certains contextes, une asymétrie, par exemple entre un père maître et son novice. Dans la famille Saint-Jean, avec des personnalités déviantes, cette asymétrie, fortement renforcée par la notion d'obéissance, a permis de nombreux abus.

Plusieurs victimes racontent avoir entendu, lors d'entretiens avec leur abuseur, des interprétations sur les différentes formes d'amour, et notamment sur l'*agapè*, avec des arguments qui justifiaient totalement les gestes graves posés sur elles.

Les termes utilisés pour justifier certains gestes pervertissent complètement le sens premier qu'ils sont censés signifier, appuyant sur les souffrances des victimes :

> […] je restais un peu raide et fermée. Alors, il m'a invitée à lâcher ma défense avec la phrase que j'allais entendre souvent par la suite : "Laisse-toi aimer !" De fait, il savait que j'étais blessée à ce niveau, comme je lui avais confié[4].

Une sœur, au moment de son entrée, parle d'un rituel instauré par sa prieure qui venait la bénir tous les soirs, avec des gestes tendres, créant ainsi une forme de dépendance chez la jeune sœur :

> Tous les soirs, une fois que tout le monde était couché, elle venait me bénir, me prendre dans ses bras, me serrer fort contre elle, ce qui créa chez moi une certaine dépendance. J'attendais sa venue et avec le temps, elle se faisait de plus en plus attendre car elle venait chez moi de plus en plus tard[5].

Malgré l'autorité de la maîtresse des novices sur la novice, cette prieure passait outre et a continué à entretenir une relation asymétrique avec la jeune sœur qui, bien que mal à l'aise, se trouvait gratifiée d'exister de la sorte. Néanmoins, la jeune sœur raconte qu'elle voyait bien la jalousie que cette relation exclusive imprimait auprès de ses sœurs et était lucide quant au caractère non ajusté de certains gestes.

Un frère raconte :

> On nous disait que le père Philippe haïssait la psychothérapie et le secours que le monde moderne y avait trouvé. Il en parlait souvent et avec beaucoup de mépris. Une fois, dans un cours de métaphysique, il nous a dit que, lorsqu'on se sentait angoissé psychologiquement, la vraie guérison viendrait d'un acte d'adoration. Cela nous remettrait dans une vraie relation à Dieu et nous rendrait le bonheur, apparemment. Je suis allé chez lui afin de confirmer cela et il me l'a répété avec vigueur, me disant que ces actes d'adoration me remettraient dans la paix. Comme je traversais une période d'une grande souffrance psychologique à l'époque, et comme on voyait ce frère comme le porte-parole du père Philippe, j'ai mis ma confiance dans ce qu'il affirmait. J'ai fait beaucoup d'efforts, mais ça ne m'a pas du tout guéri ! De plus, quand j'en parlais avec mon prieur, au lieu de m'envoyer chez un thérapeute, il m'a envoyé faire une session de X, et prendre

[1] Témoignage d'une sœur.

[2] En interrogeant plusieurs auteurs d'abus, force est de constater que plusieurs ne connaissaient pas la formule complète, utilisée dans le décret *Presbyterorum ordinis* [PO] du concile Vatican II, « in persona Christi capitis » (PO, n° 2 ; voir aussi CEC, n° 875), ne connaissant que la formule plus courte « in persona Christi » (que l'on trouve aussi dans les textes du Concile, en *Lumen gentium* n°10 et n°28). Le rapport du Christ à son corps, qui est radicalement un rapport de service, risque d'être oublié.

[3] Témoignages de plusieurs sœurs.

[4] Témoignage d'une sœur.

[5] Témoignage d'une sœur.

> des traitements homéopathiques pour guérir de mes traumas. Tout cela a été un échec cuisant. Ce ramassis de bêtises m'a causé des années de souffrances psychologique et spirituelle[1].

Parfois, les abus ont pu être justifiés spirituellement par des personnes ayant autorité, mais qui n'étaient pas à l'origine des abus :

> J'ai pu parler à ma maîtresse des novices notamment du cas d'abus dont j'ai été témoin […]. Elle me faisait alors comprendre que, si je n'arrivais pas à intégrer paisiblement ces souvenirs, cela était dû à un manque de foi de ma part et elle aurait voulu que je rencontre un exorciste afin qu'il m'aide à "fermer les portes ouvertes" qui étaient, selon elle, la cause de mes souffrances liées à ce que j'avais vu[2].

E. Des personnalités immatures affectivement/carences narcissiques

Beaucoup de frères et de sœurs sont entrés très jeunes à Saint-Jean. Issus de milieux plutôt protégés (familles catholiques traditionnelles, plutôt classiques), leur éducation affective et sexuelle était assez succincte.

Plusieurs témoignages d'abus montrent une immaturité affective de la part des auteurs d'abus :

- Des frères incapables de maîtriser leurs pulsions dans des contextes plus festifs (sorties, promenades, baignades) ;
- Des échanges spirituels dans des cadres complètement inadaptés à cela (prière commune dans des chambres par exemple) ;
- Des frères voulant préparer des jeunes femmes pour leurs maris.

Remarquons que l'immaturité peut aussi se retrouver chez certaines victimes, ce qui ne justifie en rien les actes qu'elles ont subis, ni ne leur retire leur statut de victimes.

Dans le témoignage d'une sœur, l'immaturité de l'accompagnateur est visible. Pour lui apprendre à mieux chanter, il s'est collé à elle, pour sa plus grande surprise, en la serrant fortement contre lui.

> Les émotions que cette proximité causait en moi étaient si fortes que cela me coupait le souffle au lieu d'aider ma respiration. Cette image me revient encore aujourd'hui chaque fois que je chante l'antienne qui était la base de ce cours de chant[3].

Les témoignages peuvent laisser paraître de réelles carences affectives et des failles narcissiques chez des auteurs d'abus, qui utilisent des frères et des sœurs pour les pallier :

> Tous ces frères "stars" qui étaient proches du père Philippe étaient principalement occupés d'eux-mêmes, de leur statut de "meilleur philosophe", de "disciple le plus fidèle", de meilleur ami de tous les meilleurs amis du père Philippe. Il fallait, dans un étrange concours, être le plus demandé au parloir, avoir le plus de gens à diriger dans tous les aspects de leurs vies – ce qui, pour moi, dépassait largement le cadre la direction spirituelle[4].

Cette immaturité affective se manifeste également parfois par une absence de connexion aux émotions : « Je n'ai rencontré aucune compassion. Seulement de la pitié et du mépris » [5].

Une sœur rapporte à propos de frère O, que celui-ci la considérait « comme son esclave » et qu'il l'utilisait pour son propre plaisir sexuel :

> Arrivée dans le parloir, j'espérais qu'il ne ferme pas la porte à clef, pour que ce soit un vrai parloir et non une pièce close, mais dès qu'il la fermait alors la peur me saisissait, je savais ce que seraient les minutes suivantes : il me prenait les mains pour les mettre sous son habit, dans son caleçon, sur son sexe et ce

[1] Témoignage d'un frère.
[2] Témoignage d'une sœur.
[3] Témoignage d'une sœur.
[4] Témoignage d'une sœur.
[5] Témoignage d'une sœur.

> jusqu'à ce qu'il soit satisfait. Une fois satisfait, il partait et me laissait en plan. Je me sentais utilisée et jetée comme un objet dont on n'a plus besoin. Malgré l'humiliation que je ressentais, je me laissais faire sans me rétracter. Le sentiment d'exister à ses yeux que je m'efforçais de croire, retombait assez vite, laissant la place à celui de n'être que sa proie, son petit plaisir du moment. J'étais comme son esclave, dépendante de lui[1].

La question particulière de l'homosexualité se pose également. Dans plusieurs témoignages de victimes, il y a une structure homosexuelle chez les auteurs d'abus, mais une structure refoulée.

L'amour d'amitié a pu, dans certains cas, servir de justification à des actes homosexuels, présentés comme une expression de l'amitié, tout en minimisant voire en niant leur caractère homosexuel.

Dans un témoignage, un frère explique que la fellation effectuée à son père spirituel n'avait rien d'un geste homosexuel, mais était un moyen d'entrer dans une plus grande communion avec lui.

Des frères qui n'étaient structurellement pas homosexuels, ni n'avaient la moindre attirance homophile, ont refusé de témoigner contre leur abuseur avec lequel ils avaient eu des actes sexuels complets en expliquant que l'auteur d'abus les avait ouverts à la vie spirituelle ou encore qu'ils seraient ingrats de le dénoncer tant il leur avait apporté de bons fruits.

F. Une toute-puissance assumée dans l'accompagnement.

Une toute-puissance, qui se voyait déjà chez le père M.-D. Philippe, se retrouve également dans l'analyse des personnalités ayant perpétré des abus.

Le cadre de l'accompagnement spirituel était *de facto* un terrain favorable pour déployer une forme de toute-puissance.

Il y a eu une tradition assez développée (toujours d'actualité chez certain(e)s) dans le fait de toujours conserver le même père spirituel. Certains avaient d'ailleurs reçu directement leur père spirituel du fondateur et l'« abandonner » (verbe utilisé par plusieurs) serait renier le cadeau fait par ce dernier, la grâce reçue par le fait d'être confié à tel ou tel frère.

D'autres le disent sans détour : « si je le quitte, ça lui fera beaucoup de peine[2] ». Ce vocabulaire semble déroutant dans le cadre d'un accompagnement spirituel.

De même, il est assez courant, aujourd'hui encore, d'entendre des frères ou des sœurs parler d'obéissance à l'égard de leur père spirituel, ce qui est une erreur grave. Un jeune homme, accompagné par un frère, a réagi assez fortement devant la stupéfaction de son psychologue qui lui disait que la notion d'obéissance n'avait pas lieu d'être dans le cadre d'un accompagnement spirituel et que cette obéissance était très grave dans le cadre d'un accompagnement au for interne. En effet, son père spirituel avait exigé de lui, dès leur première rencontre, une obéissance absolue.

Il sera utile de relire dans l'ouvrage de Dom Dysmas de Lassus l'épisode relatant le premier père spirituel de Sainte Jeanne de Chantal[3].

De tels agissements sont de facto des abus de pouvoir et des abus spirituels.

Le témoignage de cette sœur, victime d'un frère, apporte un éclairage différent :

> […] il a pris ma main pour jouer avec mes doigts, retracer les lignes dans la paume de ma main et la presser contre la sienne… J'étais étonnée sur le coup, surtout vu le fait que je n'avais pas l'habitude d'être touchée avec une telle attention par un homme, même si ce n'était que la main… C'était déroutant, mais pas désagréable et je m'y suis habituée assez vite. Le seul moment où ce geste m'a vraiment gênée, c'était

[1] Témoignage d'une sœur.
[2] Témoignage d'un frère.
[3] D. DE LASSUS, *Risques et dérives de la vie religieuse, op. cit.*, p. 237-238

> pendant l'entretien pendant lequel je lui disais qu'il ne sera désormais plus mon père spirituel en […], ce qui était déjà assez difficile pour moi. J'avais alors l'impression qu'il voulait me retenir par cette tendresse[1].

Plusieurs témoignages de frères non homosexuels concordent quant à la sidération qui les frappait, suite à des abus avec leur père spirituel respectif. Plusieurs témoignent de l'angoisse dans laquelle ils étaient plongés quand ils entendaient les pas de l'abuseur dans le couloir, quand la porte s'ouvrait. La sensation d'un dégoût profond d'eux-mêmes après l'acte sexuel, pourtant présenté comme un moment de communion spirituelle profond par l'abuseur[2].

Ce frère, victime d'abus sexuel de la part de son père spirituel, explique bien l'état dans lequel le mettait la toute-puissance de son abuseur :

> J'ai vécu toutes ces années dans la terreur la plus absolue. Car il continuait de venir me voir quelquefois dans ma chambre la nuit, quand tout le monde dormait. J'étais terrorisé à l'idée qu'il vienne, qu'il m'impose de se coucher près de moi et me caresse. […] Et puis, c'était le régime du silence. Il m'interdisait que j'en parle, même au père Philippe, me disant que personne ne pouvait comprendre ce qui nous unissait, que personne de l'extérieur ne pouvait comprendre les gestes que nous avions, puisque ce qui autorisait ces gestes c'était l'amour qui nous unissait, et que personne ne pouvait comprendre cet amour[3].

Le témoignage d'une sœur, victime d'abus sexuel de la part de son père spirituel, raconte qu'il lui avait déclaré le jour où elle avait pris son courage à deux mains pour mettre fin à cette emprise : « comment peux-tu me faire cela ? C'est le père qui t'avait confié à moi ». Malgré la culpabilité, elle a réussi à arrêter cette relation toxique[4].

Toujours au registre de la toute-puissance, certaines victimes parlent, à propos de leur abuseur, d'un besoin irrépressible de posséder :

> Derrière l'oreille attentive et bienveillante que j'avais pu percevoir, se cachait autre chose. Je me suis sentie comme une proie à atteindre, il [frère T] était jaloux que je ne fasse pas partie de ses conquêtes, j'étais comme un trophée à rajouter à son tableau de chasse[5].

Le désir de la recherche de la vérité, mis au cœur du charisme de la famille Saint-Jean, a dévié chez un certain nombre de frères et de sœurs vers une certitude d'être dans la Vérité.

Par exemple, plusieurs frères et sœurs, alors qu'ils étaient dans un mal-être visible, n'ont pas pu être aidés psychologiquement car les autorités ou le père spirituel n'en voyaient pas la nécessité. La croyance « on a tout ce qu'il faut à Saint-Jean » a fortement accentué ce penchant à la toute-puissance.

De même, la toute-puissance était renforcée par le fait d'avoir des noviciats remplis, preuve qu'il y avait une forme d'élection divine en ce qui concerne la famille Saint-Jean.

Cette toute-puissance est également caractérisée par l'affirmation de la grâce d'état pour imposer la volonté de l'accompagnateur/trice, du père-maître/de la mère-maîtresse, du prieur(e), qui prétend mieux savoir que la personne accompagnée ce qui est bon pour lui/elle.

La distinction des fors n'est pas toujours convenablement respectée, dans ce qui ressort des entretiens avec des frères ou des sœurs. Plusieurs disent avoir recours au père spirituel pour juger de ce que leur dit le psychologue. Le supérieur religieux a pu aussi se voir relativisé au profit du père spirituel sur des questions d'assignations notamment. Cela montre que l'autorité de for interne est alors jugée supérieure à l'autorité de for externe ou au spécialiste extérieur. La confusion des plans est ici nette. En particulier, il faut rappeler que le père spirituel et le psychologue se situent à des niveaux différents, sans prééminence de l'un sur l'autre.

---

[1] Témoignage d'une sœur.
[2] Témoignages de frères.
[3] Témoignage d'un ancien frère dans *L'ombre de l'Aigle*, *op. cit.*, p. 69.
[4] Témoignage d'une sœur.
[5] Témoignage d'une sœur.

La confusion risque plutôt d'être accrue par l'introduction par le père M.-D. Philippe d'un « for intermédiaire » ou « psychologique », qui correspondrait notamment aux tentations jouant sur l'imaginaire et les passions. Ce « for intermédiaire » peut être ouvert à l'autorité de for externe, à la différence du for interne.

Dans cette vision pyramidale des fors, qui est encore prégnante chez certains frères et sœurs, il y a une gradation, du for externe jusqu'au for interne, via le for psychologique, le sommet étant les échanges avec le père spirituel, puisque ces échanges concernent la relation de la personne à Dieu.

Une telle innovation peut ne pas favoriser un exercice sain du gouvernement. Celui-ci doit en effet se limiter au for externe, en se gardant de l'intrusion dans le for interne[1]. La justification d'un for intermédiaire rend moins nette à cet égard la distinction des fors. En outre, l'augmentation du domaine ouvert à l'autorité de for externe peut aussi paradoxalement renforcer l'impression que le père spirituel se situe « au sommet ».

Témoignage d'une sœur à l'égard de son père spirituel dont elle a été victime :

> Lors des entretiens individuels, il était implicitement souhaité que la discussion porte sur le for interne. En ce qui me concerne, et depuis longtemps, dans les faits je parlais de tout et de rien. J'essayais de susciter un dialogue réciproque. Lorsque [N] exprimait son "étonnement" devant le fait que je ne lui confie rien de plus et ne lui "demande" rien, et "m'encourageait" à le faire, à "découvrir une remise de moi-même plus profonde", je devenais physiquement comme muette, je bégayais et n'arrivais plus à parler, même lorsque je tentais de m'y forcer.
> Quand je partageais tout de même quelque chose d'intime et de profond (j'y arrivais parfois lorsque le contexte était différent qu'un entretien dans un parloir – par exemple au cours d'une promenade), je n'étais pas entendue pour ce que je disais, mais moquée, humiliée, ridiculisée.
> Était souhaité aussi que je lui soumette le for externe. La pression n'était pas explicite mais psychologique, sous couvert de spiritualité[2].

La primauté du for interne, apanage du père spirituel, a *de facto* permis à des pères spirituels d'asseoir leur emprise sur leurs dirigé(e)s.

On retrouve également dans plusieurs témoignages une forme de « complicité » consciente ou non entre les auteurs d'abus et les personnes ayant autorité sur les plus jeunes (prieur(e), père spirituel). Ainsi, les victimes sont d'autant plus prisonnières qu'elles ne savent plus vers qui se tourner :

> Pendant la période où je subissais des abus sexuels de la part de ma prieure, je m'en suis ouverte à mon accompagnatrice spirituelle (mon ancienne maîtresse des novices). Je lui ai partagé mes doutes sur cette relation avec ma prieure. Je sentais ma prieure trop proche affectivement et physiquement. Mais la sœur me répondait que je n'avais pas à m'inquiéter car ma prieure savait bien qu'il fallait qu'elle fasse attention[3].

G. Quelques mots de conclusion

Au terme de cette étude sur l'identification des mécanismes d'emprise au sein de la famille Saint-Jean et des acteurs qui ont œuvré à sa mise en œuvre, nous avons pu voir que rien n'aurait pu être possible sans la place tout à fait singulière et centrale occupée par le père Marie-Dominique Philippe.

Outre le rôle capital qu'il a joué, des frères et des sœurs proches de lui ont relayé ses conceptions et ses pratiques déviantes.

---

[1] Canon 630, §5 « Les membres iront avec confiance à leurs Supérieurs auxquels ils pourront s'ouvrir librement et spontanément. Cependant il est interdit aux Supérieurs de les induire de quelque manière que ce soit à leur faire l'ouverture de leur conscience » (*Code de Droit Canonique*, 1983).

[2] Témoignage d'une sœur.

[3] Témoignage d'une sœur.

Parmi ces frères et ces sœurs ayant eu des comportements abusifs auprès de frères et sœurs plus jeunes, certain(e)s ont en amont été eux-mêmes victimes et ont reproduit des actes dont ils ne mesuraient pas toute la gravité.

Une chose apparaît clairement : le manque d'ouverture sur le monde extérieur et sur d'autres réalités d'Église a accentué le repli, les dysfonctionnements et les abus.

Une très grande majorité des membres de la famille Saint-Jean réclame aujourd'hui d'autres perspectives : l'ouverture à l'altérité et la collaboration interdisciplinaire doivent se poursuivre pour atteindre une forme de catharsis d'une culture communautaire qui a montré de graves défaillances, malgré de vraies richesses et de vraies intuitions. C'est une démarche courageuse qui, à terme, nous en sommes persuadés, permettra un renouveau de cette communauté.

Chapitre 24 :

LES CROYANCES DE M.-D. PHILIPPE QUI ONT IMPRÉGNÉ LA FAMILLE SAINT-JEAN ET FACILITÉ LES ABUS SEXUELS

Par Dominique Struyf

Pour Robert Neuburger[1], le « mythe » d'un groupe est l'ensemble des valeurs, des croyances, des représentations du bien et du mal, des représentations de l'idéal, que le groupe partage. Ce mythe est en partie inconscient. Lorsque le groupe traverse une crise, cela fait partie du travail thérapeutique de prendre conscience du mythe qui fonde l'identité du groupe depuis l'origine, et de ses modifications au cours de l'histoire. Dans son livre, *Le mythe familial*, Robert Neuburger analyse le fonctionnement de la mémoire transgénérationnelle lors de la fondation d'un nouveau couple : comment se fait le tri des valeurs, des croyances, transmises par les familles d'origine de chacun des membres du couple ? Comment va se construire le nouveau mythe familial ? Quels vont être les choix de rupture, de continuité et de différenciation par rapport aux familles d'origine ?

Lorsqu'un groupe est impacté par un traumatisme, l'identité du groupe se fragilise fortement, de même que les liens interpersonnels. On parle de traumatisme lorsqu'un groupe est victime d'un mal d'une violence telle qu'il ébranle les bases identitaires des personnes et du groupe ainsi que leurs ressources relationnelles[2].

C'est ce qui est arrivé à la famille Saint-Jean. Les victimes d'abus sont bien sûr les premières à être impactées par ce mal. Mais elles ne sont pas les seules. Chaque personne appartenant à la famille Saint-Jean a subi le traumatisme de plein fouet. Parfois, l'effondrement psychique est plus important chez les victimes indirectes. Par exemple, dans une famille, le viol d'une adolescente peut impacter plus sa mère qu'elle-même. C'est encore plus évident lorsqu'il s'agit d'un inceste commis par le père ou le beau-père. Pour guérir du traumatisme, il faut prendre conscience du mal qui nous a impactés et traverser cette souffrance. Certaines victimes dans la famille Saint-Jean n'ont pas ressenti le mal comme mal ou l'ont minimisé, pour préserver leur amour pour l'auteur de ce mal par exemple, ou pour préserver leur appartenance à la communauté, ou pour d'autres raisons encore... Lorsque le mal est nié, il y a un grand risque qu'il se reproduise. Certaines victimes peuvent alors devenir

[1] R. NEUBURGER, *Le mythe familial*, Paris, ESF, 1995, chapitre 2 et chapitre 5, Partie I.
[2] M. DELAGE, *La résilience familiale*, Paris, Odile Jacob, 2008, p. 30.

auteurs d'abus de pouvoir, d'abus spirituels et sexuels ou prendre des positions relationnelles qui favorisent ces abus. Il faut prendre conscience du mal subi et du mal commis, dans sa dimension individuelle et collective, systémique, pour pouvoir en sortir.

Pour accompagner un groupe qui a subi un traumatisme, il faut retravailler le mythe du groupe, proposer des « greffes mythiques » qui relancent le désir, l'espoir, et la construction d'un idéal pour l'avenir : il s'agit de prendre conscience de l'idéal tel qu'il était pensé à l'origine, et d'évaluer ce qui a fragilisé le groupe et permis les déviations. Il faut ensuite reformuler cet idéal pour l'avenir, en intégrant la compréhension de l'histoire des déviances, la mise en évidence des forces de vie et les représentations qui permettent de croire en l'avenir.

Dans la formation des jeunes frères à la dimension systémique, nous avons proposé un exercice autour de la définition du « frère idéal » dans la communauté Saint-Jean, et des différences de cet idéal suivant les cultures. Les jeunes frères devaient nommer également les défauts qui ne pouvaient pas être acceptés par la communauté. Ce travail a mis en évidence ceci : beaucoup de qualités relevées étaient déjà présentes dès la fondation. Par contre, de nouvelles qualités avaient émergé, et les défauts qui avaient permis les abus étaient nommés clairement. Cela montre que la formation des jeunes frères aujourd'hui se fait sur base d'une série de « greffes mythiques » (c'est-à-dire des nouvelles représentations de l'idéal) qui ont permis de corriger les représentations toxiques ayant permis les abus.

Nous avons essayé de repérer quelques croyances dangereuses chez Marie-Dominique Philippe. La plupart de ces croyances sont devenues sources d'abus parce qu'elles ont été partagées par un groupe de personnes qui se renforçaient les uns les autres dans leurs convictions. Certaines croyances étaient publiques. On peut les repérer dans les écrits et les conférences de Marie-Dominique Philippe. D'autres croyances étaient plus secrètes et ont été transmises de façon plus ou moins explicites à ceux qui étaient impliqués dans les pratiques d'abus sexuels, comme victimes et/ou comme auteurs. Il semble que M.-D. Philippe soit devenu très prudent dans la justification de ses actes après le procès de son frère et le sien dans les années 1950. On peut cependant repérer les justifications et les croyances grâce aux témoignages des victimes et des auteurs qui ont été eux-mêmes victimes avant de devenir auteurs. Certains ne se sont jamais reconnus comme victimes, même lorsqu'ils en sont tombés malades physiquement[1].

Nous allons à présent analyser les différentes croyances que nous avons repérées et qui ont perverti l'idéal de la communauté : Les croyances concernant la relation autorité-obéissance, les croyances concernant la sexualité, les signes, la mystique, la souffrance, la miséricorde et la justice, la vérité et le mensonge, la jalousie et le don de soi. Il y a sans doute d'autres croyances encore dont il faudrait prendre conscience pour revisiter les représentations de l'idéal qui ont permis les abus et les dysfonctionnements. Ces croyances étaient et sont sans doute encore pour beaucoup, inconscientes. C'est là leur danger si on ne les repère pas.

I. DES CROYANCES QUI CONCERNENT L'IDÉAL DE LA RELATION AUTORITÉ-OBÉISSANCE

Dans l'étude des dysfonctionnements de la communauté, beaucoup de frères et de sœurs ont repéré « un fonctionnement pyramidal[2] », sans médiations ni véritables délégations, qui fut à l'origine de dérives importantes. Certaines croyances sont à l'origine de ce dysfonctionnement, à commencer par la croyance que le fondateur doit *occuper la place de Dieu*. Il a *la grâce d'état* pour dire la *volonté de Dieu.* Il s'agit de croyances (dangereuses pour la santé psychique et la santé des relations), qui concernent *la définition de la grâce et de la volonté de Dieu*. L'idéal de la vie religieuse

[1] Des lettres d'Alix Parmentier en témoignent.

[2] D. DE LASSUS, *Risques et dérives de la vie religieuse, op. cit.,* p. 101.

est pensé comme un effort « pour se mettre sous l'emprise de l'Esprit Saint, pour n'être plus qu'un instrument de Dieu[1] » au service de sa volonté.

Cette croyance qui prône apparemment un renoncement à parler et à agir, à partir de son propre discernement, pour n'être qu'un instrument de Dieu, cache en fait « une croyance en un modèle d'autorité où le supérieur-fondateur possède la connaissance de la volonté de Dieu, pourvu qu'il ait l'intention sincère de n'être que l'instrument de cette volonté divine.[2] »

Dans ce type de croyance en une autorité toute-puissante et infaillible où le supérieur est mis à la place de Dieu, il n'y a pas de médiation, de tiers, de référence à la loi civile ou religieuse, pas de référence à la conscience personnelle et au discernement, pas de référence aux lois du psychisme et aux lois nécessaires à la santé des relations. Il n'y a pas de lieu prévu pour interpeller et repérer les dysfonctionnements. Il y a un clivage entre les croyances-illusions de l'idéal du fondateur et du groupe, et le fonctionnement humain dans la réalité. Les souffrances causées par le mal commis sont interprétées par certaines victimes comme une participation au mystère de la croix[3]. Il n'y a pas de vraie obéissance. Elle est remplacée par une soumission-dépendance, dans une relation d'emprise.

Il est intéressant de noter qu'à la racine des croyances toxiques, il y a des formulations et des croyances partagées par l'Église d'une époque. Ces formulations sont à revoir car elles ont mené à des déviations. Le langage spirituel, même métaphorique, doit respecter les lois du psychisme et du corps ainsi que les lois relationnelles. Il faut être attentif à ce que peuvent susciter certaines métaphores qui réveillent des désirs inconscients : par exemple lorsque l'on parle de Marie comme épouse du Christ[4].

Pour comprendre l'origine des abus de pouvoir qui ont permis les abus sexuels, il faut aussi remonter à la source : quels sont les modèles relationnels que Marie-Dominique Philippe et Thomas Philippe ont intégrés pendant leur enfance, leur adolescence et leur formation dominicaine ? Nous reviendrons sur cette question à la fin de ce rapport.

Néanmoins, nous pouvons déjà citer les croyances de Pierre-Thomas Dehau en matière d'idéal de la relation autorité-obéissance. Marie-Dominique Philippe a vécu durant toute sa vie la relation à son père spirituel comme un modèle idéal de paternité et d'autorité[5].

Dans son livre *Ève et Marie*[6], Pierre-Thomas Dehau nous explique ceci :

> La volonté de Dieu est que l'homme soit la "tête" de la femme. Elle doit, pour obéir à Dieu, se soumettre en tout et pour tout à son mari en ce qui concerne sa vie terrestre. Ève a péché parce qu'elle n'a pas consulté Adam avant de décider de manger le fruit défendu. Depuis le péché d'Adam et Ève, le mari reste la tête de sa femme. Il reste le médiateur obligé entre Dieu et elle pour les choses terrestres. Mais pour les choses spirituelles, il a perdu la grâce et doit lui-même, ainsi que sa femme, se soumettre au prêtre, médiateur obligé pour les décisions spirituelles.

On voit là comment peut s'ériger un système de croyances idéalisant un modèle d'autorité pyramidale qui permet l'emprise spirituelle. Il n'y a pas de référence à la loi. Il n'y a pas de tiers. Il n'y a pas de conscience ni de discernement personnel possible. Il n'y a pas de différenciation possible par rapport à la volonté du père spirituel ou du mari, se prenant pour Dieu. Le fonctionnement de Marie-Dominique était en parfaite cohérence avec le modèle explicité par son oncle. On peut donc faire l'hypothèse qu'il partageait avec lui ce type de croyances.

---

[1] C. HOYEAU, *La trahison des pères*, *op. cit.*, 2021, p. 326.
[2] Voir témoignages de victimes, archives Dr D. Struyf.
[3] Voir les témoignages de victimes et les archives d'Alix Parmentier.
[4] J. Maritain à l'abbé Journet dans C. HOYEAU, *La trahison des pères*, op.cit., p. 310.
[5] M.-C. LAFON*, Marie-Dominique Philippe, op. cit.,* p. 105.
[6] P.-Th. DEHAU, *Ève et Marie*, Bouvines, Éd. du Monastère du Cœur Immaculé, 1950, p. 21 et p. 51.

En résumé, pour P.-Th. Dehau, nous repérons les croyances suivantes [1]:

> S'isoler de l'autorité, c'est pour tout membre, quel qu'il soit, et dans le sens précis du mot, perdre la tête. Et comme on ne peut se passer d'une tête, comme il en faut une absolument, on la prend où on la trouve, à tout prix, et le plus vite possible.
>
> C'est ce que fait Ève dès son premier péché, péché d'orgueil. Elle se soumet par le fait même à celui qui est roi sur tous les fils d'orgueil, elle se soumet, c'est-à-dire « se met sous » le serpent […]. Pour exercer en toute sécurité son acte définitif de jugement, il lui fallait rester soumise à Adam. Puisqu'Adam n'était pas près d'elle, il fallait aller le chercher ou attendre son retour, suspendre en tout cas l'acte de jugement, trop grave, et qui pouvait être fatal.
>
> Depuis le péché originel, Adam est devenu un « homme terrestre », il ne transmet plus la grâce à ses fils, il n'est plus « leur prêtre ». Il n'est plus le représentant unique de Dieu auprès de son épouse, car il a perdu son titre de contemplatif, d'ami intime de Dieu, de prophète, de prêtre. Ce titre, il faudra que le « nouvel Adam » en fasse part, mais d'une façon, elle aussi, toute nouvelle, à ceux qu'il aura choisis, à un petit nombre… Non pas à tous, mais à ses apôtres est réservé maintenant le privilège d'être ses représentants dans ce domaine purement spirituel, infiniment au-dessus de la chair et du sang.

Nous voyons, dans la réalité des abus et des mécanismes d'emprise, comment ce modèle de la relation autorité-obéissance et de la relation homme-femme a pu influencer l'agir de M.-D. Philippe. De plus, les cliniciens savent que l'abus sexuel est presque toujours précédé d'un abus « spirituel », même dans les familles : l'auteur d'abus justifie son abus par des croyances et des valeurs qui enferment la victime dans le secret d'une relation d'exception qui doit rester secrète parce que les autres ne peuvent pas comprendre.

II. LES CROYANCES CONCERNANT LA SEXUALITÉ

Une autre croyance repérable concerne la sexualité. L'histoire des abus sexuels nous montre que le langage spirituel proposant une représentation de Marie comme épouse de son fils a favorisé les abus incestueux et leurs conséquences dramatiques pour la santé de nombreux religieux et religieuses. Plusieurs victimes de M.-D. Philippe témoignent de leurs efforts pour vivre leur relation au fondateur en Marie. Que signifie cette croyance que la sexualité vécue en Marie est pure ? Le langage spirituel ne peut pas s'affranchir des lois du corps et du psychisme. L'interdit de l'inceste et l'interdit de la violence sous toutes ses formes sont deux interdits fondamentaux. La transgression de ces interdits détruit toute possibilité d'altérité et détruit les personnes en profondeur. Quand on voit les dégâts de l'inceste, on peut parler de meurtre psychique.

Les victimes de Marie-Dominique Philippe et les victimes des frères accompagnateurs spirituels présentent les mêmes destructions psychiques que les personnes victimes d'inceste intrafamilial. Le poids symbolique donné à la personne de Marie-Dominique Philippe comme Père de la communauté a contribué à lui donner un pouvoir de destruction incestueux sur ses victimes.

Et pourtant, après six années de travail sur la famille Saint-Jean, je formule l'hypothèse suivante : Marie-Dominique Philippe n'était peut-être pas conscient du mal qu'il faisait. Je pense même qu'il avait l'intention de faire du bien grâce à ses pratiques sexuelles.

A-t-il eu des moments de doute ? Je l'ignore.

Après cette hypothèse, il s'agit maintenant de comprendre comment les croyances interviennent dans un processus de refoulement de la culpabilité dans l'inconscient, au point d'arriver à croire que l'on fait du bien alors que l'on transgresse l'interdit le plus fondamental : l'interdit de l'inceste.

[1] P.-Th. DEHAU, *ibid.*

Quelles étaient les croyances qui l'habitaient pour que cela soit possible ?

- Une confusion entre sexualité et tendresse.
- Une confusion entre paternité et amitié. Une doctrine déviante sur l'amour d'amitié.
- Une confusion entre amitié et relation érotique.
- Une croyance que l'on reste chaste s'il n'y a pas de pénétration sexuelle.
- Une croyance que les consacrés peuvent vivre une sexualité spéciale, complètement pure et différente de celle des couples[1].
- Une croyance que Dieu bénit les actes si le père spirituel confirme que c'est bien. (Le père Dehau puis le père Thomas Philippe, pour M.-D. Philippe., le confirmaient de la part de Dieu)
- Une croyance de faire partie des élus, dépositaires d'un secret de Dieu. Ainsi, seul un père spirituel faisant partie des élus et partageant ce secret peut confirmer la justesse des actes. Les autres, dans l'Église, n'ont pas la grâce pour comprendre. Si les victimes souffrent, c'est le signe qu'elles n'ont pas la capacité de recevoir cette grâce[2]. Dans ce cas, il ne faut pas insister. Mais il ne faut surtout pas juger son père spirituel. Il est interdit de juger M.-D. Philippe parce qu'il est saint et mû par l'Esprit Saint. Cette croyance largement partagée par les victimes et par bien d'autres, a enfermé les victimes dans le silence et le clivage interne : si elles souffraient, ce n'était en tout cas pas à cause de M.-D. Philippe, qui ne pouvait se tromper…

Les croyances sexuelles des membres de ce groupe montrent aussi le clivage entre leur mythe et la réalité de la souffrance qu'ils provoquent. Ils sont dans le déni du mal commis. Ces croyances montrent aussi qu'ils ont perdu le rapport à la loi, à l'altérité, au tiers, à la réalité, au simple bon sens humain. Ces croyances sont renforcées par la complicité de certaines victimes qui ont confirmé les auteurs d'abus dans leurs croyances. Certaines victimes sont devenues actives dans cette recherche de sexualité, ce qui est une manière de reprendre un certain contrôle sur la définition des actes. Mais aujourd'hui, comment les aider à parler et à sortir de la honte ?

Il faut aussi distinguer les gestes inappropriés de ceux qui sont sexuels, en ce sens qu'une excitation sexuelle est recherchée par l'auteur et perçue par la victime.

Il faut replacer aussi ces croyances dans le contexte historique et sociologique d'une époque. Il faut se souvenir de Mai 68 et du slogan : « il est interdit d'interdire », par exemple. Ou de la Communion de Boquen[3] et des croyances de Bernard Besret : « Il faut casser les moules[4] ».

Julie Saint Bris approfondira également ce sujet en parlant du rapport de Marie-Dominique Philippe au féminin, et de ses croyances concernant la relation homme-femme.

La croyance de Pierre-Thomas Dehau concernant l'importance des sens, et en particulier du sens du toucher dans l'expérience spirituelle, a certainement joué un rôle dans les croyances de Marie-Dominique. Pierre-Thomas Dehau étant aveugle, le sens du toucher devait bien sûr être essentiel pour lui. Il écrit ceci dans *Ève et Marie* [5]:

> […] il faudrait bien nous rappeler deux vérités capitales dans le thomisme : c'est sur l'expérience des sens extérieurs qu'est fondée toute la connaissance humaine, et c'est sur le sens du toucher que sont fondés

[1] Voir dans les annexes générales la conférence du père M.-D. Philippe du 4 mars 2005. Cette conférence a été utilisée par un auteur d'abus pour convaincre une victime.

[2] Témoignage de sœur à qui une responsable aurait dit cela.

[3] « De 1965 à 1976, l'abbaye cistercienne de Boquen, située dans les Côtes d'Armor, abrite un projet communautaire original, la "Communion de Boquen". Cette expérience, que l'on doit au très charismatique prieur du lieu, Bernard Besret, allie monachisme, œcuménisme et esprit des années soixante. » Béatrice LEBEL-GOASCOZ, « On ne se libère pas du jour au lendemain du prêtre qu'on a dans la tête. », *Cahiers d'histoire*. Revue d'histoire critique [En ligne], 133 | 2016, mis en ligne le 01 octobre 2016, consulté le 13 avril 2023. URL : http://journals.openedition.org/chrhc/5545 ; DOI : https://doi.org/10.4000/chrhc.5545

[4] B. BESRET, *Libération de l'homme*, Paris, Desclée de Brouwer, 1970, p. 13.

[5] P.-Th. DEHAU, *Ève et Marie*, *op. cit.*, p. 132 et 133.

> tous les autres sens. C'est d'ailleurs le sens du toucher qui est le moins sujet aux illusions. Le sens de la vue est sans doute le plus noble, mais on ne voit pas tout à fait bien si l'on n'a pas d'abord touché […].
>
> De même, quand il s'agit de mystique, on ne voit bien que si l'on a d'abord goûté […]. Dans l'acception la plus littérale du mot, il faut mettre la main à l'œuvre de la connaissance, parfois insérer le doigt ici ou là, et alors on ne peut plus être incrédule […]. Jamais l'enquête sensible ne sera assez poussée. Jamais les choses de l'au-delà ne deviendront assez palpables, et ne seront assez palpées.

Il faudrait approfondir cette recherche sur l'importance des expériences sensorielles chez Marie-Dominique Philippe, de même que les croyances qui y sont liées et qui ont permis les déviances. Y a-t-il là une croyance qui a favorisé les déviances érotico-mystiques, en s'appuyant sur la compréhension qu'avait P.-Th. Dehau de saint Thomas d'Aquin en ce qui concerne l'importance des sens et la notion d'instrument de Dieu ?

III. CROYANCE AUX SIGNES ET CROYANCES « MYSTIQUES »

Une troisième croyance repérable dans les écrits de Marie Dominique Philippe et dans son comportement concerne la manière dont il cherche et interprète les « signes »[1]. Il cherche des signes qu'il interprète comme une confirmation, venant de Dieu, qu'il est sur le bon chemin.

Pour ce faire, il s'adresse à des personnes qu'il considère comme mystiques. Il semble croire que les mystiques ont le pouvoir d'entendre la voix de Dieu exprimant sa volonté sur la vie de quelqu'un et son jugement sur ce qui est bien ou mal. C'est ainsi qu'il interprète les paroles de Marthe Robin, en leur donnant un poids et une signification qu'elles n'avaient peut-être pas pour elle[2].

Hélène Claeys avait également cette fonction pour Pierre-Thomas Dehau et pour Thomas Philippe. On voit dans ses lettres qu'elle les confirme dans leurs actions et leurs décisions en leur disant que la Vierge Marie est contente d'eux ou leur dit ceci ou cela…

Marie-Dominique Philippe croit-il que les mystiques sont des voyants extralucides ? Il y a chez lui des croyances magico-religieuses semblables à celles d'un tout petit enfant[3]. Or justement, l'idéalisation des « tout-petits » comme modèle de sainteté est bien présente dans le groupe des abuseurs et des victimes qui s'efforcent d'être comme Marie, modèle de « silence, d'humilité et d'effacement de soi », pour obéir aux abuseurs. Pour Thomas Philippe dans son livre *La vie cachée de Marie,* Marie n'a plus de « moi ». Elle est entièrement sous l'emprise de Dieu[4].

IV. CROYANCES CONCERNANT LA SOUFFRANCE

On peut repérer également des croyances qui concernent la Croix et la souffrance[5]. Ces croyances empêchent d'entendre la souffrance et la maladie des victimes comme liées à un mal qui leur est fait. Les exorcismes ont également contribué aux croyances erronées concernant le bien et le mal. Des symptômes qui correspondent à une résistance inconsciente aux abus sont parfois interprétés comme des attaques du démon[6].

---

[1] M.-D. PHILIPPE, *Les trois sagesses*, Paris, Fayard, 1994, p. 360-361.
[2] M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.*, p. 484, 485, 531.
[3] M.-D. PHILIPPE, *Les trois sagesses*, *op. cit.*, p.357-386.
[4] Th. PHILIPPE, *La vie cachée de Marie*, Trosly-Breuil, texte édité par L'Arche, 1988, p. 21 ; 35 ; 164.
[5] Cf. lettres d'Alix Parmentier (AMDP). Voir aussi Th. PHILIPPE, *ibid.*, p. 158,159.
[6] M.-L. JANSSENS, *Le silence de la Vierge*, *op. cit.*, p. 161 ; 203.

V. CROYANCE EN LA MISÉRICORDE SANS RÉFÉRENCE À LA JUSTICE

On peut repérer, dans les témoignages[1], des croyances en la miséricorde sans référence à la justice, ni à la loi. Il n'y a pas de distinction faite entre le jugement d'une personne et le jugement d'un acte. Il est interdit de juger. Il est interdit de juger même pour soi-même si un acte est bon ou mauvais. Ce qui est bon, c'est de tout dire, de tout remettre au père spirituel et au fondateur parce que lui seul sait. La phrase : « tout a été vu avec le fondateur et donc tout est dans la lumière » revient très fréquemment dans les témoignages.

VI. CROYANCE QUE LE MENSONGE EST UN BIEN, S'IL SERT A PROTÉGER L'INTIMITÉ DE L'AUTRE[2]

Cette croyance est aussi liée à l'interdit de juger son frère, interdit fondamental chez M.-D. Philippe et transmis à la communauté. Cet interdit a construit une confusion entre le jugement d'une personne, de son intention par exemple, et le jugement d'un acte qui dans la réalité détruit l'autre.

L'interdit de juger est aussi lié à une conception de la fidélité, d'une loyauté par-delà le bien et le mal qui peut aller jusqu'au mensonge. À ce sujet, son comportement lors du procès de son frère peut montrer la force de ces croyances, qui n'étaient pas partagées par tous ses frères et sœurs[3].

VII. CROYANCES CONCERNANT LA JALOUSIE, ET LE DON DE SOI

Certaines lettres de M.-D. Philippe à ses victimes témoignent d'autres croyances encore :

- Il demande à ses victimes de lui donner toute leur sensibilité, leur affectivité.
- Il promet de ne rien garder pour lui et de tout donner à Dieu.
- En s'offrant totalement à M.-D. Philippe, certaines victimes, très amoureuses, ne ressentent aucune souffrance et croient vraiment se donner ainsi à Dieu, en Marie.
- Marie-Dominique, de son côté, en refusant consciemment de s'attacher affectivement à ses victimes, croit peut-être offrir sa sexualité et la leur à Dieu.
- Lorsque certaines victimes, très attachées à M.-D. Philippe, découvrent qu'elles ne sont pas les seules élues, l'illusion s'effondre et elles ressentent de la jalousie, et/ou l'impression d'avoir été utilisées comme des prostituées.

Certains témoignages de victimes montrent cependant comment M.-D. Philippe traite la question de la jalousie, qui est à dépasser, pour vivre vraiment en Marie et Jésus un amour ouvert à tous.

[1] Archives Dr D. Struyf.
[2] Témoignages de frères.
[3] Voir chapitre 2 : « L'affaire de l'Eau vive (1952-1959) ».

Chapitre 25 :

RESSOURCES ET DYSFONCTIONNEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ À L'ORIGINE ET AUJOURD'HUI

Par Dominique Struyf

En janvier 2020, sœur Noëlle Hausman et moi-même avons été invitées par la prieure générale des sœurs apostoliques de Saint-Jean à son conseil, pour une journée de travail ensemble. Suite au chapitre général des frères en 2019 pour lequel nous avions travaillé toutes les deux, le conseil nous demandait de les aider dans la préparation du chapitre général de 2022.

Comme base de réflexion pour le travail préparatoire, j'ai proposé l'article « Santé mentale des groupes et autorité », publié dans un cahier de la *Nouvelle Revue Théologique*[1]. L'article a été vu en chapitre conventuel et les réflexions des sœurs ont servi de source pour le travail des deux commissions que j'ai accompagnées, la commission « Histoire » et la commission « Dysfonctionnements ». Au cours de leur chapitre général 2021, les sœurs apostoliques ont travaillé sur les dysfonctionnements encore présents aujourd'hui.

Pour analyser la santé et la maladie d'un groupe à partir des théories systémiques, on peut partir de plusieurs angles de vue. Au chapitre précédent, nous avons abordé l'idéal de la famille Saint-Jean (le mythe) et les croyances du fondateur. Certaines croyances ont perverti l'idéal de la communauté. Elles ont joué un grand rôle dans la construction d'un système d'abus. Pour aller plus loin dans cette analyse de la santé et des dysfonctionnements relationnels du groupe, il faut regarder comment l'idéal s'est « incarné » dans le fonctionnement de la communauté.

Pour cela, j'ai proposé aux frères du conseil du prieur général de réfléchir à partir du travail effectué par les sœurs apostoliques, à propos des dysfonctionnements encore présents aujourd'hui.

Pour qu'un système d'abus de pouvoir, d'abus spirituels et d'abus sexuels s'installe et se propage, il faut qu'il y ait eu des dysfonctionnements relationnels qui l'ont permis. Nous savons aujourd'hui que le système d'abus spirituels et sexuels était déjà présent à l'Eau vive[2]. Il existait donc bien avant la

[1] In N. HAUSMAN et D. STRUYF, *La vie consacrée. Lumières et obscurités*, Paris, CLP, 2019, p. 45-62.
[2] Voir chapitre 2 : « L'affaire de l'Eau vive (1952-1959) ».

fondation de la communauté Saint-Jean. Nous savons aussi qu'Alix P. était sous l'emprise de M.-D. Philippe depuis des années déjà, et qu'elle était elle-même victime et auteur d'abus sexuels, dans le déni du mal subi et commis par elle et par M.-D. Philippe. Les témoignages concernant Alix P. et la lecture de ses écrits nous permettent certaines hypothèses : cette femme se montre profondément amoureuse de M.-D. Philippe, soumise, aliénée jusqu'à en tomber gravement malade, totalement prisonnière des croyances de son père spirituel, M.-D. Philippe. Elle souffrait atrocement de devoir partager son bien-aimé avec d'autres femmes. Elle luttait contre la jalousie et se culpabilisait beaucoup de cette jalousie, s'efforçant d'aimer M.-D. Philippe, « le Père », jusqu'au sacrifice total d'elle-même : accepter et même aider ses sœurs à recevoir les mêmes « grâces » qu'elle, c'était souffrir au pied de la croix pour que « l'amour universel » gagne et non son amour égoïste pour M.-D. Philippe. Ce dernier était au courant de ses actes et l'encourageait dans cette voie. « J'ai une totale confiance en sœur Alix » dit-il à un frère abusé par elle, qui lui demande conseil. Alix P. justifiait ses comportements à l'aide d'arguments proches de ceux utilisés par Thomas Philippe, considéré comme le fils spirituel de Pierre-Thomas Dehau. M.-D. Philippe était quant à lui beaucoup plus prudent concernant les justifications de ses actes, même si l'on peut penser qu'il partageait globalement les mêmes croyances que Pierre-Thomas Dehau et encourageait sœur Alix dans les siennes[1].

Voilà donc le système d'abus déjà en place à Fribourg avant la fondation. Les étudiants ont facilité la contagion du système par leur admiration, leur vénération de Marie-Dominique Philippe et d'Alix Parmentier pour certains. Ils se sont mis en soumission-dépendance par rapport à leur futur fondateur. Et dès la fondation, ils sont entrés dans cette croyance, toxique et propice aux dérives sectaires, d'être les sauveurs de l'Église des derniers temps. Lorsqu'on se croit supérieur aux autres communautés, on ne demande pas d'aide à l'extérieur et on ne se laisse pas interpeller par les autres.

Il est essentiel d'essayer de comprendre les personnes et les systèmes pour ne pas passer de l'idéalisation à la diabolisation. Mais il faut aussi nommer clairement le mal[2]. Les abus commis par certains membres d'un groupe ont des conséquences sur le fonctionnement relationnel de tout le groupe pendant très longtemps. Il est donc très important de repérer les dysfonctionnements relationnels qui persistent encore aujourd'hui.

Voici ce que les sœurs nous disent dans leur introduction à ce travail sur les dysfonctionnements :

> Selon Dysmas de Lassus[3], "il n'est plus possible d'ignorer les dangers que font courir à la vie religieuse des pratiques manquant de prudence ou franchement déviantes. La vie psychique et spirituelle des personnes est en jeu […]. Le remède passe aujourd'hui par une analyse sérieuse de la situation. Il faut remonter jusqu'aux causes des dérives constatées, essayer de comprendre les processus défectueux, les risques existants, les limites à ne pas dépasser, les sécurités à mettre en place, les formations à assurer, les régulations institutionnelles à instaurer ou à améliorer. L'analyse de ces questions pourra peut-être en inquiéter certains. Mais si elle contribue à rendre la vie religieuse plus sûre, à éviter certaines dérives, à long terme, l'image de la vie religieuse devrait en sortir grandie, ne serait-ce que par l'exemple d'un regard lucide porté, de l'intérieur de la vie religieuse sur son fonctionnement."
>
> La commission "Dysfonctionnements" a eu comme objectif de souligner de manière concrète les lieux de dysfonctionnements dans les différents domaines de notre vie. Comme une maladie se voit à la lumière de ce qui est en bonne santé, nous avons regardé chaque thème en soulignant d'abord ce qui va bien, ce qui donne vie depuis l'origine et qui est resté nourrissant, même durant les dysfonctionnements. Puis il a été nécessaire de nommer les fonctionnements non sains, dès l'origine, et ceux qui sont encore actuellement à travailler. Toute cette recherche a été enrichissante car elle avait aussi comme but d'exprimer ce que nous voudrions pour l'avenir. Cette démarche nous permet déjà de faire un chemin de résilience en surmontant le choc des découvertes sur le système d'abus dans la famille Saint-Jean et dans notre congrégation. En sortant des fonctionnements non sains, nous retrouverons progressivement confiance et nous choisirons les

[1] Voir chapitre 23 : « Mécanismes de l'emprise ».
[2] Sur ce sujet, voir D. STRUYF, B. POTTIER, *Psychologie et spiritualité*, ch. 3, « Le mal », Bruxelles, Lessius, 2012.
[3] D. DE LASSUS, *Risques et dérives de la vie religieuse, op. cit.,* p. 19.

> moyens appropriés pour que les problèmes ne se reproduisent pas et que des bases nouvelles soient mises en place en gardant aussi la mémoire du passé.

Le but de ce travail est bien de retrouver confiance dans l'avenir de la communauté, mais aussi de reconstruire une confiance les uns dans les autres, confiance qui a été abîmée par les abus. Il faut pour ce faire, parler aux bonnes personnes, au bon endroit et au bon moment, d'une façon non-violente. Chez certains, la parole est encore bloquée par le traumatisme. Dans l'intérêt du groupe, il faut travailler à libérer la parole.

Les sœurs ont passé en revue différents aspects de la vie de la communauté : la vie religieuse, la vie fraternelle, la vie apostolique, le gouvernement, la formation, l'histoire et le système dysfonctionnel, la communication.

J'ai demandé aux frères du conseil général de repérer les ressources et les dysfonctionnements communs aux deux communautés. Je leur ai également demandé de réfléchir aux ressources et aux dysfonctionnements qui n'existent que chez les frères. Enfin ils ont amorcé une réflexion sur les relations frères-sœurs, qui ont été particulièrement abîmées par le système d'abus de pouvoir, d'abus spirituels et dans certains cas, sexuels.

Je ne pourrais pas rendre compte totalement du travail effectué par les frères du conseil général. Le dossier est volumineux et pourtant très incomplet : il n'est pas encore représentatif du fonctionnement de toute la communauté. Pour qu'il le soit, il faudrait que le travail soit fait aussi en chapitre conventuel, comme cela s'est fait chez les sœurs apostoliques. Il pourrait alors servir de base à la réflexion sur les processus à mettre en place pour continuer le travail de prise de conscience et de transformation.

Certains dysfonctionnements ne concernent peut-être pas toute la communauté mais ont été repérés seulement dans certains lieux. Il faudra également hiérarchiser les problèmes et définir des priorités.

Néanmoins, la réflexion des frères, qui s'appuie sur celle des sœurs apostoliques, montre une grande capacité dans la famille Saint-Jean à « métacommuniquer » sur le fonctionnement du groupe. La « métacommunication » est un outil essentiel en systémique : il s'agit de prendre de la hauteur par rapport à la vie quotidienne, pour analyser ensemble la manière dont fonctionne notre groupe d'appartenance et nos relations. C'est un outil nécessaire pour pouvoir évaluer régulièrement l'écart qui existe entre l'idéal, le mythe du groupe, et la réalité concrète vécue au quotidien. Il serait intéressant de poursuivre cette réflexion.

Ce travail d'évaluation demande aussi un travail de définition des relations dans l'idéal et dans le concret. Par exemple, la relation autorité-obéissance a été pervertie par les abus dès l'origine de la famille Saint-Jean. Dans son idéal à l'origine, il y a eu confusion entre le for interne et le for externe qui étaient mis en rivalité. L'autorité du père spirituel au for interne était plus importante que l'autorité du prieur au for externe[1].

Aujourd'hui, y a-t-il des représentations idéales partagées par l'ensemble de la communauté, qui corrigent les déformations de l'idéal de la relation autorité-obéissance de l'origine ? À l'origine, il n'y avait pas de définition claire des relations. Il y avait des règles, mais beaucoup d'exceptions étaient possibles, en référence à la miséricorde. C'était la porte ouverte à toutes les manipulations. Par exemple, dans une conférence aux novices, M.-D. Philippe parle des retours en famille pendant le temps du noviciat. Il demande au père-maître quelle est la règle. Le père-maître répond que les retours en famille sont prévus après deux ans de noviciat. Marie-Dominique Philippe enchaîne en disant qu'il y a des exceptions à la règle, que c'est la miséricorde qui prime et qu'il faut parler au supérieur des difficultés propres à chaque famille. Il n'explique pas le sens de cette règle. Un novice

[1] Selon plusieurs témoignages de sœurs et de frères (archives Dr D. Struyf).

pourrait entendre qu'il a intérêt à convaincre son supérieur des besoins de sa famille pour contourner la règle. Le message sous-jacent apparaît clairement : la miséricorde est plus importante que la loi. Comme s'il fallait opposer l'une et l'autre, comme s'il fallait choisir entre justice et miséricorde[1].

À l'origine, il n'y avait pas de travail d'évaluation régulière du fonctionnement de la communauté. Il n'y avait pas de définition concrète des lois de la relation, des droits et des devoirs de chacun, et des limites à respecter. La référence pour chacun devait être le père spirituel ou le fondateur qui discernaient avec l'Esprit Saint. Comment faisaient-ils la différence entre l'Esprit Saint et leurs projections ? Il ne fallait pas juger les actes si l'intention était bonne… Une conférence donnée par M.-D. Philippe, et utilisée par un auteur d'abus[2] pour convaincre une victime, illustre bien cette croyance en l'amour qui pourrait exister sans loi, pas même celle de l'interdit de l'inceste… Dans la vie réelle, il n'y a pas d'amour sans loi. Il n'y a pas d'altérité possible sans loi. L'ogre qui dévore ses enfants les aime comme on peut aimer le chocolat, en les réifiant, en les réduisant à un objet de consommation.

Cet idéal désincarné, sans référence à la loi, a favorisé les abus de pouvoir, les abus spirituels et les abus sexuels. Par ailleurs, les autorités de l'Église, extérieures à la communauté, n'ont pas joué leur rôle, ou n'ont pas été soutenues par la hiérarchie, pour encadrer la communauté naissante en lui donnant des bases solides et en la supervisant. Pourtant, le rapport de la visite canonique faite par l'Abbé de Lérins[3], dans les débuts de la communauté, mentionne bien les points à travailler. Le fondateur ne semble pas y avoir donné suite. Il semble qu'il n'était pas non plus supervisé, ni encadré par ses propres supérieurs dominicains.

Nous allons à présent citer quelques éléments importants du rapport des frères du conseil général, qui peuvent aider à avoir un regard diagnostique sur la communauté. Nous avons choisi dans le rapport ce qui concerne surtout les frères pour respecter les sœurs qui désirent que leur document soit avant tout un outil de travail à l'intérieur de leur communauté.

Les réflexions des frères qui vont suivre ne suffisent pas pour construire une vision globale des ressources et des dysfonctionnements dans la communauté aujourd'hui. La réflexion devrait être poursuivie en chapitre conventuel pour inclure l'ensemble des frères et hiérarchiser les problèmes. Ce texte a pour but la présentation d'une méthode de travail : Après avoir identifié les croyances qui ont perverti l'idéal, comment faire pour prendre conscience des dysfonctionnements relationnels qui sont liés à ce processus, et comment y remédier ?

I. RESSOURCES POSITIVES, FORCES DE VIE DE LA COMMUNAUTÉ, DEPUIS L'ORIGINE ET ACTUELLEMENT CHEZ LES FRÈRES

Les frères ont rendu un travail fait individuellement, dont voici des extraits :

- « À l'origine il y a eu un rapport au fondateur qui a stimulé nos consécrations à Dieu. »
- « Dès l'origine, les quatre piliers de notre vie consacrée étaient présents : la vie de prière, la vie fraternelle, la vie apostolique, la quête de vérité. »
- « Il y avait et il y a toujours une jeunesse intérieure avec tout ce que cela comporte de spontanéité, d'inventivité, mais aussi de naïveté dans le bon sens du terme. »
- « La vie fraternelle reste assez forte, malgré le traumatisme. »
- « Il y a une vraie joie dans la vie apostolique. »
- « Le désir de se former, présent dès l'origine, s'est ouvert à l'Église et aux sciences humaines. »

[1] Conférence aux novices à Rimont de 1982 ou 1983, enregistrée avec la cote « CP 8 02 », AGCSJ. Cette conférence dans son intégralité est dans les annexes générales.
[2] Conférence du 4 mars 2005 (matin) à Rimont, AGCSJ. Cf. annexes générales.
[3] Rapport sur la communauté Saint-Jean, 2 septembre 1982. Ce rapport a été lu au père M.-D. Philippe et à deux autres frères par le père Abbé (dossier Lérins, AGCSJ).

- « Il y a une prise en compte énergique et courageuse des difficultés. Ça bouge beaucoup ! Parfois trop… »
- « Il y a toujours eu un désir de vérité. Aujourd'hui, il nous permet de prendre en compte le mal des abus. »
- « Il y a une simplicité dans la vie fraternelle. »
- « Il y a de belles collaborations avec les sœurs dans la vie apostolique. Il existe de nombreuses relations frères-sœurs joyeuses, fraternelles et simples. Avoir un regard spirituel féminin sur notre vocation commune de consacrés est une richesse pour les frères. »
- « Il y a des collaborations et des encouragements mutuels frères-sœurs dans le travail d'assainissement de la communauté. »
- « Le conseil du prieur général fonctionne avec une liberté de parole, la parole du prieur général étant une parmi d'autres dans la phase de délibération. Il y a une meilleure intégration des sciences humaines. »
- « Il n'y a pas chez les frères de cloisonnement très marqué entre profès simples et perpétuels. Il y a des relations de confiance entre eux dans la vie apostolique. »

II. DYSFONCTIONNEMENTS DEPUIS L'ORIGINE ET ACTUELLEMENT CHEZ LES FRÈRES

Les observations ci-dessous sont extraites du travail fait individuellement par les frères du conseil du prieur général. À ce stade, ce n'est pas le résultat d'un travail collectif, mais une base de travail éventuelle pour la suite. Il est donc normal qu'il y ait des différences de visions à ce stade du travail.

- « Il y a un rapport négatif à la loi, à la règle, au cadre. »
- « Il y a un aspect "français" qui a dominé trop longtemps mais qui évolue. »
- « Il y a trop peu de formation à l'intelligence communautaire et à la communication. »
- « Il y a parfois une discrétion exagérée. »
- « Il y a trop de diversité dans les missions, un manque de travail sur les compétences spécifiques et sur la continuité, liée aux nombreux changements d'assignation. »
- « Il y a parfois une confusion entre l'autorité du prieur et celle du chapitre conventuel : les frères ont parfois du mal à savoir ce qui relève de l'autorité de qui. Il y a parfois une tendance du supérieur à régler seul les difficultés des frères et sans se faire aider de son conseil. »
- « Il existe des mécanismes d'évitement très marqués qui font que l'on aura tendance à ne pas réellement traiter les problèmes. Ce mécanisme est utilisé aussi par certains frères pour éviter d'être dérangés. Il leur suffit de se mettre en colère au moment où l'on commence à aborder un sujet sensible : le réflexe habituel de la plupart des frères sera alors de ne pas insister pour éviter la confrontation… »
- « Il y a encore un attachement à des slogans qui semblent remplacer certaines mises en œuvre concrètes. Par exemple, on insiste sur la dimension monastique de notre liturgie mais on vient en anorak avec un bonnet à l'office… Il y a encore des incohérences entre le "dire" et le "faire". »
- « Il existe encore une tendance à créer des structures imprécises et trop dépendantes d'un mode de fonctionnement des personnes qui les ont créées. »
- « Il y a une tendance chez les frères à se constituer un domaine privé non soumis à l'autorité de leurs supérieurs, par exemple dans le domaine des apostolats. »
- « Il y a une peur des supérieurs d'être accusés d'autoritarisme et une absence de culture de la sanction. Cela rend l'exercice de la charge d'un prieuré d'autant plus difficile. Il y a une tendance de l'autorité à utiliser la manipulation pour éviter les conflits. »
- « Il y a un décalage entre l'exigence de certaines de nos normes et le manque de rigueur dans leur application. Un certain nombre de règles du directoire sont quasiment impossibles à tenir. On s'habitue donc à ne pas les respecter et on finit par considérer les règles comme accessoires. »
- « Dès l'origine, des mots piégés utilisés dans notre vocabulaire ont entraîné des déviances : amour d'amitié, primat de l'intention, finalité, miséricorde, bienveillance, subsidiarité, délégation, responsabilité, travail et efficacité, distance, proximité et intimité, maternité, affectivité, discrétion et secret, humilité et pauvreté, confiance, subjectif et objectif, vérité et transparence. »
- « Il y a une incertitude aujourd'hui sur ce qui est bon à garder et ce qui est à rejeter, par manque de recul sur la mise en lumière du système dysfonctionnel. Il y a un manque de prise de conscience du fait que chacun a participé au système dysfonctionnant. Il y a un refus de voir la gravité de la situation pour certains frères. »

- « La difficulté d'accueillir un point de vue différent persiste encore aujourd'hui. »
- « Des frères qui ont été en responsabilité ont de la peine à se remettre en cause, à envisager l'hypothèse que leurs propres failles soient entrées en résonance avec celles du fondateur. Leur obéissance est dès lors seulement matérielle. (Laissons de côté quelques cas de désobéissance caractéristique.) Ayant de l'influence sur d'autres frères, ils ralentissent le processus de prise de conscience du mal et de conversion de la communauté. »
- « Il y a une tendance à privilégier son œuvre apostolique plutôt que le service du bien commun. Il y a une tendance à l'individualisme. »
- « Il y a une vision de la femme qui n'est pas ajustée, qui est condescendante. Il y a un manque de communication entre les sœurs et les frères et une tendance à la domination de la part des frères. »
- « Il y a eu durant au moins 15 années de nombreux manques de respect des frères vis-à-vis des sœurs apostoliques, et même une forme de mépris. Il y a eu des intrusions dans le gouvernement des sœurs, au mépris de leurs autorités. Ces attitudes machistes ont blessé les sœurs de la première génération et provoquent encore aujourd'hui des réactions défensives par rapport aux frères. »
- « La culture d'abus et les théories sur l'amour d'amitié ont favorisé l'émergence des amitiés particulières non chastes et des attitudes de séduction et de manipulation. »
- « Il y a eu beaucoup d'orgueil intellectuel et d'arrogance de la part des frères. »
- « Il y a eu beaucoup de manque de maturité affective qui a provoqué beaucoup de dégâts dans les accompagnements spirituels. Il n'y avait pas de vraie paternité. Il y avait un manque de vérité et d'engagement à l'égard des autres. »
- « Nous avons accepté les injustices sous prétexte de miséricorde. »
- « Il y a un manque d'outils pour gérer les situations difficiles. »
- « Du côté des frères, nous n'avons pas suffisamment pris le temps de réfléchir et de nous former à la coopération avec des femmes et des religieuses, alors qu'elles sont proches de nous et que les lieux à problème sont très nombreux. »

III. ANALYSE ET COMMENTAIRES

Identifier les ressources de la communauté dès l'origine et aujourd'hui est une étape fondamentale avant d'aborder l'analyse des dysfonctionnements. En effet, c'est à partir de ses ressources qu'un groupe peut se transformer. De plus, dans un processus de résilience, de guérison d'un traumatisme, la prise de conscience des forces qui n'ont pas été détruites est essentielle pour donner de l'espoir et mobiliser le groupe pour construire l'avenir. Ce processus a débuté dès le début de la prise de conscience du mal lors du chapitre général de 2013. Frère Gabriel nous décrit dans le chapitre suivant tout ce qui a déjà été mis en place pour reconstruire la communauté sur des bases saines.

Dans ce chapitre, je n'ai pas abordé l'entièreté du travail des frères et sœurs sur le sujet. Le dossier complet est disponible pour ceux qui devront poursuivre, définir les priorités, et organiser la suite du chemin de résilience.

Pour ce faire, la liste des dysfonctionnements ne suffit pas. Il faut se poser certaines questions :

Les dysfonctionnements que j'observe sont-ils liés aux aspects pervertis de l'idéal de la communauté, aux croyances de M.-D. Philippe qu'il a transmises, aux mots–piégés ?

Les mots piégés font partie du mythe de la communauté depuis l'origine. Ils ont participé à la définition d'un « idéal relationnel » pathologique, qui n'est pas encore conscient pour tous. Par exemple, les injustices qui ont été acceptées sous prétexte de miséricorde existent-elles encore ? Comment se définit aujourd'hui le rapport entre justice et miséricorde ? Y a-t-il un nouvel idéal commun, partagé par tous, qui permet de garder l'idéal de miséricorde, constitutif de l'identité de la communauté, en le débarrassant de ses pièges dans un juste rapport à la loi, à la justice, aux cadres, aux conséquences-sanctions des actes injustes ? La lettre du prieur général aux frères, pour annoncer les sanctions, est un bel exemple de travail sur ce sujet[1].

[1] Lettre *Sanctions et réconciliation*, 17 janvier 2022, AGCSJ.

Un autre exemple de séquelles du passé concerne le rapport à l'autorité. À ma connaissance, il n'existe pas encore, dans la famille Saint-Jean, une redéfinition commune idéale et partagée de ce que devrait être l'autorité, l'obéissance, et la liberté de décision des frères aux différents niveaux.

L'autorité peut être devenue très difficile à assumer par ceux qui acceptent ce service. Il y a parfois des prises de pouvoir illégitimes, des manipulations, des angoisses, des alliances de médisance ou de calomnies contre l'autorité, parfois en impliquant des personnes extérieures. Il y a une confiance à reconstruire sur des bases saines, une prise de conscience à développer, une maturité à acquérir pour que chacun puisse faire alliance avec les responsables et travailler au bien commun ensemble.

La famille Saint-Jean a été imprégnée dans son fonctionnement par la personnalité du fondateur. Julie Saint Bris développe dans un prochain chapitre les traits de fonctionnement narcissique que nous avons repérés chez M.-D. Philippe à partir des témoignages.

« On se sentait supérieur aux autres », reconnaissent certains frères. « On se prenait pour les sauveurs de l'Église ». Les frères se croyaient supérieurs aux sœurs. Les consacrés se croyaient supérieurs aux laïcs. Les accompagnateurs spirituels prenaient un pouvoir illégitime sur la vie d'autrui, en toute impunité. Comme le dit aujourd'hui un frère : « On a perdu notre illusion de supériorité. Mais on a gagné en humilité ».

Quand un groupe fonctionne de façon narcissique, la maturité ne se construit pas. On peut alors tourner en rond dans le fameux triangle dramatique de Karpman bourreau-victime-sauveur : « Le triangle dramatique de Karpman est à la base des jeux psychologiques de manipulation de la communication. C'est une figure d'analyse transactionnelle proposée par Karpman en 1968, qui met en évidence un scénario relationnel typique entre victime, persécuteur et sauveur[1] ».

Aujourd'hui, une grande partie de la communauté est consciente de ces scénarios relationnels pathologiques. Mais cette prise de conscience n'a pas été faite par tous. Elle est aussi rendue difficile parce que ce fonctionnement existe aussi dans l'Église et dans la société. Certaines victimes peuvent, sans s'en rendre compte, devenir les bourreaux de leurs autorités, qui ne le méritent pas et ont parfois elles-mêmes été victimes. Certains responsables d'Église, ou certains médias, peuvent se prendre pour des sauveurs et devenir eux aussi les bourreaux des frères et sœurs actuels qui essaient honnêtement de reconstruire la communauté sur des bases saines. Ce n'est pas le cas de tous, heureusement. Comment soutenir la parole des victimes, qui est indispensable aux prises de conscience, d'une façon constructive pour tous, et sans confusion entre le passé et le présent ? Il arrive aussi que l'on confonde l'abus sexuel dans une relation asymétrique où l'un a clairement la responsabilité de l'autre et le non-respect du vœu de chasteté par un consacré qui tombe amoureux ou est dépassé par ses pulsions. Dans ce dernier cas, il ne s'agit pas d'abus, parce qu'il n'y a pas de relation d'emprise. Yves Dagrégorio s'est penché sur les mécanismes de l'emprise pour nous aider à bien faire la distinction.

Dans le triangle dramatique de Karpman, les personnes endossent des rôles qui changent à leur insu. On passe de la place de sauveur à celle de victime ou de bourreau sans s'en rendre compte. Il n'y a pas de réelle prise de conscience de la place que l'on occupe et de la responsabilité de chacun. Par exemple, les victimes qui attendent de leur congrégation qu'elle les guérisse et devienne leur sauveur, se transforment facilement en bourreau pour leurs autorités et leurs pairs et s'enferment elles-mêmes dans une identité de victime qui les piège. Il faut sortir de sa propre famille pour guérir d'un mal grave que nos parents ou nos responsables nous ont fait, et prendre notre vie en main.

La découverte qu'un adulte peut être réellement victime d'abus sexuels est récente. L'emprise, qui ne permet pas de donner vraiment son consentement, n'était pas prise en compte. La victime d'abus n'est pas coupable d'une faute ! Mais pour guérir de l'emprise, elle doit reprendre sa vie en main et réfléchir à sa propre histoire, sortir d'un fonctionnement fait de manipulations. La responsabilité de sa propre vie lui a été volée à cause de l'emprise. Elle doit retrouver ce sentiment d'être responsable

[1] *Triangle dramatique*, Wikipédia, consulté le 11 mars 2022.

de sa propre vie, sinon elle risque de s'enfermer dans cette identité de victime. Elle risque de s'identifier tout entière au mal qu'elle a subi, ce qui n'est pas un chemin de vie.

Ces oscillations du triangle dramatique sont encore présentes aujourd'hui dans la famille Saint-Jean, sous une autre forme : ceux qui nient ou qui minimisent le mal subi par les victimes se transforment en bourreaux pour elles sans en avoir conscience et entretiennent le système narcissique déshumanisant qui a piégé les auteurs autant que les victimes.

Il y a encore d'autres questions à se poser.

Les dysfonctionnements que j'observe sont-ils liés à un clivage de la communauté ? Entre l'idéal qu'elle exprime et le fonctionnement réel ?

Ce clivage existait chez Marie-Dominique Philippe, qui se remettait difficilement en question. Les paradoxes de sa personnalité, dont nous avons parlé au premier chapitre[1], en sont sans doute une illustration. De plus, l'absence de relecture de vie, de discernement des vocations, la disqualification de la psychologie, l'absence d'évaluation des dysfonctionnements, tout cela a contribué à construire un idéal hors-sol, et un clivage interne chez les auteurs d'abus et les victimes, entre vie spirituelle et vie psychique.

M.-D. Philippe avait une vision de la miséricorde exprimée en slogans :

> Ne pas juger l'autre parce qu'on ne connaît pas son intention. Et de toute façon, même si les actes ne sont pas tout à fait purs, ils sont assumés par la miséricorde de Dieu[2].

En exprimant ainsi sa façon de discerner le bien et le mal, M.-D. Philippe ne fait pas la différence entre la personne et son acte. On peut juger un acte mauvais sans juger une personne. On doit juger le mal qui est fait à quelqu'un. D'autre part, M.-D. Philippe se préoccupe plus de celui qui commet le mal que de la victime qui se plaint. Il n'hésitera pas à disqualifier une victime qu'il accompagnait en la faisant passer, au Saint-Office, pour une malade psychiatrique lors de l'enquête au sujet de l'Eau vive [3]. M.-D. Philippe ne semble pas capable d'une véritable altérité. Il ne semble pas capable de remettre en question ses croyances lorsque, dans la réalité, elles construisent des comportements destructeurs pour autrui. Était-il aveuglé par sa relation à son oncle, son accompagnateur spirituel ? Nous consacrons plus loin un chapitre[4] au sujet des relations de M.-D. Philippe avec sa famille.

Les traces de clivage aujourd'hui se retrouvent dans les dysfonctionnements suivants nommés par certains frères :

- Les blessures de la relation Frère - Sœur : par exemple, un comportement pratique qui ne tient pas encore compte de leur place dans les décisions et leurs conséquences.
- Des tendances à se constituer un domaine privé non soumis à l'autorité, concernant les apostolats.
- La présence de règlements impossibles à respecter.
- Une incohérence entre l'idéal exprimé et le comportement dans la réalité.
- Un dévouement extrême dans la mission et une absence d'investissement dans la vie communautaire.

Le déni du mal ou la minimisation de celui-ci construit des clivages dans la communauté. Mais l'on ne peut regarder le mal sans s'effondrer si l'on n'a pas d'abord regardé le bien qui existe aussi et cela depuis l'origine.

Et le mensonge pour protéger l'intimité des autres et la sienne, le mensonge par « loyauté » ? Existe-t-il encore ? Ce fut une manipulation très puissante pour propager les abus.

---

[1] Chapitre 21, II.
[2] Témoignages de frères et de sœurs (archives Dr D. Struyf).
[3] ACDF.
[4] Chapitre 28.

Les dysfonctionnements décrits ne concernent pas tous les lieux, ni tous les frères, ni toutes les sœurs. Il faut donc identifier où se passent les problèmes et leur degré de gravité. Dans le dossier écrit par les sœurs pour le chapitre général, certains dysfonctionnements ne concernaient qu'une seule personne ou qu'un seul prieuré. D'autres concernent l'ensemble du fonctionnement du groupe. Personnellement, je n'ai pas les éléments qui me permettraient de hiérarchiser les problèmes. Ce serait un travail à poursuivre.

Chapitre 26 :

ET MAINTENANT ?
MOYENS DE RÉSILIENCE, MOBILISATION DES FORCES DE VIE, FORMATION

Par Gabriel Hibon

L'objectif de la commission interdisciplinaire est de dynamiser un travail entre frères, de susciter un débat et de favoriser la créativité dans le processus déjà engagé de transformation et de guérison de la famille Saint-Jean. Ce but rejoint celui de la commission pour l'accompagnement et la formation à l'affectivité mise en place par les frères (COFASA) : des deux côtés le travail de fond consiste à « mettre des mots sur les maux », à contribuer à réparer le mal, en vue du bien et de l'épanouissement des frères dans leur vocation. Ainsi, les stratégies de formation identifiées par la COFASA ont aussi comme but de dégager ces forces de vie et ressources loin des distorsions qui les ont détournées en lieux d'abus.

Les diagnostics — lourds, mais nécessaires pour débusquer les dysfonctionnements et abus — nous permettent de reprendre pied dans notre vocation, en repartant des ressources et forces de vie qui sont présentes depuis la fondation ou mises au jour depuis.

Comme l'écrit le Dr D. Struyf : « Identifier les ressources de la communauté dès l'origine et aujourd'hui est une étape fondamentale avant d'aborder l'analyse des dysfonctionnements. En effet, c'est à partir de ses ressources qu'un groupe peut se transformer. De plus, dans un processus de résilience, de guérison d'un traumatisme, la prise de conscience des forces qui n'ont pas été détruites est essentielle pour donner de l'espoir et mobiliser le groupe pour construire l'avenir. [1] »

Les deux commissions mettent en lumière ceci de frappant : les principaux « dons » caractéristiques de Saint-Jean depuis le début, sont aussi ceux dont les faiblesses graves ont conduit à des

[1] Voir chapitre 25 : « Ressources et dysfonctionnements de la communauté à l'origine et aujourd'hui ».

catastrophes[1]. Ceci eut lieu selon les paradoxes et contradictions analogues qu'on trouve à leur source dans les comportements du père M.-D. Philippe.

I. LES QUADRANTS D'OFMAN

Pour identifier ici certains des principaux dons de Saint-Jean, on pourrait partir de l'exercice d'introspection fait à l'aide des « quadrants d'Ofman »[2] lors des réunions vicariales de 2020-2021.

Les 91 quadrants complets récoltés peuvent servir d'indicateur de tendances : ils expriment les « qualités fondamentales » de notre communauté qui sont venues en premier à l'esprit des frères qui se sont livrés à cet exercice.

Adaptées à notre communauté, deux questions étaient posées pour identifier une qualité fondamentale :

1) Qu'est-ce que j'ai apprécié dans la communauté et qui a de la valeur ?
2) Qu'est-ce que les autres apprécient dans la communauté ?
3) Pour identifier le défi (la qualité complémentaire, la ressource) trois questions étaient posées :
4) Qu'admirons-nous chez les autres ?
5) Qu'est-ce qui nous demande un effort mais que nous considérons souhaitable ?
6) Qu'est-ce que les autres nous souhaitent ?

Voici le résultat, regroupé par grands thèmes, en concentrant l'attention explicitement sur les qualités fondamentales et leurs défis, puisqu'il s'agit de dégager certains des dons de la communauté.

- La quête de la vérité est nommée 23 fois,
- la charité fraternelle et l'amitié 20 fois,
- la vie de prière et la recherche de la sainteté 20 fois,
- le dynamisme et la jeunesse de cœur 8 fois.
- Le reste des qualités vient loin derrière, souvent en une seule occurrence[3].

Détaillons chacune des 4 qualités fondamentales qui sont ressorties de cet exercice, avec d'une part les diverses formulations qu'elles ont reçues, et d'autre part les qualités complémentaires (ressources) qui leur ont été apposées.

---

[1] L'adage dit : *Corruptio optimi pessima* (la corruption de ce qu'il y a de meilleur aboutit au pire).

[2] Méthode mettant en corrélation, pour une personne, une Qualité, un Piège, un Défi et une Allergie (ce qui agace). Ofman est parti de l'affirmation que nous sommes tous nés avec des qualités fondamentales. Chacune de ces qualités, pour la même personne, a son Piège, son Défi et son Allergie, et ceci est valable pour une communauté. Une Qualité fondamentale en excès devient un Piège. Pour contrebalancer cet excès, il faudra développer une qualité complémentaire-ressource, c'est le Défi. Et c'est cette qualité complémentaire qui, en excès, deviendra l'allergie, ce qui agace. Combiner Qualité première et Défi contribue à faire disparaitre les Pièges et les Allergies : il s'agit de trouver le juste contrepoint à la qualité fondamentale pour lui permettre de durer sans devenir piège. À l'inverse, développer ses qualités sans penser à les co-développer avec leurs compléments-opposés constructifs, voue probablement aux comportements d'échecs.
Pour plus de précision, voir les deux sites dont cette note est inspirée : https://readyforchange.fr/quadrant-dofman et https://www.processcommunication.fr/popup/news/42
Lors des réunions vicariales, en visio conférence de 2020-2021, les frères ont pratiqué cet exercice d'introspection sur le coup. Ce qui explique le relativement petit nombre de quadrants complets. D'autres quadrants étaient incomplets ou hors sujet.

[3] Ces qualités nommées rarement sont : authenticité, liturgie, diversité, souplesse, attention aux personnes, miséricorde, sens de la finalité, sens ecclésial, liberté, esprit de famille, ouverture à tous et à tout.

1) **La quête de la vérité,** qui est apparue sous quatre formes : la formation et l'enseignement à l'école de maîtres ; la vitalité de l'intelligence et l'analyse ; la philosophie comme sagesse ; la prédication et la doctrine.

    - **Les qualités complémentaires** souhaitées peuvent être rassemblées en cinq groupes :
    - humilité (nommée 5 fois), écoute dans la foi, tolérance, écoute et ouverture
    - souci des choses concrètes, sagesse et réalisme qui intègrent le « comment »
    - formation humaine et incarnation
    - ouverture à la complémentarité et à d'autres penseurs
    - rester des contemplatifs

2) **La charité fraternelle et l'amitié**. Elles sont aussi apparues sous les formulations suivantes : fraternité, bonté des frères et bienveillance, simplicité fraternelle, proximité.

    - **Les qualités complémentaires** souhaitées peuvent être rassemblées en six groupes :
    - vie commune organisée, règles et structures communautaires acceptées, selon un but clair
    - authenticité et limites claires de l'affectivité, juste distance, maturité
    - promouvoir la communion et la fierté de l'appartenance
    - parler vrai, courage de ses opinions, et correction fraternelle
    - justice, sens de la loi, du droit, de l'institution
    - ouverture ecclésiale (charité hors les limites de la communauté)

3) **La vie de prière, la vie spirituelle et la recherche de la sainteté**. Elles sont apparues sous les formulations suivantes : intimité avec le Christ, oraison et adoration, primat du théologal, sens des choses d'En-Haut, mystique.

    - **Les qualités complémentaires** souhaitées se rassemblent en quatre groupes :
    - pauvreté et acceptation de l'incertitude, humilité
    - écoute des autres, vision ecclésiale, prier selon d'autres chemins
    - réalisme des choses matérielles, acquisition de compétences humaines et chrétiennes, prudence, psychologie et réalisme humain
    - simplicité, équilibre et humilité

4) **Le dynamisme et la jeunesse de cœur**, apparus aussi sous la forme de la liberté, la joie, la spontanéité, l'enthousiasme et la vitalité

    - **Les qualités complémentaires** souhaitées se rassemblent en trois groupes :
    - enracinement et fidélité dans la durée
    - équilibre, tempérance, obéissance à la règle ; sérieux sans se prendre au sérieux ; organisation
    - être une personne de foi et d'Église

Les 4 qualités fondamentales nommées ci-dessus sont celles qui sont perçues spontanément par un certain nombre de frères de toutes les régions du monde. On y retrouve trois des quatre piliers qui servent à définir notre vie :

- vie de prière
- vie communautaire
- vie d'étude
- vie apostolique.

Seule la vie apostolique n'apparaît pas nommée explicitement ici parmi les qualités fondamentales perçues chez les frères de Saint-Jean, dans les 91 quadrants. C'est une constatation à reprendre.

II. … ET LES DONS CARACTÉRISTIQUES

À partir de ce constat, de l'enquête du Dr D. Struyf et de la COFASA, il me semble que l'on pourrait faire ressortir, sans être nullement exhaustif, trois dons parmi les dons principaux qui sont toujours présents dans la communauté. Ils ont donc aussi été — ou sont encore parfois — le lieu de dysfonctionnements, et pour autant sont vraiment des lieux-ressources actuels pour rebâtir. Ces dons pourraient être résumés comme suit pour servir de base à une recherche, un questionnement et un débat.

1/ Premier don : une vie fraternelle marquée par la simplicité, l'accueil, l'ouverture, une volonté d'attention aux personnes

Mais, paradoxalement, une vie commune qui a pu laisser aussi des frères dans un véritable esseulement, sans véritable écoute profonde. Une vie commune avec des pratiques incluant beaucoup d'individualisme et des relations vécues comme déshumanisantes, car ne laissant pas assez de place à l'altérité, à l'attention à l'autre comme autre, par exemple en se faisant soi-même la règle du jeu, utilisant les institutions et les autres à son gré (traits retrouvés chez M.-D. Philippe) [1]. Nous avons pu parfois vivre, dans la vie pratique, comme si l'autre n'existait pas[2]. Le manque d'altérité dans les relations personnelles viendrait aussi d'un manque de relation à la partie affective de soi et à un « moi unifié ». En particulier, le fait de ne pas savoir reconnaître son identité personnelle, émotionnelle, affective, et de ne pas savoir (ou s'autoriser à) reconnaître ses authentiques besoins personnels, ont pu conduire par conséquent à les ignorer chez les autres.

La force de la vie fraternelle, bien présente, serait à renouveler, entre autres, dans la qualité des relations personnelles, c'est-à-dire, comprise dans son sens profond, humanisant et intégral, par la « chasteté » qui permet de respecter l'autre, comme évoqué à l'instant.

2/ Deuxième don : le zèle, l'enthousiasme et la créativité apostoliques sont une force de la communauté

Mais cela a aussi pu être abîmé par le manque de préparation sérieuse « professionnelle » dans bien des missions, et la suspicion à l'égard des spécialisations : conduisant à beaucoup d'improvisation et à des difficultés à coopérer (entre frères, sœurs, laïcs, et avec les diocèses).

Nous avons aussi été conduits à « utiliser » des personnes désireuses de se mettre au service des frères, voire à les mettre dans une situation de dépendance vis-à-vis de la communauté ou de tel frère (non sans cléricalisme).

L'enthousiasme et la créativité apostolique, missionnaire, seraient à renouveler, par exemple en revenant à Evangelii Nuntiandi (encyclique de Paul VI, 1975) et Evangelli Gaudium (encyclique de François, 2013). Apportons notre audace et notre originalité, non pour ramener à nous mais pour contribuer à l'Église dans sa mission, en nous formant selon des méthodes éprouvées ou nouvelles. Mais, au-delà des méthodes, en revenant au cœur de l'annonce de la Croix du Christ liée à sa Résurrection, dans le contexte du monde très déchiré par des forces de mort. Ce kérygme, les frères de Saint-Jean ont des talents et des audaces pour l'annoncer à toutes sortes de personnes et de

[1] C'est en rapport à la place et au respect donnés à l'autre (l'altérité) que la "chasteté" humanisante est explicitée longuement et avec nuances dans le document de la COFASA : Formation initiale à la chasteté (24/08/2021).

[2] Une boutade nous a autrefois désignés comme "un troupeau de chats". Le fait est que nous pouvions nous comporter aisément comme des électrons libres — à l'instar de comportements du père Philippe — alors même que cela ne prémunissait évidemment pas des abus de pouvoir et de conscience perpétrés, entre autres entre frères.

situations. À l'écoute des attentes de nos contemporains, plus que de ce que nous voudrions absolument donner.

3/ La recherche de la vérité est aussi une force de vie de la communauté, ainsi que la capacité qu'elle donne de dialoguer avec nos contemporains, notamment grâce à l'articulation entre foi et raison

Mais elle a aussi été identifiée à l'étude, et spécialement de la philosophie, trait fort chez M.-D. Philippe. D'une part l'accent mis sur l'étude a conduit à négliger la vérité dans nos manières de vivre. D'autre part, la prédominance de la philosophie a conduit à une anthropologie carencée : plus philosophique (au sens des forces naturelles de l'intelligence) que proprement chrétienne, centrée sur le Christ. Les deux dimensions de la psychologie et de l'histoire étant en outre occultées.

La recherche de la vérité serait à renouveler entre autres par la sagesse biblique et chrétienne, par la vérité pratique (respect du droit, de la justice, de la morale...), par l'attachement à la Tradition de l'Église, et par l'intégration de la richesse et de la complexité de notre psychisme et de l'histoire (personnelle, familiale, communautaire, culturelle). Être accompagné est important aussi de ce point de vue, dans une démarche ecclésiale.

III. REVUE DES PRINCIPALES INITIATIVES PRISES PAR LES FRÈRES POUR RÉPONDRE À LA SITUATION D'ABUS ET OUVRIR DES CHEMINS DE VIE

A. Les chapitres généraux

2013 : chapitre général présidé par frère Thomas Joachim, prieur général

Celui-ci informe qu'il a eu connaissance d'abus sexuels commis par le fondateur. Déclaration du chapitre qui se positionne et fait part également de l'existence d'abus commis par des frères, et prend deux décisions :

- La création d'une commission doctrinale chargée de repérer d'éventuelles erreurs philosophiques ou théologiques pouvant se transmettre au sujet de la chasteté dans notre congrégation.
- La création d'une cellule d'écoute et la mise en place de procédures pour un meilleur traitement des cas d'abus sexuels

2014 : mise en place d'une cellule d'écoute à l'usage des frères

Père Étienne Garin s.j. et Mme Brigitte-Violaine Aufauvre.

2015 : autres mises en œuvre des résolutions de 2013

- Promulgation de procédures internes normatives pour les cas d'abus.
- Institution d'une commission de trois frères pour le traitement des cas d'abus.

2016 : chapitre général en présence de Mgr Blondel, commissaire pontifical. Rapport de frère Martin Sabathé, maître des études, répondant à la demande du chapitre général 2013 : « Rapport doctrinal sur la chasteté » (avril 2016)

Une synthèse en sera cosignée par les responsables des études des trois branches de la famille Saint-Jean en février 2017. Elle relève « un certain nombre de points concernant l'éthique de l'amour d'amitié sur lesquels nous devons veiller, d'autant qu'ils ont pu servir à justifier des conduites inadmissibles » et donne 9 points d'attention.

Juin 2016 : lettre du Cardinal Braz de Aviz, préfet de la CIVCSVA[1]

Des remarques nous sont faites sur le discernement des vocations, la place trop grande de la philosophie au noviciat, le manque de diversité des enseignants et des références intellectuelles, l'équilibre des études, la formation des formateurs, le nombre de départs et les manques de persévérance.

Il y est aussi question de la formation à la chasteté, l'enseignement de l'amour d'amitié qui « dépasse le cadre légitime de la réflexion philosophique », des abus, spécialement dans le cadre de la direction spirituelle, du cas du père Marie-Dominique Philippe et de sœur Alix Parmentier.

Plusieurs encouragements : « Que des jeunes puissent être appelés à la vie religieuse dans votre Famille est un bien pour eux et pour l'Église. », la validation de plusieurs intuitions fondatrices comme le patronage commun de la Vierge Marie et de saint Jean ou la place donnée à l'étude, « réponse juste à un besoin de l'annonce de l'Évangile et de la pensée de l'Église dans la société actuelle ». Les réactions du gouvernement et la justesse des orientations récentes sont confirmées.

Mai 2019 : chapitre général, première session

- Rapport d'activité de la commission SOS abus, rendu public.
- Quantification des abus, leur nature, les justifications invoquées, les conséquences pour les victimes.
- Constat des aspects systémiques des abus.
- Chapitre électif : élection de frère François-Xavier Cazali, prieur général, précédemment secrétaire de la commission SOS abus.

Novembre 2019 : chapitre général, deuxième session

- Relecture historique, le point fait sur l'affaire de l'Eau vive (du père Thomas Philippe) complétant le tableau fait par la commission SOS abus.
- Écoute de victimes dont un frère abusé/abuseur.
- Intervention d'un expert en psychologie et systémique pour une hypothèse de diagnostic.
- Déclaration du chapitre général sur la relation au fondateur : décentrement par rapport à sa personne ; il ne peut pas être la référence pour l'actualisation du charisme de la communauté aujourd'hui, il n'est plus, en outre, le référent de notre formation. Ses textes, y compris ses textes fondateurs comme la Règle de vie doivent faire l'objet d'un discernement.
- La décentralisation du gouvernement.
- Demande qu'une commission interdisciplinaire soit créée pour faire la lumière sur les abus dans la famille Saint-Jean.

Suites du chapitre général

Rencontre de Saint Jodard en janvier 2020 avec les 140 frères présents en France, sur le contenu de la 2e session du chapitre général : témoignages de personnes victimes, lecture de l'exposé sur l'implication du père Marie-Dominique dans l'affaire de l'Eau vive, et de l'hypothèse de diagnostic du Dr Struyf. Échanges entre les frères. Des rencontres similaires ont eu lieu pour les différentes régions du monde.

B. La commission SOS abus

- *Mars 2015 : institution.* Elle est composée de trois frères, dont un canoniste et un vicaire du prieur général. Elle est saisie par le prieur général lui-même.
- *Septembre 2016 :* **3 nouveaux membres s'y ajoutent :** le vicaire général (secrétariat et coordination), une psychologue, un avocat.

[1] Congrégation pour les Instituts de Vie consacrée et les Sociétés de Vie apostolique.

- *Novembre 2018 :* création et diffusion de l'adresse « sos.abus@stjean.com » qui favorise la saisine directe de la commission.
- *Février 2019 : le prieur général demande un examen critique du fonctionnement de la commission* par Mme Ségolaine Moog (directrice à la Conférence des Évêques de France du Service national pour la protection des mineurs).
- *Avril 2019 : rapport (17 pages) à l'intention du chapitre général*, puis rendu public et accessible sur notre site internet.
- *Automne 2019 : nomination d'un président extérieur à la* **communauté**, M. Olivier Échappé (Magistrat et universitaire, conseiller à la Cour de cassation). Les deux frères membres ne sont pas dans le gouvernement.
- *Fonctionnement actuel de la commission :* 4 laïcs et deux frères, qui se réunissent régulièrement. Ces laïcs sont pour deux d'entre eux juristes (un magistrat et un avocat, ayant tous les deux des compétences en droit canonique), pour deux d'entre eux psychothérapeutes.

C. Formations par vicariat

À l'échelle de la congrégation, il faut noter :

a. Formation sur vision et leadership

Sessions pour les prieurs en 2014/15 données dans tous les vicariats.

- frère Jean Marie : La gouvernance à la lumière des sciences humaines
- frère Martin : Réflexion spirituelle

b. Formation sur l'accompagnement des frères

Sessions de 5 jours pour les prieurs, 2017/2018, données dans chacun des 7 vicariats

- frère Jean-Marie : La gouvernance à la lumière des sciences humaines
- frère François-Frédéric : Réflexion philosophique
- frère Thomas J. : Réflexion théologique et spirituelle

Ces Sessions ont donné lieu à 3 documents, disponibles sur l'extranet des frères :

- Apport des sciences humaines sur la gouvernance (11 pages)
- *Vademecum* du prieur (11 pages)
- *Vademecum* II : Formation des prieurs (62 pages).

c. Études et formation initiale

Nomination d'un professeur docteur en théologie morale à Rimont, pour renforcer l'étude de cette partie de la théologie.

D. La commission pour la formation à l'accompagnement

En 2017-2018 a été formée une commission sur l'accompagnement des personnes et la communauté tout entière a été sollicitée sur ce sujet. Dans la suite du chapitre général de 2019 et du rapport de la commission SOS abus, elle est devenue la COFASA (commission sur la formation à l'accompagnement spirituel et de l'affectivité) incluant des professionnels extérieurs à la communauté, avec comme missions : porter la question de l'accompagnement et spécialement dans son lien avec l'affectivité et la chasteté, et proposer des moyens de formation et des axes pour les

pratiques qui préviennent les abus[1]. C'est en vue de cela que la commission s'est attelé à la recherche des causes des abus.

Trois axes d'attention se sont donc dégagés :

- la connaissance de soi, avec l'aide de professionnels externes, plus particulièrement dans l'ordre de la vie affective et sexuelle.
- la relation fraternelle comme centrale dans notre vie relationnelle, et donc aussi de chasteté
- les fondamentaux de la relation d'accompagnement.

La COFASA poursuit son travail sur la formation affective des frères ainsi que sur la formation à l'accompagnement, et passe progressivement le relais à des équipes COFASA par régions du monde, avec des réalisations diverses, impliquant des intervenants extérieurs. Citons la session au Puy-en-Velay (novembre 2021) pour 75 frères de France et la session à Banneux (janvier 2022) pour la pro-province Europe. La session du Puy est emblématique, car elle a permis d'aborder les 3 axes susnommés :

- La connaissance de soi pour aborder le mystère de l'autre.
- La relation fraternelle comme centrale dans notre vie relationnelle et donc dans notre vie de chasteté : avec le père Rémi de Maindreville sur « La chasteté en communauté. Vivre des relations justes ».
- La relation d'accompagnement comme cas particulier de notre vie relationnelle et comme lieu d'interaction entre le personnel, le communautaire et la mission, avec Mme Aude Corvaisier-Riche.

Des documents de référence ont été produits :

- un « *Guide* » des bonnes pratiques pour la direction spirituelle »
- Une lettre du prieur général (23 mars 2020) « *Sur l'accompagnement spirituel* »
- « *Formation initiale à la chasteté* » (mai 2021)
- « *Formation initiale et permanente à l'accompagnement spirituel* » (mai 2021)[2]

E. Autres initiatives, depuis 2013

- Réunion de travail pour les formateurs sur la question de la pédophilie et des abus.
- Sessions de formation pour tous les frères sur la pédophilie et les abus avec des spécialistes et la déléguée de la CEF : Mme Ségolène Moog, père J.-F. Noël, Dr Gérard Ribes et le père Danto.
- Formations pour les prêtres : questions autour de la sexualité, avec M. Yves Dagrégorio, Dr Dewost, M. O. Florant, Pasteur Auzenet.
- Obligation faite à tout frère d'avoir suivi une session sur la question des abus et de la pédophilie.
- Depuis 2012 sessions de psychologie à Rimont. Voir plus loin le détail par intervenant.
- Sessions annuelles à Rimont sur l'accompagnement par les Jésuites du Chatelard. Session avec père Minvielle ndv, père Garin sj, Mme B. Violaine Aufauvre.

[1] Un autre objectif est de permettre aux frères de retrouver une pleine légitimité dans leur mission d'accompagnement spirituel et garantir au peuple de Dieu un accompagnement spirituel sûr et de qualité. Ainsi, notre communauté pourra rendre ce service ecclésial de première importance et qui apparaît comme faisant partie de notre charisme.

[2] La Ratio Formationis (RF) promulguée en décembre 2022 a repris une partie importante du contenu des deux documents de la COFASA de mai 2021. Cf. les parties de la RF concernant la formation affective, sexuelle et relationnelle (RF chap. 8, p. 81-85), la formation au vœu de chasteté (RF chap. 10, p. 107-111), la formation au discernement spirituel individuel (RF, chap. 7, p. 69) et communautaire (RF, chap. 11, p. 128-129), ainsi que l'accompagnement spirituel en général (RF, chap. 12, p. 137-138).

- Janvier 2019 : session sur « Les maladies psychiques. Les troubles de la sexualité » avec Dr Florent Farges, psychiatre et docteur en psychologie, Dr Servane Farges, psychiatre, Dr Michel des Roseaux, médecin sexologue, psychothérapeute E.M.D.R.
- Mise en place d'une commission sur l'accompagnement des personnes et mise en travail de toute la communauté sur ce sujet (2017-2018), devenue la COFASA.
- La formation de l'*Institut Talentheo*, suivie depuis 2019 par un certain nombre de frères en responsabilité.
- Depuis des années, des frères se forment individuellement à l'accompagnement spirituel, auprès des jésuites (*Chatelar*d, *Manrèse*, ...), ou à Notre-Dame de Vie.
- La pratique de la supervision personnelle et le fait de suivre une psychothérapie sont devenus plus courants.

Il faudrait ajouter la formation sur la vie sexuelle donnée par des formateurs du programme *TeenSTAR*.

F. Initiatives classées par intervenants (non exhaustif)

- Dr Dominique Struyf, psychiatre et psychothérapeute systémicienne, à partir de 2015 :
    - Sessions annuelles pour les frères : systémique des communautés ; vœux et maturité affective.
    - Session pour toutes les sœurs contemplatives.
    - Session pour le conseil général[1] des frères.
    - Session systémique donnée aux formateurs à Rimont.
    - Intervention au chapitre général 2019
    - Responsable du groupe « psychologie et systémique » de la commission interdisciplinaire depuis 2019.
    - Pour les sœurs apostoliques : travail d'accompagnement des 2 commissions « Histoire » et « Dysfonctionnements »

- M. Yves Dagrégorio, psychothérapeute :
    - Janvier 2015 : présentation pour les jeunes prêtres de moins de 5 ans sur les blessures d'enfance.
    - Octobre 2015 : travail avec le conseil général autour de l'homosexualité masculine en partant de textes.
    - 2016, à la demande du prieur de Rimont avec tous les frères présents : matinée de présentation sur : « Abus sexuels et leurs conséquences » (avant les journées avec père Jean-François Noël et autres).
    - Mars 2018 : Rencontre avec le conseil général des sœurs contemplatives à Saint-Jodard pour un échange autour de l'importance de l'accompagnement des personnes blessées.
    - Avril 2018 : journées vicariales sur les blessures d'enfance (2 jours) avec les frères de France-Centre.
    - Mars 2019, Rimont avec les sœurs apostoliques du prieuré à la demande de la prieure : « abus sexuels et leurs conséquences ».
    - Juin 2019 : avec le conseil général des sœurs apostoliques sur la question des abus et leurs conséquences.
    - Décembre 2020 avec la prieure générale des sœurs apostoliques et les prieures de la région France-Sud : présentation et nécessité de la supervision.

[1] Conseil du prieur général.

Autres intervenants :

- Sr Isabelle Le Bourgeois, psychanalyste et religieuse : interventions, notamment pour la COFASA
- Mme Geneviève Nifle, psychanalyste : interventions, notamment pour la COFASA
- Mme Ghislaine Guéry, du GEDE (« guérir en dix étapes »)
- Mme Céline Liétaert et Mme Élodie Legendre : formation à la Communication non violente
- Sr Noëlle Hausman, théologienne de la vie consacrée, formation à l'accompagnementPère
- Jean-François Noël, psychanalyste et prêtre : interventions diverses et accompagnements personnels.

En guise de conclusion et d'ouverture vers le futur : « Dans la formation des jeunes frères à la dimension systémique, nous avons proposé un exercice autour de la définition du "frère idéal" dans la communauté Saint-Jean, et des différences de cet idéal suivant les cultures. Les jeunes frères devaient nommer également les défauts qui ne pouvaient pas être acceptés par la communauté. Ce travail a mis en évidence ceci : beaucoup de qualités relevées étaient déjà présentes dès la fondation. En revanche, de nouvelles qualités avaient émergé, et les défauts qui avaient permis les abus étaient nommés clairement. Cela montre que la formation des jeunes frères aujourd'hui se fait sur la base d'une série de "greffes mythiques" — c'est-à-dire des nouvelles représentations de l'idéal — qui ont permis de corriger les représentations toxiques ayant permis les abus.[1] »

[1] Voir chapitre 24 : « Les croyances de Marie-Dominique Philippe qui ont imprégné la famille Saint-Jean et facilité les abus sexuels ».

2e PARTIE :

COMMENT COMPRENDRE LE COMPORTEMENT DU PÈRE MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE ?

Chapitre 27 :

HYPOTHÈSES SUR LA PERSONNALITÉ DU PÈRE MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE

Par Julie Saint Bris

Une personne reste toujours un mystère et je n'ai, pour ma part, jamais rencontré le père M.-D. Philippe. Ayant été sollicitée pour faire le difficile et délicat exercice que représente la proposition d'hypothèses concernant sa personnalité, je présente ce travail avec toute la prudence qu'il requiert. C'est essentiellement à partir des six dernières années de ma participation à la commission SOS abus, d'un certain nombre de témoignages et de lectures, que j'ai tenté de creuser les éléments qui ont pu me mettre sur la piste de certains traits de son caractère.

Aujourd'hui, nombre de recherches en sciences humaines et en psychanalyse ont contribué à déterminer des étapes dans le développement psychique de l'être humain. Ces étapes et leurs aléas permettent de repérer quelques grands traits de personnalité. Je proposerai donc à partir de ces conceptualisations et de ma pratique de psychanalyste quelques hypothèses permettant de mieux décrypter le fonctionnement du père M.-D. Philippe.

Ceci afin d'éclairer la relation qu'il y a pu avoir entre sa problématique psychique, son mode relationnel, ses élaborations théologiques et un certain fonctionnement systémique au sein de la famille Saint-Jean. Et peut-être de mieux comprendre l'origine des graves abus qui ont pu y avoir lieu.

Ma démarche a été la suivante :

I. Repérer des *caractéristiques communes* de comportements de frères mis en cause à la commission SOS abus :

- A. Inconscience et méconnaissance de la vie psychique, émotionnelle et sexuelle
- B. justifications intellectuelles et spirituelles
- C. sentiment de supériorité et idéalisation
- D. confusion dans les relations et dans les rôles

II. Émettre une *hypothèse sur le profil psychologique du père M.-D. Philippe*, en donnant d'abord quelques repères de base concernant les concepts psychanalytiques jungiens à partir desquels se situe ma réflexion :

A. schéma de la personnalité selon C.G. Jung
B. les types psychologiques
C. hypothèse du profil psychologique du père M.-D. Philippe selon les critères du MBTI
D. mécanismes de défense

III. Donner des éléments qui permettent de repérer *une problématique narcissique* :

A. caractéristiques d'une personnalité narcissique
B. quelles ont pu en être les origines ?
C. des traits de « perversion de caractère » ?

IV. Tenter de cerner ce qu'il pouvait en être des *représentations inconscientes du maternel et du paternel* chez M.-D. Philippe ainsi que son rapport à l'autorité :

A. les concepts d'*anima* et d'*animus*
B. la mère, l'image maternelle et l'anima chez M.-D. Philippe
C. le père et l'image paternelle
D. le père Dehau, une image paternelle aux caractéristiques maternelles
E. le rapport à l'autorité, l'absence de loi et de limites.

V. Repérer l'influence de Thomas Philippe dans sa *vision de la Vierge, de la femme, du corps et dans sa conception de la sexualité* :

A. la vision de la Vierge, de la femme et du corps chez P.-Th. Dehau, Th. et M.-D. Philippe
B. la conception de la sexualité

I. REPÉRAGE DE CARACTÉRISTIQUES COMMUNES DANS LE CADRE DE LA COMMISSION SOS ABUS

Lorsque je suis arrivée à la commission SOS abus il y a six ans, j'ai peu à peu pris connaissance des situations dramatiques vécues par des personnes extérieures ou intérieures à la communauté. Malgré la diversité des personnalités, j'ai été frappée par plusieurs caractéristiques communes dans le comportement et l'argumentation des frères mis en cause et en ai fait la synthèse suivante à l'époque :

A. Inconscience et méconnaissance de la vie psychique, émotionnelle et sexuelle.

- Certains des frères concernés sont rentrés très jeunes dans la congrégation, sans doute avec enthousiasme, mais dépourvus de maturité, de connaissance d'eux-mêmes et d'expérience de la vie. Ce qui m'a fortement interrogée, c'est le discernement initial, certains frères semblant être arrivés avec des problématiques psychiques déjà existantes qui auraient dû poser question.
- Dans l'ensemble, il semble qu'il y ait eu très peu de notion de ce qu'on entend par chasteté[1] dans les relations, ni de conscience du positionnement qu'implique le statut de prêtre ou de religieux.
- Certains ont manifesté un grand manque de réalisme au sujet des gestes qu'ils ont pu poser, de l'effet qu'ils ont pu faire sur les personnes victimes, ou de la manipulation qu'ils ont pu exercer (consciente ou inconsciente selon les cas). Dans des cas qui peuvent être considérés

[1] La chasteté ne se réduit pas à la sexualité. Être chaste, c'est « ne pas être incestueux » au sens symbolique, ne pas mettre la main sur l'autre et l'enfermer dans son propre désir, quel qu'il soit. En résumé, c'est laisser l'autre « être autre » et encore davantage, l'aider à « être lui » et contribuer à sa liberté.

comme des attouchements, la réponse a été du type : « Je suis très tactile » ou « À Saint-Jean, ce qui attirait les gens chez nous, c'est qu'on osait une certaine proximité ».

- Il semble qu'il y ait souvent eu très peu de connaissance du fonctionnement psychique, affectif et sexuel de l'être humain et aucune formation à ces réalités. Aucune notion concernant les enjeux de la vie relationnelle. Une étonnante conception de la sexualité où l'interdit se limite à la pénétration, ou à l'orgasme. Tout le reste a été visiblement possible et permis, au nom d'un bienfait pour la personne accompagnée.

B. Justifications intellectuelles et spirituelles.

- De nombreux frères ont avancé des justifications intellectuelles ou spirituelles étranges. Le langage employé était toujours philosophique avec une valorisation de l'objectivité et une forme de mépris pour la subjectivité. La dimension mentale ou spirituelle est apparue coupée du corps, pas incarnée.

  "Il ne fallait pas s'attacher à ce qu'on ressentait" ou "Toujours vivre la finalité de l'intention".

- J'ai constaté une très étonnante utilisation du concept d'« amour d'amitié » dans les relations, qui impliquait de prendre des « risques assumés » (attouchements ou agressions sexuelles) pour le bien des personnes. Et une utilisation assez généralisée d'arguments spirituels pour justifier ces gestes :

  Je voulais lui donner de l'affection, lui montrer que Dieu l'aimait.

  ou

  J'ai été victime de ma propre compassion.

C. Sentiment de supériorité et idéalisation.

- L'argumentation a souvent fait apparaître un sentiment de supériorité :

  On était des parachutistes du Bon Dieu, prêts à tout, du moment qu'on avait foi dans le Christ et la Vierge Marie.

  ou

  Était entretenue l'idée que nous étions LE renouveau de tout, aptes à tout[1].

- Certains frères ont semblé présenter des failles narcissiques importantes, d'où une idéalisation de leur rôle, et à plusieurs reprises une posture inconsciente idéale de « sauveur ».
- Le discours présentait l'accompagnateur comme celui « qui sait » ce qu'il faut à l'autre. Celui qui peut s'octroyer tout pouvoir sur l'autre qu'il s'agit de sauver. Qui se rend indispensable et se met en situation de gouverner tous les domaines de la vie de son accompagné(e). Son « altruisme » devient alors envahissant.

Dans ce cas, l'accompagné(e) devenu très dépendant, vient combler les défaillances narcissiques de son père spirituel qui s'en trouve gratifié en retour. Ce dernier se nourrit de cette relation d'emprise à laquelle il devient lui-même dépendant. (Il y a plusieurs relations de ce type en même temps pour certains frères).

Je voulais l'aider à mieux vivre son affectivité et sa sensibilité.

[1] Paroles de frères mis en cause.

D. Confusion dans les relations et les rôles

- Confusion dans les relations : apparemment, il n'y avait pas de distinction entre les relations courantes que les frères avaient avec des personnes dans le cadre de la vie apostolique, et les accompagnements spirituels proprement dits.
- Il semble qu'il y ait eu très peu de notion de ce que doit être le cadre de l'accompagnement spirituel et de ses limites. Ni de connaissances concernant une attitude d'écoute. L'accompagnement a pu avoir lieu n'importe où, n'importe quand et n'importe comment (tard le soir, pendant des vacances…).
- Les frères étaient souvent dans l'inconscience totale de leur responsabilité et surtout de la position asymétrique de la relation entre un père spirituel et son accompagné(e).
- Confusion dans les rôles : les frères semblaient savoir ce qu'il fallait à la personne. Ils devaient avoir la réponse aux questions et n'hésitaient pas à donner des conseils, voire des directions de vie dans tous les domaines.

> Vous devez tomber amoureuse de moi pour que votre cœur s'ouvre, afin de vous laisser aimer par votre futur mari.

- Parfois, certains ont prétendu même pratiquer des thérapies pour guérir des blessures affectives chez leurs accompagné(e) s. D'autres se sont livrés à des séances de prières de délivrance ou à des exorcismes qui ne semblaient aucunement nécessaires, mettant du spirituel là où il s'agit de problématique psychologique, entraînant leurs accompagnés sur de fausses routes et pouvant causer de graves traumatismes.
- Certaines personnalités ont assis de cette manière une grande emprise sur leur environnement.
- D'autres encore ont délivré des enseignements confus ayant trait à la psychologie - qui ont pu prêter à des compréhensions erronées - sous couvert de « vérité » philosophique.
- La « paternité spirituelle » exercée par certains m'est apparue imprégnée par une sorte de culture où l'emprise et l'abus semblaient normalisés. Cette manière de faire, parfois subie par des frères eux-mêmes victimes et transmise par certains formateurs, a semé et entretenu la confusion. Formation qui a permis d'exercer une emprise sur les accompagnés et de commettre des abus en toute inconscience et toute bonne foi, avec les meilleures « intentions » du monde :

> Je pensais lui donner le meilleur de moi-même, je n'ai pas eu conscience de mon dérapage, j'ai cherché à l'aider, mais j'ai été imprudent.

- Certains n'ont pas hésité à confesser la personne après l'avoir abusée.

Assez rapidement, j'ai donc été frappée en écoutant les témoignages des personnes victimes d'abus et des frères mis en cause, par l'impression de baigner dans une très grande confusion.

En termes analytiques et symboliques, de me trouver dans un milieu où, malgré l'omniprésence d'un « Père » souvent cité, c'est le maternel qui prévaut dans les inconscients. Confusion issue d'un trop-plein de maternel inconscient très empreint de sentimentalité. Milieu insuffisamment structuré par du paternel qui pose une parole qui sépare, par une Loi du Père qui pose des limites. Impression de beaucoup de Miséricorde et d'« amour d'amitié » non équilibré par de la Justice et du discernement.

Dans le même temps, j'ai perçu une tendance à l'intellectualisation, à la spiritualisation, qui ferait l'économie de la chair, de l'incarnation. Qui se dispenserait de l'ancrage dans le corps et dans le psychisme. Parole « paternelle » séduisante mais décollée des réalités, faussée en quelque sorte.

Parfois même, impression d'un paternel dévoyé qui met sa parole au service d'une séduction incestueuse, qui se servirait de ses enfants pour son propre compte.

À partir de ces considérations intuitives, ma réflexion s'est élaborée en utilisant les outils de compréhension qui me sont familiers. Quelques préalables sont nécessaires avant d'aborder la question de la personnalité du père M.-D. Philippe. Je vais donc exposer brièvement la manière dont C.-G. Jung conçoit la psyché.

II. HYPOTHÈSE DU PROFIL PSYCHOLOGIQUE DU PÈRE M.-D. PHILIPPE

A. Repères psychanalytiques : Schéma de la personnalité selon C.G. Jung

La grille de lecture qui est utilisée va sans doute surprendre. Elle est issue des concepts de C.-G. Jung[1] et davantage connue dans les milieux psychanalytiques anglo-saxons. La conception jungienne des « types psychologiques » a également servi de base à l'élaboration d'un test très utilisé dans les milieux du coaching et de l'entreprise, le MBTI[2].

L'être humain naît dans un état d'inconscience.

Dans un premier temps, l'enjeu consiste à s'en arracher progressivement et à constituer et structurer peu à peu un *moi* conscient. Le moi, étant le centre de la conscience et du jugement.

Pour être apprécié et reconnu, l'enfant tente de se conformer à ce que l'on attend de lui. C'est ainsi qu'il développe une *persona,* un masque qu'il offre à voir pour correspondre aux injonctions extérieures : son milieu familial, sa culture, son éducation, les évènements de son histoire[3].

Au fur et à mesure où son moi et sa persona se développent, une contrepartie opposée reste inconsciente, c'est ce qu'on appelle *l'ombre.*

L'ombre contient à la fois :

- tout ce que l'on ne sait pas sur soi, les aspects instinctuels et pulsionnels que l'on a rejetés, les sentiments, les émotions que l'on a refoulés, parce qu'ils étaient inacceptables ou incompatibles avec le moi.
- mais aussi tout ce qui est resté en jachère, les potentialités que l'on n'a pas développées et qui cherchent à s'exprimer pour rééquilibrer une position consciente trop marquée.

La conscience (le moi, partie visible de l'iceberg) se développant crée donc une « position antagoniste », (l'ombre, face cachée de l'iceberg). Celle-ci est *a priori* considérée comme « l'inférieur répréhensible », la partie ténébreuse de l'âme humaine. Mais l'ombre n'est pas seulement négative.

Pour prendre une image, de même que dans la Création, toutes choses « vont par paires, en vis-à-vis[4] », de même tout ce qui est vivant est énergie et suppose la tension entre les contraires. La psyché de l'être humain a une structure bipolaire : chaque pôle conscient a son pôle opposé dans l'inconscient. C'est la tension entre ces pôles qui nous fait évoluer et nous contraint à nous humaniser.

On a souvent l'illusion que l'on peut gouverner sa vie grâce à la lumière de sa conscience et à la volonté. Mais c'est oublier que plus la lumière est forte, plus l'ombre grandit.

Plus on développe certains aspects de sa personnalité consciente, plus leur contrepartie inverse se renforce dans l'inconscient. Non seulement des qualités morales, mais des différents modes d'appréhension du réel (sensation, intuition, pensée, sentiment).

Mais plus l'on nie son ombre, plus elle a tendance à se manifester (par des émotions, des comportements contraires à ce que l'on prône) et peut nous submerger (des accès de colère) pour

[1] C.-G. Jung (1875-1961) est un psychiatre suisse, fondateur de la « psychologie des profondeurs » ayant collaboré, puis rompu avec Freud. (Cf. entre autres ouvrages, F. LENOIR, Jung, *Un voyage vers soi*, Paris, Albin Michel, 2021).

[2] Le Myers Briggs Type Indicator est un outil d'évaluation psychologique déterminant le type d'un sujet, développé par Briggs et Myers dans les années 60 à partir des « Types psychologiques » de C.-G. Jung.

[3] Plus tard, la persona devient une sorte d'interface entre le moi de la personne et son environnement social. Le danger est de s'identifier à sa persona, par exemple à sa fonction, à son rôle social, au détriment du travail nécessaire pour structurer son identité profonde.

[4] Ecclésiastique 33, 15.

rééquilibrer une position consciente trop unilatérale ou une *persona* qui répond un peu trop aux contraintes de son environnement.

Les caractéristiques et comportements que nous ne voulons pas reconnaître chez nous se manifestent d'abord par projection sur les autres (qui nous énervent, ou à l'inverse nous fascinent). C'est en commençant à prendre conscience de ces projections que l'on apprend à se connaître. Le processus de prise de conscience de l'ombre est pénible et jamais terminé. Il nous confronte à des aspects de notre inconscient personnel, mais également à des contenus de l'inconscient collectif de notre époque, qui s'activent et cherchent à être reconnus.

Une première partie de la vie est consacrée plus spécifiquement à la structuration du moi. Dans la seconde, il s'agit de mieux se connaître, de se confronter à son ombre et d'unir progressivement les contraires qui nous habitent. Cette confrontation nous humanise, nous rend plus humbles et plus tolérants. Elle élargit « l'espace de notre tente[1] » et nous mène vers la « ressemblance[2] »

Tout ceci a lieu sous l'égide du *Soi*, qui est centre de la personnalité, notre identité profonde, l'« image » de Dieu en nous.

Le processus d'individuation est donc un processus de différenciation progressive de la conscience et sa confrontation sans cesse renouvelée avec l'ombre.

Il ne se résume pas à une compréhension intellectuelle, compréhension qui peut nous nous paraître souvent suffisante.

Il relève d'une connaissance plus profonde, celle d'une expérience, où tout l'être (son psychisme et son corps) est véritablement transformé.

B. Les types psychologiques

Jung a également étudié le fonctionnement psychologique de la personne et mis en valeur :

- deux manières d'aborder le monde et de tirer son énergie :
  . *l'extraversion et l'introversion*.

- quatre modes d'appréhension du réel, qui fonctionnent deux par deux :

. deux fonctions irrationnelles (de *perception*) :
. la *sensation* (qui perçoit)
. l'*intuition* (qui pressent).
. deux fonctions rationnelles (de *jugement*) :
. la *pensée* (qui établit des relations)
. le *sentiment* (qui intègre ou rejette).

À partir de ses observations a été conçu un indicateur typologique, le MBTI, qui permet d'identifier la préférence psychologique naturelle du sujet, ainsi que sa fonction opposée qui est donc plus inconsciente et moins développée :

- D'où tire-t-il son énergie : Extraversion (E) ou Introversion (I) ?
- Comment perçoit-il les choses : par la Sensation (S) ou par l'Intuition (N) ?
- Comment prend-il ses décisions : par la Pensée (T) ou par le Sentiment (F) ?
- Comment aborde-t-il le monde : par le Jugement (J) ou par la Perception (P) ?

Les quatre lettres qui composent notre type de personnalité permettent de mieux nous connaître et de mieux comprendre les ressorts de nos interactions avec les autres.

[1] Genèse 1, 26-27.
[2] Isaïe 54, 2.

Comme le dit Jung, cette typologie aide à comprendre que « tout jugement d'un homme est limité par son type personnel et que chaque façon de voir est relative. [1] »

Ainsi, malgré le caractère universel de la raison, les élaborations conceptuelles sont-elles toujours influencées par la subjectivité de leur auteur.

C. Hypothèse du profil psychologique du père M.-D. Philippe selon les critères du MBTI

Un certain nombre d'éléments et de témoignages m'ont amenée à faire l'hypothèse que le père M.-D. Philippe aurait pu avoir un profil où domineraient l'intuition et la pensée (ENTP).

Étant bien entendu qu'un type psychologique n'est pas conçu pour enfermer une personne dans des catégories réductrices. Il n'est qu'un outil pour approcher et comprendre certains modes de fonctionnements[2].

- **fonction dominante : intuition**

D'une manière générale, ce type de personne a une vision globale, il se caractérise par l'originalité de son approche et par une créativité incessante. En quête constante d'élaboration, il vit davantage dans le monde abstrait des idées que dans le monde concret des choses.

C'est un penseur créatif, imaginatif, conceptuel, qui fonctionne par association d'idées. Questionneur infatigable, il s'intéresse aux champs des possibles, mais peu aux détails. Il préfère conceptualiser et laisser la mise en œuvre à d'autres.

Il a une bonne intuition des situations et des personnes, mais n'aime pas diriger ou contrôler les gens. Il est tolérant et souple la plupart du temps, à moins que ses croyances bien ancrées n'aient été contestées. Dans ce cas, il peut prendre une position très rigide.

- **fonction auxiliaire : pensée**

Ce type de personne aime apprendre, il a besoin de se nourrir en accumulant les connaissances et en cherchant à les mettre en relation. Il a une grande capacité à identifier des tendances, à trouver celles qui correspondent à sa logique interne et à définir sa propre approche de la résolution.

Il a tendance à aborder les théories en ignorant les règles et les opinions existantes. L'objectif de son travail est la découverte d'une vérité, plutôt que la découverte d'une application pratique.

Sa perception globale et son esprit logique font de lui quelqu'un de très à l'aise dans les discussions théoriques et généralement brillant.

- **fonction tertiaire : sentiment**

Très occupé par ses pensées, ce type de personne a du mal à se connecter à ses sentiments profonds. Tout en étant parfois débordé par ses émotions, il comprend difficilement l'importance ou la pertinence de considérations émotionnelles et subjectives chez les autres. Il n'a pas naturellement la capacité d'être en phase avec les sentiments des autres et peut être particulièrement excédé par les « états d'âme ».

Comme cette fonction est moins régulée par le moi, des émotions peuvent faire irruption de manière désordonnée et parfois irrépressible. Il peut se montrer très affectif, sentimental à l'excès et peut avoir un attachement très fort, un amour presque enfantin pour certains, en particulier des proches.

Il peut s'impliquer de façon excessive auprès de certains pendant un moment et les rejeter du jour au lendemain, sans émotion ni explication. Éviter de blesser l'autre ne fait pas partie de ses réflexes

---

[1] C.G. JUNG, *Ma vie, souvenirs, rêves et pensées*, Paris, Gallimard, 1966.

[2] Les caractéristiques ci-dessous sont tirées d'ouvrages ou de sites internet traitant du MBTI.

naturels, il peut dans certains cas paraître insensible et même devenir critique, voire cynique. De la même manière, ayant du mal à admettre qu'il peut avoir tort, il peut devenir soudainement agité, capricieux, ou se mettre brutalement en colère.

Peu apte à se connecter avec ses sentiments et ses sensations, il peut confondre le superflu, l'important et l'essentiel et peut manquer de discernement dans ses choix.

- **fonction inférieure : sensation**

La fonction sensation c'est-à-dire la capacité à percevoir l'environnement à travers les sens, est la plus dans l'ombre. Ce type s'intéresse peu au monde extérieur et n'est pas doué pour les questions pratiques, se préoccupant peu de l'exécution. Pris par les idées qui l'habitent, il peut être distrait et déconnecté des réalités matérielles ou financières. Il fait en général confiance à sa compétence et à sa capacité d'improvisation. Mais l'improvisation excessive peut le conduire à l'imprévoyance et au chaos.

Il accorde peu d'importance au corps, à son apparence, ses besoins physiques. Il lui est difficile de reconnaître ses propres limites physiques et celle des autres. Il peut se surcharger d'activités jusqu'à épuisement.

Cette première approche peut nous aider à mieux comprendre comment le père M.-D. Philippe, intuitif et conceptuel, habité par le désir de chercher la vérité (« j'essaie de comprendre la vérité à tous les niveaux, sans en exclure aucun[1] ») et à « chercher l'ordre[2] », a investi le travail intellectuel : « il y a un désir de découverte, et de découverte toujours plus profonde…[3] ». Peut-être pour donner du sens à son engagement, et en trouver la finalité pour lui-même, pour commencer ?

Elle peut nous aider à mesurer combien sa recherche personnelle (malheureusement mêlée à des croyances familiales particulières, comme nous le verrons plus loin) lui a permis d'élaborer des réponses mêlant philosophie, théologie et mystique. Et comment sa fonction intuition dominante, sa capacité à sentir l'air du temps, son charisme et son sens de la communication sont venues rejoindre la quête d'un certain nombre de personnes à l'époque. « La caractéristique de M.-D. Philippe, c'est son enseignement qui a attiré, voir fasciné beaucoup de personnes et pratiquement tous les frères qui sont rentrés dans la communauté[4] ».

Elle peut nous éclairer sur le fait qu'il n'ait pas eu un tempérament de leader et qu'il n'ait pas particulièrement souhaité fonder une nouvelle communauté :

> M.-D. Philippe n'a pas cherché à fonder une communauté et pendant les 7 premières années il n'a pas revendiqué le titre de fondateur malgré l'insistance des premiers frères ; au contraire il faisait tout pour échapper à cela en renvoyant les premiers frères qui le suivaient, vers d'autres instituts religieux et ensuite vers deux frères aînés de cette communauté naissante[5].

Et elle peut nous faire comprendre que la prééminence de la fonction pensée, la difficulté à se relier à ses sentiments et à ses sensations - alliée à la présence de mécanismes de défense que nous évoquerons plus loin - lui aient fait privilégier la finalité aux dépens du conditionnement et fait éviter une confrontation avec son ombre et sa nature profonde. Tout ce qui était d'ordre psychologique était apparemment mis de côté, tout avait tendance à être sublimé et non travaillé :

> Tout ce que disait le père Philippe dans ses conférences me semblait éminemment vrai. Mais comment le comprendre quand, par ailleurs il agissait sur moi avec une telle brutalité, avec de tels comportements immoraux[6].

---

[1] M.-D. PHILIPPE, *Les trois sagesses*, *op. cit.*, p. 22.
[2] *Ibid.*, p. 53.
[3] *Ibid.*, p. 76.
[4] Témoignage d'un frère.
[5] Témoignage d'un frère.
[6] Témoignage d'une ancienne sœur.

> La redécouverte de la finalité se faisait au niveau intellectuel et spirituel, avec une méconnaissance du réalisme de l'incarnation. Le conditionnement n'était pas étudié, car ce n'était pas l'orientation du Fondateur, auquel il n'avait visiblement lui-même pas accès…
>
> On ne pouvait pas ne pas penser que lui-même avait subi des carences dans sa propre formation. Ses propres carences affectives et émotionnelles, non travaillées, étaient amplifiées par les mécanismes que beaucoup décrivent très bien aujourd'hui[1].

Le sentiment en fonction tertiaire peut expliquer une tendance naturelle à être très « affectif, mais pauvre de cœur[2] » dans ses relations, à se mettre brutalement en colère lorsqu'il est contesté. Et à avoir un attachement irraisonné à son oncle et à son frère :

> Le P. MD me disait "s'il s'agissait de tout autre prêtre, je trouverai cela crapuleux, et je vous ferai quitter l'E.V. séance tenante, mais comme il s'agit du P.T. !… [3]"

La sensation en fonction inférieure peut éclairer son rapport au concret de la vie :

> En le voyant vivre de près, j'ai découvert combien il était perdu dans sa vie concrète, complètement inorganisée.
> Le père Philippe avait la même approche avec l'argent. Ce n'était qu'un instrument et puisqu'il était pauvre intérieurement, l'extérieur ne comptait pas…[4]

Et également les dérives qui ont eu lieu dans la congrégation concernant une forme de mépris pour le corps et le psychisme : un rythme de vie soutenu, parfois l'absence de soin, le dénigrement de la psychologie. Une spiritualisation exacerbée (un recours injustifié aux exorcismes par exemple) en raison d'un manque d'ancrage et d'une méconnaissance des bases du fonctionnement humain :

> On a accueilli des personnes qui n'étaient pas faites pour cette vie, ce qui a pu avoir des conséquences dramatiques pour leur santé mentale et leur vie. On recrutait n'importe comment. Tout le monde était fait pour rentrer à Saint-Jean[5].

D. Mécanismes de défense

Normalement, le processus d'individuation se déroule de telle sorte qu'avançant en âge, nous sommes confrontés (par les autres, par la vie) aux aspects de notre ombre que nous devons développer. Ainsi les fonctions sentiment et sensation auraient-elles pu se déployer davantage au cours du temps. Mais comme l'a très bien analysé M. Chmakoff[6], certaines manières d'envisager la religion chrétienne peuvent contribuer à « l'évitement de soi » et entraver cette dynamique d'humanisation.

Un certain discours religieux peut en effet renforcer les mécanismes de défense et éviter la rencontre avec son ombre. Ces croyances empêchent une croissance spirituelle ancrée dans l'humanité de la personne, dans la reconnaissance de ses faiblesses et de ses fragilités. S'appuyant sur les divers mécanismes de défense contre l'angoisse comme le refoulement, le déni, la sublimation et le clivage, elles l'amènent « à se focaliser sur les réalités d'en haut, coupées de la réalité humaine consciente et inconsciente. » Dans ce cas, « Les superlatifs surabondent alors pour parler de la charité, de la fraternité, de la communion, du pardon[7] ».

Il est ici intéressant de faire le lien avec des élaborations théologiques du père M.-D. Philippe, évoquées dans le volet doctrinal de ce rapport. En effet, il est logique de valoriser philosophiquement ou théologiquement la finalité de l'intention et de considérer la subjectivité comme secondaire,

---

[1] Témoignage d'un frère.
[2] M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe, op. cit*., p. 20.
[3] Témoignage, p. 7, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF.
[4] Témoignage d'une ancienne sœur.
[5] Témoignage d'une ancienne sœur.
[6] M. CHMAKOFF, *Le divin et le divan, op. cit.*
[7] *Ibid.*, p. 46.

lorsque cela permet de faire une habile (mais sans doute inconsciente) impasse sur le « conditionnement », c'est-à-dire sur la réalité de la personne consciente et inconsciente (l'ombre) :

> La philosophie permettait une connaissance de soi qui aboutissait à la sagesse, permettait de poser un regard équilibré sur soi et les autres. Elle était supposée purifier et assainir l'ensemble de la personne humaine. On allait purifier les passions en les travaillant intellectuellement[1].

Le mécanisme de défense qu'est l'intellectualisation permet de faire l'économie de la transformation par l'expérience, fruit du long labourage de sa terre intérieure. Dans ce cas, comme l'analyse le rapport doctrinal, on est dans une forme d'évitement de son incarnation « on n'intègre plus le devenir (on prétend aller tout de suite au sommet), la connaissance de soi et le travail sur soi. »

Ce mécanisme a pu également contribuer à l'élaboration d'une théorie implicite et toute personnelle de « l'amour d'amitié[2] » :

> Comment concevoir que le père Philippe pouvait se tromper ? Pire encore : comment concevoir qu'il pouvait nous mentir et nous tromper ? Pourtant sous ces mots "d'amour d'amitié" se cachait une toute autre réalité : la légitimation philosophique et intellectuelle de ses déviations affectives et sexuelles[3].

« Si l'intention est pure, l'acte l'est aussi. » La valorisation de la fonction pensée permet une parole qui paraît séduisante mais qui n'est pas incarnée, car elle fait l'économie de la prise en compte de ce qui nous mène inconsciemment (de ce que M.-D. Philippe appelait le conditionnement, ou l'imaginaire). Une parole qui ne fait pas ce qu'elle dit, ou qui ne dit pas ce qu'elle fait ne coûte pas « chair ».

Ce mécanisme psychologique permet également de comprendre ce qu'il en est de la justification des abus au nom d'un don particulier de l'Esprit Saint, la « fin » justifiant les « moyens » employés, « au nom d'une morale de l'intention, stade suprême de la charité[4].

Si sa recherche de la vérité, son souci de « toujours s'intéresser à l'expérience, au réel » et son enseignement ont été fort riches, il semble que certaines élaborations aient été très influencées et même débordées par des aspects de son psychisme. Il ne s'agit pas ici de tout « psychologiser », mais de reconnaître humblement que nos croyances et nos conceptions du monde sont largement tributaires de données inconscientes de notre personnalité.

Nous allons donc aborder la question de sa problématique narcissique, des manifestations de son *anima* inconsciente, et de l'influence des croyances de son oncle Pierre-Thomas Dehau et de son frère Thomas Philippe.

III. UNE PROBLÉMATIQUE NARCISSIQUE

> J'ai pu accompagner le père Philippe dans ses différents apostolats […] en le voyant vivre de près, j'ai découvert […] un homme hors sol, centré sur lui-même avec les apparences d'un homme tout donné, livré à l'apostolat, mais en réalité très centré sur lui-même, ramenant facilement tout à sa personne[5].

Le père M.-D. Philippe a passé de nombreuses heures à recevoir et écouter un grand nombre de personnes, qui se sont senties accueillies avec chaleur, miséricorde et compassion. Sans remettre en cause les effets bénéfiques sur bien des personnes reçues, on peut tenter d'en analyser certains ressorts car les personnalités sont complexes.

---

[1] Témoignage d'un frère.
[2] Voir chapitre 19, VII : « Amitié et amour d'amitié ».
[3] Témoignage d'une victime.
[4] Voir chapitre 19, I : « Analyses des actes humains et réduction de la qualification morale des actes à la seule intention ».
[5] Témoignage d'un frère.

En complément du type de personnalité décrit précédemment, on peut en effet détecter chez lui une problématique narcissique, des tendances manipulatrices (qui sont plus largement développées dans les autres chapitres de ce rapport) et peut-être des traits de perversion morale.

A. Caractéristiques d'une personnalité narcissique

Quelles sont les caractéristiques d'une personnalité narcissique ?

Avant tout, elle souffre en son fondement et à des degrés divers de manque d'estime et de confiance en soi.

> Lors de la fondation d'un prieuré dont j'avais la charge, j'ai vu de près combien il m'avait concrètement menti dans sa gouvernance, n'arrivant jamais à dire sa position en face. J'étais face à un homme fragile, mais qui prétendait être fort et en plus bien gouverner la congrégation alors que c'était l'inverse : un homme perdu, dépassé par toutes les difficultés de la congrégation, ne se faisant aider réellement par personne, étant sûr d'avoir raison[1].

Pour compenser ce déficit :

a) La personnalité narcissique est habitée par un fort *sentiment de supériorité*.

Plusieurs témoignages indiquent que le père M.-D. Philippe aurait été habité par un sentiment de prédestination. Le mariage de ses parents auquel le père Dehau aurait dit : « Vous devez vous marier en demandant à Dieu beaucoup d'enfants à lui donner », l'exemple et les convictions de son oncle, puis plus tard celles de son frère, et l'idée de détenir une vérité cachée réservée à une élite ont pu contribuer au fait qu'il se soit senti investi d'une mission particulière.

En effet, tout en prêchant la pauvreté et la petitesse, il semble avoir eu « un sens grandiose de sa propre importance[2] » et le sentiment d'être le seul à détenir la Vérité :

> Chargé des études, je cherchais des professeurs extérieurs. À chaque fois que j'en proposais un, P. Philippe disait "pas lui, pas lui". À la fin il ne restait personne. Je lui dis : Mon père vous n'allez pas tout faire ! Il me répond : Mais pourquoi[3]?

b) La personnalité narcissique a besoin de séduire, d'être admirée et de percevoir cette admiration dans le regard de l'autre pour trouver une réassurance et se sentir exister.

Cette faiblesse intrinsèque implique psychologiquement une régression de l'Idéal du Moi qui est en principe un moteur d'évolution vers le Moi idéal, qui est l'idéal de toute-puissance narcissique du petit-enfant, caractérisé par une toute-puissance imaginaire. Une régression à un stade antérieur de développement affectif, car l'évolution n'a pu se faire dans de bonnes conditions. Et ceci peut expliquer, par exemple, ses colères ressemblant à celles d'un « enfant tout-puissant », selon des témoignages, lorsqu'il était contredit.

On peut faire l'hypothèse que dans les débuts de la communauté Saint-Jean, il ait pu se trouver piégé dans son image et dans les attentes qui pesaient sur lui, bien qu'il les ait suscitées lui-même. Mis sur un piédestal, idéalisé par son entourage, il s'est sans doute encore davantage enfermé dans un halo de lumière l'empêchant d'intégrer son ombre[4] et dans l'illusion d'être un sauveur. Il a pu également y avoir renarcissisation mutuelle (en miroir) avec des frères du premier cercle dont certains, intelligents et brillants, pouvaient être porteurs des mêmes caractéristiques :

> Cette communauté, la nôtre, était hors du commun, tellement mieux que tout ce qui se faisait dans l'Église. Elle allait même sauver l'Église par sa philosophie et sa théologie uniques et éminemment vraies[5].

---

[1] Témoignage d'un frère.
[2] M.-F. HIRIGOYEN, *Les Narcisse*, Paris, Psychologie Pocket / La Découverte, 2019. p. 22.
[3] Témoignage d'un frère.
[4] Voir chapitre 22 : « La question de l'impunité autour du père Marie-Dominique Philippe ».
[5] Témoignage d'une ancienne sœur.

c) La personnalité narcissique peut faire preuve d'empathie afin de se sentir aimée et peut utiliser autrui pour parvenir à ses propres fins.

La vision qu'a de lui-même ce type psychologique évolue en fonction de la situation et des personnes avec lesquelles il se trouve. C'est pourquoi il peut se montrer empathique et attentif à l'égard d'autrui. Ce comportement semble sincère, mais cette attitude est souvent dictée par la nécessité inconsciente de recevoir des gratifications, « une renarcissisation permanente faite d'admiration et d'affection plus ou moins amoureuses[1] » qui contribuent à renforcer une estime de soi défaillante.

d) Il est en proie à un clivage du moi et des autres :

> La partie souffrante est mise de côté au profit de la partie compétente qui se surdéveloppe dans toutes les directions. Son univers est, lui aussi, clivé en deux. Il est composé d'une part, de personnes qui ont besoin de lui et qui lui apportent de la reconnaissance, d'autre part de personnes qui échappent à son influence et qu'il perçoit comme hostiles[2].

Il peut donc se montrer apparemment très généreux et soucieux des autres. Mais peut devenir soudainement indifférent ou cruel si l'interlocuteur n'est plus gratifiant :

> Il me traite avec une grande désinvolture : il faut que je sois à sa disposition quand ça l'arrange, mais je passe en dernier après beaucoup d'autres occupations qu'il juge plus importantes[3].

Ces clivages pourraient expliquer la manière dont le père Marie-Dominique pouvait être si peu attentif à certaines personnes qui lui renvoyaient qu'elles souffraient. Et à sa manière de laisser tomber si brutalement celles à qui il avait précédemment accordé ses « faveurs », qui se sentaient alors abandonnées (lettres de victimes désespérées). Il les aurait rejetées car elles ne lui renvoyaient plus une image suffisamment valorisante :

> Tout ce qui conforte le narcissisme est cultivé. Tout ce qui l'attaque est rejeté. Il peut se montrer très dur lorsqu'il est mis en échec[4].

B. Quelles ont pu être les origines de cette problématique narcissique ?

Encore une fois, il est impossible d'en déterminer les origines, mais l'on peut faire diverses hypothèses :

- La mère de M.-D. Philippe appartient à ces familles bourgeoises du Nord, porteuses « d'une très grande fierté chrétienne et familiale », vivant dans une forme d'entre-soi, et ayant beaucoup d'enfants. On se sent supérieurs, « on ne se perçoit pas comme faisant partie d'une humanité commune. [5] » Le père M.-D. avait-il le sentiment de faire partie d'une élite : la famille Philippe, le statut particulier du père Dehau et ses conceptions sur les dons du Saint-Esprit[6] ?

- On peut imaginer également que dans une famille nombreuse, chaque enfant n'ait pas forcément son content en termes d'attention de la part de la mère et que la présence de nombreux frères et sœurs puisse être à l'origine de failles narcissiques et de rivalités dont les évolutions seront diverses en fonction des tempéraments de base.

Dans les premiers mois, l'enfant vit dans une fusion-confusion avec la mère qui lui donne la sensation d'être tout. Peu à peu, c'est l'alternance de satisfactions et de frustrations, de présence et d'absence

---

[1] M. CHMAKOFF, *op. cit.*, p. 71.
[2] *Ibid.*, p. 77.
[3] M.-F. PESNEAU, *L'emprise*, *op. cit.*, p. 81.
[4] M. CHMAKOFF, *op. cit.*, p. 72.
[5] M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe, op. cit*., p. 65.
[6] Voir chapitre 28 : « M.-D. Philippe et sa famille ».

des soins maternels qui le font sortir de cette illusion d'omnipotence. Puis un certain nombre d'étapes qui lui permettent d'asseoir son narcissisme, fondement pour le développement de son Moi.

Si la mère a été "suffisamment bonne[1]" et que les expériences de satisfactions ont été plus marquantes que les frustrations, un Moi "normalement névrosé" peut se constituer, supporter la castration symbolique imposée par la loi du père et fonctionner avec des mécanismes de défense assez souples.

Dans le cas contraire, le moi s'adapte à la réalité mais reste fragile, pas suffisamment constitué pour sortir de la fusion avec la mère et accéder à la castration symbolique qui implique l'acceptation du manque (existentiel). C'est l'acceptation du manque qui permet de laisser la place à l'autre, de s'ouvrir à la possibilité que d'autres différents de soi puissent exister. Accéder à une vraie relation est un chemin qui comporte bien des aléas. Et sur ce chemin, on peut rester assez tôt figé dans des modes de relation de type fusionnel qui permettent d'alimenter un "Soi grandiose[2]" et tout-puissant qui peut se sentir "instrument de Dieu". Dans ce cas, "La séduction, le prestige peuvent être les véhicules de cette possessivité relationnelle inconsciente[3]".

C'est en faisant l'hypothèse de cette structuration psychique où l'accès à une véritable altérité n'a pas vraiment pu avoir lieu, que l'on pourrait comprendre son incapacité à se remettre en cause.

> Pendant la confession, il avait fait des gestes d'affection tels que je ne pouvais plus prétendre que c'étaient des gestes paternels et j'ai mal réagi et le père s'est fâché[4].

M.-F. Pesneau, après une des nombreuses séances où le père Marie-Dominique abuse d'elle, constate :

> Mais il a toujours, comme il disait, "respecté ma virginité". Il m'embrasse sur la bouche, m'explore de ses doigts, me serre dans ses bras, avec une telle force que je dois parfois lui demander de desserrer son étreinte pour me permettre de respirer. Il me fait penser alors à un naufragé qui s'accroche désespérément à une planche pour ne pas sombrer.

Elle a alors une remarquable intuition lorsqu'elle se demande :

> Est-il possible que le père Marie-Dominique, cet homme si intelligent et si théologiquement performant, n'ait pas (pas encore ?) accédé à une vraie relation [5]?

C. Des traits de « perversion de caractère » ?

Les troubles de la personnalité ont des gradations et des destins divers. Ils vont de la perturbation légère à la perversion. Le terme de « pervers narcissique » a été largement galvaudé et utilisé à tort et à travers.

Il semble ici que l'on pourrait parler de traits de « perversion de caractère[6] » ou de « perversion morale[7] ». Le psychiatre J. Bergeret utilise le terme de « perversion de caractère » dans le cas où « tout objet relationnel ne peut servir qu'à rassurer et compléter le narcissisme défaillant du « pervers » de caractère ». Il semble que cette définition du rapport à autrui soit trop radicale et générale dans le cas qui nous occupe, c'est pourquoi je parlerai seulement de « traits de caractère » pervers pour le père Marie-Dominique. Autrement dit, de mécanismes qui permettent d'éviter le conflit intérieur qui aurait remis en cause son organisation psychique. En faisant porter à l'autre ses

[1] Concept de D.W. Winnicott.
[2] Expression du psychanalyste Heinz Kohut.
[3] M. CHMAKOFF, *op. cit.*, p. 127.
[4] Témoignage d'une ancienne sœur.
[5] M.-F. PESNEAU, *L'emprise*, *op. cit.*, p. 80.
[6] Concept du psychiatre et psychanalyste Jean Bergeret.
[7] Concept du psychiatre et psychanalyste Paul Claude Racamier.

propres travers, ce type de personne fait des économies de travail psychique (l'économie de la castration, de la reconnaissance du manque existentiel) et évite ainsi de souffrir.

De la même manière, selon P.-C. Racamier, le moi incomplet de cette personne se nourrit et survalorise son narcissisme au détriment de l'autre, dont il perçoit de façon intuitive et immédiate les failles ou les blessures narcissiques[1]. Il agit de façon insidieuse, ne se culpabilise pas de ses conduites et autojustifie ses passages à l'acte de telle manière que pour lui, c'est l'autre qui est fautif. « Il m'a dit qu'il me demandait pardon s'il avait fait des choses que je n'avais pas bien comprises[2] ».

Il est organisé et habile et ne s'abstient que si le terrain n'est pas propice. Il choisit d'ignorer les situations qui viendraient ternir son image.

Dans cette perspective, la perversion ne désigne donc pas une structuration psychique (comme la psychose ou la névrose), mais un « trait de caractère ».

Voyons maintenant ce qu'il a pu en être de son rapport à l'autorité et à la loi.

IV. REPRÉSENTATIONS INCONSCIENTES DU MATERNEL ET DU PATERNEL CHEZ M.-D. PHILIPPE

Longtemps on a opposé foi et psychologie, le domaine de la foi ne pouvant être remis en cause dès lors qu'il s'agit d'une grâce, d'un don. Mais la foi est accompagnée de nombreuses croyances dont nous sommes habités, en lien avec nos expériences de vie. Le chemin de conversion est un chemin de purification de notre être et des croyances que nous nous sommes forgées ou qui nous ont été consciemment ou inconsciemment transmises. Pour tenter de comprendre certaines caractéristiques et croyances de M.-D. Philippe, il est intéressant de creuser ce qu'ont pu être les fondements de ses représentations du paternel et du maternel, du masculin et du féminin.

A. Les concepts d'*anima* et *animus*

Pour Jung, la rencontre avec notre ombre consiste également en une confrontation avec notre « partenaire intérieur », notre *autre* intérieur. Part féminine (*anima*) dans l'inconscient des hommes et part masculine (*animus*) dans l'inconscient des femmes.

De manière très succincte (et forcément incomplète), on peut dire qu'*anima* et *animus* sont des archétypes de l'inconscient collectif[3], c'est-à-dire des matrices, des possibilités de représentation innées de l'être humain. Ces représentations psychiques inconscientes de l'*autre*, du *différent* sont en nous dès l'origine (« Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa, mâle et femelle il les créa[4] ».) et s'actualisent dans la rencontre avec des êtres réels.

L'*anima* du fils et l'*animus* de la fille se constituent inconsciemment :

- dans la rencontre avec le premier *autre* de leur vie, c'est-à-dire la mère (pour le garçon) et le père (pour la fille).
- à partir des représentations de la femme (pour le garçon) et de l'homme (pour la fille) dans l'inconscient familial.
- à partir de l'image collective de la femme (pour le garçon) ou de l'homme (pour la fille) dans la culture, la religion, la société.

[1] Voir chapitre 23 : « Mécanismes de l'emprise ».
[2] Témoignage d'une victime.
[3] Selon C.G. Jung.
[4] Genèse 1, 27.

Ces figures de l'autre en nous sont donc au départ totalement inconscientes.

- Chez l'homme, le registre de l'*anima* est celui des valeurs féminines et se situe du côté de l'intériorité (gestation), de la contemplation (passivité), du ressenti subjectif, du sentiment et de la relation (*eros*). Dans son essence, l'*anima* de l'homme cherche à intérioriser, créer des liens, unir et rassembler. Mais le féminin inconscient non travaillé et non intégré chez un homme peut mener à une grande confusion. Sous l'emprise de son *anima* inconsciente il peut être sujet à des émotions, des humeurs, des idées irrationnelles (qui sont supposées être l'apanage des femmes) et avoir une forme de pensée magique.

Chez un homme qui a un féminin intérieur archaïque, l'érotisme peut également être assez primitif ou adolescent (compulsion ou pornographie).

- Chez la femme, le registre de l'*animus* est celui du masculin, c'est-à-dire du côté de l'extériorité, de la conscience rationnelle, de la vision objective, de la force, de l'action et de la parole (*logos*). L'*animus* de la femme cherche à différencier. Le masculin inconscient non travaillé et non intégré donne un côté dénué de nuances et de sentiment, des convictions tranchantes et sans appel.

Ce que Jung appelle le processus d'individuation, c'est-à-dire notre *chemin d'humanisation*, est entre autres un processus de prise de conscience, c'est-à-dire d'intégration progressive de cet *autre en nous*, à travers la relation avec un *autre réel* (par le biais de nos relations amoureuses, amicales, communautaires, etc.)…

Dans tous les cas, tant qu'il reste inconscient, cet autre intérieur nous dirige malgré nous et tend à nous couper de l'autre réel (des autres).

Ainsi un homme peut-il développer une pensée philosophique et manier brillamment des concepts au plan conscient, tout en étant mené par son *anima* au plan inconscient.

B. La mère, l'image maternelle et l'*anima* chez M.-D. Philippe

L'atmosphère familiale est marquée par « une forte exigence morale, le sens du devoir, la maîtrise de soi, la conformité à l'idéal…[1] »

Qu'en est-il de la mère ? Elle semble extrêmement soumise à son mari. « Ma mère était très effacée, très effacée, vis-à-vis de mon père ; elle respectait énormément son autorité.[2] » Elle semble également souffrante et très pieuse.

Avec la guerre, la mère prend de l'importance et semble tenir une place particulière dans le psychisme de son fils :

> Pendant la guerre, c'était une très grande intimité avec notre mère… notre mère était l'âme de la famille, très fort. Elle était très respectée parce que nous l'aimions tous beaucoup. La Providence a permis qu'il y ait cette guerre et qu'on ait tous été beaucoup plus liés à notre mère qu'à notre père[3].

Tout être humain naît avec une représentation inconsciente de ce qu'est la « Mère », le maternel. Ainsi chacun est aux prises avec sa propre mère, mais aussi avec cette image collective, cette possibilité de représentation que C.-G. Jung a nommée archétype, projetée sur sa mère. Et l'archétype se constelle, c'est-à-dire s'actualise dans la rencontre avec la mère humaine. En conséquence, les traits de personnalité de la mère concrète peuvent prendre un caractère absolu et divin (ici grande piété, soumission, et souffrance, semble-t-il ?).

---

[1] M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe, op. cit.,* p. 65.
[2] *Ibid.*, p. 35.
[3] *Ibid.*, p. 46.

C'est donc à partir de cette expérience première de la mère que le garçon se forge une image du féminin et des femmes (*anima*). Et une image de féminin idéalisé projeté sur la Vierge Marie.

C. Le père, l'image paternelle

La famille maternelle semble éclipser la famille paternelle. Le père biologique semble avoir peu de place dans le souvenir de son fils.

Lorsque leur père est mobilisé, leur mère a 9 enfants entre 1 et 12 ans et elle est enceinte. Pendant la guerre, Henri (Marie-Dominique) a entre 2 et 6 ans. Plein âge œdipien où l'on se confronte en principe à la castration symbolique[1].

À son retour, le père silencieux semble se montrer sévère et rigide. Et provoque chez son fils « une colère fondamentale. Une rage même. Car il se construit avec une frustration due à l'autoritarisme de son père.[2] »

Idéalement, le paternel crée les conditions pour que l'être humain puisse prendre conscience et devienne sujet. Il sépare et nomme, pose des limites pour faire sortir de la fusion-confusion avec la mère. Mais il peut être inexistant (absent physiquement ou psychiquement), ou à l'inverse trop tranchant et exercer une autorité dogmatique, brutale et illégitime. Dans les deux cas son rôle dans l'acceptation du manque et la castration symbolique est insuffisant ou inopérant.

D. Le père Dehau, une image paternelle aux caractéristiques maternelles

Par contre, le père Dehau, dominicain et frère aîné de la mère, a une place prépondérante dans la famille. Il semble que ce soit ce personnage extraverti et affectif, original et artiste, malvoyant et très « tactile », qui ait plutôt servi d'image paternelle à laquelle s'identifier et qui ait exercé une forme d'autorité. « Il a ainsi joué un rôle très simple, mais comme un maître : il était notre référence. [3] »

C'est lui qui le pousse à entrer chez les Dominicains à 18 ans, en exerçant ce qu'on pourrait appeler un chantage affectif[4]. M.-D. Philippe, jeune homme sensible au narcissisme blessé, a-t-il eu d'autre alternative que l'obéissance pour ne pas risquer de perdre un appui existentiel dont il était peut-être dépendant psychiquement et affectivement ? « Quand on avait fréquenté quelqu'un comme le père Dehau, on n'avait plus tellement envie de se mettre sous la coupe d'autres.[5] »

> La direction du père Dehau, c'est très simple : Marie et l'oraison ! Le reste était très secondaire. J'ai été formé comme cela[6].

Par ailleurs, quelle était la représentation de Marie du père Dehau « qui vivait d'un secret très grand : l'amour de Marie pour lui.[7] » ? Quelle projection inconsciente d'*anima* faisait cet homme sur la Vierge ? Et sur la mystique Hélène Claeys Boùùaert avec laquelle il a eu une grande proximité ?...

À l'une de ses victimes, M.-D. Philippe confiera : « Vous êtes la petite enfant du père Dehau, j'en suis sûr.[8] » Voulait-il dire par là qu'elle pouvait être initiée à des croyances et des pratiques auxquelles ce « patriarche familial » aurait donné sa bénédiction, en particulier à son frère Thomas Philippe ?

---

[1] La castration symbolique introduit un tiers dans la relation fusionnelle avec la mère et ouvre à l'altérité.
[2] M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe, op. cit*., p. 89.
[3] M.-D. PHILIPPE, *Les trois sagesses*, *op. cit.*, p. 203.
[4] M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe, op. cit.*, p. 112.
[5] M.-D. PHILIPPE, *Les trois sagesses*, *op. cit.*, p. 206.
[6] *Ibid.*, p. 302
[7] M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe, op. cit*., p. 104.
[8] M.-F. PESNEAU, *L'emprise*, *op. cit.*, p. 67.

Il semble en tout cas que le père Marie-Dominique se soit identifié à une image qui aurait pu être paternelle mais qui paraît habitée par une *anima* et une affectivité envahissantes. D'où une confusion extrême chez lui entre la fonction paternelle (loi, limites, Justice en termes spirituels) et la fonction maternelle (accueil inconditionnel, Miséricorde). Ses réponses à ce questionnaire paraissent révélatrices :

> - *Votre qualité préférée chez l'homme ?*
> - La force aimante, délicate.
> - *Votre qualité préférée chez la femme ?*
> -La tendresse dans la miséricorde. Et donc sa pauvreté : car il n'y a pas de tendresse sans *pauvreté.*
> - *Le couple idéal ?*
> - Marie et Joseph. Marie, la mère forte qui donne la tendresse. Joseph, l'homme tendre qui donne la force. Dans une unité d'amour, une complémentarité loin de toute dialectique[1] .

Où trouve-t-on dans ces propos la loi du père ? On peut imaginer que dans l'inconscient de M.-D. Philippe, en pleine période œdipienne et en l'absence d'un père qui aurait pu remplir sa fonction de tiers, la mère ait pu rester liée à l'archétype de la grande mère, unité primordiale contenant les valeurs du masculin et du féminin de manière encore indifférenciée, à la fois « force et tendresse. »

Alliée à la personnalité du père Dehau qui semble avoir lui-même un féminin intérieur très prégnant, on comprend qu'il y ait en M.-D. Philippe une grande confusion et que

> […] la paternité, comme telle, n'implique pas l'autorité, puisque dans la Très Sainte Trinité il y a un Père qui n'a aucune autorité sur le Fils et l'Esprit Saint […] Il n'exerce pas d'autorité… Mais il donne tout[2].

« Le Père est père d'une manière absolue, il est source d'amour, source de lumière[3] », mais il semble que la lumière de la loi, de la limite et du discernement ait fondamentalement manqué dans sa construction.

S'identifiant alternativement au Père - un Père aux caractéristiques plutôt maternelles - ou au Fils, c'est ainsi qu'il peut s'adresser à M.-F. Pesneau après l'avoir abusée :

> Et il m'explique que ses gestes à mon égard sont destinés à "me faire sentir l'amour de Jésus pour moi". D'ailleurs il ajoute parfois "je prends tout, mais je ne garde rien. Tout est pour Lui." Et aussi "On est Son petit instrument"… car il dit le plus souvent "on" à la place de "je", et "elle" à la place de "tu", ce qui me laisse perplexe[4].

E. Le rapport à l'autorité, l'absence de loi et de limites

On pourrait ainsi mieux comprendre comment son rapport à l'autorité a pu être dicté par ces traits narcissiques : fragilité, dépendance affective, difficulté à se remettre en cause et sentiment de supériorité. Caractérisé à la fois par une soumission absolue à son oncle - « se mettre sous sa coupe » -, et par une insoumission totale à l'autorité ecclésiale.

Cette relation au père Dehau peut également éclairer l'origine de sa croyance à la nécessité d'une obéissance aveugle au père spirituel, « instrument infaillible de Dieu, relayant son « emprise »[5] » qui a marqué sa doctrine et a eu cours dans la famille Saint-Jean.

Au passage, on peut se demander si son attachement (fusionnel) à son oncle et à son frère et la communion dans ces croyances délirantes, ont été comme un secret partagé qui permettait de tenir debout et rendait plus fort ?

---

[1] M.-C. LAFON, Marie-Dominique Philippe, op. cit., p. 88.
[2] M.-D. PHILIPPE, *Les trois sagesses*, *op. cit.*, p. 514.
[3] *Ibid.*, p. 431.
[4] M.-F. PESNEAU, *L'emprise*, *op. cit.*, p. 69.
[5] Voir chapitre 20, II, B : « Instrumentalité du prêtre et théologie du sacerdoce ».

> Le secret noue et fortifie. Un secret, c'est un nœud affectif qui nous lie à la personne qui nous l'a confié. Livrer le secret de l'ami, c'est d'abord une trahison ; et dès qu'on trahit on perd toute force, toute force affective, et on n'a plus aucune capacité de cheminer seul[1].

En tout état de cause, on peut se demander si le manque de fonction paternelle ajustée dans son psychisme n'a pas engendré un comportement et des conceptualisations dangereuses où primaient l'absence de loi et de limites :

> C'est alors l'Esprit Saint Lui-même qui dirige notre vie, nous faisant entrer dans les vues de son gouvernement divin, et nous permettant de nous y conformer immédiatement. Cette présence en nous du "conseil de la volonté" de Dieu, du conseil de son amour, nous fait juger de tout ce que nous devons faire, non plus selon un mode humain (même ordonné à une fin surnaturelle), mais selon une connaturalité avec l'amour divin, une expérience affective des choses de Dieu[2].

Son milieu familial et sa structuration psychique, alliés à l'influence du père Dehau et à ses croyances particulières en l'action de l'Esprit Saint, puis à celles délirantes de Thomas Philippe, semblent donc pouvoir éclairer pour une part l'origine de ses pratiques déviantes et des terribles abus qui ont eu lieu.

V. VISION DE LA VIERGE, DE LA FEMME ET DU CORPS

A. La vision de la Vierge, de la femme et du corps chez P.-T. Dehau, T. et M.-D. Philippe

Dans certains courants catholiques de l'époque, dans la famille Dehau et en particulier chez le père Dehau - grand inspirateur de ses neveux - il ressort une image pour le moins particulière du féminin, de la femme et de la Vierge, perceptible dans son ouvrage *Ève et Marie*[3].

Cette inspiration commune a pu prendre des voies un peu différentes chez ses neveux, en fonction du psychisme de chacun, allant jusqu'au délire incestueux chez Thomas Philippe.

Le plan psychologique et le plan spirituel ne sont pas du même ordre, mais cependant largement intriqués. Comme on l'a vu, notre inconscient est partie prenante dans nos images internes de Dieu et de la Vierge, en lien avec les images que nous avons intériorisées du paternel et du maternel, en lien aussi avec notre *anima* et notre *animus*.

On a vu que l'*anima* se constituait à partir de la vision de la mère et de la femme dans l'inconscient familial, mais aussi dans la société et la religion. On peut mettre en lien l'image des femmes et en particulier de la Vierge chez M.-D. Philippe avec celle de sa mère, souffrante et effacée. Et évoquer l'influence de courants théologiques de l'époque, à la fois mystiques et mariaux, véhiculés et passés à travers le « tamis psychique » du père Dehau (le « Réveil de la mystique », le côté « supra-humain » des dons du Saint-Esprit, etc…), qui ont pu le nourrir consciemment et inconsciemment.

On pourrait y trouver aussi quelque explication sur son attachement (en tant que projection d'*anima*, féminin intérieur non conscientisé) aux phénomènes irrationnels, transposés spirituellement sur des signes, aux dons du Saint-Esprit, ou aux paroles de Marthe Robin. Non qu'il eût fallu nier ces signes, mais peut-être les allier à une démarche de discernement :

---

[1] M.-D. PHILIPPE, *Les trois sagesses*, *op. cit.*, p. 237.
[2] M.-D. PHILIPPE, *Le mystère du Christ crucifié et glorifié*, Paris, Fayard, p. 229.
[3] Cf. P.-Th. DEHAU, *Ève et Marie*, *op. cit.*. Voir chapitre 24, A, « Des croyances qui concernent la relation autorité-obéissance » : « […] Dans son livre *Ève et Marie* : […] la volonté de Dieu est que l'homme soit la « tête » de la femme. Elle doit, pour obéir à Dieu, en tout et pour tout se soumettre à son mari en ce qui concerne sa vie terrestre [et suivantes…] ».

> C'est uniquement parce que Marthe Robin m'a assuré qu'il fallait le faire, que c'était une œuvre de Dieu (…) Si je racontais tous les signes qui ont été comme une confirmation que c'était bien de Dieu, on verrait que Dieu avait tout préparé, absolument tout préparé[1].

Il est nécessaire également de mentionner les théories « mystiques » élaborées sur ce terreau initial par la personnalité plus fragile encore de Thomas Philippe après sa bouffée délirante à Rome :

> Elles reposeraient sur un secret révélé à Thomas Philippe par Marie lors de grâces d'union exceptionnelles, peut-être celles de 1938 […] Ce secret pose que les organes sexuels sont un instrument privilégié de l'amour divin et que leur usage dans le cadre de la prière serait un vecteur, jusque-là inconnu, de la grâce divine. Il est important de remarquer que, dans la façon dont il présente cela, il ne s'agit pas de sexualité, mais de prière et de grâces mystiques.
> Ces relations auraient été initiées et auraient existé d'abord entre Jésus et Marie. Il est important de souligner ici le schéma incestueux de cette justification.
> On peut constater qu'il n'y a pas de violence physique ou de brutalité dans ces abus sexuels. Ceux-ci sont rendus possibles par la mise en place d'une emprise qui repose sur la mise en avant de l'autorité du prêtre et du charisme, de la mission prophétique particulière de Thomas Philippe. Ils reposent aussi sur une demande répétée de renoncement à la raison et au jugement personnel qui sont assimilés à de l'orgueil. Il faut donc y renoncer au profit de la grâce divine qui par nature est mystérieuse. Chercher à l'expliquer serait un péché.
> Ce renoncement à l'orgueil de l'intelligence est associé à une mise en avant de la pauvreté spirituelle et de la notion de petitesse, omniprésente dans les discours et dans les œuvres de Thomas Philippe. Tout cela forme les bases du système d'emprise que Thomas Philippe construit autour de ses victimes[2].

Cette vision a permis à Thomas Philippe des conceptions que l'on peut qualifier de délirantes :

- du corps :

> […] Dans la lumière de Marie, le corps devient l'instrument privilégié par lequel se transmet la grâce divine[3].

> […] matière vierge […] mystère d'obscurité imperméable à l'intelligence créée […] qui se laisse pénétrer […] avec docilité[4], etc.

- de la Vierge :

> En Marie, le mode actif du moi n'existe pas[5].

> Il a toujours expliqué ces faits comme des grâces insignes de N.S. qui voulait renouveler en son prêtre et sa petite épouse le mystère d'intimité ayant existé entre Jésus et Marie […] Il laissait d'ailleurs sous-entendre que ces rapports avaient existé entre Jésus et Marie[6].

- des femmes et en particulier de ses accompagnées.

B. La conception de la sexualité

M.-D. Philippe semble un peu plus structuré psychiquement que son frère. Mais il en a adopté les pratiques, trouvant sans doute son compte dans ces courants qui idéalisent et spiritualisent le corps, la femme et la Vierge à outrance, les coupant fortement de leur incarnation.

À quel moment a-t-il commencé à adopter les pratiques très spéciales de Thomas Philippe concernant la « transmission » de l'amour de Dieu et la conduite des âmes ?

---

[1] M.-D. PHILIPPE, *Les trois sagesses*, *op. cit.*, p. 362.
[2] A. MOURGES, Intervention à L'Arche, Traverser notre histoire, https://vimeo.com/543168058
[3] Propos de Jean Vanier sur la pensée du père Thomas Philippe. Cf. A. MOURGES, *Des « sages et des savants » aux « tout-petits ». Aux origines des communautés de L'Arche, 1945-1965,* Mémoire de master 1 d'histoire religieuse, Montpellier, 2009, p. 340.
[4] Th. PHILIPPE, *La vie cachée de Marie, op. cit.,* p. 59.
[5] *Ibid.*, p. 35.
[6] Témoignage de Madeleine Guéroult, 22 juin 1952, p. 1, III O 59 Eau vive 2 "l'Affaire", ADPF.

Il semble en tout cas que ce type d'expérience ait été justifié entre autres par sa vision bien personnelle de « l'amour d'amitié » qui a fait malheureusement tant de dégâts :

> En théologie mystique, les relations entre Marie et Joseph, Marie et Jésus, ou Marie et Jean étaient relues à la lumière de cette doctrine de l'amour d'amitié. Nous cherchions tous, plus ou moins consciemment, un(e) ami(e) intime parmi les frères ou sœurs. Cette amitié que je vivais était incompatible avec mon état de vie, mais personne de ceux qui étaient responsables de ma formation ne semblait le penser. Cette relation m'empêchait de donner ma vie à Jésus et me causait un très grand trouble intérieur et des angoisses. On ne nous enseignait pas la différence entre l'amour et l'amitié[1].

En théorie et en pratique, si l'intention est pure, l'acte l'est aussi. Ce qui compte, c'est la finalité de l'intention, la conscience morale est occultée. Il semble que la seule limite, c'est ce que l'autre peut « porter » ou pas, ou la peur du scandale (cf. les traits de caractère pervers, chap. III. 3)

> Comment concevoir que le père Philippe pouvait se tromper ? Pire encore : comment concevoir qu'il pouvait nous mentir et nous tromper ? Pourtant sous ces mots "d'amour d'amitié" se cachait une toute autre réalité : la légitimation philosophique et intellectuelle de ses déviations affectives et sexuelles. […]
>
> Par la suite, j'ai compris que dans la "doctrine de l'amour d'amitié", seules la pénétration et l'éjaculation sont sexuelles, et représentent donc éventuellement un péché. Tout le reste, tout ce qui est "avant", tout ce que je subissais donc, n'est pas sexuel. Ce n'est ni un mal, ni un péché. Par ailleurs, le père Philippe enseignait que ce qui autorisait les "gestes de l'amitié", c'était ce que l'ami était capable de recevoir, de supporter : il n'y avait plus aucune morale objective, nous étions dans la pure subjectivité. En soi, ces actes sont donc une bonne chose[2].

Chez M.-D. Philippe, le fait de commettre des abus sexuels relevait-il de la compulsion ou d'une pression de ses pulsions sexuelles qui aurait été incompatibles avec son engagement religieux ? Était-ce une manière de s'arranger avec ses pulsions, non seulement la conscience tranquille, mais bien plus comme « une grâce particulière faite à certains » ? Il semble que les abus soient devenus quasi systématiques vers la fin de sa vie et qu'il ait eu des gestes « inappropriés » avec des femmes qu'il ne connaissait même pas.

Compte tenu des témoignages, il semble être passé à l'acte avec des femmes comme avec des hommes, et avoir eu une sexualité un peu primaire, voire brutale, selon certaines victimes. La conception de la sexualité transmise dans un certain cercle de frères et sœurs de la communauté qui semble en tout cas partagée, c'est que tout est possible hormis ce qui est de l'ordre de « l'acte conjugal ».

Il m'apparaît que les caractéristiques de sa personnalité et de sa fonction sensation peu développée, pourraient faire penser que ses actes étaient davantage dictés par ses croyances que par une grande sensualité, mais ceci reste une pure supposition. Davantage dictés par la conviction d'avoir une mission particulière et par son adhésion aux pratiques érotico-mystiques développées par son frère : « Transmettre la grâce divine » à travers « l'instrument privilégié » qu'est le corps.

VI. CONCLUSION

On trouvera dans les autres chapitres de ce rapport nombre de témoignages sur lesquels je me suis appuyée pour faire ces spéculations sur la personnalité du père M.-D. Philippe. En tout état de cause, ces hypothèses nous permettent de faire un lien entre sa typologie psychique, son mode relationnel, et les caractéristiques ou les discours des frères mis en cause à la commission SOS abus, que j'ai évoqués au début. Ce caractère systémique est approfondi dans le chapitre sur les dysfonctionnements de la communauté.

[1] Témoignage d'une ancienne sœur.
[2] Témoignage d'une ancienne sœur.

En conclusion, je voudrais témoigner qu'ayant reçu de nombreuses victimes dont certaines encore en grande souffrance, il m'a fallu beaucoup de temps pour surmonter mes préjugés et étudier la personnalité du père M.-D. Philippe avec le plus grand recul possible. De la même manière et à l'inverse, on peut mettre beaucoup de temps à accepter qu'une figure admirée puisse descendre de son piédestal. Nous avons souvent du mal à accepter la réalité pour éviter de vivre une déception trop déstabilisante. Et nous pouvons également basculer d'un extrême à l'autre, de l'idéalisation excessive au rejet radical.

J'espère que ce travail d'analyse permettra de percevoir un peu concrètement combien nous sommes tous menés par des données inconscientes, combien les personnalités sont complexes et combien le bon grain et l'ivraie peuvent être en chacun étroitement mêlés.

J'espère aussi que ces réflexions permettront de prendre conscience que passer de l'image à la ressemblance est un processus dans lequel la dimension psychique et la dimension spirituelle sont étroitement intriquées et que sur ce chemin la psychologie peut être une précieuse alliée.

Chapitre 28 :

MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE ET SA FAMILLE

Par Dominique. Struyf

Pour essayer de comprendre le comportement du père Marie-Dominique Philippe, nous avons étudié un certain nombre de documents qui décrivent sa famille d'origine, son enfance, et son adolescence. M.-D. Philippe a lui-même abordé ce sujet dans les conférences et les chapitres avec les frères et dans son livre *Les trois sagesses*[1] Le livre de M.-C. Lafon[2] reprend également une série de témoignages au sujet de la famille Philippe. Le *Livre de famille*[3] de Marie Dehau-Lenglart nous a également aidés à repérer les valeurs et les représentations que cette famille se faisait du bien, de l'idéal, et du mal.

Nous nous sommes tous construits grâce aux liens que nous avons pu tisser dans l'enfance et l'adolescence dans notre famille d'origine ou/et avec d'autres, suivant notre histoire. À l'âge adulte, et déjà dans le travail psychique de l'adolescence, nous avons fait un travail de mémoire et nous avons fait des choix conscients et inconscients à partir de ce bagage de valeurs et de représentations construites dans l'enfance. Nous avons pris conscience en général des forces de vie et des désirs qui nous habitent depuis l'enfance et que nous voulons déployer à l'âge adulte. Nous avons aussi pris conscience de certains choix faits par nos parents, que nous ne voulons pas reproduire.

Grâce à nos relations, nous avons construit des représentations de ce qu'est « une bonne mère », « un bon père », « un beau couple », un lien de fraternité, une vie juste et bonne… Nous avons aussi vécu des blessures dans certains liens. Nous arrivons à l'âge adulte imprégnés par ce tissu relationnel qui nous a portés pendant ce temps de l'enfance et de l'adolescence.

Les systémiciens ont décrit certaines « lois de la relation » qui doivent être respectées pour que les individus restent en bonne santé et que les familles répondent aux besoins des enfants. Bowen a insisté sur l'importance de la différenciation ; Minuchin, sur l'importance de la structure des familles, des limites nécessaires entre les générations ; Nagy a insisté sur la loyauté et la justice dans les familles ; Andolfi a mis en évidence les processus transgénérationnels… Le livre *Dans le dédale des thérapies familiales* résume bien ces différentes approches[4].

Les psychanalystes aussi ont réfléchi à l'importance de la loi dans la construction psychique. L'interdit de l'inceste et du meurtre sont deux lois fondamentales sans le respect desquelles la santé psychique est impossible, parce qu'il n'y a plus d'altérité reconnue.

---

[1] M.-D. PHILIPPE, *Les trois sagesses, op. cit*.
[2] M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe, op. cit.*
[3] M. DEHAU-LENGLART (petite nièce du p. M.-D. Philippe), *Livre de famille, Bouvines*, L'Épi d'or, 2001.
[4] M. MEYNCKENS, M.-C. HENRIQUET, *Dans le dédale des thérapies familiales*, Érès, 2007

Nous sommes nés un moment donné de l'histoire, dans une culture particulière qui a imprégné nos familles d'origine. Les représentations du bien et du mal ne sont pas absolues. Elles évoluent avec l'histoire et le travail de la pensée. Les représentations qui concernent la santé psychique et ses lois ont beaucoup évolué, permettant une meilleure compréhension des besoins des enfants.

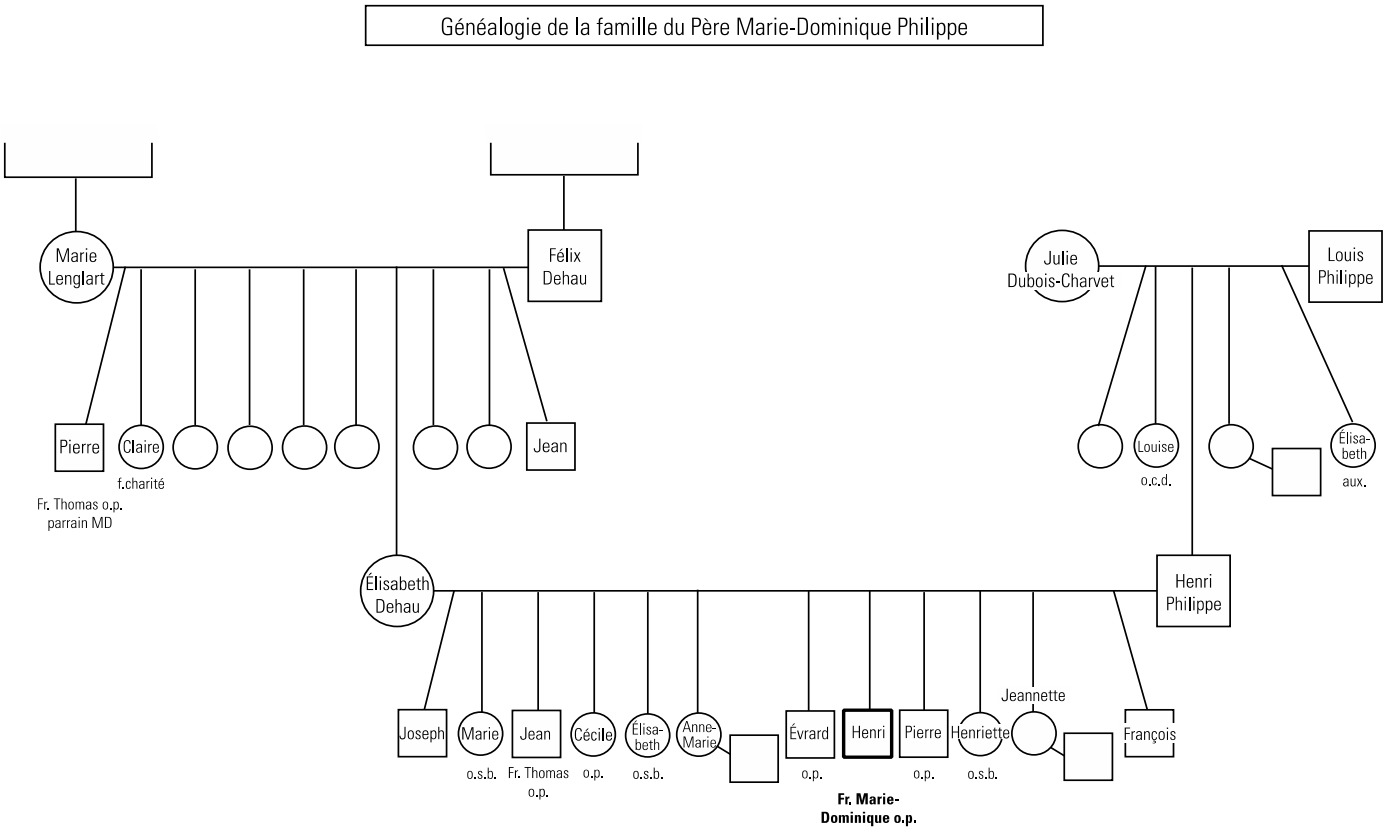
Néanmoins, nous ne sommes pas toujours en mesure de percevoir ce qui nous a fait du mal sur le plan de notre santé psychique relationnelle dans notre enfance. Lorsque nous n'avons pas souffert du mal qui nous a imprégnés, nous risquons fort de le reproduire à l'âge adulte, sans nous en rendre compte. De plus, même lorsque nous avons pris conscience du mal subi, nous pouvons avoir perdu notre liberté et le reproduire malgré nous…

Nous pensons que ce mécanisme de transmission transgénérationnelle a forcément joué dans la construction psychique et relationnelle de M.-D. Philippe, de son frère, et de sa sœur Cécile, accusés tous les trois d'abus sexuels répétés, sans aucun signe de remise en question réelle de leurs comportements jusqu'à la fin de leur vie. Les autres enfants ne semblent pas avoir transmis les mêmes dysfonctionnements. Les études d'archives de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi (CDF) montrent d'ailleurs de vives réactions de certains lors de l'affaire de l'Eau vive dans les années 1950.

D'autre part, il est évident à la lecture des différents documents, que la famille Philippe est une famille imprégnée de valeurs chrétiennes, de valeurs patriotiques, de générosité, de loyauté familiale et bien d'autres forces de vie encore.

Cela peut expliquer en partie la construction paradoxale de la personnalité de Marie-Dominique Philippe, dont nous avons parlé dans le premier chapitre de ce document.

I. GÉNOGRAMME DE LA FAMILLE PHILIPPE



Le génogramme est un outil très utilisé en thérapie familiale et en formation systémique pour aider les personnes à « métacommuniquer » sur leur famille d'origine. La métacommunication est une manière de se parler ensemble, en groupe ou en famille, du fonctionnement relationnel du groupe, en prenant de la hauteur. Nous étudierons ce génogramme en utilisant essentiellement le livre de M.-C. Lafon cité plus haut. Ce travail sur le génogramme de la famille Philippe, nous l'avons fait avec les frères formateurs, le conseil du prieur général, les frères du chapitre général en 2019, et les sœurs apostoliques du chapitre général en 2021.

En thérapie familiale, on ne se limite pas à la famille présente. On cherche les forces et les fragilités dont elle a hérité à partir des familles d'origine. Pour la famille Saint-Jean, nous avons fait de même car le fonctionnement de la famille d'origine du fondateur a imprégné le fonctionnement de la famille Saint-Jean, comme nous allons le voir. D'autre part, j'ai invité les frères et les sœurs à faire ce travail pour eux-mêmes à partir de leur famille d'origine : quels seraient les points communs et les différences entre leur famille d'origine et la famille Philippe ? Il s'agit de repérer les forces de vie dont a hérité la famille Saint-Jean à partir de cette famille d'origine, mais aussi de repérer les faiblesses, les carences, les modèles relationnels pathologiques qui se sont reproduits ou même, qui ont été institués comme idéal lors de la fondation. En d'autres mots, il s'agit de prendre conscience des modèles relationnels pathologiques pour pouvoir les transformer, grâce aux forces de vie, de créativité et de désir qui animent encore aujourd'hui la famille Saint-Jean. Ce travail peut aussi stimuler le processus de résilience, la guérison du traumatisme, en redonnant de l'espoir pour l'avenir, en indiquant concrètement la possibilité d'un chemin de vie pour la communauté.

Il faudrait faire le même travail en ce qui concerne la famille religieuse des dominicains. Qu'est ce qui a imprégné M.-D. Philippe, Th. Philippe et Cécile Philippe du fonctionnement de cette famille-là qui aurait permis les abus ? Les études d'archives de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi sur les deux frères Philippe ainsi que l'ouvrage de Tangi Cavalin nous donnent certainement des éléments de réponses à cette question[1].

Pour faire ce travail sur le génogramme en thérapie familiale, nous invitons la famille à parler des relations et des personnes et nous dessinons les relations. Nous savons que la carte que nous dessinons n'est pas « le territoire », la réalité historique objective, mais cette carte construit des représentations qui stimulent la créativité thérapeutique. Le but de notre travail à la commission interdisciplinaire est bien thérapeutique, pour la famille Saint-Jean.

Le travail sur le génogramme est un processus dynamique, ouvert. Le but n'est pas d'imposer une vision diagnostique du fonctionnement familial mais bien de stimuler, à l'intérieur de la famille, une relecture ensemble de l'histoire des relations et des personnes, qui ouvre à un avenir possible. Les éléments de lecture qui vont être proposés, à partir des différentes sources dont nous disposons, ont donc pour fonction de stimuler ce travail à l'intérieur de la famille Saint-Jean.

II. LA FAMILLE PHILIPPE : UNE FAMILLE TRÈS NOMBREUSE

On est frappé en voyant ce génogramme du nombre impressionnant de personnes qui composent cette famille : Élisabeth et Henri ont eu 12 enfants. Élisabeth était la septième de 10 enfants. Henri était le troisième de 5. M.-D. Philippe disait[2] : « on était plus de 100 dans les réunions de famille chez mon grand-père… ». C'est en effet une grande richesse d'avoir une famille nombreuse, une richesse relationnelle devenue rare à notre époque. Mais c'est aussi une richesse qui peut se transformer en carence ou en pathologie si le système familial dysfonctionne et se replie sur lui-même.

[1] T. CAVALIN, *L'affaire. Les dominicains face au scandale des frères Philippe*, Paris, Cerf, 2023.
[2] M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe, op. cit*., p. 59.

M.-D. Philippe disait aussi : « on se suffisait à soi, on n'avait absolument pas besoin des scouts[1] ». Les enfants n'allaient pas à l'école. L'école se passait à la maison. À l'âge de 12 ans, M.-D. Philippe part en internat chez les jésuites mais retrouve ses frères tous les soirs, à l'écart des autres[2].

M.-D. Philippe a vécu une vie familiale très riche qui n'incitait pas à sortir des modèles familiaux pour regarder ce qui se passe ailleurs. Il n'a pas vécu cette vie familiale repliée sur elle-même comme un mal ou une souffrance, mais plutôt comme une force. Même ce qui pousse en général les parents à s'ouvrir à l'extérieur pour l'éducation de leurs enfants n'a pas fonctionné dans la famille Philippe. On n'avait pas besoin d'une école extérieure avant 12 ans. On n'avait pas non plus besoin de personnes extérieures à la famille pour l'éducation religieuse et l'accompagnement spirituel. L'oncle prêtre dominicain, P.-Th. Dehau, pouvait se charger de tout.

Dans le *Livre de famille*, on voit que Pierre-Thomas Dehau est lui-même resté ancré dans sa famille d'origine très longtemps à cause de ses problèmes de santé[3]. En janvier 1885, Pierre doit renoncer au collège et revenir vivre en famille à cause d'une ophtalmie épidémique qui le laissera presque aveugle. Il a alors 14 ans et demi et n'est au collège que depuis 1883. Depuis tout petit, Pierre a une santé fragile. C'est pourtant lui qui sera désigné par sa mère à la mort de son père comme chef de famille[4]. Ainsi, même à l'âge adulte, la vie de Pierre-Thomas Dehau semble rester plus ancrée dans sa famille d'origine que dans la famille dominicaine.

Pour M.-D. Philippe également, les liens avec sa famille d'origine semblent servir de référence tout au long de sa vie d'adulte. Il considère son oncle qui a été son accompagnateur spirituel jusqu'à sa mort, comme la source de sa vie spirituelle. Son lien à Marthe Robin se construit d'ailleurs également sur la base de l'admiration que Marthe exprime pour P.-Th. Dehau :

> Au cours de sa première rencontre avec la mystique Marthe Robin, en 1948, celle-ci ne parlera au père Philippe que du père Dehau. Il en sera profondément bouleversé : "en faisant cela, elle touchait dans mon cœur ce qu'il y avait de plus vulnérable et ce qui avait été pour moi le plus vital. De plus vulnérable, car la charité fraternelle touche toujours notre cœur dans ce qu'il y a de plus vulnérable […] et ce qui était pour moi le plus vital, car le père Dehau était mon père spirituel ; Marthe touchait donc en moi ce qui, spirituellement, divinement, était le plus secret. La paternité et la filiation sont bien, dans l'ordre surnaturel, une des choses les plus grandes. Marthe avait tout de suite saisi cela, et sans le dire elle a confirmé, montrant qu'il y avait là une source profonde. [5]"

On peut dire que M.-D. Philippe a reproduit dans la famille Saint-Jean ce qu'il avait vécu : une famille très nombreuse qui se suffit à elle-même et qui n'a pas besoin de liens extérieurs. Une famille très nombreuse et très vivante, pleine de ressources, d'intelligence, de créativité et de générosité mais une famille qui croit qu'elle n'a besoin de personne d'extérieur à elle-même pour être en bonne santé psychique et spirituelle.

III. HENRI (M.-D PHILIPPE) ET SES PARENTS

M.-D. Philippe racontait : « Ma mère avait beaucoup hésité à se marier et son directeur de conscience (P.-Th. Dehau) lui a dit : je crois que vous devez vous marier en demandant au Seigneur de faire que vous ayez beaucoup d'enfants à Lui donner.[6] » Cette parole du père Dehau a décidé Élisabeth et Henri, qui se sont alors mariés, à donner beaucoup d'enfants à Dieu… Huit enfants sur 12 seront consacrés, dont cinq chez les Dominicains. Leurs parents se sont mariés pour obéir à ce qu'ils pensaient être la volonté de Dieu formulée par leur directeur spirituel. Où était leur désir propre ? Où était la place d'un désir personnel pour les enfants à venir ?

---

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*, p. 71.
[3] M. DEHAU-LENGLART, *Livre de famille*, t. 1, *op. cit.*, p. 153.
[4] *Ibid.*, t.2, p. 21.
[5] M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe, op. cit*., p. 105.
[6] *Ibid.*, p. 33.

Pierre-Thomas Dehau était *le frère* d'Élisabeth*, son accompagnateur spirituel*, et *le directeur de conscience du couple.* Il deviendra également l'accompagnateur spirituel de M.-D. Philippe enfant, adolescent, et adulte, jusqu'à sa mort. Que Pierre-Thomas Dehau occupe tant de places différentes dans la famille Philippe ne semble poser question à personne, bien au contraire. M.-D. Philippe a vécu ce cumul des rôles et des places d'une façon positive et il va reproduire ce fonctionnement dans la famille Saint-Jean. Il sera *le fondateur*, le *prieur général, l'accompagnateur, le professeur, le Père, le confesseur des frères et des sœurs, l'ami,* sans se poser de questions sur les conséquences de ce cumul de places lui donnant un pouvoir illimité sur les personnes qu'il dirige, sans aucun garde-fou extérieur. Que Pierre-Thomas Dehau dirige Henri et Élisabeth au nom de Dieu ne pose pas non plus question à M.-D. Philippe. Il trouvera normal également que P.-Th. Dehau fasse pression sur lui par un chantage affectif pour qu'il entre sans attendre chez les Dominicains, plutôt que de poursuivre des études de mathématiques[1]. Il ne ressentira pas cela comme une manipulation mais comme une expression de la volonté de Dieu sur lui.

Mais revenons à l'histoire de M.-D. Philippe enfant. À l'âge où le petit Henri aborde la phase d'opposition et la phase œdipienne de son développement psychologique, il aurait eu besoin d'un père qui coupe le lien fusionnel à la mère, assume les colères de son fils et l'aide à dépasser sa jalousie et la rivalité en l'ouvrant au monde, en l'aidant à grandir à partir de ses dons propres, en l'aidant à se différencier de sa fratrie et de ses parents. Mais la réalité de la guerre 14-18 le prive de la présence d'un père alors qu'il n'a encore que deux ans. Son père choisit de partir pour servir la patrie. Ce père reviendra traumatisé par la guerre. La mère aussi sera brisée par cette expérience. En lisant son journal, on mesure sa souffrance et son combat. Elle se réfugie dans son sens du devoir et sa certitude d'obéir à Dieu.

Lorsque son mari part à la guerre, Élisabeth perd ses repères :

> Oh ! Dans ces hésitations, que ne donnerais-je pour qu'un mot d'Henri [son mari] vienne me tracer ce que je dois faire. Il est si doux de n'avoir qu'à obéir et d'avoir alors la certitude de faire son devoir[2].
>
> À force de penser à l'absent, le cœur reste comme retenu au loin, et tandis que les enfants rient, causent, jouent, on reste comme absorbée dans une rêverie mélancolique et silencieuse. Une sorte d'indifférence et de confiance résignée s'est emparée de l'âme, on se sent plus abandonné au bon Dieu et l'on se demande comment un jour pourra reprendre l'ancienne vie qui semble finie depuis longtemps[3].

Elle pourra cependant compter sur l'aide de ses parents, pendant ce temps difficile.

La vie ne reprendra pas comme avant[4]. Quand le père revient de la guerre, c'est un homme traumatisé, devenu irritable, intolérant au bruit des enfants. Il est un étranger pour Henri qui n'avait que deux ans lors de son départ. Le père échouera à nouer une relation proche avec son fils. M.-D. Philippe ne développera jamais avec son père une relation affective lui permettant de vivre une relation juste à l'autorité. Il n'y avait pas de dialogue entre le père et le fils. Alors que les aînés s'étaient vus confier des responsabilités et se sentaient reconnus par les adultes, M.-D Philippe ne semble pas avoir reçu ces possibilités et cette reconnaissance. M.-D. Philippe passait par sa mère pour obtenir des permissions… Il semblait craindre son père et fuyait le conflit avec lui en utilisant la mère pour obtenir ce qu'il voulait. Durant sa vie adulte, il reproduira ces mécanismes relationnels dysfonctionnels sur le plan de la relation autorité-obéissance. Il aura du mal à gérer les conflits, à les apaiser et à les affronter. Il n'arrive pas à occuper une place de tiers, de médiateur. Comme professeur il se mettra souvent en rivalité avec d'autres.

M.-D. Philippe semble considérer que P.-Th. Dehau a été pour lui un père[5]. Or, P.-Th. Dehau ne se positionnait pas comme un père responsable de la famille, se préoccupant des relations, posant des limites, se référant à une loi commune, aidant chacun à devenir adulte, responsable de ses propres

---

[1] *Ibid.*, p. 112.
[2] M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe, op. cit.*, p. 52.
[3] *Ibid.*, p. 53.
[4] *Ibid.*, p. 57-58 ; 87-89.
[5] *Ibid.*, p. 106.

décisions. P.-Th. Dehau rencontrait chaque enfant en particulier, dans une relation duelle[1]. Il ne se préoccupait pas des relations. Il apparaît plus comme une figure maternelle source de vie certes, mais aussi intrusive, enfermante, interdisant toute différenciation, induisant une dépendance et une régression psychique : ce que l'on appelle en psychologie une figure maternelle incestuelle, qui ne reconnaît pas l'autorité d'un père qui limiterait sa place et aiderait l'enfant à devenir pleinement lui-même.

À nouveau, M.-D. Philippe n'a pas vécu ce positionnement comme négatif. Il considère vraiment que P.-Th. Dehau a été un père, une source. C'était même reconnu par d'autres puisqu'il nous raconte ceci dans un Chapitre pour les frères en 2003 : au bout de six ans sans retour en famille, au moment du sacerdoce, il est retourné dans sa famille d'origine :

> […] oui, au bout de six ans. J'étais très fatigué et le père Dehau, mon oncle, venait régulièrement pendant le mois d'août en famille parce qu'il était aveugle et donc il prêchait toujours à Paris, mais pendant le mois d'août, on m'envoya auprès de lui me reposer[2].

M.-D. Philippe dira à la fin de sa vie son admiration pour son père qui a accepté de s'effacer pour laisser toute la place à P.-Th. Dehau[3]. Cela montre bien qu'il n'a absolument pas pris conscience de l'absence de justesse des positionnements relationnels familiaux et de leurs conséquences sur son propre fonctionnement.

Nous sommes aussi face à un paradoxe : Marie-Dominique Philippe, une fois Dominicain, n'a pas entretenu des relations fréquentes avec sa famille d'origine. Et pourtant il semble que ce sont ses relations à sa famille d'origine qui continuent à servir de repères à l'intérieur de lui-même et dans son fonctionnement relationnel.

Ce que Marie-Dominique Philippe a vécu dans la réalité de sa relation à son oncle et accompagnateur spirituel nous permet de comprendre mieux son fonctionnement. M.-D. Philippe voulait être le Père, en fonctionnant comme une mère toute-puissante, sans tiers extérieurs, sans supervision, avec comme seuls guides sa conception de la miséricorde, sa relation intérieure à Marie et sa relation à l'Esprit Saint, sans discernement avec quelqu'un d'extérieur.

Dans le livre *Ève et Marie* de P.-Th. Dehau[4], on peut repérer les modèles relationnels qu'il s'est construits et qu'il a idéalisés : pour le père Dehau, Adam est l'intermédiaire obligé entre Ève et Dieu. Elle doit lui obéir. Le péché d'Ève est une transgression de cette loi relationnelle selon Dehau. Ève n'a pas consulté Adam avant de prendre sa décision de manger le fruit défendu. Ainsi, P.-Th. Dehau enseignera à sa sœur Élisabeth qu'il faut obéir en toute chose à son mari pour les choses de la terre. Pour le spirituel, c'est le prêtre (c'est-à-dire lui) à qui le mari et la femme doivent obéir pour être certains de faire la volonté de Dieu. Cette conception de l'obéissance aveugle nécessaire et absolue au père spirituel, Marie-Dominique Philippe l'a vécue dans la relation à son oncle comme normale et il a été témoin de la même obéissance chez ses parents. Il a reproduit ce modèle relationnel dans la famille Saint-Jean en validant son propre pouvoir de direction spirituelle et en validant celui des frères qui l'exerçaient sans formation ni supervision extérieure avec la bénédiction de M.-D. Philippe.

En ce qui concerne M.-D. Philippe, tout était en place depuis son enfance pour que les relations d'emprise, d'abus de pouvoir et d'abus sexuels puissent se construire sans que personne n'en prenne réellement conscience à l'intérieur de la famille. L'absence d'un rapport sain aux lois des relations a permis les dérives du pouvoir, chez des personnes qui avaient sans doute les meilleures intentions du monde… Mais comment se fait-il que durant plus de 50 ans, personne d'extérieur à la famille, dans l'Église, ne soit intervenu pour éclairer les consciences et dénoncer les positionnements relationnels anormaux ?

---

[1] *Ibid.*, p. 104-106.
[2] M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe, op. cit.,* p. 206.
[3] *Ibid.*, p. 106.
[4] P.-Th. DEHAU, *op. cit.*, p. 17 et 18.

Les phénomènes d'emprise ont traversé les générations. Les parents de M.-D. Philippe se sont mis sous l'emprise de P.-Th. Dehau, désigné par sa propre mère comme le nouveau chef de famille à la mort de son père. Ensuite, M.-D. Philippe a accepté cette emprise de P.-Th Dehau sur lui et l'a reproduite, de même que son frère Th. Philippe et sa sœur Cécile[1].

Cette soumission à un autre à qui l'on donne tout pouvoir sur soi provoque une régression psychique dans la dépendance infantile, mais aussi, chez certains, une décompensation psychotique ou perverse. C'est malheureusement ce que nous avons constaté chez de nombreuses victimes. Certaines sont devenues elles-mêmes auteurs d'abus, ou de simples manipulations quotidiennes. Un travail thérapeutique peut bien sûr aider à sortir de ce phénomène de contagion et de transmission d'un mal relationnel. Mais la condition *sine qua non* est de prendre conscience de ce mal qui nous a envahis et de désirer vraiment y mettre fin, en soi-même et dans les relations avec les autres. Cela n'est possible qu'avec l'aide de tiers extérieurs.

[1] Lettre de Mère Cécile à M.-D. Philippe, 16 juin 1983, AGCSJ.

CONCLUSION DU VOLET PSYCHOLOGIQUE ET SYSTEMIQUE

Par Dominique Struyf

Nous avons répondu par ce travail à deux questions :

1. Comment comprendre le comportement de Marie-Dominique Philippe ? Il ne s'agissait pas de juger une personne mais de comprendre ses actes.

2. Comment les abus sont-ils devenus systémiques ?

Nous avons choisi d'écrire à quatre voix le résultat de nos rencontres mensuelles durant deux ans et demi. Nous étions six personnes à partager nos analyses des nombreux documents mis à notre disposition. Nous sommes quatre à avoir écrit ce rapport de psychologie et systémique, quatre psychothérapeutes impliqués aussi dans l'écoute et les thérapies de victimes et d'auteurs d'abus.

En systémique, la réalité clinique peut être observée à partir de différents points de vue, à l'aide de plusieurs modèles théoriques, qui ne sont pas en concurrence les uns avec les autres. Le but n'est pas d'enfermer la réalité dans une théorie qui en donnerait une compréhension unique, en clôturant le sujet. Le but est de proposer plusieurs lectures possibles qui peuvent aider à comprendre une réalité, à prendre de la hauteur par rapport à elle, et à imaginer des chemins de transformation possible pour l'avenir. L'objectif de ce travail n'est donc pas de clôturer la relecture de l'histoire pour refonder la famille Saint-Jean autrement. Nous avons tenté avec l'aide d'une trentaine de frères, avec l'aide aussi de témoignages de victimes et d'auteurs d'abus, de comprendre comment les processus de construction et de destruction se sont entremêlés depuis l'origine et jusqu'à aujourd'hui dans la communauté des frères.

Les victimes et les auteurs d'abus ont été pris dans un système de croyances déshumanisantes qui ont perverti l'idéal de la communauté et son fonctionnement. Aujourd'hui, la prise de conscience de la gravité des abus sexuels et de leurs conséquences ne fait plus débat. Mais le traumatisme de cette révélation a fragilisé bon nombre de frères qui ont du mal à intégrer cette réalité dans l'histoire de leur vocation.

Il s'agissait donc de proposer des pistes de relecture qui aident à comprendre le mal qui a abîmé la communauté, tout en ouvrant un avenir possible à partir des forces de vie présentes aujourd'hui et depuis l'origine. Il ne s'agit pas de repartir à zéro avec une nouvelle fondation, mais d'intégrer la

conscience du mal commis, déshumanisant, dans une histoire de vie qui puisse permettre une transformation en profondeur des relations, des croyances, et des fonctionnements de groupe.

Les abus sexuels existeront toujours dans l'Église et dans la société, parce qu'ils sont liés à des pathologies individuelles qui font partie de la réalité humaine. Néanmoins, les dysfonctionnements systémiques qui ont permis leur ampleur et leur propagation doivent être pris en compte jusqu'à la racine, dans la communauté et dans l'Église tout entière.

Il peut s'agir de dysfonctionnements dans l'exercice de l'autorité et de l'obéissance, dans l'accompagnement spirituel et la confession, dans les relations communautaires, dans la formation, dans les relations homme-femme, dans les relations consacrés-laïcs, et d'autres lieux encore. Construire ensemble la communauté, dans une alliance avec un supérieur, demande une prise de conscience de son propre fonctionnement, une maturité qui permet de se décentrer de soi pour travailler à une mission commune, sans se cliver soi-même.

La première mission d'une communauté est la construction de la communauté. C'est une mission relationnelle difficile. La fraternité n'est pas donnée. Elle se construit ensemble et chacun en est responsable. Cette vie fraternelle est une force importante dans la communauté des frères mais elle est aussi, dans certains lieux, source de souffrance et de dysfonctionnements qui doivent être travaillés. Des formations et des accompagnements sont mis en place pour cela. Ils portent du fruit et ouvrent un avenir possible. Donner une vraie place à l'autre demande un travail sur soi et un travail relationnel durant toute la vie. C'est au prix de ce travail psychique permanent qu'une communauté peut devenir source de vie et d'humanisation pour ses membres et pour ceux à qui s'adresse la mission qui lui est donnée. Cette compréhension de la dimension intrapsychique et relationnelle de l'être humain a manqué dans les débuts de la communauté, permettant ainsi les clivages et la genèse des croyances toxiques chez certains, qui ont eu pour conséquence le fait que dans la réalité, l'autre a été réduit à soi-même dans les projections les plus folles.

Cette pathologie a aussi envahi la vie spirituelle des victimes et des auteurs d'abus, semant la confusion et détruisant la foi de beaucoup. C'est pourquoi, outre *le travail psychologique*, les frères ont entrepris un gros travail *théologique et philosophique* pour identifier les croyances pathogènes qui ont pu contribuer aux abus spirituels. Le travail *historique* également effectué par les frères permet de relire la réalité à partir des faits, avec le courage du désir de vérité toujours bien présent dans la communauté comme force de vie.

Grâce à tout ce travail, nous pouvons mieux voir les liens entre l'affaire de l'Eau vive dans les années 1950, et les abus dans la famille Saint-Jean.

Notre hypothèse est la suivante : nous pensons que Marie-Dominique Philippe a vécu l'accompagnement de son oncle comme un idéal et qu'il a reproduit ce modèle dans la famille Saint-Jean.

Nous pensons que Marie-Dominique Philippe fut sous l'emprise psychologique de son oncle jusqu'à la fin de sa vie, malgré sa condamnation par l'Église.

Un certain nombre de croyances transmises par Pierre-Thomas Dehau ont facilité la contagion des abus. Elles sont facilement repérables dans son livre *Ève et Marie*, dont nous avons analysé des extraits dans le rapport, en ce qui concerne notamment l'accompagnement spirituel : le père spirituel dirige son accompagné au nom de Dieu. Il a seul la grâce de discerner le bien et le mal. L'accompagné lui doit obéissance et renonce à son discernement personnel. Obéir au père spirituel, c'est obéir à Dieu. Il ne faut pas se poser de questions. Le fondateur, l'accompagnateur et le supérieur savent ce qui est bon pour vous mieux que vous-même.

Tout était en place depuis l'Eau vive pour une transmission de l'emprise à la manière des poupées russes qui s'emboîtent les unes dans les autres, de génération en génération.

Je terminerai en m'inspirant largement du chapitre sur la résilience, qui ouvre sur l'espoir dans l'avenir, espoir enraciné dans une compréhension lucide du passé et du présent. Je m'inspire également des réflexions d'autres frères sur ce sujet traité par frère Gabriel Hibon :

> *La commission interdisciplinaire et la commission pour l'accompagnement et la formation à l'affectivité, appelée COFASA, mettent en lumière ceci de frappant : les principaux « dons » caractéristiques de Saint-Jean depuis le début, sont aussi ceux dont les faiblesses graves ont conduit à des catastrophes. Et ceci eut lieu selon les mêmes paradoxes et contradictions qu'on trouve à leur source dans les comportements de Marie-Dominique Philippe [1].*

Je ne nommerai ici que trois de ces dons. Il y en a bien d'autres :

- ***Une vie fraternelle marquée par la simplicité, l'accueil, l'ouverture, et une volonté d'attention aux personnes.*** *Mais paradoxalement, une vie commune qui laisse aussi les frères dans un véritable esseulement, sans véritable écoute profonde, et des pratiques non seulement individualistes, mais non chastes – la chasteté étant ce qui rend attentif à l'autre comme autre, au lieu de se faire soi-même la règle du jeu.*

  La force de la vie fraternelle est à renouveler entre autres par une « chasteté » comprise dans son sens profond et intégral.

- ***La recherche de la vérité est encore une force de vie de la communauté.*** *Mais elle a aussi été pratiquement identifiée à l'étude, et spécialement de la philosophie. Cela a conduit à une anthropologie à la fois tronquée et carencée. Tronquée, car elle n'était pas chrétienne, centrée sur le Christ, mais philosophique, entendue au sens des forces naturelles de l'intelligence. Et carencée, car les deux dimensions de la psychologie et de l'histoire étaient occultées.*

  La recherche de la vérité est à renouveler par la sagesse biblique et chrétienne et par l'intégration de la richesse et de la complexité de notre psychisme et de l'histoire personnelle, familiale, communautaire et culturelle. Être accompagné et interrogé par d'autres est essentiel dans cette recherche.

- ***Le zèle et l'enthousiasme apostolique sont des forces évidentes de la communauté.*** *Mais ces forces ont aussi été abîmées par le manque de préparation sérieuse, professionnelle, dans bien des missions et par la suspicion à l'égard des spécialisations, conduisant à beaucoup d'improvisation et à des difficultés de coopération avec les diocèses et entre frères. Cela a aussi conduit à utiliser des personnes désireuses de se mettre au service des frères d'une façon non ajustée, voire à mettre la main sur elles.*

Nous terminerons en insistant sur le fait que ces prises de conscience essentielles de la part des frères ont déjà permis beaucoup de transformations positives. La créativité constitue aussi une force de la communauté qui reste bien vivante et tournée vers l'avenir.

[1] Voir chapitre 25 : « Ressources et dysfonctionnements de la communauté à l'origine et aujourd'hui ».

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les rédacteurs de ce rapport n'avaient pas envisagé au point de départ que l'étude demandée par le chapitre général des frères de Saint-Jean en 2019 aboutirait à un nombre de pages aussi important. Mais, face à un sujet complexe et grave, ils ont fait le choix de récits détaillés et d'analyses approfondies. Au final, les trois grands volets de ce rapport, constituant trois approches distinctes d'un même objet, apportent dans leur articulation des éléments de compréhension dont nous voudrions donner en conclusion un bref aperçu.

A. Histoire

Le volet historique a montré les liens reliant les abus sexuels dans la famille Saint-Jean à ce qu'il est désormais convenu d'appeler « l'affaire de l'Eau vive ». Pour autant, il permet de comprendre que ce qui s'est passé dans cette famille religieuse n'est pas une simple répétition des événements des années 1950. Il y a certes des ressemblances, mais aussi des différences.

Parmi les ressemblances entre les deux cas, l'Eau vive et Saint-Jean, on peut noter celles-ci :

- Un autoréférencement des frères Thomas et Marie-Dominique Philippe.
- La sacralisation du père spirituel, instrument divin quasi-infaillible.
- Un fort phénomène d'emprise spirituelle.
- Les justifications d'abus sexuels considèrent un au-delà de la morale commune au nom d'une plus grande union à Dieu.
- Des justifications secrètes sont cachées derrière une théologie dans l'ensemble orthodoxe, qui reçoit le soutien de l'institution ecclésiale.

La plus significative des différences se trouve sans doute dans la nature des relations entre les différentes personnes impliquées dans les abus. On constate autour du père Thomas Philippe l'existence d'un groupe sectaire, dit des « tout-petits », dont les membres se connaissaient bien et communiquaient ouvertement entre eux sur leurs pratiques. En comparaison, les relations entre les personnes concernées par les abus commis dans le cadre de la famille Saint Jean ne les rassemblaient pas sous le mode d'une reconnaissance explicite entre elles. Néanmoins, il semble bien que des proches de M.-D. Philippe aient deviné qu'ils partageaient un même type de « secret ». Cela ne déboucha pas sur des liens reconnus entre eux et sur une « conscience de groupe », pour au moins trois raisons :

- Le père M.-D. Philippe, sans doute échaudé par les condamnations de 1956 et 1957, s'est efforcé de dissimuler au maximum les pratiques en cause, en veillant particulièrement à n'enseigner rien d'explicitement compromettant et en instaurant un cloisonnement entre les personnes impliquées.
- Ce cloisonnement fut d'autant plus aisé que ces personnes étaient reliées au père M.-D. Philippe par un lien vertical qui l'emportait sur des relations horizontales.
- La crainte d'indiscrétions dans un contexte familial où des secrets pouvaient être aisément divulgués.

On peut aussi souligner qu'on ne retrouve pas chez le père Marie-Dominique Philippe, ni chez les frères et sœurs de Saint-Jean auteurs d'abus, les justifications les plus délirantes de son frère, bien qu'ils partagent tous les deux un ensemble de croyances mystico-sexuelles. Ces différences peuvent se comprendre en partie parce que les dérives du fondateur de la famille Saint-Jean semblent se rattacher davantage à celles de son oncle le père Pierre-Thomas Dehau qu'à celles de son frère. L'affaire de l'Eau vive et celle des abus dans la famille Saint-Jean apparaissent au final comme deux développements différents, dont les ressemblances s'expliqueraient par une origine commune chez le père Dehau.

Le volet historique a permis aussi de mieux cerner le parcours du père M.-D. Philippe. Il est apparu qu'il a eu, dès les années 1950, des comportements sexuels abusifs similaires à ceux de son oncle, de son frère Thomas et de sa sœur Cécile. Les sanctions à l'encontre de ces derniers en 1956 et celles qui lui sont infligées en 1957 (soigneusement dissimulées et rapidement levées par le maître général de l'Ordre dominicain) n'ont pas ébranlé les certitudes du père Marie-Dominique Philippe. Elles semblent avoir plutôt accentué ses aptitudes à la ruse et à la dissimulation. Habiletés remarquables qui lui ont permis par la suite d'échapper à toutes plaintes et sanctions de son vivant, malgré des décennies d'abus sexuels et un nombre élevé de victimes. Signe sans doute que ses convictions faussées étaient bien ancrées en lui, on ne trouve aucune trace de l'expression d'un repentir sincère. Préférant à l'enseignement commun de la tradition catholique en matière morale une vérité secrète partagée par les membres de sa famille les plus proches, il s'est durablement installé dans une posture d'autoréférence. On ne peut que déplorer qu'il n'ait pas cherché, autant qu'on puisse le savoir, à remettre en question ses croyances et ses pratiques mystico-sexuelles auprès de personnes avisées et étrangères à son cercle familial[1]. Nous touchons là sans doute au primat du cercle familial sur toute référence extérieure, parmi les membres de ce qu'on peut appeler le clan Dehau-Philippe.

À partir de 1975, le père Marie-Dominique Philippe s'est retrouvé à la tête d'une fondation qui comptera des centaines de jeunes religieux et religieuses, sur lesquelles il exerça, sans nécessairement en être conscient, une emprise intellectuelle et spirituelle. Tout en considérant le bien qu'il a pu faire par ailleurs, force est de constater qu'il a eu un rôle central, direct et indirect, dans la propagation des abus sexuels parmi les frères et les sœurs. Ce rôle fut direct, avec la complicité d'Alix Parmentier, en raison de ses propres abus et parce qu'il a approuvé des situations d'abus ou fermé les yeux, alors qu'une parole claire, des décisions fermes et des sanctions auraient éclairé les consciences et permis aux victimes de se libérer de l'emprise et de la confusion dans lesquelles elles se trouvaient enfermées. Il a eu un rôle indirect par la formation intellectuelle et spirituelle qu'il donnait. Celle-ci a favorisé chez un certain nombre de frères et sœurs des relations équivoques, des abus spirituels et sexuels, comme le montre notamment le volet théologique du rapport. Cette place centrale du père Marie-Dominique Philippe dans la propagation des abus n'exonère pas les auteurs d'abus de leur propre responsabilité, mais elle est à l'origine de la dimension systémique des abus qui ont eu lieu dans la famille Saint-Jean.

Le caractère systémique des abus ne peut s'abstraire du contexte ecclésial, lui-même marqué par des dysfonctionnements, notamment le manque de réactions fermes de la part de la hiérarchie face à des situations déviantes et la sacralisation des figures d'autorité, comme l'a montré le rapport de la CIASE en France. Même si ce n'était pas toujours pour les mêmes raisons, la façon dont les cas d'abus étaient traités dans la communauté Saint-Jean ne différait pas fondamentalement de la façon générale avec laquelle ils étaient traités dans l'Église catholique. On peut aussi conjecturer sur ce sujet que si les sanctions de 1957 à l'encontre du père Marie-Dominique Philippe n'avaient pas été dissimulées et si elles n'avaient pas été levées, sa capacité de nuisance aurait été considérablement amoindrie.

Le volet historique a aussi relaté comment, aux alentours de 2010, est apparue progressivement dans la famille Saint-Jean la prise de conscience qu'il y avait un problème de fond quant aux mœurs et qu'il fallait y remédier. Cette prise de conscience est le fruit des témoignages apportés par des

[1] Comme le font les mystiques authentiques, qui dans la crainte de s'illusionner exposent leur voie à l'Église.

victimes, qui ont été cruciaux pour faire bouger les certitudes des frères et des sœurs. Un acte significatif dans le processus a été en 2013 l'initiative du prieur général des frères de révéler des désordres moraux du fondateur. Ce fut le point de départ d'un cheminement communautaire de distanciation et de déprise vis-à-vis de celui-ci. À l'instar de toute libération d'emprise, ce processus s'inscrit dans le temps, il dépend des orientations prises par les instances religieuses, notamment les chapitres généraux, et du cheminement de chacun.

B. Théologie

Le volet théologique a étudié les justifications utilisées dans les cas d'abus commis dans le cadre de la famille Saint-Jean. Il a montré la continuité entre ces justifications et ce qu'exprimait déjà le père Marie-Dominique Philippe dans la défense de son frère, Thomas Philippe, au moment de l'affaire de l'Eau vive, dans les années 1950. L'étude a fait aussi apparaître de nombreux liens entre ces justifications et la doctrine philosophique, théologique et spirituelle enseignée publiquement par le père Marie-Dominique Philippe et qui donnait le cadre principal de la formation des frères et des sœurs. Bien que comptant des aspects positifs, l'œuvre intellectuelle du père Marie-Dominique Philippe contient néanmoins des déficiences et des erreurs, qui ont rendu flous ou complètement obéré certains repères moraux fondamentaux chez des frères et des sœurs et ont ainsi facilité et parfois légitimé des abus spirituels et des abus sexuels concomitants. Elle rappelle certains aspects de l'erreur du quiétisme, au XVII^{e} siècle, en particulier par sa tendance à négliger la part de la créature dans l'œuvre de Dieu. Cela aboutissait à une faiblesse et à un gauchissement de la théologie morale, qui ont désarmé les victimes dans les abus qu'elles subissaient.

Il faut en conséquence nuancer la distinction entre un enseignement public et une doctrine cachée, au moins dans le cas de M.-D. Philippe. Il pouvait certes partager avec certains les justifications qu'il leur réservait, néanmoins il promouvait ouvertement des positions erronées dans ses ouvrages, cours et conférences.

Une analyse approfondie permet de découvrir qu'en théologie morale, mais aussi, plus fondamentalement, dans la compréhension des déterminations de la nature humaine, le père Marie-Dominique Philippe s'est distancié de la pensée d'Aristote, de Thomas d'Aquin et de la doctrine de l'Église catholique. Parmi ces erreurs et ces déficiences, qui ne sont pas immédiatement ni facilement repérables, on peut souligner par exemple l'amoindrissement de la place des vertus morales en comparaison avec celle des vertus théologales et surtout des dons du Saint-Esprit ; la quasi-disparition du jugement de la conscience morale ; le primat donné à l'intention dans l'analyse de la moralité de l'acte ; l'insistance sur une conception de l'amour d'amitié en réalité assez éloignée de celle de Thomas d'Aquin, etc. De manière générale, les déterminations, notamment celles qu'apportent les vertus morales, sont largement disqualifiées au profit de la finalité. Cela a malheureusement contribué à l'effacement des limites, des garde-fous. Autant de chemins interdits qui s'ouvraient pour les abus. Un point particulier porte sur les gestes intimes, qui dans l'enseignement comme dans la pratique de M.-D. Philippe n'étaient plus considérés comme relevant de la sexualité et par conséquent échappaient au cadre moral du mariage, de l'exclusivité, de la fidélité, de l'ouverture à la fécondité, etc. On peut finalement remarquer que M.-D. Philippe dévie de la doctrine traditionnelle catholique précisément pour faciliter, consciemment ou non, les abus spirituels et sexuels. Des parties de sa construction intellectuelle étayent plus ou moins directement son emprise sur des personnes et ses pratiques sexuelles cachées. On pourrait sans doute parler d'un cercle entre les agissements déviants et les considérations doctrinales déviantes : les faits influencent la pensée, et celle-ci en retour rend les pratiques acceptables.

Aujourd'hui, apparaît ainsi de façon plus manifeste le lien entre la dimension structurelle des abus dans la famille Saint-Jean et des aspects de la formation intellectuelle et spirituelle donnée par le père Marie-Dominique Philippe. Non pas que tous ceux et celles qui ont reçu cette formation soient systématiquement - ni même majoritairement - devenus des abuseurs sexuels, mais elle a incliné certains à prendre à leur tour dans cet enseignement des principes d'actions pouvant légitimer des comportements abusifs. Le cercle reliant les faits et les croyances s'est transmis à d'autres, devenant disciples puis acteurs.

Depuis la première prise de conscience communautaire d'un lien entre l'enseignement du père M.-D. Philippe et des comportements abusifs, qui remonte à une dizaine d'années[1], une prise de distance progressive a été opérée. Ce processus a déjà abouti à ne plus faire de cet enseignement la référence de la formation des frères et des sœurs de Saint-Jean. Ce changement radical a été effectué grâce au travail critique de sa pensée, bénéficiant des travaux de frères et de sœurs, mais aussi de nombreux apports extérieurs. Il faut souligner la grande importance de ces derniers, car ils ont permis de sortir de l'autoréférencement caractéristique de la pensée du père M.-D. Philippe.

C. Psychologie et systémique

Le volet psychologique et systémique a porté son attention sur la personnalité du père Marie-Dominique Philippe d'une part et sur la dimension systémique des abus dans la famille Saint-Jean d'autre part. Ces deux objets d'étude sont liés, car la propagation des abus sexuels est une conséquence directe des désordres moraux et des fausses croyances du fondateur, dont l'affaire de l'Eau vive avait déjà révélé certains aspects. Marie-Dominique Philippe avait été lui-même impliqué dans cette affaire, caractérisée notamment par une dimension familiale, et où sa relation au père Dehau comportait une part d'emprise. N'ayant nulle conscience de cette dimension d'emprise et de son rôle dans la construction de sa personnalité, il a reproduit le même type de relation avec nombre de personnes. Certaines d'entre elles ont à leur tour reproduit le même schéma relationnel d'abus spirituel, avec dans de nombreux cas un passage à l'abus sexuel. On est ainsi face à une « transmission générationnelle », qui forme ce qu'on pourrait appeler une « cascade d'emprises ».

Il apparaît en outre que des processus de construction et de déconstruction se sont entremêlés dans la genèse de la famille Saint-Jean. Le chapitre 24 de l'étude psychologique et systémique a notamment montré le rôle joué par un ensemble de croyances déshumanisantes portées par le père Marie-Dominique et qui ont entraîné des dysfonctionnements communautaires, dont les pires effets furent les abus sexuels.

À ces dysfonctionnements blessants, s'est ajouté pour la famille Saint-Jean le traumatisme de la révélation des abus sexuels du fondateur, d'Alix Parmentier et de nombreux frères. Les rédacteurs du volet psychologique sont des thérapeutes et leurs études respectives visent, pour une part, à la guérison de la famille Saint-Jean. Il s'agissait de comprendre ce qui s'est passé, de mettre des mots sur les blessures, non pas pour accabler et fermer toute perspective d'avenir, mais au contraire pour gagner en liberté. Le but est que les communautés de frères et de sœurs soient de plus en plus des lieux de vie et d'humanisation, non seulement pour leurs membres mais aussi pour ceux auxquels ils sont envoyés. Conscients des aspects les plus sombres de l'histoire de la famille Saint-Jean, les rédacteurs ont aussi souligné ses forces de vie, notamment : une charité fraternelle simple et joyeuse, un zèle pour la recherche de la vérité et un enthousiasme apostolique. Bien qu'elles aient pu être dévoyées, ces forces de vie constituent des ressources pour une reconstruction, comme le montre le chemin de conversion déjà parcouru et qui doit continuer.

D. Prolongements du rapport

Il ressort de cette étude que le problème fondamental, commun à l'affaire de l'Eau vive et aux abus dans la famille Saint Jean, est celui de l'abus spirituel. C'est parce qu'il y a eu manipulation et emprise sur les consciences que tant d'abus sexuels ont été commis. La lutte et la prévention contre ceux-ci réclament donc que le respect de l'autonomie de jugement et de décision soit l'objet d'un choix personnel et d'une politique communautaire. En renonçant à toute domination sur l'intimité spirituelle de son prochain, l'homme n'est-il pas à la ressemblance de Dieu, qui respecte la

[1] « Une commission sera réunie par le Maître des études afin de repérer d'éventuelles erreurs philosophiques ou théologiques pouvant se transmettre au sujet de la chasteté dans notre Congrégation » (*Épreuves et espérance*, chapitre général des frères de Saint-Jean, avril 2013, AGCSJ).

conscience et la liberté de chacun ? La paternité de Dieu est chaste[1], libératrice ; elle doit inspirer toutes les formes de paternité[2] et, dans le cas présent, notamment la paternité spirituelle. Cela vaut d'autant plus à une époque marquée par une crise de la paternité, laissant souvent insatisfaite la recherche d'un père au point de rendre vulnérable à une figure paternelle abusive, comme le montre notre étude. Le dévoiement de la paternité[3] constitue le fil rouge d'une histoire qui s'étale sur une centaine d'années, de l'emprise du père Dehau sur son neveu Marie-Dominique à celles de membres de la famille Saint-Jean sur des personnes qui leur faisaient confiance. Celles-ci ont été blessées dans leur âme et dans leur corps par des religieux qui ont trahi leur engagement et leur mission. Aux blessures consécutives à l'abus lui-même se sont ajoutées, pour de nombreuses victimes, d'autres blessures. Il faut citer notamment celles infligées par l'institution, qui bien souvent n'a pas montré l'écoute et la sollicitude nécessaires. La victime apparaissait fréquemment comme un problème dérangeant, alors qu'elle était une personne en souffrance, demandant écoute et justice et portant maintes fois le souci que d'autres ne revivent pas les mêmes souffrances.

La Congrégation des Frères de Saint-Jean, en tant qu'institution dont de nombreux membres ont commis des abus et qui n'a pas réagi aux cas d'abus dont elle avait connaissance de façon adaptée, est particulièrement engagée dans un processus de réparation et de pardon à l'égard des personnes victimes[4]. Il convient néanmoins de distinguer l'institution comme telle et chaque membre individuel de cette institution.

Est-il besoin de le rappeler ici, la grande majorité des frères n'ont pas commis d'abus sexuels. Aujourd'hui, pour beaucoup, au sentiment d'avoir été trompés par un fondateur auquel, avec la générosité de leur jeunesse, ils ont fait confiance – comme une multitude d'autres, en particulier parmi les plus hautes autorités de l'Église –, se sont ajoutées les conséquences à porter de ses graves méfaits et de ceux de frères, notamment l'opprobre et les amalgames (comparables par exemple à ceux dont sont l'objet les prêtres diocésains quant aux accusations de pédophilie). Si de façon incomparable les premières victimes sont celles qui ont subi les abus, il y a autour d'elles, comme des cercles concentriques, des personnes impactées et en souffrance[5]. Bien que ce soit sans commune mesure avec l'indispensable accompagnement des victimes, ces autres personnes ont aussi besoin d'écoute, de compréhension et de soutien dans leur désir d'avenir.

[1] « Dieu lui-même a aimé l'homme d'un amour chaste, en le laissant libre même de se tromper et de se retourner contre lui. La logique de l'amour est toujours une logique de liberté » (Pape François, *Lettre apostolique Patris corde*, 8 décembre 2020, n°7).

[2] Cf. Éph 3, 14-15 : « Je fléchis les genoux devant le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, duquel toute paternité dans les Cieux et sur la terre tire son nom. »

[3] On peut parler aussi de maternité dévoyée, par exemple dans le cas d'une maternité spirituelle abusive, mais il s'agit fondamentalement du même mécanisme de domination et de recherche de toute-puissance sur l'autre.

[4] La Congrégation des Frères de Saint-Jean a signé un accord avec la Commission reconnaissance et réparation (CRR) mandatée par la CORREF pour les victimes d'abus commis par des religieux et des religieuses. Cf. https://www.reconnaissancereparation.org Une commission a été mandatée par le prieur général des frères de Saint-Jean, à la demande du chapitre général, en vue de préparer la célébration d'une demande de pardon aux victimes d'abus commis par des frères. Cette commission est conseillée par Isabelle Chartier-Siben, médecin, psychothérapeute et victimologue.

[5] Karlijn Demasure et Patrick Degriek dénomment victimes « primaires », celles qui ont été abusées et en portent les lourdes conséquences. Ils appellent victimes « secondaires » leurs proches, qui peuvent ressentir douloureusement le mal fait à un enfant, un frère, une sœur, un conjoint, etc. Les victimes « tertiaires » sont les paroisses, les communautés, etc. durement éprouvées par les actes mauvais commis par un des leurs (sous la direction de S. JOULAIN, K. DEMASURE, J.-G. NADEAU, *L'Église déchirée : comprendre et traverser la crise des agressions sexuelles sur mineurs*, Paris, Bayard, 2021, chap. 2). Dans le cas de la famille Saint-Jean, la situation est encore plus complexe, du fait que certaines personnes, sans avoir été victimes d'abus sexuels, ont souffert d'abus spirituel et d'emprise.

E. Conclusion

« La vérité vous rendra libre »[1] : cette parole du Christ, rapportée par l'évangéliste saint Jean, donne le sens de cette étude qui, redisons-le, est destinée en premier lieu à la famille Saint-Jean. La recherche de la vérité historique devrait permettre de poser un jugement plus lucide sur le passé dans sa complexité, afin de vivre le présent dans la liberté spirituelle et renoncer à ce qui l'entrave. Le travail de l'évaluation critique de la formation intellectuelle et spirituelle dispensée par le père Marie-Dominique Philippe, en discernant avec attention le vrai du faux, donne de considérer cette formation avec plus de distance et délivre de ce qui a été reçu comme une parole d'autorité. Enfin, la réflexion psychologique et systémique libère en permettant la prise de conscience des dysfonctionnements relationnels et en indiquant des chemins pour en sortir. Puissent les frères et les sœurs de la famille Saint-Jean grandir dans cette liberté fondée sur la vérité, pour eux-mêmes et pour tous ceux à qui ils sont envoyés.

Ce rapport ne sera pas la parole ultime sur les abus dans la famille Saint Jean, et leur lien avec l'affaire de l'Eau vive. C'est une contribution particulière et réalisée selon un cadre précis, forcément limité. Elle concerne un vaste champ d'étude, dont nombre de problématiques dépassent le seul périmètre des communautés religieuses fondées par Marie-Dominique Philippe sous le patronage de saint Jean. Nous ne pouvons que souhaiter que des chercheurs de différentes disciplines offrent à leur tour de nouvelles études. Les vingt dernières années ont en effet montré que tout travail approfondi sur la question des abus, à partir des paroles des victimes, ne peut que contribuer au recul de ce fléau mortifère.

Nous terminerons en récapitulant trois buts ultimes de ce travail :

- Rendre justice aux personnes victimes, en éclairant davantage les dommages terribles qu'elles ont subis.
- Donner à tous de mieux comprendre ce qui s'est passé, en vue de poser des choix de vie avec davantage de liberté ;
- Mettre fin à une dérive étalée sur tant d'années, pour que d'autres ne soient pas trompés et trahis dans leur confiance par des manipulations de l'Évangile.

Les rédacteurs du rapport

[1] Jn 8, 32.

ANNEXES GÉNÉRALES

Annexe E :

SIMILITUDES ET DIVERGENCES ENTRE THOMAS ET MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE

Par Renaud-Marie Desplanques

Étant donné que les frères Thomas et Marie-Dominique Philippe ont tous deux commis des abus spirituels et sexuels, et parfois sur les mêmes victimes, il est inévitable à première vue de considérer qu'ils sont étroitement unis dans leurs pratiques et leurs croyances déviées. Ainsi, pour comprendre Marie-Dominique il suffirait de projeter ce que nous savons de Thomas, bien plus disert que son frère dans les justifications de ses abus.

Cependant, les choses sont loin d'être aussi simples. Certes, les sources dont nous disposons aujourd'hui montrent une grande proximité et une étroite complicité entre les deux, mais on y découvre aussi par exemple que l'aîné cachait délibérément des choses à son frère ou que ce dernier prenait des distances vis-à-vis du père Thomas et critiquait publiquement sa pensée.

Ce paradoxe interroge : partageaient-ils une même vision mystico-sexuelle ou bien chacun a-t-il élaboré ses propres justifications ? Ou encore, la vérité se situe-t-elle quelque part entre les deux branches de cette alternative ? N'ayant qu'une connaissance partielle de leurs relations, il demeure délicat de parvenir à des certitudes et peut-être devons-nous en rester seulement à des conjectures.

De toute façon, il s'agit ici uniquement de dessiner quelques similitudes et divergences entre deux personnalités qu'on ne peut aujourd'hui approcher qu'à travers des souvenirs et des documents d'archives. Ceux-ci apportent des éclairages précieux sur ce que Thomas et Marie-Dominique Philippe partagent en commun et là où ils se distinguent l'un de l'autre. Mais ils ne nous donnent évidemment pas accès à l'ensemble d'une relation à la fois intime et complexe.

Lucides sur les limites d'une telle tentative, il nous semble cependant utile de fournir certains éléments d'appréciation des différences et des ressemblances entre les deux frères Philippe.

Cet essai, qui présuppose la lecture de l'ensemble du rapport « Comprendre et guérir » [1], est ordonné selon cinq grands domaines :

1. Les pratiques sexuelles
2. Les justifications de ces pratiques
3. La doctrine et la spiritualité
4. La relation aux autres et à l'institution
5. La relation mutuelle entre Thomas et Marie-Dominique Philippe.

1. Pratiques sexuelles

a. Similitudes

Les deux frères ont eu avec des femmes majeures des gestes à caractère sexuel : baisers, étreintes, caresses sur les seins, déshabillage, etc. et des gestes impliquant les organes génitaux : fellations, cunnilingus, caresses génitales, etc.

Ces gestes étaient posés sur des femmes, religieuses ou non, dans une situation asymétrique, vu d'une part la différence d'âge entre les victimes et les deux dominicains et d'autre part leurs statuts de prêtre, de religieux, de confesseur, d'autorité morale, doctrinale, spirituelle et institutionnelle. Chacun a eu des pratiques sexuelles avec différentes femmes dans une même période, et dans au moins trois cas ce fut avec les mêmes femmes l'un et l'autre.

On retrouve aussi chez les deux frères l'invitation faite à des victimes à ce qu'elles reposent leurs têtes sur leurs poitrines dénudées, pour reproduire l'attitude du disciple reposant contre la poitrine du Christ lors de la dernière Cène.

Un témoignage datant des années 1950 évoque le fait que Jean Vanier mettait aussi sa tête contre la poitrine du père Thomas et la question d'une relation homosexuelle entre les deux reste ouverte[2]. Toutefois il n'y a pas de dénonciations évoquant des gestes homosexuels de la part du père Thomas. Par contre certains témoignages à l'encontre de Marie-Dominique évoquent des gestes homosexuels.

b. Divergences

Des victimes rapportent que le père Marie-Dominique attendait plusieurs rencontres avant de poser des gestes et qu'il avançait ensuite progressivement vers des gestes plus osés, d'autres victimes rapportent des gestes dès la première rencontre. Thomas Philippe, qui paraît plus actif et primaire dans le domaine sexuel, est habituellement plus rapidement entreprenant que son frère.

Dans ses pratiques le père Thomas cherche à provoquer l'orgasme chez ses victimes, à la différence de son frère, qui semble mettre là une limite[3].

---

[1] Nos propos se fondent sur des faits et des analyses présentés dans les différentes parties du rapport. En conséquence, l'établissement de ces faits n'est habituellement pas repris dans cette étude.

[2] Cf. N. JEAMMET, B. GRANGER, A. MOURGES, F. MICHEL, C. VINCENT-MORY, G. RIMBAUT, *Emprise et Abus, enquête sur Thomas Philippe, Jean Vanier et L'Arche*, Châteauneuf-sur-Charente, Frémur, 2023, p. 40.

[3] « Avec Marie-Dominique, les choses se passent un peu différemment [qu'avec le père Thomas]. Cela ne va pas aussi loin. Il s'applique de toute évidence à ne pas provoquer en moi de plaisir sexuel – il me laisse au bord, ce qui est d'ailleurs douloureux – et il attend que je lui en donne, mais pas trop… Je saisis mal sa "pensée" à ce sujet ; y a-t-il d'ailleurs une pensée ? Continue-t-il à me voir parce qu'il a peur que je parle s'il "m'abandonnait" ? Je ne sais pas. Souvent, quand il me serre dans ses bras, il me semble que c'est avec l'énergie d'un naufragé s'accrochant à un objet flottant pour ne pas sombrer. Je dois même parfois lui demander de serrer moins fort car je n'arrive plus à respirer. » (M.-F. PESNEAU, *L'emprise*, *op. cit*., p. 102). « N n'avait pas de problème que j'aie un orgasme. Avec Marie-Dominique Philippe je n'ai pas été jusqu'à la jouissance sexuelle. » (témoignage d'une victime d'un frère et de M.-D. Philippe, ACASJ).

Thomas Philippe a eu des rapports complets avec au moins une femme, qui concevra et se fera avorter (1947). Une de ses dénonciatrices (1952) parle d'une tentative de pénétration. Dans les témoignages sur Marie-Dominique il n'est jamais parlé d'un rapport sexuel complet.

Enfin, Thomas a eu des relations incestueuses avec sa sœur Cécile, ce qui n'apparaît pas dans les documents concernant son frère.

2. Justifications des pratiques sexuelles

a. Similitudes

On pourrait distinguer chez les frères Philippe deux niveaux de pensée, qui ne sont cependant pas hermétiquement séparés l'un de l'autre. D'une part apparaît une doctrine enseignée publiquement et dans l'ensemble orthodoxe – bien qu'elle contienne déjà des dérives, relevées pour M.-D. Philippe dans le rapport –. D'autre part, les témoignages de victimes révèlent un schéma de pensée explicité clairement uniquement dans des entretiens personnels, car il sert à justifier les pratiques sexuelles des deux frères. Ce deuxième niveau de pensée est un « secret » réservé à certaines âmes qui peuvent comprendre et accepter un dépassement de la morale chrétienne commune concernant la sexualité. Dans ce schéma caché (mais apparaissant déjà en partie dans des écrits publics[1]), une justification joue un rôle fondamental : des gestes intimes bien qu'ils soient posés en dehors du cadre conjugal et contraires au vœu de chasteté peuvent être une expression de l'amour divin. Par la tendresse physique de l'un la miséricorde divine peut rejoindre l'autre dans sa faiblesse et le guérir de ses blessures ; la rencontre des corps peut être comprise comme un acte mystique et même une prière.

En outre, loin de s'opposer au célibat consacré, ces pratiques sexuelles permettent une purification et une consécration de la sensibilité à Dieu. Pour les deux religieux, l'intention qui anime leurs pratiques sexuelles est pure, car elle cherche à vivre et à exprimer l'amour divin et non pas à rechercher le plaisir pour lui-même. Animés par une telle intention, qui ne peut pas être jugée de l'extérieur, les gestes sont purs, chastes, ce ne sont pas des péchés.

Dans cette « doctrine », de même que la charité fraternelle n'est pas exclusive, l'intimité sexuelle n'est pas non plus exclusive. Elle peut donc être vécue avec plusieurs personnes sur une même période.

Les débordements sexuels, normalement considérés comme un obstacle à la vie spirituelle, deviennent au contraire chez les frères Philippe une voie vers Dieu.

Enfin, les deux frères renforçaient leur emprise sur des victimes d'une part en leur expliquant qu'elles devaient leur faire confiance et ne devaient pas analyser ou chercher à discerner par elles-mêmes ce qui se passait entre eux[2] et d'autre part en leur intimant le silence[3].

---

[1] Voir le chapitre 19, X « Mariage, sexualité et abus », qui donne sur ce point des extraits significatifs du livre *Au cœur de l'amour* de M.-D. Philippe.

[2] « Il [Thomas Philippe] m'expliquait que ce n'était pas à moi de faire cette discrimination [sur ce qui est divin ou pas], qu'il était instrument de Dieu, donc actuellement et directement mû par Dieu, que c'était donc à Dieu même que je me refusais, par le barrage de mon intelligence humaine. » Témoignage Madeleine Guéroult, 22 juin 1952, III O 59 Eau Vive 2, « L'Affaire », ADPF. C'est aussi ce que demande M.-D. Philippe à M.-F. Pesneau dès le début de la relation : « Il pose pour moi, comme une exigence de vie spirituelle, un interdit de penser : "Il ne faut surtout pas essayer d'analyser", me dit-il. » (M.-F. Pesneau, *L'emprise*, *op. cit.*, p.72).

[3] « Il ressort de ces témoignages concordants et sincères ceci : le père Thomas Philippe a eu des agissements sexuels sur des femmes majeures, par lesquels il disait rechercher et communiquer une expérience mystique ; ils sont pourtant gravement contraires aux vœux religieux qu'il avait prononcés ainsi qu'à la discipline et à la morale enseignées par l'Église ; ils attestent une emprise psychologique et spirituelle sur ces femmes auxquelles il demandait le silence car, selon lui, cela correspondait à des "grâces particulières" que personne ne pouvait comprendre.» (Lettre des Responsables de L'Arche Internationale, 24 mars 2015). Cf. aussi par exemple le témoignage de M.-F. Pesneau sur ce que lui déclarait M.-D. Philippe : « Ta bouche je

b. Divergences

Plusieurs sources montrent que Thomas Philippe considérait qu'il y avait eu des relations physiques intimes entre Joseph et Marie, entre Jésus et sa mère et entre Jésus et les saintes femmes, ainsi qu'entre Marie et Jean. En outre, selon lui ces « mystères » continuaient au ciel. Dans les archives dont nous disposons nous ne retrouvons pas de telles affirmations chez le père Marie-Dominique Philippe lui-même. Toutefois, des justifications, dans des témoignages concernant des membres de la famille Saint-Jean, évoquent plus ou moins implicitement une tendresse physique entre des personnages de l'Évangile.

Il semble par ailleurs qu'il n'a pas partagé toutes les justifications de son frère aîné[1]. Par exemple on ne retrouve pas chez lui ces justifications : sucer les seins est une identification à Jésus allaité par sa mère ; boire le sperme, c'est boire au cœur du Christ.

Thomas Philippe a mis par écrit ses justifications et les a partagées à des victimes. À l'inverse, son frère est beaucoup plus discret avec ses victimes sur les raisons de ses agissements et nous n'avons pas retrouvé d'écrits de sa main sur ce sujet.

Enfin, le frère aîné a voulu cacher à son cadet certains de ses agissements sexuels, considérant notamment que celui-ci ne pourrait comprendre ou penserait qu'il allait trop loin[2].

3. Doctrine et spiritualité

a. Similitudes

Les deux frères avaient des convergences intellectuelles importantes, notamment dans la compréhension de la vie spirituelle et de la théologie. Cela tient essentiellement à l'influence déterminante du père Dehau et à leur enracinement commun dans la théologie de Thomas d'Aquin. Ils en ont retiré beaucoup de notions vraies et orthodoxes, mais ils ont aussi dévié sur certains points de l'enseignement de l'Aquinate.

Pour les frères Philippe, le contemplatif par excellence est le croyant en tant qu'il est mû par les dons du Saint-Esprit[3] et principalement par le don de sagesse, qui conduit à une connaissance particulièrement intime du mystère de Dieu, de ses secrets. C'est dans l'oraison silencieuse que ce sommet de la contemplation peut être atteint. Pour eux la vie mystique consiste donc à vivre le plus possible de cette « emprise » de Dieu par les dons de l'Esprit. La meilleure disposition à celle-ci est la petitesse évangélique, l'esprit de pauvreté et l'intention de faire la volonté du Seigneur.

---

l'embrasse avec mon cœur […]. Je t'aime dans le cœur de Jésus. Tu n'as pas à t'inquiéter : je prends tout mais je ne garde rien : tout est pour Lui ». Et il ajoute une intimation au secret : « si tu as des doutes, tu m'en parles à moi en premier lieu… et en unique lieu». (*Golias Hebdo*, n° 562, semaine du 7 au 13 février 2019, p. 4).

[1] Par exemple une victime du père Thomas rapporte ses mots à propos de son frère : « MDP ne comprend pas, il n'ose pas aller assez loin, il n'y a aucune ligne de démarcation entre amour conjugal et amour maternel. Vous avez peur de lui apporter la croix, vous lui ouvririez de nouveaux horizons. » (témoignage de Madeleine Guéroult, 22 juin 1952, p. 4. III O 59 Eau Vive 2 "l'Affaire", ADPF).

[2] « J'ai oublié de dire qu'il [Thomas Philippe] m'avait suprêmement recommandé de ne jamais parler de cela à qui que ce soit, pas même au Père M.-Do. mon directeur, parce qu'il n'était pas à la hauteur de tels mystères.» (témoignage de Madeleine Guéroult, 22 juin 1952, p. 6 III O 59 Eau Vive 2 "l'Affaire", ADPF). « [Thomas Philippe] met des mots sur ce qu'il vient de me faire vivre : ce sont les mêmes grâces que vivaient Marie et Jésus durant leur vie terrestre, de très grandes grâces… Il me demande aussi de ne pas parler au Père Marie-Do de ce qui vient de se passer, car le Père Marie-Dominique risquerait de penser que le père Thomas va un peu trop loin… » (lettre de M.-F. Pesneau à Jean de la Selle, citée dans M.-F. PESNEAU, *L'emprise*, *op. cit.*, p. 163).

[3] « Les sept dons du Saint-Esprit sont la sagesse, l'intelligence, le conseil, la force, la science, la piété et la crainte de Dieu. Ils appartiennent en leur plénitude au Christ, Fils de David (cf. Is 11, 1-2). Ils complètent et mènent à leur perfection les vertus de ceux qui les reçoivent. Ils rendent les fidèles dociles à obéir avec promptitude aux inspirations divines. » (*Catéchisme de l'Église Catholique*, n°1831).

En tout cela les deux frères s'inscrivent à première vue dans une juste tradition théologique, mais quand on analyse de près leur compréhension de l'action de l'Esprit dans l'âme, on constate que les deux frères insistent excessivement sur le fait que les dons du Saint-Esprit agissent dans l'âme selon un mode *supra-humain*, où l'exercice naturel des facultés spirituelles est remplacé par un exercice divin. Ils considèrent alors que sous la motion de l'Esprit Saint, l'autonomie naturelle de la personne doit s'effacer au profit d'une relation de type fusionnel avec Dieu. La personne conduite directement par l'Esprit Saint n'est plus cause seconde mais cause instrumentale, dont Dieu peut disposer selon son bon plaisir.

Ce dépassement de l'humain sous la motion de l'Esprit se traduit, entre autres, par « une nouvelle prudence ». Prudence « divine », inspirée directement par l'Esprit Saint, elle dépasse et remplace la prudence naturelle. Cette prudence « nouvelle » et « divine » peut aller jusqu'à un au-delà de la loi naturelle, et dépasser la morale commune, puisque l'Esprit n'est lui-même soumis à aucune loi, à aucune norme. Par conséquent ce qui est normalement péché peut devenir moralement bon, quand on est directement conduit par l'Esprit.

On constate aussi que, les frères Philippe ont tendance à déprécier les vertus morales et les lois. Comme on l'a vu, la vertu de prudence est relativisée au nom de l'inspiration divine[1], mais aussi la vertu de justice au nom de la miséricorde[2].

Il apparaît aussi que la loi naturelle ne semble pas jouer un rôle dans l'éclairage de la conscience morale. Pour eux ce qui fait la moralité d'un acte c'est l'intention avec lequel on le pose. Dans cette perspective on peut se demander dans quelle mesure les deux frères considéraient d'une part qu'il y a des d'actes intrinsèquement désordonnés et que d'autre part les principes et les normes morales jouent un rôle pour éclairer nos actions.

On observe, de plus, que chez eux le discernement spirituel se ramène souvent à un « sentir » à l'égard de ce que veut l'Esprit Saint au détriment d'une recherche raisonnée et sans tenir compte de l'obéissance au magistère et aux autorités religieuses ou ecclésiastiques.

Enfin, les deux religieux ont aussi en commun d'accorder une très grande place à la Vierge Marie dans la vie spirituelle. Elle est l'exemple de la docilité à l'Esprit Saint, dont elle est le parfait instrument. Ainsi, elle peut conduire les âmes selon le bon plaisir de Dieu. En se plaçant sous la dépendance de Marie, l'âme est donc mue par l'Esprit. Et de même que l'on « sent » dans quel sens souffle l'Esprit, de même on « sent » ce que veut Marie.

À titre d'illustration de leurs similitudes intellectuelles, on peut se référer à un article écrit par Thomas Philippe en 1947 intitulé : *Excellence propre de la connaissance mystique*[3]. Au-delà de divergences mineures, par exemple sur la psychologie, on y retrouve des caractéristiques de la pensée du père Marie-Dominique telles que : la description de l'intention ou de la réalisation artistique, que Thomas Philippe appelle ici « *création esthétique*[4] » ; le dépassement des déterminations dans l'activité

---

[1] Par exemple au sujet du père Thomas Philippe : « Je me demande si je t'ai mentionné une des particularités de l'Eau Vive : des choses que l'on estimerait devoir être planifiées avec prudence sont ici laissées à l'action de l'Esprit Saint. Cela me parut très étrange et même dangereux quand je le découvris. Nous, catholiques américains, avons tendance à préférer la plupart du temps à l'inspiration de l'Esprit Saint une solide prudence (qui peut vouloir dire n'importe quoi depuis le sens commun jusqu'à l'astuce d'un homme d'affaire sans scrupule...). Nous sommes des rationalistes et préférons la prudence. Mais ici il n'y a guère de souci pour les vertus naturelles de justice et prudence parce qu'il y a avant tout un souci pour la vertu de charité et pour tous les dons de l'Esprit Saint. » (lettre de Michael Meaney à sa mère écrite en 1951 et citée dans *Rapport de Xavier Le Pichon sur la place du Père Thomas Philippe dans la fondation de l'Arche*, 10 mai 2016, p. 11).

[2] A ce sujet Xavier le Pichon note au sujet du père Thomas Philippe : « La piété moderne avait été alimentée par les apparitions de Jésus à Sainte Marguerite Marie. Elles avaient donné à la miséricorde de Dieu une place beaucoup plus grande dans la piété populaire, à partir de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, puis au Cœur Immaculé de Marie avec Saint Jean Eudes. On avait alors réalisé beaucoup mieux que le visage du Père du Ciel est la miséricorde et que toute la piété mariale conduit à un approfondissement de la miséricorde de Dieu. Saint Thomas d'Aquin présentait la miséricorde comme une vertu liée à la justice. Elle est, disait-il, une plénitude de justice. Et le Père Thomas pensait que cette présentation ne pouvait pleinement rendre compte de la place qu'avait prise la miséricorde dans la piété moderne. » (*Ibid.*, p. 8-9).

[3] *Excellence propre de la connaissance mystique*, Supplément de La Vie Spirituelle n°3, Novembre 1947, pp. 269-290.

[4] *Ibid.*, p. 274

morale[1] ; le dépassement de la raison, là précisément où elle devrait intervenir pour empêcher les comportements déviés[2].

b. Divergences

Thomas Philippe n'était guère philosophe[3], et on peut souligner de manière générale ses limites au plan intellectuel, y compris quant à son thomisme[4]. En cela il diffère de son frère, qui a développé une lecture propre des œuvres d'Aristote et une recherche philosophique originale en métaphysique, théologie naturelle, philosophie de l'art, etc. D'une façon générale, la pensée du cadet est plus rigoureuse et précise que celle de son aîné. Cependant, il convient de tempérer ce jugement, car l'étude de l'œuvre de Marie-Dominique révèle également des lacunes étonnantes, par exemple en morale thomiste[5]. La fidélité à saint Thomas d'Aquin est parfois plus apparente que réelle, même chez M.-D. Philippe.

Thomas Philippe s'est formé dans la ligne de la scolastique thomiste, qui était fondamentalement celle du père Dehau. Tandis que Marie-Dominique a voulu repenser le thomisme à partir d'un retour aux textes d'Aristote.

En philosophie morale, le père Marie-Dominique se démarquait nettement de son frère. Il partait de l'expérience de l'amour d'amitié, alors que le père Thomas prenait comme point de départ l'expérience de la relation du petit enfant avec sa mère. Le cadet n'hésitait pas à critiquer ouvertement son aîné sur ce sujet.

Alors que le père Thomas avait longtemps décrié la psychologie[6], celle-ci a pris ensuite une place déterminante dans ses réflexions, notamment sous l'influence du Dr Thompson[7]. Il cherchera à penser la psychogenèse de l'individu en reprenant le projet freudien, mais en voulant le dépouiller de ses erreurs. Ainsi, selon lui, il n'y a pas de libido chez le petit enfant, mais la conscience d'être aimé par sa mère. Il exposera ses recherches dans des enseignements donnés à L'Arche. En cela il se distingue de son frère cadet, qui portait plutôt un regard négatif sur la psychologie, dans laquelle il voyait une réduction de la personne à sa dimension affective sensible au détriment de sa dimension spirituelle.

Il faut enfin noter que, à la suite de l'affaire de l'Eau vive, Thomas accroît encore son anti-intellectualisme, déjà apparent au Saulchoir[8]. En effet, il réagit à ce qu'il estime avoir subi de la part de théologiens au Saulchoir (lors de la crise de 1942) et pendant le procès romain de 1956. Il prétend discerner alors dans les intellectuels une volonté de domination. C'est pourquoi il se sentira proche

---

[1] « la volonté, de soi, est réaliste, elle tend vers la réalité même de l'objet. Ce ne sont pas les déterminations de celui-ci, qui l'intéressent, mais son existence même » (*ibid.*, p. 270) ; « l'amour vise la réalité de l'objet, il ne s'arrête pas à des déterminations » (*ibid.*, p. 280).

[2] « La connaissance affective sensible […] se suffit à elle-même ; au point de vue psychologique, elle constitue une fonction de connaissance ; ce genre de connaissance se distingue nettement de la connaissance rationnelle. Ce n'est plus par raisonnement que nous procédons, mais par une sorte de communion à la chose. Nous laissons tout d'abord l'amour établir une sorte de proportion, d'harmonie entre la personne que nous aimons et nous-mêmes. » (*ibid.*, p. 279).

[3] Il faut cependant nuancer, car Th. Philippe s'estimait suffisamment compétent pour prodiguer des conseils à J. Vanier dans son travail de thèse sur la morale d'Aristote : voir N. JEAMMET, B. GRANGER, A. MOURGES, F. MICHEL, C. VINCENT-MORY, G. RIMBAUT, *Emprise et Abus*, *op. cit.*, p. 149 et 159.

[4] Voir les documents et analyses dans T. CAVALIN, L'affaire, *op. cit.*, notamment p. 253-264 et n. 1, p. 309.

[5] Voir, par exemple, ce qui est dit sur la syndérèse dans le chapitre 19, II : « Conscience morale, syndérèse et loi naturelle ».

[6] « D'où aussi l'extraordinaire élan qu'il [Thomas Philippe] savait imprimer d'emblée à la vie contemplative des autres, l'impression de pureté qui se dégageait de lui, mais aussi l'extraordinaire prétérition de tout ce qui était moral, naturel, tempérament, et son horreur indiscriminée de toute psychologie de l'inconscient de type psychanalytique. » (lettre du père de Menasce au père Paul Philippe, 21 mai 195221 mai 1952, III.31402, AGOP ; citée dans N. JEAMMET, B. GRANGER, A. MOURGES, F. MICHEL, C. VINCENT-MORY, G. RIMBAUT, *Emprise et Abus*, *op. cit.*, p. 81). Voir aussi T. CAVALIN, L'affaire, *op. cit.*, n. 1, p. 257.

[7] Dr John West Robertson Thompson (1906-1965). Psychiatre canadien, américain et anglais, il fut expert au procès de Nuremberg et travailla à l'UNESCO. Il rencontra Thomas Philippe en 1951 à l'Eau vive où il s'installera. Il eut une grande influence dans la vie du dominicain, notamment à l'égard de la psychologie et du handicap mental.

[8] Voir dans T. CAVALIN, *L'affaire*, *op. cit.*, les extraits du journal de Th. Deman, p. 258-259.

des handicapés, des pauvres, des enfants, etc. si étrangers au monde des intellectuels. En cela il est différent de son frère cadet, qui a toujours valorisé le travail intellectuel.

Concernant la spiritualité, l'abbé Journet évoque en février 1952 une prise de distance de Marie-Dominique vis-à-vis de Thomas au sujet de sa mariologie *:* « Tous ces renseignements me viennent du père Marie-Dominique Philippe, qui garde son indépendance à l'égard de son frère - et un peu de méfiance à l'égard de sa spiritualité trop exclusivement mariale.[1] »

À propos de la Vierge Marie, le père Thomas parlait d'un mystère d'union sponsale entre Jésus et sa mère. Il considérait que ce mystère était présent dès l'enfance de Jésus et que la relation entre les deux a pris ensuite des modalités sexuelles. On ne trouve pas trace d'un tel délire chez Marie-Dominique. Pour lui, il y a une union sponsale spirituelle entre Marie et Jésus, qui se réalise à l'heure de la Croix.

4. Relation aux autres et à l'institution

a. Similitudes

Il y avait chez les deux frères une grande aptitude à entrer en contact avec les autres d'une façon chaleureuse, empathique, souriante, simple et teintée d'humour. Dans la plupart des cas, la personne se sentait accueillie avec bienveillance et miséricorde. Leur contact chaleureux se manifestait particulièrement à l'égard de personnes éprouvées, handicapées, malades, pauvres, etc., qui en étaient réconfortées. Le revers de cette bienveillance chaleureuse, qui fut bienfaisante pour beaucoup, est que le rapport aux autres tendait à être affectif, voire fusionnel. À l'inverse, des témoignages, en particulier de victimes, montrent des manques d'attention à l'autre, à son ressenti et à sa souffrance.

Leur forte sensibilité et leurs grandes capacités intellectuelles font d'eux des êtres intuitifs.

Sûrs d'eux-mêmes au plan intellectuel et par conséquent libres vis-à-vis de certaines modes, il est difficile de les classer dans des catégories ou dans des partis. Ils sont conservateurs sur certains sujets et novateurs sur d'autres.

En outre, bien que leur côté traditionnel semble indiquer le contraire, ils sont pourtant modernes sur certains aspects, par exemple dans leur rapport à l'institution et à la loi. Il leur est difficile de s'inscrire dans un cadre institutionnel avec son bien commun, ses règles, sa hiérarchie, ses processus communautaires, ses mesures disciplinaires, etc.[2] Ils ont tendance à s'y opposer au nom de la souplesse de l'Esprit Saint, de la miséricorde et de l'attention à la personne[3].

Après l'affaire de l'Eau vive, les deux frères font figure d'« électrons libres » au sein de leur Ordre et leur relation avec celui-ci s'amenuisera de plus en plus[4].

---

[1] Charles Journet à Jacques Maritain, 6 février 1962, in Ch. JOURNET - J. MARITAIN, *Correspondance*, Vol. 4, Saint-Maurice, Saint-Augustin, 1998, p. 140.

[2] Nous trouvons par exemple ce point de vue du père Thomas Philippe, qui était aussi partagé par son frère : « Le Père Thomas remarquait souvent qu'un responsable en tant que personne peut exercer la miséricorde, mais qu'un conseil, gouverné par la raison, ne le fera pas. » (*Rapport de Xavier Le Pichon sur la place du Père Thomas Philippe dans la fondation de l'Arche*, 10 mai 2016, p. 5).

[3] « Comme le père Thomas l'a dit lui-même, c'est le père Dehau qui lui a appris à cesser tout raisonnement devant l'inspiration du Saint-Esprit, autrement dit à donner la primauté au 'charisme prophétique' sur la prudence. Il suffisait qu'une pieuse âme dise au P. Dehau qu'elle "sentait" que Dieu ou la Sainte Vierge demandait quelque chose pour qu'il dise d'être "très fidèle" à cette inspiration, sans même se demander si cette chose pouvait être moralement bonne. » (notes du commissaire, 16 avril 1956, cité dans *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Thomas Philippe,* O.P., Prot. n. 214/52, p. 24, ACDF).

[4] En cela ils reproduisent ce qui caractérisait déjà leur oncle, le p. Dehau : « Du point de vue de son appartenance à l'Ordre, au nom de sa déficience visuelle ou bien des circonstances politiques et militaires, Thomas Dehau se situe dans un écart constant vis-à-vis de l'institution qui le légitime, s'affranchissant de la règle comme de tout apostolat bien défini, adoptant une position dont l'originalité ne fait de doute pour personne. » (T. CAVALIN, *L'affaire*, *op. cit.*, p. 226).

Ils expriment souvent leur attachement filial au pape, mais sont méfiants vis-à-vis de la curie romaine. Bien qu'ils s'adressent avec beaucoup de déférence à leurs supérieurs ou aux évêques, ils n'hésitent pas pour autant à leur désobéir et à leur mentir. Quand les autorités décident de prendre des mesures à leur encontre ou leur font des remarques, ils ont tendance à réagir de façon victimaire. Extérieurement ils semblent accueillir docilement les choses, mais intérieurement et auprès de leurs proches ils les contestent, s'en plaignent et souvent cherchent à les contourner.

On ne constate pas que les mesures disciplinaires qui les frappent suscitent en eux une remise en question, des regrets, une repentance.

D'une façon générale, on remarque chez l'un et l'autre une propension à l'autoréférentialité et une difficulté à accueillir la contradiction[1].

Peu aptes à l'organisation et au gouvernement, Thomas et Marie-Dominique Philippe manquent du sens de la justice et du bien commun quand ils ont une responsabilité sur un groupe. Il en résulte des désordres et des dysfonctionnements. Par ailleurs, ils peuvent se montrer autoritaires[2].

Leur sens de la miséricorde trop affectif et leurs mœurs déviées les incitent souvent à relativiser les péchés et ne pas juger les actes peccamineux.

Bien qu'ils aient fait beaucoup de bien par leur écoute, par leur accueil du pauvre et du pécheur et par des conseils ajustés[3], on remarque aussi des déficiences sérieuses dans leur direction spirituelle. Face à un problème complexe, cette direction peut se ramener seulement à une invitation à s'en remettre à la Sainte Vierge, à faire confiance à Dieu, à ne pas s'inquiéter. Privilégiant une certaine idée de la miséricorde, leur direction invite peu à la conversion des mœurs[4]. D'une façon générale,

---

[1] « Mais ne pensez-vous pas que le refus de se faire contrôler ou simplement de confronter ses propres positions avec telles autres n'est pas ce qui caractérise les deux frères ? » (citation de mère Marie-Renée Seuillot dans la lettre du père Paul Philippe au père Suarez du 9 mai 1952, III.31402, Prov. Franciae, MDP, AGOP). Le père de Menasce écrivait en 1952 au sujet de Thomas Philippe : « Comme sa supériorité dans l'ordre philosophique et théologique et naturellement, spirituel lui paraissait incontestable (jamais je ne l'ai vu se dédire, reconnaître la légitimité d'un autre point de vue, sinon la seconde année de son enseignement, c'est loin), jamais il n'a eu le contrôle efficace d'un autre qu'il estimait plus que lui. » (lettre du père de Menasce au père Paul Philippe, 21 mai 1952, III.31402, Prov. Franciae, MDP, AGOP). « Le Père [Thomas Philippe] n'a jamais reconnu la légitimité d'un autre point de vue que le sien et le contrôle d'un confrère qu'il estimait plus que lui. » (lettre du Paul Philippe au maitre général, 9 juin 1952, III.31402, Prov. Franciae, MDP, AGOP). « Chargé des études, je cherchais des professeurs extérieurs. À chaque fois que j'en proposais un, le père [M.-D. Philippe] disait "pas lui". A la fin il ne restait personne. Je lui dis : "mon père vous n'allez pas tout faire !" - "Mais pourquoi ?" » (témoignage de frère Marie-Alain d'Avout, 2 mars 2022, ACASJ).

[2] Comme illustration de l'autoritarisme du père Thomas Philippe, on peut lire la façon avec laquelle il a voulu redresser les choses au Saulchoir à partir de 1942, dans M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*. *Au cœur de l'Église du XX^e siècle*, Paris, Desclée de Brouwer, 2015, p. 244-245. Quant à son frère : « La personnalité du père M.-D. Philippe est déroutante par son autoritarisme. Si vous n'êtes pas d'accord sur un point, vous êtes impitoyablement écarté ou exclu. De nombreux frères m'ont donné témoignage de ce comportement. J'en ai fait moi-même l'expérience surtout après la monition canonique de 2000. Il s'est permis, devant des assemblées importantes, de prendre à parti l'Évêque d'Autun "qui n'y voit rien", "qui se laisse berner par quelques frères mécontents" et, comme les évêques de France "ne comprend pas la vie religieuse". Certains frères ou sœurs qui me rapportaient ces propos en étaient évidemment excédés. Cet autoritarisme excessif s'est manifesté aussi par un mauvais discernement pour l'admission aux Ordres du Diaconat et du Sacerdoce. Ne tenant pas bien compte des observations reçues, il a fait appeler des jeunes qu'il ne fallait pas appeler jusqu'à une déclaration de nullité d'ordination dont on disait à Rome que cela ne s'était pas vu depuis 130 ans, et à une quinzaine de demandes de dispenses des obligations cléricales et religieuses, ces dernières années. » (témoignage de Mgr Raymond Séguy, AGCSJ, déjà cité dans le volet théologique).

[3] Par exemple, le père M.-D. Philippe a pu donner des conseils avisés dans le domaine de la chasteté.

[4] Cf. par exemple ce témoignage de Jean Daujat au sujet du père Thomas : « Le R. P. Thomas Philippe ne trouvait guère de temps de s'occuper de Sonia [épouse de J. Daujat, dirigée par le père Thomas Philippe] mais même s'il en avait trouvé le temps il n'était pas l'homme qu'il fallait pour cela car autant l'abbé Lelin, tout en étant de la plus haute qualité spirituelle, était un prudent attentif à toutes les données concrètes concernant les personnes et les situations, autant le R. P. Thomas Philippe était incapable d'y faire attention, sa haute intelligence de philosophe et de théologien n'était pas du domaine pratique et, s'il pouvait parler avec Sonia de sa vie d'oraison et de son intimité avec Marie, il n'aurait pas été homme à parler avec elle de ses devoirs envers son mari, son foyer et le prochain. Ceci était encore plus net dans le cas de sa sœur Mère Cécile qui, elle, disposait de plus de temps pour voir Sonia. Confiant en ce qu'on m'avait dit d'elle, je lui avais parlé de toutes

ils sont peu ou pas directifs et ne contraignent pas les personnes, mais dans de nombreux cas ils ont exercé une emprise spirituelle et manipulatrice, aboutissant à des abus sexuels.

b. Divergences

Comme évoqué précédemment les deux frères créaient facilement une relation affective et chaleureuse, toutefois le plus jeune, de par son tempérament marqué par un fort irascible, pouvait intimider.

Dans les relations aux autres et aux institutions, Marie-Dominique Philippe apparaît moins naïf et plus prudent que son frère[1].

On note enfin que Thomas Philippe pouvait « lire dans les âmes », de façon étonnante[2], ce qu'on ne remarque pas chez son frère.

5. Relation mutuelle

a. Proximité

Marie-Dominique Philippe avait une grande affection pour son frère, dont il était le filleul[3]. Il avait aussi une profonde estime pour lui et, bien qu'il connaisse ses mœurs déviées, il n'hésitait pas à en parler comme d'un saint. Il l'a soutenu et l'a couvert dans ses agissements. S'il a exprimé des reproches sur le comportement de son frère, ce n'est pas au sujet de ses désordres sexuels, mais sur le fait qu'il ait cherché à se justifier devant ses juges.

Réciproquement le père Thomas soutenait aussi son frère dans ses désordres sexuels, comme on le voit dans le témoignage de Michèle-France Pesneau.

Le fait qu'ils aient des pratiques sexuelles dans une même période avec une même femme dans au moins 3 cas, confirme aussi leur grande proximité.

Le père Marie-Dominique était lucide sur la grande influence que son frère aîné a eue sur lui[4]. Il considérait le père Thomas comme une référence spirituelle pour lui-même, sans doute en grande partie parce que le père Dehau voyait en l'aîné son « héritier spirituel ». C'est ainsi que le père Thomas était devenu le père spirituel de son cadet, prenant la suite du père Dehau[5].

---

les déficiences auxquelles j'aurais aimé porter remède chez Sonia mais je n'ai jamais entendu d'elle d'autre réponse que : "Je prierai bien la Sainte Vierge". » (J. DAUJAT, *Mémoires*, t. 2, Paris, Téqui, 2014, p. 534). « L'enseignement philosophique et spirituel était important, et nous emportions le père Marie-Do avec nous en cellule grâce aux cassettes de cours qui abondaient. La "direction spirituelle" était réduite à : "confiez tout à la Vierge Marie, elle vous purifiera" […] Du côté du père maître, il me dit un jour qu'il serait aussi tenté que moi s'il n'était pas aussi occupé. J'avais trouvé cela une réponse franche mais pas très aidante et un peu courte. » (témoignage d'un ancien frère, septembre 2019, ACASJ).

[1] Thomas Philippe a eu la naïveté de croire que ses justifications pourraient être entendues par le Saint-Office, ce que son frère lui reprochait.

[2] Cette aptitude à percevoir ce que l'autre porte dans son âme a été rapportée par plusieurs sources. Cf. par exemple le témoignage de M. Guéroult du 22 juin 1952, p. 10, III O 59 Eau Vive 2 "l'Affaire", ADPF.

[3] « J'étais très lié au père Thomas que j'aimais beaucoup. » (M.-D. PHILIPPE, *Les trois sagesses*, Paris, Fayard, 1994, p. 221). « Quand le père Thomas parlera du père Marie-Dominique, il dira "mon petit frère". Il existera une proximité très particulière entre eux et leur sœur Cécile. » (M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, *op. cit.*, p. 80).

[4] Cf. M.-D. PHILIPPE, *Les trois sagesses*, *op. cit.*, p. 200.

[5] Ceci est attesté par le témoignage de deux frères de saint Jean auxquels le père M.-D. Philippe avait confié que le père Thomas était son père spirituel. Cette autorité spirituelle du père Thomas sur son frère est confirmée par d'autres informations, comme par exemple le fait que, selon le témoignage d'une victime, à laquelle il confia qu'il ne pouvait s'ouvrir qu'avec le père Thomas de ce qu'il faisait avec elle, ou bien par ces témoignages de Michèle-France Pesneau : « Passant au prieuré peu après mon arrivée, le Père Marie-Do m'a annoncé que le Père Thomas, son frère aîné, dominicain lui aussi, allait venir à Azé, et il souhaite que je le rencontre pour lui parler de la relation qui existe entre lui-même et moi. Jusqu'alors, la consigne était de ne pas parler. Il veut maintenant que je parle au Père Thomas dont il me dit seulement que "c'est un homme

On peut aussi noter qu'à la différence d'autres de ses frères et sœurs qu'il ne voyait que très rarement, le père Marie-Dominique venait régulièrement dans l'Oise rencontrer le père Thomas.

Le père Marie-Dominique avait perçu que son frère était déséquilibré et a joué auprès de lui un rôle protecteur[1]. Ce positionnement « miséricordieux » à l'égard de son aîné a été renforcé à partir de 1952 par la souffrance et la posture victimale de celui-ci, alors qu'il était confronté aux mesures disciplinaires prises à son encontre.

Ce dernier passera la dernière étape de sa vie à Saint Jodard, auprès du père Marie-Dominique. Celui-ci était alors le seul capable d'apaiser son frère quand il ressentait de grandes angoisses[2].

b. Distance

Certes les deux frères sont très unis affectivement et spirituellement. Ils partagent beaucoup de choses, beaucoup de secrets, mais ils ne se disent pas tout.

Par exemple, des témoignages rapportent que le père Thomas a demandé à deux de ses victimes de ne pas parler de certains faits à son frère considérant qu'il ne pouvait pas tout comprendre. En outre, le groupe des « tout-petits » cache au père Marie-Dominique les visites clandestines qui sont faites à son frère en Italie. On constate aussi que Thomas Philippe demande à Jean Vanier de ne pas aborder certains sujets avec son frère et de ne pas lui transmettre certains de ses textes. Il semble aussi que le père Thomas fasse plus confiance à Jean Vanier qu'à son frère pour certaines choses[3].

De son côté, Marie-Dominique a demandé à une victime de son frère de ne pas informer celui-ci qu'il sait ce qui se passe entre son frère et elle.

Au début des années 80 le père Marie-Dominique exprima à un frère de Saint-Jean sa réticence à ce que le père Thomas visite la communauté Saint-Jean et qu'il y donne des enseignements[4]. Était-ce parce qu'il craignait que son frère dévoile imprudemment des pratiques et des justifications qui devaient rester cachées ? Voulait-il aussi éviter une contamination de la communauté Saint-Jean par des idées philosophiques de son frère avec lesquelles il n'était pas d'accord ?

Conclusion

La proximité affective initiale entre Thomas Philippe et Marie-Dominique, fondée sur les liens du sang et la relation parrain-filleul, nous semble avoir été renforcée de trois façons :

- premièrement, par le partage d'un même secret quant à leurs croyances et pratiques communes. À cet égard, leurs divergences dans ces deux domaines nous apparaissent secondaires par rapport à un schéma commun de justifications et de pratiques sexuelles.
- deuxièmement, par le père P.-Th. Dehau qui a validé les déviances de ses neveux et désigné le père Thomas comme son successeur, le revêtant d'une autorité spirituelle importante aux yeux de Marie-Dominique.
- troisièmement, par l'affaire de l'Eau vive, tourmente dans laquelle le cadet a soutenu inconditionnellement son aîné.

---

qui a beaucoup souffert, et il peut comprendre qu'il existe des choses comme celle-là." » (M.-F. PESNEAU, *L'emprise*, *op. cit.*, p. 85) ; « Il [Th. Philippe] me répond que le Père Marie-Dominique lui a parlé aussi. Et que la sexualité est un très grand mystère, dont Dieu peut se servir pour donner ses grâces. » (*ibid.*, p. 87).

[1] Cf. ces paroles de M.-D. Philippe rapportées par une victime de son frère : « D'autre part, il [M.-D. Philippe] disait que le P. Thomas pouvait avoir la sensibilité désaxée, avoir besoin de tendresse maternelle, qu'il fallait la lui donner, parce que cela pourrait dérailler. » (témoignage de Madeleine Guéroult, 22 juin 1952, p. 4, III O 59 Eau Vive 2 "l'Affaire", ADPF).

[2] Cf. M.-C. LAFON, *Marie-Dominique Philippe*, op. cit., p. 729.

[3] Voir chapitre 3, II, A : « Un nouveau partage entre les deux frères Philippe ? ».

[4] Témoignage, 21.02.2022, ACASJ.

Toutefois, les événements liés à l'Eau vive semblent aussi avoir recomposé la relation entre les deux frères. Certes leur unité a été renforcée, néanmoins, des prises de distances de l'un vis-à-vis de l'autre sont apparues. Le cadet n'approuvait pas tout chez son aîné et celui-ci cachait des choses à son frère.

Il faut reconnaître à nouveau que des éléments nous échappent et qu'il n'est pas toujours aisé de bien comprendre telle ou telle attitude de l'un vis-à-vis de l'autre, par exemple la dissimulation du père Thomas de certaines choses au père Marie-Dominique. Le premier craignait probablement que le second le désapprouve. Le père Marie-Dominique, plus habile et plus discret, considérait sans doute que son frère allait parfois trop loin dans ses pratiques et dans ses explications mystico-sexuelles, et qu'il pouvait manquer de « prudence », au sens où il prenait trop de risques de se faire repérer, avec toutes les conséquences négatives qui s'ensuivrait pour l'un et pour l'autre. De fait, c'est à cause des « imprudences » de son frère que le père Marie-Dominique a été repéré par le Saint-Office et condamné en 1957.

En conséquence, le cadet a dû par la suite veiller à ce que son aîné ne l'entraîne pas à nouveau dans sa chute. Par exemple, accueillir le père Thomas à Saint-Jodard en 1991 pour la dernière période de sa vie alors que ses facultés mentales sont amoindries, pouvait permettre au père Marie-Dominique un certain contrôle sur son frère afin d'éviter que celui-ci ne dévoile des choses qui auraient porté préjudice aux deux. Après la mort du père Thomas en 1993, le père Marie-Dominique devait aussi se protéger de ce que d'autres pourraient révéler sur le père Thomas et indirectement sur lui-même. C'est pourquoi il s'opposa à ce que Xavier le Pichon rédige une vie de son frère[1] Dans le même but, il chercha auprès de Jean Vanier à récupérer les archives personnelles de son frères[2].

Bien qu'ils aient des profils psychologiques différents, on constate des similitudes de comportement dans leur relation aux autres et à l'institution. Le père Thomas étant plus affectif et doux que son frère, qui était doté d'un tempérament plus irascible. Et surtout, l'aîné est affecté d'un profond déséquilibre mental[3], qu'on ne retrouve pas comme tel chez Marie-Dominique. Celui-ci est conscient de la fragilité de son aîné et joue auprès de lui un rôle de soutien inconditionnel et de protecteur.

Des similitudes entre les deux frères peuvent s'expliquer par leur cadre familial originel[4], notamment l'influence du père Dehau. Par exemple, leurs limites dans le gouvernement et le discernement prudentiel pourraient trouver en partie son origine chez l'oncle qui, dans le domaine pratique, privilégiait l'inspiration sur le raisonnement.

C'est peut-être au plan intellectuel que les différences entre les deux frères sont les plus significatives. Assez rapidement Marie-Dominique, en remontant aux textes d'Aristote qui sont à la source de la philosophie de l'Aquinate, s'est démarqué de son frère à la pente moins intellectuelle. Après son éviction de l'Eau vive, Thomas a évolué et s'est distingué davantage de son frère en s'inspirant de la psychologie dans ses recherches. Dans son enseignement, le père Marie-Dominique n'hésitait pas à souligner ses désaccords intellectuels avec son frère. Il le faisait par conviction, mais n'insistait-il pas pour donner l'impression d'une grande indépendance vis-à-vis de son frère et par là, cacher leur profonde proximité ? Là encore, étant donné ce qui s'était passé dans les années 1950, où leur connivence lui avait coûté cher, le père Marie-Dominique avait probablement intérêt à souligner fortement leurs divergences. Un tel positionnement s'avérerait utile dans le cas où les raisons de la condamnation de son frère en 1956 viendraient à être connues ou bien si celui-ci faisait une fois de plus l'objet de dénonciations et de plaintes.

Finalement, autant on ne peut projeter sur Marie-Dominique de façon univoque la figure complexe de son frère, autant on constate que les deux frères, à bien des niveaux, sont intimement liés. Y

[1] Cf. N. JEAMMET, B. GRANGER, A. MOURGES, F. MICHEL, C. VINCENT-MORY, G. RIMBAUT, *Emprise et Abus*, *op. cit.*, p. 871.
[2] Ce à quoi J. Vanier s'opposa catégoriquement.
[3] Cf. *ibid.,* p. 677-702.
[4] Voir chapitre 28, « Marie-Dominique Philippe et sa famille ».

compris dans un jeu de distanciation qui voulait sans doute dissimuler, consciemment ou non, leur proximité.

Il serait intéressant d'explorer davantage leurs relations afin notamment de mieux saisir les mécanismes fusionnels qui ont joué entre eux. Ainsi on verrait plus clairement comment les deux dominicains se sont mutuellement enfermés dans des croyances et des pratiques contraires à l'Évangile.

Annexe F :

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION SOS ABUS (2019)

Introduction

L'objet de ce rapport est de rendre compte de l'activité de la commission chargée du traitement des cas d'abus sexuels dont des frères se sont rendus manifestement coupables ou pour lesquels ils sont mis en cause. Nous laissons au chapitre général le soin d'identifier et caractériser les forces de vie à l'œuvre dans la congrégation, à commencer par le courage de la vérité, mais notre responsabilité nous met en face d'un mal désolant que nous voudrions caractériser et quantifier, indiquant aussi les remèdes que nous estimons appropriés.

Ce rapport est constitué selon quatre axes :

- La mission de la commission et ses méthodes.
- Le constat sur les cas traités, sur ce que nous avons entendu des victimes, et sur ce que nous pouvons caractériser des auteurs des abus.
- Une analyse de ces situations, et, ayant particulièrement retenu notre attention, l'aspect systémique qui peut s'en dégager.
- L'évaluation de ce que la commission a pu faire en forme de point d'étape : les sanctions et accompagnements pour apporter remède, et les questions qui sont actuellement en chantier.

1. La commission et sa mission

a. Historique

Le chapitre général 2013 avait demandé « au prieur général et à son conseil de réfléchir à l'opportunité et à la manière d'ouvrir un lieu d'écoute, et de mettre en place des procédures pour recevoir les plaintes et les traiter avec vérité et justice »[1]. Jusqu'alors, le prieur général traitait en effet directement les plaintes qui lui étaient adressées, ce qui présentait de nombreux inconvénients.

[1] Texte « Epreuves et espérance », n°14.

Une cellule d'écoute a été mise en place en mai 2014, mais elle était à destination des frères principalement (il est arrivé que tel ou tel oblat s'adresse à elle aussi).

Au même moment, des *Procédures internes* ont été élaborées, après une étude des législations civile et canonique ainsi qu'une enquête sur ce qui était mis en place dans des diocèses et dans d'autres communautés. Ces procédures impliquaient la création d'une commission chargée de traiter les cas.

C'est ce qui a été fait et la mise en place de cette commission a été annoncée en mars 2015. Elle était initialement composée de fr. Alexis, président de la commission, fr. Patrick de la Trinité (+), canoniste, et fr. Jean-Eudes.

À l'automne 2016, elle a été augmentée de la présence de fr. François-Xavier, secrétaire, et de deux laïcs : une psychologue clinicienne, et un juriste avocat.

b. Saisie de la commission

Le fonctionnement de la commission a évolué au cours du temps, en particulier quant au mode de saisie de la commission.

Selon ce qui est défini dans les *Procédures internes*, la commission a pour rôle d'assister le prieur général pour le traitement des cas d'abus qui sont portés à la connaissance de celui-ci. Les cas sont donc parvenus à la commission d'abord par décision du prieur général. L'existence de la commission et sa composition ayant été communiquées à l'ensemble de la congrégation lors de sa création en mars 2015 et *ad extra* à l'occasion de tel ou tel communiqué, des personnes se sont adressées aussi directement au président de la commission ou à tel autre membre de celle-ci. Le prieur général étant alors informé et donnant à la commission la mission et la responsabilité de traiter le cas.

Depuis novembre 2018, la commission peut être saisie directement par l'adresse sos.abus@stjean.com sans nécessairement passer par le prieur général (qui est cependant tenu informé). Cette adresse a été indiquée dans des communiqués de la communauté et il y a un lien vers la page « SOS.abus » en première page de notre site institutionnel en français (www.freres-saint-jean.org) et en anglais (www.brothers-saint-john.org).

c. Compétence et mission de la commission

Extension de sa compétence :

Jusqu'à présent, la commission traite de tous les cas concernant des frères, quel que soit le pays. À cause des distances et du problème de la langue, il arrive qu'elle sollicite l'aide d'une ou deux personnes sur place, à moins qu'une commission diocésaine ne puisse prendre en charge l'enquête préliminaire.

La commission n'a pas pour mission de se pencher sur des faits déjà traités antérieurement à sa création, mais de traiter des faits non traités qui sont portés à sa connaissance. Néanmoins, saisie de faits nouveaux, elle peut être amenée à étudier des cas antérieurement traités.

Ainsi, il est arrivé que le prieur général demande son aide pour revoir un cas traité antérieurement à cause d'une nouvelle plainte ou parce que les victimes mettent en cause la communauté elle-même dans le traitement du cas. En outre, depuis que l'adresse sos.abus@stjean.com existe, des personnes se sont plaintes aussi à la commission du traitement qui avait été réservé à deux cas par le passé.

La commission est chargée des cas d'abus sexuels des frères, mais il est arrivé aussi qu'on lui écrive au sujet d'une situation où le témoignage ne relève pas d'un abus sexuel, ou ne concerne pas un frère. Si un témoignage met en cause un frère sans que les faits relèvent pour autant de l'abus sexuel, la commission le transmet au prieur général (qui peut demander malgré tout l'avis de la commission), et s'il concerne d'autres instituts, la commission le transmet aux autorités compétentes.

Extension de sa mission :

La première mission de la commission est de recevoir les plaintes, de rencontrer les personnes dans le cadre de ce que le droit canon appelle l'enquête préliminaire. Dans un premier temps, la commission doit se prononcer sur la vraisemblance des faits. Si les faits semblent crédibles, la personne est encouragée à porter plainte et la commission préconise au prieur général les signalements obligatoires le cas échéant. Dans les cas d'abus de mineurs, cela est systématiquement fait, soit par le frère lui-même à la demande du prieur général, soit par les autorités des frères de Saint-Jean dans le cas où le frère ne s'y résout pas.

Dans le cas où la personne abusée à l'âge adulte ne veut pas porter plainte devant la justice et où le cas ne relève pas d'une procédure judiciaire ecclésiastique, la commission évalue le cas pour préconiser au prieur général les mesures ou sanctions disciplinaires qui semblent appropriées.

2. Constat

Les cas étant de nature et de gravité différentes, nous nous sommes efforcés de faire une classification et de mettre en relief ce qui doit retenir le plus l'attention.

a. Les abus de mineurs

La commission a examiné les cas de 6 frères concernés, dont un frère qui a déjà été jugé par la justice civile et qui n'est plus dans la communauté suite à sa condamnation.

Nous sont parvenus 2 cas de mineurs de moins de 15 ans. Un signalement a été fait auprès de la justice pour chaque cas : un a été classé sans suite, une procédure est en cours pour l'autre.

Nous avons eu à traiter aussi les cas de 6 mineurs âgés entre 15 et 17 ans / personnes vulnérables. 3 de ces cas portent sur des paroles plus ou moins inappropriées sans qu'il y ait eu de gestes. Après consultation des législations locales et évaluation des circonstances, ils ont été sanctionnés de manière disciplinaire. Les 3 autres cas, impliquant des gestes, font l'objet d'une procédure judiciaire.

Le fléau des abus de mineurs n'épargne pas la communauté, avec les dégâts spécifiques considérables que cela occasionne aux victimes. Il ne paraît pas que la communauté se distingue dans ce domaine ; elle a plutôt à se reprocher des négligences dans le traitement des affaires par le passé.

b. Abus de personnes majeures

Nous souhaitons particulièrement évoquer les cas d'abus de personnes majeures (90% des cas que la commission a traités) pour lesquels nous avons relevé des caractéristiques préoccupantes. Des efforts ont été entrepris, notamment sur la formation, et les jeunes frères sont à présent formés sur ces questions pendant leur cursus, mais les caractéristiques que nous relevons doivent impérativement faire l'objet d'une prise de conscience de l'ensemble de la communauté. Même si les chiffres ne permettent pas de généraliser le phénomène à l'ensemble des frères ou même à la majorité d'entre eux, nous relevons en particulier, outre le nombre élevé de cas, les justifications similaires qui les ont accompagnés dans un nombre significatif de situations, et les convictions spirituelles et/ou morales aberrantes qui semblent avoir habité les auteurs de ces abus.

- *Le nombre des cas*

Depuis sa création, la commission a reçu 32 plaintes concernant des abus sexuels sur personnes adultes, 86% portant sur des faits d'avant 2013. Elle a reçu 1 plainte en 2016, 11 en 2017, 6 en 2018, et 14 dans les 3 premiers mois de 2019. 27 frères sont concernés à des titres divers, 5 d'entre eux ont quitté la communauté ou sont en passe de la quitter.

Il s'agit ici des cas traités par la commission ; nous ne parlons pas ici des cas anciens que la commission n'a pas eu à traiter. Cependant, lorsque celle-ci est saisie au sujet d'un frère qui se trouve être l'objet de plaintes antérieures, elle fait le point sur l'ensemble du dossier et cette

connaissance est intégrée au présent constat. Par exemple : avant l'existence de la commission, un frère a été dénoncé et sanctionné par la congrégation pour la Doctrine de la Foi pour 3 abus. Si un 4e cas est porté à la connaissance de la commission, on intègre les 4 cas à ces statistiques.

Le prieur général a aussi pris des sanctions pour des cas de mœurs n'impliquant pas une situation d'abus (pas d'asymétrie dans la relation), et il a exceptionnellement traité tel ou tel cas directement à la demande de la personne plaignante (même dans ce cas, le dossier a presque toujours fini par être remis à la commission avec l'accord de la personne plaignante).

Ces cas sont de nature et de gravité différentes. On peut cependant relever les traits généraux suivants :

- La plupart des cas sont anciens. 23% des cas se situent dans la période d'avant 2001, 63% se situent dans la période de 2001 à 2013 et il reste 14% qui sont postérieurs.
- Un peu moins d'un tiers des cas sont internes à la communauté. Ils concernent alors en grande majorité des sœurs (une vingtaine), mais nous avons reçu aussi des plaintes de 7 frères.
- N.B. : Ces chiffres sont plutôt l'estimation haute, tout n'étant pas vérifié et un certain nombre de procédures étant en cours.
- Pour 6 des 27 frères les actes sont de nature homosexuelle.
- 80% de ces cas d'abus de personnes adultes ont lieu entre un père spirituel et la personne qu'il accompagne.
- 25 des 27 frères sont des prêtres[1].
- 7 d'entre eux ont eu des responsabilités de formation ou ont fait partie du gouvernement général de la congrégation.

Chaque cas d'abus est grave, mais il est évident que tous ne sont pas graves au même degré. Du point de vue de la matérialité des gestes, les témoignages mentionnent des gestes explicitement sexuels, comme des attouchements génitaux, dans environ 40% des cas ; d'autres gestes sensuels ou baisers dans 50% des cas ; des gestes ambigus et des paroles inappropriées dans 10% des cas.

Dans le cas de 2 frères, il est douteux qu'il y ait eu abus sexuel, mais ces cas ont été traités comme problème d'emprise psychologique ou spirituelle.

La gravité des cas provient cependant d'autres facteurs que la matérialité des gestes, comme la répétition, la durée, les justifications, le rapport d'autorité plus ou moins grand ; nous aurons à y revenir.

- *Actes et justifications*

Les actes d'abus sexuels sont souvent accompagnés de justifications, d'un discours abusif minimisant dans presque tous les cas, en faisant souvent intervenir le prétexte d'une amitié profonde, et pervertissant souvent l'expression thomiste de « l'amour d'amitié ». Dans le cas de sept ou huit frères, des justifications théologiques ou mystiques aberrantes sont utilisées.

Les gestes accompagnés de justification conduisent à une emprise dont la personne ne peut plus se libérer.

Le plus souvent, les auteurs des abus, lors de leur confrontation avec la commission, disent avoir été guidés par une bonne intention, avec souvent celle de témoigner de la tendresse à des personnes blessées dans leur affectivité, parfois en donnant un contenu soi-disant spirituel, théologique ou charismatique à cette démarche.

[1] Pour rappel, il y a eu 830 frères profès dans la congrégation, 404 prêtres, 33 frères membres du gouvernement de la congrégation, 24 maîtres des novices, 7 maîtres de profès, 40 frères prieurs de maisons de formation.

Les auteurs pensaient parfois éviter une ambiguïté en accompagnant le geste d'une parole comme par exemple : « C'est un geste paternel » en prenant une personne dans ses bras (qui, elle, en est gênée ou s'en culpabilise).

Ils reconnaissent souvent avoir manqué de prudence, mais nomment rarement le péché contre la chasteté.

Dans les cas où l'abus a eu lieu dans le cadre de l'accompagnement spirituel (80% des cas d'abus de personnes majeures) c'est en fin de compte une conception dévoyée du rôle du prêtre et de l'accompagnement spirituel qui sert de justification à ces dérives, comme le résume bien une victime qui a eu l'occasion de parler avec d'autres victimes :

Cette conception erronée du prêtre sauveur, qui avec sa direction spirituelle prend une place capitale dans la vie de la personne dirigée mais qui de fait se substitue à Dieu qui sauve... Il prend part à toutes les décisions et directions de sa vie et a souvent aussi une énorme place dans son affectivité, en se servant de cette personne pour ses besoins sexuels en expliquant que c'est l'expression spirituelle de l'amour d'amitié qui unit le père spirituel à la personne qu'il dirige.

c. Les victimes

- *Conséquences pour elles*

Les conséquences pour les victimes ne se limitent pas aux blessures causées par les gestes. Les justifications, la relation paternelle ou d'autorité en général, le prestige intellectuel et spirituel des auteurs des abus, ont aussi des conséquences très néfastes pour la victime.

Une conséquence fréquente que nous avons constatée est l'ambiguïté des sentiments dans laquelle la victime se trouve engluée, éprouvant à la fois de l'attachement pour son abuseur et une grande colère pour l'injustice qui lui a été faite.

La psychologue de la commission a relevé le parallélisme entre le traumatisme constaté dans les cas d'abus par un père spirituel et les ravages causés par un inceste. Mais aux conséquences physiques et psychologiques destructrices s'ajoute l'angoisse de la perte de repères au plan spirituel. C'est non seulement le corps et le psychisme qui sont endommagés, mais le noyau le plus intime de la personne et donc son identité tout entière.

Les victimes portent le plus souvent un douloureux conflit de loyauté à l'égard du frère qui, par ailleurs a parfois fait du bien dans leur vie et peuvent se culpabiliser par rapport à ce qui s'est passé. La culpabilité induite est augmentée lorsque le comportement extérieur du frère était empreint de douceur et de respect, qu'il s'est efforcé de demander la permission de la personne pour aller plus loin, ou même qu'il a dit à la personne qu'il lui laissait l'initiative des gestes. Pour cette raison aussi, entreprendre une démarche pour parler de ce qui est arrivé est une épreuve considérable.

21 d'entre les victimes (à notre connaissance, c'est donc *a minima*) suivent ou ont suivi une psychothérapie longue suite à ces abus, voire des hospitalisations en hôpital psychiatrique (au moins 4 cas), plusieurs nous ont dit avoir toujours des interférences avec leur vie de couple, 19 nous ont confié avoir une vie sexuelle durablement perturbée, voire compromise suite à ces abus.

Ces traumatismes sont entourés de graves difficultés spirituelles, qui vont jusqu'à l'abandon de la foi dans certains cas (7 des cas où la personne s'est ouverte de sa vie spirituelle sont de cet ordre).

Nous avons entendu parler également de tentations et de tentatives de suicide pour quatre personnes au moins.

- *Reproches des victimes par rapport à la communauté*

Nous renvoyons ici à la citation qui se trouve déjà dans la lettre du père Thomas du 20 février 2019 ; d'autres témoignages vont dans le même sens.

La non-reconnaissance des victimes ou la minimisation de ce qu'elles ont subi, et plus encore la culpabilisation qui en résulte constitue une double peine insurmontable. La souffrance engendrée par ce déni ne leur permet pas de se reconstruire.

3. Les causes de ces abus

Un diagnostic communautaire n'était initialement pas au cahier des charges de la commission dont la mission se bornait à traiter les cas individuels. Il est apparu cependant assez vite que nous ne pouvions pas nous contenter de traiter les cas un par un, mais que le travail de la commission n'avait de sens qu'en lien avec un travail de prise de conscience généralisée et de réforme communautaire. Quand bien même certains de ces aspects ont déjà été identifiés par beaucoup, et des actions correctives ont été engagées ces dernières années pour la formation des frères et le traitement des cas, les autorités de la congrégation ont accueilli ce constat et encouragé cet essai de diagnostic pour un pas supplémentaire dans la prise de conscience de chacun.

En restant aussi proches des faits que possible, nous voudrions énumérer diverses causes qui nous sont apparues et développer davantage le thème de la systémie qui, selon nous, doit retenir particulièrement l'attention du chapitre général.

a. Causes diverses observées

Nous constatons que les abus peuvent venir d'un manque de cadre et de moyens objectifs, d'un manque de formation personnelle des frères et spécifiquement des accompagnateurs, et d'autres facteurs de nature plus idéologique.

Pour ce qui est des moyens objectifs, il apparaît dans la plupart des cas un manque de définition de la relation d'accompagnement : l'accompagnement spirituel est confondu avec une relation d'amitié dont le cadre est flou. Dans plus d'une situation, l'abus a eu lieu hors de tout cadre défini : tard le soir, à l'occasion d'entretiens très prolongés, alors que la personne et le frère qui l'accompagne spirituellement étaient en vacances ensemble, ou qu'ils ont partagé la même chambre au cours d'un voyage.

Dans le domaine des moyens objectifs encore, il semble que beaucoup de frères aient manqué de supervision, pensant pouvoir diriger sans être eux-mêmes dirigés, ni avoir un lieu où ils peuvent relire et rendre compte de la manière dont ils accompagnent. La supervision n'a pas toujours manqué, mais il y a des cas où elle s'est révélée gravement incompétente comme nous le verrons en parlant de la systémie.

Concernant la formation des frères, il semble que dans la plupart des cas les frères aient manqué d'une formation humaine suffisante ou qu'ils aient une immaturité affective telle qu'ils ne peuvent pas vivre les exigences du vœu de chasteté. Est en jeu ici une question de discernement des vocations qui, on le sait, a fait défaut particulièrement du vivant du père Marie-Dominique Philippe.

L'accent mis sur la formation intellectuelle au détriment de la connaissance de soi, ou une spiritualité coupée de son enracinement dans l'humain conduisent à des distorsions cognitives ainsi qu'à de graves aveuglements de la conscience. Le frère se raconte alors des histoires pour justifier l'abus : *la personne en a besoin, cela va lui faire du bien, elle le demande, cela l'épanouit…* Plusieurs frères ont prétendu pratiquer une thérapie pour guérir des blessures affectives.

Deux frères au moins nous ont dit qu'ils étaient guidés par l'idée qu'ils avaient une grâce spéciale pour aider les femmes. Cette conviction est repérable dans plusieurs autres cas. Dans deux cas, les pratiques étaient prétendument destinées à aider dans la maîtrise des pulsions sexuelles.

Relevons la déficience de la formation à l'exercice de l'autorité ou le cléricalisme qui conduisent à des abus de pouvoir. Que ce soit sous la forme de la tendance à l'intrusion dans la conscience des personnes ou d'une conception abusive de l'obéissance.

Outre les distorsions cognitives, on reconnaît à travers les récits une influence idéologique qui met en avant l'intention au détriment de l'objectivité des actes. À tel point que des frères ont pensé rester chastes dans leurs gestes moyennant une limite qu'ils se donnaient subjectivement. Il semble que dans l'esprit de la plupart des frères mis en cause, il n'y avait pas d'acte sexuel tant qu'il n'y avait pas de pénétration pour les uns, d'orgasme pour les autres, de toucher génital pour d'autres encore.

Certains des auteurs se pensaient et se croyaient en outre dépositaires d'une compréhension supérieure de l'enseignement du père Marie-Dominique Philippe. Tout ceci nous conduit à la question de la systémie.

b. Les structures d'abus

L'ensemble des cas révèle des relations entre les abus, un certain « système d'abus ». Celui-ci se manifeste sous une forme plus diffuse ou sous une forme plus précise et grave selon les cas.

Sous une forme plus diffuse, on peut trouver une certaine causalité par défaut, au sens où des manques dans la formation ou la culture interne sont des occasions de chute : il a par exemple été déjà relevé que certaines déficiences dans la formation en éthique peuvent expliquer un manque de netteté dans le jugement, ou une vision romantique de l'amitié. Au-delà de ce point qui touche la formation de l'intelligence, un manque de formation à l'accompagnement explique de nombreux cas. On constate surtout l'évidence d'un manque de formation en psychologie et d'un manque d'éducation à la connaissance de soi et de sa sexualité. Nous ne pouvons que nous réjouir du travail mis en place dans ce domaine depuis maintenant plusieurs années dans les maisons de formation ; il serait bon que la recherche de la vérité à laquelle nous sommes attachés par vocation inclue ces domaines de manière très claire chez tous les frères.

Sous une forme plus précise, il existe aussi une causalité positive, au sens où l'abus engendre l'abus. Dans plusieurs des cas, un accompagnateur spirituel qui s'est lui-même rendu coupable d'abus s'est trouvé dans l'incapacité d'éclairer celui qu'il accompagnait quand celui-ci se trouvait en situation prochaine de commettre un abus. Des frères qui s'ouvraient de leurs questionnements au père M.-D. Philippe ou à un frère formateur coupable d'abus ont été dans ce cas.

Des *justifications* erronées ont également été données dans certains cas. Nous avons entendu des justifications qui venaient du père M.-D. Philippe directement, et d'autres qui venaient d'un frère aîné qui avait vérifié sa théorie auprès du père Marie-Dominique Philippe.

Dans quatre cas, un frère abusé au sein de la communauté est devenu abuseur, reproduisant les gestes et les justifications entendues.

Comme nous l'avons dit, 7 frères ayant été en responsabilité de gouvernement ou de formation font partie des auteurs d'abus, dont 5 proches collaborateurs du père Marie-Dominique Philippe, qui font partie des auteurs des abus les plus graves.

De fait, les témoignages que nous avons entendus ont fait état de plusieurs déficiences graves de la part du père Philippe dans sa responsabilité sur les frères par rapport à ces cas :

- Des justifications et de la confusion : il a pu par exemple confirmer un formateur qui embrassait un frère sur la bouche au motif que ce dernier avait besoin de tendresse.
- De la non-assistance à un frère qui demande de l'aide. La seule réponse à un frère qui avait mis au père Philippe un mot de SOS est venue de l'abuseur lui-même, un formateur, qui a fait au frère une scène de colère, lui reprochant d'avoir parlé de ses actes au père Philippe.
- D'une incapacité à qualifier moralement les actes d'abus sexuels. Il a pu répondre à un frère : « Oui, si vous y trouvez votre repos et si cela peut être discret ». À un frère abusé qui réclame de l'aide et insiste en particulier pour que le père Philippe qualifie moralement les actes sexuels répétés d'un formateur à son égard, celui-ci n'a donné finalement que cette réponse : « Je vois qu'il n'en sort aucun bien : vous en êtes troublé, il faut arrêter. »

- Deux frères ont témoigné de gestes contre la chasteté du père M.-D. Philippe à leur égard : Un frère nous a dit que le père Philippe l'avait embrassé sur la bouche et un autre qu'il avait pris sa main pour lui faire toucher son sexe par-dessus l'habit.

- La conséquence a été aussi de graves dysfonctionnements dans sa façon de gérer des plaintes. Nous avons le témoignage de deux femmes venues se plaindre d'un frère auprès du père Marie-Dominique Philippe, qui n'ont reçu qu'une invitation à prier et à faire miséricorde.

Personne n'a le pouvoir d'éradiquer tout risque qu'un religieux commette un abus, mais en ce qui concerne la communauté il ressort de ces faits deux points essentiels :

- La nécessité de reconnaître clairement les aspects déviants de l'affectivité de notre fondateur. Reconnaître que la grave confusion qui l'habitait dans ce domaine, véhiculée par certains aspects de son enseignement, a engendré ou permis les abus qui ont marqué son histoire, celle de plusieurs de ses proches et celle de la communauté.

- Afin de lutter contre ce que la psychologie nomme la « transmission inconsciente » de ces comportements d'abus dans la communauté, il nous appartient aujourd'hui de rejeter clairement les justifications qui empoisonnent certains esprits, de poursuivre l'effort fait toutes ces dernières années dans la formation initiale à l'accompagnement spirituel, et de développer davantage ce qui est fait pour la formation permanente.

4. Les remèdes

Nous allons parler à présent des sanctions, de l'accompagnement des victimes et des auteurs, et faire le point sur les évolutions en cours et à venir pour la poursuite du travail de la commission.

a. Les sanctions

Un des éléments du système de comportements abusifs est l'absence de sanctions ou des sanctions insuffisantes qui ne permettent pas à l'auteur de l'abus de se rendre compte de la gravité des faits, ainsi que le manque de communication au sujet des sanctions. Ces manques ont pu entretenir une sorte de sentiment d'impunité qui favorise la récidive. À cette tendance à ne pas sanctionner ont contribué plusieurs facteurs :

- Tout d'abord la gravité de ces actes et de leurs conséquences sur les victimes a été longtemps méconnue dans la communauté et aussi de manière plus large dans l'Église. La manière dont des évêques ont pu traiter certains dossiers est étonnante à la lumière des critères d'aujourd'hui. Quant au fondateur de la communauté, il n'était pas en mesure d'y remédier, puisqu'il était lui-même auteur d'abus.

- À travers l'un ou l'autre témoignage, on perçoit aussi une culture communautaire où prévaut l'idée qu'il faut « laver le linge sale en famille » sans conscience du besoin d'avoir recours à une aide extérieure pour objectiver les choses. Lorsque l'autorité pour juger certains délits appartient légalement à une instance supérieure, prendre la sanction au seul niveau de la communauté n'est pas juste et revient à couvrir l'affaire.

- On peut parler aussi de couverture passive lorsque les témoignages ont été reçus sans libérer la parole par une écoute suffisamment active. Nous avons constaté que, souvent, les personnes commencent par donner une version minimaliste des faits afin de nous tester ; c'est seulement quand elles ont confiance qu'elles peuvent révéler les faits les plus graves. Sur deux ou trois cas traités antérieurement, que nous avons dû revoir, nous nous sommes aperçus que les questions qui auraient permis de caractériser formellement les délits n'avaient pas été posées, raison pour laquelle le frère n'avait pas ou peu été sanctionné.

- Le manque de suivi et de rigueur dans les dossiers. Nous en avons eu un exemple au sujet d'un ancien frère qui a été renvoyé de la congrégation en 2013 et condamné pour des abus

de mineurs. Or une alerte avait été donnée auparavant par un jeune, majeur à l'époque (2005). Celui-ci s'est adressé à la commission pour rappeler qu'il avait écrit une lettre au prieur du frère à ce sujet et s'étonner que le frère ait pu commettre d'autres abus par la suite (avant d'être finalement renvoyé). Il nous a certes déclaré n'avoir pas voulu répondre à une invitation du prieur qui lui proposait une rencontre pour aller plus avant dans son témoignage, mais il regrette rétrospectivement que son alerte n'ait pas été davantage prise au sérieux. Cette lettre d'alerte est absente du dossier du frère et nous n'avons pas retrouvé de trace d'une confrontation du frère à ce sujet.

- L'absence de sanctions a été aussi favorisée dans la communauté par un recours faussé à l'impératif chrétien de la miséricorde. Trop souvent, avant la mise en place de la commission, l'autorité a prétendu faire miséricorde alors qu'elle n'assurait pas les conditions de la justice.

Deux exemples sont venus confirmer le besoin de changer de culture sur ce point : un frère auteur d'abus nous a confié n'avoir vraiment pris conscience de la gravité de ce qu'il a fait que lorsque son affaire a été portée devant la congrégation pour la Doctrine de la Foi. Alors qu'il avait été averti de diverses manières, ce n'est que cela qui a mis fin à son aveuglement et à ses agissements. En refaisant le point sur son histoire dans ce contexte, il nous a dit : « Ce sont des heures de lumière que j'attendais depuis des années. »
Un autre frère a pris l'initiative d'écrire une confession sans y être poussé par quiconque, éprouvant le besoin de se mettre dans la vérité par rapport au gouvernement de la congrégation et s'exposant à de justes sanctions.

Voici en chiffres les sanctions qui ont été prises :

- Outre les affaires déjà jugées avant l'existence de la commission, des actes ont fait l'objet d'une procédure judiciaire dans le cas de 7 frères ou anciens frères. La justice n'a pas donné suite dans 4 cas, les 3 autres cas font l'objet de procédures en cours.

- 13 cas font l'objet ou vont prochainement faire l'objet d'une procédure canonique auprès de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. 2 affaires devraient être classées sans suite conformément aux conclusions de l'enquête civile. Une affaire va aboutir pour un frère prêtre au retour à l'état laïc et à la sortie de la communauté. On peut penser que plusieurs autres affaires vont aboutir à la même chose, et d'autres à des peines temporaires.

- Quand une procédure canonique ou civile est en cours, des mesures conservatoires sont imposées au frère en l'attente du jugement (par exemple, interdiction d'être en contact avec des mineurs, interdiction de confession, d'accompagnement spirituel, de célébration publique de la messe etc.).

- Outre des mesures prises avant les préconisations de la commission (par ex. 2 suspensions totales de tout ministère sacerdotal) le prieur général a pris des sanctions disciplinaires à l'encontre de 6 frères suite aux conclusions de la commission : restrictions d'un an ou plus, portant sur le ministère de la confession, et/ou l'accompagnement spirituel, suivi psychologique, obligation de formation à l'accompagnement spirituel chez les jésuites par exemple, interdictions de charges. 2 frères qui faisaient l'objet d'accusations moins graves ont été réprimandés selon le canon 1341, et le compte rendu de l'affaire a été conservé au dossier.

- 7 cas à l'étude devraient aboutir à des sanctions d'ordre disciplinaire.

- Pour ce qui est du cas des 7 frères qui ont eu des charges de gouvernement ou de formation, 3 sont actuellement sous le coup d'une peine ou d'une procédure canonique (dont deux qui quitteront la communauté au terme des procédures), un a été interdit d'accompagnement spirituel, et les cas des trois autres viennent d'être soumis à la commission.

Un point délicat : le caractère public ou non des sanctions. Cette question est complexe et mériterait d'être débattue. Nous ne pouvons pas le faire ici, mais nous pouvons donner un élément qui vient

de l'expérience de la commission : il faut prendre en compte le fait que le caractère public de la sanction peut être le seul moyen de rompre les chaînes d'influence dans les cas les plus graves.

Un exemple : La commission a eu à traiter le cas de trois frères qui ont le même père spirituel, et qui sont mis en cause pour des abus sexuels. Il se trouve que ce père spirituel avait reçu l'interdiction de continuer à faire de la direction spirituelle, s'étant lui-même rendu coupable d'abus. Il n'en a pas tenu compte, et ses dirigés l'ignorant ont continué à avoir recours à ses lumières.

Par ailleurs, toutes les victimes ne le souhaitent pas, mais le fait que la sanction soit connue publiquement peut leur donner le sentiment d'une légitime reconnaissance et participer de manière essentielle à leur reconstruction. C'est une part de la réparation.

b. Accompagnement des victimes

Quand une personne s'adresse à la commission, nous essayons de lui donner une réponse rapidement, et de lui proposer une rencontre (si possible avec deux membres de la commission). Si elle souhaite s'adresser à un des laïcs de la commission plutôt qu'à un frère, cette demande est prise en compte. L'expérience nous a montré que la qualité de l'écoute est très importante et que les règles de cette écoute ne vont pas de soi. Ce point et d'autres indiquent l'importance de l'expérience et de la durée des mandats des membres de la commission.

Après cette première audition, nous gardons le contact, ne serait-ce que pour tenir les personnes au courant des suites données à leur démarche. Certaines personnes nous demandent un accompagnement plus suivi et nous font part de leur évolution personnelle, de leurs difficultés, de leurs craintes, des moyens qu'elles prennent pour avancer, de leurs joies aussi, etc. Les victimes d'abus éprouvent souvent un grand besoin de parler de ce qu'elles ont vécu et d'être écoutées et accueillies.

Une des tâches de la commission est de mettre en place des repères pour les victimes, en distinguant les rôles du procureur, de l'autorité judiciaire de l'Église, du prieur général, du psychologue et du père spirituel dont nous ne pouvons pas assurer les rôles malgré le désir spontané des personnes une fois qu'elles sont entrées dans un lien de confiance.

Parmi les préconisations de la commission, il y a aussi des réparations envers les victimes, qui peuvent comporter un volet financier, pour deux raisons : d'une part, cette réparation est une reconnaissance du préjudice subi, malgré le fait qu'elle ne sera jamais adéquate à celui-ci ; d'autre part, beaucoup de victimes ont dépensé de grosses sommes en thérapies, et il est juste de leur venir en aide.

Selon les situations, les membres de la commission ou les autorités de la communauté demandent pardon aux victimes au nom de la congrégation pour ce qu'elles ont subi de la part d'un frère, et parfois aussi pour les manquements de la communauté dans le traitement de l'affaire s'il y a lieu. Cette demande de pardon a souvent une grande importance pour ces personnes.

Certaines victimes attendent aussi une demande de pardon de la part du frère qui les a blessées. La difficulté réside dans le fait que parfois le frère n'est pas encore capable de prendre conscience de la gravité de ses actes (il demande pardon d'avoir manqué de prudence, il emploie des propos subtilement minimisants ou culpabilisants, etc.) et qu'il ne s'agit pas pour nous d'écrire cette demande de pardon à sa place. Il faut alors accompagner les victimes dans leur déception ou leur révolte.

c. Accompagnement des frères

Les frères ayant commis des abus ont besoin aussi d'un accompagnement de la part des autorités et de la commission. Quand des mesures conservatoires sont prises, le frère est informé par les autorités personnellement, afin de mettre au point avec lui la mise en œuvre de ces mesures. Il en va de même pour les sanctions s'il est reconnu coupable. Souvent, le frère est fortement encouragé à se faire accompagner au niveau spirituel et au niveau psychologique pour travailler sur lui. Trouver un lieu où le frère soit accueilli et bien entouré n'est pas facile.

Le fait qu'un représentant du prieur général soit présent dans la commission permet d'assurer l'articulation entre le travail de la commission et le gouvernement, et de donner des nouvelles des frères aux autres membres de la commission.

d. Amélioration de nos procédures

Au début, la commission était composée de trois frères, mais assez vite cela est apparu insuffisant. Il manquait en effet des compétences en psychologie et en droit, et aussi un point de vue extérieur à la communauté pour éviter un traitement purement interne des situations d'abus. La nomination de deux laïcs, un homme et une femme, a permis de diversifier les points de vue, même si ce n'est sans doute pas suffisant. Cela permet aussi que les personnes qui le souhaitent puissent s'adresser à quelqu'un d'autre qu'à des frères. Pour certaines victimes, s'adresser à un frère de la même communauté que leur agresseur est une démarche très difficile, alors que d'autres souhaitent avoir des frères pour interlocuteurs.

La mise en place de l'adresse e-mail sos.abus@stjean.com, avec la communication dont elle a fait l'objet, a été une étape importante dans l'accessibilité à la commission. Cela a permis à de nombreuses personnes de saisir la commission directement, sans passer par les autorités de la congrégation (18 personnes ont saisi la commission par ce moyen entre fin novembre 2018 et le 1er avril 2019). La majorité de ces affaires concerne des abus sexuels, mais il peut s'agir d'abus dans un sens plus large (abus spirituel, abus de pouvoir…).

Étant donné la multiplication des dossiers, la nomination d'un secrétaire de la commission s'est révélée précieuse, et a permis un archivage plus rigoureux des documents. Au terme de l'exercice, il s'avère que cette charge est trop lourde pour être portée par le Vicaire général comme c'est le cas actuellement. Chaque affaire examinée fait l'objet d'un document conclusif de la commission. Afin en premier lieu de préserver les victimes, des règles de confidentialité et de sécurité des données ont été mises en place.

En moyenne, le traitement d'une plainte prend trois ou quatre mois. Certaines plaintes ont été traitées plus rapidement, d'autres ont pris plus de temps. Plus une affaire est complexe, plus elle nécessite de rencontres et de réunions, et plus elle risque de durer. Beaucoup de dossiers sont actuellement en cours de traitement, cela a pour conséquence d'augmenter la durée moyenne.

Les membres de la commission se sont formés en participant à des journées organisées par la CORREF ou par la CEF. Outre les interventions des experts qui donnent des clefs de compréhension sur des situations d'abus, cela permet des rencontres avec les autres communautés qui sont confrontées à des problèmes analogues : accueil des victimes, réparations, accompagnement des auteurs d'abus, sanctions, dénonciations à la justice, etc. Des victimes participent à ces journées de formation et réfléchissent avec nous.

Enfin, pour une évaluation plus objective du travail de la commission, le prieur général a demandé un audit à Mme Ségolaine Moog, responsable de la Cellule de lutte contre la pédophilie de la CEF. Les conclusions de cet audit, réalisé au mois d'avril, sont données en annexe de ce rapport. Nous suggérons que cette démarche d'évaluation soit réitérée selon un rythme à définir.

Conclusion

Malgré tout ce que ce travail fait constater comme situations désolantes, nous sommes heureux de pouvoir rendre ce service à la communauté et à l'Église. Il nous est donné d'en voir le sens à travers certaines trouées de lumière. Nous voudrions donner ici la parole à une victime :

> Alors oui, cette commission, heureusement qu'elle existe et merci de l'avoir fait exister !! Personnellement, elle me permet de garder une forme de confiance en moi : "je ne me suis pas complètement trompé sur le fait que cette communauté a aussi du bon." Sans cette commission et avec mon histoire, j'aurai perdu le fil de ma vie, j'aurais cru avoir été ou être complètement folle sur mon jugement. Je me serais haïe encore plus. Et sentie complètement rejetée par ma famille.

Les membres de la commission sont conscients du caractère imparfait de l'œuvre accomplie. Nous n'avons pas toujours eu les bonnes paroles, que ce soit envers les victimes ou envers les auteurs d'abus, et des erreurs de procédure ont été commises. Un cas d'accompagnement de victime s'est particulièrement mal passé. Nous ne nous sommes rendu compte que progressivement de la souffrance des victimes et du caractère inapproprié de certaines réponses ou propositions.

Nous avons eu aussi l'écho que, pour certaines victimes, c'est une trop grande épreuve de s'adresser à des frères (à cause de l'habit, de la peur de représailles morales...). Une des grandes craintes qui arrête semble-t-il beaucoup de démarches de victimes est la crainte que leur nom soit dévoilé ou figure dans un dossier (crainte que des proches en aient connaissance). Certaines victimes disent qu'elles craignent que la commission dépende trop du gouvernement, et ont peur d'être blessées une 2e fois. C'est pour cette raison que nous indiquons sur le site de la communauté l'adresse de la cellule d'écoute de la CEF, option qui a été prise par une personne à notre connaissance.

Questions en chantier et suggestions

En réponse aux divers défis soulevés dans ce rapport, nous identifions plusieurs choses à faire :

1) Il nous semble que les victimes, dont certaines sont encore des membres actifs de la communauté, doivent être davantage intégrées à la conscience communautaire. Elles se sont souvent senties exclues du groupe par la volonté plus ou moins consciente de sauver l'honneur du fondateur et de la communauté ou en raison d'une fierté d'appartenance de mauvais aloi. Pour contribuer à réparer le mal qui a été fait, une célébration liturgique à l'intention des victimes pourrait constituer un temps fort.

2) Le premier jet de ce rapport a été rédigé par des frères même s'il a été relu et corrigé par les membres laïcs de la commission. Si le chapitre général se saisit du sujet des abus lors de sa 2e session, il serait bon que ces membres laïcs puissent faire entendre leur point de vue propre. Mieux encore, il serait bon que puissent témoigner des victimes ou même des frères qui ont été concernés et qui y seraient prêts.

3) Interpellés par des victimes et après avoir sollicité plusieurs avis, nous avons modifié certaines manières de faire et amélioré la communication au sujet de la commission. Cette coopération est à développer, si ce n'est en intégrant une victime à la commission elle-même, du moins en cultivant les sollicitations et la coopération.

4) Un exemple de coopération serait la réflexion sur les réparations financières. Quand la plainte est portée devant la justice et fait l'objet d'un procès, des réparations financières sont fixées par le tribunal, mais que faire quand ce n'est pas le cas ? Pour différentes raisons (prescription, volonté de discrétion de la part des victimes, etc.), certaines affaires ne vont pas jusqu'à faire l'objet d'un procès, mais la question de l'opportunité d'une réparation financière demeure. Nous espérons pouvoir profiter des fruits d'une réflexion qui a lieu à ce sujet à la CEF pour nous donner des repères.

5) Il paraît souhaitable de revoir la composition de la commission (et sans doute aussi d'étendre sa compétence aux abus de pouvoir et de conscience). En effet, pour l'instant, deux frères sur trois sont Vicaires du prieur général, ce qui peut apparaître comme un lien trop fort avec le gouvernement de la congrégation. De plus, la présidence de la commission est assurée par un frère, alors qu'une personne extérieure à la congrégation pourrait garantir plus de neutralité. On peut se demander s'il ne faudrait pas que les laïcs soient majoritaires, étant donné la multiplication des scandales impliquant des ecclésiastiques. Une question de disponibilité se pose aussi, car ce travail prend énormément de temps.

Nous tenons à ce propos à remercier ici vivement les deux laïcs de la commission qui ont donné très généreusement de leur temps bénévolement pendant ces trois dernières années.

Annexe G :

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION SOS ABUS (2022)

Introduction

La commission SOS abus a été instituée en mars 2015 dans le but de favoriser un meilleur traitement des cas d'abus sexuels commis par des frères de Saint-Jean. Elle a produit un premier rapport d'activité à l'occasion du chapitre général de 2019[1].

Actuellement, la commission se compose de 6 membres, 4 laïcs (dont un magistrat, une psychologue et un avocat) et 2 frères de Saint-Jean. Elle est présidée par un laïc.

Le présent rapport d'activité est établi en fonction des données disponibles au 31 août 2022. Il actualise les données chiffrées du rapport de 2019 mais propose peu d'éléments d'analyse, considérant d'une part que les conclusions du rapport de 2019 sont toujours valables, et d'autre part que le rapport de la commission interdisciplinaire mise en place à la demande du chapitre général de 2019 pour faire la lumière sur les abus commis dans la famille Saint-Jean en lien avec ceux du fondateur, le père Marie-Dominique Philippe, fournira une abondante documentation ainsi que des analyses détaillées. Ce rapport suppose donc la connaissance du précédent, et il est inséparable de celui de la commission interdisciplinaire.

Afin de faciliter la comparaison avec le rapport de 2019 (dont les données sont proposées entre parenthèses et en vert), il a paru bon d'en reprendre la trame et les catégories.

Les chiffres recouvrent tous les cas concernant des frères de la Congrégation Saint-Jean dans son étendue internationale (un peu plus de la moitié des frères ne sont pas français aujourd'hui).

[1] Ce document est disponible sur le site des frères de Saint-Jean : https://freres-saint-jean.org/wp-content/uploads/sites/2/2019/05/rapport-activite-commission-sos-abus.pdf.

1. Constat

a. Les abus de mineurs

La commission a examiné les cas de 19 (6) frères ou anciens frères concernés, dont 3 (1) frères qui ont déjà été jugés par la justice civile et qui ne sont plus dans la communauté suite à leur condamnation et un frère qui a été condamné pour possession d'images pédopornographiques. L'écart entre avril 2019 et août 2022 vient du fait que la commission a été saisie de faits plus récents concernant des mineures de 17 ans (2) et de cas plus anciens dont la commission ne s'était pas encore occupée (10), découverts notamment à l'occasion de la recherche dans les archives de la congrégation pour répondre à l'enquête de la CIASE (1). Un certain nombre de ces cas anciens avaient déjà été traités par les supérieurs avant l'existence de la commission. Les démarches nécessaires ont été faites lorsque le traitement des affaires n'était pas adéquat aux critères actuels.

Nous sont parvenus 21 (2) cas de mineurs de moins de 15 ans mettant en cause 7 frères ou anciens frères (dont 11 victimes concernent un même ancien frère condamné à plusieurs reprises[1]). Un signalement a été fait auprès des autorités judiciaires pour chaque cas qui n'avait pas encore été porté à leur connaissance : 2 (1) ont été classés sans suite, 3 (1) procédures sont en cours.

Nous avons eu à traiter aussi les cas de 22 (6) mineurs âgés entre 15 et 17 ans / personnes vulnérables. 3 (3) de ces cas portent sur des paroles plus ou moins inappropriées sans qu'il y ait eu de gestes. Après consultation des législations locales et évaluation des circonstances, ils ont été sanctionnés de manière disciplinaire, tout comme un autre cas portant sur un geste non acceptable mais que l'on ne peut pas qualifier d'agression sexuelle caractérisée (main sur la cuisse). 17 (3) autres cas, impliquant des gestes, ont fait ou font l'objet d'une procédure judiciaire. Un dernier cas, plus complexe (pas de témoignage de la victime présumée) a fait l'objet d'une procédure au seul plan canonique.

b. Abus de personnes majeures

Dans le rapport précédent, nous disions que les cas de personnes majeures représentaient 90% des cas traités par la commission. Cette proportion est désormais de 72% (77% si on fait abstraction du cas de l'ancien frère condamné pour de nombreux abus sur mineurs).

Depuis sa création, la commission a reçu 69 (32) plaintes concernant des abus sexuels sur personnes adultes, 84% (86%) portant sur des faits d'avant 2013. Elle a reçu 1 plainte en 2016, 11 en 2017, 6 en 2018, 30 en 2019[2], 12 en 2020, 6 en 2021 et 3 en 2022. 49 (27) frères ou anciens frères sont concernés à des titres divers[3], 18 (5) d'entre eux ont quitté la communauté ou sont en passe de la quitter. Parmi les 49, 5 frères sont aussi concernés par les abus de mineurs.

Le prieur général a aussi pris des sanctions pour des cas de mœurs n'impliquant pas une situation d'abus (pas d'asymétrie dans la relation), qui ne sont pas pris en compte ici.

Il faut noter que ce qui concerne le père Marie-Dominique Philippe n'est pas comptabilisé ici, bien que la commission ait reçu des témoignages à son propos et les ait traités en lien avec le prieur général. Il reviendra à la commission interdisciplinaire et à la commission mise en place par les dominicains de la province de France de communiquer les résultats de leurs travaux sur ce point.

De plus, la commission SOS abus a reçu quelques plaintes pour mauvaise gestion de la part des autorités de la congrégation par le passé, et également de cas ne relevant pas de problèmes de

[1] Comme nous l'avions fait dans le rapport précédent, à partir du moment où la commission est saisie à propos d'un frère, c'est l'ensemble du dossier qui est pris en compte, y compris ce qui a été jugé avant la saisine de la commission. C'est ce qui explique ces chiffres : tous les cas comptabilisés n'ont donc pas à proprement parler été traités par la commission, mais elle en a eu connaissance.

[2] L'adresse sos.abus@stjean.com a en effet été rendue accessible fin 2018, et l'actualité ecclésiale a aussi favorisé la remontée de témoignages anciens.

[3] Une plainte peut mettre en cause plusieurs frères, et plusieurs plaintes peuvent concerner un seul frère.

mœurs (abus spirituels ou autres). La commission a alors discerné avec le prieur général comment traiter de la meilleure manière ces situations, en lien avec les autorités ecclésiastiques.

Les cas d'abus de personnes majeures sont de nature et de gravité différentes. On peut cependant relever les traits généraux suivants :

- La plupart des cas sont anciens. 15% (23%) des cas se situent dans la période d'avant 2001, 65% (63%) se situent dans la période de 2001 à 2013 et 20% (14%) sont postérieurs (les faits sont alors plutôt moins graves, malgré telle ou telle exception notable).
- 36% des cas (un peu plus d'un tiers) (un peu moins d'un tiers) sont internes à la communauté. Ils concernent alors en grande majorité des sœurs (34) (une vingtaine), mais nous avons reçu aussi des plaintes de 10 (7) frères, ce qui représente un quart des plaintes internes à la communauté.
- N.B. : Ces chiffres sont plutôt l'estimation haute, tout n'étant pas vérifié et un certain nombre de procédures étant en cours.
- Pour 10 (6) des 49 (27) frères les actes (ou certains actes) sont de nature homosexuelle.
- 70% (80%) de ces cas d'abus de personnes adultes ont lieu entre un père spirituel et la personne qu'il accompagne.
- 41 (25) des 49 (27) frères sont des prêtres[1].
- 11 (7) d'entre eux ont eu des responsabilités de formation ou ont fait partie du gouvernement général de la congrégation.

Chaque cas d'abus est grave, mais il est évident que tous ne sont pas graves au même degré. Du point de vue de la matérialité des gestes, les témoignages mentionnent des gestes explicitement sexuels, comme des attouchements génitaux, dans environ 45% (40%) des cas ; d'autres gestes sensuels ou baisers dans 45% (50%) des cas ; des gestes ambigus et des paroles inappropriées dans 10% (10%) des cas.

Dans le cas de 4 (2) frères, il est douteux qu'il y ait eu abus sexuel, mais ces cas ont été traités comme problèmes d'emprise psychologique ou spirituelle.

La gravité des cas provient cependant d'autres facteurs que la matérialité des gestes, comme la répétition, la durée, les justifications, le rapport d'autorité plus ou moins grand.

c. Les victimes

53 (21) d'entre les victimes (à notre connaissance, c'est donc *a minima*) suivent ou ont suivi une psychothérapie longue suite à ces abus, voire des hospitalisations en hôpital psychiatrique (au moins 7 (4) cas), plusieurs nous ont dit avoir toujours des interférences avec leur vie de couple, 24 (19) nous ont confié avoir une vie sexuelle durablement perturbée, voire compromise suite à ces abus.

Ces traumatismes sont entourés de graves difficultés spirituelles, qui vont jusqu'à l'abandon de la foi dans certains cas (8 (7) des cas où la personne s'est ouverte de sa vie spirituelle sont de cet ordre).

2. Les causes : analyse de la situation

Parmi les aspects systémiques, il faut noter, comme nous l'avons dit, que 11 (7) frères ayant été en responsabilité de gouvernement ou de formation ont été mis en cause pour des abus, dont 7

[1] Pour rappel, il y a eu 871 frères profès dans la congrégation, 391 prêtres, 35 frères membres du gouvernement de la congrégation, 25 maîtres des novices, 7 maîtres de profès, 44 frères prieurs de maisons de formation.

(5) proches collaborateurs du père Marie-Dominique Philippe, font partie des auteurs des abus les plus graves.

Les autres éléments de systémie relevés dans le rapport de 2019 sont confirmés par l'examen des archives et les derniers cas traités par la commission.

Les rapports historique, doctrinal, psychologique et systémique de la commission interdisciplinaire font état de l'avancée de l'analyse en ce domaine, comme nous le disions dans l'introduction.

3. Les remèdes

Nous ne mentionnons pas ici le travail de la prise de conscience, et de la formation initiale et permanente des frères pour la prévention des abus, car ceci échappe au domaine de compétence de la commission SOS abus qui s'occupe du traitement des cas et donc des sanctions.

Voici en chiffres les sanctions qui ont été prises :

- Outre les affaires déjà jugées avant l'existence de la commission[1], des actes ont fait l'objet d'une procédure judiciaire dans le cas de 26 (7) frères ou anciens frères. La justice n'a pas donné suite dans 8 (4) cas, 13 (3) autres cas font l'objet de procédures en cours et 5 ont fait l'objet de condamnations (ce n'était pas toujours la première fois que le frère ou ancien frère était condamné).
- 34 font ou ont fait l'objet d'une procédure canonique, dont 27 (13) auprès de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Sur 18 procédures terminées, 5 ont abouti au renvoi du sacerdoce ou de la vie religieuse (ou les deux), 5 ont abouti à la dispense des obligations de l'état clérical et des vœux de religion[2]. 5 frères ont aussi été condamnés à une peine temporaire. Pour 2 frères, la procédure a conclu au manque de vraisemblance des faits allégués. Une autre procédure a conclu qu'il n'y avait pas lieu d'ouvrir de procès pénal canonique, et qu'un précepte pénal serait suffisant. Les autres procédures sont encore en cours.
- En dehors de procédures judiciaires canoniques, 2 frères ont été renvoyés de la congrégation (avec approbation de l'évêque d'Autun), 2 autres ont été dispensés des vœux de religion.
- 2 anciens frères avaient déjà obtenu la dispense des obligations de l'état clérical ou des vœux et n'ont donc pas fait l'objet d'une procédure canonique.
- 4 avaient quitté la congrégation pour entrer dans un diocèse ou une autre communauté avant que le cas ait été signalé. Les autorités compétentes ont alors été informées.
- Quelques plaintes ont concerné des frères décédés et n'ont pas pu faire l'objet de procédures judiciaires. Les plaignants ont cependant été écoutés, et aidés financièrement dans plusieurs cas.
- Quand une procédure canonique ou civile est en cours, des mesures conservatoires sont imposées au frère en l'attente du jugement (par exemple, interdiction d'être en contact avec des mineurs, interdiction de confession, d'accompagnement spirituel, de célébration publique de la messe etc.).

[1] Au total, dans l'histoire de la communauté, 7 (5) frères ont été condamnés par la justice étatique : 4 pour des abus de mineurs, 1 (0) pour possession d'images pédopornographiques, et 2 (1) pour abus de majeurs.

[2] Pour rappel, lorsque la CDF demande l'ouverture d'un procès pénal contre un clerc, elle lui donne la possibilité de demander la dispense des obligations liées à l'état clérical. Dans le cas où le clerc fait cette demande, celle-ci est présentée au Saint-Père. Si la dispense est accordée, il n'y a pas de procès (cf. Vademecum de la CDF du 16/07/2020, n°157), ce qui est souvent difficile à vivre pour les victimes, car alors la justice n'est pas rendue.

- Outre des mesures prises avant les préconisations de la commission (par ex. 3 suspensions totales de tout ministère sacerdotal) le prieur général en fonction a pris des sanctions disciplinaires à l'encontre de 17 (6) frères suite aux conclusions de la commission : restrictions d'un an ou plus, portant sur le ministère de la confession, et/ou l'accompagnement spirituel, suivi psychologique, obligation de formation à l'accompagnement spirituel (chez les jésuites par exemple), interdictions de charges de gouvernement. 2 (2) frères qui faisaient l'objet d'accusations moins graves ont été réprimandés selon le canon 1341, et le compte rendu de l'affaire a été conservé au dossier.
- Pour ce qui est des 11 (7) frères qui ont eu des charges de gouvernement ou de formation, 4 sont actuellement sous le coup d'une peine canonique, 4 autres font l'objet d'une procédure canonique, un a été interdit d'accompagnement spirituel, un a reçu une sanction temporaire. Pour les deux derniers frères, les accusations d'abus sexuels n'ont pas été retenues après enquête.

De nombreux frères mis en cause ont reconnu les faits qui leur étaient reprochés, intégralement ou en partie. Dans 5 cas, les accusations n'ont pas été retenues. Actuellement, il y a encore 13 procédures étatiques en cours, et 15 procédures canoniques.

Les procédures, tant étatiques que canoniques, sont souvent très longues (il n'est pas rare que l'enquête ne commence qu'un an après le signalement). Ces délais sont dommageables pour tout le monde, à commencer par les victimes, qui ont souvent le sentiment de ne pas avoir été entendues pendant des années et doivent supporter une nouvelle attente.

La commission SOS abus réaffirme son soutien aux personnes victimes d'abus sexuels, dont la reconstruction est souvent difficile et douloureuse. La commission a souvent préconisé des aides pour financer les thérapies des victimes. Ces aides financières apportées par la congrégation sont nécessaires, mais elles sont insuffisantes pour guérir des blessures qui sont d'un autre ordre, touchant au plus intime des personnes, y compris la relation à Dieu et à l'Église.

La commission et le prieur général se sont mis en lien avec la CRR (commission Reconnaissance Réparation de la CORREF) qui offre un tiers aux personnes victimes pour une meilleure reconnaissance et une réparation ajustée.

Annexe H :

CONFÉRENCE DU PÈRE MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE (RIMONT – 4 MARS 2005)[1]

[Le père Philippe commence par lire des questions formulées par des frères et des sœurs :]

Que notre corps et notre sensibilité soient appelés à être offrande vivante et substantielle à Dieu, qu'est-ce que cela implique dans nos relations fraternelles, entre frères et sœurs notamment ? Comment vivre de la douceur de l'Agneau entre nous, et de son cœur grand ouvert ?

Une charité fraternelle vraiment virginale demande-t-elle une réserve absolue dans nos gestes, un silence presque complet quant aux manifestations aimantes et aux initiatives, une défense de se choisir explicitement et de s'offrir mutuellement à Dieu ? Comment peut-elle alors être chaleureuse, débordante et amicale - selon les modes fraternel, paternel, maternel, filial - entre nous, sans peur de trop humaniser la charité ?

Comment la miséricorde doit-elle assumer notre sensibilité, sans la détruire ?

Qu'est-ce que l'offrande à Dieu de notre paternité et de notre maternité humaines entraîne dans nos liens fraternels d'amitié, de paternité, de maternité et de filiation spirituelles ?

Qu'est-ce que Marie et saint Jean attendent de nous ?

C'est très vrai, c'est très bien ! Le problème est bien situé... Nous avons une sensibilité, et notre sensibilité augmente avec notre charité, ne l'oublions pas ! Notre sensibilité augmente avec notre vœu de virginité, avec notre vie ascétique, même si l'ascèse ne peut pas s'exercer autant qu'on le voudrait. Notre vie de travailleurs au plan théologique demande une certaine vie ascétique, qui augmente notre sensibilité. C'est pour cela que c'est très difficile de demander aux psychologues de comprendre ce qu'ils ne vivent pas. Or c'est des questions d'ordre pratique. Nous vivons de cela et nous savons que notre vie nous rend terriblement sensibles les uns à l'égard des autres et chacun à l'égard de Dieu, à l'égard du Christ.

Notre sensibilité augmente, parce que quand on vit une vie désordonnée, la sensibilité diminue. Nous faisons tous cette expérience-là, de façon différente et individuelle, mais tous ! Quand ça fait dix ans, ou sept ans de vie religieuse et qu'on retrouve ses amis, on voit bien que notre sensibilité a augmenté. C'est très vrai, cela, c'est impossible autrement. Ce n'est pas un défaut d'avoir une grande

[1] Conférence transcrite littéralement.

sensibilité. Jésus était bien plus sensible que vous. Votre sensibilité, à côté de celle de Jésus, est très lourde, la sensibilité de tous ! Parce que nous avons une sensibilité humaine, prudentielle. La sensibilité du Christ, elle est divine ! C'est extraordinaire, que la sensibilité est divine, puisqu'il y a la glorification du corps. Et donc la sensibilité est divine par la charité, elle est transformée de l'intérieur par l'amour divin. Ce n'est plus la grosse sensibilité passionnelle, c'est la sensibilité de l'Agneau, de celui qui aime !

Et on fait tous cette expérience, quand nous retrouvons nos amis du temps passe : la vie religieuse nous a rendus bien plus sensibles à l'égard de l'amour des autres, de leur sensibilité, dans la charité fraternelle. Notre vie contemplative — son désir -, notre vie contemplative et notre vie de travail intellectuel affinent le bonhomme, ou la bonne femme, et fait que notre sensibilité devient plus capable d'aimer, et donc de souffrir.

Alors, c'est sûr, il faut faire attention de ne pas tomber dans le fait de ne pas être maître de sa sensibilité. Notre sensibilité est offerte à Dieu par notre virginité, notre vœu de virginité. Notre sensibilité est offerte à Dieu : nous voulons qu'elle ait une qualité unique de spontanéité, de don divin : c'est pour Jésus.

« Dis-moi qui tu fréquentes, et je te dirai qui tu es. » Dans notre vie contemplative, nous essayons de fréquenter Jésus et Marie : notre sensibilité s'affine, notre vœu de virginité s'affine. Nous offrons à Dieu notre sensibilité, nous ne la tuons pas. On la rend plus spirituelle, par la charité elle s'affine du dedans. Du dedans il y a un affinement très grand de notre sensibilité, qui fait qu'on doit l'offrir davantage à Jésus. Elle est pour lui, c'est pour lui, notre sensibilité. Elle est aussi pour nos frères, ah oui ! Dans la mesure où nous sommes au Christ, nous sommes à nos frères, nous sommes à nos sœurs.

Alors c'est toujours dans la lumière de cette offrande de notre sensibilité, offerte à Dieu, dans la virginité, que nous devons saisir nos relations fraternelles, de frères, et de sœurs, de frères entre frères, de frères et des sœurs. Et cela, vous comprenez bien, est unique pour chacun d'entre nous. Le modèle, ce n'est pas un frère aîné ; le modèle, ce n'est pas notre père spirituel. Le modèle, c'est Marie ! C'est auprès d'elle et c'est avec elle que nous devons, au point de vue prudence divine, saisir comment Dieu réclame de nous une pureté du cœur qui s'incarne dans la sensibilité, toujours plus grande. Notre cœur est toujours plus capable d'aimer, c'est ce que nous comprenons, je crois, tous.

Et nous faisons tous cette expérience-là. Nous avons l'impression que nos chers amis, mariés, manquent un peu de délicatesse à l'égard de leurs épouses. On sent cela, et leurs épouses le sentent. Et il faut que nous puissions avoir, vis-à-vis de nos amis, une délicatesse divine, toujours plus grande. Nous devons les éduquer. En raison de notre vœu, nous avons quelque chose d'unique, et elles le sentent très bien Et on doit alors les porter, les aider à souffrir, à lutter, à maintenir une charité fraternelle toujours plus grande pour leur époux. Ne jamais être un obstacle, par rapport à l'époux, ne jamais être un rival, et demander à Jésus qu'on les aide.

Alors là, la modalité visible, elle se prend d'en haut, auprès de Jésus, auprès de Marie : c'est eux qui doivent nous aider à comprendre jusqu'où doit se manifester notre amour pour nos frères et nos sœurs. Ce n'est pas nous qui réglons ça, c'est Dieu, c'est l'Esprit Saint, et on doit lui remettre tout et lui demander, et lui demander tout le temps de régler la manière d'incarner cette affection sensible, cette affection humaine. Qu'elle ne soit jamais rivale d'une charité divine. Qu'elle soit toujours au service d'un don plus parfait, c'est-à-dire qu'elle soit toujours au service d'un amour du Christ, et que cet amour du Christ brûle tout et prenne tout. Et c'est à travers cet amour-là que nous-mêmes nous pouvons très bien sentir jusqu'où ces manifestations de charité fraternelle peuvent s'exprimer.

Je crois que c'est une question qui doit tout le temps se reposer - très simplement : il ne faut pas tomber dans le scrupule - qui doit se poser, et demandez au Paraclet de nous faire comprendre comment - c'est vraiment le comment - nous pouvons aimer nos sœurs, aimer nos frères. En comprenant que ça reste toujours un mystère, oui. On ne peut jamais soi-même régler, parce qu'on est très mauvais juge ! Quand vous êtes passionné, les problèmes se posent justement, à l'égard de la passion. Quand on est passionné, on ne voit plus clair,

et tout semble normal. Il faut qu'on garde toujours, intérieurement - oui, intérieurement -, notre volonté qui nous offre avec Jésus immolé à la Croix. C'est lui la mesure.

C'est très vrai que c'est le problème foncier de notre vie, c'est que nous vivons d'amour, et notre vie, avec nos vœux, loin de supprimer notre capacité de charité fraternelle, l'augmente. Plus nous sommes unis à Jésus, plus nous aimons nos frères et sœurs, nos frères et nos sœurs, plus on les aime profondément. La manifestation extérieure, elle est commandée par notre intention intérieure de faire pleinement la volonté du Christ. Et on revient toujours à cela. Et l'Eucharistie est évidemment le sacrement de la charité fraternelle, d'une façon très mystérieuse : c'est le sacrement de la charité fraternelle.

La charité fraternelle doit se manifester ! Or nous savons très bien si nous avons une tendance à la rigidité, vu notre première éducation. Nous savons très bien si nous sommes (enclins) au contraire à la manifestation plus grande. Si on est du Nord ou si on est du Midi… Dans tous les pays c'est comme ça : on manifeste l'amour différemment, les Nordiques. Et il y a toujours en nous un Nordique, et il y a toujours en nous un homme de Méditerranée, qui manifeste et qui dit. On a besoin de dire, on a besoin de le montrer, de manifester… surtout à certains moments ! Alors ça doit être à l'intérieur de l'amour divin, pas du tout en disant : « Ah ! je peux aller jusque-là. » Qu'est-ce que ça veut dire, ça ? Ça, c'est encore moral. Non, ce n'est pas ça... Qu'est-ce que Dieu réclame ? Qu'est-ce que Jésus demande ? Qu'est-ce que Marie nous demande, en face d'elle, tout près d'elle ? Marie n'est pas jalouse. Marie désire notre sainteté et Marie désire que notre capacité d'aimer, au point de vue sensible, au point de vue passionnel, reste avec toujours une très grande fraîcheur. L'amour ne se répète pas, l'amour avance avec toujours une nouvelle générosité et une nouvelle spontanéité. C'est ce qu'il y a de tout à fait particulier dans l'amour, c'est qu'il se renouvelle de l'intérieur et il n'a pas besoin de l'extérieur pour se renouveler. Il se renouvelle de l'intérieur, le véritable amour.

Et c'est sûr que la charité fraternelle, pour nous, est capitale. La charité à l'égard de nos frères, la charité à l'égard de nos sœurs, ça fait partie de notre vie, et ça se manifeste, ça se montre, et en même [phrase non terminée]. Ça s'éduque, tout le temps. Et la mesure de la charité fraternelle, c'est l'Eucharistie, n'oublions pas ça. Dieu a inventé l'Eucharistie pour nous éduquer dans la charité fraternelle. Et la communion au Corps et au Sang du Christ, c'est la véritable éducation pour notre capacité d'aimer et notre manière d'aimer. Ça vient de l'intérieur, et nous le demandons à Jésus, que Jésus nous éduque, que Jésus nous le montre. Que ce soit quelque chose de très divin et très pur.

La manière dont Marie aimait saint Joseph : charité fraternelle de Marie à l'égard de Joseph. Il est pour tout le monde, Joseph est le mari, l'époux de Marie. Dans l'intimité, Marie aime Joseph comme celui que le Père a mis près d'elle, pour que le mystère de l'amour du Christ, de la vraie charité fraternelle, soit plus caché, divinement caché. Et Marie avait une tendresse pour Joseph qui était d'autant plus grande qu'elle était plus saisie et prise par son amour pour Jésus, par les exigences de cet amour du Christ. Et nous devons tout le temps revenir auprès d'elle, puisque c'est elle qui nous apprend et qui nous montre l'action de l'Esprit Saint, et comment l'Esprit Saint nous travaille et nous affine pour devenir fils de Dieu.

Passer de la grossièreté humaine de pécheur à la finesse et à la délicatesse d'enfant du Père. Et il faut toujours se rappeler ça. Et saint Joseph doit nous aider beaucoup. Saint Joseph a été labouré par l'amour. Il aimait tendrement Marie, mais il l'aimait toute pour Jésus.

Donc, il ne faut pas chercher de loi, dans l'exercice de la charité fraternelle. La loi, c'est pour les vertus, ce n'est pas pour l'amour. L'amour est au-dessus, donc l'amour a en lui-même sa finalité, l'amour a en lui-même son orientation. Sa mesure, c'est de ne pas avoir de mesure, justement ! C'est ça le propre de l'amour. L'amour n'a pas de mesure, et on le sent bien, et on le sait bien !

Et cependant, nous sommes obligés d'avoir une certaine tenue, une certaine mesure, parce que la charité fraternelle fait que nous vivons en communauté. L'amour en lui-même n'a pas de mesure, il est en elle. Et il faut toujours se rappeler ça. Mais, comme nous vivons en commun, il y a une prudence divine qui vient régler nos signes, nos gestes visibles d'amour. L'amour prend possession de notre corps.

L'amour prenant possession de notre corps, a besoin d'être réglé, à cause du corps, pas à cause de l'amour ! L'amour est absolu, il est la mesure de tout. Et l'amour reste toujours dans cet absolu. C'est très important de comprendre, justement, que ces mesures, ces exigences matérielles de la manifestation, ne proviennent pas de l'amour, mais proviennent de la prudence. C'est que nous vivons en communauté. C'est que l'amour s'incarne dans notre corps, et dès qu'il s'incarne dans notre corps, il est obligé d'accepter certaines mesures, certaines règles. C'est notre corps qui réclame cela, parce que notre corps a été ce qui, très souvent, nous a conduit à l'orgueil, nous a conduit à la vanité, nous a conduit au dépassement d'un amour trop grand… Alors notre prudence surnaturelle vient régler les manifestations - à travers notre corps, à travers nos gestes - de notre amour. Là, le point de vue du regard des autres joue. Il ne faut pas scandaliser, on n'a pas le droit de scandaliser en disant : « Oh ! j'éduque les gens : qu'ils comprennent que le prêtre a le droit d'aimer. » Ah ! attention ! Les autres savent que le prêtre s'est donné entièrement à Dieu, et ils attendent du prêtre un amour virginal pour leur épouse. Et le prêtre aime leur épouse d'un amour tout autre. Et là, il y a justement la prudence qui vient mesurer les manifestations, qui dépendent à la fois de la charité et de la prudence, parce que toute manifestation dépend de la prudence. et relève de la prudence. Pas uniquement de la charité, parce que nous vivons en commun. Nous vivons en commun, et par le fait même, nous devons être très attentifs à cela, pour ne pas scandaliser, d'abord. C'est très mauvais, de scandaliser, et de scandaliser les jeunes, d'abîmer leur conscience. Il ne faut pas scandaliser. Et il ne faut pas non plus tenter : on n'est pas seul. Et connaître la sensibilité des autres à notre égard. L'homme doit se rappeler toujours cela : il attire. Et il faut qu'il attire pour le Christ, et non pas pour lui, et que l'amour du Christ pour l'épouse doit toujours être premier. Il est là au service de l'amour du Christ, pour aider, pour soutenir, et il ne doit pas être celui qui augmente la tentation ! S'il augmente la tentation, il faut qu'il fasse grande attention de ne pas jouer sur la manière d'aimer.

Il est responsable, avec l'Esprit Saint, de l'éducation de l'amour. Au fond, la direction spirituelle, c'est toujours l'éducation de l'amour, et c'est toujours l'éducation de la passion affective, de la passion de colère, d'irascible. C'est toujours une éducation de l'amour passionnel, pour que l'amour passionnel ne soit jamais un obstacle à l'amour surnaturel et divin. C'est là où joue la direction spirituelle. Et vous le voyez bien ! On n'est pas au niveau psychologique, on est dans la lumière surnaturelle de la charité. Il ne faut jamais l'oublier. Ne faites pas de votre direction spirituelle un lieu de direction psychologique, ce n'est pas votre rôle. Vous avez une mission plus grande que celle-là. Vous perdez votre temps, quand vous faites le psychologue, et quand vous remplacez le psychologue Vous n'êtes pas un psychologue, vous êtes un envoyé du Christ. Qu'on sache les quelques choses élémentaires de la psychologie, c'est sûr ! On doit savoir ça, mais en vue de l'amour divin, et pas du tout pour un pont de vue psychologique ! La psychologie a sa finalité, elle est très variable, selon les psychologues ! Mais nous, c'est le cœur de Marie et le cœur de Jésus. C'est tout autre... Alors, ne faisons pas de confusions, parce que si nous faisons des confusions, nous faisons du mal ; on perd du temps, alors qu'on ne doit pas en perdre.

Soyons de plus en plus sous l'action du Paraclet. C'est lui qui est le « *director et rector* ».

Annexe I :

STATISTIQUES SUR LES ABUS SEXUELS COMMIS PAR DES FRÈRES DE SAINT-JEAN

1. Remarques méthodologiques

Les statistiques qui suivent concernent les cas d'abus sexuels commis par des frères de la Congrégation Saint-Jean, depuis sa fondation en 1975, et repérés par la commission interdisciplinaire créée en 2019. Plusieurs précisions méthodologiques doivent être données au préalable.

Rappelons tout d'abord que la notion d'abus sexuel est prise ici dans un sens large, et désigne une relation comprenant une forme d'asymétrie susceptible de causer un préjudice. Ce vocable unique est utilisé pour regrouper des actes de nature diverse : attouchements génitaux, gestes sensuels, baisers, gestes ambigus, paroles inappropriées, sans distinction selon leur gravité, leur fréquence, leur durée, le ressenti immédiat ou postérieur d'un trouble par la victime, l'existence d'un rapport d'autorité ou d'une justification (théologique, mystique ou invoquant l'amitié) donnée par leur auteur. Consécutivement, les notions d'auteur d'abus et de victime sont employées dans un sens large, indépendamment de toute qualification en lien avec un statut et en particulier de celle qu'un tribunal pourrait attribuer. Il n'est pas toujours facile d'estimer où est la limite de l'abus, c'est à dire de distinguer ce qui est abus et ce qui ne l'est pas. Nous pensons toutefois que cette vision large de la notion d'abus sexuel est plus utile à la compréhension de fonctionnements communautaires, ce qui est l'objectif poursuivi par le présent rapport, qui ne visait pas à la caractérisation de tel ou tel cas particulier.

Les actes répertoriés sous la catégorie « abus » dans ce rapport et dans les statistiques qui suivent n'ont pas tous fait l'objet d'une enquête précise[1]. C'est la raison pour laquelle nous soulignons que l'emploi du terme d'abus ne signifie pas nécessairement qu'un tribunal qualifierait pénalement les faits mentionnés.

Dans les statistiques présentées, on distingue le nombre de victimes et le nombre d'abus, puisqu'une même victime a pu subir des abus de plusieurs personnes. D'autre part, le nombre total de victimes ne correspond pas à l'addition des nombres de victimes aux différentes périodes présentées dans le texte du rapport. En effet, la même personne peut avoir été abusée à plusieurs périodes.

[1] Des signalements ont été faits par les supérieurs pour les cas qui le demandaient.

Il faut aussi remarquer des différences entre les statistiques présentées dans le rapport d'activité de la commission SOS abus en 2022 et celles présentées ici.

La commission SOS abus a été créée en 2015. Quand elle a été saisie d'une plainte contre un frère, elle a consulté l'ensemble de son dossier conservé dans les archives de la congrégation. Elle a dû aussi faire des recherches dans ces archives, à l'occasion de l'enquête de la CIASE. Elle a ainsi abouti, dans son rapport d'octobre 2022, au nombre de 157 cas d'abus sexuels, correspondant à 151 victimes et 58 auteurs d'abus sexuels[1]. Ayant pour objet les abus commis par des frères de Saint-Jean, ce rapport ne prenait pas en compte les abus commis par le père Marie-Dominique Philippe, ni ceux commis par des sœurs de Saint-Jean (apostoliques et contemplatives).

La commission interdisciplinaire, quant à elle, a bénéficié du travail de la commission SOS abus, mais a procédé à un dépouillement plus systématique des archives, notamment en ce qui concerne les personnes majeures, et elle a inclus les abus commis par des sœurs de Saint-Jean et par le père M.-D. Philippe. Elle a ainsi eu connaissance de 209 cas d'abus sexuel, qui correspondent à 187 victimes et 79 auteurs d'abus sexuels identifiés (à savoir M.-D. Philippe, 72 frères et 6 sœurs). Certains cas ont été écartés des statistiques, faute de documentation suffisante pour établir si on pouvait parler d'abus, mais ont été parfois pris en compte dans le texte sous un autre aspect. Certaines différences avec la commission SOS abus s'expliquent aussi par des critères légèrement différents d'évaluation. Par exemple, quelques cas que la commission SOS abus a traités comme des abus d'autorité ou abus spirituels n'ont pas été pris en compte ici. Quoi qu'il en soit, il est malheureusement certain que le nombre d'abus réels est supérieur à ceux dont la commission a eu connaissance.

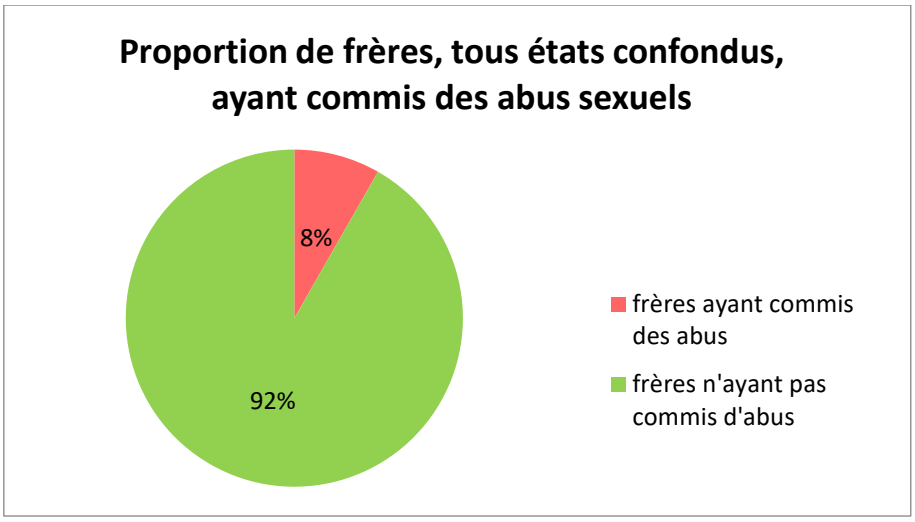
Étant donné la faible part des abus commis par des sœurs et le manque d'informations sur ce point, il n'a pas paru pertinent d'en tenir compte dans les statistiques présentées ci-dessous. De même pour les abus du père M.-D. Philippe, qui ont été traités à part. Ne seront donc présentées ici que des statistiques concernant les frères de Saint-Jean.

[1] Sur un total de 871 frères ayant prononcé des vœux dans l'institut, dont 390 ont été ordonnés prêtres.

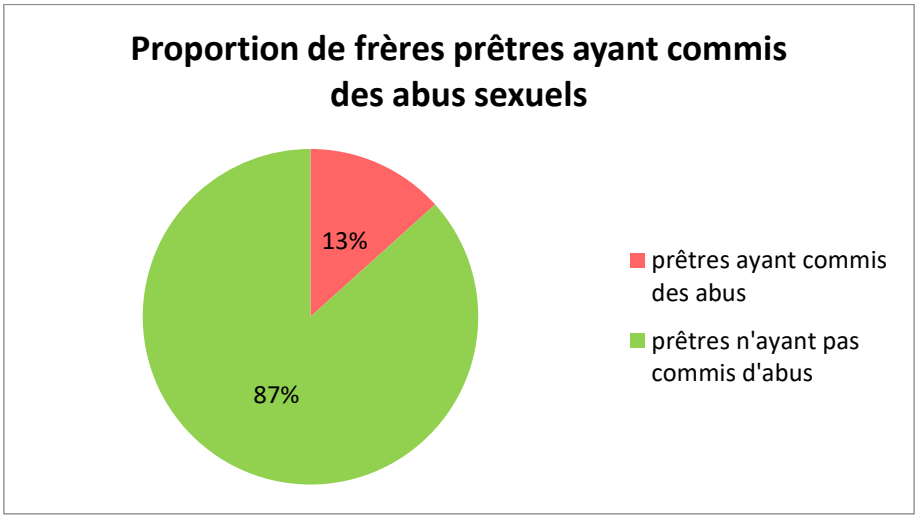
2. Présentation concernant les frères de Saint-Jean

a. Les auteurs d'abus :

Si l'on prend pour base le nombre de 871 frères ayant fait profession dans la Congrégation Saint-Jean depuis sa fondation, les 72 frères ayant commis des abus sexuels représentent 8,26% de toute la communauté.

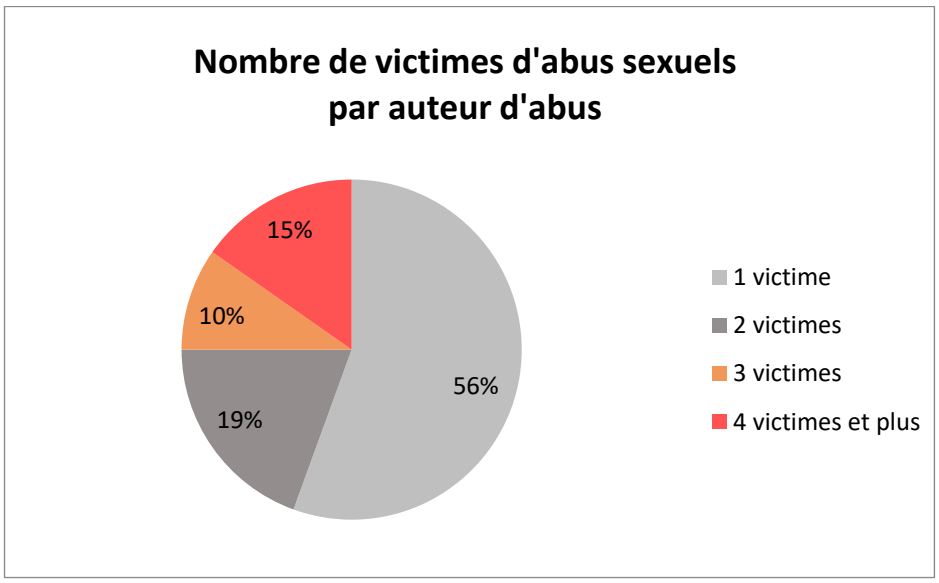


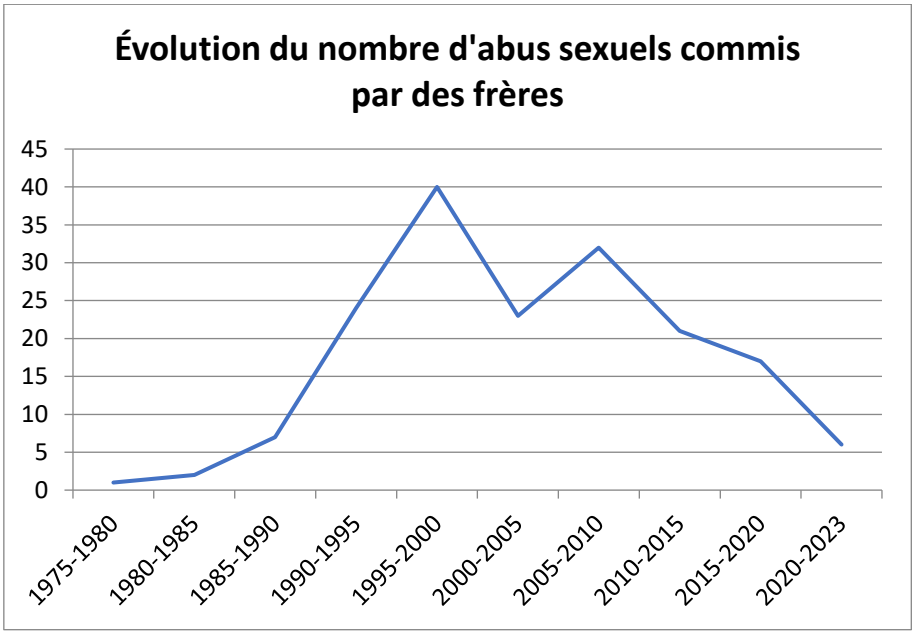
Sur 390 frères prêtres, 52 ont commis des abus sexuels, soit 13,33 % des frères prêtres.



Sur les 72 frères qui ont commis des abus sexuels, à notre connaissance :

- 40 frères (56% du total) ont abusé d'une seule personne.
- 14 frères (19%) ont abusé de 2 personnes.
- 7 frères (10%) ont abusé de 3 personnes.
- 11 frères (15%) ont abusé de 4 personnes ou plus.

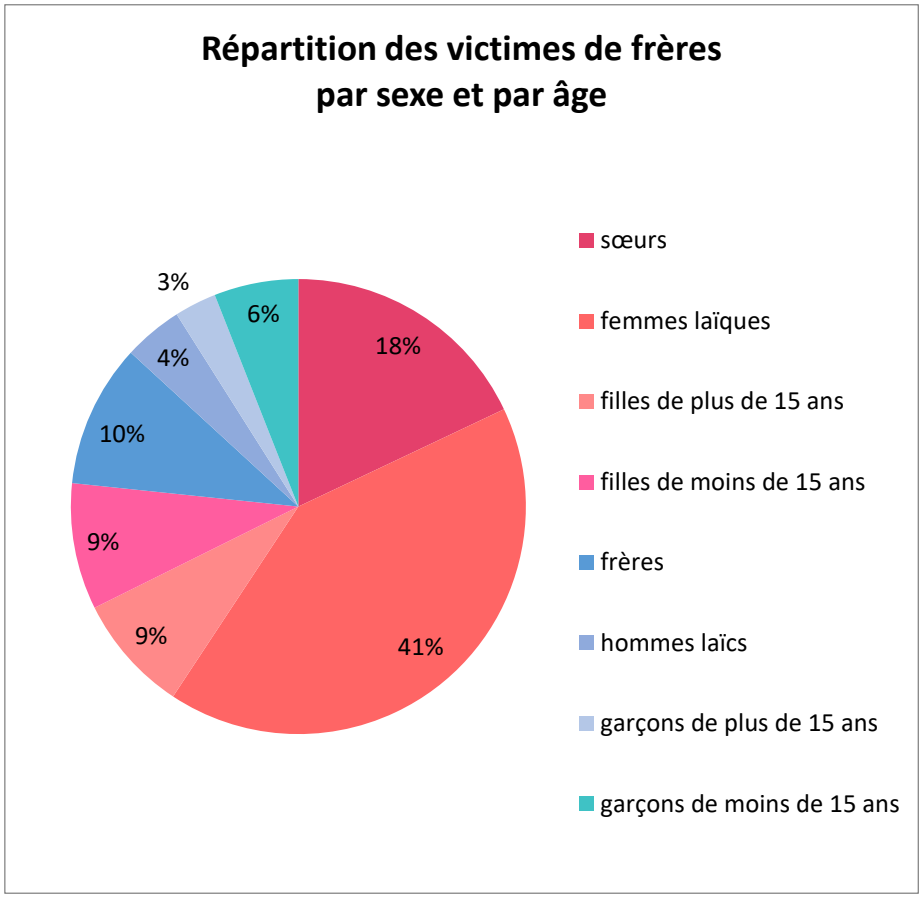




b. Les victimes :

La répartition des 167 victimes de frères de Saint-Jean par sexe et par âge, en tenant compte de l'état religieux, est la suivante[1] :

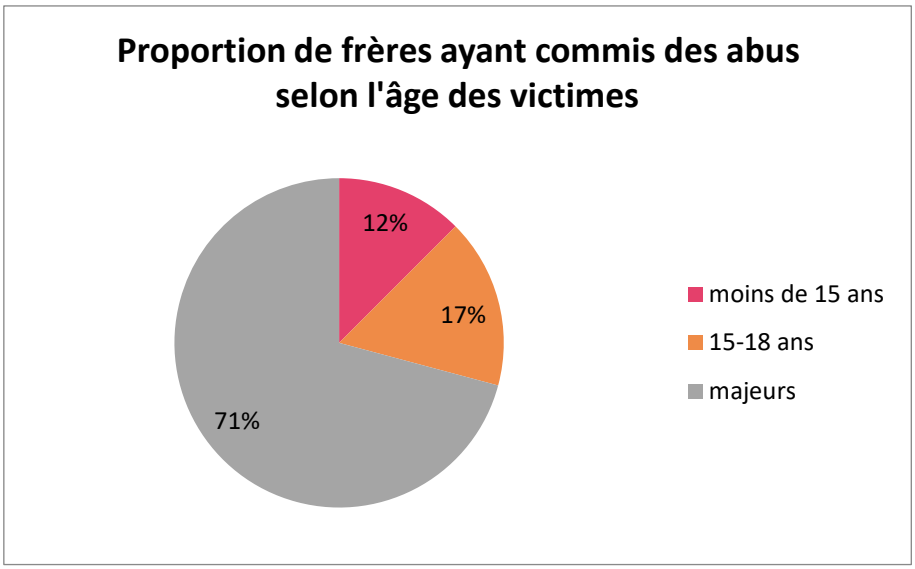
- 30 religieuses (18% du total).
- 69 femmes laïques (41%).
- 14 jeunes filles âgées de 15 à 18 ans (9%).
- 15 filles âgées de moins de 15 ans (9%).
- 17 frères (10%).
- 7 hommes laïcs (4%).
- 5 jeunes hommes âgés de 15 à 18 ans (3%).
- 10 garçons de moins de 15 ans (6%).

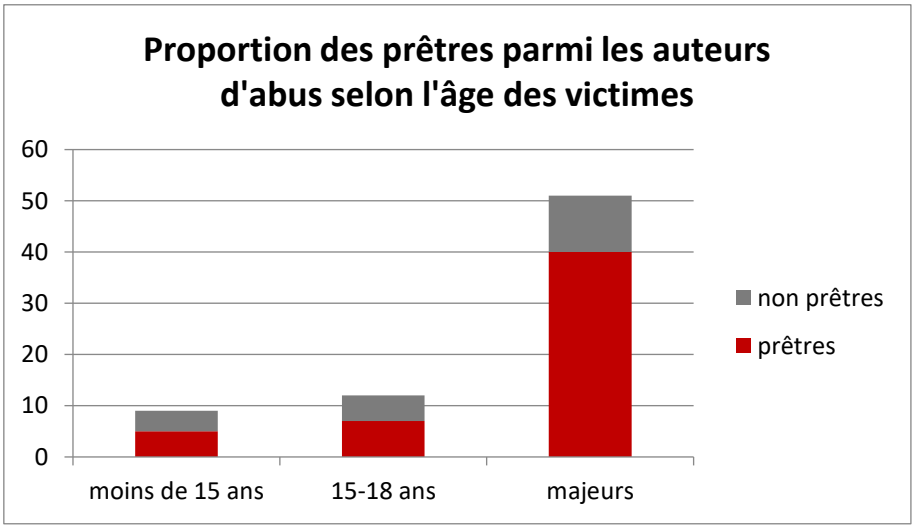


[1] Si une personne appartient à deux catégories, elle a été mise arbitrairement dans l'une des deux.

Parmi les 72 frères ayant commis des abus :

- 9 dont (12% du total) 5 prêtres ont commis des abus sur des mineurs de moins de 15 ans.
- 12 (17%) dont 7 prêtres ont commis des abus sur des mineurs âgés de 15 à 18 ans[1].
- 51 (71%) dont 40 prêtres ont commis des abus sur des personnes majeures uniquement.





[1] On a ici considéré l'âge de la victime la plus jeune. En réalité, 16 frères ont commis des abus sur des jeunes entre 15 et 18 ans. Mais 4 ont commis aussi des abus sur des mineurs de moins de 15 ans et sont comptés ici dans cette catégorie, considérant que c'est plus grave (même si les actes en eux-mêmes peuvent parfois être considérés comme moins graves).

c. La nature des actes :

Concernant la nature des actes commis par ces frères, nous répartissons les actes en 4 catégories :

- Paroles de sollicitation ou de harcèlement.
- Gestes (baisers, caresses sur le corps y compris les seins).
- Actes génitaux (attouchements génitaux, masturbations).
- Viols (fellation, pénétration anale ou vaginale).

Nature des actes commis par les auteurs d'abus sur mineurs de moins de 15 ans :

Si l'on prend pour base l'acte le plus grave commis par chaque frère, les actes commis par les 9 frères auteurs d'abus sur des mineurs de moins de 15 ans se répartissent ainsi :

- Paroles de sollicitation ou harcèlement : 0.
- Gestes (baisers, caresses sur le corps y compris les seins) : 2.
- Actes génitaux (attouchements génitaux, masturbations) : 5.
  Viols (fellation, pénétration anale ou vaginale) : 2.

Nature des actes commis par les auteurs d'abus sur mineurs de 15-18 ans :

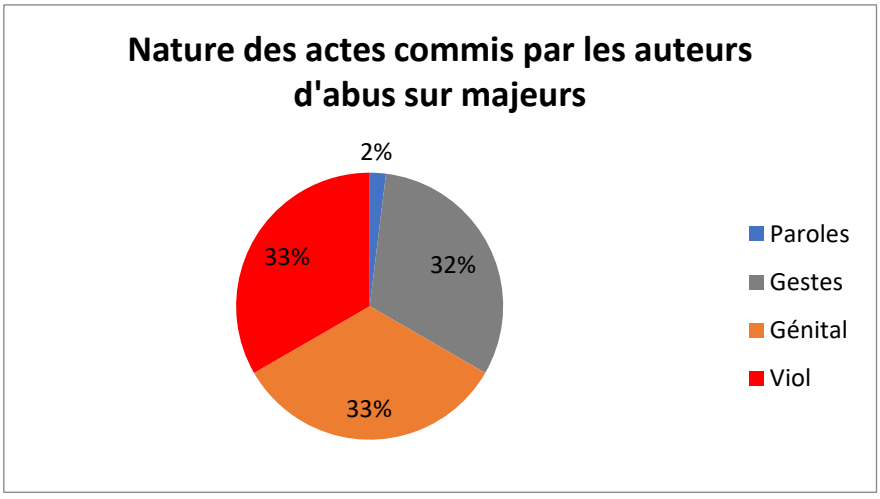
Les actes commis par les 12 frères auteurs d'abus sur des mineurs âgés de 15 à 18 ans se répartissent ainsi :

- Paroles de sollicitation ou harcèlement : 3.
- Gestes (baisers, caresses sur le corps y compris les seins) : 3.
- Actes génitaux (attouchements génitaux, masturbations) : 5.
- Viols (fellation, pénétration anale ou vaginale) : 1.

Nature des actes commis par les auteurs d'abus sur des personnes majeures :

Les actes commis par les 51 frères auteurs d'abus sur des personnes majeures uniquement se répartissent ainsi :

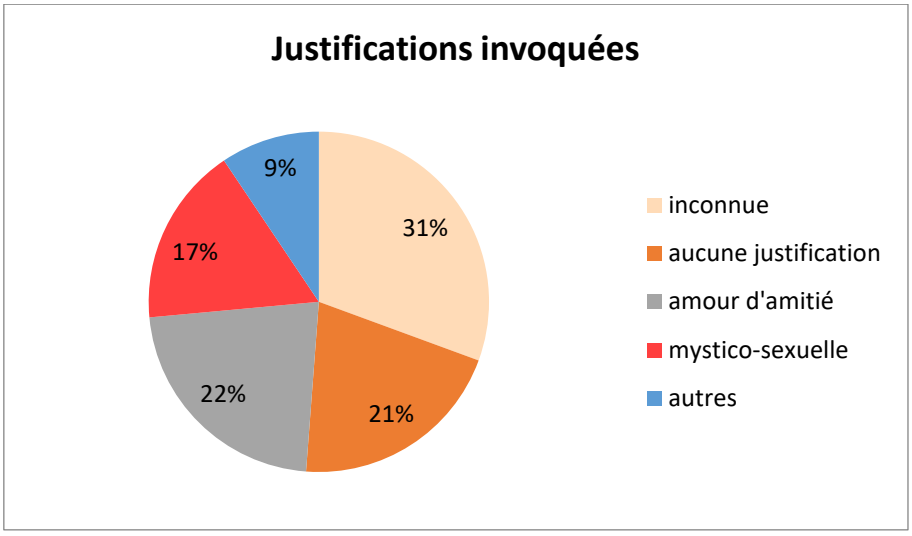
- Paroles de sollicitation ou harcèlement : 1 (2% du total).
- Gestes (main sur la cuisse, baisers, caresses sur le corps y compris les seins) : 16 (32%).
- Actes génitaux (attouchements génitaux, masturbations) : 17 (33%).
- Viols (fellation, pénétration anale ou vaginale) ou tentative de viol : 17 (33%).



d. Les justifications invoquées :

Les informations sur les justifications sont très incomplètes. Il a tout de même paru utile de présenter un graphique qui donne une indication sur la répartition de ces justifications.

La part des justifications d'ordre érotico-mystique (17%) est légèrement inférieure à celle des justifications basées sur l'amitié (22%). Dans 9% des cas, d'autres justifications ont été rapportées, et dans 21% des cas, les actes n'ont pas été justifiés. Enfin, dans 30% des cas, nous n'avons reçu aucune information à propos de justifications.



e. Les sanctions :

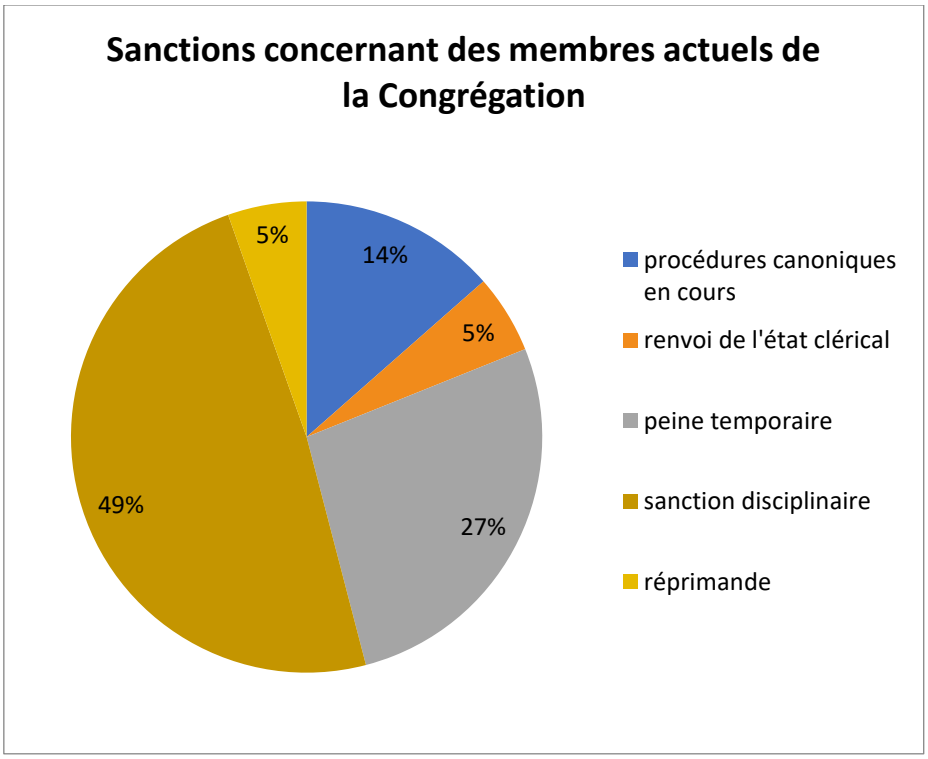
Sur les 72 frères ayant commis des abus :

- 35 sont sortis ou ont demandé à sortir de la Congrégation, soit presque la moitié (dont 3 sont décédés). 37 sont encore dans la Congrégation (dont quelques-uns pourraient être renvoyés à l'issue d'une procédure).
- 6 ont été condamnés par un tribunal étatique. À notre connaissance 10 enquêtes sont encore en cours, et au moins 12 plaintes ont été classées sans suite par le parquet.
- 18 ont été reconnus coupables lors d'une procédure canonique. 6 prêtres ont été renvoyés de l'état clérical. 12 ont reçu une peine temporaire.
- La procédure canonique prévoit la possibilité pour tout clerc de demander à quitter l'état clérical et la vie religieuse, et cela met alors un terme à la procédure. 7 frères sont concernés.
- 7 procédures canoniques sont encore en cours à notre connaissance (une procédure concernant un ancien frère ne relève pas de la Congrégation Saint-Jean).
- 4 frères ont été renvoyés de la Congrégation.
- 21 ont fait l'objet d'une sanction disciplinaire (le plus souvent interne à la Congrégation, mais parfois imposée par un évêque).

Le total est supérieur à 72, puisqu'un même frère peut être concerné par différents points.

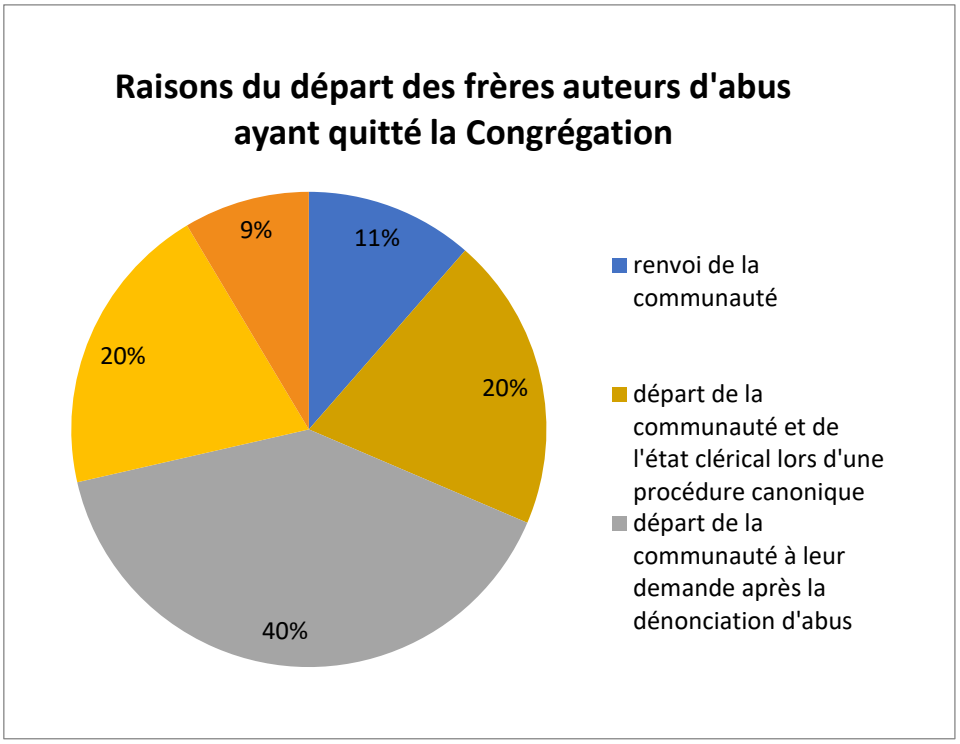
Si l'on considère les 37 frères qui sont encore dans la Congrégation, les sanctions se répartissent ainsi :

- 5 procédures canoniques sont en cours, aux termes desquelles certains de ces frères pourraient être renvoyés. Ces frères sont sous le coup de mesures conservatoires qui limitent leurs activités pour la durée de la procédure. Ces 5 procédures représentent 14% du total.
- 2 frères ont été renvoyés de l'état clérical et n'exercent plus aucun ministère (l'un des deux vit hors communauté). Ces 2 renvois de l'état clérical représentent 5% du total.
- 10 frères ont été condamnés à une peine temporaire au terme d'une procédure canonique. Les peines peuvent être la privation ou la limitation du droit de célébrer l'eucharistie, de confesser, d'avoir un ministère auprès des mineurs, de prêcher, de faire de l'accompagnement spirituel, d'enseigner, de publier, d'exercer une charge de gouvernement, etc.). La durée de ces peines est comprise entre 3 et 10 ans. Ces 10 peines temporaires représentent 27% du total.
- 18 frères ont reçu une sanction disciplinaire, infligée par le prieur général ou par un évêque, sans qu'ait été intenté un procès pénal à leur encontre (pour les cas les moins graves, ou lorsque manquent les conditions pour une procédure pénale par exemple). Ces sanctions sont par exemple la privation ou la limitation du droit de célébrer publiquement l'eucharistie, de confesser, d'enseigner, d'avoir un ministère auprès des mineurs, de faire de l'accompagnement spirituel, d'exercer une charge de gouvernement, ou encore le fait de ne pas être ordonné ou le report de l'ordination, etc. La durée de ces sanctions est généralement entre 2 et 5 ans, mais la levée de certaines sanctions peut être soumise à des conditions. La plupart de ces frères ont dû aussi entreprendre une thérapie. Ces 18 sanctions disciplinaires représentent 49% du total.
- 2 frères ont été réprimandés par le prieur général (pour des actes moins graves). Ces 2 réprimandes représentent 5% du total.



Si l'on considère les 35 frères qui sont sortis de la Congrégation, les raisons de leur départ se répartissent ainsi :

- 4 frères (11% du total) ont été renvoyés de la communauté (dont un a été condamné par un tribunal étatique, et deux par un tribunal ecclésiastique ; des enquêtes de la justice étatique sont encore en cours à notre connaissance).
- 7 frères (20%) ont quitté l'état clérical et la communauté à leur demande, mettant ainsi un terme à une procédure canonique (3 d'entre eux ont été condamnés par un tribunal étatique).
- 14 frères (40%) ont demandé à être relevés de leurs vœux après la dénonciation d'abus (certains d'entre eux ont été condamnés par un tribunal – étatique ou canonique – ou sanctionnés de manière disciplinaire avant de quitter la Congrégation ; des procédures sont encore en cours).
- 7 frères (20%) ont demandé à être relevés de leurs vœux avant la dénonciation d'abus (s'ils ont gardé un ministère dans l'Eglise, leurs autorités actuelles ont été averties des plaintes).
- 3 frères (9%) sont décédés.



Présentation des rédacteurs

YVES DAGRÉGORIO est titulaire d'une maîtrise de Lettres classiques. Après quelques années d'enseignement, il s'est formé pour devenir praticien en psychothérapie, puis en complément a approfondi la pratique de l'hypnose ericksonienne. Outre son expérience de thérapeute auprès de victimes et d'auteurs d'abus depuis une dizaine d'années, il a accompagné de nombreux frères et sœurs de Saint-Jean et a participé à des formations et réflexions dans diverses communautés religieuses, notamment à l'intérieur de la famille Saint-Jean.

Fr. RENAUD-MARIE DESPLANQUES est diplômé de l'Institut de Philosophie Comparée (IPC) à Paris et titulaire d'une maîtrise en philosophie (Paris I, Panthéon-Sorbonne). Après une dizaine d'années en mission en Lituanie, il a exercé différentes charges dans la formation et le gouvernement de la Congrégation des Frères de Saint-Jean. Il en a notamment été vicaire général de 2010 à 2016. Il est actuellement supérieur du prieuré de Vilnius en Lituanie et membre du conseil du prieur général.

Fr. GABRIEL HIBON est titulaire d'un DEA en philosophie (Paris I, Panthéon-Sorbonne) et d'un master en langue et littérature anglaise à l'institut catholique de Paris (ICP). Il est également diplômé de l'IFREA comme maître patricien en PNL, thérapie brève et alliothérapie. Il est actuellement supérieur du prieuré de Boulogne-Billancourt et exerce comme praticien en psychothérapie. Depuis décembre 2019, il est membre de la commission SOS abus des frères de Saint-Jean.

Fr. ALAIN-MARIE DE LASSUS est ingénieur diplômé de l'École Polytechnique (EPX), titulaire d'un Master en philosophie (University of St. Thomas, Houston, Texas) et docteur en théologie (Université Marc Bloch, Strasbourg). Outre son enseignement en exégèse, il donne de nombreuses retraites et des sessions à des communautés religieuses, en particulier en Amérique du Sud et aux États-Unis. Il est l'auteur de nombreux ouvrages, notamment : *L'Église à l'écoute de l'Esprit. Retraite avec l'Apocalypse de saint Jean* (Salvator, 2016) ; *Marcher vers la sainteté* (Salvator, 2017) et *Attendre la venue du Christ. Un défi pour l'espérance* (Salvator, Paris, 2022).

FLORIAN MICHEL est agrégé d'histoire et docteur en histoire et sciences religieuses. Il enseigne l'histoire contemporaine à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne. Dans le cadre de l'École d'histoire de la Sorbonne, il est attaché au Centre de Recherche d'Histoire Nord-Américaine et à l'UMR-SIRICE (Sorbonne Identités, Relations Internationales et Civilisations de l'Europe). Il enseigne l'histoire de l'Amérique du Nord, l'histoire des relations internationales, ainsi que l'histoire des religions et de la laïcité. Il est vice-président du Cercle d'études Jacques et Raïssa Maritain et dirige le centre Pierre Mendès-France. Parmi ses ouvrages : *La pensée catholique en Amérique du Nord*

(DDB, 2010), *Traduire la liturgie* (CLD, 2013), *Étienne Gilson, une biographie intellectuelle et politique* (Vrin, 2018, ouvrage couronné par l'Académie française).

Fr. JEAN-EUDES PASQUET est titulaire d'une maîtrise d'histoire (Université François Rabelais, Tours) et d'une licence canonique en théologie (Institut catholique de Paris). Il enseigne la théologie des sacrements et de la liturgie depuis 2012 au *studium* de théologie des frères de Saint-Jean. Il a été membre de la commission SOS abus de 2015 à 2023.

Fr. MARTIN SABATHÉ est diplômé de l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC) et de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Paris. Il est docteur en théologie de l'université de Fribourg en Suisse. Sa thèse a été publiée : *La Trinité rédemptrice dans le Commentaire de l'évangile de saint Jean par Thomas d'Aquin* (Vrin, 2011). Il a été responsable des études dans la Congrégation des Frères de Saint Jean de 1999 à 2007 et de 2010 à 2016. Il est actuellement directeur du *studium* de Rimont (Saône-et-Loire).

JULIE SAINT BRIS est architecte, psychologue clinicienne et psychanalyste jungienne. Elle a fait partie pendant plusieurs années d'une équipe d'accueil spirituel. Elle est intervenue également pendant une quinzaine d'années dans le cadre de l'association Valdocco, créée par Jean-Marie Petitclerc, auprès de jeunes de quartiers sensibles. Depuis 2016 elle est membre de la commission SOS abus des frères de Saint-Jean. Auteur de nombreux articles, elle a publié les ouvrages *Quête de soi, quête de Dieu ?* (Presses de la Renaissance, 2009) et *Masculin Féminin face à face. Pour une évolution humaine et spirituelle* (Médiaspaul, 2018).

DOMINIQUE STRUYF est docteur en médecine, spécialisée en psychiatrie et en thérapie systémique. Pendant 17 ans, elle a travaillé dans un hôpital psychiatrique pour enfants et adolescents, dont elle a assumé neuf ans la direction médicale. Elle exerce aujourd'hui comme psychothérapeute (psychothérapie familiale, de couple et individuelle). Elle a enseigné à l'Institut d'Études Théologiques (IET) de Bruxelles comme professeur en psychologie, spiritualité et pastorale de 2002 à 2019. Elle a également enseigné à Bruxelles, au centre Lumen Vitae et enseigne actuellement au Forum Saint Michel. Elle assure aussi des tâches de formations, d'enseignements, et de supervision dans différentes congrégations : Bénédictines, Dominicains, Salésiennes de la Visitation, Sœurs et Frères de Saint-Jean etc. Elle a publié, entre autres : *Psychologie et spiritualité, enjeux pastoraux* (avec B. Pottier, Lessius, 2012) ; *La vie consacrée : lumières et obscurités* (avec sr Noëlle Hausman, CLD, 2019) ; *Psychologie et spiritualité. Enjeux relationnels* (avec B. Pottier, Lessius, 2023).

Présentation du comité de relecture

PAUL AIRIAU est diplômé de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Paris, agrégé d'histoire et docteur en histoire. Après avoir été notamment maître de conférences à l'IEP de Paris et chargé de cours à l'Institut Catholique de Paris (ICP), il enseigne aujourd'hui l'histoire au Lycée Chaptal (Paris). En 2009 il a reçu le Prix Malouet de l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Il a été membre de l'équipe de recherches sociohistoriques de la Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Église (CIASE). Il est l'auteur de nombreux articles et communications, ainsi que des ouvrages suivants : *L'Église et l'Apocalypse du XIX^e siècle à nos jours* (Berg International, 2000), *L'antisémitisme catholique aux XIX^e et XX^e siècles* (Berg International, 2002), *Cent ans de laïcité française, 1905-2005* (Presses de la Renaissance, 2005).

Sr NOËLLE HAUSMAN est docteur en théologie et membre de la Congrégation du Saint Cœur de Marie, dont elle a été la supérieure générale. Pendant de longues années, elle a enseigné la théologie fondamentale et la théologie morale à l'Institut d'Études Théologiques (IET) de Bruxelles. Directrice de la revue « Vies consacrées », elle a aussi été à l'origine des éditions Lessius. Considérée comme une spécialiste francophone de la vie religieuse dans l'Église, elle participe régulièrement à des colloques sur la vie consacrée, en particulier à Rome où elle a été invitée comme expert au synode sur la vie consacrée en 1994. Elle a écrit de nombreux livres et articles, notamment sur la vie religieuse. Parmi ses ouvrages : *Où va la vie consacrée ? Essai sur son avenir en Occident* (Lessius-Cerf, 2004) ; *Thérèse de Lisieux, docteur de l'Église. Entrer dans son œuvre* (DDB, 2007).

CHANTAL VAN CUTSEM est docteur en médecine, spécialisée en neuropsychiatrie. Elle est également spécialisée en thérapie familiale. Dotée d'une longue expérience en milieu hospitalier et comme psychothérapeute familiale, elle a des activités de formatrice, notamment au Centre d'Études de la Famille et des Systèmes (Bruxelles). Elle est en outre membre fondateur de plusieurs associations qui ont pour objet la thérapie systémique. Ayant écrit de nombreux articles et contribué à plusieurs ouvrages, elle est l'auteur de *La famille recomposée. Entre défi et incertitude* (Érès, 2005).

Remerciements

Les frères de Saint-Jean membres de la commission interdisciplinaire expriment leurs plus sincères remerciements à :

Mgr Éric de Moulins-Beaufort, archevêque de Reims et président de la conférence des évêques de France, pour son soutien actif et bienveillant.

La Congrégation pour la Doctrine de la Foi pour les études d'archives concernant les frères Thomas et Marie-Dominique Philippe.

Fr. Nicolas Tixier, o.p., provincial de la province dominicaine de France, pour nous avoir ouvert les archives de la province et pour sa collaboration fraternelle.

La curie généralice de l'Ordre dominicain à Rome, qui nous a donné accès à ses archives.

Sr Emmanuel Lorenchet de Montjamont, prieure générale des sœurs de Bethléem, pour nous avoir communiqué des pièces de leurs archives.

Antoine Mourges et Florian Michel qui, outre leurs compétences, nous ont partagé leur amitié ainsi que de nombreux documents et notes. À travers eux, nous remercions tous les membres de la commission mandatée par l'Arche Internationale, pour leur confiance et pour le fruit de leur travail, où les frères et sœurs de Saint-Jean peuvent trouver des compléments à celui de notre commission.

Tangi Cavalin, pour les échanges amicaux et enrichissants durant nos recherches et pour son ouvrage, qui lui aussi apporte nombre d'éléments éclairants et complémentaires à nos propres travaux.

Sr Geneviève Médevielle, s.a., pour son accompagnement dans nos travaux et le temps qu'elle a consacré à la relecture du volet théologique à différents moments de sa rédaction.

Fr. Emmanuel Perrier, o.p., pour nos dialogues avec lui et ses précieuses contributions.

Fr. Gilles Berceville et fr. Thierry Hamonic, o.p., pour nos échanges fraternels et fructueux.

Dr Dominique Struyf, qui accompagne généreusement notre communauté depuis plusieurs années et qui a accepté de diriger le groupe de travail pour le volet psychologique et d'en rédiger une partie.

Julie Saint Bris et Yves Dagrégorio pour leurs travaux de recherches, leurs textes du rapport et plus généralement pour leur dévouement inlassable à l'égard de la famille Saint-Jean.

Sr Noëlle Hausman, s.c.m., Dr Chantal Van Cutsem et Paul Airiau, pour avoir relu le rapport au fil de sa rédaction et pour leurs précieuses remarques. Celles-ci ont permis une amélioration significative de notre travail.

Sr Marie-François Rousseau, prieure générale des sœurs contemplatives de Saint-Jean, et sr Claire de Jésus Salvaige de Lamargé, prieure générale des sœurs apostoliques de Saint-Jean, pour leur confiance et leur soutien.

Les sœurs de la famille Saint-Jean qui ont apporté leurs contributions précieuses à nos travaux.

Fr. François-Xavier Cazali, prieur général des frères de Saint-Jean, pour son soutien et son respect de la liberté de la commission dans ses recherches et ses conclusions.

Fr. Johannes Lechner, pour son aide comme procurateur de la communauté à Rome, fr. Gonzague de Longcamp, pour sa relecture du volet théologique, et fr. Jean-Polycarpe Seys, pour la mise en forme finale du rapport.

TABLE DES ANNEXES

ANNEXES DU VOLET HISTORIQUE :

Annexe A : Historiciser les abus sexuels dans la communauté Saint-Jean 495

Annexe B : Tableau chronologique 499

Annexe C : Cartes et photographies 507

ANNEXE DU VOLET THEOLOGIQUE :

Annexe D : Intervention de fr. Emmanuel Perrier, o.p., au chapitre général des frères de Saint-Jean (15 octobre 2022) 617

ANNEXES GENERALES :

Annexe E : Similitudes et divergences entre Thomas et Marie-Dominique Philippe ... 763

Annexe F : Rapport d'activité de la commission SOS abus (2019) 775

Annexe G : Rapport d'activité de la commission SOS abus (2022) 789

Annexe H : Conférence du père Marie-Dominique Philippe (Rimont –4 mars 2005) .. 795

Annexe I : Statistiques sur les abus sexuels commis par des frères de Saint-Jean .. 799

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE ____ **5**

PREMIER VOLET : ÉTUDE HISTORIQUE ____ **15**

INTRODUCTION DU VOLET HISTORIQUE 17

1re PARTIE : MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE AVANT 1975

Par Renaud-Marie Desplanques et Florian Michel ____ 25

INTRODUCTION DE LA 1re PARTIE DU VOLET HISTORIQUE

Par Renaud-Marie Desplanques 27

Chapitre 1 : PIERRE-THOMAS DEHAU, THOMAS ET MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE (1870-1951) *Par Renaud-Marie Desplanques* 29

I. PIERRE-THOMAS DEHAU DE 1870 À 1945 29

II. THOMAS PHILIPPE DE 1923 À 1946 31

III. MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE DE 1930 À 1951 34

Chapitre 2 : L'AFFAIRE DE L'EAU VIVE (1952-1959)
Par Renaud-Marie Desplanques **37**
I. L'ŒUVRE DE L'EAU VIVE 37
II. DÉRIVES DU PÈRE THOMAS PHILIPPE 40
A. Premiers témoignages, premières mesures *40*
B. Attitude de Marie-Dominique Philippe en 1952 ..... *41*
C. Enquête sur Thomas Philippe *44*
D. Justifications de Thomas Philippe *44*
E. Condamnation *47*
III. IMPLICATION DU PÈRE DEHAU 48
IV. DÉRIVES DE MÈRE CÉCILE PHILIPPE 50
V. MESURES À L'ENCONTRE DE JEAN VANIER 54
VI. ENQUÊTE SUR HÉLÈNE CLAEYS BOÙÙAERT 55
VII. ENQUÊTE ET CONDAMNATION DE MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE 56
A. Enquête (juin-décembre 1956) *56*
B. Procès (janvier–février 1957) *63*
C. La période des sanctions (février 1957- juin 1959) *65*
D. La levée des sanctions (mai-juin 1959) *69*

Chapitre 3 : MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE ET LE GROUPE DES « TOUT-PETITS »
Par Florian Michel **73**
I. MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE ET JEAN VANIER 73
II. « DIDIER », LE « NOYAU » DU GROUPE SECTAIRE ? 78
A. « Un nouveau partage » entre les deux frères Philippe ? *78*
B. « Did » dans les lettres de « Pi » et « Pa » *80*
III. CONCLUSION 83

Chapitre 4 : MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE ET TROIS FEMMES
Par Renaud-Marie Desplanques **85**
I. NICOLE B. 85
II. ALIX PARMENTIER (PÉRIODE 1954-1968) 88
III. MICHÈLE-FRANCE PESNEAU 91

CONCLUSION DE LA 1re PARTIE DU VOLET HISTORIQUE
Par Renaud-Marie Desplanques **93**

COMPLÉMENTS
Par Renaud-Marie Desplanques **95**
I. JEANNE RIANDEY 95
II. INGÉRENCES DANS LE CARMEL DE COGNAC 96

2e PARTIE : LES ABUS DANS LA FAMILLE SAINT-JEAN DEPUIS 1975

Par Jean-Eudes Pasquet 99

INTRODUCTION DE LA 2e PARTIE DU VOLET HISTORIQUE 101

1re SECTION : MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE APRÈS LA FONDATION DE LA COMMUNAUTÉ SAINT-JEAN (1975-2006) 103

Chapitre 5 : LES ABUS SEXUELS DU PÈRE MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE 107

I. SES ABUS SEXUELS (ET SPIRITUELS) À L'ÉGARD DE FEMMES 107

A. Essai de quantification et de chronologie 107

B. Manière de faire et justifications 121

C. Les cas de plus forte emprise 125

D. Conclusions sur les abus sexuels commis par le père M.-D. Philippe sur des femmes 136

II. LES ABUS SEXUELS DU PÈRE M.-D. PHILIPPE A L'ÉGARD DE FRÈRES 137

III. L'ACCUEIL DES PAROLES DES VICTIMES DU VIVANT DU PÈRE M.-D. PHILIPPE 140

A. Un faux secret très bien gardé 140

B. Premier témoignage auprès de Mgr Séguy en 1996 144

C. Témoignages auprès du cardinal Schönborn en 2006 146

Chapitre 6 : LE PÈRE M.-D. PHILIPPE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES 147

I. CONFUSIONS DANS L'EXERCICE DU SACREMENT DE PÉNITENCE 147

II. CONFUSIONS DANS L'ACCOMPAGNEMENT SPIRITUEL 150

A. Non-respect de l'autonomie des personnes 151

B. Manque d'invitation à la conversion et de critères objectifs de discernement, ce qui suscite la dépendance 154

III. FAIBLE PRISE EN COMPTE DES PROBLÈMES RÉELS DANS LE DISCERNEMENT DES VOCATIONS 156

IV. CONCLUSION 163

Chapitre 7 : LE PÈRE M.-D. PHILIPPE DANS LA FAMILLE SAINT-JEAN 165

I. SA PLACE UNIQUE COMME MAÎTRE, FONDATEUR, ET PRIEUR GENERAL 165

A. Le père M.-D. Philippe comme maître : l'idéalisation de son enseignement 165

B. Fondateur : l'idéalisation de sa personne 175

C. Marie-Dominique Philippe et sa charge de prieur général 192

II. SON EXERCICE DU GOUVERNEMENT EN TANT QUE PRIEUR GÉNÉRAL DES FRÈRES DE SAINT-JEAN 200

A. Le manque de respect des institutions, tant en interne qu'en externe 201

B. Une gouvernance blessante pour certaines personnes 206

C. Une gestion désastreuse des affaires de mœurs et des abus 212

III. SES INTERVENTIONS DANS LE GOUVERNEMENT ET LA VIE DES SŒURS 220
A. Le père M.-D. Philippe et les femmes *220*
B. Le père M.-D. Philippe et les sœurs contemplatives *221*
C. Le père M.-D. Philippe et les sœurs apostoliques *224*
D. Le père M.-D. Philippe et la relation entre les deux communautés de sœurs *228*

CONCLUSION DE LA 1re SECTION 229

COMPLÉMENTS SUR LE PÈRE M.-D. PHILIPPE 233
A. Son rapport à l'argent *233*
B. Sa justification du mensonge *236*
C. Son rapport aux révélations privées *236*

2e SECTION : LES ABUS SEXUELS DANS LA FAMILLE SAINT-JEAN 239

1re PÉRIODE : 1975-1990 UN PROBLÈME PRÉSENT AUX ORIGINES 241

INTRODUCTION 243

Chapitre 8 : LES RÔLES DU PÈRE MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE ET D'ALIX PARMENTIER 245
I. LE RÔLE CENTRAL DU PÈRE MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE 245
II. LE RÔLE SECOND MAIS IMPORTANT D'ALIX PARMENTIER 246
A. Alix abuse d'un étudiant du père M.-D. Philippe à Fribourg *247*
B. Sr Alix abuse d'un novice à Saint-Jodard *250*
C. L'influence de sœur Alix chez les sœurs contemplatives et dans la famille Saint-Jean *254*

Chapitre 9 : DES DÉFICIENCES DANS LA FORMATION 265
I. ABUS PAR DES PERSONNES AYANT L'AUTORITÉ 265
II. AUTRES ABUS OU AGRESSIONS 266
III. D'AUTRES RELATIONS NON CHASTES 267
IV. MANQUE DE CADRE POUR LES RELATIONS HOMMES-FEMMES 267
V. L'ORGUEIL COMMUNAUTAIRE 274
VI. LES PROBLÈMES DE DISCERNEMENT DES VOCATIONS 275
VII. LE RÔLE DU PÈRE EMMANUEL DE FLORIS 277

Chapitre 10 : PREMIERS SIGNAUX ALARMANTS 279
I. DES DÉPARTS DANS DES CONDITIONS DOULOUREUSES 279
II. LA RELATION DU PÈRE M.-D. PHILIPPE AVEC TÜNDE SZENTES ET LES SŒURS MARIALES 280

CONCLUSION POUR LA PÉRIODE 1975-1990 287

2e PÉRIODE : 1990-2006 L'EXTENSION DES ABUS 289

INTRODUCTION 291

Chapitre 11 : LES ABUS SEXUELS COMMIS ENTRE 1990 ET 2006 293

I. AMPLIFICATION DES ABUS DANS LES MAISONS DE FORMATION 293

A. Le rôle du père Marie-Dominique Philippe 293

B. Les abus commis par des formateurs 294

C. Les abus commis en confession 298

D. Les abus commis par d'autres que des formateurs 299

E. Le milieu des maisons de formation 301

F. Les conséquences sur les victimes 306

G. Conclusion 307

II. PRÉGNANCE DES ABUS DANS LES PRIEURÉS APOSTOLIQUES 308

III. PROPORTION IMPORTANTE D'ABUS SUR MINEURS 312

A. Les mineurs de plus de quinze ans 312

B. Les mineurs de moins de quinze ans 313

Chapitre 12 : LE TRAITEMENT DES PLAINTES DANS LES ANNEES 1990 317

I. UNE PERSPECTIVE D'ABORD THÉRAPEUTIQUE 318

II. LES PREMIÈRES AFFAIRES 322

III. UNE MISE EN GARDE DE SŒUR ALIX 323

IV. PREMIER PROCÈS ET PREMIÈRE MÉDIATISATION EN FRANCE 324

V. LA MULTIPLICATION DES AFFAIRES À LA FIN DES ANNÉES 1990 325

VI. SIGNES D'UNE ÉVOLUTION AUTOUR DE L'AN 2000 327

VII. LA MONITION DE MGR SÉGUY ET SA DIFFICILE RÉCEPTION 329

VIII. LES PREMIERS SCANDALES MÉDIATIQUES 333

Chapitre 13 : LA COMMUNAUTÉ SAINT-JEAN REMISE EN QUESTION (2001-2006) 337

I. UNE ATTENTION PARTICULIÈRE POUR LA PÉDOPHILIE AU CONSEIL, MAIS AVEC DES EFFETS LIMITÉS 337

II. LES PREMIÈRES MISES EN CAUSE DE FORMATEURS 341

III. LE PARASITAGE DÛ À UN CONTEXTE POLITIQUE INTERNE À LA COMMUNAUTÉ 345

IV. LA RELATION TENDUE ENTRE LE NOUVEAU PRIEUR GÉNÉRAL ET L'ÉVÊQUE D'AUTUN 347

V. LES DÉNONCIATIONS DE « DÉRIVES SECTAIRES » 351

VI. LE RÔLE DE L'ASSISTANT RELIGIEUX ET LA RELATION AVEC LE SAINT-SIÈGE 355

VII. LES AFFAIRES RELAYÉES PAR LES MÉDIAS 358

VIII. UN CONSEIL EN PLEINE LUTTE 361

IX. UNE COMPRÉHENSION PROBLÉMATIQUE DE CE QU'EST UN FONDATEUR 367

X. LES AFFAIRES DE MŒURS AU CONSEIL 372

CONCLUSION POUR LA PÉRIODE 1990-2006 379

I. LA SITUATION EN 2006 379

II. LA COMMUNAUTÉ SAINT-JEAN ABRITAIT-ELLE UNE SECTE ? 381

A. Des « dérives sectaires » dans la communauté Saint-Jean ? 381

B. Une doctrine secrète partagée par des initiés ? 383

C. Complicités dans les abus sexuels ? 384

D. Une initiation à des pratiques sexuelles ? 386

E. Existait-il une société secrète, un noyau sectaire ou un groupe d'initiés ? 387
F. Un faisceau d'emprises 388

3e PÉRIODE : 2006-2022 RÉVÉLATION DES ABUS SEXUELS ET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ 391

INTRODUCTION 393

Chapitre 14 : PERSISTANCE DES ABUS SEXUELS 397
I. ABUS COMMIS DANS LES MAISONS DE FORMATION 397
A. Les abus commis par des formateurs 398
B. Les abus commis par d'autres que des formateurs 398
C. L'ambiance affective dans les maisons de formation 399
II. LES ABUS DANS LES PRIEURÉS APOSTOLIQUES 401
III. LES ABUS SUR LES MINEURS 403
A. Les mineurs de plus de 15 ans 404
B. Les mineurs de moins de 15 ans 404

Chapitre 15 : PRISE DE CONSCIENCE PROGRESSIVE D'UN PROBLÈME « CULTUREL » (2006-2010) 407
I. LES PREMIÈRES PROCÉDURES JUDICIAIRES 407
II. UNE CRISE ÉCLATE CHEZ LES SŒURS CONTEMPLATIVES (2009-2010) 412
III. CES CRISES NOURRISSENT LA RÉFLEXION DU CONSEIL 419
IV. LE CHAPITRE GÉNÉRAL DES FRÈRES EN AVRIL 2010 420
V. LA PRÉOCCUPATION DES AUTORITÉS ROMAINES PAR RAPPORT À LA DOCTRINE SUR L'AMITIÉ 421

Chapitre 16 : TRAVAIL COMMUNAUTAIRE SUR LA CHASTETÉ ET RÉVÉLATION DES ABUS DU PÈRE M.-D. PHILIPPE (2010-2013) 423
I. LA 2e SESSION DU CHAPITRE GÉNÉRAL (JANVIER 2011) 423
A. La consultation des témoignages chez le cardinal Barbarin par le nouveau prieur général 424
B. La session de formation sur la chasteté en Europe Nord 424
C. La 2e session du chapitre général (janvier 2011) 424
II. D'UN CHAPITRE À L'AUTRE (2011-2013) 427
A. Le traitement des affaires de mœurs (2010-2013) 427
B. Vers une scission des sœurs contemplatives (et dans une moindre mesure chez les frères) 429
C. L'évolution par rapport au père M.-D. Philippe 430
III. LES RÉVÉLATIONS SUR LES MŒURS DU PÈRE M.-D. PHILIPPE EN 2013 433
A. Un nouveau témoignage décisif 433
B. Le conseil du prieur général à la veille du chapitre 434
C. Le chapitre général 434
D. La communication après le chapitre général 438

Chapitre 17 : RÉFORMES (2013-2022)..... 443
I. LA MULTIPLICATION DES PLAINTES ET LA PRISE DE CONSCIENCE DU CARACTÈRE SYSTÉMIQUE DES ABUS SEXUELS DANS LA FAMILLE SAINT-JEAN..... 443
A. Le traitement des plaintes entre 2013 et 2015 443
B. Promulgation de procédures et création de la commission SOS abus 445
C. La prise de conscience de l'ampleur des abus et de leur caractère systémique 449
D. La préoccupation pour les victimes 453
E. Accompagnement des frères ayant commis des abus 455
II. LES CONFIRMATIONS PROGRESSIVES CONCERNANT LES ABUS DU PÈRE M.-D. PHILIPPE... 458
III. LA PRISE DE CONSCIENCE DOCTRINALE..... 466
IV. LES RÉFORMES DANS LA FORMATION ET LE GOUVERNEMENT..... 468
A. La formation et la prévention par rapport à la pédophilie 468
B. L'accompagnement spirituel 469
C. L'exercice de l'autorité 470
D. La famille Saint-Jean et les relations entre frères et sœurs 470
E. La formation à la vie religieuse 472

CONCLUSION POUR LA PÉRIODE 2006-2022..... 473

CONCLUSION DU VOLET HISTORIQUE

Par Jean-Eudes Pasquet 475

I. Place centrale du père M.-D. Philippe dans les abus commis dans la communauté Saint-Jean 477
II. Caractéristiques des deux « affaires »..... 479
III. Nature du lien entre les deux affaires (origine, raison de ces points communs)..... 482
IV. L'accompagnement de l'Église..... 485
V. La sortie de l'emprise..... 489
VI. Prolongements possibles..... 490

ANNEXES DU VOLET HISTORIQUE 493

Annexe A : HISTORICISER LES ABUS SEXUELS DANS LA COMMUNAUTÉ SAINT-JEAN
Par Paul Airiau..... 495

Annexe B : TABLEAU CHRONOLOGIQUE..... 499

Annexe C : CARTES ET PHOTOGRAPHIES..... 507

DEUXIÈME VOLET : ÉTUDE THÉOLOGIQUE

Par Martin Sabathé et Alain-Marie de Lassus ____ **511**

INTRODUCTION DU VOLET THÉOLOGIQUE **513**

Chapitre 18 : RACINES THÉOLOGIQUES **517**

I. LE SOUCI DE LA CRÉATURE ET DE SA CROISSANCE DANS LE GOUVERNEMENT DIVIN 517

A. L'agir de Dieu dans l'agir des créatures ____ *518*

B. Le respect par Dieu de sa créature humaine et de sa liberté ____ *519*

C. La place de la relation dans la vie humaine, notamment de la bienveillance, dans le gouvernement de Dieu ____ *520*

II. L'UTILISATION DE L'INCARNATION DANS L'ABUS 523

III. THÉOLOGIE MARIALE 525

Chapitre 19 : THÉOLOGIE MORALE ET ABUS **529**

I. ANALYSE DES ACTES HUMAINS ET RÉDUCTION DE LA QUALIFICATION MORALE DES ACTES À LA SEULE INTENTION 529

II. CONSCIENCE MORALE, SYNDÉRÈSE ET LOI NATURELLE 532

III. LA LOI 541

IV. LES VERTUS 550

V. UNE CONCEPTION DU PÉCHÉ CONTRAIRE À LA MORALE DE L'ÉGLISE 554

VI. DOCTRINE ERRONÉE D'UNE NOUVELLE PRUDENCE SUPRAHUMAINE 555

VII. AMITIÉ ET AMOUR D'AMITIÉ 557

A. Quelques éléments philosophiques sur l'amitié chez le père M.-D. Philippe ____ *557*

B. L'amour d'amitié, les abus et l'enseignement du père Marie-Dominique Philippe ____ *562*

VIII. CHARITÉ, JUSTICE ET MISÉRICORDE 575

IX. LA MOTION DE L'ESPRIT SAINT COMME EMPRISE 578

X. NATURE ET GRÂCE 582

XI. MARIAGE, SEXUALITÉ ET ABUS 589

Chapitre 20 : QUESTIONS ECCLÉSIOLOGIQUES **597**

I. LE RAPPORT À L'ÉGLISE ET SES FONDEMENTS ECCLÉSIOLOGIQUES 597

II. PRATIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT SPIRITUEL ET THÉOLOGIE DU SACERDOCE 602

A. Déviations dans la pratique de l'accompagnement spirituel ____ *603*

B. Instrumentalité du prêtre et théologie du sacerdoce ____ *604*

III. THÉOLOGIE DE LA VIE RELIGIEUSE 607

A. L'incidence de la doctrine de l'amour d'amitié sur la vie religieuse ____ *608*

B. Les conséquences pour la vie religieuse de l'enseignement concernant les dons du Saint-Esprit ____ *609*

CONCLUSION DU VOLET THÉOLOGIQUE ____ **611**

ANNEXE DU VOLET THÉOLOGIQUE 615

Annexe D : INTERVENTION DE FRÈRE EMMANUEL PERRIER O.P. AU CHAPITRE GÉNÉRAL DES FRÈRES DE SAINT-JEAN (15 OCTOBRE 2022) 617

TROISIÈME VOLET : ÉTUDE PSYCHOLOGIQUE ET SYSTÉMIQUE

Par Dominique Struyf, Yves Dagrégorio, Julie Saint Bris, Gabriel Hibon **623**

INTRODUCTION DU VOLET PSYCHOLOGIQUE ET SYSTÉMIQUE
Par Dominique Struyf 625

1re PARTIE : COMMENT LES ABUS SONT-ILS DEVENUS SYSTÉMIQUES ? 629

Chapitre 21 : RESSOURCES ET FRAGILITÉS DE LA COMMUNAUTÉ : ENQUÊTE AUPRÈS DES FRÈRES *Par Dominique Struyf* 631

I. LES MALADIES ET LES RESSOURCES : ANALYSE DE LA RELECTURE DE L'HISTOIRE FAITE PAR 10 FRÈRES 633
II. COMMENT COMPRENDRE TOUS CES PARADOXES ? 636

Chapitre 22 : LA QUESTION DE L'IMPUNITÉ AUTOUR DU PÈRE MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE *Par Gabriel Hibon* 639

I. UNE FORTE AURA 640
II. UNE GÉNÉALOGIE DÉJÀ MARQUÉE 641
III. UN « CERCLE » AUTOUR DE MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE 641
IV. L'ADMIRATION DE NOMBREUX DISCIPLES 642
V. « EXEMPTION » ET CONCENTRATION DES POUVOIRS 642
VI. CONFUSION DES SENTIMENTS 643
VII. LA CONFESSION 643
VIII. ON NE JUGE PAS 644
IX. CONCLUSION 644

Chapitre 23 : MÉCANISMES DE L'EMPRISE
Par Yves Dagrégorio **645**
I. EMPRISE ET VICTIMES 645
A. Première étape : séduction, manipulation et idéalisation du fondateur 646
B. Deuxième étape : mise sous emprise 655
C. Quelques mots de conclusion 675
II. PROFIL DE L'ABUSEUR 675
A. Les auteurs d'abus issus d'un cercle de proches du fondateur 677
B. Des auteurs d'abus qui ont eux-mêmes été victimes d'un système défaillant 678
C. Des auteurs d'abus qui mettent en place une structure pyramidale 679
D. Des relations asymétriques avec une justification spirituelle 681
E. Des personnalités immatures affectivement/carences narcissiques 683
F. Une toute-puissance assumée dans l'accompagnement. 684
G. Quelques mots de conclusion 686

Chapitre 24 : LES CROYANCES DE M.-D. PHILIPPE QUI ONT IMPRÉGNÉ LA FAMILLE SAINT-JEAN ET FACILITÉ LES ABUS SEXUELS *Par Dominique Struyf* **689**
I. DES CROYANCES QUI CONCERNENT L'IDÉAL DE LA RELATION AUTORITÉ-OBÉISSANCE 690
II. LES CROYANCES CONCERNANT LA SEXUALITÉ 692
III. CROYANCE AUX SIGNES ET CROYANCES « MYSTIQUES » 694
IV. CROYANCES CONCERNANT LA SOUFFRANCE 694
V. CROYANCE EN LA MISÉRICORDE SANS RÉFÉRENCE À LA JUSTICE 695
VI. CROYANCE QUE LE MENSONGE EST UN BIEN, S'IL SERT A PROTÉGER L'INTIMITÉ DE L'AUTRE 695
VII. CROYANCES CONCERNANT LA JALOUSIE, ET LE DON DE SOI 695

Chapitre 25 : RESSOURCES ET DYSFONCTIONNEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ À L'ORIGINE ET AUJOURD'HUI *Par Dominique Struyf* **697**
I. RESSOURCES POSITIVES, FORCES DE VIE DE LA COMMUNAUTÉ, DEPUIS L'ORIGINE ET ACTUELLEMENT CHEZ LES FRÈRES 700
II. DYSFONCTIONNEMENTS DEPUIS L'ORIGINE ET ACTUELLEMENT CHEZ LES FRÈRES 701
III. ANALYSE ET COMMENTAIRES 702

Chapitre 26 : ET MAINTENANT ? MOYENS DE RÉSILIENCE, MOBILISATION DES FORCES DE VIE, FORMATION *Par Gabriel Hibon* **707**
I. LES QUADRANTS D'OFMAN 708
II. ... ET LES DONS CARACTÉRISTIQUES 710
III. REVUE DES PRINCIPALES INITIATIVES PRISES PAR LES FRÈRES POUR RÉPONDRE À LA SITUATION D'ABUS ET OUVRIR DES CHEMINS DE VIE 711
A. Les chapitres généraux 711
B. La commission SOS abus 712
C. Formations par vicariat 713
D. La commission pour la formation à l'accompagnement 713
E. Autres initiatives, depuis 2013 714
F. Initiatives classées par intervenants (non exhaustif) 715

2e PARTIE : COMMENT COMPRENDRE LE COMPORTEMENT DU PÈRE MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE ? 717

Chapitre 27 : HYPOTHÈSES SUR LA PERSONNALITÉ DU PÈRE MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE *Par Julie Saint Bris* 719

I. REPÉRAGE DE CARACTÉRISTIQUES COMMUNES DANS LE CADRE DE LA COMMISSION SOS ABUS 720

A. Inconscience et méconnaissance de la vie psychique, émotionnelle et sexuelle. 720

B. Justifications intellectuelles et spirituelles. 721

C. Sentiment de supériorité et idéalisation. 721

D. Confusion dans les relations et les rôles 722

II. HYPOTHÈSE DU PROFIL PSYCHOLOGIQUE DU PÈRE M.-D. PHILIPPE 723

A. Repères psychanalytiques : Schéma de la personnalité selon C.G. Jung 723

B. Les types psychologiques 724

C. Hypothèse du profil psychologique du père M.-D. Philippe selon les critères du MBTI 725

D. Mécanismes de défense 727

III. UNE PROBLÉMATIQUE NARCISSIQUE 728

A. Caractéristiques d'une personnalité narcissique 729

B. Quelles ont pu être les origines de cette problématique narcissique ? 730

C. Des traits de « perversion de caractère » ? 731

IV. REPRÉSENTATIONS INCONSCIENTES DU MATERNEL ET DU PATERNEL CHEZ M.-D. PHILIPPE 732

A. Les concepts d'anima et animus 732

B. La mère, l'image maternelle et l'anima chez M.-D. Philippe 733

C. Le père, l'image paternelle 734

D. Le père Dehau, une image paternelle aux caractéristiques maternelles 734

E. Le rapport à l'autorité, l'absence de loi et de limites 735

V. VISION DE LA VIERGE, DE LA FEMME ET DU CORPS 736

A. La vision de la Vierge, de la femme et du corps chez P.-T. Dehau, T. et M.-D. Philippe 736

B. La conception de la sexualité 737

VI. CONCLUSION 738

Chapitre 28 : MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE ET SA FAMILLE *Par Dominique. Struyf* 741

I. GÉNOGRAMME DE LA FAMILLE PHILIPPE 742

II. LA FAMILLE PHILIPPE : UNE FAMILLE TRÈS NOMBREUSE 743

III. HENRI (M.-D PHILIPPE) ET SES PARENTS 744

CONCLUSION DU VOLET PSYCHOLOGIQUE ET SYSTEMIQUE *Par Dominique Struyf* 749

CONCLUSION GÉNÉRALE ____ **753**

A. Histoire ____ *755*
B. Théologie ____ *757*
C. Psychologie et systémique ____ *758*
D. Prolongements du rapport ____ *758*
E. Conclusion ____ *760*

ANNEXES GÉNÉRALES ____ **761**

Annexe E : SIMILITUDES ET DIVERGENCES ENTRE THOMAS ET MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE *Par Renaud-Marie Desplanques* 763

Annexe F : RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION SOS ABUS (2019) 775

Annexe G : RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION SOS ABUS (2022)..... 789

Annexe H : CONFÉRENCE DU PÈRE MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE (RIMONT – 4 MARS 2005)..... 795

Annexe I : STATISTIQUES SUR LES ABUS SEXUELS COMMIS PAR DES FRÈRES DE SAINT-JEAN..... 799

Présentation des rédacteurs 809

Présentation du comité de relecture 811

Remerciements 813

TABLE DES ANNEXES 814

TABLE DES MATIÈRES ____ **815**